



HAL
open science

Un journal réactionnaire sous la Convention thermidorienne : La Quotidienne

Ghazi Eljorf

► **To cite this version:**

Ghazi Eljorf. Un journal réactionnaire sous la Convention thermidorienne : La Quotidienne. Litté-
ratures. Université de Lyon, 2017. Français. NNT : 2017LYSE2037 . tel-01587791

HAL Id: tel-01587791

<https://theses.hal.science/tel-01587791v1>

Submitted on 14 Sep 2017

HAL is a multi-disciplinary open access archive for the deposit and dissemination of scientific research documents, whether they are published or not. The documents may come from teaching and research institutions in France or abroad, or from public or private research centers.

L'archive ouverte pluridisciplinaire **HAL**, est destinée au dépôt et à la diffusion de documents scientifiques de niveau recherche, publiés ou non, émanant des établissements d'enseignement et de recherche français ou étrangers, des laboratoires publics ou privés.



UNIVERSITÉ
LUMIÈRE
LYON 2

N° d'ordre NNT : 2017LYSE2037

THESE de DOCTORAT DE L'UNIVERSITÉ DE LYON

Opérée au sein de

L'UNIVERSITÉ LUMIÈRE LYON 2

École Doctorale : ED 484 Lettres, Langues, Linguistique et Arts

Discipline : Littérature française

Soutenue publiquement le 31 mai 2017, par :

Ghazi ELJORF

Un journal réactionnaire sous la convention thermidorienne

La quotidienne.

Devant le jury composé de :

Jean-Noël PASCAL, Professeur des universités, Université Toulouse 2, Président

Franck SALAÛN, Professeur des universités, Université Montpellier 3, Examineur

Myrtille MERICAM-BOURDET, Maître de conférences, Université Lumière Lyon 2, Examinatrice

Denis REYNAUD, Professeur des universités, Université Lumière Lyon 2, Directeur de thèse

Contrat de diffusion

Ce document est diffusé sous le contrat *Creative Commons* « [Paternité – pas d'utilisation commerciale - pas de modification](#) » : vous êtes libre de le reproduire, de le distribuer et de le communiquer au public à condition d'en mentionner le nom de l'auteur et de ne pas le modifier, le transformer, l'adapter ni l'utiliser à des fins commerciales.

Université Lumière-Lyon 2

École doctorale 3LA

UMR IHRIM 5317

**Thèse de littérature française pour le grade de
docteur de l'Université Lyon 2**

Ghazi ELJORF

**UN JOURNAL RÉACTIONNAIRE
SOUS LA CONVENTION THERMIDORIENNE :
LA QUOTIDIENNE**

Tome 1 : 1^e et 2^e parties

Sous la direction de M. Denis REYNAUD

JURY

M. PASCAL Jean-Noël - Université Toulouse Jean-Jaurès

M. SALAÛN Franck - Université Paul-Valéry, Montpellier3

M. REYNAUD Denis - Université Lyon2

Mme. MÉRICAM-BOURDET Myrtille - Université Lyon2

31/05/2017

« Hélas ! Nous ne craignons pas la mort et nous craignons les coups. Ils portaient avec courage leurs têtes à l'échafaud, ils avaient peur de se faire casser les bras. »

La Quotidienne, 11 mai 1795.

« Les journalistes ainsi que les jolies femmes, ne peuvent conserver ni secret, ni rancune. »

La Quotidienne. 10 décembre 1796.

Remerciements

Je tiens à remercier chaleureusement, du fond du cœur, toutes les personnes qui m'ont aidé à mener à terme ce travail de recherche, notamment mon directeur de recherche, Monsieur Denis REYNAUD, pour sa gentillesse, son suivi, son soutien et sa grande et permanente disponibilité : ses conseils et son encadrement des étapes de ma thèse, dès sa première jusqu'à sa dernière lettre, m'ont permis d'achever cette recherche dans les meilleures conditions scientifiques possibles.

Je voudrais aussi remercier l'Université Lumière Lyon 2, notre centre de recherche IHRIM (UMR 5317) et toutes et tous les professeurs, doctorants, masterants ainsi que le personnel pour le temps précieux que j'ai pu passer avec eux.

Mes remerciements s'adressent également au personnel de toutes les bibliothèques universitaires de Lyon, ainsi qu'à la Bibliothèque Municipale et ses antennes, pour leur chaleureux accueil lors de mes visites et séances de travail.

J'adresse aussi mes remerciements au Ministère de l'Enseignement Supérieur en Syrie, qui, par sa bourse d'étude, m'a donné l'occasion d'effectuer mes études supérieures en France pour que je puisse obtenir ce grade de doctorat.

Au terme de mon parcours, je souhaiterais exprimer ma profonde gratitude à toutes et à tous les ami.e.s et connaissances (très nombreux pour être toutes et tous cités ici) qui, par leur présence, soutien, encouragement et amabilité, leurs discussions et opinions, ont atténué la solitude du travail de la thèse et renforcé ma confiance.

Derniers remerciements mais non les moindres, je les envoie à ma famille en Syrie ; à ma mère et à mes proches là-bas, qui, malgré les dures circonstances de vie qu'ils éprouvent journallement, ont été toujours présents, à distance par leurs mots, pour m'accompagner pendant mon travail.

Merci infiniment à vous toutes et tous !

Introduction

Que proposons-nous dans cette étude ? Un ensemble de textes littéraires (poèmes, contes, dialogues, etc.) relativement délaissés dans un journal relativement méconnu ? Un épisode de l'histoire de la Révolution française, dans lequel la presse semble connaître un nouvel essor, après la Terreur ? S'agira-t-il davantage de l'histoire de la presse de la Révolution, d'histoire littéraire de la période, ou d'histoire tout court ?

Le problème que nous posons ici n'est pas celui d'une interdisciplinarité épineuse qui pourrait dérouter l'auteur de la recherche tout comme le lecteur. Car il est évident que tout sujet d'étude relève de plusieurs domaines d'étude qui s'entrecroisent et se complètent. Notre thèse – si elle est censée constituer d'office une recherche littéraire – va s'avérer un assemblage curieux de morceaux historiques, journalistiques et littéraires. Mais le lecteur ne tardera pas à s'apercevoir que l'aspect littéraire prévaut, du moins quantitativement, sur les autres : l'ensemble vise en conséquence l'état de littérature dans un moment historique donné, littérature puisée dans un journal paru dans une période cruciale du développement de la presse en France à la fin du XVIII^e siècle. Ces pages décrivent donc la pensée d'un journal ; un journal qui, comme tant d'autres à l'époque, participe à une nouvelle page de l'histoire de France : celle de la République.

Le journal sur lequel porte notre recherche s'intitule La Quotidienne. Le titre, ou les titres, du journal, sauront donner une idée des fluctuations dont il est objet et des orientations politiques et littéraires différentes qu'il exprime durant les années de sa parution (1792-1847). Mais dire que la recherche concerne La Quotidienne est une désignation trop vaste, en raison de la diversité d'un journal qui a paru sous des périodes historiques distinctes (la Convention thermidorienne, le Directoire, le Consulat, la Restauration). Donc nous pouvons dire que notre thèse porte sur une des Quotidiennes que l'histoire de la presse connaît ; qu'elle se focalise principalement sur La Quotidienne de la Convention thermidorienne et parle aussi de celle du Directoire. Nous y reviendrons au cours de cette introduction.

La thèse va comporter une première partie consacrée à l'histoire de la Convention thermidorienne (8 juillet 1794-6 octobre 1795). Mais il convient ici de rappeler que, malgré la transdisciplinarité de la recherche, celle-ci n'est pas historique. Il s'agit de préparer le terrain en contextualisant La Quotidienne dans son moment historique de transition très particulier : la fin de la Révolution (1794-1795). La première partie de la recherche ne saurait ainsi satisfaire les attentes d'un historien spécialiste, car elle ne fait que survoler une certaine période de la Révolution, d'une manière succincte. Notre objectif étant de saisir le contexte historique afin de mieux analyser l'aspect littéraire des articles du journal, et non de construire un essai sur la Convention thermidorienne, cette première partie historique était nécessaire pour informer le lecteur.¹

Nous abordons également dans cette thèse l'histoire de la presse, sommairement. Non par paresse, ni par absence d'envie d'approfondir la recherche et de tirer le plus grand nombre possible de résultats, mais par prise de conscience de la nécessité de ne pas se perdre dans de nombreux dédales de recherche, et de nous concentrer sur les écrits littéraires parus dans ce

¹ Afin de remédier aux lacunes historiques de la première partie, nous proposons, dans la bibliographie, certains titres d'ouvrages portant sur la Convention thermidorienne et sur le Directoire, mais qui ne figurent pas dans le corps de notre recherche.

journal qui vont prévaloir sur les autres aspects sans les éclipser. Était-il nécessaire de reproduire dans cette recherche ce que les spécialistes avaient auparavant développé à propos de la presse en France au XVIII^e siècle et son essor qui a accompagné l'avènement de la Révolution ? Lorsque nous citons certains titres de presse de la Convention thermidorienne, nous précisons que nous le faisons à titre d'exemple, conscient de l'importance d'illustrer l'idée en question et non d'en élaborer un portrait total. L'approche de l'histoire de la presse sera donc simplifiée : les points techniques relatifs à un journal (papier, impression, diffusion, souscripteurs, etc.) sont rares. C'est l'histoire des idées, via la presse, qui nous intéresse ici. Révolution et presse, l'une influença l'autre et en fut influencée : voilà pourquoi nous évoquons les deux domaines dans notre recherche.

Est-ce à dire que le lecteur est sur le point de lire une étude qui se contente de donner des exemples illustratifs d'une période ? Absolument non. Lorsque le lecteur atteindra la troisième partie consacrée à la littérature dans *La Quotidienne* (notre corpus), il pourra lire TOUS les écrits de littérature publiés dans les livraisons de ce corpus. Il pourra également trouver, dans les annexes, une liste de journaux, un tableau de publications récentes ou rééditées mentionnés dans *La Quotidienne*, ainsi que les textes intégraux dont nous avons extrait des citations, que le corps de la thèse n'a pas permis d'insérer, repérés par ordre chronologique. Nous avons fait osciller cette recherche entre l'approximatif et l'exhaustif, là où nous avons estimé l'un ou l'autre plus convenable à notre objectif initial : la littérature et la presse, sous l'influence inévitable du moment historique.

Celui-ci joue ainsi un rôle capital dans l'orientation idéologique des articles, mais quelle était précisément cette orientation ?

La réponse la plus simple – ce que nous trouvons dans certains ouvrages – est de dire qu'il s'agit d'un journal d'opposition à la Révolution. Une autre caractérisation encore plus réductrice consiste à réduire *La Quotidienne* à un journal favorable à l'Ancien Régime. Nous allons utiliser dans notre recherche l'une et l'autre description de ce journal, mais nous signalons dès à présent que le journal ne se réduit ni à l'une ni à l'autre. Son idéologie est trop complexe pour qu'une seule définition puisse en préciser le penchant politique. Il est correct de déduire que ce journal est contre-révolutionnaire, or il se dit contre-injustice et contre-restriction des libertés. Il est évident, en le lisant, de dire qu'il est favorable à l'Ancien Régime, *La Quotidienne* se dit cependant pour le respect de la tradition, religieuse et politique, de la France. Expliquons-nous. Ni la royauté ne sera défendue clairement en tant que régime politique, ni la République naissante ne sera condamnée parce qu'elle n'est pas un régime monarchiste : *La Quotidienne* prendra le parti des fidèles de la liberté et des ennemis de la tyrannie. Ces derniers appartiennent, curieusement, souvent, aux amis de l'Ancien Régime et aux réprobateurs du Nouveau. Ce journal exerce donc le jeu démocratique et s'affuble du même vocabulaire républicain. Les nostalgiques de l'Ancien Régime ne sont pas forcément anti-démocratiques, mais des défenseurs aussi fervents de la liberté que les républicains ; tel est le message que *La Quotidienne* de Gallais et de Michaud, de la Convention thermidorienne et du Directoire, espère communiquer à ses lecteurs, mais aussi à ses adversaires.

Plusieurs Quotidiennes ?

Pourquoi préciser ici que c'est *La Quotidienne* de la Convention et du Directoire ? Parce qu'il n'y a pas qu'une seule Quotidienne, mais plusieurs. Ce journal qui a été publié pendant plus de quarante ans, témoin de nombreuses phases politiques, ne pouvait pas avoir la même attitude politique tout au long de ses années d'existence. Ainsi, *La Quotidienne* de la Convention girondine ne peut pas présenter le même comportement éditorial que celle de la

Convention montagnarde, pareillement celle de la Révolution grosso modo n'est guère assimilable à celle de la Restauration ou de la Monarchie de juillet. Voilà pourquoi notre choix du corpus se veut sélectif d'une période, et non (ce qui n'est d'ailleurs pas possible pour une seule recherche), exhaustif. Ce choix de La Quotidienne de 1795 et de 1796 tire son explication de la particularité de la période : à cheval entre la Terreur et le Directoire – celui-ci lui-même présentant une transition entre la Révolution et le Consulat – la République se révisé en 1795 et la presse prend un nouveau départ.

Donc, il n'y a pas qu'une seule Quotidienne, mais plusieurs. Celle de la Convention ne présente pas le même schéma idéologique que celle du Directoire, et certainement un schéma critique différent de celle du XIX^e siècle. Voilà pourquoi nous incluons le mois de décembre 1796 dans notre corpus : mois représentatif d'un système politique qui incarne le schisme entre les républicains et leurs opposants, et témoigne de nouvelles journées de troubles qui vont marquer la République.

Notre corpus, d'abord quantitativement parlant, analyse les livraisons du journal du 19 février jusqu'au 5 octobre 1795, ainsi que celles de décembre 1796.¹ 254 numéros constituent le corpus de la présente recherche, 1016 pages ont été entièrement lues, y compris celles de la partie gazette et de la Convention nationale, afin d'en sélectionner les articles qui touchent précisément à l'objectif de notre thèse. Ce n'est qu'un épisode de la vie de ce journal, mais c'est un épisode assez important pour répondre aux intentions d'une seule thèse, encore que nous rappelions qu'un nombre non négligeable des articles de ce même corpus, n'a pas trouvé sa place dans une recherche déjà largement approvisionnée. Qualitativement parlant ensuite, le corpus propose au lecteur une riche matière littéraire et idéologique. Les écrits littéraires foisonnent et les genres font preuve de diversité passionnante ; les références à l'antiquité, aux autres peuples et cultures, les comparaisons inlassables entre l'ancien et le nouveau, le tout crée un dynamisme de réflexion en vue d'apporter une solution à une situation politique en crise. Nous entendons ainsi, par le biais de ce corpus, développer ces thèmes et éclaircir le projet culturel de La Quotidienne, dont l'un des aspects se traduit par ces mots :

« La nécessité est la mère du travail, la cupidité seule est la mère des bassesses. Détruire la cupidité, élever l'âme par l'énergie de l'honneur, voilà l'objet de toute éducation libérale.² »

Mais qu'en est-il de la critique de la presse révolutionnaire – sous-entendu celle de la période révolutionnaire, comportant les journaux révolutionnaires et contre-révolutionnaires – dont La Quotidienne fait partie ? La bibliographie de notre recherche en donnera une idée précise. Cette critique date principalement du XIX^e siècle, dont les historiens constituent laborieusement un panorama vaste des dizaines de titres parus à la dernière décennie du siècle révolu. Ces études témoignent d'un recul au XX^e siècle, dû certainement à une actualité plus pesante, imprégnée de deux guerres mondiales dont les répercussions dépassent le strict contexte français (comme d'ailleurs la Révolution de 89 dont les conséquences ne restèrent pas limitées à la France, à la République de France). Dans cette rare production (critique antérieure au bicentenaire de la Révolution française), distinguons la thèse d'Hélène Maxwell

¹ Le corpus a été largement déterminé par des contraintes techniques.

² La Quotidienne ou Le Tableau de Paris. N° 137, 5 juillet, 1795. p. 3 Le journal précise que ces réflexions ont été « fournies par une de [ses] abonnées. » L'élément féminin n'est pas anodin dans La Quotidienne ; un article, basé sur le courrier du lecteur féminin au journal, sera publié à ce propos.

King, qui porte ... sur La Quotidienne, intitulée Les Doctrines littéraires de la Quotidienne, 1814-1830.¹

Cette thèse, publiée en 1920, considère toutefois La Quotidienne sous l'angle du mouvement romantique du XIX^e siècle, autrement dit La Quotidienne littéraire. Tandis que la nôtre (notre Quotidienne de la Convention thermidorienne et du Directoire) est celle du passage des Lumières au Romantisme ; elle puise son idéologie (surtout sa littérature) dans le classicisme et dans l'antiquité, elle a ainsi les yeux rivés sur un passé glorieux qu'elle regrette, et ne se soucie guère d'un avenir qu'elle n'imagine qu'obscur. Donc cette Quotidienne, la nôtre, est de la sorte idéologique (sa littérature, également, est constamment imprégnée d'allusions idéologiques). Malgré l'orientation ferme de ce journal sous la Convention, nous ne nous concentrons pas dans cette étude que sur la littérature (qui constitue cependant la partie principale de cette thèse), mais aussi sur la politique, l'économie, l'éducation, etc. L'esprit, l'orientation et les objectifs du journal servent généralement les mêmes objectifs, aussi bien en 1795 qu'au XIX^e siècle ; d'importantes nuances sont pourtant à souligner, afin de rendre fidèlement l'image d'un journal en interaction avec son moment.

Nous pensons aussi, pour donner un exemple plus récent des travaux sur la presse révolutionnaire, à la thèse de Laurence Coudart, dirigée par Michelle Vovelle et soutenue en 1993, intitulée : La Gazette de Paris (1789-1792), un aspect de la contre-révolution pendant la monarchie constitutionnelle. Sa recherche analyse donc la presse contre-révolutionnaire de De Rozoi, dont le « langage frénétique et mélodramatique fut pour beaucoup dans la réputation de la Gazette, célèbre pour ses positions royalistes aussi intransigeantes qu'invariables et pour ses appels incessants à la résistance et à l'action armée contre la Révolution.² » La période est celle de l'Assemblée nationale, en d'autres termes ce journal fut une feuille contemporaine des dernières années de la monarchie et traite de la réaction royaliste, franche, qui appelle à la violence contre la Révolution. Notre thèse, en comparaison à celle-ci, a en commun la réaction monarchiste ; les moyens d'expression, le ton et les objectifs sont néanmoins totalement différents. Car La Quotidienne de Gallais fustige la Révolution sans s'en prendre à la République ; défend la légitimité de l'Ancien Régime sans réclamer ouvertement le renversement du Nouveau ; dénonce les violences des partisans de la Révolution avant celles des nostalgiques de l'Ancien Régime. Gallais positionne vertigineusement son journal dans un juste milieu masqué par un pragmatisme habile ... n'empêche que son intelligence le trahit à certains moments, où il donne libre cours à ses pensées qui excluent radicalement tous les principes de la Révolution.

C'est donc l'idéologie de ce journal qui va s'imposer, une idéologie réactionnaire à la Révolution et favorable à la monarchie. Celle-ci, avant 1789, a pu approfondir un système de gouvernement solide, tellement enraciné que la nation se résumait en la personne du roi. Après 1789, la presse prend une allure différente, c'est à partir de cette date qu'elle se libère de l'emprise des privilèges de l'Ancien Régime et de sa censure royale. Cette liberté connaît pourtant des moments difficiles pendant lesquels elle est limitée, voire inexistante, notamment après toute révolte provoquant un changement radical dans la forme et l'orientation politiques du gouvernement.

Hatin, dans sa Bibliographie historique et critique de la presse périodique française, insiste sur la continuité idéologique et l'esprit royaliste de La Quotidienne dans ses diverses étapes de publication et malgré les interruptions. Les livraisons de l'an III du journal nous permettent d'ajouter encore un trait à la description d'Hatin. Bien qu'on lui attribue le

¹ KING Helen Maxwell. Les Doctrines littéraires de La Quotidienne, 1814-1830 : *un chapitre de l'histoire du mouvement romantique en France*. Mass. : Smith College, Northampton et E. Champion, Paris, 1920.

² <http://bit.ly/2dNDCKI>

caractère inébranlable de la Contre-Révolution, La Quotidienne ne peut l'être qu'à sa manière. Les métamorphoses dans le ton de son opposition à la Révolution, s'expliquent aussi bien par l'ampleur de la censure à un moment donné que par la manière de son rédacteur de traiter l'information et l'actualité à ce moment-là (entre Gallais en 1795 et Michaud en 1796, c'est-à-dire les deux principaux rédacteurs, les articles ne sont pas les mêmes, et l'esprit, royaliste, qui s'y repère n'est donc pas non plus identique.

« [...] Quant à l'esprit de La Quotidienne, il est trop connu pour que nous ayons besoin d'en parler. Son royalisme imperturbable a passé cependant, selon les époques, par diverses nuances [...].¹ »

James L. Osen aborde également La Quotidienne qu'avait déjà étudiée Jérémy Popkin, en 1980, dans son ouvrage *The Right-Wing Press*. Popkin, selon Osen, procède par une classification classique de la presse royaliste sous la Révolution, à savoir, primo, une presse qui essaie de négocier les problèmes de la politique de son temps dans le cadre de la constitution républicaine, sans s'attribuer un statut qui lui soit propre, secundo, une presse – que Popkin appelle extrémiste – qui se rebelle contre toutes les manifestations du Nouveau Régime. Popkin insère La Quotidienne dans la première catégorie, celle qui milite contre les nouvelles idées tout en s'insérant dans la vie politique républicaine, garante toutefois de celles-ci. Popkin, comme Osen qui le cite, souligne le caractère enclin à l'action politique pacifiste de ce journal, qui refuse la violence comme la vulgarité, et qui s'efforce à établir un compromis garant de l'égalité et de la liberté pour tous.²

La Quotidienne monarchiste, religieuse ou royaliste ? Dans les rares ouvrages qui parlent de la première naissance de ce journal et de sa parution interrompue à plusieurs reprises sous la Révolution et le Directoire, l'on attribue ces qualificatifs à La Quotidienne sans hésitation ; ce journal a été considéré depuis sa naissance comme une des représentations de la presse royaliste qui soutient la cause de la religion. Il s'agit d'un côté spirituel que l'on essaye d'attacher à ce journal, mettant continuellement dans la même catégorie, comme deux composantes intégrantes de La Quotidienne, la religion et la monarchie. Le contexte historique de 1795, résumé par un timide et peureux relancement, par les monarchiens, de la liberté d'expression après la destitution de Robespierre³, explique un ton nettement moins marqué en faveur de la Cour et de l'Église ; cela n'est pas le cas au XIX^e siècle, où la Restauration a permis davantage de force et d'audace à La Quotidienne pour recouvrer son lectorat habituel, à savoir l'Église et l'aristocratie. Si La Quotidienne a été lue par un public particulier, qui se démarque et s'éloigne de la mondanité, et qu'elle a bien eu la possibilité de formuler ses articles en fonction du public auquel elle s'adressait au XIX^e siècle, elle ne jouissait en revanche que rarement des mêmes avantages sous la Révolution, qui l'a contrainte de se montrer prudente et réconciliatrice avec la République, voire avec un public, peut-être mondain à ses yeux, de cette même République. La Quotidienne reste dans tous les ouvrages

¹ HATIN Eugène. *Bibliographie historique et critique de la presse périodique française*. Paris, F. Didot frères et Cie, 1866. p. 233

² “[...] La Quotidienne [...] continued its anti-war message in an article on May 7, 1797. [...] Popkin divided the royalist press into two groups. One “ that dealt seriously with the problems of the political institutions and put their faith in a restoration through the republican constitutional machinery itself, and extremist papers that ignored such mundane considerations in favour of an unsparing attack on every aspect of the new order.” Popkin, *The Right-Wing Press*, 9. [...] La Quotidienne and Le Véridique (Feuille du Jour, Courrier universel) belong to the former category ; Le Grondeur, Actes des Apôtres, Journal du Petit Gautier, and Accusateur public to the latter. Popkin, *The Right-Wing Press*, 184, nn. 12-13”

OSSEN James L. *Royalist political thought during the French Revolution*. Coll.: Contributions to the study of world history. London, Greenwood Press, 1995.

³ C'est au niveau de la presse que nous parlons ici ; la réaction des jeunes dorés, nous le verrons, n'était ni timide ni peureuse.

qui en parlent, aussi rares soient-ils, un journal *qui exprime l'opinion des royalistes* et apaise l'affolement des religieux, dans une époque où, pour ces derniers, tout semble menacé de s'écrouler. C'est le point de vue que défend un historien en 1842 :

« À côté du Journal des Débats, et dans un ordre d'idées plus religieusement et monarchiquement absolu, était placé La Quotidienne, avec ses articles spirituels, mordants, quelques fois mystiques ou colères. Elle était essentiellement la feuille de la cour et du clergé. La Quotidienne répondait mieux aux besoins, aux impressions du parti d'église et de château dont elle était le journal de prédilection. Les rédacteurs avaient beaucoup d'esprit, mais la première condition de l'esprit d'un journaliste est de savoir se plier aux sentiments et jusqu'aux préjugés de l'opinion à laquelle on s'adresse. Et La Quotidienne possédait parfaitement cette couleur monarchique et religieuse qui s'affligeait des progrès de la philosophie et déplorait la décadence de l'Église et de l'État.¹ »

Un intérêt complémentaire de cette recherche sur La Quotidienne de la Convention thermidorienne et du Directoire, est de voir, dans la même feuille, la coexistence d'un esprit modéré en faveur des républicains avec un ferme esprit monarchiste et religieux. Bien que La Quotidienne de la période thermidorienne ne fût pas un objet d'étude approfondie, des études à propos du journal à l'époque moderne ne sont pourtant pas absentes (nous en avons cité plus haut la thèse d'Helen Maxwell King). Les informations provenant d'autres recherches sur le corps constitutif de ce journal semblent assez rares quand on aborde le sujet d'une façon aussi exhaustive que possible. Des difficultés multiples se posent face à quiconque espère faire de La Quotidienne un objet de recherche. Aucune étude n'a été déjà faite sur les livraisons du journal sous la Convention, il s'ensuit que le travail de collecte d'informations nécessaires à l'élaboration d'un schéma explicatif risque d'être ardu. Mais La Quotidienne n'est pas, à l'encontre de ce qu'on peut croire au premier abord, un journal totalement disparu des archives de l'époque. Les dictionnaires de journaux ainsi que les références d'histoire y consacrent une description qui le plus souvent n'est pourtant pas suffisante – avec les remarques que nous avons pu réunir pendant la lecture d'une importante partie de ses livraisons – nous allons tenter de mettre en place une description matérielle récapitulative de l'un des journaux, méconnus, de la Révolution.

Cette description physique du journal constitue le premier chapitre de la deuxième partie de notre thèse, suivi par les thèmes principaux du journal, au deuxième chapitre. La première partie de la thèse, quant à elle, est une introduction culturelle des aspects de la politique et de la presse sous la Convention thermidorienne, mais aussi brièvement sous le Directoire, étant donné le mois de décembre 1796 que nous incluons dans notre corpus. La troisième partie de la thèse, qui est la partie la plus développée, porte sur une explication des textes littéraires du journal, répartis par genres : poésie (musicale, formes longues et courtes, vers traduits, sans titre générique précis), et prose (dialogues, caricatures, allégories, etc.). La 3^e partie développera également l'influence subie par la langue française sous la Révolution, et comment La Quotidienne récuse un langage révolutionnaire hérétique, qui suscite la confusion avec un vocabulaire imprécis et, surtout, qui brouille la France avec ses amis et voisins historiques européens, faute de compréhension réciproque. À la fin de la 2^e partie deux études de cas vont revenir, respectivement, sur la querelle classique entre deux grands

¹ CAPEFIGUE Jean-Baptiste Honoré Raymond. Histoire de la restauration et des causes qui ont amené la chute de la branche aînée des Bourbons. Paris, Charpentier, 1842. p. 422

écrivains des Lumières, à savoir Rousseau et Voltaire, qui se renouvelle dans La Quotidienne de 1795. Notre journal adopte une position favorable à Jean-Jacques Rousseau et conteste la confiscation de sa pensée par les révolutionnaires. Il se montre plus réticent vis-à-vis de Voltaire, qu'il attaque tantôt ouvertement, et critique tantôt avec prudence. La deuxième étude de cas portera sur l'émergence d'un culte révolutionnaire sous le Directoire, qui constitue une suite aux fêtes républicaines de la Convention : la théophilanthropie.

Nous tenons aussi à éclaircir certains détails typographiques que nous avons choisi d'appliquer à cette recherche. Concernant les citations, nous avons opté pour une police différente pour celles de La Quotidienne : Calibri, alors que la police de toutes les autres citations sera celle, classique, de la thèse : Times New Roman. Vu la longueur de certaines citations, et pour ne pas imposer de longues interruptions de lecture, nous avons opté pour le rétablissement d'annexes qui vont constituer un volume indépendant du corps de la thèse et dont les articles seront classés par ordre chronologique. À ces articles nous ajoutons ceux dans lesquels d'autres journaux sont cités (donc annexe de journaux) ; une troisième annexe des titres (littéraires ou autres) mentionnés s'ajoutera aux deux premières. Deux frises chronologiques feront également partie de ce volume d'annexes : la première survolant les principaux événements culturels et politiques de la Révolution, tandis que la deuxième porte uniquement sur les articles de La Quotidienne qui ont traité de l'actualité en 1795. Trois index (de la poésie, de la prose et des noms propres) concluront le corps de la thèse.

Voilà donc les axes de cette recherche que nous allons développer au cours de ses trois parties. Nous n'allons pas revenir sur la problématique de l'interdisciplinarité, soulevée au début, mais nous insistons simplement au terme de cette introduction que nous signifions, par presse littéraire, aussi bien celle d'information que celle qui diffuse des extraits de littérature. Nous voyons aujourd'hui qu'il y a des revues et magazines littéraires et des journaux d'information ; même si chacune des deux catégories publie régulièrement des articles qui doivent, par usage et non par restriction de genre, appartenir à l'une ou à l'autre, la distinction entre les deux existe d'office de nos jours. Si le journal d'information ne s'interdit pas de consacrer des compartiments de sa livraison à des thèmes qui peuvent être l'objet d'une presse spécialisée (économique, féminine, sportive, de musique, de cinéma, etc.), il n'est pas autorisé, au XX^e siècle et XXI^e siècle, à endosser la chasuble d'un journal fourre-tout qui se veut parfait. Les contraintes de 1795 – ce que nous dirons au cours de la recherche – ne sont pas assimilables aux circonstances, préoccupations et matériaux techniques d'aujourd'hui. Donc le journal d'information de la Révolution, dans lequel on eut l'extrême joie d'exploiter la nouvelle liberté de presse pour aborder littérature, économie, religion et autres thèmes, ne regagne que difficilement ce rôle dans les médias écrits du XXI^e siècle. Notre intérêt pour la littérature nous a offert l'opportunité de la découvrir s'épanouissant par le biais d'un support différent, en l'occurrence le journal, l'association entre les deux domaines, les deux disciplines, est fascinante. Néanmoins, un progrès technique considérable conduit aujourd'hui à la spécialisation et nécessite que littérature et information se rencontrent mais ne se confondent pas.

Si dans l'imagination lectrice de nos jours, façonnée plutôt par l'usage que par une logique quelconque, la littérature se lit dans ses revues et l'actualité dans ses journaux, aucune règle n'interdit qu'il y ait de nouveau, après la puissante vague de la presse sous la Révolution, des journaux, en masse, qui se spécialisent en littérature et se reconnaissent en tant que tels. Conscient toutefois du rythme hystérique de l'actualité des temps modernes, et que les réactions qui se traduisent en termes littéraires ne peuvent pas la concurrencer.

Si le journalisme est « le plus beau métier du monde » comme dit Serge July, auteur du Dictionnaire amoureux du journalisme, 2015, la littérature peut aussi être un immense journal où les faits sont poétiquement rendus et la vérité est délicieusement sentie.

**1^{re} partie : La Convention
thermidorienne, entre histoire,
civilisation et presse**

Premier chapitre : Naissance d'un journal réactionnaire : le contexte politique

Quelle riche et longue histoire que celle de la Révolution de 1789 en France ! Quel difficile et particulier moment que les pays européens ont vécu en observant de tout près leur voisin royal renoncer au trône qui, jusqu'à récente date, avait été considérée comme le plus solide de toutes les monarchies européennes ! Bien qu'il fasse constamment un alléchant sujet de recherche pour les historiens et les politiques, l'apport historique ne sera pas en soi l'objectif que s'était fixé cette recherche, tout en sachant que tout sujet à traiter, ayant lieu pendant les dix dernières années du XVIII^e siècle, ne pourrait pas être considéré indépendamment de la situation politique dominante de cette période, à savoir la Révolution française. Il en est ainsi de l'histoire de la presse : il s'avère invraisemblable de parler de la presse de la fin du XVIII^e siècle sans établir un lien direct entre elle et les événements de la Révolution, notamment que c'est celle-ci qui était la cause d'une renaissance d'une presse qui n'était pas sans importance, que ce soit au niveau de la diffusion ou à celui de l'influence sur l'opinion publique. L'enjeu de la présente recherche est donc d'étudier un des journaux parus sous la Révolution, à savoir La Quotidienne, tout en faisant attention à ne faire prévaloir le côté purement historique ni sur l'aspect concernant la presse de la Révolution – dont le journal en question est un exemple – ni sur les écrits littéraires qui parurent dans ce journal lui-même. Le contexte historique se révèle toutefois immanquablement indispensable.

C'est la raison pour laquelle l'on a considéré plus convenable que cette recherche soit entamée avec, dans sa première partie, un aperçu historique sur la période de la Révolution ; un aperçu qui se focalise cependant uniquement sur les dates principales qui ont, directement ou indirectement, un impact sur notre journal, ou qui correspondent aux moments de naissance, d'interruption ou de reprise de ses livraisons. Le choix a été fait que, afin que le lecteur saisisse parfaitement la portée des articles principaux du journal (dont on parlera le moment venu), il est préférable qu'une introduction historique soit insérée, résumant la période de la Convention nationale, de septembre 1792 à octobre 1795. Même si notre corpus se concentre sur les livraisons de l'an III de la République (1795), il est important de résumer les événements qui ont suivi le 10 août 1792, date qui entame une transition entre deux périodes distinctes de la Révolution, celles de ses trois premières années (celle de la Convention), et de ses trois années succédant à la Terreur.

Ainsi l'introduction historique de cette étude ne vise pas à préparer le terrain pour une recherche historique élargie de la période de la Révolution française, mais plutôt à ce que l'étude menée sur ce journal, son idéologie et ses idées, soit fermement liée à une large compréhension de la période dont il fait partie. Et ce, également et notamment, pour que tout écrit littéraire publié dans ce journal soit interprété à la lumière de l'influence historique des événements et des figures de la Révolution. Presse et littérature sont en conséquence les deux domaines qui comptent pour nous au cours de cette étude ; afin de mieux les comprendre et analyser, le lecteur, tout comme le chercheur, doit passer par une contextualisation historique de la phase en question, en l'occurrence celle de la Convention thermidorienne.

La date de 1789 correspond aux grandes interrogations politiques et philosophiques ; elle est la date des « *nouvelles configurations de la pensée [...] autour de quelques questions* » têtues et lancinantes qui agitent la société révolutionnaire : le sens, providentiel ou non, de *l'histoire, la légitimité du pouvoir, la nature du lien social, le rapport entre l'individu et le*

collectif, la violence et le progrès, le peuple et la nation.¹ » Ces idées, primordiales pour les républicains ainsi que pour leurs opposants, dont les royalistes constituent une force considérable à l'époque, ont été traitées dans le journal de *La Quotidienne*, dans ses livraisons parues sous la Convention thermidorienne et sous le Directoire. Nous y reviendrons en détails pendant les chapitres de cette recherche, que nous débutons par parcourir, brièvement, l'histoire de la République naissante en 1792, date de la chute de la royauté et de la naissance de *La Quotidienne*.

1. La situation politique en 1792, date de parution de *La Quotidienne*

Trois ans se sont écroulés depuis l'éclatement du mouvement qui changera la nature de la politique en France et influencera les voisins européens monarchiens, mouvement qui impressionnera les esprits et insufflera un rêve de liberté et d'égalité à bien des peuples partout dans le monde. Trois années sont à peine suffisantes pour que les nouvelles idées mûrissent, pour que les Hommes se sentent suffisamment capables d'absorber le choc opéré par l'ébranlement de la couronne royale pour arriver, en fin de compte, à définitivement l'éliminer. Trois ans passés depuis que la Révolution a su glorifier l'Homme, pense Michelet, et lui rendre une dignité perdue sous l'écrasant poids des titres et des statuts. Après que l'Homme a pendant longtemps été jugé par sa descendance familiale, par la valeur et l'ampleur de ses richesses, la Révolution bouleverse ces critères et place l'Homme en haut de la pyramide ou, du moins, le nivèle avec les religieux et les savants et lui réattribue sa grandeur, après avoir été souvent vaincu devant la religion, devant l'empire de l'au-delà.

« Au savant, au prêtre, au légiste, la Révolution a opposé l'homme, l'a mis de niveau avec eux. Cet homme qu'ils avaient dédaigné, que le christianisme lui-même leur avait mis sous les pieds comme une créature gâtée, impuissante, obscurcie en sa raison par le péché originel, mineure à jamais sous le prêtre, cet homme dont le prêtre en lois, le légiste, se fit ensuite tuteur, la Révolution proclama sa majorité.² »

L'année 1792 marque une date primordiale dans la Révolution française, car elle constitue la frontière entre ses deux phases : 1789-1792 (les années de la liberté et de l'enthousiasme), 1792-1795 (la Terreur). Avec cette date commence une récession de l'enthousiasme général vis-à-vis de la Révolution ; un sentiment causé par l'accumulation des complications politiques, des menaces extérieures des forces royales européennes dont les dirigeants n'ont pas digéré la cohabitation avec un danger républicain permanent, et surtout par la peur grandissante qu'un despotisme d'une couleur différente se développe graduellement, prenne de la rigueur et s'enracine dans le pays.

La Révolution, en 1792, ne reflète plus le même rêve qu'à son début – elle ne l'était déjà plus pour une partie des Français depuis la marginalisation de Louis XVI après le serment du Jeu de Paume, le 20 juin 1789³ –, elle est désormais l'incarnation de la force qui domine et

¹ DÉRUELLE Aude et al. *Les Romains de la Révolution : 1792-1912*. Ouvrage publié avec le concours : de l'UMR 5611 LIRE, de l'Université Jean Monnet Saint-Étienne et de l'Université Lumière Lyon 2 ; de l'équipe POLEN (EA 4710) de l'Université d'Orléans. Paris, Armand Colin/Recherches, 2014. p. 7

² MICHELET Jules. *Histoire de la Révolution française*. 1847. T. 2. Présentation de Claude Mettra. Paris, Robert Laffont, 1979. p. 43

³ MICHELET Jules. *Histoire de la Révolution française*. 1847. T. 1. Coll. nrf. Paris, Gallimard, 1952. p. 111

qui a le pouvoir selon ses opposants. Elle n'a pas besoin (elle le néglige d'ailleurs) de négocier longtemps les affaires politiques avec les autres, continuent les mêmes opposants, notamment avec ceux qui sont fidèles à l'Ancien Régime déchu ; c'est à elle seule d'agir et de décider, le souci démocratique sera uniquement observé sous l'égide des intérêts de la République. Nul n'est censé s'opposer à l'envergure de ces intérêts qui sont en même temps ceux du peuple ; ce dernier, d'après les détracteurs de la Révolution, n'inclut selon les républicains que les dévoués au Nouveau Régime.

La Révolution, en 1792, est une réalité qui cherche à se consolider pour donner ultérieurement un édifice politique permanent. La célérité des événements et la dureté des circonstances de vie de la population ne lui simplifient toutefois pas la tâche. La France achève les trois premières années, relativement contrôlées, de la Révolution pour débiter une nouvelle phase, plus violente et sanguinaire. En 1792, Louis XVI est donc plus isolé que jamais après la fuite de la famille royale à Varennes ; le débat autour de son sort n'est plus qu'une question de choix du moment opportun pour l'exécution capitale, afin de mettre fin définitivement, par sa mort, à la monarchie, comme le pensaient les politiques républicains de l'époque.

Les perturbations se répandent dans les villes à partir de 1792, poussées par la dégradation de la situation économique et le fléchissement de la valeur des assignats ; le sucre et le pain manquent amplement dans toutes les boutiques. Les violences commencent à se multiplier aussi bien à Paris que dans les autres communes. Le danger d'une invasion extérieure, surtout par l'empire autrichien, semble imminent et les recherches du gouvernement en vue de gagner des alliés ne semblent pas avoir beaucoup de succès. Les premiers échecs militaires face aux Autrichiens augmentent la crispation à l'intérieur ; le peuple sent une désillusion par rapport aux espoirs roses du début de la Révolution ; la foule devient de plus en plus difficile à dompter et le moindre discours suffit pour allumer sa colère et le pousser à commettre les atrocités les plus cruelles. Les menaces des Autrichiens sont l'occasion pour que les sentiments nationaux atteignent leur apogée. C'est pour donner du zèle et de l'ardeur à l'armée du Rhin par exemple, qu'un « chant de guerre » a été composé, le 30 juillet 1792¹. Ce chant, plein de ferveur, de sentiments et d'attachement au principe de l'amour de la nation, deviendra l'hymne national de la République et se nommera La Marseillaise.

C'est également en 1792 que commence à se dessiner la carte de nouvelles alliances politiques entre les factions en France, ainsi que la fissure entre les anciens alliés politiques. C'est avec la crainte qui germe, en voyant la Révolution menacée dans son existence ainsi que l'État dans sa dignité par une force armée royaliste et étrangère (l'Autriche), que les révolutionnaires s'aperçoivent la difficulté de garder tous les mêmes lignes politiques qu'ils partagent à partir de 1789. Dans le procès de Louis XVI, Les jacobins exigent la destitution de ce dernier, alors que les girondins, plus modérés et plus adeptes des changements raisonnés et évolutifs, jamais drastiques, préfèrent établir une constitution² monarchique où la personne du roi est maintenue en tant que figure symbolique garantissant la stabilité intérieure, indispensable à l'époque, selon le point de vue d'un des historiens du XIX^e siècle, Paul Janet :

¹ BRUNO Benoît et al. Les Grandes dates de la révolution française. Paris, Larousse, 1988. p. 38

² L'idée d'une constitution n'aurait pas été absente de la France sous le règne des rois ; elle a pris forme pendant le siècle des Lumières, influencée par l'expérience des Anglais ainsi que par les idées des penseurs français, comme Montesquieu et Rousseau. Et la « Constitution » est « un texte écrit, destiné à régler les rapports entre les pouvoirs politiques : exécutif, législatif et judiciaire ; [une constitution désignera également un] ensemble de pratiques coutumières. »

PÉRONNET Michel. Les 50 mots-clefs de la Révolution française. Préface de Jacques Godechot. Toulouse, Privat, 1983. p. 84

« Les Girondins [...] n'étaient pas systématiquement ennemis d'une monarchie constitutionnelle dont le roi leur eût inspiré confiance. Les Montagnards détestaient la royauté en elle-même, comme un privilège attentatoire à la dignité de l'homme.¹ »

Cette divergence politique cause l'effusion du sang de tant d'innocents, de massacres et de contre-massacres ; elle coûte à la nation naissante la perte d'importants personnages de la Révolution mais également de la Contre-révolution : des avocats, des orateurs et des journalistes. Ce tourbillon politique n'est que le rideau qui se lève sur un spectacle douloureux, dont la France est la scène pendant deux longues années (10 août 1792-27 juillet 1794), réalité politique qui laisse bien des traces immuables dans la vie des citoyens et la presse des années à venir.

2. La journée du 10 août 1792 (peu de temps avant la parution de *La Quotidienne*)

Malgré les apparences d'une vie politique d'entente entre les différentes factions d'un côté et entre celles-ci et Louis XVI de l'autre côté, la tentative de fuite à Varennes du roi n'a pas été oubliée par de nombreux partisans de la République. La présence, voire la survie de Louis XVI, suscite des interrogations sérieuses sur l'avenir de la République : Louis XVI, symbole de la royauté et de l'Ancien Régime, doit-il faire partie du nouveau corps politique de l'État, même avec des prérogatives très précises et si réduites ? Dans un climat aussi tendu, tout est prêt à éclater avec le moindre élément déclencheur ; La situation se dégrade à la suite des décrets pris par l'Assemblée nationale, criminalisant les émigrés qui portent les armes et privent les prêtres de leurs biens, notamment ceux qui ont refusé de prêter serment non religieux à la République. Louis XVI, tout de même possédant encore quelques privilèges, s'oppose à ces décrets, en particulier à celui qui touche aux ecclésiastiques : « malgré la faiblesse connue de son caractère, [...] sa conscience religieuse le rendait inébranlable.² »

L'élément religieux, un des composants intrinsèques de la nature du pouvoir royaliste, n'est pas omis dans les articles des journalistes de l'époque ; les épisodes historiques pendant lesquels les prêtres sont l'objet d'une injustice révolutionnaire, selon les opposants à la Révolution, fournissent une riche matière aux plumes des journalistes antirévolutionnaires. *La Quotidienne*, on le verra, fait partie de ces plumes réactionnaires ; ses articles ne manquent pas d'évoquer la situation terrible des prêtres et l'indispensable rôle de la religion dans la vie de la nation. Cependant, cet élément religieux se voit toujours relégué dans les priorités du public favorable à la Révolution, dont la colère se nourrit des idées de liberté et d'égalité, inspirées par l'activité politique des clubs et par la publication abondante de la presse républicaine. Le communiste et historien de la Révolution Albert Soboul écrit : « *Par l'intermédiaire des clubs un fort courant démocratique se développait, appuyé par les journaux de gauche.*³ » Le choc des partis en opposition semble inévitable.

La complication de la situation de Louis XVI vient surtout de la parenté de son épouse avec ceux qui étaient les premiers ennemis de la République, à savoir les Autrichiens : la fonction du roi est donc déchirée entre un nouvel engagement national, qui lui a été imposé, et une coalition qui pourrait lui garder le trône, au prix d'une coopération avec l'étranger. Nul

¹ JANET Paul. Histoire de la Révolution française. Paris, C. Delagrave, 1889. p. 115

² Janet, op.cit., p. 98

³ SOBOUL Albert. Dictionnaire historique de la Révolution française. Publié sous la direction scientifique de SURATTEAU Jean-René et GENDRON François. Paris, PUF, 1989. p. 608

dilemme n'est ni aussi dur ni aussi impossible : les possibilités d'une délivrance ou d'un compromis diminuent, voire disparaissaient. Bien qu'une première tentative de révolte échoue, Danton dirige une deuxième insurrection, qui envahit les Tuileries le 10 août 1792, dans une journée capitale de l'histoire de la Révolution : « le roi, avec la famille royale, se réfugia dans l'Assemblée. C'était accepter la déchéance ; mais les amis du roi espéraient ainsi sauver sa vie.¹ » Un coup fatal est porté à la royauté à la suite de cette journée : le régime politique que la France connaît depuis des siècles s'effondre sous les coups de la colère populaire, agitée davantage par les menaces d'une invasion extérieure par les concitoyens de l'épouse du roi et par ses frères, chefs de l'armée des émigrés.

Si, au milieu de cet orage, la colère des antiroyalistes est au comble, la douleur des proroyalistes n'en est pas moins profonde ; les partisans de la monarchie ne doutent pas d'avoir le droit de l'ancienneté pour rester en tête de la pyramide politique, non pas pour se voir subitement écartés du trône, exclus du pouvoir et, de surplus, poursuivis comme des criminels : l'ensemble ne leur paraît pas vraisemblable. Les réactions à la journée du 10 août ainsi qu'à la République se multiplient, les journaux en font bien évidemment une. Le 10 août 1792 a donc été une date fondamentale dans l'histoire de la Révolution, parce qu'il a introduit la force et la violence comme une solution aux problèmes politiques ; ce « triste moyen² » va connaître des échos révolutionnaires, mais aussi contre-révolutionnaires non pas moins violents et revanchards. Ce mode va prendre des dimensions indésirables, et l'effusion du sang connaît un nouvel épisode avec les massacres de septembre, dernier élément historique décisif avant la naissance de La Quotidienne.

3. La fureur révolutionnaire de septembre 1792

Pourquoi choisit-on certains éléments historiques en soi, et non d'autres, dans cette introduction historique ? Ce sont les articles du journal de La Quotidienne qui y répondent. Que ce soit la journée du 10 août et les massacres de septembre 1792 ou, ultérieurement, le 9 Thermidor (27 juillet 1794), ces dates ont eu un impact sur la vie politique, économique et sociale des Français à l'époque, elles ont fourni par conséquent une source pérenne de réflexion à ses articles. Ces dates reviennent répétitivement dans la presse, républicaine et réactionnaire de l'époque, d'où la nécessité d'en faire une succincte présentation historique avant de parler de la presse en général et de La Quotidienne en particulier.

Les circonstances, politiques et économiques ainsi que militaires, se précipitent et s'accumulent ; plus le danger d'une intervention étrangère se confirme plus la voix de la raison s'estompe, et nul ne peut rivaliser le langage de la force. Des citoyens exacerbés n'attendent qu'un signal pour décharger leur haine contre tout ce qui, et tous ceux qui, a/ont un rapport avec l'Ancien Régime, avec les souvenirs du roi ou avec les apparences prestigieuses du trône. L'établissement politique capable d'émanciper ce monstre coléreux était incarné dans le corps de la Commune de Paris, dont le chef est Danton. Le paysage politique de la France fut composé – à l'instar de celui qu'on trouve souvent pendant les révolutions et les troubles et mouvements intérieurs – de ceux qui forgent de loin les intrigues et les plans de la peur, et de ceux, aveuglés par la haine ou par la volonté de vengeance de tout et de rien, qui exécutent et sèment la mort, avant d'en être eux-mêmes les victimes, comme l'affirme Janet : « [...] cet odieux épisode de notre histoire révolutionnaire a été un coup

¹ Janet, Histoire de la Révolution française, p. 101

² Janet, op.cit., p. 102

prémédité et organisé par la Commune de Paris, exécuté par des assassins ivres et stipendiés.¹ »

La fureur populaire avait besoin d'une cible précise pour que sa rage s'investisse efficacement. Quoi de plus précis que les cachots où les prisonniers se trouvent en grand nombre, majoritairement des opposants à la République et fidèles à l'Ancien Régime ! Les violences dépassent la capacité de la Commune – qui planifiait tout effectivement – à réagir ; les bonnes intentions de quelques hommes politiques ou la colère populaire face à une terrible injustice ne peuvent rien changer à l'ordre des choses. Le torrent de la haine emportait tout dans son passage. Un autre historien du XIX^e siècle écrit :

« Les prisonniers enfermés aux Carmes, à l'Abbaye, à la Conciergerie, à la Force, etc., furent égorgés pendant trois jours par une compagnie d'environ trois cents meurtriers, que dirigeait et que soudoyait la Commune. Ceux-ci [...] massacraient sans emportement, sans remords, avec la conviction des fanatiques et l'obéissance des bourreaux. [...] l'assemblée voulut empêcher les massacres, et ne le put point ; le ministère était aussi impuissant que l'assemblée ; la féroce Commune seule pouvait tout et ordonnait tout [...].² »

Plusieurs prisons parisiennes sont donc la cible d'attaque souvent organisée ; des dizaines en fureur, imprégnés par la propagande – qui n'était pas d'ailleurs complètement fautive – d'une alliance sous-jacente entre les royalistes de l'intérieur et les émigrés et les Prussiens de l'extérieur pour assujettir la République, décident d'exterminer les traîtres, leur colère explose le 2 septembre 1792 à Paris, mais également à Meaux, à Lyon, à Reims, à Caen et dans le sud à Marseille et à Toulon³.

Si les républicains – ou ceux qui se disent tels pour justifier les horreurs commises lors des massacres de septembre – pouvaient compter sur le soutien de leur journaux pour donner raison à ces actes (Marat avec *L'Ami du peuple*, Hébert avec *Le Père Duchesne*, Fréron avec *L'Orateur du peuple*), les royalistes n'avaient en revanche pas – ou très peu à cette date-là – la possibilité de se défendre de la même manière, c'est-à-dire par la voie de la presse. Aux massacres s'ajoutent l'oppression des journaux et des journalistes (notamment les royalistes) ainsi que de la liberté d'expression. L'idée de l'usage de la force pour exterminer l'opposition s'enracine de plus en plus dans les décisions politiques du nouveau gouvernement après le 10 août et les massacres de septembre. Soboul en fait le commentaire :

« L'exaspération populaire était entretenue dans l'opinion par tout un ensemble de pamphlets, journaux, adresses, appelant à l'action préventive contre les traîtres. [...] La presse de toutes les tendances amplifia encore ces appels au meurtre préventif. Les écrits de Marat et Hébert sont les plus connus. [...] Fréron, dans *l'Orateur du Peuple*, appelait explicitement au massacre.⁴ »

La presse royaliste à l'époque paraît plutôt démunie des moyens sinon de répliquer, du moins de se défendre face à l'emprise totale de la presse républicaine ; *La Quotidienne*,

¹ Janet, *Histoire de la Révolution française*, p. 106

² MIGNET François-Auguste-Alexis. *Histoire de la Révolution Française depuis 1789 jusqu'en 1814*. T. I. 13^e Édition. Paris, Didier ; Firmin-Didot, 1880. p. 298

³ cf. TERNAUX Mortimer. *Histoire de la Terreur 1792-1794, d'après des documents authentiques et inédits*. Éditions (en 8 vol.) : Paris, Calmann Lévy, 1864-1881

⁴ Soboul, *Dictionnaire historique de la Révolution française*, p. 724

journal réactionnaire et favorable à la monarchie, paraît quelques jours après les massacres de septembre, alors que le piètre soleil de l'automne de 1792 arrive à peine à sécher le sang que ces massacres ont fait couler. Ce journal va s'approprier à participer à l'action de la presse royaliste pour tenter de tenir tête à la presse républicaine, même si la tâche s'annonce rude, vu la domination de la censure sur les journaux et la complexité politique au sein du parti opposant (entre girondins et montagnards) : se positionner politiquement est une nécessité qui prendra une forme particulière dans *La Quotidienne* au fur et à mesure de l'évolution des événements sous la Convention nationale.

4. Parution de *La Quotidienne*, le 22 septembre 1792

C'est donc dans un climat très tendu de trouble politique, de vengeance dans les prisons et de guerre implicite contre les journaux royalistes, que l'Assemblée nationale législative procède à des élections au suffrage universel afin d'élire une Convention nationale capable d'assurer l'administration de l'État et de rédiger le texte d'une nouvelle constitution. Le corps politique de cette Convention est désormais constitué, dont les premières décisions sont l'abolition de la royauté le 21 septembre 1792, et la déclaration de la République le 22 septembre.¹ De cette Convention, Michelet détermine la nature et présente les membres élus pour la première fois :

« La Convention avait été élue sous le coup de la nouvelle de Septembre, sous l'émotion qu'en eut la France. Elle sortit toute entière de la bourgeoisie. Il y eut même quelques choix aristocratiques, ce qui tint à ce que, dans une pensée démocratique, on appela les domestiques au vote. À cela près, les Conventionnels étaient de petits bourgeois, médecins, avocats, professeurs, gens de lettres, marchands, etc. [...] Ces bourgeois étaient de bons citoyens, amis du bien, amis de l'humanité et des intérêts populaires, bien moins violents qu'on ne l'a dit.² »

C'est dans ce climat que le ressentiment des royalistes atteint le summum : suivis partout et menacés perpétuellement de mort, leurs journaux sont confisqués et leurs journalistes sont tués (les Actes des Apôtres³ comme journal et Suleau⁴ comme journaliste). Dans ces conjonctures, une nouvelle feuille voit le jour : *La Quotidienne*. Défiant par sa même première parution la fièvre de la journée du 10 août ainsi que les exaltations populaires, aggravées par les nouvelles des combats contre les Prussiens, monarchiens et alliés aux monarchiens français émigrés. Ce journal paraît pour la première fois le 22 septembre 1792, c'est-à-dire le jour même de la déclaration de la première République française et le lendemain de l'abolition définitive de la royauté. Coïncidence heureuse ou fâcheuse pour ce journal ? Ou est-ce bien l'intention des rédacteurs, en 1792, de choisir ce moment précis pour le lancer ? S'agit-il d'une volonté de prouver que la monarchie est plus puissante qu'on le pensait, ou d'un aspect de réaction au 10 août et aux massacres de septembre ?

¹ <http://bit.ly/2diSMmw>

² Michelet, *Histoire de la Révolution française*, T. 2, p. 37

³ Feuille royaliste fondée par Jean-Gabriel Peltier (1760-1825) et par d'autres dont Rivarol et Suleau. <http://bit.ly/2dfJYBT>

⁴ François-Louis Suleau, (1758-1792), journaliste pamphlétaire et antirévolutionnaire, il prend parti contre la Révolution en 1789 et est nommé par ses amis, vu ses imprudences et provocations, le chevalier de la difficulté ; massacré par la foule dans la cour des Feuillants le 10 août 1792.

VIRLOGEUX Louis. *Si Gannat m'était conté : profils et silhouettes*. Nonette, Créer, 2005. p. 55-56

La feuille du 22 septembre 1792 prend le titre de La Quotidienne : nouvelles gazette universelle, par une société de gens de lettres ; un titre presque neutre : aucune indication ni allusion politique à ce qui s'est passé ou se passe à l'époque n'y sont contenues. Le titre reflète plutôt des intentions culturelles et littéraires et non politiques « ... par une société de gens de lettres. » Ces gens de lettres, donneront-ils vraiment la priorité à la littérature dans leur journal ? Ou s'élanceront-ils dans la quête inévitable de la politique et dans la lutte pour construire, eux aussi et à leur manière, l'avenir de leur nation nouvelle ? Les articles de cette feuille nous en diront davantage.

Du 22 septembre 1792 au 21 janvier 1793, date de l'exécution du roi, Louis XVI (que les journaux révolutionnaires n'appelaient plus tel, mais Louis Capet), beaucoup d'événements se sont déroulés et le schisme politique s'affirme ostensiblement entre deux camps désormais distincts : les girondins, dont Danton, et les montagnards, dont Robespierre. C'était également l'occasion pour ceux qui étaient à l'extérieur de ces deux camps, de jouer sur les différences entre ceux-ci, en vue de se manifester comme les plus fidèles à la nation et les plus soucieux de sa liberté et de l'égalité entre ses citoyens¹.

La France se déclare une et indivisible, les combats avec l'ennemi extérieur tournent désormais en faveur des Français, qui se déclarent prêts à donner main forte aux autres peuples aspirants à la liberté et à l'égalité. La Révolution devient dans ce sens un épouvantail pour les autres monarchies européennes ; les journaux royalistes, censurés et fonctionnant subrepticement, y trouvent la brèche pour s'en prendre à la Révolution. Pour eux, la France a intérêt à être un État ami de ses voisins monarchiques, tandis que la Révolution coupe ces liens avec eux, d'où le danger qui menace l'avenir de la France comme son présent.

Personne n'a à l'époque les moyens pour arrêter les guerres extérieures, ni freiner les émeutes à l'intérieur ; les écarts se creusent de plus en plus entre les montagnards et les girondins ; ces derniers sentent grandir un danger qui est à même de les exclure de la vie politique : celui d'une dictature dont l'homme fort et l'ennemi d'aujourd'hui, à savoir Robespierre, est l'un des amis d'hier. La période de la Terreur commence après la défaite des girondins en 1793, et il va falloir attendre le 9 Thermidor de l'an II pour que l'envie de paix se substitue de nouveau à la peur.

5. La Convention nationale et le 9 Thermidor

La Convention, que Michelet qualifie d'« image de la France² » siège du 20 septembre 1792 jusqu'au 26 octobre 1795, une période durant laquelle la France a connu des moments noirs, de peur et de sang ainsi que des moments d'éveil, de sagesse et d'espoir, et c'est la journée du 9 Thermidor qui constitue la frontière entre les deux. Le 9 Thermidor est la limite entre le temps où la Convention est incapable de freiner la dictature montagnarde de Robespierre, et celui où la liberté d'expression se réveille et tente de retrouver ses lauriers du passé ; le 9 Thermidor distingue le temps des guerres successives et celui où l'espoir d'une

¹ Terme capitalement utilisé par les révolutionnaires, acharnement contesté par les réactionnaires. Étymologiquement, le mot veut dire l'habitant de la ville ou de la cité, il apparaît dans la Déclaration des Droits de l'Homme et du Citoyen, et montre ainsi « une complémentarité entre les droits naturels de l'Homme et les droits politiques du Citoyen vivant en société. » Toujours dans le même contexte mais sur un niveau différent, le citoyen est « l'homme armé, celui qui est appelé aux armes dans la Marseillaise. » Le mot de citoyen et de citoyenne remplacent donc ceux de monsieur et de madame lors de l'an II de la République, pour « concrétiser l'égalité dans les faits. »

La Quotidienne, quant à elle, donnera sa définition du mot citoyen dans un article sur les mots enfantés par la Révolution (que nous lirons dans la 3^e partie), dans sa livraison du 15 avril 1795

Péronnet, Les 50 mots-clefs de la Révolution française, p. 63

² Michelet, Histoire de la Révolution française, t. 2, p. 41

paix durable renaît dans les esprits. Le 9 Thermidor permet à l'écrivain et au journaliste de libérer ses mots après qu'ils sont longtemps restés prisonniers de leur réflexion, de crainte pour leur propre survie.

Le 9 Thermidor est donc un moment de réelle renaissance. Les historiens favorables à l'Ancien Régime décrivent la joie et l'entrain de se débarrasser de la Terreur, sentiments qui se mêlent à une amertume, ressentie pour ceux qui en ont été les victimes. C'est aussi la date à partir de laquelle les choses se sont remises en ordre : lois de la Convention montagnarde (2 juin 1793-27 juillet 1794) abolies, constitution en voie de modification, libertés relancées et prisonniers libérés. C'est surtout le moment de reconquérir l'opinion publique par les écrits et par la presse. Si l'on s'intéresse à l'impact de ces changements politiques sur la presse de l'époque, on peut dire que les journaux l'ont subi différemment en fonction de leur appartenance politique, que ce sont les journaux royalistes qui profitent pleinement de la liberté d'expression après le 9 Thermidor, autrement dit pendant la deuxième partie de l'histoire de la Convention.

Charles de Lacretelle (dit Lacretelle le jeune), adversaire de la Révolution et partisan de la royauté, nous fait un portrait précis de ces jours pleins de sensations contradictoires à la suite du 9 Thermidor, ainsi que du rôle de la presse, de nouveau central :

« C'étaient des embrassements dans toutes les rues, à tous les spectacles, des surprises réciproques de se trouver vivants, qui redoublaient et rendaient presque folle la joie de cette résurrection ; et cependant les pleurs coulaient en abondance au souvenir de ceux qu'on avait perdus. [...] Ce fut ainsi que nous obtînmes ou plutôt que l'opinion publique, dont nous étions les organes et souvent les précurseurs, obtint successivement l'abolition de loi des suspects, la liberté de soixante-dix députés accusés de fédéralisme, et la rentrée de ceux qui avaient été mis hors la loi ; ce qui acheva le triomphe du parti modéré dans La Convention : nous parvînmes même à obtenir la restitution des biens non vendus des condamnés à leurs familles, la liberté des cultes, l'anéantissement de cette constitution de 1793 [...]. Enfin nous obtînmes [...] la formation d'une constitution nouvelle, qui, du moins, reconnaissait deux Chambres, séparait les pouvoirs, et nous rendait la liberté civile et celle de la presse.¹ »

La Quotidienne, un des journaux qui ont repris l'activité après la destitution de Robespierre, a connu des moments d'interruption à cause de la censure pendant la Convention ; elle cesse de paraître pendant un an (d'octobre 1793 à octobre 1794), c'est-à-dire que ce journal a été censuré suite aux répercussions de la défaite des girondins après l'insurrection du 2 juin 1793, qui met fin à la représentation parlementaire de ces derniers, accusés de « fédéralisme et de vouloir rétablir la royauté.² » C'est également au mois d'octobre 1793 que se termine le siège de la ville de Lyon, dans laquelle les forces républicaines de la Convention réussissent à briser trois mois de résistance royaliste qui y succède aux girondins. Ce tournant libère entièrement le champ aux montagnards, et étouffe aussi bien les girondins que les royalistes, ce qui permet à Robespierre d'imposer sa propre conception révolutionnaire sur la République et de réprimer par conséquent toute voix opposante, royaliste ou autre, que ce soit par la force, ou par le biais de la presse. La

¹ LACRETELLE Charles. *Dix années d'épreuves pendant la Révolution*. Paris, A Allouard, 1842. p. 201, 207-208

² Janet, *Histoire de la Révolution française*, p. 144

Quotidienne est donc un des organes royalistes de la presse qui ont subi les conséquences de la victoire montagnarde, contrainte à plusieurs reprises de changer de titre pour se soustraire à la censure.

La Quotidienne ne reprend ses livraisons, après sa première interruption, qu'en octobre 1794, c'est-à-dire quatre mois après le 9 Thermidor et la liberté d'expression de nouveau acquise de la presse. Ses thèmes, notamment durant l'année 1795 (dont les livraisons constituent la majeure partie du corpus de notre recherche), se caractérisent par l'audace et la franchise ; les souvenirs de la dictature de la Terreur y sont immuablement présents, ainsi que la crainte de voir renaître une dictature similaire à celle de l'avant Thermidor. Quoique la fonction du journal soit de dessiner un tableau fidèle à la réalité quotidienne, bien qu'un journaliste doive agir en peintre, en artiste talentueux qui sait colorier son tableau en respectant les traits généraux qui le composent, la réalité était un tableau mélangé de périls pour un journal comme La Quotidienne, ceux de la poursuite, ceux de l'échafaud. Ses articles parlent, outre la politique, de la faim et du froid, du manque de subsistances, en particulier le pain, car la terreur est aussi celle de ne plus trouver de quoi survivre. Ce tableau de la quotidienneté parisienne, nous le trouvons intelligemment dessiné par les articles de La Quotidienne.

Les questions soulevées dans La Quotidienne trouvaient leur origine dans les détails de vie quotidienne que les Parisiens menaient sous la Terreur. Le manque de subsistances en est un, mais aussi les changements radicaux au niveau social, imposés par la Révolution, qui ne simplifient pas la tâche de l'adaptation, si envie était, des citoyens avec le Nouveau Régime. Si l'on peut dire, il se pourrait qu'il y ait aussi à ce moment-là, à côté de la Terreur, une incommodité quotidienne qui minimise la possibilité de communication avec le gouvernement : une tendance de la Révolution à quasiment tout changer : calendrier, noms, costumes ... Changements donc difficilement susceptibles d'assimilation par la société, ou par une partie d'elle. Dire qu'il était question d'une terreur comportementale sous la Révolution, ce serait pousser le jugement trop loin, même si l'ampleur des modifications révolutionnaires permet d'imaginer les difficultés des citoyens à s'entendre avec ces nouveautés.

Prenons à titre d'exemple le calendrier grégorien, jugé comme un aspect de l'Ancien Régime et remplacé ainsi par un nouveau calendrier, nommé calendrier républicain ou révolutionnaire : le 24 septembre 1792 (deux jours après la naissance de la Convention ainsi que la parution de La Quotidienne) apparaît la mention de l'« An premier de la République Française.¹ » Événement symbolique de toute une tendance de déchristianisation que la Révolution voulait imposer : les églises sont devenues des centres civiques et non religieux, les rues ont remplacé les noms des saints par d'autres noms non religieux. La Quotidienne ne manque pas d'en parler longuement.

Le souffle de liberté après le 9 Thermidor rivalise avec la censure thermidorienne ; la passion des arts, du théâtre, de la peinture et de la presse se heurtait à la volonté d'un gouvernement thermidorien puissant, qui cherchait le juste milieu entre la nécessité d'appliquer des valeurs essentielles qu'il a lui-même mises en avant, dont principalement la liberté, et le besoin de garantir une stabilité que la transition intérieure et les guerres extérieures rendent indispensable. La terreur, ce n'est pas que la peur et les massacres, mais aussi le trouble que le citoyen ressent journallement dans sa communication avec son propre entourage, jadis plus aisément compréhensible pour lui, désormais devenu comme un milieu de « dépaysement ».

¹ TULARD Jean, FAYARD Jean-François, FIERRO Alfred. Histoire et dictionnaire de la Révolution française, 1789-1799. Paris, Robert Laffont, 1987, 1988. p. 616-617

La terreur pourrait consister en le sentiment de dépaysement dans son milieu natif ; elle peut être l'absence de la possibilité de chercher une paisible existence ailleurs. C'est de ce type de dépaysement, caractérisé par ces aspects qu'on vient de mentionner, qu'un journal comme *La Quotidienne* s'est fait à la fois le miroir et le dénonciateur de son quotidien. Le calendrier révolutionnaire y est critiqué sans relâche, les injustices contre les prêtres réfractaires sont condamnées, les questions relatives à la police et à l'administration soulevées. C'est un journal qui critique le gouvernement, il est vrai pour certaines raisons idéologiques, mais aussi qui trace le changement vécu par les citoyens pendant la transition politique de leur nation. Ce serait un journal en discordance fondamentale avec l'ensemble des gens normaux – que le XIX^e siècle appelle plus tard masses populaires ou classe ouvrière – mais, volontairement ou non, pour son propre intérêt ou non, ce journal parle du quotidien de ces gens normaux et indirectement en leur nom, ce qui fait sa particularité, son intérêt.

« La déchristianisation et le calendrier révolutionnaire provoquent une sorte de dépaysement : le nom des rues ne pouvait se rapporter à aucun nom de saint, ce qui était un bouleversement. [...] Les églises étaient devenues des sièges d'administration ou des greniers. Les couvents servaient de bureaux ou de prisons. [...] Le souffle égalitaire qui déferlait sur la France apparaissait à Paris avec les inscriptions sur les murs des édifices publics : Liberté, Égalité, Fraternité ou la Mort. Il se marquait aussi par l'usage du tutoiement, beaucoup plus significatif que l'appellation de citoyen longtemps réservée aux citoyens actifs.¹ »

Voilà pourquoi la journée du 9 Thermidor est considéré comme l'un des moments cruciaux de la Révolution, non pas seulement par rapport à ses détails historiques mais notamment par rapport à ses conséquences ultérieures sur la vie politique de la nation, sur son économie et sur les libertés, dont celle de la presse. Ce qui a fait l'erreur grandissime de la Terreur selon plusieurs historiens, à part le fait de terroriser bien entendu, c'est que ses chefs n'ont pas su catégoriser les dangers et les estimer tels quels ; autrement dit, ils ont considéré que toute menace est mortelle, que tout opposant est un prétendant à la restauration de l'Ancien Régime et un ennemi potentiel de la République, qu'il faut par nécessité physiquement éliminer. Les ressources dont disposaient les factions hostiles à la Révolution n'étaient pourtant pas égales, et les dangers qu'elles représentaient n'étaient pas toujours sérieux ni opératoires. Robespierre et ses acolytes ont eu la prédilection de l'exhaustive épuration préventive, ils en tombent eux-mêmes victimes.

Cette généralisation du danger pouvant provenir des ennemis de la République, a hanté les articles des journalistes de *La Quotidienne* en 1795. Certains de ses articles mettent l'accent sur l'évolution irréversible de l'Histoire par rapport à la République et à la Royauté ; en d'autres termes, le danger des royalistes, amplifié par les républicains, ne pouvait en réalité pas menacer le statut de la République dans sa forme naissante après les deux dates capitales du 14 juillet 1789 et du 10 août 1792. Ces rappels émis par *La Quotidienne* continuent en 1795, c'est-à-dire même après l'élimination de la Terreur, car les régimes successifs (la Convention thermidorienne, le Directoire et le Concordat) continuent à prendre les royalistes pour un ennemi redoutable, prêt à tout moment à se relever de ses cendres, et à s'emparer de nouveau du pouvoir.

« Le régime de la Terreur aurait dû, au point de vue de l'humanité comme au point de vue du succès, n'être inquiétant que pour les

¹ REINHARD Marcel. *Nouvelle Histoire de Paris. La Révolution, 1789-1799*. Paris, Hachette, 1971. p. 319, 324

ennemis déclarés du nouvel ordre des choses. Dès lors, il aurait dû être appliqué dans des limites telles – frappant impitoyablement les chefs, menaçant tous ceux qui se laisseraient aller à les remplacer, épargnant les adversaires qui s’abstenaient de prendre part à la lutte – que les indifférents se sentissent par lui assurés contre leurs maîtres de la veille [...]. Malheureusement, ce qui était un moyen de défense, le seul moyen de défense efficace contre des attaques mortelles, fut exagéré, au lieu d’être restreint le plus possible ; ce moyen de défense fut, en outre, transformé en moyen de gouvernement, un moyen d’étouffer des oppositions n’ayant rien de menaçant pour le nouvel ordre des choses.¹ »

Alors il est temps d’en finir avec ce que les adversaires de la Montagne appelaient une nouvelle dictature ; il est temps d’enterrer ce rêve robespierriste de faire une république dictatoriale mais absolument égalitaire, où la fin justifie les moyens. Il est finalement temps de se libérer d’une peur, qui se régénère sans cesse, d’être le prochain à passer sous la lame de l’échafaud. À un moment donné, les talents oratoires sont impuissants devant la frénésie du sang et le désir d’écarter un monstre, un tyran. Celui-ci n’est effectivement écarté qu’avec le même moyen et la même violence. Dans la Convention, le système autrefois solide du tyran se voit divisé, une partie des partisans d’hier se révolte contre le chef du système, pour qu’ils n’en soient pas à leur tour victime. C’est le même subterfuge de devoir protéger la République par tous les moyens, qui avait fait perdre la vie à Danton, qui fait bien perdre la tête à Robespierre et à ses fidèles (dont Saint-Just et Couthon). Dès qu’on approuve que tout soit permis pour garantir l’intérêt suprême de la nation, que notre propre vie en soit le tribut n’est pas une chose à exclure.

Le 9 Thermidor représente le choc des intérêts entre les amis du passé ; c’est un mélange de jalousie et de peur, d’amour de pouvoir et de vigilance par rapport à l’autre ; non seulement les personnes sont en conflit sous la Terreur, mais les comités aussi : inventions de Danton et de Robespierre pour défendre la République, ceux-là deviennent par la suite la faux pour exterminer les opposants, même républicains ou appartenant à la Convention même, pour défendre la République. Le 10 thermidor, Robespierre « fut exécuté avec Couthon et Saint-Just, sur la place où il avait fait périr tant de malheureux, laissant après lui une mémoire qui sera éternellement controversée. » (Janet, Histoire de la Révolution française., p. 200). Mais non pas controversée pour La Quotidienne et les autres camps royalistes. Il est temps de respirer de nouveau ... il est temps de réagir.

6. La réaction des contre-révolutionnaires² : retour aux violences

Le 9 Thermidor marquerait-il la fin de la Révolution ? Cette question a été posée par plusieurs historiens de la Révolution qui ont convenu, malgré les nuances de leurs points de vue à ce sujet, que les trois premières années, de 1789 à 1792, celles de l’essor de la liberté, sont bel et bien révolues, et que les années qui ont suivi le 10 août 1792 n’ont pas cessé de

¹ DEVILLE Gabriel. Histoire Socialiste (1789-1799). Thermidor et Directoire (1794-1799). Sous la direction de Jean Jaurès. T. 5. Paris, Jules Rouff et C^{ie}, 1904. p. 2

² Voir REY Alain. *Révolution, Histoire d’un mot*. Coll. Bibliothèque des histoires. Paris, Gallimard, 1989. p. 121 : « L’évocation constante des ennemis, des contre- et des anti- conduisait à la notion de salut public et autorisait le recours à la violence. »

s'assombrir, même après le 9 Thermidor, de même que les dissidences entre les citoyens qui ne cessent de se multiplier. Mathiez note la suprématie de la volonté de gouverner à celle de faire de l'action politique proprement dit :

« La grande période de la République est désormais finie. Les rivalités entre les personnes prennent le pas sur les idées ; le Salut Public s'efface ou disparaît derrière les intérêts privés ou derrière les rancunes et les passions. Le politicien remplace le politique. Tous les hommes d'État sont morts. Leurs successeurs qui se disputent âprement le pouvoir sont incapables de former autour de leurs maigres personnes des majorités stables.¹ »

L'opposition à la Révolution ne commence pas qu'après la chute de Robespierre, la Contre-révolution connaît, d'abord dans les journées du 5 et 6 octobre 1789 (début de l'élimination de la monarchie), ensuite dans la journée du 10 août 1792, deux dates primordiales qui déclenchent de différentes formes de réaction contre la Révolution. Nous notons l'émigration après les journées d'octobre 1789, comme expression de refus de la Révolution, sans omettre les autres formes d'opposition, politiques et intellectuelles, à la Révolution, qui se sont manifestées par le biais des journaux, des partis politiques et des clubs qui désignent le cantonnement idéologique des différentes factions. La Contre-révolution est aussi religieuse, avec la réaction des prêtres dont la Révolution fait deux catégories : les constitutionnels, qui prêtent serment à la République, et les réfractaires, qui s'y refusent. C'est la cause de ces derniers que les journaux de la réaction défendent le plus, étant les victimes de la déportation ou de l'exil volontaire, c'est-à-dire l'émigration. C'est donc avec des émigrés – des princes et des riches propriétaires – et des prêtres, tous réunis à l'étranger, qu'une première Contre-révolution se constitue en France pour tenter de s'opposer à la Révolution. Une Contre-révolution qui ne cesse pas d'enchaîner les révoltes intérieures jusqu'au 18 brumaire an VIII (9 novembre 1799), date à la suite de laquelle Napoléon Bonaparte réussit à mettre fin au Directoire, et à la Révolution, pour débiter l'ère du Consulat.

« Autour du comte d'Artois, à Turin d'abord, à Coblenz ensuite, s'organise un conseil politique animé par Calonne. La politique poursuivie vise trois buts : fomenter une coalition des souverains étrangers pour libérer Louis XVI, tenter de le délivrer ainsi que sa famille par un coup de main rapide, [...], fomenter enfin des révoltes en France en faveur du roi, pour exercer une pression sur les assemblées en les persuadant qu'elles sont désapprouvées par le pays, sans que l'on puisse toujours établir un lien précis entre le comité de Turin et les troubles en France.² »

La présente recherche s'intéressera précisément à la deuxième Contre-révolution, plus influente, qui s'est marquée par le retour, après le 9 Thermidor, des acteurs de la première Contre-révolution, à savoir les émigrés et les prêtres déportés, pour y participer. Cette deuxième Contre-révolution débute après l'exécution de Robespierre ; c'est un événement qui, mis à part le caractère violent de l'épisode final de sa vie – ce qu'il n'avait lui-même pas pour autant manqué d'infliger à ses opposants –, est sans doute une renaissance d'une liberté que certains ont cru, non sans avoir raison, perdue après en avoir très brièvement profité au début de la Révolution. Pour que le mot liberté ne soit pas banalement vulgarisé – chacun

¹ MATHIEZ Albert. La Réaction thermidorienne. Paris, Armand Colin, 1929. p. 3

² Péronnet, Les 50 mots-clefs de la Révolution française, p. 99

possédant une conception différente des connotations et des limites de cette valeur – nous allons dire que la dictature révolutionnaire de Robespierre – qui pourrait provenir d’une parfaite conviction personnelle de ce dernier que les intérêts de la République l’exigeaient – menaçait avant tout la forme la plus élémentaire de la liberté, commune chez les différents esprits idéologiques : à savoir le droit d’exprimer ses idées sans être jugé ni exécuté pour avoir manifesté ses propos. Mourir pour des mots, c’est l’une des idées qui se répètent dans les articles de La Quotidienne ; elle constitue, l’on ose dire, une obsession pour le rédacteur de ce journal comme pour ses abonnés et écrivains, car elle est l’incarnation et l’acte qui résumait le mieux la Terreur sous Robespierre. La liberté, c’est le pouvoir de s’exprimer, dans un premier lieu, et de ne pas être réprimé pour ses paroles dans un second lieu. Voici un exemple par lequel La Quotidienne se proteste contre les mesures injustes et attentatoires à la liberté d’expression et de la presse :

« L’auteur de la correspondance politique¹ vient d’être arrêté par ordre de comité de sûreté générale. Il est accusé d’avoir donné, dans son journal, des éloges à Louis XVI, et de regrets à la monarchie.² »

Ce sujet relatif aux limites verbales a été longtemps soulevé dans les derniers mois de la Convention ; les orateurs républicains s’appliquent à décréter des lois encadrant – ou contraignant selon les royalistes – la liberté de l’expression journalistique, à l’instar de celle de Marie-Joseph Chénier du mois de mai 1795, qui fait couler d’encre et à laquelle La Quotidienne consacre une bonne partie de ses articles.³ Avant d’aller voir ces lois, il convient de jeter un coup d’œil rapide sur ce que l’Histoire connaît sous le nom de la réaction thermidorienne, qui comprend en effet de nombreuses réactions, dont celle des royalistes, qui s’étaient manifestés de nouveau sur la scène politique, aussi bien par leurs armes que par leurs plumes. C’est le temps du « recul », du « retour en arrière⁴ », et les royalistes le voulaient une restauration de l’ancien ordre des choses.

La Convention souffre d’une situation pour le moins compliquée à déchiffrer. Elle n’est plus le cadre officialisant, bien involontairement, la dictature de Robespierre ; elle n’est pas non plus un corps administratif et gouvernemental indépendant après la chute de ce dernier, parce qu’elle a perdu une importante partie de sa base populaire à cause de l’amalgame entre elle et la dictature de la Terreur. Si elle souhaite réimposer l’ordre et la justice, elle se voit toutefois impuissante face à une large tranche, populaire, bourgeoise et royaliste, désireuse de représailles ; si elle espère, d’ailleurs, gouverner en cavalier seul la République, elle se trouve forcée à se désillusionner : la presse libre, affamée d’attaques, est de retour, le rôle de celle-ci retrouve désormais le prestige des trois premières années de la Révolution.

« [...] la pression de l’opinion de la presse, de nouveau florissante, les luttes de pouvoir entre Thermidoriens – c’est-à-dire ceux qui ont contribué à renverser Robespierre [...] empêchent la Convention de couvrir le passé du voile de l’oubli.⁵ »

¹ S’agit-il d’un périodique ? Si oui, nous pensons qu’il s’agit de la Correspondance politique et anecdotique sur les affaires de l’Europe. Et particulièrement sur celles de l’Allemagne. (-1790) <http://bit.ly/2ctsNHZ>. Ne pas confondre avec la Correspondance politique, civile et littéraire (1781-1783) : <http://bit.ly/2cvvEo5>, <http://bit.ly/2d0bstK>

² La Quotidienne ou Le Tableau de Paris. N° 55, 14 avril 1795. p. 2

³ Dont nous lisons les détails un peu plus loin, dans la subdivision titrée La presse après le 9 Thermidor.

⁴ Mathiez, La Réaction thermidorienne, p. 3

⁵ Journal de la France et des Français. Chronologie politique, culturelle et religieuse, de Clovis à 2000. Ouvrage préparé par le concours du Centre National du livre. Paris, Quarto Gallimard, 2001. p.1219

Il n'était pas suffisant pour les réactionnaires, après l'exécution de Robespierre, que les prisonniers affranchissent les seuils des portes rouillées des prisons pour dire que la liberté est retrouvée et que la paix est réinstallée. Donner la liberté physique aux prisonniers est une condition importante pour la paix, mais il faut aussi prévenir la vengeance des opprimés et l'exploitation politique qui en résulte. C'est cette vengeance qui domine en grande partie la réaction après le 9 Thermidor. La Convention cherche dans cette période à recouvrer une politique équilibrée, sans excès, qui redonne confiance à ses citoyens ; dans une telle perspective, les représailles ne sont pas les bienvenues. Elles ont pourtant eu lieu. À Paris, comme dans d'autres villes du sud et du sud-est, des violences éclatent contre les républicains, les prêtres ayant prêté serment à la République, et contre les prisonniers jacobins. Le vent des événements n'a pas soufflé dans le sens souhaité par la Convention, qui se mobilise pour réagir ; ses capacités ne lui permettent pourtant qu'une limitation des condamnations contre certains prisonniers, elle ne peut en revanche empêcher la fureur des autres, même si elle sentait leur imminent danger. Paul Janet revient sur quelques détails des premiers jours de cette réaction thermidorienne :

« Les prisons furent ouvertes ; d'innombrables accusés furent mis en liberté ; l'échafaud ne fut plus en permanence, et les exécutions cessèrent. [...] Les comités révolutionnaires furent partout dissous ; le club des Jacobins fut fermé, et ses séances interdites. Les Montagnards, les Terroristes, tous ceux qui étaient plus ou moins suspects de complicité avec le régime de Robespierre, sans avoir eu la prévoyance de se faire Thermidoriens, remplirent à leur tour les prisons. Cette réaction eut même des excès criminels, [...] et l'on vit dans le Midi, à Lyon, à Nîmes, à Avignon, à Marseille, des bandes royalistes [...] renouveler dans les prisons et dans les rues même les massacres de septembre.¹ »

La réaction thermidorienne s'est caractérisée donc par « la libération des suspects et la liberté indéfinie de la presse.² » Cette liberté de la presse, les articles d'un journal royaliste comme *La Quotidienne* en témoignent régulièrement, en multipliant les écrits sur les souvenirs de la Terreur de Robespierre, sans pour autant rien dire à propos de ce que l'histoire appelle « la terreur blanche. » Cette expression désigne « *l'ensemble des représailles, des attentats et des massacres exercés contre les agents de l'ancien gouvernement.*³ » Période non moins violente que la Terreur, qui réincarne la peur de la reproduction des massacres de septembre 1792 (ce qui se produit au fait) au sujet desquels *La Quotidienne* reste, hormis quelques rares exceptions, muette. Lacretelle le jeune, bien qu'il qualifie la journée du 9 Thermidor de « révolution », il s'indigne des massacres réactionnaires qui se couvrent parfois de l'étoffe religieuse :

« [...] Mais ce qui nous⁴ affectait plus cruellement encore, c'était la marche homicide que suivait la révolution du 9 thermidor dans quelques villes du Midi, et surtout à Lyon, à Marseille ; c'étaient des représailles de cruauté qui souillaient notre cause, une frénésie de vengeance qui répétait le crime en prétendant le punir, enfin des

¹ Janet, *Histoire de la Révolution française*, p. 204

² Soboul, *Dictionnaire historique de la Révolution française*, p. 887

³ Mathiez, *La Réaction thermidorienne*, op.cit., p. 210

⁴ Lacretelle ne précise pas dans son ouvrage qui est ce nous ; il s'agit probablement de l'œil collectif de la population de Paris, mais aussi de lui et de ses compagnons qui étaient témoins de cette période-là.

massacres dans les prisons. Je ne saurais dire encore d'où venaient ces associations, qui se nommaient, par un blasphème atroce, compagnons de Jésus¹, en égorgeant, en jetant dans le Rhône des hommes désarmés ; d'où venaient ces enfants du soleil, qui voulaient naturaliser le meurtre parmi nous et en faire notre seul code criminel [...].² »

Dans cette omission des massacres de la terreur blanche dans les articles de La Quotidienne, et la concentration de ceux-ci sur les horreurs de la Terreur robespierriste, nous pouvons dire que la liberté indéfinie de la presse n'est pas un synonyme de l'objectivité parfaite, car nul journal n'est entièrement libre, ni ne peut l'être. La Quotidienne – insérée dans une large lignée de journaux réactionnaires profitant de la période de transition entre la Convention et le Directoire (le système politique à venir en octobre 1795) – s'investit à une réaction d'ordre différent, dont la munition n'est pas les armes mais plutôt les mots.

En parallèle, plutôt en opposition à la terreur blanche, sanglante et honteuse, ne pourrait-on dire, quant à la liberté post-thermidorienne de la presse, dont La Quotidienne est un exemple des journaux qui ont profité d'une réaction journalistique blanche, que l'adjectif blanche reprend cette fois son premier sens, sans aucune allusion, pour désigner l'action de repousser l'injustice et de défier la terreur par des moyens plutôt pacifiques et civilisés que violents ?

7. Paris en 1795 (jusqu'au Directoire : octobre 1795)

Six ans désormais depuis la naissance des idéaux politiques qui ont accompagné la Révolution, six ans pendant lesquels du sang et des sacrifices ont été dépensés pour concrétiser l'objectif d'une république libre, où tous les citoyens sont égaux et liés par le sentiment de la fraternité. Six ans, bien longs, ont été largement suffisants pour qu'un ensemble populaire atteigne les limites de l'épuisement, ressentant la faim, le besoin, et la mort. Les esprits aspirent désormais à la paix, thème de plus en plus récurrent dans les textes, de journaux ou autres, publiés à ce temps-là. Après que la Révolution s'est purgée elle-même de ses bons comme de ses mauvais acteurs, après que chacun, à un moment donné, a su guetter l'occasion pour éliminer les compagnons de la veille, avant qu'il ne soit lui-même destitué par les fidèles du présent, les événements concourent en 1795 à une stabilisation intérieure souhaitée par tous, et à une cessation des guerres avec des voisins destinés, qu'on l'accepte ou non d'après La Quotidienne, à demeurer à jamais présents à côté de la République.

Les positions des Européens envers la République ne sont plus les mêmes, puisque la volonté des Français de retrouver la paix répondait à une lassitude européenne générale de guerres consécutives avec la France. Les Prussiens reconnaissent la République, de même que les Espagnols ; les Hollandais le font presque sans choix parce que la Révolution s'exporte chez eux après la conquête du pays par le général Pichegru en mai 1795. L'Angleterre demeure le pire ennemi de la République, aussi directement qu'indirectement ; elle viendra en aide aux émigrés français, composés de religieux et de nobles qui tentent de descendre à Quiberon en juin 1795. La tentative échoue, et la République renouvelle sa suprématie face à l'ensemble de ses ennemis. Événements auxquels La Quotidienne fait régulièrement référence dans sa partie consacrée aux nouvelles étrangères, ou dans sa rubrique de Paris.

¹ cf. DUMAS Alexandre. Les Compagnons de Jésus. Paris, Calmann-Lévy, 1900

² Lacretelle, Dix années d'épreuves pendant la Révolution, p. 211-212

« En héritant du pouvoir, les Thermidoriens ont hérité de la guerre avec l'Europe. Les armées françaises connaissent le succès sur le Rhin, et la Prusse va se désengager de la coalition. Le 5 avril 1795, avec le traité de Bâle, la Prusse reconnaît la République Française. L'Espagne suit en juillet. [...] Par le traité de La Haye, le 16 mai 1795, elle [La Hollande] devient une *République sœur*. Il s'agit en fait plus d'un protectorat que d'un accord de puissance à puissance.¹ »

C'est d'ailleurs dans cette période que le journal de La Quotidienne s'exprime le plus librement en comparaison avec les deux premières années de son existence, où il était sujet à une censure impitoyable, d'ailleurs comme les autres journaux réactionnaires et royalistes. Notre recherche va essayer d'aborder les livraisons de cette période de l'année 1795, jusqu'à la date de la dissolution de la Convention et l'avènement du Directoire, le 26 octobre 1796. L'an III (1795) se caractérise au niveau politique, comme l'on a évoqué là-dessus, par les traités de paix avec la Prusse et l'Espagne, mais aussi, à l'intérieur, par deux soulèvements populaires contre la Convention thermidorienne, dont les revendications explicites sont le pain (ce qui cristallise le manque affreux des subsistances à l'époque) et le rétablissement de la Constitution de 93². Ces deux révoltes, la première le 12 germinal an III (1^e avril 1795) et la deuxième le 1^e prairial an III (20 mai 1795) ne connaissent pas de suite satisfaisante pour leurs meneurs, mais affaiblissent considérablement le pouvoir de la Convention, qui ne tient plus que cinq mois avant de céder la place au Directoire.

Les mesures de la Convention thermidorienne acquièrent plutôt l'approbation de La Quotidienne (à l'exception des articles des mois d'août et de septembre 1795, où le ton du journal change et devient plus sévère à l'égard de la Convention) ; la Convention est louée ou doucement critiquée par les articles du journal :

« Honneur à la convention qui a su sacrifier aux principes éternels de la justice, les faibles et misérables considérations de l'amour-propre ! Honneur à Merlin qui a eu le courage d'avouer ses fautes en réparant ses torts ! De pareils aveux font oublier tous les maux. Mais en recevant dans son sein les députés échappés aux poignards de Robespierre, la Convention n'a point tout fait encore.³ »

Des mesures importantes y ont contribué, la suppression du tribunal révolutionnaire (le 31 mai 1795) en est une. La Quotidienne rapporte même l'épisode de la descente des émigrés à Quiberon, arrangée par le comte d'Artois, épisode raconté par la voix de capitaines⁴ de l'armée républicaine que nous nous étonnons de voir publiée dans un journal comme La Quotidienne ; cette neutralité du journal, ou son objectivité, peut surprendre au premier abord, s'agissant d'une feuille favorable à la monarchie. Plus le lecteur lit les articles de ce journal, plus il comprendra le joug de la censure et l'objectif du journal lui-même, qui tente d'associer réalisme et patriotisme sans pour autant renoncer à son idéologie qu'il exprime dans son prospectus⁵. Oui pour les hauts intérêts de la République, non à la restriction de la liberté des

¹ Journal de la France et des Français, 2001, p. 1221

² Promulguée par la Convention montagnarde le 24 juin 1793, elle n'est jamais rentrée en vigueur.

³ La Quotidienne ou Le Tableau de Paris. N° 21, 11 mars 1795. p. 3

⁴ Lettre du capitaine Claude de Belto, publiée dans la rubrique de Paris, de la livraison du 10 juillet de La Quotidienne. Dans laquelle il se plaint de la « position pénible » de l'armée républicaine, des menaces des chouans en Bretagne (majoritairement des royalistes selon ses termes) et de la conspiration européenne (notamment les Anglais) pour restituer un « roi mannequin » en France (en l'occurrence le comte d'Artois).

⁵ Que nous lirons tout entier dans la deuxième partie.

Français, même ceux qui s'opposent idéologiquement à la République, telle était l'apparence de la ligne politique de La Quotidienne en 1795, qu'elle a défendue tant bien que mal tout au long de ses livraisons.

Voilà donc une très courte introduction historique de certains moments importants de la Convention ; La Quotidienne en a subi les influences dont nous lisons les répercussions dans ses articles, qui ne sont pas cités dans ce chapitre, mais gardés pour l'étude consacrée aux idées du journal dans la deuxième partie. Il est temps d'aborder ce journal dans le contexte des journaux de l'époque, par un résumé de l'histoire de la presse réactionnaire sous la Révolution ; une presse sujette à la censure mais toutefois brave et hasardeuse voire impétueuse pour quelques-uns de ses journaux, vigilante et pragmatique pour d'autres.

**Deuxième Chapitre : *La Quotidienne*
dans le contexte des journaux
contre-révolutionnaires**

L'une des difficultés susceptibles d'affecter notre approche de La Quotidienne dans le contexte historique de l'époque, est la rupture (ou les ruptures) de ses livraisons à cause de la censure et des journées d'émeutes, sa parution ne suivait donc pas une ligne consécutive. Ce n'est d'ailleurs pas surprenant ; La Quotidienne, à l'instar d'autres journaux royalistes du moment, était un journal qui cherche à affirmer une présence au milieu du chaos, là où la punition est fatale et le jugement irréversible contre les adversaires du pouvoir en place, notamment sous la Terreur. Expliquons-nous davantage : La Quotidienne paraît de 1792 jusqu'à 1798, avec des changements de titre et des périodes d'interruption, avant qu'elle ne s'arrête entièrement jusqu'à en 1814, date de reprise de parution sous le même nom. Notre corpus, quant à lui, se focalise sur La Quotidienne de 1795 (février-5 octobre) ; le même corpus comprend, à titre représentatif, un mois des livraisons du journal sous le Directoire (décembre 1796) : les livraisons manquant du mois de février ne sont pas analysées faute de pouvoir y accéder.

C'est donc précisément cette tranche temporelle de l'histoire de la Révolution qui nous intéresse mais, une interrogation s'impose, est-il possible de le faire indépendamment de la contextualisation historique de la Révolution ? La nécessité d'avoir une bonne connaissance de l'ensemble de l'histoire de la presse révolutionnaire ne nous impose pas de la développer entièrement dans la présente recherche, ce qui n'est pas notre propos. Or, il serait étrange, voire improbable, de parler d'une presse en 1795 qui n'a peut-être pas d'existence effective en dehors d'une continuité d'événements qui l'ont produite (la presse de 1795) en tant que telle. Les limites de cette recherche, ainsi que son objectif, ne nous autorisent qu'à développer brièvement l'état de la presse dans ce chapitre.

C'est par conséquent pour ne pas arracher la presse de cette année (1795) à son contexte global de la presse sous la Révolution, prenant soin de ne pas se perdre dans les méandres de la presse révolutionnaire et antirévolutionnaire de l'époque, ce chapitre se contente d'abord de faire un tour d'horizon de l'état de la presse et de sa rapide diffusion à la veille de la Révolution en général. Il s'intéresse par la suite au combat des journaux d'opposition contre la censure du gouvernement (ou des gouvernements) de la Révolution. Puisqu'il s'agit d'un journal d'opposition favorable à la monarchie, la recherche se concentre sur la presse royaliste, avant et après la Terreur. Par souci d'homogénéité et pour présenter un tableau le plus possible complet de la presse royaliste d'opposition, surtout que la plupart des journaux de cette presse paraissent pour la première fois avant le 10 août 1792 et reparaissent après le 9 Thermidor an II (27 juillet 1794), les titres des journaux royalistes mentionnés ne couvrent pas que la Convention thermidorienne, mais aussi le Directoire.

Un retour plus explicatif sur ces approches chronologiques des moments clés de la Révolution, dans la perspective de la presse, est développé à chaque fois qu'une nouvelle phase historique est abordée. Le but, rappelons-le, n'est pas d'être exhaustif mais plutôt représentatif d'une presse, d'opposition, plus complémentaire que divisible en périodes distinctes avec des dates exactes. Et ce pour mieux cerner les conditions dans lesquelles ce journal de La Quotidienne, a fait partie d'une presse en pleine effervescence et en constante métamorphose.

A- Paysage général

1. L'épanouissement des journaux à la veille de 1789 jusqu'au 10 août 1792 : période de la liberté illimitée. La presse royaliste : en quête de s'affirmer face aux défis

L'ensemble des événements historiques qui ont concouru au déclenchement de la Révolution ont bouleversé les piliers de la monarchie ; bien que la paix et la stabilité fassent, à suivre l'argument des loyalistes à la royauté, partie intrinsèque de l'Ancien Régime, l'évolution historique imminente semblait inévitable. Sous l'Ancien Régime, la paix des frontières et la stabilité intérieure n'ont pas pu garantir la paix des esprits ; l'ordre imposé uniquement par la force et par la tradition et non par la conviction ne peut pas garantir une stabilité permanente, que ce soit à l'extérieur ou à l'intérieur. Tant qu'un pouvoir suprême dessine aux membres de la société qu'il gouverne le tableau de leurs droits de s'exprimer et d'agir, la paix des âmes à l'intérieur ne se concrétise pas pour devenir tangible comme celle des frontières extérieures. Être capable de se prononcer quand on le voudrait et à propos de qui et de quoi l'on voudrait est le premier des droits ; en canaliser les détails est une nécessité, mais non une priorité.

C'est ce genre de réflexions qui commence à hanter les esprits à la veille de 1789, notamment avec la convocation des États-généraux en juillet 1788, où le besoin s'est avéré énorme de rédiger des brochures et d'archiver par des comptes-rendus écrits les séances qui sont désormais nombreuses. Le principe même de censure du pouvoir royal est fortement ébranlé : le peuple qui n'avait pas le droit de se mêler de la politique est dorénavant invité, par la force des circonstances, à y participer efficacement. Les limites imposées par le peintre de l'Ancien Régime sont fortement brouillées. Le peuple ressent le besoin d'un art nouveau.

Dans son Histoire de la Révolution française, Michelet nous parle d'un « réveil » du peuple en 1788, comme si le peuple s'était lourdement endormi pendant longtemps sans en prendre conscience. Le peuple qui se contentait jusqu'à récemment de confier la politique à ceux qui s'en occupaient traditionnellement individuellement, est subitement appelé à y être un contributeur de poids : il a d'ores et déjà à voter, à réfléchir et à proposer des idées. L'insouciance vis-à-vis de la politique sous l'Ancien Régime allait être remplacée par l'engagement du lendemain. Les gens, ou le peuple, – qu'on dénomme plus tard les citoyens et ultérieurement la masse populaire – sont donc invité à parler, à écrire et à influencer la manière de réfléchir des autres par leurs idées. Ces trois éléments ont trouvé concrétisation dans les journaux. Le nouveau portrait de la République va avoir pour fond les papiers et pour couleur les mots. Le journalisme s'annonce comme un nouveau et déterminant pouvoir.

« Ce réveil subit d'un peuple appelé tout à coup à prendre connaissance de ses droits, à décider de son sort, avait absorbé toute l'activité du temps dans le journalisme. Les esprits les plus spéculatifs avaient été entraînés sur le terrain de la pratique. Toute science, toute littérature fit halte ; la vie politique fut tout.¹ »

¹ MICHELET Jules. Histoire de la Révolution française. 1847. Édition établie et commentée par Gérard Walter. Vol. 1. Paris, la Nouvelle Revue Française, 1939. p. 237

Même le discours qui prône la stabilité et l'ordre intérieurs comme priorités, qui les met au-dessus du droit de s'exprimer librement, perd de son importance face à la montée des journaux à l'époque : vivre en paix dans une nation ne doit pas y contredire une expression libre, de même que la stabilité intérieure ne doit pas se réaliser aux dépens de la liberté individuelle, ou citoyenne. Nous allons trouver ce discours dans les journaux républicains les plus énergiques du début de la Révolution, et dans les réflexions de ses théoriciens et journalistes, comme Danton, Desmoulins, Brissot, Fréron, etc.

La poussée des journaux en 1789 est abondante et variée : « à chaque grand moment de 89, une éruption de journaux¹ », mais les idées ne sont pas encore réellement mûres, ni assez suffisamment audacieuses pour défier et menacer la monarchie. L'on a à l'époque le courage de vilipender la royauté, mais non ouvertement le roi ; Louis XVI reste le descendant de la famille des rois qui gouverne depuis des siècles, il n'est pas envisageable, pas encore, de le décrier ouvertement. De surcroît, l'on veut un changement mais par étapes, avec la présence d'un roi à la tête d'une monarchie constitutionnelle où les décisions sont prises par le biais du vote. Le dessein est prometteur, mais l'exécution est loin d'être exemplaire. La presse devient un instrument d'expression, soit personnel, soit collectif dans le cadre de partis et de factions en conflit ; elle n'est pas qu'un moyen diffuseur d'information, mais plutôt un instrument de lutte et de polarisation politique. Elle est décisive, et ses écrivains sont aussi des hommes d'État, mémorables.

« [...] La presse accuse mais vaguement, elle se plaint, elle s'indigne, comme le peuple, sans trop savoir ce qu'il faut faire. [...] Pour l'indication des remèdes, la Presse, ce jeune pouvoir, devenu si grand tout à coup dans l'impuissance des autres.² »

La conscience de l'importance des journaux va de pair avec l'évolution de la conscience politique ; avant 1789, la presse n'occupe qu'une partie minime de la vie des Français, elle était, à emprunter le terme de Hatin dans son Histoire du journal en France, à « *l'état d'enfance, s'ignorant elle-même, sans force ni caractère.*³ » L'éclosion de la presse n'est pas à vrai dire surprenante, elle s'inscrit dans l'ordre et dans l'esprit des philosophes des Lumières qui remirent en question l'ensemble des réflexions, non seulement de la France, mais de l'Europe toute entière.

« [La presse] allait éclater tout à coup comme un feu souterrain qui a rompu ses digues, et son explosion devait ébranler la vieille Europe jusque dans ses fondements, déjà si fortement sapés par la philosophie du dix-huitième siècle.⁴ »

Cette presse n'est pas bien entendu que républicaine ou purement révolutionnaire dès le début : les journaux qui soutiennent la royauté sont encore présents, forts et influents ; l'objectif, nous l'avons souligné, est d'opérer un changement politique, de répondre aux attentes populaires à la suite des questions soulevées par les États-généraux, tout en respectant la place du roi. Michelet va même jusqu'à dire que les premiers brins d'opposition au roi proviennent de la part des royalistes : « [...] *la Presse, qui lutte contre le Roi, est généralement royaliste.*⁵ » C'est à partir de ce détail qu'il aurait fallu édifier le corps de la

¹ Michelet, Histoire de la Révolution française. 1847, vol. 1, p. 237

² Michelet, op.cit., 247

³ HATIN Eugène. Histoire du journal en France, 1631-1853. 2^e Édition. Paris, P. Jannet, 1853. p. 50

⁴ Ibidem

⁵ Michelet, Histoire de la Révolution française. 1847, vol. 1, p. 247

Révolution naissante, autrement dit sur des bases de coopération entre l’Ancien et le Nouveau afin d’atteindre le changement espéré. Les hommes politiques l’ont compris relativement tardivement, les journalistes aussi : les années suivantes vont révéler un fort désir d’exclusion mutuelle entre les journaux royalistes et révolutionnaires, qui reflète d’ailleurs un climat politique général tendu. Malgré le changement drastique dans la nature du gouvernement, et en dépit des tentatives de répression et de censure, la presse royaliste était toujours présente sur la scène politique pendant la dernière décennie du XVIII^e siècle.

La liberté de la presse, droit réclamé par la plupart des publicistes à l’époque, comptait en premier lieu sur la *Déclaration des Droits de l’Homme*, avec ses articles X et XI, qui donnent lieu à un long débat sur les limites de liberté signifiées par les termes de ces articles. Le journal de La Quotidienne, on y reviendra plus tard, réclame la liberté de la presse, sans pour autant faire référence au texte qui en est à l’origine, en l’occurrence la Déclaration d’août 1789, dont il convient au passage de citer les textes des deux articles en question :

« Article X : Nul ne doit être inquiété pour ses opinions, même religieuses, pourvu que leur manifestation ne trouble pas l’ordre public établi par la loi.

Article XI : La libre communication des pensées et des opinions est un des droits les plus précieux de l’homme ; tout citoyen peut donc parler, écrire, imprimer librement, sauf à répondre de l’abus de cette liberté dans les cas déterminés par la loi.¹ »

Force est de signaler ici le caractère préalable de ces deux articles, émanant du nouveau pouvoir exécutif constitué après la prise de la Bastille : « nul ne doit être inquiété pour ses *opinions* ... » c’est-à-dire que chacun est a priori protégé par la loi et a le droit de pratiquer librement ses croyances. Le préalable se met à l’encontre du a posteriori, qui émane du pouvoir judiciaire et juge le comportement du citoyen vis-à-vis de la liberté autorisée par la loi : « *sauf à répondre de l’abus de cette liberté dans les cas déterminés par la loi* ... » C’est à partir de cette distinction entre les deux cas, que les partisans et les adversaires de la Révolution tentent d’expliquer les limites de la liberté d’expression selon leur propre compréhension de la loi. La Quotidienne va bien participer, elle aussi, à ce jeu.

La redoutable montée de la presse, soutenue législativement par les articles X et XI de la Déclaration des Droits fait, consciemment ou non, entrer les journalistes dans l’arène de la politique. Il n’est plus donc envisageable de séparer les deux domaines, voilà pourquoi l’accélération des événements a davantage impliqué les journalistes dans un rôle politique efficace ; révolutionnaires et réactionnaires se sont opposés sur les pages des journaux comme dans les séances parlementaires, ou sur le terrain. La frustration due aux guerres extérieures trouve un écho à l’intérieur ; les journaux deviennent la cible de la colère du pouvoir qui se crée de nouvelles institutions pour contrôler les voix opposantes. Le cauchemar des journaux débute donc avec en perspective des journées difficiles. La liberté de la presse n’a, en effet, pas profité qu’aux journaux révolutionnaires, la presse royaliste est bien présente avant le 10 août ; celle-ci a été représentative de l’opinion défavorable aux changements drastiques proposés par certains révolutionnaires, mais plus penchée du côté d’une insertion d’une constitution avec la conservation du titre honorifique du roi. Cette présence de la presse royaliste, ou cette réaction contre la Révolution, est bien quantitativement inférieure à la presse révolutionnaire en essor constant et qui domine ses concurrents.

¹ GODECHOT Jacques. Les Constitutions de la France depuis 1789. Paris, Flammarion, 1979. p. 34

La première feuille royaliste sous la Révolution est *L'Ami du Roi*, publiée pour la première fois le 1^e juin 1790, « époque à laquelle la partie révolutionnaire avait déjà 70 nouveaux journaux.¹ » Contrairement à ce que l'on pourrait penser de la presse royaliste, comme par exemple une presse qui garde encore le langage des salons à termes soignés, les journaux royalistes, on y revient plus loin avec plus de détails, se sont permis infamies et grossièretés pour ridiculiser les révolutionnaires. L'objectif est de réagir aux cruautés, d'après ce qu'ils disent, de ceux-ci en offrant à la fois au grand public la possibilité d'en rire. Les livraisons vendues en nombre des Actes des Apôtres (un autre journal royaliste) de Peltier nous renseignent sur le succès de cette feuille ; ce n'est toutefois ni la même diffusion ni le même succès dont jouit la presse républicaine à l'époque, l'écart entre les feuilles royalistes elles-mêmes, et entre la presse royaliste et la presse révolutionnaire reste bien considérable. Söderhjelm souligne le dérapage, voulu, du langage de la presse royaliste sous la Révolution :

« Les lourds quolibets de la presse du peuple étaient presque préférables aux saletés et aux obscénités frivoles dans lesquelles excellaient les royalistes. Ridiculiser était leur mot d'ordre.² »

Dans le même contexte, Charles de Monseignat parle d'une « licence³ » de la presse royaliste à l'époque, d'un « côté burlesque⁴ » qui se trouve dans les plus conservateurs des journaux royalistes, dans les plus acharnés et fervents d'entre eux. Les royalistes ne se croient pas vraiment détronables ; ils ont la certitude que, tôt ou tard, les voisins des monarchies européennes, par principe ou par intérêt, viennent les secourir et leur remettre le trône.

« On n'explique cet étrange aveuglement des royalistes et ce refus constant et réitéré d'une transaction qui semblait leur dernière ressource, que par l'espoir, qu'ils ne prennent pas d'ailleurs la peine de dissimuler, de voir bientôt les armées étrangères à Paris. » (Monseignat, op.cit., p. 134)

Cette fausse idée a été traduite par un ton sarcastique irréversible dans de nombreuses feuilles royalistes, qui refusent toute sorte de délibération ou de concession avec les révolutionnaires ; les journalistes royalistes se servent donc en premier lieu de la satire comme arme pour combattre le nouvel ordre des choses. Le ridicule devient, pour les unes et les autres (feuilles républicaines et royalistes) la méthode d'expression journalistique par excellence. Mais le ridicule est-il de la même magnitude chez les unes comme chez les autres à l'époque ? Non. Pour certains journalistes royalistes et réactionnaires, le ridicule est le seul moyen de riposte, de lutte contre la Révolution, alors qu'il est (le ridicule) un moyen parmi d'autres pour les journaux révolutionnaires. La Quotidienne se sert également du ridicule, nous le verrons, mais sa politique éditoriale lui dicte en revanche une publication rigoureuse qui ne se permet pas de sombrer dans l'envie de tout railler. Notre journal saura bien se maintenir à la lisière du drôle et du sérieux⁵. Face à la montée irrésistible des journaux

¹ SÖDERHJELM Alma. Le Régime de la presse pendant la Révolution Française. T. 1. Helsingfors, Hufvudstadsbladet, 1900. p. 92

² Söderhjelm, op.cit., p. 93

³ MONSEIGNAT Charles De. Un Chapitre de la Révolution française, ou Histoire des journaux en France de 1789 à 1799. Paris, L. Hachette et C^{ie}, 1853. p. 101

⁴ Monseignat, op.cit., p. 147

⁵ Cette subdivision traite de la presse entre 1789 et 1792, donc avant la parution de La Quotidienne, les remarques concernant la nature des articles de ce journal visent à le positionner par rapport à la poussée de l'ensemble des journaux depuis 1789. Ces remarques, nous le répétons, sont uniquement le résultat du dépouillement des livraisons de 1795 (bien que nous pensions que le ton idéologique général de cette feuille n'a pas beaucoup changé depuis le 22 septembre 1792).

révolutionnaires pendant les trois premières années de la Révolution, la royauté se voit dans l'embarras de se servir de la même arme que les révolutionnaires ; autrement dit, elle pense à avoir recours à la presse pour répondre aux républicains. Cependant, les journaux de la monarchie, ou ceux qui y étaient favorisés, n'ont pas les moyens pour remplir cette mission. L'écart semble être trop important entre la réalité et les beaux souvenirs du passé pour que ces journaux royalistes puissent comprendre l'ampleur du nouveau combat et se montrer aptes à relever ce défi. Les feuilles royalistes paraissent alors perdre pied face à leur propre impuissance à s'adapter à la nouvelle situation et à lui apporter des solutions. Ce flou se traduit ainsi par un langage sarcastique prononcé, par une raillerie impitoyable contre les révolutionnaires, par une satire acerbe qui ne connaît pas de clémence à l'égard du néologisme révolutionnaire (des mots comme nation, citoyen et d'autres suscitent la colère et le mépris des royalistes). L'excès d'une partie des révolutionnaires a comme réponse celui d'une partie des royalistes, et entre les deux un combat de mots s'engage, qui fait écho à celui que les armes ont traduit à leur tour sur le terrain :

« [...] Ce furent les journaux royalistes qui, les premiers, employèrent le style poissard du Père Duchesne afin de frapper les esprits. Et cela peut paraître surprenant, leurs collaborateurs se recrutaient dans la classe élevée. Ce qui caractérisa la presse contre-révolutionnaire, ce fut la raillerie, le sarcasme, la satire. Ce fut avec ces armes favorites, en se montrant spirituels et moqueurs à l'excès, que les journalistes du parti de la Cour s'imaginèrent terrasser leurs redoutables adversaires. Les journaux royalistes crurent également pouvoir suppléer au petit nombre en proférant même des menaces de mort. Ils habituèrent ainsi les esprits aux polémiques ardentes.¹ »

Voilà donc une introduction succincte afin de donner une idée approximative de l'épanouissement de la presse révolutionnaire, et des essais de la presse réactionnaire d'y faire face à partir de 1789 ; nous ne visons pas, nous nous répétons, par cette recherche à faire une étude détaillée de l'ensemble de l'histoire de la presse de la Révolution, largement connue et amplement abordée, mais de développer le contexte dans lequel la concurrence a éclaté entre les journaux qui soutiennent l'Ancien Régime et ceux de la Révolution, pour démontrer à partir de quelles circonstances le journal de *La Quotidienne* a vu le jour. Cette préparation tient alors compte des principaux événements influençant les journaux, dont *La Quotidienne* qui prend naissance en simultanéité avec le début de la Convention, pendant la Révolution. Période ardue pour la presse et les journalistes.

2. Presse réactionnaire et presse royaliste, avant août 1792

Nous tenons à rappeler que le propos de cette approche n'est pas de faire une étude complète de la presse française de la Révolution, encore moins celle, révolutionnaire ou réactionnaire, de la veille de la journée du 10 août. Nous allons toutefois procéder en faisant un tour non exhaustif des principaux titres contre-révolutionnaires à cette époque-là, pour mettre l'accent sur une présence non négligeable de la presse réactionnaire – notamment royaliste – avant la Terreur. La plupart des journaux que nous allons citer disparaissent le 10

¹ MITTON Fernand. *La Presse française sous la Révolution, le Consulat, l'Empire*. Paris, Guy Le Prat, 1945. p. 44

août 1792 par les décrets et lois limitant, voire étouffant, la liberté de la presse réactionnaire¹, juste avant que La Quotidienne ne commence à publier ses livraisons. L'approche de ces journaux – du moins en citer quelques exemples, car les limites de la recherche ne nous permettra pas de faire une étude comparative des journaux royalistes de l'époque, même pas entre La Quotidienne et ne serait-ce qu'un seul exemple – nous est utile afin de déduire si La Quotidienne a puisé – ou du moins hérité – quelques-unes de ses caractéristiques de ses précédents, ou a suivi une ligne politique propre à elle.

Dans son Histoire générale de la presse française, Bellanger nous cite La Gazette, journal conservateur qui se contente de garder un caractère neutre vis-à-vis des événements marquants de la Révolution, édité depuis 1789 par Panckoucke². L'audace et l'engagement sont au contraire fortement présents avec Le Journal de Paris, qui s'engage contre les mesures de la Révolution mais aussi contre l'Assemblée qui, selon ce journal, avait donné à ces mesures injustes, en les décrétant, de la légitimité judiciaire. Journal à tirage abondant qui essaie de faire concurrence avec celui des journaux révolutionnaires ; il publie, à côté des informations diverses et les séances de l'Assemblée, les collaborations écrites des lecteurs. Un autre titre, non moins défavorable à la Révolution, est Le Mercure de France, qui critique plus ouvertement les excès révolutionnaires et se montre, avec son rédacteur Mallet du Pan, favorable à l'idée de monarchie constitutionnelle.³ Bellanger cite aussi vingt autres titres de journaux contre-révolutionnaires qui oscillent entre le conservatisme absolu et une certaine souplesse à l'égard des idées nouvelles apportées par la Révolution. Le degré d'opposition à la Révolution n'était donc pas le même pour tous les journaux réacteurs. Prenons le journal Le Petit Gautier (connu à l'époque comme le journal porte-parole de la Contre-révolution) ; le conservatisme de ce journal s'oppose même à l'idée d'établir une nouvelle constitution et se borne à maintenir l'ancienne à partir de laquelle l'on peut réorganiser la monarchie. La même idée se trouve donc chez les plus fidèles partisans de Louis XVI : modifier, non pas changer, ce qui existe déjà sans porter atteinte à la place du roi à la tête du pouvoir.

Rivarol, rédacteur du Journal politique national et un des rédacteurs du journal Les Actes des Apôtres, deux journaux de l'extrême-droite⁴, est reconnu par son hostilité à la Révolution, avec un caractère ferme et intransigeant dans son refus de tout ce que la Révolution a apporté. Il manifeste par les articles du Journal politique national son soutien à une monarchie absolue où une constitution ne jouerait pas un rôle de grande importance. Par un style ironique, voire sarcastique, les Actes des Apôtres se moque de la Révolution et de ses institutions, des

¹ Nous utilisons les termes de réactionnaire, réaction, réacteurs et opposant pour désigner le parti en opposition à la Révolution ou à l'ordre établi des choses quoi qu'elle en soit la nature. Nous y revenons dans la troisième partie.

² BELLANGER Claude et al. Histoire générale de la presse française. T. 1 : Des origines à 1814. Paris, PUF, 1969. p. 464-465

³ Ibidem

⁴ Les termes de droite, gauche et centre, fréquemment utilisés de nos jours, remontent à la Révolution française et désignent la place des députés (représentants du peuple à l'époque) dans les séances de l'Assemblée par rapport au président de la séance : côté droit et côté gauche. Les partisans d'une monarchie constitutionnelle se regroupaient à droite du président, alors que les hostiles au maintien des privilèges de la royauté se plaçaient à sa gauche. La droite a pris conscience de l'importance d'opérer des réformes politiques, à l'instar du modèle monarchique anglais peut-être, dont elle était peu ou prou influencée ; nous citons de cette droite Mounier et Mallet du Pan. Tandis que, à droite de cette droite-là, ou à l'extrême droite, il y a eu un courant qui refuse de céder les privilèges de la royauté à la Révolution, et s'attache irrévocablement à l'Ancien Régime, comme l'abbé Maury ; ce courant est devenu synonyme d'« intransigeance [et] marque d'une Contre-Révolution lovée dans ses certitudes, exaltée dans ses imprécations, incapable d'adaptation aux exigences de l'heure. »

WINOCK Michel (dir). *Histoire de l'extrême droite en France*. Paris, Seuil. 1993. p. 24

Pourrait-on dire, à la lumière de ce qui précède, que la droite est, sous la Révolution, synonyme de l'anti-Révolution (Winock, op.cit.) en France, alors que l'extrême droite serait plutôt l'incarnation de la Contre-Révolution ? Cette division, par contre, ne serait-elle pas aléatoire, vu les changements successifs qu'a connus la Révolution et qui ont influé à leur tour les positions politiques de ses différents acteurs ?

journaux révolutionnaires et de leurs rédacteurs. Même Louis XVI et sa femme la reine n'y échappent pas.¹

Suleau va même jusqu'à publier, après avoir émigré², quelques numéros de son journal, *Le Journal de Suleau*, sous le titre de *Journal de la Contre-Révolution*, en 1791. Les partisans actifs de la monarchie ne sont donc pas peu nombreux à l'époque.³ Avec Suleau, nous devons certainement citer Du Rozoi, rédacteur de *La Gazette de Paris*.⁴ Dans son journal, Du Rozoi « s'oppose à l'égalité des gens de couleur libre et, bien entendu, à l'émancipation des esclaves. Pour Du Rozoi, la Révolution n'est qu'une série de révoltes : révolte de l'orgueil contre la nature, de l'irrégion contre la foi, de l'esprit républicain contre la monarchie, du crime contre la justice, de l'impudeur contre les mœurs, des sujets contre leur roi.⁵ »

La Quotidienne – dont on décrit ultérieurement amplement, nous ne la citons à présent que pour dire au lecteur qu'elle a de fait hérité des idées des journaux réactionnaires du moment – partage l'âme de ces idées et s'en inspire sans avoir la volonté ou la capacité, semble-t-il, de le déclarer publiquement. C'est un journal dont l'esprit est pour l'Ancien Régime ; il est généralement contre le mariage des contrastes : les religions entre elles tout comme les classes sociales entre elles. Mais La Quotidienne n'ose pas par exemple aller jusqu'à dire qu'elle est contre la liberté des esclaves comme l'a fait Du Rozoi par exemple. Les sujets de La Quotidienne, restent, malgré sa partie gazette qui s'occupe des nouvelles venant de l'étranger, limités au cadre étroitement national. Elle enveloppe ses idées conservatrices de principes extraits de la *Déclaration des Droits de l'Homme* (qu'elle ne cite pourtant guère), ouvrage et produit de la Révolution, afin de brouiller ses détracteurs révolutionnaires. La Quotidienne est ainsi moins directe, plus flexible et plus calculatrice que la Gazette de Paris de Du Rozoi, ou *L'Ami du Roi* de l'abbé Royou. Lisons toutefois ce passage de la livraison du 22 juin 1795 pour voir la ligne idéologique que suit La Quotidienne :

« Il en est des gouvernements, comme des hommes, il n'y en a point de parfaits ; les meilleurs sont les moins mauvais. [...] Quoiqu'on fasse pour rétablir l'équilibre, il y aura toujours dans la société un contraste de puissance et de faiblesse, d'esclavage et d'autorité, de richesse et de misère. Ce n'est peut-être pas le vœu de la nature, mais c'est un effet et un résultat de la société. [...] Laissons, laissons les romans politiques à nos philosophes d'un jour, et suivons

¹ Rivarol est l'exemple du royaliste militant, ne ménageant toutefois pas la royauté dans ce qu'elle aurait pu faire pour sauver le trône, il considère que Louis XVI a agi au rebours des exigences de la situation.

Cf. M. De LESCURE, *Rivarol et la société française pendant la Révolution et l'émigration*. Paris, E. Plon, 1883.

² Suleau a émigré en Allemagne, mais l'endroit exact varie selon les sources. D'après *l'Histoire des émigrés français*, il était à Coblenz (Coblence) : « Ces diatribes de journalistes déhontés donnèrent l'idée à un royaliste émigré, M. Suleau, avocat au conseil du roi, homme de talent [...] de publier une feuille périodique qui part à Coblenz, d'abord sous le titre de *Journal des Princes, Frères du Roi*, qu'elle changea ensuite contre celui de *Journal de la Contre-Révolution*. » .

ANTOINE A. (De Saint-Cervais). *Histoire des émigrés français, depuis 1789, jusqu'en 1828*. T. 1. Paris, F. Hivert, 1828.

Et selon la notice du journal lui-même, la publication se fait à Neuwied sur le Rhin (une petite ville à l'ouest de l'Allemagne et au nord de Coblence). <http://bit.ly/2baTiSi>

³ C'est à l'époque qu'on a eu la constitution de 1791 (proclamée le 3 septembre 1791) qui limite les prérogatives de l'exécutif, détenu par le roi, et tente de les organiser par rapport à la nouvelle assemblée qui sera mise en place. Avec la constitution de 1791, « le changement de titulaire est caractéristique : le roi n'est plus propriétaire du royaume – roi de France – mais il est le chef des citoyens français, à qui il est lié par une sorte de contrat. » Péronnet, *Les 50 mots-clés de la Révolution française*, op.cit., p. 85, 87

⁴ Voir COUDART Laurence. *La Gazette de Paris (1789-1792) : un aspect de la contre-révolution pendant la monarchie constitutionnelle*, 1994.

⁵ Bellenger, *Histoire générale de la presse française*. T. 1, p. 482

modestement l'histoire de l'homme. Supposons la société la mieux ordonnée et l'État le plus heureusement policé ; hé bien là, [...] vous ne pourrez empêcher que les uns ne puissent donner à leurs enfants une éducation soignée que les autres sont forcés par le besoin de leur refuser. Vous ne pourrez empêcher que le spectacle de l'aisance ne contraste quelques fois avec les haillons de la misère. Ce sont les effets inséparables des lois de propriété. C'est tout à la fois le produit et le véhicule de l'industrie. [...] ces considérations suffisantes pour fixer l'opinion et la volonté du législateur, ne sauraient persuader l'homme jeté sur la terre sans biens, sans ressources et sans espérances. Celui-ci ne pourra jamais croire que tout est admirable dans un ordre de choses, où il n'y a pour lui que laideur, souffrances et abjection. La ligne qui sépare les propriétaires des prolétaires n'est pas tellement tracée par la nature, qu'on puisse l'apercevoir tout d'un coup et sans le secours de la méditation.¹ »

Après ce tour rapide de quelques titres de la presse contre-révolutionnaire avant août 1792, nous déduisons que La Quotidienne ne se détache pas d'un contexte de presse réactionnaire, principalement royaliste, à l'époque, qui réagit au choc de la Révolution. Compte-tenu de cette véritable menace, les révolutionnaires ne restent pas inertes. Les décrets se multiplient et la liberté illimitée de la presse, dont profitent aussi les feuilles royalistes, doit dorénavant s'attendre à ses moments les plus difficiles.

3. La censure par décrets

Le pouvoir royal, prévoyant le danger du prochain mouvement populaire, est déterminé à prendre des mesures pour s'opposer aux écrits provocateurs susceptibles d'accroître la colère publique. Un décret remontant au 6 mai 1789, promulgué par le Conseil d'État, interdit toute publication sans une autorisation explicite. Plus tard, la censure par voie officielle, en l'occurrence à présent le pouvoir de la Révolution, représentée par décrets, prend des mesures plus drastiques avec l'évolution des événements. Le 22 août 1791, la Constituante vote la loi sur les délits qui peuvent être commis par voie de presse. Les deux articles principaux de cette loi précisent les délits suite auxquels le gouvernement a le droit de poursuivre en justice les journalistes : le non respect de la loi et la calomnie contre les institutions de l'État et ses représentants. La liberté quasi absolue semble dorénavant menacée.

« Le Premier [article de la loi] énumérait les cas qui donnaient lieu à poursuites. C'étaient la provocation à dessein à la désobéissance à la loi, à l'avilissement des pouvoirs constitués, à la résistance à leurs actes. Les calomnies volontaires contre la probité des fonctionnaires et la droiture de leurs intentions, dans l'exercice de leurs fonctions, les calomnies ou les injures relatives aux actions de leur vie privée contre les personnes, pouvaient être punies sur la poursuite des intéressés.

¹ La Quotidienne ou Le Tableau de Paris. N° 124, 22 juin 1795. p. 1-2

Le deuxième spécifiait que nul ne pouvait être jugé au civil et au criminel sans qu'il ait été reconnu et déclaré par un jury s'il y avait délit dans l'esprit énoncé et si la personne poursuivie était coupable.¹ »

L'Assemblée législative, malgré la mise en exécution du premier décret, n'arrive pas à maîtriser comme voulu les excès des journaux, que ce soient ceux de la droite ou de la gauche. Elle essaye donc de se montrer rigoureuse en donnant des coups à gauche et à droite, elle « ordonne l'arrestation des rédacteurs de *L'Ami du peuple* et de *L'Ami du roi*. Marat et l'abbé Royou s'échappèrent. La presse vécut ainsi presque sans contrainte jusqu'au août 1792.² » Le cadre, pourtant fragile, qui construit le squelette de la liberté de la presse a presque entièrement disparu avec la journée sanglante du 10 août, qui a vu l'assassinat de Suleau, le journaliste royaliste, sans aucune formalité de jugement. Deux jours plus tard, le 12 août, au nom du salut de la nation, la Commune de Paris décrète l'arrestation de tous ceux qui empoisonnent l'opinion publique par leurs écrits dans les journaux, autrement dit les propriétaires et les journalistes contre-révolutionnaires, en particulier royalistes, ainsi que le matériel de leur travail : « [...] la suppression de tous les journaux royalistes, l'arrestation des écrivains qui les rédigeaient et la confiscation des presses servant à leur publication.³ » La conséquence immédiate de ces décrets a été le recul des journaux royalistes, aussi bien les modérés que les conservateurs ; la concurrence oppose désormais les journaux girondins, comme *Le Courrier*⁴ de Gorsas (Antoine-Joseph), *La Sentinelle de Louvet* (Jean-Baptiste) en 1792⁵, aux journaux jacobins, rédigés par Hébert, Camille Desmoulins, Fréon.⁶

Provoquer contre le gouvernement révolutionnaire, ou opérer en vue du retour de la royauté sont les deux délits intolérables pour le gouvernement révolutionnaire. La fuite à Varennes et l'arrestation de Louis XVI font accroître les lois pour réorganiser les journaux et prévenir toute tentative d'empoisonner l'opinion publique ; le mois de décembre 1792 (4 - 5 décembre) voit la parution d'un nouveau décret, qui condamne à mort toute tentative de rétablir la royauté en France. Le texte a été voté à la demande des girondins.

« La Convention nationale décrète que quiconque proposerait ou tenterait d'établir en France la royauté ou tout autre pouvoir attentatoire à la souveraineté du peuple, sous quelque domination que ce soit, sera puni de mort.⁷ »

Les jacobins ont leur décret qui punissent de mort, comme ceux des girondins, tout écrit soupçonné d'avoir incité à rétablir l'Ancien Régime ou l'abolition de la représentation nationale.

¹ MANEVY Raymond. *La Presse française de Renaudot à Rochefort*. Documentation recueillie par Gabrielle Manevy. Paris, J. Foret, 1958. p. 64

² FEYEL Gilles. *La Presse en France des origines à 1944, histoire politique et matérielle*. Coll. Infocon. Paris, Ellipses, 1999. p. 40

³ AVENEL Henri. *Histoire de la presse française, depuis 1789 jusqu'à nos jours*. Paris, Ernest Flammarion, 1900. p. 120

⁴ *Le Courrier de Versailles à Paris et de Paris à Versailles*, Par M. Gorsas, Citoyen de Paris. 1789. <http://bit.ly/2d8k2Fr>

⁵ <http://bit.ly/2d0aTOC>

⁶ Manevy, *La Presse française de Renaudot à Rochefort*, p. 65

⁷ DUVERGIER Jean-Baptiste. *Collection complète des Lois, Décrets, Ordonnances, Règlements*. T. 5. 2^e édition. Paris, A. Guyot et Scribe, 1834. p. 66

« Le 29 mars 1793, Lamarque, au nom de la Montagne, reprit le texte girondin voté en décembre et y apporta quelques modifications.¹ »

La Convention nationale décrète :

« Art. 1^{er}. Quiconque sera convaincu d'avoir composé ou imprimé des ouvrages ou écrits qui provoquent la dissolution de la représentation nationale, le rétablissement de la royauté ou de tout autre pouvoir attentatoire à la souveraineté du peuple, sera traduit au tribunal extraordinaire et puni de mort.

2. Les vendeurs, distributeurs et colporteurs de ces ouvrages ou écrits, seront condamnés à une détention qui ne pourra excéder trois mois, s'ils déclarent les auteurs, imprimeurs ou autres personnes de qui ils les tiennent ; s'ils refusent cette déclaration, ils seront punis de deux années de fers.² »

Jean Paul Bertaud rapporte les opinions de Godechot et de Gough sur ce passage de la liberté absolue à la censure horrible après le 10 août 1792. Godechot, l'on lit dans l'article de Bertaud, revient sur la chronologie de la liberté de la presse, en précisant les limites de la période de la liberté totale de la presse avant la chute vers la censure de la Terreur et ensuite celle du Directoire jusqu'au Consulat. Hugh Gough, lui, il n'omet pas de rappeler que les girondins (prochaines victimes de la Terreur) auraient pareillement (comme les jacobins) voulu monopoliser l'opinion publique par l'autorisation sélective de certains journaux et l'interdiction d'autres. Cela pour dire que la presse, aussi puissante soit-elle, n'est le plus souvent défendue que par les partis de l'opposition ou du centre, et n'est diabolisée que par le parti au pouvoir, qui veut la forger selon ses envies. La liberté de la presse se montre sous la Révolution comme une valeur d'importance relative, qui oscille entre le statut de l'ange et celui de l'épouvantail en fonction des intérêts politiques des factions en querelle. Après le 10 août 1792, les journaux royalistes sont évidemment en ligne de mire de la censure. Selon Godechot

« [...] la presse passe d'une liberté quasi illimitée, de 1789 au mois d'août 1792, à la servitude qu'impose le Salut public, puis à une liberté contrôlée, et enfin supprimée dans les derniers jours du Directoire. [...]. De son côté, H Gough [...] souligne d'abord que ce sont les Girondins qui, par leur Bureau de presse et par les subventions accordées, se sont efforcés de créer un esprit public au service de leur Politique.³ »

Les journaux d'opposition, notamment royalistes, persistent malgré les énormes changements qui ont ébranlé la monarchie, le roi garde encore une certaine force d'influence sur un public qui est né et a grandi sous le ciel de l'Ancien Régime. Il a fallu attendre la triste journée du 10 août pour que ces journaux d'opposition soient officiellement suspendus. Ils combattent toutefois pour survivre. Les moyens en sont ceux adoptés par tous les journalistes sous toutes les dictatures : journalistes de faux noms, changement de titre, d'imprimeur ou d'éditeur, manipulations politiques et conversions temporaires, voire simulées, au courant

¹ Manevy, La Presse française de Renaudot à Rochefort, p. 65

² Duvergier, Collection complète des Lois, T. 5. p. 230

³ BERTAUD Jean-Paul. Histoire de la presse et Révolution, cité par Jacques Godechot, dans les Annales Historiques de la Révolution française. N° 285. p. 289 <http://bit.ly/2d8sFOe>

politique du gouvernement en place. Bertaud rapporte ce que dit Popkin à propos des ruses de la presse « *d'extrême droite* » pour échapper à la censure :

« [...] la presse d'extrême droite n'interrompt sa parution qu'au 10 août 1792. J.D. Popkin, dévoile les mille et une astuces employées par cette presse pour paraître et traverser la période de la Terreur. Ces journaux changent de titres, pérégrinent d'un éditeur ou d'un imprimeur à l'autre, se couvrent des couleurs politiques du jour, pour continuer, disent les patriotes, à "distiller leur venin". Poursuivis, les journalistes royalistes, et bientôt les girondins, trouvent de l'aide auprès de certains administrateurs ou hommes politiques soucieux des lendemains qui peuvent, pour eux, déchanter. Le journaliste contre-révolutionnaire se cache, se sert de familiers qui lui prêtent leur nom pour continuer à faire paraître le périodique.¹ »

La Quotidienne fait elle aussi partie de cette obligation de s'adapter aux circonstances : journal royaliste poursuivi par les autorités, ses rédacteurs sont dans l'obligation de se protéger d'abord et de garder l'existence et la continuité de leur périodique ensuite. Elle a changé plusieurs fois de titre, notre Quotidienne ; les signatures disparaissent de ses livraisons (du moins dans la majeure partie de notre corpus), ses moments d'interruption ont été influencés par l'ampleur des événements qui ont contraint ses journalistes à arrêter complètement leurs activités. Sa parution, un mois après la journée du 10 août, et le lendemain de la création de la Convention nationale, suscite l'interrogation, l'incompréhension et, peut-être pour ses lecteurs, l'admiration de son courage. La Quotidienne serait donc née pour que la cause royaliste ne meure pas ; on lui aurait choisi ce moment en signe de contestation et d'opposition à la volonté d'étouffer les voix de l'opposition royaliste dans le Nouveau Régime. Sa manière de défier le pouvoir se manifeste aussi bien par ses articles de réflexion politique que par ceux consacrés à la littérature, elle aussi mise au service de son combat politique.

4. Liberté de la presse en difficulté après le 10 août jusqu'à Thermidor

À partir du 10 août, la liberté absolue de la presse passe à la censure absolue, du moins pour la presse royaliste, « surtout à partir de la réunion de la Convention et de la proclamation de la République.² » La date du 10 août symbolise la fin de la monarchie, les royalistes tentent tout pour résister, mais leurs journaux perdent déjà, comme le dit Gengembre dans sa *Contre-Révolution* : « leurs appuis institutionnels et entrent dans une phase de précarité. La censure les menace constamment.³ » Les journalistes royalistes sont partout pourchassés par le gouvernement révolutionnaire, certaines feuilles royalistes (dont La Quotidienne) tiennent pourtant bon et continuent de paraître, profitant de l'imprécision de la loi du 4 décembre 1792 ; cette relative liberté ne dure pas longtemps, car la loi Lamarque du 29 mars 1793 condamne à mort tout journaliste suspect de tenter de rétablir l'Ancien Régime. À cause de la censure, La Quotidienne ne connaît pas une existence paisible, c'est-à-dire que des périodes de proscription interrompent ses livraisons ; la première interruption intervient le

¹ Bertaud, *Histoire de la presse et Révolution*, cité par Jacques Godechot, dans les *Annales Historiques de la Révolution française*. N° 285, p. 288

² Avenel, *Histoire de la presse française*, p. 122

³ GENGEMBRE Gérard. *La Contre-Révolution ou l'histoire désespérante*. Paris, Imago, 1989. p. 39

18 octobre 1793, c'est-à-dire que la loi Lamarque n'a eu d'effet que sept mois plus tard sur ce journal. Le combat est désormais ouvert entre la censure et les journaux royalistes. Il ne va pas être bientôt apaisé :

« Il fallut attendre le 29 mars 1793 et la loi Lamarque, pour voir s'effondrer le nombre des feuilles royalistes à Paris et en Province : tout journaliste ou auteur favorable au retour de la royauté ou à la dissolution de la Convention nationale était traduit devant le tribunal révolutionnaire et puni de mort ; les colporteurs, vendeurs et distributeurs de brochures ou de journaux étaient sanctionnés de trois ans de détention.¹ »

La presse royaliste se voit confondue avec la presse girondine dans l'impitoyable guerre que les jacobins leur ont déclaré, les lois se succèdent pour faciliter la tâche de ces derniers et leur donner de la légitimité ; nous en citons celle du 17 septembre 1793, nommée Loi des Suspects, qui condamne à mort les journalistes soupçonnés d'avoir prêché le soulèvement contre la République, et ceux qui, « par leurs écrits se sont montrés partisans de la tyrannie, du fédéralisme et ennemis de la liberté.² » La presse doit à ce moment-là affronter un défi existentiel impérieux.

« [...] Le 10 août entraîna la disparition ou la transformation des journaux royalistes de Paris. Ceux de province, ou bien cessèrent volontairement de paraître, ou bien firent preuve de la plus grande prudence. Des journalistes royalistes devaient pourtant encore être arrêtés par la suite, [...].³ »

Statistiquement parlant, en raison de la rigoureuse loi Lamarque qui limite la liberté de la presse, les journaux parus en France en l'an II de la République sont dans leur niveau le plus bas pendant la décennie 1789-1799 : seulement 106 journaux parus à Paris⁴, en majorité révolutionnaires. La presse royaliste, comme la presse révolutionnaire considérée comme modérée des girondins, se bat pour survivre à la Terreur.

La Constitution de 1793, ou de l'an I de la liberté, ne supprime pas la liberté d'expression – dont la presse est l'un des moyens de manifestation – de ses articles ; or, vu la situation intérieure périlleuse (la guerre civile) et les menaces toujours vives sur les frontières (la Prusse, l'Espagne, l'Angleterre, ...), cet article de la Constitution ne trouve pas de concrétisation. La liberté de la presse semble inadéquate avec la situation de guerre et de désordres intérieurs ; elle se trouve en vérité maîtrisée par la main de fer des montagnards entre le 2 juin 1793 et le 27 juillet 1794 (Convention montagnarde). Toutefois, une faible liberté d'expression, des journaux non montagnards, existe encore à l'époque, elle est celle du parti girondin qui a eu encore une sorte de présence effective dans la Convention, avant que les montagnards ne s'emparent définitivement de ce corps politique de la Révolution.

Parmi ces journaux d'opposition, nous citons la Feuille du matin, ou le Bulletin de Paris, (24 novembre 1792 - 28 avril 1793⁵), de Leber⁶. Rédigé dans le même esprit que la feuille de

¹ Feyel, *La Presse en France des origines à 1944*, p. 40

² Feyel, *op.cit.*, p. 41

³ Bellanger, *Histoire générale de la presse française*, t. 1, p. 503

⁴ Bellanger, *op.cit.*, t. 1, p. 504

⁵ Monseignat, *Un Chapitre de la Révolution française*, p. 162

⁶ Avenel, *Histoire de la presse française*, p. 123

Gautier, il suit la même stratégie de construire des articles pleins de ridicule et de sarcasme contre la Révolution¹. On cite également *L’Avertisseur* ou les Annonces du jour, de Jean-Philippe Lafage² ; *Le Véridique ou l’Antidote des Journaux*, de Corentin Royou, (octobre 1792 - mars 1793³) ; il y a eu également le Journal français ou Tableau politique et littéraire de Paris, (15 novembre 1792 - 2 juin 1793), de Henri Nicolle de Ladevèze.⁴

Le pouvoir ne se contente pas de répondre par des lois et des mesures pour contraindre la liberté de la presse, mais opte de répondre de la même manière par laquelle les royalistes ont tenté de répondre aux républicains au début de la Révolution, c’est-à-dire par la voix de la presse. Le tribunal criminel révolutionnaire, organisé le 10 mars 1793, entre, par ses décrets, dans ce combat qui vise à paralyser le rôle de la presse d’opposition. Ce tribunal a eu, à son tour, son organe journalistique : un journal intitulé le Bulletin du tribunal, en 1793⁵. Cependant, même du point de vue des chefs républicains les plus sévères, la liberté de la presse reste un droit inviolable ; ces derniers disent néanmoins qu’elle ne l’est pas plus que l’ordre public. Pour eux, la balance penche toujours du côté de la sûreté publique : parfois réalité, parfois parfaite excuse pour restreindre la presse de leurs adversaires. Robespierre en est un exemple criant, car il ne nie pas la liberté de la presse, mais la modèle en faveur de sa politique. Les girondins, quant à eux, comme nous avons pu le voir dans l’analyse de Gough, auraient adopté la même politique que Robespierre s’ils ont été à la place de son parti. Quant aux journaux royalistes, ils se réduisent à la clandestinité et à la peur. La Quotidienne paraissait encore en juin 1793 mais, notre corpus se limitant à l’an III et l’an IV, nous ne saurions trop dire jusqu’à quel point ses limites d’expression et de critique pouvaient atteindre à l’époque. L’exploration de l’état de la presse en général pendant la Terreur nous autorise toutefois à dire que La Quotidienne n’a pas moins souffert de la censure que les journaux girondins. Les choix n’y sont pas nombreux à l’époque : se plonger dans clandestinité ou suivre les marches de l’échafaud.

« La Convention se rendait compte que la liberté de la presse n’était compatible, ni avec la guerre étrangère, qui faisait rage sur toutes les frontières, ni avec la guerre civile, [...]. Du 2 juin 1793 jusqu’à la chute de Robespierre et du grand Comité de Salut Public, le 9 thermidor an II (27 juillet 1794), s’étend donc une époque durant laquelle la presse ne jouit plus d’aucune liberté.⁶ »

Comme nous l’avons déjà mentionné dans le chapitre précédent et répété ici, l’autre date capitale après le 10 août 1792, est le 9 Thermidor an II (le 27 juillet 1794), symbole de la chute de Robespierre. La presse retrouver après cette journée une liberté qui lui a été ravie ; les journaux royalistes ont su en profiter afin de pratiquer, à leur manière, leur réaction. L’année III de la République témoigne du retour lent et graduel à l’ancien ordre des choses. C’est l’année dont nous allons examiner les livraisons de La Quotidienne, (février-octobre 1795). Avant de l’entreprendre, nous allons explorer brièvement la situation de la presse en général et la presse royaliste en particulier après le 9 Thermidor, passant par le Directoire jusqu’au Consulat, partant de la conviction que, en matière de presse sous la Révolution, la chronologie est difficilement divisible en phases distinctes. Une fois l’exposé chronologique,

¹ Catalogue des livres imprimés, manuscrits, estampes, dessins et cartes à jouer, composant la bibliothèque de M. C. Leber, avec notes par le collecteur. T. 2. Paris, Techener, 1839. p. 426

² Avenel, Histoire de la presse française, p. 123

³ Monseignat, Un Chapitre de la Révolution française, p. 162

⁴ Avenel, Histoire de la presse française, p. 123

⁵ Avenel, op.cit., p. 123

⁶ Bellanger, Histoire générale de la presse française, t. 1, p. 507-508

représentatif et approximatif, de la deuxième naissance de la liberté de la presse établi (c.-à-d. après le 9 Thermidor), nous passons à une lecture culturelle du portrait de Paris à l'époque thermidorienne, englobant société et littérature, avec les dits points nous terminons la première partie de cette recherche. La deuxième partie se focalise entièrement sur La Quotidienne, sa description matérielle et ses thèmes principaux, avant d'en conclure avec la littérature et la linguistique dans la troisième partie.

5. La presse après le 9 Thermidor

Le 9 Thermidor est-il un simple changement ou un retour à l'état initial qui régnait au début de la Révolution duquel la nation ne devrait pas sortir ? Que ce soit une mutation ou une nouvelle révolution, cette date est un nouveau départ pour le combat des libertés dans la République, dont celle de la liberté de la presse. Liberté retrouvée après la rude censure de la Convention montagnarde, période pendant laquelle les mots ont été capables de coûter la vie à leur auteur. Charles Lacretelle pense ainsi que la journée du 9 Thermidor constitue la renaissance de l'espoir par rapport à la presse :

« Je ne puis dire quelle fut notre joie quand nous reconnûmes à des signes certains les effets de la liberté de la presse reconquise par le fait ainsi qu'elle avait été abolie par le fait même, c'est-à-dire par la censure unique, mais suffisamment imposante de l'échafaud en permanence. Nous qui, deux ans auparavant, n'avions écrit qu'avec le désespoir journalier d'irriter encore plus un parti furieux sans réussir à donner assez de courage au nôtre, nous touchions enfin à des jours meilleurs.¹ »

C'est après le 9 Thermidor que débute la période appelée historiquement la république bourgeoise², qui met fin au pouvoir des montagnards et à l'influence, souvent aussi extravagante que violente, des Sans-culottes ; elle permet le rétablissement d'une liberté politique, dont celle de la presse, qui rappelle les années 1789 à 1792. Les bourgeois retrouvent un pouvoir consolidé par l'élimination de Robespierre mais aussi par celle des ennemis de la République sur les frontières ; les circonstances concourent pour que l'ensemble des acteurs politiques retrouvent, après le 9 Thermidor, une troisième forme – ou formule – de la liberté de la presse. Après la liberté presque illimitée des trois premières années de la Révolution, et la liberté extrêmement censurée sous la Terreur, la presse française connaît à partir de cette date-là la liberté mesurée, contrôlée – peut-être hésitante et peu confiante – d'abord par la Convention thermidorienne, ensuite par le Directoire : « Après le 10 août, et plus encore sous le Directoire, ils [les journaux] prolifèrent, mais restent sous l'épée de Damoclès d'un pouvoir soucieux de se défendre.³ »

La liberté de la presse après le 9 Thermidor permet une plus ample facilité de faire la critique des événements ; les sujets de critique les plus récurrents sont la guerre extérieure, les mœurs dégradées, l'épineuse situation financière (notamment la chute des assignats et l'agiotage), la famine de la population qui commence dans l'automne de 1794, où un

¹ Lacretelle, *Dix années d'épreuves pendant la Révolution*, p. 198

² WORONOFF Denis. *La République bourgeoise, de Thermidor à Brumaire, 1794-1797*. Coll. Nouvelles histoires de la France contemporaine, 3. Paris, Seuil, 1972

³ Gengembre, *La Contre-Révolution*, p. 39

« sinistre trio, Barère, Billaud-Varenne, Collot d'Herbois reste en fonction.¹ » Ces sujets vont être développés dans les articles de La Quotidienne de 1795 :

« Les boutiques des boulangers sont de nouveaux assiégés par la foule inquiétée ; mais en même temps des mesures ont été prises pour qu'il ne sorte plus de Paris cette énorme quantité de pain qui servait à alimenter toutes les communes environnantes. Un gros livre de médecine ne renfermait que ces mots : *La diète et l'eau*. Tous les livres de nos politiques devraient se réduire à ceux-ci : *donnez de l'énergie au gouvernement*. Qui peut rétablir l'énergie des Français, *l'énergie Du gouvernement* ; qui peut utiliser nos conquêtes au-dehors ? *L'énergie du gouvernement* ; qui peut assurer la paix intérieure ? *L'énergie du gouvernement* ; qui peut faire fleurir le commerce, les arts, les lois et les vertus sociales, qui peut rendre la paix à la France et à l'Europe ! *C'est toujours l'énergie du gouvernement.*² »

Malgré la soi-disant aisance de critique, les nouveaux réactionnaires ne semblent pas aussi virulents, ni aussi railleurs que leurs précédents ; ils préférèrent, selon De Livois, camoufler et atténuer leurs critiques. Les journalistes, après la Terreur, paraissent exténués, comme le reste de la population, voulant principalement garantir le calme et la paix à leurs familles. Bien que le rôle de la presse soit toujours décisif, les journalistes du moment s'agitent dans l'hésitation entre la réaction et la modération, entre la confiance des uns, que le retour à l'Ancien Régime est encore possible, et la clairvoyance des autres, que ce n'est plus une question envisageable. C'est pour cette raison que la plupart d'entre eux adoptent une stratégie éditoriale modératrice, plus mûre et plus consciente.

« Les nouveaux Aristarques³ sont plus soucieux d'arrondir leurs phrases et d'enrober leurs satires de miel. La Convention est trop occupée par ses liquidations intérieures pour s'inquiéter de ce qui reste de la presse. Les journalistes sont surtout attachés à préserver leur tranquillité et à se préparer un avenir confortable. Ils ne jouent pas un rôle réellement important dans la vie politique de la nation.⁴ »

Or, si le point de vue de De Livois attribue à la liberté de la presse après le 9 Thermidor un caractère modéré, d'autres historiens ne partagent pas la même vision, et pensent que cette liberté se résume davantage à des représailles qu'à une volonté sincère d'un libre exercice de la presse. Henri Avenel, par exemple, croit que la liberté d'expression, que la chute de Robespierre participe à faire émerger de nouveau, n'a été qu'une liberté de représailles : sévèrement comprimée sous la Terreur, la liberté de la presse tombe dans les pièges de la licence après le 9 Thermidor. La presse, à force d'être heurtée aux répressions, semble avoir perdu les repères, le juste milieu ne lui est plus qu'une utopie irréalisable. Avenel dit :

« La chute et l'exécution de Robespierre changèrent la face des choses. La presse recouvra l'exercice de ses droits. L'opinion publique

¹ DE LIVOIS René. Histoire de la Presse française, des origines à 1881. T. 1. Lausanne, Spes, 1965. p. 143

² La Quotidienne ou Le Tableau de Paris. N° 9, 27 février 1795. p. 4

³ En référence à Aristarque, le célèbre grammairien d'Alexandrie (IIIe s. av. J. -C.) ; le mot est utilisé pour désigner un « critique minutieux et sévère ». <http://bit.ly/2cWe7H9>

⁴ De Livois, Histoire de la Presse française, des origines à 1881. T. 1, p. 144

trop longtemps comprimée fit explosion dans une foule de pamphlets et de journaux. Malheureusement [...] la presse va d'un extrême à l'autre, sans aucune transition ; de l'extrême servitude elle passe à l'extrême licence. À peine échappée à la Terreur rouge, elle ne songe qu'à précipiter la nation dans tous les excès d'une nation blanche.¹ »

Cet esprit de réaction blanche s'extériorise clairement dans « la presse périodique² », où il convient de repérer et d'évaluer l'évolution des mentalités à l'époque. Prenons à titre d'exemple Fréron³, ancien jacobin et ami de Danton et de Desmoulins, reprend la publication de *l'Orateur du Peuple* après le 9 Thermidor (septembre 1794) dans un esprit complètement différent, parce qu'il y rejoint la jeunesse dorée dans sa lutte contre la coalition des montagnards et des jacobins. Fréron, « se convertit au modérantisme et se jeta violemment dans les voies de la réaction.⁴ » Fréron peut être un exemple de ce que l'on peut dénommer une réaction non royaliste, donc de ce qui peut constituer à l'époque une opposition non assimilée à celle des royalistes, bref une réaction qui a les mêmes causes que celles des royalistes, mais qui ne se sert pas des mêmes moyens. Même si les intérêts des royalistes avec les autres factions (dantonistes, girondins, jacobins et autres) se croisent à un moment donné contre la Terreur, les objectifs finaux ne sont pas toujours les mêmes. La réaction sous et contre la Révolution ne semble pas par conséquent être l'apanage des royalistes.

Le même Fréron réclame une loi pour garantir une entière liberté de la presse (26 août 1794) ; même en l'absence de lois explicitement incriminant les journaux de l'opposition sous Robespierre par exemple, le fantôme de la guillotine survole quiconque osant en rédiger ou y collaborer. Autant donc prouver que la liberté de la presse est illimitée par des décrets clairs, afin de ne pas retomber dans le gouffre de la tyrannie. Le combat se fait désormais dans les Conseils et par le biais de la législation, il tend à devenir constitutionnel et non plus militaire.

« Pour éviter le retour d'une telle tyrannie, Fréron veut que l'on décrète la liberté illimitée de la presse et qu'on traite en conspirateurs les assemblées, les gouvernements ou les fonctionnaires qui oseraient arrêter ou gêner cette précieuse liberté.⁵ »

Ce débat en permanence avivé à propos de la liberté de la presse réveille les craintes de la Convention qui, dans les discussions sur la nouvelle Constitution (22 août 1795) prévoit de protéger les institutions gouvernementales des calomnies et diffamations des journalistes. La Convention, ainsi que le Directoire plus tard, se positionne comme un corps politique et non comme un parti politique, la stabilité et la sécurité sont les mots d'ordre de son action qui se veut au-dessus des partis. La liberté absolue de la presse n'est donc pratiquement plus possible dans sa forme utopique désirée par les réactionnaires thermidoriens, le Directoire vient en solidifier la réalité et l'application.

« La Convention, avec son expérience chèrement acquise, prévoyait que les assemblées qui lui succéderaient pourraient se trouver en face d'insurrections comme celle de vendémiaire, qu'elle eut tant de peine à comprimer, et elle pensa que, dans ce cas, il serait nécessaire de

¹ Avenel, Histoire de la presse française, p. 146-147

² Avenel, op.cit., p. 147

³ Louis-Stanislas FRÉRON (1754 ?-1802), exerce de nouveau la presse après le 9 Thermidor. Il s'oppose à partir de cette date aux jacobins et renonce à s'attaquer aux royalistes. <http://bit.ly/2d0i4qa>

⁴ Avenel, Histoire de la presse française, p. 148

⁵ Avenel, op.cit., p. 153

suspendre la liberté de la presse. Les dispositions de l'article 355 de la Constitution permettaient au Directoire de légiférer sur la presse. Il les invoqua, lorsqu'il crut le moment venu de réprimer les injures, les menaces, les appels à la révolte, qui lui vinrent des deux partis extrêmes, le parti révolutionnaire de Babeuf et le parti royaliste.¹ »

La liberté de la presse en 1795 hérite des discussions interminables sur ce sujet après le 9 Thermidor an II, les décrets se multiplient ainsi que les projets de lois à ce propos. Le 16 août 1794, Dubois-Crancé réclame une liberté complète de la presse, il en est de même pour Tallien qui, deux jours plus tard, exprime dans un discours la même volonté, volonté qu'il expose d'ailleurs à la Convention le lendemain (19 août). Le discours de Fréron sur la liberté de la presse, le 26 août, suivi d'un projet de décret, suit le même mouvement de revendication de la liberté de la presse. Les discussions portent notamment sur la manière dont il est possible d'éviter que la liberté illimitée donne lieu à la calomnie, et de prévenir qu'une liberté absolue ne soit instrumentalisée par les ennemis de la Révolution. Malgré leurs différences d'opinion et d'appartenance politique, tous les protagonistes réclament à l'époque une immense liberté de la presse ; ils avaient saisi que le défi suivant était de gagner la confiance populaire, surtout que le recours à la force militaire n'est pas susceptible d'apporter toujours de conséquences sûres. Une fois qu'un parti a la confiance de l'opinion publique, sa position est doublement consolidée. La quête de l'opinion publique s'incarne donc dans la presse, arme dont tous se disposent d'une façon égalitaire, mais dont il revient à chacun de se servir de la meilleure des manières.

« Dès la chute de Robespierre, le club des Jacobins s'occupe de la presse et en réclame la liberté. [...] le 1^e fructidor (18 août) Tallien, dans un long discours, se prononçait aussi pour la liberté. Seul Isoré répliqua qu'il était insensé de donner aux aristocrates la liberté de dire ce qu'ils veulent. Le 2 fructidor (19 août), Tallien porta le problème de la liberté de la presse à la tribune de la convention. [...] Le 9 fructidor (26 août), Fréron prononça un remarquable discours où il présentait la liberté illimitée de la presse comme tout à fait indispensable. [...] »²

La loi Lamarque, du 29 mars 1793, s'exerçait encore efficacement à l'époque, la perspective de regagner une liberté illimitée, qui se redessine après le 9 Thermidor, alerte la Convention. Les jacobins, les sans-culottes, et surtout les royalistes sont visés par ses décrets censurant la presse de ces factions. La Convention rappelle ses comités pour dresser un bilan des libertés en France, leurs étendues et leur respect à l'égard de la République. Cette convocation, faite en avril 1795, se traduit en un rapport exigeant que la peine la plus sévère soit prononcée contre quiconque qui œuvre pour le rétablissement de la royauté : « [cette loi] *d'ailleurs n'était pas appliquée et la presse devenait chaque jour plus violente contre la Convention et contre les institutions républicaines.*³ » Lisons maintenant le projet de décret, présenté par Marie-Joseph Chénier à la Convention, sur la liberté de la presse :

« 12 Floréal an 3 (1^e mai 1795). Décret qui ordonne le prompt jugement des émigrés trouvés sur le territoire de la France ; l'expulsion des individus rentrés après déportation, et contient des mesures répressives de toute provocation à l'avilissement de

¹ Avenel, op.cit., p. 157

² Bellanger, Histoire générale de la presse française, t. 1, p. 519-520

³ Bellanger, op.cit., p. 521

l'assemblée nationale, ou au retour de la royauté, etc. (I, Bull. 160, n° 791 ; B. 54, 84.)

Art 4. Il est enjoint au comité de sûreté générale et à toutes les autorités constituées, de faire arrêter et traduire devant les tribunaux criminels les individus qui, par leurs écrits ou leurs discours séditieux, auront provoqué l'aviilissement de la représentation nationale ou le retour de la royauté.

5. Les individus convaincus des délits énoncés dans l'article précédent, seront bannis à perpétuité du territoire de la République. Si toutefois les provocations ont eu lieu dans un rassemblement, les coupables seront punis conformément à la loi du 1^{er} germinal sur les rassemblements séditieux.

6. Le comité de législation présentera, sous une décade, un projet de loi contre les calomnieux.¹ »

La problématique, celle de la définition de la liberté absolue, reste en effet insoluble : est-ce qu'on signifie, par une liberté illimitée de la presse, une liberté sans conditions même quand il s'agit de la réputation des personnes et de l'intégrité de l'État ? Ou plutôt une liberté conditionnée par des lignes rouges communément convenues ? La loi de Marie-Joseph Chénier, si l'on peut dire, a été malgré tout moins violente que celle de Lamarque, car l'exil et la prison ont supplanté la peine de mort décrétée par les montagnards. La conscience politique des différents partis, acquise par l'expérience de la Terreur, leur fait refuser la soumission à des lois ayant pour objectif de contraindre leur liberté. Les royalistes, sur le devant de la scène des rebelles en matière de presse, sont ainsi les premiers à être pourchassés par la Convention thermidorienne. La situation de la presse s'avère avec le temps plus compliquée qu'avant : ni les journaux ne réussissent à obtenir une liberté absolue comme ils le souhaitent, ni la Convention n'arrive à assujettir leur frénésie d'écrire et de s'exprimer comme bon leur semble. Il s'agit donc de savoir si l'écrit peut être un crime ou non, question souvent soulevée par La Quotidienne qui réclame une entière liberté de la presse, et n'hésite pas à comparer la loi de Marie-Joseph Chénier² à la tyrannie de Robespierre :

« Avant-hier, on a joué au théâtre de la République la tragédie de Virginie. Toutes les allusions à la tyrannie de Robespierre se sont dirigées contre la tyrannie de Chénier. Le public a fait répéter plusieurs passages, en réclamant la liberté de la presse.³ »

La Constitution de l'an III traite de la liberté de la presse dans ses Droits ainsi que dans ses articles 353 et 355. Dans les Droits, Art. II, elle précise que :

« La liberté consiste à pouvoir faire ce qui ne nuit pas aux droits d'autrui.⁴ »

Dans le Titre XIV, Dispositions générales, l'article 353 stipule que :

¹ Duvergier, Collection complète des Lois, p. 104

² Marie-Joseph Chénier fait l'objet d'une satire acerbe dans La Quotidienne, par le biais d'approches directes et par des poèmes et des écrits littéraires différents, que nous abordons avec plus de détails le moment venu.

³ La Quotidienne ou Le Tableau de Paris. N° 83, 12 mai 1795. p. 4

⁴ Constitution proposée par la Convention nationale et acceptée par le peuple français, L'an III de la République française. Cologne, THIRIART et C^{ie}, [1795], p. 3

« Nul ne peut être empêché de dire, écrire, imprimer et publier sa pensée. Les écrits ne peuvent être soumis à aucune censure avant leur publication. Nul ne peut être responsable de ce qu'il a écrit ou publié que dans les cas prévus par la loi.¹ »

L'article 355 du même titre cite le mot presse et indique que :

« Il n'y a ni privilège, ni maîtrise, ni jurande, ni limitation à la liberté de la presse, du commerce, et à l'exercice de l'industrie et des arts de toute espèce. Toute loi prohibitive en ce genre, quand les circonstances la rendent nécessaire, est essentiellement provisoire, et n'a d'effet que pendant un an au plus, à moins qu'elle ne soit formellement renouvelée.² »

L'insurrection royaliste du 5 octobre 1795 serait un arrêt provisoire de la liberté de la presse ; les journalistes royalistes qu'on arrêtaient pour avoir porté atteinte à la République ou pour avoir avili la République, ne tardent pas à retrouver leur liberté pour reprendre leurs activités journalistiques, à l'exemple de Michaud, « propriétaire de la Quotidienne³, *s'enfuit pour échapper à l'arrestation. Il fut condamné à mort par contumace. [...]*⁴ » Les décrets frappent de nouveau après le soulèvement royaliste pour restreindre davantage leurs journaux, le Conseil des Cinq-Cents attaque vigoureusement les écrits soupçonnés de royalisme et met derrière les barreaux leurs auteurs. La concrétisation de ce désir de censurer les écrits des opposants royalistes reste toutefois minime : « Michaud est bientôt amnistié. Les journaux de *l'opposition reprennent bien vite leur violence.*⁵ »

La presse donc continue à se battre pour obtenir davantage de liberté d'expression ; la transition de la Terreur au Directoire rend compliqué de lui attribuer une définition précise, elle est néanmoins souvent réactrice à couleur royaliste, avec une piètre présence de journaux jacobins. Leur mouvement politique s'accroît pendant le Directoire, et participe à l'éclatement de nouvelles journées d'émeutes.

6. La presse sous le Directoire

Puisque notre corpus comprend également le mois de décembre 1796 de La Quotidienne, comme un échantillon de la presse réactionnaire sous le Directoire, il convient de jeter un coup d'œil sur les principales lois promulguées cette année-là concernant la presse.

Le Directoire en décembre 1796 a les mêmes priorités que la Convention, tout comme les montagnards plus tôt, de s'opposer aux journaux de l'opposition, notamment les royalistes qui sont les rivaux communs aux gouvernements qui se sont succédés en France depuis 1789. Sous le Directoire, les journaux augmentent en nombre et leur ton audacieux, voire impétueux, prend de l'ampleur ; les différences idéologiques entre ces feuilles ne les empêchent pas de s'unir pour faire face au gouvernement directorial et réclamer, pour certaines d'entre elles, le retour de la monarchie et/ou la Constitution de 1793. La force du style et les critiques acerbes contre le Directoire attirent un nombre croissant de lecteurs,

¹ Ibid. p. 81

² Ibid. p. 81-82

³ Un des propriétaires et rédacteurs de La Quotidienne, il signe régulièrement les livraisons du journal au mois de décembre 1796 (régularité absente, ou difficile à définir, chez Gallais, principal rédacteur du journal en 1795).

⁴ Bellanger, Histoire générale de la presse française, t. 1, p. 521

⁵ Bellanger, op.cit., p. 522

avidés de suivre cette querelle qui se traduit dans les pages des journaux. Les journaux d'opposition non royalistes ne font pas défaut et tournent dans la même orbite que les papiers favorables à la monarchie, mais s'éclipsent de facto un peu devant la détermination de ceux-ci.

« Qu'ils soient imbus des principes royalistes ou aristocratiques ou qu'ils fussent partisans des doctrines démocratiques, les journaux se trouvaient d'accord sur un point : la haine du régime en vigueur. [...] Les organes monarchistes, bien entendu, se montraient les plus acharnés dans la bataille. Leur esprit, leur style alerte, leurs attaques insolentes contre les individualités, leur attiraient un grand nombre de lecteurs avidés de scandales.¹ »

Cette verve ne convient pas au Directoire qui, après avoir assuré les frontières contre les menaces étrangères, et garanti une importante liberté – objectif de base de la Révolution – sur la plupart des niveaux à l'intérieur, veut apaiser les esprits et remettre en œuvre une stratégie de réconciliation nationale. Ces intentions ne sont pas réalisables tant que les ultras de droite et les extrêmes de gauche ne se plient pas à cette volonté : les violences contre le pouvoir en place se calment à peine qu'elles recommencent, plus furieuses qu'avant. Le Directoire va réagir. Cette période voit l'aggravation du statut de la liberté de la presse, car tout écrit d'opposition est susceptible d'être royaliste, et par conséquent un écrit qui menace la sûreté de la République, de ses institutions et de celle de ses citoyens. Ainsi quiconque est soupçonné d'atteindre à l'intégrité du Directoire, de provoquer le rétablissement de la royauté ou de travailler en vue de dissoudre la représentation nationale (la même accusation, avilissement de la représentation, que l'on trouve dans le décret de M. J. Chénier de l'année précédente), est condamné à mort ou à la déportation. Ce sont les détails de la loi du 27 germinal an IV (16 avril 1796), prononcée par le Directoire pour restreindre l'infrenable presse d'opposition qui le tracasse sans répit.

« Loi du 27 germinal, An IV (16 avril 1796), portant des peines contre toute espèce de provocation à commettre un attentat contre la sûreté de l'État.

Le Conseil des Cinq-Cents, considérant que le corps législatif ne peut trop se hâter d'atteindre par des lois claires et précises les agents du royalisme et de l'anarchie, déclare qu'il y a urgence. Le Conseil, après avoir déclaré l'urgence, prend la résolution suivante² :

Article premier.

Sont coupables de crimes contre la sûreté intérieure de la République et contre la sûreté individuelle des citoyens, et seront punis de la peine de mort, conformément à l'article 612 du code des délits et des peines, tous ceux qui par leurs discours ou par leurs écrits imprimés, soit distribués, soit affichés, provoquent la dissolution de la représentation nationale ou celle du directoire exécutif, ou le meurtre de tous ou aucun des membres qui les composent, ou le rétablissement de la royauté ou celui de la constitution de 1793, ou celui de la constitution de 1791, ou de tout gouvernement autre que celui établi par la constitution de l'an 3, acceptée par le Peuple français, ou l'invasion des propriétés publiques, ou le pillage ou le partage des

¹ Mitton, *La Presse française sous la Révolution*, p. 176

² Cette résolution se compose de neuf articles, dont nous contentons ici de citer le premier.

propriétés particulières, sous le nom de loi agraire ou de toute autre manière.

La peine de mort mentionnée au présent article sera commuée en celle de la déportation, si le jury déclare qu'il y a dans le délit des circonstances atténuantes.¹ »

Cette loi va être suivie d'une autre loi forçant les journaux et les gazettes à donner le nom des auteurs d'articles et le nom et l'adresse des imprimeurs, sous peine de prison en cas de transgression de la loi.

« Loi du 28 germinal, An IV (17 avril 1796), contenant des mesures répressives des délits qui peuvent être commis par la voie de la presse.

Le Conseil des Cinq-cents, après avoir entendu le rapport de sa commission sur le message du directoire exécutif, du 23 de ce mois ; considérant la nécessité de soumettre les imprimeurs, vendeurs, colporteurs, distributeurs et afficheurs d'écrits, à une police qui mette le gouvernement en état de maintenir l'exécution des lois contre ceux qui abusent de la liberté de la presse, et de les faire punir, déclare qu'il y a urgence.

Le Conseil, après avoir déclaré l'urgence, prend la résolution suivante :

Article premier.

Il ne doit être imprimé aucuns journaux, gazettes, ou autres feuilles périodiques que ce soit, distribué aucun avis dans le public, imprimé ou placardé aucune affiche, qu'ils ne portent le nom de l'auteur ou des auteurs, le nom et l'indication de la demeure de l'imprimeur.² »

Malgré cela, l'efficacité de ces lois reste minime et insuffisante pour contrecarrer réellement la publication des journaux royalistes. Si de telles lois ont vu le jour, c'est que les journaux de l'opposition, en particulier les royalistes, ont adopté l'anonymat comme stratégie pour contourner la censure et éviter les sanctions du pouvoir³. Nous allons voir que La Quotidienne, en 1796 (comme en 1795), ne donne pas les noms des auteurs de ses articles ; seul, à quelques exceptions près, celui de son rédacteur apparaît mais jamais ceux des autres (s'il y en avait eu), ni des contributeurs. Un des instruments pour lutter contre la censure, l'anonymat se révèle menaçant pour les autorités, désarmées le cas ainsi d'autre moyen que d'interdire tout le journal – et confirmer ainsi les accusations d'être des autorités anti-démocratiques – faute de pouvoir identifier le journaliste-auteur d'articles.

Ces craintes du pouvoir ne changent donc guère en 1796, toujours l'inquiétude de rétablir la royauté et celle de calomnier les noms célèbres, directeurs, législateurs ou députés. En octobre 1796, le Directoire cherche à publier une loi contre la calomnie⁴ écrite, délit – plutôt crime – néologique des hommes politiques du Directoire. Cette tentative échoue, et la presse, y compris la presse royaliste, se dote en conséquence d'une hardiesse dans son défi aux lois des autorités. En conséquence, la liberté de la presse, acquise ou retrouvée après le 9

¹ <http://bit.ly/2d0ccyY>

² <http://bit.ly/2d0ccyY>

³ Mais ce n'est pas la censure qui, seule, justifie l'anonymat. Celui-ci, en tant que procédé journalistique, vise également la mise en évidence des idées au détriment de l'identité de l'auteur ; c'est donc la priorité attribuée aux réflexions qui explique aussi l'anonymat. L'auteur des idées s'éclipse volontiers du tableau pour autoriser ses idées à prendre le dessus.

⁴ Mot que nous allons lire à plusieurs reprises dans La Quotidienne, surtout lorsqu'il s'agit de M. J. Chénier.

Thermidor, dure pendant les trois années suivantes. Jusqu'au 1797 et malgré les nombreuses tentatives de la Convention thermidorienne d'abord et du Directoire ensuite, et en dépit des lois qui condamnent, parfois à mort, les écrivains soupçonnés de fidélité à l'Ancien Régime ou de porter atteinte à la République, la presse reste active et abondante. De nombreux titres ont demeuré inconnus, négligés ou mal étudiés par les historiens ou les spécialistes de la presse à l'époque, ainsi que par les contemporains d'aujourd'hui.

La Quotidienne en est un, duquel même les ouvrages des spécialistes de la presse ne disent que peu ou pas assez. Une importante raison donc pour que cette recherche soit lancée, car il semble bien que cette feuille fasse partie d'une bonne série de titres de journaux, royalistes en particulier, négligés consciemment ou inconsciemment par l'histoire de la presse. C'est l'occasion d'obvier, même partiellement, à ce manque et d'apporter une faible – mais importante – lumière à cette période-là en étudiant un de ses journaux.

« Ces tracasseries n'empêchèrent pas la presse d'être à peu près aussi libre de juillet 1794 à septembre 1797 qu'elle l'avait été pendant les trois premières années de la Révolution. Les journaux publiés pendant l'an IV sont, on l'a dit, très nombreux. Pourtant on les connaît beaucoup moins bien que ceux qui parurent en 1790 ou 1791. C'est dommage, car ils eurent une influence souvent décisive sur la politique intérieure de la France, et leurs articles eurent de sérieuses répercussions à l'étranger. Ils méritent d'être méthodiquement étudiés.¹ »

B- Presse royaliste

1. Quelques titres de journaux royalistes

Nous allons aborder dans cette subdivision certains titres de journaux d'opposition, réactionnaires royalistes et réactionnaires non royalistes, parus sur l'ensemble des périodes de la Révolution ; nous sommes conscients que notre approche concerne un seul périodique, à savoir La Quotidienne, mais conscients également que ce journal n'est pas dissociable du mouvement de la presse de son époque, surtout qu'il paraît dans un moment charnière entre deux phases distinctes de la Révolution. Nous allons, pour ce faire, nous référer aux manuels connus de l'histoire de la presse, afin de faire à notre tour notre toute petite nomenclature de quelques titres réactionnaires à l'époque. Nous procédons, pour classer ceux-ci, par faire le tri entre journaux réactionnaires royalistes et non royalistes, le style des titres mentionnés est aussi un critère de tri qui va permettre au lecteur de saisir de quelles feuilles La Quotidienne s'inspirait pour rédiger ses articles de réflexion.

Prenons, pour débiter, l'Histoire du journal en France, de Hatin, dans laquelle ce dernier fait un recensement des journaux parus depuis 1789. Le travail de Hatin est exhaustif mais non chronologique, c'est-à-dire qu'il ne se base pas sur des critères chronologiques relatifs à des périodes distinctes, mais aborde d'une façon générale la presse française pendant la Révolution avec des statistiques et des titres de journaux, sans pour autant soumettre ces titres aux principaux événements politiques dont ils sont parfois et en quelque sorte dépendants. Puisque notre recherche aborde un journal d'opposition, et comme ce mouvement a été étendu sur plusieurs années de la Révolution sans qu'il y ait de termes temporels distincts, on va

¹ Bellanger, Histoire générale de la presse française, t. 1, p. 523-524

tenter, avant d'entamer la discussion sur La Quotidienne en soi, de trouver des phases temporelles précises pour la presse réactionnaire sous la Révolution. Autrement dit, sans examiner la presse réactionnaire comme un seul bloc, nous allons en parler sous des périodes distinctes : du début de la Révolution, de la Terreur, de la Convention et du Directoire. Mais avant, qu'est-ce que ce fut qu'une presse réactionnaire, ou une presse d'opposition sous la Révolution ?

On a évoqué une presse d'opposition dont les journalistes, les imprimeurs et les rédacteurs ont été poursuivis ou exécutés, mais le terme même de *journal d'opposition* est sujet à de multiples conceptions. Sous la Terreur, les journaux girondins aussi bien que les feuilles royalistes sont des journaux d'opposition à Robespierre, mais la presse girondine ne peut pas – malgré les accusations des montagnards – être qualifiée de presse contre-révolutionnaire au même titre que la presse royaliste. Notre objectif est de se focaliser sur les journaux contre-révolutionnaires qui seraient en même temps royalistes¹, dont on a choisi un comme corpus de recherche (La Quotidienne), afin de démontrer dans quelle ligne de journaux réactionnaires royalistes celui-ci paraît pendant la Révolution. L'intérêt va être parallèlement d'essayer d'établir des points de similitude avec les autres journaux, pour savoir si ce journal a éventuellement hérité certaines idées ou méthodes des précédents journaux royalistes ou non.

Parmi les journaux royalistes les plus actifs après 1789 et jusqu'au Consulat, trois titres se manifestent à chaque fois que le sujet de la presse royaliste et contre-révolutionnaire est soulevé : *les Actes des Apôtres*, *l'Ami du roi* et la *Gazette de Paris*. Ce sont les journaux royalistes les plus marquants des trois premières années de la Révolution, où les royalistes ont eu encore, même difficilement, une présence qui leur a permis de combattre la domination croissante des révolutionnaires sur la scène politique. Un vide historique assez important, concernant les journaux royalistes, semble dominer la période – si l'on décide d'adopter la division de la dernière décennie du XVIII^e siècle en étapes selon ses journées historiques principales les plus mémorables – qui s'étend du 10 août 1792 jusqu'au 27 juillet 1794.

Il est toutefois compréhensible que la presse royaliste disparaisse quasi complètement de la scène après le 10 août ; il est pour les mêmes raisons passionnant de voir que ce journal (La Quotidienne) ait paru quelques semaines après le 10 août. C'est donc le moment de feuilleter quelques titres contre-révolutionnaires, et royalistes, parus depuis 1789 jusqu'à 1797.

L'histoire générale de la presse française parle d'une presse royaliste ou crypto-royaliste, c'est-à-dire de la presse royaliste qui a choisi de travailler discrètement même après la chute de Robespierre. Bien que cette chute ait régénéré une liberté qui a profité énormément aux royalistes et à leurs journaux, la crainte des poursuites et la prise de conscience de la nouvelle situation semblent calmer chez ceux-ci la volonté des représailles. Cela nous amènerait à une possible nouvelle division, cette fois au sein de la presse royaliste elle-même : celle d'avant la Terreur d'une part, c'est-à-dire la franche et directe presse royaliste, et celle d'après le 9 Thermidor d'autre part, libre mais vigilante, plus mûre et plus flexible pour savoir gérer l'importance de s'exprimer avec les exigences du gouvernement en place. Quant à La Quotidienne, notre recherche aborde le journal qui relève de la deuxième catégorie, celui de 1795, autrement dit le journal qui a su s'adapter et s'assimiler le jeu politique de l'époque.

¹ Nous tenons ici à signaler que, faute de pouvoir accéder à des informations satisfaisantes sur certains titres dans les manuels de la presse, ou aux titres eux-mêmes, il nous a été ardu de trancher sur l'orientation idéologique précise (royaliste ou autre) des ci-devant titres.

1.1 Journaux royalistes avant le 10 août (1789-10 août 1792)

Charles de Monseignat ne doute pas de l'ardeur de la presse royaliste à défendre les principes de la royauté après l'éclatement de la Révolution. Il considère que si les royalistes ont finalement perdu leur combat avec les républicains, ce n'était pas dû à une insouciance de leurs journaux mais plutôt à une faiblesse de stratégie de leurs dirigeants : « [...] *ce fut dans leur camp que se déploya le plus d'esprit et de verve* ; et ils eussent remporté très probablement la victoire, si elle eût pu être remportée à la pointe de la plume, et adjugée aux mots heureux et aux saillies mordantes.¹ » La presse royaliste avant le 10 août 1792 est donc vive et pleine d'ardeur, ne perdant jamais d'espoir de revoir le trône et le roi régnant de nouveau sur le territoire. Ses journaux se vendaient et se criaient² dans les rues de Paris. Elle est nettement plus violente que celle de l'après Thermidor (traumatisée par la Terreur et plus désireuse des repréailles mais sans pouvoir se divulguer entièrement.) Cela n'empêche pas que certains journaux royalistes optent pour une sorte d'équilibre dans leur militantisme, c'est-à-dire de défendre le trône sans aller aux limites de critiquer ouvertement la République. Nous en citons des exemples dans le classement qui va suivre cette introduction. Les critiques et les points de vue ne s'accorderaient pas sur un qualificatif de la presse royaliste des trois premières années de la Révolution : hardie, courageuse, désespérée ou haineuse et aveugle³. Ce qui est sûr, c'est qu'elle se battait pour survivre, sans prêter de grande attention aux moyens dont elle se servait. En voici quelques titres, que nous allons classer selon leur style de traiter l'actualité, autrement dit les journaux royalistes les plus satiriques et ironiques et les feuilles modérées de style qui savent alterner la violence de critique et le langage réservé.

1.1.1 Journaux royalistes satiriques

Les Actes des Apôtres, dont les rédacteurs sont Peltier, Rivarol, Mirabeau Jeune, Suleau et d'autres. Journal paru pour la première fois le 2 novembre 1789⁴, il continue jusqu'en octobre 1791.⁵ Il se sert du ridicule comme arme pour rabaisser la Révolution ainsi que ses idées nouvelles et ses hommes (les apôtres de la Révolution). Style satirique, fort et méprisant à l'égard du Nouveau Régime ; la dissidence que ses articles créent avec les républicains est irréparable.

Journal général de la cour et de la ville⁶, connu sous le titre du Petit Gautier. Commencé par Brune, à partir de novembre 1789⁷, et continué ensuite par Gautier. Journal de persiflage et de satire, il ressemble de par sa violence et sa haine à l'égard de la France révolutionnaire au journal les Actes des Apôtres, mais est moins intelligent et moins « spirituel » que lui. Hatin dit à son propos : « Il est le fidèle interprète des ultra-royalistes et des émigrés : mêmes

¹ Monseignat, Un Chapitre de la Révolution française, p. 94

² Mitton, La Presse française sous la Révolution, p. 53

³ Monseignat dit : « Dans toutes [les feuilles royalistes] se retrouvent les mêmes passions, les mêmes illusions, la même intolérance aveugle, la même fatuité insolente, les mêmes traces de l'influence voltairienne et du sensualisme du siècle, la même inclination à s'attacher à ce côté burlesque qui se rencontre toujours dans les grands événements, et qui, après avoir beaucoup occupé les contemporains, se perd à distance et disparaît dans l'histoire. » Monseignat, Un Chapitre de la Révolution française, p. 147

⁴ HATIN Eugène. Histoire politique et littéraire de la presse en France. T. 7. Paris, Poulet-Malassis et de Broise, 1861. p. 11

⁵ Monseignat, Un Chapitre de la Révolution française, p. 99

⁶ <http://bit.ly/2cttUH5>

⁷ Mitton, La Presse française sous la Révolution, p. 44-45

colères, mêmes illusions extravagantes, même outrecuidance présomptueuse, même insolence aristocratique, même gaieté frivole et licencieuse.¹ »

Le Martyrologe national² ; l'**Apocalypse**, dont Suleau est un des rédacteurs. Les deux s'insèrent dans la même catégorie que les Actes des Apôtres, vu la critique mordante à l'égard de la Révolution.³

Le Déjeuner⁴ ; **Le Dîner**⁵, deux feuilles qui présentent une satire du Nouveau Régime et des actes de l'Assemblée.⁶

La Chronique du Manège (1790⁷) ; les **Sabbats jacobites** (1791⁸), de Marchant. Deux feuilles satiriques, ridiculisant les jacobins et les séances de l'Assemblée nationale.⁹

Le Journal des Halles, de M. Josse, 1790¹⁰; journal à ton fort dans ses critiques des révolutionnaires : « Ce journal est écrit presque tout entier contre le Duc d'Orléans, à l'occasion de son retour de Londres, au mois de Juillet 1790.¹¹ »

Le Journal de Louis XVI et de son peuple, ou le Défenseur de l'autel, du trône et de la patrie¹², par Laurens Jeune, (?) 1789-10 août 1792.¹³ Parmi ses épigraphes, nous citons : « Un seul Dieu, un seul Roi », et « Oui, nous jurons ici, pour nous, pour tous nos frères ; De rétablir Joas au trône de ses pères ; De ne poser le fer entre nos mains remis ; *Qu'après l'avoir vengé de tous ses ennemis !*¹⁴ » Le titre, *le Défenseur de l'autel* répond à plusieurs titres de périodiques républicains à l'époque : Défenseur de la liberté, Défenseur de la vérité, Défenseur de la Constitution, etc.

Le Journal du Soir¹⁵, ou **le Petit Page** (1791) ; de style extrêmement violent¹⁶, qui a pour épigraphe :

« O Louis ! O mon roi ! *Sur la terre n'est-il que moi ...* ¹⁷ »

Le Défenseur des opprimés, 1790-1791¹⁸.

« Par l'auteur de *l'Ami du clergé et de la noblesse*, 21 septembre 1790 - 1791, 94° numéros in-8°. Je n'ai point rencontré cet Ami du clergé et de la noblesse ; son auteur, lit-on dans la préface du Défenseur, aurait été dépouillé de la propriété de son journal par un

¹ Hatin, Histoire politique et littéraire de la presse en France. T. 7, p. 79

² <http://bit.ly/2cC7arW>

³ Hatin, Histoire politique et littéraire de la presse en France. T. 7, p. 100

⁴ <http://bit.ly/2d8tvL3>

⁵ <http://bit.ly/2ctuu7F>

⁶ Hatin, Histoire politique et littéraire de la presse en France. T. 7, p. 107

⁷ Par Marchant, <http://bit.ly/2djbZcm>

⁸ Par François Marchand, <http://bit.ly/2dsNnwI>

⁹ Hatin, Histoire politique et littéraire de la presse en France. T. 7, p. 111

¹⁰ Mitton, La Presse française sous la Révolution, p. 46

¹¹ DESCHIENS François-Joseph. *Collection de matériaux pour l'histoire de la Révolution de France, depuis 1787 jusqu'à ce jour. Bibliographie des journaux*. Paris, Barrois l'aîné, 1829. p. 246

¹² <http://bit.ly/2ctsJr6>

¹³ Mitton, La Presse française sous la Révolution, p. 46-47

¹⁴ Deschiens, *Collection de matériaux pour l'histoire de la Révolution de France*, p. 216

¹⁵ Selon Wikipedia, Étienne Feuillant collabore au Journal du soir de Claude Beaulieu avant de fonder, en 1790, le Journal du soir sans réflexions, qui reproduit les séances de l'Assemblée constituante. <http://bit.ly/2d8u9rV>

¹⁶ Monseignat, Un Chapitre de la Révolution française, p. 146

¹⁷ Hatin, Histoire du journal en France, p. 58

¹⁸ <http://bit.ly/2d0b7qO>

directeur infidèle, le sieur d'Angest, qui, abusant d'une confiance aveugle, justifiée par une trompeuse amitié, avait eu l'audace de lui enlever ses registres, la liste de ses souscriptions et l'argent des abonnements. Les quatre premiers numéros seuls seraient sortis de la plume du fondateur ; le 5^e et les suivants seraient du spoliateur.¹ »

La Feuille du jour, de Parisau², (1^e décembre 1790-10 août 1792³). Proscrit comme journal royaliste et son auteur est condamné à mort.⁴ Son journal « renfermait une foule d'articles satiriques, dans lesquels Parisseau attaqua vivement les doctrines du moment.⁵ »

L'Ami du Roi, des Français, de l'Ordre, et surtout de la Vérité, par les continuateurs de Fréron. Par Galart de Montjoie et en collaboration avec l'abbé Royou⁶ (1 juin 1790 – 4 juin 1792). Journal traitant de la situation complexe de Louis XVI après 1789 ; le style alterne la violence et l'ardeur langagière de Royou (prêtre et aristocrate), et la finesse et l'élégance de Montjoie.

La Gazette de Paris, de Durosoy, (octobre 1789-10 août 1792). Journal monarchiste comptant sur l'importance de l'exacte information – à l'encontre du Petit Gautier – et des faits relatant l'actualité. Son rédacteur a été parmi les premiers journalistes guillotins après le 10 août (25 août)⁷.

Journal de M. Suleau, (1791-10 août 1792⁸). Suleau, de fort caractère contre-révolutionnaire, royaliste dévoué et convaincu de la cause royaliste sans attachement particulier aux personnes, d'où sa colère contre Louis XVI, à la fragilité duquel Suleau attribue l'effondrement de la royauté. Son journal donne des détails importants de la situation des émigrés et des divisions entre eux à l'égard de la Révolution.

Journal politique national⁹, de Sabatier de Castres, Rivarol et Salomon (Juillet 1789-1790). Journal exclusivement politique, conservateur sans pour autant s'abstenir du ridicule (à l'instar des autres journaux royalistes) comme matière de critique et style d'écriture.

La Rocambole, ou Journal des honnêtes gens, rédigé par Régius Anti-Jacobinos¹⁰, ou Histoire aristo-capucino-comique de la Révolution, (1791-1792) ; l'épigraphe en clarifie l'orientation : « Une Foi, une Loi, un Roi ».

¹ HATIN Eugène. *Bibliographie historique et critique de la presse périodique française [...]*. Paris, Didot Frères et C^{ie}, 1866, p. 169

² Pierre-Germain Parisau, homme de lettres et écrivain dramatique, ses pièces ont eu assez de succès. Il publie son journal la Feuille du Jour au début de la Révolution, dont les principes ne s'accordent pas avec celle-ci, enfermé et péri sous la Terreur. À ne pas confondre avec Parisot, juriconsulte et avocat parisien, capitaine de la garde constitutionnelle, qui défend avec dévouement le roi lors de la journée du 10 août, en se joignant aux Suisses qui défendent le château des Tuileries.

FELLER François-Xavier. *Supplément au Dictionnaire historique [...]*. T. 11, Paris, Méquignon fils aîné, Lyon, Frères Guyot, 1819. p. 330-331

³ <http://bit.ly/2d8k68o>

⁴ Mitton, *La Presse française sous la Révolution*, p. 47

⁵ ARNAULT Antoine-Vincent. *Biographie nouvelle des contemporains [...]*. T. 16. Paris, la Librairie historique, 1827. p. 28

⁶ Qui crée sous le même titre son propre journal le 1^e septembre 1790, les deux feuilles paraissent jusqu'au 10 août 1792 et au 4 mai 1792 respectivement. <http://bit.ly/2d0crKn>

⁷ Voir Laurence Coudart. *La « Gazette de Paris » : un journal royaliste pendant la Révolution française, 1789-1792*. Paris, L'Harmattan, 1995.

⁸ <http://bit.ly/2cC8kDQ>

⁹ <http://bit.ly/2diSXOG>

¹⁰ <http://bit.ly/2dsN05h>

1.1.2 Journaux royalistes modérés

Les Nouvelles de Versailles¹, de Beaulieu. Journal qui prend plus tard le titre d'**Assemblée nationale**, où Beaulieu prêche une monarchie tempérée.²

L'Indicateur, ou journal des causes et des effets, (20 mai-9 août 1792), d'Adrien Duport. Dans ledit journal, « à la veille du 10 août, Adrien Duport attaquait la politique qui allait *trionpher. Il le faisait avec une grande élévation de ton et d'idées, avec noblesse d'attitude, mais avec vivacité. C'était d'avance se ranger parmi les vaincus, et on sait que la politique de Marat et des maratistes, après la chute du trône, était de faire périr les chefs, même modérés de la cause royaliste, tandis que Danton eût voulu les sauver, en les mettant dans l'impossibilité de nuire.*³ » Donc un journal d'opposition, vif mais modéré, qui se distancie dans son opposition du sarcasme et du mépris.

Le Modérateur, de Fontanes, La Harpe, Vauxcelles. (octobre 1789⁴-4 septembre 1797⁵), journal de genre polémique, qui tente de respecter son titre et de défendre le juste milieu avant la Terreur ; ses rédacteurs, en particulier Fontanes, prennent après le 9 Thermidor une audace qu'ils n'avaient pas durant les trois premières années de la Révolution (contrairement à la majorité des feuilles royalistes, qui se sont dotées d'une audace extrême pour railler les révolutionnaires à la même période) pour défendre la cause monarchiste.⁶

Ce journal peut servir d'exemple, à la fois, de la presse royaliste avant le 10 août 1792, de celle de l'avant 9 Thermidor et aussi de celle de post-Terreur, qui change de ton et ose manifester ce qu'elle n'était pas en mesure de dire auparavant. La Quotidienne pourrait aussi servir d'exemple du même modèle, sauf que nous n'abordons pas dans la présente recherche l'évolution des idées et du style de ce journal à ces différentes périodes, notre corpus porte principalement sur les livraisons concernant l'an III de la République. À La Quotidienne et à ses idées, d'autres chapitres plus explicatifs seront consacrés, mais après qu'on aura jeté un coup d'œil rapide sur quelques titres de journaux royalistes et de journaux d'opposition de la Convention thermidorienne et du Directoire.

1.2 Titres réactionnaires et royalistes parus, et reparus, après Robespierre

La presse contre-révolutionnaire se redresse après le 9 Thermidor, elle attire dans ses rangs les meilleurs talents journalistiques, bien que ces talents ne semblent pas surpasser les prédécesseurs ni pouvoir porter la presse au même zèle qu'au début de la Révolution. Cela ne signifie pas pour autant que l'activité journalistique était moindre, la réaction permet surtout aux journaux royalistes de se prononcer à haute voix sur l'actualité et le gouvernement,

¹ Voir aussi Suite des nouvelles de Versailles 1 (1789-1791) du même Beaulieu :

<http://bit.ly/2d8ulaK>, <http://bit.ly/2d0bNMW>

² Claude-François Beaulieu, Historien et publiciste, un des premiers membres du club des feuillants, fondé en 1791 pour s'opposer à celui des jacobins ; compris dans la liste des déportés après le 4 septembre 1797, ayant participé à la rédaction du Miroir et de La Gazette universelle.

Biographie universelle, ancienne et moderne. Supplément, par une société de gens de lettres et de savants. T. 57. Paris, Louis-Gabriel Michaud, 1834. <http://bit.ly/2d8k9Ru>

³ AULARD Alphonse. Études et leçons sur la Révolution française. Vol. 2. Paris, Félix Alcan, 1893 pour la première série. Cambridge, Cambridge University Press pour le présent ouvrage, 2012. p. 99-100

⁴ Hatin, Bibliographie historique et critique de la presse périodique française, p. 276

⁵ *Dictionnaire historique, critique et bibliographique [...]*. Par une société de gens de Lettres. T. 11. Paris, Ménard et Desenne, 1822. p. 32 <http://bit.ly/2cvxmWv>

⁶ Hatin, Histoire politique et littéraire de la presse en France. T. 7, p. 280

malgré « la journée du 13 vendémiaire an IV [qui] les intimida et les contint pendant quelques jours. Ils ne tardèrent pas à reprendre leur polémique passionnée, la Constitution de l'an III ayant, dans son article 353, consacré une fois de plus le principe de la liberté de la presse.¹ »

Il est parfois étonnant de voir que, dans un bon nombre d'ouvrages concernant l'histoire de la presse, on parle essentiellement des journaux avant le 10 août 1792, et relativement timidement sous la Terreur et, pour ce qui est de la période post-thermidorienne, on classe les journaux sous le titre général du Directoire et du Consulat. Mais qu'en est-il de la période qui s'étend du mois d'août 1794 à octobre 1795, fin de la Convention et début du Directoire ? En effet, les journaux contre-révolutionnaires et royalistes reprennent doucement leur marche durant cette période-là ; ce mouvement d'opposition journalistique, dont celle des royalistes, s'affirme de fait sous le Directoire, notamment en 1796 (an IV). Toutefois, le corpus de notre recherche sur La Quotidienne se concentre dans la tranche temporelle février-octobre 1795 (même si on y rajoute un mois du Directoire à titre représentatif de La Quotidienne du moment). En cet an III de la République, les soucis financiers, les problèmes de subsistances et les maux de la guerre affectent encore l'activité de la presse ; un flou domine l'histoire des journaux à l'époque, et les historiens de la presse ne paraissent pas jusqu'à aujourd'hui disposer d'un classement clair qui puisse spécifier une presse de l'après-Thermidor et de l'avant-Directoire.

La Quotidienne, – Le Tableau de Paris au début de 1795 et La Quotidienne ou le Tableau de Paris ensuite – est un exemple qui peut procurer quelques caractéristiques générales de la période. Même si les sujets principaux de cette presse se focalisent sur les soucis journaliers des citoyens qui souffrent du manque de la plupart de leurs besoins nécessaires, il nous semble important d'examiner comment un journal royaliste n'omettait pas, dans sa production éditorialiste, de défendre sa cause idéologique en parallèle à l'évocation des souffrances quotidiennes des individus, dans un contexte où l'idéologie personnelle se mêle au vital collectif.

À l'instar du recensement que nous venons de faire des journaux royalistes avant le 10 août 1792 et la Terreur, nous allons donner un autre recensement des titres de journaux royalistes, mais aussi réactionnaires, après le 9 Thermidor, prenant en considération que certains journaux, qui ont été interrompus sous la Terreur, ont reparu après Thermidor et continué jusqu'au coup d'État du 18 fructidor (4 septembre 1797). Des limites chronologiques journalistiques, si nous pouvons le dire, s'avèrent difficiles à établir vu les ruptures de parution de journaux sous la Révolution, nous en citons toutefois quelques exemples, ayant le même objectif de voir de près dans quelle ambiance journalistique La Quotidienne s'est développée et a examiné les différents sujets de l'actualité.

1.2.1 Journaux réactionnaires

L'Orateur du Peuple, de Louis Stanislas Fréron², (septembre 1794-juillet 1795), paru en décembre 1789 pour la première fois, elle dure jusqu'en 1792 avec une tendance favorable à

¹ Mitton, La Presse française sous la Révolution, p. 175

² Neveu de l'abbé Royou par sa mère, il publie dès décembre 1789 sous le pseudonyme de Martel son journal intitulé *l'Orateur du peuple*. Ce journal qui devient après le 9 Thermidor la feuille « des victimes de la Terreur. Les jacobins y furent chaque jour mis à l'index, à la place des royalistes. »

Encyclopédie des gens du monde. Répertoire universel des sciences, des lettres et des arts. Par une société de savants, de littérateurs et d'artistes, français et étrangers. T. 11. Paris, Treuttel et Würtz, 1839. p. 674-676

la Révolution. Il s'oppose plus tard aux robespierristes et adopte une orientation politique contre-révolutionnaire¹.

*L'Ami des Citoyens*², de Tallien, paru pour la première fois en 1791 avec des allures patriotiques modérées ; il reparaît le 9 septembre 1794 avec une hostilité plus prononcée contre les patriotes et les révolutionnaires³ et devient quotidien le 1^e brumaire an III (22 octobre 1794⁴) avec une orientation politique différente qui exprime les nouvelles tendances de Tallien.

Le Spectateur Français, de Méhée fils. Méhée fils devient le rédacteur de l'Ami des Citoyens dont il change le titre le 1^e ventôse an III (19 février 1795), pour lui donner celui de *Spectateur français, ou l'Ami des citoyens*, pour prouver aux lecteurs que la feuille persiste dans le même esprit que l'Ami des Citoyens de Tallien. L'entreprise ne connaît pas le succès espéré et le journal meurt de « consommation au bout de quelques mois.⁵ »

Nouvelles politiques nationales et étrangères, de Suard, Guizot, Dupont de Nemours, Barante, Lacretelle jeune, l'abbé Morellet et Monestier. Paru pour la première fois sous ce titre en novembre 1792 en prenant la suite de la Gazette universelle de Cerisier qui a été interdite le 10 août 1792. Il reparait sous plusieurs titres, dont le Nouvelliste, le Narrateur universel, le Narrateur politique, le Publiciste⁶ (il prend ce dernier titre de l'an II à l'an V⁷). Ses articles se caractérisent par une opposition prononcée à la politique de Bonaparte et du Directoire.⁸ Journal qui se voulait être modéré, notamment sous le Directoire – période de révision des années de la Révolution – et réactionnaire au fanatisme : « On a tant dénaturé les mots en France, qu'on ne les entend plus. Le titre de **modéré**, le plus honorable à mériter, est devenu l'équivalent d'une injure.⁹ »

1.2.2 Journaux royalistes

L'Accusateur public, de Richer-Serizy, (août 1794 - 1797¹⁰). Considéré comme « l'agent le plus actif et le plus hardi de la propagande royaliste¹¹ » ; son papier est plus un pamphlet qu'un journal. Satirique, il se caractérise par un monarchisme prononcé. Richer-Serizy est considéré par certains comme le Sureau de la réaction thermidorienne ; du côté de la religion, il croit que « la France ne peut trouver le remède aux maux dont elle est accablée que dans le

¹ Bellanger, Histoire générale de la presse française, t. 1, p. 523

² <http://bit.ly/2d0cYfb>

³ Bellanger, Histoire générale de la presse française, t. 1, p. 525

⁴ Le journal devient quotidien et prend le titre de *l'Ami des Citoyens, journal du commerce et des arts*. Tallien intitule le premier article du premier numéro quotidien par « Coup d'œil rapide sur les crimes des anciens comités de salut public et de sûreté général », dont Tallien considère les membres comme les premiers complices de la tyrannie de Robespierre.

GALLOIS Léonard. Histoire des journaux et des journalistes de la Révolution française. T. 2. Paris, Paris, Bureau de la Société de l'industrie fraternelle, 1846. p. 161

⁵ Hatin, Histoire politique et littéraire de la presse en France, T. 6. Paris, Poulet-Malassis et de Broise, 1860. p. 238-239

⁶ Hatin, Bibliographie historique et critique de la presse périodique française, p. 232

⁷ Monseignat, Un Chapitre de la Révolution française, p. 219

⁸ Bellanger, Histoire générale de la presse française, t. 1, p. 525

⁹ Livraison du 11 thermidor an V (29 juillet 1797). Cité dans : Deschiens, Collection de matériaux pour l'histoire de la Révolution de France, p. 397

¹⁰ <http://bit.ly/2izlaU9>

¹¹ Avenel, Histoire de la presse française, p. 149

rétablissement des doctrines religieuses et monarchiques [...]»¹ », opinion que nous allons rencontrer à plusieurs reprises dans La Quotidienne de 1795.

Le Censeur des Journaux, in-4°, 4 vol., de Gallais et de M. Langlois, 11 fructidor an III (28 août 1795), 1^e série, 385 N° ; 2^e série 348 N° - 18 fructidor an V (4 septembre 1797)². Journal royaliste à grand succès, un souci d'objectivité se présente dans ses articles qui tentent cependant de dénoncer les bêtises politiques de tous les partis, même celles du parti royaliste qui accuse Gallais de révéler quelques-uns de ses secrets³.

Le Courrier républicain⁴, de Poncelin, Auvray et Jardin⁵. Ce journal s'intitule d'abord Assemblée nationale, puis Courrier français jusqu'au 10 août 1792. Poncelin, qui connaît un changement drastique, puisqu'il était chanoine de Montreuil-Bellay avant la Révolution, embrasse les idées nouvelles et semble suivre le camp du plus fort à la suite de la chute de la royauté, il nomme ainsi son journal Le Courrier républicain. Après le 9 Thermidor, le danger étant éliminé, Poncelin se déclare ouvertement royaliste et partisan de la monarchie⁶. Malgré ses idées modérées, sa collaboration avec des journalistes connus par leur hostilité à la Révolution (dont Michaud, rédacteur de La Quotidienne et auteur des Croisades) lui suscite des périls permanents⁷.

Le Thé, ou le Contrôleur général, ou Journal des Dix-Huit, par Bertin d'Antilly, in-4°. Commence le 27 germinal an V (16 avril 1797), au N° 26 (22 floréal an V) : le Thé, au N° 42 (8 prairial an V) : le Thé, ou le Contrôleur générale. Finit au N° 143, 19 fructidor an V⁸ (5 septembre 1797). Journal royaliste qui se sert habilement de la satire pour critiquer ses adversaires.

Les Actes des Apôtres et des Martyrs⁹, de Barruel-Beauvert, 11 vendémiaire an V (2 octobre 1796)-18 fructidor an V (4 septembre 1797). L'idée en était de donner une nouvelle version qui respecte la même ligne politique des **Actes des Apôtres** de Rivarol et de Peltier, sauf que le comte de Barruel ne jouissait pas des mêmes talents ni du même esprit que ses devanciers. Journal hebdomadaire, de style satirique et violent, qui s'en prend à la Révolution et au Directoire par la suite.¹⁰

¹ Hatin, Histoire politique et littéraire de la presse en France, T. 7, p. 301

² Deschiens, *Collection de matériaux pour l'histoire de la Révolution de France*, p. 110

³ Biographie universelle, ancienne et moderne. Supplément. Rédigée par une société de gens de lettres et de savants. T. 65. Paris, L.-G. Michaud, 1838. p. 60

⁴ Ce journal a un rédacteur qui est à l'origine un homme religieux (l'abbé Poncelin), donc comme La Quotidienne qui a Gallais (qui se lance dans l'exercice du journalisme après l'éclatement de la Révolution qu'il critique, qui défend le royalisme mais s'associe ultérieurement avec le pouvoir, à savoir Napoléon). Alors que l'abbé Poncelin, qui se montre au début un partisan de la Révolution, se contredit en se manifestant un républicain sous Robespierre ; il retrouve ses vraies idées après le 9 Thermidor. La versatilité politique semble parfois un trait commun chez les opposants à la Révolution, ce qui n'est pas sans explication : la censure et le danger de l'échafaud, mais aussi l'absence, pour eux, d'alternative politique à la réalité représentée par le nouveau système, à savoir la République.

⁵ <http://bit.ly/2dqnU3Y>

⁶ Lire *L'affaire Poncelin*, dans LENOTRE G. La Révolution française. Coll. Les cahiers rouges. Paris, B. Grasset, 2010. p. 97

⁷ MICHAUD G.-L. Biographie universelle, ancienne et moderne. Par une société de gens de lettres et de savants. T. 34. Paris, C. Desplaces, et F. A. Brockhaus. 1843. p. 46

⁸ Deschiens, *Collection de matériaux pour l'histoire de la Révolution de France*, p. 576

⁹ <http://bit.ly/2cRX8SW>

¹⁰ Voici une énigme que ce journal propose à ses lecteurs, dans son premier numéro, T. II, p. 20, dimanche, 1^e janvier 1797 (12 nivôse an V) : « Enigme. Dont le mot n'est pas difficile à deviner : nous le donnerons, malgré cela, au numéro suivant. *C'est au sang, cher lecteur, que je dois la naissance : Je règne, et c'est du sang que je tiens ma puissance. Les forfaits les plus noirs sont mes enfants chéris : Les plus hardis brigands sont mes seuls favoris. [...] Mes ministres ont fait les fonctions de bourreaux : Si j'ai quelques plaisirs, c'est parmi les*

Les Semaines critiques, ou Gestes de l'an V¹, de Joseph La Vallée, l'an V (?1797-4 septembre 1797²). Journal périodique (hebdomadaire), de style riche et varié en contenu et en forme.³ La Vallée a du également participer à l'époque, en 1797, à la rédaction de La Quotidienne ; La Vallée ne révèle en revanche pas publiquement ses convictions idéologiques, probablement royalistes⁴.

Rapsodies du jour, par René Villiers, paru de 1796 à 1799.⁵ Cette Feuille s'est occupée de publier des poèmes, mais surtout des chansons et des vaudevilles royalistes contre la Révolution, notamment celle d'Ange Pithou⁶.

1.2.3 Journaux sans une orientation politique précise

Journal des rieurs, ou le Démocrite français⁷, d'Alphonse Martainville, an III. Ce journal avait pour épigraphe : « *Rire de tout, c'est ma folie ... Rira bien qui rira le dernier ...* »⁸ Comme son épigraphe l'indique, il s'agit de tourner tout en ridicule, de se moquer des extrémistes quelque soit leur faction⁹.

Le menteur, ou le Journal par excellence, (1796-1797), bihebdomadaire (n°1-28) puis trihebdomadaire (N°29-48)¹⁰, dont Hoffmann est un des rédacteurs, avec une antiphrase comme épigraphe : « *Rien n'est beau que le vrai.* »¹¹ Feuille satirique, elle ressemble au **Spectateur** par son ton ; son style consiste à détourner la vérité et se refuse à ressembler aux autres journaux de son temps.

Le Grondeur, de Jean-François Bellemare, entrepris par la suite par la veuve de Gorsas, (an V - an VII). Journal quotidien, adoptant le ridicule comme moyen de railler les vices, accusé par les républicains d'être un organe royaliste.¹²

tombeaux. [...] *Que te dirai-je encore ? Pour combler de malheur. Mon nom est un opprobre et je suis en horreur.* Par M. A. E. H. Rouv ... » <http://bit.ly/2cRV6lR>

La réponse est donnée dans le numéro suivant, N° II, dimanche 8 janvier 1797 (19 nivôse an V) : « Le mot de l'énigme du numéro précédent est Révolution. »

¹ <http://bit.ly/2da7Cyy>

² BARBIER Antoine-Alexandre. Dictionnaire des ouvrages anonymes et pseudonymes. T. 2. Paris, Imprimeur bibliographique, 1806. <http://bit.ly/2d8vsHa> p. 328

³ Hatin, Bibliographie historique et critique de la presse périodique française, p. 358

⁴ QUÉRARD Joseph-Marie. La France littéraire, ou Dictionnaire bibliographique. T. 4. Paris, A. Firmin Didot, 1830. p. 631

⁵ Ibidem

⁶ Bellanger, Histoire générale de la presse française, t. 1, p. 528

⁷ <http://bit.ly/2cvwIZ7>

⁸ Le Journal des Rieurs, N°1. <http://bit.ly/2cvwqBz>

⁹ Voici une épigramme contre les jacobins :

« Fraternisons, chers jacobins. Longtemps je vous crus des coquins ; Et de faux patriotes. Je veux vous aimer désormais. Donnons-nous le baiser de paix : J'ôterai mes culottes. »

Hatin, Histoire politique et littéraire de la presse en France, T. 7, p. 346

Et voici un extrait qui s'en prend aux aristocrates et aux royalistes :

« [l'aristocratie] s'imagine, comme les Jacobins, que la révolution du 9 thermidor est la contre-révolution. Que l'espoir des royalistes est sot et déplacé ! En vain les jacobins leur promettent-ils, s'ils veulent s'unir à eux, de rétablir le petit Capet sur le trône. [...] »

Bibliothèque historique, ou Recueil de matériaux pour servir à l'histoire du temps. T. 11. Paris, Éymery, Pélicier, Delauny, 1819. p. 112

¹⁰ <http://bit.ly/2dsOsVe>

¹¹ Hatin, Histoire politique et littéraire de la presse en France, T. 7, p. 346

¹² Mitton, *La presse française sous la Révolution, le Consulat, l'Empire*, p. 187

Les titres sont tellement nombreux que nous nous contentons d'en donner quelques titres afin de souligner les mutations de la presse sous la Révolution (1789-1799) ; l'étude présente, consacrée à une période de parution de *La Quotidienne*, n'est qu'un simple effort qui a absolument besoin d'être soutenu par d'autres études, sur *La Quotidienne* même mais aussi sur les autres journaux mal ou peu connus de l'époque en question. Les titres précédents ont été donc mentionnés pour démontrer aux lecteurs l'ambiance dans laquelle les journaux réactionnaires (notamment les royalistes) fonctionnent, et quels sont leurs armes préférées de lutte idéologique contre le pouvoir en place ; il était en conséquence question de voir comment les journaux royalistes réagissent, au début de et pendant la Révolution, à la persécution et de quelle façon leur zèle est exprimé dans leurs feuilles. En effet, jusqu'au 4 septembre 1797 (la journée du 18 fructidor) les journaux contre-révolutionnaires et royalistes profitent de la réaction après la chute de Robespierre pour revivre la liberté d'expression à leur guise : ils attaquent et vilipendent le pouvoir et n'éprouvent pas de crainte, pour la plupart d'entre eux, à réclamer la restitution de la royauté ou, pour le moins, la chute du régime politique provenant de la Révolution.

Notre exemple à nous de la période en question est *La Quotidienne*, dont on étudie les livraisons de l'an III de la République sous la Convention thermidorienne, c'est-à-dire jusqu'au 5 octobre 1795, date d'interruption du journal qui reprend un mois plus tard (novembre 1795), c'est pendant cette période d'arrêt du journal que la Convention thermidorienne cède la place au Directoire pour annoncer une fin (mais pas la fin) de la Révolution de 1789. Nous revenons plus amplement sur ce journal, sa description physique, ses titres et ses interruptions, mais aussi son idéologie de l'an III de la République dans la deuxième partie de la présente recherche, afin de pouvoir mieux le situer parmi les autres journaux royalistes de son temps. Mais nous continuons dans cette partie l'approche de l'histoire des idées en 1795, influencée considérablement par le mouvement de la presse.

2. Presse royaliste sous la Révolution : comment agir ?

Avant d'entamer la discussion sur les aspects de culture et de civilisation de Thermidor, nous terminons ce passage par une brève conclusion sur la presse réactionnaire des royalistes sous la Révolution. Certes, leurs intentions convergent pour défendre le roi et l'Ancien Régime, et pour discréditer la Révolution en tant que mouvement démagogique et intrus selon leur point de vue ; cependant, il semble invraisemblable de dire que tous les journaux royalistes ont réagi à l'actualité de la même manière, et adopté les mêmes positions face aux différents événements de cette longue et lourde décennie de la fin du XVIII^e siècle.

Comme dans toutes les idéologies, dont il est parfois obligatoire d'adopter, voire de créer, aux moments de crises, les positions oscillent entre les extrêmes, de droite ou de gauche, ou embrassent le centre¹, modérantiste, simplement parfois faute de conviction de l'efficacité de l'une ou de l'autre extrême, et non pas réellement par conviction de l'importance d'être modéré. Bref, les royalistes ne sont pas à l'époque dans la capacité de présenter une seule forme de réaction à la Révolution, la volonté de certains parmi eux de se proposer comme modérés ne semble pas un défi difficile à relever.

Par quels moyens donc les royalistes pensent-ils récupérer leur gloire ravie par cette folie, qu'est la Révolution, menée par des démagogues² ? Les émigrés ont eu la mauvaise idée de compter sur la force militaire et, parfois, de chercher une aide extérieure, ce qui ne s'est pas

¹ Nous avons donné l'origine de l'usage politique de ces termes à la page 40.

² DELISLE DE SALES Jean-Baptiste-Claude. *Essai sur le journalisme depuis 1735 jusqu'à l'an 1800*. Genève, Slatkine, 1971.

révélé la meilleure des décisions. D'autres royalistes, avocats, penseurs, journalistes, religieux, etc., n'ont trouvé recours que dans leur plume et leurs mots. Beaucoup d'entre eux ont embrassé le journalisme pour faire passer leurs idées au plus grand nombre de lecteurs, parce que c'était le moyen de communication le plus capable d'influencer l'opinion publique, pour répondre de la sorte à l'instrumentalisation de la presse par le pouvoir pour polariser l'opinion publique en sa faveur¹. Beaucoup d'entre eux également ont payé leur vie d'avoir haussé le ton contre le pouvoir, mais beaucoup, surtout, se sont perdus dans le labyrinthe des mots, ne sachant pas quelle méthode choisir pour tenir tête aux journaux républicains. Cette hésitation va pareillement leur coûter très cher.

Quand les royalistes ont décidé de riposter par l'écrit, poussés par l'inébranlable fierté de leur histoire glorieuse, sentant encore et toujours, malgré l'irréversible changement qui se produit devant leurs yeux, leur supériorité à ces démagogues et leur ridicule projet, leurs slogans impensables d'égalité parfaite et de nation sans religion. Les royalistes ont éliminé toute possibilité de pouvoir collaborer avec les révolutionnaires, prenant la décision de les traiter par l'ironie.

Hatin affirme que les royalistes ont eu grand tort de croire que le ridicule pouvait mettre fin à la verve de leurs rivaux ; railler les révolutionnaires n'a abouti qu'à enflammer la colère de ces derniers et leur haine contre les royalistes, une animosité qui s'est traduite à plusieurs reprises par des journées sanglantes qui ont coûté la vie à des citoyens innocents dans l'un comme l'autre parti. Sans dire que la violence et les massacres des révolutionnaires sont entièrement dus à la provocation des royalistes à l'époque, les moqueries de ces derniers n'ont jamais contribué à apaiser les esprits dans des moments si délicats et compliqués.

L'enjouement n'est-il pourtant constamment prisé par ceux qui savent apprécier l'art de créer le sourire ? Pourquoi s'en prendre aux royalistes qui ont choisi de renoncer aux armes et de défendre leurs idées par les mots ? N'est-il pas inique des les accuser même partiellement d'être derrière la fureur de l'autre camp ? Cette défense pourrait être valable si ce n'était que de l'art de la gaieté pur et absolu ; on aurait toléré la raillerie des royalistes si elle n'était pas dégénérée en insultes, en frivolités et en vulgarités dans quelques-uns de leurs journaux.

À lire les Actes des Apôtres, l'Accusateur Public ou le Petit Gautier, on comprend que le persiflage et la satire tournaient parfois en grossièretés et en invectives personnelles. Il semble que ce ne soit pas la bonne stratégie pour dévier les révolutionnaires de leurs intentions ; les conséquences quotidiennes en ont d'ailleurs prouvé l'inefficacité ainsi que la fausseté.

« Ce n'est pas qu'il n'y en ait eu quelques-uns de sérieux, mais le plus grand nombre, [...], visèrent avant tout à être spirituels et moqueurs, et ces derniers, il faut le dire, réussirent mieux que les premiers.² »

Tous les journaux royalistes n'étaient pas ironiques ni persifleurs jusqu'à l'extrême, ce qui ne veut pas dire que l'ironie y était absente, mais que ces journaux auraient voulu ne montrer qu'une prise de position raisonnable à l'égard de la Révolution. Cette soi-disant modération s'est heurtée à une hardiesse de style et à une force de commentaire dont jouissaient les autres organes, plus fermes, de la presse royaliste. En d'autres termes, les écrivains royalistes qui ont préféré la sagesse aux dépens de la polarisation de l'opinion publique, assoiffée de

¹ Ce dont Aulard parle à propos du journal du Comité de salut public : « [...] la grande préoccupation du Comité de Salut public, ce fut d'influer sur l'opinion par la voie de la presse. Il veut avoir un journal à lui [...] ». Aulard, *Études et leçons sur la Révolution française*, 1^e série, p. 229

² Hatin, *Histoire politique et littéraire de la presse périodique française*, T. 7, p. 10

polémiques ardentes et de discussions ouvertes sans dissimulation, ont doublement perdu : la première fois en échouant d'attirer des partisans de leur côté, et la deuxième fois en se montrant fragilisés aux yeux des autres royalistes, plus frontaux et déterminés qu'eux.

Voilà pourquoi certaines études de l'histoire de la presse ne voient pas que La Quotidienne ait pu laisser de traces tangibles comme un grand journal dans la mémoire de la Révolution française ; elle ne l'a pas pu, pensent-ils, même en tant que journal réactionnaire, parce que son style manquait d'ardeur et ses articles sont plus fades qu'intéressants.

Nous donnons ultérieurement notre impression, qui ne va pas à la rencontre des opinions qui n'estiment pas assez, ou peu, la valeur des articles de La Quotidienne en l'an III de la nouvelle ère. Nous pensons que, si ce journal est suffisamment étudié, il ne serait pas sous-estimé. Le jugement de valeur que nous donnons en conclusion porte sur les livraisons de la période ci-dessus citée, il est donc tout possible que de conséquences opposées soit déduites à la suite d'autres recherches chronologiques. Notre sentiment penche toutefois pour un intérêt, synchronique, toujours assuré lors de la lecture des numéros de cette feuille, ne pouvant pas juger de celui, diachronique, des lecteurs de l'époque, vu le vide d'études sur les journaux qui ont paru au même moment et dans lesquels il est possible de lire des commentaires et des impressions sur La Quotidienne.

Troisième chapitre : Aspects culturels de la vie parisienne après le 9 Thermidor

Les deux précédents chapitres se sont focalisés d'une part sur les événements historiques proprement dits, et d'autre part sur un aperçu de l'histoire de la presse, modelée par nécessité en fonction des mêmes évolutions politiques. Cependant, il ne paraît pas vraisemblable de reléguer l'élément social – pour ne pas dire l'oublier ou le négliger – au deuxième rang de l'approche que nous avons entamée sur la Convention thermidorienne. Que nous possédions, ou non, toutes les ressources capables de nous fournir une image culturelle complète de cette époque-là, il n'est en aucun cas envisageable d'ignorer l'état social de culture après la fin de la Terreur. À l'instar des années 1789-1792, celles de la transition entre l'Ancien Régime et la Révolution, et les années 1792-1794, considérées comme transitoires entre la liberté et le régime de la Terreur, la Convention thermidorienne est, à son tour, une nouvelle transition entre la dictature révolutionnaire (justifiée selon certains) et le temps où il faut concrétiser les objectifs de la Révolution. Transition qui ne pouvait pas se produire sans être accompagnée de manifestations particulières au niveau social et culturel tout comme au niveau politique.

Qu'est-ce que nous dit l'histoire des habitudes des Parisiens à cette période-là ? Par quelle voie les jeunes, subissant pendant deux ans des lois sévères, ont-ils enfin eu l'occasion de sortir des coquilles de la peur et d'exprimer – à leur propre manière, contestée entre différents points de vue – leur réaction coléreuse contre la Terreur ?

La République est désormais bien enracinée, Robespierre n'est plus qu'un épisode de l'histoire de la Révolution, son pouvoir à mesures extrêmes, que nous soyons pour ou contre, n'a réellement menacé les valeurs de la Révolution par aucune réaction possible. C'est pour dire que la chute de Robespierre n'a pas empêché les républicains de défendre, aussi passionnément qu'avant la Terreur, leurs principes ; ces républicains se sont retrouvés en revanche face à la réalité qui les contraint à accepter la liberté à leurs rivaux les plus jurés : les royalistes relèvent de nouveau la tête, les émigrés regagnent leurs terres et biens, et les girondins d'hier s'empressent d'entreprendre la vie politique sous d'autres titres et idéologies.

Nous aurions tort de penser que les Parisiens se contentent à l'époque d'écouter sans oser de prendre la parole et de chanter ; nous serions ignorants de la réalité de l'époque en question si nous croyons que la politique a pu effacer – sans nier qu'elle dominait – entièrement le goût des plaisirs et des arts des Parisiens après Thermidor. Plaisirs, fêtes, théâtres, art et salons conquièrent de nouveau la vie publique à Paris ; la transition dont nous avons parlé plus haut ne signifie point une inertie, tout au contraire, il est question de mouvement agité et de débats interminables, ainsi que de créations dont l'esprit prodigue pour répondre aux exigences d'une société en émergence.

Étant donné que notre recherche opte pour une approche généralisée de la Convention thermidorienne, d'abord sous un angle historique et puis par un aspect de la presse révolutionnaire et contre-révolutionnaire, ayant de la sorte l'intention de conclure la présentation par une étude détaillée de la feuille de La Quotidienne, ce projet semble défectueux si l'élément culturel, avec ses composants littéraires et éducatifs, n'en fait pas partie. Voilà ce qui va constituer le noyau de ce troisième chapitre, le dernier à vocation historique générale, avant que cette recherche ne soit entièrement orientée vers notre journal, La Quotidienne.

A- Actualité culturelle

1. Transition ou renaissance ? Paris entre la fin de la Terreur et la création du Directoire

Avant de parler des goûts et habitudes culturels des Parisiens à l'époque, et de leurs activités après le 9 Thermidor, jetons un coup d'œil rapide sur l'état de Paris lui-même après cette journée qui résume peut-être l'accumulation des événements de cinq années de déséquilibre. Dans leur Histoire de la société française pendant le Directoire, les frères Goncourt reviennent sur la physionomie générale de la ville de Paris après le 9 Thermidor ; la description donnée dans l'ouvrage montre une ville malheureuse et désertée, les papiers résistent encore sur les murs et défient sans objectif précis le temps et les Hommes. Les rues rejettent leurs impuretés vers d'autres endroits, comme si elles refusent d'être à jamais tâchées par les ordures d'autrui. Les célèbres marques de la Révolution, pour l'indélébilité desquelles la liberté du choix a été plusieurs fois mise en contrainte, se mêlent à l'indifférence populaire : imposés auparavant aux citoyens, quelques bonnets rouges se résignent au sort, délaissés tout comme les arbres de la liberté, en proie eux aussi à l'abandon et à l'impitoyable monotonie des jours. Néanmoins, ce paysage surréaliste ne révèle pas à première vue tous ses secrets ; les Goncourt mettent l'accent sur le phénomène des enchères : tout est susceptible d'être vendu, statues, objets précieux à valeur monétaire ou à valeur nationale et historique, comme si l'envie d'en finir avec le souvenir de la Terreur est devenue celle de se débarrasser d'une grande partie du passé afin d'y substituer une autre, nouvelle et purifiée, et surtout conforme à la nouvelle nation, à la République.

« [...] Que des changements ! [...] Des affiches partout ; les murailles semblent bâties en papier ; aux fenêtres, des chiffons en lambeaux tricolores ; des ruisseaux de boue, d'urine et de savon ; des fontaines sans eaux ; [...] des maisons qui ont encore pour enseignes un bonnet rouge ; des morceaux de décrets de la Convention, demeurés aux arbres de liberté morts ; [...] les églises déshonorées ; la croix remplacée par un bonnet rouge sur une pique. [...] Spectacle étrange ! Une moitié de Paris vend l'autre ! ... tout le ci-devant Paris est à l'encan ! Partout biens nationaux à vendre ! Partout vente d'effets et de mobiliers au nom et au profit de la République ! C'est la liquidation de la guillotine. À quelques pas de la guillotine, à l'entrée de la rue Saint-Florentin, l'hôtel de l'Infantado, qui a été le séquestre de la liste civile, et des ci-devant seigneurs et des ci-devant riches, exécutés place de la Révolution, ce magasin de richesses éblouissantes est un encan où les plus royales choses sont jetées à de misérables enchères ; ou des statues de marbre, d'un artiste peut-être célèbre, sont annoncées à vendre comme marbre brut !¹ »

Alphonse Aulard revient lui aussi sur les aspects les plus marquants de la vie parisienne sous la Convention thermidorienne ; il met en relief le décalage flagrant entre la richesse et la pauvreté qui se fait remarquer dans les rues de Paris ; la dissonance visuelle entre le manque

¹ GONCOURT Edmond de, Jules de. Histoire de la société française pendant le Directoire. 3^e édition. Paris, Didier et C^{ie}, 1864. p. 2-3-4, 38

et l'abondance est telle qu'on se croie vivre en deux pays distincts. Se fondant principalement sur des rapports de journaux de la période thermidorienne, Aulard aborde également ce que certains historiens décrivent comme une licence *de mœurs* après le 9 Thermidor ; un point de vue qu'appuierait la vulgarisation des publicités à caractère « pornographique » et la réapparition des « filles de joie ». Aulard voit la chose plutôt comme une libération des mœurs et considère le fait comme la conséquence des mœurs spartiates dont les jeunes avaient été victimes sous la Terreur.

« Sans doute, les rapports et les journaux constatent que les filles de joie reparaissent au Palais-Royal et dans la rue, d'où le vertueux et vigilant Chaumette les avait naguère chassées. On joue beaucoup au loto dans les cafés, surtout dans les derniers mois de l'année 1794. Il y a du luxe au concert de la rue Feydeau. [...] Certains des journaux commencent à donner de ces annonces que nous appelons pornographiques. [...] Qu'est-ce au prix du dévergondage des mœurs sous l'ancien régime et même sous la monarchie constitutionnelle de 1789 à 1792 ? Qui ne sait ce qu'avait été le Palais-Royal jusqu'à l'époque ou la commune robespierriste l'assainit ?¹ »

La transition, c'est également la décadence des usages républicains après le 9 Thermidor, toujours selon Aulard ; le tutoiement par exemple régresse et le vouvoiement réapparaît, les mots de Madame et de Monsieur refont leur entrée dans l'usage public, celui de sans-culotte en ressort². Les costumes changent également : le port du bonnet rouge et de la cocarde tricolore entre en désuétude, les sabots et les carmagnoles disparaissent progressivement ; les costumes des muscadins, avec leurs collets verts et noirs et leur coiffure particulière évoquent péniblement aux républicains le portrait des royalistes.

« C'est pendant la réaction thermidorienne que le tutoiement disparaît peut à peu, et que le vous reparaît, jusque dans les rapports officiels. Le bonnet rouge est proscrit. Le port de la cocarde continue à être légèrement obligatoire. [...] On continue cependant à s'appeler citoyen, citoyenne ; les mots de monsieur, de madame ne reparaissent que dans quelques salons. Le mot sans-culotte n'est employé en bonne part. Le mot de mort, accolé sur les monuments à celui de fraternité, commence à offusquer les regards, comme terroriste. [...] plus de carmagnoles, plus de sabots, presque plus de cheveux longs et plats³. »

Une transition, en temps de crises et de révolutions, entre deux époques différentes pourrait également être synonyme de renaissance, ou de réveil. Il ne s'avère pas forcément nécessaire qu'un changement prenne naissance d'après l'initiative des élites ou des intellectuels, il peut – ce serait le plus souvent le cas – être l'effort d'une volonté qui prend ses origines chez les classes populaires d'un peuple quelconque, ou parmi les jeunes dont la finalité du mouvement serait plus primitif qu'un objectif national au sens large et politique du terme par exemple. C'est dans cette deuxième catégorie, celle des jeunes, qu'il faudrait poser quelques questions sur le mouvement réactionnaire des jeunes parisiens en l'an III de la Révolution.

¹ Aulard, *Études et leçons sur la Révolution française*, 5^e série, Paris, Félix Alcan, 1907. p. 29-30

² Nous parlerons de la manière dont La Quotidienne traite le néologisme révolutionnaire dans la troisième partie.

³ Aulard, *op.cit.*, p. 32-33

Notre jugement ne va pas se contenter d'exploiter les titres explicites des actions de la jeunesse pour dire qu'il ne s'agissait que d'une jeunesse superficielle lassée de la restriction de sa liberté par les lois de Convention thermidorienne, car l'action de la jeunesse parisienne (et française) sous Thermidor se lie étroitement à une nostalgie pour la France d'antan, sans que le projet national de l'État de demain soit clairement élaboré. Quoi qu'on dise de l'ampleur de cette réaction thermidorienne, y compris celle des jeunes, elle ne va pas avoir l'impact capable de détourner l'attention des Français des exploits militaires de la République à l'extérieur ; la réaction thermidorienne est un processus politique et social capital, mais non prioritaire par rapport à la défense de la République contre les ennemis de la nation : « [...] *Pendant la réaction thermidorienne, comme dans toute l'histoire de France depuis 1789, la situation extérieure domine la situation intérieure.*¹ » Voilà pourquoi la transition thermidorienne, aussi spécifique soit-elle, n'a réellement pas affecté la solidité de la République ; c'est à partir d'un point de vue purement républicain – qui n'aurait pas l'unanimité de tous les chercheurs sur la Révolution – qui attribue les mouvements populaires à des facteurs économiques, qu'Aulard aborde la réaction thermidorienne.

Cela dit, la réaction thermidorienne, en particulier celle des jeunes, s'engage dans une forme culturelle particulière à la période, propre aux manières des jeunes de s'exprimer par leurs apparences et leurs paroles, que soutient fort un désir de vengeance que les femmes expriment le mieux pendant ces jours-là. Les Goncourt, dans leur panorama du paysage parisien après le 27 juillet 1794, mettent l'accent sur cette alliance qui attire l'attention entre les jeunes en ébullition, qui s'acharnent contre les jacobins, leurs lois et leurs institutions, et les femmes de Paris, notamment les jeunes, que la Révolution prive d'explorer la fleur de leur âge à cause des guerres et du chaos. Une Révolution en laquelle elles ne voient qu'une prison démesurée ; elles trouvent de la sorte devant elles une réaction grâce à laquelle elles espèrent trouver la sortie d'un labyrinthe vers une liberté tant attendue.

« Les jeunes gens ont pour alliées naturelles les femmes. [...] toutes ces jeunes filles, qui se sont réveillées de l'enfance, pendant les sombres années de la Révolution ; ces jeunes filles dont le cœur est parvenu à l'âge des rêves [...]. Femmes ou filles, toutes voient dans la réaction la réouverture de la société fermée ; et dans cette vue unanime et pour ce but général, elles apportent à la cause muscadine l'immense appui de leur faiblesse, servant la contre-révolution de leurs ironies, de leurs calomnies, de leurs mépris, et parfois même de leurs amours.² »

Ces femmes et ces jeunes vont de nouveau remplir les théâtres et les bals, animer les spectacles et se battre avec les républicains à propos d'une simple allusion d'un spectacle ou d'un message implicite contenu dans un chant par exemple. Ce sont eux, ces jeunes, qui représentent un trait capital du tableau culturel de la réaction thermidorienne entre le 27 juillet 1794 et le 5 octobre 1795. Ils font l'objet d'une synthèse prenant en compte leurs diverses appellations, leurs habits, habitudes et manières de parler et de se comporter. Ils sont sur le devant de la scène de la réaction thermidorienne proprement dite.

« La guerre contre le Robespierisme trouva [...] une armée rangée en bataille. Cette armée [...] impatiente de vaincre [...] avait hâte de se sauver de ses remords, [...] de faire oublier son silence et son sommeil pendant les mauvais jours. Cette armée était la jeunesse

¹ Aulard, *Études et leçons sur la Révolution française*, 5^e série, p. 12

² Goncourt, *Histoire de la société française pendant le Directoire*, p. 132-133

parisienne de l'an III. [...] la jeunesse [...] était lasse de faire jeûner ses passions, et d'accommoder sa vie aux lois de Sparte. [...] En elle, une immense soif de plaisirs, de jouissances, de bien-être, de luxe, germait sourdement. [...] ¹ »

Il convient de noter également que la réaction des thermidoriens imite le plus souvent celle des révolutionnaires contre la royauté à l'époque ; la réaction des thermidoriens contre les jacobins répond en effet à la réaction des révolutionnaires contre les symboles de la monarchie en France. Après que les révolutionnaires ont brûlé tous les ouvrages qui portaient les traces ou l'empreinte de la monarchie, dont une grande partie des livres de la bibliothèque municipale, pour la simple excuse qu'ils portaient le sceau de la monarchie – selon l'histoire racontée par l'abbé Lamothe-Langon dans son *Histoire religieuse, monarchique, militaire et littéraire de la Révolution française et de l'Empire*² –, les contre-révolutionnaires n'épargnent pas en retour les bustes des révolutionnaires, et n'hésitent pas non plus à brûler des endroits où se trouvent les suspects de fidélité à la Révolution.

« Telle avait été la rage aveugle des démolisseurs, que la commune de Paris n'eut honte de délibérer sur la motion de Simon, qui demandait que les livres de la bibliothèque nationale fussent brûlés en masse, parce que la bibliothèque avait été appelée Royale, et que tous les volumes portaient l'empreinte du sceau de la monarchie. Cette motion n'avait été rejetée qu'à la majorité d'UNE VOIX !!!³ »

La même vision, réactionnaire, des choses commence déjà à se traduire en actes en thermidor an II. Si la rage de la Révolution s'en prend aux ouvrages de la bibliothèque nationale, censés pourtant être un héritage national et non l'apanage d'une faction en soi, les contre-révolutionnaires se seraient ainsi sentis libres de prendre leur revanche, notamment après l'affaiblissement des montagnards et le démantèlement de leurs institutions. Les deux réactions sont futiles : primo celle des révolutionnaires contre la bibliothèque municipale, car l'héritage culturel d'une nation est son histoire, sans égard à la nature ni à la justice de cette histoire ; secundo celles des thermidoriens, poussée jusqu'à l'extrême et répétant souvent les mêmes erreurs que leurs adversaires. Nous ne nous focalisons pas dans notre recherche sur la réaction thermidorienne, dont nous parlons car elle est la phase d'histoire pendant laquelle notre corpus de recherche est publié, mais nous soulignons ici le principe de l'absurdité des représailles en matière de politique, conscient toutefois que l'utopie politique est improbable, et que les représailles, que l'on veuille ou non, ont parfois lieu.

Notre intérêt pour l'abbé Lamothe-Langon est dû à ce que *La Quotidienne*, journal favorable à la monarchie et axe de cette recherche, a Gallais comme principal rédacteur en 1795, lui aussi ancien bénédictin qui retourne sa veste à plusieurs reprises et finit par louer Napoléon Bonaparte au début du Consulat. Nous faisons plus tard son portrait comme acteur principal de cette feuille, mais ce qui nous semble maintenant digne de d'être signalé, c'est une certaine continuité et une similitude d'esprit entre un ancien bénédictin et un pro-royaliste de 1795 (Gallais) et un abbé du XIX^e siècle (Lamothe-Langon) : même rage contre les révolutionnaires, même proclamation de libertés pourvu que celle des cultes soit la première de toutes, et même accusation contre les jacobins, les rebelles hors la loi selon eux. Observons les termes de l'abbé Lamothe-Langon en parlant du parti des montagnards : « Le trépas de ses

¹ Goncourt, *Histoire de la société française pendant le Directoire*, p. 130-131

² Paru en 1840 (sous la Monarchie de Juillet 1830-1848).

³ Lamothe-Langon Étienne-Léon de. *Histoire religieuse, monarchique, militaire et littéraire de la Révolution française et de l'Empire*. T. 10. Paris, Albanel et Martin, 1840. p. 149-150

chefs anéantit à jamais le parti de la Montagne. Dans toutes les villes de France où cette *faction odieuse essaya de relever la tête, on l'écrasa en rétablissant la garde nationale sur ses premières bases, en désarmant les prolétaires, en comprimant l'esprit d'anarchie et de sédition, et en permettant le libre exercice des cultes.*¹ »

Ce n'est pas de notre propos pour le moment de partir sur d'autres pistes concernant les termes politiques, bien que cela ait souvent un impact direct sur l'étude de La Quotidienne, mais l'usage du terme de « prolétaires » par l'abbé Lamothe-Langon pour signifier les montagnards nous paraît assez surprenant. Ce terme remonterait à la théorie socialiste de Babeuf², ce dernier combattu par le Directoire en 1796 et, nous le croyons bien, par les feuilles royalistes ou favorables à la monarchie qui ne négocient pas la sacralité de la propriété individuelle (ce que nous avons pu constater en lisant les articles de La Quotidienne). Tout cela pour dire que la réaction thermidorienne en 1795, dans son aspect culturel des choses – nous n'incluons pas la réaction blanche armée – aurait à la fois rejoint les valeurs de l'Ancien Régime, et donné un nouvel élan au courant qui s'oppose aux valeurs strictement dites des montagnards, courant qui continue et se développe sous le Directoire ainsi que la première moitié du XIX^e siècle.

2. Éléments de réaction : jeunesse dorée ; bals, salons, mode et femmes ; théâtres ; chants et musique.

2.1 La jeunesse dorée sous Thermidor après la chute de Robespierre

À la suite de l'extermination des chefs des girondins et des grands initiateurs de la Révolution sous la Terreur, le champ semble désormais, par la force des choses, libre aux jeunes pour qu'ils réalisent leur réaction – ou récupérer un droit de liberté dont ils étaient privés sous, voire avant, la Terreur – contre les chefs jacobins, responsables pour eux des malheurs dont la nation a été victime pendant les cinq dernières années. Après le passage à l'échafaud de Danton, de Camille Desmoulins, de Brissot et tant d'autres figures importantes des années brillantes de la Révolution, la force de l'action semble l'apanage des jeunes avec tout ce que leur mouvement pourrait inclure de désordre et de réactions improvisées plus qu'un geste étudié et équilibré.

Cela ne veut pas pour autant dire que l'engagement politique des jeunes n'est pas capable de porter que des conséquences négatives, loin de cela ; il s'agit simplement de rappeler que le mouvement des jeunes sous Thermidor semble avoir uniquement pour objectif de répondre

¹ Lamothe-Langon, Histoire religieuse, monarchique, militaire et littéraire de la Révolution française et de l'Empire. T. 10., p. 171

² Gracchus Babeuf aurait parlé des prolétaires mais pas encore, à son temps, du prolétariat en tant que classe représentative d'une masse ouvrière démunie par les lois sociales injustes : « [...] Babeuf parle des "impropriétaires", mais pas du prolétariat comme classe issue du processus de production. » SCHIAPPA Jean Marc. Gracchus Babeuf, avec les Égoux. Paris, Les Éditions ouvrières, 1991. Le mot « Prolétariat » désigne, étymologiquement, « un terme peu valorisant, désignant la classe la plus pauvre de la société et qui suggère que ses membres vivent au jour le jour et ne bénéficient pas pleinement de la citoyenneté. » Alors qu'au sens marxiste du terme, le prolétariat « s'identifie à la classe ouvrière, différenciée des paysans. »

MILLER David et al. Dictionnaire de la pensée politique : hommes et idées. Adapté de l'anglais. Coll. J. Brémond. Paris, Hatier (éd. française), 1989. p. 624

C'est donc avec Marx que le terme de prolétariat s'est formé, après que le terme de prolétaire a été utilisé par Babeuf.

aux excès des montagnards, un projet politique élucidé ne figure pas clairement dans leurs priorités. Voilà pourquoi l'étude de leur mouvement se détache du registre politique proprement dit, pour s'inscrire plutôt dans un ordre social propre à eux et à leur temps. Il n'est bien entendu pas envisageable de séparer aucun mouvement, entre 1789 et 1799, du contexte politique archi-dominant que l'on rencontre dans tous les détails du quotidien des Français, quelques aspects pourraient pourtant être momentanément écartés de ce tourbillon afin qu'ils soient considérés dans leur essence, peut-être aussi dans leur originalité.

Discuter la jeunesse dorée sous Thermidor, c'est éclaircir un aspect aussi bien artistique – en parlant de la forme que ces jeunes extériorisent – que littéraire, en parlant d'un langage, nonchalant et parfois vulgaire, qui s'oppose au langage spartiate et soigné, imposé par les jacobins. Plus que des avant-gardes du dandysme en France, plus que de simples jeunes qui « *ne songeaient qu'à se faire remarquer par leur toilette, le raffinement de leur costume, la coupe de leurs habits, l'éclat de leurs breloques*¹ », les jeunes dorés chargent leurs gestes extérieurs de connotations bien plus profondes. Mais les sous-estimons-nous si nous disons qu'il est question d'un comité de jeunes acharnés et inciviques, instrumentalisés par la Convention pour la défendre dans un moment de transition très critique ? Serait-il également insensé de dire que la jeunesse dorée est l'expression la plus réputée de la réaction thermidorienne ?

Restons dans le juste milieu et concentrons nos efforts sur la jeunesse dorée comme phénomène inéluctable de l'histoire de la Convention thermidorienne, ou, à emprunter les termes de François Gendron dans son ouvrage *La jeunesse sous Thermidor* : « le principal outil de gouvernement des Thermidoriens et le moteur politique de la Réaction.² » Cette période nous conserve les souvenirs des Muscadins, de leur mode vestimentaire, de leur manière de parler et de leur sens d'ironie à l'égard des fanatiques de la Terreur. Le Directoire, un peu plus tard et dans le même sens, va connaître les Merveilleuses et les Incroyables, qui s'inscrivent dans la même lignée de dissension par rapport aux strictes valeurs sociales dictées par la Révolution, et de dérive difficilement gérable du point de vue de la bourgeoisie parisienne à l'époque.

Voilà ce qui va constituer l'intérêt de notre approche de la jeunesse dorée dans ce chapitre ; la montée des muscadins en 1795 coïncide avec un nouvel essor de la liberté incontrôlable dans tous les domaines, dont la presse. Cependant, ces muscadins ne trouvent pas d'œil attentif à leurs expressions excentriques dans notre journal, *La Quotidienne* ; si nous admettons que le titre de réaction à la Terreur soit commun entre les deux, l'expression de cette réaction n'est pas la même. N'oublions pas qu'un écart considérable de convictions idéologiques sépare les deux, notamment que le conservatisme religieux, aussi modéré soit-il, de *La Quotidienne*, à titre d'exemple, n'est pas censé pouvoir s'entendre avec l'extravagance du langage et des habits des muscadins. La jeunesse dorée est ainsi l'expression d'une des physionomies de la réaction après le 9 Thermidor, qui ne se conforme pas forcément avec les autres branches de la même opposition de son temps. Examinons maintenant de plus près ce que les historiens disent de ces jeunes dorés et de leurs habitudes.

La jeunesse dorée est présentée par Soboul dans son *Dictionnaire historique* comme un « mouvement social thermidorien », un « type social baroque » où le style vestimentaire transgresse ostentatoirement l'habituelle et familière scène connue depuis l'Ancien Régime, à savoir celui des sans-culottes. Il s'agit par exemple, au niveau de l'accoutrement, d'une « perruque enfarinée », d'un « collet noir », d'une « cravate » ; l'habit en général est

¹ DUCKETT. M. W. *Dictionnaire de la conversation et de la lecture. Inventaire raisonné des notions générales les plus indispensables à tous*. T. 13. Paris, Firmin Didot Frères, Fils et C^{ie}, 1861. p. 431

² GENDRON François. *La Jeunesse sous thermidor*. Paris, PUF, 1983. p. 15

« étriqué aux larges revers pointus, le monocle énorme et le bâton plombé ». Ce n'est pas tout, car la dérive vestimentaire s'accompagne également d'une manière particulièrement snob de prononcer les lettres et les mots, en supprimant le r de leur parole.¹

Ces excentriques, si l'on ose dire, avec leurs cheveux noués en tresse², forment la jeunesse dorée, qui se subdivise en catégories presque similaires, apparus successivement sous la Convention thermidorienne et le Directoire : il s'agit des Muscadins sous la Convention, les Incroyables et les Merveilleux sous le Directoire, ils s'appelaient parfois les Collets noirs par référence aux chemises qu'ils portaient.

Les costumes excentriques de la jeunesse dorée – une réaction aux costumes des ardents révolutionnaires sans-culottes – est une volonté de briser l'ambiance générale d'un ordre que Robespierre voulait inviolable, ils sont aussi un signe de rébellion contre l'ordre révolutionnaire dans sa globalité, qui mobilise tous les efforts pour construire à sa guise la nouvelle nation. En d'autres termes la réaction de la jeunesse dorée en 1794 - 1795 est double : réaction contre le règne de Robespierre d'abord et contre la Révolution en tant que mode politique et culturel ensuite. Contre « *l'austérité de l'an II* », la jeunesse dorée tente de cultiver les principes de la vie du luxe dans la société, de l'abondance et de la richesse, en dépit de la pauvreté affreuse de la majeure partie du peuple à l'époque.

Les Muscadins, on les rencontre partout dans les rues de Paris après la chute de Robespierre ; cette jeunesse est « *maîtresse de Paris, qu'elle terrorise*³ » ; leur culte se résume en effet à démolir les jacobins⁴, voilà pourquoi ils n'hésitent pas à mettre en feu les journaux de ces derniers, à s'acharner contre les bustes de Marat et à expulser ses cendres du Panthéon. Les chants révolutionnaires, notamment le chant du départ et le ça ira, ne leur semblent pas assez mélodieux pour qu'ils n'imposent pas leur proscription, et pour adopter le Réveil du peuple⁵ comme un chant officiel. Sont-ils royalistes ou œuvrant en faveur de la monarchie ? Leur discordance avec les Républicains, y compris parfois les modérés parmi eux, outrageusement manifesté, suffit pour dire, au moins, qu'ils soutiennent, délibérément ou non, les projets de ces royalistes, ressuscités après le 9 Thermidor : la jeunesse dorée

« brûle les journaux jacobins, elle maltraite et parfois assomme les républicains démocrates, elle provoque par ses violences la fermeture du club des Jacobins, elle détruit les bustes de Marat, et elle obtient que les cendres de l'Ami du peuple soient honteusement expulsées du Panthéon. [...] Elle force les Parisiens à chanter le Réveil du peuple, cette marseillaise de la réaction, et elle proscrie les chants républicains, non seulement l'hymne de Rouget de Lisle, mais le Ça ira, le Chant du départ. Il n'est guère douteux qu'elle travaillât au profit du roi ; mais, habilement, elle désavouait toute manifestation royaliste.⁶ »

Quant à leur costume, il se veut symbolique ainsi qu'allusif à la Terreur : les « perruques enfarinées, dont les cheveux proviennent, dit-on, *des guillotins de l'an II* », avec au-dessus

¹ Soboul, Dictionnaire historique de la Révolution française, p. 600

² BOURSIN. E. et CHALLAMEL Augustin. Dictionnaire de la Révolution française, Institutions, Hommes et Faits. Paris, Jouvot et C^{ie}, 1893. p. 364

³ Aulard, Études et leçons sur la Révolution française, 5^e série, p. 36

⁴ D'où l'intérêt de l'usage d'un bâton plombé, cité ci-haut ; c'est pour réprimer par la force, et dans le sang s'il le faut, tout mouvement réactionnaire des jacobins.

⁵ Nous en parlons un peu plus loin.

⁶ Aulard, Études et leçons sur la Révolution française, 5^e série, p. 36-37

« le bicorne en demi-lune posé en bataille et qui tient comme par miracle.¹ » Un collet en velours noir leur donne le titre, parmi d'autres sobriquets comme nous l'avons dit, de « Collets noirs » ; il s'agit du noir porté en signe de deuil pour la mort du roi, dont ils retiennent, paraît-il, plus l'identité des acteurs, les terroristes qu'ils sont en train de combattre, que la disparition du roi en soi. Des guignols colorés et à leur façon quintessenciés, vadrouillent dans les rues avec l'odeur excessif de leur musc, et leur lourde manière de feindre l'étonnement et d'oblitérer le r de ses mots :

« [...] le col de velours noir qui évoque la mort du roi, les grands revers pointus en châle, les basques carrées taillée en queue de morue, la culotte serrée qu'on agrafe sous le genou, dans un flot de rubans qui donne à la jambe quelque chose de bancroche, les bas chinés, les escarpins découverts. [...] Tentez d'imaginer un moment, au milieu d'un nuage de musc, cet incroyable fantoche se dandiner dans une attitude pâmée, en répétant d'une voix mourante *Ma pa-ole d'honneu-, c'est ho-ible !*² »



Ha, quel vent c'est incroyable
Gravure éditée par Bonvalet à Paris, vers 1796

Les muscadins (les jeunes dorées en général), continue Gendron dans son exposé sur les souches sociales d'où viennent, ou où se recrutent, ces jeunes, sont pour la plupart d'entre eux de la bourgeoisie qui se remet progressivement après le 9 Thermidor, mais aussi des hommes de lettres, des fonctionnaires publics, des comédiens de théâtre, des agents de la finance, etc.

¹ Gendron, *La Jeunesse sous thermidor*, p. 23

² Gendron, *op.cit.*, p. 23-24

C'est bien ce mélange de tranches sociales hétérogènes qui constitue le noyau de la jeunesse dorée, dont la rancune à l'endroit du gouvernement montagnard (octobre 1793 - juillet 1794), est le principal – peut-être le seul – élément unificateur qui anime leur action commune. De ce fait, ce phénomène social qu'est la jeunesse dorée est une expression culturelle non violente, au tout début de sa formation bien entendu, nostalgique d'une élégance bourgeoise enterrée dans l'oubli par la sévérité des montagnards. Les habits sophistiqués des muscadins auraient répondu à l'indifférence des montagnards quant à leur tenue extérieure, autrement dit une réaction par laquelle les muscadins opposent, d'après eux, le raffiné au désordonné et le propre au malpropre ; ce serait à la fois la réaction contre le déséquilibre et la recréation de l'équilibre par rapport à un parti montagnard qui n'a pas su se montrer modéré et coopératif quand il devait le faire. Bref, l'extrême et son homologue, l'utopie bourgeoise d'un côté et le rêve égalitaire de l'autre côté.

« [...] les Muscadins, mis à part quelques enfants perdus de la noblesse, se recrutaient dans la jeune bourgeoisie, parmi les réquisitionnaires insoumis, les déserteurs et les embusqués, et principalement dans le monde des lettres. [...] Les milieux de la petite finance : courtiers, manieurs d'argent, agents de change, agioteurs et commis de banque. Et enfin les administrateurs publiques [...]. Somme toute, une coalition hétéroclite d'éléments sociaux assez divers, de prédominance bourgeoise cependant et réunis par la haine du régime de l'an II et de communes rancunes contre les Jacobins. »
(Gendron, op.cit., p. 24-25)

Le mot d'ordre du culte des jeunes dorés est l'anti-jacobinisme. Une détermination à supprimer toute trace des jacobins : la dépanthéonisation de Marat n'en est qu'un épisode, suivi de l'expulsion des comédiens et acteurs jacobins ou suspects de l'être des théâtres de Paris, puis l'instrumentalisation des fêtes républicaines pour en faire une occasion de dénoncer et de discréditer les Jacobins.

« En réaction contre l'austérité de l'an II, les Collets noirs se firent les piliers de la vie mondaine, fastueuse et corrompue, qui renaissait dans les Salons. Tandis qu'apparaissaient de nouvelles élites personnifiant les valeurs du jour, la symbolique de l'an II s'effondrait : Marat était dépanthéonisé, les pièces et comédiens de l'an II étaient bannis des théâtres et la fête du 2 pluviôse, conçue comme une célébration républicaine, tournait en foire anti-jacobine.¹ »

Le rôle culturel de la jeunesse dorée s'inspire principalement de son rôle politique ; un redoutable bras armé de la Convention après le 9 Thermidor, un obstacle sérieux qui contrecarre la mainmise politique de cette même Convention plus tard, les jeunes dorés présentent au citoyen normal une alternative où il peut facilement basculer dans sa société en métamorphose. Ils deviennent un moteur qui incite le peuple à se rebeller, ils raniment chez lui le sens de la révolte, stagnant pendant presque deux ans après les massacres de septembre 1792 et sous la tyrannie des montagnards. Après avoir participé à la réaction blanche des groupes royalistes, comme la compagnie de Jéhu, ils se présentent comme initiateurs en quelque sorte d'une réaction populaire similaire contre la Convention, dont on verra la concrétisation dans la journée du premier prairial (20 mai 1795).

¹ Soboul, Dictionnaire historique de la Révolution française, p. 600

« Les Muscadins apparaissent [...] comme l'antithèse sociale et politique des militants sans-culottes. Par la débauche souriante et le luxe effronté qu'ils éclatent aux yeux du petit peuple sévère et misérable, [...] par leurs blasphèmes patriotiques à l'endroit des cultes populaires, par leur insolente voyoucratie dans les lieux publics, les jeunes gens catalysent le dynamisme insurrectionnel des masses populaires.¹ »

La culture réactionnaire des jeunes thermidoriens ne se limite ni aux costumes ni au langage ; ces jeunes personnes ne se distancient point de la presse thermidorienne qui, vigilante à s'en prendre ouvertement à la République, fustige les acolytes de l'Incorruptible et à les qualifie de terroristes. Les pamphlets se multiplient de la part des muscadins, soucieux de ridiculiser les montagnards par les mots comme de les combattre par la force armée. Sérizy, rédacteur de *l'Accusateur public*, précède son journal de pamphlets acerbes à l'égard des montagnards ; Martainville, journaliste des plus vifs royalistes antipathiques aux principes fondamentaux de la Révolution², excelle lui aussi dans ce domaine et accroît les libelles qui réclament leur extermination, dont on mentionne : Donnez-nous leur tête ou prenez les nôtres ! ; Les Galbanons de Bicêtre ; Nous mourons de faim, le peuple est las, il faut que ça finisse !³ Ces pamphlets jouent également le rôle mobilisateur d'un public déjà en précarité économique. Dans ce sens, nous tenons à signaler de nouveau le changement idéologique de Fréron, qui passe après le 9 Thermidor du camp des révolutionnaires à celui des réactionnaires modérés, et du nom duquel la jeunesse dorée se fait aussi s'appeler la jeunesse dorée de Fréron ; Fréron met à la portée du public, le 11 septembre 1794, son Orateur du peuple dans lequel les intentions des muscadins sont soutenues.

2.2 Bals, mode, salons, et femmes

Donc, en réaction à l'austérité de la Convention montagnarde, la Convention thermidorienne répond par un goût ostentatoire et excessif pour les apparences. La tendance pour la mode et le luxe est incontrôlable, elle constitue la renaissance de l'héritage des bals connu et suivi dans les cours de l'Ancien Régime. La presse n'y est pas absente non plus : des journalistes de la mode, forcés d'émigrer sous la Terreur, publient des feuilles de la mode à l'étranger pour satisfaire les goûts des émigrés, comme la Galerie de la Mode en 1794, et la feuille du Cabinet de la mode en Hollande, en 1793.

« Mlle Bertin fut ruinée par ce progrès de la simplicité civique ou plutôt par le dérangement de toutes les fortunes. Plusieurs de ses élèves émigrèrent et allèrent fonder dans les capitales étrangères, à Londres, à Berlin, à Saint-Pétersbourg, des magasins de modes.⁴ »

En continuité avec l'épanouissement de la jeunesse dorée dans la société parisienne après Thermidor, considérée par rapport à son rôle culturel et séparément de son rôle politique, la vie sociale bourgeoise connaît une nouvelle naissance ; assoiffée de luxe et de fêtes, elle s'ingénie à chambouler le portrait morose qu'elle a connu dans le Paris de Robespierre, et à raviver dans les esprits l'enthousiasme de la joie de vivre, pour lequel les Parisiens sont

¹ Gendron, La Jeunesse sous thermidor, p. 16

² Duckett, Dictionnaire de la conversation et de la lecture, p. 754

³ Gendron, La Jeunesse sous thermidor, p. 30-31

⁴ RAMBAUD Alfred-Nicolas. Histoire de la civilisation contemporaine en France. Paris, A. Colin et C^{ie}, 1888. p. 298-299

réputés depuis longtemps. Certainement, l'esprit réactionnaire se manifeste au cœur même des apparences de joie et de fêtes : la jovialité y est le masque de l'amertume qui se veut vindicative. Nous allons voir qu'il ne s'agit pas que de vengeance dans ce dessein de réaction en quelque sorte spontanée, mais aussi de la mise à exécution de cette pensée par des types particuliers de bals, particuliers par leurs noms comme par leur nature.

« [...] en réaction contre [...] l'austérité républicaine et la dictature étouffante de la vertu, une explosion de luxe et de frivolité secoua la capitale où, après la Terreur, ce fut l'éclat de rire, la course folle au plaisir, la fureur de vivre. [...] Paris n'était plus chaque soir qu'un grand bal où, dans une tempête de musique, on dansait frénétiquement.¹ »

Les bals s'organisent spontanément, surtout dans les places principales, notamment celles où la guillotine avait fonctionné sans cesse ; ces danses dégagées de vrai sens, portée morale ou message politique à transmettre, ne visent qu'à danser en réaction à la peur et à la privation des jours passés. Gendron énumère quelques bals sur les deux rives de la Seine, comme le bal *de Tivoli*, le bal *de l'Élysée national*, le bal *du jardin des Capucines*, le bal *du Ranelagh*, le bal de la Veillée. Cependant, le bal le plus original, et le plus réactionnaire si l'on peut dire, reste le bal des victimes.

Il s'agit d'une reproduction mimétique du moment de la décapitation sur l'échafaud, pour rendre hommage à tous les innocents qui en étaient victimes, en particulier ceux qui sont tombés sous la Terreur. On n'y accepte que les proches des victimes de la guillotine, les danseurs s'occupent des détails qui rappellent la physionomie de la tête d'un condamné avant son exécution : cheveux coupés pour les hommes et coupés ou relevés vers le haut pour les femmes, et qui montrent ainsi le cou qui subit le terrible jugement de la lame. Charles Nodier, dans son *Souvenirs et portraits de la Révolution*, met en relief les femmes danseuses du bal de victime, dont la robe de la « fête » est celle qu'une proche à elle, le plus souvent la mère ou la sœur, portait au moment de sa mort sur l'échafaud, avec un « shâle [sic] rouge et les cheveux coupés à fleur du cou.² »

« Au bal des victimes, n'étaient admis que ceux et celles qui avaient perdu un parent sur l'échafaud. On s'y montrait la nuque rasée, comme dégagée par le bourreau, un fil rouge autour du cou et on salue à la victime, en imitant le mouvement d'une tête qui tombe sous le couperet.³ »

Ronald Schechter, dans un article intitulé *Gothic Thermidor : The Bals des Victimes*, essaie de comparer les différents points de vue d'historiens à propos de ce phénomène de la réaction thermidorienne. Apparemment, certains parmi eux ne confirment pas que ce spectacle ait réellement lieu sous la Révolution, et opposent fortement leurs arguments contre ceux qui défendent que ces bals commémoratifs ont bel et bien existé. Schechter, d'après les arguments des auteurs qu'il introduit dans son article, considère la société dans laquelle se déroulent ces bals comme des « dancing societies » et des « fashionable assemblies⁴ », autrement dit, il les

¹ Gendron, *La Jeunesse sous thermidor*, p. 46

² NODIER Charles. *Souvenirs et portraits de la Révolution, suivis du dernier banquet des Girondins*. Paris, Charpentier, 1841. p. 111

³ Gendron, *La Jeunesse sous thermidor*, p. 47

⁴ SCHECHTER Ronald. *Gothic Thermidor : The Bals des victims, the Fantastic, and the production of Historical Knowledge in Post-Terror France*. In *Representations*, N° 61, Special Issue: Practices of Enlightenment (Winter, 1998), 78-94. By the University of California Press. <http://bit.ly/2cMkNSM>

considère sous l'angle d'un courant social dont les apparences luxueuses ont la primauté aux dépens du culturel, sinon disparu, du moins fortement déclassé.

Ces sociétés dansantes et chantantes sont le point de rencontre privilégié entre les émigrés, regagnant la France après le 9 Thermidor, et la bourgeoisie en renaissance suite au même événement. Les femmes, dont les salons sont le meilleur endroit de présence et d'influence pour elles, jouent un rôle primordial dans la fermeture de la Société des jacobins en premier lieu, ainsi qu'un rôle d'élément d'attraction des révolutionnaires dont elles excellent à changer les croyances idéologiques (démocratiques) de la Révolution. Gendron voit que les Merveilleuses – titre généralisé pour désigner les femmes de la réaction thermidorienne – n'étaient pas moins puissantes que les zélées jacobines de l'Assemblée nationale des années 1792-1793.

« [...] se rouvraient les salons qui jouèrent en l'an III un rôle analogue à celui des sociétés populaires en l'an II. C'était en effet dans les clubs et notamment aux Jacobins, sous l'œil implacable des légendaires tricoteuses¹, que s'élaborait alors la politique que la Convention reprenait ensuite à son compte. Ce sera maintenant dans les salons où se retrouvent les émigrés rentrés et la nouvelle bourgeoisie, que va se faire la politique thermidorienne. Et les Merveilleuses n'y jouent pas un rôle moins important que naguère les femmes de la Halle dans les tribunes de l'Assemblée.² »

Ces salons ont accueilli des figures autour desquelles tournent les activités politiques et sociales ; des femmes et des hommes capables d'influer sur leurs invités et de mobiliser toute une tendance sociale à imiter leurs paroles, gestes, costumes et comportements. Deux figures en particulier sont retenues par tous les historiens de la Convention thermidorienne, qui réussissent à se faire des idoles du public bourgeois de Paris, avide d'appas. Il s'agit de la femme du député Tallien, Thérésia Cabarrus ou Thérésia Tallien, et du jeune prodige du chant, Garat.

Thérésia Cabarrus est surnommée, selon Aulard dans la 5^e série de ses Études et leçons sur la Révolution, p. 26 « [...] la patronne des thermidoriens » ou la belle Cabarrus ; l'histoire retient également le titre de Notre-Dame de Thermidor que le peuple de Paris connaît bien, notamment les assoiffés de luxe (et non pas ceux qui périssent de faim bien entendu.) Cela dit, commente Aulard la position du peuple parisien, une partie des Parisiens s'est montrée hostile à une participation flagrante des femmes dans la vie politique par la voie des clubs, surtout que le rôle de la belle Cabarrus prend plus tard une large dimension. Le rôle de Mme Tallien, en tant que femme de la réaction thermidorienne et propriétaire de salon, où l'habitude de se rencontrer entre soi-disant élites sociales est ranimée, dépasse ces deux détails. Elle joue aussi un rôle politique en contribuant à plusieurs mises en liberté après le 9 Thermidor, et un rôle sociopolitique en inspirant, par les réunions effectuées dans son salon, des discours de la presse de Thermidor d'alors. Sans oublier évidemment son apport au nouveau code vestimentaire de Thermidor, dont nous citons les tuniques diaphanes à la grecque, ce qui constitue autre motif de rancœur d'une partie des Parisiens à son égard, car ils voient en cette personne une initiatrice à l'impudicité dans les costumes comme dans le langage, par ses salons. Outre qu'elle est incontestablement un phénomène social, Thérésia Tallien concrétise

¹ Ces tricoteuses, qui se régalaient de tricoter en regardant les têtes qui tombent, au pied de l'échafaud, ont-elles réellement existé lors de la Révolution ? Ou n'étaient-ce qu'une légende inventée par leurs ennemis pour les diaboliser ? Voir GODINEAU Dominique, Citoyennes tricoteuses : les femmes du peuple à Paris pendant la Révolution française. Paris, Perrin, 2004.

² Gendron, La Jeunesse sous thermidor, p. 47

un schisme d'opinion de la société parisienne ; entre le nouveau qui est cette fois la bourgeoisie renaissante, parfois excessivement luxueuse et un peu trop impudique, et l'ancien qui se présente alors comme les républicains partisans de la retenue et des mœurs spartiates¹ de la Convention montagnarde. Cette inversion de rôles, entre l'ancien et le nouveau, le conservateur et le rebelle, constitue également une des caractéristiques de la Convention thermidorienne, où Notre-Dame de Thermidor joue un rôle bien important.

« Adulée dans les salons où on l'appelait Notre-Dame de Thermidor, Thérésia Cabarrus était profondément détestée du petit peuple qu'elle révoltait par le faste et l'immodestie de ses toilettes. À tous, l'origine de sa fortune paraissait plus que douteuse. [...] le 8 nivôse², Cambon la dénonçait à l'Assemblée comme une nouvelle Antoinette. [...] en 1802, il y aura encore un pamphlet, la Lettre du diable à la plus grande putain de Paris, la reconnaissez-vous ? [...] Pourtant, Fréron essayait de faire croire dans *L'Orateur du Peuple* que ces femmes qui "dans les temps les plus calamiteux affichent un luxe insolent" étaient les femmes et les maîtresses des Jacobins.³ »

Deuxième figure brillante de cette jeunesse dorée : le jeune chanteur Garat. Reconnu par la souplesse de sa voix, capable de produire de différentes mélodies musicales, Garat est également l'exemple du bon goût et de l'élégant style dans la capitale, c'est en cela qu'il est aussi un élément de la réaction de Thermidor. L'on imite sa mode vestimentaire et l'on répète ses chansons à Paris ; c'est un enfant du peuple, ou, peut-être, l'enfant chéri de la nouvelle bourgeoisie naissante, car il n'aurait pas pu être – avec son goût prononcé pour la musique et pour la mode vestimentaire – l'enfant chéri d'un peuple souffrant du manque de pain et des vivres.

« Garat savait charmer par l'extraordinaire souplesse de sa voix qui couvrait tous les registres [...]. Il avait été jadis le chanteur préféré de Marie-Antoinette qui l'envoyait chercher en voiture à six chevaux et

¹ L'opposition entre les strictes mœurs des montagnards et le relâchement prémédité des réactionnaires thermidoriens rappellent à l'esprit le décalage entre les mœurs spartiates et les mœurs babyloniennes. Sparte, reconnu pour son dur système éducatif, consistant en la formation d'une robuste génération d'enfants, obéissants, qui soit le noyau d'une puissante armée future. Seules les fêtes religieuses ont été autorisées, l'ivrognerie et les débauches ont été punies comme des crimes. La pauvreté était un principe de vie et le luxe un désarroi inacceptable : « À cette soumission parfaite aux lois de l'État, Lycurgue ajouta un autre principe de gouvernement non moins admirable, qui fut d'écarter de Sparte tout luxe, toute dépense, toute magnificence ; d'y décrier absolument les richesses, d'y mettre en honneur la pauvreté, et de l'y rendre nécessaire, en substituant une monnaie de fer à la monnaie d'or et d'argent qui jusque-là y avait été en usage. »

ROLLIN M. Histoire ancienne des Égyptiens, des Carthaginois, des Assyriens, des Babyloniens, des Mèdes et des Perses, des Macédoniens, des Grecs. T. 3. Paris, la veuve Estienne, 1740.

À l'opposé, on a Babylone, où le faste, le luxe, la corruption, le goût prononcé pour les plaisirs de la table, la débauche et la mollesse sont des caractères de la vie ou, plutôt, de ses vices ; un historien du XIX^e siècle parle de quelques détails de leurs habitudes :

« [...] Au luxe et à la richesse des vêtements, les babyloniens joignaient la volupté des senteurs. Ils en faisaient un très grand usage, se parfumant tout le corps avec des liqueurs odoriférantes. Ils avaient même raffiné [...] sur ce genre de recherches voluptueuses. »

GOGUER Antoine-Yves. *De l'origine des lois, des arts et des sciences, et de leurs progrès chez les anciens peuples*. T. 3. Paris, Lemonnier et Germain-Mathiot, 1820. <http://bit.ly/2da8FhQ>

D'où l'assimilation du système montagnard aux mœurs spartiates, rudes et intraitables ; on pourrait de la sorte assimiler, à notre tour, le système thermidorien qui a suivi le 27 juillet 1794, aux mœurs libérées et soucieuses des plaisirs de Babylone, partant de l'opposition historique entre une cité occidentale et grecque et une autre orientale et asiatique.

² Le 8 nivôse de l'an III (28 décembre 1794).

³ Gendron, La Jeunesse sous thermidor, p. 49

qui avait à deux reprises payé ses dettes. [...] Garat [...] exerçait un véritable empire sur la mode. Il y avait des habits, des cravates, des badines, des lorgnons, des bottes, [...] "à la Garat", et on ne reconnaissait pas en d'autre que lui l'arbitre du bon goût.¹ »

Gendron considère ces deux personnages, à savoir Thérésia Cabarrus et Garat, comme des « phénomènes sociologiques », à partir desquels une réaction sociale anti-sans-culottes, à empreinte bourgeoise, se développe activement. Il s'agit donc d'une élite dont une des responsabilités est de redéfinir les normes de la régularité sociale (de l'apparence extérieure) mutilée d'après eux sous l'autorité des montagnards. Sur la balance des priorités, les montagnards choisissent l'ordre aux dépens du beau, alors que les nouveaux bourgeois – ou les bourgeois ressuscités – mettent la conformité aux trois unités du beau, du bien et du vrai au sommet de leurs priorités. Ce sont bien ces unités qui font la quintessence des salons de la Convention du 9 Thermidor, dans lesquels les républicains perdent inconsciemment l'âme de leurs idées révolutionnaires, et à partir desquels se reforme le corps de la bourgeoisie qui va retrouver toute sa gloire dans la première moitié du siècle suivant.

Avant de clore ce point et de passer à un autre aspect culturel de la Convention thermidorienne, nous tenons à revenir brièvement sur la place de la jeunesse dorée et de leurs salons dans *La Quotidienne*. Nous avons déjà mentionné que la jeunesse dorée n'est pas citée dans les articles de ce journal de 1795 (février-5 octobre), aucun article ne parle des activités des muscadins, des excentricités des merveilleuses ni des réunions des émigrés – tant défendus dans *La Quotidienne* – dans les salons en vogue à l'époque. Si Gallais publie volontairement les collaborations de femmes abonnées ou lectrices dans son journal, à propos de sujets sociaux et politiques, il ne semble pas en revanche apprécier la publication d'articles discutant les fantaisies vestimentaires, par exemple, de Thérésia Tallien, ou parlant de la participation des femmes au cours politique des événements à Paris à ce moment-là. Bien qu'elle soit une feuille qui a paru pendant la période thermidorienne, *La Quotidienne* ne se prête pas à être classée parmi les journaux dont les discours se préparent dans les salons, par l'initiative de femmes.

Le conservatisme religieux de cette feuille l'interdit de partager la même réaction que les jeunes dorés ; ses opinions royalistes ne daigneraient pas adopter les pratiques désinvoltes des muscadins ni leurs habits, parfois créatifs jusqu'au ridicule. Son rédacteur aurait honte de parler des habits diaphanes des merveilleuses, encore davantage de s'approprier un tel comportement comme un signe acceptable de réaction à la Terreur. Si les muscadins, avec leurs bâtons plombés, sont le bras armé de la Convention, soutenue par *La Quotidienne* (du moins pendant les premiers mois de 1795), cela ne veut pas dire que ce journal soutient également les instruments de la réaction armée de cette même Convention, mais seulement sa ligne politique qui défend la liberté, notamment celle du culte et de la propriété.

En revanche, le chanteur Garat est présent dans certains articles du journal, en particulier du mois de février et de mars 1795 ; *La Quotidienne* parle des théâtres où il figure, comme le théâtre de la rue Feydeau, et montre la différence d'opinion à son égard, entre les femmes qui l'attendent impatientement, et les hommes qui, pour les uns, voulaient qu'il chante *La Marseillaise*, et pour les autres qui voulaient qu'il chante plutôt *le Réveil du Peuple* :

« On a demandé *le Réveil du Peuple* ; Gavaux n'y était pas ; pour satisfaire l'impatience du public la citoyenne Devienne avait pris l'hymne en main et allait la chanter. Tout à coup, au milieu d'un

¹ Gendron, *La Jeunesse sous thermidor*, p. 51

essaim de jeunes beautés, on voit un homme qui, cédant nonchalamment à leurs présentes sollicitations, se laisse conduire sur le théâtre ; c'était Orphée au milieu des nymphes de la Thrace, ou plutôt Apollon au milieu des Muses ; les applaudissements universels, la vive émotion de toutes les dames ne laissent plus douter de la présence du dieu du jour ; c'était le divin Garat.

Quelles grâces dans les manières ! Quelle volupté dans le chant ! Jamais romance [italienne] ne fut chantée avec plus de délicatesse et de sentiment ; c'est adorable, disaient à voix basse mille beautés prêtes à tomber en faiblesse, de plaisir et de volupté. Enfin il est parvenu à la fin des couplets ; mais exténué et anéanti de fatigue, il est allé tousser dans la coulisse, où l'on a pris le plus grand soin de sa petite santé. Peut-être fera-t-il dire aujourd'hui qu'il est malade ; il est si doux d'être plaint par de jolies femmes qui vous adorent.¹ »

Et voici une deuxième occasion où le journal évoque les capacités de chant du séducteur chanteur Garat.

« Les concerts de la rue Feydeau vont reprendre ; Garat chantera demain. Ce chanteur à la mode attirera sans doute la foule des beautés de la capitale.² »

Encore un extrait qui prouve l'extase de l'opinion publique féminine de Garat le musicien, qui porte une lectrice de La Quotidienne à contredire l'avis du rédacteur sur Garat, dans un courrier envoyé au journal :

« Au RÉDACTEUR.

Garat ou la mort !

Je raffole, mon cher monsieur, de la Quotidienne que je lis tous les jours. Je vais au bal de Richelieu et aux concerts de Feydeau ; ce sont trois devoirs d'obligation. Quelle a été ma surprise de voir dans votre journal d'aujourd'hui, une diatribe contre le talent de notre cher Garat ! Apprenez, monsieur le rédacteur, que Garat le musicien chante mieux que son oncle *Condillac-Garat* ne fait de la prose. Défiez-vous, monsieur, de vos décisions en musique ; et si vous trouvez de l'afféterie dans la manière de chanter de Garat, je vous assure qu'il faudra renoncer au goût du chant que votre Orphée possède éminemment.

Au surplus, le directoire ne peut trop se hâter d'employer les talents de Garat ; car au moins trouvera-t-on un peu d'harmonie dans votre république.

Sans rancune,

DORINA FUGANTINI, émigrée des républiques combinées
*cispadane et transpadane.*³ »⁴

¹ La Quotidienne ou Le Tableau de Paris. N° 10, 28 février 1795. p. 4

² La Quotidienne ou Feuille du jour. N° 225, 7 décembre 1796. p. 3

³ La République cispadane est une république sœur de la République française, proclamée le 27 décembre 1796 à Modène. Les républiques cispadane et transpadane furent réunies en une république cisalpine en 1797.

⁴ La Quotidienne ou Feuille du jour. N° 228, 10 décembre 1796. p. 3

Si nous nous sommes attardés un peu sur la jeunesse dorée et sur les salons (bien que nous nous soyons délibérément limités à un seul ouvrage pour en parler, car il ne s'agit pas de notre principal propos d'étendre la recherche sur ce sujet), c'est parce La Quotidienne leur a attribué peu de place. S'il y a ainsi de conclusion à déduire, nous disons que la réaction thermidorienne en particulier, et le courant opposé à la Révolution en général, ne regroupent pas dans leurs rangs des catégories homogènes qu'une seule idéologie réunit. Les royalistes, les religieux et les émigrés bourgeois ont en commun l'opposition aux idées républicaines et démocratiques de la Révolution, mais des divergences si importantes les auraient opposés entre eux si le parti républicain n'eut pas été aussi puissant. Ceci dit, la jeunesse dorée reste un phénomène social incontournable de la Convention thermidorienne ; elle représente une réaction à la Terreur, une renaissance de la bourgeoisie et, pendant un bref temps, un des moyens militaires de la Convention sur l'échiquier de la France de la Révolution.

2.3 Théâtre¹

Les querelles entre muscadins et jacobins, ou entre jeunes gens – dorés – et partisans des strictes valeurs démocratiques de la République sont nombreuses ; elles ont lieu presque partout : dans les cafés, dans la rue mais aussi, et surtout, aux théâtres. Le théâtre ne représente pas seulement un lieu de distraction pour les Parisiens à l'époque, il est également un lieu où ils peuvent exprimer leurs opinions politiques et éluder la censure de la Terreur ; le théâtre permettait une certaine liberté d'expression comparativement au climat politique du moment qui condamne l'opposition. Les comédiens peuvent rendre sur scène ce que les citoyens espèrent mais n'osent pas dire.

L'après 9 Thermidor s'est caractérisé par la renaissance de genres théâtraux muselés sous la Terreur. Aulard en cite le genre aristophanesque², en pleine expansion avant la journée du 10 août 1792 et désolément médiocre et plutôt officiel sous la Terreur, qui reprend sa force après le 9 Thermidor. Le lendemain de cette journée connaît également la mise en liberté des comédiens du théâtre de la Nation, événement capital qui va bientôt collaborer au réveil du rôle du théâtre dans la vie politique, désormais active, de Paris selon Gendron. Les scènes regorgent de spectacles où les jacobins sont caricaturés et ridiculisés, ce qui satisfait généralement un public excité et friand de critique à leur encontre ; cependant, le succès de ces pièces frénétiquement antijacobines n'est pas toujours garanti, certaines connaissent des échecs comme « la Chute du dernier tyran ou la journée du 9 thermidor. » Aulard s'étonne du manque de ces pièces dans la Bibliothèque nationale, et affirme que les principales ressources pour en prendre connaissance, sont les affiches des journaux et les rapports de police.

« Toutes ces querelles entre muscadins et jacobins, les rapports et les journaux ne nous les montrent pas seulement dans les cafés et dans

¹ Nous soulevons une deuxième fois la question du théâtre dans La Quotidienne dans la troisième partie.

² Aristophanesque « rappelle la manière satirique des comédies d'Aristophane. [...] La célébrité d'Aristophane fait qu'il est parfois cité par antonomase, comme symbole des comiques satiriques. »

IMBS Paul (direction). Trésor de la langue française. Paris, CNRS, 1947. p. 494.

Aristophane est un des plus fameux poètes comiques de la Grèce antique, célèbre par ses comédies qui regorgent d'invectives et visent à critiquer comme à faire rire. Ceci dit, l'immense liberté d'expression après 1789, dont le théâtre a bien profité, a permis ce que certains peuvent appeler une désinvolture en matière de théâtre, où toutes les critiques, aussi acerbes soient-elles, ont été autorisées. La Terreur, avec ses mœurs spartiates, s'est positionnée sur l'autre extrême et a freiné toute manifestation possible d'un théâtre qu'on pourrait apparenter à un théâtre (ou pratique) aristophanesque. La Convention thermidorienne semble permettre de relancer l'expression libre en domaine de théâtre et par conséquent la réapparition du théâtre, ou du genre, aristophanesque.

la rue, mais aussi au théâtre, qui n'avait jamais cessé d'être, même sous la Terreur, non seulement le lieu de divertissement des Parisiens, mais une sorte de forum où ils exprimaient, par des applaudissements ou des sifflets, leurs opinions politiques, surtout quand ils n'étaient pas libres de les exprimer ailleurs. Le genre aristophanesque, qui avait été si florissant de 1789 à 1792, et qui n'avait produit, pendant la dictature robespierriste, qu'un petit nombre d'œuvres gouvernementales, sans force et sans vie, reprend toute sa fécondité pendant la réaction thermidorienne.¹ »

Il suffit de s'imaginer la sensibilité du public parisien aux messages politiques contenus dans les scènes, en sifflant ce qui ne lui plaît pas et en applaudissant ce qu'il apprécie, pour comprendre l'envergure du rôle du théâtre après le 9 Thermidor. Il s'agit donc d'un public politisé jusqu'à la moelle, jamais las d'absorber les pièces successives données sur les différentes scènes de Paris ; c'est aussi un public influencé par les mesures de la jeunesse dorée à l'égard des comédiens jacobins. Nous pouvons donc parler à ce stade d'une réaction thermidorienne aussi par le biais du théâtre. Les jeunes gens, que ce soient les muscadins ou les jeunes royalistes, œuvrent pour contraindre les comédiens ayant jadis livré des pièces sous la Terreur à exprimer leur contrition en venant jouer dans des pièces antijacobines. Il s'agit de l'idée de repréailles, culturelles et artistiques, qui se cristallise dans le théâtre post-thermidorien ; une pratique qui force quelques comédiens jacobins à déclarer publiquement avoir toujours été contre la politique de la Terreur, et à en obliger d'autres à renoncer à leur carrière professionnelle. C'est ce que Gendron nomme la guerre des théâtres, un champ ouvert de volontés contradictoires où la divergence de points de vue dégénère parfois en combat réel. En voici un exemple dans la livraison du 21 août de La Quotidienne :

« Les terroristes reparaisent jusques sur nos théâtres ; avant-hier l'acteur *Valière* a osé se rencontrer à la rue Feydeau : le parterre l'a sifflé, les amis de Valière ont voulu le défendre ; de cette différence de partis, il est résulté un très grand bruit, qui n'a cessé que par la disparition de celui qui en était l'objet.² »

Un autre usage à objectif politique court dans les théâtres d'alors : le lancement de billets, contenant des messages politiques, sur scène, dont on demande la lecture aux comédiens. C'est en effet le même usage que les jacobins avaient adopté pour saturer leur public de chants et de leçons patriotiques les exhortant constamment à suivre la vertu républicaine. Les réactionnaires ont pris donc le même usage que les jacobins afin de dénoncer la tyrannie de ceux-ci et prôner les valeurs de la liberté et de l'égalité, chères à tous les citoyens. Cet usage s'est donc recréé sous la Convention thermidorienne ; la portée politique des réactionnaires en a été néanmoins opposée à celle des jacobins : les billets lancés sur scène après le 9 Thermidor, contraignant les comédiens à chanter Le Réveil du Peuple comme chant réactionnaire et anti-terroriste, est la réponse réactionnaire au même usage qui contraignait les acteurs à chanter La Marseillaise et les autres hymnes patriotiques : « [...] *il arrivait qu'au milieu d'une pièce patriotique un spectateur jetât des couplets sur la scène, qu'un des acteurs s'empressait alors de chanter.*³ »

¹ Aulard, Études et leçons sur la Révolution française, 5^e série, p. 37-38

² La Quotidienne ou Le tableau de Paris. N° 184, 21 août 1795. p. 3

³ TISSIER André. Les Spectacles de Paris pendant la Révolution. Répertoire analytique, chronologique et bibliographique. De la proclamation de la République à la fin de la Convention nationale (21 septembre 1792 – 26 octobre 1795). Genève, DROZ S. A, 2002. p. 38

Cette pratique engage davantage le théâtre dans la vie politique et augmente en parallèle l'importance du rôle politique des comédiens. De nombreuses pièces ont été jouées au lendemain du 9 Thermidor, dont les sujets varient : politiques (réexaltation de la cause de la liberté et défense des opprimés), et généraux. Nous en citons Guillaume Tell, d'Antoine-Marin Lemierre¹ (ou Le Mierre), le 24 thermidor an II (11 août 1794) ; La Métromanie ou Le Poète, d'Alexis Piron² et Les Fausses Confidences de Marivaux, le 29 thermidor du même an (16 août).

« Au lendemain de Thermidor, la mise en liberté des acteurs du théâtre de la Nation suscita une renaissance de la comédie modérée. [...] Puis l'usage apparut de lancer sur scène des billets dont on demandait lecture aux acteurs. [...] les théâtres se firent ainsi chaque semaine de plus en plus agités, si bien qu'au début pluviôse on eût pu s'y croire en Assemblée générale, avec la scène comme tribune.³ »

L'insuccès des pièces purement politiques, nous explique Aulard, aide à la montée des spectacles dont les événements sont plus inspirés de la vie quotidienne des Parisiens mais à forte charge et connotation politique. On a donc à l'époque la pièce politique mais dont le public s'ennuya vite et qui lui préfère les pièces non politiques qui offrent en revanche des allusions politiques, à l'instar de la pièce intitulée Virginie de La Harpe, qui, n'ayant pas connu grand succès en 1788, a été reprise le 25 thermidor an II (12 août 1794) avec succès au Théâtre de la République. Ainsi, l'on joue des pièces non politiques pour faire des allusions à la situation politique contemporaine ou récente : c'est le cas pour le Timoléon de Marie-Joseph Chénier, joué le 25 fructidor an II (11 septembre 1794), où on peut voir Robespierre dans le personnage de Timophane.

Toujours riche de grandes idées et de dilemmes, le théâtre français reste pendant la Révolution fidèle à la majesté du théâtre classique, auquel fait parfois recours pour une remise en scène des grands titres. La nouveauté du théâtre de la Révolution est le rôle de propagande et de polarisation politique : le théâtre est jacobin entre le 14 prairial an I (2 juin 1793), date de la chute des girondins, et le 9 thermidor an II (27 juillet 1794) date de la chute des montagnards. Il est réactionnaire et anti-terroriste⁴ après le 9 Thermidor ; il est surtout l'expression de la liberté retrouvée du peuple, de ses opinions politiques partagées et de ses espérances ; Tissier rejoint Gendron et voit dans le théâtre de la Révolution « une sorte de tribune où venaient aboutir les échos des passions populaires.⁵ »

Nous allons ici reprendre la distinction faite par Aulard, d'après la lecture d'un rapport publié le 27 frimaire an III (17 décembre 1794), entre les pièces aristophanesques ou purement politiques, et les autres pièces à allusions politiques, dont il rapporte les titres à l'affiche de ce rapport ci-dessous.⁶

¹ JURT Joseph, « les humains nés libres, nés égaux ». Guillaume Tell dans la tradition francophone. Revue d'histoire littéraire de la France 2/ 2005 (Vol. 105), p. 285-300. <http://bit.ly/2aW005F>

² PETITOT M. Répertoire du théâtre français. Comédies, t. 10 ; nouvelle édition, t. 17. Paris, 1818

³ Gendron, La Jeunesse sous thermidor, p. 88

⁴ C'est le terme utilisé par les royalistes et des jeunes dorés.

⁵ Tissier, Les Spectacles de Paris pendant la Révolution, p. 28

⁶ Ces pièces, citées à l'affiche du rapport par Aulard, comprennent également des pièces musicales et des opéras.

Pièces aristophanesques et politiques :

- Une sans-culottide en cinq actes, applaudie à l'Opéra, devenu à l'époque Théâtre des Arts.
- *La Réunion du 10 août ou l'Inauguration de la République française*. Sans-culottide dramatique, en cinq actes et en vers, au peuple souverain ; par les citoyens G. Bouquier et P. – L. Moline¹.
- Le Souper des Jacobins ; la Chute du dernier tyran ou la journée du 9 thermidor. Comédie en un acte, en vers. Représentée pour la première fois, à Paris, sur le Théâtre de la rue Martin, ci-devant de Molière, le 25 Ventôse an III (15 mars 1795), de la République ; par Armand Charlemagne, à Paris.²
- La Vedette, pièce, qui met en relief les excès des jacobins.
- Le Douze thermidor, un drame.
- Les Jacobins du 9 thermidor et les Brigands démasqués ou les synonymes.
- La Rosière républicaine, ou la fête de la vertu ; le titre original en est la fête de la raison. Interdite au départ, puis autorisée le 2 septembre 1794³.
- Le Retour à Bruxelles. Opéra-comique, en un acte, mêlé de prose, par le C. DESPREZ. Représentée pour la première fois, à Paris, sur le Théâtre du Vaudeville, le 25 fructidor, an deuxième (11 septembre 1794), de la République⁴.
- Le Mariage de Jean-Jacques.
- Cange. De nombreux drames ont porté ce titre, dont : Les détenus ou Cange, Commissionnaire de Lazare. Fait historique, en un acte et en prose, mêlé d'ariettes. Représenté, pour la première fois, sur le Théâtre de l'Opéra Comique National, le 28 Brumaire, an troisième (18 novembre 1794) de la République française⁵.
- Le Tartuffe révolutionnaire, joué en prairial an III (mai - juin 1795).

Pièces non politiques, mais à allusions politiques :

- Virginie, de La Harpe, représentée le 25 thermidor an II (12 août 1794).
- La Mort de Pausanias, tragédie, au Théâtre de la rue Feydeau, récit rimé de la mort de Robespierre (Aulard tire la notice de la Gazette française du 11 germinal.⁶)
- Le Timoléon de Marie-Joseph Chénier, joué le 25 fructidor an II (11 septembre 1794).
- Guillaume Tell de Le Mierre, tragédie, au Théâtre de l'Égalité.
- *L'Éducation de l'ancien et du nouveau régime*, sans-culottide en trois actes, au Théâtre de l'Égalité. La première représentation a été donnée, le cinquième jour

¹ SHMIT ALEXANDRE J. ; MARCHAL Paul. *Catalogue de l'histoire de France*. Département des imprimés, Bibliothèque nationale (France). T. 3. Paris, Firmin Didot, 1856.

² <http://bit.ly/2btL3Vh>. <http://bit.ly/2dsOCMd>

³ VENDRIX Philippe. *Grétry et l'Europe de l'opéra-comique*. Coll. Musique musicologie. Liège, Mardaga, cop, 1992.

⁴ <http://bit.ly/2baPuQX>

⁵ <http://bit.ly/2btLUVV>

⁶ Aulard, Études et leçons sur la Révolution française, 5^e série, p. 41

complémentaire de l'an II, par une troupe de jeunes élèves, sous le titre de la Société républicaine des jeunes Français.¹

- Mahomet, de Voltaire, au Théâtre de l'Égalité.
- Le Mariage de Figaro, de Beaumarchais, au Théâtre de la rue Feydeau, III thermidor an III (21 juillet 1795).
- Sapho, drame lyrique, joué au Théâtre des Amis de la Patrie.²
- Congrès des rois, joué sur le Théâtre de la rue Favart.³

À la liste ci-dessus faite par Aulard, nous pouvons ajouter quelques titres que donne Alfred Rambaud dans son Histoire de la civilisation contemporaine en France ; il s'agit de titres de pièces qui paraissent soit pendant la Convention thermidorienne soit pendant le Directoire. Nous allons citer ici donc les titres qui paraissent sous le Directoire, en vue de montrer l'esprit réactionnaire du théâtre, dont les titres rappellent, même trois ans plus tard, l'ampleur de la Terreur :

- Arabelle et Vascos ou les Jacobins.
- *L'Intérieur des comités révolutionnaires, ou les Aristides modernes* ; comédie en trois actes et en prose, représentée pour la première fois, à Paris, sur le Théâtre de la Cité-Variété par le citoyen Ducancel, le 8 floréal, an troisième⁴ (27 avril 1795).
- Les Boîtes ou la Conjuración des Mouchoirs, divertissement-Vaudeville en un acte ; du citoyen BIZET. Représentée pour la première fois, à Paris, sur le Théâtre de la Cité-Variétés, le 19 fructidor, an IV de la République⁵ (5 septembre 1795).⁶
- Charlotte Corday ou la Judith moderne ; tragédie en trois actes et en vers. À Caen, 1797.⁷
- Le Terroriste.
- On respire. À l'Opéra-comique national, le 9 mars 1795.
- Nous respirons^{8,9}

Quant aux théâtres, cite Aulard, toujours selon le même rapport (27 frimaire an III) :

- Théâtre de la Cité-Variétés.
- L'Opéra, devenu Théâtre des Arts.

¹ LEMAZURIER P. D. *Galerie historique des Acteurs du Théâtre français, depuis 1600 jusqu'à nos jours*. T. 1. Paris, Joseph Chaumerot, 1810.

² Aulard, *Études et leçons sur la Révolution française*. 5^e série, p. 42 à 44

³ Boursin, Challamel, *Dictionnaire de la Révolution française*. Institutions, Hommes et Faits, p. 817

⁴ Chez BARBA, libraire. <http://bit.ly/2bjmff3>

⁵ Chez BARBA, libraire. <http://bit.ly/2djbM8U>

⁶ Bien entendu, selon la date de la première représentation, la pièce fait partie de celles parues après le 9 Thermidor mais ne s'insère pas dans celles de la Convention thermidorienne, dont nous essayons de mentionner quelques titres.

⁷ <http://bit.ly/2dfLXWW>.

⁸ Est-ce qu'il s'agit de la même pièce que *On respire* ? « [Après] le 9 thermidor le théâtre recouvre un peu de libertés, ce ne sont que des pièces intitulées *On respire* ! ... *Nous respirons* ! »

WELSCHINGER Henri. *Le Théâtre de la Révolution 1789 – 1799 avec documents inédits*. Genève, Slatkine, 1968.

⁹ Rambaud, *Histoire de la civilisation contemporaine en France*, p. 180

- Théâtre de la Cité.
- Théâtre de la République.
- Théâtre de l'Égalité.
- Théâtre des Amis de la Patrie.
- Théâtre de la rue Favart.

Ainsi fait Rambaud qui souligne que plusieurs théâtres ont changé de noms après le 9 Thermidor pour devenir plus républicains :

« L'Opéra, ancienne Académie royale de musique, devient en 1794, le Théâtre de la République ;

L'ancienne Comédie-Française s'appela successivement Théâtre de la Nation, Théâtre du peuple, Théâtre de l'Égalité ; [...]

On eut le Théâtre patriotique, le Théâtre de la liberté, le Théâtre de la Montagne, le Portique français ou Club de la Révolution, le Théâtre des Comédiens républicains, le Théâtre des Victoires nationales.¹ »

La présence des pièces de Voltaire dans le théâtre post-thermidorien sert à soutenir la position des républicains, affaiblis face à cette vague de pièces hostiles aux jacobins à l'initiation de la jeunesse dorée et des jeunes royalistes. C'est pour dire que la période post-thermidorienne ne s'est pas réduite au théâtre réactionnaire, la présence de pièces à tendance républicaine, bien que timide à ce moment-là, ne fait pas défaut sur les scènes de Paris :

« Il ne faudrait pas croire que toutes ces manifestations au théâtre fussent antijacobines, réactionnaires. Les pièces de Voltaire provoquèrent souvent un enthousiasme républicain. [...] Le rôle de Brutus a été applaudi dans toutes ses parties, et la haine pour la tyrannie s'est fait sentir dans toute la salle.² »

Cette réaction théâtrale, si elle s'active contre la tyrannie, elle ne soutient pas non plus la cause de la religion ; la réaction en question n'a pas été réellement bénéfique pour les partisans de la religion catholique. Des représentations anti-cléricales ont eu lieu à l'époque³, ce qui prouve la volonté des jeunes de rompre aussi bien avec la dictature révolutionnaire qu'avec celle de la religion. Les orientations politiques des acteurs influencent le regard du public à leur égard ; il est simple de deviner un soutien sans mesure du public pour les comédiens récemment libérés, considérés comme victimes de la Terreur. En revanche, les comédiens jacobins sont ridiculisés dans leurs spectacles, ce qui les empêche parfois de les mener à bout. Aulard parle même d'une « classe des comédiens » qui a joué un rôle important dans la Révolution ; c'est pourquoi il ne semble pas bizarre pour Aulard que quelques-uns des moments de la Révolution ne sont qu'un spectacle où le comique est présent tout comme le tragique. Donc, les acteurs de la Révolution de 89, comptant sur une légère dérive du terme d'Aulard, font-ils principalement partie d'une classe comédienne, une des principales actrices de la Révolution ?

¹ Rambaud, Histoire de la civilisation contemporaine en France, p. 182-183

² Aulard, Études et leçons sur la Révolution française. 5^e série, p. 43

³ Ibidem

« Ce n'est plus pour leur talent qu'on préfère les acteurs, mais pour les opinions politiques qu'on leur prête. C'est comme victime de la "tyrannie décemvirale" que les comédiens français, sortis de prison après le 9 thermidor, sont applaudis sans fin. Les acteurs Jacobins, Trial, Fusil, sont bafoués, menacés. Le girondinisme de Talma, d'abord applaudi par les muscadins, finit par leur être suspect. Vallière, artiste au théâtre de la rue Feydeau, fut tellement sifflé comme jacobin qu'il cessa de jouer pendant de longs mois. [...] c'est une remarque bien frappante que le rôle joué dans la Révolution par la classe des comédiens. C'est elle, sauf les exceptions, qui y a le plus souvent figuré. Faut-il s'étonner, d'après cela, si la Révolution n'a été trop souvent qu'une farce, une pièce à tiroirs ou une horrible tragédie ? Le haut comique n'a guère paru que pour être sifflé.¹ »

Nous n'allons pas nous attarder plus longtemps sur le théâtre révolutionnaire, ni entrer dans le vif du sujet du théâtre thermidorien après le 9 Thermidor, notre intérêt se porte sur un domaine de la vie culturelle et artistique qui profite de la liberté renaissante pour retrouver l'éclat du passé. Nous ne présumons pas citer tous les spectacles donnés à l'époque, ni raconter les événements qui les ont accompagnés, ni donner une biographie des comédiens et de leurs meilleures représentations, nous comptons par cette approche montrer un domaine essentiel de la réaction thermidorienne, un lieu où s'expriment les opinions populaires ainsi que les litiges politiques. Le théâtre est un lieu d'éducation patriotique sous les jacobins, la réaction en fait un foyer de rajeunissement des valeurs premières de la Révolution, dont en tête la liberté et l'égalité. Le théâtre est, dit Martial Poirson, la « caisse de résonance de grandes controverses oratoires du temps » ; il porte à la scène « les débats conflictuels aussi bien *qu'une éloquence qui vise à l'unanimité et à la célébration.*² » La réaction se fait à l'époque sentir et voir par le théâtre ; Marat, symbole de l'ardeur révolutionnaire, n'a plus après sa mort de partisans puissants pour interdire la destruction de ses bustes. Il en est de même pour les comédiens jacobins qui manquent de moyens pour s'épargner l'humiliation de chanter des paroles que certains d'entre eux bafouent quelques mois plus tôt.

En contrepartie, la réaction n'est pas la première ou unique occupation des comédiens et responsables de ce théâtre ; rétablir une balance sociale menacée par les dérives de la jeunesse dorée, et satisfaire les attentes des citoyens par un spectacle qui soit un écho de leurs occupations du jour sont également à l'ordre du jour théâtral. Cette préoccupation reflète le rôle éducateur du théâtre dans la quotidienneté de la vie parisienne ; Tissier parle de l'engagement du théâtre de la rue Feydeau – théâtre mentionné à plusieurs reprises dans La Quotidienne – à dénoncer le luxe extravagant et l'indécence d'habits de certaines femmes dans la rue.

« Malgré ces errements et ces comptes à régler, le théâtre garde le goût de la réalité quotidienne (voyez les pièces sur les concerts de la rue Feydeau contre le luxe tapageur des femmes et leurs vêtements à la grecque, et les pièces sur la mode des perruques), et se complaît dans des tableaux familiers et populaires. Par là, il rendra possible sous le Directoire la renaissance tant attendue de la comédie des mœurs.³ »

¹ Aulard, op.cit., p. 45-46

² POIRSON Martial. Le Théâtre sous la Révolution, politique du répertoire (1789-1799). Coll. Esprit des lettres. Paris, Desjonquères, 2008. p. 11

³ Tissier, Les Spectacles de Paris pendant la Révolution, p. 42-43

Donc, l'une des occupations primordiales du théâtre de l'après 9 Thermidor est de se manifester comme le miroir de la vie quotidienne des Parisiens et de traduire leurs interrogations, craintes et espoirs en spectacles sur les scènes des nombreux théâtres du moment. Le théâtre d'alors se veut plus proche du peuple et plus souple à rapporter les événements du jour ; le théâtre serait, le cas ainsi, un des chroniqueurs du peuple, dont l'information est transmise par l'image et le son humains. Le théâtre sous la Convention thermidorienne est, conclut Tissier¹, le théâtre d'information par excellence.

« [...] le théâtre de la Convention accentue encore les traits qui avaient marqué le théâtre des années 1789-1792. Mais si l'endoctrinement reste presque toujours sous-jacent, [...] et si l'exaltation des principes révolutionnaires demeure la préoccupation des auteurs, le théâtre s'est rapproché davantage du peuple et a étendu son audience à un vaste public. De divertissement occasionnel, il est essentiellement devenu, au rythme des événements, une fête quotidienne, civique et populaire.² »

Or, ce théâtre de la réaction thermidorienne, aussi riche et diversifié qu'il paraisse être, ne se dote que d'un intérêt futile aux yeux de *La Quotidienne* ; représentations superficielles, violentes et dépourvues des grands thèmes des pièces classiques qui ont fait la gloire de la littérature française. Notre journal, dans un compte-rendu publié le 12 décembre 1796, revient sur l'état du théâtre français pendant la Révolution (dont l'époque de la Convention thermidorienne). Le compte-rendu en question annonce au lecteur les efforts du journal, qui vont se concrétiser par le biais de son feuilleton de spectacles qui va paraître le mois suivant (janvier 1797) d'éclaircir l'état actuel de la littérature et des arts en France à ce moment-là ; des efforts qui vont être précis, justes et fermes et qui ont pour objectif de redresser un état de culture qui a souffert pendant les précédentes années, à savoir durant la Révolution.

« On remarque que les spectacles sont moins suivis aujourd'hui qu'ils ne l'ont été pendant le cours de la révolution ; on en demande la cause ; la rareté du numéraire en est une ; mais il en est encore une autre, c'est la décadence de l'art : dans les temps orageux de la révolution, on allait au spectacle pour se distraire et pour s'étourdir ; mais un léger retour sur nous-mêmes a suffi pour changer des sujets de distraction en objets de dégoût : dans la tempête, le rocher qui lui sert d'abri, est le plus beau des paysages pour le voyageur égaré ; mais quand le soleil vient d'éclairer l'horizon, il s'étonne de s'être arrêté dans un antre sauvage : telle est notre situation : pendant cinq ans, nous avons vu sur nos théâtres des pièces patriotiques, et nous avons eu la complaisance de trouver tout cela fort beau ; aujourd'hui, la réflexion nous fait trouver cela ridicule, et nous n'allons plus aux spectacles. [...]

¹ L'ouvrage de Tissier s'avère précieux pour les chercheurs de la presse, parce qu'il compte principalement sur les articles des journaux, notamment la rubrique intitulée Spectacles. Ses principaux journaux-sources sont : Affiches, annonces et avis divers, ou Journal général de France. Journal de Paris. Chronique de Paris. Journal des spectacles. Journal des théâtres. Journal des théâtres et des fêtes nationales. Les spectacles de Paris et de toute la France pour 1793 et pour 1794.

² Tissier, *Les Spectacles de Paris pendant la Révolution*, p. 52

Nous n'osons pas parler de la muse tragique, tant elle a dégénéré parmi nous. Melpomène¹ n'a plus l'art de nous attendrir, depuis qu'on fait des tragédies dans les rues. Après avoir vu mourir son père sur l'échafaud, croit-on que le spectateur se montre fort sensible à la mort d'un héros imaginaire ? Et le tombeau de Rome, et Juliette nous glacera-t-il d'épouvante, quand nous sommes parvenus à contempler de sang-froid les vastes cimetières que la révolution a ouverts autour de nous ? Quel sentiment inspirera la mort d'Abel, chez un peuple où Caïn est législateur ? Et quelle horreur peuvent faire naître les crimes de Néron, dans une ville où l'on rencontre des Néron jusques sur les bornes et dans les ruisseaux ?

Dans notre feuilleton des spectacles, que nous donnerons le mois prochain, nous entrerons dans de plus grands développements ; si on n'eût pas été sévère au siècle de Louis XIV, Pradon² eut obtenu la couronne dramatique, et Racine n'eut pas pris la peine de la lui disputer. C'est la complaisance que nous avons eu pour *Charles IX*, qui a fait naître *Timoléon* ; et qui sait jusqu'à quel degré de barbarie peut nous porter le succès qu'ont obtenu parmi nous des œuvres si barbares ?

(Ceux de nos abonnés qui voudraient se procurer le feuilleton des spectacles, paieront 40 sols par trimestre pour Paris et 3 liv. pour les départements.)³ »⁴

Voilà quelques éclaircissements sur le théâtre français sous la Convention thermidorienne, et c'est pour les raisons évoquées ci-dessus que ce côté nous a semblé intéressant pour la présente recherche, outre le fait que les théâtres (comme le théâtre de la rue Feydeau) ne seront pas absents des articles de *La Quotidienne*. Les théâtres collaborent également à la mise en avant d'un nouvel élément, sujet de litige et expression d'appartenances politiques opposées : les chants et la musique.

2.4 Les chants et la musique

Le chant s'est répandu dans la période en question grâce à l'expansion de l'esprit qui prône la joie de vivre et la restitution de la vie du luxe chez les Parisiens ; nous imaginons bien que la musique qui accompagne les chants a également changé de nature après la forte secousse politique et sociale des années 1789-1794 (sujet que nous confions bien entendu aux spécialistes de la musique de l'époque). Les hymnes, concrétisation des paroles chantées et de leur musique ont caractérisé les parties opposées tout en donnant une identité différente de

¹ Dont le nom signifie en grec la chanteuse, elle est d'abord la Muse du chant, puis elle devint la Muse de la Tragédie, peut-être à cause de ses rapports avec Dionysos qui portait le nom de Melpomenos. On la disait mère des Sirènes par Achéloos. <http://bit.ly/2dqomiF>

² Jacques Pradon (ou Nicolas Pradon), (1644-1698), dramaturge français et rival de Racine.

³ *La Quotidienne* ou *Feuille du jour*. N° 230, 22 décembre 1796. p. 2-3. La citation est à lire en entier dans les annexes.

⁴ Le même texte, à l'exception du dernier paragraphe (Dans notre *feuilleton* ...) va être republié dans le journal de *Paris pendant l'année 1796*, de Peltier, dans la livraison du samedi 24 décembre, donc deux jours après sa première publication dans *La Quotidienne* le 22 décembre ; l'article est intitulé « Sur les Spectacles », et fait partie d'une rubrique intitulée « Mélanges, Anecdotes, Réflexions, Facette, etc. etc. », extraits de divers *Journaux Français* du 1^{er} au 15 décembre ». Peltier ne s'approprie donc pas l'article, mais n'en cite cependant pas la source.

l'une comme de l'autre. Notre propos par cette parenthèse est de mettre en relief les hymnes, nationaux républicains et contre-révolutionnaires, du moment, en particulier ceux mentionnés par La Quotidienne, et ce, pour ajouter à la liste des manifestations réactionnaires un nouvel élément non moins important que les autres : la parole musicale ou la parole chantée.

L'on a vu, avec le théâtre de la Convention thermidorienne, que la musique fait son entrée dans quasiment tous les spectacles après le 9 Thermidor ; les spectacles se combinent avec de la musique – mais avec de la danse aussi – qui s'y intègre progressivement pour devenir une partie indispensable à toute représentation, pour que la scène devienne plus joviale et plus attractive pour les spectateurs. C'est la musique qui donne de la valeur et de l'intérêt à des pièces qui ne seraient pas valeureuses au niveau du scénario ni de la performance : « *C'est la musique qui a dû faire accepter des pièces, dont la lecture aujourd'hui nous semble sans intérêt et d'une grande médiocrité.*¹ »

À l'instar des drapeaux, qui peuvent faire l'identité d'un camp en le différenciant d'un autre, des costumes qui aident à bien délimiter les champs des antagonistes, les hymnes sous la Révolution ont la vocation d'exprimer l'identité politique des différentes idéologies en concurrence. À La Marseillaise, hymne de la République française depuis 1792, répondent implicitement des hymnes censés cristalliser la tendance « anti-terroriste » mais qui deviennent plus tard plutôt une incarnation du courant antirépublicain en soi, désireux d'en finir avec la République et de restituer la monarchie. Il est question par exemple du Réveil du Peuple, chant dont les paroles seraient, selon certains avis, dépourvues d'aucun mérite au niveau du sens, mais qui est pris, en plein tourbillon des événements, comme le chant de la réaction et de l'anti-Terreur.²

Statiqument parlant, la suprématie est évidente en faveur des chants patriotiques, alors que le Réveil du Peuple semble être l'hymne antirévolutionnaire le plus important sur l'autre rive ; le tableau suivant propose quelques chants et hymnes que l'on rencontre souvent dans les manuels spécialisés des chants de la Révolution. Nous allons citer, dans la deuxième partie du même tableau, certains chants et hymnes uniquement de l'an III (1795).

Hymnes républicains et démocratiques	Hymnes réactionnaires
La Marseillaise.	Le Réveil du Peuple.
Ça ira.	Le Marat dépanthéonisé, dont des couplets sont chantés le 11 février 1795 au Théâtre du Vaudeville.
La Carmagnole.	Hymne sur la mort de Féraud.
Le Chant du départ ³ .	Hymne des vingt-deux Girondins.
La Hollande Conquise (hymne patriotique chanté pour la première fois le 27 janvier 1795, paroles de Delrieu, musique de Kreutzer).	Chant du Retour.
La Journée du 12 germinal, chanté par Fay au Théâtre de la rue Favart, paroles de Lebrun-Tossa, musique de Dalayrac.	<i>Chant pour l'anniversaire du 9 thermidor</i> ⁴ .

¹ Tissier, Les spectacles de Paris pendant la Révolution, p. 46

² Cela rejoint ce que dit La Quotidienne sur le théâtre (la citation que nous avons lue un peu plus haut), à propos de pièces sans grand intérêt, mais considérées comme succès à un moment difficile, et désert, de l'histoire.

³ Voir LUNEL Ernest. Le Théâtre et la Révolution, histoire anecdotique des spectacles, de leurs comédiens et de leur public par rapport à la Révolution française. Genève, Slatkine, 1970

⁴ Rambaud, Histoire de la civilisation contemporaine en France, 1888. p. 236

Titre	Paroles	Musique	Date
Strophes pour <i>l'anniversaire de la juste</i> punition du dernier roi des Français.	Desforges	Feray	Chanté le 21 janvier 1795.
Chant funèbre à la mémoire du représentant du peuple Féraud.	Baour-Lormian	Méhul	2 juin 1795
Stances pour <i>l'anniversaire du 9</i> thermidor.	Fabien Pillet	Catel	Exécuté le 27 juillet 1795
Chant du IX thermidor.	Th. Desorgues	Lesueur	Exécuté le 27 juillet 1795
Hymne du IX thermidor.	M. J. Chénier	Méhul	Exécuté le 27 juillet 1795
<i>Hymne à l'humanité,</i> (pour le 9 thermidor).	Baour-Lormian	Gossec	Exécuté le 27 juillet 1795
Hymne du 10 août.	M. J. Chénier	Catel	Exécuté le 10 août 1795
Chant républicain pour la fête du 10 août.	Lebrun	Cherubini	Exécuté le 10 août 1795
Aux mânes de la Gironde (hymne élégiaque pour l'anniversaire du 3 octobre).	Coupigny	Gossec	Édition imprimée le 2 octobre 1795 ¹

Les quelques chants choisis ci-dessus confirment la liberté de nouveau en essor après le 9 Thermidor, qui permet aux antagonistes politiques de commémorer le souvenir de leurs défunts ; ils montrent aussi que les Républicains sont toujours présents, moins forts et dominateurs qu'avant mais encore capables de célébrer la fin de la monarchie. Sans prétendre avoir l'intention de suivre l'exemple de Pierre Constant qui fait une catégorisation détaillée des chants, hymnes et chansons de la période, nous nous contentons ici d'enrichir l'aperçu historique sur la Convention thermidorienne par des titres de chants², écrits et chantés à la même période où paraissent les livraisons de *La Quotidienne*. Nous signalons, à propos, que les livraisons de notre corpus publient un nombre assez important de chants et de vaudevilles, en vers, notamment dans les mois de juin et juillet 1795, alors qu'elle s'occupe, au début de 1795, plus des spectacles de théâtre (y compris les hymnes qu'on y donne, dont *Le Réveil du Peuple* et *La Marseillaise*). Nous y reviendrons plus amplement dans le chapitre consacré à l'étude de la poésie dans ce journal.

La chanson, comme moyen d'action politique, doit une large partie de cette fonction au XVIII^e siècle et à l'histoire de la Révolution ; Maurice Tournier en fait « un genre littéraire à

¹ CONSTANT Pierre. *Les Hymnes et chansons de la Révolution. Aperçu général et catalogue avec notices historiques, analytiques et bibliographiques.* Paris, Imprimerie Nationale, 1904. p. 371

² Voir aussi l'ouvrage de François Moureau et Élisabeth Wahl, *Chants de la Révolution française*, Paris, Librairie générale française, 1989.

lettres de noblesse, héritage du 18^e siècle et de la Révolution.¹ » Cela dit, l'épisode de départ doit être a fortiori la guerre des hymnes entre républicains et réactionnaires, notamment entre La Marseillaise et Le Réveil du Peuple, ce qui explique davantage la raison pour laquelle nous faisons cette parenthèse chantante au milieu d'une recherche sur un journal de la période thermidorienne de la Révolution française.

Puisque les chanteurs et les comédiens appartenaient à la même famille de la scène, l'usage de jeter des pièces contenant des épigrammes politiques pour que les comédiens les lisent s'accompagne du lancement de couplets impromptus, pendant les entractes ou entre deux pièces, pour que les comédiens les chantent. La Quotidienne raconte l'une de ces scènes où le public force Garat à chanter Le Réveil du Peuple, et là où ce chant était chanté, La Marseillaise n'y trouve pas sa place ; les spectateurs, quant à eux, ne sont jamais unanimes pour un seul chant comme ils ne le sont pas pour un seul spectacle, et la différence d'opinion a été exprimée aussi bien par les mots qu'à l'aide des mains. Aulard raconte que les spectateurs dans les salles assistaient à des spectacles, y jouaient parfois et se battaient à cause de leurs divergences opinion, d'une façon grotesque et, à coup sûr, beaucoup moins professionnelle ...

« On chante furieusement et victorieusement le Réveil du peuple, et il est rare que la Marseillaise ose ou puisse riposter. On force les acteurs à chanter aussi. Et à ce propos, on se querelle, on se bat. Il y a comédie et quelquefois drame dans la salle, bien plus que sur la scène.² »

Le Réveil du Peuple est un chant de l'année 1795, autrement dit de la Convention thermidorienne après Robespierre, année de la réaction et de la régénération de la Révolution. La première édition a lieu le 19 janvier 1795 et le public a été appelé pour écouter le chant par la voix même du compositeur, Pierre Gaveaux³. Grâce à l'ambiance générale d'un public ardent contre les souvenirs de la Terreur, d'un public capable d'absorber toutes les épigrammes politiques qui discréditent les hommes de sang selon eux (parmi les jacobins cette fois). Ce chant a été accueilli avec beaucoup d'enthousiasme, des représentations successives embrasent des scènes déjà divisées entre républicains et réactionnaires ; les incidents à répétition donnant lieu à de troubles plus graves qui ne laissent beaucoup de choix au Directoire : un arrêt du directoire exécutif, du 8 janvier 1796, « ordonne aux entrepreneurs de spectacle de faire jouer et chanter, chaque jour, avant de lever la toile, les airs patriotiques ; *et proscriit l'air de la chanson intitulée : le Réveil du Peuple.*⁴ »

Donc, le Directoire ne considère pas Le Réveil du peuple comme un hymne mais comme une chanson ; il ordonne de chanter les airs patriotiques avant qu'il n'interdise Le Réveil du Peuple, ce qui l'exclut ainsi de la catégorie des airs patriotiques selon le Directoire. Pourrions-nous donc dire, en considérant ces faits, que ce chant a été lui aussi passager, comme tant d'autres spectacles de la période post-thermidorienne, qu'il remplit une fonction momentanée dont les motifs disparaissent avec l'avènement du Directoire ? La réponse est positive. Les paroles exhortent la Convention à châtier promptement les infâmes et les

¹ TOURNIER Maurice. Des Sources du sens. Lyon, ENS de Lyon, 2002. p. 176

² Aulard, Études et leçons sur la Révolution française. 5^e série, p. 44-45

³ Acteur de l'Opéra-Comique et compositeur dramatique, (1761-1825).

F. J. FETIS. Biographie universelle des musiciens et Bibliographie générale de la musique. T. 4, EA-GY. Bruxelles, Méline, Cans et C^{ie}, 1837. p.280-281.

⁴ Les Annales de la République française, depuis l'établissement de la Constitution de l'an trois. An IV. T. 1. Paris, J. Ch. Laveaux et C^{ie} ; Moutardier Libraire, an VII.

égorgeurs dévorants et promettent à leurs victimes d'assommer leurs assassins sans merci ; la musique ne paraît pas non plus d'une originalité particulière : « on parla de "musique mâle et vigoureuse", mais également "d'une musique à l'harmonie pauvre, à la mélodie triviale".¹ » Le chant joue alors un rôle de mobilisation et ne se destine qu'à répondre à la ferveur du public, avide de persiflage politique et impatient de polémiques. C'est le Directoire qui, dans un moment où il juge l'ordre et la stabilité comme priorités, met fin aux aspects de la réaction, dont les chants provocateurs de l'indignation populaire, dont Le Réveil du peuple.

Afin de ne pas demeurer dans le cadre théorique et narratif, voici les couplets du Réveil :

Le Réveil du Peuple, contre les terroristes (1795). Parole ²: J.-M. Souriguière.³

Peuple Français, peuple de frères,
Peux-tu voir sans frémir d'horreur,
Le crime arborer les bannières
Du carnage et de la terreur ?
Tu souffres qu'une horde atroce
Et d'assassins et de brigands,
Souille par son souffle féroce
Le territoire des vivants !

Quelle est cette lenteur barbare ?
Hâte-toi, peuple souverain,
De rendre aux monstres du Ténare
Tous ces buveurs de sang humain !
Guerre à tous les agents du crime !
Poursuivons-les jusqu'au trépas ;
Partage l'horreur qui m'anime !
Ils ne nous échapperont pas.

Ah ! Qu'ils périssent ces infâmes,
Et ces égorgeurs dévorants,
Qui portent au fond de leurs âmes
Le crime et l'amour des tyrans !
Mânes plaintifs de l'innocence,
Apaisez-vous dans vos tombeaux ;
Le jour tardif de la vengeance
Fait enfin pâlir vos bourreaux !

¹ MARTY Ginette et Georges. Dictionnaires des chansons de la Révolution, 1789-1799. Paris, Tallandier, 1988. p. 196

² *Journal de l'institut historique*. T. 5. 3^e année. Paris 1836-1837. <http://bit.ly/2d0146f>

³ Jean-Marie Souriguières, (ou Souriguières) de Saint-Marc, (1763-1837) auteur dramatique né dans les environs de Bordeaux. Outre que *Le Réveil du peuple*, strophes, mis en musique par Gaveaux, en 1794, par lequel Souriguières a été notamment connu, il a aussi écrit : *Avis au public, ou le Physionomiste en défaut*, opéra-comique en deux actes (en prose), en 1807. *Cécile, ou la Reconnaissance*, comédie en un acte, et en vers, en 1796. *Octavie*, tragédie en cinq actes et en vers, en 1807. Les compositions dramatiques et tragiques de Souriguières sont bien entendu plus nombreuses, mais le nombre de celles qui ont été imprimées est limité. Notons également qu'il est l'auteur de *Chansons patriotiques*, imprimés dans différents recueils.

QUÉRARD J.-M. *La France littéraire, dictionnaire bibliographique des savants, historiens et gens de lettres de la France, ainsi que des littérateurs étrangers qui ont écrit en français, plus particulièrement pendant les XVIII^e siècle et XIX^e siècle*. T. 9. Paris, Firmin Didot, 1838. <http://bit.ly/2cvz4r1>

Voyez déjà comme ils frémissent !
Ils n'osent fuir, les scélérats !
Les traces de sang qu'ils vomissent
Décèleraient bientôt leurs pas.
Oui, nous jurons sur votre tombe,
Par notre pays malheureux,
De ne faire qu'une hécatombe
De ces cannibales affreux.

Représentants d'un peuple juste,
O vous ! Législateurs humains !
De qui la contenance auguste
Fait trembler nos vils assassins,
Suivez le cours de votre gloire ;
Vos noms, chers à l'humanité,
Volent au Temple de mémoire,
Au sein de l'immortalité.¹ »

Les avis ne s'accordent pas autour du chant ; certains sont réticents et parlent d'un Souriguière qui ne l'aurait pas écrit s'il avait prévu l'ampleur des troubles qu'il causerait², Peltier est plus direct dans son jugement en le considérant « une mauvaise chanson³ », et nous ne serons pas surpris de voir Marie-Joseph Chénier le discréditer à son tour en disant « le ridicule.⁴ » Il est ainsi évident que personne à l'époque n'est dupe de la qualité de pareilles parole et musique, mais tous, comédiens et spectateurs, s'accordent à bafouer les comédiens et chanteurs jacobins en les obligeant de chanter des paroles porteuses de peu d'éclat et de nouveauté. Dans leur Dictionnaire des chansons, les Marty donnent une raison de plus à l'intérêt que les royalistes portent particulièrement à ce chant, une des raisons peut-être pour lesquelles il prend ultérieurement une place importante et devient même Le Chant de la réaction : il s'agit de « la coïncidence entre la date de création de la chanson et l'anniversaire de l'exécution de Louis XVI.⁵ »

Nous nous contentons de cette succincte explication sur ce chant, pour citer à la fin les occurrences de son passage dans les articles de La Quotidienne ; l'idée d'un chant réactionnaire qu'on oppose souvent à La Marseillaise alors qu'il n'en a pas le mérite et ne peut même pas rivaliser avec celui-ci, rend Le Réveil du peuple encore plus intéressant à aborder. Nous allons lire des passages dans lesquels La Quotidienne explique à ses lecteurs comment ce chant a été vivement accueilli par le public parisien aux théâtres, sans donner un jugement de valeur sur sa qualité ; fidèle à sa stratégie d'opposer à la Révolution ses antagonistes (symboles et personnes), sans adopter à leur égard une position de sympathie ou de soutien, La Quotidienne va adopter la même technique par rapport au Réveil du Peuple.

La Quotidienne consacre parfois un petit article, le plus souvent à la dernière de ses quatre pages, pour parler d'un spectacle donné à Paris où Le Réveil a été chanté. Prenons le numéro

¹ PELTIER Jean-Gabriel. *Paris, pendant l'année 1795*. Paris, J. De Boffe, T. Baylis, 1795. p. 41

² cf à la note ci-dessus, *Journal de l'institut historique* : « [...] devint l'hymne de la réaction contre la terreur. Le Réveil du peuple était chanté dans les rues, dans tous les théâtres, avec un enthousiasme qui tenait de la frénésie. [...] M. Souriguière [...] a déploré jusqu'au dernier moment les sanglants résultats de cette œuvre de son imagination, [...] » p. 134

³ Peltier, *Paris, pendant l'année 1795*, p. 41

⁴ M. ARNAULT. *Œuvres de M. J. Chénier*. T. 3. Paris, Firmin Didot, 1824. <http://bit.ly/2ctvg4C>

⁵ Marty, *Dictionnaires des chansons de la Révolution, 1789-1799*, p. 197

13 du 3 mars 1795, dans lequel elle précise que l'usage fait que les spectateurs demandent le chant du Réveil du Peuple à la fin des pièces jouées à ce moment-là :

« À la fin d'une pièce, le public demandait, selon l'usage, *le Réveil du peuple* ; une femme s'écrie : Eh ! Pourquoi le réveiller ? Qui dort dîne. »

Mais ce n'est pas la seule fois où ce chant apparaît dans les articles de notre journal ; bien qu'on n'en parle pas régulièrement et qu'un intervalle de plusieurs numéros sépare quelquefois deux articles citant *Le Réveil*, ce chant ne s'y fait pas longtemps attendre. L'article suivant paraît à la livraison 15 du 5 mars 1795 ; le journal précise que c'est le jour d'avant (le 4 mars) que beaucoup de citoyens ont chanté *Le Réveil du peuple* dans les cafés de Paris, ce qui a eu le plus grand effet sur les jacobins, affolés à chaque fois qu'ils l'entendaient. Michelet pense que chanter *Le Réveil* est un excellent moyen pour désespérer les jacobins et freiner leur zèle : « [...] *À ce moment, les Jacobins avaient parmi eux l'ennemi. Ils se sentaient menacés. Plusieurs chantaient la Marseillaise pour s'encourager au combat. Mais d'autres, pour les faire taire, chantaient le Réveil du peuple, un chant de réaction.*¹ »

Dans son article du 5 mars, *La Quotidienne* compare la répercussion du chant sur « les terroristes » à celle de la tête de Méduse qui pétrifie par son regard tous ceux qui la croisent des yeux. Se référer à l'antiquité – procédé récurrent dans *La Quotidienne* – ne s'arrête pas là, ce *Réveil* chanté par des citoyens fait fuir le chef des terroristes, comme le faisait le chant du coq qui chassait « le lion de l'Arabie ».

« Une grande multitude de citoyens s'est portée hier, dans différents cafés de Paris ; le chant du *Réveil du peuple*, a produit sur les jacobins l'effet de la tête de Méduse ; les bons citoyens ont fait chorus, cet hymne est pour le lion des terroristes ce que le chant du coq est pour le lion de l'Arabie.² »

L'apparition suivante de ce chant dans un article de *La Quotidienne* a lieu dans la livraison 24, publiée le 13 mars 1795 ; l'article parle du *Réveil* chanté au théâtre de la République, par Michaut³, interrompu lors du chant des deux premiers vers du dernier couplet du *Réveil*, apostrophant l'humanité des législateurs et des représentants du peuple, par une voix qui lui demande d'en excepter 32 législateurs, en référence aux représentants jacobins et à leur caractère sauvage selon leurs détracteurs. Cette intervention – fréquente dans les théâtres parisiens de l'époque comme nous l'avons dit –, est accueillie par l'ovation d'un public zélé.

« Hier, au théâtre de la République, lorsque Michaut chanta le dernier couplet du *Réveil du peuple*, à ces mots :
Représentants d'un peuple juste,
O vous, législateurs humains !
Une voix s'écrie : *excepté trente deux*⁴ ; cet impromptu fut accueilli par de vif applaudissements.¹ »

¹ MICHELET Jules. *Œuvres complètes XXI : 1872-1874*. Éditées par Paul Viallaneix (éditeur scientifique). Paris, Flammarion, 1982. p. 694

² *La Quotidienne* ou *Le Tableau de Paris*. N° 15, 5 mars 1795. p. 4

³ Nous n'avons pas pu l'identifier.

⁴ Mais de quels trente deux il est question ? Il faudra revoir les débats de la Convention nationale à cette période pour le savoir, mais il s'agit probablement de trente-deux députés jacobins, arrêtés sous la Convention nationale

La présence du Réveil dans quelques articles de notre feuille confirme sinon l'admiration, du moins l'intérêt des journaux favorables à l'Ancien Régime pour ce chant, dans lequel ils se servent des mêmes images fortes de La Marseillaise mais qu'ils dirigent contre les révolutionnaires. Cet aspect de la Révolution, à savoir les chants républicains et contre-révolutionnaires ainsi que la musique, exige absolument un travail indépendant mené par des chercheurs spécialistes dans l'histoire de la musique, des opéras et des théâtres de la période révolutionnaire. Ce que nous visons par ce passage, c'est d'aborder à la fois le monde des théâtres de la réaction thermidorienne, étant un composant non anodin de cette réaction, et celui des chants dont La Quotidienne mentionne Le Réveil du Peuple.² La chanson, comme la pièce de théâtre, peut être un instrument culturel et littéraire de réaction ; elle peut être politique, ou un simple ensemble homogénéisé de mots destinés à être chantés pour le divertissement. Les chants de la Révolution ne font absolument pas partie de cette deuxième catégorie et sont plutôt d'une forte charge politique dont l'objectif est de combattre le camp politique adverse.

Le paysage culturel de la réaction ne s'arrête pas là, d'autres aspects comme la littérature, la presse et l'intérêt porté à l'éducation occupent une place essentielle dans ce mouvement de reconstruction de la nation sur les bases culturelles de la Révolution. Ces bases sont résumées par le slogan de la Révolution : la liberté, celle de l'expression et du culte ; l'égalité, celle de toutes les opinions et de toutes les idéologies sans privilège des unes sur les autres, et la fraternité qui résulte de la réalisation des deux premières conditions. La Révolution s'apprend donc et ne s'hérite pas, c'est ce que les conventionnels l'ont bien compris, c'est ce qu'ils ont essayé de mettre en pratique ; c'est pour cette raison l'éducation et l'instruction publique ont constitué une de leurs priorités de l'époque.

pour conjuration contre elle et tentative de la dissoudre. Louvet de Couvray en parle dans ses Mémoires relatifs à la Révolution, ainsi fait Meillan dans ses Mémoires. On trouve aussi une trace de l'épisode de l'arrestation de trente-deux députés dans les « Débats de la Convention nationale », sous la présidence de Mallarmé, séance du 2 juin. Nous n'en saurions pas dire davantage pour le moment, le champ reste ouvert pour d'autres hypothèses et plus de précision à propos de ces trente-deux représentants du peuple, et la circonstance qui fait d'eux un objet des huées des spectateurs du théâtre de la République à l'époque.

¹ La Quotidienne ou Le Tableau de Paris. N° 24, 13 mars 1795. p. 4

² Sauf erreur ou lecture précipitée, La Quotidienne ne cite en revanche jamais La Marseillaise dans les articles de notre corpus.

2.5 L'instruction publique : la Révolution et l'éducation

« L'éducation est l'art de mettre les hommes en toute valeur, tant pour eux que pour leurs semblables ; de leur apprendre de jouir de leurs forces sans blesser celles des autres.¹ »

Pour pouvoir parler d'un système d'enseignement postrévolutionnaire, il faudrait plutôt regarder la période du Directoire, avec les écoles primaires, secondaires, libres et l'enseignement supérieur français. Ce système s'amorce sous la Convention, mais c'est sous le Directoire que les programmes scolaires se sont affirmés et diversifiés. C'est alors la volonté de la Révolution d'architecturer une nation nouvelle, avec toutes les connotations que porte l'adjectif « nouveau », que l'éducation et l'enseignement publics ont constitué une priorité de la Convention thermidorienne. Cependant, les bonnes intentions ne s'accompagnent pas toujours de bonnes méthodes et la Convention après le 9 Thermidor, ayant le désir d'assumer la continuité des précédents efforts et de renouveler les institutions scientifiques et éducatives, détruit au contraire celles-ci sans avoir en même temps les fonds nécessaires pour en construire immédiatement de nouvelles. Le projet se montre affaibli voire près de l'échec total ; la Convention ne se laisse pas néanmoins fragiliser par le début ardu de ses projets et persiste dans ses plans en encourageant la recherche scientifique, l'éducation nationale et les productions littéraires.

« La Convention entendait [...] le rapport de Romme sur un plan d'études, celui de Rabaud Saint-Étienne sur les fêtes publiques, qu'elle considérait comme un moyen d'éducation nationale et républicaine [...]. La Convention, avant d'être une grande créatrice, avait été une grande destructrice : elle prononça la réunion au domaine des biens de toutes les corporations scientifiques et enseignantes, et supprima celles-ci : elle se proposait de doter sur le budget ses nouvelles créations, mais la pénurie du Trésor faillit tout compromettre.² »

La gratuité de l'instruction publique figure également à la Constitution de l'an III, celle-ci étant une conséquence directe de la journée du 9 Thermidor : « *L'instruction publique fait l'objet du titre X. l'instruction publique est gratuite et on prévoit l'organisation d'un enseignement secondaire au niveau départemental.*³ » Si nous nous arrêtons sur l'instruction publique du moment, c'est en raison du rôle qu'elle a joué dans le mouvement culturel de la période qui a suivi le 9 Thermidor et précédé le Directoire. Une synthèse succincte va être présentée sur l'éducation et l'enseignement, qui va montrer la progression rapide de ce projet sous la Convention thermidorienne.⁴

L'histoire nous apprend parfois, dit Serge Leroux dans son étude du statut du Comité d'instruction publique sous la Convention, que celui-ci ne joue pas un rôle d'avant-garde comme le font les autres Comités à fonction purement politique. Le Comité d'instruction

¹ La Quotidienne ou Le Tableau de Paris. N° 146, 14 juillet, 1795. p. 1

² Rambaud, Histoire de la civilisation contemporaine en France, p. 162

³ Péronnet, Les 50 mots-clefs de la Révolution française, p. 93

⁴ Voir, à propos de l'instruction publique sous la Révolution, et le rôle de Lakanal par son projet sur l'instruction, présenté à la Convention, l'ouvrage d'Édouard GUILLOIN. *Lakanal et l'instruction publique sous la Convention*. Paris, Librairie d'éducation laïque, 1901.

publique se fonde dans l'esprit révolutionnaire du travail constitutionnel et politique des autres comités : « [...] l'histoire du Comité d'instruction publique, comme de tous les autres d'ailleurs, ne peut être séparée de l'histoire purement politique des assemblées révolutionnaires.¹ » C'est dire que, de la même façon que le lien est fort entre la littérature et la presse d'un côté et la politique de l'autre côté sous la Révolution, il est également logique que l'instruction, branche de la culture, soit aussi fortement liée à la politique d'un pays en train de se reconstruire et de former un nouveau peuple à partir des principes de sa Révolution. C'est aussi rappeler au lecteur la cohabitation d'éléments plus ou moins hétérogènes dans un journal quelconque – en l'occurrence La Quotidienne qui paraît avant et sous la Convention thermidorienne – qui ne sont pas détachables des débats politiques quotidiens. Ces éléments divergents trouvent cependant un point commun dans un objectif national supérieur, qui est l'institution d'une nouvelle nation.²

La Convention affirme la primauté de l'enseignement primaire qui devra s'adresser à la plus large tranche des citoyens, mais elle a dû attendre la fin de la Terreur pour discuter le projet de Lakanal à ce propos, voté le 27 brumaire an III (17 novembre 1794). Malgré la restriction de ses moyens financiers, qui l'a obligée – on l'a dit plus haut – à renoncer à certains projets en matière d'éducation, la Convention garde toujours le mérite d'avoir donné, par les projets de ses députés, les objectifs dans ce domaine et les moyens pour les atteindre. Alfred Rambaud l'exprime dans ces termes : « Quoiqu'elle [la Convention] ait échoué dans sa tâche, elle a marqué le but à atteindre et posé les principes.³ » Godechot nous parle de la gratuité et de l'obligation de l'enseignement primaire, décrétées par la Convention thermidorienne ; il nous souligne aussi la décroissance du nombre des écoles primaires par rapport aux années qui ont précédé la Révolution, recul dû à une confiance en crise, celle des parents, suspicieux de confier l'éducation de leurs enfants à un séculaire au lieu d'une personne de l'église :

« Pour le primaire, elle [la Convention] avait décrété, le 19 décembre 1793, que l'instruction serait gratuite et obligatoire. Mais faute de temps, de maîtres qualifiés, et surtout d'argent, ce principe n'avait pu être appliqué. Sous le Directoire, les écoles primaires sont moins nombreuses qu'avant 1789 et elles ont moins d'élèves parce que les parents répugnent à envoyer leurs enfants dans une école où l'enseignement n'est pas donné par un religieux ou une religieuse.⁴ »

La Convention participe également à l'évolution de l'enseignement secondaire ; c'est grâce à elle que les écoles centrales, destinées à remplacer les anciens collèges, voient le jour ; une place privilégiée y était faite pour les mathématiques, la physique, la philosophie, l'histoire, la chimie et la grammaire comparée, alors que l'enseignement précédent était complètement destiné aux langues anciennes et aux lettres.⁵ À l'instar des écoles centrales pour l'enseignement secondaire, la Convention institue les grandes écoles spéciales ainsi que les établissements scientifiques et artistiques spécialisés, pour l'enseignement supérieur (La

¹ BOULAD-AYOUB Josiane, direction. Former un nouveau peuple ? Pouvoir, éducation, révolution. Préface de Michel Vovelle. Québec, Laval ; Paris, L'Harmattan, 1996. p. 34

² La question de l'éducation sera traitée dans La Quotidienne ; elle sera évoquée lors d'un dialogue entre un père de famille et un représentant du peuple à propos des écoles et de l'éducation. Nous y reviendrons plus largement dans la 3^e partie.

³ Rambaud, Histoire de la civilisation contemporaine en France, p. 164

⁴ GODECHOT Jacques. La Vie quotidienne en France sous le Directoire. Paris, Hachette, 1977. p. 167

⁵ Le projet de décret pour l'établissement de l'instruction publique, ou projet d'éducation nationale, que Lakanal présente à la Convention, dans sa séance du 26 juin 1793, au nom du Comité de l'instruction publique, est publié dans la Gazette nationale ou Le Moniteur universel, N° 187, 6 juillet 1793. <http://bit.ly/2cWgREC>

Convention supprime, par ses lois du 15 septembre 1793 et du 25 février 1795, les vieilles universités de l'Ancien Régime, pour confier l'enseignement aux écoles centrales, selon Godechot (*La Vie quotidienne en France sous le Directoire*, p. 180). De ces écoles, nous citons *l'École normale*¹, organisé par décret le 9 brumaire an III (30 octobre 1794²), dont la mission est de recruter les maîtres et regrouper l'élite intellectuelle de la France en un projet éducatif unifié, et par laquelle la Convention veut reprendre le contrôle sur l'instruction publique, et aider les jeunes à se réformer pour retrouver les belles espérances du début de la Révolution.

« Tout marquait la fin de l'anarchie, mais les âmes candides restaient seules ouvertes aux douces et nobles espérances de la première année. En attendant, il fallait remettre l'intelligence en honneur. C'est pour cela que la Convention fonda la première école normale. [...] L'idée de former par les mêmes leçons et d'inspirer d'un même esprit les maîtres chargés d'instruire la jeunesse, et celle de réunir dans un corps unique l'élite des savants, des lettres et des artistes, étaient deux pensées conformes au génie de la France qui aime la simplicité et la grandeur. Par l'École normale, l'État prenait la haute main et proclamait son droit sur la direction de l'instruction publique.³ »

À ses débuts, l'École normale a comme professeurs Bernardin de Saint-Pierre pour la morale, La Harpe pour la littérature et Garat pour l'analyse de l'entendement (les trois sont journalistes avant qu'ils ne soient professeurs). Nous en profitons, avant de continuer notre exposé des écoles de l'enseignement supérieur sous la Convention thermidorienne, pour ouvrir une petite parenthèse et parler de Garat, non pas le chanteur Pierre-Jean Garat (1762-1823), mais de l'avocat, journaliste, homme politique et professeur Dominique Joseph Garat (1749-1833). Nous entendons parler de lui car *La Quotidienne* lui consacre (comme elle consacre des articles à Garat le chanteur), avec Guinguené, tous les deux membres de la *commission de l'instruction publique*, un article dans sa livraison du 26 février, pour dénoncer la contradiction entre ce que les deux ont l'obligation morale et fonctionnelle d'exécuter, et ce qu'ils exercent sur le terrain de la réalité. L'opinion de *La Quotidienne* clarifie la position des réactionnaires fidèles à l'Ancien Régime vis-à-vis de l'instruction laïque proposée, et imposée, par la Révolution. *La Quotidienne*, en ridiculisant les responsables de l'instruction publique, discrédite en même temps l'efficacité de l'ensemble de l'institution éducative révolutionnaire. Un dialogue publié dans le journal, entre un représentant du peuple et un père de famille (qui sera étudié dans la troisième partie), confirme ce que nous venons de dire à propos de la rupture, du mois au début de 1795, entre les familles de l'ancienne noblesse et les écoles de la Révolution.

Lisons l'article du journal sur Garat et Guinguené :

« Garat et Guinguené, membres de la commission de l'instruction publique, sont vivement inculpés d'intrigue et de dilapidation dans une lettre à eux-mêmes, adressée par [J. L. Ghalmei⁴], ex-secrétaire

¹ Benoist-Lamothe, qui paraît dans plusieurs livraisons de *La Quotidienne* en 1795, était un disciple de l'École Normale selon une note du journal lui-même (N° 118, 13 février 1795).

² Rambaud, *Histoire de la civilisation contemporaine en France*, p. 165

³ GÉRUZEZ Eugène. *Histoire de la littérature française pendant la Révolution*. Paris, Didier et C^{ie}, 1881. p. 206

⁴ Le nom est illisible dans le journal.

général de la même Commission. Nous apprenons par cette lettre, que, tandis que les citoyens de Paris gémissaient, sous la rigueur d'un hiver désastreux, Garat alimentait chez lui huit feux énormes, pour lui et une espèce de catin que la république héberge. Ce qui n'est pas peut-être très criminel, mais ce qui n'est pas non plus très édifiant pour l'instruction publique. Cette même lettre nous apprend encore que Garat, commissaire de l'instruction publique, trouve fort doux d'en toucher les appointements et d'y placer ses neveux, ses valets, ses amis ; mais que depuis cinq mois, il n'a pas donné vingt-quatre heures de son temps à la commission. Ce Garat est commissaire, professeur au Lycée, professeur à l'école normale, auteur d'un Journal philosophique. En un mot, ce grand homme fait tout, excepté ce qu'il doit faire.¹ »

Nous retournons aux écoles et citons *l'École polytechnique* (l'École centrale des travaux publics lors de sa création, par un décret le 7 vendémiaire an III, 2 octobre 1794) ; et l'École spéciale des langues orientales, créée en mars 1795, constituée vu l'importance de ces langues pour la politique et le commerce. Silvestre de Sacy, à titre d'exemple, y enseigne l'arabe littéraire et l'arabe vulgaire.² Il convient de citer aussi la création du Bureau des longitudes en juin 1795, pour les études d'astronomie nécessaires à la navigation, ainsi que l'organisation par Pétiet du *Musée d'artillerie* en juillet 1795.³ Citons également l'œuvre de Volney : *Simplification des langues orientales, ou Méthode nouvelle et facile d'apprendre les langues arabe, persane et turque avec des caractères européens*, en 1795.⁴

En dépit de l'importance indéfinie du sujet de l'éducation sous la Révolution, dans l'intention de donner à la société « un paradigme tout à fait nouveau, [et de] façonner une nouvelle citoyenneté, convenant à la nouvelle société⁵ », nous nous limitons aux points qui renouent avec la Convention thermidorienne d'un côté et avec des sujets discutés dans *La Quotidienne* de l'autre côté. Le projet pédagogique s'avère à l'époque un projet national auquel tout le monde est invité à participer ; ce rôle pédagogique n'est pas assumé que par une volonté gouvernementale de le développer, mais également par une prise de conscience de la presse d'y contribuer. La Harpe et Garat sont des journalistes avant qu'ils ne soient des professeurs, et les limites du rôle du gouvernement dans l'éducation est un sujet de débat dans *La Quotidienne*. Voilà pourquoi il n'est pas possible de se passer de ce point en faisant une étude de cette période importante de la Convention thermidorienne. Mais puisque l'instruction sous la Révolution et la Convention est une question tellement primordiale que l'espace d'un journal – et de quelques lignes d'une thèse – est médiocre pour qu'elle soit suffisamment creusée, nous ne nous y arrêtons pas plus longtemps, et nous cherchons du côté de la littérature, des écrits de tout genre, parus autour et durant la Convention thermidorienne de 27 juillet 1794 au 6 octobre 1795, notamment que *La Quotidienne* rapporte presque

¹ *La Quotidienne* ou *Le Tableau de Paris*. N° 8, 26 février 1795, p. 1-2

² Rambaud, *Histoire de la civilisation contemporaine en France*, p. 166

³ Rambaud, *op.cit.*, p. 166-167

⁴ *Revue encyclopédique* ou *Analyse raisonnée des productions les plus remarquables dans la littérature, les sciences et les arts. Par une réunion de membres de l'institut, et d'autres hommes de lettres. T. 7.* Paris, Bureau central de la *Revue encyclopédique*, 1820.

Du même auteur (Volney) : *Voyage en Syrie et en Égypte, fait en 1783. Notons sa querelle avec John Priestley et sa Letter to Priestley en 1795* (cf. GAULMIER Jean. *L'Idéologue Volney : 1757-1820 : contribution à l'histoire de l'orientalisme en France*. Genève, Slatkine, 1980.)

⁵ Boulad-Ayoub, *Former un nouveau peuple*, p. 159

régulièrement quelques titres d'écrits littéraires, avec bien entendu ceux de journaux, de brochures politiques, etc.

Lisons, pour terminer, cet article de Benoist-Lamothe, intitulé « Instruction publique », dans lequel l'auteur, « *disciple de l'École normale* », met l'accent sur la nécessité de l'instruction de la morale dans les institutions éducatives de la République, en se focalisant principalement sur Bernardin de Saint-Pierre, l'instituteur et éducateur républicain qui va recourir, dans son travail, à la pensée de Rousseau, Montaigne et Fénelon. Donc trois exemples illustrant la littérature classique et celle des Lumières, complémentaires dans le projet républicain de fonder une nouvelle nation, dont un des éléments de l'éducation doit être, selon Benoist-Lamothe, la nature.¹

« Instruction publique.

Le cours de morale, ce cours d'une science si nécessaire chez un peuple libre, mais qui n'est pas encore mûr pour la liberté, ce cours si intéressant, si désiré, a commencé le 2 floréal. L'assemblée a revu l'estimable auteur des *Études de la Nature*, avec le même plaisir, le même enthousiasme d'admiration qu'elle avait éprouvés il y a trois ans, lors de la première et courte apparition qu'il fit à l'école normale. Bernardin de St-Pierre a commencé par indiquer les auteurs qu'il a consultés, pour tracer son plan de morale et d'éducation républicaine.

Michel Montaigne, Fénelon, Rousseau ont été tour-à-tour l'objet de ses études et de son admiration ; mais Montaigne, a-t-il observé, répand ses idées au hasard, sans ordre et sans aucun plan : *il jette des perles à poignée, sans se donner la peine de les enfiler*. Fénelon, a-t-il dit, semble n'avoir écrit que pour l'éducation d'un roi, et nous, nous devons écrire pour celles des hommes, des Français, surtout d'un peuple républicain. Cependant Fénelon, dans son *Télémaque*, a osé dire de grandes vérités, il a posé de grands principes, donné de sublimes leçons d'éducation et d'économie politique.

Son ouvrage immortel est un de ceux qui ont préparé la révolution. L'auteur a droit sans doute à la reconnaissance nationale ; et pour que les cendres de Jean-Jacques puissent tressaillir de joie dans les voûtes du Panthéon, Bernardin de Saint-Pierre voudrait que l'on plaçât, à côté de l'auteur d'Emile, celles du grand homme, dont il aurait voulu, disait-il, être le valet de chambre pour l'approcher de plus près. Ce vœu, pour son apothéose, qui est celui de tous les amis des lettres et de la vertu, sera sans doute accompli par la convention.

Quant au livre d'Emile, l'illustre professeur en a fait le plus bel éloge en ce peu de mots : "On crut voir Minerve elle-même sortir du sein des mers, parée de l'écrin de Vénus". Mais, ajoute-t-il, ce livre n'a été fait également que pour l'éducation d'un seul homme, d'un homme destiné à vivre isolé : le nôtre doit former les enfants de la

¹ La philosophie de la nature, si l'on peut dire, et le rapport de cet auteur à cette idée vont être développés dans la 2^e partie, étude de cas : Théophilanthropie, avec un retour sur le même texte de Benoist-Lamothe à propos de Bernardin de Saint-Pierre.

patrie, des citoyens ; ensuite, il fait un récit agréablement tracé d'un voyage qu'il fit de Russie en Silésie.

Il nous a appris dans quelles circonstances il a senti et s'est persuadé que pour trouver la vérité, il fallait se dépouiller de tous préjugés d'éducation, de secte et de pays, que c'est dans la nature seule qu'il faut la chercher ; que c'est sur elle qu'il faut régler ses sentiments, comme nous réglons nos montres sur le soleil.

Ce même principe développé tantôt avec une force piquante, tantôt avec une douce sensibilité fait seul le sujet de la *Chaumière indienne*. C'est donc dans la nature seule qu'il faut chercher, c'est sur elle qu'il faut établir la base de la morale républicaine que Bernardin de St-Pierre est si digne d'enseigner.

Benoist-Lamothe.¹ »

Le sujet de l'instruction publique n'était pas moins présent sous le Directoire que pendant la Convention thermidorienne ; La Quotidienne y revient dans ses articles et s'interroge sur l'utilité de garder en usage les inventions révolutionnaires (comme le calendrier républicain) alors qu'elles nuisent énormément et à l'entendement de la France avec ses voisins, au niveau extérieur, et à l'instruction de la nouvelle génération, au niveau intérieur. Lisons l'article publié le 12 décembre 1796, qui penche à la fois sur deux sujets d'envergure dans la stratégie éditoriale de La Quotidienne : l'instruction et le calendrier républicain.²

« VARIÉTÉS.

Tout le monde m'assure qu'après la guerre, Paris, devenu la capitale de l'Europe et le centre des plaisirs, sera plus brillant qu'il ne le fut jamais. Je le crois et je le désire avec tout le monde.

Mais pourra-t-on me dire quelle langue on parlera dans cette capitale de l'Europe, et si les étrangers, anglais, espagnols, allemands, russes ou suédois, qui ont appris l'ancien français dans Restaut et Fénelon, consentiront à retourner à l'école de Louvet et de Chénier, pour apprendre le nom des rues de Paris, des jours du mois, des mois de l'année, etc. ... ?

Et si par hasard, ce qui est très possible, les anglais et les espagnols tenaient de préférence à l'ancien langage, consentirons-nous à sacrifier le brillant germinal au décrépité avril, et la décade philosophique au superstitieux dimanche ?

Je ne parle pas de confusion des dates, que la différence du langage entraîne ; je ne parle pas davantage de la difficulté des transactions commerciales, que cette confusion produit ; ce sont les choses du monde dont nos législateurs s'occupent le moins. Mais les galants rendez-vous, comment se donneront-ils ? Si celle qui le donne parle moitié grec et moitié barbare, et celui qui le reçoit, parle moitié anglais et moitié français, comment s'entendront-ils ?

¹ La Quotidienne ou Le Tableau de Paris. N° 66, 25 avril 1795, p. 4

² Nous revenons dans la 2^e partie avec plus de détails sur le calendrier républicain dans La Quotidienne.

Cette difficulté est très sérieuse, et mérite assurément d'occuper l'attention du citoyen Ginguené, chef ou directeur de l'instruction publique¹.

Je me garderai bien d'influencer son opinion par la mienne, qui, comme on sait, est d'un grand poids ; j'aime mieux [illisible] à celle du public, qui se compose de la sienne, de la mienne, de la vôtre, en un mot de celle de tout le monde.

Or, si l'on comptait les voix, comme on devrait les compter dans plus d'un cas, on verrait que les partisans du nouveau calendrier sont à ceux de l'ancien régime comme 1 à 195 mille, ce qui ne laisse pas que de faire une forte minorité, qui, comme l'autre, a la ressource de faire croire et de dire que la vertu fut toujours en minorité sur la terre. Soit ; mais ce n'est ni avec ces phrases parasites, ni avec ces vertueuses minorités, qu'on rendra Paris le centre des plaisirs et la capitale de l'Europe, et voilà justement la cause de mon embarras.² »

B. Quatre auteurs face à *La Quotidienne*

Peut-on réellement parler d'une littérature sous la Convention thermidorienne, qui aurait eu le même prestige que la littérature classique, qui aurait aussi préparé la littérature romantique du XIX^e siècle ? Cette littérature, serait-elle autre chose qu'une littérature modelée sous l'influence des événements dont elle était témoin, et dont les pulsations émotionnelles ont été mitigées pour convenir à la politique et à la Révolution ?

Il faudrait, pour répondre à cette question, une recherche indépendante qui exploite, non seulement l'histoire de la littérature sous la Révolution, mais aussi les journaux du moment qui, la soif du public de l'information l'exige, y ont consacré une place plus ou moins importante dans leurs articles. Le Journal des Spectacles par exemple, pour le théâtre, peut bien avoir été imité par d'autres journaux d'alors qui s'intéressent peut-être à d'autres genres littéraires. La littérature dans son intégralité sous la Convention thermidorienne, nous le rappelons, dépasse largement le propos principal de la présente recherche. Nous en parlons – comme d'ailleurs pour les différents points de cette première partie – parce que nous avons voulu établir un panorama culturel de la réaction thermidorienne, où la réaction de la jeunesse, ainsi que les modifications apportées au théâtre et le développement de la chanson réactionnaire ont influé sur la scène de la nation en reconstitution après le 9 Thermidor. Il ne s'avère pas par conséquent logique de se passer d'un vecteur culturel aussi primordial que la littérature sous la Révolution, reflet de la mentalité et des mœurs d'un peuple dans une période précise de son histoire. Voilà pourquoi la littérature sous la Convention thermidorienne nous semble indispensable afin de compléter l'approche, succincte, du portrait culturel de cette période-là.

Nous signalons en l'occurrence que les annexes de notre recherche vont comprendre les annonces de publications récentes parues chez les marchands de livres et imprimeurs de Paris, et les avis de publications, desquels (annonces et avis) *La Quotidienne* fait mention (dans une place qui leur est souvent réservée au dernier article de la quatrième page), qu'il s'agisse des

¹ Notons la différence entre Michaud, qui s'adresse d'un ton prétendument neutre au citoyen Ginguené, et Gallais qui se sert d'un ton ouvertement violent et sarcastique à l'égard du même Ginguené et de Garat, dans l'article du 26 février 1795 que nous avons lu plus haut.

² *La Quotidienne* ou Feuille du jour. N° 230, 12 décembre 1796. p. 2

titres de la littérature proprement dite ou d'autres domaines scientifiques, éducatifs, politiques, etc. Parce que, dans la mesure où tout écrit publié relève par définition de la littérature dans le sens plus large du terme, et étant donné la difficulté d'élaborer des catégories de genres littéraires distincts sous la Révolution, le tableau en question comprendra des titres qui relèvent aussi bien de la politique et de l'éducation que de la littérature telle que nous la comprenons selon notre conception classique, romantique ou moderne.

Nous n'envisageons pas à plus forte raison de trouver une littérature dissociable de la politique sous la Révolution ; mise à part la montée du théâtre à l'époque, justifiée par un besoin du public d'assouvir une soif inextinguible de débats politiques, proposés sous une forme plus dynamique qui y implique les spectateurs. La littérature de l'époque révolutionnaire se plie presque entièrement au joug de la politique. Théâtre, musique, chansons sont les formes d'expression littéraire – si l'on oppose celle-ci à l'action militaire et par conséquent l'on prend pour littéraire ce qui ne s'exprime pas par la violence – les plus à la mode sous la Révolution et sous la Convention thermidorienne. Cela ne devrait pas pour autant exclure que d'autres genres sont aussi présents à ce moment-là, comme le roman, la poésie et d'autres formes moins récurrentes mais en usage pour répondre aux circonstances politiques et sociales du moment. C'est bien ce point qui constituera le noyau de notre propos dans la partie consacrée à la littérature dans *La Quotidienne*, où des genres littéraires de formes différentes paraissent, parfaitement imprégnés de la condition politique du moment.

Nous allons à présent faire un retour rapide sur quatre figures littéraires importantes du moment, afin de voir quelle place elles occupent dans *La Quotidienne* et, si elles n'y figurent pas, d'expliquer à quelle raison pourrions-nous attribuer cette absence. Nous commençons avec un célèbre poète et homme de lettres, exécuté deux jours avant la chute de Robespierre, qui soutient que littérature et politique, d'autant plus sous une révolution, sont étroitement liées. Évoquons donc brièvement André Chénier.

1. André Chénier

Puisqu'une révolution est un événement qui doit à un moment donné prendre fin, mais non pas mourir, Chénier voit en la littérature un noble secours pour réaliser cette fin de la Révolution. Il trouve que littérature et politique sont liées, parce que la littérature peut ajouter une dimension décisive à un écrit politique en lui donnant de la force et de l'influence. La littérature devient de la sorte le moyen d'éterniser la révolution, de la rendre transmissible à travers les temps et d'en faire un objet de réflexion indépendant de ses contraintes spatio-temporelles. La littérature, selon la vision de Chénier, est donc l'incarnation de la révolution dans l'esprit collectif du peuple ; grâce à la littérature la révolution ne meurt jamais mais se régénère. Spécialiste du poème, Chénier établit une intéressante comparaison entre l'acte révolutionnaire et la composition d'un poème, considérant que les deux ont en commun une remise en question des signes déjà considérés comme infaillibles des conventions démodées et, le plus souvent, corrompues. Si la littérature est capable d'être révisée et améliorée, pourquoi non la politique qui, elle aussi, risque à un certain moment de souffrir d'une monotonie dans ses institutions et d'une corruption dans ses « signes » ? « Les possibilités *subversives de la poésie commencent avec la remise en cause de l'immédiateté expressive des signes*¹. »

Ainsi, pour André Chénier, la littérature politique se charge au préalable des mêmes missions que la politique proprement dite ; la littérature a à changer l'ancien et à se

¹ HOLLIER Denis. De la littérature française. Paros, Bordas, 1993. p. 558 à 561

débarrasser par la suite des signes résultant du processus d'épuration. Ainsi soit la politique, dont la tâche ne se limite pas à trancher avec l'ancien pour y substituer le nouveau, mais aussi d'épurer le nouveau en le débarrassant des idoles qu'il a lui-même mis en place. Étant donné ce chevauchement de la littérature et de la politique, où les frontières sont parfois tellement modiques que les deux domaines se mélangent pour former une « littérature politique¹ », nous pouvons dire que la littérature sous la Révolution française est d'un caractère particulièrement engagé en faveur des événements en cours, avec un ton plutôt morose, mais pourtant plein d'espérance et de promesse pour l'avenir.

Dans l'œuvre d'André Chénier, nous citons son ode, intitulée *La jeune captive*², ouvrage posthume publié le 20 nivôse an III (9 janvier 1795³), c'est-à-dire sous la Convention thermidorienne. Le titre à lui seul suffit pour montrer la souffrance du poète, captif, et traçant ses lignes depuis son cachot ; il n'est pas toutefois le seul à en être affecté, l'injustice ravit la joie de vivre à d'autres innocents, aussi nombreux et jeunes que les oiseaux tombés dans les pièges. La jeune prisonnière de l'ode ne porte pas, malgré tout, de rancœur et garde toujours de l'espérance ; elle se plaint d'une liberté perdue dans un monde affreux, elle qui ne connaît encore que les premières lueurs de sa vie et qu'elle ne s'attend point à partir aussi tôt. Elle apostrophe la mort en lui demandant de s'occuper plutôt de ceux qui ne gardent pas de leur vie des souvenirs honorables. Quant à elle, elle espère vivre encore, car elle ne croit pas que l'heure de quitter le monde ait encore sonné. Dans l'ode de Chénier, l'amour se mélange avec la souffrance, et l'espérance qui se bat avec la fatalité de la prison ne fait que rappeler le sort des innocents que toutes les révolutions, volontairement ou non, font tristement disparaître.

« [...] L'illusion féconde habite dans mon sein.
D'une prison sur moi les murs pèsent en vain,
J'ai les ailes de l'espérance.
[...] Est-ce à moi de mourir ? [...]
Mon beau voyage encore est si loin de sa fin ! [...]
O mort ! Tu peux attendre ; éloigne, éloigne-toi ;
Va consoler les cœurs que la honte, l'effroi,
Le pâle désespoir dévore. [...]»⁴

Un si brillant poète et une si belle âme, qui refuse l'injustice et la tyrannie, ne devrait-il pas attirer l'attention d'un journal comme *La Quotidienne*, qui ne se lasse pas de rappeler sa glorieuse mission de dénoncer la tyrannie et de soutenir ceux qui la combattent ? Non, ce n'est pas à André Chénier que *La Quotidienne* s'intéresse ; si à une ou à deux reprises ce poète figure dans ses articles, c'est pour le seul objectif d'alourdir le bilan des dénonciations contre son frère, Marie-Joseph Chénier. *La Quotidienne* accuse ce dernier de s'opposer à la liberté d'expression, et de mettre en avant la question de la calomnie pour restreindre la liberté des journaux opposants. Si un poète comme André Chénier est absent de *La*

¹ Hollier, op.cit., p. 562

² Il s'agit de Mme la duchesse de Fleury, emprisonnée à Saint-Lazare en 1794 et qui a vingt-cinq ans à l'époque. Elle connaît M. de Montrond et se marie avec lui. Chénier la connaît à peine, temps court pourtant suffisant pour que le tendre et spirituel poète lui compose une des plus belles élégies de l'amour et de la tendresse.

³ « *L'Ode pour une jeune captive* » est insérée dans la *Décade philosophique* n° 26 du 20 nivôse an III (9 janvier 1795, six mois après la mort d'André Chénier, par les soins de M. J. Chénier. <http://bit.ly/2dsOrka> p. 106 à 108. Puis insérée dans *l'Almanach des muses de l'an IV*, 1795-1796, p. 1797 à 1781 ; enfin réimprimée dans le *Magasin encyclopédique de l'an VIII. L'Almanach des muses*, pour l'an X (1802) republie cette élégie avec une remarque élogieuse sur l'auteur.

SETH Catriona. *André Chénier : le miracle du siècle*. Paris, PUPS, 2005, p. 9 à 12

⁴ CHÉNIER André. *Œuvres complètes*. Établie et commentée par WALTER Gérard. Paris, Gallimard, 1958. p. 185-186

Quotidienne, ce serait principalement dû à ses opinions favorables aux changements provenant de la Révolution ; même s'il refuse la tyrannie et les excès de la Convention montagnarde, dont il est victime – ce qui aurait d'ailleurs fourni à ce journal une parfaite matière de critique contre la Terreur –, André Chénier reste pour cette feuille l'écrivain partisan des idées nouvelles apportées par la Révolution, et rejetées par La Quotidienne. Voilà pourquoi il serait intéressant de lire les livraisons antérieures, comme postérieures, du journal pour voir s'il abordait avant et/ou après 1795 les grands noms littéraires qui soutiennent la Révolution. Parce que, ayant sous la main un corpus qui se focalise sur la Convention thermidorienne et le Directoire, où la littérature, révolutionnaire et réactionnaire, est pratiquement en suspens, nous ne pourrions pas à présent trancher si La Quotidienne ne s'est toujours pas intéressée, par décision, aux grands personnages littéraires : autrement dit, si le journal passait délibérément à côté de ces derniers pour ne publier que des contributions de ses lecteurs, collaborations qui restaient, souvent, anonymes. Et si nous nous concentrons principalement sur La jeune captive d'André Chénier, c'est parce que La Quotidienne omet celle-ci de ses livraisons (du moins de celles de notre corpus) alors qu'elle met en relief à plusieurs reprises une autre captive, à qui elle consacre un poème intitulé La Jeune Prisonnière. À propos de cette dernière, il est également question d'une personne qui a souffert de l'emprisonnement et de la perte de sa famille, une personne qui a été pendant trois ans captive au Temple et qui, par un retournement de circonstances après le 9 Thermidor, a pu regagner la liberté, mais pour la vivre en exil. Il s'agit de la fille de Louis XVI, de Mme Royale, Marie-Thérèse Charlotte de France. Donc, dans La Quotidienne, la Jeune Captive cède la place à la Jeune Prisonnière ; nous pouvons nous interroger sur les raisons de cette absence du poème de Chénier, si c'était à cause d'André Chénier lui-même ou à cause de la femme à qui cette élégie a été destinée. Quoi qu'il en soit, personne ne peut évidemment concurrencer avec Madame Royale dans un journal ami de la monarchie comme La Quotidienne ; le point d'interrogation reste celui de la disparition totale (toujours, nous rappelons, dans notre corpus) de l'œuvre d'un homme politique, homme de lettres mais aussi journaliste¹, de ce journal tandis que celui-ci avait parlé, du moins cité, de nombreux écrivains et figures littéraires de son époque, que ce soit pour les critiquer ou pour les louer.

2. Mme de Staël

André Chénier reste indiscutablement le poète-symbole de la révolte contre l'injustice et les atrocités politiques ; La Jeune captive, poème posthume publié sous la Convention pour rendre hommage aux victimes de la Terreur, est un des exemples des parutions littéraires, en termes de poésie, qui caractérisent la nouvelle orientation de la nation sous la Convention thermidorienne, à savoir une nation réactionnaire à la terreur politique et hostile aux inégalités. Néanmoins, la poésie n'est certainement pas la seule forme littéraire à paraître à l'époque et, bien qu'il ne fasse que rarement un sujet de discussion littéraire à l'époque, le roman existe bel et bien à ce moment-clé de l'histoire de la Révolution. C'est pourquoi nous allons donner quelques exemples d'écrits romanesques parus après le 9 Thermidor, avant de parler de Germaine de Staël, elle aussi écrivaine romanesque du moment, et exemple littéraire incontournable cité à plusieurs reprises dans La Quotidienne.

Le roman pendant la Révolution est un genre dont l'histoire littéraire ne nous informe pas assez, mais dont elle garde des titres qui ne diffèrent pas de nature de ceux de la poésie ou du

¹ André Chénier écrit dans le Journal de Paris de novembre 1791 à juillet 1792. <http://bit.ly/2d8wQtH>. Il participe également, par des lettres écrites, au Moniteur. cf BECQ DE FOUQUIÈRES Louis. *Poésies d'André Chénier* : édition critique. 2^e édition. Paris, Charpentier et C^{ie}, 1872. p. 38

théâtre, autrement dit un roman à sujets majoritairement idéologiques, représentation d'un contexte politique inéluctable, nommé la Révolution.

Nous ne comptons pas reprendre ici la question tant de fois posée sur l'existence de roman révolutionnaire ou de roman sous la Révolution, ni faire un tableau descriptif et analytique de l'état du roman de la Révolution mais, comme nous avons mentionné plus haut, nous allons essayer de contextualiser les écrits susceptibles d'appartenir au genre du roman dans cette période transitoire qu'est la Convention thermidorienne. Il est supposé qu'un bon nombre d'écrits romanesques aient fait leur parution après Thermidor, mais cet après Thermidor implique surtout la période du Directoire, plus stable par comparaison à celle de l'après-Terror, et dont les esprits désormais apaisés sont capables de reproduire de la littérature, dont le roman. *Mœurs* et éducation font les thèmes principaux du roman révolutionnaire ; Fiévée publie en 1798 (sous le Directoire), *La Dot de Suzette* – qui a plus la forme et la construction des romans du siècle romantique à venir – un roman de mœurs de l'après- Révolution. Fiévée avait aussi publié, en 1795 (sous la Convention thermidorienne), un essai intitulé *De la religion considérée dans ses rapports avec le but de toute législation*.¹ Le titre de cet ouvrage indique l'esprit de la prose littéraire sous la Convention, à savoir des polémiques ininterrompues à propos de la religion, des formes du gouvernement, de la propriété et des libertés. Mais le roman sous Thermidor ne se limite pas qu'à ces exemples. *La Philosophie dans le boudoir* de Sade, paru en 1795, peut aussi faire partie de la liste ; le libertinage n'y fait pas à lui seul le thème principal mais s'accompagne, il est même devancé, par des idées de l'écrivain sur la république, la religion et la monarchie ainsi que sur les mœurs : « Français, encore un effort si vous voulez être républicains.² » Preuve supplémentaire que l'élément politique joue le rôle de la boussole de la littérature sous la Révolution dans ses différentes étapes, dont celle qui nous intéresse dans la présente recherche, à savoir la Convention thermidorienne. Il convient de mentionner également les romans comiques³ de Pigault-Lebrun à la même période, laquelle se sert du rire et de l'ironie comme facteur de combat politique du moment. En revanche, le roman à l'époque est aussi un roman qui naît de la Peur, c'est pour cette raison que nous ne devrions pas nous étonner de voir le roman, « *s'inscrivant dans la tradition des romans noirs et "larmoyants" du XVIII^e siècle, le roman thermidorien et directorial semble renouveler les aventures romanesques des belles âmes persécutées et enrichir la [galerie⁴] des personnages ténébreux.*⁵ »

Donc *le roman de mœurs* fait son retour après Thermidor, avec des écrivains l'ayant négligé dans l'intervalle 1790-1795, comme Delisle de Sales, Baculard d'Arnaud, Nougaret, Maréchal et d'autres, pour s'intéresser plus aux romans et récits d'éducation. L'histoire de la Révolution, ainsi que celle de la littérature du XVIII^e siècle à cette période, nous conservent les titres romanesques du début de la Révolution tout comme ceux du Directoire et bien entendu ceux de l'Empire sous la restauration de Napoléon. Mais les titres des romans, du moins ceux des écrits sous forme de prose (même traitant des sujets non littéraires), de la période entre la chute de Robespierre et le commencement du Directoire (la Convention thermidorienne), disparaissent quasiment entièrement de l'histoire littéraire, d'où l'intérêt d'une lecture attentive et d'une recherche plus avancée des journaux de cette période-là,

¹ TULARD Jean. Joseph Fiévée, conseiller secret de Napoléon. Paris, Fayard, 1985.

² MONNIER Raymonde (éditeur scientifique). *Citoyen et citoyenneté sous la Révolution française*. Actes du colloque international de Vizille, 24 et 25 septembre 2004. Paris, Société des études robespierristes, 2012 (première édition 2006). p. 87

³ Ibidem

⁴ Nous maintenons la graphie du texte original.

⁵ BERTAUD Madeline. *Les Grandes Peurs. 2. L'Autre*. Volume publié par l'ADIREL, avec le concours du Ministère de la Recherche, du Centre national du livre et de l'Université de Nancy. Genève, Droz, cop, 2004. p. 421

capables de nous fournir les informations nécessaires afin de combler les lacunes d'une des phases de la Révolution non moins importante et riche que les autres.

Pour les écrivains de l'époque, romans et réflexions politiques semblent avoir guidé les plumes d'une manière équilibrée : il semble rare de trouver qu'un écrivain de l'ère de la Révolution se spécialise dans la fiction romanesque sans qu'il se prononce en même temps sur les événements politiques de la Révolution. L'héritage familial y joue aussi un rôle incontournable : l'exemple que nous allons donner sur la fille de Necker montre la manière par laquelle un événement politique peut profiter, en expérience, aux fils de ses acteurs. Impliquée inévitablement dans le tourbillon politique de la Révolution, préparée d'avance à l'analyse des faits et au raisonnement par d'anciennes expériences littéraires, partagée entre l'Ancien Régime et la Révolution, l'événement de la Révolution était pour elle un moment privilégié pour enrichir sa propre expérience en littérature et d'apporter du nouveau à la scène littéraire de son temps. Il s'agit de Germaine de Staël, ou Mme de Staël.

Et si l'on était une femme à l'époque, aurait-ce changé quelque chose pour pouvoir mener une carrière littéraire, voire politique ? En effet, pour une femme à l'époque, d'énormes obstacles, sociaux en premier lieu, s'imposent devant l'exercice de la politique¹, ce qui rend la littérature le quasi seul moyen par lequel une femme puisse exprimer ses opinions politiques et s'engager, indirectement, dans l'action politique, car l'écriture peut bel et bien être une forme de la pratique politique, tout comme la presse d'ailleurs. Et de ces femmes écrivaines à la fin du XVIII^e siècle, cultivées et influentes, le nom de Germaine de Staël (Mme de Staël) se fait repérer au premier rang.

L'œuvre de Mme de Staël, fille de Necker, directeur des finances du Royaume, réunit à la fois les sentiments personnels et les réflexions politiques ; Mme de Staël est l'exemple de l'écrivain dont les œuvres reflètent la sincérité et l'intelligence au niveau personnel, et le haut niveau de culture et de perspicacité lorsqu'il est question de discussions politiques, notamment celles de la Révolution dont elle est témoin, au niveau public. Mme de Staël s'est essayée aux pièces de théâtre au début de la Révolution, précisément la tragédie ; ce qui caractérise ses tragédies, c'est leur orientation politique qui marque chez elle le commencement d'une carrière politico-littéraire dictée par les circonstances ambiantes. Les relations entretenues avec la bourgeoisie ainsi que le rituel des salons ne s'avèrent pas favorables à elle lors de l'avènement de la Terreur ; avant même que les montagnards ne s'emparent complètement du pouvoir en 1793, elle s'enfuit vers Lausanne dès les journées d'août et de septembre 1792. C'est alors que l'inspiration politique l'emporte sur celle des sentiments et des émotions, la Révolution accapare désormais sa plume.²

La biographie de cette écrivaine est tellement riche qu'elle exige un chapitre à part pour l'étudier ; cependant, nous le répétons, l'objectif n'est pas l'écrivain en soi mais ses écrits parus pendant la Convention de Thermidor. Ces écrits enrichissent d'une part notre connaissance de la littérature sous Thermidor, dont le roman, et d'autre part montrent l'étroit lien entre la littérature et la politique du moment, notamment pour les royalistes – dont Mme de Staël est une partisane – qui entendaient eux aussi riposter par la littérature comme par la presse. Ses romans, à partir de 1795, commencent à mettre l'accent plus intensément sur les questions des caractères humains et des circonstances sociales, tendance qui l'emporte sur les romans qui se focalisent uniquement sur des questions de philosophie et d'histoire.

¹ On pense à la réaction d'animosité des Parisiens à l'ingérence de Mme Tallien dans un domaine connu et convenu de n'appartenir qu'aux hommes.

² Société des études staëliennes. <http://bit.ly/2ctvQ2y>

Après les *Réflexions sur le procès de la Reine*, publié en 1793, et les *Réflexions sur la paix*, adressées à M. Pitt et aux Français, en 1794, on la voit écrire en 1795, l'*Essai sur les fictions*, où un retour¹ aux questions de la morale de l'être humain, de son imagination et de l'éthique de sa vie semble annoncer une certaine distanciation des lourdes et épineuses questions de la politique et de la Révolution. Mme de Staël essaye de remettre en question les anciennes conceptions du roman qui « *n'obtient ses lettres de noblesses que s'il est moral*² », conception superficielle à ses yeux, à modifier en faveur d'une leçon morale du roman et non d'une substance morale.

Cela ne veut pas pour autant dire que Mme de Staël a cessé d'écrire des ouvrages sur la Révolution et le gouvernement : toujours en 1795 (sous la Convention thermidorienne), elle écrit ses *Réflexions sur la paix intérieure*, qui traitent notamment l'idée du roi et la relation entre les royalistes et la liberté. Par son retour aux questions d'éthique, nous avons voulu dire que Mme de Staël accompagne l'esprit de son temps sous la Convention thermidorienne, las des troubles de la période révolutionnaire et aspirant à s'ouvrir à une nouvelle époque plus stable au niveau politique, de méditation et de réflexion, où la priorité n'est pas celle de la politique, ou de la chose commune, mais des sentiments humains, ou de la chose personnelle. L'exercice du roman persiste donc chez Mme de Staël en 1795 ; elle écrit trois nouvelles, intitulées *Mirza, ou Lettre d'un voyageur* ; *Adélaïde ou Théodore* ; et *Histoire de Pauline*. Elle écrit également un roman dont le thème est assez ancien, intitulé *Zulma, fragment d'un ouvrage*.³ Notons également que ses écrits ne passent pas inaperçus et font parler autour d'elle, ses ouvrages sont également polémiqués et contestés. Prenons l'exemple de son ouvrage intitulé *Réflexions sur la paix*, adressées à M. Pitt et aux Français, auquel François⁴ d'Ivernois répond en 1795 en publiant *Réflexions sur la guerre*, en réponse aux réflexions sur la paix, adressées à M. Pitt et aux Français.⁵

C'est grâce à des écrivains comme Mme de Staël (l'histoire de la dernière décennie du XVIII^e siècle garde sans doute d'autres noms importants, peut-être pas encore assez connus) que la littérature confirme davantage l'idée d'une association possible avec la politique. Bien entendu, le siècle classique et celui de la Renaissance ne manquent pas de publications littéraires à portées politiques, mais c'est à la suite de la Révolution que le rôle de la littérature, du roman (réflexions, manifestes, etc.) en l'occurrence avec Mme de Staël (parmi d'autres), comme porte-parole de la politique, s'accroît.

En France, plutôt dans la République de France après Thermidor, il y a la « tentative d'alliance ou de fusion entre la République Française et la République des Lettres, sous l'égide des salons qui reparaissaient et de l'Institut qui remplaçait les Académies⁶ » ; le salon de Mme de Staël, littéraire⁷, en fait partie, et qui nous explique donc que les Salons après Thermidor ne sont pas limités à ceux des merveilleuses et de la jeunesse dorée. Ce rôle de la littérature, que les Salons littéraires collaborent à manifester, va se heurter à un obstacle

¹ C'est nous qui soulignons.

² Société des études staéliennes. <http://bit.ly/2ctvQ2y>.

³ *Œuvres complètes de Mme la Baronne de Staël*, publié par son fils. Par Madame Necker de Saussure. T. 2. Paris, Treuttel et Würtz, 1820.

⁴ Ou sir Francis Ivernois, écrivain politique et ministre de la république de Genève à Londres. Il publie l'ouvrage susmentionné à Londres, en mai 1795.

QUÉRARD J.-M. *La France littéraire, ou dictionnaire bibliographique*. T. 4. Paris, Firmin Didot, 1830.

⁵ DESESSARTS N.-L.-M. *Les Siècles littéraires de la France, ou Nouveau dictionnaire, historique, critique, et bibliographique de tous les Écrivains français, morts et vivants, jusqu'à la fin du XVIII^e siècle*. T. 4. Paris, Desessarts, 1801. p. 6

⁶ THIBAUDET Albert. *Histoire de la littérature française*. Avant-propos de Michel Leymarie. Paris, CNRS, 2007 (1936 pour la première édition). p. 80

⁷ « Salon de Coppet ». Thibaudet, op.cit., p. 88

insurmontable avec l'avènement du Consulat de Napoléon ; il suffit pourtant que l'idée en ait commencé là, qu'elle ait puisé ses origines avec ce changement politique de fin de la Terreur, qu'elle se soit développée avec une des écrivains les plus intéressants à lire – qui a su jumeler littérature et politique, société et sentiments – qui est Mme de Staël. Les ouvrages de Mme de Staël nous permettent de dire que la Convention thermidorienne est la période de passage entre la Révolution et la naissance de la littérature romantique ; c'est en cette période que l'on a pu retrouver son souffle pour se préparer à une nouvelle période de production littéraire. Preuve en est le foisonnement d'écrits littéraires à partir du Directoire.

Si La Quotidienne ne mentionne pas la littérature d'André Chénier, écrivain de valeur de l'époque très récente (ne le citant que pour monter la cruauté de son frère), citerait-elle d'autres fameux personnages littéraires de son époque, comme Mme de Staël à titre d'exemple ? Oui, Mme de Staël ne disparaît pas des articles de La Quotidienne, parce qu'elle est une des trois femmes de Paris à propos desquelles l'opinion publique, en 1795, est loin d'être d'accord :

« Aujourd'hui, l'opinion publique se partage entre trois femmes : ces femmes sont Mesdames de Staël, Lodoïska et Tallien. Les mythologistes n'ont jamais tant disserté sur les trois Furies, les trois Grâces et les trois Parques. Donnera-t-on le prix à Vénus Tallien, à Minerve Staël ou à Junon Lodoïska ? [...] Ceux qui aiment à contempler les mamelles de Cibelle¹ le donnent à Minerve.² »

Elle est présente dans La Quotidienne à plusieurs reprises. La première est dans la livraison du 15 avril 1795, où un article bref et indépendant cite une petite histoire à propos de Mme de Staël, la femme de l'ambassadeur de Staël. Un article sans grande importance au premier abord, mais qui se révèle non négligeable si l'on sait que les femmes citées dans ce journal, d'une façon répétitive, ne sont pas nombreuses et, parmi elles, Mme de Staël est celle dont on y parle le plus.

« *Pays de Vaud, 30 mars.*

Madame de Staël, femme de l'ambassadeur de ce nom, se proposait, il y a quinze jours, d'aller à Paris. Son mari lui avait mandé de différer, parce qu'il prévoyait qu'incessamment, il y aurait un choc violent parmi les partis, et qu'ainsi le séjour de la capitale deviendrait dangereux. Mais il lui a écrit depuis qu'elle pouvait se mettre en

¹ Ou Cybèle, mère des dieux, déesse de l'antiquité grecque représentant la nature sauvage.

Voir BERGEAUD Philippe. La Mère des dieux. De Cybèle à la vierge Marie. Coll. Librairie du XX^e siècle. Paris, Seuil, 1996.

Cybèle serait une déesse qui a six mamelles, HUGO Victor. Promontorium somnii. Notes de René Journet et Guy Robert. Paris, Les Belles Lettres, 1961 ; ou qui a, pareillement « [...] triples mamelles dignes d'embellir le sein de Cybèle, notre mère commune. » BAJOT M. et POIRRE M. Annales maritimes et coloniales, 1834. Cette comparaison, dont l'objet est Mme de Staël, peut être positive comme négative : positive parce que Cybèle, à six mamelles, est l'incarnation de la Charité et de la générosité ; négative parce qu'une femme à six mamelles est une femme déformée et répugnante. D'après le ton général de l'article, la comparaison de Mme de Staël avec Cibelle donne plutôt raison à la deuxième interprétation, à savoir une image négative.

² La Quotidienne. N°185. 1^e septembre 1795. p. 1 Cette citation est prise d'une lettre adressée aux rédacteurs, qui porte la signature d'un certain Bonneau.

route. Contrordre, dit-on, par le courrier subséquent, en date du 23.
Le voyage est remis à trois semaines.¹ »

La Quotidienne consacre une de ses rubriques de Paris, parue le 15 mai 1795, à l'analyse des Réflexions sur la paix, adressées à M. Pitt et aux Français, de Mme de Staël. Si cette dernière figure dans notre journal par le biais de cet ouvrage, c'est parce que l'auteur de l'article paru dans La Quotidienne partage plusieurs points de la réflexion de l'écrivaine, manifestés dans son ouvrage. Cet auteur anonyme de la rubrique de Paris, propose « une *analyse raisonnée [de l'ouvrage] qu'on vient de réimprimer à Paris, [et annoncé]* avec éloge par la plupart des journaux.² »

Cet ouvrage se divise en deux parties, la première en deux chapitres alors que la deuxième n'en comprend qu'un seul. La première partie met en relief la force de l'« empire » de la France qui, en dépit des difficultés qui s'y sont abattus, apparaît plus forte que ses ennemis : le refus absolu de toute intrusion étrangère réunit des individus que presque tout, à ce moment-là, sépare. Cette force est due à la puissance de l'armée de la France, qui sème la crainte partout chez ses adversaires et se dévoile à leurs yeux comme un danger inévitable, voire destiné.

« "Les Français réunis par le fanatisme de la liberté, sont à eux seuls plus forts que toute l'Europe conjurée contre eux. La haine contre l'invasion des étrangers est en France une sorte de sentiment général, et c'est la seule idée qui mette de l'ensemble dans cette nation prête à se dissoudre. [...] La terreur qu'inspirent les armes françaises s'accroît tous les jours ; d'abord on les méprisait trop maintenant on les redoute au-delà même de leur force, leur impétuosité, leurs opinions, leurs crimes même en ont fait une espèce d'hommes à part. Leur guerre est un danger nouveau, auquel on ne se sent pas préparé. Elle se transforme dans la pensée, en fléau de la nature, on s'y soumet comme à la nécessité ..." Ces deux dernières idées sont très belles et donnent l'explication naturelle de nos prodigieux succès.³ »

Quant au second chapitre de la première partie, consacré à examiner la conduite des forces coalisées contre la République, Mme de Staël attribue le succès de la République et des Français aux bévues des ennemis, dont « *des divisions, des conseils d'insensés, des vues courtes, des projets ambitieux, des systèmes de vengeance [...]*⁴ » Elle pense également que c'est aussi une erreur des forces coalisées de compter sur les émigrés aristocrates dans leurs projets contre la République.

¹ La Quotidienne ou Le Tableau de Paris. N° 56, 15 avril 1795. p. 4

² La Quotidienne ou Le Tableau de Paris. N° 86, 15 mai, 1795. p. 3

La rubrique de Paris de cette livraison, consacrée à l'ouvrage de Mme de Staël, occupe deux colonnes et demie, soit la page trois et la première demi-colonne de la page 4, ce qui explique l'intérêt accordée à cet ouvrage par la place que le rédacteur lui attribue dans sa feuille.

³ La Quotidienne ou Le Tableau de Paris. N° 86, 15 mai, 1795. p. 3

À souligner l'absence des guillemets de cette rubrique ; les citations de l'ouvrage de Mme de Staël ne sont pas séparées des commentaires de l'auteur anonyme de l'article. C'est nous qui ajoutons les guillemets afin de délimiter les citations de Mme de Staël.

⁴ La Quotidienne ou Le Tableau de Paris. N° 86, 15 mai 1795. p. 3

« "La plupart des fautes que les puissances ont commises, doivent être attribuées à leur confiances dans les (illisible) et les espérances des émigrés aristocrates ; et par un contraste bizarre on ne leur a point montré l'humanité qu'ils méritaient ; on les (illisible) et on les chassait". [...] Les puissances ont-elles voulu par ces actes rivaliser avec les Jacobins, et ici Mme de Staël fait une observation que nous avons eu souvent occasion de faire nous-mêmes. Un jour viendra qu'on essayera de révéler le traité secret des Jacobins et des aristocrates, pour anéantir ensemble tout l'intervalle de raison qui les sépare. On dirait qu'ils creusent sous la France une mine, en sens contraire qui se rapproche à mesure qu'elle avance, et doit se réunir par l'écroulement universel.¹ »

Dans la deuxième partie, Mme de Staël ne s'adresse plus à l'extérieur mais à l'intérieur, donc aux Français ; elle y aborde l'intérêt de la France et de ses citoyens à conclure la paix avec les puissances coalisées. Elle considère que la paix est désormais le souhait de la raison et du cœur de tous les Français, mais aussi de tous les esprits éclairés de l'Europe entière ; elle pense qu'il n'est pas difficile de « *prouver à la fois que la paix est l'intérêt de la France comme celui des puissances.*² » Après tant de crimes à l'époque de Robespierre (d'après les termes du journal) il est temps que ceux qui l'ont renversé, pensent à effacer de la mémoire collective les souvenirs des souffrances vécues sous son gouvernement, car le moment est favorable pour faire la paix et surpasser les malheurs ; le moment est pour l'avenir et pour répondre aux besoins des citoyens :

« Pour qui a vécu contemporain de Robespierre, il n'est plus de sujets de haine, les crimes mêmes disparaissent devant ce colosse de l'enfer, et les députés qui peuvent se glorifier d'avoir précipité sa chute, doivent compter sur la grandeur de la circonstance pour observer les souvenirs qu'ils redoutent.³ »

Mais quels sont ces besoins, plutôt ces priorités du moment des citoyens français ? Mme de Staël les résume en : premièrement la paix, deuxièmement le respect des propriétés et, troisièmement, la garantie de la liberté d'expression aux fidèles d'une monarchie limitée, qui ne sacralisent pas la royauté mais en font un mode de vie qui vise avant tout le profit de tous les citoyens de la nation.

« "On ne demande plus au gouvernement que l'objet de tous les gouvernements ; la sureté des propriétés et celle des personnes, et les partisans de la monarchie limitée, les seuls qui puissent désormais être écoutés ne font point de la royauté une religion, mais un principe. Ils ne la soutiennent qu'au nom de l'intérêt général, ils ne combattent la république qu'en démontrant son impossibilité, etc."⁴ »

¹ La Quotidienne ou Le Tableau de Paris. N° 86, 15 mai 1795. p. 3

² Ibidem

³ Ibidem

⁴ Ibidem

Quoique l'auteur anonyme de l'article partage l'ensemble des points soulevés par l'ouvrage de Mme de Staël – notamment en ce qui concerne la monarchie limitée – il ne semble pas apprécier qu'on y fasse l'éloge à M. Necker, ni qu'on y exprime avec ambiguïté les idées : « *Cette brochure [...] se fait lire avec plaisir malgré le style contourné, les idées abstraites et l'éloge de M. Necker.*¹ »

Mme de Staël est un objet d'observation permanente de la part du journal, qui guette même ses déplacements et laisse sentir à son égard un ton, pour le moins, non aimable. Serait-ce surprenant si Mme de Staël se rend à Paris ? Pour La Quotidienne, toutes les explications d'une pareille visite seraient futiles ...

« Que vient donc faire à Paris Mme de Staël ? Rejoindre son mari, serait trop simple ; contempler les travaux de son père, trop bête ; s'affliger sur notre sort, trop insultant.² »

Mme de Staël réapparaît dans la livraison du 10 juillet ; il s'agit d'une lettre – assez particulière – qui dénonce l'ingérence de Mme de Staël dans les affaires de l'auteur de la lettre, auprès du Comité de salut public. En voici le texte :

« Monsieur,

Votre qualité d'étrangère ne vous donne pas plus le droit de vous mêler de nos affaires, que vos opinions royalistes celui de recruter parmi nos malheureux républicains.

On vous prévient, monsieur, que si vous continuez d'affaiblir par votre influence prodigieuse, un parti qui a besoin de toutes ses forces, sans égards pour votre sexe qu'on aime, et vos talents qu'on estime, on vous dénoncera au comité de salut public, comme prêchant le royalisme et cherchant à avilir la Convention.

J'ai l'honneur d'être,

Monsieur,

Votre très humble et
très obéissant serviteur.

Signé Gravina.

Nota. Si cette lettre n'est pas une mauvaise plaisanterie, il faut convenir que la forme en est nouvelle, sans que le fonds ait rien d'inquiétant pour celle à qui elle est adressée.³ »

La Quotidienne citerait-t-elle l'exemple de cette lettre pour présenter à ses lecteurs un exemple d'une lettre un peu bizarre ? Ou aurait-t-elle plutôt voulu évoquer le royalisme de Mme de Staël, dont les idées bouleversent les républicains et perturbent leurs fidèles ? Difficile de répondre pour le moment, mais comme tout article dans un journal est souvent intentionnel, nous croyons bien que ce n'est pas uniquement l'originalité du style de la lettre qui est visée, mais aussi la personne qui en fait l'objet principal.

¹ Ibidem

² La Quotidienne ou Le Tableau de Paris. N° 104, 2 juin 1795. p. 3

³ La Quotidienne ou Le Tableau de Paris. N° 142, 10 juillet 1795. p. 2-3

Une autre occasion pour évoquer la présence active de cette écrivaine dans la vie parisienne du moment, est la querelle entre elle et Legendre, que La Quotidienne, dans sa livraison du 23 août, évoque en publiant la lettre d'un auteur anonyme, qui signe par un pseudonyme faisant allusion au contenu de sa lettre. Notre auteur inconnu attribue la querelle entre Legendre et Mme de Staël à l'ingérence d'une actrice, qui aurait voulu se venger de Mme de Staël à la suite d'une relation amoureuse de cette dernière avec l'amant de la première. Donc, après Mme de Staël femme de lettres, et Mme de Staël qui intervient dans les affaires politiques des factions de Paris, nous découvrons ici une Mme de Staël prise dans le labyrinthe des complications de l'amour, et qu'on accuse de relations extérieures et inappropriées.

« PARIS.

On a distribué aujourd'hui à chaque habitant de Paris, une ration de 3 quarterons de pain.

On parle beaucoup de la sorte de Legendre contre Mde. Staël : on croit qu'il a été porté à cette extravagante dénonciation par une charmante actrice à qui Mde. Staël a enlevé son amant.

Amour, tu perdis Troye.¹»

Le même sujet trouve une suite dans la livraison du 25 août, où le journal insère dans un tout petit article (3 lignes), à la quatrième page, un des aspects de la querelle entre Madame de Staël et Legendre :

« On disait ces jours derniers à Madame de Staël, que Legendre l'avait comparée en Circé ; je le crois, répondit-elle, car je l'ai changé en bête.² »

Et la livraison du 31 août du journal va être plus explicite à montrer la position de La Quotidienne vis-à-vis de Mme de Staël ; c'est à l'occasion d'un article traitant la situation des émigrés français – quittant le pays par obligation et non par volonté selon La Quotidienne – à la suite des violences du 2 septembre 1792. La Quotidienne n'estime pas juste de punir ceux qui voulaient échapper à la mort, en les interdisant de regagner leur pays ; une position que certaines femmes, dont Mme de Staël et Mme Tallien ne semblent pas partager. C'est la raison pour laquelle, explique La Quotidienne, que les rédacteurs de l'article en question ont été – comme les émigrés ont été bannis de France à perpétuité – bannis des réunions et soirées organisées par Mme de Staël, n'ayant pas la même rhétorique politique que les femmes les plus fortes de Paris du moment.

« L'éloquence bruyante de MM. Tallien et Legendre, déclamant contre les fugitifs du 2 septembre, nous a plus séduits que convaincus, et nous croyons encore bonnement qu'il y a de l'injustice à bannir à perpétuité des français qui ont fui les poignards des assassins. Notre avis, sur cette matière, est d'autant moins intéressé, que nous n'avons pas l'honneur d'être admis aux banquets de

¹ La Quotidienne. N° 186, 23 août 1795. p. 2

La phrase est de La Fontaine, Livre VII – Fable 13, « Les deux Coqs ». La fable raconte l'histoire de deux coqs qui vivaient en paix avant qu'une poule ne vienne leur bouleverser la vie. « Amour, tu perdis Troye » évoque la fameuse guerre de Troie, dont l'amour de Paris pour Hélène était la cause.

² La Quotidienne. N° 188, 25 août 1795. p. 4

madame de Staël, où cette question a été traitée plusieurs fois.
[...].¹ »

Mme de Staël fait aussi l'objet d'un poème publié dans la livraison du 2 octobre, intitulé « La réunion de tous les partis », dans lequel l'on s'en prend à ses mœurs et évoque ses relations suspectes avec les hommes des différentes factions politiques, qui fréquentent son salon. Nous étudions ce poème dans la troisième partie consacrée à la littérature, nous nous contentons de le souligner ici pour que le lecteur saisisse l'ampleur de la guerre que La Quotidienne mène, en toute douceur et intelligence, contre Mme de Staël.

Donc Mme de Staël n'est pas absente de La Quotidienne de la Convention thermidorienne ; insister sur le besoin urgent de la paix ainsi que sur la force de la France malgré toutes les difficultés rapprochent Mme de Staël de La Quotidienne. Cette feuille a en effet défendu ses idées en présentant aux lecteurs l'idéologie d'une figure littéraire importante de l'époque, avec qui elle a des points en commun. Mme de Staël, dont l'orientation ne cache pas une certaine sympathie pour la monarchie – qu'elle montre dans ses Réflexions sur la paix en soutenant la monarchie limitée – a pour cela attiré l'attention de notre journal, qui profite de la réimpression de cet ouvrage pour en faire part dans sa livraison. L'explication du choix des écrivains, des événements et des productions littéraires mentionnés dans notre journal reste une affaire épineuse à expliquer. Mais si ce journal s'est intéressé à Mme de Staël, s'intéresse-t-il aussi à d'autres écrivains dont les ouvrages ont accompagné la phase thermidorienne, et dont l'idéologie ne semble pas se distancier de celle de la feuille ? Nous en donnons un aperçu avec un autre écrivain de la même période : Joseph de Maistre.

3. Joseph de Maistre

Comment peut-on qualifier la littérature de la Révolution ? Il vaudrait mieux dire la littérature révolutionnaire ou, plus adéquatement, la littérature sous la Révolution ou la littérature contemporaine de la Révolution... Les nuances sont toutes valables, dans la mesure où la Révolution a permis l'éclosion d'une littérature qui s'approche plus de la réflexion philosophique que de la littérature classique ; cette nouvelle littérature se mesure à la nouvelle réalité des choses après 1789 et s'avère par conséquent faible et sans originalité. Il s'agit d'un mouvement intellectuel en oscillation entre l'Ancien qui n'est plus capable de nourrir une littérature adaptée à la période en cours, et le Nouveau qui n'est pas encore défini, ce qui explique la médiocrité, en comparaison avec les périodes précédentes comme suivantes, de la littérature à l'époque de la Révolution. La Contre-révolution, en signe de réaction parmi d'autres, rejette le rationalisme absolu de la Révolution en faveur d'un retour momentané à l'intentionnalisme et au sentimentalisme, deux facultés plus aisément accessibles à l'esprit humain et qui s'éloignent de la rude rationalité de la philosophie révolutionnaire qui exclut le hasard ainsi que le jugement sentimental de l'Homme. Certainement, la Contre-révolution a été une courte période qui ne change rien en la suprématie de l'élément politique sur la vie intellectuelle de la République de France en construction ; cette libération passagère de l'esprit permet de remettre en question le rationalisme et sa capacité à trouver des réponses aux problèmes, crises et maux humains, tendance qu'on a vue avec l'exemple de Mme de Staël. D'autres écrivains ont vécu la Révolution, en ont contesté l'efficacité des arguments et instrumentalisé leur opposition en faveur d'une idéologie politique à laquelle la Révolution avait mis terme, en l'occurrence la monarchie. De ces écrivains, nous rappelons brièvement l'œuvre et les idées de Joseph de Maistre.

¹ La Quotidienne. N° 184, 31 août 1795. p. 1-2

« Le mouvement des idées refléta durant la période révolutionnaire le conflit social et politique. La dislocation des cadres sociaux traditionnels, l'incapacité pour beaucoup de s'adapter à l'ordre nouveau, le brassage des hommes au gré des événements redonnèrent, en ce XVIII^e siècle finissant, force et crédit à l'irrationnel. La Révolution apparaissant comme le couronnement du siècle des Lumières, la contre-révolution opposa l'autorité et la tradition au rationalisme, elle fit appel contre lui aux forces obscures du sentiment et de l'instinct. La primauté de l'intelligence fut contestée par le recours à l'intuition. La réaction antirationaliste s'étendit au domaine des lettres et des arts. Les disciplines classiques résistèrent mal au choc des événements, à l'émancipation des individus, à l'exaspération historique des passions.¹ »

Joseph de Maistre est un écrivain qui incarne à lui seul l'un des schismes philosophiques du siècle des Lumières ; il conteste la Révolution parce qu'il soutient la monarchie, et refuse le rationalisme parce qu'il refuse toute interprétation non religieuse des événements. Sa réflexion prête à une série interminable de débats philosophiques, dont l'approche ne constitue pas notre intention par cette parenthèse ; or certains de ses ouvrages sont publiés sous la Convention thermidorienne et se prononcent sur les événements politiques de la Révolution afin de s'opposer à celle-ci de par un soutien inébranlable au royalisme. Les idées de Joseph de Maistre ont dû influencer la philosophie des articles de la presse à l'époque et fournir une riche matière de réflexion aux écrivains royalistes et contre-révolutionnaires de la Convention thermidorienne et du Directoire. Voilà pour cette raison nous avons choisi d'ajouter cet écrivain à la liste des auteurs dont des publications paraissent durant la période en question, afin de réfléchir sur sa présence, ou absence, dans *La Quotidienne*.

Joseph de Maistre fait partie des penseurs politiques de l'époque de la Révolution, et un « idéologue de la Contre-révolution² » ; il embrasse les idées du parti royaliste après que les armées de la République s'emparent de sa terre natale, la Savoie. Il se montre comme un exemple des écrivains qui dissimulent leur pensée politique derrière leurs idées religieuses ; il est de la sorte celui qui ne permet pas l'exclusion de l'élément religieux en raisonnant sur les questions politiques. Face au culte de la Raison du jacobinisme radical, Joseph de Maistre s'évertue à prouver que seul le culte de l'Être Suprême est valable (non celui de Robespierre bien entendu) ; la Révolution a voulu imposer une nouvelle Constitution pour la France, et établir des règles de vertu et de droit tout en oubliant, argumente Joseph de Maistre, que la France en a déjà une dont la création n'est pas l'œuvre des Hommes mais de Dieu. La constitution de Dieu, à savoir la religion, est un pouvoir auquel les Hommes ne peuvent rien opposer, qui leur est supérieur, juste et éternel. Voilà la raison pour laquelle il se montre hostile à la Constitution de l'an III (1795), œuvre de la Convention thermidorienne, ce qui manifeste son détachement par rapport à l'œuvre révolutionnaire en soi et son refus total de toutes les idées de ce mouvement.

Soboul évoque chez Joseph de Maistre son « extravagance³ » de l'explication religieuse de l'évolution des peuples ; cette extravagance n'empêche pas en vérité que des contemporains (sous la Révolution) aient pu s'inspirer de ses idées sans désirer ni l'avouer ni le démontrer dans leurs écrits. Il est donc légitime de se demander si *La Quotidienne* n'a pas été elle aussi

¹ ABRHAM Pierre (dir.), DESNÉ Roland (dir.) Histoire littéraire de la France. Par un collectif sous la direction de Pierre Abraham et Roland Desné. Paris, Éditions sociales, 1976. p. 18

² Soboul, Dictionnaire historique de la Révolution française, p. 702

³ Ibidem

influencée par les idées de Joseph de Maistre, notamment lorsqu'elle pose la question aux révolutionnaires sur leurs constitutions séculières, alors que la France possède déjà la constitution de ses ancêtres, valable pour tous les temps, à savoir le culte catholique. Il se peut que les idées de Joseph de Maistre aient laissé ses traces chez le rédacteur de *La Quotidienne* (Gallais), tout en sachant que les idées religieuses se ressemblent en général au fond ; cependant, jamais cet écrivain ne paraît dans un article de ce journal, dont l'orientation est clairement plus pragmatique et souple que les pensées rigides de Joseph de Maistre en matière de religion et de politique.

Ses *Considérations sur la France*, en 1797¹, montrent son attachement à l'Ancien Régime, mais il n'y a pas que ces *Considérations* comme ouvrages de Joseph de Maistre. Il y a également de lui, en 1794 et 1795², quelques ouvrages dont les titres suscitent des interrogations sur le contenu. Nous en citons : *Étude sur la souveraineté*, en 1794, *De l'état de nature*, en 1795³ ; *Bienfaits de la Révolution française*, 1795 ; *Examen d'un écrit de Jean-Jacques Rousseau*, 1795.⁴ Il est donc intéressant de revenir, dans des recherches futures, sur ces ouvrages parus en 1795, afin de voir si les idées de Joseph de Maistre ont eu d'influence sur les journalistes du moment, soit en attirant des partisans soit en suscitant les réponses des adversaires. Ou, a contrario, voir si ces ouvrages ont eux-mêmes subi l'influence de la condition politique, à savoir la fin de la Terreur et la volonté de refonder la nation sur des valeurs renouvelées. Joseph de Maistre est donc un des philosophes de l'Ancien Ordre qui a vécu à l'époque des penseurs de la République et qui, à l'image d'autres penseurs favorables à la religion et à la monarchie, s'est trouvé englouti dans le chaos de la transition entre l'Ancien et le Nouveau Régime. La rigidité de ses idées l'ont fait probablement disparaître des articles de *La Quotidienne*, journal plutôt enclin à la pacification, au compromis et à se servir de la même arme préférable des révolutionnaires, celle de la raison, afin de démontrer la faiblesse de leurs arguments.

4. Marie-Joseph Chénier

Si l'œuvre de Joseph de Maistre et d'André Chénier ne figure pas dans *La Quotidienne*, pour de multiples raisons, d'autres écrivains, ayant eu une large part dans le champ des lettres, ont bel et bien fait l'objet répété des articles de ce journal de l'an III. Vilipendés en permanence, ces personnages à la fois politiques et littéraires n'ont pas été épargnés par ses articles. Dans ces écrivains *La Quotidienne* semble voir une menace pour la liberté, celle évidemment qui permet aux royalistes de survivre et d'exercer leur action politique à pied d'égalité avec les républicains. Il est question, entre autres, de l'auteur, dramaturge et représentant du peuple à la Convention, Marie-Joseph Chénier.

Le rapport de cet écrivain à la question de la liberté va être abordé lors de l'étude des thèmes principaux des articles de *La Quotidienne* dans la deuxième partie, nous croisons son nom à plusieurs reprises également lors de l'analyse des écrits littéraires publiés dans le journal, dans la troisième partie de notre recherche. Concernant ses nombreux écrits en matière de politique et de littérature, la période qui suit le 9 Thermidor jusqu'à la fin de la

¹ DE MAISTRE Joseph. *Considérations sur la France*. Londres, s. n., 1797

² Nous n'avons pas pour le moment accès à des références qui nous permettent de définir si ces ouvrages ont été publiés exactement sous la période de la Convention thermidorienne ou non. Cela reste toutefois dans l'esprit de la période étudiée.

³ PRANCHÈRE Jean-Yves. *L'Autorité contre les Lumières. La philosophie de Joseph de Maistre*. Genève, DROZ, 2004. p. 111

⁴ BARTHELET Philippe. *Joseph de Maistre*. Coll. Les dossiers H (par Dominique de Roux). Lausanne, l'Âge d'homme, 2005. p. 862

Convention thermidorienne s'avère être la période la moins riche de la carrière d'écrivain de Marie-Joseph Chénier. Alors que plus de onze poèmes et épîtres, quatre satires, neuf odes, dix-sept chants, douze épigrammes, paraissent entre 1787 et 1809¹, la fin de l'an II et l'an III semblent déserts et ne contiennent que très peu d'écrits de lui. S'il s'intéresse à l'art des contes et des élégies après 1809, ses œuvres de la Révolution et du Directoire s'occupent des réflexions philo-politiques et des chants qui veulent exprimer et/ou immortaliser le moment et la gloire révolutionnaire.

Le dramaturge, qui se voit dépaysé face à une ambiance littéraire en dégradation sous la Révolution, s'accroche lui-aussi aux traits classiques, à la culture grecque et romaine qui dominent les deux siècles précédents et qui s'imposent encore sous la forme du néo-classicisme² dans la littérature et les arts sous la Révolution, dont le théâtre.

« Rien d'étonnant si le caractère classique, légué par le XVII^e et le XVIII^e siècle, s'accroît dans les lettres. La plupart de nos dramaturges reviennent sans relâche aux sujets grecs et romains, avec Joseph Chénier, avec Legouvé, avec Arnault.³ »

Caius Gracchus, représentée au théâtre pour la première fois en 1792, constamment donnée jusqu'en 1794, en est un exemple dans lequel Marie-Joseph Chénier expose les valeurs républicaines des Romains et insiste par leur voix sur l'importance des lois dans une république⁴. Une tragédie musicale de lui, *Timoléon*, écrite en 1794 (avant le 9 Thermidor), a été censurée par la Terreur. Une copie échappe à la censure et permet de publier la pièce en 1795, après la chute de Robespierre.⁵

Ses activités littéraires pendant la dernière décennie du siècle partagent son temps avec les fonctions politiques qu'il occupe ; littérature et politique sont inséparables chez cet écrivain qui aurait pu faire une carrière purement littéraire – ou purement politique – et y exceller, mais la condition de la Révolution s'est révélée plus forte qu'un simple et unique engagement par un homme de talent et de goût comme Marie-Joseph Chénier. À côté de la littérature et de la politique, cet écrivain républicain s'intéresse également à l'instruction publique dont nous avons parlé plus haut. M. J. Chénier collabore, voire prend l'initiative, avec véhémence à la rédaction des projets de loi concernant cette affaire primordiale pour la République ; il soutient les projets de Lakanal⁶ et de Daunou relatifs, successivement, aux écoles centrales et

¹ Marie-Joseph Chénier. *Œuvres de M.-J. Chénier*. Revues corrigées et augmentées ; précédées d'une notice sur Chénier par M. Arnault. T. 3. Paris, Guillaume, 1824.

² Le néoclassicisme est un renouveau de l'esprit classique dans l'esprit de la philosophie des Lumières. Imiter le modèle des Anciens sans ignorer l'esprit du siècle caractérise cette tendance dans les arts et la littérature : La Quotidienne ne manifeste-t-elle une tendance néoclassique dans l'orientation de ses idées, qui s'inspire des Anciens et prête à la fois attention au Nouveau ?

³ Rambaud, *Histoire de la civilisation contemporaine en France*, p. 176-177

⁴ Marie-Joseph Chénier. *Théâtre de Marie-Joseph Chénier*. T. 1. Paris, Baudouin Frères, 1818

⁵ *Ibidem*

⁶ Le premier projet de Lakanal sur l'instruction, rejeté par la Convention sous Robespierre, se fonde sur l'idée d'une école privée où aucune obligation ne se présente pour les enfants. Voici un extrait de la séance du 7 ventôse an III (25 février 1795), insérée dans la livraison du lendemain de *La Quotidienne* (N° 8, p. 4), dans laquelle l'on parle de ce projet de Lakanal :

« Lakanal soumet à la discussion le projet de décret sur les établissements des écoles centrales dans toute l'étendue de la république, il est adopté. Le chapitre premier contenant sept articles, est relatif à l'institution des écoles centrales. Le deuxième divisé en 11 articles, concerne le jury central d'instruction et les professeurs, le troisième en quatre articles a rapport aux élèves de la patrie et au prix d'encouragement. »

aux écoles dites spéciales. Soutien fructueux car la Convention adopte le projet de Daunou sur l'organisation de l'instruction publique, la dernière d'ailleurs sous la Convention.¹

Donc en matière de littérature, l'apport principal de Marie-Joseph Chénier, le frère du poète André Chénier guillotiné deux jours avant le 9 Thermidor, se disperse sur les temps de la Révolution et du Consulat. Aux prises avec la Terreur qui lui interdit les ouvrages touchant à l'image de l'autorité, ainsi qu'avec le pouvoir de Napoléon plus tard, Marie-Joseph Chénier, malgré la rareté de ses écrits sous la Convention, semble paradoxalement pouvoir reprendre souffle à ce moment-là. Ses apports en matière de chants révolutionnaires sont considérables ; nous avons déjà cité le Chant du Départ, écrit par Marie-Joseph Chénier et mis en musique par Méhul en Juillet 1794, qui continue à être chanté à des occasions différentes, comme la Fête des Victoires et de *l'École de Mars* (31 octobre 1795), et l'anniversaire de la mort du roi (21 janvier 1795)². Les chants et les odes, également formes de poésie, marquent l'œuvre de Marie-Joseph Chénier à cette période de la Convention. Nous en rappelons les titres suivants : Ode à la calomnie, en réponse à la Queue de Robespierre, 1794 ; Hymne à la Raison, 1794 ; Chant des victoires, 1794 ; *Ode sur la situation de la république française durant l'oligarchie* de Robespierre, 1794 ; Hymne du 9 thermidor, 1795.³

Si, apparemment, l'activité politique de cet homme l'emporte sur l'activité littéraire, il n'est pas possible de perdre de vue l'œuvre riche où littérature classique et politique républicaine se mélangent en vue de s'homogénéiser en un seul corps au service de la nation nouvelle. Ses projets sur la calomnie à l'encontre des opposants de la République lui coûtent la critique des journaux réactionnaires dont *La Quotidienne*, accusé par elle de trahir le principe de la liberté d'expression dont il se dit un représentant.⁴ Prenons cet exemple d'un article de Gallais, paru dans la livraison du 6 mai, dans lequel ce dernier s'en prend à ceux qu'il appelle « les superstitieux politiques », dont Marie-Joseph Chénier :

« Ceux qui feignent de voir la provocation à la royauté dans les écrits fastidieux, l'avilissement de la convention dans des épigrammes contre *Timoléon ou Charles IX*, se mettent aussi trop en évidence, et n'ont pas plus d'adresse que de modestie. [...] Mais ridicule éternel à ces nouveaux charlatans qui travestissent le culte de la liberté en superstition politique, qui voudraient nous courber encore devant des hommes ou devant des mots, et nous effrayer par des fantômes, qui aux principes éternels de la justice et de la raison, voudraient substituer certains dogmes dont l'examen serait un crime, et dont la peine sera la déportation.

Comment combattre cette secte mystérieuse ?
Comme toutes les autres ... par la lumière ?⁵ »

¹ BOULAD-AYOUB Josiane. *Les Comités d'instruction publique sous la Révolution* ; principaux rapports et projets de décrets, Fascicule III Lakanal et Daunou. Coll. Cahiers Recherches et Théories, Montréal, Presses de l'Université du Québec, 1992

² DOMINE Jean-François, « Le Chant du Départ de Marie-Joseph Chénier et Etienne Méhul », *Annales historiques de la Révolution française* [En ligne], 329 | juillet-septembre 2002, mis en ligne le 20 avril 2004, consulté le 03 juin 2014. URL : <http://bit.ly/2ctw2yR>.

Le Chant du Départ continue à être exécuté aujourd'hui encore.

³ <http://bit.ly/2diVOis>

⁴ Nous développerons, dans la 3^e partie, cette critique négative contre Marie-Joseph Chénier par le biais d'exemples de poésie.

⁵ *La Quotidienne ou Le Tableau de Paris*. N° 77, 6 mai 1795. p. 4

Bien qu'il soit un ennemi rigoureux de ce journal, ami des principes de la République et toujours mystérieux par rapport à ce qu'il aurait pu faire au sujet de son frère défunt, Marie-Joseph Chénier demeure toujours un des personnages littéraires, législatifs et politiques les plus curieux de la fin du XVIII^e siècle et du début de l'ère romantique.

La Quotidienne adopte donc quatre méthodes différentes par rapport à quatre figures littéraires, philosophiques et politiques différentes. Concernant un des plus importants poètes du XVIII^e siècle, qui périt sur l'échafaud de la Terreur, à savoir André Chénier, La Quotidienne opte pour un curieux silence. Si elle se veut sensible aux souffrances des âmes humaines, en militant pour la cause de la Jeune Prisonnière, elle manifeste une bizarre froideur par rapport à la Jeune Captive d'André Chénier. Le silence évolue, lentement, lorsque La Quotidienne procède par allusion ambiguë pour parler de Mme de Staël ; tout donne l'impression, voire la certitude, que cette femme est une personne ennemie à La Quotidienne, celle-ci ne s'oppose pourtant pas à elle d'une manière nette et franche. Non pas dans l'ambiguïté cette fois mais dans l'influence tacite, celle de la philosophie de Joseph de Maistre sur la logique de Gallais ; si Joseph de Maistre ne figure pas dans La Quotidienne, le rejet idéologique de la Révolution, chez lui et chez Gallais, à partir de convictions religieuses, ne peut pas passer inaperçu : un philosophe comme Joseph de Maistre a probablement influencé la logique de ce journal et renforcé les idées de son rédacteur. Ni tacite ni ambiguë, La Quotidienne est intraitable à propos de Marie-Joseph Chénier, contre qui elle manifeste une opposition explicite, en l'accusant de ne pas être fidèle – en voulant culpabiliser les royalistes et les priver de la liberté d'expression – aux principes de la liberté que réclame lui-même.

Notre choix de ces quatre s'explique avant tout par leur importance sur la scène littéraire avant, sous et après la Révolution ; d'autres pourront être ajoutés à eux, mais la norme reste toujours pour La Quotidienne l'engagement d'un tel ou tel penseur dans la lutte pour garantir l'héritage culturel et religieux de la France.

5. Littérature après Thermidor, littérature dans *La Quotidienne*

Quoique relativement peu nombreux ou pas encore complètement recensés, les ouvrages littéraires parus sous la Convention thermidorienne constituent une importante matière de recherche, dont le recours à la presse de l'époque peut déployer une excellente piste de démystification. Nous en avons donné dans les pages précédentes quelques exemples, et avons souligné que la notion d'écriture purement littéraire est une sorte de constatation illogique, car tout écrivain ayant voulu déployer sa plume en matière de littérature séparément du contexte politique ambiant, à savoir la Révolution, aurait été probablement accusé d'avoir écrit un ouvrage détaché de la réalité. Ceci dit, et étant donné la restriction de cet aperçu de la littérature de l'an III de la République – ou celle de la Convention thermidorienne, ou de l'an dernier de la Révolution, ou peut-être de l'an I de la réaction !¹ –, nous avons opté pour un choix de quelques écrivains dont les écrits débutent avant la Révolution, pendant laquelle ils continuent et réagissent à ses événements, mais aussi dont les productions littéraires ne tarissent pas après elle ; il est intéressant de ce fait de voir ultérieurement (c'est-à-dire pendant l'époque romantique de la littérature française) si les événements de la Révolution modifient la vision et la position, politiques comme littéraires, des écrivains concernés. À exclure certainement de cette liste André Chénier, péri sur l'échafaud sous la Terreur, les autres oscillent entre la fin du XVIII^e siècle et le début du XIX^e siècle, leur littérature partage elle

¹ cf. TROPER Michel. Terminer la Révolution. Paris, Fayard. 2006

aussi cette double identité du politique et du romantique à l'époque des grandes métamorphoses.

Des écrivains et des titres, dramaturges, romanciers, poètes, à gauche et à droite peuvent aussi figurer dans le paysage littéraire de la Convention thermidorienne. Nous en citons à titre d'exemple, le dramaturge français Népomucène Lemerrier¹, auteur de *Le Tartuffe révolutionnaire, ou la Suite de l'Imposteur*, en 1795², pièce interdite par le Directoire après sa cinquième représentation³ ; ses pièces seraient, entre autres, comme celles de Marie-Joseph Chénier, annonciatrices des liminaires du théâtre romantique⁴. Ses tragédies se joignent à celles d'Arnault, de Legouvé, de Luce de Lancival, de Raynouard⁵, et d'autres pour exprimer une littérature théâtrale propre à la Révolution et à la Convention, avant que les germes du théâtre romantique n'apparaissent avec les débuts du Directoire. Népomucène Lemerrier se fait une réputation littéraire importante dans les cénacles littéraires de Paris, « on cria à [son] génie et on se [le] disputa dans les salons du Directoire – chez Mme Tallien, Mme Pourrat ou Mme de Staël.⁶ »

Du côté des écrivains romanciers, les républicains sont, comme pour la presse, le théâtre et la poésie, toujours présents en force sous la Convention thermidorienne ; leurs romans accentuent les valeurs républicaines et insistent sur la laïcisation de la République. Nous prenons l'exemple du romancier jacobin Barbault-Royer, qui envoie à la Convention nationale, en 1795, un recueil intitulé *Les Loisirs de la liberté*, nouvelles républicaines. Barbault exprime dans une de ces nouvelles, *L'Ombre d'Helvétius*, le fanatisme relatif à la force de la République, dans la mesure où celle-ci doit se protéger par la force, garantie de la liberté et des valeurs civiques⁷. Alors que les jeunes réactionnaires vantent la joie et les fêtes, les écrivains jacobins tiennent à garder dans leurs œuvres les fameux dilemmes hérités de l'antiquité. Toujours chez Barbault-Royer, les valeurs républicaines ont été rivalisées par l'intérêt personnel de l'homme, ou plutôt par son individualisme⁸, ce qui rappelle le dilemme tragique entre l'amour et le devoir, éternel dans la littérature classique. À propos de l'amour, républicanisé par les jacobins si nous osons dire, nous prenons aussi l'exemple de L. M. Henriquez, qui propose à la Convention, en 1794, un récit intitulé *Les Aventures de Jérôme Lecoq, ou les aventures du despotisme et les avantages de la liberté*. Dans ce récit, l'auteur relance le débat sur l'éducation républicaine qu'on doit donner aux enfants de la nation et, d'après ses rivaux, essaie de justifier la guillotine comme indispensable pour faire avorter tout projet contre la République et ses valeurs.⁹ Aux œuvres précédentes on peut également ajouter les œuvres de Sénac de Meilhan, parues en 1795, comme les *Œuvres philosophiques et littéraires*¹⁰, et *Du gouvernement, des mœurs et des conditions en France*

¹ Du même écrivain : *Agamemnon*, tragédie en cinq actes.

² LEON Mechele. *Molière, the French Revolution, and the theatrical afterlife*. Iowa City, University of Iowa Press, 2009.

³ SARRAUT Germain ; SAINT-EDME B. *Biographie des hommes du jour*. T. 1. Paris, Henri Krabbe, 1833.

⁴ cf. LEROY Albert. *L'Aube du théâtre romantique*. Paris, Sociétés d'études littéraires et artistiques, 1904.

⁵ LUCAS Hyppolite. *Histoire philosophique et littéraire du Théâtre français, depuis son origine jusqu'à nos jours*. Paris, Charles Gosselin. 1843.

L'auteur y nomme les tragédiens classiques (nous ajoutons aux susmentionnés, les noms de Baour-Lormian, Jouy, Viennet, Briffault, Aignan, Delrieu, etc.) et aborde la tragédie moderne (ou celle qui précède immédiatement le théâtre romantique).

⁶ SABY Claude-Alain. *Les Hommes de la Cour Napoléon*. s. l., Servimédia, 2009. p. 61

⁷ Monnier, *Citoyens et citoyenneté sous la Révolution française*, p. 88

⁸ Bertaud, *Les Grandes Peurs*. 2. *L'Autre*, p. 431

⁹ Monnier, *Citoyens et citoyenneté sous la Révolution française*, p. 88

¹⁰ <http://bit.ly/2dqpJ00>

avant la Révolution¹, les deux parues à Hambourg. L'écrivain y tente de dresser un portrait des caractères et des mœurs des Français avant que la Révolution ne vienne chambouler leur société.

Mais, posons-nous la question, combien d'éminents écrivains ont-ils débuté leur carrière précisément sous la Révolution ou sous la Convention thermidorienne ? Nous ne saurions pas y donner une réponse précise au cours de la présente recherche, tellement les informations requises sont pointues et qui pourraient nous éloigner de l'objectif premier qu'est l'étude d'un journal de la Convention thermidorienne qui, à propos, commence la publication avant la Convention et continue après elle bien loin durant le siècle à venir². D'ailleurs, parlant des journaux de la Révolution et de la Convention thermidorienne, dont *La Quotidienne*, une des meilleures méthodes de constituer un tableau qui regroupe approximativement l'ensemble des titres de littérature publiés en l'an III de la République, nous paraît être un examen minutieux des journaux du moment, aussi bien les journaux républicains que les journaux royalistes et réactionnaires à l'époque. Dans *La Quotidienne* de la Convention thermidorienne, les livraisons contiennent chacune, le plus souvent, un titre littéraire, philosophique ou politique, ce qui paraît être l'usage des journaux à l'époque. Un long travail de recherche dans la piste des journaux sera capable de dénicher la littérature des années 1794 et 1795 pour mieux cerner l'impact des différentes législatures d'alors sur les écrivains, du 9 Thermidor jusqu'au Consulat de Bonaparte.

Nous arrivons donc à la fin de ce troisième chapitre, où nous avons essayé de survoler très brièvement les aspects de culture, de civilisation et de littérature de l'an III de la République, liés inévitablement au contexte politique du moment. Nous avons aussi tenté de faire en sorte que l'empreinte historique n'éclipse pas le caractère social et éducatif de cette approche de l'année 1795. Or, la politique et l'histoire ne sont point susceptibles de se séparer de la culture et de la littérature en 1795. Les costumes, symbole culturel, sont à l'époque une expression politique ; les journaux publient de la littérature où s'incorporent les leçons politiques ; les théâtres regorgent de chants politiques et/ou de spectacles à allusions politiques. L'éducation et l'instruction sont reliées à l'intention de reformer la nation, voire d'en construire une nouvelle. Vu ces circonstances, il n'est pas envisageable de constituer un portrait de la culture et de la littérature de la République sous la Convention thermidorienne, sans que cela débouche sur une culture et une littérature politique et politisée.

Avant de se libérer des détails, très variés, de la vie parisienne sous la Convention après le 9 Thermidor, afin de se donner entièrement au journal qui forme le cœur de cette recherche, *La Quotidienne*, rappelons que nous donnons, dans les annexes, un tableau des ouvrages dont cette feuille fait mention, de février jusqu'au 5 octobre 1795, et de décembre 1796, espérant ainsi participer aux efforts d'éclaircissement d'une littérature, particulièrement politique, tant méconnue, ou ignorée, de la fin du XVIII^e siècle.

Et en guise de conclusion, nous donnons le tableau suivant qui illustre les titres des journaux mentionnés dans *La Quotidienne*. Les citations d'articles où figurent ces titres sont à lire en intégralité dans les annexes de la thèse.

¹ <http://bit.ly/2cRWzsu>

² *La Quotidienne* continue à paraître jusqu'en 1840, avec de titres différents et une fusion avec d'autres feuilles.

1. L'Accusateur public	N° 74, 3 mai 1795
2. Les Annales de la religion	N° 105, 3 juin 1795
3. Le Batave	N° 104, 2 juin 1795
4. Le Censeur	N° 74, 3 mai 1795
5. Le Censeur des journaux	N° 231, 13 décembre 1796
6. Le Chouan ou révélations importantes	N° 120, 18 juin 1795
7. La correspondance politique et anecdotique	N° 55, 14 avril 1795
8. Courrier de Paris ou Chronique du jour	N° 170, 7 août 1795
9. Le Courrier du Havre	N° 174, 11 août 1795
10. Le Courrier républicain	N° 232, 14 décembre 1796
11. Le Courrier universel ou l'Écho de Paris	N° 90, 19 mai 1795
12. L'Éclair	N° 239, 21 décembre 1796
13. La gazette de Bamberg	N° 223, 5 décembre 1796
14. La gazette de Darmstadt	N° 223, 5 décembre 1796
15. La Gazette de Hambourg	N° 236, 18 décembre 1796
16. La Gazette universelle	N° 173, 10 août 1795
17. La Gazette universelle	N° 177, 14 août 1795
18. Journal de la contre-révolution	N° 142, 10 juillet 1795
19. Le Journal de la Montagne	N° 9, 27 février 1795
20. Le Journal de la Montagne	N° 288, 10 décembre 1796
21. Le journal de Marseille	N° 234, 16 décembre 1795
22. Le Journal de Paris	N° 241, 23 décembre 1796
23. Journal des hommes libres	N° 152, 20 juillet 1795
24. Journal des hommes libres	N° 185, 1 ^{er} septembre 1795
25. Le Journal des hommes libres	N° 221, 4 décembre 1796
26. Le Journal des Hommes Libres	N° 238, 20 décembre 1796
27. Le Journal des Hommes Libres	N° 241, 23 décembre 1796
28. Journal de Francfort	N° 233, 15 décembre, 1796
29. Le Journal du Matin	N° 104, 2 juin 1795
30. Le Journal du Soir sans réflexions	N° 187, 24 août 1795
31. Journal littéraire	N° 240, 22 décembre 1796.
32. Le Messenger du Soir	N° 232, 14 décembre 1796.
33. Les Nouvelles politiques	N° 104, 2 juin 1795.
34. Les Nouvelles Politiques	N° 235, 17 décembre 1796
35. Les Nouvelles Politiques	N° 239, 21 décembre 1796
36. The Observer	N° 86, 15 mai 1795
37. Le Rédacteur	N° 221, 4 décembre 1796
38. Le Républicain français	N° 104, 2 juin 1795
39. Le Républicain Français	N° 139, 7 juillet 1795
40. Le Réviseur	N° 67, 26 avril 1795
41. Le Véristique	N° 239, 21 décembre 1796
42. Le Vieux Cordelier	N° 111, 9 juin 1795 ¹

¹ Le tableau en question prouve d'une grande variété de journaux. Variété géographique d'abord, car La Quotidienne reste fidèle à ses intentions pro-européennes et cite certains titres de journaux de différentes villes européennes. Ce choix éditorial ne concerne pas que le niveau continental, mais aussi le niveau régional, car

plusieurs titres portant le nom d'autres villes françaises sont aussi présent (Le Havre, Marseille). À cette variété régionale et européenne s'ajoute la variété idéologique : le journal des hommes libres, jacobin, et le vieux cordelier de Desmoulins, qui se veut être une feuille révolutionnaire modérée, vont s'opposer à l'Accusateur public, journal franchement contre-révolutionnaire, et d'autres journaux d'opposition à ton purement religieux comme les Annales de la religion. Cette variété a toujours été une des préoccupations du journal ; même si l'on est amené à croire, pour de multiples raisons, qu'il s'agit parfois d'une variété factice par laquelle le rédacteur entend proposer une image démocratique de son journal, cette variété n'est pas négligeable et révèle une volonté sinon d'une réelle croyance démocratique du moins d'un enclin à un compromis politique qui réconcilie les différents partis du moment.

Nous tenons à apporter une précision à propos du Journal du Soir sans réflexions (29), car c'est nous qui ajoutons le titre : l'article de La Quotidienne ne donne que le nom de son rédacteur : « Étienne-Feuillant. » Nous tenons aussi à donner le titre complet du Journal du matin (30) : il s'agit du Journal du matin de la république française, Chronique de France, rédigé et imprimé par R. Jacquin (An IV-an V), 1795. Nous terminons enfin avec le journal anglais the Observer (36), qui paraît pour la 1^e fois le 4 décembre 1791, par WS Bourne, ce dernier déclare que son journal viserait à partager « l'esprit de la liberté éclairée, la tolérance décente et la bienveillance universelle. »

2^e partie : Description de *La Quotidienne*

Premier chapitre : *La Quotidienne*, histoire d'une forme

1- Historique du journal

La première partie a souligné les moments-clés relatifs à la naissance du journal et au corpus dont il est question, nous y avons aussi survolé l'idée de ses interruptions sous le joug des lourds événements politiques du moment. Cette deuxième partie va être consacrée à l'étude du journal proprement dit, sa présence dans l'histoire de la presse en général et celle de la Révolution en particulier ; l'approche va porter également sur tous les détails relatifs à la feuille : son architecture intérieure, son (ses) rédacteur (s), les sujets capitaux qui ont été soulevés dans le contexte de la Révolution.

C'est donc avec l'historique du journal que nous entamons la deuxième partie, sachant que nous allons essayer de faire un tour d'horizon des principaux moments de l'existence de cette feuille, et de mettre en relief, par le biais de tableaux explicatifs, ses ruptures et ses changements de titre. Soulignons que cette approche descriptive concerne principalement les livraisons de l'an III de la République (1795), synonyme de la Convention thermidorienne, et un mois de l'an V de la République (décembre 1796) en guise d'exemple de la presse sous le Directoire. Rappelons que l'histoire de la presse n'est pas vraiment prolixe en ce qui concerne ce journal ; Eugène Hatin, un des spécialistes de la presse française au XIX^e siècle, affirme ne pas avoir suffisamment de données sur la feuille de Gallais : ceux qui s'intéressent à l'histoire de la presse ne connaissent guère « que La Quotidienne de la Restauration, dont le nom appelle impérieusement celui de M. Michaud. ». Quant à son ou à ses fondateurs, Hatin dit qu'il s'agit d'un certain Coutouly¹ qui *périt sur l'échafaud en 1794*, mais un fondateur apparemment mal connu (ou délibérément méconnu), car « Michaud lui-même a oublié son prédécesseur dans sa biographie universelle.² »

La Quotidienne voit le jour avec la Convention, son 1^e numéro paraît le 22 septembre 1792³, moment délicat pour les journaux de la Contre-révolution qui ne dissimulent pas, à l'exception des plus prudents d'entre eux, leur intention de rétablir la monarchie. Il a fallu donc un courage particulier pour entamer un tel projet à l'époque, notamment après les événements du 10 août 1792, et par la suspicion de connivence avec l'étranger de toute opinion opposée à la Révolution, encore plus celle des royalistes. Cette feuille, dès son apparition, annonce prendre le parti de la liberté d'expression sans s'en prendre explicitement à la Révolution ou à la République. La critique enveloppée de mots et d'idées générales, la défense du principe de la liberté que tout le monde doit respecter sans préciser qui l'a éventuellement transgressé, ce sont certaines des manières de l'expression de ce journal, qui ne se lasse pas de répéter qu'il est pour la Convention nationale et ses efforts pour redresser un pays qui tâtonne pour sortir de sa Révolution. La Quotidienne, donc, dès son apparition et

¹ « Alphonse-Alexandre-Félix Coutouly, né à Luçon (Vendée), âgé de 36 ans en 1793, avait d'abord été banquier, et avait fait, en août 1789, une faillite – d'aucuns disaient une banqueroute frauduleuse – de 200.000 livres. Coutouly passa alors au journalisme, et collabora à La Quotidienne, où il s'occupa particulièrement de la politique étrangère [...] »

CARON Pierre. Paris pendant La Terreur. T. 1, 27 août 1793-25 décembre 1793 : rapports des agents secrets du ministre de l'Intérieur / publiés pour la Société d'histoire contemporaine. Paris, A. Picard et fils. 1910. p. 382
Si Caron dit que Coutouly collabore à La Quotidienne, et non la fonde, c'est parce qu'il considère dans une note précédente, (suivant Tourneux, t. II, n° 10385), qu'il y a bien eu, avant 1792, La Quotidienne, une Gazette universelle, ou Papier nouvelles de tous les pays et de tous les jours, décembre 1789 - août 1792. Caron propose donc l'hypothèse que La Quotidienne qui commence à paraître en septembre 1792 ne soit que la Gazette universelle elle-même.

² Hatin, Histoire politique et littéraire de la presse en France, T. 7, p. 293

³ GALLOIS Léoard. Histoire des journaux et des journalistes de la Révolution française (1789-1796). T. 1. Paris, Bureau de la Société de l'industrie fraternelle, 1845. p. 174

jusqu'au remplacement de la Convention en tant qu'assemblée par le Directoire en tant que système politique, a dû adopter une stratégie hostile contre la Convention montagnarde, et une stratégie plus équilibrée, enveloppée de discours mielleux, envers la Convention thermidorienne. Ses interruptions pendant la première nous donne déjà une idée sur sa position vis-à-vis de Robespierre. La reprise après le 9 Thermidor ne change rien de ses idées : la Terreur est la responsabilité des personnes et non de l'assemblée (la Convention). Voici le prospectus de la première livraison du journal, qui détermine les grandes lignes de sa politique de travail et d'édition.

LA QUOTIDIENNE Gal 4

ou 33 *

NOUVELLE GAZETTE UNIVERSELLE. 134 *

PAR UNE SOCIÉTÉ DE GENS DE LETTRES.

Diversité, Vérité.

L'an premier de la République Française.

P R O S P E C T U S .

Nous n'examinerons point si le salut de la patrie, qui a nécessité dans ces temps d'orage les grandes mesures prises par l'Assemblée Nationale, exigeoit la proscription des feuilles périodiques connues sous la dénomination de *Journaux aristocratiques ou soi-disant constitutionnels*; si parmi ceux qui ont été enveloppés dans cette sévère mesure, quelques-uns ne méritoient pas plus d'indulgence, tant par la modération avec laquelle les opinions y étoient énoncées, que par le ton de décence avec lequel ils étoient écrits; il suffit que ces ouvrages aient paru vouloir influencer l'opinion publique, pour assurer qu'ils se sont écartés du but que l'on doit se proposer en recueillant les matériaux qui serviront à l'histoire de nos jours. Ce n'est pas lorsque tout est rictus, passion, fureur, qu'il convient de prévenir un jugement que la postérité seule sera en droit de prononcer. Personne aujourd'hui ne peut se flatter d'appuyer ses conjectures sur une base solide de vérité; le plupart des ressorts que l'on fait mouvoir sont cachés pour nous, et nous ne voyons les objets qu'à travers un verre plus ou moins coloré par nos affections, nos relations, nos préjugés. Cependant après cinq années de

divisions intestines, de craintes, d'espérances, de tentatives et d'oppositions balancées tour-à-tour, une Convention Nationale est appelée pour prononcer sur les plus grands intérêts, tous les regards se tournent de son côté, comme vers une dernière ressource; et son succès va fixer invariablement les destinées de la France. Ces circonstances nous ont paru favorables à la publication du nouveau Journal que nous annonçons: si les réflexions étrangères aux faits, les discussions systématiques sont superflues, même dangereuses à propager, l'annonce simple et vraie des événements qui se succèdent avec tant de rapidité, devient très-nécessaire, le besoin d'une communication prompte et facile entre toutes les parties de l'Empire, se fait sentir plus impérieusement que jamais.

Les Coopérateurs animés du même esprit, et fidèles à la loi du silence *en opinion politique*, qu'ils se sont imposée, apportent le plus grand soin, chacun dans la partie qui lui est confiée, pour faire parvenir promptement ce Journal au point de perfection où il peut atteindre. La feuille de quatre pages d'impression sur deux colonnes, papier

et également conformes à ceux du prospectus, parait tous les matins, à compter du 20 Septembre, ouverture de la Convention Nationale. Elle est divisée en quatre articles, *Nouvelles étrangères, Bulletin de Paris, Convention Nationale, Mélanges & Variétés.*

NOUVELLES ÉTRANGÈRES.

Nous donnons à l'article *nouvelles étrangères* une notice de notre correspondance avec les armées, les départements, l'Angleterre, la Hollande et la Suisse; à mesure que nous augmenterons nos relations à l'étranger, nous donnerons plus d'étendue à cet article. Afin d'éviter tout prétexte de reproches sur notre véridité, nous aurons soin d'insérer dans l'impression de deux sortes de caractères. Le premier servira pour toutes les nouvelles de l'authenticité desquelles nous répondrons; le second sera pour les articles que nous nous serons procurés par une voie moins sûre, mais que nous aurons cru devoir piquer la curiosité de nos lecteurs.

BULLETIN DE PARIS.

Le *Bulletin de Paris* contient un précis exact des séances de la Commune de Paris et du Conseil Municipal, les débats journaliers d'une société fameuse dont on a dit tant de bien, tant de mal, mais dont l'influence politique n'est plus un problème. Nous y joindrons à l'occasion les délibérations les plus essentielles des sections,

l'esprit des groupes, des sociétés populaires, enfin tous les événements particuliers de quelque intérêt.

CONVENTION NATIONALE

L'article *Convention Nationale* rédigé avec le plus grand soin sur des notes littérales prises par le moyen de l'art sténographique, donne en abrégé le procès-verbal de chaque séance, c'est-à-dire les motions, les débats, et le dispositif des décrets. Autant que les bornes que nous nous sommes prescrites, le permettront, nous rapporterons les propres expressions des orateurs, et lorsque l'importance des matières paroitra l'exiger, nous donnerons plus d'étendue à cet article en prenant sur les autres, ou en fournissant un supplément.

MÉLANGE ET VARIÉTÉS.

Enfin sous le titre de *Mélanges et Variétés* nous comprenons l'annonce des livres nouveaux, des productions des arts, des découvertes importantes, des spectacles et généralement de tous les objets agréables qui pourront délasser nos lecteurs des graves spéculations de la politique. C'est là que les *Muses* délaissées trouveront encore un asyle. Nous nous empresserons d'y publier les productions aimables en vers et en prose, dont on voudra bien nous employer. Toutes les lettres, annonces, avis divers qui ne s'écarteront pas de notre plan, seront examinés et insérés *gratuit* dans cet article.

On s'abonne à Paris, rue Poissonnière, n°. 22, près du Boulevard. Le prix de la souscription est de 46 livres par un an, 13 livres pour six mois, & 10 livres pour trois mois, franc de port. On souscrit aussi chez tous les Libraires de l'Europe, & chez les Directeurs de poste. Toute lettre non-affranchie restera au rebut.

La prudence de La Quotidienne n'a pas suffi pour qu'elle soit épargnée par la censure et les poursuites ; à l'instar d'autres feuilles royalistes, elle recourt aux changements perpétuels de forme et de titres pour qu'elle soit à l'abri de la persécution. Moyens qui s'avèrent plus tard peu efficaces, car le journal est interdit à plusieurs reprises et ses rédacteurs pourchassés. Tulard nous dit, dans son Dictionnaire de la Révolution française, que La Quotidienne est un « [...] *journal royaliste [qui] portait en sous-titre : Nouvelle gazette universelle*. Plusieurs fois interdit, il changera souvent de titre pour survivre, devint le Tableau de Paris en 1795, la *Feuille du jour* en 1796. [...] *La Quotidienne devint l'organe des ultra-royalistes* sous la Révolution et disparut en 1847.¹ »

L'on pourrait ne pas accepter, après la lecture des livraisons de 1795, que La Quotidienne soit un journal ultra-royaliste comme le prétend la précédente définition. La qualifier de la sorte est abusif, car il est vrai qu'elle est un journal de la réaction, de la Contre-révolution et de la droite, mais d'après son prospectus et son orientation indulgente à l'égard des opinions différentes – peut-être à un moment donné principalement par peur de la persécution –, elle ne peut pas être un journal ultra ou un organe de la presse de l'extrême (du moins elle ne l'est ni en 1795 ni en 1796). Remettons momentanément cette interrogation, qu'une seule lecture complète de La Quotidienne (1792-1847) est capable de trancher, et revenons à son historique, tracé sur un chemin très épineux.

La Quotidienne n'est pas de toute manière un petit journal de la réaction (mais non un organe des ultras contre-révolutionnaires non plus²), mais un des principaux éléments de la réaction contre la Terreur et les excès révolutionnaires. Elle a tracé une lisière entre les journaux royalistes, acerbement sarcastiques (voir 1^e partie), qui ont précédé la Convention thermidorienne, et les feuilles réactionnaires, nostalgiques de l'Ancien Régime, qui y ont succédé ; donc une presse qui oscille entre l'indulgence et la critique raisonnée d'une part, comme La Quotidienne, et les violentes diatribes pour d'autres feuilles d'autre part.

Le public de La Quotidienne est l'aristocratie qui résiste encore au torrent de la Révolution, attiré par une feuille partisane des bonnes méthodes traditionnelles de l'ordre ancien, qui ne se permet pas de se rabaisser pour se servir de grossièretés dans son discours journalistique, comme le fait Peltier dans ses Actes des Apôtres par exemple. Autour de La Quotidienne, « [...] *ce journal lu par toute la bonne compagnie des villes et des châteaux, où collaborent La Harpe, Suard, l'abbé de Vauxcelles, Michaud et Fontanes, [...], se sont rangés une multitude de petits journaux contre-révolutionnaires ou royalistes, qui travaillent avec plus ou moins de verve et d'entrain à la restauration de la monarchie.*³ »

Comme évoqué plus haut, les périodes d'interruption et de changements de titre du journal sont détaillées dans sa description matérielle, mais nous tenons ici à souligner que, parmi les journaux classifiés comme royalistes, il y a un journal intitulé la Feuille du Jour – le même titre que portera La Quotidienne en 1796 – sous la Révolution (1791-10 août 1792), dont le rédacteur est Pariseau, comédien et journaliste, exécuté sous la Terreur, le 10 juillet 1794.⁴ Le journal de Pariseau est interdit le 10 août 1792 sous prétexte d'être une feuille monarchiste, alors que son rédacteur prétendait qu'il s'agissait d'un journal impartial.⁵ Nous le signalons pour éviter la confusion entre La Quotidienne, qui paraît simultanément avec la Convention,

¹ Tulard et al, Histoire et Dictionnaire de la Révolution française 1789-1799, p. 1056

² Elle n'est pas à mettre au même rang que les principaux journaux royalistes de la Révolution, comme *l'Ami du Roi*, la *Gazette de Paris* ou les *Actes des Apôtres*.

³ Avenel, Histoire de la presse française, p. 159-160

⁴ Monseignat, Un Chapitre de la Révolution Française, p. 145-146

⁵ Söderhjelm, Le Régime de la Presse pendant la Révolution Française.

et celle de Pariseau, suspendue un mois avant celle-ci, les deux sont nommées dans les manuels de l'histoire de la presse comme des journaux royalistes.

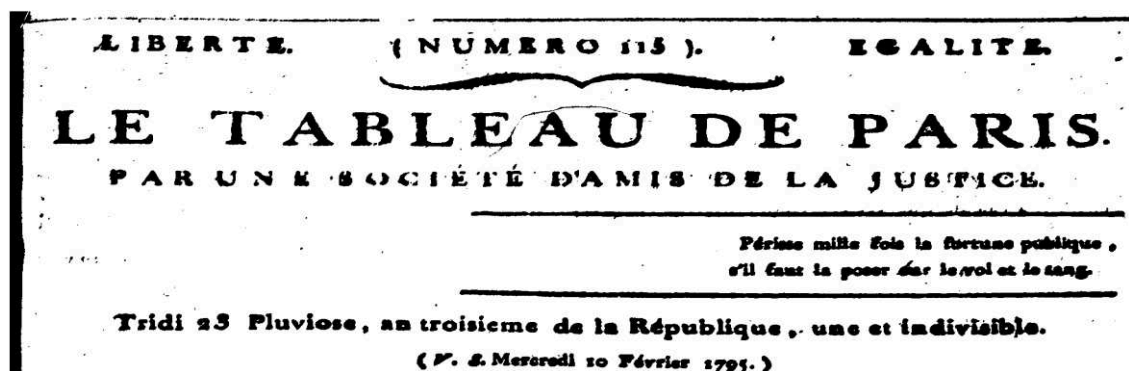
Signalons aussi qu'il y a un autre journal qui paraît sous la Révolution et sous le Directoire, titré la Feuille du jour. Il s'agit du Courrier universel du citoyen Husson : 11 nivôse an I (31 décembre 1792), qui prend le titre de la Feuille du Jour le 9 germinal an VI (29 mars 1798). Le journal cesse complètement de paraître le 26 nivôse an VIII (16 janvier 1800.¹) Cette digression veut dire que les journaux à l'époque peuvent reprendre les mêmes titres les uns des autres, qu'il est par conséquent primordial de citer le titre complet du journal et le nom (ou les noms) de son/ses rédacteur(s), afin d'éviter la confusion avec d'autres journaux, surtout en ce qui concerne le courant politique de la feuille en question.

2- Description matérielle du journal

2.1 Frontispice

Le frontispice est « le titre principal et complètement développé d'un ouvrage, avec les détails relatifs à la collection, à l'éditeur, etc.² Nous allons donc parler du titre principal de La Quotidienne, et donner en description et en exemple une image d'un de ses nombreux titres figurant dans une de ses livraisons.

Le frontispice, dont le titre fait partie, se compose dans notre journal de sept lignes dans les livraisons antérieures au 19 février 1795 ; la première contient les deux mots, de liberté en haut et à gauche, et d'égalité en haut et à droite, en majuscules et séparés par le numéro de la livraison, mis entre parenthèses. Le titre couvre les lignes deux et trois du frontispice, il se compose du titre principal, Le Tableau de Paris, et d'un titre secondaire ou de la suite du titre, Par une société d'amis de la justice. Les lignes 4 et 5 sont occupées par l'épigramme, en haut et à droite, séparée des deux parties du haut et du bas du frontispice par deux lignes horizontales. La sixième ligne est consacrée à la date de la livraison en calendrier républicain, alors que la septième ligne affiche, entre deux petites parenthèses, la date en calendrier grégorien.³

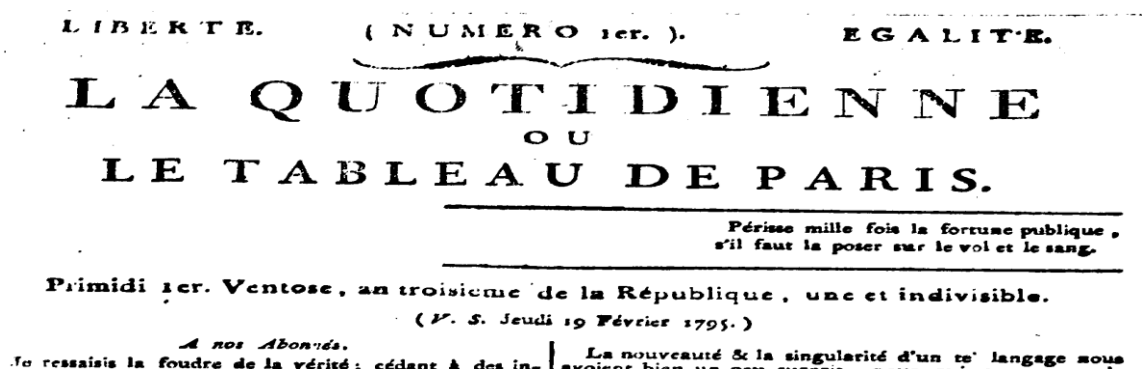


¹ Deschiens, *Collection de matériaux pour l'histoire de la Révolution de France*, p. 127

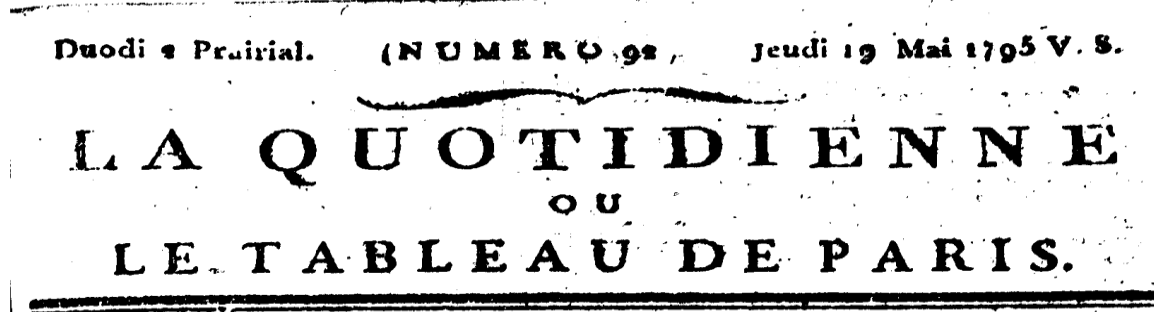
² LE BOHEC Jacques. *Dictionnaire des journalistes et des médias*. Coll. Didact Communication. Rennes, Presses Universitaires de Rennes, 2010. p. 268

³ La devise de la République française ne contient pas le mot fraternité dans le frontispice de La Quotidienne. Les mots liberté et égalité sont mentionnés dans le premier article de la Déclaration des droits de 1789. Le mot Fraternité y est ajouté suite à une décision de la Commune de Paris, 1793, qui impose d'inscrire : « Liberté, Égalité, Fraternité ou la mort. » Ce serait la raison (entre autres) pour laquelle La Quotidienne exclut le mot Fraternité de son frontispice et se contente de liberté et égalité, qu'elle défend constamment.

Le journal change de titre le 19 février 1795, pour prendre celui de La Quotidienne ou Le Tableau de Paris, ce qui ajoute une ligne au frontispice, ayant le OU du titre qui occupe à lui seul une ligne. C'est la seule modification à souligner quant à cette livraison, le reste est parfaitement intact.



Un nouveau changement du titre à partir du 21 mai 1795, accompagné par un changement du frontispice également¹ : les deux mots de liberté et d'égalité n'y sont plus. Le frontispice à partir de cette date se compose de 4 lignes ; sur la première il y a la date en calendrier républicain, en haut et à gauche, et son équivalent en calendrier grégorien, en haut et à droite. Entre les deux, entre parenthèses, se place le numéro de la livraison. Le titre, à lui seul, occupe les trois autres lignes, en caractère gras et en majuscules. La première ligne se sépare des trois suivantes par une accolade horizontale, alors que l'ensemble des quatre lignes du titre sont séparées des articles de la première feuille par une épaisse ligne horizontale.



Le changement de titre suivant (donc du frontispice aussi) paraît dans la livraison du 31 juillet, dans laquelle le titre est réduit à La Quotidienne tout court, ce qui raccourcit le frontispice à trois lignes seulement. Donc le frontispice change à chaque fois qu'il y a un changement de titre dans les livraisons de l'an III du journal ; vu l'absence d'autres détails à propos de l'édition ou à la collection par exemple, la description du frontispice dépend ici principalement des modifications des titres du journal.

¹ Un changement d'épigraphe signifie ainsi un changement de frontispice, nous ne parlons pas ici de tous les cas, qui vont être développés lors de la section sur les épigraphes dans La Quotidienne, nous nous contentons de souligner le changement de frontispice par rapport à celui du titre de la feuille.

Tridi 13 Thermidor. N U M E R O 163 Vendredi 31 juillet 1795

LA QUOTIDIENNE

A dater du premier août, l'abonnement sera de 40 liv. 75 liv. & 140 liv. = Le bureau est rue de la Feuillade, n°. premier & 7, près la Place Victoire.

Puisque notre corpus comprend également les livraisons de décembre 1796, nous parlons du frontispice de la feuille à ce moment-là. Le seul changement, non négligeable tout de même, est l'emplacement des calendriers républicain et grégorien l'un par rapport à l'autre. Alors que la date du calendrier révolutionnaire a la priorité en 1795, placée en permanence avant la date grégorienne, l'année 1796 va redonner la priorité au système de datation grégorienne qui se replace au début. Quant aux autres détails, l'ordre des éléments du frontispice est le même : le numéro de la livraison est en position centrale, en haut, qui coupe une épaisse ligne horizontale, puis le titre, La Quotidienne ou Feuille du Jour, suivi par l'épigraphe et à la fin la date, en grégorien d'abord et en républicain ensuite.

[N°. 119.]

LA QUOTIDIENNE, OU FEUILLE DU JOUR.

Expectabo donec veniat immutatio mea. Ion.

JEUDI 1^{er}. DÉCEMBRE. — PRIMEDI 11 FRIMAIRE, AN V.

2.2 Format et dimensions

Le combat entre le gouvernement et la presse concerne désormais, donc, le débat entre la priorité donnée à la forme de l'information ou à son contenu, autrement dit le choc entre le désir des journalistes de présenter l'information d'une manière exhaustive, et celui du gouvernement que cette information soit appropriée aux exigences de la politique intérieure comme extérieure du pouvoir dirigeant la nation. La division politique influence la forme des journaux, car la presse connaît également une division par rapport au format de ceux-ci, en d'autres termes, un tel format sera représentatif d'un tel courant politique et un autre format d'une orientation différente. Le format du journal devient en quelque sorte, sous la Révolution, un miroir qui reflète le camp dans lequel se mobilise le journal concerné.

Les études sur la forme du journal révolutionnaire ne sont pas assez nombreuses pour couvrir cet aspect dans les différentes phases de la Révolution jusqu'au Consulat. Diviser les journaux révolutionnaires selon des périodes historiques distinctes impose un investissement dans l'étude de la forme du journal dans une certaine période, parce qu'il n'est pas aisé de savoir si les études, auparavant menées, sur la forme du journal révolutionnaire de 1789¹ seraient valables pour tous les journaux – ou même pour une partie d'entre eux – de cette période jusqu'en 1799 (ou du moins jusqu'à l'avènement du Directoire en octobre 1795). Mais est-ce que ces différences, s'il y en a, durant la Révolution, sont si importantes qu'elles

¹ CF LABROSSE Claude et RÉTAT Pierre. Naissance du journal révolutionnaire, 1789. Lyon, PUL, 1989.

nous permettent de faire une recherche indépendante sur la forme du journal conventionnel des années 1792 - 1795 par exemple, ou sur le journal conventionnel-directorial ?

Nos ressources, actuellement, à propos de la forme de La Quotidienne se limitent au catalogue de la BNF ainsi qu'à quelques références électroniques éparses qui ne sauraient pas nous instruire davantage. Avant d'entrer dans le vif du sujet, et voir comment La Quotidienne se plie à la tradition formelle des journaux de son moment, voici une brève explication de ce que c'est un format du journal.

Le format désigne « *la forme et la dimension d'un livre*, souvent désignées par les termes : in-folio, in-quarto (in-4°), in-octavo (in-8°). Et le format, en parlant des journaux, fait référence au nombre de plis dans la feuille imprimée : in-folio, pliée en deux donc quatre pages¹ », en trois donc 6 pages, ou en quatre donc 8 pages. Gilles Feyel repère ici trois formes différentes :

- L'in-folio grand format, en 4 pages (290×490 mm), avec trois colonnes sur une pleine feuille ; un format dû à la tradition journalistique anglaise, généralisé depuis 1750, est introduit en France à l'automne 1789.²
- L'in-folio petit format, si l'on peut dire, ou l'in-4°, emprunté plutôt à la tradition française, de 4 pages, imprimé sur deux colonnes sur une demi-feuille de papier (210×270 mm).³
- L'in-octavo, en 8 pages, imprimé sur une colonne, sur une demi-feuille (135×210).⁴

Notons ici que le format in-octavo est le format de prédilection du début de la Révolution, alors qu'à partir de la Convention montagnarde, le format in-4°, (19 × 25 cm environ, qui est celui des gazettes, dont les quotidiens, notamment sous la Révolution, ont gardé la tradition) est de retour et les journaux qui adoptent ce format (dont La Quotidienne en 1793⁵, qui garde le même format en 1795) accompagnent ceux de l'in-octavo.

L'éclosion de la presse après 1789 et les différents chemins éditoriaux et idéologiques empruntés par ses acteurs ont imposé l'existence d'une presse spécialisée dans la relation des informations générales, comme la Gazette nationale ou le Moniteur universel, de Panckoucke, relatives aussi bien à l'étranger qu'à Paris et à la France. Cette presse d'information générale s'est accompagnée par une presse spécialisée dans les comptes rendus des séances de l'Assemblée nationale (1789 - 1791), comme le Point du jour de Barère, et plus tard, de la Convention nationale (1792 - 1795).

Suivant ces catégories, malgré de rares exceptions, la plupart des journaux d'information générale sont des in-4°, alors que les feuilles de comptes-rendus des séances sont des in-octavo. Feyel exprime les avantages du premier format, qui implique le lecteur dans un mouvement de lecture concentré, tout en lui permettant des pauses visuelles grâce à ses articles brefs et diversifiés. Le va-et-vient visuel entre les deux colonnes de la page, la disposition des articles, bien soignée et bien étudiée, permet au lecteur de suivre l'information et au rédacteur d'en bien tramer la forme et le contenu.

¹ Le Bohec, Dictionnaire du journalisme et des médias, p. 263

² FEYEL Gilles. La Presse en France des origines à 1944, histoire politique et matérielle. Coll. Infocon. Paris, Ellipses, 1999. p. 44

³ Ibidem

⁴ Ibidem

⁵ REYNAUD Denis, CAVE Christophe, WILLEMART Danièle. 1793 : *L'Esprit des journaux*. Saint-Étienne, PUSE. 1993. p. 10

La lecture des journaux in-4° est le contraire de la lecture des journaux de réflexion politique d'in-octavo ; ceux-ci imposent une lecture continuelle et non saccadée par des titres de rubriques. Les journaux imprimés sur 2 colonnes admettent l'insertion de la rubrique, parce qu'ils ne sont pas susceptibles d'une rédaction continue sans interruption, mais plutôt d'une rédaction en deux temps (avec un premier moment de rupture qui est le passage de la première à la deuxième colonne, et un deuxième qui est le passage d'une rubrique à l'autre). L'in-4° est donc plus favorable à l'accueil des rubriques, contrairement à l'in-octavo, où il s'agit d'un « journalisme plus personnalisé, plus polémique, plus agitateur. *Il s'agit d'une forme plus chaude, plus révolutionnaire, de communication.*¹ » Le format in-4°, 2 colonnes et 4 pages, « *impose lui aussi au lecteur une distance du regard, d'autant plus que le contenu, assez diversifié, est soigneusement rubriqué.*² » Pour Feyel, la suprématie de la presse d'opinion est évidente sous la Révolution.

Si nous avons souligné, en nous référant à Feyel, un des aspects des formats de la presse révolutionnaire, c'est pour élaborer une base à partir de laquelle nous allons essayer de déterminer à quelle catégorie appartient La Quotidienne. Est-ce un journal d'information générale, de comptes rendus ou de commentaires et de réflexions politiques ? Ou est-ce un journal qui ne s'interdit pas l'insertion de tout type d'articles, si cela contribue à servir sa politique et à mieux propager sa vente ? Avant d'y répondre, il importe de rappeler que la majeure partie des conclusions que nous allons donner à propos de ce journal, ont été puisées dans l'analyse de ses livraisons de la Convention thermidorienne (an III) et d'un mois du Directoire (an IV) ; les déductions risquent ainsi de ne pas toujours correspondre à des livraisons qu'on peut tirer à tort et à travers d'autres périodes de sa diffusion. C'est donc La Quotidienne de l'an III et l'an IV, période du retour à l'ordre après la Terreur, et de la volonté de se confier à une presse calme et organisée, lucide et transparente, qui s'éloigne de l'exaltation des esprits des années précédentes. C'est aussi un des résultats de la Terreur, après laquelle, « *refusant alors le journalisme d'agitation, personnalisé, quelque peu sulfureux dont L'Ami du peuple de Marat et Le Père Duchesne d'Hébert ont été les archétypes, la presse parisienne abandonne massivement le format in-8° pour garder ou adopter le format in-4° sur deux colonnes, plus raisonnable, plus distancié, mieux rubriqué.*³ »

La Quotidienne, comme son titre indique alors, est un journal qui parut tous les jours de chaque décade révolutionnaire. La dimension du journal en l'an III est de (170 × 210 mm) et le volume est l'in-4°, 4 pages par livraison⁴. Les dimensions du journal en l'an IV sont de (170 × 225)⁵, avec le même format in-4°. Ces dimensions pourraient bien varier d'une livraison à l'autre, et d'un an à l'autre, si l'on prend en considération la désorganisation qui règne à ce moment-là : il est fort possible de trouver ailleurs des dimensions différentes de celles que l'ouvrage cité ci-dessus présente.⁶ Cela peut montrer les entraves techniques qui s'imposent dans ce type de recherche, où il paraît nécessaire de ne négliger aucune référence quelle que soit sa provenance : une stratégie se révélant en tout cas à double tranchant. Il convient de noter qu'il ne doit pas pour autant y avoir de contradiction effective entre ces

¹ Feyel, La Presse en France des origines à 1944, p. 47

² Feyel, op.cit., p. 46

³ Feyel, op.cit., p. 48

⁴ HABIB Danis (Secrétaire de documentation-Catalogue), KRAKOVITCH Odile (Conservateur en chef des Archives-Directeur). Journaux et Gazettes français et étrangers de la Révolution à la commune, conservés aux Archives nationales. ADXX^A et ADXX^B. Paris, Centre Historique des Archives Nationales, 1998. p. 44

⁵ Habib, op.cit., p. 71, 144

⁶ Le site suivant, par exemple, donne les dimensions de (20 x 25 cm) à La Quotidienne :

<http://bit.ly/2d0eLbg>

informations ; le travail en cours concerne un journal dont on ne possède pas toutes les livraisons sous la main. Le fait de ne pas avoir ces documents nous empêche de savoir certains détails techniques indispensables : nous ne savons pas encore si le journal se faisait régulièrement relié ou non, nous ne savons pas non plus s'il se faisait massicoté, avant ou après la reliure, ou non. D'aussi petites informations, qui manquent pour le moment, nous empêchent de rendre fidèlement la description des dimensions de ce journal.

À partir de 1814, et durant quatre modifications de titre : La Quotidienne (1814), Feuille du jour (1815), La Quotidienne (1815 - 1817) et *L'Union* (1847), le journal renonce à son format traditionnel et adopte le nouveau format de l'in-folio.¹ Historiquement parlant, le journal prend un nouveau souffle avec le retour des Bourbons à cette période-là et semble prendre un peu plus de liberté pour reparaître sous son premier titre (La Quotidienne). Cet événement aurait également joué un rôle pour que le journal reparaisse avec une forme nouvelle qui s'adapte à celle des journaux de son temps : signe de défi, d'affirmation de présence et d'ouverture à la modernité.

Mais revenons aux premières années de la Révolution, tout comme après Thermidor, nous le répétons, l'in-4° s'impose aux dépens de l'in-8°, considéré comme attaché particulièrement aux journaux radicaux et contre-révolutionnaires, à l'instar des Actes des Apôtres.

En quoi consiste la différence entre les deux formats (in-4° et in-8°) du point de vue du lecteur et de celui du journaliste ? C'est la manière d'offrir l'information (le rédacteur) ou de la recevoir (le lecteur) qui influence ce choix. Le format in-4° propose des pages moins grandes et plus nombreuses, ce qui permet de cibler les mots et informations que le rédacteur veut présenter au lectorat dans son cadre à lui, autrement dit ce type de format semble – par rapport à sa surface visuelle moins grande – plus traditionnel, plus maîtrisable et surtout plus élégant. Le journal offre de la sorte au rédacteur également la possibilité de ne focaliser l'attention du lecteur que sur les articles que ce dernier croit les plus importants, sans être égaré par tout type d'informations qui ne conviendraient ni à son goût ni à son milieu social, surtout que les nouvelles des gens normaux étaient bien celles qui remplissaient désormais les colonnes des journaux de l'in-8°.

L'in-4°, comme l'on a souligné plus haut, est également l'incarnation du souhait de rétablir l'ordre dans la République dans tous les domaines, y compris culturels, dont le journalisme fait partie. Un journal ayant le format in-4° offre à son lecteur un contenu hétérogène, un langage coloré de politique et de culture. La Quotidienne, quant à elle, s'engage à respecter son format de départ (in-4°) ainsi que la neutralité de ses titres consécutifs, tout en prenant en considération l'importance d'adapter la forme aux nécessités de l'actualité après le 9 Thermidor, et aux besoins du réel qui annonce une ouverture imminente, assez distanciée de la restriction révolutionnaire des années 1789.

La Quotidienne se conforme à ces considérations et adopte, depuis sa naissance, la forme classique des gazettes et des journaux savants, en l'occurrence l'in-4°, forme qui donne à ces gazettes et journaux *l'image de sérieux et d'autorité*² ; description qui correspond à La Quotidienne, qui veut toujours avoir une apparence sérieuse, imposante et se garder une place particulière au cœur des journaux, réactionnaires de son temps, qui ne s'interdisent aucun moyen pour dénigrer leurs rivaux.

Le format in-4° correspond donc aux journaux qui cherchent à traiter de l'information et en présenter une matière brève et bien visée à leurs lecteurs ; c'est la qualité³ de l'information

¹ <http://bit.ly/2d0eP3Y> (9/05/2012)

² Labrosse, Rétat, Naissance du journal révolutionnaire, p. 33

³ Labrosse, Rétat, op.cit., p. 34

qu'on prétend pouvoir dans les journaux in-4°, et c'est aussi la perfection¹ que La Quotidienne veut atteindre en lançant un hasardeux projet en pleine réaction contre les royalistes. « Le plus grand soin » est le mot d'ordre de tous ceux qui contribuent à ce projet, qui va être mené à bout à l'aide d'un format qui économise du papier et permet de concentrer l'information en en fournissant la meilleure qualité possible. Le prospectus, du 20 septembre 1792, annonce le format du journal et la composition de ses rubriques :

« [...] La feuille de quatre pages d'impression sur deux colonnes, papier et caractère conformes à ceux du prospectus, paraît tous les matins, à compter du 20 septembre, ouverture de la Convention Nationale. Elle est divisée en quatre articles, Nouvelles étrangères, Bulletin de Paris, Convention Nationale, Mélange et Variétés.² »

Eugène Hatin parle du format in-4° de la première Quotidienne ; il ajoute que cette Quotidienne a également eu un feuilleton³ in-8°, dont il met en doute l'honnêteté, parce qu'il s'agit d'un assemblage d'articles extraits d'autres journaux, sans que La Quotidienne en cite la source. Si l'on en cherche une raison – nous ne présumons en même temps donner aucune explication à un acte de pillage – c'est que La Quotidienne, si elle a voulu concurrencer les journaux révolutionnaires à un moment donné, en adoptant leur format, n'a pas pu s'adapter à un format qui n'est pas le sien, ou que la censure ne lui a pas permis de faire de prolixes articles nécessaires à l'in-8°. L'in-8° du feuilleton reste donc une exception dans La Quotidienne, qui adopte bel et bien l'in-4° pendant toute son existence, de la fin du XVIII^e siècle jusqu'à la fin de la première moitié du XIX^e siècle.

Encore un petit mot à propos des signes de cette feuille ; un simple regard sur la feuille du journal ne suffit absolument pas pour en donner un chiffre même approximatif ; si nous avons

¹ Prospectus de La Quotidienne, inséré dans La Quotidienne ou Nouvelle gazette universelle, par une Société de Gens de Lettres, le 1^e vendémiaire an I (20 septembre 1792). (Selon le catalogue de la BNF, le prospectus date du 28 août 1792).

« Les Coopérateurs, animés du même esprit et fidèle à la loi du silence en opinion politique, qu'ils se sont imposés, apporteront le plus grand soin, chacun dans la partie qui lui est confiée, pour faire parvenir promptement ce Journal au point de perfection où il peut atteindre. »

² La Quotidienne ou Nouvelle gazette universelle, par une Société de Gens de Lettres. 1 vendémiaire an I (20 septembre 1792).

³ Le feuilleton est à l'origine un feuillet supplémentaire ; le feuilleton est un terme technique du journalisme du XIX^e siècle utilisé pour désigner les bas de page d'un journal, appelé également « rez-de-chaussée. »

Sous le Consulat, cette partie du journal augmente en importance et abrite les critiques, puis des articles de littératures et de science.

Jusque-là, les notices littéraires étaient insérées dans le corps des articles. C'est avec Geoffroy, qui installe sa critique dramatique au « rez-de-chaussée » du Journal du Débats, que cette technique attire l'attention des lecteurs et des journaux. Tous voulurent avoir le leur.

Le premier feuilleton est donc un « feuilleton-dramatique » au sens premier du terme (une chronique sur le théâtre), inauguré par Geoffroy au cours de la première décennie du XIX^e siècle (8 pluviôse an VIII = 28 janvier 1800).

Les auteurs qui remplissent ces bas de page sont appelés « feuilletonistes », comme Dussault et Feletz (au Journal des Débats), Michaud et Châteaubriand (au Mercure) et, sous pseudonyme, le premier Consul lui-même (au Moniteur). Il s'agit à l'époque pour l'essentiel d'articles littéraires et de critiques théâtrales.

Les contenus du feuilleton au XIX^e siècle sont variés : le feuilleton dramatique (critique de théâtre), le feuilleton de culture mondaine (critique littéraire, musicale, artistique, poétique, scientifique), etc.

Progressivement l'on assiste à un échange entre l'espace du feuilleton (bas de page) et celui des variétés (corps du journal) : le résultat en est une confusion entre les faits réels et les faits imaginaires (de fiction). La politique ne pouvait pas être absente du feuilleton et sa présence, clandestine, se fait graduellement sentir.

Entre 1836 et 1844, c'est le roman qui remplace la critique et le feuilleton présente peu à peu des épisodes romanesques. C'est l'effacement de la frontière journal/livre ; le feuilleton devient un lieu de prépublication, comme ce fut le cas pour certains romans, mais aussi d'ouvrages critiques de Sainte-Beuve, Gautier, Barbey d'Aurevilly, et d'autres.

à aborder ce côté de la description matérielle de La Quotidienne en 1795, nous nous demandons s'il est possible que les statistiques, celles des études faites sur le journal révolutionnaire de 1789, soient capables de donner un chiffre similaire au chiffre approximatif des signes de ce journal en 1795. En effet, après avoir essayé de recenser les signes de La Quotidienne par numéro, nous avons obtenu un chiffre approximatif de 17 600 à 18 000 signes environ, résultat qui ne présente pas un très important écart par rapport à celui qu'on a obtenu lors de la recherche sur le journal in-4° de 1789 (19 500 par numéro¹). Ce qui manifeste une certaine stabilité dans la forme du journal in-4° entre 1789 et 1795 ; une continuité que nous aurions bien voulu montrer en parlant d'autres points techniques de la description de la forme du journal (variation d'encre, de typographie, de papier, de reliure, etc.), mais l'intention étant de ne pas se restreindre à un seul aspect de cette feuille et d'en donner une image tant que possible globale, nous contrainst à nous contenter de ce que nous venons de présenter sur la forme et les dimensions du journal, afin d'aborder un autre aspect de sa description physique : les interruptions.

2.3 Modifications de titres et interruptions

Quand il est question d'un journal qui a vu le jour dans des conditions exceptionnelles, qui a voulu s'affirmer dans une ambiance politique et sociale très tendue, il est normal qu'il dépende des circonstances ambiantes, défavorables mêmes à son existence. La Quotidienne, pour survivre à la Convention, s'est trouvée dans l'obligation de recourir à se cacher en changeant de titre, ses rédacteurs à se dérober à la vue des rudes censeurs qui instrumentalisent la mission de représenter le peuple, selon Gallais, pour opprimer leurs adversaires et les museler à jamais. Donc la modification de titre est pour ce journal une sorte d'adaptation forcée à une réalité qui ne lui laisse pas de marge de liberté de choix.

Le titre est « *la dénomination officielle d'une publication, [ou] l'intitulé d'un article ou d'un reportage.*² » Nous allons constater que, pour ce qui est de notre journal, les modifications de titre se concentrent dans la dernière décennie du XVIII^e siècle, ou pendant la Révolution grosso modo (Convention, Directoire), alors qu'il n'en connaît que trois dans le XIX^e siècle.³ Quant à La Quotidienne du XIX^e siècle, elle est aussi sujette aux circonstances sociopolitiques de son temps ; mais ce n'est pas cette Quotidienne du siècle romantique qui fait l'objet de la présente recherche, mais celle de la Révolution, de la Convention thermidorienne et du Directoire. Changer de titre, comme nous l'avons évoqué plus haut, a pour but de fuir la censure et éviter la proscription ; l'objectivité et la neutralité des titres donnés par les rédacteurs ne sont pas suffisants pour que leur feuille échappe à l'interdiction : le titre des journaux sous la Révolution semble plutôt accessoire et ne reflète ni le contenu ni l'âme politique du journal.

Afin d'éclaircir cette série de modifications, ou de métamorphoses, du titre de journal, nous procédons par des tableaux explicatifs qui montrent les dates de parution, de publication et de proscription du journal, avec les changements répétitifs de titres. Pour ce faire, nous allons nous référer au catalogue de la BNF, sachant que, même pour cette source, certaines

¹ Labrosse, Rétat, Naissance du journal révolutionnaire, p. 35

² Le Bohec, Dictionnaire du journalisme et des médias, p. 584

³ Hatin parle d'une « proscription » du journal (ce qui était effectivement le cas) au lieu d'une interruption, ainsi que d'une « métamorphose » (Hatin a dû, semble-t-il, lire l'ouverture du journal, le 20 août 1795 : « Pour reparaître aux yeux du public, je me suis métamorphosée [La Quotidienne parlant d'elle-même] en Tableau de Paris ») au lieu d'un changement. Il en compte trois en disant que la troisième et la dernière a eu lieu le 4 septembre 1797 : « Le 4 septembre 1797 elle [La Quotidienne] fut proscrire une troisième et dernière fois. Nous la verrons reparaître dix-sept ans plus tard, et continuer ses métamorphoses. »

Hatin, Histoire politique et littéraire de la presse en France. T 7, p. 295

dates sont difficiles à préciser quant au début ou à la fin d'une période de parution du journal. Nous tenons à le signaler à plusieurs reprises pour rappeler la difficulté d'élaborer une étude exhaustive de l'histoire d'un journal sous la Révolution, d'autant plus d'un journal de la Convention thermidorienne, période pour laquelle les recherches font défaut. Élargir le champ de recherche dans les archives nationales permettrait de combler les lacunes relatives à ce type de travail.

Le premier tableau va présenter les trois étapes de proscription du journal, pendant sa naissance durant la dernière décennie du XVIII^e siècle. Naissance qui eut lieu donc le 20 septembre 1792, La Quotidienne fut proscrite pour la première fois le 18 octobre 1793, elle reparut avec le titre de Tableau de Paris en octobre 1794 avant de reprendre celui de la Quotidienne le 19 février 1795. Sa deuxième période d'interruption eut lieu le 5 octobre 1795. Il reprend le 7 novembre de la même année et survit sans cesse jusqu'au 4 septembre 1797, date de sa troisième proscription. Elle ne reparut plus qu'en 1814 sous son titre de départ : La Quotidienne.¹

	Date de proscription	Titre du journal lors de l'interdiction
Première interruption	18 octobre 1793 (27 vendémiaire an II)	La Quotidienne : nouvelle gazette universelle, par une société de gens de lettres.
Deuxième interruption	5 octobre 1795 (13 vendémiaire an IV)	La Quotidienne ou le Tableau de Paris.
Troisième interruption	4 septembre 1797 (18 fructidor an V)	La Quotidienne ou Feuille du Jour. Le titre du journal a changé trois fois entre la deuxième et la troisième période de parution : - Tableau de Paris ; - Bulletin politique de Paris et de Départements ; - Feuille du Jour.

Voici en détails le schéma des changements de titre dans leur succession chronologique :

1- **La Quotidienne : nouvelles gazette universelle / par une société de gens de lettres.** N° 1 (22 septembre 1792) – N° 397 (18 octobre 1793). (Première existence du journal).

2- **Le Tableau de Paris / par une société d'amis de la justice.** (?) octobre 1794 - 18 février 1795. (Deuxième existence du journal).

3- **La Quotidienne ou le Tableau de Paris.** N°1 (an III, 1^e ventôse) 19 février 1795 - N° 219 (an IV, 13 vendémiaire) 5 octobre 1795. (Le journal alterne par exemple, au mois d'août, le titre de La Quotidienne tout court, et celui du Tableau de Paris tout court).

4- **Bulletin de Paris.** N°1 (an IV, 16 brumaire) 7 novembre 1795 – N° 3 (18 brumaire) 9 novembre 1795.

¹ Hatin, Histoire politique et littéraire de la presse en France, p. 295

5- **Tableau de Paris.** N° 4 (an IV, 19 brumaire) 10 novembre 1795 - N° 137 (an IV, 2 germinal) 22 Mars 1796.

6- **Bulletin politique de Paris et de départements.** N°1 (an IV, 3 germinal) 23 mars 1796 – N° 22 (an IV, 24 germinal) 13 avril 1796.

7- **Feuille du jour.** N° 1 (an IV, 25 germinal) 14 avril 1796 - N° 187 (an V, 30 vendémiaire) 21 octobre 1796.

8- **La Quotidienne ou Feuille du jour.** N° 188 (an V, 1^e brumaire) 22 octobre 1796 - N° 500 (an V, 18 fructidor) 4 septembre 1797.

9- Le journal est remplacé par le **Bulletin de Paris.** N° 1 (an V, 27 fructidor) 13 septembre 1797) - N° 95 (an VI, 28 frimaire) 18 décembre 1797 [?]

10- Il est remplacé par la **Feuille politique.** N° 1 (an VI, 3 nivôse) 23 décembre 1797 - N° 131 (An VI (14 floréal) 3 mai 1798.

11- Il est devenu **La Quotidienne.** N° 1, 1^e juin 1814 - N° 90, 31 mars 1815.

12- Il est devenu **Feuille du jour.** N° 91, 1^e avril 1815 - N° 187, 6 juillet 1815.

13- Il est redevenu **La Quotidienne.** N° 188, 7 juillet 1815 - N° 37, 6 février 1847.

14- Il est devenu par fusion : **L'Union : La Quotidienne, la France, l'Écho français.** N° 38, 7 février 1847 - N° 256, 13 septembre 1883.

Suppléments :

a) **Feuilleton des spectacles, modes, annonces et avis divers.** 21 décembre 1796 (An V, 1^e nivôse) – 4 septembre 1797 (An V, 18 fructidor).

b) **Semaine littéraire : revue de la littérature, des sciences, des arts, des théâtres.** 183? – 184?¹

Il s'agit alors d'environ 1638 livraisons de ce journal entre 1792 et 1798, et plus de 550 livraisons entre 1814 et 1847 (l'absence des dates exactes de parution et de suspension nous met dans l'obligation de rappeler que les chiffres que nous donnons sont approximatifs et non définitifs.) Ce nombre de livraisons assez important, nous dicte la stratégie de travail pour l'étude de cette feuille, qui n'est efficace qu'en divisant les numéros de celle-ci en fonction des moments historiques correspondants : c'est ce que nous avons fait en choisissant de travailler sur des numéros parus sous la Convention thermidorienne.

Le corpus du travail correspond donc à l'an III de la République ainsi qu'à un mois du Directoire, un corpus largement suffisant en raison de l'impossibilité de traiter d'une manière analytiquement satisfaisante l'ensemble des livraisons. Notre travail était objet à une triple contrainte :

1- parution du journal (irrégularité) ;

2- conservation du journal (certaines livraisons n'ont pas été conservées) et,

3- numérisation du journal (notre première source est les numéros numérisés à la BNF). Nous avons choisi donc une période épargnée par les interruptions, afin de pouvoir assurer la compréhension de l'évolution du journal, par rapport à sa forme et à ses idées.

¹ <http://bit.ly/29CfXFu>

Pour terminer, nous allons classifier, dans le tableau suivant, les titres successifs du journal avec les années de parution de celui-ci :

Titre du journal	Année de parution
La Quotidienne	1792-1793
Le Tableau de Paris	1794-1795
La Quotidienne ou Le Tableau de Paris	1795-1795
Bulletin de Paris	1795-1795
Tableau de Paris	1795-1796
Bulletin politique de Paris et des départements	1796-1796
Feuille du Jour	1796-1796
La Quotidienne ou Feuille du jour	1796-1797
Bulletin de Paris	1797-1797
Feuille politique	1797-1798
La Quotidienne (1814)	1814-1815
Feuille du Jour	1815-1815
La Quotidienne	1815-1847
<i>L'Union</i>	1847-1883 ¹

2.4 Les adresses de l'impression² du journal

Comme la censure est la première raison pour que La Quotidienne change de titre, elle l'est pour qu'elle change de lieu d'impression, pour échapper à la poursuite des fervents révolutionnaires, qui se sont fixé le devoir de poursuivre partout les ennemis de la République.

Donc, l'instabilité forcée – faute de sécurité et de moyens matériels suffisants pour survivre – est un des caractères qui accompagnent ce journal pendant son existence ; l'adresse de l'impression de la feuille varie, principalement, entre plusieurs rues, dont : Rue de la Feuillade, Rue Poissonnière (ou Rue Helvétius), Rue des Prêtres Saint-Germain-l'Auxerrois, et rue de la Loi. Nous allons compter, aussi, pour donner une idée préalable des endroits où La Quotidienne a été imprimée, sur le catalogue de la BNF ; et là aussi, comme en réalité pour toutes les informations nécessaires à l'explication de ce journal, il y a d'importantes lacunes à

¹<http://bit.ly/29CfXFu>

² Un imprimé est « un support papier imprimé de textes et d'images (journal, prospectus, fanzine, brochure, formulaire). » Le Bohec, Dictionnaire des journalistes et des médias, p. 306

combler. Une recherche complètement consacrée à faire le portrait, physique, de ce journal ne serait pas sans valeur ; quant à la nôtre, nous nous positionnons dans les limites d'apporter de la lumière sur plusieurs côtés concernant son existence, et non pas d'en donner une explication complète et définitive.

Le catalogue de la Bibliothèque nationale nous renseigne que c'est à la rue de Richelieu que le journal a été imprimé, de la période qui s'étend du 22 février jusqu'au 17 août 1793 ; le lieu d'impression est devenu à la rue Helvétius¹ du 24 août jusqu'au octobre 1793 quand le journal porte le titre de La Quotidienne. Une nouvelle adresse à la rue de la Feuillade avec la première livraison de La Quotidienne ou Le Tableau de Paris en 1795. À partir de novembre 1795, la feuille porte le titre de Bulletin de Paris et est domiciliée à la rue des Prêtres Germain-l'Auxerrois, chez Maillet. La Quotidienne ou Feuille du Jour est imprimée, entre octobre 1796 et novembre 1797, rue des Prêtres-St.-Germain l'Auxerrois : Imprimerie de Joseph Athanase R., éditeur. Le titre est remplacé par Bulletin de Paris en 1797 et l'Imprimerie se situe rue Helvétius (Rue Poissonnière). La Feuille politique remplace le Bulletin de Paris et déménage rue de la Loi, n° 1251, vis-à-vis la Fontaine, 1797-1798.

Les indications sont très rares, par la suite, sur le lieu exact d'impression du journal sous ses nouveaux titres : à partir de 1815, le papier prend les titres consécutifs de Feuille du Jour, de La Quotidienne et de *L'Union* (suite à sa fusion avec La France et *L'Écho français*), mais il garde Paris comme lieu de publication.

Le tableau suivant présente les lieux de publication et d'impression du journal selon un ordre chronologique. Il démontre, notamment, la grande instabilité de l'impression du journal, due particulièrement à des raisons politiques.

Titre du journal	Adresse de publication ou d'impression
La Quotidienne : nouvelle gazette universelle / par une société de gens de lettres (1792-1793)	Publication : Paris, Rue Poissonnière, n° 22. Impression : Paris, Rue du Bout-du-Monde, n° 154 : J. Girouard.
Le Tableau de Paris (1794)	Publication : Paris, Rue la Feuillade (qui commence à la Place des Victoires, n° 4 et 6 ; finit aux rues de Lavrillière n°10 et des Petits Pères n° 2. ²), n° I ^{er}
La Quotidienne ou Le Tableau de Paris (1795)	Publication : Paris, Rue de la Feuillade, n° I ^{er} . 1795

¹ Construite pour la première fois en 1633, elle portait le nom de rue Sainte-Anne, en hommage à Anne d'Autriche, épouse de Louis XIII. Sous la Révolution, et suite à la séance du 20 septembre 1792, il prend le nom de rue Helvétius, en l'honneur du philosophe français Claude-Adrien Helvétius, (1715-1771), auteur de *De l'Esprit*.

LAZARE Félix, LAZARE Louis. Discours administratif et historique des rues et monuments de Paris. 2^e édition, au bureau de la Revue municipale. Paris, 1855.

² <http://bit.ly/29CIHPF>

Bulletin de Paris (1795)	Publication : Paris, Rue des Prêtres Germain-l'Auxerrois : chez Maillet, 1795 (cette rue commence à la place des Trois-Maries, n°9, et à la rue de la Monnaie, n° 1 ; finit à la place Saint-Germain-l'Auxerrois. ¹)
Tableau de Paris (1795)	Publication : Paris, Rue des Prêtres S. Germain-l'Auxerrois, n° 42 : chez Baille, 1795-1796. Impression : Paris, Imprimerie du Tableau de Paris.
Bulletin politique de Paris et des départements (1796)	Publication : Paris, Rue des Prêtres Saint-Germain-l'Auxerrois, n° 42 : chez Baille, 1796. Impression : Paris, Imprimerie du Bulletin politique.
Feuille du jour (1796)	Publication : Paris, Rue des Prêtres Saint-Germain-l'Auxerrois, n° 42 : chez Baille, 1796. Impression : Paris, Rue Prêtres Saint-Germain l'Auxerrois : Imprimerie de Le Normant.
La Quotidienne ou Feuille du jour (1796-1797)	Publication : Paris, Rue des Prêtres-Saint-Germain-l'Auxerrois, n° 42 : Geoffroy, 1796-1797. Impression : Paris, Rue des Prêtres-St.-Germain l'Auxerrois : Imprimerie de Joseph Athanase R., éditeur
Bulletin de Paris (1797)	Publication : Paris, Rue Helvétius (qui s'appelaient avant rue Anne-Saint-Honoré ²), n° 622, 1797
Feuille politique (1797-1798)	Publication : Paris, Rue de la Loi, n° 1251, vis-à-vis la Fontaine) :1797-1798
La Quotidienne (1814-1815)	Publication : Paris.
Feuille du jour (1815)	Publication : Paris.
La Quotidienne (1815)	Publication : Paris

¹ <http://bit.ly/2aBwKyx>

² <http://bit.ly/2alU2Gn>

<i>L'Union : La Quotidienne, la France, l'Echo français</i> (1847-1848))	Publication : Paris : L'Union, 1847-1883
(Bulletin électoral donné en supplément à l'Union), 1849	Publication : Paris : Imprimerie de E. Proux, 1849.

2.5 Fondateurs, rédacteurs et contributeurs¹ de *La Quotidienne*

S'enquérir des journalistes qui étaient derrière le lancement d'un tel projet, considérée à l'époque comme une gageure, s'annonce aussi difficile que nécessaire. Est-il d'abord possible de distinguer, comptant sur le peu d'informations que nous avons sur ce journal, entre les propriétaires et fondateurs du journal d'un côté et ses rédacteurs de l'autre côté ? Est-il déjà possible de savoir si une telle différence existait entre les deux catégories, autrement dit si les propriétaires – ainsi que les fondateurs dans la première existence du journal – ne participaient pas également à la rédaction de leur feuille ?

Pour ne pas s'égarer dans le labyrinthe des dénominations, le fondateur d'un journal – qui désigne par définition celui qui a lancé avec succès un journal² – peut bien être, sous la Révolution, son principal, et parfois seul, rédacteur et journaliste. Les fondateurs des journaux sous la Révolution, encore plus les journaux réactionnaires, n'ont pas les moyens pour créer une telle entreprise et en rester ensuite à l'écart ; le fondateur d'un journal sous la Révolution est aussi, souvent, son propriétaire et son rédacteur.

Il n'est pas logique de comparer les journaux du XX^e siècle – de véritables entreprises à fonctions différentes et précises – et une feuille de la Révolution, généralement sujette à de multiples variations et fortement susceptible de disparaître en raison de la précarité matérielle qui régit la scène de la presse à cette époque-là. Quant aux journalistes, proprement dits, les journaux de l'époque révolutionnaire accueillent favorablement les contributions de lecteurs, d'écrivains politiques et littéraires, mais il est pareillement difficile de comparer ces contributions si minimes aux équipes de journalistes suivant une hiérarchie fonctionnelle dans une entreprise qu'est le journal d'aujourd'hui (ou du moins telle qu'il le fut au XIX^e siècle et XX^e siècle).

Dans le cas de *La Quotidienne*, nous nous posons la question de savoir s'il est envisageable d'élaborer deux catégories distinctes : les rédacteurs (« *journalistes chargés d'écrire des articles*³ ») d'une part et les collaborateurs d'autre part. Vu les noms disparates cités à tort et à travers dans les références dans lesquelles ce journal est traité, noms auxquels l'on assigne des titres qui varient d'un ouvrage à l'autre (fondateurs, propriétaires, rédacteurs, collaborateurs, etc.), faire la différence entre rédacteurs et contributeurs n'est pas facilement réalisable ; cependant, certains noms ont régulièrement apparu sur le devant de la scène de ce journal et par rapport à ses articles les plus importants : Joseph Michaud, fameux détracteur de la Révolution, et Jean-Pierre Gallais, littérateur et publiciste, ancien bénédictin devenu journaliste pour s'opposer à une Révolution qui lui a ôté la vie tranquille qu'il menait. Nous reviendrons avec plus d'explications sur ces deux personnages-acteurs de *La Quotidienne*, mais voyons tout d'abord les noms que l'on pourrait trouver lors d'une recherche sur les fondateurs, propriétaires, rédacteurs et collaborateurs de notre feuille.

¹ Pour utiliser le terme du journal même dans son prospectus.

² Le Bohec, Dictionnaire des journalistes et des médias, p. 261

³ Le Bohec, op.cit., 501

Hatin, dans son Histoire politique et littéraire de la France, cite Coutouli comme le fondateur du journal, qui connaît la mort sur l'échafaud en avril 1794. Hatin avoue lui-même la difficulté d'en dire davantage : les rédacteurs et collaborateurs sont en partie, comme les autres informations relatives au journal, méconnus, ou pas encore dénichés. Hatin cite principalement, concernant la rédaction, deux noms : Michaud d'abord, qu'il dit l'associé de Rippert et de Riche « à la rédaction et à la propriété de la Quotidienne ». Hatin nous renseigne peu sur Rippert, « l'un des fondateurs de cette feuille », alors qu'il n'en dit rien – probablement faute d'informations – sur Riche : « en 1795, il (Michaud) s'associa à la rédaction et à la propriété de la Quotidienne, avec Rippert, l'un des fondateurs de cette feuille, et Riche, et il lui donna une grande impulsion de royalisme.¹ »

Le deuxième rédacteur cité par Hatin est Gallais, « auteur d'une histoire du 18 fructidor² » à qui il attribue la participation à « la première Quotidienne ». Par première Quotidienne, Hatin désigne La Quotidienne de la Convention nationale (1792-1795), interrompue le 5 octobre 1795 (journée de l'insurrection royaliste du 13 vendémiaire an IV).

L'Histoire et dictionnaire de la Révolution française parle de Fontanes, de la Harpe, et de Michaud comme fondateurs, de Coutouli et Rippert comme collaborateurs : « [...] ses principaux collaborateurs furent Coutouli et Ripert, ses fondateurs Fontanes, La Harpe, Michaud.³ » Alors entre collaborateurs et rédacteurs, les historiens hésitent à établir des catégories clairement distinctes ; le manque d'informations est considérable dans tout ce qui concerne l'historique de ce journal, que ce soit au niveau de son format, sa forme ou ses fondateurs et rédacteurs. Voici un autre exemple ; nous lisons un autre nom dans l'ouvrage de Danis Habib et Odile Krakovitch, Vauxcelles, dont ils ne précisent pas si c'était un fondateur, un propriétaire, un collaborateur, ou les trois à la fois ?

Dans la *Collection de matériaux pour l'histoire de la révolution de France*, Deschiens semble mieux informé en ce qui concerne les rédacteurs du journal au XIX^e siècle qu'il ne l'est par rapport à ceux du XVIII^e siècle. Car il cite les noms de Suard, de Vauxcelles, de La Harpe, « et d'autres », comme rédacteurs de La Quotidienne pendant sa parution jusqu'en 1798, alors qu'il en énumère beaucoup plus pour le journal qui reprend au XIX^e siècle (1814), il dit : « [...] la Quotidienne, [...] reprise le 1^e juin 1814, a eu dès ce moment pour principaux rédacteurs, MM. Michaud, Ripert, Melly-Jannin, Laurencin, Berchoux, Théodore, Delbare, Ferdinand, Darmaing père, et Merle.⁴ »

Hatin revient sur ce journal dans sa Bibliographie historique et critique de la presse périodique française ; il ajoute quelques noms de rédacteurs à ceux auparavant cités dans d'autres ouvrages, sans qu'il précise de quelle période exacte ces hommes s'occupaient de la rédaction de ce journal (probablement au XIX^e siècle) : « Malte-Brun, Laurentie, Melly-Jannin, Soulié, Berchoux, Th. Delbarre, Darmaing père, Nodier, Malitourne, Bazin, Véron, Audibert, Capefigue, Mennechet, Poujoulat, Paulin Paris, J. Janin, Rabou, de Brian, etc. » Hatin ne donne pas non plus des précisions sur les périodes de parution du journal où ces hommes étaient responsables de la rédaction de La Quotidienne.

Nous pouvons aussi citer Charles-Louis de Sévelinges, qui a participé probablement à La Quotidienne du XIX^e siècle⁵, et Jean-Toussaint Merle, un littérateur qui a travaillé également dans le domaine de la presse et a participé à la rédaction du Mercure et de la

¹ Hatin, Histoire politique et littéraire de la presse en France. T. 7, p. 296

² Hatin, op.cit., p. 298

³ Tulard et al. Histoire et Dictionnaire de la révolution Française 1789-1799, p. 1056

⁴ Deschiens, *Collection de matériaux pour l'histoire de la révolution de France*, p. 485

⁵ Biographie universelle ou dictionnaire historique ; par une société de gens de lettres, de professeurs et de biographes. Supplément A-Z ; Paris, Furne, 1834. p. 216

Gazette de France ; il est surtout un des rédacteurs de La Quotidienne, dont il s'occupait de la partie littéraire, probablement depuis 1824 :

« [...] Il a été attaché, de 1808 à 1809, à la rédaction du Mercure, et depuis il a travaillé à la Gazette de France, au Journal des Arts, au Diable boiteux : il est, depuis plus de douze ans, un des rédacteurs de la Quotidienne pour la partie littéraire.¹ »

Mais étant donné que la critique de la presse est principalement du XIX^e siècle (nous l'avons précisé dans l'introduction), les Mémoires de la madame la vicomtesse de Fars Fausselandry² nous proposent une source inéluctable qui va nous apporter des précisions capitales sur la vie du journal de La Quotidienne, son début et ses fondateurs. Dans le chapitre XII de son ouvrage, Mme de Fars parle de ses amis, M. et Mme de Rippert ainsi que de l'« *intérieur d'un journal royaliste pendant la révolution* », à savoir La Quotidienne ; elle précise comment l'idée d'un journal contre-révolutionnaire est née à l'époque, et le supplice que les fondateurs de cette entreprise ont subi. Nous allons en présenter un succinct résumé, ainsi que de brefs extraits de ses mémoires relatifs au journal.

La narratrice exprime avoir eu la volonté de présenter au public, au début de 1796, un écrit sur le 2 septembre (les massacres des prisons du 2 septembre 1792). Afin de lui donner « une plus grande publicité » (p. 284), on lui a conseillé de porter le dit écrit aux propriétaires de La Quotidienne : « des gens de la meilleure compagnie et de la plus parfaite obligeance. » (p. 284) Le journal est donc lu par une grosse audience à l'époque selon le témoignage de Mme de Fars ; nous allons lire un peu plus loin, dans la subdivision consacrée au courrier des lecteurs, le même témoignage (par rapport à la renommée du journal) par de nombreux collaborateurs au journal (en 1795), dont des femmes.

Nous continuons à raconter cet épisode des mémoires de Mme de Fars qui, pour publier son écrit donc, se rend chez M. de Rippert qu'on a indiqué comme « le principal propriétaire de La Quotidienne. Il occupait, dans la rue des Petits-Champs, le premier étage de la maison *qui appartient aujourd'hui à madame la comtesse de Montblin.* » Nous commençons à découvrir petit à petit le monde de La Quotidienne, la résidence de son rédacteur, M. de Rippert mais aussi, nous allons le voir, l'identité de sa femme, facteur primordial dans l'existence de ce journal.

Mme de Fars décrit l'intérieur du logement des Rippert, elle s'attarde sur la jeunesse et l'éclat de Mme de Rippert, qu'elle indique comme mademoiselle Rozier, qu'elle avait rencontrée auparavant : « *lorsque j'entendais louer l'héroïsme des sentiments et le courage de la divinité titulaire de la Quotidienne, mon cœur aurait dû m'avertir que c'était vous.* » (p. 287). Parmi les présents, Mme de Fars cite MM. de La Harpe et Marsollier, donc le nom de ce dernier s'ajoute à ceux des fondateurs du journal, que les précédentes références ne citent jamais.

Notre objectif est de mettre l'accent sur le rôle de mademoiselle Rozier (Mme. de Rippert) dans le journal ; la critique du XIX^e siècle omet souvent des noms des rédacteurs et fondateurs de cette feuille, mais il est évident qu'il nous fallait le témoignage d'une femme (Mme de Fars) pour découvrir que la rédaction de La Quotidienne ne se limitait pas aux hommes. Ce

¹ BABBE MM. BOISJOLIN Vieilh, Saint-Preuve. Biographie universelle et portative des contemporains, ou Dictionnaire historique des hommes vivants et des *hommes morts, depuis 1788 jusqu'à nos jours*. T. 3. Paris, chez l'Éditeur, 1836. p. 577

² *Mémoires de la madame la vicomtesse de Fars Fausselandry, ou Souvenirs d'une octogénaire. Événements, mœurs et anecdotes, depuis le règne de Louis XV (1768), jusqu'au ministère La Bourdonnaye et Polignac* (1830). T. 3. Paris, Ledoyen, libraire. 1830. <http://bit.ly/29T4RBG>

qui peut expliquer aussi la collaboration active des femmes, par leur courrier, dans ce journal (ce dont nous parlons dans un article destiné à ce sujet).

Mme de Fars nous éclaire davantage sur les amis de Mme de Rippert, dont Marsollier, collaborateur à son tour au journal, est le plus proche. Marsollier débute sa carrière comme dramaturge¹ ; Méhul et Gaveaux (ce dernier est l'auteur des paroles du chant réaction du Réveil du Peuple. Voir 1^e partie) participent aux succès de ses pièces « par leur musique mélodieuse et facile » (p. 289). Mme de Fars fait une description pleine de louanges à l'égard de Marsollier, aimable et respectueux ; seule une tristesse profonde obscurcissait ses bonnes qualités, une tristesse « *augmentée par la perte encore récente qu'il avait faite de son meilleur ami, M. de Coutilly de Saint-Germain, l'un des premiers collaborateurs de M. de Rippert à la Quotidienne.* » (p. 291). Donc, Coutouli s'appelait Coutilly de Saint-Germain, contrairement à toutes les sources auparavant citées, dans lesquelles son nom s'écrit Coutouli ou Coutouly.

Mme de Fars continue son histoire en parlant de M. de Rippert, principal propriétaire du journal. Son vrai nom est M. Beauregard mais sa femme, n'appréciant pas la sonorité du nom de son mari, exige, pour l'épouser, qu'il renonce à son nom de Beauregard (p. 291). Mme de Fars passe ensuite à La Quotidienne, dont elle fait l'historique depuis la naissance en 1792. Elle dévoile que l'idée de la fondation de cette feuille revient à Mme de Rippert qui, observant d'un œil craintif les dangers autour de la famille royale, voulut « établir un journal monarchique » (p. 293) qui soit capable de sauver le roi et d'arrêter la Révolution. Nous nous étonnons donc moins maintenant de voir l'importante participation féminine dans La Quotidienne ; l'apport de Mme de Rippert dans ce journal a sans doute été un leitmotiv qui mobilise les lectrices et les encourage à envoyer leurs écrits aux propriétaires de La Quotidienne. Cela explique également cette opposition radicale – que nous lisons dans les pages dédiées au courrier des lecteurs – dans le journal entre les femmes angéliques (dont évidemment à l'origine Mme de Rippert mais que La Quotidienne ne nomme pas dans notre corpus) fidèles à l'Ancien Régime, et les femmes révolutionnaires, diaboliques et synonymes de dévergondage et d'anarchie.

Mme de Rippert, entourée d'hommes fidèles (le marquis de Mornay, Marsollier, M. de Coutilly Saint-Germain) voit l'idée du journal devenir une réalité. « Ce fut Marsollier qui donna au nouveau journal le nom de Quotidienne ; mais, ainsi que M. de Mornay, *il n'y prit jamais une part ostensible ; M. de Coutilly, au contraire, seconda monsieur et madame de Rippert avec une rare intrépidité.* » (p. 293). M. de Coutilly succombe et périt sur l'échafaud en avril 1794, alors que M. Rippert réussit à échapper et entame à nouveau la publication du journal après le 9 Thermidor, « avec un jeune homme appelé Riche, espèce de fou, insouciant devant personne, pas même devant les terribles héritiers de Robespierre. Le succès du journal devint prodigieux. » (p. 295).

Mme de Fars, solidaire de Mme de Rippert, femme comme elle, montre dans sa narration le courage et la détermination de Mme de Rippert à défier la persécution. Le nom de Riche apparaît donc dans les mémoires de Mme de Fars ; il est collaborateur avec Rippert dans la renaissance du journal après le 9 Thermidor. Hatin nous apprend que Riche signe un des numéros en octobre 1796, sans d'autres précisions. Les mémoires de Mme de Fars nous apporte plus de lumières et nous informent que Riche commence sa collaboration à cette feuille dès 1794.

Mme de Fars nous illumine également sur les articles anonymes du journal. Elle nous nomme ceux qui envoyaient des articles à La Quotidienne, à l'époque où Gallais était le

¹ Dont la première pièce s'intitule Les Aveugles de Bagdad, jouée au Théâtre-Italien.

rédacteur en chef (1795) : « Mallet-Dupan, La Harpe, Marsollier, l'abbé de Vauxelles. » (p. 295) Donc, les articles anonymes pouvaient être écrits par ces hommes de lettres, tout comme par des lecteurs/lectrices du journal. À quelques exceptions près, Gallais était le seul à signer des articles en 1795. Mais qu'en est-il de Michaud ?

Mme de Fars nous apprend que Michaud rejoint le journal fin août ou début septembre 1795 : « Le 13 vendémiaire¹ éclata. Quelques semaines auparavant, Marsollier ou M. Riche, je ne sais plus lequel, avait présenté à monsieur et à madame de Rippert un jeune écrivain qui s'était fait connaître d'une manière avantageuse, par la part qu'il avait prise à la rédaction de plusieurs feuilles où l'on s'attachait à combattre la révolution : c'était M. Michaud. À dater de ce moment, il devint un des propriétaires-rédacteurs de la Quotidienne. » (p. 295-296). Donc Michaud remplace Gallais, à la fin de l'année 1795, comme rédacteur principal du journal, ce qui explique pourquoi nous ne trouvons plus la signature de Gallais dans les livraisons de décembre 1796 de notre corpus.

Les mémoires de Mme de Fars ne s'arrêteront pas là. Elle poursuit la biographie de La Quotidienne et parle de l'entrée de Fiévée (un des noms qui paraissent dans notre corpus comme journaliste signataire de certains articles) comme propriétaire du journal quelques temps avant la journée du 18 fructidor an V (4 septembre 1797), association qui ne dure que quelques heures et n'est reprise qu'avec la réapparition du journal en 1818. Elle nous fait la biographie de Joseph Michaud, de Fiévée, insiste sur le royalisme de Mme de Rippert, royaliste et haineuse de l'Empereur, comme l'était de l'Incorruptible.

Nous nous contentons de ces précisions, conscient qu'il s'agit d'une narration faite par une femme fidèle à l'Ancien Régime, donc peu objective. Mais existe-t-il vraiment d'objectivité en temps de révolution ? Nous nous intéressons ici, uniquement, à l'identité des fondateurs et collaborateurs de ce journal dans son début ainsi que sous la Convention thermidorienne. Ces mémoires nous ont été d'une utilité indéniable pour découvrir comment l'idée a germé et par quels précipices elle a dû passer. L'origine était donc l'idée d'une femme, mademoiselle Rozier (plus tard Mme de Rippert), secondée par des hommes de lettres et de politique, ayant tous en commun la nostalgie d'une monarchie détrônée, et l'absolu refus d'une République, puis d'un Empire, très peu justes à leurs yeux.

Et la liste des collaborateurs à ce journal est encore loin d'être achevée ...

Le tableau suivant est limité aux fondateurs, propriétaires et rédacteurs du journal avant 1800.

Fondateurs	Propriétaires	Rédacteurs	contributeurs (noms réels ou pseudonymes ²).
Coutouli (Coutilly)			Ogier fils, Le Parisien, Le C. Bellemare de Paris, etc.
Rippert	Rippert	Riche	

¹ 13 vendémiaire an IV = 5 octobre 1795.

² Pseudonyme : « nom fictif (nom de plume), utilisé pour signer un article dans un journal ; il permettrait de protéger un journaliste des mesures de rétorsion violentes. »

Le Bohec, Dictionnaire des journalistes et des médias, p. 484

Les pseudonymes des auteurs d'articles sont très nombreux dans La Quotidienne, que nous allons associer à leur production littéraire dans la troisième partie.

(Beauregard)

	Riche (1794), (1796 ¹)	Michaud MM. Michaud
	Michaud	Gallais
Fontanes	Fiévée	De Vauxcelles
La Harpe		Suard

Le tableau ci-dessus essaie de prendre en compte les noms d'acteurs repérés dans quelques références de l'histoire de la presse et mémoires du temps ; il n'est pas définitif et a clairement besoin d'être davantage affiné, surtout au niveau des périodes pendant lesquelles les rédacteurs ont exercé dans le journal. Le but est de montrer qu'un assez bon nombre de personnes se sont intéressées à ce projet, et ont essayé de tenir bon face aux défis qu'il a à affronter à l'époque. Nous avons donné dans la colonne contributeurs quelques noms uniquement (vrais noms ou pseudonymes) à titre d'exemple, le lecteur en découvrira d'autres lors de l'étude des principaux thèmes traités dans le journal ainsi que lors de l'approche des écrits à caractère littéraire qui y ont été publiés.

Avant de clore cette étape de la description du journal, nous allons nous attarder sur les deux plus importants rédacteurs du journal : Gallais et Michaud.

2.5.1 Michaud

Joseph-François Michaud est un publiciste et historien, (Savoie 1767 - Passy 1839), il travaille à l'âge de dix-neuf ans à Lyon comme commis de librairie. Ce travail semble lui préparer le chemin pour entamer une carrière littéraire importante : de ses ouvrages à cette période-là, l'on cite un Voyage au mont Blanc, et *Origines politiques des mines d'or et d'argent, conte oriental*². Son intérêt pour l'Orient a dû influencer ses articles dans La Quotidienne, dont il participe à la rédaction après le 9 Thermidor, étant donné les nombreux articles, sous forme de fables ou de récits, qui sont puisés dans la tradition orientale (de l'Asie de l'Est, de l'Asie centrale et de l'Asie de l'Ouest (surtout la tradition chinoise.³)⁴

En 1790, Michaud ne cache sa sympathie ni pour Voltaire ni pour Rousseau ; ses relations à Paris l'orientent pourtant vers un engagement plus solide avec la Cour et le mettent ainsi en confrontation avec les révolutionnaires ; c'est à ce moment qu'il se trouve face au clivage politique de l'époque auxquels les littéraires et les publicistes ont été irrésistiblement confrontés. Sa sympathie intellectuelle pour Rousseau et Voltaire a également influencé les

¹ Qui signe le numéro 195 du journal (qui a dû paraître le 29 octobre 1796), alors que les numéros suivants étaient signés par Michaud. HATIN Eugène. Bibliographie historique et critique de la presse périodique française, op.cit., p. 234

² LAROUSSE Pierre. Grand dictionnaire universel du XIX^e siècle. T. 15. Coll. Rediviva. Paris, Lacour, 1991 (réimpression de l'édition de 1866-1876). p. 215 (Lettre M).

³ Nous y reviendrons dans la troisième partie.

⁴ J. F. Michaud est aussi auteur de l'Histoire des Croisades (1811-1822).

DELACROIX Eugène. *Journal d'Eugène Delacroix* : 1853-1856. Texte publiée d'après le manuscrit original avec une introduction et des notes par JOUBIN André. Paris, Plon, cop. 1932. p. 426

articles qu'il a écrits, vu la répétition de ces deux noms dans les livraisons de La Quotidienne. Le contexte en sera pourtant différent et les deux ne sont pas traités dans ce journal sur un pied d'égalité.¹

C'est aussi avec la Révolution que la carrière du journaliste commence à prendre forme ; Michaud devient rédacteur de la Gazette universelle avec Cérésier, et du Postillon de la guerre avec Esménard, il participe au Courrier républicain et tente de dissimuler ses convictions favorables à la monarchie, notamment sous la Terreur. Michaud reste imprégné des valeurs de la religion et de la monarchie auxquelles il consacre son existence, « il est resté *foncièrement royaliste et catholique et qu'il n'avait perdu sa foi religieuse et politique que par des accidents passagers.*² »

Le 9 Thermidor représente une délivrance fugace pour Michaud, qui se permet alors d'afficher publiquement ses opinions royalistes et de critiquer ouvertement la terreur de la Convention montagnarde ; il « travailla activement à la Quotidienne, fondée par un M. de Coutouli³ », et ne s'interdit pas de se joindre aux royalistes en insurrection contre la Convention le 13 vendémiaire an IV (5 octobre 1795). Il ose même, « avec Fiévée⁴, présider la section du Théâtre-français⁵ » ce jour-là (une section royaliste dirigée contre la Convention). Condamné à la déportation en 1797, Michaud doit prendre la fuite et se dérober aux yeux du Directoire. Il ne revient à Paris qu'après le coup d'État du 18 brumaire an VIII (9 novembre 1799), qui met fin au gouvernement du Directoire et annonce celui du Consulat de Bonaparte.

Sa violence verbale porte, parmi d'autres, sur Marie-Joseph Chénier, contre lequel Michaud manifeste un ton satirique prononcé ; c'est effectivement dans les articles de La Quotidienne (de 1796 concernant Michaud, et de 1795 concernant Gallais) que Marie-Joseph Chénier devient en permanence l'objet des attaques interminables de ce journal, notamment en ce qui concerne le sujet des libertés, dont en premier lieu celle d'expression. Michaud transporte habilement le combat politique dans l'arène de la presse : les messages politiques y sont transmis au même titre que les débats qui se déroulent à la barre de la Convention et du Directoire.

Michaud suscite toujours une interrogation sur l'écart entre ce qu'il montre, de loyauté au gouvernement en place, la Convention et le Directoire d'abord, l'Empire ensuite, et ce qu'il pense réellement, qu'il cache jusqu'au moment où un changement politique lui permet de déclarer sa foi, royaliste et catholique à la fois. C'est ainsi qu'il affiche son enthousiasme pour le retour des Bourbons dans La Quotidienne qui reprend en 1814. Si La Quotidienne du XIX^e siècle, avec Michaud, est connue pour sa violence verbale, elle contredit donc sa politique déclarée dans le prospectus de 1792, où sagesse et modération sont les mots d'ordre et les principes d'actions à suivre. Les circonstances sont différentes, bien entendu, entre le contexte historique du début de la Révolution en 1792, et la monarchie de juillet et le retour du roi, en 1830, qui permet plus de liberté à la presse royaliste à ce temps-là : Michaud devient

« Le principal rédacteur de La Quotidienne, journal dont l'exagération politique est devenue proverbiale. Les violences de La Quotidienne ne contribuèrent pas peu à précipiter les événements. La révolution de juillet laissa ce journal debout, et, sous le gouvernement

¹ Nous y reviendrons dans la première étude de cas, à la fin de la présente partie.

² Larousse, Grand dictionnaire universel du XIX^e siècle. T. 15, p. 215

³ Ibidem

⁴ Lui-aussi un des rédacteurs de La Quotidienne (mais plus tard, en 1800).

⁵ Revue de Paris. T. 24, au bureau de la Revue de Paris, 1840. p. 48

de Louis-Philippe, il devint le *Moniteur de la légitimité bannie*. Michaud en reste rédacteur jusqu'à la fin de sa vie.¹ »

L'histoire se souviendra donc de Michaud le littéraire, l'homme politique et le journaliste ; sa carrière politique n'est de toute manière pas séparable de celle du journaliste, dans la mesure où ses idées politiques se manifestent abondamment dans ses articles de la presse. Un de ses plus importants ouvrages est la *Biographie universelle*, ancienne et moderne, 1811, qu'il publie avec son frère Louis-Gabriel. Les frères Michaud s'associent avec N. Giguet (mort en 1810) pour fonder une imprimerie vers 1803.² La *Biographie des frères Michaud* est un ouvrage politique par excellence, où l'hostilité à l'égard de la Révolution est rendue par des portraits terribles de ses hommes, décrits comme des inhumains et des bêtes sauvages.

Pourrait-on dire que la politique de Michaud a été arriviste pendant sa carrière politique et journalistique ? Ou s'agit-il plutôt d'une stratégie réaliste pour échapper au danger qui menace sa propre vie ainsi que la survie de ses travaux ? Est-ce que *La Quotidienne* de 1795 et de 1796 partage l'oscillation entre l'implicite et l'explicite dans ses articles, où était-elle plus équilibrée vu la participation d'autres rédacteurs et collaborateurs ? C'est à cela que nous allons tenter de répondre en étudiant un échantillon de ses thèmes. Mais avant, jetons un coup d'œil sur un autre rédacteur incontournable du journal, dont la signature figure souvent dans les livraisons du 1795 : Jean-Pierre Gallais.

2.5.1 Gallais

Jean-Pierre Gallais³, journaliste et homme de lettres. Doué, près de Saumur, 1756 - 1820, est un ancien bénédictin qui enseigne la philosophie, et qui se marie sous la Révolution ; on dit qu'il a été corrompu par les royalistes pour la défense de leur cause ainsi que celle de la religion et des courants conservateurs en général. Ses pamphlets trop acerbes pour passer inaperçus des montagnards, lui coûtent la prison, après avoir publié un pamphlet intitulé *Appel à la postérité sur le jugement du roi*, en 1793, qui coûte aussi la vie au libraire Weber.

Il est un des principaux rédacteurs de *La Quotidienne* ; il est d'ailleurs le seul qui affiche publiquement sa signature sur les articles des livraisons de 1795 ; les très nombreux articles sans signature laissent à croire que Gallais n'en est pas le seul rédacteur à ce moment-là (ou, autre hypothèse, qu'il signait aléatoirement les articles et ne manifeste son identité que lorsqu'il le jugeait opportun). La signature de Michaud, en revanche, n'apparaît pas avant 1796 (ce sont ces deux seules signatures que nous rencontrons en l'an III et an IV). Comme à *La Quotidienne*, Gallais participe à la rédaction du *Censeur des journaux* après qu'il regagne la liberté à la suite du 9 Thermidor ; il échappe à la condamnation promulguée après la journée du 18 fructidor an V (4 septembre 1797, coup d'État soutenu par l'armée contre les jacobins et les royalistes à la fois) pour reprendre son travail de journaliste dans des feuilles royalistes, comme *La Quotidienne* et *Le Journal de Paris*, dont il devint le directeur après le 18 brumaire.

Il se joint à Napoléon Bonaparte et obtient, grâce à cette alliance, en 1800, la chaire *d'éloquence* ; après la deuxième restauration, il devient le correspondant littéraire des

¹ Larousse, *Grand dictionnaire universel du XIX^e siècle*. T. 15, p. 215

² Giguet et compagnie : imprimerie-librairie : association formée par Louis-Gabriel et François-Joseph Michaud, et N. Giguet. Maison spécialisée dans l'impression d'ouvrages religieux ou monarchistes. Les trois associés sont emprisonnés plusieurs mois en 1799 pour avoir imprimé un écrit antibonapartiste. <http://bit.ly/2dN2aPH>

³ Larousse, *Grand dictionnaire universel du XIX^e siècle français*, T. 8. Paris, Administration du Grand dictionnaire universel, 1872. p. 960

empereurs d'Autriche et de Russie. Quant à sa production littéraire, certaines critiques la considèrent comme médiocre et à succès partiel, vu ses erreurs d'une part et son manque de vraisemblance d'autre part.

Gallais est l'objet de plusieurs épigrammes, dont celle de Mercier :

« Qui se nomme Gallais ? – Un gros bénédictin,
Le seul qui de son corps ne sut pas le latin.¹ »

Nous n'allons pas ici énumérer tous ses ouvrages², car ce sont ses contributions à la presse qui nous intéressent principalement. Si Hatin loue son travail politique en considérant Gallais comme « un des écrivains politiques les plus laborieux de [son] époque³ », Pierre Larousse ne voit dans ses ouvrages historiques que des travaux « médiocres sous tous les rapports, pleins de passions et d'inexactitudes.⁴ » Hatin n'attribue pas l'engagement de Gallais à côté des royalistes à une conviction particulière pour cette cause – ce qui n'est ni à confirmer ni à exclure, vu le personnage compliqué et mystérieux de l'ancien bénédictin – mais à un désir de se venger d'une Révolution qui lui a ôté une existence paisible. Hatin ôte à son tour donc le mérite à l'action politique engagée (avec les contre-révolutionnaires) à Gallais, en associant son opposition à un simple ressentiment ou à la seule volonté de représailles :

« Il se vengea du trouble que la Révolution apportait dans son existence en l'attaquant d'abord dans plusieurs brochures anonymes qui eurent un certain retentissement ; puis il prit part à la rédaction de quelques feuilles royalistes, notamment du Journal général de l'abbé Fontenay, du Publiciste et de la Quotidienne.⁵ »

Ce sera toujours aux lecteurs de décider de la qualité des écrits d'un écrivain ou d'un journaliste, et La Quotidienne nous offre l'occasion de lire ceux de Gallais, dont nous allons étudier la manière d'analyser l'actualité et d'y apporter sa propre touche idéologique. Si Hatin voit que le seul aspect à remarquer concernant La Quotidienne est son « acharnement » à attaquer la Révolution, et qu'à part cela « *sa rédaction n'offre rien de saillant*⁶ », nous allons de notre côté dire que la réflexion de Gallais, manifestée dans les articles de La Quotidienne de la Convention thermidorienne – que l'on soit d'accord avec ou non – ne manquera pas d'offrir des idées et tournures intéressantes (politiques et littéraires). Hatin a jugé Gallais du point de vue du lecteur du romantisme postérieur ; quant à nous, nous allons le juger sur sa production publiée dans La Quotidienne : un Gallais qui, nous le voyons au fur et à mesure, propose de l'assiduité dans l'action, de l'intelligence dans l'analyse et, surtout, du pragmatisme dans la vision.

Enfin, c'est au lecteur, que ce soit de ses articles de journaux ou de ses autres livres, de juger si Gallais est injustement inconnu et si une réhabilitation est nécessairement requise. Notre travail se focalise sur l'étude de son style dans La Quotidienne, à partir duquel nous

¹ Larousse, Grand dictionnaire universel du XIX^e siècle français, T. 8, p. 960

Dans son Supplément à sa Biographie universelle, ancienne et moderne, T. 65, Paris, 1838, p. 59, L.-G. Michaud cite le distique de Mercier comme suit : « Ci-gît Gallais, un gros bénédictin ; Le seul qui de son corps ne sût pas le latin. » <http://bit.ly/2gjiLzT>

² À lire dans la bibliographie.

³ Hatin, Histoire politique et littéraire de la presse en France, T. 7, p. 298

⁴ Larousse, Grand dictionnaire universel du XIX^e siècle français, T. 8, p. 960

⁵ Hatin, Histoire politique et littéraire de la presse en France, T. 7, p. 298

⁶ Hatin, op.cit., p. 297

tentons d'établir un portrait critique qui soit le plus proche possible de l'identité de l'ancien bénédictin.¹

Nous arrivons ainsi au terme de ce succinct tour d'horizon sur les principaux rédacteurs de *La Quotidienne*, un des monuments de la presse antirévolutionnaire, notamment Gallais et Michaud. Notre recherche s'intéresse aux rédacteurs du journal de la Convention et du Directoire, période autour de laquelle les données et les ressources manquent considérablement. C'est bien à cette période que *La Quotidienne* connaît les méandres les plus difficiles de son existence. Elle boîte quelquefois et tombe parfois, mais finit par se relever, grâce à des hommes de talent, mais aussi à des femmes, lectrices et collaboratrices, souvent anonymes, qui l'ont soutenue et nourrie par leurs idées et leurs participations. Nous reparlerons des collaborateurs et collaboratrices du journal dans la sous-division consacrée au courrier des lecteurs. Place maintenant à l'ordre rubrical des articles du journal, leur structure et leur variation durant l'an III et l'an IV.

2.6 Les articles dans *La Quotidienne* : structure, ordre, titres et fréquence

Lorsque l'on parle de l'ordre des rubriques dans un journal, on signifie la disposition des articles les uns par rapport aux autres dans un ordre défini par le rédacteur. De ce point de vue, tous les journaux se ressemblent, contenant tous des rubriques, mais tous les journaux sont différents, ayant des rubriques à thèmes différents. Le mot rubrique vient du latin *rūbĕus* (rouge ou roux). En technologie, rubrique signifie la « craie rouge dont les charpentiers frottent la corde avec laquelle ils marquent ce qu'il faut ôter des pièces de bois qu'ils veulent équarrir.² » Dans l'histoire du livre, c'est le début d'un passage qu'on souligne en rouge pour distinguer la transition d'un titre à un autre.

Les changements politiques et sociaux que la Révolution a apportés dans la société parisienne ont eu également leur impact sur l'univers du journalisme, qui n'a pas échappé à la vogue du changement qu'impose le contexte politique. Le changement en matière de presse englobe aussi bien le changement des idées et de la manière de les traiter que celui de la forme des rubriques par lesquelles elles sont présentées au public. L'idée d'apporter des modifications sur les journaux n'était toutefois pas un choix sous la Révolution ; on a vu qu'à cause de la censure certains journaux, dont *La Quotidienne*, ont été forcés de recourir au changement de leurs titres (autrement dit l'extérieur du journal) pour échapper à la proscription. La structure intérieure du journal va s'adapter, elle aussi, aux nécessités du moment et changer d'ordre et de titres.

On peut aussi ajouter que *l'humeur* des journaux évolue en fonction des nouveautés, ils ne gardent pas ainsi toujours la même motivation pour s'exprimer à l'égard de la Révolution, ce qui peut influencer l'ordre des articles relatifs à l'actualité politique dans un journal quelconque. L'ordre des rubriques³ dans les journaux de la Convention n'est pas le même dans ceux-ci ni constant au sein du journal lui-même⁴, notre démarche consiste ici à montrer l'agencement des articles⁵ de *La Quotidienne* de la Convention thermidorienne de 1795,

¹ Nous lisons la liste de ses principaux ouvrages dans la bibliographie.

² <http://bit.ly/2d8nCiX>

³ Une rubrique est « une partie d'un journal consacrée à un thème particulier. » Le Bohec, Dictionnaire des journalistes et des médias, p. 522

⁴ Voir 1793 : *l'esprit des journaux*.

⁵ Un article est un « texte paru dans un journal écrit. »

Le Bohec, Dictionnaire des journalistes et des médias, p. 51

considérant que cela peut nous fournir un exemple de la disposition des articles dans un journal qui regagne graduellement la liberté après le 9 Thermidor. La Quotidienne saura-t-elle suivre un rythme régulier pour ses articles, ou sera-t-elle irrégulière dans ce domaine – à l’instar de *l’Ami du Peuple* de Marat et *Le Père Duchesne* d’Hébert où les rubriques sont publiées sans un plan préalable – à l’image de ses titres et de la variation du ton de discussion de ses articles ?

Ce que nous allons essayer d’expliquer aussi, avec les titres des articles et leur position dans le journal, c’est la hiérarchie qu’ils suivent, autrement dit quelle tendance les articles de La Quotidienne adoptent : ceux qui donnent la priorité à l’événement intérieur en commençant par lui sur la première page (Convention nationale, ou Paris, par exemple comme premier article) et qui se développent ensuite pour rapporter ce qui se passe à l’étranger (la partie gazette du journal), ou ceux qui font le chemin inverse et partent de l’extérieur (nouvelles étrangères, puis celles des départements) vers l’intérieur (Paris (variétés, annonces, etc.) Nous allons établir des tableaux dans lesquels nous donnons tous les titres (sans prêter d’attention à leur importance ou fréquence) d’articles parus dans La Quotidienne sous la Convention thermidorienne (février-octobre 1795) ainsi que sous le Directoire (décembre 1796). Commençons par la structure des articles du journal en 1795.

2.6.1 La structure des articles du journal en 1795

En feuilletant les pages de La Quotidienne, l’impression visuelle générale du lecteur reste presque la même : il s’agit globalement de la même architecture depuis février jusqu’à octobre, mais une démarche analytique plus profonde révèle des éléments nouveaux qui apparaissent (pour disparaître après) d’un mois à l’autre. Le journal est en format in-4°, il se compose donc de quatre pages deux colonnes chacune, avec des articles dont le nombre varie d’une livraison à l’autre, dont la longueur change, et dont ni les titres ni les signatures ne sont toujours présents. Pour en savoir un peu plus, procédons par pages, considérant chacune indépendamment, tentant de voir les places qu’y occupent normalement les rubriques, et si celles-ci peuvent occasionnellement, ou régulièrement, changer de position.

Première page : La première page est le plus souvent consacrée aux nouvelles de l’étranger (partie gazette) : armée française, armées européennes, villes et pays alliés ou ennemis à la République (Hollande, Allemagne, Angleterre), etc.

Évidemment, nous n’avons pas à l’époque la même division géographique qu’aujourd’hui : la livraison du 13 février 1795 insère deux titres dans sa partie gazette : Hollande et Pays-Bas, pour désigner deux endroits différents ; on y parle des villes d’Amsterdam, d’Alkmaar et de Haarlem pour le premier alors qu’on situe Bruxelles dans le deuxième, et l’expansion de la République sur les terrains de ses voisins est toujours un thème principal pour la partie gazette du journal. À partir de la livraison du 11 août 1795, la partie gazette figure, non plus sous des noms séparés de pays, mais sous la dénomination de « Europe septentrionale » et « Europe méridionale » pour désigner les nouvelles des pays de l’Europe du nord et de l’Europe du sud. Ce changement est annoncé par un Avis du Rédacteur, qui l’explique au lecteur comme ceci :

« La France fixe les regards de l’Europe, l’Europe à son tour doit fixer les regards de la France : le devoir des écrivains est de rapprocher les événements divers, de les réunir dans une même [illisible], pour mettre le public à porter de remarquer tous les détails et d’en juger l’ensemble : notre journal sera divisé comme un carte géographique, en deux parties principales ; la France et l’Europe : l’Europe sera divisée en deux autres

parties ; la première que nous appellerons l'Europe septentrionale, rappellera les nouvelles de la Russie, de la Pologne, de l'Allemagne, de la Turquie, de la Hollande, de l'Angleterre et de la Suisse ; la seconde que nous appellerons l'Europe méridionale, rappellera les événements qui se passeront en Italie, en Espagne, en Portugal, etc.

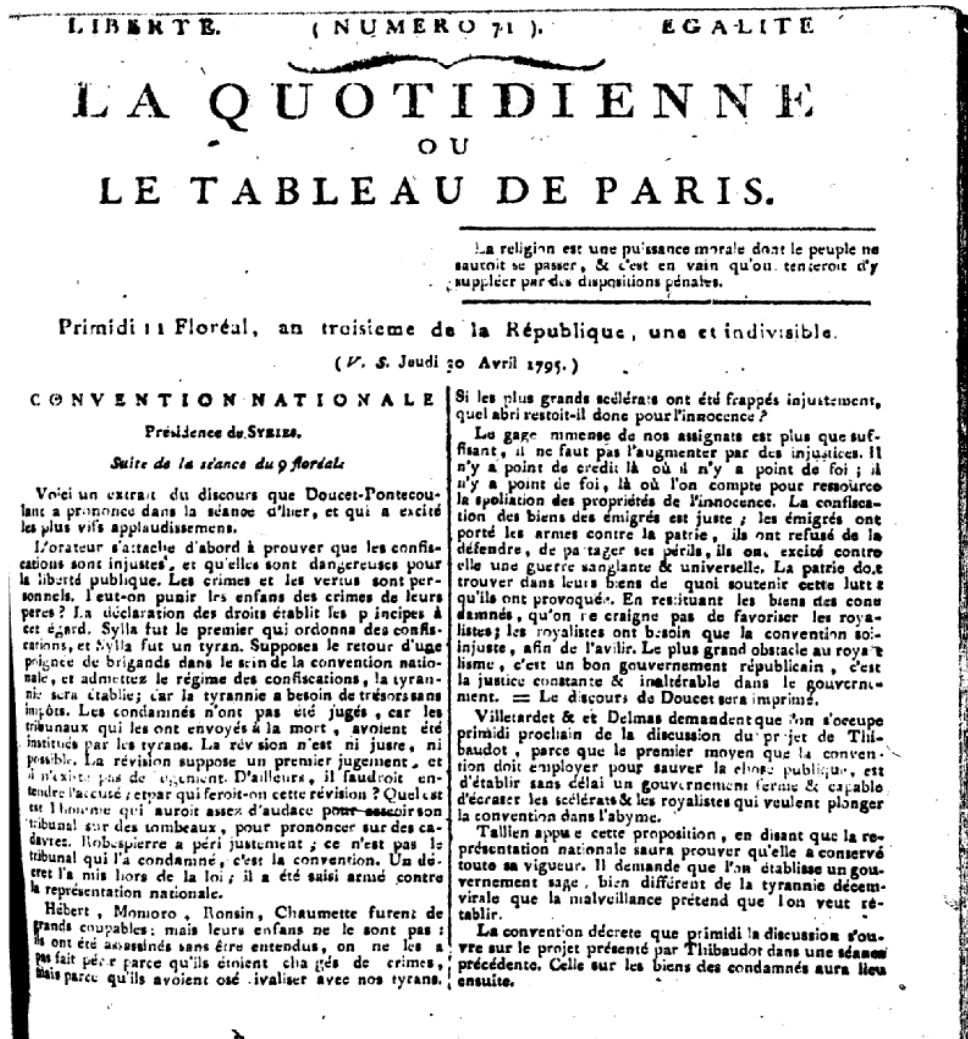
L'article France sera divisé en trois parties, la première sous le titre des départements et armées, la seconde sous le titre de Paris, la troisième sous le titre de convention : le cadre aura le mérite de simplifier notre récit, et d'offrir au public des événements intéressants d'une manière plus piquante et moins monotone, rien n'est si fastidieux que de lire des nouvelles éparses et souvent contradictoires sous les dates des villes peu connues, et souvent racontés d'un style barbare et inintelligible.

Nos correspondants nous mettrons [*sic*] en état d'intéresser chaque jour la curiosité des lecteurs : nous ajouterons désormais à nos nouvelles, le bulletin des commerces et des changes, et nous ne négligerons rien de ce qui peut concourir à la perfection de notre entreprise.¹ »

L'avis en question est assez clair, auquel il n'est pas nécessaire d'ajouter des explications ; ce qui attire notre attention, c'est voir le rédacteur, qui ne signe pas son Avis, nous dire que les lecteurs vont avoir trois rubriques, départements et armées, Paris et Convention, issues de la division d'un certain article intitulé France. JAMAIS un pareil titre de rubrique n'a figuré dans les livraisons de La Quotidienne des mois précédents ; en outre, les trois parties résultant de la division du dit article ne sont pas nouvelles (même si départements et armées remplace Nouvelles des Départements, article paru pour la première fois en juin 1795), mais ont été présentes dans les numéros de 1795. Nous nous trouvons ici perplexes à interpréter l'intention du rédacteur, et nous demandons s'il ne parle pas de livraisons antérieures à 1795 par exemple !

Donc, au premier abord, La Quotidienne adopte souvent la tendance des journaux qui partent de l'extérieur (partie gazette, nouvelles des départements) vers l'intérieur (Paris, Convention ; écrits de type littéraire, et d'autres petits articles à sujets différents, qu'on peut mettre sous le titre de Variétés, même si le mot en soi ne figure pas en tant que titre d'article de février au 5 octobre 1795). L'irrégularité de la publication de ce journal semble toutefois influencer sur sa construction intérieure : la rubrique Convention nationale figure parfois sur la première page du journal. Prenons la livraison 14 du 4 mars par exemple, cette rubrique de la Convention y occupe toute la livraison (à l'exception d'un tout bref article à la fin de la quatrième page, que le journal consacre aux nouvelles de l'armée française à l'étranger) ce qui lui donne ainsi une orientation différente. Ce renversement (du proche au lointain) – qui n'est pas rare dans La Quotidienne – de l'ordre traditionnel des gazettes (du lointain au proche) est le fait d'un journal pour lequel la priorité est, à de multiples reprises, accordée aux nouvelles locales avant les nouvelles étrangères. La rubrique de Paris peut, elle aussi, paraître sur la première page du journal réservée normalement à la partie gazette. Un article intitulé Politique paraît dans la livraison 21 du 11 mars 1795 : il s'agit de la seule fois que ce titre paraît sans qu'on puisse en donner une explication claire. Voilà ce qu'on peut dire pour le moment de la première page de l'in-4° de La Quotidienne, mais qu'en est-il donc pour les trois autres pages ? Voici donc la description de la deuxième feuille de La Quotidienne en 1795, souvent consacrée aux comptes rendus des séances de la Convention nationale, mais aussi à la suite de la partie gazette de la première feuille.

¹ Le Tableau de Paris. N° 174, 11 août 1795. p. 1



Deuxième page : qui peut aussi accueillir la rubrique de Paris, qui oscille entre la deuxième et la troisième page. Cette rubrique, qui suit normalement celle de la Convention nationale et se positionne à la troisième page, peut parfois précéder la rubrique de la Convention si le rédacteur veut attirer l'attention du lecteur sur un certain sujet qu'il veut que ce dernier lise en premier lieu. En effet on peut estimer que contrairement à aujourd'hui la lecture d'un journal se fait du début à la fin, à la manière de celle d'un livre. Il est aussi

possible de rencontrer des écrits littéraires à cette deuxième feuille, mais cela reste bien rare et limité uniquement à quelques livraisons. La 2^e page :

(4)

Actuellement il vient de recevoir avis de son maître d'hôtel qui étoit resté à Paris, que le comité de salut public avoit résolu de lui faire rendre avec dédommagement.

On m'écrit de Crémone que les troupes alliées qui y ont passé l'hiver, se sont mis en marche pour le Piémont.

De la Haye, 6 mai.

Il vient d'être proposé à l'assemblée des représentants provisoires du peuple de Hollande de décider que dorénavant les louis d'or ainsi que les écus de France & de Brabant auroient cours dans ce pays. Laquelle motion a été renvoyée au comité de finance pour en faire son rapport le plutôt possible.

La présidence du citoyen van Hogelandt, dans l'assemblée du peuple de Hollande, étant expirée, c'est y en P. Coeyers a été élu, à sa place.

P A Y S - B A S.

De Bruxelles le premier avril.

L'armée française qui forme le blocus de Luxembourg occupe une immense circonvallation garnie de retranchemens, de redoutes & de batteries; son quartier général est à Dornicourt. Comme il est question de former le siège de cette forteresse dans toutes les règles de l'art, l'on rassemble en ce moment un grand nombre de travailleurs & de pionniers, destinés à ouvrir des lignes plus près du corps de la place.

De renforts nombreux arrivent journellement aux assiégeans; & selon toutes les apparences, le siège va se commencer incessamment avec toute la vivacité possible. Jusqu'à présent, les Français se sont bornés à essayer la portée de gros mortiers d'une nouvelle invention, lesquels lancent les bombes beaucoup plus loin que les anciens. Les assiégés de leur côté menagent leur feu & leurs sorties.

Les bruits de paix prennent chaque jour une nouvelle consistance; l'on assure actuellement que le corps germanique est sur le point de faire une paix séparée avec la république française, sous l'intervention du roi de Prusse.

On ajoute même, que des négociateurs allemands se sont déjà rendus à Bâle, qui est devenu le point central de toutes les négociations. Quant à la maison d'Autriche, elle n'est pas non plus très-éloignée d'entre en accommodement. Si est une vérité généralement reconnue aujourd'hui, c'est que cette guerre désastreuse a fait sentir ses fatales influences depuis un bout de l'Eu rope jusqu'à l'autre.

Partout le commerce languit, l'agriculture, privée des bras qui la vivifient, est négligée; aussi les denrées de première nécessité sont elles doublées & même triplées, dans les lieux mêmes les plus éloignés du théâtre de la guerre. L'Angleterre seule a aggrandi son commerce aux dépens de toutes les autres nations; &

pendant au milieu de son or, le pain y est devenu rare & cher comme ailleurs.

Les Français ont établi dans diverses parties de la Belgique des fonderies, des arsenaux, des salpêtreries & enfin des ateliers de toutes espèces; tous ces établissemens sont dans une continuelle activité, & ils fournissent presque seuls à tous les besoins des armées du nord & de Sambre & Meuse.

La coupe des plus beaux arbres se presse avec activité dans tous les bois & forêts de la Belgique; les chênes sont destinés pour le service de la marine française & les ormes pour celui de l'artillerie. Outre cela l'on veut encore de mettre en vente 80 bunniers de bois de haute futaie dans la forêt de Soignies.

Les relations ordinaires qui existoient entre ce pays & la Prusse, vont être reprises comme avant la guerre. On est occupé actuellement aux arrangements des postes, & les courriers ne tarderont plus à être expédiés comme ci devant.

Quelques corps de troupes françaises assez considérables descendent du cas-tillon pour se porter vers Luxembourg & Coblenz.

CONVENTION NATIONALE.

Présidence de VERRIER.

Suite de la séance du 23 floréal.

L'arrivage par eau des substances, du Hâvre à Paris, éprouve des difficultés à un passage connu sous le nom de *le*, en dedans de Rouen; le remonteage des bateaux dans ce lieu, se payoit en 1790, environ 120 liv. on demande aujourd'hui 40,000 liv. pour le remonteage d'un gros bateau, & 20,000 liv. pour un petit. Roux qui expose ce fait, demande que le prix de ce travail soit porté au décuple de ce qu'il étoit en 1792.

Après quelques débats, la convention passe à l'ordre du jour, motivé sur ce que le comité de salut public a le droit de prendre toute les mesures d'exécution.

Séance du 24 floréal.

Corenfustier, au nom du comité des finances, section des domaines, propose un projet de décret pour faire rentrer les paiemens des biens nationaux vendus; une des principales dispositions porte la déchéance contre ceux qui, une década après la promulgation de la loi, n'auront pas payé le premier terme de leurs acquisitions, & contre ceux qui aiant été sommés de payer les termes intermédiaires de ces sommat on qui se a faite dans le délai d'une década de l'écchéance, n'auront pas payé.

Un membre se demande l'ajournement du décret, comme il tient au plan général du projet de finances; je crois qu'il ne doit en être une suite. Il est tenu que

Troisième page : où doit se placer normalement la rubrique de Paris, dans laquelle l'on traite de l'actualité de la capitale dans les différents domaines. La rubrique de Paris peut avoir une apparence politique pure et nette, mais elle peut aussi avoir une physionomie sociale, qui aborde surtout la question de la religion, ou économique qui parle de la disette et de la propriété. La rubrique de Paris peut aussi être l'endroit où l'on publie de la littérature, c'est-à-dire des extraits de genres littéraires variés, qui portent tous – hormis de rares exemples – sur la politique.

La rubrique de la Convention nationale peut figurer à cette page pour perturber l'ordre rubrical déjà fragile de La Quotidienne. C'est aussi à la troisième page que les lettres des lecteurs peuvent figurer. C'est également ici qu'un bon nombre des écrits littéraires paraissent, dont la majorité est de la poésie ; et c'est à la troisième page enfin que des articles sur sujets différents s'insèrent, auxquels l'on pourrait donner le titre de Variétés, sauf que ce titre n'est donné régulièrement à une rubrique du journal qu'en 1796.

La 3^e page :

Instrument & forgane des puissances étrangères,
 en faisant son rapport sur Lyon; rapport qui peut
 porter au désespoir les habitans de cette grande &
 utile cité; ce qui y a de certain, c'est que les an-
 glais & les russes n'ont appris qu'avec le plus grand
 chagrin les mesures de justice & d'humanité que la
 convention a d'abord adoptées en faveur des Lyon-
 nais; leur rage s'est accrue, quand ils ont vu le
 commerce sortir des décombres qu'ils avoient si bien
 payés au ferceu Chlot; ils ont de nouveau juré
 de ruiner les manufactures de Lyon, & d'après
 cela, ils ont envoyé des émissaires pour exciter de
 la fermentation dans cette malheureuse commune,
 reprendre des propos royalistes, porter des citoyens
 égarés à des actes condamnable, & peut-être même
 les faire caduquer par leurs nombreux agens; ce qu'il
 y a de certain encore, c'est que le mal n'est point
 aussi grand à Lyon qu'on se plaît à le dire à Pa-
 ris, qu'il y a ici des Lyonnais faux-freres, qui,
 craignant d'être inquiétés un jour, prennent l'a-
 vance en accusant leurs concitoyens, que des émis-
 saires attendus par les cours, tourmentent l'opinion
 publique, en peignant Lyon comme le siège d'une
 émeute révolution p ochaine; que peut être encore,
 si le cit à regret, ceux qui au-ont pu échapper
 les malheurs qui ont accablé les Lyonnais, veulent
 les pour du mal qu'ils leur ont fait, ou du moins
 laissé faire.

Au reste, on peut assurer les bons citoyens, que
 la majorité des habitans de Lyon est desolée des
 secousses qui s'y sont commises, que l'on y aime
 & désire la république, que le Maire & l'accusateur
 public ont désapprouvé hautement, ont gémis mille
 fois de ce que la vengeance même la plus lé-
 gitime ne peut excuser; que l'on ne doute pas qu'ils
 se justifient pleinement à la barre de la conven-
 tion & qu'ils n'y prouvent leur patriotisme & leur
 innocence; comme ils ont souvent prouvé à leurs
 concitoyens leurs lumières & leurs talens.

Par un Parisien.

Il est bien sûr que ce sont les Anglais qui ont
 brûlé à Copenhague tout le quartier de la nouvelle
 ville; le citoyen Grouvelle, ministre de la repu-
 blique auprès de la cour de Suede, a été obligé de
 se retirer à Hambourg, & l'on croit qu'il va reve-
 nir en France.

Les choses sont ici au même état qu'elles étoient
 il y a trois jours. Le change paroît être le même,
 cependant le prix des marchandises augmente con-

(3)

finuellement. Celui de la chandelle, par exemple,
 car parvenu à t onze francs la liv. & la mauvaise
 huile de colzat se vend jusqu'à 18 & 20 francs la
 livre. On attend, avec empressement la nouvelle
 constitution, qui apporte sans doute un remède
 à tant de maux.

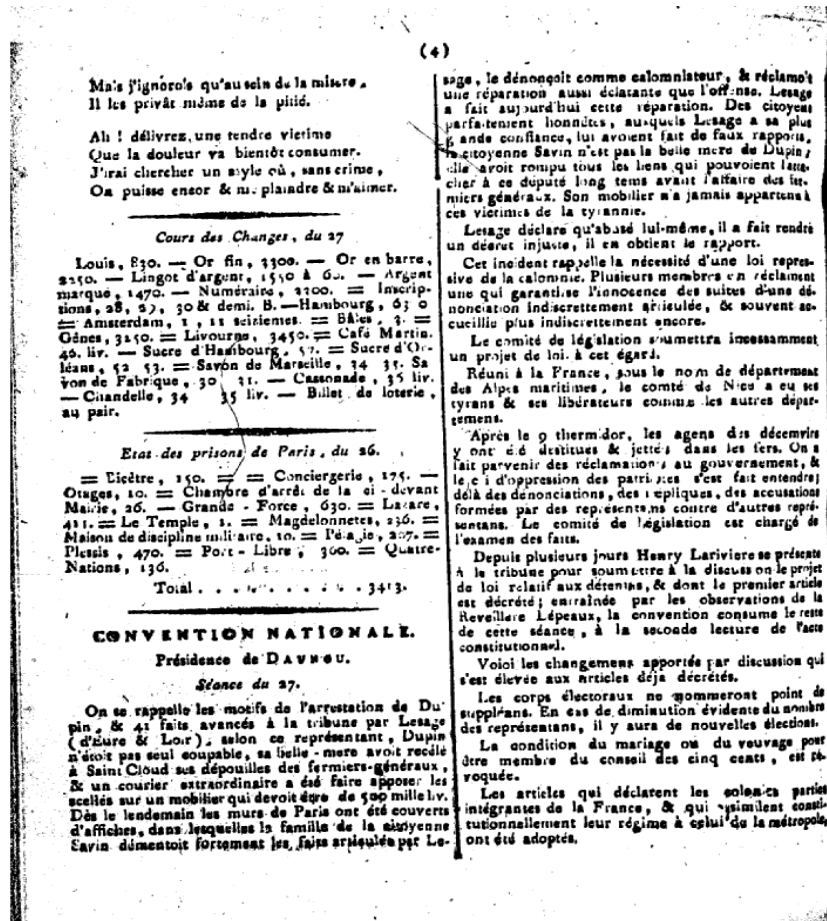
Fable du porte-fuille.

Un homme conduisoit, avec asses de peine,
 Un certain nombre d'animaux;
 Mais à l'aide d'un frein, sans songer à la gêne,
 Ils alloient tous de pas égaux.
 Cela faisoit leur force. On sait que la pialanga
 Fit jadis triompher ce macédonien,
 Qui, pour être loué du peuple Athénien,
 Fut porter la terreur sur l'Euphrate et le Gange.
 Mais ce n'est pas de lui dont je veux vous parler,
 C'est de mon conducteur. Il faisoit donc aller,
 Tantôt bien, tantôt mal, ce grand nombre de bêtes.
 Et le frein retenoit la fougue de leurs têtes.
 Sur sa route il fut arrêté
 Par un savant qui faisoit un gros livre,
 Pour prouver à l'humanité
 Que tout doit être égal, commun & libre.
 Rougissez, lui dit le savant;
 De quel droit mettez-vous des brides
 A ces animaux trop timides?
 Vous me semblez bien ignorant.
 Le conducteur étoit bon homme;
 Il croit le philosophe; & par humanité,
 Il retranche aussitôt bride & somme.
 Las! il connut bientôt qu'il étoit trop hâté.
 Deçà, de-là, son troupeau se disperse,
 Court sans objet, pille, mord & renverse
 Tout ce qui pouvoit l'arrêter,
 Et prend ce qui peut le flatter,
 Enfin tous, & même les ânes,
 Se frayent un nouveau chemin,
 Traitent de tyrans, de profanes,
 Les gens qui lui parloient de frein.

CONVENTION NATIONALE.
Séance du 8 Floréal.
 Les représentans du peuple près les armées du
 Nord, de Saône & Meuse, du Rhin & de la

Quatrième page : où le lecteur trouve rarement la rubrique de la Convention nationale et très rarement celle de Paris ; le courrier des lecteurs (si nous pouvons attribuer aux lettres des lecteurs ce titre), figure souvent à la dernière page ; les articles littéraires et les annonces s'y présentent aussi¹ ; il y reste toujours de la place pour parler des assignats, du Cours des Changes, des nouvelles parutions et des souscriptions et abonnements.

La 4^e page :



Source gallica.bnf.fr / Bibliothèque nationale de France

¹ Voici une annonce littéraire, insérée à la fin de la quatrième page de la livraison du 9 mars, N^o 19 :

« Lycée des Arts. Décadi prochain, 20 ventôse, séance extraordinaire pour l'ouverture des *Cours Dialogues*, en faveur des élèves de l'école normale qui y sont tous invités, à onze heures précises. Les cours ouvriront le [21] à 5 et 7 heures du soir. Sans être élève, on peut souscrire, à raison de dix livres par mois, pour les dix Cours et le Cabinet littéraire. »

De l'ordre et de la régularité dans les rubriques de La Quotidienne ? Ces caractères sont quasiment absents des livraisons du journal en 1795, une disparité justifiée par le chaos qui domine encore la presse dans les premiers mois de 1795. Les articles commencent à prendre forme et à suivre une certaine harmonie au fur et à mesure que l'on approche de la deuxième moitié de l'année, notamment en août et septembre 1795 avant l'interruption du journal en octobre. Un certain ordre est plus respecté en 1796, mais avant d'y jeter un coup d'œil, voici un tableau des principaux titres d'articles du journal en 1795, selon leur disposition dans chacune de ses quatre pages.

La Quotidienne, 10 février- 5 octobre 1795	
Page 1	Page 2
<ul style="list-style-type: none"> - La partie Gazette, ou articles relativement courts, portant comme titre les noms de villes ou de pays où se déroulent les événements politiques et militaires (Hollande, Angleterre [ou Parlement d'Angleterre, à la page 1 ou 2], Italie, Espagne, Allemagne, Suisse, Prusse, Pays-Bas, Belgique, Turquie, Pologne, Danemark, Armée de l'Ouest, Armée du Rhin, Colonies, etc.) - À partir du mois d'août 1795, la partie Gazette se compose de deux articles : Europe septentrionale, Europe méridionale. - Nouvelles des Départements (Juin).¹ - Avis aux souscripteurs (Juillet). - L'article de la Convention nationale peut parfois débiter à la 1^e page (N° 71, 30 avril 1795). - Paris (cet article figure également, rarement, sur la 1^e page, Ex. 28 septembre). - Politique est le titre d'un article qui a paru le 11 mars à la première page (seule fois). - Des écrits littéraires, mais rarement (4 octobre 1795). - Aux Rédacteurs (1^e septembre 1795). - Bulletin du Temple, article court qui raconte ce qui se passe avec, notamment, la fille de Louis XVI, Marie-Thérèse, dans sa prison. (7 septembre). - La Quotidienne au public (20 août 1795). - Avis (premier article en guise d'éditorial, par lequel le journal se dit prêt à recevoir les collaborations de ceux qui veulent le renseigner sur les nouvelles de leurs départements.), 30 septembre 1795¹. - Avis des éditeurs de la Quotidienne (23 août). - Colonies (31 août). - Bulletin du Temple (7 septembre). - Nouvelles de mer (8 septembre). - Départements et Armées (8 septembre). - Avis (23 septembre). 	<ul style="list-style-type: none"> - La partie Gazette peut bien continuer sur la deuxième feuille du journal. - Convention nationale. - Paris figure (ou débute) de temps en temps sur la 2^e page. - Écrits littéraires. - Signalement (contenu dans l'article de Paris à la page 2). - Départements et Armées (août et septembre). - Bulletin extraordinaire (août). - Rapprochement remarquable (août). - Bulletin des assemblées primaires (30 septembre 1795). - Bulletin du temple. (27 août). - Commerce et agiotage (22 août 1795). - Bulletin des assemblées primaires (septembre 1795).

¹ Cet article commence à figurer d'une manière non régulière à la 1^e page du journal, à partir du N° 108 du mois de juin, on l'avait vu à la troisième page à la livraison du 7 avril.

Page 3	Page 4
<ul style="list-style-type: none"> - L'article de la Convention nationale peut continuer sur la 3^e page. - Paris (article d'une présence pérenne). - Signalement (11 février.) - Des articles sous la forme de lettres, comme celle insérée à la livraison du 7 juillet sous le titre Au rédacteur de la Quotidienne ; le plus souvent non signés, qu'il est convenu d'appeler plus tard par Courrier des lecteurs.² - Articles de longueur indéfinie, dont les sujets sont divers. - Articles consacrés à la littérature, sous la forme d'un poème (formes variées de poésie) ou d'un récit succinct à titre d'exemple. - Nouvelles des Départements.³ - Aux Rédacteurs (à partir d'août 1795). - Note des Rédacteurs (en guise de commentaire à propos d'un article précédent). - Petit Bulletin de Paris (12 août). - <i>Question d'État</i> (un des titres occasionnels, ou qui figurent qu'une seule fois), 26 août. - Bulletin des assemblées primaires (septembre 1795). - Petit bulletin de Saint-Cloud (20 septembre). 	<ul style="list-style-type: none"> - Collaboration des lecteurs et abonnés (le Courrier des lecteurs) qui peuvent débiter, ou continuer, à la 4^e page. - L'article de la Convention nationale peut continuer sur la 4^e page. - Articles de thématiques différentes : Anecdote ; Signalement ; Charade ; Mémoires philosophiques ; Sujets de peinture propres aux artistes ; Lycée des Arts ; Fables ; Caricature ; Enigme. - Question à résoudre. - Articles consacrés à la littérature, sous la forme d'un poème (différentes formes de poésie) ou d'un récit. - Prisons de Paris (avril, mai). - État des prisons de Paris (15 août). - Mélange (mai). - Tribunal révolutionnaire (février, mars). - Instruction publique (Benoist-Lamothe). - Littérature. - Annonce. - Erratum. - Tableau présentant l'état des assignats à face royale (mai). - Nouvelles parutions (nouveaux ouvrages ou brochures publiés). - Cours des Changes (à partir du N° 125) - Souscription et abonnement. - Au rédacteur de la Quotidienne (16 mai, signé par Fiévée). - Au rédacteur. Citoyen. (9 juillet 1795).

Récapitulons : nous allons préférer le mot stabilité à celui d'homogénéité en ce qui concerne les rubriques du journal ; la stabilité des articles, qui sont toujours les mêmes, s'oppose à une régularité absente quant à leurs fréquence et périodicité. Le journal se compose de trois rubriques principales :

- 1- Les nouvelles étrangères ou la partie gazette,
- 2- Paris,
- 3- Convention nationale.

Il s'agit ici, pour les deux dernières, de rubriques avec un titre stable qui s'affiche constamment. Ces trois parties du journal, ou trois rubriques, sont suivies par une quatrième partie, ou une rubrique qui ne possède pas de titre apparent ; cette dernière se compose de plusieurs articles courts et est l'endroit où se publient le plus souvent les écrits littéraires. On hésite à donner un titre à cette rubrique, car le journal ne le fait déjà pas non plus. La structure intérieure du journal en 1796 est plus homogène, car les rubriques vont avoir plus clairement leurs titres affichés, qui permettent aux lecteurs de savoir de quoi il s'agit à propos du contenu

¹ On reviendra avec plus d'explications sur le discours éditorial, assez limité en 1795, de La Quotidienne.

² Il s'agit des articles indépendants, insérés dans le journal et rédigés la plupart du temps par des anonymes, ils abordent des thèmes différents : politiques, constitutionnels ou sociaux.

³ On voit cette rubrique à la livraison du 7 avril pour la première fois, brève et qui ne dépasse pas une demi-colonne.

de la rubrique en question. La clarté et la stabilité de la construction des articles d'un journal quelconque reflètent généralement une stabilité politique et économique, avec une marge considérable de liberté d'expression. Tel est le cas pour *La Quotidienne* ou *Le Tableau de Paris* dans le printemps-été de 1795 et en 1796 ; bien que le contexte politique sous le Directoire ne se déroule pas sans troubles, l'instabilité vertigineuse des premières années de la Révolution semble terminée.

La Quotidienne, ainsi, peut être le journal à quatre rubriques comme il est un journal in-4° ; une quatrième rubrique pour laquelle nous n'allons pas trouver facilement un titre, car variétés, littérature, poésie, théâtres ou vaudevilles ne sauraient vraiment couvrir tout le contenu des différents sujets de cette problématique rubrique. Les petits articles varient en nombre : ils sont par exemple neuf dans la livraison du 11 février, quatre le 20 février, et deux, longs abordant des sujets d'intérêt collectif et social d'un côté et de portée culturelle et populaire de l'autre côté, dans la livraison du 28 février 1795.

Il est temps de regarder maintenant le tableau des rubriques de décembre 1796, quand le journal porte le titre de *La Quotidienne* ou *Feuille du jour*.

2.6.2 La structure des rubriques du journal en 1796

La disposition des articles ne change pas énormément en 1796, l'on part toujours du lointain (nouvelles étrangères, nouvelles militaires extérieures) vers la proximité (Paris, séances du Conseil des Cinq-Cents et/ou du Conseil des Anciens). Le courrier des lecteurs continue à présenter des titres qui varient entre *Au rédacteur* et *Aux rédacteurs*, sans que l'on puisse savoir si ce pluriel était significatif.

C'est la journée du 13 vendémiaire an IV (5 octobre 1795) qui marque la limite entre les derniers jours de la Convention et l'avènement du Directoire le 4 brumaire an IV (26 octobre 1795). La rubrique *Convention nationale* cède la place à celle de *Conseil des Anciens* et *Conseil des Cinq-Cents*, qui sont les deux chambres dont se compose le premier système républicain postrévolutionnaire : le *Conseil des Anciens* (ou chambre haute) et le *Conseil des Cinq-Cents* (ou chambre basse). C'est ce dernier conseil qui propose les lois au *Conseil des Anciens* qui les approuve ou les refuse. La place de cette rubrique est toujours réservée à la quatrième page de la feuille.

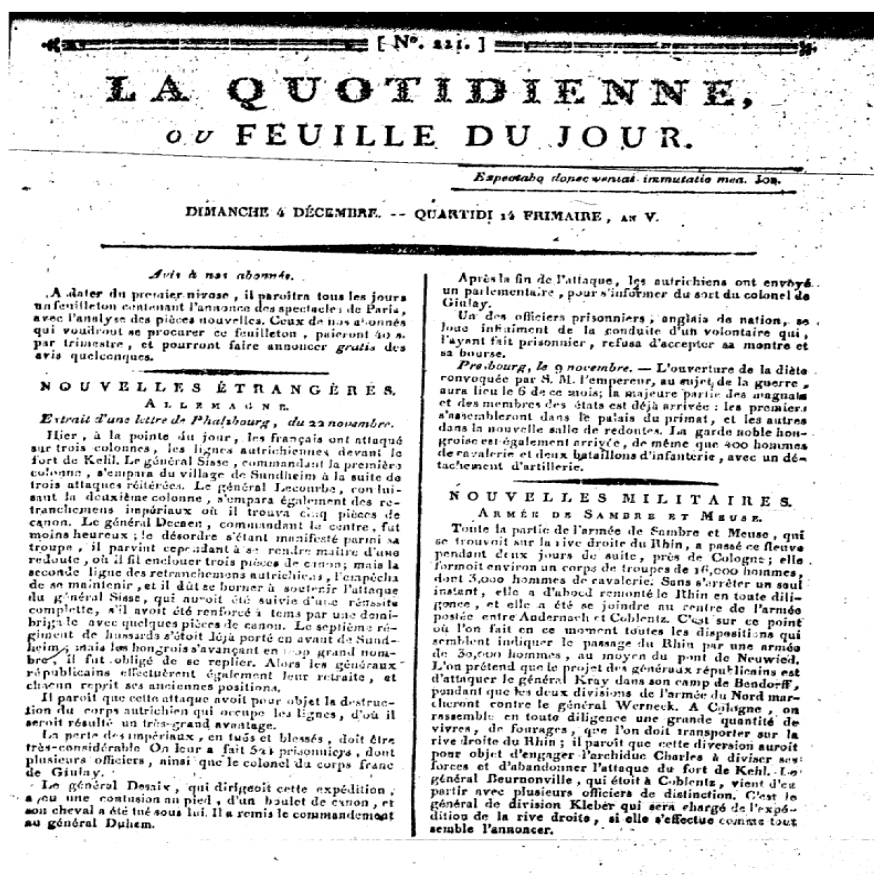
Quant aux nouvelles étrangères, les divisions d'Europe septentrionale et d'Europe méridionale n'y sont plus, remplacées par des titres comme nouvelles étrangères, nouvelles militaires, ou aussi nouvelles des colonies, correspondance extérieure. La rubrique *Variétés* prend le dessus sur celle de *Paris* en 1796 ; elle semble en effet prendre sa place au niveau du fond, c'est-à-dire des thèmes traités, et de la forme, dans la mesure où la rubrique *Paris* ne disparaît pas mais n'occupe désormais plus que quelques lignes, à peine une demi-colonne sauf certaines exceptions. Michaud opte donc pour faire passer dans *Variétés* les sujets de réflexion les plus capitaux. L'article se manifeste ainsi au lecteur plus imposant également au niveau visuel : il occupe parfois une page ou une page et demie, c'est-à-dire trois colonnes à peu près, alors que *Paris* recule pour n'avoir l'air que d'une rubrique marginale, ou marginalisée. Il n'est pas impossible de donner un sens politique à cet effacement : *Paris*, lieu de tous les excès de la Commune, scène de journées violentes, est source de malheureux souvenirs à marginaliser.

La place de ces rubriques varie entre la deuxième et la troisième page, alors que la quatrième page est normalement occupée par les rubriques *Conseil des Anciens* et *Conseil des Cinq-Cents*. L'actualité, intérieure, est parfois retracée par un nouvel article intitulé *Correspondance intérieure* ; ce dernier n'est pas le seul nouveau titre, car nous lisons aussi

celui de République française qui figure dans la deuxième page de la livraison du 28 décembre. Quant à l'article Cours des Changes, que l'on a vu relativement régulier aux mois d'août et de septembre 1795, il est remplacé par la Bourse de 11 villes européennes, toujours les mêmes. La Bourse est un article à constance régulière, qui disparaît occasionnellement des premières livraisons du mois, alors qu'il est toujours présent dans les dernières. Et c'est toujours au pied du tableau de l'article de Bourse, autrement dit, à la fin de chaque livraison, que Michaud appose sa signature.

La Quotidienne semble plus riche en articles et en sujets sous le Directoire ; l'ajout de nouveaux titres, synonyme de changement et de nouveauté, donne au journal une allure plus vivace. Cette capacité à changer dans sa structure intérieure est synonyme d'une certaine liberté dont le journal profite dans ce moment de relatif calme au début de la deuxième année du Directoire. Nous allons en donner un exemple de la 1^e et 4^e page :

La première page, 1796 :



Le 15, le feu a pris à une heure après minuit, dans une des cheminées de l'intérieur. Le poste militaire de la montagne, qui domine la ville, a été le premier à s'apercevoir de l'incendie ; on a crié : *Aux armes ! au feu !* Les chefs de la force armée ont arrêté ces cris dès leur origine, et personne n'est entré dans la prison. Le feu n'a duré que très-peu de tems, et la sûreté de la maison n'a point été compromise.

Extrait d'une lettre de l'armée de Sambre et Meuse, du 12.

La trêve provisoire, qui existe réellement, nous laisse dans la plus paisible sécurité sur tous les points. Les autrichiens ne se sont renforcés dans les environs de Neuwied que parce que les français avoient eux-mêmes augmenté leurs forces du côté d'Andernach. Les généraux des deux partis se voyent et se caressent tour-à-tour à Neuwied. Il y a de très-fondées probabilités pour la paix.

Londres, le 22 novembre. — La maille de Lisbonne, arrivée hier, dont avoir apporté la nouvelle que la cour de Lisbonne a déclaré à l'Espagne qu'elle étoit résolue de remplir les engagements qu'elle avoit contractés vis-à-vis la Grande-Bretagne par le traité d'alliance conclue avec cette puissance. Trois vaisseaux de ligne, chargés d'artillerie et de munitions de guerre, sont sur le point de mettre à la voile pour le Portugal.

Hier il a été tenu un grand conseil d'état au sujet des nouvelles instructions à envoyer au lord Malinesbury à Paris.

Le lord Macartney, qui a été nommé gouverneur du cap de Bonne-Espérance, est à la veille de son départ.

Bulletin extraordinaire.

Les autrichiens pressent toujours vivement le siège de Kehl ; par les efforts qu'ils font pour s'en emparer, on peut juger de l'importance qu'ils mettent à sa conquête. Les troupes employées au siège sont relevées tous les 24 heures : on a déjà brûlé huit milliers de poudre ; qu'on juge de la quantité de bombes et de boulets qui ont dû tomber sur le fort : l'ennemi reçoit journellement du renfort, et l'on ne croit qu'on puisse résister long-tems à ses attaques redoublées ; les dernières nouvelles sont du 15 frimaire au soir.

Les lettres d'Huningue nous apprennent que le général Amstutz est mort de ses blessures. La ville d'Huningue a été soumise pour la troisième fois, le 1^{er} décembre. On s'attend à un assaut prochain.

Une lettre de Bâle nous apprend que les anglais ont fait une descente à Livourne ; mais cette nouvelle méritoit d'être confirmée.

On s'adresse, pour les souscriptions, au citoyen ГРОФЪ, rue des Prêtres-Saint-Germain-l'Auxerrois, n^o 32. Le prix du l'abonnement est de 5 liv. pour trois mois, 18 liv. pour six mois, etc. On ne s'abonne que des premier des mois républicains.

De l'Imprimerie de LÉ NORBIANT, rue des Prêtres-Saint-Germain-l'Auxerrois, n^o 40.

(4)

CONSEIL DES CINQ-CENTS.

Séance du 19 Frimaire.

Deux fois le conseil des anciens a rejeté les projets présentés par celui des cinq-cents, à l'égard de l'affaire de Veymeranges : un troisième projet est présenté ; il sera livré à l'impression.

La discussion est reprise sur les transactions sociales, mais ne donne aucun résultat.

Crassous, au nom de la commission, propose d'adopter pour échelle de proportion le cours de la trésorerie, en le comparant avec celui des deux jours précédens et des deux jours suivans.

Cambacérés persiste dans son idée de prendre pour régulateur le cours de la trésorerie, au moment d'une prime.

L'ajournement est prononcé

CONSEIL DES ANCIENS.

Séance du 18 Frimaire.

On approuve une résolution relative à l'échange de la ci-devant église paroissiale et maison commune de Granville, département du Tarn, contre le ci-devant couvent des Capucins.

On ordonne l'impression d'un rapport, présenté par Lacuée, sur l'organisation des comités d'administration des troupes de la république, et l'on ajourne la discussion.

Séance du 19.

Le conseil ordonne l'impression d'un rapport présenté par Servonnet, sur une résolution qui attribue aux juges de paix la nomination de leurs greffiers, et il ajourne la discussion.

Deux résolutions sont approuvées : l'une qui proroge au 15 nivose le délai fixé au 20 frimaire par la loi du 26 brumaire, pour tous les objets dont les *connoissances* auront été déposés au bureau des douanes avant le 20 du mois courant ; l'autre qui organise deux cents nouvelles compagnies de vétérans nationaux.

La séance est levée.

BOURSE DU 19 FRIMAIRE.

Amsterd.	60 $\frac{1}{2}$ 60	Ducat d'Hol.	11 8
Hamb.	191 $\frac{1}{2}$	Souverain.	33 17 6
Madrid.	11 2 6	Esprit.	495.
Cádiz.	11 2	Eau-de-vie.	22 360
Céres.	92 $\frac{1}{2}$ 91 $\frac{1}{2}$	Huile d'oliv.	1 6.
Livourne.	103	Café.	1 16.
Bâle.	2	Sucre d'Hamb.	2
Or fin.	101 10	Sucre d'Orl.	1 16.
Ling. d'arg.	50 7 6.	Sav. de Mars.	18
Piastre.	5 5 9.	Chandelle.	14
Quadruple.	79	Mandat.	2 11

MICHAUD.

Voici un tableau récapitulatif des rubriques de La Quotidienne en décembre 1796 :

La Quotidienne 1796 (l'exemple du mois de décembre)	
Page 1	Page 2
<ul style="list-style-type: none"> - Avis à nos abonnés (souvent). - Nouvelles étrangères (souvent). - Nouvelles militaires (occasionnellement). - Nouvelles officielles (occasionnellement). - Nouvelles des colonies (rarement). - Correspondance intérieure (rarement). - Articles de longueur moyenne, non titrés. - Variétés (souvent). 	<ul style="list-style-type: none"> - Nouvelles officielles. - Nouvelles diverses. - Variétés. - Paris (moins présent qu'en l'an 1795). - Correspondance extérieure (occasionnellement). - Correspondance intérieure (qui a parfois comme sous-titre : Au rédacteur). (occasionnellement). - République française (une seule fois, 28 décembre). - Articles de thèmes différents, titrés, rarement signés. - Conseils des Cinq-Cents (rarement à la deuxième page).
Page 3	Page 4
<ul style="list-style-type: none"> - Paris. - Variétés. - Conseil des Cinq-Cents (qui peut s'étendre sur la 4^e page). - Articles sous la forme de poèmes, chants, fables, - Articles courts de sujets différents. - Articles sous forme de collaborations, intitulés Au rédacteur. - Errata. 	<ul style="list-style-type: none"> - Paris - Conseil des Cinq-Cents (souvent). - Conseil des Anciens (souvent). - Articles courts de thématiques différentes. - Bourse (souvent). - Annonce (rarement). - Errata (rarement).

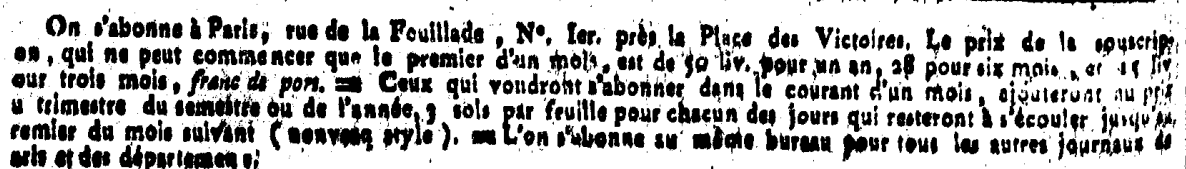
2.7. Abonnement et souscription

À l'instar de nombreuses données relatives à la description matérielle du journal, les informations concernant son aspect financier manquent largement. Par définition, l'abonnement désigne « *une fourniture régulière d'une prestation. Il peut s'agir de la livraison par postier ou porteur d'un périodique au domicile ou au travail, pour une somme moyenne inférieure au prix de vente au numéro.*¹ » Et la souscription est « *le mode de financement d'un journal [...] consistant à faire appel à la générosité et à l'implication du public intéressé.*² » Donc, quelles étaient les conditions d'abonnement pour ce journal ? Quel était le nombre de souscripteurs à La Quotidienne, et par quel processus renouvelaient-ils ou résiliaient-ils leur souscription ? Les réponses sont pour le moment rares et insuffisantes. Les notices qui précisent le lieu et la manière de la souscription, insérées généralement à la fin des livraisons (mais pas toutes), ou parfois sous la forme d'un avis du journal au début de ses livraisons, ne sont pas satisfaisantes : elles restent toutefois la seule source dont nous disposons. Nous allons donc compter sur les informations que le journal lui-même nous donne à propos de l'abonnement.

2.7.1 Abonnement et souscription en 1795

Commençons par la notice insérée le 10 février 1795, qui précise le lieu d'abonnement pour les souscripteurs, sa date qui doit commencer le premier de chaque mois, son prix par an, par six mois, par trois mois et par mois ; le journal précise aussi que le lieu de l'abonnement est le même que les autres journaux de Paris et des départements. Voici la notice en toute fin de la quatrième feuille de la livraison susmentionnée :

« On s'abonne à Paris, rue de la Feuillade, N° 1^{er}, près la place des Victoires. Le prix de la souscription, qui ne peut commencer que le premier d'un mois, est de 50 livres pour un an, 28 pour six mois et 15 livres pour trois mois, franc de port. Ceux qui voudront s'abonner dans le courant d'un mois, ajouteront au prix du trimestre, du semestre, ou de l'année, 3 sols par feuille pour chacun des jours qui resteront à s'écouler jusqu'au premier du mois suivant (nouveau style). L'on s'abonne au même bureau pour tous les autres journaux de Paris et des départements.³ »



On s'abonne à Paris, rue de la Feuillade, N° 1^{er}, près la Place des Victoires. Le prix de la souscription, qui ne peut commencer que le premier d'un mois, est de 50 liv. pour un an, 28 pour six mois, et 15 liv. pour trois mois, franc de port. Ceux qui voudront s'abonner dans le courant d'un mois, ajouteront au prix du trimestre, du semestre ou de l'année, 3 sols par feuille pour chacun des jours qui resteront à s'écouler jusqu'au premier du mois suivant (nouveau style). L'on s'abonne au même bureau pour tous les autres journaux de Paris et des départements.

La même notice est insérée à la fin des livraisons du 13 et du 15 février, du 17 jusqu'au 24 février, elle disparaît le 25 février pour réparaître le 26 jusqu'à la fin du mois, le 28 février,

¹ Le Bohec, Dictionnaire des journalistes et des médias, p. 19

² Le Bohec, op.cit., p. 553

³ Le Tableau de Paris, par une société des amis de la justice. N° 115, 10 février 1795. p. 4

avec un changement de coût pour cette dernière livraison du mois. Le journal augmente de deux livres pour l'abonnement semestriel et d'un livre pour l'abonnement trimestriel, pour que le prix devienne « 50 livres pour un an, 30 livres pour six mois et 16 livres pour trois mois, franc de port [...] ». ¹ »

La notice d'abonnement est insérée tout au long du mois de **mars**, sauf huit livraisons, celles des 8, 11, 20, 26, 27, 28, 29 et 30. Le journal augmente son abonnement annuel de 5 livres (28 mars) : « [...] de 55 livres pour un an, 30 pour six mois, et 16 livres pour trois mois [...] ». ² À la livraison du 19 mars, le journal invite ses lecteurs à renouveler leur souscription pour le mois de ventôse, dans un petit article indépendant à la fin du journal, avant de joindre la notice habituelle au pied de la quatrième page :

« Les souscripteurs dont l'abonnement expire à la fin de ventôse sont invités à le renouveler promptement, s'ils désirent n'éprouver ni retard, ni interruption dans leur envoi. Ils vaudront bien charger leurs lettres. ³ »

pendant au milieu des circonstances difficiles où nous vivons, il est une chose qui doit ranimer l'espoir des patriotes, c'est que tous les vœux, tous les sentimens & tout s les opinions du peuple se rallient au sanctuaire des lois.

Les souscripteurs dont l'abonnement expire à la fin de ventôse sont invités à le renouveler promptement, s'ils désirent n'éprouver ni retard, ni interruption dans leur envoi. Ils vaudront bien charger leurs lettres.

On s'abonne à Paris, rue de la Feuillade, N° 1er, près la Place des Victoires. Le prix de la souscription, qui ne peut commencer que le premier d'un mois, est de 55 liv. pour un an, 30 pour six mois, et 16 liv. pour trois mois, franc de port. = Ceux qui voudront s'abonner dans le courant d'un mois, ajouteront au prix du trimestre du semestre ou de l'année, 3 sols par feuille pour chacun des jours qui resteront à s'écouler jusqu'au premier du mois suivant (nouveau style). = L'on s'abonne au même bureau pour tous les autres journaux de Paris et des départemens.

Quant au mois d'**avril**, la notice disparaît des livraisons des 2, 5, 12, 13, 14, 15, mais la livraison du 11 avril accueille une notice sous la forme d'un petit article, en deux lignes, dans la colonne de droite, séparé des autres articles par une ligne, rappelant aux souscripteurs dont l'abonnement est terminé, la nécessité de le renouveler :

C'est en vain qu'on a posé en principe dans la convention ; que tous ceux que le vœu du peuple avoit appelés à le représenter, avoient essentiellement les qualités nécessaires pour le bien gouverner ; une cruelle expérience nous prouve évidemment la vanité de cette prétention.

Il y a des hommes d'un mérite éminent dans la convention ; mais c'est parce qu'ils y sont en petit nombre & qu'ils n'y prennent pas assez d'ascendant, que les choses vont tout de travers. Toutes les fautes qui se sont commises depuis le 9 thermidor, ont le même principe, & les résultats en sont effrayans.

coup de monde, et le soldat d'encouragé dit en rentrant qu'il ne faudroit pas deux autres comme celui-ci pour faire rendre la place. Il n'y qu'un seul hôpital il est rempli de malades, il en meurt des quatre à cinq quante par jour.

Ce tableau mérite d'autant plus de croyance qu'il est conforme à ce que plus eues autres déserteurs ont déjà rapporté.

Les souscripteurs dont l'abonnement finit avec le mois de germinal, sont priés de le renouveler.

¹ La Quotidienne ou Le Tableau de Paris. N° 10, 28 février 1795. p. 4

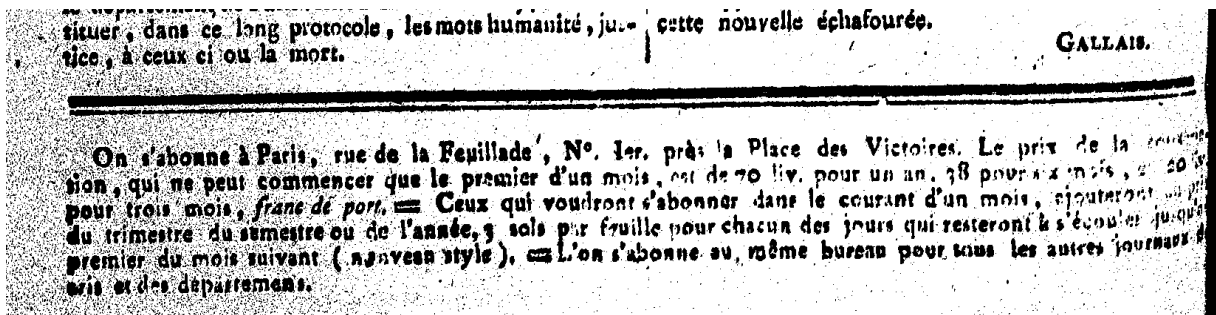
² La Quotidienne ou Le Tableau de Paris. N° 28, 18 mars 1795. p. 4

³ La Quotidienne ou Le tableau de Paris. N° 28, 19 mars 1795. p. 4

À la livraison du 14 avril, le journal rappelle le renouvellement de la souscription aux abonnés, et leur propose le bulletin sommaire des Lois, qu'ils peuvent obtenir pour 10 livres supplémentaires, ajoutés à leur abonnement :

« Les souscripteurs dont l'abonnement finit avec le mois de germinal, sont priés de le renouveler. Ceux qui désireront recevoir en même temps Le Bulletin Sommaire des Lois, sont priés de joindre à leur abonnement, 10 livres pour 36 numéros, contenant la collection des lois d'environ une année.¹ »

Le 19 avril, le journal annonce une augmentation du prix de la souscription, qui coûte désormais « 70 livres pour un an, 38 pour six mois et 20 livres pour trois mois » :



Continuons avec le mois de **mai**. Le 2 mai, le journal ajoute un sol pour les souscripteurs qui ne voudront s'abonner que pour la durée d'un mois : « [...] Ceux qui voudront s'abonner dans le courant d'un mois, ajouteront au prix du trimestre, du semestre, ou de l'année, 4 sols [illisible] par feuille pour chacun des jours qui resteront à s'écouler jusqu'au premier du mois suivant (nouveau style). [...] »²

Dans la livraison du 15 mai, le journal rappelle aux souscripteurs la nécessité de renouveler leur abonnement terminé : la même formule que la livraison du 11 avril, sauf qu'il s'agit cette fois de l'abonnement du mois de floréal.

Les souscripteurs dont l'abonnement finit avec le mois de floréal, sont priés de le renouveler & de charger leurs lettres.

La dernière phrase de la notice : « L'on s'abonne au même bureau pour tous les autres journaux de Paris et des départements », disparaît à partir de la livraison du 22 mai, notice qui s'arrête à « (nouveau style) ». Le journal annonce, à la fin de la livraison du 28 mai, une augmentation du prix de la souscription annuelle, semestrielle et trimestrielle, considérant que les raisons en sont bien connues par les lecteurs (inflation, prix du papier, etc.), augmentation annoncée dans le dernier article de la livraison en question :

¹ La Quotidienne ou Le Tableau de Paris. N° 55, 14 avril 1795. p. 4

² La Quotidienne ou Le Tableau de Paris. N° 73, 2 mai 1795. p. 4

« A compter de ce jour, le prix de l'abonnement à cette feuille, sera de 25 livres pour trois mois, de 45 livres pour six mois et de 80 livres pour l'année. Il est inutile de dire à nos abonnés ce qui occasionne cette augmentation ; les raisons qui la déterminent ne sont malheureusement que trop connues.¹ »

Voici un exemple du *Mercure universel* qui, dans sa livraison du 4 thermidor an III (22 juillet 1795), explique les raisons de l'augmentation de l'abonnement : prix excessif des marchandises et de la main d'œuvre (inflation) qui contraint tous les éditeurs à l'époque à hausser le prix.

MERCURE UNIVERSEL

Du 4 Thermidor, l'an 3^e de la République française,
une et indivisible.

(Ere vulgaire, Mercredi 22 Juillet 1795)

A V I S.

Nos abonnés doivent bien s'apercevoir du prix excessif de toutes les marchandises et de la main d'œuvre, et qu'il est impossible à l'éditeur de ce journal de remplir ses engagements, s'il n'imité l'exemple des autres éditeurs de journaux, en augmentant momentanément le prix du *Mercure universel*, sur tout dans un moment où il se propose de donner un meilleur papier, s'il lui est possible d'en trouver. Il espère donc que les lecteurs, convaincus de cette nécessité, ne pourront se plaindre d'une augmentation exigée par les circonstances, et qui, sans doute, ne sera pas de longue durée.

On ne s'abonnera plus que pour trois mois à-la-fois. Le prix de l'abonnement, à compter du premier thermidor, est, pour trois mois, de 60 livres.

Pourtant, à la livraison suivante de *La Quotidienne*, le 29 mai, le journal réinsère la même notice à la fin de sa livraison, avec l'ancien prix, celui de « 70 livres pour un an, 38 pour six mois et 20 pour trois mois » ! Le journal le corrige à la livraison suivante, le 30, et met les nouveaux prix auparavant annoncés : « 25 livres pour trois mois, de 45 livres pour six mois et de 80 livres pour l'année ». Elle y ajoute le prix de l'abonnement en assignats : « [...] L'abonnement en assignats démonétisés est de 30 livres pour trois mois, 55 pour 6 mois et 95 livres pour l'année.² »

Juin : le coût de l'abonnement y est stable : le prix ne subit aucun changement, et la notice est présente tout au long du mois, à l'exception des livraisons des 12 et 25 juin.

Juillet : la notice n'y est pas aux livraisons des 3 et 8 juillet ; à la livraison du 9 juillet, le journal commence ses articles par un Avis aux souscripteurs, à la première page, qui annonce une nouvelle hausse de prix d'abonnement, et un léger changement d'adresse :

« Avis aux souscripteurs.

Nous prévenons nos abonnés qu'à compter de ce jour, nous ne recevrons plus d'abonnement qu'à raison de 35 livres pour trois mois, 60 livres pour six mois et 105 livres pour l'année ; en assignats démonétisés, 40 livres pour trois mois, 70 pour six mois et 120 livres pour l'année. On

¹ *La Quotidienne* ou *Le Tableau de Paris*. N° 98, 28 mai 1795. p. 4

² *La Quotidienne* ou *Le Tableau de Paris*. N° 100, 30 mai 1795. p. 4

s'abonne à Paris, rue de la Feuillade, n° 1 et 7, près la place Victoire.
L'abonnement ne pourra commencer que du premier d'un mois.¹ »

O U
LE TABLEAU DE PARIS.

Avis aux Souscripteurs.

Nous prévenons nos abonnés qu'à compter de ce jour, nous ne recevrons plus d'abonnement qu'à raison de 35 liv. pour trois mois, 60 liv. pour six mois & 100 liv. pour l'année ; en assignats démonétisés, 40 liv. pour trois mois, 70 pour six mois, & 120 liv. pour l'année.

On s'abonne à Paris, rue de la Feuillade, n° 1 & 7, près la place Victoire. L'abonnement ne pourra commencer que du premier d'un mois.

Aussi craint-on, que les banquiers chez lesquels on a voulu négocier provisoirement 200,000 florins, hésiteront de le fournir ; d'où il s'ensuivrait que les troupes ne pouvant plus être payées, la guerre avec l'Empire prit fin.

P A R I S.

Il serait difficile de peindre la position vraiment pénible où nous sommes. Depuis que la convention nationale nous a promis cette funeste décade de remboursement, les denrées ont augmenté de quarante

C'est donc à partir de la livraison du 9 juillet, que l'on retrouve régulièrement la même notice, plutôt le même Avis, au début des livraisons, qui rappelle aux abonnés le changement du prix mais aussi l'ajout d'un nouveau bureau où ils peuvent se souscrire.

Une légère modification est apportée à l'avis du 13 juillet – concernant les abonnements du mois de messidor –, qui sollicite les maîtres de poste de ne pas recevoir les abonnements qui ne respectent pas le nouveau prix :

« Avis aux souscripteurs.

Nous prévenons nos abonnés qu'à compter du 15 messidor, nous ne recevrons plus d'abonnement qu'à raison de 35 livres pour trois mois, 60 livres pour six mois et 105 livres pour l'année ; en assignats démonétisés, 40 livres pour trois mois, 70 pour six mois et 120 livres pour l'année. Les maîtres de poste sont priés de ne recevoir aucun abonnement au-dessous du prix ci-dessus indiqué, autrement les abonnements leur seront renvoyés.² On s'abonne à Paris, rue de la Feuillade, n° 1 et 7, près la place Victoire. L'abonnement ne pourra commencer que du premier d'un mois.³ »

Une baisse légère de prix est annoncée à la livraison suivante, le 14 juillet, pour l'abonnement semestriel et annuel ; le journal rappelle à ses abonnés la nécessité d'envoyer la somme manquante pour compléter leur abonnement :

« Avis aux souscripteurs.

Nous prévenons nos abonnés qu'à compter du 15 messidor, nous ne recevrons plus d'abonnement qu'à raison de 35 livres pour trois mois, 65 livres pour six mois et 115 livres pour l'année ; ceux qui depuis cette époque ne nous ont pas fait parvenir cette somme, sont priés d'envoyer le complément.⁴ Les maîtres de poste sont priés de ne recevoir aucun

¹ La Quotidienne ou Le Tableau de Paris. N° 141, 10 juillet 1795. p. 1

² C'est nous qui soulignons.

³ La Quotidienne ou le Tableau de Paris. N° 145, 13 juillet 1795. p. 1

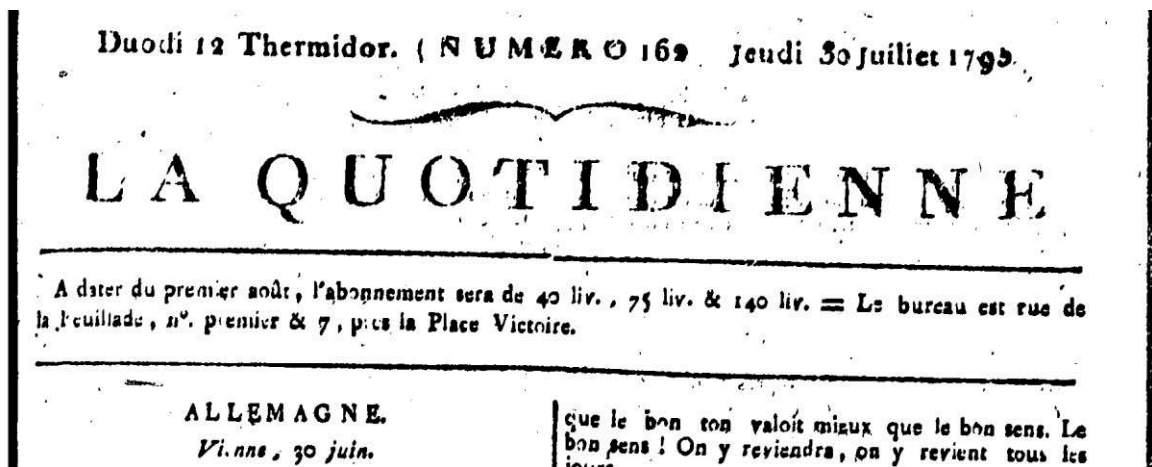
⁴ C'est nous qui soulignons.

abonnement au-dessous du prix ci-dessus indiqué, autrement les abonnements leur seront renvoyés. On s'abonne à Paris, rue de la Feuillade, n° 1 et 7, près la place Victoire. L'abonnement ne pourra commencer que du premier d'un mois.¹ »

À partir de la livraison du 14 juillet et jusqu'à celle du 17, le même avis est inséré au début de la livraison, mais dont l'on ôte le prix du journal en assignats démonétisés. L'Avis va disparaître de la livraison du **18 juillet**, avant de reparaître sous la forme d'un article non titré, inséré au début de la livraison du 19 juillet, qui ajoute à ce qui précède le prix d'abonnement au Bulletin des Lois :

« Le prix de l'abonnement à cette feuille est de 35 livres, 65 livres et 115 livres. L'on s'abonne rue de la Feuillade, n° 1 et 7, près la place des Victoires. L'on souscrit au même bureau pour le Bulletin des Lois, à compter du premier vendémiaire, an troisième : prix 20 livres pour 50 numéros, avec la table par lettres alphabétiques.² »

Cette notice ne change pas jusqu'au **30 juillet**, date à partir de laquelle le journal annonce une hausse du prix de l'abonnement, qu'il insère en tête de la première page, et non sous la forme d'un article comme il a fait avec les dix livraisons précédentes : « À dater du premier août, l'abonnement sera de 40 livres, 75 livres et 140 livres. Le bureau est rue de la Feuillade, n° premier et 7, près la place Victoire.³ » Cette notice sera la même à la livraison du 31 juillet aussi.



Août : la notice insérée à la livraison du 30 juillet ne subit pas de modification jusqu'à la livraison du **10 août**, date à laquelle une autre augmentation du prix de l'abonnement va être introduite au journal. La notice est la même du côté de son emplacement et de la manière dont le journal présente aux lecteurs, c'est-à-dire en tête de la livraison, au-dessous du titre du journal.

¹ La Quotidienne ou le Tableau de Paris. N° 146, 14 juillet 1795. p. 1

² La Quotidienne ou le Tableau de Paris. N° 151, 19 juillet 1795. p. 1

³ La Quotidienne ou le Tableau de Paris. N° 162, 30 juillet 1795. p. 1

« À dater du premier fructidor, l'abonnement sera de 50 livres, 90 livres et 160 livres. Le bureau est rue de la Feuillade, n° 1^{er} et 7, près la place Victoire. On ne s'abonne que du premier d'un mois.¹ »

Dans la livraison du **12 août**, le journal précise que le prix de l'abonnement du journal est en effet le même que les autres journaux, une justification implicite d'une augmentation du prix de La Quotidienne qui n'a pas cessé de hausser. La notice d'en tête de la première page est suivie d'un article qui ressemble aux « Avis aux souscripteurs » auparavant insérés, par sa forme et son emplacement (premier article de la première page, non titré ni signé, qui rappelle aux abonnés la nécessité de renouveler leur souscription d'après le prix indiqué).

« Nous prions les souscripteurs dont l'abonnement finit avec le mois de vouloir bien le renouveler d'après le prix actuel. Nous leur recommandons de faire charger leurs lettres et de nous envoyer une de leurs adresses imprimées.² »

Quintidi 15 Thermidor (NUMERO 175). Mercredi 12 Août 1795.

LE TABLEAU DE PARIS.

A dater du 1^{er} fructidor, l'abonnement sera, comme celui des autres journaux, de 50 liv., 90 liv. & 160 liv. Le bureau est rue de la Feuillade, n°. 1^{er}. & 7. = On ne s'abonne que du premier d'un mois.

Nous prions les souscripteurs dont l'abonnement finit avec le mois de vouloir bien le renouveler d'après le prix actuel. Nous leur recommandons de faire charger leurs lettres & de nous envoyer une de leurs adresses imprimées.

Europe Septentrionale.

aux pauvres, s'élevé déjà à la somme de 4000 Liv. sterling : les vitres cassées à l'Hôtel de M. Pitt ont été remplacées, & tout est rendu au calme accoutumé : les nouvelles reçues des côtes de Bretagne changent beaucoup les projets du ministère : il s'imprimoit à Londres dans le courant de juillet plusieurs exemplaires d'un diplôme de l'ordre royal & militaire de St. Louis.

Cette manière, c'est-à-dire l'en tête et l'article éditorial à propos de l'inscription, va être suivie jusqu'à la livraison du **17 août** dans laquelle l'article éditorial n'est plus présent et que l'inscription se limite à l'en tête. Il en est de même jusqu'à la livraison du **23 août**, où le journal ajoute, en guise d'article éditorial, un « Avis des éditeurs de la Quotidienne », pour expliquer aux abonnés les causes du retard à recevoir les numéros de leur journal :

« Avis des éditeurs de la Quotidienne.

Quelques-uns de nos abonnés se plaignent de n'avoir pas reçu notre feuille exactement dans les derniers jours de thermidor ; cette exactitude ne provient que de l'embargo mis à la poste sur les numéros de ce journal : l'embargo ayant été levé, les retards dont on se plaint, n'auront plus lieu à l'avenir.³ »

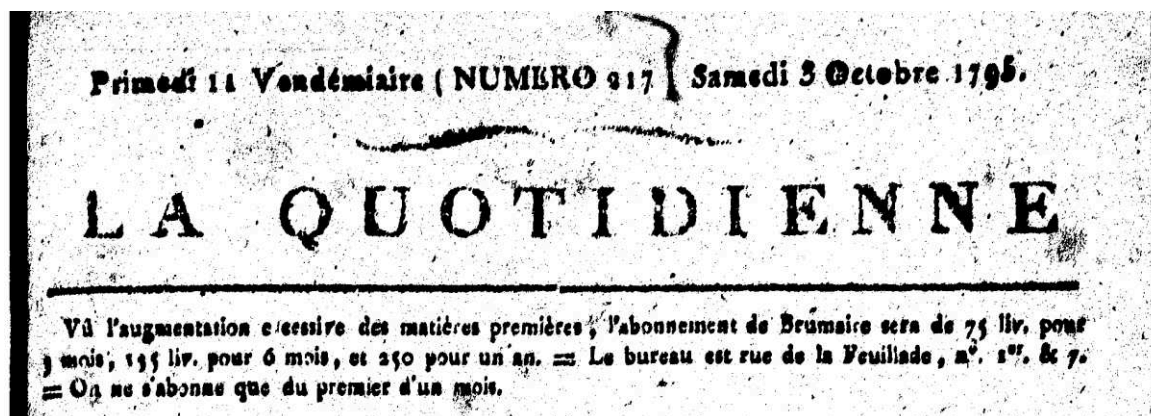
¹ Le Tableau de Paris. N° 173, 10 août 1795. p. 1

² Le Tableau de Paris. N° 175, 12 août 1795. p. 1

³ Le Tableau de Paris. N° 186, 23 août 1795. p. 1

La même notice va être régulièrement et quotidiennement présente pendant le mois de **septembre** et jusqu'à la livraison du **3 octobre** ; la notice ajoute à cette dernière l'explication d'une nouvelle augmentation pour l'abonnement du mois de brumaire.

« Vu l'augmentation excessive des matières premières, l'abonnement de brumaire sera de 75 livres pour trois mois, 135 livres pour six mois, et 250 livres pour un an. Le bureau est rue de la Feuillade, N° 1^{er} et 7. On ne s'abonne que du premier d'un mois.¹ »



La livraison du 4 octobre annonce une nouvelle augmentation : le prix d'abonnement est désormais « 75 livres pour trois mois, 140 livres pour six mois, et 260 pour un an.² » Ce prix ne change pas pour la livraison du 5 octobre, qui est la dernière avant la proscription du journal pendant 35 jours : il reparait le 10 novembre du même an ; l'abonnement du journal devient à ce jour-là « 100 livres pour trois mois, 200 livres pour six mois et 400 livres pour un an, alors qu'on souscrit chez Mallet, rue des Prêtres Germain l'Auxerrois, n° 42.³ »

Nous n'allons pas plus loin que les limites de notre corpus, nous arrêtons là où la Convention nationale connaît ses derniers moments. Ce n'est néanmoins qu'un arrêt momentané, car nous reprenons l'approche des notices du journal en matière de souscription pour le mois de décembre 1796, choisi à titre représentatif de la période de la seconde transition, ou celle du Directoire. La méthode va être la même : une retranscription des notes sur l'abonnement que le journal fournit à ses lecteurs. On a vu une Quotidienne qui ne manque pas d'informer ses lecteurs sur le changement de prix d'abonnement et qui n'hésite pas à leur en donner des explications. Le sera-t-elle en décembre 1796 ? C'est ce que nous allons voir en feuilletant ses livraisons de ce mois-là.

2.7.2 Abonnement et souscription, décembre 1796

En décembre 1796, la note de l'abonnement se repositionne à la fin de la livraison, elle n'est pas visuellement séparée du reste du contenu, mais écrite en italique pour saisir l'attention du lecteur. L'on y précise, à la différence des notes relatives à la souscription en 1795, le nom de la personne à qui il faut s'adresser pour la souscription, son adresse, et le prix de l'abonnement. On y ajoute aussi l'adjectif de « républicain » au mot « mois », remarque qui n'aurait pas d'importance au premier abord, mais qui dit davantage sur une volonté du journal – claire depuis 1795 – sinon de se conformer, du moins de s'adapter, à la nouvelle

¹ La Quotidienne. N° 217, 3 octobre 1795. p. 1

² La Quotidienne. N° 218, 4 octobre 1795. p. 1

³ Tableau de Paris. N° 4, 10 novembre 1795. p. 1

condition politique. Du reste, très peu de choses à commenter sur cette note, brève et monotone :

« On s'adresse, pour les souscriptions, au citoyen GEOFFROY, rue des Prêtres- Saint-Germain-l'Auxerrois, n° 42. Le prix de l'abonnement est de 9 livres pour trois mois, 18 livres¹ pour six mois, etc. on ne s'abonne que du premier des mois républicains.² »

4^e page, décembre 1796³ :

qu'il a fait, et dont il doit gémir aujourd'hui ; il est soumis à un régime militaire, c'est-à-dire mises en état de siège. M I C H A U D.

On s'adresse, pour les souscriptions, au citoyen GEOFFROY, rue des Prêtres-Saint-Germain-l'Auxerrois, n° 42. Le prix de l'abonnement est de 9 liv. pour trois mois, 18 liv. pour six mois, etc. On ne s'abonne que du premier des mois républicains.

De l'imprimerie de LE NORMANT, rue des Prêtres-Saint-Germain-l'Auxerrois, n° 42.

À la livraison du 3 décembre, la feuille propose dans un « Avis » éditorial, adressé à ses abonnés, une annonce des spectacles de Paris qui comporte en même temps une analyse des pièces nouvelles.⁴ La Quotidienne en détermine le prix et tente de motiver les abonnés à y souscrire.

« Avis à nos abonnés.

A dater du premier nivôse, il paraîtra tous les jours un feuillet contenant l'annonce des spectacles de Paris, avec l'analyse des pièces nouvelles. Ceux de nos abonnés qui voudront se procurer ce feuillet, paieront 40 s. par trimestre, et pourront faire annoncer *gratis* des avis quelconques.⁵ »

Cet avis va être publié pendant trois jours, avant que la même note des premiers jours de décembre ne réapparaisse à la fin de la livraison du **6 décembre**. La note paraît régulièrement, non sans des moments d'interruption, comme à la livraison du **11 décembre**, où il n'y a aucune note à propos de l'inscription.

Le goût du journal pour les spectacles se fait sentir par son intérêt à publier un feuillet des spectacles joués la veille à Paris ; un feuillet que le journal déclare à ses abonnés dans un « Avis » inséré à la livraison du **19 décembre**, dont il précise également le prix :

« Avis à nos abonnés.

A dater du premier nivôse prochain, nous ferons paraître tous les jours un feuillet qui contiendra l'annonce des spectacles. On y rendra compte des pièces qui y auront été représentées la veille sur les

¹ Donc retour à un prix inférieur à février 1795.

² La Quotidienne ou Feuille du Jour. N° 219, 1^e décembre 1796. p. 4

³ Le nom de l'imprimeur s'écrit également Lenormand. C'est Jean-Baptiste-Étienne-Élie Lenormand (1765-1832), imprimeur-libraire et éditeur de cartes, poursuivi en 1790 pour impression clandestine du journal royaliste Les Actes des Apôtres. <http://bit.ly/29YCptc>

⁴ Donc le feuillet dont on a parlé plus tôt (p. 148)

⁵ La Quotidienne ou Feuille du Jour. N° 221, 3 décembre 1796. p. 1

différents théâtres de Paris. Prix, 2 livres pour Paris, 3 livres pour les départements, par trimestre.¹ »

Le même « Avis » éditorial va être publié pareillement le lendemain, le 20 décembre, avant que la feuille n'en insère un nouveau à la livraison du **21 décembre**, qui prévient les abonnés du changement de son bureau et leur donne l'adresse du nouveau bureau :

« Avis à nos abonnés.

Le bureau de ce journal, qui était rue des Prêtres-Saint-Germain-l'Auxerrois, est présentement rue de la Monnaie, à côté de celle Baillet, n° 24.² »

L'« Avis » cité ci-dessus est aussi publié le lendemain, avant que la feuille n'en insère, de nouveau, un autre à la livraison du **23 décembre**, qui rappelle aux lecteurs que le journal a commencé à publier son feuilleton de spectacles, déjà annoncé à la livraison du 19 décembre :

« Avis à nos abonnés.

Depuis le premier nivôse, nous faisons paraître tous les jours un feuilleton qui contient l'annonce de spectacles. On y rend compte des pièces qui y ont été représentées la veille sur les différents théâtres de Paris. Prix, 2 livres pour Paris, 3 livres pour les départements, par trimestre.³ »

Le journal arrête de publier cet Avis à la livraison du 25 décembre, alors que la note de souscription, insérée à la fin de chaque livraison, continue à paraître plus au moins régulièrement, avec les mêmes informations, sauf celle de la rue du bureau, qui se trouve désormais à la rue de la Monnaie ; changement signalé à la livraison du **21 décembre**.

Le coût de souscription au journal est en augmentation permanente en 1795, mais raisonnable et justifiée par des raisons techniques et matérielles. En revanche, nous n'avons pas les données relatives au nombre des abonnés : c'est ce type de données qui nous auraient fourni une meilleure compréhension du mouvement de la souscription à ce journal ; ce que nous venons de noter n'est néanmoins pas anodin, et permet de donner quelques idées à propos d'un journal en friche, à l'image de la période dans laquelle il paraît.

Avant de tourner la page de l'abonnement, revenons sur ce que nous avons extrait du journal, et présentons-le sous la forme de tableaux (le premier tableau est suivi par un graphique de l'année 1795) qui montrent au lecteur la hausse évolutive du coût de la souscription en 1795 (car le prix annoncé en décembre 1796 n'a pas subi d'augmentation.)

Coût de souscription au journal (février - 5 octobre 1795) :

¹ La Quotidienne ou Feuille du Jour. N° 237, 19 décembre 1796. p. 1

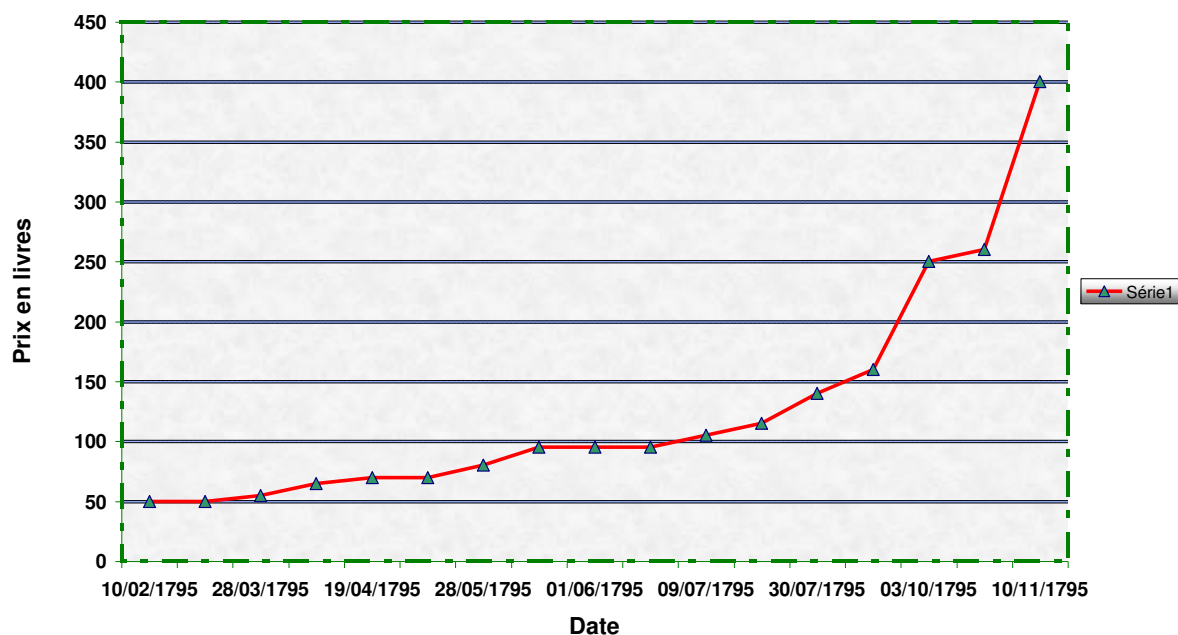
² La Quotidienne ou Feuille du Jour. N° 239, 21 décembre 1796. p. 1

³ La Quotidienne ou Feuille du Jour. N° 241, 23 décembre 1796. p. 1

Titre du journal	Date de parution	Prix	Taux de la hausse
Le Tableau de Paris	10 février	50 livres pour un an, 28 pour six mois et 15 livres pour trois mois. 3 sols à ajouter, par jour et jusqu'à la fin du mois, pour ceux qui veulent s'abonner au courant du mois.	
La Quotidienne ou Le Tableau de Paris	28 février	50 livres pour un an, 30 livres pour six mois et 16 livres pour trois mois,	2 livres pour l'abonnement semestriel et 1 livre pour le trimestriel.
La Quotidienne ou Le Tableau de Paris	28 mars	55 livres pour un an, 30 pour six mois, et 16 livres pour trois mois	5 livres pour l'abonnement annuel.
La Quotidienne ou Le Tableau de Paris	14 avril	10 livres à ajouter au même prix en cas de demande du Bulletin Sommaire des Lois.	10 livres par bulletin supplémentaire.
La Quotidienne ou le Tableau de Paris	19 avril	70 livres pour un an, 38 pour six mois et 20 livres pour trois mois.	15 livres par abonnement annuel, 8 livres par abonnement semestriel et 4 livres par abonnement trimestriel.
La Quotidienne ou le Tableau de Paris	2 mai	70 livres pour un an, 38 pour six mois et 20 livres pour trois mois. Et 4 sols (au lieu de 3) à ajouter aux jours restant du mois pour ceux qui s'inscrivent au cours du mois.	1 sol pour les souscriptions au cours du mois.
La Quotidienne ou Le Tableau de Paris	28 mai	25 livres pour trois mois, 45 livres pour six mois et 80 livres pour un an.	10 livres pour l'abonnement annuel, 7 livres pour l'abonnement semestriel et 5 livres pour l'abonnement trimestriel.
La Quotidienne ou Le Tableau de Paris	30 mai	Le journal introduit le prix de souscription en assignats démonétisés : 30 livres pour trois mois, 55 pour 6 mois et 95 livres <i>pour l'année</i>	
La Quotidienne ou Le Tableau de Paris.	Mois de juin	Le même prix qu'on a eu à partir du 30 mai.	Pas de hausse.

La Quotidienne ou Le Tableau de Paris	9 juillet	35 livres pour trois mois, 60 livres pour six mois et <i>105 livres pour l'année</i> . En assignats démonétisés, 40 livres pour trois mois, 70 pour six mois et 120 livres <i>pour l'année</i> .	10 livres pour l'abonnement trimestriel, 15 livres pour l'abonnement semestriel, et 35 livres pour l'abonnement annuel.
La Quotidienne ou Le Tableau de Paris	14 juillet	35 livres pour trois mois, 65 livres pour six mois et <i>115 livres pour l'année</i> .	5 livres pour l'abonnement trimestriel et 10 livres pour l'abonnement annuel.
La Quotidienne ou Le Tableau de Paris.	19 juillet	Le même prix, auquel le journal propose le Bulletin des lois, 20 livres pour 50 numéros.	Pas de hausse du prix du journal lui-même, mais 50 livres à ajouter si l'on achète le Bulletin des lois.
La Quotidienne ou Le Tableau de Paris	30 juillet	40 livres, 75 livres et 140 livres.	5 livres pour l'abonnement trimestriel, 10 pour l'abonnement semestriel et 25 pour l'abonnement annuel.
La Quotidienne ou Le Tableau de paris	10 août	50 livres, 90 livres et 160 livres.	10 livres pour l'abonnement trimestriel, 15 pour l'abonnement semestriel et 20 pour l'abonnement annuel.
La Quotidienne	3 octobre	75 livres pour trois mois, 135 livres pour six mois, et 250 livres pour un an.	25 livres pour l'abonnement trimestriel, 45 livres pour six mois et 90 livres pour l'abonnement annuel.
La Quotidienne	4 octobre	75 livres pour trois mois, 140 livres pour six mois, et 260 pour un an	5 livres pour l'abonnement semestriel et 10 livres pour l'abonnement annuel.
Tableau de Paris	10 novembre 1795 (date de la reparution du journal, après sa proscription le 6 octobre du même an).	100 livres pour trois mois, 200 livres pour six mois et 400 livres pour un an,	25 livres pour l'abonnement trimestriel, 200 livres pour l'abonnement semestriel et 140 livres pour l'abonnement annuel.

Prix de souscription annuelle - 1795



Coût de souscription (décembre 1796) :

Titre du journal	Date de parution	Prix	Taux de la hausse
La Quotidienne ou Feuille du Jour	1 ^e décembre 1796	<i>Le prix de l'abonnement est de 9 livres pour trois mois, 18 livres pour six mois</i>	Une importante chute du prix par rapport à l'an III (1795) ; le prix de l'abonnement ne comprend plus la souscription annuelle.
La Quotidienne ou Feuille du Jour	3 décembre	Le prix ne change pas, mais les abonnés ajouteront 40 s. par trimestre pour avoir le feuilleton des spectacles de Paris.	40 s. à joindre à l'abonnement pour le feuilleton des spectacles de Paris.
La Quotidienne ou Feuille du Jour.	19 décembre	Toujours le même prix (9 livres pour trois mois, 18 livres pour six mois), à y ajouter le prix d'un feuilleton des spectacles, avec leurs analyses, joués la veille à Paris.	Prix du feuilleton : 2 livres pour Paris, 3 livres pour les départements, par trimestre.
			Donc, pour le mois de décembre 1796, stabilité du prix, les frais supplémentaires concerneront le prix des feuilletons des spectacles de Paris.

Nous nous contentons de ces quelques données sur la souscription au journal en 1795 et en décembre 1796 ; notre recherche à ce propos nous a parfois mené à trouver des informations disparates concernant le prix, à l'exemple de la collection suivante qui précise à quelle période de parution appartient le prix en question : « La Quotidienne. Cette feuille paraît tous les jours ; *le prix de l'abonnement pour trois mois est cinq florins et dix-neufs sols.*¹ » L'on ne saurait pas dire à quelle livraison exacte se réfère cette collection de livres rares pour cette note (bien que l'on en puisse restreindre les possibilités aux livraisons antérieures à l'an V de la République, vu la date annoncée de vente de la dite collection.) Les notices que le journal lui-même fournit sont donc la référence la plus authentique et la plus pratique à ce stade de la recherche ; d'autres sources où l'on parle de La Quotidienne, aussi peu nombreuses soient-elles, risquent d'être ambiguës.

Quand aux souscripteurs, les notices du journal ne renseignent pas sur le nombre de ses abonnés ni ne révèlent leurs listes (s'il y en avait) au public. Nous devrions nous demander sur les bénéficiaires, financièrement parlant, que le journal acquiert à l'époque par la vente de ses livraisons. On l'a vu augmenter progressivement le prix, preuve peut-être, entre autres raisons, de difficultés financières ; le nombre des souscripteurs reste inconnu. La Quotidienne, en tant qu'entreprise qui a besoin d'argent pour survivre, ne dévoile pas aux curieux ce côté mystérieux de son existence, leur laissant la tâche de le dénicher dans les archives tout à supposer que ces données s'y trouvent de fait.

L'augmentation de prix est le reflet de l'inflation, laquelle est un sujet récurrent dans ce journal. Nous remarquons aussi que le journal ne se vend pas aux numéros, mais il faut s'abonner trimestriellement, semestriellement ou annuellement ; il n'y a donc pas de colporteurs et le journal s'éloigne de la façon dont les journaux révolutionnaires se vendent dans la rue. Son lectorat est parisien ; mais La Quotidienne peut être lue à l'étranger comme on a vu plus haut (« *le prix de l'abonnement pour trois mois est cinq florins* ») comme ici aux Pays-Bas : ouverture vers le voisinage européen, mais fermeture, voire exclusion, du voisinage intérieur plus proche, provincial français.²

Il est temps maintenant de regarder le rôle du lectorat de La Quotidienne, de l'interaction des lecteurs aux sujets du journal et au style de son rédacteur : admiration, satisfaction ou déception ; c'est ce que déterminent les participations des lecteurs, dont les rédacteurs (notamment Gallais et Michaud) choisissent les plus appropriées à la stratégie de leur journal. Ce sont ces collaborations, auxquelles nous allons donner le titre de Courrier des lecteurs, que nous allons voir avec la dernière partie de la description matérielle du journal, avant d'entrer dans le vif des questions qui y ont été soulevées.

¹ *Catalogue d'une belle collection de livres, en plusieurs Langues et Facultés, la plupart bien conditionnés ; suivie d'une collection d'estampes en feuilles, médailles, basses, etc. Délivrés par M. Triest. Dont la vente le sera publiquement en Argent de Change (payable dans trois mois) dans la Salle d'Armes, dite (Scherm-Schoole) le 8 Germinal et jour suivant (mardi 28 et 29 mars 1797 vieux style) ; le matin à 9 et l'après-midi à 2 heures. A Gand, chez C. J. Fernand. Imprimeur-Libraire. 1817.*

² Ne tombons pas dans le piège de la contradiction : si nous avons déduit un peu plus tôt que la rubrique de Paris va perdre de son importance en décembre 1796, afin d'effacer les souvenirs des horreurs qui ont été commises dans cette ville, Paris reste la résidence des rois aux yeux de La Quotidienne : l'héritage de l'Ancien Régime est enraciné à Paris qui doit conserver ses privilèges par rapport aux provinces.

2.8. Collaborations des lecteurs.trices et abonné.e.s, ou le courrier des lecteurs dans *La Quotidienne*

Malgré la fébrilité de sa situation vis-à-vis des circonstances politiques ambiantes, *La Quotidienne* ne comptait pas fermer l'horizon de ses quatre pages à son public lecteur. En quête d'élargir la base de ses abonnés, un des meilleurs moyens de persister dans le jeu de la liberté d'expression est de permettre à ses lecteurs de rendre publiques leurs opinions et de partager leurs vues politiques et économiques avec un plus large public. Ce besoin de communication en vue d'attirer davantage de lecteurs, mais aussi d'instrumentaliser – toute feuille en a le droit – les contributions des lecteurs pour servir son orientation politique, se manifeste notamment dans l'espace consacrée par le journal à publier les lettres des lecteurs qui lui ont été adressées.

C'est sur cette relation entre le journal et son lectorat, de cet échange où *La Quotidienne* s'affuble de l'habit du censeur clément qui autorise les républicains, comme les autres, à publier dans sa feuille, que porte la présente section ; c'est ce que la presse moderne appelle le courrier des lecteurs¹, et c'est à propos de ce courrier que nous essayons de démontrer où peut se positionner une feuille réactionnaire comme *La Quotidienne*, de par la fréquence et l'affluence des lettres, leur quantité, style et rhétorique.

Nous allons nous interroger sur la rhétorique du courrier paru dans *La Quotidienne* : sera-ce la même thématique que l'ensemble des articles du journal, à savoir une dénonciation inlassable des tyrans et une réclamation permanente de la liberté et de l'égalité pour tous les citoyens français, tout en respectant les traditions du pays ?

Bien que les livraisons qui constituent le corpus de cette recherche ne concernent qu'une période limitée de l'histoire du journal, il s'est avéré difficile d'aborder l'intégralité des lettres qui y ont été publiées (ce qui constituait cependant notre objectif initial). Malgré l'irrégularité de la publication, l'hétérogénéité des lettres et la variété de leurs longueur et disposition dans le journal, et bien que la liberté renaissante à l'époque ne permettait pas encore aux journaux de donner libre cours aux collaborations de leurs lecteurs et de publier tout le contenu que l'on leur adresse, un nombre assez important de lettres ont été publiées de février jusqu'au septembre 1795². 90 lettres ont paru dans *La Quotidienne*, de février jusqu'au 5 octobre 1795³, lettres dont nous choisissons les plus importantes pour notre recherche afin d'en donner le texte intégral et de rassasier la curiosité de ceux qui désirent voir de près le style des collaborations⁴ dont le journal a autorisé la publication. Mais avant de dresser la typologie de

¹ Il s'agit d'un « genre journalistique consistant à sélectionner des lettres de lecteurs et d'en présenter des extraits dans tout ou partie d'une page. Ces courriers peuvent être polythématiques ou suscités par un journaliste spécialisé dans une rubrique. » Le Bohec, *Dictionnaire des journalistes et des médias*, p. 164

² Le courrier des lecteurs va se limiter à l'an III, décembre de l'an V ne va pas y être inclus, afin que le volume de cette subdivision n'éclipse pas les autres aspects de la description matérielle du journal. Une future recherche, consacrée uniquement au courrier des lecteurs dans *La Quotidienne*, peut bien inclure celui de décembre 1796.

³ Le curseur indique une hausse considérable du nombre de lettres pendant les mois d'août et de septembre 1795 par rapport aux autres mois : 42 lettres en août et septembre 1795, pour 47 lettres publiées de février à juillet du même an. Les 5 premiers jours d'octobre ne comprennent, en revanche, qu'une seule lettre.

⁴ Nous aurons aussi affaire à la question de l'authenticité des lettres publiées dans le journal d'un côté et leur fictionnalité ou irréalité d'un autre côté ; en d'autres termes les lettres dont le destinataire est soupçonné d'être fictif ou, peut-être, des lettres qui ne sont qu'une invention du journal afin de camoufler une critique qu'il ne veut pas être explicitement la sienne. La même question interfère avec celle de la signature des lettres, souvent par des pseudonymes ; l'aspect fictif des lettres se manifeste sinon supérieur du moins égal à celui, authentique, des collaborations adressées au journal. Les pseudo-signatures risquent de laisser le lecteur dans un doute difficile à dissiper sur le courrier des lecteurs dans *La Quotidienne*.

ces lettres, d'en voir le contenu et le style, le ton et la rhétorique, venons-nous tout d'abord à une description générale de leurs traits.

2.8.1 Les forme et style des lettres dans La Quotidienne

Quant à la forme des lettres envoyées aux rédacteurs de La Quotidienne, l'on aperçoit une disparité qui ne permet pas d'en donner une description unifiée : elles diffèrent considérablement de longueur et de composition. Entre des lettres bien longues (deux colonnes ou plus), qui risquent parfois d'ennuyer le lecteur et de lui faire perdre le fil du sujet principal (les lettres deviennent à ce moment-là plus émotionnelles et narratives), et des lettres qui ne dépassent pas cinq ou six lignes, à propos desquelles le lecteur ressent souvent le besoin d'en savoir davantage, l'équilibre épistolaire semble fragile, ou déséquilibré, et l'aptitude du lecteur à suivre le jeu d'idées du destinataire en question peut être mis en jeu.

Le style des lettres peut parfois manquer de créativité, car il joue continuellement sur le statut de victime du citoyen français, et la tyrannie de certains représentants d'une république fondée sur des bases peu solides selon La Quotidienne. Le contraste entre le passé glorieux, sous l'Ancien Régime, et le présent où les citoyens souffrent de disette et de nouvelles formes de despotisme, est une des stratégies : la complémentarité est assurée entre la politique du journal et l'orientation des lettres publiées. Mais, à l'image du pragmatisme du rédacteur, quelques-unes sont rédigées par des républicains zélés et soucieux de l'avenir du nouvel ordre : le style en est pareillement marqué par l'esprit de conspiration, d'un voisinage en rage contre la République, qui doit se défendre de toutes ses forces pour survivre.

Dans les lettres qui portent sur les questions économiques, le style devient mathématique et les idées s'enchaînent d'une manière raisonnée et succincte. Tandis que, quand il est question de la liberté des cultes et de la pratique religieuse, l'âme de l'ancien bénédictin, actuel rédacteur du journal, s'insinue entre les lignes et la défense de la religion ne fait plus qu'une avec celle de la liberté et des droits de l'homme, principes fondamentaux du Nouveau Régime.

À l'instar des autres articles du journal, plus on avance dans l'an III, plus les idées traitées dans les lettres sont plus logiquement structurées et ciblées ; la redondance du début de 1795 ne se fait plus sentir qu'occasionnellement. Ce courrier, aussi conforme à la nature et à l'orientation d'un journal comme La Quotidienne soit-il, n'est pas privé d'un mouvement de va-et-vient qui ne laisse pas indifférent le lecteur. Une querelle entre les lettres apparaît dans La Quotidienne, qui n'hésite pas à publier les réponses des personnes concernées par des lettres qui s'en étaient pris à eux, ou les interventions de lecteurs (qui ne sont pas impliqués directement) mais qui prennent l'initiative et répondent à une lettre auparavant adressée aux rédacteurs de La Quotidienne.

2.8.2 La querelle des lettres dans La Quotidienne

En ce qui concerne l'échange des réponses entre les lettres, nous avons évoqué au passage que les lettres ne sont pas publiées d'une manière figée et définitive, en d'autres termes les lettres en question poussent à plusieurs reprises les lecteurs à y répondre et, de la sorte, à les remettre en question par le biais d'une réponse qui conteste leur contenu : l'on peut trouver une lettre qui fait l'éloge d'un ouvrage récemment publié à titre d'exemple ou d'un article publié.¹ Bien que la querelle des lettres ne s'absente pas du début de l'année 1795, l'échange des lettres-réponses n'est fréquent dans le journal qu'en septembre du même an (comme

¹ Polycerne (pseudonyme de l'écrivain de l'article), dans la livraison du 10 septembre 1795, louant un monsieur qui avait publié, le 5 septembre, un article dans La Quotidienne affirmant l'importance du rôle de la religion.

d'ailleurs tout le courrier des lecteurs qui est en expansion en septembre 1795). Dès février 1795 (livraisons des 20 et 25), La Quotidienne publie deux réponses à une lettre¹ de Benoist-Lamothe, dont les sujets principaux sont le droit à la propriété et les biens des enfants des émigrés. Les citations de Rousseau y sont sollicitées et le style, agressif et bien argumenté, peut susciter chez le lecteur des doutes sur l'identité des signataires (une mère orpheline pour la deuxième lettre.)

Le format du journal a infléchi aussi sur la possibilité de publier les lettres qui y parviennent ; le format in-quarto, sur une demi-colonne, ne permet clairement pas de publier de lettres longues au détriment des autres rubriques du journal. L'article publié dans la livraison du 5 septembre s'arme de cette excuse ; La Quotidienne se justifie de ne pas publier qu'une minime partie d'une réponse du général Vachot à une lettre du général Danican, celle-ci ayant été publiée dans la livraison du 22 août. Néanmoins, l'on a vu La Quotidienne consacrer parfois deux colonnes, voire plus, pour publier certaines lettres, ou parfois destiner toute une livraison à publier le compte-rendu d'une séance de la Convention : la lettre du général Vachot serait-elle tellement longue qu'elle dépasse les quatre pages du journal ? Est-ce uniquement une question d'espace et de format ou de choix fait par le rédacteur des lettres ? La liberté de l'expression est toutefois garantie, et la réponse de Vachot a été bien mentionnée dans le journal :

« Nous avons imprimé dans ce journal quelques observations du général Danican sur les généraux Vachot et Bouland ; nous recevons aujourd'hui une réponse du général Vachot, que les bornes de notre journal ne nous permettent pas de donner toute entière, mais dont voici un extrait [...].² »

La lettre-réponse peut aussi prendre la même forme de l'article auquel elle répond, c'est-à-dire, s'il s'agit de poésie – forme littéraire fréquente dans La Quotidienne – la réponse peut se présenter en poésie pour égaler les vers auxquels elle s'oppose. Il en est ainsi des livraisons du 5 et 10 septembre 1795 : la feuille publie « *Les adieux d'une jeune prisonnière* », vaudeville sur l'air de charmante Gabrielle, où les malheurs de la fille de Louis XVI, au Temple depuis l'exécution de ses père et mère, sont exprimés avec émotion mais sans rancune. Le journal publie, le 10 septembre, une « *Réponse aux adieux d'une jeune Prisonnière* », qui porte la signature d'un certain Alexandre Raymond (voir 3^e partie) ; il s'agit pareillement d'un vaudeville sur le même air que les adieux. Raymond exprime ses douleurs vis-à-vis de celles de la jeune infortunée, et l'assure de la profondeur des tendres sentiments des Français à son égard.

Une lettre peut entraîner plus qu'une seule réponse, comme l'on a vu avec Benoist-Lamothe. On peut lire dans La Quotidienne une réponse faite par un tiers, c'est-à-dire une troisième personne qui n'est ni l'auteur de la première lettre ni celui à laquelle il a répondu ou par laquelle il a été visé. Donc, une lettre publiée dans La Quotidienne peut recevoir une réponse, et c'est à celle-ci qu'une nouvelle réponse est adressée au journal et publiée par elle. Il s'agit, si nous pouvons dire, d'une lettre transitive, dont toute réponse provoque une autre (non à la lettre originale mais à la réponse), et ainsi de suite. Un exemple en est la lettre d'un

¹ Nous ne saurons pas trancher s'il s'agit de deux réponses à deux lettres différentes ou à la même et seule lettre de Benoist-Lamothe. La Quotidienne précise, pour la première lettre, qu'il s'agit d'une réponse à la lettre de Benoist-Lamothe insérée dans le numéro 112, et pour la deuxième lettre, qu'il s'agit d'une réponse à la lettre de Benoist-Lamothe insérée dans la livraison du 19 pluviôse. Mais, vu que les numéros affichés sur la première page de La Quotidienne sont parfois erronés et répétitifs, il ne serait pas aisé de le préciser, d'autant plus que nous ne possédons pas les livraisons antérieures au mois de février 1795.

² La Quotidienne. N° 189, 5 septembre 1795. p. 3

certain Francbourgeois, publiée dans la livraison du 26 août. Ce dernier fait semblant de ne pas savoir calculer et demande une réponse à quelques calculs relatifs au froment, à cause de sa crainte des accapareurs ; Francbourgeois demande explicitement la réponse au journal :

« [...] permettez-moi de demander par la voie de votre Journal quelle est la somme que produiront six cents quintaux de froment au prix actuel, multiplié par sept cent cinquante livres [...] ».

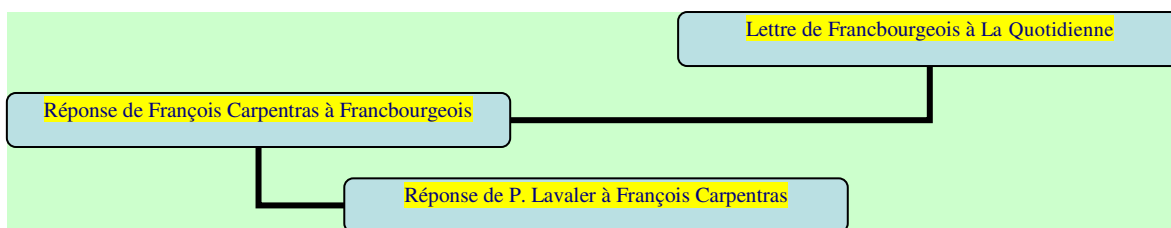
La lettre contient d'autres interrogations à l'intention La Quotidienne ; le journal publie donc une réponse, le 29 août, signée par un certain François Carpentras, qui se charge volontairement de répondre à la demande de Francbourgeois :

« M. Francbourgeois demande par la voie de votre feuille, n° 189, combien 1600 quintaux de bled froment, valent au prix actuel, et quelle sera la somme que produira cette valeur multipliée par 750 livres. L'arithméticien plus ordinaire, pouvant satisfaire M. Francbourgeois, je vous prie de me permettre de vous envoyer mon opération sur sa demande. [...] »

Lisant cette réponse, un certain P. Lavalier y voit des lacunes qu'il décide de combler lui-même en envoyant une lettre au journal, publiée dans la livraison du 11 septembre, au début de laquelle il exprime sa volonté de répondre, ce que l'auteur de la réponse à Francbourgeois n'a pas fait dans sa lettre :

« L'auteur de la réponse à M. Francbourgeois, insérée dans votre feuille, n° 193, n'ayant pas voulu prendre la peine de calculer ce que valent au cours actuel les cinquante milles myriagrammes¹ de froment faisant 10.222 quintaux et formant le traitement pour chaque année de chaque membre du directoire du pouvoir exécutif, je me décide à vous envoyer le calcul exact de ce produit. [...] »

Ce qui nous donne le schéma suivant de réponse :



Dans les exemples précédents, le rédacteur ne joue que le rôle d'intermédiaire, qui se contente de publier les lettres de lecteurs qui se répondent, sans qu'il intervienne par aucun commentaire, sauf pour annoncer aux lecteurs que le journal n'est pas en mesure de publier la totalité d'une certaine lettre, à cause de sa longueur comme l'on a dit pour la lettre du général Vachot. Si la majeure partie du courrier des lecteurs dans La Quotidienne s'adresse

¹ Dix kilogrammes. Le myriagramme faisait partie des unités de mesure, définies en 1795 par l'Académie des Sciences. Suite au rapport du député Prieur, la Convention adopte, le 18 germinal an III (7 avril 1795), un décret relatif aux poids et mesures. L'étalon est fixé comme suit : « Il n'y aura qu'un seul étalon des poids et mesures pour toute la République ; ce sera une règle de platine sur laquelle sera tracé le mètre qui a été adopté pour l'unité fondamentale de tout le système des mesures. »

principalement aux rédacteurs, peu d'entre elles critiquent, quoique modérément, la manière du rédacteur de traiter les sujets, comme le fait la lettre d'un publiciste qui signe sa contribution, publiée le 30 août, par des initiales (A. G. E.). L'auteur de la lettre revient sur un article rédigé par le rédacteur (sans en préciser la date), il en loue la raison mais en blâme l'auteur, dans la façon de ce dernier d'exposer les causes de la Révolution, en négligeant l'état de finances sous Necker, que le publiciste considère comme la première cause de ce mouvement :

« J'ai lu, messieurs, avec intérêt les réflexions judicieuses que vous avez faites sur les causes de notre révolution ; mais il me semble que vous avez omis dans l'exposition de ces causes de parler du [illisible] de nos finances sous M. Necker. Je le regarde comme le premier principe de la révolution ; mais cette maladie du corps politique n'a pas été si grave encore que les remèdes ont été insuffisants ou maladroitement appliqués. [...] »

Ces correspondances sont si nombreuses qu'il n'est pas envisageable de les examiner toutes, notre objectif était de donner quelques exemples de ce mouvement mutuel d'idées et de positions dont La Quotidienne est le moyen et la scène. Il est bien question de querelles, mais querelles maîtrisées et contrôlées par un journal qui sait tout réorienter en faveur de l'image qu'elle veut refléter à ses lecteurs, mais aussi aux autres journaux de son temps. Nous nous arrêtons là, afin de passer à un autre point dans ce large univers du courrier des lecteurs dans La Quotidienne : la manière dont les destinataires (les lecteurs) s'adressent dans leurs lettres aux destinataires (le/les rédacteur/s).

2.8.3 Les formules et titres par lesquels on s'adresse aux rédacteurs : tutoiement, vouvoiement, citoyen, monsieur, etc.

Nous venons de voir qu'une partie des lettres publiées dans le journal sont des réponses à d'autres lecteurs, mais la tendance générale du courrier reste celle des lettres envoyées à l'intention du rédacteur du journal, majoritaires dans l'immense corpus de 90 lettres dont nous avons parlé. L'identité du destinataire est sinon ignorée du moins camouflée par des initiales ou des pseudonymes qui n'indiquent aux lecteurs aucune piste pour l'identifier. Ces destinataires anonymes ou semi-anonymes font précéder leurs lettres de formules différentes, tantôt républicaines, « citoyen », tantôt classiques, « Monsieur », sans que l'on puisse en établir une succession régulière.

De février jusqu'à avril 1795, les formules n'ont pas changé : « Citoyen » ; « citoyen Rédacteur » ; « au rédacteur, citoyen » avec un vouvoiement inébranlable – contrairement, bien entendu aux journaux de gauche, dans lesquels le Vous disparaît –, ces lettres réunissent ainsi la formule préférée des républicains et la tradition française de la bienséance qui observe les égards entre les personnes.¹ Il ne s'agit, pendant ces trois mois, que d'un seul « rédacteur » à qui sont destinées les lettres, et non de plusieurs rédacteurs. Un léger changement de formule s'invite à partir de mai 1795, durant lequel on va voir « lettre au rédacteur » ; « au rédacteur de la Quotidienne » et « au rédacteur », toujours au singulier ; il va falloir attendre le la livraison du 23 juin, où un certain Douezy d'Ollandon, dans une lettre-

¹ Pratique contredisant la civilité sous l'Ancien Régime, grossier et impoli, le tutoiement est au contraire imposé par les révolutionnaires français, afin d'exprimer l'égalité entre les hommes quels que soient leur profession, appartenance ou position hiérarchique. La Convention montagnarde le rend obligatoire dans les administrations le 8 novembre 1793. Le tutoiement disparaît sous la Convention thermidorienne. <http://bit.ly/2fHW0ns>

réponse à un des articles de La Quotidienne, paru le 8 juin, s'adresse « aux rédacteurs » au début de sa lettre, mais pour redire tout de suite après « citoyen » au singulier :

« *Aux rédacteurs.*

Je suis surpris, citoyen, de voir mon nom employé dans votre feuille [...] ».

Une importante modification, qui va être la cinquième et la dernière après celles du 20 février (« *Citoyen. La justice te commande ...* ») ; du 1^e mars (« *Un homme de lettres estimable t'a adressé ses réflexions contre le principe consacré dans ton ancienne épigraphe ...* ») ; du 7 mars (« *CITOYEN. Ce n'est pas en vain que tu auras invité les amis de l'ordre à poursuivre les méchants* ») et du 13 juin (« *Au rédacteur [...] Au moment où je t'écris, on fait le blocus de Grand-Champ* »), lors de la livraison du 7 juillet. Une lettre, non signée ni datée, tutoie le rédacteur du journal et s'adresse à lui par « Mon ami » :

« *MON AMI.*

Je t'apprendrai avec peine que nous sommes obligés d'abandonner nos habitations [...] ».

La même livraison du 7 juillet voit paraître une autre lettre à l'intention du rédacteur, regroupant les deux anciennes formules du début de l'an 1795 : « Au rédacteur de la *Quotidienne. Citoyen [...]* », avec un vouvoiement et un ton sérieux et officiel. La suite du mois de juillet enchaîne les formules précédentes : « citoyen » ; « au rédacteur » et « aux rédacteurs », mais c'est à partir de la livraison du 17 juillet que l'on s'adresse uniquement « aux rédacteurs », malgré quelques formules difficiles à expliquer, comme celle de la livraison du 4 août : « *Aux Rédacteurs. MONSIEUR* ». Le choix de Monsieur, Citoyen ou Ami n'est pas gratuit, il exprime tantôt une position politique par rapport au rédacteur et son journal, tantôt la volonté du rédacteur de mettre en relief l'immense catégorie qui s'adresse à son journal : fidèles à l'Ancien Régime, républicains modérés, admirateurs, etc.

Il n'est pas sans importance de signaler que les majuscules et les minuscules de ces formules sont pareillement aléatoires : on a citoyen ou rédacteur (s) tantôt tout en majuscules, tantôt tout en minuscules, ou parfois seulement les initiales en majuscules ! La stabilité et la régularité, nous l'avons signalé, sont une exception dans La Quotidienne : le journal peut bien publier une lettre avec la formule « citoyen rédacteur de la Quotidienne » après que le lecteur avait pris l'habitude, pendant deux mois, de voir les lettres précédées par la formule de « aux rédacteurs » au pluriel. Les destinataires des lettres alternaient-ils sciemment la formule de leurs lettres ?

Donc, les titres utilisés dans La Quotidienne pour s'adresser au(x) rédacteur(s) de la feuille suivent un rythme plutôt uniforme qui ne change que légèrement durant les livraisons de notre corpus. Ce qui y est réellement constant – constance pourtant rare dans ce journal – est le vouvoiement qui ne trébuche qu'à cinq reprises (20 février, 1^e mars, 7 mars, 13 juin et 7 juillet) dans toutes les lettres repérées dans ce journal de l'an III de la République, signe d'attachement et de fidélité aux manières de l'Ancien Régime.

2.8.4 La justification des lettres

Les titres qui précèdent les lettres adressées aux rédacteurs ne font pas toute la structure de ces formules préliminaires ; aux titres s'ajoute parfois une sorte de justification de la lettre en question, qui exprime l'admiration du destinataire par le courage ou le style du rédacteur, ou

exprime également la confiance que l'on peut accorder à la feuille de ce dernier, après avoir fait preuve d'authenticité et d'engagement, etc.

C'est donc cette *Captatio benevolentiae* – qui veut nouer des liens de sympathie avec le rédacteur et à attirer son attention (malgré certaines exceptions) – des destinataires que nous allons aborder ici. Ces justifications ne sont pas rares dans le journal, dont les rédacteurs sont loués à plusieurs reprises, surtout pour leur détermination à combattre les nouveaux tyrans et pour leur authenticité à transmettre et à traiter les nouvelles. La confiance ressentie par les lecteurs est donc le mot-clé que le journal veut mettre en relief ; la justification de la lettre envoyée va être en même temps l'occasion du journal pour montrer sa popularité auprès de son lectorat : popularité et expansion d'un journal qui se présente comme un journal national français, et non uniquement parisien.

La livraison du 20 février montre néanmoins un ton légèrement sévère à l'égard du journal ; le destinataire, un certain Buteau jeune, considère qu'il est du devoir du rédacteur d'insérer sa lettre (de Buteau) dans *La Quotidienne* pour que la justice soit établie : il s'agit plus d'un ordre que d'une demande, que le rédacteur de *La Quotidienne* n'hésite pas à publier avec sa justification :

« CITOYEN.

La justice te commande d'insérer cette note dans ton premier tableau, car tu dois aimer à y placer quelque fait vrai à côté des ombres mensongères. [...] »

La livraison du 7 mars nous propose une lettre signée par une initiale, *R ...*, qui applaudit les démarches du rédacteur en ce qui concerne la poursuite des faiseurs de trouble, et son courage à dire la vérité aux législateurs. Le destinataire se propose comme l'acolyte du rédacteur dans ses desseins de réduire la maligne influence de ceux qu'il appelle méchants :

« CITOYEN.

Ce n'est pas en vain que tu auras invité les amis de l'ordre à poursuivre les méchants ; tandis que tu démasques le crime qui cherche à se perdre dans la foule de Paris, et que tu as le courage de dire la vérité à nos législateurs, je veillerai pour toi sur les intrigants subalternes qui pleurent en secret la mort de leur chef [...]. Remplir avec confiance le noble emploi de former l'opinion publique¹, ta récompense sera l'estime des gens [illisible] et honnêtes, ils ont tous les yeux ouverts sur toi pour te seconder, et sur les monstres pour les écraser. Voici la liste des égorgeurs qui osent encore lever ici une tête audacieuse [...] ».

Avec les mêmes termes qui louent un courage exceptionnel de la part du rédacteur à dénoncer les nouveaux petits despotes, ainsi qu'à défendre la noble cause des pauvres enfants des émigrés, l'auteur anonyme d'une lettre parue le 8 mars demande au rédacteur d'insérer sa lettre qui dénonce un nouveau « brigandage » contre « les *créanciers de l'État* » :

« CITOYEN.

Comme vous avez refusé victorieusement les sophismes absurdes, par lesquels on insultait à la raison publique et à la justice éternelle, en posant en principe, que l'on pouvait à la fois, conduire d'une main à

¹ L'opinion publique dans la stratégie éditoriale du journal.

l'échafaud, les monstres qui ont fait périr tant de milliers d'innocents, et de l'autre arracher aux enfants et aux frères de ces mêmes victimes, avouées et reconnues innocentes, le patrimoine de leurs frères, de leurs pères infortunés, si indulgemment assassinés ! Comme vous avez, je le répète, pulvérisé ces épouvantables assertions, je présume que vous vous empresserez de dénoncer à l'opinion publique, un autre brigandage atroce exercé envers les créanciers de l'État. [...] »

Les compliments pour l'engagement de La Quotidienne à dévoiler la vérité et à démasquer les tyrans sont parfois, on a l'impression, exagérés et peu réels. La livraison du 13 mars en est un exemple, dans laquelle Ogier fils qualifie La Quotidienne d'« archives de la vérité ». Sachant qu'un moyen d'information entièrement objectif ne pourrait jamais exister, cette description ne manque pas de susciter le plus grand étonnement :

« CITOYEN.

Votre journal attaque toutes les factions, pour assurer le règne des lois et de la justice, il est devenu les archives de la vérité, c'est à ce titre que je vous prie d'y insérer ma dénonciation contre quelques hommes de sang. [...] »

Les destinataires des lettres peuvent néanmoins contredire certains points de vue des rédacteurs, bien qu'ils approuvent, bien entendu, l'ensemble de leurs réflexions. Telle est la lettre insérée dans la livraison du 14 mars, par un des « abonnés » du journal, à propos des biens des émigrés :

« CITOYEN.

J'ai vu dans votre feuille du 7 de ce mois, une question bien intéressante relative au séquestre des biens des pères et mères des émigrés, les réflexions qui s'y présentent sont justes et sans répliques. Mais, citoyen, les pères et mères des émigrés ne sont pas les seuls dont les biens soient séquestrés, et la portion affectée aux enfants émigrés n'est pas le seul bien dont on veut enrichir la nation. [...] »

Un certain ton d'autorité est marqué dans le courrier des personnes du pouvoir, autrement dit les agents et les représentants du peuple ; La Quotidienne publie de même leurs lettres, dont le style et le sentiment de supériorité vont contraster avec les sentiments humbles de ceux qui comptent sur la voix de vérité du journal pour dénoncer la terreur. Regardons la réponse de Lesne, un agent de district à Châlons-sur-Saône, qui considère indiscutable le devoir du rédacteur d'insérer sa réponse, destinée à éclaircir certaines calomnies, soulevées par une lettre anonyme précédemment publiée dans le journal :

« CITOYEN.

Vous avez inséré dans le numéro 17 de votre journal, un écrit anonyme¹ dans lequel je suis grièvement inculpé. Étant fonctionnaire public, je ne dois pas me borner au mépris qu'inspire le calomniateur qui se cache, et vous ne pouvez pas refuser de mettre ma réponse dans vos feuilles. [...] »

¹ La lettre est signée *par R...*, publiée le 7 mars 1795.

À cette manière de s'adresser au journal, celui-ci réagit mais plutôt du côté du destinataire, auquel elle demande une réponse à Lesne, qui sera publiée sur ses feuilles :

« Nota. Nous engageons la personne qui nous a fait passer la note insérée dans notre numéro du 17, de faire réponse à la lettre ci-dessus, par la voix de notre journal.¹ »

Le courage du rédacteur est éternellement mis en valeur, car c'est lui qui motive et encourage les lecteurs à lui envoyer leurs lettres de dénonciation de l'injustice des tyrans :

« *Lettre au rédacteur.*

Votre courage à combattre tous les abus, m'engage à vous dénoncer celui qui force d'aller prendre son pain chez un boulanger inconnu. [...]»² »

C'est bien donc le courage qui doit être l'attribut principal des journalistes pour défendre la liberté et dénoncer les horreurs commises, au nom de la même liberté, par les membres des comités révolutionnaires. Telle est le message d'un certain Garisson, adressé à l'ensemble des journalistes libres dont, certainement, le rédacteur de La Quotidienne :

« *Lettre au rédacteur.*

Montauban, 7 floréal, an 3^e de la République. Quand la vertu et la patrie sont en péril, quand la ruine de Lyon, de Nantes, et de toute la France crient vengeance, c'est à nous de sonner le tocsin de la garantie publique, c'est à nous de marcher en [illisible] la mort en tête contre les robespierristes et tous les bourreaux de notre pays. [...] Journalistes pleins de courage, qui défendez la cause de la liberté, continuez de remplir la tâche brillante que la patrie vous impose, et recevez et rendez publique la dénonciation des membres du comité révolutionnaire de Montauban [...].³ »

C'est encore le courage du rédacteur, la grandeur de ses principes et l'« énergie » de son journal qui attire non seulement les lecteurs, mais tous les bons citoyens autour de lui et de sa feuille ; c'est ce qu'un certain J. J. Laterre exprime dans la livraison du 22 juillet, lorsqu'il avoue au rédacteur ses craintes vis-à-vis de l'avenir politique de la France :

« Du Havre, 20 messidor.

Je ne puis m'empêcher de vous témoigner que je vois avec peine de nouveaux orages se former sur divers points de notre historique politique. Le flux et reflux d'esprit de parti continue de balloter les députés, et nous présage des malheurs sans fin. J'admire votre courage, citoyen, au milieu des écueils que de nouveaux tyrans forment sous vos pas ; et les sentiments dont vous paraissez animé, inspirent à tous les bons citoyens celui de vous voir heureux. Ah ! Si tous les Français partageaient vos principes, s'ils éprouvaient une partie des mouvements de mon cœur, j'oserais espérer quelque succès de votre énergique entreprise ; mais que faire, que dire à des gens qui préfèrent les calculs

¹ La Quotidienne ou Le Tableau de Paris. N° 41, 31 mars, 1795. p. 4

² La Quotidienne ou Le Tableau de Paris. N° 84, 13 mai 1795. p. 2-3

³ La Quotidienne ou Le Tableau de Paris. N° 92, 21 mai 1795. p. 3

de l'agiotage, aux généreux efforts du patriotisme ? Que parlez-vous de corriger des mœurs flétries par l'égoïsme ? Et malheureusement le tableau de Paris est celui de la France.¹

O France, ô ma patrie, quelle est donc ta destinée² !

Signé, *J. J. Laterre*.³ »

Le courage se lie à l'estime dans un courrier anonyme, mais qui paraît venir du dehors des frontières, publié dans la livraison du 19 août, dans lequel le destinataire anonyme s'inquiète de ne plus voir La Quotidienne paraître dans son pays, et transmet au rédacteur la crainte des siens que M. Dubois Crancé ne lui (au rédacteur) ait fait du mal. Les jacobins, les montagnards et les assassins doivent être perpétuellement montrés du doigt par le courage du rédacteur ... c'est à ce titre qu'il est indéniablement apprécié par tous les « honnêtes gens » :

« *Aux Rédacteurs*.

Depuis quelques jours, votre journal ne paraissait plus dans nos pays, cela m'inquiétait. Plusieurs personnes s'imaginaient que M. Crossé⁴ vous avez appelé en duel, mais j'étais tranquille de ce côté, car je sais que la langue de M. de Dubois est plus dangereuse que son épée. Je suis charmé de la manière dont vous traitez la horde montagnarde. [...] Continuer à montrer le même courage⁵ contre les assassins, les jacobins et les intrigants, et vous mériterez l'estime de tous les honnêtes gens.⁶ »

La justification de la lettre peut aussi prendre parfois la forme d'une proposition, présentée à l'attention du rédacteur de La Quotidienne ; il s'agit d'une proposition et d'un conseil à la fois, qui cachent entre les lignes une critique de la façon dont le rédacteur traite les idées politiques. C'est ce qu'une lettre fait ; insérée dans la livraison du 23 mai, son destinataire anonyme voit que le rédacteur ne doit pas transformer sa feuille en un « dépôt » de toutes les dénonciations, et que le ton « morose » et parfois lugubre des réflexions politiques qui y sont introduites peut bien être remplacé par un ton ironique et sarcastique, plus efficace que le premier. La justification de la lettre, qui est en même temps une proposition au rédacteur, constitue tout le corps de la lettre ; l'anonymat du destinataire nous laisse soupçonner une fausse lettre, autrement dit un article écrit par le rédacteur lui-même en vue de préparer la route pour une introduction de nouveaux articles, à caractère moqueur et cynique.

« *Lettre au rédacteur*.

Vous avez raison, citoyen ! Un journal n'est point un greffe criminel, et le vôtre, moins qu'un autre ne doit point recueillir le monstrueux dépôt des grandes dénonciations à la manière d'Hébert, ou des petites

¹ C'est nous qui soulignons.

² On lit dans la tragédie intitulée : La Mort de Louis XVI, 1793, Acte III, scène 2 :

« O France, ô ma patrie, ô terre infortunée ?

Quelle va désormais être ta destinée ? »

Étienne Aignan, Jules Julien Gabriel Berthevin. La Mort de Louis XVI. Tragédie en trois actes, suivie de son testament. À Paris, chez les marchands de nouveautés. 1793. <http://bit.ly/2feMP9T>

³ La Quotidienne ou Le Tableau de Paris. N° 154, 22 juillet 1795. p. 2-3

⁴ Manière de ridiculiser Dubois Crancé.

⁵ C'est nous qui soulignons.

⁶ Le Tableau de Paris. N° 182, 19 août 1795. p. 3. « Honnêtes gens » Cette expression a une connotation négative sous la Révolution ; elle désigne les nobles et tous ceux qui appartiennent à l'Ancien Régime. Le rédacteur se sert donc d'un euphémisme pour dire : ... nous autres royalistes.

vengeances au profit de l'aristocratie. Mais ne pourrait-il pas, sous vos auspices, devenir l'index des sottises et des ridicules, dont la mine bien exploitée depuis 4 ou 5 ans, est loin d'être épuisée ? Ne pourriez-vous pas égayer parfois la morosité de vos réflexions politiques, morales ou économiques, par le tableau sardonique des travers de quelques Verrès¹ modernes, dont l'histoire n'a jamais parlé ? Contre les crimes et les scélérats, armez-vous du fouet de Juvénal², j'y consens, je veux dire, tout le monde applaudira ; mais contre la morgue d'un bourgeois devenu représentant, et puis juge des rois, puis satrape des provinces, prenez le pinceau d'Horace³, il mord sans danger, il égaye la satire. Laissez quelquefois échapper le sourire de la pitié devant ces idoles d'Argile couvertes d'un manteau populaire, et nous rions avec vous. En attendant, voici un trait dont vous ferez tel usage que bon vous semblera. [...]»⁴

Le courrier des lecteurs dans La Quotidienne ne se réduit pas à des lettres qui complimentent le courage des rédacteurs, ou qui leur proposent une amélioration de leur style, ces lettres interviennent aussi pour protester contre le contenu de certains articles et les corriger. Ainsi fait Douezy d'Ollandon, dans la livraison du 23 juin, qui proteste contre la nouvelle de son arrestation, publiée le 8 juin dans La Quotidienne.

« *Aux rédacteurs.*

Je suis surpris, citoyen, de voir mon nom employé dans votre feuille du 20 prairial, numéro 110, en lundi 8 juin 1795, où il est dit, article de Caën, où il est dit qu'un nommé Douezy d'Ollandon, ex-noble, a été arrêté près cette commune. Comme je suis le seul, à ma connaissance, qui porte ce nom, et que je crois devoir réclamer contre cette erreur, je vous prie d'insérer dans votre prochain numéro, que moi Douezy, ci-devant Seigneur d'Ollandon, à peine âgé de quinze ans, n'ai jamais quitté ma mère, veuve depuis sept ans, chez qui je suis encore, comme je puis le justifier.

Signé *Douezy d'Ollandon.*⁵ »

La notoriété de La Quotidienne ne s'arrête pas aux frontières de la France, le journal est aussi célèbre au niveau européen ; voici les Belges qui contactent le rédacteur pour discuter avec lui les questions du gouvernement et de l'économie :

« *Au rédacteur, Bruxelles, 11 juillet 1795.*

Citoyen, la violence, les contradictions, les injustices sont les pivots sur lesquels roule notre espèce de gouvernement qui tient comme le vôtre de l'anarchie. Les proconsuls qui paraissent et disparaissent dans la Belgique, l'accablent de lois qui durent un jour, qui se contrarient, et qu'il faut un talent surnaturel pour interpréter, [...]. Mais nous, pauvres Belges, à qui les descendants des Gaulois accordent à peine une ombre

¹ Homme d'état romain dont la célébrité du nom vient du procès que Cicéron lui a fait.

² Poète satirique latin.

³ Poète latin, auteur des Satires.

⁴ La Quotidienne ou Le Tableau de Paris. N° 94, 23 mai 1795. p. 2

⁵ La Quotidienne ou Le Tableau de Paris. N° 125, 23 juin 1795. p. 2-3

de gros bon sens, nous restons immobiles, stupéfaits même de cette éloquence, de ce choix de grands mots qui nous terrassent ; on nous soutire ainsi, on nous lie, mais on nous assure que nous sommes libres et nous sommes si appesantis par nos brouillards, que nous sommes quelquefois tentés de le croire.¹ »

Le rédacteur de La Quotidienne est également sollicité pour venir en aide à des problèmes inattendus. Qu'il soit réclamé pour publier les dénonciations des tyrans et des agioteurs, qu'il soit la fenêtre par laquelle les opprimés puissent dévoiler l'injustice dont ils sont victimes, cela n'est pas pour nous étonner, mais qu'il soit appelé pour aider une jeune fille défavorisée par le sort et la politique à se trouver un mari ... justification inattendue !

La lettre en question, publiée dans la livraison du 3 août, est envoyée par une des abonnées du journal dans la région de Falaise ; l'injustice de la politique l'a privée deux fois d'avoir un époux : le premier amant périt sous la lame de la Terreur, le deuxième par la haine des chouans, « ennemis de la république », qui lui coupent les deux oreilles et par conséquent la possibilité à son amante d'épouser un homme « ainsi inutile ». La fille se désespère, outre son malheur d'être toujours sans mari, de devoir obéir à un décret qui lui fait payer le quart de ses revenus : voilà pourquoi elle décide de demander l'opinion « aux rédacteurs » de La Quotidienne à ce sujet, pour savoir si un pareil décret puisse connaître certaines exceptions. Son recours aux rédacteurs du journal se justifie par « [sa] confiance en [leurs] lumières [qui] est telle qu'[elle] ne veut [se] déterminer que par [leur] avis ». C'est l'amitié, qu'elle partage déjà avec un journal si cher à son cœur, à savoir La Quotidienne, que la fille propose aux rédacteurs en contrepartie de leur avis dans cette affaire, qu'elle attend avec impatience. Et quoi de plus précieux qu'une pareille confiance qu'une fille accorde à une feuille publique, en y exposant ses soucis privés, où le public s'entremêle avec le particulier !

« *Aux Rédacteurs.*

J'ai 30 ans passés, et pour mon malheur je suis fille encore. Je n'avais pas besoin de décret qui me condamne à payer le quart de mes impositions, pour connaître tous les désagréments de mon état, la nature m'en avait averti d'avance. [...] Croyez-vous, monsieur, qu'il soit impossible d'obtenir quelques exceptions à un décret aussi général. Par exemple, pour les filles non mariées, parce qu'elles sont pauvres, pour les filles non mariées parce qu'elles sont laides, pour les filles non mariées parce qu'elles sont nobles, etc. Touché de ma position, un homme de loi m'a conseillé d'aller à la Convention demander acte de ce que je consens à prendre le premier mari qui se présentera ; et ma garantie avec le succès de ma demande, [illisible] fraternelle du président.

Ce conseil est assez de mon goût, mais la démarche est délicate ; et ma confiance en vos lumières est telle que je ne veux me déterminer que par votre avis.

Si vous voulez me l'envoyer promptement, vous aurez une amie de plus. Je le suis déjà beaucoup plus de votre journal, qui me fait parfois oublier le chagrin d'être fille.

J'ai l'honneur d'être, etc....

Signé, *une de vos abonnées de Falaise.*² »

¹ La Quotidienne ou Le Tableau de Paris. N° 149, 17 juillet 1795. p. 1

² La Quotidienne. N° 166, 3 août 1795. p. 3

Dans la livraison du 5 août, le destinataire de la lettre s'adresse en effet à deux destinataires : les rédacteurs du journal d'un côté et le député Dubois Crancé de l'autre. Les rédacteurs représentent le bon destinataire chez qui le destinataire anonyme espère trouver éloquence et noblesse de caractère qui lui permettent de s'exprimer, tandis que M. Dubois Crancé est l'incarnation du cruel destinataire, à qui s'adresse implicitement la critique du décret qui autorise l'exécution des émigrés retournés en France. Le mot d'ordre de cette lettre est « la clémence », que le destinataire a cru disparaître du vocabulaire français ; la manière sauvage dont on se comporte avec les émigrés enlève tout caractère humain à ceux qui exécutent ainsi qu'à ceux qui donnent les ordres : la barbarie de certains Français est mis en contraste par l'auteur de la lettre avec les « éloquents, nobles et humains » rédacteurs du journal, choisis par notre destinataire anonyme pour publier son sujet.

« Aux Rédacteurs.

J'ai craint longtemps que le mot Clémence ne fut plus français. Je me reprochais la criminelle apathie qui m'empêchait de le rappeler aux âmes généreuses, lorsque j'ai eu la satisfaction d'apprendre qu'il vient enfin d'être prononcé par des membres de la Convention. Ce n'est que dans un banquet, il est vrai. Mais j'aime à croire que cette circonstance n'aura rien diminué de la juste et douce impression que cette idée consolante a dû faire sur les cœurs. [...] Hommes éloquents, qui sentez aussi vivement que moi et qui avez plus de moyens de faire passer dans le cœur des autres, les nobles émotions dont vous êtes agités, emparez-vous de cet intéressant sujet. J'acquiesce ma conscience, en vous y invitant. Acquiesce aussi la vôtre. Que le succès contourne vos efforts, et que l'humanité vous compte parmi ses bienfaiteurs.¹ »²

La justification d'une lettre peut aussi prendre la forme d'une réponse à une autre lettre publiée dans un autre journal. La réponse de Dussault, publiée dans La Quotidienne, à un article publié dans le Journal de Paris s'insère dans cette logique de lettres, dont la sienne est une réponse à une série d'accusations fausses par Roederer (le rédacteur du Journal de Paris) à son égard.³ Dussault y répond l'une après l'autre, tout en affirmant être capable de déceler des secrets encore plus importants de ses ennemis, chose à laquelle il ne va pas se déterminer car il respecte le public lecteur de La Quotidienne et, par conséquent, respecte le journal dans lequel il publie sa réponse :

« Aux Rédacteurs.

Paris, 8 fructidor.

Je vous prie, messieurs, de m'accorder une place dans votre feuille, pour répondre aux calomnies et aux insultes que m'ont été prodiguées dans le journal de Paris. J'aurais pu traîner le calomniateur ou dans une

¹ C'est nous qui soulignons.

² La Quotidienne. N° 169, 5 août 1795. p. 1-2

³ Dussault répond probablement à cet article du Journal de Paris, 14 août 1795 :

« Note d'un des rédacteurs du journal.

Il est bon que le public sache bien positivement que le J. J. Dussault dont il s'agit ici, n'est point Dussaux, le député, Dussaux, l'honnête homme. Ce Dussault, qui écrit à Roederer, qui écrit à Louvet, qui fait le dévot, qui fait le terroriste, qui fait le royaliste, qui travaille à la Correspondance Politique, qui travaille à l'Orateur du peuple, qui loue Marat, qui loue Capet, est un valet de calomnie qu'on prend à gage pour un mois, pour deux mois, comme on vend. Je me suis bien gardé de répondre à cet homme-là ; si je lui avais prouvé qu'il est un sot, il se serait cru dispensé de prouver qu'il est un honnête homme. »

arène sanglante, ou aux pieds de la justice. Je me contente de le traduire au tribunal de l'opinion publique¹, avec toute la fierté de l'innocence et du talent outragés. Je réponds tard, parce que je réponds avec répugnance. [...] A quoi sert de mettre le public dans le secret des ridicules ou des vices de mes ennemis ? Il me suffit de prouver qu'ils sont des calomnieurs. [...].² »

Les exemples sont nombreux, et le fait d'essayer de les présenter tous dans ce passage nous fera dépasser largement les limites consacrées à ce courrier des lecteurs, qui n'est après tout qu'un des aspects de la description de La Quotidienne. Nous pourrions dans des essais séparés présenter à la curiosité des lecteurs un petit recueil des lettres qui nous ont paru les plus importantes et/ou intéressantes. En attendant, voici quelques traits généraux du courrier des lecteurs de La Quotidienne, avec lesquels nous concluons le présent passage.

Au niveau de la quantité, rappelons que le chiffre de 90 lettres, donné au début, ne représente que théoriquement l'ensemble des lettres qui ont été adressées au journal pendant l'an III de la République. Dire qu'une centaine de lettres à peu près est un grand ou petit chiffre exige une comparaison avec les autres journaux parus à la même époque : le chiffre est dans tous les cas important et notre journal affirme sa volonté de faire participer ses lecteurs dans son jeu politique d'idées. Ce chiffre n'est pas représentatif de la totalité du courrier des lecteurs dans La Quotidienne, car notre sélection des lettres compte essentiellement sur celles ayant pour titre « au/aux rédacteur(s) », « citoyen », etc., autrement dit des lettres qui ont le rédacteur en premier interlocuteur, nous étions ainsi contraints de ne pas annexer au corpus un bon nombre de lettres sur des sujets variés. Si nous insérons, à titre d'exemple, dans notre corpus de lettres celles d'un certain Polycerne, c'est parce que ce dernier titre ses lettres par « au/aux rédacteur (s) », c'est-à-dire qu'il met les rédacteurs en position d'interlocuteur direct, alors que les lecteurs sont relégués au rôle de protagoniste indirect. Polycerne n'est pas néanmoins le seul, à partir de juillet 1795, à envoyer des participations relativement régulières au journal ; un certain « le Parisien » publie également un nombre important d'articles qui pourraient bel et bien être, à l'origine, des lettres adressées au journal, avec une fréquence plus importante que celles de Polycerne. Ces articles, ou ces lettres du Parisien ne sont pas incluses dans notre corpus bien qu'elles puissent à bonne enseigne en faire partie : elles ne comprennent en titre – ni au corps de l'article d'ailleurs – aucune allusion à ce que l'article-lettre ait été adressée au rédacteur, qui les aurait pris à un autre journal comme il aurait bien pu les recevoir de la part du Parisien. L'absence d'un titre de ce genre fait donc pencher la balance du côté de Polycerne et non de celui du Parisien ... Ce choix de lettres n'inclut pas non plus les lettres publiées dans la partie gazette du journal, ou celles envoyées des départements et qui relatent une actualité purement politique ou militaire, où tout échange ou toute réponse entre le destinataire et le rédacteur et/ou le destinataire et les lecteurs sont quasiment inexistantes. Ce sont la partie gazette et la rubrique Convention nationale qui nous intéressent le moins parmi les rubriques de La Quotidienne, car nous nous focalisons sur la rubrique de Paris, où sont le plus souvent traités les aspects sociaux et littéraires de la vie

¹ C'est nous qui soulignons. Presque tous les destinataires justifient principalement leur réponse par rapport à l'opinion publique, ils tiennent à manifester leur modestie vis-à-vis du règne de l'opinion publique à laquelle ils se disent devoir honnêteté et vérité. Le journal devient donc le tribunal où on demande justice contre une injustice qui a été commise ailleurs.

² La Quotidienne. N° 189, 26 août 1795. p. 2-3

La réponse de Dussault, dans La Quotidienne contre le Journal de Paris met en relief l'usage d'un journal contre un autre journal, qui fait partie d'une polémique acharnée qui se déroule, entre autres, dans les journaux. La Quotidienne, nous le verrons dans la 3^e partie, fait usage d'un écrivain contre un autre écrivain, afin d'étayer son argumentation d'abord, et de rabaisser ce dernier ensuite. Ce mouvement triangulaire semble fort répandu dans les journaux de l'époque.

parisienne à l'époque, ainsi que sur les écrits en prose et en vers parus dans le journal. Étant donné ces intérêts, notre sélection des lettres a éliminé un nombre conséquent des articles-lettres parus dans le journal.

Le rédacteur de La Quotidienne ne sollicite guère ses lecteurs à envoyer des lettres à son journal ni à répondre à des lettres qui y sont publiées, la lettre de Benoist-Lamothe en est un exemple, à laquelle le rédacteur invite expressément ses lecteurs à répondre, ce que fera l'un d'entre eux : « Un homme *de lettres estimable t'a adressé ses réflexions contre le principe consacré dans ton ancienne épigraphe ; tu as invité tes abonnés à lui répondre, je le fais [...].*¹ » Autrement, ce sont les lecteurs et abonné(e)s qui se précipitent à envoyer leurs lettres au journal qui, quant à lui, n'en choisit, selon ses rédacteurs, que celles dont la sincérité et l'authenticité de l'information sont indiscutables.

Les lettres dans La Quotidienne ne sont ni publiées, visuellement parlant, dans un cadre particulier à elles – autrement dit il n'y a pas de rubrique particulièrement réservée au courrier des lecteurs dans ce journal – ni cadrées par un discours éditorial quelconque : elles constituent des articles similaires aux autres et paraissent dans des endroits différents.

Quant à la rhétorique des lettres, l'économie, la politique, la religion, l'opinion publique et la calomnie occupent le premier rang des sujets traités ; les biens des émigrés et de leurs fils en font partie aussi, mais ce sujet peut s'insérer dans la catégorie plus générale de l'économie et de la politique sociales. Le ton des lettres varie aussi entre un ton sévère, voire parfois virulent, lorsque les lettres traitent de l'injustice envers les innocents fils des victimes de la Terreur, et un ton ironique lorsqu'il s'agit de railler des députés ou des hommes politiques qui ne sont pas à la hauteur de leurs fonctions.²

Ces lettres n'abordent pas la littérature, pas d'une manière franche du moins ; que nous nous expliquons : les lettres ne présentent pas aux lecteurs des comptes-rendus d'ouvrages littéraires par exemple, ni ne parlent de l'actualité littéraire – limitée sous la Révolution – qui peut attirer l'attention d'une bonne tranche de ses lecteurs. Tout ce qui concerne la littérature va être le travail du rédacteur lui-même, qui s'en empare sans permettre (sauf quelques exceptions dont le sujet touche à la famille royale) aux destinataires de lettres de s'en mêler. Que leurs contributions ne dépassent pas les limites de la politique et de la défense de la religion et des émigrés. Tandis que la poésie, l'art et le théâtre seront l'apanage d'articles anonymes ou signés exclusivement par Gallais. Une des exceptions est une lettre anonyme dans laquelle le destinataire propose au journal un morceau de l'ouvrage intitulé Voyage du jeune Anacharsis en Grèce, (de Jean-Jacques Barthélemy, 1788) par lequel l'on peut établir une comparaison entre l'art de l'allocution chez les anciens de Grèce et celle des Français de son temps (la Révolution) ; hormis quelques références à Rousseau dans les réponses à Benoist-Lamothe, la littérature tarit dans le courrier des lecteurs. Le/les rédacteur(s) de La Quotidienne s'accaparent-ils volontairement la littérature, et l'empêchent-ils ainsi de paraître dans le courrier de leurs lecteurs ?

Ajoutons quelques mots sur la longueur des lettres, aussi hétérogène que celle des autres articles de la feuille : certaines ne dépassent pas les dix lignes, d'autres en revanche couvrent parfois plus de deux colonnes (cent lignes environ). Et pour répondre à la question concernant la préférence donnée aux lettres dans ce journal, disons qu'il s'agit d'une place qui n'est ni

¹ La Quotidienne ou Le Tableau de Paris. N° 11, 1^e mars 1795. p. 3

² Un des destinataires demande au rédacteur de changer son style morose en introduisant la satire des personnages dans ses articles (voir la lettre du 23 mai 1795).

centrale ni marginale : les lettres ne figurent pas sur la première page du journal, et c'est toujours sur ses pages intérieures qu'un lecteur doit aller les chercher.¹

Les lettres de La Quotidienne jouissent à la fois d'un aspect public, parce que le destinataire dit toujours avoir l'intention de partager avec le public les sujets qu'il soulève par le biais du journal, et d'un aspect conversationnel, qui se base sur un échange lorsque la lettre est destinée soit au rédacteur, soit à une tierce personne par l'intermédiaire du rédacteur. Mais dans les deux cas, les lettres sont sérieuses, parfois ironiques : ne nous attendons pas à rencontrer des lettres d'un type fictionnel par exemple dans un journal de ce caractère. Alors l'opposition entre lettres fictionnelles et lettres sérieuses n'est pas possible dans la feuille de La Quotidienne.

Concluons en signalant qu'aucune des lettres parues dans La Quotidienne n'est datée (à l'exception de celles parues dans la partie gazette), et la plupart ne sont pas signées : la signature, se présente souvent en pseudonyme ou en initiales, ce qui fait de l'anonymat l'attribut le plus marquant du courrier des lecteurs dans La Quotidienne.

2.9 Épigraphes et discours éditorial (discours réflexif du journal)

Le corpus des livraisons choisi pour cette recherche ne fournit pas une riche matière en ce qui concerne les interventions éditoriales. À l'instar de la variété des thèmes, les interventions éditoriales connaissent une croissance à partir de juillet et jusqu'au septembre 1795, autrement dit plus la fin du système de la Convention approche, plus les rédacteurs de La Quotidienne se manifestent par des « Avis » insérés à la première feuille. À ce stade, nous allons souligner que cette timide présence des éditorialistes ne jouit pas d'une rubrique particulière dans le journal : les titres changent (« A nos abonnés » ; « Nota » ; « Avis du Rédacteur » ; « La Quotidienne au public », etc.), et l'adresse du journal à ses lecteurs se fait parfois par le biais de la rubrique de PARIS qui, dans ce cas (c'est-à-dire quand elle contient un discours réflexif), paraît à la première page, comme premier article de la livraison.²

2.9.1 Épigraphes

Quant aux épigraphes, on désigne par ce mot le petit texte qui figure sur la première page du journal, au-dessous du titre et du numéro de la livraison et au-dessus de la date³ ; le journal n'en connaît que trois en 1795, dont la dernière paraît à la livraison 91 du 19 mai : plus aucune épigraphe ne figure sur les feuilles du journal jusqu'à la fin de la Convention, le 4 octobre 1795.

Commençons avec le mois de février 1795, pour y voir la première des trois épigraphes. Le texte n'en est pas à séparer de ce qui est, à l'époque, un des plus importants sujets de discussion, à savoir la propriété et la nécessité d'établir les liens entre le particulier et le public. Le débat autour des lettres de Benoist-Lamothe, que nous avons vu dans le courrier des lecteurs, sur le droit de l'État de construire la fortune publique sur les fortunes des particuliers, semble bien influencer l'épigraphe en question qui dure jusqu'au 10 mars : l'on y

¹ Ce n'est pas le cas, par exemple, pour le Journal de Paris, qui publie des lettres à la 1^e page.

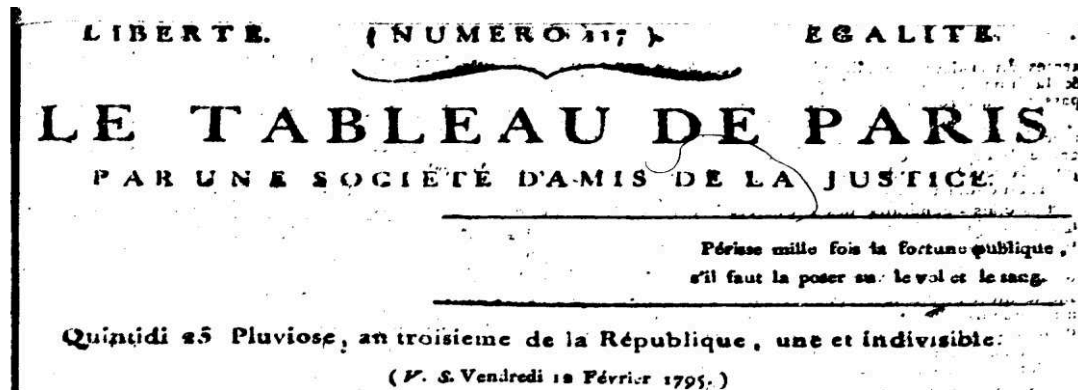
² Cela ne veut pour autant pas dire qu'à chaque fois que la rubrique de Paris s'insère au début de la livraison, elle accueille un discours éditorial du ou des rédacteurs du journal. C'est souvent le cas, mais non pas systématiquement.

³ Elle est « une courte citation ou maxime en tête d'un support écrit pour en indiquer l'esprit. »

Le Bohec, Dictionnaire des journalistes et des médias, p. 227

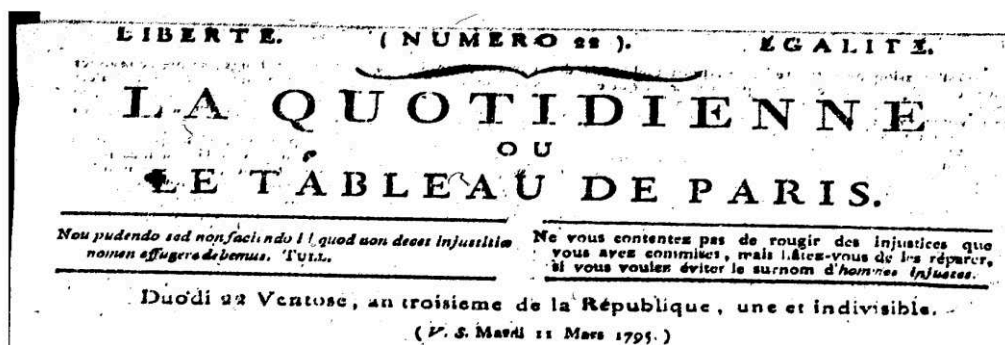
refuse la fortune publique, d'autant plus lorsque celle-ci est fondée sur l'usurpation des droits des citoyens, voire sur leur propre vie :

« Périisse mille fois la fortune publique, s'il faut la poser sur le vol et le sang.¹ »



Cette épigraphe va donc figurer quotidiennement sur la première page jusqu'au 11 mars, date à partir de laquelle une nouvelle épigraphe paraît. Celle-ci a pour axe le thème de la justice, une des idées-clés dans le journal ; La Quotidienne y invite les fautifs ainsi que les criminels à ne pas se contenter d'avoir de la contrition envers leurs actes passés, mais à se dépêcher de les corriger : le sentiment de repentir est noble mais ne suffit pas à lui seul, ce sont la volonté et l'action qui sauvent les infortunés et soulagent les opprimés. Quant aux détails techniques, La Quotidienne insère cette fois l'épigraphe d'abord en latin à gauche de la première feuille², puis la traduction en français en face et à droite, toujours au même endroit que la précédente :

« Ne vous contentez pas de rougir des injustices que vous avez commises, mais hâtez-vous de les réparer, si vous voulez éviter le surnom d'*hommes injustes*. »



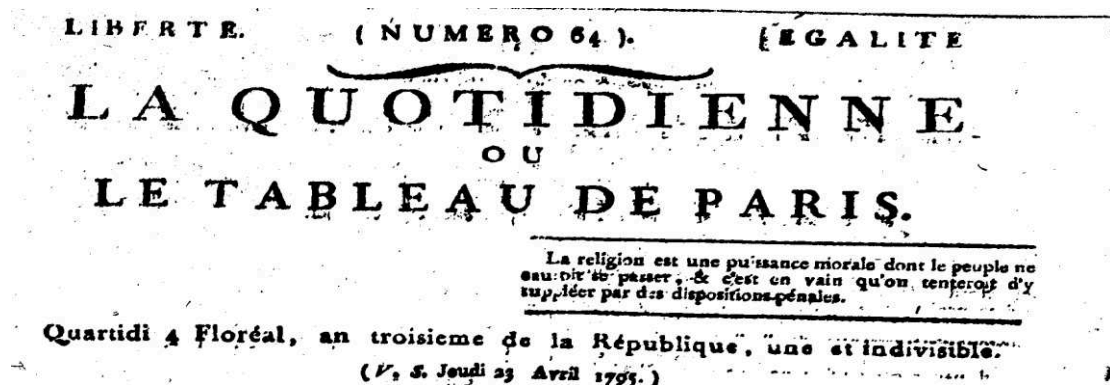
¹ Première page, en haut et à droite, au-dessous du nom du journal et au-dessus de la date de sa publication : l'épigraphe est séparée des deux (le titre et la date) par deux lignes horizontalement parallèles.

Sérizy, dans le N° III de l'Accusateur public, dit : « *Périisse mille fois la fortune publique et la mienne, s'il faut la poser sur le vol et le sang d'Abel.* » N'ayant pas la date exacte de la livraison de Sérizy, nous ne pouvons pas dire si La Quotidienne empruntait l'expression à Sérizy, ou le contraire.

² Il s'agit d'une citation de Cicéron (Tulli Ciceronis) extraite de son ouvrage De oratore, livre I. Gallais remplace impudentiae (l'impudence) de la citation de Cicéron par injustitiae (injustice). La traduction de Gallais est tendancieuse : Cicéron insiste sur le fait de ne pas se contenter de ne pas commettre des injustices, car regarder les injustices sans rien faire ne suffit pas pour échapper au nom d'injuste ; tandis que Gallais se focalise sur le devoir de chacun de nous de rectifier ses propres erreurs pour ne pas mériter le nom d'injuste. L'idée de Cicéron est plus forte et implique une responsabilisation aussi bien de l'inertie que de l'acte. L'idée de Gallais se concentre uniquement sur l'individuel.

La troisième et dernière épigraphe a la religion pour thème; elle met l'accent sur la religion comme valeur morale indispensable aux peuples, et oppose cette valeur aux tentatives de remplacer la religion par des projets élaborés par des hommes. Cette épigraphe, à la différence de sa précédente qui est en latin et en français, est uniquement donnée en français¹; elle garde toujours la même place que les deux premières, en haut et à droite de la première page, entre le titre du journal et la date de la livraison :

« La religion est une puissance morale dont le peuple ne saurait se passer, et c'est en vain qu'on tenterait d'y suppléer par des dispositions pénales. »



Les épigraphes disparaissent de La Quotidienne à partir du 20 mai 1795.

2.9.2 Discours réflexif du journal

Il est temps de voir les discours par lesquels le journal s'adresse à ses lecteurs, afin de s'exprimer sur une citation quelconque, ou de transmettre à son lectorat une explication ou une clarification concernant un certain changement dans sa structure d'articles. Il s'agit donc du discours éditorial, c'est-à-dire le discours qui met en relief un texte, « placé en bonne place, signé ou pas, censé représenter le point de vue de la rédaction sur un sujet d'actualité ou un dossier.² »

Ce genre de discours ne s'impose pas dans notre journal ; les interventions de celui-ci pour prendre directement la parole et entrer en contact avec ses lecteurs (ce qui est absent des gazettes politiques) ne sont pas nombreuses, elles se limitent aux cas nécessaires où il faut informer le lecteur d'un événement important, le plus souvent en rapport avec la forme du journal lui-même. Nous ne critiquons pas ici l'aspect rare de l'échange immédiat du journal avec le lectorat car, probablement du point de vue des rédacteurs, cette rareté s'explique par la priorité donnée aux événements en premier lieu ; cela serait également dû à une volonté des rédacteurs de ne pas excessivement se manifester, faute de liberté d'expression solide. Cette rareté volontaire du discours éditorial peut également être liée à la non maturité du concept de l'éditorial en général en matière de presse à l'époque. Néanmoins – à l'image d'un journal plus dynamique à partir d'août 1795 – il s'agit d'une Quotidienne plus active et plus présente au niveau éditorial pendant les mois d'août et de septembre 1795. Le contexte politique l'explique bien, entre autres raisons.

La première intervention du journal, ou le premier discours éditorial (de notre corpus), paraît sur la première page de la livraison du 19 février ; le journal passe ce jour-là de son

¹ Cette épigraphe n'est pas une citation comme sa précédente.

² Le Bohec, Dictionnaire des journalistes et des médias, p. 216

ancien titre, *Le Tableau de Paris, par une société d'amis de la justice*, à celui de La Quotidienne ou Le Tableau de Paris. Dans son discours, le rédacteur montre un remords d'avoir essayé de suivre le jeu de la politique, qu'il ne maîtrise pas, et de se méfier de dire la vérité qu'il cherche toujours à manifester. Les méandres du discours détourné ne conviennent pas à sa nature, ajoute-il, parce qu'ils ne permettent pas que son nom soit confondu avec les termes de lâcheté et de dissimulation. Il décide donc de regagner sa vérité à lui, d'être ce qu'il a toujours été et ce qu'il aime toujours être : il décide ainsi de redonner à son journal son nom principal, La Quotidienne, signe de repentir d'avoir contredit sa vérité, sa foi.

« A nos Abonnés.

Je¹ ressaisis la foudre de la vérité ; cédant à des insinuations de ce qu'on appelle prudence, on m'a vu, sous un nouveau titre, essayer le style de l'astucieuse politique et prendre quelquefois un long circuit, pour arriver au but que je me propose. Cette armure et ce genre d'escrime ne me voit point, ils ont failli me faire passer pour un athlète équivoque parmi les amis de la justice. J'abjure dans toute feinte qui ne décèle jamais que la perfidie ou la pusillanimité. Je rejette toute tactique d'hypocrisie, je brave loyalement tous les risques, je reprends en un mot mon ton vrai, mon attitude franche, ma massue naturelle, je redeviens moi, je redeviens ce que j'ai toujours été, le rédacteur de la Quotidienne.² »

Les rédacteurs tiennent également à intervenir directement lorsqu'il s'agit de mettre l'accent sur un article reçu dans leur journal, un article distingué par la force de son intrigue et l'importance de son sujet. Il faut souligner que, pour le cas à venir, l'opinion exprimée par le journal ne constitue pas son premier article et ne se limite pas uniquement à la première page : par conséquent tout commentaire de nature éditoriale ne s'insère pas forcément en guise de premier article de la première page d'un journal, en l'occurrence, du moins, de La Quotidienne. Pour l'article en question, le journal remercie le mémoire qui lui a été présenté par une de ses abonnées³, sur le projet de Dubois-Crancé, concernant l'impôt en nature. Le journal considère approprié à sa propre politique de donner un avis sur le projet en question :

« PARIS.

Nous remettons de jour en jour à donner notre avis sur le projet de Dubois-Crancé. L'impôt en nature nous avait toujours paru si simple que nous n'avions jamais trop conçu les difficultés que n'ont cessé de faire naître autour de lui, ceux qui sans doute avaient l'intérêt à le rendre difficile. Une de nos Abonnées⁴, femme de beaucoup d'esprit, vient de nous écrire sur cet objet. Son mémoire rempli de vues, et fort bien écrit, sert parfaitement nos opinions et nous paraît devoir lever bien des doutes, s'il est lu avec quelque peu d'attention. Nous ne saurions choisir

¹ Emploi exceptionnel de la première personne du singulier, le discours éditorial est marqué par l'usage de la première personne du pluriel (nous).

² La Quotidienne ou Le Tableau de Paris. N° 1^o, 19 février 1795. p. 1

³ Les participations des femmes abonnées au journal sont nombreuses, elles révèlent une place de poids pour la femme dans La Quotidienne.

⁴ À chaque fois que le journal parle de ses **Abonné.e.s**, il prend soin à ce que la première lettre de ce mot soit en majuscule, alors qu'il néglige complètement les majuscules dans d'autres mots comme la Convention par exemple, dont il écrit le *c* en minuscule ...

un moment plus favorable pour le publier. La discussion sur [illisible] s'est ouvert avant-hier à la Convention. Il nous a paru que l'impôt en nature était fortement appuyé et faiblement combattu ; cependant, on ne sait encore de quel côté penche la balance. [...] ¹ »

Si le journal ne semble pas réagir beaucoup à ses lecteurs, cela ne veut pas dire qu'il les néglige ou qu'il en néglige une catégorie aux dépens des autres ; le voici dans la livraison du 4 juin, et par un souci de justice et de démocratie, insérant *l'Oraison funèbre* de Louvet pour répondre à ceux qui en seraient intéressés :

« PARIS.

Pour contenter tous les goûts, nous croyons devoir placer ici *l'Oraison funèbre*, prononcée hier par Louvet², en mémoire du représentant du peuple Féraud. [...] ³ »

La Quotidienne n'est pas uniquement un journal qui s'occupe de la politique et de ses questions, mais elle se fixe également l'objectif de présenter des traits de morale dans ses articles. Or, dans La Quotidienne, qui dit morale dit forcément religion, car les valeurs morales sont, selon notre feuille, inspirées avant tout de la religion ; c'est pourquoi elle prend directement la parole, dans la rubrique de Paris du 18 juin, pour mettre en lumière la place de la religion, sinon supérieure du moins égale à celle de la constitution dans les conversations quotidiennes des Français :

« PARIS.

Après la constitution, la religion est dans ce moment ce qui occupe le plus les esprits observateurs. Comme nous avons la présomption de croire que notre feuille est un dépôt de morale autant que de politique, nous n'hésitons pas un instant à traiter les questions de la religion, dans le rapport qu'elles peuvent avoir avec les gouvernements. La philosophie du 18^e siècle nous ramène à l'A, B, C de la morale.⁴ »

La Quotidienne fait aussi part de son admiration pour les belles idées et les attitudes courageuses ; à la livraison du 21 juillet, également à la rubrique de Paris insérée dans la première feuille, le journal montre son appui aux idées d'un « confrère » qui refuse les exagérations des républicains, qui prétendent que les royalistes sont très nombreux et dangereux. Que veut dire le journaliste par « confrère » ? Parle-t-il d'un journaliste comme lui ? Ou d'un simple citoyen qui lui est, comme tous les autres citoyens français, un confrère ? Quoiqu'il en soit, la portée de l'article est évidente : les royalistes sont victimes de la médisance des républicains comme de leurs journaux, comme ils l'étaient autrefois des horreurs des jacobins :

¹ La Quotidienne ou Le Tableau de Paris. N° 92, 21 mai 1795. p. 1. L'article continue sur trois colonnes, sans savoir si la lettre de l'abonnée y a été incluse ou non, parce que Gallais ne cite rien qui indique qu'une telle lettre commence à partir d'une telle ligne : le tout est mis dans la même moule ...

² À rappeler que Louvet est un des ennemis de La Quotidienne qu'elle ne cesse pas de vilipender.

³ La Quotidienne ou Le Tableau de Paris. N° 106, 4 juin 1795. p. 1

⁴ La Quotidienne ou Le Tableau de Paris. N° 120, 18 juin 1795. p. 1

« PARIS.

Un de nos confrères a fait dernièrement des réflexions fort justes sur l'acharnement avec lequel certains républicains poursuivent les royalistes. Il n'est pas vrai, dit-il, qu'on ne rencontre partout que des royalistes. Il ne l'est pas que tous les journaux soient payés, par ou pour des rois. Mais ce qui est très vrai, c'est que la grande majorité de la nation, si elle était forcée de choisir entre les jacobins et un roi, se jetteront dans les bras de ce dernier. [...] ¹ »

Et dès que le journal subit un imprévu qui lui interdit la parution dans une certaine région, ou de ne pas paraître partout en France, il ne s'y soustrait pas et présente ses excuses à ses lecteurs. C'est ce que nous allons lire avec sa note insérée le 4 août, dans laquelle il s'excuse de ne pas pouvoir faire paraître son édition de la veille :

« *Nota.*

Quelques difficultés survenues avec nos ouvriers, relatives à la main-d'œuvre du journal, nous ont empêché de le faire paraître hier. ² »

Une histoire pareille va avoir lieu vers la fin d'août, le journal a dû expliquer à ses abonnés les raisons du retard à délivrer ses numéros. La raison en était l'arrêté du gouvernement qui pose les scellés sur ses papiers et l'interdit de paraître. Le problème étant désormais résolu, ces retards exceptionnels ne font plus que partie du passé ...

« *Avis des éditeurs de la Quotidienne.*

Quelques-uns de nos abonnés se plaignent de n'avoir pas reçu notre feuille exactement dans les derniers jours de thermidor : cette inexactitude ne provient que de l'embargo mis à la poste sur les numéros de ce journal : l'embargo ayant été levé, les retards dont on se plaint, n'auront plus lieu à l'avenir. ³ »

Comme l'on a dit plus haut, un des moments fondamentaux où le rédacteur doit solennellement prendre la parole est celui où il doit se prononcer sur un changement important dans la physionomie de son journal (comme il l'a fait lors du changement de titre, le 19 février). La livraison du 11 août présente une modification dans la construction des titres du journal, un changement tellement important pour le rédacteur qu'il ne peut pas laisser passer sans commentaire ni explication pour son public. Le rédacteur annonce le « cadre » des articles de son journal, qui connaît de grandes comme de légères modifications et dont le premier motif est de susciter continuellement l'intérêt du lecteur et de trouver de quoi l'attirer à des nouvelles alléchantes et distinguées. Voyons-en le texte avant d'en faire le commentaire :

¹ La Quotidienne ou le Tableau de Paris. N° 152, 21 juillet 1795. p. 1

² La Quotidienne. N° 168, 4 août 1795. p. 1

³ La Quotidienne. N° 185, 23 août 1795. p. 1

« AVIS DU RÉDACTEUR¹ ;

La France fixe les regards de l'Europe, l'Europe à son tour doit fixer les regards de la France : le devoir des écrivains est de rapprocher les événements divers, de les réunir dans une même [illisible], pour mettre le public à portée de remarquer tous les détails et d'en juger l'ensemble : notre journal sera divisé comme une carte géographique, en deux parties principales ; la France et l'Europe : l'Europe sera divisée en deux autres parties ; la première que nous appellerons l'Europe septentrionale, rappellera les nouvelles de la Russie, de la Pologne, de l'Allemagne, de la Turquie, de la Hollande, de l'Angleterre et de la Suisse ; la seconde que nous appellerons l'Europe méridionale, rappellera les événements qui se passeront en Italie, en Espagne, en Portugal, etc.

L'article France sera divisé en trois parties, la première sous le titre des départements et des armées, la seconde sous le titre de Paris, la troisième sous le titre de convention : le cadre aura le mérite de simplifier notre récit, et d'offrir au public des événements intéressants d'une manière plus piquante et moins monotone, rien n'est si fastidieux que de lire des nouvelles éparses et souvent contradictoires sous les dates des villes peu connues, et souvent racontés d'un style barbare et inintelligible.

Ces correspondants nous mettrons [sic] en état d'intéresser chaque jour la curiosité des lecteurs : nous ajouterons désormais à nos nouvelles, le bulletin des commerces et des changes, et nous ne négligerons rien de ce qui peut concourir à la perfection de notre entreprise.² »

La lecture de l'avis du rédacteur nous manifeste les points principaux autour desquels tourne l'attention du rédacteur, qui constituent la matière primordiale de ses articles. Le premier changement important est celui de l'introduction des deux articles d'« Europe septentrionale » et d'« Europe méridionale », qui composent la partie « Europe » du journal ou sa partie gazette. En ceci le journal orne ses articles mais ne les change pas, parce que la partie gazette y existait toujours, le rédacteur ne fait donc que redistribuer les pays dont l'on rapporte les nouvelles dans deux catégories distinctes. Cet intérêt pour l'Europe n'est pas nouveau pour La Quotidienne, son rédacteur a toujours mis l'accent sur les fortes relations de la France avec son entourage, et que ni les inventions du « philosophisme » ni celles des législateurs et politiques ne peuvent altérer : l'on va notamment le voir lors des discussions sur le calendrier révolutionnaire, un obstacle de taille à la communication de la France avec son premier et naturel voisinage européen.

À lire dans l'avis « *l'article France* », l'on imagine qu'il y a de fait un article intitulé France qui s'insère régulièrement dans le journal. Or, (nous le répétons), aucun article ne porte ce titre, du moins dans notre corpus. Le rédacteur aurait voulu désigner la partie consacrée à rapporter l'actualité de la France, ou l'actualité intérieure et non pas un article indépendant, intitulé France. Quant à cette partie, elle est à son tour divisée en trois parties : les départements, Paris et la Convention, ce qui ne présente pas en effet de différence par rapport à ce que le lecteur connaissait déjà, sauf peut-être par rapport à l'article « Nouvelles des départements », moins fréquent durant les livraisons des mois précédents.

¹ Nous réinsérons le texte de la subdivision La structure des articles du journal en 1795, qui nous avait servi à décrire la forme physique des pages du journal, afin de désigner, ici, le discours éditorial.

² Le Tableau de Paris. N° 174, 11 août 1795. p. 1

Pour finir, nous ne savons pas exactement de quel « style barbare et inintelligible » parle le rédacteur ; les deux qualificatifs ne semblent pas gratuits et le rédacteur fait probablement allusion soit au style ordinaire des gazettes politiques soit à celui des autres journaux, républicains, dont Gallais accuse sans merci la barbarie et le caractère sanguinaire. De toute manière, le rédacteur annonce une nouvelle phase de l'histoire de son journal, qui concerne plus le titre que la forme intérieure ; il essaie de convaincre le lecteur que l'orientation générale va être également touchée par cette modification mais, pour ceux qui lisent le journal depuis plusieurs mois, il est facile de voir que le fond ne va absolument connaître aucune modification draconienne.

Dans la livraison du 20 août, le rédacteur s'exprime sur les raisons pour lesquelles sa feuille a repris le titre de Tableau de Paris au lieu de son titre premier, La Quotidienne.

« La Quotidienne au public.

Ami lecteur, j'ai resté¹ trois jours dans les bureaux de la poste par ordre du gouvernement, comme Jonas² resta dans le ventre de la baleine par la volonté du ciel. Pour reparaître aux yeux du public, je me suis métamorphosée en Tableau de Paris, nouveau Joseph, pour échapper, j'avais abandonné mon manteau : on m'avait ôté la liberté d'écrire, mais j'avais conservé la liberté de penser : j'ai donc pensé aux moyens de renaître : voici l'arrêté qui me ressuscite :

Arrêté du comité de sûreté générale.

Le comité de sûreté générale arrête que les scellés apposés sur les presses et papiers du journal de la Quotidienne, seront levés à l'instant ; charge la commission administrative de police de l'exécution du présent arrêté.

Paris, 29 thermidor, l'an III de la République française.

Signé Boudin, Rovers, Gauthier, Bailleul, etc.³ »

Le journal, qui prend implicitement le parti de la Convention au début de 1795, tourne graduellement sa veste pour se servir, toujours implicitement, d'un ton moqueur – qu'on ne repère pas avant août 1795 – à l'égard de certaines décisions de la Convention qu'il juge inappropriées. L'occasion en est aujourd'hui, dans la livraison du 23 septembre, le calendrier républicain, sujet sensible pour La Quotidienne. Selon celle-ci, la Convention s'est donné le droit, profitant, ou abusant, de son pouvoir d'ajouter un jour à l'an III de la République pour faire de ce jour, le 23 septembre, son dernier jour et du 24 septembre le premier de l'an IV. C'est à ses abonnés que La Quotidienne pense toujours en premier lieu, voilà pourquoi elle tient à attirer leur attention sur cette erreur de la Convention ; le journal en profite pour rappeler, non sans certaine ironie, l'histoire de ce calendrier républicain, accrédité par Collot-

¹ Le « Je » ici est celui du journal qui prend la parole : c'est une prosopopée, figure par laquelle l'écrivain fait parler un objet ou un être inanimé.

² Personnage biblique, présent aussi dans le Testament et dans le Coran. Jonas, désigné par les marins de son bateau comme responsable de la colère de Dieu, à cause de sa désobéissance à ses ordres, est jeté par eux en pleine mer. Il y est reçu par une baleine dans le ventre de laquelle Jonas reste pendant trois jours entiers. Il est craché ensuite par elle sur un bord où il reprend son trajet ... Ce n'est pas rare de trouver dans le journal ce genre de comparaisons, prises dans les histoires des personnages religieux : le rédacteur de La Quotidienne considère son journal comme une victime dont l'histoire ressemble à celles des figures spirituelles glorieuses. Se considérerait-il aussi, par extension, comme un saint, celui de la presse et de la liberté d'écrire et de penser ?

³ La Quotidienne ou Le Tableau de Paris. N° 183, 20 août 1795. p. 1

Nous copions la typographie du journal quant aux italiques.

d'Herbois qui n'est plus à ses fonctions à ce jour-là (« déporté »). L'ironie ne passe pas inaperçue lorsque le journal se sert d'une antiphrase pour qualifier le calendrier révolutionnaire : « ingénieux », alors qu'il n'y voit qu'une invention insensée de l'imaginaire des révolutionnaires.

« AVIS.

La Convention ayant jugé à propos d'ajouter de sa pleine puissance un jour à l'année, nous prévenons nos abonnés que c'est seulement aujourd'hui le premier Vendémiaire, l'an 4^e de la République impérissable, proclamée à pareil jour, il y a trois ans, par Collot-d'Herbois, de présent déporté. Nous nous empressons de rectifier cette erreur, pour ceux qui tiennent encore l'ingénieux calendrier décadaire.¹ »

La Quotidienne est un journal avidement lu, prétend son rédacteur ; la preuve en est les propositions multiples qui lui parviennent par des correspondants pour y publier les dernières nouvelles de leurs communes. Sans négliger ni méconnaître la valeur de la confiance qui lui est faite par ses lecteurs, le journal rappelle les termes de sa politique en ce qui concerne ses publications. « *L'authenticité* » en est le premier : tout écrit susceptible d'être tendancieux ou fondé sur des sentiments personnels est refusé par la rédaction. La Quotidienne met donc, encore une fois, l'accent sur son objectivité : elle est libre, juste et réaliste.

« AVIS.

Plusieurs personnes nous offrent de correspondre avec nous pour nous donner des nouvelles de leurs départements ; nous recevons cette offre avec reconnaissance, mais nous n'imprimerons que les récits qui paraîtront authentiques : nous prions surtout ceux qui voudront bien être nos correspondants, d'éviter les personnalités ; notre journal n'est point dévoué à la passion ni à la haine ; nous ferons connaître tous les renseignements qui nous parviendront sur les opérations des assemblées électorales.² »

Octidi 8 Vendémiaire (NUMERO 214). Mercredi 30 Septembre 1795.

LA QUOTIDIENNE

A dater du 1^{er} fructidor, l'abonnement sera, comme celui des autres journaux, de 50 liv., 90 Ev. de 150 liv. Le bureau est rue de la Feuillade, n°. 1^{er}, &c. On ne s'abonne que du premier d'un mois.

A V I S.

Plusieurs par on es nous offrent de correspondre avec nous pour nous donner des nouvelles de leurs départements ; nous recevons cette offre avec reconnaissance, mais nous n'imprimerons que les récits qui paraîtront authentiques ; nous prions surtout ceux qui voudront bien être nos correspondants, d'éviter les personnalités ; notre journal n'est point dévoué à la passion ni à la haine ; nous ferons connaître tous les renseignements qui nous parviendront sur les opérations des assemblées électorales.

DÉPARTEMENTS ET ARMÉES.

que le général Charette s'est emparé d'un poste très important sur les côtes du Poitou, entre les sables d'Olonne et l'île de Noirmoutier. C'est probablement sur ce point que les troupes commandées par le général Doyle effectuèrent leur descente.

D'après les mêmes avis, le général Canclaux est à Nantes avec une armée de 15 mille hommes ; mais il n'ose passer la Loire pour marcher contre les Vendéens, dans la crainte que les chouans, qui sont très forts dans le voisinage, ne fassent une entreprise sur cette ville, s'il la laisse dégarnie de forces, et qu'à lors peut-être ses troupes ne se trouvent enveloppées dans la Vendée, par les trois armées de Charette, de Sapinaud et de Stofflet.

¹ La Quotidienne. N° 207, 23 septembre 1795. p. 1

² La Quotidienne. N° 214, 30 septembre. p. 1

2.10 Conclusion et détails relatifs à la description matérielle

L'analyse de la description matérielle de notre corpus s'est limitée aux apparences générales de la feuille sans chercher à faire un bilan complet de l'une d'entre elles, l'objet principal étant d'éclaircir les points principaux d'un journal que l'histoire de la presse cite sans donner, jusqu'à aujourd'hui, sa morphologie ni présenter aux lecteurs curieux une typologie de ses idées fondamentales. La description matérielle du journal concerne l'architecture des articles et englobe ses périodes d'interruption et ses changements de titre. À ces deux derniers aspects de la vie du journal en l'an III, Gallais, et les rédacteurs du journal en général – à supposer qu'il y en ait eu plusieurs, selon l'adresse des destinataires des lettres au journal – donnaient des explications par des « Avis » et des articles éditoriaux représentant le discours réflexif. Celui-ci, bien qu'il ne soit pas régulier, a été lui aussi traité dans notre approche, étant indispensable pour suivre les rares moments où la rédaction entrait en contact direct avec ses lecteurs, sans passer par des articles anonymes ou signés par des pseudonymes.

La description matérielle a compris aussi les souscriptions à *La Quotidienne*, une étape pour la réalisation de laquelle nous avons dû compter uniquement sur les notes du journal lui-même, c'est-à-dire en effet sur le discours réflexif¹ du journal qui a pour thème le coût du journal, qui augmentait progressivement en raison de circonstances déjà indiquées. Certains détails manquent à cette question, surtout par rapport aux listes des souscripteurs en 1795 ; ces maillons manquant lors de l'approche de la souscription nous amène à poser d'autres interrogations similaires à la question générale du coût dans *La Quotidienne* : quel en était le coût de la fabrication par exemple, et qui se chargeait du budget et du financement exactement ? Quels en étaient les bénéfices de vente ? Nous n'avons pas pu répondre à ces questions non plus lors du tour d'horizon des principaux noms de fondateurs et rédacteurs du journal, que nous fournit l'histoire de la presse, car, il nous était difficile d'en savoir davantage sur tous ces détails techniques, encore moins en se fondant sur les notes du journal lui-même, très peu nombreuses à cet égard.

Et si le lecteur de notre recherche se demande sur l'absence d'autres détails non moins importants d'un journal, nous répondons qu'ils n'y existaient même pas : c'est le cas des illustrations² dans *La Quotidienne* qui n'accueillait aucun dessin dans les livraisons de notre corpus. Cela serait dû au manque d'espace dans ses quatre pages pour insérer des photographies ou des portraits, ou à une situation financière rudimentaire qui a empêché les rédacteurs de payer des caricaturistes. Il en est de même pour les ornements typographiques, dont on ne voit de traces, ni en 1795 ni en décembre 1796.

Continuons notre parcours vers la lecture des thèmes du journal, et étudions les sujets qui y ont constitué, en 1795 et en décembre 1796, une fertile matière de débats, de réflexions et d'analyses.

¹ Ces notes du journal sur sa première page ne sont pas comprises dans la rubrique qui étudie son discours réflexif, mais seulement dans celle qui y aborde la souscription.

² Une illustration est une « photographie, montage, dessin ou infographie destinée à rendre la consommation esthétiquement agréable. » Le Bohec, *Dictionnaire des journalistes et des médias*, p. 304

Deuxième chapitre : Thèmes récurrents dans *La Quotidienne*

Après avoir étudié de plus près la composition du journal en tant que corps technique ayant une architecture qui lui est propre, et examiné quelques unes des lettres envoyées au journal, qui constituent une partie intégrante de sa structure (auxquelles nous avons donné le titre de courrier des lecteurs), il est temps de pencher sur les thèmes qui ont occupé le centre des discussions de ses articles. L'intérêt du journal pour ces thèmes s'explique par leur expression d'un changement du système de gouvernement en cours de reconstruction ; si La Quotidienne persiste à rappeler que le calendrier républicain est un obstacle à la bonne intégration de la nation dans son voisinage européen, c'est parce qu'elle (La Quotidienne) voit dans ce calendrier une menace identitaire de la nation telle qu'elle l'entend.

Le calendrier révolutionnaire ne va pas être le seul thème à aborder, car le sujet économique y est également primordial, en raison de la situation précaire à l'époque : disette de pain, de denrées et de bois, droit de propriété chancelant, agiotage et décalage flagrant entre pauvreté et richesse. Le thème de la religion va être également présent, étant un facteur incontournable dans le corps d'un État, selon l'opinion du rédacteur de La Quotidienne, l'ancien bénédictin Gallais.

Commençons donc par le calendrier révolutionnaire, pour voir comment La Quotidienne réagit à cette invention révolutionnaire problématique à ses yeux, et quels sont ses arguments pour la réfuter.

1- Le calendrier républicain (calendrier agricole¹)

1.1 Historique

La Révolution de 1789 marque bien la fin quasi définitive d'une ère, celle de l'Ancien Régime, et le début d'une autre, zélée pour supprimer de la mémoire tout ce qui touche à la période précédente, à savoir *l'ère française*², celle de la fondation de la République française. Avec la Révolution, c'est une ère de balayage de l'ancien par le nouveau qui commence, c'est l'ère du refus du précédent au profit de l'actuel et du futur : pour protéger et fortifier l'édifice de la Révolution récemment élaboré, les républicains pensent avoir le devoir de saper les fondements de l'ancien pour marquer la rupture avec le passé et entamer les démarches vers le nouveau. Sur la base de ces fondements, les républicains visent le calendrier grégorien, dans lequel ne figure pas la date mémorable de la création de la République ; l'ère nouvelle doit commencer avec cet événement majestueux qu'est la naissance de la République, qui doit être célébrée par des journées particulières, et non avec des fêtes religieuses démodées. La question est désormais, non pas seulement de destituer un roi, mais de faire table rase du passé et de rétablir un ordre nouveau, plus conforme aux lois de la raison, de la justice et de l'humanité.

L'objectif est donc de reconstruire l'État et de régler ses paramètres politiques, économiques et sociaux au diapason de l'âme d'un peuple régénéré qui refuse son passé – du moins du point de vue des républicains – mais qui, selon d'autres points de vue, désire associer la modernité à sa réalité et à sa tradition à lui. Le peuple veut que le nouveau soit adapté au traditionnel, de sorte qu'il puisse se projeter vers l'avenir, juste et prospère, sans pour autant reléguer au deuxième rang sa tradition, son ancienneté. C'est cette idée d'alliance entre l'ancien et le nouveau que La Quotidienne prêche constamment, mais qu'elle ne sait

¹ PRESSENSÉ Edmond de. *L'Église et la Révolution française. Histoire des relations de l'Église et de l'État de 1789 à 1802*. Paris, CH. Meyrueis ; Dentu, 1804. p. 271

² BACZKO Bronislaw. *Les Lieux de mémoire*. NORA Pierre (dir.). T. 1. La République. Paris Gallimard. 1997. p. 67

accepter que dans son frontispice, lorsqu'elle met côte à côte les dates grégorienne et républicaine. Ce geste n'exprime pourtant que la volonté du journal de se plier aux lois, sans qu'il y ait aucune conviction véritable.

Si la Révolution a pu détrôner le roi et balancer le pouvoir des prêtres, pourquoi n'aurait-elle pas la capacité de chambouler les derniers souvenirs du système patriarcal en remplaçant – comme elle a remplacé choux, princes et propriétaires par des législateurs et hommes d'État laïcs – le calendrier par un autre ? Pourquoi ne pas substituer aux noms des saints d'autres plus proches de la vie et du quotidien des citoyens ? À la suite de cette vision qui prône le nouveau, un nouveau calendrier, républicain, laïc et populaire voit le jour et s'impose aux dépens du calendrier grégorien, plutôt religieux et synonyme de l'autre. Le calendrier révolutionnaire est l'incarnation de cette volonté de changement qui envahit tout ; on cherche l'innovation, à rompre avec le passé et à reforcer la vie des citoyens en leur présentant une nouvelle organisation de leur vie personnelle, de leurs déplacements, de leurs saisons et des jours de leur repos. Bref, le calendrier révolutionnaire est la concrétisation idéale d'une volonté ravageuse d'oublier, de faire oublier. Un nouveau calendrier républicain donc, dont les noms des mois sont tirés des récoltes et des temps de l'année agricole, dont les jours de « chômage » sont réduits à un jour unique par décade, et duquel les fêtes religieuses sont exclues. Un calendrier dont le temps ne peut que devenir irréligieux et les jours et mois que le chef-d'œuvre d'une imagination révolutionnaire.¹ Cet imaginaire n'est toutefois qu'une hérésie injustifiable aux yeux des contre-révolutionnaires, dont le rédacteur de notre Quotidienne. Mais comment ce calendrier est-il devenu officiellement reconnu ?

L'astronome Lalande avait déjà proposé dans le *Moniteur*, le 17 mai 1790, de débiter l'année républicaine, ou « *l'ère de la liberté* », au 1^{er} avril 1789², avec le printemps, mois de la floraison et de la régénération, non seulement des fleurs cette fois-ci, mais aussi de toute une nation. L'année 1789, première année de la Révolution, est devenue, dans la réforme linguistique révolutionnaire, la première année de la liberté ; le 21 août 1792 celle de « *l'an quatrième de la liberté* » et de l'« *an premier de l'égalité* », donc les deux premiers piliers de la devise révolutionnaire (Liberté, Égalité, Fraternité). Le 24 septembre 1792, avec la proclamation de la République, apparaît la mention de l'« *An premier de la République Française* ».³

La Convention hésite entre la vision des mathématiciens qui suggèrent le système décimal, et celle des politiques et hommes de lettres (comme Marie-Joseph Chénier et Fabre d'Églantine) qui proposent une déchristianisation totale du nouveau calendrier. La deuxième vision l'emporte, et c'est au poète Fabre d'Églantine que l'on doit les noms de mois des quatre saisons du nouveau calendrier. Bien qu'il soit proclamé pendant la Terreur, le calendrier républicain ne semble pas avoir été fortement secoué à la suite du 9 Thermidor, et la Constitution de l'an III mentionne encore des noms de mois révolutionnaires (elle se nomme la Constitution du 5 fructidor an III et dans l'article 305 paraît le mot messidor.⁴) Le calendrier républicain survit également pendant le Directoire, malgré les deux journées du 18 fructidor et du 18 brumaire, car la plupart des directoriaux ont été d'accord « pour imposer le calendrier républicain – *devenu, en 1789, l'Annuaire de la République* – et pour donner

¹ Toujours dans *Les Lieux de mémoire*, l'auteur parle de l'importance de l'imaginaire révolutionnaire dans les modes de changement politique et social que ses hommes proposent, dont la notion de cassure du temps qui consiste à diviser celui-ci en temps nouveau et temps ancien, op.cit., p. 70

² Péronnet, *Les 50 mots-clefs de la Révolution française*, p. 60

³ Tulard et al. *Histoire et dictionnaire de la Révolution française*, p. 616-617

⁴ La nouvelle Constitution (de l'an III) est franche lorsqu'elle soulève la question de la division de la France en 89 départements (Titre I, Article 3) alors que ce n'est pas le cas pour la division du temps, à laquelle elle ne fait que simple allusion.

enfin une organisation régulière aux fêtes décadaires et nationales dont la Convention avait adopté le principe et célébré quelques-unes.¹ »

Le calendrier républicain débute donc le 22 septembre 1792, et entre en vigueur après avoir été adopté par la Convention le 5 octobre 1793 : c'est le calendrier de la raison qui remplace l'ignorance, il est le calendrier qui cherche à atteindre tous les citoyens partout où ils se trouvent, afin de leur rappeler sans interruption l'esprit, vivant, de la Révolution. L'année du nouveau calendrier se compose de « 12 mois et de 30 jours chacun au lieu d'être partagée en mois inégaux.² » Un seul jour de repos par semaine le dimanche n'existant plus ; le travail poussé au plus haut degré et le chômage combattu, le calendrier révolutionnaire s'avère en parfaite homogénéisation avec les principes généraux de la nouvelle société. Connus pour leur animosité pour ce calendrier, et pour leur style qui tourne au ridicule ses mois et jours, les royalistes sont restés fidèles à leur détermination de le combattre. Mais comment *La Quotidienne* y a-t-elle procédé ?

1.2 *La Quotidienne* et le Calendrier révolutionnaire

L'introduction que nous venons de présenter sur le calendrier révolutionnaire est une très brève synthèse historique de cette expression de rupture révolutionnaire avec l'histoire antérieure à 1789 ; cette synthèse ne va être intéressante que pour comprendre l'ampleur de ce schisme effectué par la Révolution à l'égard du calendrier grégorien, et les raisons pour lesquelles *La Quotidienne* abhorre en particulier cette invention de la Révolution. Le calendrier grégorien prend son point de départ avec la naissance de Jésus Christ, alors que le calendrier révolutionnaire fixe sa naissance à partir de la Révolution de 1789 : c'est ce nivellement implicite entre les deux dates que *La Quotidienne* rejette, et qui justifie en grande partie son ferme refus pour le calendrier républicain.

Les arguments du journal se focalisent pourtant sur d'autres désavantages du calendrier républicain, notamment économiques. L'économie est, comme la religion, un thème capital dans *La Quotidienne*, voilà pourquoi elle précise que le premier désagrément du nouveau calendrier est la rupture entre la France et les pays voisins au niveau commercial, car la différence de dates et de jours, notamment en l'absence du dimanche en tant que jour de repos connu comme tel partout en Europe, infléchit sur le commerce avec les voisins européens. Quant au ton, les royalistes tournent en dérision le sujet du calendrier révolutionnaire, comme ils le font avec les personnages de la Révolution ; *La Quotidienne* ne contredit pas cette habitude et ses articles relèvent d'un ton ironique bien marqué envers le calendrier révolutionnaire. Allons donc voir les occasions dans lesquelles le calendrier révolutionnaire a été mentionné dans ce journal, et constater que c'est le thème du commerce qui fait revenir ce sujet dans ses articles.

- 1^e exemple

Ce genre de réflexion s'insère le plus souvent dans la rubrique de Paris, mais également dans de petits articles indépendants, souvent à la troisième et quatrième page du journal. Ce que l'on a appelé « *l'ère française* », ou « *l'ère républicaine* » à propos de la période postérieure à 1789, dont une des composantes est le nouveau calendrier, *La Quotidienne* en parle comme d'une ère nouvelle. C'est ce que nous lisons dans la rubrique de Paris de la livraison du 15 mars, dans un article intitulé « *un petit mot sur l'ère nouvelle* » :

¹ LEFEBVRE Georges. *Le Directoire*. Coll. U². Paris, Armand Colin, 1971. p. 137-138

² Baczkó, *Les Lieux de mémoire*. T. 1, p. 76

« J'aime à croire que la manie de distinguer les Français du reste de l'Europe par un nouveau calendrier, touche à sa fin. Il est important pour les relations extérieures soit politiques, soit commerciales, que nous reprenions nos anciennes habitudes, qui, après tout ne sentent pas plus l'esclavage que les nouvelles, (car il est bon d'observer que toutes les dénominations de nos mois et de nos jours ont été fabriqués pendant le règne de nos anthropophages décemvirs). Les jours de la semaine tiennent leurs noms des romains, qui furent bien aussi républicains que nous. Il est encore intéressant pour le bonheur de la société que nous vivions en bonne intelligence avec les autres peuples ; et un des moyens les plus sûrs d'atteindre ce but, c'est de ne pas mépriser leurs usages, en adoptant des pratiques nouvelles et exclusives.¹ »

La Quotidienne oppose « l'ancien » au « nouveau » dans cet article anonyme : « les anciennes habitudes » des Français sont indispensables pour garantir de bonnes relations avec l'extérieur. Et s'il s'agit d'une expression de la liberté, ajoute l'auteur, les Romains, de qui le calendrier grégorien puise le nom de ses jours de semaine, ont eux aussi leur tradition de la pratique républicaine et démocratique. À signaler également, toujours selon le même article, le caractère sauvage du nouveau calendrier, ayant été conçu sous la Terreur (la Convention montagnarde sous Robespierre), ainsi que le sentiment de dédain que l'adoption du nouveau calendrier peut substituer, envers les habitudes et la tradition et des Français et de leurs voisins.

- 2^e *exemple*

Dans la rubrique de Paris, un mois plus tard, la question du calendrier républicain est de nouveau posée. La Quotidienne oppose au calendrier républicain une ère différente, celle de l'Europe : à l'ère française, républicaine et nouvelle, La Quotidienne oppose l'ère de l'Europe, égarée à son tour à la suite de l'adoption du nouveau calendrier français.

« [...] En un mot, nous sommes devenus inintelligibles à tous les peuples ; nous avons bien de la peine à nous entendre nous-mêmes, tant est puissant l'empire de l'habitude. C'est surtout dans les relations commerciales, que se multiplient les embarras du nouveau calendrier. Comment dater nos lettres de change ? Comment acquitter et protester celles tirées de l'étranger ? Comment aplanir les difficultés qui peuvent résulter d'un imbroglio dans la correspondance.

Il existe une législation commune à tous les peuples de l'Europe, c'est ce qu'on appelle le droit public ; toutes les langues ont des rapports généraux qui sont saisis par tous. N'est-ce pas en déranger l'harmonie, que de s'isoler de tous par des mots nouveaux et des habitudes nouvelles ? [...] ² »

Donc au calendrier révolutionnaire, notre journal associe l'idée de l'égarément : la communication est perdue avec les visiteurs de la France, dans l'embarras devant le besoin

¹ La Quotidienne ou Le Tableau de Paris. N° 25, 15 mars 1795. p. 3

² La Quotidienne ou Le Tableau de Paris. N° 56, 15 avril 1795. p. 3-4

d'étudier le nouveau calendrier pour pouvoir préciser les détails de leur séjour. La situation s'aggrave lorsqu'il s'agit des relations commerciales, car les marchands européens datent leurs affaires selon le vieux calendrier qui n'est plus à la mode en France, d'où une perplexité irrésoluble. Le calendrier précédent, ou le calendrier grégorien, est associé, selon le raisonnement du journal, à « *l'habitude* », dont le journal fait « un empire » difficile à déstabiliser. Comment, et surtout pourquoi, les Français auraient-ils besoin de rompre avec les autres peuples d'Europe en suivant un calendrier à mots et système différents et « nouveaux » ? N'est-il pas insensé de menacer le commerce, ainsi que la politique, de tout un État en inventant un nouveau calendrier dont les Français eux-mêmes ne réussissent pas à se servir ? Est-il surtout nécessaire de faire de la France la risée des autres, en adoptant un calendrier aussi inutile ? Donc, face à l'ère républicaine, La Quotidienne ne prétend pas réclamer le retour de l'ère monarchique ou royale, mais celle de « *l'ère de l'Europe* » : la France ne peut ni ne doit se séparer de son milieu familial plus large qu'est l'Europe. Dans ce sens, La Quotidienne n'est-elle pas à gauche dans cette perception de l'Europe, face à la Révolution, peureuse voire haineuse à l'égard d'une Europe qu'elle voulait réduire à un modèle unique qu'est le sien !

- 3^e *exemple*

Le thème du calendrier révolutionnaire est de nouveau soulevé dans la livraison du 18 avril ; il s'associe cette fois à l'idée du repos, que la suppression du dimanche en tant que jour de pause hebdomadaire a rendue marginale.

L'auteur anonyme du présent article, inséré à la quatrième page et indépendant de la rubrique de Paris, considère que le calendrier traditionnel ou grégorien respecte la logique des choses, une logique perdue par l'établissement de l'ère nouvelle. Car, un repos d'un jour par décade est futile par rapport aux besoins humains, voire à ceux des animaux. Le calendrier de l'ère nouvelle est synonyme, selon l'auteur de l'article, de l'illogique et de l'équivoque : il exprime un déséquilibre entre la volonté du changement et l'imitation aveugle des mœurs d'autrui, procédé dont l'échec est incontestable. Le mot-clé de l'article est « *l'accord* », autrement dit l'homogénéité, sur lequel caractère le journal insiste en permanence : toute nouveauté à introduire au système de l'État doit être en conformité avec ses « *mœurs* » et avec ses « lois », sans laquelle conformité la nation risque de sombrer continuellement dans le désordre et « *l'inconséquence* » :

« On redemande de toutes parts l'ancien calendrier. On trouve avec raison que les hommes et les chevaux ont besoin d'un terme de repos plus rapproché que l'intervalle des décades.

On s'aperçoit déjà que le dimanche a une prépondérance très marquée sur les décades. Toutes ces considérations pourront bien déterminer les législateurs à prononcer la suppression de l'ère nouvelle inventée dans un temps où la Convention comme toute la France, était enchaînée aux pieds des tyrans.

Il ne suffit pas d'avoir été en Perse emprunter le type de notre ère républicaine, d'avoir travesti les anciens Arabes dans la nomenclature des mois, et d'avoir enfin copié les Japonais dans nos trois fêtes menstruelles, il faut de l'accord entre les mœurs et le gouvernement, il faut que les mœurs et les manières soient d'accord avec les lois, si

on veut ôter à la nation le caractère d'inconséquence, qu'on lui attribue avec quelque raison.¹ »

- 4^e exemple

La discussion se renouvelle concernant le nouveau calendrier, et ses méfaits en matière de communication avec le monde extérieur, dans la livraison du 2 mai. L'ensemble de la rubrique de Paris est consacré à cette contribution signée C. Bellemare de Paris, qui remet l'accent sur l'idée du « ridicule » relative à l'intrusion du nouveau calendrier dans la vie quotidienne. Il s'agit de deux idées principales dans l'article de Bellemare, la première est la place des Français parmi les autres nations, place menacée par une invention ridicule et futile ; la deuxième est celle de la rupture, inévitable, entre les Français et le reste des nations, à cause du même calendrier républicain : cette rupture englobe notamment le commerce et la politique, éclipsées par un manque de contact avec les autres, causé par le calendrier républicain.

Il va de soi d'un point de vue purement technique, ajoute l'écrivain, car le nouveau calendrier ne propose pas un travail exceptionnel au niveau astronomique en comparaison avec le calendrier de « l'ère vulgaire », celui-ci est plus équilibré et a le mérite d'associer par le biais de périodes univoques les peuples de tous les coins de la terre, ce qui efface les limites et réduit au néant les obstacles entre les nations² ; alors que le nouveau calendrier montre des points de faiblesse au niveau astronomique, car les saisons n'y sont pas bien délimitées et l'on hésite à prononcer sur la fin d'une saison et le début d'une autre.

En bref, le nouveau calendrier peut également être un synonyme de chaos et d'absurdité ; un chaos non justifiable, mis en œuvre sous le règne des despotes et qui se maintient encore malgré les réclamations de l'annuler...

« PARIS.

Il était donné sans doute à la domination d'un plat despote d'enfanter de plates idées.

*Regis ad exemplum totus componitur orbis.*³

C'est par cette vérité qu'il convient d'expliquer l'origine du calendrier que nous a donné le règne de Robespierre ; que ses adulateurs en singeant ceux de Jules César aient prétendu caresser la vanité du maître, que le besoin de détruire naturel à ces vandales ou plutôt encore l'intention alors bien connue d'effacer l'esprit des hommes jusqu'au souvenir d'une religion abhorrée, aient dirigé la plume de ces *englobeurs* de l'antiquité, peu nous importe aujourd'hui ; mais ce qu'il n'est pas indifférent d'examiner, ce sont les œuvres de l'ignorance et de l'orgueil, ce sont les monuments honteux de notre avilissement politique.

Où sont les avantages réels de cette production gigantesque ? Ou ne sont pas au contraire ses inconvénients ? Frappé du ridicule en naissant, ce calendrier de la sottise fut accueilli dans le monde par des éclats de rire. Le despotisme se chargea de sa fortune, et il fit

¹ La Quotidienne ou Le Tableau de Paris. N° 59, 18 avril 1795. p. 4

² Une dimension humaniste et cosmopolite fédératrice se manifeste dans la réflexion du journal, qui laisse imaginer, en face, une Révolution égoïste.

³ Traduction : « Le monde entier se conforme à l'exemple du roi », aphorisme de Virgile.

fortune en dépit des sifflets. Qu'est-il arrivé ? Que ce colosse de cire qui se serait affaissé devant un seul rayon de notre bon sens d'aujourd'hui, s'est affermi pendant les deux années de notre congélation morale, et doit résister plus d'un jour aux attaques de la raison : car il ne faut plus se le dissimuler ; ce système parasite nous isole, nous sépare de l'ensemble, rompt la chaîne de communications extérieures, embrouille nos relations, désoriente nos alliés, jette une effroyable confusion dans nos traités et dans nos opérations commerciales, donne matière à des bévues continuelles, et des *quiproquos* dangereux, à des erreurs importantes, alimente les friponneries, l'astuce et la mauvaise foi, embarrasse le vieillard et l'homme simple, nécessite des rapprochements et des calculs éternels, et pour tout dire, établit un schisme nécessaire entre les idées les plus familières, entre le langage du français et celui des autres nations

J'oserai dire deux mots de son mérite sous les rapports matériels, et prouver que l'auteur du calendrier républicain n'a pas une grande dépense d'astronomie. Il était démontré par les meilleurs maîtres que le système de notre ère vulgaire, basé sur vingt siècles d'observations astronomiques¹, avait reçu sous Jules César, presque tous les degrés de perfection dont était susceptible. La combinaison des mois offrait du moins un résultat positif. L'on avait eu égard dans leur fixation, à quelques particularités aperçues dans les solstices [*sic*]. Les saisons étaient marquées avec régularité, et des époques de convention présentaient presque au monde entier des mesures communes autour desquelles se ralliaient les idées et les idiomes. Le calendrier républicain, en reléguant ces bagatelles dans les têtes vulgaires, n'a rien mis à la place pour les hommes instruits. L'on aperçoit bien le commencement de l'année ; mais quelle pitoyable queue, grand Dieu ! Des *Sans-Culottides* ! ...

Et puis, que sont devenues les saisons ? L'hiver commence où finit l'automne, mais où finit cette dernière ? Le 2 nivôse à 7 heures et demie du matin ; où finit l'hiver ? Le 3 germinal à trois heures du soir ? Où finit le printemps ? Le 4 messidor à 10 heures et demie.

Quelles règles ! ... Que signifient encore ces noms pittoresques de nos mois ? Germinal n'est-il pas le pluviôse de la Russie et le prairial du Portugal ? Le messidor de Dunkerque est-il seulement celui de Bayonne ? Que dirai-je encore de nos pauvres saints, remplacés par des choux, des raves, des laitues, etc.

Par le C. Bellemare de Paris.² »

¹ L'opposition de l'ancienneté à la nouveauté, ou de l'ancien expérimenté et qui ne nous cache pas de secrets, au nouveau, mystérieux et difficilement digne de confiance, est un des procédés systématiques de discussion de La Quotidienne.

² La Quotidienne ou Le Tableau de Paris. N° 73, 2 mai 1795. p. 3-4

La livraison du 2 juin 1795 est particulière au niveau de l'architecture des articles et des rubriques ; la livraison en question se compose uniquement de deux rubriques : Paris et la Convention nationale. La rubrique de Paris – la plus intéressante pour notre recherche vu la diversité de ses thèmes – contient, quant à elle, plusieurs articles à sujets variés, dont un sur le calendrier de la nouvelle ère.

Les points soulevés par Gallais – qui appose sa signature à la fin de la rubrique – ne diffèrent pas des précédents articles : c'est l'idée de l'entente, avec les voisins européens, que la France perd progressivement à cause de l'introduction du nouveau calendrier. L'accent est largement mis sur la dimension européenne dont la France ne peut pas se passer ; cette France au cœur de l'Europe, met en jeu son entente avec son milieu naturel par une « langue » nouvelle qui menace le commerce et la politique de l'État. Gallais, celui qui refuse le philosophisme¹ et le considère comme un fléau, ne se montre en revanche pas hostile à la philosophie, nécessaire pour les relations entre les États, ni ne cache son pragmatisme, en affirmant qu'« une langue universelle », en l'occurrence le calendrier classique ou grégorien, est un « besoin » pour assurer la communication, dans toutes ses formes, entre les pays, et ce, au-delà de leurs différences religieuses et politiques.

« Lorsque nous n'avions qu'une seule ère, tout le monde s'entendait. Nous nous entendions avec toute l'Europe. Le samedi pour nous était aussi le samedi pour le marchand de Londres, le brasseur d'Anvers, le noble vénitien et le laboureur de la Sicile. Le premier juin des Allemands était aussi celui des Français ; ainsi, malgré la différence des cultes et des gouvernements, la philosophie ou mieux le besoin, avait établi une sorte de langue universelle pour toutes les relations commerciales, diplomatiques et historiques.² »

Avant de lire la suite de l'article, il n'est pas inutile de rappeler encore l'orientation de La Quotidienne : c'est un journal contre-révolutionnaire, partisan de la monarchie constitutionnelle ou limitée et défenseur des droits des royalistes, victimes de la médisance et de la propagande des républicains qui font d'eux l'épouvantail du peuple en exagérant leur danger et leur nombre. Selon ces données, La Quotidienne est un journal de droite traditionnaliste préconisant le légitimisme³ et le droit du plus ancien, à savoir la religion (catholique) et ensuite le roi. Toutefois, La Quotidienne ne se révèle pas comme un journal

¹ Terme utilisé à plusieurs reprises par le journal.

² La Quotidienne ou Le Tableau de Paris. N° 104, 2 juin 1795. p. 2-3

³ Ce mot, ou cette notion, dans son sens large, désigne toute tendance politique qui prêche le rétablissement de la royauté en France. La notion est tellement large qu'elle comprend une période de cent ans à peu près, depuis la Révolution de 1789 jusqu'à en 1883, date de la mort du comte de Chambord.

Voir RIALS Stéphane. Le Légitimisme. Coll. Que sais-je ? Paris, PUF, 1983.

Le légitimisme, selon Rials, peut décrire tout royalisme intransigeant (p. 5) ou toute fidélité dynastique (p. 7), ce qui peut couvrir, chronologiquement parlant, une large période de l'histoire de France avant la Révolution et après celle-ci jusqu'au crépuscule du siècle romantique. Pour ce qui est de notre recherche, nous ne trouvons pas inadéquat l'usage du terme de légitimisme pour qualifier une tendance de la Contre-révolution royaliste (ou de la royauté ressuscitée si l'on peut dire) après le 9 Thermidor, telle qu'elle est exprimée par un journal réactionnaire, à savoir La Quotidienne. Rappelons-nous également la solidarité des souverains d'Europe avec Louis XVI au lendemain de la Révolution car, selon eux, le souverain français a le droit de gouverner son royaume de par sa légitimité ; c'est cette notion qu'ils opposaient à celle de révolution. Et légitimité, dans la perception royaliste, est un synonyme d'ancienneté, alors que révolution est un synonyme de nouveauté (ou nouvelleté pour parler comme La Quotidienne). Ce qui nous ramène toujours à l'opposition principale dans ce journal, entre l'ancien, légitime, et le nouveau, rejeté. Et qui peut aussi expliquer, partiellement, l'attachement de La Quotidienne à une Europe monarchiste.

strictement nationaliste qui refuse de communiquer avec son entourage européen, bien au contraire, il est de droite mais son pragmatisme, celui qui met l'intérêt de l'État au-dessus de toute autre considération, l'emporte sur l'enfermement frontalier. Est-ce par un pur pragmatisme que La Quotidienne préfère l'ouverture vers l'Europe ? Ou est-ce plutôt par une conviction de la nature de cette dimension européenne de la France, difficile à contourner ?

Nous saisissons ce pragmatisme dans le présent article de Gallais sur les désavantages du nouveau calendrier : pragmatisme qui ne refuse pas l'Europe tant que la relation avec elle est bénéfique pour la France. L'article en question s'en prend précisément aux deux personnes considérées comme les premiers coupables de cette hérésie révolutionnaire : Robespierre et Fabre d'Églantine. Gallais voit dans le premier un caractère bizarre qui tend à la folie, et dans le deuxième un orgueil démesuré qui est surprenant de la part d'un « comédien de campagne.¹ » Ces deux hommes sont responsables de la confusion dans laquelle sombrent les citoyens depuis la mise en vigueur du nouveau calendrier. Un autre mot-clé de l'argumentation de Gallais est la complexité, synonyme du chaos déjà évoqué ; l'entente est compliquée aussi bien entre les Français eux-mêmes qu'entre eux et les étrangers, la plus simple des conversations exige des éclaircissements et des précisions sur le nouveau calendrier, le dimanche est toujours absent et le nouveau jour de repos, décadaire, reste théorique sans aucune implication citoyenne. Donc : chaos, confusion et complexité ...

« La fantaisie de Robespierre et la vanité de Fabre d'Églantine ont tout gâté. Parce qu'ils ont voulu tout bouleverser, il faut que nous cessions de correspondre avec l'univers ; il faut pour toujours nous isoler, au milieu de l'Europe, dont nous étions jadis le centre favori, parce qu'un plat tyrannique et un comédien de campagne l'ont ainsi décidé de leur conseil. Et comment les étrangers nous entendraient-ils, lorsque nous ne nous entendons pas nous-mêmes ? Je demande à mon voisin le tapissier dans quel mois sommes-nous ? Il me répond prairial. Je vais chez un marchand de la rue Saint-Denis, il m'assure que nous sommes dans le mois de juin. On me demandait hier quel était le jour de la semaine ? Je répondis que je ne connaissais que celui de la décade. Faudra-t-il que dans notre conversation légère, nous ajoutions aussi vieux style, nouveau style, ère ancienne, ère vulgaire, ère républicaine ? Avec ces correctifs qui n'abrègent rien, nous n'éclaircirons pas grand-chose.² »

Même les journaux sont victimes de cette confusion et deviennent, en conséquence, causes de confusion et de chaos car, chacun des journaux qui paraissent à l'époque adopte une manière différente de datation, ce qui crée un « imbroglio » incompatible avec les besoins du commerce et de la politique. Le calendrier révolutionnaire encore en évolution ? Davantage de chaos, de gêne et de confusion sont donc encore envisagés, voilà la conclusion de ce long

¹ Fabre d'Églantine commence sa carrière comme comédien à Carcassonne où il est né en 1750 ; il néglige plus tard la carrière de comédien pour s'adonner aux lettres. Dans une diatribe contre Fréron fils, publiée dans les Sabats jacobites en 1791, et intitulée : *la Fréronéide ou Cantique National. En l'honneur de M. Fréron, auteur du journal, intitulé : L'Orateur du Peuple.* Air : Du cantique de S. Roch., on met en comparaison, dans une note de bas de page, les habits de Fabre d'Églantine et ceux de Fréron et des autres auteurs jacobites. On dit que Fabre d'Églantine mettait du « rouge et du blanc ; mais c'est une habitude qu'il a contractée dans le temps qu'il était comédien de campagne. »

MARCHANT François. Les Sabats jacobites. N° 30. T. 2. Paris, J. Blanchon, libraire. 1791. p. 74

² La Quotidienne ou Le Tableau de Paris. N° 104, 2 juin 1795. p. 3

article, qui accentue le refus catégorique de notre journal du nouveau calendrier, dérisoire et inutile.

« Les journaux qui ont grand soin de s'en servir ne s'accordent pas sur l'usage. Le *Batave* date du primidi, an troisième de la liberté. Les *Nouvelles Politiques*, de la troisième année républicaine, ère vulgaire. Le *Journal du Matin*, du 9^e mois. La *République Française*, de l'an troisième, après l'abolition de la royauté, etc. Autant de journaux, autant de comptes différents, c'est un imbroglio ridicule pour nous, fâcheux pour la Convention, embarrassant pour le commerce : ce sera bien pis quant les *millésimes* et les *décimètres* seront introduits¹ : alors je ne désespère pas de voir renaître le résultat de la tour de Babel.² »³

- 6^e exemple

L'on discute aussi du nouveau calendrier en parlant de Lanjuinais⁴, dans la livraison du 8 juin du journal. Lanjuinais est présenté aux lecteurs par ses réformes, louées par le journal, mais auxquelles manque une seule, sans laquelle il n'aura pas accompli son devoir envers la République. Il s'agit de l'annulation du calendrier républicain, que l'auteur anonyme attaque par un tableau métaphorique à fond religieux et ton morose.

« Le sage décret sur les suites que Lanjuinais a fait adopter à la Convention nationale, réconciliera sans doute avec la révolution un grand nombre de citoyens que les extravagances et les fureurs de l'athéisme en avaient totalement détachés. Mais, cette mesure est incomplète ; on aurait attendu d'un homme aussi éclairé que Lanjuinais, qu'il eût ajouté à ses différentes propositions, celle d'anéantir⁵ le nouveau calendrier, production ridicule de l'imagination exaltée d'un novateur qui voulait à tout prix régénérer

¹ Le système métrique, introduit en France par la loi du 1^e vendémiaire an IV (23 septembre 1795), devient obligatoire par l'arrêté du 10 brumaire an IX (4 novembre 1800).

² Le lecteur peut sentir le ton apocalyptique dans les paroles de Gallais : la tour de Babel, selon le mythe, fut vouée à l'échec. Après le Déluge, des Hommes (et non des dieux ou Dieu) voulurent construire une tour qui atteint le ciel (donc atteindre Dieu) dans un blasphème impardonnable : c'est cette audace téméraire que Gallais reproche aux révolutionnaires et à leurs projets hérétiques, dont le nouveau calendrier. Mais pourquoi le projet de Nermond (le « roi-chasseur » selon la tradition judéo-chrétienne) a été échoué ? Car Dieu brouilla la langue de Nermond et de ses collaborateurs, d'une telle façon qu'ils ne purent plus se comprendre. C'est à cet élément linguistique que Gallais fait aussi allusion. Les Français ne sont plus compréhensibles, selon lui, par les autres peuples, leur « langue » est fragilisée par l'intrusion d'éléments futiles. Seul résultat d'une entreprise aussi hasardeuse et blasphématoire que le calendrier révolutionnaire : l'effondrement, comme « la tour de Babel ». « Je ne désespère pas de voir renaître le résultat de la tour de Babel » : comme si Gallais souhaitait voir le mal se produire dans son pays, afin de prouver qu'il a raison. Après Gallais ... le déluge !

³ La Quotidienne ou Le Tableau de Paris. N° 104, 2 juin 1795. p. 3

⁴ Jean-Denis Lanjuinais, (1753-1827), juriste, est président de la Convention en juin 1795 ; c'est pendant cette courte période que, entre autres mesures, le mot « révolutionnaire » est supprimé dans le nom des institutions de la République. Son opposition aux excès des journées révolutionnaires, sa défense des parents des émigrés et son soutien à la restitution des églises lui valent une bonne réputation aux milieux populaires.

⁵ Le choix du verbe exprime l'état d'esprit de l'auteur de l'article ; il ne se sert ni du verbe annuler ni de supprimer par exemple, mais d'« anéantir ». Il manifeste par ce verbe la volonté de faire table rase du calendrier révolutionnaire comme la Révolution a fait table rase de ce qui existait avant elle.

le genre humain dans un baptême de sang, peupler le ciel de nouveaux dieux, et la terre de nouveaux tyrans.¹ »

L'auteur réassocie l'adjectif « ridicule » au calendrier révolutionnaire ; l'inventeur de ce calendrier se leurre de prétendre avoir la force des dieux pour recréer une nouvelle humanité dont les caractères sont dessinés à ses mesures et goûts. Le principe d'action du charlatan « novateur » est la régénération du peuple et de la nation ; or, le prix pour mener à terme ce dessein s'annonce coûteux : le « baptême » de la nouvelle génération ne s'effectue dans de l'eau pure mais dans du sang, celui du précédent peuple que des personnes comme Robespierre et Fabre d'Églantine ont jugé inutile de garder. Le tableau de l'écrivain semble moins viser le calendrier que son auteur : l'idée de la création que ce dernier se permet alerte l'auteur de l'article, parce que l'on ose à penser à tout changer, ce qui ne va pas épargner la religion, pour ensuite porter atteinte au Créateur.

C'est donc la même dialectique du journal, concernant le calendrier, que ses autres thèmes : le nouveau ne nous est plus inconnu, il est désormais identifié et reconnu terrifiant et sanguinaire, alors que l'ancien, bien qu'il ait possiblement certains défauts, organise mieux le quotidien des hommes et respecte leur existence. C'est constamment l'opposition ancien vs nouveau qui se régénère dans *La Quotidienne*, que l'ancien l'emporte par un processus d'argumentation de Gallais, qui ne nous est plus inattendu.

– 7^e *exemple*

La question du calendrier républicain est abordée encore une fois dans la rubrique de Paris de la livraison du 15 juin. Le pivot de l'argumentation se réfère cette fois à l'héritage philosophique du XVI^e siècle, précisément celui de la pensée de Montaigne qui proteste contre une réforme du calendrier, introduite lors de la papauté de Grégoire XIII, en octobre 1582. Il s'agit à l'époque d'imputer un mois ; face à ce changement, aussi momentanément soit-il, Montaigne exprime, dans ses *Essais*, livre III, chapitre X, le déséquilibre qu'il en a éprouvé.

« L'éclipsation nouvelle des dix jours du pape, m'ont pris si bas, dit Montaigne, livre III, Chapitre X, que je ne m'en puis bonnement accoutter. Je suis des années auxquelles nous comptons autrement : un si ancien et long usage me vendique et rappelle à soi. Je suis contraint d'être un peu hérétique, par là incapable de nouveauté, même corrective ... La réformation du calendrier dont parle ici Montaigne, est comme l'on sait, celle qui fut faite au mois d'octobre 1582, sous le pontificat et par les ordres de Grégoire XIII, et quand Montaigne écrivait ceci il avait 52 ans ; il n'était question dans cette réforme que de dix jours retranchés du mois d'octobre, une seule fois.² »

L'opinion de Montaigne sur le sujet se passe d'explications ; les « nouvelletés » sont difficiles à accepter, même lorsque l'intention en est justifiée. Le déséquilibre qu'apporte la suppression des dix jours sur le quotidien de Montaigne, retrouve son écho deux siècles plus tard avec un séisme qui dépasse largement le simple choc de 1582 vécu par Montaigne à

¹ *La Quotidienne* ou *Le Tableau de Paris*. N° 110, 8 juin 1795. p. 2

² *La Quotidienne* ou *Le Tableau de Paris*. N° 117, 15 juin 1795. p. 2

La citation de Montaigne figure dans le Livre III de ses *Essais*, chapitre X : De ménager sa volonté, 1588. TOURNON André. *Essais de Michel de Montaigne*. Livre III. Paris, Imprimerie nationale, 1998. p. 345-346

l'époque : le calendrier révolutionnaire de 1792, synonyme de bouleversement des habitudes des Français, et événement auquel toute tentative d'adaptation paraît impossible. L'enjeu de l'argumentation est ici la comparaison entre les deux événements d'un côté, et la mise en valeur de l'écart entre les deux d'autre côté, le deuxième (le calendrier républicain) ayant indiscutablement un impact plus fort que le premier. Ce n'est pas tout. En 1582, c'est le Pape qui ordonne la suppression de dix jours, mesure que Montaigne réprovoque même venant de la part du haut de la pyramide de l'autorité religieuse ; pourquoi accepterait-on donc, en 1792, la décision d'une ou d'un groupe de personnes sans aucune autorité, d'introduire un changement si radical au quotidien des citoyens ?

Cette citation de Montaigne n'est pas prise au hasard par l'écrivain de l'article ; Montaigne, comme l'auteur de l'article ainsi que le journal dans lequel il publie ses idées, sont du « passé » ; ils se montrent suspicieux à tout ce qui est nouveau ou inventé. Montaigne dit dans le même passage :

« [...] Je suis tout du passé¹. Et suis tenu de l'autoriser et d'y conformer mon issue. Je veux dire ceci : que l'éclipsation nouvelle des dix jours du pape m'ont pris si bas que je ne m'en puis bonnement accoutter. Je suis des années auxquelles nous comptons autrement. Un ancien et long usage me vendique et rappelle à soi. Je suis contraint d'être un peu hérétique par là.² Incapable de nouveauté même corrective. Mon imagination, en dépit de mes dents, se jette toujours dix jours plus avant ou plus arrière. [...]»³ »

Quelle serait la réaction de Montaigne s'il avait été témoin du nouveau calendrier républicain, se demande l'auteur de l'article⁴? Montaigne ne se serait probablement pas permis de donner légitimité à cette invention, il aurait tout tenté pour remettre les choses en ordre et annuler un assemblage peu ingénieux de mots qui ne s'accordent ni ne servent à rien. L'idée de « se tenir à l'écart » en cas d'impuissance d'action est à souligner ici ; La Quotidienne ne se tient pas vraiment à l'écart de l'actualité mais tente d'y être réactive par son action journalistique, autrement dit par les mots. Nous ne lisons aucun article qui incite à une action armée par exemple, même contre un gouvernement qu'elle considère peu juste ; elle s'oppose systématiquement contre toute ingérence militaire de la République dans les affaires des autres pays. Si l'on n'est pas en mesure d'agir, de renverser l'injustice et de rétablir les droits, conclut La Quotidienne avec l'exemple de Montaigne, refuser l'injustice par son abstention, voire parfois son silence, serait un moindre mal ...

¹ C'est nous qui soulignons.

² La ponctuation dans la référence citée ne correspond pas au texte original : « *je suis contraint d'être un peu hérétique, par là incapable de nouveauté [...]* » dans le texte du journal, alors que dans notre référence : « *je suis contraint d'être un peu hérétique par là. Incapable de nouveauté [...]* ». Montaigne dit qu'il est contraint d'être un peu hérétique parce qu'il appartient aux années où l'on compte différemment, et le fait d'être incapable de nouveauté est mis dans un contexte séparé des deux idées précédentes. Alors que dans le premier cas (texte de La Quotidienne), il est incapable de nouveauté parce qu'il est un peu hérétique ...

³ Tournon, *Essais de Michel de Montaigne*, p. 345-346

⁴ Gallais ajoute un nota à la fin de l'article, pour dire à ses lecteurs que cette réflexion lui est venue de la part d'un homme de culture, dont il désire connaître le nom, surtout que ce contributeur avait déjà, plusieurs fois, enrichi le contenu du journal par ses participations. Ignore-t-il vraiment son identité ?

« Cet article nous est fourni par un homme très instruit, dont nous avons déjà reçu plusieurs lettres intéressantes et dont nous voudrions connaître le nom pour accepter le juste tribut de reconnaissance qu'il mérite. »

« Qu'eût dit, qu'eût fait Montaigne¹, s'il eût vécu de nos jours, s'il eût vu substituer à son ancien calendrier un galimatias de toutes les langues, un pathos ridicule sorti de la tête d'un scélérat qui ne connaissait pas plus le génie de la nation que le cours des astres, et dont les institutions atroces ou risibles auraient dû être anéanties² avec lui ?

Ce qu'il eût fait ! Il se fût tenu à l'écart, il se fut moqué de toutes ces sottises, s'il n'avait pas eu l'espoir de les arrêter, mais à coup sûr, il ne s'y fut jamais soumis, et il n'eût jamais consenti à signer aucun acte le quintidi 25 prairial de la troisième année républicaine.³ »

- 8^e *exemple*

Toujours dans la rubrique de Paris, la rubrique qui reçoit le plus les articles de réflexion (c'est-à-dire qui traitent de l'actualité politique mais non sous la forme d'un bulletin comme c'est le cas pour la partie gazette par exemple), la livraison du 18 juin consacre le premier article de cette rubrique pour parler de la disparition imminente des phénomènes inventés par la Révolution et qui ne sont pas appropriés aux Français. Le calendrier républicain n'est donc pas isolé, il s'insère dans un processus de projet révolutionnaire de modification. D'autres changements sont à joindre au modèle du calendrier, comme le tutoiement, l'arbre de liberté, la cocarde nationale, le bonnet rouge, etc. Mais, ajoute Gallais, ces phénomènes n'ont pas les éléments nécessaires qui les font s'enraciner dans l'esprit des citoyens, autrement dit, ils n'ont ni l'ancienneté ni l'originalité qui les feraient perpétuer dans la République. Le calendrier républicain, comme les autres phénomènes ci-dessus cités, n'existera plus une fois disparue la cause qui en était responsable, à savoir « le gouvernement révolutionnaire ». Et cela – la sagesse semble prononcer ces mots – arrivera au bon moment ...

« On nous assure que le calendrier républicain, la dénomination banale de citoyen, le tutoiement, les inscriptions funéraires, placées sur nos maisons, le bonnet rouge, l'arbre prétendu de la liberté et autres joujoux chéris de Robespierre, vont disparaître avec le gouvernement révolutionnaire qui les enfanta. A la bonne heure.⁴ »

- 9^e *exemple*

Les allusions à l'inutilité du calendrier révolutionnaire sont très nombreuses dans La Quotidienne ; toutes les occasions qui rappellent l'existence de ce calendrier sont en même temps une occasion pour le journal pour critiquer cette entreprise dont les méfaits dépassent les avantages. La rubrique de Paris du 23 juin aborde le sujet d'un spectacle en cours, donné au théâtre de la République. Il s'agit du Tartuffe révolutionnaire, de Fabre d'Églantine, le poète, homme politique et homme de lettres dont des articles de La Quotidienne, souvent

¹ Nous allons développer dans la troisième partie un aspect du style de Gallais, qui consiste à donner la parole aux morts, à vouloir ressusciter les morts en les faisant intervenir dans des situations imaginaires pour voir comment ils y auraient réagi s'ils étaient encore vivants. Un aspect qui se manifesterait notamment dans les dialogues de morts, dont un qui ne manque pas d'intérêt avec un certain Mably.

² Le verbe anéantir revient dans cet article, non seulement pour le calendrier, mais pour les institutions établies sous Robespierre, ainsi que pour toutes ses traces : révolution, ou table rase, contre Robespierre et tout ce qui s'attache à lui.

³ La Quotidienne ou Le Tableau de Paris. N° 110, 8 juin 1795. p. 2

⁴ La Quotidienne ou Le Tableau de Paris. N° 120, 18 juin 1795. p. 2

anonymes, ont critiqué à plusieurs reprises le nouveau calendrier. Fabre d'Églantine est pourtant loué dans le présent article, signé par Gallais, pour sa pièce de théâtre, dont l'objectif n'est pas de faire « une suite du Tartuffe de Molière » – ce qui n'est pas envisageable parce qu'« il faut être bien hardi, pour oser lutter contre ce grand maître¹ » – mais plutôt de « faire le tableau trop fidèle de ce que les divisions d'opinion ont produit de divisions réelles dans les familles.² »

Mais qu'en est-il du calendrier républicain ? Nous nous rappelons que Fabre d'Églantine est celui qui, avec d'autres comme Marie-Joseph Chénier et Lakanal, a établi le nouveau calendrier sur demande du comité d'instruction publique, et qu'il a été pour cette raison sévèrement critiqué dans *La Quotidienne* même : « comédien de campagne ». Alors que Gallais assume la responsabilité de la critique du calendrier républicain en général, dont Fabre d'Églantine est l'auteur, il a la clairvoyance de ne pas confondre les choses et sépare l'œuvre théâtrale de Fabre d'Églantine de son calendrier. En d'autres termes, si Fabre d'Églantine a échoué dans ses desseins en donnant le calendrier républicain, il a plutôt réussi dans son essai d'imiter, par son *Philinte*³, une société de familles divisées à cause des divisions d'opinion politique. Gallais veut donc donner de lui-même l'image de l'écrivain, journaliste et rédacteur objectif, qui montre du doigt les points faibles et encourage ce qui est bon et utile au niveau public, même si ce bon provient d'une personne dont il ne partage pas la conviction politique. Souci d'objectivité donc, mais également de démocratisation de la liberté de la presse et de l'expression telles que Gallais les entend. Le calendrier républicain reste, enfin, intolérable dans *La Quotidienne*, quels que soient les moyens ...

« *Le Tartuffe révolutionnaire*, qu'on représente au théâtre de la république, est plutôt une parodie qu'une suite du *Tartuffe* de Molière. Il faut être bien hardi, pour oser lutter contre ce grand maître. Fabre d'Églantine en avait tenté l'essai et il avait mieux réussi dans son *Philinte*⁴ que dans son calendrier.⁵ »

- 10^e exemple

Le calendrier républicain, voué à l'échec au vu de sa faible influence sur les habitudes des citoyens, constitue l'un des reproches à la Convention thermidorienne qui ne l'annule toujours pas. Dans ce sens, un article indépendant, non titré mais signé par Gallais, publié le 8 juillet, mentionne la suppression du calendrier comme une des tâches que la Convention doit accomplir. *La Quotidienne* remet donc l'accent sur « la lenteur » de la Convention dont l'action n'est pas, depuis le 9 Thermidor, à la hauteur des attentes. *La Quotidienne*, faisant partie de l'opinion publique, a à son tour critiqué la Convention : « Nous avons souvent

¹ Encore un compliment à l'égard d'un grand écrivain ; après « notre maître à tous » pour Rousseau (voire 1^e étude de cas), on a maintenant le « grand maître » qu'est Molière. Un signe d'une volonté ferme du journal de s'inscrire dans une continuité de la littérature classique, qui ne prend pas en considération la rupture révolutionnaire. Gallais considère que les Lumières (la philosophie des Lumières) sont responsables de l'arrogance du citoyen français qui « pense aujourd'hui pouvoir régler les destinées de son pays et voilà le produit et la manie des Lumières ! » (*La Quotidienne*, N° 125, 23 juin). Arrogance des Lumières, à qui Gallais oppose constamment l'humilité de la religion et l'élégance du classicisme.

² *La Quotidienne* ou *Le Tableau de Paris*. N° 125, 23 juin 1795. p. 2

³ *Le Philinte de Molière, ou la Suite du Misanthrope*. Comédie en vers, en cinq actes. Par Fabre d'Églantine, représentée sur le Théâtre français le 22 février 1790.

⁴ *Philinte* est le sage ami d'Alceste dans *Le Misanthrope*.

⁵ *La Quotidienne* ou *Le Tableau de Paris*. N° 125, 23 juin 1795. p. 2

entendu reprocher et reproché nous-mêmes à la Convention la désespérante lenteur de ses travaux.¹ »

L'idée et la forme proposées par cet article de Gallais sont originales : il s'agit en bref de regrouper sur deux colonnes, les actions réalisées par la Convention depuis le 9 Thermidor sur la première colonne, et celles qui ne sont pas encore accomplies par la même assemblée depuis la même date sur la deuxième. Il est donc intéressant de commencer la lecture par la deuxième colonne, pour voir ce que la Convention devrait réaliser et ce, bien entendu, selon la vision de La Quotidienne et de Gallais. Parmi ces missions, nous citons, à côté de la « réforme² » du calendrier républicain, la suppression de la peine de mort, celle du papier monnaie ainsi que du divorce, et l'établissement de la paix globale : objectifs que La Quotidienne ne se lasse pas de répéter ...

« [...] Pour repousser les calomnies et aussi pour voir jusqu'à quel point sont fondés les reproches dont on ne cesse d'accabler la Convention, il y aurait un moyen simple à prendre et qui deviendrait en même temps un ouvrage curieux à lire. Ce serait d'établir sur deux colonnes, ce qu'elle a fait depuis le neuf thermidor, et ce qui lui reste à faire. [...] On verrait d'un côté : La chute de Robespierre, Les derniers efforts de la montagne expirante, La fermeture des Jacobins. [...] De l'autre côté, on pourrait voir : La suppression du divorce. La réforme du calendrier républicain. Le rétablissement des jurandes et maîtrises, ou de l'équivalent. L'anéantissement du papier monnaie. La suppression de la peine de mort. La cessation de toute arrestation arbitraire. La suppression des queues chez les boulangers, les bouchers, etc. La liberté des Bourbons et surtout des femmes. La paix avec tout le monde. La convocation des assemblées primaires.³ »

- 11^e exemple

Les articles dans lesquels est évoqué le calendrier révolutionnaire continuent dans le mois de juillet ; la livraison du 11 juillet consacre le premier et le plus long article de sa rubrique de Paris pour discuter, d'un point de vue linguistique, « les innovations bizarres » de la Révolution. Le calendrier républicain, ou « *le calendrier de Fabre d'Églantine* » s'insère dans une continuité de mots nouveaux « enfantés » par la Révolution et incapables d'intégration dans les conversations quotidiennes des Français ; donc, le présent article n'est pas réservé au calendrier républicain, mais concerne tout un phénomène d'innovation linguistique que la Révolution introduit de force dans la société. Le calendrier républicain en est une, que l'on ajoute à d'autres inventions linguistiques comme « citoyen, représentant de peuple, temples de la raison », etc. qui se chargent de dimensions politiques inattendues. C'est de la double responsabilité, de ceux qui inventent les mots nouveaux mais aussi de ceux qui les adoptent et

¹ La Quotidienne ou Le Tableau de Paris. N° 140, 8 Juillet 1795. p. 2

² Il s'agit alors de réformer et non plus d'anéantir le calendrier révolutionnaire. Dès qu'un article du journal porte la signature de Gallais, le ton se modère et la tendance vers le juste milieu devient plus clair ; tandis qu'un ton plus radical domine les articles anonymes. L'on peut dans ce cas déduire que La Quotidienne se présente à ses lecteurs avec deux voies différentes : celle de la modération, portée par la rédaction, et celle de la réaction rigoureuse à la Révolution, exprimée plutôt par des articles soi-disant anonymes, c'est-à-dire par des contributeurs EXTÉRIEURS au journal et qui ne font pas partie de sa famille, mais qui ont toutefois le DROIT d'y exprimer leur opinion.

³ La Quotidienne ou Le Tableau de Paris. N° 140, 8 Juillet 1795. p. 2-3

utilisent que cet article parle, le calendrier révolutionnaire n'y est cité qu'en toute fin, mais que l'on ne saurait pas séparer de la narration générale.¹

Il s'agit alors de mettre en lumière les fantaisies linguistiques de la Révolution, que traduit le changement brusque de mots plus appropriés à la vie quotidienne des Français que la gamme de vocabulaire révolutionnaire. Gallais croit que les changements apportés après la Révolution manquent de lucidité ; ce ne sont que des modifications absurdes, qui ne disent pas moins sur la futilité de ceux qui les ont acceptées que sur ceux qui les ont introduites. De surcroît, Gallais pense que, vivant dans un temps dominé par « l'anarchie », dans lequel toutes les conceptions sont faussées, l'invention de mots nouveaux répond à une « anarchie morale » qui n'est que le reflet d'une réalité politique désolante.

« Il y a des sots par nature. Il y en de mauvaise foi. Le produit est le même. Ils donnent également dans les extrêmes et s'obstinent dans leurs ridicules, sans même que le mépris a succédé à l'étonnement. Il fut un temps où toutes les idées étant fausses, les mots ne les rendirent plus ; il naquît de cette conclusion une anarchie morale qui correspondait parfaitement au bouleversement politique. Alors, il plut à quelques scélérats que des [illisibles] doivent être non seulement courageux, ingrats et cruels, mais malpropres, cyniques et gros sots, les sots adoptèrent ce système.² »

Tout relève donc d'un « système », ajoute Gallais, celui de la perception des choses ; lorsque le système est donné par des « scélérats », ceux qui l'acceptent ne peuvent avoir que le titre de « sots ». Gallais recourt ensuite à ses arguments d'autorité, qui se fondent sur l'histoire de l'antiquité. Qu'il est désolant, pense-t-il, que les Français ne sachent pas profiter de l'histoire glorieuse des cités civilisées, comme Athènes, Corinthe ou Gênes, desquelles ils ont toujours puisé les valeurs les plus pures, pour empêcher la frivolité de pénétrer dans leur quotidien. Gallais énumère les aspects de cette décadence : humanité perdue d'hommes qui s'entretuent ; violation du respect des rangs ; impudicité des femmes ; tutoiement sans égards aux titres et bien d'autres phénomènes qui ne sont que le reflet d'un système politique saugrenu, étranger au tempérament de ce peuple.

« [...] tandis que le sang le plus pur ruisselait sur les échafauds, tandis que les valets lancent une guerre à mort aux maîtres, les Français adoptent le costume des esclaves, et les femmes devenues la honte de leur sexe, repoussaient, par leur dégoûtante nudité, les plus déterminés libertins. Le décorateur tutoyait sa *pratique* ; l'enfant, le vieillard ; le mendiant la femme qui lui donnait l'aumône. On assistait aux spectacles le chapeau sur la tête, on jouait par crainte, on fumait par désœuvrement, on buvait pour s'étourdir.³ »

Alors c'est le chaos total, car l'on est à l'époque de la dérive des conceptions ; prenons les étrangers qui ne reconnaissent plus la célèbre France des convenances, aussi étonnés de ce qu'ils voient et entendent que les Français eux-mêmes. Prenons les titres qui changent : le « Monsieur », mot qui convenait à toutes les situations, est devenu le « citoyen, qui ne

¹ « Les mots enfantés par la Révolution » seront développés au cours du dernier chapitre de la troisième partie. Nous le commençons toutefois ici.

² La Quotidienne ou Le Tableau de Paris. N° 143, 11 Juillet 1795. p. 1

³ La Quotidienne ou Le Tableau de Paris. N° 143, 11 Juillet 1795. p. 1-2

signifie étymologiquement que l'habitant de la cité », et ne prend en considérations les femmes, « *qui n'en partagent ni les honneurs ni les charges, ni aux habitants de la campagne, ni aux étrangers, ni aux enfants.*¹ » Prenons les mots de « village » et « ville », remplacés par « commune » : que de complications qui succèdent aux facilités de la vie d'antan, que d'absurdités !

Le changement du vocabulaire entamé par la Révolution exprime principalement une volonté d'effacer toute trace du passé et de construire la République sur les vestiges du Royaume. Une volonté « absurde », une vanité, dont le calendrier de Fabre d'Églantine ; les mots nouveaux sont risibles et associent des contradictions pour le moins bizarres, tellement étranges qu'il est possible de les rassembler dans un nouveau dictionnaire de la langue française. Ce nouveau manuel, néanmoins, ne peut pas connaître une version définitive, en raison de l'assiduité des révolutionnaires à y ajouter, régulièrement, de nouveaux mots.

« Le terme de *Monsieur*, jadis reçu et donné sans conséquence, flattait l'amour propre [...]. Le mot de *citoyen* qu'on y a substitué, a tout confondu sans profit pour la liberté. [...] Rien n'est donc plus absurde que de faire de ce mot, une désignation banale, insignifiante et parasite. [...] Le Député prend le titre de Représentant du Peuple. Dieu s'appelait l'Être Suprême. Les églises, temples de la raison. Les rois, des tyrans. Les soldats, des satellites. Toutes les rues ont été débaptisées. [...] Fatigué de tant d'innovations bizarres et sans objet d'utilité, je ne commence à me dérider qu'en jetant les yeux sur le calendrier de Fabre d'Églantine. Un sourire de pitié me soulage en lisant *Tridi Navet, Quartidi Cochon, Quintidi Cheval*, et je finis par songer que ce chef-d'œuvre de bêtise n'a pu sauver son auteur du gibet.² *Vanitas vanitatum.*³ [...]⁴ »

La fidélité de Gallais au passé, religieux et politique, s'accomplit par le troisième côté du triangle qu'est la langue ; La Quotidienne ne s'inscrit pas que dans la continuité classique de la littérature – les références à l'antiquité grecque et romaine, ainsi qu'aux grands écrivains du siècle classique se multiplient dans ses articles – mais aussi dans celle de la langue française, plus expressive que le nouveau langage révolutionnaire, « absurde » et « anarchique. »

– 12^e *exemple*

Nous allons donner un dernier exemple des occasions où le calendrier républicain est abordé dans La Quotidienne, dans la livraison du 20 juillet. Avant d'en parler, signalons que nous nous contentons des exemples précédents, suffisamment nombreux, pour illustrer la position du journal, sans donner d'autres exemples tirés des livraisons d'août, septembre ou de décembre 1796. Le choix n'est pas arbitraire : les articles des mois suivants reprennent les mêmes idées et les reproduisent en fonction de leur actualité. Nous nous arrêtons donc avec ce dernier exemple du mois de juillet, qui se focalise sur l'idée de décade dans le nouveau calendrier.

¹ La Quotidienne ou Le Tableau de Paris. N° 143, 11 Juillet 1795. p. 1

² Fabre d'Églantine a été guillotiné avec Danton, le 17 germinal an II (15 avril 1794).

³ Vanité des vanités.

⁴ La Quotidienne ou Le Tableau de Paris. N° 143, 11 Juillet 1795. p. 1-2

La décade est le seul jour de repos auxquels les citoyens ont droit une fois tous les dix jours, mais qui s'est avéré incompatible avec leur besoin vital de détente. Ce n'est pas la première fois que le journal approche les nouveautés de la Révolution comme une chose qui contredit la nature, qui suscite le dédain des citoyens et les font davantage désertier le monde de la Révolution et de ses pratiques ; ce n'est pas la première fois non plus que La Quotidienne affirme les difficultés que rencontrent les relations commerciales et politiques, heurtées par l'obstacle infranchissable du nouveau calendrier, mais c'est la première fois que le journal consacre sa discussion à la « décade » en tant qu'« institution » tellement inconséquente qu'elle n'est pas capable de s'affirmer dans le quotidien des citoyens. Nul argument ne peut soutenir la thèse que le calendrier révolutionnaire puisse perdurer ; si la décade persiste, c'est parce que certains refusent encore de se plier à la volonté du peuple et aux lois de la nature.

« *Du 30 messidor.*

« Toutes les fois qu'une institution moderne ne peut soutenir l'examen approfondi du sage, qu'elle choque les préjugés les plus anciens, que non seulement elle est inutile, mais qu'elle a des inconvénients majeurs, qu'enfin décrépète et objet de ridicule dès sa naissance elle tombe en désuétude, il est de la prudence des instituteurs de se hâter de la faire disparaître, [...]. *La Décade* porte ce double caractère.

Jusqu'ici on ne l'a fustigée qu'avec les garcettes du ridicule, mais ceux qui ne plaisantent pas sur ce qui blesse la société, soutiennent très sérieusement que cette institution a d'abord l'inconvénient de ne pas laisser assez de repos aux hommes et aux animaux qui partagent leurs travaux, et que la plupart des laboureur artisans et manouvres, fêtent le dimanche par principe, [illisible], ou autour du désœuvrement, il en résulte que celui qui chôme la décade seulement, a neuf jour de travail [illisible], et que celui qui observe de plus le dimanche, se procure sept jours de repos par mois, outre les fêtes de son culte, que l'un en a trop et l'autre pas assez.¹

Et comme rien de raisonnable n'a milité en faveur de l'institution de la décade, (que le peuple appelle déjà la cacade), qu'elle n'est que l'accessoire d'un premier changement inutile et vicieux dans sa base, le nouveau calendrier, qui dérange totalement nos rapports commerciaux, il est évident qu'il n'y a que l'opiniâtreté de l'amour propre qui puisse résister plus longtemps au vœu public, manifesté sous toutes les formes.² »

Nous baissons ainsi le rideau sur ce thème capital dans La Quotidienne, à savoir l'insolente substitution du calendrier grégorien par le calendrier républicain selon le journal. Les exemples précédents synthétisent le point de vue du journal, défavorable au nouveau et partisan du traditionnel. Cette énumération d'articles tous abordant le même sujet peut paraître fastidieuse, mais il nous a paru utile de montrer par l'analyse d'un corpus répété sur

¹ Le journal insère ici une note de bas de page :

« En faisant le dimanche et la décade, les catholiques cesseront leur travail pendant quatre-vingt quatre jours, puis leurs quatre grandes fêtes au moins, qui en comportent huit, sans d'autres encore qu'ils célèbrent religieusement. Voilà plus de cent jours par an perdus pour l'agriculture et le commerce. »

² La Quotidienne ou le Tableau de Paris. N° 152, 20 juillet 1795. p. 3

une période de quelques semaines, la façon dont Gallais conçoit le journalisme en tant que réflexion et arme politique d'opposition. Gallais procède par une répétition inlassable d'une même idée, reproduite à chaque fois sous une forme nouvelle, afin d'influencer l'opinion publique. Une véritable campagne de presse donc, que Gallais ambitionne d'élaborer. Cette dialectique du journal va se confirmer lors de son analyse des sujets économiques et ceux relatifs à la liberté dans la nouvelle République, axe de notre prochaine subdivision.

2- Économie et liberté dans *La Quotidienne*

Le modèle de République que *La Quotidienne* propose à ses lecteurs accentue le décalage entre une République de l'extrême révolutionnaire (qui adopte le tout-effacer du passé en vue de construire un nouveau présent) et une République modérée (qui construit le présent en prenant en considération l'héritage et les sensibilités du passé). Celle-ci, soutient *La Quotidienne*, est apte à accueillir aussi bien ses partisans que ses opposants dans un cadre réconciliateur. Le calendrier républicain, nous l'avons dit, est présenté dans ce journal comme une des incarnations de la face obscure de la République, que les bons citoyens ont le devoir moral et patriotique de rejeter. Mais ce calendrier n'est pas le seul élément révélateur du refus de *La Quotidienne* du gouvernement révolutionnaire, et nous entendons ici par gouvernement le style des dirigeants de la Révolution, notamment en matière d'économie et de société. D'autres sujets s'imposent fréquemment dans *La Quotidienne*, parce qu'ils constituent la première préoccupation quotidienne des citoyens ; quand les membres d'une société souffrent quotidiennement de la disette et de la cherté, quand ils se trouvent de surcroît pourchassés pour leurs opinions (« pour des mots » pour parler comme *La Quotidienne*), la presse a la responsabilité morale d'être la porte-parole du public et d'exprimer à haute voix ses craintes.

Le sujet économique est un des thèmes capitaux en 1795 : assignats en chute, denrées en rareté, agiotage en floraison, etc. La question de la liberté est également un thème crucial : elle couvre la liberté d'expression, relativement recouvrée après le 9 Thermidor, et la liberté de culte (indispensable pour Gallais). Ces deux sujets, à savoir l'économie et la liberté, sont le pivot de nombreux articles dans le journal ; à propos de l'économie, *La Quotidienne* soulève la question de la pénurie, de l'agiotage et des impôts, mais surtout celle de la propriété. Quant à la liberté, le journal discute la liberté religieuse, sujet idéologique fondamental dans *La Quotidienne*, ainsi que la liberté d'expression (pour les individus comme pour les journaux) et la liberté de l'instruction publique. Notre manière de traiter ces axes va être similaire à celle adoptée lors de l'analyse du calendrier révolutionnaire, c'est-à-dire à partir de la source première que sont les articles de *La Quotidienne*, afin d'y voir la nature de l'analyse du rédacteur et des autres journalistes ou lecteurs/contributeurs : leur approche donne-t-elle aux lecteurs l'impression d'être exprimée par des spécialistes ? Les articles économiques de *La Quotidienne* auraient-ils pour seul objectif d'embrasser l'actualité, sans avoir réellement un œil averti ?

L'impression générale que donne ces articles, en ce qui concerne le thème de l'économie, qu'il s'agit d'une étude plutôt romantique que purement économique, alors que l'approche de la question des libertés se focalise sur des points principaux étudiés d'une façon stricte qui s'éloigne des sentiments. Nous développerons ce que nous voulons dire par ces impressions, strictes et romantiques.

Les aspects économiques soulevés dans *La Quotidienne* sont nombreux : la propriété, la cherté des denrées, l'agiotage, la disette du pain et de la viande, la cupidité des spéculateurs qui augmentent la misère des citoyens et la terreur de la crise économique. Voyons

maintenant des exemples du journal où ces thèmes sont soulevés, et constatons de plus près le caractère plutôt humain, guère savant, dont l'économie est traitée.

2.1 L'économie dans *La Quotidienne*

2.1.1 Propriété

Le thème de la propriété hante la plume de Gallais ; car le respect dû à l'État – qui doit être indiscutable – dépend néanmoins de l'engagement de son gouvernement à respecter les droits de ses citoyens, dont la propriété. Sur ce dernier point, plusieurs courants intellectuels se rapprochent, débattent mais ne se croisent guère. D'une part, Babeuf et son projet égalitaire, où l'existence d'un gouvernement devient absurde et l'idée de propriété se transforme en mal absolu ; d'autre part, ceux qui militent pour maintenir les principes de l'Ancien Régime (dont le rédacteur de *La Quotidienne*), qui affirment que chacun possède ce qui lui appartient par héritage. Entre la montée de la gauche opposée à la propriété et la résistance de la droite qui lui est favorable, *La Quotidienne* choisit clairement son camp, elle opte pour la défense de la propriété individuelle, droit naturel à tout citoyen, qui lui revient par la force de la logique, de l'ancienneté et de la religion.

Nous allons prendre deux définitions de la propriété, de deux écrivains dont la pensée est similaire à celle de Gallais sur ce sujet. Le lecteur ne lit donc pas ici l'opinion de Marx par exemple à ce propos, nous choisissons deux définitions bourgeoises du XIX^e siècle, qui répondent à l'argumentation de Gallais en matière d'économie.

Dans son *Dictionnaire de l'économie politique*, Charles Coquelin dit que l'économie politique fait de la propriété son point de départ, car la propriété est l'une des « vérités premières qui se manifestent dès l'origine des sociétés, que l'on trouve partout marquées du sceau du consentement universel, et que l'on accepte comme des nécessités de l'ordre civil et de la nature humaine, sans songer à les discuter.¹ » Maurice Block, quant à lui, traite dans son *Dictionnaire de la politique* la question de la propriété par rapport au lien entre l'homme et la nature : celle-ci est la chose de l'homme qui la fabrique à sa guise, c'est pour cela qu'elle (la nature) lui appartient, qu'elle devient sa propriété. Toujours selon Block, la propriété est « légitime » et « sacrée » parce qu'elle est l'œuvre de l'homme, alors elle ne lui est pas antérieure mais postérieure, étant le résultat de son propre travail :

« Cette propriété est légitime ; elle constitue pour l'homme un droit aussi sacré que l'est le libre exercice de ses facultés. Elle est à lui parce qu'elle est sortie toute entière de lui-même et qu'elle n'est en quelque sorte qu'une émanation de son être. Avant lui, il n'y a avait guère que de la matière, depuis lui et par lui il y a de la richesse échangeable, c'est-à-dire des objets ayant, par une industrie quelconque, fabrication, manutention, extraction ou simplement transport, acquis une valeur.² »

Ces définitions vont dans le même sens que *La Quotidienne*, c'est-à-dire la défense du caractère sacré de la propriété qui doit être indépendante de la décision et de la volonté politique de toute autorité ou de tout régime politique. C'est bien cela ce que nous allons constater avec des exemples extraits du journal même.

¹ COQUELIN Charles, GUILLAUMIN Gilbert-Urbain. *Dictionnaire de l'économie politique*. 3^e édition. T. 2. Paris, Librairie de Guillaumin et C^{ie}, 1864. p. 460

² BLOCK Maurice. *Dictionnaire de la politique*. Tome second (H-Z). Paris, O. Lorenz. 1874. p. 711

La Quotidienne manifeste une attention particulière dans ses articles à tout ce qui peut avoir un lien avec le droit de l'Homme de garder, à lui seul, sa propriété ; elle épie toute allusion au droit naturel du citoyen de ne pas être sommé de soumettre ses biens à l'autorité, quel que soit le régime politique en place. Elle insiste sur le respect que l'on doit au citoyen de garantir sa propriété. Cette différence de position entre le droit du citoyen et celui de l'État par rapport à la propriété constitue, par exemple, l'objet du débat entre Benoist-Lamothe et La Quotidienne, qui prend la forme de trois réponses à trois articles de Benoist-Lamothe sur ce sujet.

Le terme de « **respect** » en ce qui concerne la propriété est utilisé par La Quotidienne, qui fait du respect de la propriété une condition du respect de l'Homme. Regardons ce rapport publié dans La Quotidienne, de Cormatin, major-général de l'armée catholique et royale de Bretagne, intitulé : Paroles de paix et projet de pacification, remis, au nom de Chouans, aux représentants du peuple, à Nantes, le 12 février 1795. Le rapport met en évidence le système politique que les royalistes privilégient pour gérer les affaires des Français ; les royalistes y insistent sur « [...] *le respect* des individus ; le respect des propriétés¹ [...] », car ces critères – avec la religion – constituent la ferme conviction des chouans que la France ne peut garantir le bonheur de ses citoyens que sous le règne d'une monarchie, dont le respect des cultes et des propriétés sont indispensables :

« Les royalistes de la Bretagne, ceux de la Normandie, du Maine, et des autres provinces de la France, persuadés qu'un gouvernement entièrement populaire est sujet à de fréquentes et grandes commotions, et qu'elles se font toujours aux dépens de la tranquillité d'un état et du bonheur de tous ; sont convaincus que les français, d'après leur caractère physique et moral, ne pourront jamais être heureux que sous le gouvernement d'une monarchie. Ils demandent [...] la liberté illimitée du culte et des opinions religieuses ; le respect des individus ; le respect des propriétés ; la cessation des actes arbitraires ; l'exercice des lois civiles et militaires. [...]»² »

L'idée du respect en matière de propriété réapparaît dans l'interrogation d'un certain « Ogier fils » sur l'utilité de la Constitution de 1793 (ou de l'an I) pour les Français. Ses questions paraissent dans un long article publié dans la rubrique de Paris, le 20 avril 1795, intitulé Réflexions sur la Constitution de 1793. Quelle va être la capacité, se demande Ogier fils, d'une telle constitution à assurer le respect de la propriété et de se révéler un élément indispensable pour la prospérité dans la République ? Le respect de la propriété n'est pas qu'une obligation politiquement morale, mais aussi une nécessité économique indispensable pour relancer l'économie de l'État :

« La Constitution de 93 nous sera-t-elle présentée comme le seul remède de nos maux ? Est-ce là un code de lois qui doit nous assurer la liberté, en ramenant l'abondance, opérer la paix au dehors en rétablissant nos relations commerciales, assurer le respect des personnes et des propriétés, en faisant cesser le mouvement révolutionnaire ?³ »

¹ La Quotidienne ou Le Tableau de Paris. N° 39, 29 mars, 1795. p. 4

² Loc.cit.

³ La Quotidienne ou Le Tableau de Paris. N° 61, 20 avril, 1795. p. 4

Le respect des personnes et des propriétés fait l'objet des observations de Gallais sur les contradictions de la société, qui, à cause de ce fait, valent au journal le reproche d'être lui-même contradictoire. Gallais y riposte, en affirmant que l'histoire est faite de contradictions ; ainsi, des journalistes et des hommes politiques qui, par le passé, célébraient les funérailles des propriétés individuelles et exhortaient à l'égalité absolue, arborent aujourd'hui les slogans du « respect » des personnes et de la propriété. Pourquoi donc, dit Gallais en une conclusion interrogatoire, s'entêter à vouloir supprimer des principes enracinés dans la conscience collective des Français – comme celle de la propriété – si l'on est certain d'y retourner plus tard ?

« Les uns nous reprochaient des contradictions. Mais est-ce notre faute, si fidèles historiens de mœurs du temps, nous rapportons trop exactement les faits ? La plupart de ces faits se contredisent, nous le savons ; mais de ces contradictions se compose l'histoire comme l'harmonie se compose des dissonances et la médecine des poisons.¹ Les autres nous demandent un tableau de ces contradictions. Le chapitre serait long, et nous n'avons ni le temps, ni la volonté de faire un gros livre. Cependant nous recorderons une partie de ce que nous avons vu depuis dix-huit mois seulement², nous dirons ce qu'on sait, et nous tâcherons de prévoir ce qui arrivera. [...] Nous avons entendu cent fois Louvet, Brissot, Gorsas et autres jurer qu'ils mourraient à leur poste, et l'on sait que Gorsas, Brissot et Louvet ont fort bien fait de se sauver. Tels hommes, que nous connaissons très bien, prêchent aujourd'hui le respect des personnes et des propriétés, qui naguère colportaient de place en place la redoutable faux de l'égalité.³ »

L'idée du respect de la propriété constitue une garantie pour l'État, non pas celui qui a suscité la haine sous Robespierre⁴, mais celui qui exauce les vœux de paix de ses citoyens. Le respect de la propriété garantit une « sûreté » des individus, à partir de laquelle il est possible d'assurer celle du pays tout entier. C'est cette sûreté des individus, dont la sûreté des « propriétés » est une partie indissociable, qui est exposée dans l'ouvrage de Mme de Staël, « Réflexions sur la paix », réimprimé à Paris et dont La Quotidienne, dans la rubrique de Paris, fait l'exposé dans un article anonyme.⁵ Alors que la première partie de l'ouvrage résume la force des Français qui, malgré leurs différends politiques, se trouvent unis par leur opposition à l'invasion des étrangers, la deuxième partie s'intéresse à la situation intérieure, en montrant l'importance de la paix pour la stabilité et la sécurité. La deuxième partie met donc en lumière l'aptitude des modérés à rectifier le gouvernement : ils s'opposent par la raison aux défauts de la République et montrent ses faiblesses. Ces modérés sont, selon Mme de Staël dont La Quotidienne rapporte l'opinion, les monarchistes dont le motif d'action n'est autre que « l'intérêt général » de la France et qui croient à une monarchie bien définie, pour

¹ Mais aussi comme « *la fortune publique se compose des fortunes particulières* », n'est-ce pas ? C'est à cette phrase de Benoist-Lamothe que La Quotidienne répond au sujet de la propriété (voir 1^e étude de cas) ; Gallais confirme donc, peut-être sans le vouloir, la contradiction dans les arguments de sa feuille.

² C'est-à-dire depuis octobre 1793 : quatre mois après la chute des girondins (2 juin 1793) et le début de la Convention montagnarde, et également date de l'établissement du calendrier républicain (entré en vigueur le 6 octobre 1793).

³ La Quotidienne ou Le Tableau de Paris. N° 72, 1^e mai 1795. p. 2

⁴ La Quotidienne ou Le Tableau de Paris. N° 86, 15 mai 1795. p. 3

⁵ Imprimé pour la première fois en 1791, puis réimprimé à Paris en 1794. Voir 1^e partie, à propos de Mme de Staël.

laquelle la conviction politique n'est pas une « religion » à sacraliser, mais un principe à comprendre et à vivre.

« On ne demande plus au gouvernement que l'objet de tous les gouvernements ; la sûreté des propriétés et celle des personnes, et les partisans de la monarchie limitée, les seuls qui puissent désormais être écoutés ne font point de la royauté une religion, mais un principe. Ils ne la soutiennent qu'au nom de l'intérêt général, ils ne combattent la république qu'en démontrant son impossibilité, etc.¹ »

Mais la question de la propriété individuelle n'a été mieux traitée dans ce journal (du moins dans notre corpus) que dans les réponses aux lettres de Benoist-Lamothe. Ces réponses, au nombre de trois et distribuées sur trois livraisons différentes, contredisent l'opinion de Benoist-Lamothe et affirment le droit « naturel » de chacun de profiter de ce qu'il possède ou de ce que lui a été légué. Ces réponses vont être amplement discutées dans l'étude de cas consacrée à Rousseau et à Voltaire dans *La Quotidienne*, c'est pour cela que nous nous contentons ici de rappeler que *La Quotidienne* s'oppose à Benoist-Lamothe qui rend légitime la saisie des biens des citoyens et relègue le droit de ces derniers d'être propriétaire de leurs propres biens, tandis qu'elle donne la priorité au droit de propriété, « naturel et imprescriptible² » des citoyens. Donc, la propriété, du point de vue de notre journal doit être « respectée », « assurée » parce qu'elle est un droit naturel et imprescriptible selon l'article II de la Déclaration des Droits de *l'Homme et du Citoyen*. Ainsi, l'économie selon la conception de *La Quotidienne* consacre une importance particulière à la propriété, celle-ci s'avère par les discussions du journal comme un pilier de l'économie d'un gouvernement équitable ainsi qu'un signe de respect de la dignité humaine.

À suivre l'analyse de la propriété par le journal, le lecteur ne rencontre pas de vrais avis économiques qui donnent des exemples précis, des chiffres et des calculs sur les avantages ou les désavantages de l'État en cas de suppression ou de maintien de la propriété dans un domaine particulier, comme les terrains agricoles, les maisons ou les ateliers. *La Quotidienne* se limite à discuter la répercussion morale et humanitaire de la privation des Hommes de leurs propriétés. La discussion économique se focalise sur des notions abstraites comme le respect et la sûreté sans donner au sujet de la propriété une dimension scientifique plus large. Voilà pour cette raison, nous semble-t-il, la lecture économique du journal est, par rapport à la propriété, plutôt romantique que purement économique. Une hypothèse qui ne semble pas avoir échappé au journal qui s'est efforcée – on l'a vu dans le courrier des lecteurs – d'inculquer cette marge absente d'une analyse économique savante. Cette tentative va rester, malgré les efforts du journal, plus affective que scientifique.

2.1.2 Finances

La question économique dans *La Quotidienne* ne se résume pas uniquement à la propriété, d'autres aspects sont mentionnés dans ce journal qui ne se lasse pas d'insister sur le paradoxe entre la République actuelle, libre mais qui souffre de la faim, et l'Ancien Régime, despote selon la vision des révolutionnaires, mais qui a été capable de fournir au peuple ses besoins vitaux quotidiens. La pauvreté devient une obsession en 1795, dont *La Quotidienne* profite pour s'en prendre à la Révolution. Prenons le manque du pain, sujet répété dans *La Quotidienne*, notamment dans sa rubrique de Paris ainsi que dans celle de la Convention

¹ *La Quotidienne* ou *Le Tableau de Paris*. N° 86, 15 mai 1795. p. 3

² *La Quotidienne* ou *Le Tableau de Paris*. N° 2, 20 février 1795. p. 3

nationale : obtenir son pain est un combat journalier qui agite le peuple de Paris, et rien n'est plus grave pour la stabilité politique d'un État, explique le journal, qu'un peuple qui a faim. La politique et l'économie sont inséparables car la pauvreté est plus affreuse au temps d'une révolution. Toute révolution est condamnée au sang, à la souffrance et à la faim ; le coût vaut le plus souvent beaucoup plus qu'on ne l'a cru au départ. L'économie change d'identité en passant d'un régime politique à un autre, parce qu'elle est dépendante de la politique et suivant – parfois dictant – ses caprices ; le peuple, ajoute le journal, aura à assumer le coût du changement – ici la Révolution – dont il est à l'origine, il aura à s'adapter, à endurer les manques des nécessités et, une fois le comble de la misère atteint, il aura inmanquablement à se révolter de nouveau, à se contre-révolter.

Les deux axes, de la politique et de l'économie, sont, nous le répétons, inséparables, parce qu'une construction politique solide se base sur une bonne vision du contexte économique, celui-ci englobe les ressources naturelles et humaines d'un État, ses réserves et ses capacités de récupération en cas de crise. L'ensemble de ces facteurs se met en jeu au cours d'une révolution, cette forte secousse qui exige des efforts supplémentaires de redressement, étant provenue de l'intérieur et non de l'extérieur, ce qui impose une discussion interminable en matière d'économie. En 1795, ces discussions ne sont pas exclusivement celles des experts en économie, mais également des journaux qui essaient de refléter la souffrance de la population à cause du manque et de la cherté des denrées. L'économie n'est donc plus un sujet tabou à la presse, comme c'est le cas sous l'Ancien Régime, mais un champ ouvert à la presse non spécialisée.¹ Les contributions des journaux au sujet économique sont inégales quant à leur importance dans chaque feuille, n'ayant pas la même vision vis-à-vis l'orientation que doit prendre le gouvernement. La Quotidienne est un journal qui s'occupe de la cause économique, plutôt dans sa dimension humanitaire que dans sa pure conception scientifique. À propos de cette forte relation entre l'économie et la politique, nous joignons la rubrique anonyme de Paris de la livraison du 30 avril, dans laquelle l'influence de l'économie par la politique est analysée dans la perspective de la priorité : soit à la liberté, indiscutablement importante pour tout gouvernement, soit à l'opinion publique, dont la confiance est requise pour que la roue de l'économie et de la politique tourne de la meilleure des façons. La Quotidienne penche pour la confiance publique qui doit être prioritaire ; il est impératif de gagner cette confiance en matière d'économie, là où il s'agit des vivres et de l'argent des citoyens.

Selon l'avis de l'auteur de l'article, les maux financiers sont dus aux mauvaises mesures financières du gouvernement précédent qui, par un esprit économique anarchique et assez peu vigilant, encourageait l'agiotage des commerçants cupides ainsi que l'action de personnes qui n'inspirent guère la confiance publique. Donc, la mauvaise gestion des affaires financières trouve principalement son origine dans l'absence de bonnes décisions au niveau politique ; l'anarchie, l'improvisation et le désordre du gouvernement, la scélératesse des agioteurs qui cherchent le profit à tout prix, se révèlent être les raisons de l'altération des finances publiques. L'écrivain exclut l'idée d'une économie florissante au sein d'un système politique désordonné. La faute première est donc politique, à la suite de laquelle les autres branches de l'État sont inévitablement touchées, y compris l'économie. Le gouvernement que l'auteur de l'article est en train de décrire, à savoir le gouvernement républicain sous la Convention nationale de 1795, doit changer le plus promptement possible ; car un gouvernement aussi centralisé, aussi rarement créatif et peu soucieux de l'avenir de ses citoyens que celui-ci ne doit plus continuer à exercer ses fonctions. Il est temps de changer, il est temps d'instiller la confiance en l'État.

¹ Nous citons à titre d'exemple le journal intitulé *Éphémérides du citoyen*, 1765-1772, de l'abbé Nicolas Baudeau, qui s'occupait de la question économique sous l'Ancien Régime.

Cette vision sur la politique et l'économie va être soutenue par un style littéraire élégant, dont l'accent rhétorique et mélodieux, accompagné d'un charmant mélange d'espoir et d'optimisme, manifeste la propre confiance de notre écrivain-journaliste anonyme dans l'avenir. La confiance de cet auteur, aux talents manifestement littéraires, provient de sa croyance que la France reprendra sa splendeur aussitôt qu'elle aura retrouvé le gouvernement qui lui convient, ainsi que le commandement qu'il lui soit le plus assorti, pour redevenir douce et généreuse comme elle l'a toujours été.

« La liberté est sans doute l'encouragement le plus utile au commerce ; mais il n'est pas moins utile aussi que la confiance publique ne soit point surprise par des intrigants sans fortune et sans aveu¹ ; qui n'ayant rien à perdre, ne courent aucun danger à tout bouleverser et qui n'en sont que plus avides. [...] L'ancien gouvernement², qui par ses emprunts hebdomadaires fournissait un aliment toujours renaissant à l'agiotage, voyant les fortunes immenses que faisaient les agents de change, songea à faire une opération financière de ces charges ; il les porta à une somme exorbitante et força en quelque sorte les acquéreurs, qui empruntaient les fonds nécessaires à un gros intérêt, à devenir des juifs ou des fripons. [...] un gouvernement se sert plus volontiers d'hommes corrompus, ensuite ce gouvernement leur déclarait la guerre, quand il n'avait plus besoin d'eux, et ceux-ci plus adroits et plus fins éludaient toutes les poursuites, les rendaient même dangereuses au gouvernement, parce qu'elles augmentaient le discrédit. [...]

Tel fait des lois, qui ferait mieux des souliers ; tel commande un vaisseau, qui manierait mieux un peigne ; tel assis sur son siège, décide de la fortune des citoyens, et ne sait pas lire³.

Telles sont les suites d'un mauvais gouvernement ; d'un gouvernement sans principes et sans frein. L'ordre naturel⁴ des choses et des idées a été renversé. Telles sont enfin les causes du défaut de confiance, si nécessaire cependant à la prospérité publique.

On ne peut y remédier, qu'en organisant promptement un gouvernement définitif, qui fasse rentrer le peuple dans ses droits, et rende la convention elle-même à ses fonctions, devoir auguste de législateur.

La cumulation des pouvoirs est le type de l'anarchie [...] ; il n'y aura point d'équilibre dans l'état, tant que cette confusion durera, parce

¹ Sans aveu est un terme féodal qui désigne celui qui n'a pas été reconnu comme vassal par un seigneur.

² Ce n'est pas de l'Ancien Régime que parle Gallais ici, mais de la Convention montagnarde, déchu après le 9 Thermidor.

³ Gallais est élitiste et ne dissimule pas son opinion quant au respect de la hiérarchie, des métiers et des classes. Avec la Révolution, les chefs militaires ne sont plus désignés dans la haute société, mais peuvent appartenir à la classe populaire : auteur de lois ; chef militaire ; et économiste ... trois métiers, trois professions qui ne doivent pas être assumés par des amateurs, mais par des hommes dont l'héritage familial le justifie. Le ton apocalyptique d'un bouleversement intenable se manifeste également clairement ici.

⁴ L'ordre naturel est celui de l'Ancien Régime, où chacun était à sa place. La Révolution représente donc l'ordre contre-naturel, opposé à la nature, telle que Gallais l'entend. C'est nous qui soulignons.

qu'elle laisse toujours une porte ouverte aux ambitieux et aux facteurs.

Dès que le gouvernement sera ce qu'il doit être, nous verrons ce qui arrive après de grandes inondations ; peu à peu les eaux s'écoulent, les fleuves et les ruisseaux rentrent dans leurs lits, et reprennent leur cours naturel ; les marais se séchent, les près se couvrent de verdure, les arbres fleurissent ; partout la nature s'égaie, elle reproduit l'abondance et le bonheur. ¹ » ²

Le journal expose souvent dans la rubrique de la Convention nationale les projets visant à garantir la livraison des grains aux zones nécessiteuses, les plans pour garantir la valeur des assignats et les moyens les plus appropriés de gérer les impôts. Il est important de rappeler que l'une des causes de la Révolution est économique, avec l'opposition entre, d'une part, la bourgeoisie ascendante et la paysannerie contre, d'autre part, l'aristocratie qui, avant 1789, s'accapare pratiquement tous les privilèges. Ce choc entre l'ancien et le nouveau constitue une crise économique latente. Cela va sans dire que la Révolution influence la physionomie de l'économie : celle-ci devient plus libérale par rapport à l'Ancien Régime. La nouvelle économie bourgeoise va constituer les prémices de l'économie industrielle du siècle à venir. Voilà pourquoi les articles relatifs aux différents aspects de l'économie sont fortement présents dans *La Quotidienne*.

2.1.3 Disette

Comme la paix qui est un vœu – ou le vœu – des Parisiens ainsi que de tous les Français en 1795 selon le journal, l'abondance des subsistances constitue une espérance que les Français rêvent de voir se réaliser. Les citoyens attendent patiemment les subsistances, à propos desquelles tournent parfois toute une séance à la Convention, qui essaye de tranquilliser la peur des citoyens en annonçant la fin imminente de la pénurie et l'arrivée tant attendue des subsistances. Et disette désigne « *l'insuffisante quantité d'une chose, relativement au besoin qui s'en fait sentir. Appliqué aux denrées alimentaires, il [le mot Disette] signifie l'insuffisance de l'approvisionnement disponible, c'est-à-dire de l'offre actuelle de ces denrées, par rapport aux besoins de la population d'un pays, d'une province, d'une localité déterminée, et à la demande qui est l'expression de ces besoins.* ³ »

La disette des subsistances devient une obsession, la peur d'en être privés hantent la pensée des citoyens ; les portraits de la pauvreté obscurcissent la scène parisienne, en particulier ceux des femmes qui cherchent leur part quotidienne de pain. Les manifestations de luxe ne passent toutefois pas inaperçues à Paris, ville curieusement contradictoire ; une magnificence se fait jour dans ses rues montrant un écart social flagrant et rejoint, comme on l'avait signalé, les racines d'un contraste social constituant les prémices d'une importante crise sociale.

« On a battu le rappel ce matin dans plusieurs sections pour faire assembler les compagnies qui doivent escorter les arrivages des subsistances. La distribution du pain est toujours la même : cependant, au milieu de cette disette, le luxe étale tout son éclat : le matin, les rues sont remplies de pauvres femmes qui gémissent à la

¹ *La Quotidienne* ou *Le Tableau de Paris*. N° 71, 30 avril 1795. p. 2-3

² L'intégralité de l'article est à lire dans les annexes.

³ COQUELIN Charles, (dir.), GUILLAUMIN Gilbert-Urbain (dir.), CLÉMENT Ambroise (préface). *Dictionnaire de l'économie politique [...]*. T. 1 (A-I). Paris, Guillaumin et C^{ie}, 1873. p. 555-556

porte des boulangers ; le soir, les promenades sont remplies de femmes élégantes qui éblouissent par leur parure. [...] On voit reparaître sur nos boulevards les chevaux de luxe et les voitures dorées, qui présagent le retour de l'abondance. Paris sera toujours la réunion de tous les contrastes : la plus affreuse misère y aura toujours sa place à côté de la plus fastueuse opulence ; du reste, la paix comble les vœux de tous les citoyens, et l'esprit public semble de jour en jour se composer d'éléments plus pacifiques.¹ »

La disette est donc tellement affreuse qu'elle constitue la première préoccupation des citoyens de Paris et le plus important sujet de leurs discussions. L'on cherche des solutions pour soulager le peuple, lui remonter le moral et le soutenir à résister à sa faiblesse, ce qui est un des rôles que la presse doit assumer. Dans ce sens, la rubrique de Paris de la livraison du 22 janvier s'adresse au « Peuple français » dans un discours véhément, l'écrivain anonyme apostrophe le peuple souffrant, en lui affirmant le caractère éphémère de sa douleur et la félicité prochaine qui va être sa récompense. L'exemple d'une Amérique qui lutte pour son salut vient conforter l'argument de l'auteur, qui voit une similarité entre deux luttes de deux peuples en quête de paix et de dignité.

« Peuple français ! Rappelle ce courage et cette magnanimité qui t'ont mis au-dessus de tous les peuples de l'univers. Eh quoi ! Vas-tu pour un moment de souffrance briser les tables sur lesquelles l'histoire avait buriné ta gloire et ta grandeur ! Tu fermes les yeux sur ton bonheur prochain, pour ne voir que ton état présent ! Insensé, pour te trouver logé à ton aise, attends, attends que ta maison soit construite et déblayée de tous les matériaux qui salissent encore l'édifice qu'on te prépare. Tu te plains d'un moment de disette ! Vois ton allié, ton ami, le peuple américain, pendant trois mois chassé de ses villes et de ses habitations, bivouaquer dans les bois ; vois-le pendant tout ce temps délayer avec un peu d'eau dans le creux de sa main une petite portion de farine que chacun portait dans un boëte de fer blanc, et se contenter de cette nourriture. Comme toi, l'Angleterre² voulait l'asservir par la famine, mais comme lui sans doute, peuple français, tu sauras supporter un mal momentané, pour jouir ensuite d'un bonheur continuel. Vois aujourd'hui ce peuple libre nageant dans toutes sortes de prospérités ; encore quelque temps, et comme l'Amérique, ton sol favorisé par la nature, deviendra le séjour de la liberté et du bonheur.³ »

La livraison du 24 avril nous donne un autre exemple de la manière dont Gallais approche le discours économique. Ce sur quoi Gallais met l'accent, c'est *l'espoir* qu'il faut donner au peuple pour qu'il puisse résister à ses problèmes. La rubrique de Paris est l'endroit idéal où Gallais étale ses observations concernant la vie quotidienne des Parisiens ; les articles qui abordent la question de la pauvreté sont plus fréquents pendant les cinq premiers mois de l'an

¹ La Quotidienne ou Le Tableau de Paris. N° 55, 14 avril 1795. p. 2

² Il est un des rares moments dans La Quotidienne où l'Angleterre est mentionnée dans un cadre négatif. Elle est ici la force qui asservit et humilie, et non pas la démocratie qui doit donner le modèle à la France et à l'Europe.

³ La Quotidienne ou Le Tableau de Paris. N° 63, 22 avril, 1795. p. 3

III de la République (1795), en vue de la dure disette qui règne. Gallais, donc, demande aux Parisiens d'avoir inlassablement de « *l'espérance* » car les subsistances, bientôt, ne vont plus être un rêve, mais une réalité. Gallais ne manque pas, pendant les premiers mois de 1795, de laisser apercevoir de la flatterie indirecte à l'égard de la Convention nationale, dont il loue les efforts d'approvisionnement Paris : la Convention, quelques mois plus tôt prisonnière du despotisme, est aujourd'hui libre et bien placée pour subvenir aux besoins des Parisiens. Donc, l'espérance en l'avenir dans les articles de Gallais émane en partie de la confiance en la Convention nationale ; Gallais développe cette confiance dans la perspective des promesses données par La Révellière-Lépeaux¹, membre de la Convention nationale, qui affirme que les grains, bien arrivés aux ports français et bien préparés pour être livrés à la capitale, ne sont pas encore arrivés à Paris pour une considération politique relative aux « conjurés » qui guettent la liberté de la République. L'approche de Gallais se focalise sur trois mots-clés : « espérance » (qui se base sur une observation d'un membre de la Convention), confiance en celle-ci et patience que les Parisiens doivent avoir pour déjouer les plans des ennemis de la liberté.

L'enthousiasme du discours de Gallais n'est pas accompagné par des chiffres ou des données : ni la quantité des grains arrivés aux ports, ni le temps nécessaire pour leur transport à Paris ni même le temps approximatif que les personnes – sous le fouet de la faim – doivent encore attendre pour que la conjuration des sanguinaires échoue. Encore une fois, la disette est romantiquement peinte dans *La Quotidienne*, où les sentiments foisonnent et les chiffres s'effacent...

« Paris ressemble depuis quelque temps à une terre agitée par des feux souterrains. L'intervalle qui sépare les éruptions volcaniques est marqué par des bruits sourds, des éclairs sombres et des craintes vagues. Le triste habitant de cette ville désolée sort de chez lui l'inquiétude dans les yeux. Il s'approche des groupes, il écoute avec avidité les traits les plus absurdes et les plus contradictoires. Ce n'est plus ce français léger, sémillant, charmant tour-à-tour ses fers et sa liberté ; c'est un promeneur solitaire² dont l'estomac est vide et la tête allumée. Il rentre dans sa famille, et ses entrailles sont doublement déchirées et par le cri du besoin et par celui de ses enfants. L'espérance viendra-t-elle enfin rasséréner son front flétri par la douleur ? Oui et nous nous empressons d'y contribuer en donnant, autant qu'il est en nous, la plus grande publicité à cette observation de Révellière-Lépeaux [...].³ »

La livraison du lendemain de *La Quotidienne* établit le lien entre le manque du pain et d'éventuelles contre-actions des fidèles de la tyrannie, donc l'influence de la disette sur une situation politique déjà fragilisée. Le journal rapporte, dans sa rubrique de Paris, la situation à Metz et la colère de la foule après la hausse du prix de pain. Les « buveurs de sang » y trouvent une occasion de remuer les cendres et de réclamer le régime de Robespierre, ce régime, à leurs yeux, étant préférable au régime économique défectueux de 1795. Le pain peut être l'étincelle d'une nouvelle révolution, c'est de cette constatation que Gallais tente d'alarmer la Convention ; l'argumenter exige un aspect scientifique qui puisse prouver la

¹ Partisan de la Convention girondine, il ne revient à la Convention thermidorienne qu'en mars 1795 et participe à la rédaction de la Constitution de l'an III.

² La présence de J. J. Rousseau se fait repérer partout dans le journal.

³ *La Quotidienne* ou le *Tableau de Paris*. N° 65, 24 avril, 1795. p. 2

dangerosité de la situation, aussi bien pour ses lecteurs que pour la Convention. C'est pour cette raison que les chiffres apparaissent dans cet article sur Metz ; le prix d'un quintal de pain avec la taxe sur chaque livre expliquent mieux au lecteur à quel point la situation exige une célérité d'action de la part de la Convention, afin de barrer le chemin aux complots des nouveaux tyrans. Le cadre émotionnel du portrait de gens agités par leur faim reste toutefois dominant. Les chiffres, quand ils apparaissent, servent d'instrument de conviction afin de renforcer la compassion du lecteur et de raviver l'alerte des Conventionnels.

« A Metz, la queue de Robespierre¹ s'agite en tout sens, les terroristes, les buveurs de sang viennent d'y exciter un mouvement, qui heureusement n'a eu aucune suite fâcheuse ; le renchérissement du pain en a été le prétexte. La difficulté de se procurer du bled, le prix excessif de 250 livres le quintal firent taxer à 40 sous la livre de pain qui se délivre chaque jour dans les sections. Les femmes se portèrent en foule à la maison commune, y insultèrent les officiers municipaux, se jetèrent sur le maire qu'elles voulurent égorger, lui tinrent les propos les plus grossiers, et demandèrent à grands cris le régime de Robespierre.² »

La disette est systématiquement associée à la situation politique ; Gallais profite des deux éléments pour renouveler sa critique contre la Révolution. Son argumentation fait dépendre l'abondance en France de la paix qu'elle doit réaliser avec l'Europe ; il explique en même temps le retard de l'arrivée des subsistances à Paris par diverses raisons, dont les actions non civilisées des habitants – notamment les femmes – des communes voisines à Paris, qui feignent la disette pour légitimer le pillage des subsistances destinées aux Parisiens. Donc, d'après le raisonnement de Gallais, si les Français endurent la disette, c'est parce que leur gouvernement est en guerre avec ses voisins, et si les Parisiens ne profitent toujours pas des denrées déjà disponibles, c'est parce que d'autres Français, à morale révolutionnaire, simulent la faim afin de s'approprier les droits des autres. La solution à la disette serait de conclure la paix et de rééduquer ceux que « la morale décadente et sans-culottide » a corrompus.

« Une des causes qui s'opposent à l'arrivage des subsistances, c'est la disette vraie et factice qui se fait sentir dans les départements voisins de Paris : dans plusieurs communes, les femmes s'attroupent et vont bivouaquer sur les grandes routes, arrêtent les voitures chargées de farine, et les pillent au nom des droits de l'homme, en donnant toutefois une légère rétribution ; les camps volant qui couvrent les routes de la Picardie, de Normandie, et de Beauce, feraient croire aux voyageurs qu'ils sont au milieu des peuplades arabes ; tel est le triste résultat de morale décadente et sans-culottide, qui a été trop longtemps prêchée au peuple.³ »

¹ La Queue de Robespierre, ou Les dangers de la liberté de la presse est aussi le titre d'un pamphlet de Jean Claude Hippolyte Méhée de La Touche, publié le 9 fructidor an II (26 août 1794), qui dénonce les montagnards thermidoriens, ou les continuateurs de Robespierre.

² La Quotidienne ou Le Tableau de Paris. N° 66, 25 avril 1795. p. 3

³ La Quotidienne ou Le Tableau de Paris. N° 58, 17 avril 1795. p. 4

L'approche littéraire du sujet de la disette continue dans *La Quotidienne* ; le panorama politique et social de Paris se complète par les débats au sujet des subsistances. Les Parisiens, selon la description du journal, sont comme un malade dont l'on suit l'évolution de l'état en cherchant dans son « bulletin » le moindre signe d'espoir : les indicateurs ne sont pas de bon augure. Les Parisiens se courbent sous le poids de la pauvreté, c'est pour cela qu'ils ne s'intéressent guère aux principes de la Révolution. La Liberté est toujours présente en tant que slogan pour commencer une révolution, la faim et le pain sont présents pour y mettre fin ; le peuple est invité à trouver un compromis entre la réalité et l'espoir, à assumer pleinement ses choix, afin de ne pas être aux prises avec la pauvreté, matérielle et morale.

« On est toujours obligé de revenir sur les subsistances, lorsqu'on veut donner une idée de la situation de Paris ; on lit tous les jours le bulletin de la capitale dans la détresse, comme on lit tous les jours le bulletin d'un malade : quel malade en effet souffre plus que le peuple, [...] ; dans quelque lieu qu'on se présente, on n'entend que des plaintes, [...], des femmes se sont jetées dans la rivière, d'autres se sont précipités des fenêtres, on porte envie à ceux qui sont morts, et qui vont goûter dans les tombeaux cette sincérité qui paraît avoir été bannie de la terre ; la paix elle-même, cette paix l'objet de tous les vœux du peuple, ne porte plus dans les esprits ces images consolantes ; [...] il n'y a plus d'esprit public. On ne parle plus des armées, en un mot l'apathie du peuple en matière de révolution est si grande, qu'il donnerait sa liberté pour une livre de pain. La distribution du pain est toujours la même, les boulangers n'ont distribué que quelques onces par individu ; beaucoup de personnes ont refusé de prendre leur ration, un grand nombre de femmes de tous les points de la ville se sont portées à l'agence des subsistances. [...] Lorsque le peuple craint d'être malheureux, et qu'il ne l'est pas encore, c'est alors qu'il se livre facilement à tous les discours de ses agitateurs, mais lorsqu'il est malheureux, et qu'il souffre par une suite de ses égarements, la honte et le repentir le retiennent loin du tumulte, l'infortune étouffe sa voix, et fait planer sur lui le silence des tombeaux. Les petits chagrins, dit Sénèque, aiment à se plaindre, mais les grandes douleurs sont silencieuses.¹ »

L'espérance d'une fin imminente de la disette, dont Gallais rapporte les signes dans les précédentes livraisons, est remplacée (ce que l'on ressent à partir de la fin d'avril) par une caricature de l'emportement du peuple à l'égard de sa pauvreté interminable. Le gouvernement tombe dans le piège du paradoxe, « *on parlait de fraternité en s'égorgeant, de liberté en incarcérant, d'abondance au milieu de la disette, de morale au pied des échafauds*² » car toute illusion est fautive et le peuple a le droit d'être éclairé. Nous n'allons plus trouver des discours encourageants, comme celui de La Révellière-Lépeaux, dans le journal, dont les articles vont progressivement céder la place à un discours sombre dans lequel le désespoir a le dessus. Après avoir pris le parti du gouvernement (la Convention), qui invitait ses citoyens à la patience pour recevoir les subsistances, *La Quotidienne* prend maintenant celui des citoyens, impatients d'avoir promptement une solution à leur faim.

¹ *La Quotidienne* ou *Le Tableau de Paris*. N°69, 28 avril 1795. p. 4

² *La Quotidienne* ou *Le Tableau de Paris*. N° 72, 1^{er} mai 1795. p. 2

Cette exaspération citoyenne est signalée dans un dialogue¹ qui clôt un article signé par Gallais, décrivant la lassitude des Parisiens. Gallais, par un ton ironique qui lui est familier, accuse une pauvre femme venant se plaindre du manque de pain, d'être une « aristocrate déguisée », parce qu'elle n'appuie pas ouvertement les efforts du gouvernement. Avant de présenter ce dialogue au lecteur, il est important de revenir rapidement sur l'évolution du raisonnement de Gallais. La contradiction de position que Gallais manifeste par rapport à son parti pris est volontaire : il est favorable au gouvernement qui soutient la cause de la liberté, mais en même temps solidaire avec le citoyen parisien qui supporte la pénurie. S'il se prononce parfois en faveur de la Convention, Gallais n'oublie pas qu'il s'agit d'un gouvernement issu de la Révolution dont il refuse le fondement. Ne soyons pas déconcertés par ce que nous penserions un paradoxe d'opinions chez lui : Gallais sait assortir les contrastes pour en faire une position ambiante propre à lui. Du pragmatisme déguisé, calme et souple, le juste milieu de Gallais est, à tout moment, sujet à d'improbables soubresauts.

« On se plaît à répandre dans la classe la moins éclairée du peuple les bruits les plus absurdes et les plus contradictoires ; et comme cette classe est d'autant plus disposée à croire qu'elle l'est moins à réfléchir, plus un bruit est absurde, plus il est ridicule, et plus il est sûr d'obtenir faveur.

Tantôt ce sont les faubourgs qui demandent un roi, la messe et du pain ; tantôt c'est la Convention qui va couronner le fils de Louis XVI. On dit un jour que les députés se sauvent à Châlons-sur-Marne ; on répand le lendemain que la représentation nationale a besoin de toutes ses forces pour faire un coup inattendu.

Hier c'était le riz qui devait empoisonner tous les sans-culottes, aujourd'hui ce sont les pommes de terre qui doivent germer dans tous les estomacs. [...]

Que m'importent, disait ce matin une femme à la porte d'un boulanger, que m'importe que nous ayons un roi ou une république, moi je veux du pain, et tout gouvernement qui ne nourrit pas son monde n'est pas le mien.

- Patience, citoyenne, répondit un homme en vieille perruque, patience, nous aurons du pain dans trois jours.
- Dans trois jours je serai morte. En voilà plus de 40 qu'ils nous trompent par des mensonges officieux.
- Mais vous n'êtes pas encore morte depuis quarante jours.
- On ne meurt qu'une fois, mais on peut languir longtemps.
- Vous ne savez donc pas quels obstacles ils ont à vaincre ?
- Je sais que s'ils ne peuvent pas tenir les rênes, il faut qu'ils les abandonnent.
- Vous ne savez donc pas ce que les fermiers généraux disaient à Henri IV ; que ceux qui tenaient la queue de la poêle étaient bien embarrassés.
- Je me rappelle aussi la réponse de ce prince ; Ventre-saint-gris ! Ils le sont moins que ceux qui sont dedans.

¹ Ce dialogue ne sera pas ajouté aux Dialogues de la troisième partie, nous nous contentons de l'incruster dans le contexte de l'approche économique de la deuxième partie en cours.

A ces mots, je jugeai que notre femme mécontente n'était qu'une aristocrate déguisée.¹
Gallais.² »

Et pour clore ce passage sur la disette dans *La Quotidienne*, dont les exemples sont tellement nombreux que nous ne sommes pas en mesure de les tous citer ici, nous lisons la partie gazette du 11 mai, article Angleterre. La disette est le mal de la société, la guerre en est l'origine ; ce malheur n'épargne pas les autres pays européens et la France peut ainsi y trouver un trait commun avec des voisins contre lesquels elle est en guerre. Parce qu'à l'instant même où les soldats de la République combattent les soldats anglais, prussiens et autres européens, les familles de ceux-ci comme de ceux-là éprouvent la même disette que les familles françaises et partagent la même aspiration à la paix. La dimension européenne³ réapparaît donc dans les articles de Gallais, qui ne se lassent pas de réclamer la paix, le vœu universel.

« La disette de grains est un malheur presque général en Europe. Elle se fait sentir en Angleterre autant que partout ailleurs. Le pain qui coûte ordinairement six sous la livre, se vend neuf sous et demi et ira bientôt à douze sous, mais c'est en argent. Ainsi, en évaluant le taux du change, ce n'est guères moins, que dans les endroits en France où il se vend le plus cher. Cette pénurie est l'ouvrage d'une guerre qui, en armant tant de milliers de bras dans tous les états, a obligé d'abandonner l'agriculture. Que de malheurs menacent l'Europe, si l'orgueil et la frénésie des gouvernements continuent à verser sur les peuples les calamités et les fléaux auxquels la paix peut mettre un terme ! [...] On compte, il est vrai, sur les bleds de Hambourg et de Dantzich ; mais la conquête de la Hollande par les Français, et les forces qu'ils ont dans la mer du nord, rendront les arrivages très difficiles. Les grains demandés dans la nouvelle Angleterre et le Canada, n'arriveront que très lentement, et peuvent encore être pris par les frégates françaises. [...] Tous les vœux appellent la paix, comme le seul remède à tant de maux. Le ministère seul s'y oppose. Les pétitions pour la paix sont fréquentes et revêtues quelquefois de 4 à 5 mille signatures.⁴ »

2.1.4 *Agioteurs et cherté des denrées*

Les raisons d'une misère populaire se complètent logiquement entre elles, car si la propriété n'est pas respectée, les propriétaires manifestent leur ressentiment à l'égard du gouvernement ainsi qu'à l'égard de ceux qui leur ravissent le droit de profiter de leurs biens. Et si la disette est due en partie à la guerre comme cause extérieure, cela n'exclut pas le facteur intérieur, caractérisé par l'avidité des commerçants et des petits fermiers, que

¹ Nous rappelons que cette structure narrative du masque qui tombe est caractéristique de nombreux articles de Gallais. Nous rappelons aussi que nous lisons dans la prochaine partie un dialogue qui propose la même structure d'un dévoilement final dont le héros sera Mably. Pourquoi autant de mystères qui ne se dévoilent qu'à la fin ? Est-ce une technique pour attirer l'attention du lecteur ? Ou la façon de Gallais de dire que le vrai visage politique de l'État ne s'éclaircira qu'ultérieurement ?

² *La Quotidienne* ou *Le Tableau de Paris*. N° 71, 30 avril 1795. p. 3

³ Gallais parlait donc d'une Europe de la faim à l'époque; il voit que les Européens doivent coopérer pour se débarrasser de ce fléau et subvenir à leurs besoins, au lieu de sombrer dans des guerres absurdes, interminables.

⁴ *La Quotidienne* ou *Le Tableau de Paris*. N° 82, 11 mai 1795. p. 1

La Quotidienne nomme des agioteurs. Le mot « spéculation » apparaît à plusieurs reprises dans le journal, mais c'est sur le mot « agiotage » et « agioteurs » que notre feuille insiste ; si « spéculation » consiste à tirer profit d'une circonstance instable du marché, l'agiotage est un type irrégulier de la spéculation sur le cours des marchandises : l'agiotage est surtout une spéculation « malhonnête », opportuniste et inhumaine. Par définition, la spéculation est une « opération financière ou commerciale qui consiste à profiter des fluctuations naturelles du marché (cours des valeurs et des marchandises, prix des biens immeubles) pour réaliser un bénéfice.¹ » Alors que l'agiotage, en finances, est « une spéculation malhonnête ou illicite sur le cours des monnaies, des valeurs ou des marchandises.² »

Il y a donc une différence entre l'agiotage et la spéculation ; bien que les deux opérations consistent à profiter de la baisse de prix de marchandises à un moment donné de leur cours, le traitement en est bien différent. Parce que, « la spéculation est un placement de capitaux fait avec intelligence par l'achat à bas prix de denrées ou marchandises, dans l'intention de les revendre plus tard lorsque les prix s'élèvent, [tandis que dans l'agiotage] l'achat se fait avec intention de revendre au plus tôt » ; le profit de l'agiotage se fonde donc principalement sur « la perte qu'il fait supporter aux autres. Lorsque son opération est terminée, il n'y a eu aucun service rendu, aucune valeur produite ; ce qui se produit est un simple déplacement de richesse, en même temps qu'une atteinte profonde portée à la morale publique.³ »

Puisqu'il s'agit de l'opposition entre la vertu et la corruption, et puisque « la morale publique » est mise en question par la spéculation, La Quotidienne ne peut pas rester à l'écart, elle a pour mission de dénoncer cette immoralité financière qui gangrène la société. Le thème de l'agiotage constitue une suite logique dans le raisonnement économique du journal, hostile à la Révolution : la guerre cause la disette et la cherté des denrées, ces deux éléments appauvrissent le peuple qui devient victime de la cupidité des agioteurs, ces derniers profitent à leur tour de la clémence, ou de la connivence, des gouvernements révolutionnaires successifs, qui leur autorisent l'accaparement des biens des propriétaires qui deviennent comme les locataires de leurs propres biens. Dans la France de 1795, selon La Quotidienne, la sincérité manque parfois comme le pain, et l'authenticité est délibérément ignorée par la nécessité des intérêts. Si la disette est une réalité, la cause n'en est pas que la guerre, mais également l'attitude des cultivateurs :

« Tous les citoyens de Metz naturellement bons et amis de la tranquillité, [...] réjouissent de voir revenir l'abondance dans cette cité par les moyens que la convention nationale vient de prendre dans sa séance du 25 germinal ; elle a trouvé la véritable cause de la pénurie des grains dans l'avarice des fermiers, qui insultent à la misère des propriétaires, et s'engraissent à leurs dépens.⁴ »

La Quotidienne dénonce la faiblesse du gouvernement face aux comportements des agioteurs ; elle s'indigne contre le dysfonctionnement de certains révolutionnaires comme Cambon, ministre des finances de la Convention, incapable de contrôler l'oscillation des prix du marché. Cette infirmité de la Convention thermidorienne met en jeu l'argent public et risque la sûreté des biens. N'est-ce pas la faute des agioteurs, dont il faut maîtriser l'activité avant qu'il ne soit trop tard ?

¹ REY Alain (dir.). Le Grand Robert de la langue française. 2^e édition. T. 6. Paris, Le Robert, 2001 pour la présente édition (1951-1966 pour la première édition). p. 660

² Rey, op.cit., p. 255

³ Coquelin et al. *Dictionnaire de l'économie politique*, T. 1, p. 27

⁴ La Quotidienne ou Le Tableau de Paris. N° 66, 25 avril 1795. p. 3-4

« Les matières d’or et d’argent ont baissé hier de 30 et même 40 pour cent ; on se perd à expliquer les causes de cette hausse et de cette baisse extraordinaire : tout ce qu’on peut démêler au milieu de ce dédale ténébreux, c’est que la fortune publique est à la disposition des agioteurs qui peuvent en changer la valeur vingt fois par jour : Pourquoi Cambon est-il donc encore au comité des finances ! N’est-il pas à craindre que les crimes de l’agiotage ne deviennent les crimes du gouvernement ? ¹ »

S’il est urgent de mettre fin au phénomène de la faim en 1795, il est encore plus urgent de combattre l’agiotage, cause de la disette. La Quotidienne, comme elle proteste contre l’inaction de Cambon, reproche à

– qu’elle estime toutefois – de se servir, dans son discours sur les subsistances, d’un vocabulaire qui évoque le temps de la tyrannie. Car, en termes de priorité, il faut avant tout freiner la rapacité des trafiqueurs de pain qui s’enracinent comme un mal à extirper. Nulle pitié pour les agioteurs : seul l’intérêt des citoyens est à prendre en considération.

« Nous sommes fâchés que *Boissy-d’Anglas*, dont nous aimons les talents, dont tous les bons citoyens chérissent le patriotisme sans exagération, et la modération sans faiblesse, nous sommes fâchés qu’il ait employé dans son rapport sur les subsistances, le vieux mot, le mot banal et parasite de *malveillance*. Voilà quatre ans qu’on nous parle de *malveillance* sans la désigner ; n’en parlez pas tant et punissez-la, recherchez les malveillants et nommez-les sans hésiter, et n’allez pas par de vagues et insignifiantes dénominations, jeter le trouble dans toutes les âmes, et une sorte de ridicule sur vos opérations. [...] Tout colporteur, agioteur et courrier de pain, saisi en flagrant délit, serait condamné à quatre ans de fers. Aux maux extrêmes, il faut d’extrêmes remèdes et nous ne sommes sévères que parce que nous avons à combattre les deux plus grands fléaux de l’humanité, la faim et la cupidité.² »

Si la présente recherche se focalise sur la rubrique de Paris, étant celle qui comporte les articles de réflexion et les écrits littéraires les plus percutants, elle n’omet pas l’intérêt des séances de la Convention en matière d’économie, car plusieurs projets de loi sur les finances y ont été votés. Alors nous allons aussi nous pencher, en tant que lecteurs extérieurs de l’esprit d’une période et non comme des experts en économie, à quelques-unes de ces séances qui traitent de la question économique. La séance du 24 floréal an III (13 mai 1795) aborde le sujet des finances et montre du doigt la responsabilité des agioteurs de leur dégradation. Génissieux³ y présente une motion au cours d’un débat relatif aux finances, sa proposition concerne les papiers, de la circulation desquels les agiotateurs profitent illégalement pour continuer à conquérir le marché et à moissonner ce qu’ils ne méritent pas :

¹ La Quotidienne ou Le Tableau de Paris. N° 26, 16 mars 1795. p. 3

² La Quotidienne ou Le Tableau de Paris. N° 15, 5 mars 1795. p. 3-4

³ GENISSIEUX (J.-J.-V.), membre de la Convention et du conseil des Cinq-Cents, ministre de la Police générale pour une durée momentanée. D’opinions républicaines, il s’oppose à l’administration financière du Directoire. GALOIS-LEONARD M. *Dictionnaire de tous les Ministres. Depuis la Révolution jusqu’en 1827*. Paris, Charles-Bechet, Ambroise Dupont et C^{ie}, 1828. p. 258

« Convention nationale.

Présidence de Vernier. *Suite de la séance du 24 floréal.*

Génissieux a obtenu la parole pour une motion d'ordre dans la discussion sur les finances. Il a exposé que le temps pressait, qu'il n'était pas permis à l'assemblée de la tâtonner et de faire des essais. [...] Nous convenons que le premier pas à faire, est de diminuer considérablement la masse des assignats en circulation, et d'ôter par là, des mains des agioteurs le couteau avec lequel ils saignent le peuple. [...]»¹

L'agiotage à l'époque n'est pas qu'un aspect de la dégénérescence de l'économie, mais surtout une indication de l'impuissance du gouvernement à contrôler le marché. La Quotidienne relie encore une fois la nécessité de freiner la cupidité des agioteurs à un corps gouvernemental compétent, car c'est au gouvernement qu'échoit la tâche de proposer les solutions afin de relancer l'économie ; c'est pareillement au gouvernement qu'incombe la responsabilité d'assurer la stabilité financière, dans un marché encore fragilisé par le changement politique, mais aussi par l'effet de l'agiotage. Par compétent, la « force » n'est pas réellement la solution selon le journal ; car jamais la force n'est la bonne arme à utiliser si elle n'est pas complétée par un bon langage politique et une vision efficace.

« La force armée s'est portée avant-hier au Palais-Royal ; elle a arrêté un très grand nombre d'agioteurs. Cette mesure n'a produit qu'un effet, celui de faire augmenter le prix de l'or et de l'argent. A l'instant où nous écrivons, les agioteurs remplissent encore leur ancien repaire, et les spéculations s'y font comme à l'ordinaire. Cela prouve que la force ne fait rien là où il n'y a pas de gouvernement. Le régiment de chasseurs qui était ici n'y est plus, il a été remplacé par des carabiniers.² »

La question de l'agiotage trouve une dimension logique dans celle des denrées. La disette des denrées ainsi que leur cherté créent le climat idéal pour que l'agiotage prospère aux dépens des pauvres citoyens. Ce n'est pas tout, la cherté des denrées peut être instrumentalisée pour troubler la sécurité publique. La cherté des vivres, étant un sujet de débats journalier, semble être le meilleur des subterfuges pour ceux qui œuvrent, pense La Quotidienne, à replonger la République dans le chaos. La disette ne se concentre pas qu'à Paris, mais en province aussi ; La Quotidienne prend l'exemple de la ville de Tours, où la cherté des denrées suscite la colère des citoyens :

« Et si l'on en croit quelques lettres de Tours, cette belle ville n'est pas tranquille. Agitée tour-à-tour par le fanatisme et l'intolérance, elle craint encore de devenir la proie des terroristes et des buveurs de sang. [...] Tels sont les germes des grands maux que nous prépare la coupable imprévoyance du gouvernement.³»

¹ La Quotidienne ou Le Tableau de Paris. N° 86, 15 mai 1795. p. 1

² La Quotidienne ou Le Tableau de Paris. N° 87, 16 mai 1795. p. 4

³ La Quotidienne ou Le Tableau de Paris. N° 29, 19 mars 1795. p. 4

Alors l'on se plaint partout de l'agiotage : après la ville de Tours, La Quotidienne, dans sa rubrique de la Convention nationale du 16 mai, développe la situation dans le faubourg de Montmartre, où cherté des denrées, disette et agiotage suffoquent le quotidien des citoyens :

« La section du faubourg Montmartre est venue faire entendre ses plaintes contre l'agiotage et l'égoïsme et les maux incalculables qui en dérivent ; elle a demandé une augmentation de la ration de pain pour la classe indigente qui ne peut y suppléer par d'autres denrées.¹ »

Il semble que Gallais prend à cœur la question de l'agiotage ; il essaie d'expliquer le processus qui devient le cauchemar des pauvres citoyens. Il introduit un nouvel élément à son explication dans l'article du 8 mai, à savoir la valeur des papiers (les assignats), en baisse constante, ce qui force la hausse du prix des denrées. Il reproche à la Convention son peu de lucidité quant à une transparence qui arrive au mauvais moment, lorsque cette assemblée donne le chiffre exact du déficit du gouvernement, déclaration qui enflamme la frénésie de l'agiotage. Cette remarque de Gallais soulève une question relative à la bonne stratégie qu'un gouvernement doit adopter dans sa politique : est-ce qu'un gouvernement doit être, constamment, complètement franc à l'égard de son peuple, ou devrait-il être flexible lorsqu'il est question d'annoncer des réalités négatives ? Si l'on opte pour la deuxième possibilité, qui semble celle que Gallais prêche dans son article, où se trouve la limite entre la flexibilité et le mensonge ? Cette interrogation reste ouverte, et cet article montre encore une fois le décalage (après que La Quotidienne en cite de nombreux exemples) entre la circulation des papiers et la mauvaise circulation des denrées, qui est une des raisons principales de l'agiotage : une pandémie financière qui ravage tout si une solution efficace ne se présente pas, déduit le journal :

« Bien des gens ont l'air de s'étonner que dans la belle saison, au milieu des espérances d'une belle récolte, toutes les denrées, contre le cours ordinaire des choses, augmentent d'une manière effrayante. Le bois qui cet hiver ne valait encore que 200 livres la corde, en vaut aujourd'hui quatre à cinq cents. [...]

C'est qu'on ne veut pas voir que le papier, en perdant tous les jours de sa valeur, doit augmenter celle des denrées qu'il représente. C'est qu'on ne veut pas se rappeler que la convention, en avouant que le déficit du dernier mois, était de 650 et quelques millions, a porté au dernier excès les spéculations de l'agiotage et les craintes des capitalistes. [...]

Voilà les causes de l'argumentation des denrées. Voilà le fonds de cette plaie profonde, de cet ulcère rongeur qui nous mine et qui nous tuera, si l'on n'y met ordre.

Gallais² »

Des assignats en chute, des denrées en carence, de l'agiotage en prospérité, le tout concourt à aggraver la situation économique, déjà fragile, et à augmenter le malheur populaire. Le gouvernement est invité à agir le plus promptement possible pour se sauver de la faillite d'abord, et sauver ses citoyens des souffrances de la famine ensuite.

¹ La Quotidienne ou Le Tableau de Paris. N° 87, 16 mai 1795. p. 3

² La Quotidienne ou Le Tableau de Paris. N° 79, 8 mai 1795. p. 4. Le texte entier est à lire dans les annexes.

« Le prix des denrées augmente encore tous les jours, dans une progression remarquable. La viande s'est vendue aujourd'hui jusqu'à six francs la livre, et le pain douze francs. Hier soir, les louis valaient 360 livres. [...] Tant qu'on n'aura pas pris un parti sur la masse des assignats, qui pèsent si vivement sur le peuple, et que la nation ne connaîtra pas le genre de gouvernement qu'on veut lui donner, la confiance ira toujours décroissant, et les besoins de la plus respectable portion du peuple iront en augmentant. ¹ »

Donc, l'agiotage est un « jeu² » méchant et nuisible, qui renforce l'écart entre les classes sociales et attise le ressentiment entre les citoyens. Ce phénomène ne se limite pas à la Convention, mais constitue aussi un fléau social difficile à extirper sous le Directoire :

« [...] l'inflation, insidieux complément de la révolution, avait ruiné les rentiers et fortement éprouvé les propriétaires d'immeubles. L'aspect de la ville attestait l'appauvrissement général : les hôtels aristocratiques transformés en bâtiments publics ou cédés à des spéculateurs qui en tiraient argent comme ils pouvaient ; [...] c'étaient des financiers et des hommes d'affaires [...] qui avaient le mieux tiré leur épingle du jeu. Leurs rangs s'étaient grossis de nouveaux riches nés de l'agiotage. ³ »

2.1.5 *Impôts et assignats*

Après la propriété, la disette, l'agiotage et la cherté des denrées, nous allons lire ce que La Quotidienne dit au sujet des impôts, en étroite liaison avec les assignats bien entendu. Ils vont être régulièrement abordés, étant un facteur important de la stabilité ou de la décadence de l'économie en 1795. Par impôt, l'on désigne une « charge publique, [un] droit imposé sur certaines choses⁴ » ; l'impôt peut désigner également « une contribution pour la dépense publique, qui est nécessaire à la conservation de la propriété particulière. ⁵ »

La question de l'impôt recoupe celle de la propriété selon la vision de La Quotidienne ; les deux thèmes concernent les limites du droit du gouvernement, en l'occurrence républicain, d'« imposer » une participation financière, ou foncière, aux citoyens pour « la conservation » des biens publics, et non la « propriété particulière » comme dit Raynal. Le sujet de l'impôt fait l'objet de discussions à la Convention dont La Quotidienne rapporte celles qu'elle juge les plus intéressantes. Ces débats portent également sur un type particulier d'impôts, pratiquée sous l'Ancien Régime : l'impôt en nature. L'impôt en nature n'exige pas la somme en question, due à l'État, en argent, mais demande sa valeur sous la forme même du bien possédé par le propriétaire. En d'autres termes, si l'impôt est dû par un paysan, ce dernier peut le

¹ La Quotidienne ou Le Tableau de Paris. N° 83, 12 mai 1795. p. 4. Le texte entier est à lire dans les annexes.

² Alain Rey, dans son Dictionnaire, donne cette définition de l'agiotage :

« Un jeu, un trafic sur les effets publics, un jeu sur la hausse ou la baisse, ou sur le prix de certaines marchandises. » Le terme correspond en 1716 à « la spéculation sur les cours des monnaies, puis sur les effets publics. » Agiotage fut utilisé pour signifier « les spéculations financières de la fin du XVIII^e siècle, et à propos des assignats, sous la Révolution, avec l'idée de crise économique. »

REY Alain. Dictionnaire historique de la langue française. Paris, Le Robert 1993 pour la première édition, 2010 pour la troisième et présente édition. p. 34

³ Lefebvre, Le Directoire, p. 133

⁴ LITTRÉ Émile. Dictionnaire de la langue française. T. 3. Paris, Hachette, 1881. p. 37

⁵ RAYNAL Guillaume-Tomas-François (abbé Raynal). Histoire philosophique et politique des établissements et du commerce des européens dans les deux indes. T. 5, liv. 13. La Haye, 1774. p. 51

payer par une partie de ses récoltes, voire de son terrain et non pas forcément donner sa valeur en argent. « *L'impôt en nature demande à l'industriel une part de ses produits, ou prélève sur le terrain même une part de la récolte de l'agriculteur au profit du trésor public.*¹ » Ce sont donc ces trois questions étroitement liées, de l'imposition, des finances et des assignats, que nous allons aborder à la lumière des articles de La Quotidienne.

Les séances de la Convention abondent en discussions sur la fiscalité, qui crée des divisions entre partisans et opposants à ce projet vivement débattu. Sous l'Ancien Régime l'impôt en nature signifie une dîme, c'est-à-dire une somme d'argent versée à l'Église pour assurer la subsistance du clergé ainsi que l'entretien des bâtiments du culte, ou venir en aide aux pauvres. Il représente le dixième des produits de la terre, une quantité variable d'une circonscription religieuse à l'autre². Tout le débat consiste donc à savoir s'il est envisageable de reproduire le même modèle sous la Convention, en 1795. Lanjuinais, au cours de la séance du 7 prairial de l'an III (26 mai 1795), exclut la possibilité d'appliquer l'imposition en nature, surtout après qu'une grande partie des récoltes a été effectuée. Un autre député, Clauzel, considère la question de l'imposition en nature moins importante que celle du « retirement des assignats », car les assignats circulent en abondance dans le marché, ce qui maintient la cherté des denrées même si le gouvernement, en revanche, réussit à baisser le prix du pain.

« Convention nationale.

Suite de la séance du 7 Prairial.

[...] La discussion s'engage sur le projet de l'impôt en nature. [...] Lanjuinais croit que la perception de l'impôt en nature est très difficile, surtout dans les pays, habités par les mécontents, connus sous le nom de chouans. [...]

Clauzel croit que ce n'est pas de l'impôt en nature qu'il faut s'occuper, mais du retirement des assignats, parce que ce ne serait pas rendre un grand service aux français, surtout aux parisiens, de leur procurer du pain à très bon marché, si les autres denrées de première nécessité se payaient fort cher à cause de la grande quantité d'assignats en circulation. [...]

Après quelques débats, la convention décrète qu'il n'y a pas lieu à délibérer sur le projet de l'impôt en nature ; le comité des finances est chargé de faire demain un rapport sur les moyens de retirer les assignats de la circulation.³ »

L'imposition en nature est donc un sujet, nous dit La Quotidienne, à la mode politique en 1795 ; les occasions en sont nombreuses, dont l'ouverture des discussions sur les impositions à la Convention, le 19 mai 1795. La Quotidienne ne passe pas à côté d'un sujet aussi en vogue, auquel elle consacre sa rubrique de Paris de la livraison du 21 mai, pour éclaircir le sujet par les opinions de ses lecteurs. Si la rubrique porte la signature de Gallais, le corps est en revanche occupé par la lettre d'une « Abonnée ». Pour cette « abonnée », l'imposition en nature est réalisable, car elle a déjà été pratiquée par les citoyens catholiques qui versaient des dîmes pour leurs églises ; rien n'empêche en conséquence que le même processus soit relancé par les citoyens républicains à l'égard de la République. L'écrivain-abonnée est donc favorable à cette sorte d'imposition, et incite les députés à gagner les deux voix importantes

¹ ROYER Clémence-Auguste (M^{lle}). *Théorie de l'impôt ou la dime sociale*. T. 1, chap. 15. Paris, Guillaumin et C^{ie}., 1862. p. 191

² <http://bit.ly/2cWnVRr>

³ La Quotidienne ou Le Tableau de Paris. N° 99, 28 mai 1795. p. 4. Le texte entier est à lire dans les annexes.

de Bourdon de l'Oise et de Louvet, qui ne semblent pas encore convaincus de la faisabilité de ce type d'impôt, alors que notre abonnée – qui regrette d'ailleurs que cet impôt ait été refusé par les gouvernements précédents – pense que ce mode est « le plus juste et le plus facile de tous¹ ». Afin de discuter les points concernant cette « imposition en nature », elle propose trois axes d'approche : « la possibilité, les avantages, la nécessité. »

Quant à « la possibilité », elle est parfaitement garantie et ne demande qu'une bonne foi de la part des citoyens républicains, qui ne seraient moins zélés pour présenter des services à la République que les catholiques envers l'Ancien Régime. Parlant des « avantages », ils vont être remarqués par les dispositions à prendre à propos des denrées accumulées dans les communes et, dans ce sens, deux mesures sont envisageables : si le point de collecte de ces denrées est bien équipé, la République se charge de les transporter dans les chefs-lieux où elles sont ensuite conservées. A contrario, si le lieu de collecte des denrées est dépourvu des équipements nécessaires, les produits vont être vendus aux enchères sur place et au profit de la nation. L'acquéreur sera obligé d'en payer une partie et de donner une caution pour le reste des denrées qu'il avait achetées ; un bon nombre de propriétaires n'hésitent pas, dans ce cas, à racheter leur part d'impôt. Est-ce que, finalement, cet impôt en nature est réellement « nécessaire » pour la République ? Oui. La Convention, puisqu'elle ne se charge pas des frais de la culture des denrées, n'assume que les frais de recouvrement et ceux de paiement des salaires aux collecteurs, comme une récompense de leurs efforts.

D'après cette lettre de l'abonnée, qui « sert parfaitement [les] opinions » de Gallais, l'on imagine que ce dernier soutient le système de l'imposition en nature. Néanmoins, Gallais se contente d'approuver une opinion touchant à un sujet aussi délicat que les impôts. Il rappelle à ses lecteurs que ce n'est pas lui qui développe les « avantages » et expose la « nécessité » de l'imposition en nature, mais c'est une de ses « abonnées ». Qui est-ce ? Et pourquoi ne pas rendre un hommage public à un esprit aussi distingué et bien informé ? Craindrait-on également la pire des peines, en parlant de l'économie comme en parlant de la politique ou de la religion ? Contentons-nous de lire les réflexions de cette abonnée anonyme, plutôt que de chercher son identité, qui pourrait n'avoir existé que dans les articles de Gallais.²

« PARIS.³

Nous remettons de jour en jour à donner notre avis sur le projet de Dubois-Crancé. L'impôt en nature nous avait toujours paru si simple que nous n'avions jamais trop conçu les difficultés que n'ont cessé de faire naître autour de lui ceux qui sans doute avaient intérêt à le rendre difficile.

Une de nos Abonnées, femme de beaucoup d'esprit, vient de nous écrire sur cet objet. Son mémoire rempli de vues, et fort bien écrit, sert parfaitement nos opinions et nous paraît devoir lever bien des doutes, s'il est lu avec quelque peu d'attention. [...]

Il est bien douloureux, dit notre abonnée, pour nous les bons citoyens, d'avoir vu successivement rejeter par les deux premières

¹ La Quotidienne ou Le Tableau de Paris. N° 92, 21 mai 1795. p. 1

² Nous n'envisageons pas démentir systématiquement les articles de Gallais, en considérant que l'anonymat des contributions des lecteurs est synonyme d'un article dont La Quotidienne est à l'origine. L'absence des signatures en est toutefois sujette à d'interminables interrogations quant à une existence effective de ces abonné(e)s qui envoient leurs réflexions à La Quotidienne.

³ Nous avons déjà donné le début de cet article, lorsque nous avons parlé du courrier des lecteurs dans La Quotidienne.

assemblées le mode de l'imposition en nature, le plus juste et le plus facile de tous.

[...] Quelque soit celui de ces deux partis que l'on prenne, tout est avantage pour la république dans la perception de l'impôt en nature.

D'une part, la certitude d'une quantité connue d'approvisionnements dans les grandes communes, [...] De l'autre, par le prix des adjudications réglé sur le taux actuel des denrées, une rentrée prompte et considérable d'assignats.

Enfin, si l'impôt n'est pas perçu en nature, comment attirer au trésor public des sommes capables de balancer la dépense ? [...]

C'est une vérité bien triste, mais une vérité connue que les assignats perdent dans la circulation les sept huitièmes de leur valeur. Donc l'impôt tel qu'il est, payé en assignats ne fournira aux dépenses de la nation que le huitième de ce qu'il devait produire.

Rendra-t-on l'impôt sept fois plus fort ? Alors nul citoyen ne pourrait ni l'acquitter, ni vivre. [...]

Vu le très haut prix des denrées, la nation qui n'aura fait aucuns frais pour la culture, trouvera tout bénéfice dans cet impôt, il ne lui en coûtera que les frais de perception [...].

L'expérience ayant démontré le danger de ces compagnies¹, et les privilèges² n'existant plus, quels obstacles peuvent s'opposer à une mesure aussi simple et aussi équitable pour les citoyens qu'elle est avantageuse pour la république ?³ »

La Quotidienne revient sur le sujet de l'imposition en nature dans sa livraison du 31 mai. Le projet de Dubois-Crancé, décrété par la Convention, n'est pas suffisamment discuté selon notre journal, ce qui risque de laisser sans solution certains détails, qui empêchent l'exécution de l'ensemble du projet, malgré le profit collectif que la République peut en tirer. La Quotidienne en rappelle les avantages et ne manque pas de présenter les inconvénients relatifs à des circonstances techniques. Ce projet va interdire, selon l'écrivain anonyme de l'article, toute tentative de monopolisation et va être un facteur de sécurité pour la gestion de l'économie, car il assure une quantité suffisante de denrées, et permet de savoir ce que la terre procurera aux besoins des citoyens lors des récoltes ultérieures. Quant aux inconvénients, ils concernent notamment le transport des gerbes, ralenti par leur lourdeur, qui demandent des précautions supplémentaires de protection lorsqu'elles traversent des régions dangereuses, et qui sont davantage exposées à la perte dès qu'elles sont mûres et sèches. L'écrivain propose quelques solutions. Par exemple, le problème des batteurs va être résolu par l'effort du gouvernement de fournir des batteurs payés comme les propriétaires ; le battage se fait dans les grandes communes où les particuliers peuvent conserver les pailles, ce qui diminue le risque de perdre une grande quantité de gerbes en route pendant le transport d'une région à une autre.

L'article est donc purement technique sur ce sujet de l'imposition en nature ; il est un des rares exemples où La Quotidienne aborde une question économique d'une façon apparemment strictement scientifique sans passer par des réflexions théoriques. Or, à lire la conclusion de cet exposé politico-économique, l'on saisit le retour des images littéraires, les

¹ Les compagnies financières de l'Ancien Régime.

² Ceux de l'Ancien Régime.

³ La Quotidienne ou Le Tableau de Paris. N° 92, 21 mai 1795. p. 1-2 Le texte entier est à lire dans les annexes.

métaphores et comparaisons artistiques (que nous allons souligner) qui font hésiter le lecteur sur l'identité culturelle de l'auteur de l'article. Est-ce un homme politique qui se prononce sur un sujet économique, ou un homme de lettres et un journaliste, dont l'ample culture lui permet de discuter des questions de toutes les couleurs ? Voici l'article du journal en question :

« Quoique la convention ait décrété la question préalable sur l'impôt en nature, ou le projet de Dubois-Crancé, nous ne croyons pas celui-ci tellement battu que nous ayons renoncé à lui faire passer par la voie de notre journal de nouvelles réflexions qui feront apercevoir dans cette mesure un nouvel avantage très important.

[...] De là trois résultats intéressants.

1° Impossibilité d'accaparements frauduleux. 2° Tranquillité du gouvernement et bonne administration, s'il y a suffisamment de subsistances pour un an et plus. 3° Prévoyance du gouvernement, s'il n'y a pas une abondance faite pour le rassurer, prévoyance d'autant plus heureuse que dès la récolte il pourra savoir quelles précautions il conviendra à sa sagesse de prendre.

Il existe cependant de véritables inconvénients dans le transport des gerbes des dîmes, des lieux où elles auraient été recueillies jusqu'à celui de leur dépôt général. [...]

Ces détails sont essentiels, c'est faute d'y entrer et d'apercevoir les puissantes objections qu'ils fournissent que les auteurs des projets les plus utiles sont obligés souvent d'y renoncer ; satisfaits d'un plan noble et simple, ils s'élançaient jusqu'à la vérité sur les ailes du génie, mais oubliant qu'il suffit d'un grain de grêle pour arrêter le vol le plus hardi, une petite contrariété imprévue dans l'exécution, les déconcerte, et le découragement leur fait regagner la terre sans y rapporter les rayons célestes auxquels ils étaient près d'atteindre.¹ »

Les discours relatifs aux finances sont nombreux, auxquels La Quotidienne prête une attention particulière dans ses livraisons de mai 1795. Il est rare que la rubrique de la Convention nationale ne contienne pas le rapport d'une séance dans laquelle un projet ou une démarche à propos des assignats ou des finances publiques n'ont pas été discutés : ces exemples sont tellement nombreux que nous en citons ici seulement quelques-uns. comme : le discours de Thibaut sur les assignats et les finances, publié dans la livraison du 4 mai de La Quotidienne, N° 75 ; les discussions sur les meilleurs moyens d'améliorer les finances, avec Vernier, le 7 mai, N° 78 ; Rouzet, Dubois-Crancé, Tallien et Charlier, le 9 mai, N° 80.

Vernier², « organe du comité des finances³ », présente, dans la séance du 14 mai, publiée dans la livraison du 17 mai du journal, son projet final des finances, dans lequel il propose un plan composé de 20 articles, dont le premier stipule que « les assignats républicains et les pièces de métal au signe républicain sont la seule monnaie nationale.⁴ » La suite de la séance

¹ La Quotidienne ou Le Tableau de Paris. N° 101, 30 mai 1795. p. 2. Le texte entier est à lire dans les annexes.

² Théodore Vernier, (1731-1818), juriste et homme politique français, président de la Convention en mai 1795. Il s'intéresse, pendant la Révolution, aux finances publiques et défend l'existence de l'impôt, pourvu qu'il soit équitable.

³ La Quotidienne ou Le Tableau de Paris. N° 88, 17 mai 1795. p. 2

⁴ Ibidem

(18 mai), publiée dans la livraison du 19 mai, aborde le sujet de l'imposition en nature ; la discussion est épineuse, dont les protagonistes principaux sont Dubois-Crancé, « organe des deux comités des finances et d'agriculture¹ », Bourdon de l'Oise et Merlin de Douai.²

Rappelons très brièvement l'histoire des assignats, qui sont établis par un décret de l'Assemblée constituante le 19 décembre 1789, Necker et Mirabeau en avaient proposé l'usage pour sauver l'État de la faillite imminente. Cette proposition est suivie de la confiscation des biens du clergé afin d'en faire des biens nationaux, un prélude pour vendre les biens du clergé à la criée et ravitailler les caisses de l'État. Les nouveaux billets (les assignats), qui ont la même valeur que les biens du clergé en attente de vente, sont mis en circulation. Les assignats, constamment sujets à l'agiotage, aux projets hostiles des ennemis de la République, qui mettent en circulation un grand nombre de faux assignats pour accélérer la dépréciation de la monnaie républicaine, sans négliger l'usage excessif que les régimes révolutionnaires en font, tous ces éléments contribuent à la discréditation des assignats. Leur planche fut brisée le 19 février 1796, après une existence qui aura duré à peu près six ans, de la Constituante jusqu'à la fin de la Convention, plus de 45 milliards 580 millions en ont été fabriqués.



Assignat à face royale, « de la création du 29 septembre 1790 ». Les assignats à face royale étaient encore en circulation en 1795, comme va le confirmer le tableau suivant, publié dans *La Quotidienne*.

La Quotidienne s'intéresse ainsi à informer son lectorat de l'état des assignats à l'époque, pour qu'il soit éclairé des modifications de la valeur monétaire qui va inévitablement avoir des répercussions sur son quotidien. Elle a ainsi l'intention de se distinguer des journaux de son temps par l'ajout de tableaux explicatifs de l'état du commerce, dont les assignats et leur valeur. Voilà pourquoi elle publie, dans sa livraison du 20 mai, un tableau représentatif des assignats dont la valeur dépasse les 5 livres ; le journal garde anonyme l'identité du destinataire du tableau (tout en insistant sur le fait que ce tableau a été particulièrement adressé au journal : « ... de nous être communiqué »), et le fait suivre par des chiffres montrant la valeur des assignats démonétisés.

¹ *La Quotidienne* ou *Le Tableau de Paris*. N° 90, 19 mai 1795. p. 1

² La rubrique de la Convention nationale de cette livraison occupe une page et demie (deux colonnes et demie) de l'ensemble de la livraison, entièrement consacrée aux discussions sur les finances.

Voici une note qui vient de nous être communiquée, & qui nous fournit un tableau qui mérite d'être connu.

Etat des assignats à face royale de 5 livres & au-dessus, d'après le compte de la trésorerie nationale, arrêté le 30 ventôse dernier.

1°. Assignats de 5 liv.	620,639,565 liv.
2°. Assignats de 25 liv.	606,808,500
3°. Assignats de 50 liv.	214,206,550
4°. Assignats de 60 liv.	40,052,180
5°. Assignats de 70 liv.	14,728,000
6°. Assignats de 80 liv.	16,411,000
7°. Assignats de 90 liv.	17,553,890
8°. Assignats de 100 l.	61,085,500
Total des assignats à face de 5 liv. & au-dessus, au 30 ventôse dernier, ci	1,642,065,885 liv.

Par un décret du 22 présent mois de floréal¹, il est décrété que les assignats à face au-dessus de 100 livres, ci-devant démonétisés, seront reçus en paiement de biens nationaux à vendre.

Suivant le même compte du 30 ventôse.

Il y a, 1° de ces assignats en suspens dans la caisse pour 4, 345, 231².

2° Démonétisés, qui ne sont pas rentrés, pour ... 8,746, 349.

Total des assignats de 6 livres et au-dessus démonétisés par décret du 27 de ce mois 1,665,157,515 livres.³ »

Génissieux voit dans les assignats un instrument dont profitent les agioteurs pour doubler voire tripler leurs fortunes, alors que la misère du peuple s'aggrave. Il propose de la sorte, dans sa motion d'ordre pour le débat sur le sujet des finances, dans la séance du 24 floréal (13 mai) que « le premier pas à faire, est de diminuer considérablement la masse des assignats en circulation, et d'ôter par là, des mains des agioteurs le couteau avec lequel ils saignent le peuple.⁴ »

Johannot, à son tour, propose un projet sur les finances. Il présente, dans la séance du 22 floréal (11 mai), publiée dans la livraison du 12 mai de La Quotidienne, ses idées sur les assignats à face royale, qu'il penche à supprimer et à remplacer par des assignats républicains. Bourdon de l'Oise exprime plutôt sa crainte par rapport à la manière dont cette question de finances est traitée, et va à l'encontre du projet de Johannot ainsi que du plan du Comité des finances. Il considère que l'imposition en nature est impossible dans les circonstances actuelles de la République, ce projet ayant besoin d'énormément de soldats pour que l'imposition soit réalisée ; il présente à l'assemblée son propre projet pour rétablir le crédit national. Les détails de ces discussions sont trop longs pour être tous présentés ici, nous citons ceux qui éclairent la conviction des débatteurs que le sujet économique est entièrement lié à la condition politique de l'État, qui en est mutuellement influencée.

¹ 11 mai 1795.

² Le chiffre est difficilement lisible, il peut être 291 !

³ La Quotidienne ou Le Tableau de Paris. N° 91, 20 mai 1795. p. 4

⁴ La Quotidienne ou Le Tableau de Paris. N° 86, 15 mai 1795. p. 1

« Séance du 22 Floréal.

La discussion reprend sur le projet des finances présenté par Johannot. [illisible] parle en faveur des crédules hypothécaires, il propose un projet de décret dont voici les principales dispositions :

1° Les assignats au-dessus de 25 livres continueront d'avoir cours, néanmoins ceux de cinq livres à face royale, seront échangés contre les assignats républicains.

2° Les assignats de vingt-cinq livres et au-dessus, seront échangés pour les trois quarts de la valeur en cédules hypothécaires ; l'autre quart sera échangé contre des assignats de 30 livres et autres de nouvelle émission.

3° A dater du premier fructidor prochain, les impositions seront payées en nature ou en assignats au taux où se trouvera alors le quintal de bled, base de la nouvelle contribution.

Bourdon, de l'Oise, combat le plan du comité, qui prend pour base des transactions le marc d'argent ; il dit que le numéraire étant aussi rare dans la république qu'il est commun chez nos ennemis, nous ne pourrions que perdre dans cette lutte inégale.

Il dit que parmi les causes qui ont amené la révolution, les finances ne doivent pas être oubliées. Il en tire la conséquence qu'on doit bien prendre garde qu'elles ne soient aussi une des causes de la contre-révolution. Il prétend que depuis que la convention s'occupe des finances, personne n'a abordé la question avec de la bonne foi et la franchise nécessaire. Il n'accuse pas ses collègues qui ont parlé avant lui, mais il est convaincu, après avoir entendu leurs discours, qu'il faut aussi beaucoup de courage pour dire toute la vérité en finances. [...] ¹ »

Toujours avec Bourdon de l'Oise qui, dans une nouvelle séance, continue d'exposer son opinion sur les finances et tente de fournir les raisons qui expliquent le discrédit des assignats, considérant que cette dévalorisation monétaire est due à leur grand nombre sur le marché :

« La cause du discrédit des assignats n'est que dans leur multiplicité effrayante, cela est si vrai que les inscriptions sur le grand livre gagnent actuellement, tandis que vos assignats perdent ; ce n'est donc pas le peu de confiance qu'on a en leur hypothèque ² ».

Quant à la démonétisation des assignats à face royale, Lanjuinais, dans la séance du 5 prairial (24 mai), publiée le 26 mai dans le journal, considère comme urgent de trouver une solution qui permet d'échanger les assignats contre le papier républicain. Les réactions sont à cette proposition, comme toujours, variées : certains députés demandent la convocation de la commission des vingt-un, alors que Dubois-Crancé insiste sur la nécessité d'adopter une stratégie précise, et surtout constante, en matière de finances, car « *l'instabilité de la législation en finances [est] la plus cruelle que l'on puisse porter au crédit public.* ³ »

¹ La Quotidienne ou Le Tableau de Paris. N° 83, 12 mai 1795. p. 2-3

² La Quotidienne ou Le Tableau de Paris. N° 89, 18 mai 1795. p. 3

³ La Quotidienne ou Le Tableau de Paris. N° 97, 26 mai 1795. p. 3

2.1.6 Les baux

Sujet capital dans la discussion économique du journal, les baux qui ne changent guère de clauses depuis leur mise en vigueur en 1789, constituent un point qui hante le rédacteur, parce qu'ils sont représentatifs d'un paradoxe dominant depuis 1789. Les baux, dans leur état en 1795, donnent des avantages aux fermiers¹ au détriment des propriétaires. Les fermiers représentent, par leur cupidité croissante, un danger qui augmente la misère populaire ; le maître de ces cultivateurs est l'intérêt, leur cœur ne fléchit pas devant la faim des pauvres. Impitoyables aussi bien pour les hommes que pour les animaux, leur portrait, publié dans la livraison du 13 mai, et intitulé « Sur les Baux », ne peut pas être mieux dessiné. C'est la réalité à l'envers selon l'auteur ; ce dernier souligne l'impuissance du propriétaire et la cupidité du fermier. L'ensemble de l'argumentation se fonde donc sur cette orientation hostile aux fermiers dont le lecteur est invité à être convaincu.

« La résiliation des baux paraît indispensable, et la convention balance ! Regarderait-elle cette mesure comme insuffisante ? N'oserait-elle l'embrasser, retenue par un ménagement timide et pusillanime ? [...] comment se peut-il, qu'après les acquéreurs de biens nationaux qui, propriétaires sans déboursés et même sans caution des domaines qu'ils dilapident, comptent sur l'avilissement des assignats, pour se libérer en ne payant qu'un quart de ce qu'ils ont acquis, comment se peut-il, qu'après eux la république n'ait d'ennemis plus cruels que les fermiers et pourtant, tous les bénéfiques sont pour eux ; toutes les charges, pour le propriétaire. [...]

Allez leur demander du blé les larmes aux yeux, ils n'en ont point ; faites briller l'or et leur grenier s'ouvrira.² »

Les fermiers ne s'intéressent qu'à leur propre intérêt, même si le prix en est la dégradation de l'agriculture, la mort des animaux et davantage de famine pour les citoyens. La valeur monétaire a été bien modifiée depuis 1788 jusqu'à 1795, ajoute l'écrivain, tandis que les baux sont restés les mêmes, mais ce n'est pas tout. À cette croissance de la valeur de la monnaie, que les baux actuels ne prennent pas en compte, s'ajoutent les frais des réparations effectués dans le bien loué au fermier par le bail, ce qui ne laisse au propriétaire qu'à peu près le quart par rapport à ce que le fermier touche effectivement. Est-ce irréversible ? Non, dit l'article, car il y a certainement une solution à cette injustice. Les baux doivent changer de méthode si un fermier ne souhaite pas résilier complètement le sien : le paiement s'effectue en nature et selon la valeur monétaire du temps de la première signature du bail. Deuxième étape du « remède » proposé par l'article, consiste à niveler la capacité financière du propriétaire et du fermier. Ce faisant, ni le propriétaire ne peut emmagasiner les denrées livrées par le fermier,

¹ Sous l'Ancien Régime, le fermier général est « le financier qui prenait à ferme le recouvrement des impôts » ; le fermier est « la personne qui tient à ferme une propriété agricole » et, par extension, « toute personne propriétaire ou non, exploitant un domaine agricole. » Synonymes : « agriculteur, cultivateur, exploitant, paysan. »

Josette-Rey Debove, Alain Rey. Le Nouveau Petit Robert. Paris, 2000. p. 1018

Donc un fermier peut être un métayer (qui loue un domaine agricole à un propriétaire à condition de donner à ce dernier la moitié du produit), ou un paysan (lié également par un contrat au propriétaire, à qui il donne tout le produit et de qui touche son salaire). Les deux sont possibles ici ; les deux systèmes d'exploitations, aux yeux de Gallais, sont, à cause de la Révolution, gérés par des égoïstes. Encore un exemple du déséquilibre du système, qui a permis à ceux qui doivent travailler pour le compte des propriétaires, de dépasser leurs maîtres, comme la Révolution a permis à des gens normaux de franchir le cap et d'écarter leurs maîtres.

² La Quotidienne ou le tableau de Paris. N° 84, 13 mai 1795. p. 3. Le texte entier est à lire dans les annexes.

car il a besoin de les vendre pour vivre, ni le fermier ne peut racheter à moindre prix, et ainsi gagner de l'argent par spéculation, ce qu'il avait livré au propriétaire, parce que les prix du marché sont presque les mêmes après que les modes de paiement des baux ont été remaniés.

Donc, la résiliation des baux, au sujet de laquelle la Convention nationale hésite à trancher, trouve une solution conciliatrice dans La Quotidienne : non pas la résiliation mais la modification des baux. Le journal ne va pas donc au bout des choses pour les changer drastiquement, mais cherche des issues qui soient satisfaisantes à long terme. Ce n'est pas non plus le juste milieu qu'il cherche dans ce sujet des baux par exemple, mais plutôt le « remède » progressif qui adoucit le mal sans l'éradiquer. S'agit-il d'une stratégie que le journal prêche en économie, et peut-être aussi en politique ? Puisque nous ne sommes pas capables d'identifier l'auteur de l'article, n'allons pas plus loin dans les conséquences à déduire. Car, si Gallais avait vécu parmi nous aujourd'hui, il aurait répliqué qu'il ne s'agissait que d'une contribution d'un extérieur, qui ne reflète pas forcément la position du journal ...

« [...] Il serait facile de démontrer qu'en Artois et dans plusieurs autres parties de la république, la condition du fermier est à celle de son propriétaire, comme 60 à 4 : que le fermier qui paye aujourd'hui 4000 livres par bail de 1789, en retire à peu près 8000 livres qui, toutes dépenses déduites, lui laissent un bénéfice clair de 6000 livres, tandis que le propriétaire qui ne reçoit que 4000 livres, supporte les impositions, les réparations accrues des quatre cinquièmes et par conséquent ne touche que 1500 livres effectifs, qui comparativement au prix actuel de l'or, équivalent à 200 livres tout au plus.

Voilà les maux. En voici le remède

Il faut résilier les baux, non, quant à la durée, mais bien, quant au mode de paiement, et dire : les fermiers payeront en nature au prix où les objets de l'exploitation étaient lorsque les baux ont été passés.

[...] Si le système contraire à la résiliation des baux est protégé, les fermiers achèteront tous leurs fermes. [...] Ce sera donc après une lutte longue et ruineuse pour sa fortune et pour le sol, qu'enfin le propriétaire abandonnera ses possessions à son fermier et peut-être auront-elles perdu le tiers de leur valeur.¹ »

Le débat sur les baux continue à stimuler les plumes dans La Quotidienne. À la suite de l'article dans lequel l'on demande clairement la résiliation des baux, qui sont plus que jamais injustes à l'égard des propriétaires, un nouveau débat est relancé dans la rubrique de Paris de la livraison du 27 mai, qui tourne autour des avantages et des inconvénients de la résiliation des baux.

Ceux qui désirent la résiliation des baux font dépendre de cette mesure le retour des richesses alors que, pour leurs détracteurs, le maintien des contrats des baux est la garantie de la propriété ainsi que des biens, aussi bien pour le propriétaire que pour le fermier ou le paysan. Mais La Quotidienne penche pour la résiliation des baux s'ils ne changent pas de nature ; elle accorde ainsi sa réclamation avec l'opinion publique, elle met en lumière la différence de circonstances entre les baux de 1789 et ceux de 1795 pour mieux saisir la sensibilité du sujet car, au début de la Révolution (voire avant pour les baux de 1788 par exemple), personne ne s'attend à ce que la monnaie fiduciaire, à savoir les assignats, perde aussi fortement de sa valeur en 1795. Ainsi, selon l'exemple que donne l'article, un bail de

¹ La Quotidienne ou le tableau de Paris. N° 84, 13 mai 1795. p. 4. Le texte entier est à lire dans les annonces.

800 livres va être toujours proportionné aux produits de la terre louée par un propriétaire à un fermier, en d'autres termes, 800 livres de bail doivent a priori toujours représenter 800 livres de produits agraires, sachant que les bonnes récoltes compensent les mauvaises. Or, étant donné la chute des assignats, les 800 livres n'en valent plus que 100 de valeur réelle ; ainsi, d'une part, ni les marchés ne sont plus ravitaillés comme avant, faute d'équilibre entre la valeur de la monnaie et le prix des subsistances, ce qui empêche le paiement des loyers, ni les propriétaires ne sont justement payés selon le contrat auparavant signé avec le fermier, d'autre part.

Que propose l'écrivain anonyme comme solution à ces difficultés ? Il est favorable à effectuer l'équité et à soutenir l'infortuné qui n'est autre que, cette fois, le propriétaire. Les rôles sont inversés, car les lois agraires de la Révolution manquent d'équité à l'égard du propriétaire, et sont plus à la faveur du travailleur, ici le paysan. L'auteur pense que le propriétaire a le droit de ne pas être la victime. Pour rétablir la justice, les fermiers ont l'obligation morale de payer aux propriétaires l'équivalent de la différence de valeur monétaire entre 1789 et 1795. L'écrivain s'indigne de la position des paysans concernant les baux car, selon lui, les paysans sont les premiers à profiter des principes philosophiques de la Révolution pour accroître leurs profits, parce que cette catégorie cherche avant tout son propre intérêt.

L'article prend fin avec les avantages de la résiliation des baux. L'écrivain pense que le prix des grains va nécessairement baisser : la résiliation des baux va pousser les fermiers soit à garder leurs fermes (contraints dans ce cas de payer en nature, ou en papier), soit à les vendre aux enchères. Le paiement en nature va exiger des fermiers de remplir les greniers des villes, ce qui est synonyme de leur « abondance¹ » ; alors que le paiement en papier va forcer les fermiers à vendre leurs denrées stockées dans leurs greniers pour en avoir (du papier), ce qui est également synonyme d'abondance de subsistance dans les villes. La vente aux enchères va entraîner la concurrence entre les vendeurs nombreux (les fermiers) et, en conséquence, la baisse du prix pour l'acheteur (nouveau propriétaire).

Ce sont donc les arguments sur lesquels l'écrivain anonyme fonde son raisonnement, favorable à la résiliation des baux. L'on y aperçoit l'image du fermier, en quelque sorte tyrannique parce qu'il profite injustement d'un bail qui n'est plus à jour, et le propriétaire victime de la philosophie de la Révolution qui donne raison au paysan malgré tout. Ce dernier est cupide et égoïste selon la caricature de l'auteur de l'article, dont nous allons maintenant lire les détails².

« PARIS.

On demande de toutes parts la résiliation des baux. [...] Ceux qui la combattent ont en leur faveur la foi des traités, la première de toutes les garanties sociales. C'est à l'abri de cette garantie que le propriétaire, ainsi que le fermier, possèdent. La loi qui les protège également, assure à celui-ci comme à celui-là, la jouissance et l'usufruit de son bien et de sa ferme, tant que l'un et l'autre remplissent les conditions imposées par le traité.

[...] On dit que ce sont ceux seuls³ qui aient gagné à la révolution, et que ce sont eux seuls qui la tueront.

¹ Le mot axial de l'article est *l'abondance*, qu'on peut reconquérir par la résiliation des baux.

² La similitude de l'argumentation entre les deux articles du 13 et du 27 mai nous pousse à s'interroger si les deux n'étaient pas écrits par le même auteur, anonyme. Serait-il toujours Gallais ?

³ Les fermiers.

Je n'en sais rien : je sais seulement qu'il arrive ici ce qui doit arriver toutes les fois qu'on lâchera la bride aux passions, et surtout à la plus active de toutes pour le paysan : l'intérêt, ce fut toujours son dieu, et le seul qu'il adorât bien sincèrement [...] Si la paix, si l'impôt en nature, si la résiliation des baux n'obtenaient pas ces avantages, que nous resterait-il à demander, les assemblées primaires. Iterùm dico¹, etc.² »

Le journal cherche aussi à puiser ses arguments, relatifs aux meilleurs projets économiques pour la République, dans les théories mondiales de l'économie politique, qui s'accordent avec celles de La Quotidienne. C'est sur le sujet de monnaie, argent métallique ou argent en billets (assignats) que porte la rubrique de Paris de la livraison du 17 mai. Le journal y manifeste son soutien à la substitution des assignats par l'argent métallique qui a de la valeur, ce qui aboutit à la suppression du paiement en nature, mode démodée et inique dans les relations commerciales. Le raisonnement de La Quotidienne compte principalement sur l'opinion de l'écossais Adam Smith³ qui, dans son ouvrage intitulé la Richesse des nations⁴, met l'accent sur l'importance du travail, et non pas sur celle de l'or, pour relancer l'économie. Mais Gallais, l'auteur de la rubrique en question, a recours à Smith pour prouver que le Journal de Paris n'était pas le premier à dire que la valeur des marchandises échangées est déterminée par les heures du travail et non pas par la valeur de l'or. Donc, Gallais prive le Journal de Paris – sans préciser de quelle livraison il est question – de l'originalité de l'idée en ce sens, parce que le rapport entre le travail et la valeur des marchandises a été développé par Smith bien avant que le Journal de Paris n'en discute.⁵

Gallais énumère les avantages de l'argent en métal, qui est avant tout résistant aux différentes circonstances météorologiques, les métaux sont par là les moins périssables de toutes les autres matières. Quant à l'or, s'aperçoit l'écrivain, il est un des métaux qui conditionnent – avec le travail bien entendu – la valeur des marchandises. Mais l'or n'a pas subi la même hausse qu'ont subie les autres marchandises à l'ombre de l'inflation en 1795. L'explication de Gallais consiste en deux éléments : le premier concerne la spécificité de l'or en tant que « marchandise de contrebande », dont la possession ou la vente expose la vie de son possesseur à d'énormes périls. La seconde raison est la grande quantité de papier soupçonné en circulation (les assignats), qui a décidé les gens plutôt à entasser leurs marchandises qu'à échanger un papier menacé de dévalorisation.

« PARIS.

*Virtus, forma [sic, fama], decus, divina humanaque pulchris.
Divitilis parent; quas qui construxerit, ille Clarus erit, fortis, justus,
spiens etiam et rex, Et quidquid volet.*⁶

¹ Redites-le !

² La Quotidienne ou Le Tableau de Paris. N° 98, 27 mai 1795. p. 2-3. Le texte entier est à lire dans les annexes.

³ Adam SMITH (1723-1790), philosophe, homme de lettres et d'économie politique, auteur de la Théorie des sentiments moraux et de la Richesse des nations. Ami de Hume à partir de 1751, il échange avec lui de plusieurs réflexions sur l'économie politique ; un séjour à Paris, en 1765, lui permet de faire la connaissance de d'Alembert, Helvétius et la Rochefoucauld.

Coquelin et al. Dictionnaire de l'économie politique, T. 2, p. 622

⁴ L'ouvrage est traduit en français en 1792 par M. Roucher, alors qu'il a été publié pour la 1^e fois en 1776.

⁵ Est-ce à dire que le Journal de Paris est un journal (ennemi) à La Quotidienne ? Pas forcément ; La Quotidienne nous a habitués à montrer sa préférence pour le modèle britannique aux dépens de la plupart des idées issues de la France de la Révolution.

⁶ Nous avons choisi cette traduction de P. Daru, de l'Académie française, 1816 :

Hor. Sat. 3, liv. II.

Smith avait dit longtemps avant le journal de Paris que la journée de travail et non l'or avait été pour toutes les marchandises, la mesure réelle de leur propre valeur.

Mais, ce que le journal de Paris n'a pas fait, c'est que Smith a soigneusement distingué la valeur absolue de la valeur relative, et l'état actuel des choses de l'origine des sociétés.

Dans l'origine des sociétés, dit l'auteur justement célèbre de la *richesse des nations*, le travail paya tout. Il fut la première monnaie. Le travail, et non l'or, [illisible] toutes les richesses.

[...] Les législateurs qui n'ont voulu ni bouleverser les nations, ni se conduire par les faux principes du phisophisme [sic], ont adopté cette mesure générale ; et les hommes de tous les pays cédant à des raisons victorieuses, ont donné d'un commun accord la préférence aux métaux, pour servir de lien commun et de tarif aux denrées.¹ »

La première partie de l'article aborde plusieurs axes à la fois, dont le plus important est la tendance des citoyens à se débarrasser de leurs papiers dont ils soupçonnent la résistance aux fluctuations du marché. Car les citoyens, exposés au dilemme d'une faillite financière imminente ou du dommage de leurs marchandises conservées, choisissent plutôt de perdre celles-ci que leur argent en gardant des papiers détériorés. Ce sont les assignats qui ont déclenché la cherté des denrées et la suspicion publique et non pas, cette fois, la disette qui a déclenché la hausse des prix. La proportion directe fait que plus les citoyens sentent la banqueroute dans leurs échanges quotidiens, plus ils accélèrent les échanges de leurs assignats contre des marchandises du marché. À ces causes s'ajoutent également la cupidité des agioteurs qui profitent de l'instabilité des prix, due à l'instabilité politique. L'ensemble de ces causes explique comment l'or a été influencé par le prix des marchandises, au lieu de l'influencer lui-même. La solution que propose Gallais à la fin de son article, pour contrôler la hausse et la baisse soudaines de prix, réside dans la réactivation du rôle des assemblées primaires, en lesquelles il voit, toujours, la solution efficace à de nombreux problèmes qui affectent la vie des citoyens, dont l'économie.

« [...] On préférerait les risques éloignés des avaries, aux risques très prochaines d'une banqueroute ; ce n'était plus les marchandises que le besoin faisait acquérir, c'était le papier que la peur faisait vendre. Ce n'était point la rareté des denrées qui en exagérait la valeur, c'était la défiance de l'assignat qui le mettait au rabais.

Et ce rabais devint bientôt l'étalon de toutes mesures commerciales et la base de tous les prix : c'est-à-dire que plus on craignait la banqueroute, c'est-à-dire la démonétisation partielle ou totale de l'assignat, plus on se dépêchait de le faire sortir, de l'échanger contre toute espèce de marchandise, de le vendre enfin à tout prix. [...] Quand et comment sortirons-nous de ce cercle de crimes et de sottises dont cinq ans d'expérience ne nous ont point

« [...] Il s'était convaincu ; Qu'ici-bas, sans richesse, il n'est point de vertu ; Que l'or donne l'éclat, la faveur, le courage ; Que le riche est seul grand, seul illustre, seul sage ; [...] »

DARU P. *Œuvres complètes d'Horace*, traduites en français. Nouvelle édition corrigée. T. 2 Paris, Janet et Cotelte, 1816. p. 111

¹ La Quotidienne ou Le Tableau de Paris. N° 88, 17 mai 1795. p. 3. Le texte en entier est à lire dans les annexes.

encore appris à connaître ni la valeur, ni l'issue ? Par les assemblées primaires. [...]¹ »

Gallais ne se lasse pas de discuter toutes les idées capables d'expliquer la décadence des finances et la dévalorisation des assignats, les livraisons de mai 1795 est un parfait échantillon de cet intérêt. Gallais, dans la livraison du 14 mai, se prononce sur les discussions de la Convention à propos des finances, dans sa séance du 17 floréal (6 mai) ; il en profite pour ironiser sur la censure de Marie-Joseph Chénier qui voit en toute discussion une tentative de rétablir la royauté :

« [...] Comme il n'est question ni d'avilissement de la convention, ni de représentation de la royauté, nous nous livrerons sans défiance et sans scrupule aux mouvements de pitié ou d'indignation que la sottise ou la mauvaise foi ne manquent jamais de nous inspirer, mais que nous sommes forcés de comprimer quelquefois de peur d'allumer la bile de Marie-Joseph Chénier.² »

L'argumentation de Gallais, quel que soit le sujet traité, se fonde sur une conviction ferme que l'erreur n'est pas forcément toujours celle des autres ; autrement dit, afin de résoudre un problème, il vaudrait mieux commencer à chercher le défaut en soi-même avant d'attribuer aux autres la cause de son propre imperfection. Cette conviction se traduit dans son point de vue vis-à-vis des délibérations sur les finances, dans lesquelles Vernier « attribue le discrédit [*des*] assignats aux manœuvres de Pitt³ ... ». Si Pitt a participé, directement ou indirectement, à la faillite de la monnaie révolutionnaire (les assignats), il n'est assurément pas le seul responsable. Son nom, dit Gallais, est instrumentalisé comme un épouvantail du peuple, et pour dissimuler les principaux fautifs de la Révolution.

« [...] Pitt peut être compté parmi les nombreuses causes de ce discrédit. Mais ce n'est ni la seule, ni même la plus active. [...] nous n'en sommes moins las d'entendre toujours répéter son nom par une foule de perroquets, pour épouvanter le peuple, comme on répétait jadis le nom du *grand diable vert*, ou de *barbe bleue* pour faire taire les enfants méchants. [...] Pitt : Pour en être le seul auteur, il faudrait qu'il réunît la puissance de Dieu à la méchanceté du Diable.⁴ »

L'ensemble de la discussion de Gallais dans l'article du 14 mai porte sur les assignats et leur énorme masse dans les marchés, qui dépasse les denrées produites et exposées à la vente. Les contre-révolutionnaires pensent que les décisions de la Convention n'ont pas été

¹ La Quotidienne ou Le Tableau de Paris. N° 88, 17 mai 1795. p. 4. La deuxième partie de l'article est à lire en entier dans les annexes.

² La Quotidienne ou Le Tableau de Paris. N° 85, 14 mai 1795. p. 3

³ William Pitt, né en 1759, avocat, homme d'État et parlementaire anglais, fils du comte Chatam d'Angleterre. Il donne de la vigueur et de la supériorité au commerce anglais. Il conclut le traité de commerce en 1789 avec la France, qui augmente l'activité des manufactures anglaises déjà en prospérité. Pitt sait surtout profiter du contexte de la Révolution de 1789 pour assurer à la Grande-Bretagne le total contrôle du commerce des mers, en relançant les discussions sur l'abolition de la traite des nègres à la chambre des communes anglaise. La dite discussion passe à la France, en mutation, par l'ambassadeur d'Angleterre à l'Assemblée constituante, et éveille le zèle inopportun de ses orateurs : les colonies françaises s'embrasent et leurs officiers de marine arrêtent le service. L'Angleterre est restée, ainsi, la seule souveraine du commerce marin.

Galerie choisie d'hommes célèbres, de tous les temps et de toutes les nations. Seconde édition. T. 9. Bruxelles, Frechet, 1830. p. 45

⁴ La Quotidienne ou Le Tableau de Paris. N° 85, 14 mai 1795. p. 3

respectées en ce qui concerne l'émission des assignats, une accusation que Vernier dément. Pour ce dernier, si les prétentions des contre-révolutionnaires ne sont pas entièrement fausses, le surplus d'assignats émis serait dû à une corruption dont les ouvriers ont été victimes pour les contraindre à l'impression de ces billets. Sur ce point, c'est-à-dire les ouvriers corrompus, la position de Gallais est intéressante, et claire. Gallais ne pense pas que les ouvriers soient corrompus ; il ne le dit pas pour prendre la défense des ouvriers, bien au contraire, c'est pour les discréditer davantage. *L'intelligence* des ouvriers ne leur permet pas de s'opposer à leurs chefs selon Gallais, car ils « ne sont que des instruments aveugles, employés par les chefs¹ » ; donc, l'accusation de corruption ne doit pas atteindre les ouvriers, incapables de franchir les limites qui leur sont tracées par leurs chefs² : l'accusation doit être portée contre ces derniers pour savoir qui est derrière la surémission des assignats. Dans son intention d'avilir les chefs de la Révolution, Gallais humilie aussi les ouvriers : personnes à intelligence limitée selon lui, leur tâche consiste à exécuter les ordres. Cela fait suite aux critiques incessantes que Gallais émet contre les paysans et les fermiers, en qui il voit des cupides qui profitent de la loi pour s'engraisser aux dépens des pauvres propriétaires ...

Si Gallais montre une connaissance non négligeable en matière de finances, par l'usage de certains termes techniques (par exemple « signe représentatif ») et par le développement de sa réflexion savante qui analyse la différence entre les articles exposés et le pouvoir d'achat des citoyens, son intérêt pour l'économie est toujours instrumentalisé à des fins politiques. Il est vrai que son analyse s'insère dans le domaine de l'économie politique, à savoir déployer l'économie au service de la politique, mais la démarche de Gallais est susceptible de paraître opportuniste. Elle consiste à se servir de l'économie pour s'en prendre à une politique en soi, comme l'on a vu avec Vernier, à partir du discours duquel Gallais accuse de corruption les chefs de la Révolution. La succession de ses idées peut paraître déroutante pour le lecteur : commençant par parler de Pitt que certains Français surchargent de leurs propres erreurs, Gallais s'oppose ensuite au discours de Vernier sur les assignats, pour demander à la fin de son article un relevé de compte des avoirs des chefs du gouvernement révolutionnaire des années 1789 et 1790. Tout s'enchaîne toutefois logiquement pour lui : Pitt, le Britannique, ne porte qu'une minime responsabilité des problèmes financiers des Français, dus aux chefs de la Révolution de 1789, mouvement qui manque de transparence, toujours selon lui. La scène de ce tableau fervent est la tribune de la Convention lors d'un discours de Vernier sur les finances publiques. Voici quelques extraits de son article, qui nous aide à mieux comprendre la religion, en matière de politique, de ce journaliste et penseur.

« [...] Toutes les fois que le signe représentatif³ d'une nation surpasse sa reproduction annuelle, il n'y a plus de proportion entre le signe et la chose : mais s'il la surpasse trois et quatre fois, vous entrez dans une confusion où Cabarrus et Panchaud lui-même ne se chargeraient pas de porter la lumière ; et c'est-là notre triste position.

¹ La Quotidienne ou Le Tableau de Paris. N° 85, 14 mai 1795. p. 3

² Par chefs, Gallais désigne évidemment les chefs du gouvernement révolutionnaire depuis 1789.

³ Le signe représente la chose mais il n'est pas la chose elle-même ; en économie, la monnaie serait « le signe représentatif des valeurs », que ce soient celles des denrées, des avoirs personnels ou publics, et les billets ou les pièces métalliques peuvent être le signe représentatif de la monnaie. Or, la monnaie n'est effectivement pas un signe qui représente une valeur, parce qu'elle est une valeur en soi : « Celui qui vend ne la reçoit que dans la conviction que la valeur qui est en elle, égale la valeur de la marchandise qu'il fournit. Celui qui achète, de son côté, a la conviction qu'il donne une valeur réelle pour avoir une valeur réelle. »

SAY Jean-Baptiste, SAY Horace, BLANQUI J. A. Cours complet *d'économie politique pratique*. 6^e édition. Bruxelles, Société typographique belge, Adolphe Wahles et C^{ie}, 1843. p. 179

[...] Les chefs seuls étaient corruptibles, je ne dis pas corrompus ; mais eux seuls pourraient nous donner la clef de ces mystères, et la solution que nous cherchons. Eux seuls sont responsables des émissions. [...] Ne conviendrait-il pas d'examiner le cours de quelques fortunes qui ne sont pas assez éloignées de leur source, pour qu'on ne puisse pas très facilement y remonter ? Sans doute que les plus adroits se seront bien gardés de se mettre en évidence ; mais comme ils ont compté sur notre bêtise autant que sur leur adresse, je ne serais pas fâché de leur enlever la moitié de leurs ressources, en leur prouvant que le temps de notre bêtise est passé, et que celui de la justice étant arrivé, ils seront forcés de nous donner le double bilan de leur fortune de 1789 et de 1791, afin d'en pouvoir obtenir un troisième qui sera celui de 1800, alors que nous y serons arrivés.¹ »

Ce passage sur l'économie arrive donc à son terme. Quoique notre recherche se focalise avant tout sur les aspects culturels et littéraires du journal, et bien que nous ayons essayé de ne pas nous attarder sur des sujets à caractère politique, c'est-à-dire, sujets non culturels ou non littéraires, les articles sur l'économie sont, nous semble-t-il, incontournables. Les raisons en ont été développées au début de ce chapitre, notamment en ce qui concerne la relation étroite entre la politique et l'économie, dans la mesure où le bon fonctionnement de la première dépend de la deuxième et vice versa. Dans l'introduction de ce chapitre, nous avons aussi dit que l'étude de l'économie dans le journal est plutôt romantique que scientifique ; nous avons anticipé, pour expliquer ce point de vue, en disant que les chiffres et les analyses scientifiques sont quasiment absents des articles qui traitent de l'économie, ceux-ci sont plus concentrés sur une analyse théorique du rapport entre l'économie et le contexte politique, en l'occurrence l'économie en France sous et après la Révolution de 1789. Néanmoins, les chiffres ont été bien présents dans quelques-uns des articles que nous avons proposés, les comptes relatifs à la valeur de la monnaie (les assignats) n'en sont pas absents non plus.

Nous aurions personnellement reproché – sans oublier que nous n'avons pas non plus l'expertise nécessaire en économie pour juger les écrits des autres dans ce domaine – à Gallais une absence totale des chiffres représentatifs de la situation de l'économie qu'il essaye de mettre en évidence par ses articles. Il nous a semblé bizarre de parler de l'oscillation de la valeur des assignats sans en donner des chiffres et des prix, dont le lecteur à l'époque de la Convention, tout comme nous, lecteurs d'aujourd'hui, a besoin pour saisir l'esprit de la crise économique à l'époque. Cela n'aurait pourtant pas changé beaucoup de choses, nous croyons, au trait purement théorique des réflexions économiques dans *La Quotidienne*, non pas parce que les experts y manquent, mais parce qu'il est question d'un choix du rédacteur pour aborder le dit sujet. En économie – comme en littérature ou en arts par exemple – la priorité de Gallais est donnée à l'esprit humain et non à la matière. Comme dans l'article qui parle du déséquilibre entre le signe et la chose dans l'économie française de l'époque, les chiffres et les calculs ne seraient pour Gallais qu'un signe qui n'a de valeur en dehors de la chose qu'il représente, à savoir l'esprit de l'économie. L'esprit de l'économie est pour Gallais une idée que l'esprit humain module pour un nombre indéfini de fois afin qu'elle devienne à même représentable par des données chiffrées. L'économie, comme la politique – nous le verrons aussi pour la littérature – est comme une matière dure que l'esprit humain a la fonction de la ranimer pour la rendre plus adaptable à son univers actif, plein de mouvement et d'images, plein d'âme. Ce que cherche Gallais, en présentant l'économie à ses lecteurs, est en premier

¹ *La Quotidienne* ou *Le Tableau de Paris*. N° 85, 14 mai 1795. p. 4 Le texte entier est à lire dans les annexes.

lieu l'amusement et la joie de l'esprit, essentiels pour l'esprit qui est la chose, et non pas de purs calculs ennuyeux qui ne sont, à la base, que des représentations de cette chose. Et par amusement et joie, nous n'entendons pas un temps perdu ou des affaires futiles, mais une intelligence et une originalité de l'esprit qui revivifie les sens, même des choses les plus abstraites.

Pour le constater, lisons l'article sur la brochure d'économie de Saint-Aubin, paru dans la livraison du 24 juillet, afin de comprendre pourquoi Gallais ne voulait pas faire des articles économiques insérés dans son journal, de purs exposés théoriques regorgeant de chiffres et de calculs.

« Le citoyen Saint-Aubin, professeur de commerce, de mathématiques et langues étrangères vient de publier une brochure fort gaie et très bien écrite, intitulée *l'Expédition de don Quichotte contre les moulins à vent, ou absurdité de la guerre qu'on fait aux agioteurs et à l'agiotage*. On n'éprouve point en lisant les calculs qui appuient ses raisonnements, cette sécheresse, cet ennui qui accompagnent ordinairement la lecture des raisonnements appuyés par des calculs. On rit, on entend, on secoue la tête ; mais on lit toujours : et quoique les idées de l'auteur ne soient pas toujours celles avec lesquelles on est familiarisé, il les présente avec tant de clarté, et quelquefois avec tant d'esprit que l'on dit, il a raison, lors même qu'on n'est pas de son opinion.¹ »

3. La liberté dans *La Quotidienne*

Étudier le concept de liberté en soi semble une entreprise trop large pour être réalisée dans un chapitre de thèse, voire une thèse. L'idée de la liberté est l'enjeu de la vie des peuples, elle devient avec le temps un élément poétique de la composition existentialiste de la patrie, un élément indispensable qui s'impose dans le processus de sa naissance et de son épanouissement. La patrie connaît son effondrement au moment où la liberté n'est plus une obsession citoyenne, n'est plus un rêve.

Il n'y a pas qu'une seule forme de liberté, parce que la liberté est une conception multiple ; elle se dote de définitions qui s'adaptent aux besoins momentanés des hommes et à leurs visions de l'avenir. L'idée est la même mais la concrétisation varie en fonction des exigences du lieu et du temps du territoire et des individus. La liberté est « *la condition de l'homme qui n'appartient à aucun maître*² » et, en politique, elle est la « *jouissance des droits politiques que la constitution de certains pays accorde à chaque citoyen*³ » ; quant à la liberté personnelle, elle se définit par le « *pouvoir que l'homme a naturellement d'employer ses facultés comme il lui convient*.⁴ » Au sein de la liberté dans son sens large, nous pouvons distinguer la liberté civile, la liberté de conscience qui nous permet d'adopter les convictions religieuses et intellectuelles qui nous semblent correctes ; la liberté des cultes, de penser et d'écrire ; la liberté de la presse ; la liberté économique ou du commerce ; la liberté philosophique et d'autres catégories qui désignent cette capacité volontaire à faire et à agir.

¹ La Quotidienne ou Le Tableau de Paris. N° 156, 24 juillet 1795. p. 1-2

² LITTRÉ Émile. Le Littré, Dictionnaire de la langue française en un volume. Hachette, Paris, 2000. p. 929

³ Ibidem

⁴ Ibidem

La liberté est un concept relatif par excellence, car ce qui paraît comme une liberté de droit pour certains, ne le serait pas pour les autres ; tout est question de logique philosophique qui, naturellement, n'est pas la même chez tout le monde. Le rêve de la liberté est toujours un des premiers motifs de soulèvement dans l'histoire des peuples ; une révolution débute par cet éclair, par cet accord implicite entre les membres d'une communauté, par cette détermination de décider qui surgit à force d'en avoir été longtemps privé. C'est un rêve fatal, qui libère, de soi-même d'abord, de son milieu ensuite. C'est donc cette espérance d'atteindre l'« état d'indépendance, d'autonomie par rapport aux causes extérieures » ; c'est ces « absence, suppression ou affaiblissement d'une contrainte¹ » qui détermine l'Homme à surmonter la peur et à sacrifier pour obtenir sa liberté. C'est cette soif d'autonomie qui déclenche une révolution, dont les exemples sont nombreux et dont un seul nous intéresse en particulier : 1789.

La liberté est le mot d'ordre des révolutionnaires après 1789 ; elle est le premier pilier du slogan de la République, et est garantie par la Déclaration des Droits². Tous se réclament de la liberté durant la dernière décennie du XVIII^e siècle : révolutionnaires zélés, modérés et réactionnaires (monarchistes et prêtres), tous se prétendent être les protecteurs de la liberté et – ce qui est notamment le contre-jeu des opposants – certains se plaignent d'être persécutés au nom de la liberté. La défense de la liberté en tant que droit reconnu par la Déclaration conditionne la politique des différentes factions à l'époque ; nous nous demandons ainsi quel est le sens de la liberté chez ces réactionnaires (contre la tyrannie et non contre la République, selon certains d'entre eux), et pourquoi elle était aussi importante pour eux qu'elle l'était pour les révolutionnaires qui l'insèrent dans la *Déclaration des Droits de l'Homme et du Citoyen*, qui sert de préambule à leur première constitution.

La Quotidienne est un exemple de cette réaction de la presse contre-révolutionnaire qui cherche constamment à soulever la question de la liberté d'expression, une des formes majeures – si ce n'est pas la plus importante – de la liberté en général. Mais la liberté de l'expression n'est pas la seule forme de liberté que défend ce journal : l'on y parle aussi de la liberté religieuse, ou la liberté des cultes. La variété des articles par le biais desquels La Quotidienne aborde ce sujet nous contraint de ne pas négliger, dans le cours de cette recherche, un sujet aussi bien développé que la liberté sous la Convention thermidorienne, en 1795.

La Quotidienne n'aborde pas ce sujet sous un angle unique ; les articles alternent les discussions sur la liberté religieuse et sur la liberté d'expression, qui ont en commun la critique des partisans de la tyrannie et le refus d'une possible nouvelle dictature. Dans un article intitulé *Réflexions sur la Constitution de 1793*, Ogier fils³ montre que la liberté, élément déclencheur de la Révolution, se transforme en 1795 en un instrument qui justifie les actes des terroristes. Les montagnards brisent l'unité de la Convention et déforment la liberté en la surchargeant de significations qui ne sont pas les siennes. Donc, pour La Quotidienne, la liberté est une valeur importante mais dont la nécessité ne doit pas atteindre la sacralisation, ni par une vraie conviction ni par des intentions sournoises et pour des intérêts personnels.

« La Constitution de 93 nous sera-t-elle présentée comme le seul remède de nos maux ? Est-ce là un code de lois qui doit nous assurer la liberté [...] ? A quelle époque cette constitution a-t-elle pris naissance ? C'est après le 31 mai qu'une faction connue sous le nom

¹ REY Alain. Dictionnaire culturel en langue française. T. III. Paris, Dictionnaire Le Robert, 2005. p. 34

² Articles 1, 2, 4, 11

³ Vu l'illisibilité de la graphie de son nom (ou de son pseudonyme), nous hésitons entre Ogier et Ocier !

de Montagne, opéra la dissolution de l'assemblée nationale, par l'insurrection qu'elle fit contre une partie des membres de cette assemblée. La liberté et l'égalité furent encensées comme des divinités, auxquelles on offrait sans cesse en holocauste de victimes humaines. Cette constitution créée par Robespierre devint une source ensanglantée, où son pouvoir dictatorial allait puiser sa force pour se déployer dans toute son étendue. Elle fut présentée à la sanction du peuple ; le téméraire, qui voulut le discuter, fut conduit à la mort.¹ »

La liberté est traitée dans la perspective de sa dépendance – plutôt du fait qu'elle soit le fruit – de l'égalité. Cette logique est celle de Condorcet, dont Gallais survole l'ouvrage intitulé *Esquisse d'un Tableau historique des progrès de l'esprit humain*.² Gallais n'y voit rien d'original car Condorcet fait encore de la métaphysique de l'histoire des peuples, en renouvelant ce rêve utopique, ou « philanthropique³ » comme dit Gallais, d'égalité qui réunit tous les membres du genre humain. Tout en développant des idées auparavant longtemps discutées, ajoute Gallais, Condorcet parle de la liberté qui prend chez lui une nouvelle dimension, celle que la philosophie de la Révolution lui avait dictée, c'est-à-dire une liberté populiste et égalitaire. C'est ce sens de la liberté que Gallais refuse, comme d'ailleurs toute la réflexion de Condorcet, ce que nous allons voir dans cet extrait de l'article, non titré mais signé par Gallais, qui paraît dans la livraison du 23 avril 1795.

« Condorcet fait et refait de la métaphysique à propos des premières peuplades du monde, dont il a cru tracer les mœurs et les habitudes ; [...] à propos de la liberté qui deviendra le partage de tous les peuples à proportion des progrès du système de l'égalité des conditions.⁴ »

Donc, l'égalité sociale au cœur d'une communauté, au sens large du terme (une nation), est le critère de l'existence d'une liberté effective dans cette communauté ; la liberté et l'égalité sont indispensables l'une à l'autre, elles se complètent et se soutiennent au moment de la reconstruction d'une nation. En cela l'on rencontre une incarnation du sens de la liberté démocratique, française, « fondée sur l'assurance que si des individus raisonnables ont suffisamment réfléchi aux termes d'un même problème politique, ils doivent vouloir de la même façon.⁵ » Cette forme de liberté, à la française, qui croit à « l'extrême similitude des conditions humaines⁶ » s'oppose à une autre forme, aristocratique, anglaise, de la liberté, qui se passe de l'existence d'une égalité sociale et surgit de l'hétérogénéité sociale des mêmes conditions humaines. En conséquence, ce serait la liberté à l'anglaise que préfère La Quotidienne comme modèle, d'autant plus qu'elle manifeste à plusieurs reprises son admiration pour le système parlementaire britannique. La Quotidienne rappelle à ses lecteurs, que même cette liberté « philanthropique » n'est pas respectée dans la France de la Révolution : elle est un slogan pauvre d'application, et une fleur qui se vante de ses épines.

¹ La Quotidienne ou Le Tableau de Paris. N° 61, 20 avril, 1795. p. 3

² *Esquisse d'un tableau historique des progrès de l'esprit humain, ouvrage posthume de Condorcet*, Paris, Agasse, an III. Condorcet s'était suicidé en prison le 23 mars 1794.

³ La Quotidienne ou Le Tableau de Paris. N° 64, 23 avril, 1795. p. 4

⁴ La Quotidienne ou Le Tableau de Paris. N° 64, 23 avril 1795. p. 3

⁵ OZOUF Mona, FURET François. Dictionnaire critique de la révolution française, Idées. Paris, Flammarion, 1992. p. 256-257

⁶ Ibidem

Gallais l'évoque dans un article sur les contradictions de la politique en France, en affirmant qu'on « *parlait [...] de liberté en incarcérant.*¹ »

Les articles qui couvrent ce thème se regroupent en trois axes :

- 1- Liberté de cultes ou liberté religieuse.
- 2- Liberté de parole ou liberté d'expression.
- 3- Liberté et éducation publique.

À l'instar des autres thèmes dans cette partie idéologique, nous allons brièvement aborder ce sujet, car il n'est pas possible d'insérer dans la présente recherche la totalité des articles dans lesquels il est axial. Le choix des articles va dépendre de leur rapport avec l'actualité qui intéresse particulièrement *La Quotidienne*. Le dernier point, celui de l'éducation s'impose aussi car son importance pendant la Convention thermidorienne nous a déterminé à l'ajouter aux deux premiers axes.

3.1 La liberté religieuse

Comment la définir ? Le plus simple est de donner une définition neutre qui soit appropriée au principe de l'égalité des cultes vis-à-vis la loi qui les protège. La liberté religieuse est celle qui autorise les croyants à pratiquer leurs cultes sans craindre que cette croyance personnelle soit troublée par l'extérieur. Est-ce trop idéaliste pour être réalisable ? Est-elle illusoire ? La liberté religieuse reste cependant un principe-leitmotiv de toute société ou nation naissante ou en phase de transition ; il est rare, quasiment impossible, depuis toujours, de repérer une société religieusement complètement homogénéisée, sans que de différents éléments y coexistent ; il n'y a pas de société pure et nette et, à partir de cette constatation, s'impose la nécessité d'une réglementation sociale stricte et légitime. Il ne serait pas toutefois utile de décider à la place des citoyens et de choisir ce qui leur convient au niveau de leurs modes de vie, dont la religion. Ce dernier facteur, d'après toutes les expériences historiques, ne peut pas être aisément effacé ou remplacé ; il existe déjà, et indépendamment de toutes les théories qui prônent une société séculière – ce qui est d'ailleurs une demande légitime – la religion en tant que sujet nécessite une approche plutôt réaliste et compréhensible de toutes les sensibilités intellectuelles d'une société quelconque.

L'article 3 de la *Déclaration des Droits de l'Homme* affirme que l'Homme a droit à la liberté, et l'article 18 souligne la liberté de religion de l'Homme ; ce genre de liberté est donc stipulé par le premier fruit de la Révolution, et à chacun incombe la responsabilité de la défendre contre les injustices. C'est la leçon que *La Quotidienne* met en lumière par ses articles ainsi que par les contributions de ses lecteurs. Comme la liberté est aussi la possibilité du choix de sa manière d'être, la pensée religieuse représente, pour certains, un tel choix. Le respect pour l'idée de liberté entraîne le respect de ses formes différentes, y compris la croyance religieuse. *La Quotidienne* s'évertue à proposer cette vision de la liberté religieuse à ses lecteurs, en la présentant dans une trame inséparable des autres formes de liberté, insistant de la sorte sur une unité du concept de la liberté, où l'engagement à l'égard de l'un de ses modes, prescrit la reconnaissance des autres.

La Quotidienne parle de la liberté dans quasiment toutes ses livraisons et rubriques : partie gazette, Paris, Convention nationale ainsi que dans les articles indépendants, non signés ni titrés du journal. Dans la séance de la Convention nationale du 12 floréal an III (1 mai 1795²),

¹ *La Quotidienne* ou *Le Tableau de Paris*. N° 72, 1^{er} mai 1795. p. 2

² André Morellet avait abordé le sujet de la liberté de la presse, dans *Pensées libres sur la liberté de la presse, à l'occasion d'un rapport du représentant Chénier à la Convention nationale, du 12 floréal*. Paris, Maret, 1794.

que La Quotidienne publie dans sa livraison du 2 mai, Marie-Joseph Chénier présente un projet de décret à la Convention, dont le troisième article affirme qu'il faut garantir la liberté des cultes dans la République. Chénier avertit de la double menace des amis de la tyrannie et des royalistes ; la liberté des cultes semble donc participer, dans le raisonnement de Chénier, à consolider la République face, à la fois, aux nostalgiques de la Terreur et de l'Ancien Régime. Rappporter le discours de Chénier n'est pas insignifiant, sachant qu'il est un des personnages les plus critiqués par La Quotidienne. Si Chénier – celui de l'après 9 Thermidor – manifeste son adhésion à la cause de ceux qui défendent la liberté des cultes, La Quotidienne a donc tout droit de persister dans sa défense de la cause des prêtres et de l'entière liberté dont les catholiques doivent jouir en exerçant leur religion, première et officielle en France.

« Chénier prend la parole au nom des trois comités réunis, de salut public, de sûreté générale, et de législation. Il fait le tableau de la situation actuelle de la république ; il représente les amis de la royauté et les amis de la terreur réunis pour avilir la représentation nationale : il dit que les émigrés rentrés en grand nombre, médisent les plus perfides complots, et après avoir armé inutilement toutes les puissances contre nous, veulent nous armer les uns contre les autres. [...] Chénier termine son rapport par un projet de décret en dix articles. [...] 3° *Toute infraction à la loi du trois ventôse relative à la liberté des cultes, sera punie de 6 mois de détention. Renvoyé à un nouvel examen*¹ »

La liberté des cultes, son maintien, ou plutôt son rétablissement en 1795, constitue une démarche vers le rétablissement de la paix civile entre les Français, c'est par cette conviction que les chouans de Nantes s'adressent aux représentants de la Convention, pour leur demander de tourner la page de leur histoire conflictuelle. Leur lettre, signée par Cormatin, « *major général de l'armée catholique et royale de Bretagne* », et publiée dans la livraison du 29 mars de La Quotidienne, montre que la liberté des cultes est indispensable à une large tranche de la population, qui ne peut pas s'en passer, car d'elle dépend la restauration de la confiance mutuelle. Cette lettre s'intitule « *Paroles de paix et projet de pacification, remis, au nom de Chouans, aux représentants du peuple, à Nantes, le 12 février 1795.*² » On y lit que « *Les royalistes de la Bretagne, ceux de la Normandie, du Maine, et des autres provinces de la France, [...] demandent [...] la liberté illimité du culte et des opinions religieuses [...]*³ »

La livraison du 28 avril, rubrique de Paris, traite de l'influence malade qu'exerce la philosophie sur le droit des citoyens de pratiquer librement leur foi religieuse ; Gallais⁴ – qui manifeste, dès que l'occasion se présente, son refus idéologique de la philosophie (ou du philosophisme) – fonde ici son raisonnement sur une contre-compréhension de la philosophie par ceux qui prétendent par elle renverser les fondements de la religion dans la société. Est-ce, se demande l'article, de l'essence de la philosophie de dépouiller la République de ses mœurs et de l'isoler de son entourage géographiquement et historiquement naturel ? Les ambitions de ceux qui prétendent soutenir la République, qui désirent que la philosophie

¹ La Quotidienne ou Le Tableau de Paris. N° 73, 2 mai 1795. p. 3

² La Quotidienne ou Le Tableau de Paris. N° 39, 29 mars, 1795. p. 4

³ Ibidem

⁴ Cette rubrique n'est pas signée, si Gallais n'en est pas lui-même l'auteur, elle est publiée du moins par son approbation.

devienne la religion de la patrie, ne privent-elles pas les citoyens de la religion, de la seule « doctrine » qui soit capable d'établir la justice et de la faire régner dans la société ?

L'article conteste ensuite le pouvoir de toute morale et de toute philosophie ou tout dogme d'être un soutien efficace de l'Homme dans les épreuves dont ce dernier est l'objet. Que peut faire un dogme tout seul, aussi beau et raisonnable qu'il soit, face à une situation où les sentiments l'emportent sur la raison ? Un dogme pourra-t-il résister aux dures expériences sans être soutenu par une croyance en une divinité omniprésente pour l'aider au besoin ? Ainsi, l'article continue à réfuter toutes les propositions que les philosophes républicains sont susceptibles de donner sur la possibilité de supprimer la religion chrétienne, ou de la remplacer par un système différent, de pensée ou de croyance. Dans ce sens, l'auteur présente une légère tolérance, une simple concession vis-à-vis de la religion naturelle à laquelle il reconnaît la beauté et la divinité, mais dont il critique l'insuffisance à obvier à toutes les situations difficile dont souffre l'Homme, notamment à l'époque (1795). Il reconnaît en même temps que la religion de ce temps-là (1795) est infectée par les fausses idées et par la superstition, c'est pour cela qu'il accepte que la raison purifie la religion des éléments qui lui sont étrangers ; il insiste sur la liberté des cultes qui, seule, permet à la raison de faire son travail. La raison en question n'est pas par conséquent la même que celle des philosophes que refuse *La Quotidienne* : elle est synonyme de liberté des cultes et non de dictature de la philosophie, celle qui prétend pouvoir surpasser la religion. C'est la raison qui va paver le chemin vers la paix, purifier la religion et la sauver des malheurs qui se sont accumulés : les exemples vivants, où la raison aurait servi beaucoup mieux que la force, ne manquent pas.

Pour l'amour de la religion mais aussi de la raison, il faut se libérer des illusions qui gouvernent le raisonnement de certains lorsqu'il est question d'aborder la religion chrétienne. Pour être donc en paix avec soi-même et avec ses principes, qu'on mette un terme à l'amalgame, délibérément opéré, entre le christianisme et quelques exemples de l'antiquité : arrêtons, enfin, de faire de fausses comparaisons entre le vrai, le valide et le fondé – à savoir le christianisme – et le faux ou le suspect de l'antiquité ou des temps modernes.

Pour clore cette argumentation sur la nécessité de garantir la liberté des cultes, et de donner raison à la religion chrétienne face aux nombreux défis qu'elle affronte, l'auteur a recours à un argument d'autorité, à celui qu'il appelle « le précepteur des législateurs et des peuples », à Montesquieu.¹ Dans son *Esprit des lois*², Montesquieu, rapporte l'auteur de notre article, affirme que les fidèles de Jésus Christ sont bel et bien capables de fonder un État durable parce que, grâce à la clarté des concepts de leur religion, ils sont naturellement capables de distinguer le bien et le mal, comme plus amplement attachés à leur patrie. Un bon chrétien saurait parfaitement être un bon patriote, car le sentiment qu'on doit déployer de nos efforts, voire de nos âmes, pour la religion va de pair avec les sentiments de sacrifices qu'on doit à la patrie. Enfin, Montesquieu, comme l'auteur de notre ouvrage, n'hésite pas à afficher une solide préférence pour la religion chrétienne, dont il défend avec zèle la liberté, et pour l'amour de laquelle il la place au-dessus de toutes les formes politiques du gouvernement : républicain, monarchique ou dictatorial.

« PARIS

Quelle est donc cette manie de certains écrivains de nos jours qui prétendent devoir renverser l'évangile sur les débris des antiques

¹ Montesquieu répondait probablement à Pierre Bayle qui développait, dans son *Dictionnaire philosophique*, la différence entre la figure de l'homme de religion et celle de l'homme civil, politique, d'histoire, etc.

² Le livre XXIV, intitulé : *Des lois, dans le rapport qu'elles ont avec la religion établie dans chaque pays, considérée dans ses pratiques et en elle-même.*

préjugés ? [...] La philosophie compte-t-elle à désoler l'humanité, à empoisonner la république, à nous isoler de l'Europe entière, et à nous rendre la fable de toute la terre ?

Ils se disent républicains, mais le républicanisme consiste-t-il à exposer la liberté aux assauts des passions tyranniques, à relâcher les liens de la fraternité, à détacher la balance de l'égalité du maître-chaînon attaché au ciel où le créateur l'aurait suspendue [?¹] [...]

Et vous voulez détruire cette religion, la faire disparaître de dessus la surface de la république ! Et quand vous l'en aurez bannie, de grâce par où prétendez-vous la remplacer ; remplacer le culte de l'évangile si beau, si simple, si touchant dans sa pureté primitive, par des fêtes, des danses, des hymnes à la liberté [?²] [...]

Il y a 1700 ans que la religion a ramené la raison des écarts du paganisme ; c'est aujourd'hui le tour de la raison d'épurer la religion et de la dégager de l'alliage et de la superstition.

Elle y réussira, nul doute ; respectez seulement la liberté des cultes [...] De grâce, qu'espérez-vous de tous ces petits moyens mesquins et rebattus à la satiété ; prévaudront-ils contre cette chaîne continue de faits historiques et de preuves morales qui mettent le christianisme à couvert de tous les assauts de l'erreur et de la passion ? Non, non, le peuple français demeurera un peuple chrétien. [...] ³ »

3.2 La liberté d'écrire et d'expression

Nous avons parlé dans la première partie, de la renaissance de la liberté d'expression sous la Convention thermidorienne, période de retour progressif de l'ordre. Nous y avons souligné comment la liberté, dans toutes les dimensions que ce mot couvre, a été un enjeu de la contre-Révolution ; car, pour ceux qui défendent la religion chrétienne et la tradition de la France, ce sont les républicains – qui ont construit le mouvement de 1789 sur le fondement de la liberté – qui ne la respectent plus, ce qui veut dire que les opposants ont plein droit d'arracher leur liberté de leurs propres mains.

La liberté d'expression va de pair avec la liberté religieuse et n'en est pas moindre ; être libre dans ses dires résume le besoin naturel de chacun d'exprimer son existence, sa personnalité et, par la suite, ses orientations culturelles, sociales et politiques. Censurer la parole, c'est censurer l'Homme, et juger les Hommes sur leurs mots suscite chez eux le sentiment de l'injustice, un sentiment d'autant plus difficile à guérir qu'à oublier. C'est dans ce contexte d'amertume que les réacteurs, royalistes et religieux conservateurs, ont développé leur défense de la liberté d'expression, la leur, pourchassée par la Terreur et, plus tard, par ses nostalgiques. Nul doute qu'une liberté de parole si vivement convoitée n'est point absolue ; la pratique de la liberté est l'occasion idéale de montrer sa conscience et sa rationalité à l'égard de soi-même et envers les autres. Toute est question du savoir-dire, de prendre en considération les contraintes de ses paroles et de savoir associer le mot et son moment d'une

¹ C'est nous qui ajoutons le point d'interrogation.

² Idem

³ La Quotidienne ou le Tableau de Paris. N° 89, 28 avril 1795. p. 3-4. L'intégralité du texte est à lire dans les annexes.

part, et de mesurer la perspective de ce mot d'autre part, ce qui s'avère constamment une mission exigeante. Tel a été le cas pour toutes les factions après le 9 Thermidor.

De même qu'elle a dénoncé les attaques contre la liberté des cultes, La Quotidienne guette les occasions pour dénoncer ce qu'un écrivain peut souffrir comme châtement, moral ou physique, pour avoir prononcé des mots. Les mots sont susceptibles de coûter la vie à leur auteur, chose qui s'est produite à plusieurs reprises après 1789, et ce qui constitue, selon La Quotidienne, un paradoxe flagrant entre les causes nobles de la Révolution et l'étrange métamorphose que ces principes ont ultérieurement subie. Si pouvoir s'exprimer comme bon semble à tout citoyen est un droit, ce droit doit comprendre tous les citoyens quelles qu'en soient les opinions. Si chacun se bat pour que le pouvoir de s'exprimer soit un droit pour tous, il n'est pas juste de ravir ce droit aux autres qui ne partagent pas notre vision. Une valeur, c'est une question de principe, et non d'intérêts volatiles. Toutefois, l'égalité parfaite dans la liberté d'expression est une utopie qui s'ajoute à d'autres ; disons que c'est un rêve pour la réalisation duquel qu'il ne faut pas se lasser de travailler. En 1795, les réactionnaires ont désormais une expérience suffisante qui leur permet d'exercer leur contre-attaque, qui compte en premier lieu sur la liberté d'expression.

Cette liberté d'expression, problématique sous l'Ancien Régime et suffoquée sous la Terreur, incite en permanence le rédacteur et les collaborateurs de La Quotidienne à faire des parallèles avec l'Antiquité, où domine la peur de s'exprimer librement. Benoist-Lamothe qui, pour souligner l'importance de la liberté d'expression qui se réinstalle après le 9 Thermidor, cite l'ouvrage de Pline le jeune, le Panégyrique de Trajan, dans lequel l'auteur fait la comparaison entre la liberté d'expression dans les assemblées sous Trajan, qui succède à l'empereur Domitien, et la peur qui régnait sous le règne de ce dernier. Benoist-Lamothe démontre une analogie entre les contextes historiques avant et après une période de troubles politiques, à savoir la République avant et après le 9 Thermidor, et la Rome antique avant et après Domitien, l'empereur despote.

« PARIS

Je visitais, ces jours derniers, la bibliothèque nationale.¹ Après avoir examiné le cabinet des médailles et autres antiques, je me disposais à sortir, mais la pluie qui tombait à verse, m'obligea d'attendre. Pour ne pas perdre mon temps, je demandais un livre, on m'apporta suivant mon désir, le Panégyrique de Trajan², chef-d'œuvre oratoire de Pline le jeune. [...] L'auteur compare la liberté d'opinions qui régnait dans les assemblées du séant, sous Trajan, avec la contrainte et la *terreur* qui enchaînait les esprits dans ces mêmes assemblées, sous la tyrannie de Domitien. [...]

En vérité, ne dirait-on pas que Pline a voulu parler ici de la fameuse séance, de l'horrible séance du 31 mai, ou de celle du 22 prairial³ ?

Benoist-Lamothe, disciple de l'École Normale.¹ »

¹ Bibliothèque nationale : ouverte au public en 1692, rue Vivienne puis, à partir de 1720, rue de Richelieu.

² Empereur romain, il était sénateur sous l'empereur Domitien dont les dernières années du pouvoir infligent aux Romains les maux de la tyrannie.

PLUTARQUE Amyot. Les Vies des hommes illustres, pour servir de supplément aux vies de Plutarque. Trajan. A. Allègre (traduction). T. 10. Paris, Janet et Cotellet, 1819.

³ Le 31 mai 1793, date de la première insurrection jacobine contre la Convention girondine (elle sera suivie d'une autre, le 2 juin 1793, an I de la République,) qui termine le pouvoir des girondins et permet aux montagnards de dominer la Convention. Alors que le 22 prairial (an II, 1794) est connu pour sa loi (Loi du 22 prairial an II, 10 juin 1794) qui établit la Grande Terreur en réorganisant le Tribunal révolutionnaire. Loi qui prend fin avec la journée du 9 Thermidor.

La plupart des séances de la Convention thermidorienne, dont La Quotidienne fait un résumé journalier, discute également les dimensions de la liberté de la presse et de l'expression après le 9 Thermidor. La liberté de la presse constitue une préoccupation de La Quotidienne qui doit, selon ses mots, ne pas ignorer le moindre abus menaçant l'indépendance de ce droit. La liberté d'expression est discutée par exemple lors des délibérations sur la nature de la Constitution, dans la livraison N° 1, le 19 février 1795.

Le journal met l'accent sur le poids des mots et leur dangerosité, susceptibles d'achever les jours de leur écrivain. Qui aurait le droit, se demande le journal, de priver un homme de sa vie pour la seule justification qu'il a proféré des paroles qui ne s'accordent pas avec l'opinion commune, du moins avec celle du plus fort ? « Mourir pour des propos » est une injustice que dénonce La Quotidienne, car c'est la pire des censures qu'on puisse imaginer : c'est l'humiliation de la dignité humaine et l'incarnation de la supériorité d'un être humain sur un autre. La Quotidienne aborde dans un article anonyme ce châtement capital infligé à quiconque ose demander publiquement le rétablissement de la royauté, ou de critiquer les députés et représentants du peuple.

L'auteur rappelle les méfaits de ces mesures de censure sur les rapports sociaux entre les citoyens, et après sur toute la structure commune de la nation. Il essaye en même temps d'être mesuré dans ses propos et de trouver des excuses à ceux qui ont manifesté verbalement le souhait d'un retour de la royauté : ce ne sont que des propos dus au malheur et à la faim. Son argumentation consiste à mettre en avant la nécessité d'une prise de conscience de l'ensemble de l'affaire, et non pas de se réduire à une condamnation précipitée. Le voici, notre auteur anonyme (qu'on suppose tout de même être Gallais) en train de distinguer entre « propos » et « proposition », et de développer ses idées par ces lignes :

« *Du royalisme.*

[...] Une adresse au peuple français, sur les dangers du royalisme, [...] soumettrait aux chances de la discussion un sentiment qui est nul, s'il n'est point énergique. D'un autre côté, le renouvellement du code de sang qui fut employé par nos tyrans contre les hommes accusés de royalisme, serait un remède atroce et impuissant. Boissy porte en son cœur l'amour des hommes et l'horreur de la tyrannie ; Boissy n'a point oublié ces jugements qui condamnaient à la mort une foule de personnes qui, dans leur imbécillité, leur ivresse, leur démence, avaient tenu des propos tendant au rétablissement de la royauté. [...]

La mort pour des propos, pour des plaintes absurdes échappées au malheur, au désespoir, à la faim ! [...] Ce genre de peine qui met la vie des citoyens à la merci d'un ou de deux ennemis, [...] qui établit une guerre civile de délations ! La mort pour des propos n'appartient qu'au règne de Robespierre, qu'à ses juges, qu'à ses bourreaux.

[...] eh bien, toutes les victimes que l'échafaud a moissonnées ont péri pour des propos.² »

Pour soutenir la même logique, la rubrique de Paris de la livraison du 14 avril 1795 nous dit à quel point l'expression de ses convictions politiques peut être fatale à l'époque ; elle

¹ *Le Tableau de Paris, par une société d'amis de la justice.* N° 118, 13 février 1795. p. 3. Le texte entier est à lire dans les annexes.

² La Quotidienne ou Le Tableau de Paris. N° 25, 15 mars 1795. p. 3 L'intégralité du texte est à lire dans les annexes.

nous donne l'exemple d'un écrivain ayant osé présenter des hommages à l'âme de Louis XVI, et qui en a été sévèrement puni : « *L'auteur de la correspondance politique vient d'être arrêté par ordre de comité de sûreté générale. Il est accusé d'avoir donné, dans son journal¹, des éloges à Louis XVI, et de regrets à la monarchie.*² »

Et si *La Quotidienne* se focalise sur la dénonciation des abus contre la liberté de la presse, elle ne néglige pas son jeu tactique par lequel la Convention thermidorienne est souvent louée dans les premiers mois de l'an III, pour ses actions politiques mais aussi pour son effort remarquable de garantir la liberté de la presse. Ce double jeu de louange et de critique à l'égard de la Convention se manifeste dans la livraison du 18 avril, rubrique Paris, dans laquelle Gallais (le signataire) parle du double jeu de Mallet du Pan qui se dit républicain et royaliste à la fois : l'ouvrage de ce dernier a obtenu l'autorisation de publication par la Convention bien que celle-ci n'y soit pas favorablement mentionnée. C'est un point positif en faveur de la Convention et son effort pour protéger la liberté d'expression. Un peu plus loin dans la même livraison, dans l'avant dernier article, *La Quotidienne* évoque l'exemple de l'imprimeur du journal *l'Accusateur public*, « Maigneret³ », dont l'imprimerie et le bureau ont été fermés par les autorités. De pareils événements prouvent que la liberté d'expression est encore vulnérable en France et que la fortifier demande beaucoup de sacrifices : ce que la Convention tente de réaliser, mais à quoi elle ne réussit pas toujours ...

« L'ouvrage de M. *Mallet-du-Pan* que nous annonçâmes hier, n'est pas nouveau ; quoique sans date, nous sommes fondés à croire qu'il fût publié vers le mois de juillet 1793. Nous devons à la liberté de la presse de le voir vendre et lire impunément ; et certes la convention qui n'y est pas bien traitée, s'honore aux yeux de la raison de laisser librement circuler de pareils ouvrages. L'auteur se dit républicain, en même temps qu'organe des royalistes, et il défend la cause de ceux-ci avec tout le talent qu'on lui connaît. Il considère la révolution française dans ses causes et dans ses progrès. Il juge avec une extrême sévérité les principaux acteurs de cette longue tragédie.⁴ »

« On dit que l'autorité publique a mis les scellés sur les presses de Maigneret, imprimeur de *l'Accusateur public*. On ajoute que deux à trois jours après, ils ont été levés, mais qu'ils ont été apposés sur le cabinet de l'auteur. Si ces faits sont vrais, la liberté des opinions et de la presse, n'est pas encore aussi solidement établie en France qu'on le croit communément.⁵ »

¹ *Correspondance politique, ou Tableau de l'Europe* (1792), continuée par *Correspondance politique, ou Tableau de l'Europe* : journal français rédigé à Londres, pour servir de continuation à la *Correspondance politique* publiée à Paris jusqu'au 9 août 1792 (Prospectus dans *Gazette d'Amsterdam*, 25 octobre 1793) Par Jean-Gabriel Peltier (l'auteur des Actes des apôtres)

Voir Hélène Maspero-Clerc. *Un journaliste contre-révolutionnaire, Jean-Gabriel Peltier (1760-1825)*. Préface : Jacques Godechot. Coll. Bibliothèque d'histoire révolutionnaire. Paris, Société des études robespierristes, 1973.

² *La Quotidienne* ou *Le Tableau de Paris*. N° 55, 14 avril 1795. p. 2

³ Imprimeur de *l'Accusateur* : Migneret l'aîné.

⁴ *La Quotidienne* ou *Le Tableau de Paris*. N° 59, 18 avril 1795. p. 3

⁵ *La Quotidienne* ou *Le Tableau de Paris*. N° 59, 18 avril 1795. p. 4

La liberté d'expression est également soulevée dans la discussion entre Tallien¹ et Louvet, qui met en évidence l'écart entre leurs visions sur ce sujet. Gallais, dans la rubrique de Paris de la livraison du 4 mai, rapporte le point de vue des deux hommes, entre lesquels s'élabore une comparaison des dangers de la royauté et du terrorisme. Tallien pense que la peine capitale infligée aux écrivains menace le statut de la liberté sous la Convention ; Louvet, quant à lui, voit bien plus périlleuse la menace des royalistes que les considérations pour la liberté. Le défi consiste dans la volonté d'assumer les nouveaux principes – dans une république en cours de construction – dont le premier pilier est la liberté ; Louvet, face à un tel dilemme, ne s'empêche d'enfreindre le contrat de liberté que la nation s'est engagée à suivre, pour la raison même de perpétuer cette République. Il est de l'avis qu'il n'y a pas de liberté sans une part de dictature, qu'on est parfois contraint d'accepter. Position à laquelle s'oppose Tallien ainsi que La Quotidienne de Gallais, car il est surtout question de la relation entre liberté et droit : par quel droit soumet-on la liberté aux visions d'une personne ou d'une faction en particulier ? Existe-t-il un fil séparateur entre la liberté personnelle et/ou culturelle et les droits de l'État où s'exerce cette liberté ? Tallien y apporte la réponse : « les lois ». La réflexion de Gallais sur ce sujet est en même temps l'occasion pour lui de signaler le paradoxe de caractère chez l'un de ses ennemis idéologiques. Il fait allusion à Marie-Joseph Chénier, cité dans La Quotidienne comme ennemi de la liberté d'expression.

« [...] Qu'un homme né aux pieds des 7 tours² veuille y faire renfermer son frère, son ami, parce qu'il aura ri à ses tragédies, ou dormi à ses capucinades, cela se conçoit, cela ne nous surprend point. Mais qu'une des victimes les plus distinguées de l'ancienne tyrannie, qu'un homme de lettres, qui doit son existence politique aux gens de lettres, et sa rentrée dans la convention à la liberté de la presse, se rende gaiment l'ennemi de celle-ci et le bourreau de ceux-là, voilà ce qui nous confond, voilà une des ces étranges contradictions qui ont signalé cette époque de notre histoire.³ »

La rubrique de Paris de la livraison du 5 mai – un mois riche de discussion sur la liberté de la presse, dont nous choisissons des extraits – s'indigne contre la tyrannie qui met fin à la vie des hommes pour avoir proféré des « mots ». La Quotidienne minimise le danger des « mots » dont les républicains font un délit à châtier. La stratégie de Gallais, auteur de la rubrique, est donc de déléster les mots des partisans de la monarchie du poids qui fait d'eux une menace contre la République : réclamer le retour du roi, rabaisser la valeur de la République et dénigrer la Révolution, ce ne sont pour Gallais que des « mots » qui ne méritent pas autant d'emportement. La République n'aura pas à craindre des mots si elle permet une entière liberté d'expression ; le danger existe seulement dans l'esprit des tyrans, et des « écrivains philosophes.⁴ »

¹ La Quotidienne cite en effet davantage Mme de Tallien que son époux.

² Marie-Joseph et André Chénier étaient nés à Constantinople, célèbre pour sa « Forteresse des Sept tours » (Yekidule).

³ La Quotidienne ou Le Tableau de Paris. N° 75, 4 mai 1795. p. 4 L'échange entre les deux est à lire dans la troisième partie, Dialogues : Tallien et Louvet, sur le royalisme.

⁴ Cette rubrique vise aussi Marie-Joseph Chénier qui, dans les séances de la Convention, répète inlassablement ses accusations contre les voix, dit Gallais, libres, à savoir « provocation à la royauté et avilissement de la représentation nationale. »

« PARIS

Avant de prononcer des lois pénales, je voudrais bien qu'on se donnât la peine de préciser les délits, avant d'établir des délits, il serait bien important que le législateur se [illisible] de cause, ne pensât pas toujours à lui, ne pensât pas qu'à lui, pour s'occuper un moment du bonheur ou du moins du repos de ses commettants.

Que signifient ces mots : *Provocation à la royauté, et avilissement de la représentation nationale* ? Robespierre et compagnie s'en sont servis pendant deux ans, pour égorger la moitié de la France. Tous les rapports de Couthon, tous les réquisitoires de Fouquier sont établis sur ces deux bases.

Nous avons renversé le tyran, nous avons voué à l'exécration des siècles et ses ministres et leurs fureurs ; et c'est après 8 mois d'intervalles nos plaies encore saignantes, qu'un homme né sur les rives du Bosphore vient nous essayer ces vieilles idées, et ose nous frapper de cet épouvantail usé ! [...] ¹ »

Pour défendre la liberté d'expression, le journal minimise le danger des royalistes, qui ne sont plus un ennemi redoutable ; leurs écrits ne sont pas à censurer : la liberté n'est dangereuse que pour les tyrans, car « *c'est elle seule qui les terrasse.*² » Toutefois, l'objectivité de La Quotidienne, journal favorable à l'Ancien Régime monarchique, la pousse à reconnaître des points de ressemblance avec Louvet et Marie-Joseph Chénier (ses deux ennemis idéologiques) quant à la conception de la liberté en général : « Mais hâtons-nous de *poser un principe sur lequel au moins, Louvet et Chénier sont d'accord avec nous. Pour les écrits comme pour les actions, la liberté n'est pas la faculté de nuire.*³ » La liberté en général, et celle d'écrire en particulier, n'est censée causer de mal à personne ; il faut préciser dans ce sens quelles sont les erreurs, issues d'une certaine compréhension de la liberté, qui peuvent être nuisibles, à l'exception desquelles la liberté doit être absolue. Donc, les royalistes ou les fédéralistes, à titre d'exemple, ne constituent pas un danger s'ils exercent leur liberté d'écrire : ils sont encore moins dangereux, affirme le journal, à la suite de leurs nombreux échecs militaires. La liberté de la presse, une fois établie comme droit et base de la République, ne peut pas être en même temps cause de troubles pour celle-ci, car le principe est indivisible.

« Après tant de défaites essuyées par les royalistes, les aristocrates et les fédéralistes, je ne sais si l'on devrait leur faire l'honneur de les croire dangereux, au moins par leurs écrits.⁴ »

L'hésitation s'impose à propos de la sincérité comme du sérieux de ces dires de la part du journal : ne serait-ce qu'une manipulation ? Ou est-il simplement question de reconnaître les faits et la place réelle des royalistes à l'époque, et de tenter ainsi de s'y adapter ? Encore une fois, le journal pose la question des priorités, celle des périls, les vrais, qui guettent la République et auxquels il faut impérativement faire face. La priorité est d'affronter le terrorisme des buveurs des sangs et des nostalgiques de l'ère de la tyrannie ; elle ne propose ainsi qu'une seule priorité, la sienne, par laquelle il espère escamoter les priorités des républicains, dont faire face à la propagande de la presse royaliste. La Quotidienne veut

¹ La Quotidienne ou Le Tableau de Paris. N° 76, 5 mai 1795. p. 3

² La Quotidienne ou Le Tableau de Paris. N° 77, 6 mai 1795. p. 3

³ Ibidem

⁴ La Quotidienne ou Le Tableau de Paris. N° 77, 6 mai 1795. p. 3

ébranler tout discours prêtant à croire que la liberté d'expression soit un danger ; elle essaye de diffuser la conviction que la liberté est une et indivisible (liberté égale pour tous les partis) et, encore plus dans la République naissante, cette liberté ne doit être ni monopolisée ni soumise à aucune contrainte, si le droit d'en jouir ne cause de préjudice à personne. La Quotidienne rejoint ainsi, notamment dans son choix du verbe « nuire », l'article VI de la Déclaration des Droits, qui définit la liberté et en circonscrit les dimensions.¹

« La liberté d'écrire qui a commencé la révolution est, dit-on, fort inutile pour la finir. Elle est même dangereuse. Oui, dangereuse aux tyrans. Car c'est elle seule qui les terrasse. Mais, hâtons-nous de poser un principe sur lequel au moins, Louvet et Chénier seront d'accord avec nous. Pour les écrits comme pour les actions, la liberté n'est pas la faculté de nuire². Ce point convenu, la question se réduit à distinguer quelles vérités ou quelles erreurs peuvent être nuisibles, et l'être autant que le silence qu'on nous impose et la crainte qu'on veut nous inspirer.

Mais. Est-ce la liberté de la presse qui a fait insurger les chouans ? Ils ne savent pas lire. Est-ce la liberté de la presse qui a réuni contre nous les rois et les [préfets³] de l'Europe ; mais l'hypocrisie de ceux-ci et les bravades de ceux-là ont échoué devant les plaisanteries de Voltaire. Est-ce à la liberté de la presse que nous devons le gouvernement révolutionnaire ? C'est elle qui l'a tué. Est-ce aux pamphlets de l'aristocratie que nous avons dû la journée du trente et un mai ? Je prie Louvet de répondre. Il est donc permis de douter que les écrits même des royalistes, que les journaux les mieux payés pour vanter les rois, leurs armées et leurs généraux, réussissent jamais à dégoûter le peuple français d'une liberté souillée de tant de sang, et consacrée par tant de triomphes. Il est permis de douter contre l'avis de Chénier, que les plus jolis écrits de Calonne ou de Mallet puissent nous faire aimer les patriciens que nous avons chassés, les prêtres que nous avons démasqués, et les rois que nous guillotinions.⁴ »

Après la première étape de son argumentation, qui a consisté à démontrer que la liberté de la presse royaliste n'est pas un danger pour la République, Gallais fait le lien, dans la deuxième étape, entre tyrannie et censure, et en conséquence entre censure et conspiration. Ce ne sont pas les royalistes qui conspirent lorsqu'ils s'expriment dans leurs journaux, les vrais conspirateurs sont ceux qui craignent la lumière de la liberté de la presse et veulent la réprimer. La liberté d'expression devient pour Gallais un « culte » à protéger, comme la religion qu'il s'était fixé la mission de garantir ; mais elle doit être un culte purifié des fausses idées de certains philosophes, qui en font « une superstition politique ». La liberté d'expression doit triompher contre les idées arriérées de certains qui, par des dogmes bizarres, tentent de ressusciter la culture de la peur et d'enterrer la liberté de la presse. Comment faire

¹ « ARTICLE VI. La liberté est le pouvoir qui appartient à l'homme de faire tout ce qui ne nuit pas aux droits d'autrui : elle a pour principe la nature ; pour règle la justice ; pour sauvegarde la Loi ; sa limite morale est dans cette maxime : Ne fait pas à un autre ce que tu ne veux pas qu'il te soit fait. »

BOUCHESEICHE Jean Baptiste. *Catéchisme de la Déclaration des Droits de l'Homme et du Citoyen*. Paris, Chez l'auteur, 1793. p. 16

² C'est nous qui soulignons.

³ Le mot est illisible.

⁴ La Quotidienne ou Le Tableau de Paris. N° 77, 6 mai 1795. p. 3-4

pour ne pas s'incliner devant leurs projets ? Gallais y répond avec confiance : « par la lumière. » Il s'agit de la lumière de « la raison » et de « la justice » ; Gallais propose désormais la lumière comme remède à la superstition. Cette lumière est aussi proposée par Gallais comme alternative aux Lumières du siècle révolu, à celles des philosophes que Gallais n'apprécie pas. La Quotidienne initie les citoyens lecteurs à reprendre conscience d'une lumière qui est la leur : celle de la liberté, de la justice et de la raison. Devise que Gallais oppose implicitement à celle de la Révolution, liberté, égalité, fraternité, sans que la liberté perde dans le nouveau slogan sa priorité.

« [...] Les vieux conspirateurs s'avisent-ils d'écrire ? Ils se trahissent eux-mêmes. Les royalistes. *Les royalistes ne sont pas ceux qui écrivent. On peut donc se dispenser de leur interdire la liberté de la presse.* [...] La censure. Qui veut comprimer la pensée veut régner. Qui craint la lumière, conspire. Ceux qui défendent au peuple de lire, de voir et d'entendre, annoncent le besoin de tromper.

Ceux qui feignent de voir la provocation à la royauté dans les écrits fastidieux, l'avilissement de la convention dans des épigrammes contre *Timoléon ou Charles IX*¹, se mettent aussi trop en évidence, et n'ont pas plus d'adresse que de modestie. Mais ridicule éternel à ces nouveaux charlatans qui travestissent le culte de la liberté en superstition politique, [...]

Comment combattre cette secte² mystérieuse ?

Comme toutes les autres ... par la lumière ?

Gallais.³ »

La question relative aux libertés dont profitent les imprimeurs et les libraires est suscitée dans la livraison du 11 mai ; elle fait l'objet d'une lettre signée par Fiévée⁴ dans laquelle il s'adresse au « Rédacteur de la Quotidienne » en s'interrogeant sur les prérogatives de la loi de Marie-Joseph Chénier sur les imprimeurs ; n'ayant pas de crainte pour lui-même, il en a pour des imprimeurs qui seraient affectés par la loi en question. Il s'agit donc d'une réponse de l'auteur de la lettre, à ce que ce dernier aurait reproché à l'égard de Fiévée. Ne sachant pas dans quel article du rédacteur de La Quotidienne Fiévée a été accusé de « lâcheté », nous allons nous focaliser sur la censure exercée sur la liberté de presse, en essayant en même temps d'imaginer la nature de l'article de Gallais, par la réponse que Fiévée⁵ y apporte.

« Vous avez raison, citoyen, un imprimeur [pillé⁶] pouvait pousser plus loin sur la liberté de la presse, en s'adressant à un législateur-libraire ; mais je ne voulais m'assurer que d'une chose, savoir si un imprimeur serait responsable vis-à-vis la loi de M. J. Chénier. Ce n'est pas que j'y suis intéressé, n'étant plus imprimeur ; mais je peux vouloir me donner les honneurs du bannissement, et je serais

¹ Pièce de théâtre de Marie-Joseph Chénier.

² La « secte » des philosophes, ou les philosophistes. Le vocabulaire de Gallais (secte, culte) s'inspire toujours d'une forte culture religieuse.

³ La Quotidienne ou Le Tableau de Paris. N° 77, 6 mai 1795. p. 4 L'intégralité de ce passage est à lire dans les annexes.

⁴ La signature est difficilement lisible, mais c'est probablement Fiévée.

⁵ Journaliste et écrivain, (1767-1839), emprisonné sous la Terreur à cause de ses idées royalistes, il écrit La Dot de Suzette, ouvrage sur les mœurs de l'époque, et devient le conseiller de Bonaparte sous le Consulat.

⁶ Le mot est illisible dans le journal.

désespéré d'entraîner avec moi quelqu'un qui ne s'en soucierait pas.¹ »

Fiévée établit une comparaison – qui l'amène plus tard à exprimer une préférence – entre la censure royale dans sa forme qui existait sous l'Ancien Régime, et la liberté républicaine qui s'avère, selon lui, plus tyrannique que la censure. Car, en termes de législation politique, la royauté a su mettre en place une censure de la nature de laquelle les membres de la société sont informés par avance, ce qui leur permet de prévoir les dangers des délits afin de les éviter. Alors que (ce qui est cruel aux yeux de Fiévée) la liberté des républicains prétend donner la liberté d'expression et d'impression aux citoyens, pour simplement pouvoir les en punir ensuite. La loi en question sur l'impression, pense Fiévée, n'exprime pas une liberté « illimitée » dont la République s'est vantée depuis 1790 ; si nous reconnaissons que la liberté « illimitée » est illusoire et trop idéale pour être possible, nous allons mieux comprendre la censure royale qui, elle, au moins, prévenait les actes réprouvés pour que les citoyens ne les commettent pas. Fiévée met en exergue le paradoxe dans cette loi, républicaine, relative à l'impression : comment une loi pareille permet-elle l'impression de propos qui vont être par la suite sanctionnés ? N'est-ce pas une tromperie ? Fiévée, dans cette réponse, fait une suite logique à ce que Gallais lui-même – à qui Fiévée répond dans le présent article – avait critiqué par rapport à la liberté d'expression, à savoir « mourir pour des propos », et être sanctionné pour des « mots ». L'opinion hautement exprimée vient compléter la série des droits naturels du citoyen, devenus des délits sous la République selon Fiévée et le journal.

« Si j'avais voulu approfondir la question, j'aurais dit. La censure royale avait atteint le but d'une bonne législation, puisqu'elle prévenait les délits ; votre liberté *républicaine* est atroce, puisqu'elle ne nous donne le droit de parler que pour avoir celui de nous punir. Répondre à la loi de ce qu'on aura imprimé, ce n'est plus une liberté *illimitée*, et si cette liberté illimitée est impossible, alors il faut rétablir la censure, car, je [illisible], prévenir le délit vaut mieux que le punir. Hélas, nous dit-on, la loi punit de mort telle ou telle opinion *parlée*, pourquoi la tolérerait-elle *imprimée* ? Est-ce nous qui avons fait, qui avons sanctionné de pareilles lois ? Est-ce nous qui avons créé des tribunaux où les opinions sont justiciables ? Est-ce nous qui avons commis de grandes erreurs pour en étayer de nouvelles ? Etc.² »

Il est temps de répondre directement au rédacteur, qui considère une des phrases de Fiévée, « Si vous étiez membre du gouvernement, je ne vous ferais pas de semblables questions³ », dans laquelle le rédacteur de La Quotidienne hésite à voir « une lâcheté » ou « un sarcasme. » Fiévée se justifie en montrant sa perplexité devant un homme du gouvernement qui n'est guère univoque dans ses manières de dire. Face à une telle identité hésitante, Fiévée préfère s'abstenir de poser des questions, non pas parce qu'il est lâche ou parce qu'il compte bafouer la représentation législative, mais parce qu'il ne sait s'adresser qu'à des identités homogènes et bien définies. Si Fiévée a refusé la peine de mort pour des propos qui auraient avili la représentation, ce n'est pas par lâcheté, répète-t-il, mais parce qu'il est tellement confiant qu'il ne se croit pas susceptible d'être avili. Refuser la violence et opter pour la raison n'est pas une lâcheté, affirme Fiévée à la fin de son article ; c'est pour cette raison qu'il demande

¹ La Quotidienne ou Le Tableau de Paris. N° 82, 11 mai 1795. p. 3

² La Quotidienne ou Le Tableau de Paris. N° 82, 11 mai 1795. p. 3

³ Ibidem

que justice soit faite par le rédacteur de La Quotidienne, en demandant à ce dernier de publier ses observations dans son journal.¹

« A l'égard de ma phrase : *Si vous étiez membre de gouvernement, je ne vous ferais pas de semblables questions*, que vous ne savez si vous devez regarder comme une lâcheté ou comme un sarcasme, je vous répondrai que jamais je ne ferai de questions à un homme qui, si vous lui parlez comme à un ministre, vous répond comme un souverain ; [...]. Je vous demanderai seulement de rendre publiques ces observations, vous me le devez, puisque vous vous êtes occupés de moi, sans me rendre justice.

FIÉVÉE² »³

La Quotidienne continue de publier les contributions de Fiévée au sujet de la liberté de la presse ; Fiévée reparait dans la livraison du 15 mai, pour proposer son point de vue sur les moyens par lesquels la liberté de la presse peut récupérer son statut privilégié du début de la Révolution. Fiévée met en valeur l'insistance dont les « défenseurs de la liberté de la presse » ont fait preuve, grâce aux efforts desquels Marie-Joseph Chénier s'est senti le besoin de réviser l'article IV de son décret sur la liberté de la presse. Pour M. J. Chénier – ce qui est le problème de l'article en question –, la valeur d'un propos émane plus de celle de la personne qui l'a tenue que de sa valeur en soi. Fiévée s'y oppose, remet les choses dans leur bon contexte et affirme que la priorité est celle des principes, et non des personnes.

« *Au rédacteur de la Quotidienne.*

Les défenseurs de la liberté de la presse, sans laquelle il n'est plus de liberté, ont beaucoup gagné, puisque grâce à leurs observations, Chénier lui-même a trouvé très vague l'article IV de son décret, et qu'il a consenti à ce que le comité de législation apprit aux français dans quel cas, sous quelles formes et en quels termes on peut avilir la convention. Mais il a défendu le fond de cet article, et tout le monde est étonné qu'il n'ait point cherché d'autres autorités que les opinions de plusieurs de ses collègues morts ou vivants. Que nous importe à nous ce qu'ont pensé Rabaud St-Etienne, Buzot et autres ? Nous ne les avons jamais défendus pour tout ce qu'ils ont dit ; mais seulement pour ce qu'ils ont dit conformément aux principes, car nous n'avons fait la révolution que pour les principes, et non pour les opinions de tel ou tel individu.⁴ »

Le défaut de la réflexion de M. J. Chénier, dit Fiévée, est l'absence de l'objectivité qui reconnaît que la liberté de l'expression puisse parfois être la victime du contexte politique, de la répression ou du malheur social. Donc, et parce qu'on est susceptible d'endurer des épreuves dont on n'est pas toujours certain d'assumer les conséquences, Fiévée propose que la liberté de la presse jouisse d'une loi, une loi éternelle qui lui assure son indépendance. Car l'autorité qui peut défendre l'indépendance de la liberté d'expression, est établie par les lois et

¹ Pourquoi Gallais s'en serait-il pris à Fiévée, alors que les idées de ce dernier correspondent à l'idéologie du journal ?

² L'intégralité de ce passage de la réponse de Fiévée est à lire dans les annexes.

³ La Quotidienne ou Le Tableau de Paris. N° 82, 11 mai 1795. p. 3

⁴ La Quotidienne ou Le Tableau de Paris. N° 86, 15 mai 1795. p. 4

non par les opinions d'hommes avec qui l'on peut être d'accord ou non. Si les Français réussissent à établir une pareille loi, ils n'ont plus à craindre que le scénario, par lequel les girondins ont été renversés par les montagnards, puisse se répéter jusqu'à l'infini ...

« Si Chénier eût voulu porter ses idées hors de la convention, il eût pu citer en sa faveur les lieutenants de police, les docteurs de Sorbonne et les réquisitions du parlement, comme nous appuyons de Raynal, de Voltaire, de Mirabeau, et de ces bons penseurs anglais qui ont obtenu pour leur nation esclave, ce que nous demandons pour notre nation libre.

[...] Pour mettre cette vérité éternelle à l'abri des passions des hommes, je vous demande une loi formelle qui garantisse à jamais la liberté de la presse. [...].

Fiévée¹ »

Ainsi la liberté est le point de croisement de toutes les préoccupations, de tous les rêves et de toutes les espérances des différentes positions politiques à l'époque. Toutes les factions se disent ses défenseurs, notamment de celle de la presse, « *sans laquelle il n'y a plus de liberté*² » ; car c'est la liberté de la presse qui représente l'ouverture vers une libéralisation exhaustive de la société, c'est à ce moment-là que les mots sont prononcés en sécurité, que les projets se structurent et que l'homme éprouve le délice de l'enterrement de la peur.

La préoccupation de La Quotidienne est de prouver à son lectorat, par des arguments concrets, que la République encourt le plus grand danger si elle consent à fermer les yeux sur une nouvelle tyrannie, que la censure de la presse peut bien rétablir. La dictature s'enracine dans une nation au fur et à mesure que les malintentionnés font dérailler la liberté d'expression ; la situation précaire de la liberté de la presse sous la Convention thermidorienne en fait une question individuelle plutôt qu'une institution nationale obtenue à la suite d'une révolution populaire. Ces considérations ont provoqué la plume virulente de Gallais, prête à dessiner ses critiques les plus marquantes :

« Les Français détrompés s'apercevraient que les sultans³ de Paris ne possèdent point un pouvoir plus despotique que leur convention, que Paris n'est pas plus libre que Constantinople.⁴ »

La Quotidienne a donc voulu secouer les esprits, afin de rappeler que la liberté d'expression et de presse ne sont pas encore entièrement acquises, qu'il est encore question d'un long chemin à parcourir et que la liberté d'opinion est une et indivisible : que nul n'a le droit de lui attribuer des critères suivant sa propre conviction politique. Elle est un droit pour tous les citoyens, ainsi qu'un devoir qui incombe à eux tous.

3.3 Liberté et éducation

Les aspects par lesquels le sujet de la liberté est abordé sont trop nombreux pour que nous puissions les développer tous dans un seul chapitre, tout en sachant que l'ampleur et la sensibilité de ce sujet méritent qu'on lui consacre des études plus détaillées. Les points de ce

¹ Ibidem. L'intégralité de l'article est à lire dans les annexes.

² Ibidem

³ N'oublions pas que M. J. Chénier est né à Constantinople.

⁴ La Quotidienne ou Le Tableau de Paris. N° 76, 5 mai 1795. p. 3

sujet s'enchaînent logiquement : il n'est nullement possible de considérer la liberté religieuse séparément de la liberté politique ou de la liberté civile. L'idéal serait de les comprendre dans leur complémentarité, mais de les appliquer séparément.

Nous allons parler, à la fin de ce développement sur le thème de la liberté dans La Quotidienne, de l'une des rubriques de Paris parue en juillet 1795, dont le sujet principal est l'éducation dans la République, et dans laquelle le sujet de la liberté se manifeste comme un élément de ce sujet capital. La rubrique s'intitule « Suite des remarques sans conséquence sur quelques articles de la Constitution¹ », et traite des droits des parents d'éduquer leurs enfants, sans se soumettre à la volonté de la République d'uniformiser l'éducation, ce qui constitue un autre rêve d'une égalité impossible qui s'ajoute aux autres. Gallais, l'auteur de l'article, définit la liberté en l'opposant à son antonyme, à savoir « forcer » à faire. La volonté de forcer les autres à faire ce qu'ils ne veulent pas reflète l'intention de « détruire » ces autres, en tant qu'humains ainsi qu'acteurs sociaux. La volonté républicaine a voulu donc s'opposer à la loi de la nature : celle-ci confie l'éducation des enfants à « la tendresse paternelle ». Gallais dénonce la stratégie de la République en matière d'éducation ; il se félicite en revanche de voir que la commission des onze² « rend la liberté à l'éducation » et reconnaît le droit des parents de choisir à leurs enfants le type d'éducation qu'ils jugent convenable. Gallais s'interroge ensuite sur le succès, ou l'échec, de la nouvelle Constitution dans ses autres projets en matière d'éducation.

Nous nous arrêtons à ce point-là de l'article, car le reste concerne l'éducation en tant qu'institution et la condition des enseignants qui y travaillent. Nous voulions simplement souligner l'intérêt que La Quotidienne porte à cette question de liberté, développée, du moins soulignée, dans de nombreux articles. Et elle a raison, car nul n'est censé ignorer que la liberté est fondamentale pour le programme politique, mais personne, nous semble-t-il, n'a encore atteint une solution magique qui accorde toutes les pratiques de la liberté avec son sens original : liberté absolue.

« PARIS

Suite des remarques sans conséquence sur quelques articles de la constitution

Les misérables qui nous ont gouverné savaient bien qu'un des principaux moyens de tout détruire était de tout forcer.

Aussi on ne parlait que d'emprunt forcé, de prix forcés, de travaux forcés, d'éducation forcée, etc.

Sous prétexte de rendre l'éducation uniforme, ils avaient violé le plus saint dépôt de la nature ; celui de la paternité.

¹ La Quotidienne précise plus tard qu'il s'agit de la nouvelle constitution. (Donc celle de 1795). En voici le Titre X, relatif à l'Instruction publique :

Article 296. - Il y a dans la République des écoles primaires où les élèves apprennent à lire, à écrire, les éléments du calcul et ceux de la morale. La République pourvoit aux frais de logement des instituteurs préposés à ces écoles.

Article 297. - Il y a, dans les diverses parties de la République, des écoles supérieures aux écoles primaires, et dont le nombre sera tel, qu'il y en ait au moins une pour deux départements.

Article 299. - Les divers établissements d'instruction publique n'ont entre eux aucun rapport de subordination, ni de correspondance administrative.

Article 300. - Les citoyens ont le droit de former des établissements particuliers d'éducation et d'instruction, ainsi que des sociétés libres pour concourir aux progrès des sciences, des lettres et des arts.

² La Convention thermidorienne choisit une commission de onze membres, à la suite des émeutes de germinal an III, pour discuter et rédiger une nouvelle constitution de la République. La commission se composait d'anciens girondins et de modérés, comme Daunou, La Révellière-Lépeaux et Boissy-d'Anglas. La nouvelle constitution fut votée le 22 août 1795 (5 fructidor an III).

Ils arrachaient les enfants à la tendresse de leurs parents pour leur apprendre de bonheur [*sic*] à les insulter, et leur donner des leçons de brigandage et d'égalité. Que d'horreurs nous aurions à révéler à ce sujet, si nous n'étions arrêtés par les bornes et le but de notre journal.

Plus éclairée, plus sage et tranchons le mot plus amie des français, la commission des onze a senti que l'éducation, pour être heureuse, devait être libre.

Elle a respecté ces éternelles convenances de la nature, qui mettent sous la sauve-garde de la tendresse paternelle le bonheur des enfants, et laisse aux pères le soin de prononcer sur ce qui leur importe davantage¹. Elle s'est défendue des erreurs de cette république austère, qui pour établir une éducation strictement nationale, osa d'abord ravir le titre de citoyen à la majorité de ses habitants, et se vit ensuite obligée de briser tous les liens des familles, tous les droits de la paternité, par des lois contre lesquelles s'est soulevée dans tous les tems la voix de la nature.

Mais en rendant la liberté à l'éducation, la nouvelle constitution a-t-elle fait assez pour cet important objet ? C'est ce qu'il faut voir. [...] ² »

Nous atteignons donc le terme de cette deuxième partie de notre recherche, consacrée, dans son premier chapitre, à la description matérielle du journal, et dans son deuxième chapitre à ses thèmes les plus récurrents. Nous avons donné des extraits des articles que nous avons jugés les plus intéressants ; il est possible de lire la totalité de certains d'entre eux dans les annexes de la recherche. Les thèmes ont été ceux d'un journal réactionnaire : calendrier républicain, liberté, religion, économie et autres réformes révolutionnaires, jugées inutiles par La Quotidienne. L'argumentation de celle-ci s'est fondée d'abord sur l'ancienneté de la religion chrétienne de la France, capable de lui offrir tous les éléments dont elle a besoin pour se régénérer ainsi que pour remédier aux insuffisances de son temps. Les arguments du journal n'ont pas omis la nécessité, pour la France, d'entretenir de bons rapports avec le voisinage européen et, au niveau intérieur, de reconnaître les droits des propriétaires, victimes selon le journal, des lois révolutionnaires qui ont fait d'eux des dépendants de la volonté des paysans. Ces thèmes, et d'autres, vont être illustrés par le biais de textes littéraires, que nous allons découvrir au cours de la troisième partie.

¹ L'idée d'un droit imprescriptible des parents à éduquer leurs enfants est soulevée à plusieurs reprises dans le journal. Nous lirons dans la troisième partie un dialogue entre un représentant du peuple et un père de famille à ce sujet.

² La Quotidienne ou Le Tableau de Paris. N° 148, 16 Juillet 1795. p. 2

Troisième chapitre : Études de cas

A. Rousseau vs Voltaire ; rude querelle philosophique du XVIII^e siècle, renouvelée dans La Quotidienne

B. Benoist-Lamothe, collaborateur-journaliste à La Quotidienne, et chef de secte révolutionnaire.

Nous nous sommes fixés l'objectif, au début de notre recherche, de faire le point sur l'ensemble des écrits littéraires publiés dans les livraisons de notre corpus : poésie, prose (dont les formes sont variées) et néologie révolutionnaire qui constituent une riche collection pour quiconque refusant l'idée que la Révolution était sans littérature. Littérature journalistique, ou littérature politique se propageant à l'audience par la voie de la presse, telle est la littérature que nous avons proposé de présenter au lecteur moderne au début de cette recherche ; quoique celle-ci se soit focalisée sur une année du journal en question, les pistes de réflexion et d'examen qui s'y sont présentées sont plus larges que nous puissions les englober toutes en une seule recherche qui se veut particulièrement – ainsi l'objectif de départ était – littéraire.

Toutefois, deux aspects se sont imposés lors de notre lecture et analyses des articles de La Quotidienne, que nous avons estimés tellement importants qu'il nous soit possible de négliger. Le premier aspect porte sur les articles, bien nombreux, où Rousseau et Voltaire sont cités. Rousseau, le bon philosophe, face à Voltaire, le philosophe tantôt méchant tantôt curieusement refusé par notre journal. Rousseau, le philosophe accaparé sans raison par les révolutionnaires de 89, face à Voltaire dont les Lumières blasphématoires nuisent aux mœurs aussi bien des enfants que des jeunes et des adultes. Cette opposition entre deux philosophes et penseurs phares des Lumières, entre deux images, angélique d'un côté et presque diabolique de l'autre côté, manifestée nettement dans de bon nombres d'articles dans le journal, mérite que nous lui accordions cette étude de cas, conscient de la nature philosophique de la littérature des Lumières, qui a su se frayer le chemin même au cœur d'un journal réactionnaire aux Lumières et à leur philosophisme.

Le deuxième aspect, non moins intéressant, est relatif à une signature qui s'est affichée à plusieurs reprises pendant les quatre premiers mois de 1795, il s'agit de celle de Benoist-Lamothe qui, à la différence d'autres pseudo-signatures parues dans le journal, est celle d'un homme qui a bel et bien existé pendant et après la Révolution. Benoist-Lamothe n'est donc pas un collaborateur factice, ou un collaborateur secondaire, mais un journaliste et un penseur qui est le rédacteur de son propre journal ; il est un collaborateur à d'autres journaux sous la Révolution (dont La Quotidienne), mais notamment un chef de la fête révolutionnaire de l'Être suprême dans sa commune à Sens (département de l'Yonne), puis un des chefs d'une secte révolutionnaire qui voit le jour sous le Directoire (décembre 1795 - janvier 1796) : la théophilanthropie. On se posera plusieurs questions sur un éventuel rapport entre un journal favorable à l'Ancien Régime et robuste défenseur de la religion comme La Quotidienne, et un chef d'un culte révolutionnaire qui se veut laïc et hostile au culte catholique des réactionnaires, notamment les royalistes. Nous allons donc revoir brièvement la naissance et le développement de la théophilanthropie en France, et le rôle joué par Benoist-Lamothe à la diffusion de ce culte laïc ; nous allons aussi repasser en revue ses articles publiés dans La Quotidienne, afin de tenter de saisir le fil qui lierait deux acteurs que tout semble opposer, à savoir Gallais, rédacteur du journal et Benoist-Lamothe, chef théophilanthrope.

Approche philosophique avec Rousseau et Voltaire, approche sociale avec Benoist-Lamothe, les deux sont indissociables d'une tendance littéraire qui cherche à être exhaustive : l'on est apte à exprimer les théories philosophiques et sociales par le biais d'écrits poétiques et prosaïques, qui se distancient des thèmes classiques mais qui satisfont à merveille les thèmes de l'actualité à l'époque. Entamons donc ces études de cas avec la querelle Rousseau

vs Voltaire, cette fois non dans les correspondances ou par la voix de leurs contemporains, mais par celle du journal de La Quotidienne.

A- Rousseau vs Voltaire

1. Querelle

La philosophie des Lumières ne se résume pas uniquement à la production individuelle – pourtant extrêmement riche – de ses écrivains-phares, notamment si l'on sépare cette production de son contexte socioculturel, car ce ne sont pas que les œuvres, séparément observées, des philosophes qui constituent leur grandeur ainsi que la réputation de tout un siècle. La querelle littéraire et philosophique entre des visions, qui à peine s'entendent sur un principe qu'elles se désaccordent sur plusieurs, est aussi une des manifestations de la philosophie du XVIII^e siècle. Si l'on insiste, pour commencer toute approche, sur le portail de la philosophie, c'est parce que le XVIII^e siècle doit principalement sa réputation aux abondantes idées et théories philosophiques dont l'aura a partiellement éclipsé la littérature, du moins celle qui se présentait encore au cours du XVIII^e siècle sous les parures classiques du siècle révolu. Il n'est cependant pas raisonnable de déduire que la littérature était moins présente à l'époque : disons qu'elle était relativement différente ou, en d'autres termes, plus ouverte sur d'autres perspectives.

Il n'est pas ici question d'étude des genres littéraires ni de la nature de la philosophie pendant le XVIII^e siècle et jusqu'à la Révolution, mais simplement de dire que la philosophie des Lumières a inculqué de nouvelles idées à la logique de la littérature classique, notamment dans les pistes de pensée concernant la gestion et le gouvernement de l'État, ce que l'on reconnaîtra plus tard sous la dénomination de politique.¹ Après le dilemme entre le droit et le devoir, caractéristique de l'éternelle tentative de l'homme pour se gouverner soi-même – thème constant de la littérature classique –, le XVIII^e siècle s'ouvre sur des dilemmes non moins épineux qui traitent de la liberté personnelle dans son conflit avec le respect dû à l'autorité du Roi et à celle de l'Église. La littérature, dans ce cas, s'imprègne des questions philosophiques ainsi que de celles de la politique ; les trois axes convergent vers une polémique sur le choix, ou toujours le dilemme, entre le personnel et le collectif², où la pensée l'emporte le plus souvent sur l'esthétique.³

Quelques dates sont décisives dans la montée de la philosophie et l'éclatement de querelles d'idées entre les penseurs. La Révolution anglaise de la fin du XVII^e siècle, en 1688⁴, bien qu'elle advienne à l'aube des Lumières, sa nature et ses conséquences fournissent une matière

¹ La politique fait partie de la science sociale qui « traite des fondements de l'État et des principes du gouvernement. Elle est étroitement liée à l'économie politique, c'est-à-dire à la science de la richesse ; au droit, soit naturel, soit positif, qui s'occupe principalement des relations des citoyens entre eux ; à l'histoire, qui lui fournit les faits dont elle a besoin ; à la philosophie et surtout à la morale qui lui donne une partie de ses principes. [...] Pendant la Révolution, les écoles politiques cèdent la place aux partis, les théories à l'action, les combats de la pensée aux combats de la tribune et de l'échafaud. La science aura sans doute à profiter de la Révolution, mais ce n'est pas pendant qu'elle dure : c'est après elle. On voit alors les divers partis politiques avoir chacun leurs publicistes et leurs théoriciens. »

Block, Dictionnaire générale de la politique. T. 2, p. 576, 585

² Thème récurrent dans La Quotidienne : l'opposition entre le droit personnel et le droit collectif.

³ Ce qui n'exclut assurément pas l'existence d'une littérature purement esthétique, mais qui ne jouissait d'une présence effective que pendant la première moitié du XVIII^e siècle.

⁴ The Bloodless Revolution, révolution pacifique et sans effusion de sang ; elle accentue le rôle politique du Parlement anglais face à la monarchie.

de discussion et surtout de comparaison avec une autre Révolution qui a lieu presque un siècle plus tard. Il en est de même de la parution de l'Encyclopédie en 1751¹ ; avec ses connaissances bien synthétisées, l'Encyclopédie a été utilisée pour des fins politiques et est devenue un véritable bras de fer qui annonce la prochaine opposition entre la sécularisation et le pouvoir ecclésiastique. La Déclaration d'indépendance des États-Unis en 1776, qui est, semble-t-il, un événement inséparable de la circulation des idées des Lumières, ni des souvenirs de la Glorious Revolution en Angleterre. La production littéraire, mais surtout philosophique, d'une constellation d'écrivains à l'époque a accompagné ces divers événements pour préparer, peu ou prou, l'avènement de l'évènement majeur en France avant le début de la dernière décennie du XVIII^e siècle : la Révolution française.

Montesquieu, Voltaire, Diderot, Rousseau, d'Alembert en France, Adam Smith en Angleterre, Benjamin Franklin aux États-Unis, Emmanuel Kant en Allemagne, etc. sont des philosophes dont la pensée marque le XVIII^e siècle, aussi bien en philosophie qu'en politique. Nous citons ici des philosophes français et étrangers, parce qu'il nous est apparu illogique, voire impossible, de considérer un écrivain isolément des autres penseurs de son temps, de son même pays ou de l'extérieur, et surtout parce que le mouvement des idées est universel et consubstantiel. Néanmoins, pour ce qui est de la présente approche, nous allons nous focaliser sur la philosophie et la littérature françaises, sur deux écrivains français dont l'histoire retient une intense rivalité intellectuelle, qui dure même après leur mort : Voltaire et Rousseau.

Loin de revenir sur les biographies des deux grands écrivains, et ne prétendant pas retracer l'histoire de l'opposition classique entre eux, et par quelles étapes l'admiration de Rousseau pour Voltaire se modifie progressivement en une suspicion à l'égard des idées de ce dernier puis en un refus², nous comptons surtout aborder la renaissance de cette opposition après la panthéonisation des deux écrivains, et cette fois dans la perspective de la décennie révolutionnaire et de la vision des contre-révolutionnaires. Devons-nous parler de l'influence de la pensée de Rousseau et de Voltaire sur la Révolution française, ou plutôt traiter la continuation de ce thème sous et après la Révolution par des partisans et des rivaux des deux hommes ? La réponse passe par le savoir du corpus dans lequel ce sujet est soulevé, et si ce corpus a bien étudié toutes les questions de la philosophie des deux hommes ou s'est plutôt intéressé à quelques points. C'est l'opposition, ou la querelle littéraire, de ces deux hommes par la perspective d'un journal réactionnaire de la Convention thermidorienne en 1795, qui fait l'objet principal de cette approche et constitue le corpus où l'opposition entre les deux hommes est traitée.

Donc, le cadre général de cette approche est la dualité Rousseau vs Voltaire telle qu'elle est parue dans un journal d'opposition³ de la Révolution. Cela comprend plusieurs questions en effet, dont chacune doit être traitée à part. Au niveau de l'attention prêtée par le journal aux deux écrivains, l'on se demande si La Quotidienne les traite sur un pied d'égalité par rapport au nombre d'articles qui leur sont réservés : en cela Rousseau est plus privilégié que Voltaire dans l'in-4^o de ce journal. La question de la préférence du journal pour l'un ou pour l'autre écrivain s'y pose également, et là aussi Rousseau accapare toute l'attention du journal alors que Voltaire n'est souvent cité que pour être vilipendé. Sachant toutefois que Rousseau, l'écrivain de souche protestante, n'était pas parfaitement clair sur sa position à l'égard de la religion en général et du culte catholique en particulier, n'avons-nous pas le droit de nous interroger sur la raison pour laquelle La Quotidienne fait de lui un écrivain de valeur et « un

¹ Date de la publication de son premier volume, ses volumes continuent jusqu'en 1772, date de parution du dernier volume des planches.

² cf. GOUHIER Henri. Rousseau et Voltaire, portraits dans deux miroirs. Paris, J. Vrin, 1983.

³ L'adjectif réactionnaire a été utilisé un peu avant pour parler de La Quotidienne, les deux sont corrects par rapport à la lecture des livraisons de ce journal de 1795.

maître » de tous ? La réponse à la dernière question dépend de savoir si La Quotidienne et son principal rédacteur, Gallais, ne sont pas sélectifs par rapport à la pensée de ce dernier, autrement dit de savoir à quel point La Quotidienne peut être fidèle à la totalité de la philosophie de Rousseau et non pas seulement à une partie d'elle.

En se dirigeant vers La Quotidienne pour voir comment – et pourquoi – ses rubriques ont rejoint la volonté, croissante sous la Révolution, des successeurs de « réconcilier les deux philosophes les plus prestigieux [...] malgré la persistance indéniable d'un antagonisme, fondé à la fois sur la qualité du sentiment religieux et sur la profondeur des aspirations démocratiques chez Jean-Jacques¹ », revenons voir brièvement les deux hommes dans l'univers de la Révolution, et la position de l'opinion publique à leur égard. Aussitôt qu'on mentionne Rousseau et Voltaire, dans le contexte de la Révolution, on pense à leur panthéonisation respective, ainsi qu'à l'hommage dont le public ainsi que l'élite culturelle et politique entouraient notamment Rousseau, comme un « père spirituel de la Révolution.² »

L'entrée de Voltaire au Panthéon, ou l'apothéose de Voltaire, se fait le 11 juillet 1791³, alors que celle de Rousseau a lieu trois ans plus tard, le 11 octobre 1794⁴, c'est-à-dire après la journée du 9 Thermidor qui met fin au gouvernement de Robespierre et instaure la troisième période de l'ère de la Convention. La présence de Rousseau semble plus importante que celle de Voltaire sous la Révolution, du moins dans le point de vue de La Quotidienne.

2. Rousseau et Voltaire pendant la Révolution

Comme l'on a déjà évoqué, opposer Voltaire à son vieil ami Rousseau tend graduellement à diminuer sous la Révolution : il s'agit désormais plus de la volonté de les associer comme précurseurs de la Révolution et écrivains de premier rang des Lumières. La volonté des révolutionnaires d'unir la Révolution aux Lumières n'est pas à exclure de cette tendance d'associer les deux écrivains, et afin de rendre hommage à ceux qui le méritent, les révolutionnaires pensent à établir une sépulture qui réunit les grands hommes en un endroit commun, rassemblant les souvenirs glorieux ainsi que l'esprit sublime d'hommes exceptionnels, un endroit commun qui permet de surmonter les éventuelles différences personnelles ou intellectuelles entre eux. L'Église Sainte Geneviève, malgré l'opposition des religieux, est proposée pour cette fin ; l'Assemblée nationale, dans un geste qui montre son attachement aux hommes d'esprit, décrète en 1791 que les grands hommes, morts avant 1789, pourraient bien eux aussi y entrer. C'est là qu'on pense immédiatement à Rousseau et à Voltaire.

Nous ne prétendons pas ici faire le point sur toutes les études qui ont parlé de Rousseau sous la Révolution ou plutôt d'une nouvelle naissance d'un nouveau Rousseau à cette période-là, car elles sont déjà bien nombreuses. Ces études s'entendent sur l'idée que Rousseau va connaître sous la Révolution une sorte d'idolâtrie, d'adulation, notamment de la part des républicains au début de la Révolution. Les démocrates se réclament de lui comme d'un précurseur des Lumières et lui attribuent l'éclosion de la défense des droits de l'homme, concrétisé par la Déclaration des Droits de 1789. Les révolutionnaires le prennent pour un libérateur de l'esclavage que représente l'Ancien Régime ; Rousseau, ainsi, si on met en avant notamment deux de ses ouvrages, à savoir le « Contrat social » et le « Discours de

¹ BARNY Roger. Rousseau dans la Révolution : le personnage de Jean-Jacques et les débuts du culte révolutionnaire (1787-1791). Oxford, The Voltaire Foundation, The Royal Institution, 1986. p. 107

² TROUSSON Raymond. Jean-Jacques Rousseau. Paris, Tallandier, 2003. p. 750

³ GOULEMOT Jean ; COTONI Marie-Hélène et al. Inventaire Voltaire. Paris, Gallimard. 1995. p. 1185

⁴ Barny, Rousseau dans la Révolution, p. 113

l'économie politique », devient le théoricien de la Révolution et son élément intellectuel déclencheur. Il est d'après les démocrates de la Révolution l'homme qui a préparé l'événement (la Révolution) et lui a donné existence.

« Les panégyristes de Rousseau ont souvent, comme ses accusateurs, fait de lui le principal auteur de la chute de la monarchie, le plus éminent apôtre de la liberté. Selon quelques-uns d'entre eux, c'est à lui et à lui seul que nous sommes redevables d'être affranchis de l'Ancien Régime. Ils ont trouvé dans ses écrits, surtout dans le Contrat social, l'origine incontestable, la cause première de la Révolution.¹ »

Mais la personnalité de Rousseau, les paradoxes de ses écrits et les contradictions des messages de ses ouvrages lui ont donné des détracteurs comme des adulateurs ; Rousseau peut aussi déplaire, non pas parce qu'il est, selon l'autre version, le père spirituel des excès sanguinaires de la Révolution, mais parce qu'il a été poussé jusqu'aux limites de l'adulation politique alors qu'il serait seulement un simple homme de Lettres selon certains avis. De Rousseau, le peuple a fait un saint ; de sa tombe² un lieu de pèlerinage, dont les cendres vont être transférés au Panthéon.

Rousseau, écrivain réprouvé aux yeux de quelques-uns : *l'abominable Jean-Jacques*³ ! Cela ne devrait pas trop nous étonner. Rousseau serait-il devenu un saint grâce à la Révolution, alors que c'est lui qui en était le précurseur ? Ou serait-ce plutôt la Révolution qui a donné à Rousseau une deuxième naissance, somptueuse et glorieuse que peut-être lui-même n'attendait pas ? Dans tous les cas de figure, Rousseau est un écrivain renaissant à la Révolution tel un phénix de ses cendres.⁴

À la théorie qui vante les idées de Rousseau comme père de l'acte qui a affranchi la France de son ancien geôlier, à savoir le trône, s'oppose l'hostilité des contre-révolutionnaires qui voient dans ses idées, notamment celles fournies par le Contrat, le *Discours sur l'inégalité* et le *Discours de l'économie politique*, la source première des violences commises lors des journées de la Révolution. Rousseau serait pour eux le père de l'anarchie et le précurseur de la violence ; il est le principal accusé par les monarchiens de la catastrophe de la chute du trône, et c'est à lui aussi qu'ils attribuent l'émergence de la Terreur en politique qui a donné lieu au règne sanglant des montagnards sous Robespierre. Mallet du Pan, l'abbé Morellet, La Harpe, Lemaître et bien d'autres font le lien entre le Contrat de Rousseau et les malheurs, non seulement de la France, mais aussi de l'Europe à la fin du XVIII^e siècle. Si parmi ces derniers, certains se montrent plus cléments en le déculpabilisant d'être un théoricien de la violence et en l'accusant seulement de l'anarchie des idées qui donnent un prétexte aux violences, d'autres s'acharnent contre son œuvre à cause de laquelle l'idée de la République a vu le jour et que la monarchie a été décapitée.

« Après la chute du trône, les partisans de la monarchie le signalèrent comme le principal auteur de la catastrophe qu'ils déploraient. Mallet du Pan lui donne pour disciples tous les révolutionnaires depuis Sieyès jusqu'à Marat. [...] si ce Genevois⁵

¹ CHAMPION Edmé. J.-J. Rousseau et la Révolution française. Paris, Armand Colin, 1909. p. 9

² À Ermenonville.

³ HUIZINGA Jakob Herman. *L'Homme qui s'est fait Saint. Jean-Jacques Rousseau*. Traduit de l'anglais par Guy Scheyven. Paris, Perrin, 1976. p. 276

⁴ Huizinga, op.cit., p. 277

⁵ C'est Lemaître qui parle.

n'avait pas écrit le *Discours sur l'inégalité*, sans le Contrat social surtout, il est possible qu'on n'eût pas songé à faire la République. [...] M. Lemaître reconnaît que Rousseau n'était pas sanguinaire et aurait réproché les massacres de la Révolution, mais il lui reproche d'avoir, par des discours inconsidérés, préparé les maux et les crimes dont il aurait probablement été lui-même victime.¹ »

Cette citation d'Edmé Champion s'insère dans un important ouvrage, intitulé Rousseau et la Révolution, dédié à la défense de Rousseau contre ses détracteurs. Pour Champion, Rousseau n'est pas le premier à soulever les questions relatives à la citoyenneté et aux gouvernements ; d'Argenson, Hume, Locke l'avaient déjà fait, il est donc injustifiable que l'on incrimine Rousseau du tort de ceux qui ont détourné le sens de ses écrits et faussé ses portées morales. Champion expose respectivement les points principaux de l'œuvre de Rousseau, susceptibles d'être objet de discorde et de différentes interprétations des révolutionnaires et des opposants ; il argumente par des exemples historiques précis que Rousseau ne serait pas vraiment un précurseur des idées dont la Révolution se réclame de lui. Il met en relief que, si Rousseau est un père des pensées politiques, développées ultérieurement dans un certain sens par les révolutionnaires, il n'est pas forcément aussi le père de la violence qui a éclaté à la suite d'une certaine interprétation de ces idées. Et si nous nous arrêtons à l'œuvre de Champion, c'est pour atteindre la question de l'interprétation de Rousseau : une troisième version semble passible de s'annexer aux deux précédentes, celle de Rousseau mal interprété par les révolutionnaires, qui n'est ni un saint ni un monstre et dont l'œuvre serait loin d'avoir quelque chose à voir avec les événements de la Révolution ...

Entre les deux versions de Rousseau précurseur de la Révolution, celle de la liberté et celle du sang, s'interpose la dialectique de la fausse interprétation de Rousseau de qui l'on a créé un saint et fait un père de la Révolution. Cette dernière dialectique se résume par la théorie des contre-révolutionnaires, qui opposent aux républicains la possibilité d'une grave erreur d'interprétation, en faisant de Rousseau un opposant à la monarchie et à l'autorité religieuse. C'est en effet dans ce sens que La Quotidienne, journal à tendances conservatrices, examine l'approche des révolutionnaires à l'égard de Rousseau ; Rousseau l'idole des révolutionnaires et le père spirituel de leur mouvement, le même Rousseau va devenir, selon La Quotidienne, le « maître » de tous les Français et non pas seulement l'inspirateur d'une catégorie d'entre eux. La Quotidienne cherche donc à mettre fin à la monopolisation des idées de Rousseau par les républicains, qui s'approprient l'héritage intellectuel d'un grand écrivain des Lumières. Rousseau devient un élément de la contre-attaque des contre-révolutionnaires, « non moins habiles à la pêche aux citations ; la minorité antirévolutionnaire oppose citation à citation, accumule les textes tronqués et rattachés par un lien logique qui n'est pas celui des écrits originaux. C'est vous, révolutionnaires, qui trahissez le vrai Rousseau, défenseur de l'ordre de la monarchie !² »

Alors le danger, dit Robisco à propos d'un Rousseau « revu et corrigé par la contre-révolution³ », ne vient pas de l'écrivain lui-même, mais de la fausse interprétation de ses ouvrages, car la modération de Rousseau le rapproche plus de l'esprit des réformateurs monarchistes que de celui des anarchistes révolutionnaires. Là se manifeste l'idée de la réforme comme alternative au changement draconien du système du gouvernement opéré lors

¹ Champion, J.-J. Rousseau et la Révolution française, p. 3,7

² Trousson, Jean-Jacques Rousseau, p. 750-751

Ce que l'on voit dans les citations de La Quotidienne sur Rousseau.

³ ROBISCO Nathalie-Barbara. Jean-Jacques Rousseau et la Révolution française. Une esthétique de la politique 1792-1799. Paris, Honoré Champion, 1998.

de la Révolution ; ladite réformation que La Quotidienne réclame au fil de ses articles parus sous la Convention thermidorienne, fait le fil conducteur d'un courant de l'opposition royaliste à la Révolution, plus ouvert, plus réconciliateur et dont le mot d'ordre est la paix.¹

Rousseau s'est donc manifesté comme le point d'attraction d'un public hétéroclite sous la Révolution : un lectorat hétérogène qui comprenait aussi bien les bourgeois et les partisans de l'Ancien Régime que les révolutionnaires. Il était l'écrivain de tous, l'écrivain du peuple. À partir de cette idée, les réactionnaires se réclamaient fortement de lui : il n'est pas exclusivement inscrit dans la mémoire culturelle de la Révolution, mais il fait partie de l'héritage national de tous les Français. Roger Chartier dit que Rousseau était « lu avidement par tous les états sociaux, [...] L'ardent rousseauisme [...] trouve ses racines dans les préférences des plus populaires des lecteurs de l'Ancien Régime. [...] les lecteurs aristocratiques sont également des fervents de Jean-Jacques [...] Rousseau est aussi l'auteur préféré de bourgeois négociants, qui l'érigent en maître à penser et à vivre.² »

Nous essayons pourtant de ne pas nous éparpiller dans des discussions interminables, qui peuvent déboucher sur d'autres sujets plus complexes. Nous revenons donc à présent à l'autre écrivain auquel s'est intéressée La Quotidienne, quoique moins qu'à Rousseau, à savoir Voltaire. Voltaire n'apparaît dans cette feuille que pour donner l'exemple contraire au personnage idéalisé de Rousseau. Si Voltaire est dénigré par La Quotidienne comme ennemi de la religion, Rousseau est présenté au contraire comme l'ami de la religion et de la monarchie. Ni l'appartenance religieuse de celui-ci (d'une famille protestante), ni son ambiguïté vis-à-vis du catholicisme, ne semblent pas poser de sérieux problèmes pour Gallais, comme elles en ont posé pour d'autres penseurs à tendances royalistes à l'époque, comme Joseph de Maistre par exemple. Il semble qu'un penseur comme Voltaire, dont le monogramme des œuvres est écrianf (*Écrasez l'infâme*) – et l'infâme ici se réfère à la religion – ne peut pas obtenir la faveur d'un Gallais fervent partisan de la religion. La place dédiée à Voltaire dans ce journal, étant limitée, nous porte à opter d'en parler en toute brièveté.

Il va falloir poser les mêmes questions qu'à propos de Rousseau, sur le rôle de la pensée de Voltaire dans l'éclatement de la Révolution : est-ce un des précurseurs de la Révolution, de la République et des idées démocratiques ou, dans l'autre sens, est-ce un inspirateur de l'anarchie et un justificateur de l'effusion du sang commise par les révolutionnaires ? Légende aussi, comme Rousseau – il l'est plutôt avant que ce dernier ne le devienne –, ses partisans considèrent comme sacrilège le transfert des cendres de Rousseau au Panthéon où reposaient les siennes. Les laborieuses tentatives des républicains de réconcilier, voire d'unir, Voltaire et Rousseau font l'objet de moquerie politique des contre-révolutionnaires, persistant dans leurs intentions d'encourager le schisme au sein du parti républicain lui-même.³

Barny cite l'abbé Royou, rédacteur de la feuille royaliste l'Ami du Roi, 1790-1792, actif dans la propagande aristocratique qui prêche l'infaisabilité d'une telle réconciliation entre deux philosophes ennemis : l'abbé Royou « se plaisait à confronter les jugements les plus sévères portés l'un sur l'autre par Voltaire et Jean-Jacques.⁴ » L'Assemblée nationale,

¹ Priorité, voire urgence, des Français en 1795 selon La Quotidienne ; elle insistera sur l'importance de la conclure avec les pays voisins de la France.

² CHARTIER Roger. Les Origines culturelles de la Révolution française. Paris, Seuil, 1990 et février 2000. p. 121-122

³ Ce ne sera pas le cas pour les romantiques, qui trouveront une complémentarité entre Rousseau et Voltaire en ce qui concerne la Révolution selon Hugo, qui adresse « un même hommage au champion de la tolérance et au théoricien de la démocratie. »

cf. GOULEMOT Jean, COTONI Marie-Hélène et al. Inventaire Voltaire, op.cit., p. 1185

⁴ Barny, Rousseau dans la Révolution, p. 107

⁴ Trousson, Jean-Jacques Rousseau, p. 123

républicaine, devrait s'épargner une telle humiliation en s'évertuant à les unir en réunissant leurs sépultures au même endroit, à savoir le Panthéon. Ceci dit, Gallais, conservateur et fidèle au souvenir de l'Ancien Régime, ne fait que se positionner dans la même opinion royaliste qui rejette l'idée de trouver un lien entre Voltaire et Rousseau. Parce que, si la volonté des révolutionnaires de faire ce rapprochement est exaucée, les deux philosophes vont être considérés, d'une manière similaire, comme appartenant aux Lumières qui ont frayé le chemin à la Révolution et, de la sorte, la contre-attaque dont se servent les royalistes, à savoir une éventuelle contre-interprétation de la philosophie de Rousseau, ne va plus être valable. En conséquence, les royalistes se sont fixé l'objectif de favoriser un des deux philosophes et de s'en prendre à l'autre, dont la clarté de la pensée, hostile à la religion, ne permet pas de fausses interprétations. Cet autre est bel et bien Voltaire.

Alphonse Aulard nous parle d'un Voltaire vu comme précurseur de la République, il nous dit que la Révolution se réclame de lui comme d'un père de la liberté d'expression politique¹ ; en revanche, les contre-révolutionnaires ne voient dans les écrits de Voltaire qu'un avilissement des mœurs et une incitation au vice. Ses pamphlets, ses diatribes et son ironie, armes de prédilection du philosophe déiste, acharnent contre lui les conservateurs, les religieux et les aristocrates qui, ainsi, lui préfèrent une certaine vision réformatrice et/ou constructive d'une société qui s'occupe du bonheur des hommes : vision qu'on trouve bien chez Rousseau. Plutôt qu'au génie qui sacralise le bonheur de l'Homme, libre de la sorte de refuser toute forme d'esclavage, que ce soit politique ou religieux, qu'on trouve chez Voltaire, les conservateurs préfèrent l'esprit et la sensibilité de Rousseau, auprès duquel ils trouvent leur refuge moral, serein et apaisant. Dès qu'il y a l'idée de la table-rase, qu'on trouve chez Voltaire, justifiée par la recherche du bonheur et l'extermination des despotes, les conservateurs s'indignent et fouillent en quête d'un compromis plus logique, par lequel le bonheur est atteint et la tyrannie est rejetée. Ce compromis, les conservateurs semblent le trouver chez Rousseau en dépit de tous ses paradoxes ; dans sa pensée, la réforme se substitue à la table rase, ainsi que la construction sociale graduelle qui remplace doucement la destruction totale. Bernardin de Saint-Pierre compare les idées et les caractères des deux et met en lumière l'opposition entre le caractère impitoyable de Voltaire en matière de religion, et le refus de Rousseau de l'intolérance religieuse. Tout comme la différence entre une prédilection rousseauiste d'une classe pauvre et populaire, face à un penchant voltairien pour les princes et les rois.

Cette approche de Bernardin de Saint-Pierre, rapporté par Raymond Trousson, nous donne une raison supplémentaire pour comprendre pour quelle raison les conservateurs optent pour Rousseau comme allié et considèrent Voltaire comme ennemi : il s'agit d'un message que les conservateurs veulent transmettre, qu'ils sont eux-mêmes les victimes de l'intolérance religieuse et politique de la Révolution, influencée, entre autres, par des idées orgueilleuses d'un Voltaire cruel. Tandis que le modeste philosophe, à savoir Rousseau, a été à tort ravi par les révolutionnaires qui se prétendent de lui ; ce dernier est pourtant ami de la tradition, de la monarchie et de la religion : son histoire de rivalité avec Voltaire le confirme et déjoue les prétentions des révolutionnaires que Rousseau soit le père et le fondateur de la Révolution et de la République. C'est ce que les réactionnaires à la Révolution semblent donc vouloir prouver, et dont Gallais est un des exemples : la Révolution n'aurait qu'un seul père et fondateur : Voltaire.

« [...] Voltaire fait tomber tout le poids de sa longue colère sur les ministres subalternes de l'Église, les moines mendiants, [...] mais il est aux genoux de ses princes ; il leur dédie ses ouvrages. [...]

¹ AULARD Alphonse. Histoire politique de la Révolution française (1789-1804). Paris, Armand Colin, 1901.

Rousseau choisit pour son pontife un pauvre vicaire savoyard [...]. Rousseau [...] ne se fait d'aucune religion, pour les examiner toutes ; et, rejetant le témoignage des hommes, il se décide en faveur de la religion chrétienne, à cause de la sublimité de sa morale, et du caractère divin qu'il entrevoit dans son auteur. Voltaire ôte la foi à ceux qui doutent, Rousseau fait douter ceux qui ne croient plus.¹ »

Concluons avec la réception générale des révolutionnaires et des contre-révolutionnaires des idées de Rousseau et de Voltaire, pour entamer celle de *La Quotidienne*, journal qui soutient la thèse que Rousseau ne peut pas être un précurseur de la Révolution et qu'il a été mal interprété, voire instrumentalisé par les républicains. Nous allons procéder en passant en revue les principaux moments où Rousseau figure dans les articles de *La Quotidienne*, pour essayer de cerner les sujets primordiaux de sa pensée auxquels s'intéresse ce journal ; cette manière d'interpréter Rousseau est à la fois propre à *La Quotidienne* mais aussi révélatrice d'une ligne générale de la conception réactionnaire à la Révolution de cet écrivain-philosophe. Le même procédé va être adopté lors de l'approche des articles sur Voltaire, moins importants en termes de nombre que ceux qui portent sur Rousseau. L'opposition entre les deux philosophes, maintenue dans *La Quotidienne*, n'empêche pas celle-ci, par son sens habituel de pragmatisme, de se montrer, à certains endroits, plus tolérante envers Voltaire.

3. Rousseau dans *La Quotidienne*

3.1. Rousseau et la propriété

Un thème des plus importants dans *La Quotidienne*. Sujet soulevé à plusieurs reprises, notamment lorsqu'il s'agit des biens des émigrés. Notre feuille est évidemment pour le droit de la propriété ; elle compte, afin d'argumenter ses idées, sur le premier fruit de la Révolution de 1789 : *la Déclaration des Droits de l'Homme et du Citoyen*.

Cette discussion prend dans le journal la forme d'une réponse, plutôt de trois réponses aux lettres de Benoist-Lamothe adressées au journal, dans lesquelles il défend l'idée que les biens des particuliers doivent appartenir à l'État qui a le droit d'en faire usage comme bon lui semble ; Benoist Lamothe élimine ainsi le droit du citoyen à la propriété de ses propres biens et soutient le droit absolu du souverain de mettre la main sur les biens des individus. Pour mener à bien l'analyse de cette discussion, une importante contrainte s'impose à notre recherche : nous n'avons pas accès à la première lettre de Benoist Lamothe, insérée dans le numéro 111 (ou 112²) ; une lettre qui nous aurait permis d'en mieux contourner les détails et de mieux comprendre la justification de l'auteur qui y répond dans *La Quotidienne*. Celle-ci ne révèle pas non plus l'identité de l'auteur de la réponse : est-ce un collaborateur-lecteur du journal, un journaliste anonyme des siens ou le rédacteur du journal lui-même ? N'ayant pas l'intention de traiter ici le sujet de l'anonymat, nous nous concentrons sur la réponse insérée dans le journal à la lettre de Benoist Lamothe, par laquelle nous tenterons de déduire les éléments de la lettre de ce dernier que nous ne possédons pas.

Benoist-Lamothe a l'intention, en défendant les enfants des condamnés, de se montrer l'ami de la justice ; il affirme que cette même justice nécessite que leur héritage revienne à l'État ; même si Benoist-Lamothe prétend accepter l'idée de l'héritage, il demande que les

¹ Jacques-Henri-Bernardin de Saint-Pierre, cité par TROUSSON Raymond. Voltaire. Mémoire de la critique, 1778-1878. Paris, PUPS, 2008. p. 79

² Le chiffre est difficilement lisible.

biens des fils des condamnés soient gérés par la haute organisation sociale, représentée par l'État, c'est-à-dire que le premier héritier des biens d'un individu doit être la société et non pas les enfants de celui-ci. Benoist-Lamothe évoque aussi l'idée de la convention nationale, qui gère le rapport entre les individus et l'État, et insinue que la Convention peut mettre la main sur quelques propriétés individuelles en faveur de l'État.

« Benoist Lamothe convient, qu'en défendant la cause des enfants des condamnés, nous nous montrons les amis de la justice [...] Il accorde qu'il est de droit naturel qu'un fils succède à son père, et veut que le corps social soit l'héritier primitif de tous les individus qui le composent. [...] Il ajoute que de toutes les fortunes privées se compose la fortune publique, d'où il conclut implicitement que la convention nationale peut disposer en faveur de l'État de quelques propriétés particulières.¹ »

Pour contredire les idées de Benoist-Lamothe, l'auteur anonyme de la première réponse à sa lettre dit avoir utilisé le même argument que lui, à savoir Rousseau, pour lui refuser son interprétation de ce dernier. Benoist-Lamothe aurait dit, selon l'auteur anonyme de la réponse, que Rousseau soutient que la justice ne contredise pas le droit de l'État de s'accaparer certaines propriétés. Mais comme nous n'avons pas l'article de Benoist-Lamothe, nous ne pouvons pas préciser de quelle citation de Rousseau Benoist-Lamothe parle et auquel l'auteur de cet article répond. Nous sommes donc dans la contrainte de ne traiter que la réponse à la lettre, faute de celle-ci.

Le premier élément de réponse est le statut légal de la propriété, car celle-ci est classée par les législateurs mêmes – législateurs républicains bien entendu – comme un droit naturel et imprescriptible selon les termes de l'auteur de la réponse. En effet, ce ne sont pas les propres termes de l'écrivain, car il les emprunte à la Déclaration des Droits, auquel il fait implicitement référence, précisément à l'article II qui stipule que « Le but de toute association *politique est la conservation des droits naturels et imprescriptibles de l'homme. Ces droits sont la liberté, la propriété, la sûreté et la résistance à l'oppression.*² » Le deuxième élément révoque la fausse compréhension de l'idée que la fortune publique se compose de fortunes particulières ; cela est vrai, mais seulement lorsque le gouvernement a besoin de la cotisation des individus et à leur gré. Autrement le gouvernement devient autoritaire et le principe du corps social disparaît. Les citoyens, à ce moment-là, deviennent des esclaves qui guettent le moment pour reprendre, par la force, leurs droits. L'État craint de se faire démolir :

« Si ces besoins³ sont grands, on⁴ lui doit plus, s'ils sont petits, on lui doit moins. Sinon le gouvernement puisse dévorer la subsistance de quelques-uns de ses membres, pour épargner et accroître celles des autres. Cela n'existe que dans les gouvernements arbitraires.⁵ »

Rousseau est appelé à témoin lorsqu'on atteint le point relatif au droit du Souverain de révoquer la propriété. Si Benoist-Lamothe dit que Rousseau le confirme, l'écrivain anonyme de la lettre refuse cette prétention et lui oppose une citation de Rousseau lui-même. Rousseau

¹ La Quotidienne ou Le Tableau de Paris. N° 2, 20 février 1795. p. 3

² <http://bit.ly/2anl3tC>

³ Du gouvernement.

⁴ Les membres de l'État.

⁵ La Quotidienne ou Le Tableau de Paris. N° 2, 20 février 1795. p. 3

dit que les prérogatives du Souverain, aussi sacrées soient elles, ne lui permettent pas de transgresser la sacralité de la propriété, étant un élément du pacte social et de la convention établie entre l'État, le souverain et l'individu citoyen. À la propriété, Rousseau attribue la solidarité sociale et en fait une partie des conventions générales¹ de cette même société. Ce sont ces mêmes conventions qui ne doivent permettre aucune tentative du souverain de porter atteinte à la propriété, qui serait selon Rousseau et d'après l'interprétation de l'écrivain de la réponse, le synonyme de la souveraineté qui n'est autre chose que la volonté commune de l'ensemble des citoyens et le garant de leur paix et communion. En bref, propriété égale souveraineté et stabilité intérieure : révoquer la propriété, même par le Souverain lui-même, menace la vie commune des individus au sein de la société. C'est ce que l'auteur anonyme de la réponse voulait avancer, en s'armant d'un Rousseau pour la propriété contre l'argument de Benoist-Lamothe, mettant en avant un Rousseau contre la propriété.

« [...] sans doute, la loi est l'unique garant de la propriété ; mais il est impossible qu'elle n'existe pas, cette loi, puisque la conservation de la propriété est la cause primitive de la réunion des hommes en société. Le souverain, dites-vous, peut la révoquer. Non, vous répond Rousseau, que vous invoquez en l'appelant **divin** :

"Le pouvoir souverain, tout sacré, tout inviolable, tout absolu qu'il est, ne passe ni ne peut passer les bornes des conventions générales. Tout homme peut disposer pleinement de ce qui lui a été laissé de ses biens par ces conventions, de sorte que le souverain n'est jamais en droit de charger un sujet plus qu'un autre." Mais quand même le souverain aurait (ce que je n'accorderai jamais) le droit de détruire les premiers éléments du pacte social, on conviendra du moins qu'il ne s'ensuit pas que la convention nationale qui n'est qu'un corps représentatif, ait pu s'en investir. Car la souveraineté n'est pas autre chose que la volonté générale. Or, la volonté générale ne se représente pas. Elle est là² même ou elle est autre, dit Rousseau, il n'y a pas de milieu.³ »

La lettre de Benoist-Lamothe semble avoir motivé le journal à recevoir les participations des lecteurs qui y répondent. Les réponses sont toujours anonymes, bien qu'on en sache un

¹ Dans le Chapitre V, livre I du Contrat social, Rousseau parle d'une convention antérieure ou une convention première, par laquelle toute société est fondée sur un peuple qui l'est avant même qu'il choisisse des représentants ou un gouvernement. C'est cette Convention antérieure qui soumet à la volonté de la majorité le choix de la minorité en matière de vote :

« En effet, s'il n'y avait point de convention antérieure, où serait, à moins que l'élection ne fût unanime, l'obligation pour le petit nombre de se soumettre au choix du grand ? »

L'écrivain de la réponse aurait lui aussi espéré considérer la propriété comme un élément d'une convention antérieure relative à la construction sociale, autrement dit, la propriété serait indispensable et insubstituable dans toute société, ayant sa légitimité d'une convention antérieure à toute forme de gouvernement.

² Une coquille du journal ; dans le texte original, on lit : « la même » et non pas « là même ».

³ La Quotidienne ou Le Tableau de Paris. N° 2, 20 février 1795. p. 3

La citation de Rousseau dans Du contrat social, Livre III, chapitre XV, Des députés ou représentants :

« La souveraineté ne peut être représentée, par la même raison qu'elle ne peut être aliénée ; elle consiste essentiellement dans la volonté générale, et la volonté ne se représente point : elle est la même ou elle est autre ; il n'y a point de milieu. »

ROUSSEAU Jean-Jacques. Contrat social : ou principes du droit politique. Genève, Marc-Michel Bousquet, 1764.

peu plus cette fois, parce qu'il s'agit d'une lettre faite par une mère de trois orphelins, en guise de réponse à celle de Benoist-Lamothe insérée dans la livraison du 7 février. Nous n'avons pas accès non plus à cette lettre, mais il s'agit toujours du même débat autour de l'usage, ou de l'interprétation, de la pensée de Rousseau.

Alors que le thème de la première réponse est la propriété, celui de la deuxième lettre est l'égalité, deux sujets bien liés selon Benoist-Lamothe. Il prétend que l'annulation de la propriété est le premier pas vers le rétablissement de l'égalité. L'on se souvient que l'auteur de la première réponse reproche à Benoist-Lamothe d'avoir réclamé le dépouillement des fils des condamnés, sous prétexte de les protéger et d'établir la justice ; la lettre en question, faite par une veuve qui défend les intérêts de ses enfants, s'insère dans la même stratégie de riposte à de mauvaises prétentions, relatives aux biens des fils des condamnés, émigrés et disparus. La mère se demande par quel droit Benoist-Lamothe ose donner des leçons de sacrifice de biens à toutes les malheureuses victimes, sans en montrer lui-même d'abord l'exemple ! En cherchant à établir une égalité absolue entre les riches et les pauvres dans la société, ajoute la mère, Benoist-Lamothe prêche le soulèvement et casse le code social connu de tous les pays, lesquels réunissent naturellement des pauvres et des riches. En prenant la parole de Rousseau à la lettre, toujours selon la mère, Benoist-Lamothe détourne les mots de Rousseau de leur vrai sens, et change une chose naturelle et convenue socialement, à savoir la propriété, en un acte de rivalité entre les usufruitiers¹ qui ne sont plus propriétaires, à cause du principe disant que la fortune publique se compose de fortunes individuelles. Ce principe fait du gouvernement un monstre qui, comme les triumvirs d'autrefois, fait « guillotiner pour acquitter les dettes de la nation, guillotiner les marchands pour accaparer marchandises ou denrées selon leur but ». Rousseau ne peut pas être responsable de la mauvaise compréhension des autres de ses idées ; c'est un écrivain qui sait écrire, mais tout le monde ne sait pas lire :

« Tu cites encore ce passage de Rousseau : "Lorsque les pauvres consentirent à ce qu'il y eût des riches, ceux-ci consentirent à leur tour à venir au secours des pauvres." En le prenant à la lettre, tu prêches la révolte, tu néesses la loi agraire ; à quoi réduis-tu le pouvoir de la convention ? En effet, quel pacte humain prouva jamais qu'il y eut des pauvres qui consentirent sciemment à l'être ? Cependant, y eut-il jamais un État sans pauvres ? Ainsi, en expliquant Rousseau, tu le ferais passer pour un imposteur ou pour un fou ; cet auteur sait écrire, mais tout le monde ne sait pas le lire, voilà la vérité.² »

Les réponses à Benoist-Lamothe se succèdent dans *La Quotidienne* ; la livraison 11 du 1^e mars publie une réponse anonyme qui prétend conclure une série de trois réponses contre les opinions de Benoist-Lamothe sur la propriété et, notamment, contre le principe affirmant que la fortune publique se compose de fortunes particulières. Toutefois, ne serait-il pas étonnant

¹ L'usufruit, du latin *usus fructus*, est une expression juridique qui désigne « le droit d'usage et de jouissance d'un bien dont on n'est pas propriétaire. » L'usufruitier désigne « la personne qui a l'usufruit d'un bien, comme adjectif et comme nom. » Parlant de la propriété et de l'usufruit, une autre notion serait importante à signaler ici : *l'usurpation*. *Usurper*, du latin *usurpare*, est un terme de droit signifiant « prendre possession par l'usage ». Le verbe s'est ensuite utilisé pour « prendre sans droit », et pour « s'emparer par violence ou par ruse » en parlant d'un bien.

Rey Alain, *Dictionnaire historique de la langue française*, 2010 (présente édition), p. 2400, 2401

Les usufruitiers seraient, pour la mère comme pour le journal, comme des usurpateurs des biens d'autrui.

² *La Quotidienne* ou *Le Tableau de Paris*. N° 7, 25 février 1795. p. 3

que le rédacteur sache que la présente réponse soit la dernière ? Si ce ne sont que des collaborations extérieures à l'insu de toute ingérence du rédacteur, comment a-t-il pu conclure que cette réponse en soit la dernière ? :

« Dernière¹ réponse à la lettre de Benoist Lamothe, au Rédacteur du Tableau de Paris ».

L'auteur de la troisième réponse espère répondre à un homme de lettres (Benoist-Lamothe) dont l'opinion publiée dans *La Quotidienne* même, s'oppose à l'ancienne épigraphe du rédacteur de cette feuille. De quelle épigraphe s'agit-il ? Le rédacteur voudrait-il signifier la même épigraphe de ce mois de février 1795 du journal : « Périssent mille fois la fortune publique, s'il faut la poser sur le vol et le sang » ? Ne serait-elle l'épigraphe qui consacre le mieux la philosophie du journal, hostile à l'idée qui fait de la fortune publique une priorité, et la privilégie aux droits et propriétés individuels des citoyens ? S'il s'agit d'une autre ancienne épigraphe à qui Benoist-Lamothe s'en prend, nous ne sommes pas en mesure d'y accéder à présent, faute de ressources disponibles contenant les livraisons de l'an II du journal. Nous nous contentons donc d'analyser la réponse à Benoist-Lamothe, tout en considérant que l'épigraphe en question est bien celle qui refuse la sacralisation de la fortune publique aux dépens de la dignité des individus. Une réponse faite d'après la volonté du rédacteur qui avait demandé à ses lecteurs de réfuter l'argumentation de Benoist-Lamothe. Quel bel exemple de démocratisation de la presse !

« Un homme de lettres estimable t'a adressé ses réflexions contre le principe consacré dans ton ancienne épigraphe ; tu as invité tes abonnés à lui répondre, je le fais.² »

Quant au fond, la troisième réponse ne diffère pas de ses précédentes : elle contredit le recours à Rousseau, dont les citations sont prises à la lettre et de la sorte mal interprétées, pour conforter que la fortune publique se compose des fortunes particulières. Cette mauvaise interprétation permet au gouvernement de s'accaparer les biens des citoyens, ce que refuse l'auteur de la lettre. Ce dernier simplifie, plutôt ridiculise que ce principe ait pris toute cette abusive interprétation de Benoist-Lamothe :

« [...] elle³ s'en⁴ compose comme le public se compose de particuliers, comme la cité se compose de citoyens ; mais Jean-Jacques eût-il cru en proclamant ce principe qu'on en enduirait que le gouvernement avait le droit d'usurper les fortunes particulières pour en faire une fortune publique ?⁵ »

Benoist-Lamothe soutient que le gouvernement décrète une « loi civile » pour protéger « les droits naturels des citoyens contre l'*usurpation* », mais l'auteur de la lettre refuse qu'une loi pareille soit instrumentalisée pour confisquer les droits naturels des citoyens par des mesures absurdes du gouvernement. Si Benoist-Lamothe se montre plus pragmatique en parlant d'une justice des circonstances, notre auteur de la réponse s'acharne contre la justice

¹ C'est nous qui soulignons.

² *La Quotidienne* ou *Le Tableau de Paris*. N° 11, 1^e mars 1795. p. 3

³ La fortune publique.

⁴ De fortunes individuelles.

⁵ *La Quotidienne* ou *Le Tableau de Paris*. N° 11, 1^e mars 1795. p. 3

factice et ne reconnaît qu'une seule justice « naturelle et imprescriptible », comme la propriété reconnue comme telle par les législateurs.

Loin de Rousseau mais en rapport avec un aspect que le journal a rarement manifesté, l'auteur de la lettre proteste contre la demande de Benoist-Lamothe que la peine de mort soit abolie ; le journal ne tolère aucune pitié à l'égard des « Néron » et des « Barère », des monstres qui font honte à l'humanité. Benoist-Lamothe, l'homme cultivé et instruit selon le journal lui-même : « *Emploie tes talents, Lamothe, emploie l'instruction que tu reçois à les rendre plus humains* », n'a pas le droit de demander le pardon à des « assassins pétris de forfaits ». Benoist-Lamothe ne serait pas donc fautif qu'en interprétant, à propos de la propriété, Rousseau à sa guise, mais surtout en osant demander du pardon pour des monstres, qui sont les responsables des malheurs des orphelins et des veuves, pour la défense desquels ces trois réponses ont été généreusement rédigées.

3.2 *La Quotidienne*, Rousseau et le paradoxe

La lecture du journal permet de voir une alternance de tons, entre l'agressivité et la modération, l'esprit querelleur à l'encontre de la Révolution et les appels à la réconciliation avec elle. Si Gallais, le seul rédacteur qui manifeste sa signature au pied des articles publiés en 1795, refuse totalement le principe de la Révolution en soi et l'attaque aussitôt qu'une opportunité se présente, il prend en revanche soin de trouver une explication philosophique aux excès et contradictions de ce mouvement, le considérant comme une chose humaine où toutes les passions s'entremêlent et où la raison perd ses repères. En reconnaissant que la nature humaine est susceptible de contradictions, une sorte de clémence semble percer dans le jugement de Gallais, par laquelle l'envie de réconciliation l'emporte sur celle de heurt avec la République. Gallais aura justifié ainsi ce que ses lecteurs pourraient prendre pour paradoxal dans ses opinions en alléguant le caractère naturel des paradoxes de la Révolution, sans néanmoins qu'il l'exprime directement.

Ce paradoxe va être mis en comparaison avec une autre notion, non moins importante, dans *La Quotidienne* : les préjugés. Est-ce qu'on est condamné à être paradoxal dans notre jugement si l'on raisonne par préjugés ? Mais est-ce que l'on préfère déjà qu'on soit paradoxal, par souci d'adaptation et de flexibilité aux circonstances, à ce que l'on soit hypnotisé par nos préjugés ? Le paradoxe ne va pas alors contredire le bon sens de Gallais, il serait a contrario naturel et concevable, à l'image de la Révolution qui abrite à la fois le bien et le mal, à la contemplation de laquelle Gallais invite ses lecteurs dans la livraison du 31 mai. Il leur demande de considérer sans partialité et sans préjugés la Révolution, car c'est seulement à ce moment-là qu'ils y découvriront toutes les belles comme les horribles choses, à l'instar de l'histoire de l'humanité toute entière :

« Quand on étudie la révolution avec quelque attention et sans préjugés, on y découvre la source des plus honteuses passions, le germe des plus belles conceptions, et l'explication de tous les paradoxes de l'histoire.¹ »

Pourquoi, et comment, cette Révolution apporte-t-elle une explication aux « paradoxes de l'histoire » ? Parce qu'elle en est un tout simplement. Gallais y a toujours vu la péripétie qui contrecarre la chose habituelle et reconnue, par une hiérarchie générationnelle, par tout le monde, en d'autres termes la chose commune à la culture de la masse populaire la plus large

¹ *La Quotidienne* ou *Le Tableau de Paris*. N° 102, 31 mai 1795. p. 2

et à leur opinion publique. Une définition du mot paradoxe (qui vient de deux mots grecs signifiant contre et opinion) s'avère ainsi nécessaire : « *Proposition contraire à l'opinion commune, qui choque les opinions reçues. C'est une idée contradictoire, ou fausse en apparence, quoique vraie quelquefois dans le fond.*¹ » Cette définition nous en dit davantage ; Gallais continue à considérer la Révolution comme une chose extérieure à sa nation, imprévue et par conséquent refusée : la Révolution est fausse, même si elle a pu s'enraciner par la force dans la vie politique de la nation, voire s'en emparer. Gallais l'a reconnue déjà comme une réalité mais ne se désespère pas de répéter à ses lecteurs qu'elle est opposée au commun des traditions de la France. Cela dit, nous signalons de nouveau le langage moins fort de Gallais dans le présent article ; sans oublier d'insister sur un refus constant des préjugés, Gallais semble plus compréhensif de l'existence historique, inéluctable, des paradoxes. Serait-il possible donc de croire que Gallais en ait profité pour rendre, obliquement, hommage à Rousseau, qui dit dans son *Émile ou de l'éducation* :

« J'aime mieux être homme à paradoxe qu'homme à préjugés.² » ?

Gallais se manifeste ici également en parfaite entente avec Rousseau – ce dernier qui avait développé la relation entre les préjugés et la domination de l'opinion commune à propos de la relation entre le gouverné et le gouvernant – dans le refus de la suprématie de l'opinion et des préjugés. Gallais aurait voulu prêché, par conséquent, notamment aux plus conservateurs des royalistes, d'observer la Révolution sous un angle différent et plus tolérant, tout en en débattant les traits généraux, indépendamment de leurs appartenances et idées préconçues, afin de ne pas devenir les esclaves des préjugés et perdre, ainsi, la lumière de la raison :

« La domination même est servile, quand elle tient à l'opinion ; car tu dépends des préjugés de ceux que tu gouvernes par les préjugés. Pour les conduire comme il te plaît, il faut te conduire comme il leur plaît. [...]»³

Bien qu'il ne cite pas Rousseau explicitement quand il parle des préjugés et des paradoxes, Gallais semble partager l'opinion de ce dernier ; légitimer le paradoxe permet à Gallais de persévérer dans sa politique du faux juste-milieu et du pragmatisme déguisé, qui tentent de satisfaire les royalistes sans pour autant déplaire aux Républicains. Rousseau, le rebelle au conformisme des opinions déjà faites, qui « *s'attaque à des convictions unanimement partagées et ne se montre tenté de se ranger [...] à une opinion courante*⁴ » et qui reconnaît sa préférence des paradoxes aux dépens des préjugés – autrement dit l'évolution de la pensée à son caractère figé – présente ainsi à Gallais le parfait exemple lui servant de justifier, du moins devant les autres royalistes, sa tolérance à l'égard de la Révolution. Si le paradoxe est préférable aux idées reçues, c'est-à-dire à la stagnation intellectuelle, cela veut dire que les horreurs qu'a connues la Révolution n'en sont que la partie sombre qui s'oppose à son vraisemblable côté lumineux, qu'elle (la Révolution) serait justifiable par ce fait, et dans tous les cas plus appréciée que les opinions figées. Croire que ce paradoxe fulgurant est un défaut impardonnable à la Révolution n'est pas correct ; il vaudrait mieux selon Gallais être plus tolérant pour en venir à constater, par une sage et perspicace révision, que ce n'est qu'une

¹ M. BESCHERELLE. Dictionnaire National ou Dictionnaire Universel de la Langue Française. T. 2 (G-Z). Paris, Simon, et Garnier Frères, 1850. p. 765

² ROUSSEAU Jean-Jacques. *Émile ou de l'éducation*. 1762. Liv. II. Paris, Flammarion, 2009. p. 128

³ Rousseau, op.cit., p. 113

⁴ CROGIEZ Michel. Rousseau et le paradoxe. Paris, Honoré Champion, 1997. p. 305 (2^e partie, chapitre 5).

nouvelle page de l'histoire humaine à laquelle la France est en train d'assister, toutefois dans les peines et dans le chaos.

3.3 *La Quotidienne*, Rousseau et l'idée d'une religion nationale

L'interrogation de Gallais ne tend pas à aborder la question de la religion dans sa globalité (il en a une position claire et ferme d'ailleurs), il cherche plutôt à discuter l'idée de la tolérance par une mise en relief de la nécessité d'une religion qui soit la première et la principale de la nation, ou une « religion nationale ». Est-ce que l'on est tolérant lorsqu'on accepte que la nation – ou l'empire pour parler comme Gallais – ait plusieurs religions, toutes officielles et pratiquées sur un pied d'égalité ? La République ne craint-elle pas dans ce cas une source pérenne de conflits entre ses citoyens, en raison de la diversité de leurs pratiques religieuses ? Pour Gallais, il n'est pas envisageable qu'il y ait plusieurs religions officielles, ou nationales, en France. Il croit déjà que la France n'a pas besoin d'une constitution parce qu'elle en a déjà une, à savoir la religion catholique, donc la tolérance pour lui ne doit pas devenir une sorte de concession, où le respect des droits culturels et religieux des autres ne signifie en aucun cas que leurs cultes deviennent nationaux au même titre que la catholicité, seule religion nationale de *l'empire de France*.¹

Il est alors question d'une tolérance avec des limites, ou une tolérance raisonnable qui respecte que la base de la constitution, point de départ d'un gouvernement florissant, est une religion qui était toujours la seule religion de la France. On aura répété la même erreur, celle de l'égalité absolue – auparavant discutée dans *La Quotidienne* – si l'on considère que la tolérance vise à « célébrer tous les dieux, et à consacrer tous les cultes² » : les différences de calendriers, de fêtes et de rites vont être cause de querelles entre les religions diverses. Une religion dominante, par contre, ne signifie pas une religion persécutante selon Gallais, car une fois plusieurs religions reconnues nationales, ajoute Gallais, la porte ne se referme plus devant toute nouvelle religion pour qu'elle soit, à son tour et de plein droit, une religion nationale de la France. Gallais y voit de surplus un facteur d'affaiblissement de l'État ; la multiplication des religions n'est en réalité qu'un synonyme de l'imminente décadence de l'État : si toutes les religions sont officielles dans un État, on risque d'aboutir à une nouvelle extrémité – conséquence de la fausse tolérance –, à savoir la disparition de toute religion et de tout culte.

« Il faut une religion nationale, tant pour l'entretien des sentiments religieux dans l'âme des peuples, que pour assurer la force d'opinion dans les mains des gouvernants. Il faut une religion nationale, pour éviter les schismes religieux et les querelles souvent sanglantes qui résultent de la rivalité des cultes. Il faut une religion nationale, comme il faut une langue nationale, un gouvernement national, des mœurs nationales, etc. Nous aimons les hommes en raison des opinions qui nous en rapprochent.³ »

Gallais contredit ici l'idée d'un cosmopolitisme des religions, qui en fait toutes égalitaires, c'est-à-dire selon lui officielles. Afin d'apporter un argument de valeur à ce rejet de la reconnaissance de la multiplicité, concernant la religion, Gallais cite le point de vue de

¹ Dans son article, Gallais dit : « Supposons dans un empire, comme la France ».

² *La Quotidienne* ou *Le Tableau de Paris*. N° 132, 30 juin 1795. p. 1

³ *La Quotidienne* ou *Le Tableau de Paris*. N° 132, 30 juin 1795. p. 2

Rousseau sur les sentiments humains, plus importants lorsqu'ils sont limités aux frontières du pays, ayant moins d'influence lorsqu'ils sont éparpillés en dehors. D'après l'interprétation de Gallais des idées de Rousseau, les sentiments d'amour fraternel, de solidarité humaine et de coopération s'affaiblissent lorsqu'ils sont partagés entre des peuples géographiquement distants ; c'est donc le principe de la centralisation (au niveau de l'ensemble national d'un pays quelconque, et non pas qu'au niveau de sa capitale) que préconise Gallais ici, celle des sentiments humains ainsi que religieux dans les frontières du même pays. Si nos devoirs sont voulus par notre appartenance nationale, ils sont justifiés et aisément exécutables, mais quand ils sont imposés par des impératifs extérieurs, dus à l'extension des frontières, ils perdent d'ardeur et d'efficacité. Le parallèle de Gallais, où il prend comme argument une citation de Rousseau de son *Discours sur l'économie politique*, est ainsi qualitative et quantitative : plus les sentiments sont clairsemés entre plusieurs nations et peuples, plus ils sont fragiles, et plus ils sont concentrés dans un cadre géographiquement et démographiquement homogène, plus ils sont mieux orientés et plus ardents. Il en est de même pour la religion, plus il y en a plusieurs davantage le danger du désordre s'accroît, tandis qu'une seule religion dominante, officielle, en réduit la possibilité et garantit la paix.

« Nous aimons nos devoirs en raison de la sagesse qui les prescrit, nous aimons notre pays en raison des limites qui le resserrent. Plus on étend ces limites, plus on généralise les devoirs, plus on divise les opinions, et plus les doubles ressorts du gouvernement et du patriotisme s'affaiblissent et se détendent. Il semble, dit J. J. Rousseau, que le sentiment de l'humanité s'évapore en s'étendant sur toute la terre, et que nous ne saurions être touchés des calamités de la Tartarie ou du Japon comme de celles d'un peuple européen. Il faut donc borner et comprimer l'intérêt, la commisération et le patriotisme, pour lui donner de l'activité.¹ »

L'idée de la concentration, ou de la restriction, des sentiments entre les citoyens du même pays, prêchée par Gallais, semble être confirmée par la suite de la citation de Rousseau : « Or, comme ce penchant en nous ne peut être utile qu'à ceux avec qui nous avons à vivre, il est bon que l'humanité concentrée entre les Concitoyens, prenne en eux une nouvelle force par l'habitude de se voir et par l'intérêt commun qui les réunit.² » Donc, un refus de l'universalisme et du cosmopolitisme avec un accent fort prononcé pour la famille et, par extension, pour la patrie, bien déterminée et bien définie. Toutefois, si Rousseau met l'accent sur l'amour de la patrie, ce qui est évident dans ses mots, pourrions-nous en revanche déduire de ce passage que Rousseau est contre le principe de l'universalité³ des sentiments, ou de plus qu'il est pour une religion nationale, à savoir la religion catholique ? Suffit-il qu'on cite Rousseau, ou qu'on trouve chez lui une ressemblance avec une idée qu'on tente de prouver, pour dire que ce dernier est d'accord avec la nôtre ? Gallais ne commet-il pas dans ce cas la

¹ La Quotidienne ou Le Tableau de Paris. N° 132, 30 juin 1795. p. 2

La citation de Rousseau dans : *Discours sur l'économie politique*, 1755. Amsterdam, Em. Du Villard. 1763 (pour la présente édition). <http://bit.ly/2aH0W83> p. 27

² Ibidem

³ L'universalité est « un terme de la logique aristotélicienne jusqu'au XVII^e siècle, il se dit du caractère des choses considéré sous leur aspect de généralité universelle. Lié à certains emplois de universel, il désigne aussi une attitude intellectuelle par laquelle on s'attache aux valeurs les plus généralement valables. [...] Ce concept a connu le succès au XVIII^e siècle [...] »

Rey, Dictionnaire historique de la langue française, p. 2396

même erreur qu'il reproche aux républicains, à savoir une interprétation partielle des idées de Rousseau qu'on veut à absolument le gagner à notre côté ?

Le ton d'un conservateur déterminé se révèle dans le discours de Gallais, fidèle aux valeurs de l'Ancien Régime. Il recourt dans cet article encore une fois à Rousseau, qu'il cite pour justifier ses réserves à l'égard de la multiplicité des religions et à leur universalité. Le cadre européen s'avère pareillement¹ à ses yeux, comme la religion nationale, une garantie au fonctionnement gouvernemental et à l'unité nationale. L'empire de France, pour emprunter toujours son terme, s'attache géographiquement à un voisinage européen dont il est inenvisageable de se détacher ; les points en commun au niveau culturel et historique entre l'empire et ses voisins sont tellement nombreux et riches que les nouveautés cosmopolites vont être, tôt ou tard, condamnées à disparaître.

3.4 L'obéissance aux lois, une moralité du gouvernement selon Rousseau

Gallais ne se limite pas à critiquer les erreurs des gouvernements révolutionnaires mais se présente également comme un penseur qui propose les solutions capables de rectifier ces erreurs. Un des maux du gouvernement actuel se résume en un sentiment de vantardise démesuré, et parfois d'égoïsme, qui se présente chez les législateurs ; leur orgueil leur interdit le bon jugement, et leur attention est seulement prêtée à l'intérêt personnel, ce qui les dévie du devoir qu'ils ont pour l'intérêt public de leurs concitoyens.

Cette dualité du public et de l'individuel, typique des articles de La Quotidienne de l'an III de la République, est redéveloppée par Gallais, dans la rubrique de Paris, insérée le 22 juin 1795 ; il y revient sur la question des mœurs qui sont censées prédominer dans tout gouvernement grosso modo. Ces bases de la morale doivent s'imposer comme une bible au respect de laquelle les hommes politiques de bonne intention sont chaleureusement sollicités ; elles sont au nombre de quatre (dont nous allons les deux premières), dont la première et la plus importante est, évidemment, la religion.

La moralité en matière de gouvernement dont parle Gallais, est surtout un synonyme d'honnêteté qui prescrit aux législateurs l'obligation morale de respecter et de mettre en pratique les idées dont ils font des lois. Gallais rejoint là l'opinion de Rousseau qui voit que la mise en théorie des idées en matière de politique est une nécessité, de la même manière que la mise en pratique des lois issues de ces idées est une priorité. Par conséquent, il est précieux de bien choisir les critères de gouvernement, car il s'agit du moyen le plus sûr de convaincre le peuple de les accepter, c'est-à-dire d'y obéir. Donc l'obéissance est indispensable en matière de lois ; l'obéissance chez Rousseau – ce que Gallais approuve aussi – va acquérir une connotation positive : elle n'implique nullement une servilité ou une dépendance forcée aux lois ou à celui/ceux qui les élaborent, elle est plutôt l'expression d'une volonté sincère de s'y conformer (aux lois), étant (ces lois) la garantie des citoyens et de l'État. L'obéissance, serait chez Rousseau, selon Gallais, une humilité qu'on puise dans une haute éducation morale et civilisée. En conséquence, Rousseau demande à ses concitoyens, comme le fait le gouvernement d'ailleurs, de respecter la vertu civique ; en effet, l'obéissance et l'honnêteté en

¹ La Quotidienne met en valeur l'importance de l'Europe pour la France, considérant celle-là comme une dimension naturelle et indispensable de celle-ci. On l'a vu dans les articles sur le calendrier républicain, là où notre journal considère cette hérésie révolutionnaire comme un empêchement de communication avec le reste de l'Europe ; on le voit également dans des articles qui décrivent la souffrance des Français à cause de la famine (p. 245), lesdits articles s'aperçoivent que cette famine cause le même malheur aux autres Européens qui sont en guerre contre la France. Donc une Europe de la famine, c'est l'argument de Gallais pour prouver que la paix est plus que jamais une nécessité, un besoin humain et spirituel.

politique sont des vertus partagées entre les gouvernants et les gouvernés. Car « de même que les magistrats (les législateurs) doivent être équitables, modérés, prudents, courageux, sévères, de même les citoyens doivent être justes dans l'obéissance aux lois, modérés dans la recherche des honneurs et des richesses.¹ » Gallais suit le même sens que Rousseau et se montre à son tour soucieux de la fusion entre le gouvernement et le gouverné. L'obéissance aux lois initie les citoyens à l'obéissance aux autres valeurs sociales, dont la religion.

« Si les législateurs étaient moins aveuglés par leur ambition, moins pressés de jouir, plus jaloux du bonheur des hommes que de leur réputation, ils verraient combien il est impossible qu'aucun établissement politique puisse marcher sans moralité. Ils sentiraient que le plus grand ressort de l'autorité est dans le cœur de celui qui obéit, et que rien ne peut suppléer aux mœurs pour le maintien du gouvernement.² »

Selon la vision de Gallais, la mise en place d'un gouvernement solide et performant passe donc, si l'on peut déduire, par trois étapes : la première concerne l'honnêteté en matière de politique que le législateur devrait avoir pour être apte à écrire et à proposer des lois exécutives ; la deuxième est la concrétisation des bonnes intentions en proposant publiquement, au gouvernement et au peuple, des lois. Quant à la troisième étape, elle concerne également l'honnêteté – cette fois en aboutissement du processus – à savoir obéir à ces lois, signe d'appréciation, d'humilité et de maturité politique.

C'est ce dont parle Rousseau, dans son *Discours sur l'économie politique*³, avec ces mots :

« Non seulement, dit Rousseau, il n'y a que des gens de bien qui sachent faire⁴ des lois, mais il n'y a dans le fond que d'honnêtes gens qui sachent leur obéir⁵ ».

À consulter le passage que Gallais extrait du *Discours sur l'économie politique* de Rousseau, on découvre que Gallais modifie dans le paragraphe de Rousseau et y ajoute quelques mots clés qui donneraient de la sorte une interprétation différente des idées de Rousseau. Ainsi Rousseau dit :

« Si les politiques étaient moins aveuglés par leur ambition, ils verraient combien il est impossible qu'aucun établissement, quel qu'il soit, puisse marcher selon l'esprit de son intuition, s'il n'est dirigée selon la loi du devoir [...]»⁶ »

¹ VIROLI Maurizio. La Théorie de la société bien ordonnée chez Jean-Jacques Rousseau. Coll. Institut universitaire européen. Série C, Sciences politiques et sociales ; 11. Berlin, New York W de Gruyter, 1988. p. 137

² La Quotidienne ou Le Tableau de Paris. N° 124, 22 juin 1795. p. 1

³ ROUSSEAU Jean-Jacques. *Discours sur l'économie politique*. 1755. Édition, introduction et commentaire sous la direction de Bruno Bernardi. Paris, J. Vrin. 2002. p. 53

⁴ Rousseau dit dans le *Discours sur l'économie politique* : « administrer » et non pas « faire » comme le dit le journal. Cela veut dire que Gallais ne respecte pas à la lettre la parole de Rousseau et change certains mots pour, peut-être, servir son propre intérêt.

⁵ La citation est insérée dans La Quotidienne ou Le Tableau de Paris. N° 124, 22 juin 1795. p. 1

⁶ AUGUIS P. R. *Œuvres complètes de Jean-Jacques Rousseau*, avec des éclaircissements et des notes historiques. Mélanges. Paris, Dalibon. 1824

Tandis que Gallais dit dans le journal :

« Si les législateurs étaient moins aveuglés par leur ambition, moins pressés de jouir, plus jaloux du bonheur des hommes que de leur réputation, ils verraient combien il est impossible qu'aucun établissement politique puisse marcher sans moralité.¹ »

Gallais remplace le mot « politiques » par « législateurs » dont ils citent des caractères négatifs ; Rousseau ne détermine pas de quel « établissement » il est question alors que Gallais précise qu'il est question d'un « établissement politique » ; la « loi du devoir » chez Rousseau, indispensable pour la réussite de l'institution, devient la loi de « la moralité » chez Gallais, qu'il a définie par l'honnêteté et l'obéissance aux lois.

Nous continuons la comparaison des deux citations pour trouver que Rousseau dit :

« Ils sentiraient [les politiques] que le plus grand ressort de l'autorité publique est dans le cœur des citoyens, et que rien ne peut suppléer aux mœurs pour le maintien du gouvernement.² »

Alors que Gallais poursuit son idée en disant :

« Ils³ sentiraient que le plus grand ressort de l'autorité est dans le cœur de celui qui obéit, et que rien ne peut suppléer aux mœurs pour le maintien du gouvernement.⁴ »

L'autorité se base sur tous les citoyens, égaux, chez Rousseau, alors qu'elle ne s'affirme que par l'obéissance des mêmes citoyens chez Gallais. Alors, si les royalistes, à l'égard desquels Gallais manifeste la sympathie la plus forte, accusent les révolutionnaires de trahir la pensée de Rousseau en surchargeant l'interprétation de ses mots, Gallais, à son tour, semble ne pas être fidèle aux mots de Rousseau, car il se permet de remplacer certains mots par d'autres, ce qui est susceptible de modifier, même légèrement, l'orientation du contexte dans lequel s'insèrent ces mots. L'article présent de Gallais est bel et bien inspiré du passage du *Discours sur l'économie politique* de Rousseau, dont Gallais garde la forme mais chamboule le fond en reforgeant les idées de Rousseau en vue d'une confirmation de ses valeurs à lui (Gallais), à savoir la primauté de la religion et la nécessité de l'obéissance des citoyens.

Les bases de la moralité du gouvernement, comme l'on a souligné, sont au nombre de quatre, dont la deuxième est *le rapport de l'intérêt particulier à l'intérêt général* : là aussi Rousseau est présent dans l'argumentation de Gallais. Gallais reproche aux législateurs de mettre en avant leur propre intérêt, c'est-à-dire l'intérêt particulier, aux dépens de l'intérêt public, ce qui les empêche de sentir la nécessité de la morale en matière de politique. La morale selon Gallais, comme il l'explique lui-même, est primordiale pour le gouvernement et pour la politique en général ; cette morale émane de la religion : il est ainsi invraisemblable de séparer la politique de la religion, leur fusion est inévitable et d'ailleurs justifiable par la pensée de Rousseau. C'est de cette manière que les arguments de Gallais se construisent. Son idée prend naissance avec la dualité, d'ailleurs bien accentuée dans *La Quotidienne*, entre le particulier et le public, notamment en ce qui concerne la propriété. Cette dualité ne renvoie-

¹ La Quotidienne ou Le Tableau de Paris. N° 124, 22 juin, 1795. p. 1

² Auguis, *Œuvres complètes de Jean-Jacques Rousseau*.

³ Les législateurs.

⁴ La Quotidienne ou Le Tableau de Paris. N° 124, 22 juin 1795. p. 1

t-elle pas pourtant à la distinction, que Rousseau dit fort difficile, entre la volonté générale et la volonté particulière ?

« La première et la plus importante maxime du gouvernement légitime ou populaire, c'est-à-dire de celui qui a pour objet le bien du peuple, est [...] de suivre en tout la volonté générale [...].¹ »

Cette dernière va donner lieu à une autre dualité – ancienne mais qui ne cesse de se renouveler – qui est chez Rousseau celle des besoins publics, dans ce cas ceux du gouvernement que les citoyens sont appelés à réaliser, et de la propriété particulière que ce gouvernement même est invité à maintenir. Gallais n'a pas cessé de soulever ce dernier point dans *La Quotidienne*.

Gallais, nous semble-t-il, reproduit les idées de Rousseau dans la perspective d'en arriver à prouver que la religion est un pilier moral et politique indispensable de la société. Pendant que Rousseau donne la priorité à une solide structure politique où le gouvernement est obéi par choix et non par obligation, Gallais construit sa propre argumentation sur l'inéluctable rôle que la religion, en l'occurrence chrétienne, doit assumer. Rousseau attribue une importance grandiose au respect des lois, comme condition du succès gouvernemental, Gallais met à son tour l'accent sur le caractère en quelque sorte sacré des lois, en les enveloppant de l'auréole des mœurs. Gallais rejoint en conséquence les deux principes des lois et de la propriété dont parle Rousseau, mais il s'en sert dans des contextes différents consacrés à honorer la morale religieuse en particulier.

Quant à l'obéissance, Gallais espère en diminuer l'impact fâcheux sur la liberté individuelle du citoyen, voilà pourquoi il soutient que les sentiments religieux aident le gouvernement à faire appliquer et respecter les lois. Rousseau ne se sert pas de la même approche simplifiée que Gallais, il philosophe davantage la chose en dépassant l'étape de l'obéissance pour celle qui pourrait éterniser cette obéissance en façonnant les citoyens à la guise du gouvernement.

« [...] Le gouvernement se fera difficilement obéir s'il se borne à l'obéissance. S'il est bon de savoir employer les hommes tels qu'ils sont, il vaut beaucoup mieux encore les rendre tels qu'on a besoin qu'ils soient [...] »²

Enfin, Gallais a bien lu Rousseau, tenté de l'imiter et profité de ses maximes, mais ses propres idées ne se sont néanmoins pas pliées à la vision plus large du philosophe de Genève à propos du gouvernement et de ses lois. Rousseau a toujours été présent dans l'esprit de Gallais, dont le cœur dictait cependant toujours autre chose à sa plume ...

3.5 Quel gouvernement pour la France ? Rousseau et la géographie

Il est d'usage dans *La Quotidienne* que Gallais insère certains extraits d'ouvrages extérieurs abordant des sujets en rapport avec des thèmes récurrents dans cette feuille. La livraison 135 du 3 juillet 1795 en est un, elle se penche sur les conditions difficiles dont souffre la majorité des Parisiens et l'absence de réelles solutions pour y remédier. Dans ladite

¹ Rousseau, *Discours sur l'économie politique*. <http://bit.ly/2beOVXh>

² Rousseau, *Discours sur l'économie politique*. B. Bernardi (dir.), p. 52

livraison, Gallais insère un extrait de l'ouvrage de J. Th. Langlois¹, Premier Extrait des gouvernements qui ne conviennent pas à la France², dans lequel Langlois parle de la situation déplorable de la nation et en cherche les causes et les solutions ; Langlois développe également son propre point de vue concernant la relation entre la richesse et les dimensions géographiques d'un État d'une part et la forme de son gouvernement d'autre part.

Ce que nous allons commenter dans cet article est l'ouvrage de Langlois, mais cela ne signifie pas que Gallais va disparaître de la scène ; si l'on parle de l'ouvrage de Langlois c'est parce qu'il a été choisi par Gallais et que ses idées correspondent aux siennes. Gallais est donc toujours présent mais laisse momentanément une autre voix prendre la défense de ses idées, en l'occurrence Langlois. Jean Thomas Langlois approuve dans son ouvrage l'idée de Rousseau disant que la nature du gouvernement se conforme à la particularité géographique d'un pays quelconque ; le climat, pour emprunter le terme de Rousseau dans le Contrat, forge non seulement le gouvernement d'un pays, mais aussi façonne sa population. Logique que Langlois, comme Gallais qui se réfère aux deux hommes en arrière plan, approuve complètement.

« Voilà donc dans chaque climat des causes naturelles sur lesquelles on peut assigner la forme de gouvernement à laquelle la force du climat l'entraîne, et dire même quelle espèce d'habitants il doit avoir.³ »

Les références de Gallais peuvent provenir de trois hommes en effet, et non pas que de Rousseau et de Langlois, mais de Montesquieu également. Grâce à l'ouvrage de Montesquieu, *De l'Esprit des Lois*, la théorie des climats, discutée depuis le moyen-âge, se développe au XVIII^e siècle, attirant des partisans comme Rousseau et des adversaires comme Voltaire.⁴ La théorie du climat affirme que le climat affecte la mentalité des hommes et influence leur choix des gouvernements. Elle prétend également que le froid du nord augmente la solidité et la force de ses habitants, alors que la chaleur du sud les diminue chez les hommes de ces zones-là. Voltaire, Helvétius⁵, et d'autres contestent le déterminisme et l'extrémisme des résultats de Montesquieu dans son analyse, notamment ce qu'il prétend être un constat, dans le chapitre XI de son *Esprit des Lois*, intitulé Du climat : « *L'empire des climats est le premier de tous les empires. L'air froid augmente le ressort et la force des fibres. L'air chaud, au contraire, les relâche, et diminue leur ressort. On a donc plus de vigueur dans le climat froid. [...]* »⁶

Ce déterminisme⁷ convient en revanche parfaitement au style d'argumentation de Gallais, car il se plaît à imposer des conclusions qu'il veut être valables pour tout temps à l'issue de

¹ Ancien avocat de Paris, (1747-1804) ; opposé aux principes de la Révolution, il participe à la rédaction des Actes des Apôtres de Peltier, 1789-1791.

Biographie universelle classique, ou Dictionnaire historique portatif. Par une société de gens de lettres. 2^e partie H-R. Paris, Charles Gosselin, 1829

² Ouvrage paru en 1795 à Paris.

³ ROUSSEAU Jean-Jacques. Du contrat social. 1762. Édition établie par Pierre BURGELIN. Paris, Flammarion, 1992. p. 10

⁴ PINNA M. Annales de Géographie, 1989, volume 98, N° 547, p. 322-325. Paris, A. Colin, 1989.

⁵ Ibidem

⁶ Montesquieu. Le Génie de Montesquieu. Amsterdam, Arkstée et Merkus, 1760.

⁷ « Doctrine selon laquelle tout est déterminé, c'est-à-dire soumis à des conditions nécessaires et suffisantes, qui sont elles-mêmes déterminées. » C'est une généralité du principe de la causalité. Il n'est pas un fatalisme : « il n'exclut ni le hasard ni l'efficacité de l'action. Il permet au contraire de les penser. De là la météorologie et le parapluie. »

COMTE-SPONVILLE André. Dictionnaire philosophique. Paris, PUF. 2001 pour la 1^e édition, 2013 pour la présente édition. p. 273

comparaisons historiques et à l'aide des opinions des philosophes et penseurs. Donc, Gallais consolide doublement ses idées : la première fois par les écrivains dont les ouvrages sont cités dans son journal, la deuxième par le recours que ces écrivains eux-mêmes font à des références de taille, comme Rousseau et, implicitement, Montesquieu. Il est néanmoins persistant dans sa critique de la philosophie, ou du philosophisme comme il se plaît à nommer, c'est-à-dire de la philosophie excessive qui est selon lui responsable de la plupart des maux de son temps.

« [...] Quel est le monstre, qui de ses entrailles volcaniques a vomi sur nous tant de laves pestilentielles et dévorantes ? Le philosophisme¹ moderne. Quel est le moyen de réparer tant de maux ? Un gouvernement. [...] Mais quel est ce gouvernement ? [...] Les uns veulent une république, les autres une monarchie.² »

Mais comment Rousseau voit-il le rapport entre le gouvernement et la géographie ? Rousseau se prononce sur la manière dont un pays doit être administré, les critères en sont particulièrement ceux de l'espace géographique du pays en question et de ses richesses naturelles. Un raisonnement bien partagé par Langlois – bien entendu par Gallais aussi – qui dit dans le même article publié dans *La Quotidienne* que la censure qui interdit aux Français de désigner librement le gouvernement qui convienne le mieux à leur patrie, ne leur laisse que le choix de parler des gouvernements qui ne lui conviennent pas. Pour Langlois, plus le pays est géographiquement petit et à capacités humaines et matérielles limitées, plus un gouvernement républicain lui est approprié. Plus il est géographiquement et démographiquement grand, plus une administration monarchique lui est naturellement destinée. L'influence des idées de Rousseau se voit par conséquent indéniablement dans l'ouvrage de Langlois, notamment quand celui-là dit que la monarchie est la forme du gouvernement la plus appropriée pour les nations riches, et la démocratie est celle des nations pauvres.

« La monarchie, dit Rousseau, *Contrat Social*, L. III, ne convient qu'aux nations opulentes, l'aristocratie qu'aux nations médiocres en richesses ainsi qu'en grandeur. La démocratie aux États petits et pauvres.³ »

Mais pourrait-on ainsi attribuer à Rousseau l'idée que tout État monarchique est forcément riche, et que tout pays à gouvernement démocratique est nécessairement pauvre ? N'est-il possible que Rousseau ne prétendait pas aller aussi loin et voulait, simplement, dire que le gouvernement s'adapte aux conditions du pays où il est exercé, sans que les circonstances du pays affectent son choix politique ? Rousseau semble être d'accord avec la théorie du climat de Montesquieu, quand il dit que les pays du nord sont fertiles et ceux du sud sont stériles, que le despotisme s'accommode avec les pays chauds du sud et « la barbarie » aux pays froids, mais Rousseau préfère aux deux extrêmes de la froideur et de la chaleur la « bonne

Et la théorie du climat n'est, en effet, qu'une partie de la théorie du déterminisme.

¹ C'est nous qui soulignons.

² *La Quotidienne* ou *Le Tableau de Paris*. N° 135, 3 Juillet 1795. p. 2

³ *La Quotidienne* ou *Le Tableau de Paris*. N° 135, 3 Juillet 1795. p. 2

La citation est dans *Du Contrat Social*. Liv. III, chapitre 8

PETITAIN G. *Œuvres complètes de Jean-Jacques Rousseau* avec des notices historiques. Tome quatrième. Mélanges. T. 1. Paris, Lefèvre, 1839. p. 373

politie » ou le juste milieu des « régions intermédiaires.¹ » Rousseau relativise toutefois, parce qu'il insiste sur l'importance d'examiner la chose dans tous ses états et prendre en considération tous les facteurs, pour en déduire les résultats corrects : les pays du sud ne peuvent pas être, tous, « ingrats » ! C'est cette relativité, ce juste milieu, qu'on ne trouve ni dans l'argumentation de Langlois, ni dans celle de Gallais dans cet article :

« Je vois encore qu'en accordant le principe, on pourra disputer sur l'application : on pourra dire qu'il y a des pays froids très fertiles, et des méridionaux très ingrats. Mais cette difficulté n'en est une que pour ceux qui n'examinent pas la chose dans tous ses rapports. Il faut, comme je l'ai déjà dit, compter ceux des travaux, des forces, de la consommation, etc.² »

Langlois, en adoptant la conviction de Rousseau que « toute forme de gouvernement n'est pas propre à tout pays³ », exclut en effet l'élément temporel qui suppose que le gouvernement qui n'est pas, dans un certain laps de temps, convenable pour une nation quelconque, le serait pour la même nation dans une circonstance temporelle différente, avec un possible changement météorologique (si l'on veut se baser à notre tour sur la théorie des climats.) Langlois, dans son article, assigne aux mots de Rousseau une dimension qui risque de ne pas être parfaitement celle de ce dernier, une dimension qui peut même dépasser le déterminisme de Montesquieu dont Langlois est un partisan : le déterminisme de Montesquieu risque de rejoindre le domaine des jugements absolus avec Langlois.

Gallais, qui n'hésite pas à admettre le commentaire de Langlois, ne semble pas échapper au même piège que l'un de ses lecteurs qui avait répondu à Benoist-Lamothe en l'accusant de ne pas savoir lire Rousseau, car lui aussi (Gallais) se méprend en lisant l'auteur du Contrat. Les Anglais, dit Langlois – l'Angleterre est l'exemple donné par Langlois pour prouver que la nature, plus puissante que les hommes et qui prescrit la monarchie à la France comme elle l'avait fait pour l'Angleterre – sont revenus, après les peines de leurs guerres intérieures, au système monarchique, où ils jouissent actuellement de la paix.

« En remontant à la cause primitive de ces différents gouvernements, on voit qu'ils sont l'ouvrage, non des hommes mais de la nature. Nous ne sommes dans cette distribution que ses manœuvres et ses instruments aveugles. La nature est un despote, contre lequel on lutte en vain, l'homme qui veut la combattre ressemble à un ciron qui veut avaler une montagne. Faut-il confirmer cette vérité par des exemples ? Voyez l'Angleterre. Pendant près d'un siècle, elle a versé des flots de sang, pour détruire son gouvernement ; après tant d'efforts, elle fut forcée de revenir au point où elle était partie, et de se reposer, comme dit Montesquieu, dans la monarchie.⁴ »

Cela ne signifie pas pour autant que l'histoire ait une évolution à sens unique qui exige que les expériences finissent toutes de la même façon. L'exemple de l'Angleterre ne serait pas donc fatalement convenable pour la France aussi. L'erreur de Langlois, qui est aussi celle de

¹ Ibidem

² Ibidem

³ Ibidem

⁴ La Quotidienne ou Le Tableau de Paris. N° 135, 3 Juillet 1795. p. 2

Gallais, est d'essayer de donner une interprétation définitive et absolue aux phrases de Rousseau, ce qui n'est pas possible et qui se révèle comme une erreur impardonnable d'interprétation. L'impartialité, même celle qu'on prétend avoir, comme c'est le cas pour Gallais et Langlois, ne s'avère pas une mission facilement accessible, notamment quand on a Rousseau pour référence et pour témoin.

3.6 Rousseau et les métiers, le droit des enfants de choisir librement leur métier

La présence de Rousseau s'accroît dans *La Quotidienne* au fur et à mesure que la Convention thermidorienne touche à ses derniers mois ; les idées de ce philosophe s'incrument davantage dans la discussion de l'actualité présentée dans le journal : Rousseau est tellement présent qu'une bonne partie des arguments de Gallais tourne autour de sa pensée. Il en est ainsi de l'article publié dans la livraison du 5 juillet 1795, où Gallais entame une discussion sur l'un des articles de la nouvelle Constitution, dont il ne mentionne pas le titre¹ mais qu'il définit comme exigeant de tout Français, pour être un Citoyen, à part la nécessité d'avoir une propriété foncière, d'apprendre à ses enfants un art mécanique² pour que la citoyenneté, dans la conception définie par la Révolution, lui soit assignée. Cet article, ajoute Gallais, est passé inaperçu de la plupart des gens mais non pas de lui, qui s'aperçoit que les pères de famille entrevoient en ledit article le plus grand danger.

Gallais n'est en effet pas l'auteur de l'article en question, ces réflexions ont été envoyées au journal par une abonnée, qui insiste pour que son identité soit dissimulée et que Gallais, par respect de sa volonté, garde l'anonymat sur sa personne.³ Ce qui nous rappelle une des réponses à Benoist-Lamothe, proposée par la mère de trois orphelins, dont la bonne

¹ « Titre II, État politique des citoyens, article 16 :

Les jeunes gens ne peuvent être inscrits sur le registre civique, s'ils ne prouvent qu'ils savent lire et écrire, et exercer une profession mécanique. Les opérations manuelles de l'agriculture appartiennent aux professions mécaniques. Cet article n'aura d'exécution qu'à compter de l'an douzième de la République. »

Constitution proposée par la Convention nationale et acceptée par le peuple français, l'An III de la république française. Cologne, 1795. p. 13

² Les arts sont divisés en arts libéraux et arts mécaniques. Selon Diderot, certains arts sont « plus l'ouvrage de l'esprit que de la main, et qu'au contraire d'autres étaient plus l'ouvrage de la main que de l'esprit. *Œuvres complètes de Denis Diderot. Dictionnaire philosophique.* » T. 1. Paris, J. L. J. Brière, 1821.

Donc les arts mécaniques sont les œuvres de la main, ils sont (sans ordre) : l'agriculture, la chasse et la pêche, la médecine, l'art de bâtir et de fortifier les places, la navigation, et l'art d'ourdir (fabrication de la laine), la verrerie, la poterie, l'art d'écrire, l'équitation, la fonte des métaux.

ACARIE G. *Essai sur l'origine des arts mécaniques et libéraux [...]*. Strasbourg, Amand Koenig, 1785.

L'enjeu de l'article est la possibilité de jongler entre ces deux catégories d'arts ou, en d'autres termes, entre les arts pratiques et les arts théoriques. Si Gallais, comme l'abonnée auteur de l'article, diminue l'importance des arts mécaniques et a des doutes sur leur importance et efficacité – comme d'ailleurs les pères de famille qui lui ont fait part de leurs inquiétudes – les Républicains ne semblaient pas partager les mêmes craintes. Sébastien Brun, dans son *Les arts mécaniques et les arts libéraux se tenant par la main*, en 1797 (selon d'autres sources en 1795), affirme que la plupart des pères de famille sont d'accord pour que leur fils apprennent aux écoles un métier à côté des sciences. Brun voudrait principalement dire que « l'apprentissage et la pratique des arts mécaniques sont très compatibles avec les études, qu'il est possible de les réunir dans la même école, et que cette réunion doit plutôt favoriser les études qu'y mettre obstacle. » Les monarchistes et les républicains sont également en désaccord sur ce point, point qu'on reverra examiné (comme l'on a déjà évoqué lors du passage sur l'éducation sous la Convention) avec un dialogue entre un père de famille et un législateur, où la position royaliste sera poussée à l'extrême avec la mise en doute, par le père, même du rôle éducatif des écoles de la République, raison pour laquelle il préfère enseigner lui-même son fils à la maison.

BRUN Sébastien. *Les Arts mécaniques et les arts libéraux se tenant par la main (...)*. Lyon, Ballanche et Barret, 1797.

³ « Nota. Ces réflexions nous ont été fournies par une de nos abonnées qui, joint aux grâces de son sexe et à l'instruction du nôtre, l'obstination de vouloir rester inconnue. » *La Quotidienne*, 5 juillet 1795.

structuration des idées et la véhémence du discours suscite notre curiosité et nous pousse à se demander si ce n'était pas Gallais lui-même qui a écrit ces idées, où il peut toujours se cacher derrière le voile de l'anonymat ! Revenons à présent à son article – plutôt à celui de son abonnée – pour en discuter les points principaux.

La discussion oscille entre deux axes : l'indépendance du choix de l'enfant d'apprendre le métier qui bon lui semble, et celle de ses parents vis-à-vis de l'État, parce qu'ils ont le droit et le devoir de garantir ce droit à leurs enfants. L'enfant a le droit de réclamer doublement une indépendance de son choix, d'abord à ses parents et ensuite aux lois de l'État et à sa Constitution. Il est appelé à suivre ses propres goûts en choisissant le métier qu'il veut apprendre et auquel ses facultés sont destinées ; ses parents, en conséquence, sont eux aussi appelés à respecter ses désirs et ne jamais le forcer à s'impliquer dans un travail qu'il n'apprécie pas, ou pour lequel il n'est pas doué. Qu'est-ce qu'il est désastreux, s'écrie la lectrice-abonnée, qu'un enfant dépense les années les plus tendres de son âge à s'investir dans un domaine qui n'est pas le sien !

« Ils¹ se demandent, s'il est vrai, comme ils ont cru le comprendre, qu'il soit indispensable, pour jouir des droits de citoyens, de joindre, par la suite, à la possession légitime d'une propriété foncière, l'exercice d'un art mécanique ; ils se demandent, s'il faudra que l'enfant destiné par son goût à étudier les lois, la médecine, la navigation, les beaux-arts, [...] doive passer nécessairement les plus belles années de sa jeunesse, dans l'apprentissage d'un métier, qu'il ne professera jamais ?² »

Ce n'est pas seulement une question de temps gaspillé que de faire apprendre aux citoyens, notamment les enfants, des arts et des métiers qui ne les intéresseraient pas, c'est surtout la question de la chimère que les républicains ne se lassent pas de répéter, dit Gallais, à propos d'une égalité absolue qu'ils s'évertuent d'établir en forçant des enfants, de classes sociales différentes, de se réunir pour apprendre ensemble les mêmes arts. Les républicains, ajoute Gallais, pensent que le mélange des riches et des pauvres dans un apprentissage commun des arts mécaniques, serait une des voies pour concrétiser l'égalité sociale. Alors que l'auteur de ces réflexions, *l'abonnée* du journal, voit qu'un tel mélange ne serait que le premier pas vers une dégénérescence des mœurs, car le pauvre et le riche vont être contraints d'adopter chacun les habitudes de l'autre afin de répondre aux exigences d'une égalité absolue, plus que jamais illusoire.

« [...] ces apprentissages forcés seraient très dangereux pour les mœurs. Le mélange des jeunes gens pauvres et riches gênerait également les uns que les autres. Le pauvre trouverait dans les riches l'exemple corrupteur du luxe, des aisances, de l'oisiveté. Le riche perdrait auprès du pauvre la délicatesse d'un nécessaire aux talents comme à leur exercice.³ »

Gallais, dans son article, donc, part d'un article de la Constitution⁴ pour enchaîner ensuite sur la question de l'égalité absolue, invraisemblable, entre les riches et les pauvres, rêvée par

¹ Les pères de familles.

² La Quotidienne ou Le Tableau de Paris. N° 137, 5 Juillet 1795. p. 2

³ Ibidem

⁴ Article 16, Titre II.

le susmentionné article. Le tableau précédent est consternant : les enfants, tout comme leurs parents, y paraissent hésitants et impuissants à défendre leurs droits. Voilà pourquoi qu'il est le moment idéal de lui opposer un tableau plus lumineux, supérieur et surtout glorieux : celui des grands de l'histoire de la nation, qui ont agi par choix et se sont cultivés par la liberté de leurs décisions. Il est le temps de citer les grands, il est donc le temps de parler de Rousseau.

Après Rousseau le maître, Gallais (ou son abonnée), parle maintenant de Rousseau le grand homme, qui donne encore une fois aux lecteurs de La Quotidienne le bon exemple à suivre. Rousseau est l'exemple de l'homme qui ne se plie pas aux volontés des philosophes, qui décide de suivre un chemin différent de celui de ses parents, de renoncer aux arts mécaniques et de se vouer à l'art d'écrire, pour lequel il a du don de la nature. Rousseau, s'il s'était résigné à l'héritage familial que son père lui avait prescrit, n'aurait nullement pu avoir l'esprit d'écrire un aussi bel ouvrage que *l'Émile ou de l'éducation*.¹ Rousseau est un maître à imiter, il est un grand écrivain et un exceptionnel philosophe, c'est avec de telles personnalités verticales qu'une nation puisse progresser, et non pas avec l'exercice obligatoire des arts mécaniques qui étaient, « dans toutes les républiques anciennes, le partage des esclaves.² » L'État où les hommes exercent leurs métiers par liberté de choix et indépendance³ de décision, est promis au succès, contrairement à l'État où le citoyen, pour être un citoyen, doit exercer un tel ou tel art mécanique, non indispensable pour sa survie.

« [...] Il faudrait pour conserver l'égalité et la paix dans cette société androgyne⁴ que le riche adopte le ton du pauvre, que le pauvre partagea les plaisirs du riche. De là la décadence inévitable et du goût et des mœurs. Ne vaudrait-il pas mieux chercher nos modèles dans les grands hommes, *qui ont réellement existé* pour la gloire et l'utilité de leur pays, que dans l'élève imaginaire, dont Jean-Jacques seul s'enthousiasme, comme Pygmalion de sa Vénus⁵, tandis que ses lecteurs ne peuvent estimer que le style du maître. Mais pourquoi ce maître⁶ n'a-t-il pas suivi son propre système ? Est-ce en professant un art mécanique, ou n'est-ce pas plutôt en renonçant à celui de son

¹ L'ouvrage cité par Gallais (par l'abonnée) dans l'article.

² La Quotidienne ou Le Tableau de Paris. N° 137, 5 Juillet 1795. p. 3

³ Le terme est de l'auteur de l'article.

⁴ Le choix de l'adjectif n'est pas innocent par l'auteur, il s'agirait là d'une métaphore sexuelle. Androgyne : du latin androgynus, pris lui-même du grec androgynos, de anēr (homme) et gunē (femme), s'emploie pour désigner un être humain réunissant les organes des deux sexes.

REY Alain (dir.) Dictionnaire historique de la langue française. Paris, Le Robert, 1992 pour la 1^e édition, 2006 pour la présente édition.

C'est surtout quand Gallais rapportait l'idée du mélange entre le riche et le pauvre que cet adjectif lui vient à l'esprit ; c'est un adjectif qui implique l'ironie et le dédain parce que, pour lui, une société qui ne respecte pas les spécificités de ses membres est menacée, d'abord de la décadence, ensuite de la disparition. Si l'on mélange les riches et les pauvres, c'est comme si on privait la société de son identité, en en faisant un corps bizarre, laid et dégoûtant. Une autre explication pourrait être possible de l'intention de Gallais : la société française est déjà androgyne, c'est-à-dire mélangée, et la solution pour y garder la paix serait justement le contraire de tout mélange possible de ses différentes classes sociales. Gallais refuse d'effacer les frontières entre les catégories sociales, on l'a vu s'acharner contre l'idée de religions nationales (tranchant que pour le bon déroulement des affaires d'un gouvernement, il ne lui faut qu'une seule religion nationale.) Il en est de même pour les riches et les pauvres, qui ne doivent pas être mélangés, pour le bien des uns comme des autres, dit-il.

⁵ Légende de Pygmalion et Galatée, racontée par Ovide dans ses Métamorphoses, est le mythe du sculpteur Ovide qui tombe amoureux d'une statue de femme qu'il a lui-même œuvrée.

⁶ C'est nous qui soulignons.

propre père, que Jean-Jacques a trouvé l'indépendance et composé son *Émile* ?¹ »

Rousseau et ses œuvres s'emparent en quelque sorte du présent article (écrit par une abonnée, nous le rappelons, mais publié par le consentement du rédacteur, Gallais) ; après *l'Émile*, il y a Pygmalion que l'abonnée cite quand l'exemple de Rousseau lui revient en renfort. Le sculpteur Pygmalion n'est pas qu'une simple idée évoquée par hasard, mais il est une allusion, volontairement insinuée par l'abonnée, au mélodrame de Rousseau, intitulé le Pygmalion (composition musicale par Horace Coignet, musicien lyonnais²). La pièce a été créée à l'Hôtel-de-ville de Lyon en 1770, lors d'un concert donné alors que Rousseau y était de passage.³

Enfin, si cet article-lettre est réellement rédigé par une des abonnées de La Quotidienne, l'abonnée y aura cité Rousseau aussi généreusement que Gallais le fait dans ses précédents articles. Elle aura écrit une lettre et cité quelques exemples des œuvres de Rousseau, pour dire aux lecteurs que la priorité est en premier et dernier lieu celle du goût personnel, que les arts mécaniques ne sont pas une norme de citoyenneté, et que la clé de la créativité pour chacun est bien la liberté de choix et de décision.

3.7 Rousseau et l'état de nature des Français

Les articles de La Quotidienne sont variés, une large partie en est consacrée aux rapports des législateurs à la Convention nationale ; cette assemblée est le lieu où se rassemblent législateurs et orateurs pour présenter à leur public leurs discours et tenter d'influencer l'opinion publique. C'est dans les séances de la Convention que les journalistes puisent la plupart de leurs articles et sur lesquelles ils donnent leurs commentaires et opinions. Et comme pour les autres sujets, Gallais se veut impartial – du moins d'après ce qu'il manifeste – en commentant les séances de la Convention nationale ; il n'hésite pas en revanche à faire le tri des séances dont il fait le commentaire, ne publiant ainsi que ceux qui critiquent le dysfonctionnement du gouvernement. La critique du gouvernement s'appuie souvent chez Gallais sur une comparaison répétitive entre l'aisance du peuple sous l'Ancien Régime et les difficultés de son quotidien sous la République. Pour établir sa critique, Gallais procède en choisissant un des rapports discutés à la Convention, dont il développe le contenu et étudie les opinions de l'orateur. En lisant les articles de Gallais, ce sont donc les idées d'une autre personne, en l'occurrence l'orateur ou le législateur sur la tribune de la Convention, qui se mettent en évidence pour être étudiées ; Gallais se dissimule malicieusement derrière les articles et les personnages qu'il publie, il est toutefois toujours présent, habilement, pour orienter la lecture et l'attention de ses lecteurs et infléchir sur leurs opinions.

Ainsi, dans la livraison du 26 mars 1795, il consacre la rubrique de Paris à aborder le rapport de Saladin⁴, présenté au nom de la commission du 21, et dans lequel ce dernier

¹ La Quotidienne ou Le Tableau de Paris. N° 137, 5 Juillet 1795. p. 2

² 13 mai 1736-29 août 1821.

³ ROUSSEAU Jean-Jacques, COIGNET Horace. Pygmalion. Scène lyrique. Édition critique par Jacqueline Waeber. Genève, Université – Conservatoire de la Musique, 1997. <http://bit.ly/2b3MH0h>

⁴ Saladin Jean Baptiste Michel, (1752-1812). Accusé par Louvet d'être impliqué dans le coup de force royaliste de Vendémiaire an IV, arrêté le 23 vendémiaire (14 octobre 1795) mais relâché le 11 brumaire (1^e novembre 1795) après être élu au Conseil des Anciens. Décrété de déportation lors du 18 fructidor, après avoir fréquenté le groupe royaliste de Clichy, et ne rentra en France qu'après l'amnistie accordée par Bonaparte le 5 nivôse an VIII (25 décembre 1799). Gracié, il revient à Paris pour y redevenir avocat ; il y resta jusqu'à sa mort, très lié à l'opposition royaliste.

Soboul, Dictionnaire de la Révolution française, p. 953

présente un exposé sur les souffrances de la nation sous la tyrannie. Gallais aperçoit dans son rapport quelques pensées consolantes¹ à propos du peuple qui, malgré les malheurs des dernières années, a encore foi en l'humanité et en la justice. Ce peuple garde encore son humanité qui dédaigne l'injustice et reflète en permanence sa passion pour le bien et la vertu. Même quand les Français manifestent des sentiments négatifs – conséquence de l'arrogance du philosophisme² ainsi que le refoulement forcé de la religion – dont les citoyens se croient désormais imprégnés, à force de combattre le despotisme et d'endurer sa terreur, il est prouvé, tôt ou tard, qu'il ne s'agit que d'une phase provisoire qui se dissipe dès que la guerre à la tyrannie prend fin.

Gallais approuve les propos de Saladin qui considère que les Français sont malgré tout restés des êtres humains et qu'ils ne sont pas méchants par nature, ni égocentristes par une fatalité quelconque. S'ils se sont montrés cruels dans une certaine période, ils ne l'étaient que par une réaction à la tristesse que la tyrannie ne permet pas d'enterrer. « [...] *le cœur des Français est toujours bon, toujours juste, [...]* ». Ce résultat constitue l'essence du rapport de Saladin qui espère tempérer le désespoir d'un peuple qui ne se croit plus ni humain ni bon ; Saladin déculpabilise ses concitoyens en culpabilisant les criminels, affirmant néanmoins que la vengeance se révèle parfois une nécessité, et que les peines, une fois purgées par la mort des scélérats, soulagent définitivement les victimes. Ces idées du rapport de Saladin nous rappellent le principe de bonté naturelle de l'homme, non défigurée par la société. Il s'agit du concept de Rousseau vis-à-vis de la nature humaine. Rousseau, qui n'est pas explicitement cité dans cet article, peut avoir une influence sur le raisonnement de Saladin qui exprime une entière confiance en la bonté des Français. Bien que la critique de Gallais du rapport de Saladin porte principalement sur le style et les idées de ce dernier, la présence des idées de Rousseau se fait sentir entre les lignes, car selon ce dernier : « [...] *l'homme est un être naturellement bon, aimant la justice et l'ordre, [...] il n'y a point de perversité originelle dans le cœur humain, [...] les premiers mouvements de la nature sont toujours droits.*³ »

Ainsi, Saladin semble suivre cette direction et exprimer la même certitude à propos des Français, eux aussi humains qui doivent avoir cet état primitif et pur de nature dont Rousseau parle : victimes d'une tyrannie sanglante, leur réaction s'était extériorisée par la domination du personnel sur le collectif, ainsi que par des passions étrangères à leur nature, laquelle nature, selon Gallais, est religieusement imprégnée d'humilité. Alors ce que Saladin cherche à affirmer – Gallais aussi – est la nature aimable des Français, qui ne sont ni haineux ni violents, c'est la réaction à la tyrannie qui a fait d'eux des personnes vindicatives. Leur société pleine de défis sociaux et moraux est la conséquence de la Révolution après laquelle les libertés, notamment de cultes et de propriétés légitimes, ont été outragées. Alors que Rousseau, quand il a parlé de l'homme bon par nature, écrivait ses idées sous l'Ancien Régime, où la quiétude régnait et les croyances de l'homme étaient respectées.

« Ah, c'est que le cœur des Français toujours bon, toujours juste, s'est trouvé grandement soulagé de pouvoir appuyer sur des titres incontestables et sur des pièces légales la vengeance, que depuis six mois il ne cesse de provoquer contre ses tyrans, plutôt par sentiments que par réflexion. [...] Ainsi donc, la haine que nous éprouvons contre les scélérats, n'est autre chose que l'amour de la justice. Ainsi, la

¹ La Quotidienne ou Le Tableau de Paris. N° 36, 26 mars, 1795. p. 4

² Le mot est de Gallais, il s'en sert à plusieurs reprises dans les livraisons de son journal.

³ Rousseau (J. J.), citoyen de Genève, à Christophe de Beaumont, Archevêque de Paris, Duc de St. Cloud, Pair de France, Commandeur de l'Ordre du St. Esprit, Proviseur de Sorbonne, etc. Amsterdam, Marc Michel Rey, 1763. <http://bit.ly/2aMFn7w>

vengeance, l'ambition, la crainte et tous les vils motifs d'intérêt personnel, qui n'ont que trop corrompu la morale publique, n'entrent pour rien dans la guerre que nous n'avons cessé de livrer aux tyranneaux de la France.¹ »

Tels sont donc les articles où Rousseau a été cité dans *La Quotidienne*, tels sont aussi les endroits où les traces de ses idées ont inspiré le rédacteur de ce journal ainsi que ses abonnés.e.s. Rousseau est le maître, duquel se réclament les royalistes en réponse aux Républicains qui avaient fait de lui l'idole et le père spirituel de la Révolution de 89. Gallais, par son habileté à établir toujours le lien entre les pensées de Rousseau et les thèmes à jour de l'actualité, rend ce dernier présent sur la scène quotidienne de la Convention thermidorienne ; Gallais fait de Rousseau, si nous osons dire, un acteur de la réaction sous la Convention thermidorienne, pour qu'il (Gallais) rejoigne la liste des historiens qui ressuscitent Rousseau sous la Révolution.

Rousseau devient donc monarchiste ; Rousseau, le descendant de famille protestante, Rousseau qui a toujours montré de la prudence par rapport à toute question religieuse, devient un défenseur de la religion catholique comme religion nationale de la République, selon les articles de *La Quotidienne* qui le mentionnent.

Donc, de nombreux points d'interrogation se posent sur cette volonté de Gallais d'associer Rousseau au camp contre-révolutionnaire : est-ce par pure réaction aux Républicains, ou parce qu'il voit en lui, en réalité, le maître de tous les Français ?

4. Voltaire dans *La Quotidienne*

4.1 Voltaire, l'antipode de Rousseau dans le journal de Gallais

Alors que le chapitre précédent permet de voir en Rousseau un écrivain privilégié pour *La Quotidienne*, où il est qualifié de maître et dont les discours politiques servent constamment de support aux argumentations des articles qui y sont insérés, notamment en ce qui concerne les sujets de la propriété et de l'égalité, de la religion et de la morale. Alors que l'on trouvait les traces de sa pensée (toujours Rousseau) occuper l'espace des articles les plus dialectiques de Gallais et de ses abonnés(e)s, le chapitre suivant va nous révéler la partie opposée, le personnage le moins apprécié par *La Quotidienne*, qu'est le philosophe déiste des Lumières, Voltaire.

Si l'on loue Rousseau d'avoir manifesté de la sagesse en insistant sur l'importance de la propriété et sur celle de la religion, les articles de *La Quotidienne* ne citent souvent Voltaire que pour critiquer sa position soupçonneuse à l'égard de la religion, ainsi que pour mettre aussi en question ses écrits irrévérencieux envers les mœurs, lesdits articles ne servent que de très mauvais exemples pour la génération. La rivalité qu'il y a eu entre Rousseau et Voltaire de leur vivant, est resuscitée dans *La Quotidienne*, pour que le premier gagne, dans la personne du rédacteur, un ami et le second un belligérant. Donc une nouvelle scène de rivalité entre Rousseau et Voltaire, cette fois dans un journal qui se veut toujours objectif et tolérant, sans pouvoir réellement toujours y parvenir.

¹ *La Quotidienne* ou *Le Tableau de Paris*. N° 36, 26 mars, 1795. p. 4

La religion, la propriété, les mœurs et l'opinion publique sont les sujets primordiaux où Rousseau et Voltaire sont mis aux prises l'un contre l'autre au cours des articles de La Quotidienne ; la tendance du journal est évidente de mettre en valeur les pensées de Rousseau et de discréditer celles de Voltaire. Un léger changement dans la position du journal, vis-à-vis de Voltaire, va se révéler vers la fin de juillet 1795 : nous en parlons en détails un peu plus loin. Quant au courrier des lecteurs, certaines lettres ont discuté des idées concernant la philosophie de Voltaire ; l'anonymat y est présent, comme c'est le cas pour Rousseau ; ceci dit, il nous est possible de soulever de nouveau le même soupçon sur Gallais rédacteur des lettres parues dans son journal (ou d'une partie d'elles) et qui se distancie du contact direct avec les lecteurs, en se cachant derrière des pseudonymes et des personnages factices qui les signent.

Dans un extrait de l'un de ces courriers anonymes, inséré dans la livraison 109 du 7 juin, le destinataire reproche à Gallais d'autoriser à la fois dans son journal les plus savants et judicieux articles, et d'autres, attentatoires aux mœurs et à la religion, ce qui provoque nécessairement les plus profondes interrogations. Comment la feuille de Gallais pourrait-elle contenir, se demande l'auteur du courrier, des articles qui restituent la religion comme « une puissance morale dont le peuple ne saurait se passer », avec d'autres qui vont jusqu'à même railler cette même valeur morale, à savoir la religion ? Avant de continuer la lecture de ce courrier, faisons une parenthèse pour remettre l'accent sur l'objectivité dont La Quotidienne s'efforce de s'affubler ; les plaintes ci-dessus du lecteur participent à conforter cette objectivité, car ce journal a l'intention de prouver qu'il est ouvert à toutes les opinions, celles qui sont pour ou contre le rôle de la religion dans la société. Pourrait-on s'interroger aussi, ici, sur la spontanéité de la critique du lecteur contre le journal, que celui-ci publie volontairement ? Nous répétons ne pas prétendre aller jusqu'à dire que toute participation du lectorat du journal est fabriquée par Gallais, mais il est évident qu'il trie le courrier de ses lecteurs, d'une telle manière que même ceux qui le critiquent explicitement, contiennent un implicite éloge des exemples de liberté qu'il manifeste dans sa feuille. Rien n'est soumis au hasard dans La Quotidienne, tout est objet de calculs précis en vue d'approfondir la position de son rédacteur. C'est la stratégie de la fausse critique, dont Gallais se fait la victime volontaire et consentante.

Fermons les parenthèses et revenons au courrier inséré dans la livraison du 7 juin. L'auteur anonyme de la lettre, quoiqu'il veuille innocenter Gallais, en s'apercevant que les auteurs de ces deux genres d'articles (contre et pour la religion) ne seraient pas les mêmes, s'indigne de les voir ensemble au sein de La Quotidienne. D'autant plus que l'une des livraisons – que la lettre ne précise pas – se permet la publication d'un article sarcastique contre les prêtres, en disant que le danger de ces derniers est en déclin grâce aux efforts d'un certain Voltaire, qui en avait « démasqué » la vérité. Là se révèle un des objectifs principaux de la lettre du lecteur qui, outre que la critique d'une cohabitation contrariante du vertueux et de l'immoral dans La Quotidienne, ne digère pas l'idée même qu'un écrit de Voltaire contre les prêtres y soit aussi apprécié.

Afin de consolider ses propos et exprimer pour quelle raison il n'apprécie pas Voltaire, l'auteur anonyme du courrier envoie au journal un acrostiche sur Voltaire, l'ayant auparavant fait sur demande du Mercure – qui proposait à ce moment-là qu'on lui envoie des acrostiches de Voltaire – mais refusé par la suite, étant peu convenable aux attentes de ce journal (le Mercure).¹ L'acrostiche en question va faire la riposte de l'auteur du courrier à La Quotidienne, insérée dans et par La Quotidienne elle-même.

¹ Ni La Quotidienne, ni le destinataire du courrier, ne précise de quelle livraison du Mercure il est question.

« J'ai vu, citoyen, dans une de vos feuilles, que les prêtres n'étaient plus dangereux, depuis qu'ils avaient été démasqués par Voltaire. Je supprime les réflexions, mais ce nom fameux me rappelle que le Mercure proposa son acrostiche il y a quelques années, je le fis, comme il suit ; je n'eus garde de l'envoyer, ce n'est pas ce qu'on demandait.¹ »

Voltaire en acrostiche, une forme de poésie en usage afin de mettre en doute la valeur d'un philosophe. L'auteur anonyme de la lettre insérée par Gallais, convoqué par Le Mercure pour faire un acrostiche de Voltaire, devrait être un homme assez expérimenté en matière de Lettres et non pas un simple lecteur qui se contente de proposer un point de vue dans un journal dont il est un des habitués. L'acrostiche, de retour à cette forme poétique elle-même, vient du grec akros (extrémité) et stikhos (vers), est un poème dont les premières lettres de chaque vers, lues verticalement, forment un ou plusieurs mots. L'acrostiche peut être utilisé comme un hommage, ou peut servir d'un portrait satirique : il s'agit donc d'une certaine façon de message à demi caché.² Quant au poème que nous allons lire, il se prête à ces normes, portant à la fois l'hommage, la satire et le message à plusieurs destinataires.

« Vers l'immortalité, précipitant ses pas,
Oracle du bon goût, bel esprit et grand homme,
La France vit en lui briller de mille éclats,
Tous les talents heureux de la Grèce et de Rome.
A présent du génie envisageons l'abus,
Il colora le vice, il flétrit les vertus,
Répandit avec art ces funestes maximes,
Et l'univers séduit n'offrit plus que des crimes.³ »

Le poème peut être séparé en deux parties ou en deux quatrains ; le premier quatrain donne l'image positive d'un Voltaire d'autrefois, un talent exceptionnel et éternel. L'auteur dit qu'il est un oracle, un homme envoyé par Dieu pour illuminer les esprits et les guider vers la vertu et les bonnes actions. Il est l'homme, enfin, sur lequel la nature a prodigué ses plus belles facultés, comme un fils choisi qui a été doté des talents des grands de la Grèce et de Rome ensemble. Le ton change brusquement dans le deuxième quatrain ; le talentueux, le grand philosophe et l'exceptionnel homme des Lumières n'utilise plus, dit l'écrivain de l'acrostiche, le pouvoir de ses mots que pour masquer l'injustice qu'ils inspirent. La sincérité cède la place aux mensonges dans ses discours, et le vice s'avance à pas rapides dans le terrain de la vertu que ses écrits diffusaient jadis dans son entourage. Par quelle force les rôles ont-ils été inversés pour que les leçons de moralité deviennent des « funestes maximes », et que l'éducation de laquelle tout le monde cherche à puiser, soit dorénavant dans les ouvrages de Voltaire une source douteuse, voire dangereuse, de culture ?

Les mots ont une force magique ; leur influence peut aussi bien être bénéfique que maléfique, et les écrits de Voltaire, dans le deuxième quatrain de l'acrostiche, sont considérés ici comme appartenant à la deuxième catégorie, tellement leur impact sur les citoyens est affreux, tellement ceux-ci se sont métamorphosés en bêtes féroces, qui poussent les hommes à s'égorger entre eux. Le courrier ne nous en dit pas davantage : quand est-ce que cette transition entre le bon Voltaire au méchant Voltaire s'est-elle produite, et pourquoi ? En effet,

¹ La Quotidienne ou Le Tableau de Paris. N° 109, 7 juin 1795. p. 2

² CHARPENTREAU Jacques. Dictionnaire de la poésie française. Paris, Fayard, 2006. p. 17

³ La Quotidienne ou Le Tableau de Paris. N° 109, 7 juin 1795. p. 2

tant qu'on ignore l'identité de l'auteur de l'acrostiche, toute analyse risque de rester incomplète, voire peut-être fautive. Raisons personnelles, ou d'autres, sont derrière cette prise de position rebelle à la philosophie de Voltaire. Cela correspond par ailleurs parfaitement au goût du journal, du moins à celui de son rédacteur Gallais qui, lui, préfère Rousseau, et qui n'a pas pu – faute d'une réelle liberté – nous donner le nom de ce lecteur-écrivain dont le style soutenu, imprégné de traits religieux, ainsi que la maîtrise et le respect des règles théoriques de la poésie (rimes, mètres, etc.) éveillent en nous la plus grande curiosité.

Le lecteur « donne » ses vers au journal ; la seule contrepartie à laquelle il s'attend est morale : repositionner Voltaire dans la perspective de l'opinion publique, dans celle du journal aussi et aux yeux de ses lecteurs également. Ce qui, nous le répétons encore et encore, permet à Gallais d'opposer à Voltaire une critique par le biais d'une autre plume que la sienne, après avoir consenti à ce que son journal soit en apparence critiqué tout d'abord par la même plume. Quel autre triomphe moral Gallais peut-il espérer !

« Je vous donne ces vers pour ce qu'ils valent, cependant vous
conviendrez qu'ils renferment une vérité que les derniers
événements n'ont point affaiblie.¹ »

Nous remarquons dans cette dernière phrase le vouvoiement, d'usage dans la feuille de Gallais, contrairement aux feuilles républicaines, et « les derniers événements » dont parle l'écrivain du courrier, qui éveillent notre attention. Un point de plus que le journal laisse mystérieux – du moins aux yeux du lecteur contemporain – sans aucune note ni explication : quels sont ces événements qui confirment ce changement qui fait de Voltaire un personnage abhorré alors qu'il était le philosophe privilégié ? Question à laquelle d'autres recherches, sur Rousseau et Voltaire dans cette feuille de La Quotidienne, nous donneraient la réponse.

4.2 Voltaire : le terrible danger pour la religion

L'acrostiche sur Voltaire, inséré dans la livraison du 7 juin, est l'un des spécimens de la critique que La Quotidienne réserve à ce philosophe ; les sujets en sont divers mais suivent normalement les thèmes principaux sur lesquels le journal se focalise régulièrement, dont la religion. Alors que Rousseau est le philosophe – bien que La Quotidienne manifeste souvent son refus des philosophes et du philosophisme² – privilégié dans le journal, étant le maître dont le discours respecte les penchants humains : besoin de la propriété et besoins spirituels (toujours selon Gallais), Voltaire est repoussé sur l'autre rive et est montré plutôt le philosophe dont la pensée menace de pervertir la conscience publique.

Gallais voit chez Voltaire une fierté arrogante et un orgueil qui le pousse à se prendre pour un dieu ; le danger de la philosophie de Voltaire provient donc de sa croyance que sa philosophie à lui vaut la religion du Christ, et qu'il a ainsi le droit de critiquer ouvertement cette religion et, de surcroît, de la ridiculiser, manquant de respect à l'égard de tous les Chrétiens. La philosophie de Voltaire n'est plus juste un « athéisme », dit Gallais, elle est devenue une sorte de libertinage qui n'exprime plus une opinion personnelle mais une effronterie démesurée et une atteinte à la liberté personnelle. Il est naturel de voir en Gallais, qui déploie tous les efforts pour associer toute valeur morale à la religion, ce ressentiment contre Voltaire et sa philosophie ; Gallais considère que l'application des règles morales se lie à la religion, celle-ci devient ainsi une valeur morale à son tour, une valeur infiniment prisée que Voltaire bafoue tout simplement. L'effronterie du philosophe déiste est impardonnable.

¹ La Quotidienne ou Le Tableau de Paris. N° 109, 7 juin 1795. p. 3

² Le terme est utilisé dans la Quotidienne.

Quel plaisir pourrait-on prendre à la lecture des ouvrages de Voltaire ? Aucun, répond Gallais. Les volumes de Voltaire regorgent de pensées qui incitent à la haine et au mépris de l'idée divine en soi, ses ouvrages nuisent à la morale de la nation parce qu'ils tentent de convertir les lecteurs à l'impiété sans raisonnement et sans principe : l'athéisme n'est plus une conviction personnelle avec Voltaire, il devient un objectif, en d'autres termes, la religion, à cause de Voltaire, n'est plus une matière de croyance ou non, elle est une matière de raillerie, d'ironie. C'est ce rabaissement de la religion que Gallais blâme le plus chez Voltaire.

« Tout le monde commence à croire aujourd'hui que l'athéisme ne peut jamais être le système général d'une nation ; ce qui me ferait penser que les encyclopédistes qui ont soutenu ce paradoxe après Bayle, n'avaient d'autre but que de renverser le trône des Bourbons et les hôtels des catholiques [...].¹ »

Gallais s'indigne contre l'infamie de Voltaire, qui ose dire « infâme » à propos de la religion chrétienne. *L'infâme* de Voltaire ne serait, selon certaines explications de sa philosophie, que l'expression de l'intolérance religieuse que lui-même aurait voulu dénoncer de la plus rude des manières. L'adjectif infâme risque de n'être compris, par une large masse des citoyens normaux, que de la même manière dont Gallais le prenait, c'est-à-dire une insulte à l'égard de la religion chrétienne en soi.

« La lecture des ouvrages de Voltaire a fait des mécréants et non des athées, elle a fourni des armes au libertinage et fourni des plaisanteries aux ennemis de la religion chrétienne, et non des moyens de combattre l'existence de Dieu. Voltaire avait la manie d'être jaloux de Jésus-Christ, il voulait être chef de secte. On sait qu'il finissait toutes ses lettres par cette formule banale : ECR. L'INF. Écrasez l'infâme.² C'est ainsi qu'il nommait la religion chrétienne.³ »

Gallais ne respecte pas les athées, en qui il voit des raisonneurs ignorants, « qui ont cru se faire un nom par la témérité de leurs assertions⁴ » ; la philosophie de Voltaire se manifeste pourtant plus dangereuse pour Gallais que l'athéisme, parce qu'elle bafoue la religion et en fait un objet de badinage et non pas une idée en laquelle, à tort, on ne croit pas. Autrement dit, si l'on peut discuter sérieusement le droit à l'athéisme – bien que l'idée soit complètement refusée par Gallais – la position de Voltaire vis-à-vis de la religion se résume au contraire à une légèreté inadmissible à cet égard, que ce soit par lui (Voltaire) ou par ses adeptes. Chez ces derniers, Gallais ne décèle pas d'habileté dans la manière d'argumenter leur minable athéisme. Gallais voit en eux des « Protagoras⁵ », privés d'attraction intellectuelle, superficiels et mécréants sans même en avoir une explication claire à l'esprit.

¹ La Quotidienne ou Le Tableau de Paris. N° 120, 18 juin 1795. p. 1

² La célèbre formule dont Voltaire concluait ses lettres ; Voltaire opposait ces lettres initiales réunies (Eclinf) au monogramme du Christ et à l'inscription de la croix.

LEBROCQUY Guillaume. Voltaire peint par lui-même. Bruxelles, Devaux, 1868. <http://bit.ly/2aPKVey>

³ La Quotidienne ou Le Tableau de Paris. N° 120, 18 juin 1795. p. 1

⁴ Ibidem

⁵ Penseur et philosophe sophiste de la Grèce antique, considérant que l'homme est la mesure de toutes les choses, et soutient la relativité de l'existence de dieux et leur pouvoir à guider la vie de l'homme. Internet Encyclopedia of Philosophy. <http://bit.ly/2beRit3>

« Nous avons rencontré dans notre vie plusieurs disciples de ce grand homme, et quand nous demandions à ces nouveaux Protagoras la raison de leur incrédulité, leur réponse faisait pitié. [...]»¹ »

Ce n'était donc qu'un épisode, nous le répétons, de cette inlassable critique déclenchée contre Voltaire dans le journal de Gallais, et nous allons à coup sûr en avoir d'autres. Néanmoins, n'y aura-t-il pas de moment de trêve, entre La Quotidienne et Voltaire ? C'est ce que nous allons voir dans la suite des articles du journal.

4.3 Voltaire et l'opinion publique

Quel plus ample point de discordance entre Gallais et les idées de Voltaire que la religion ! Notamment quand la religion est sujette à une orthodoxe prise de position qui ne tolère guère ni la neutralité ni la marginalité, comme l'est le cas avec Gallais. Gallais ne peut tolérer aucune position ou décision, politiques ou autres, qui tend à s'opposer à l'empire de la religion qui, seule, doit dicter les instructions morales aux membres de sa société. Non seulement parce que Gallais est un ancien bénédictin pour lequel la religion est un sujet tabou, mais parce que la conservation de la place de la religion est en même temps un signe de fidélité à un ensemble homogène d'un Ancien Régime en train de perdre son identité.

Pour Gallais, la religion est une garantie de l'histoire du peuple de sa nation ; de la religion dépendent les lois et les mœurs, et d'elle dépend aussi l'estimation de l'opinion de la masse populaire. Une bonne opinion populaire va suivre logiquement les mœurs de la religion pour ne pas s'en séparer ensuite ; la tentative de faire de ces deux choses, la religion et les mœurs, deux notions indépendantes, est rejetée. Là aussi, Voltaire et Gallais sont mis aux prises. Il s'agit donc, dans l'article en question, de l'opinion publique, notion extrêmement riche et sujet de débats interminables – aussi bien au siècle des Lumières que de nos jours – surtout à propos de son rôle dans les gouvernements monarchiques et républicains.

Voltaire, qui discrédite (voire bafoue) les religions, insiste en contrepartie sur l'importance capitale de la force de l'opinion publique et la considère comme « la reine du monde.² » Cette valeur capitale de l'opinion publique semble attirer l'attention des penseurs depuis longtemps, où ils s'entendent tous sur son impact et se différencient sur l'effet positif ou négatif de cet impact : Pascal craint que la suprématie de l'opinion publique la conduise au choc avec la raison, d'où son hypothèse que l'opinion est une « *maîtresse d'erreur*³ » ; Rousseau, que Gallais ne cite bizarrement pas ici à propos de l'opinion publique, dit que l'opinion est un « monstre qui dévore le genre humain.⁴ » L'abbé Raynal, quant à lui, dans son Histoire philosophique et politique, fait de l'opinion publique « la règle du gouvernement chez une nation qui pense et qui parle. » Ce sont les propos de Raynal sur la puissance de l'opinion publique qui devraient plus faire peur à Gallais que ceux de Voltaire, car Raynal limite toute action du gouvernement à l'opinion publique, en d'autres termes à la volonté populaire ou à celle de la majorité, c'est-à-dire à une volonté qui réfléchit et ne se soumet pas à des règles de vie déjà établies, à savoir la religion :

¹ La Quotidienne ou Le Tableau de Paris. N° 120, 18 juin 1795. p. 1

² VOLTAIRE. *Œuvres de Voltaire. Avec préfaces, avertissements, notes, etc.* Par M. Beuchot. T. 72. Table alphabétique et analytique des matières. T. 2. M. Beuchot, Paris, 1840.

³ Encyclopédie des gens du monde, Répertoire universel des Sciences, des Lettres et des Arts. Par une Société de savants, de littérateurs et d'artistes, Français et étrangers. T. 18. Paris, Treuttel et Würtz, 1843. p. 712

⁴ Rousseau. *Œuvres complètes de Jean-Jacques Rousseau*. T. 4. Dialogues.-Correspondances. Paris, Furne, 1836.

« [...] c'est d'après cette opinion, que le gouvernement doit modifier toutes ses formes. [...] La réclamation publique est constamment le cri de l'opinion ; et l'opinion générale est la règle du gouvernement : c'est parce qu'elle est la reine du monde¹, que les rois sont les maîtres du monde.² »

Raynal explique au cours de son ouvrage la stratégie selon laquelle les rois deviennent les maîtres du monde, surtout quand ils forgent eux-mêmes une opinion publique dans une nation qui n'en a pas déjà une. Quoique Raynal mette les rois en relief par cette thèse, Gallais n'apparaît pas tellement curieux de soutenir l'importance accordée aux choix du peuple en ce qui concerne le gouvernement de la nation ; il semble préférer se focaliser sur Voltaire et démontrer, par une critique de la reine du monde de ce dernier, le rôle indispensable de la religion dans la vie des peuples.

L'opinion publique, par définition, est « le jugement du plus grand nombre sur quelqu'un ou sur quelque chose³ », elle est donc cette force d'influence dont se dispose la masse populaire dont Gallais soupçonne la maturité et l'efficacité⁴. Si Gallais paraît incrédule à l'égard de la force de l'opinion publique, c'est parce que la masse populaire n'en a effectivement pas besoin tant que la religion lui épargne les efforts de réfléchir sur les affaires de l'État, ayant déjà les réponses nécessaires à toutes les interrogations.

Dans un article de *La Quotidienne*, publié le 27 juin 1795, intitulé *De l'Opinion publique*, Gallais revient sur cette question pour prouver, par une comparaison entre les caractéristiques de l'opinion publique et celles de la religion, que celle-ci est plus humble et par conséquent plus accessible à la même masse du public dont on prétend défendre la liberté en prêchant l'emprise de l'opinion publique. Son article ne tarde pas à faire allusion à Voltaire, en opposant à la qualification de reine donnée à l'opinion publique par celui-ci, une imperfection de jugement et une omission de la différence entre les États monarchiques et les États républicains. Alors que les premiers privilégient la structure sociale, les seconds mettent en avant la liberté quasi-absolue de l'État ; de ce décalage l'opinion publique s'avère plus important dans les monarchies que dans les Républiques.

« Ceux qui ont dit que l'opinion publique était la ruine [*sic.* reine] du monde, n'en avaient considéré les effets que dans les États

¹ C'est nous qui soulignons.

² RAYNAL Guillaume-Thomas. *Histoire philosophique et politique des Établissements et du Commerce des Européens dans les deux Indes*. T. 9. Paris, Berry, 3^e année de l'ère Républicaine (1795).

³ Bescherelle, *Dictionnaire National ou Dictionnaire Universel de la Langue Française*, p. 704

⁴ Comme toute autre conception, l'opinion publique ne peut pas avoir une définition définitive ; elle peut ainsi être, comme le voit Maurice Block dans son *Dictionnaire de la politique* : « l'expression même des franchises politiques, et comme le fruit d'une certaine intelligence répandue dans des classes que nous appelons moyennes. Ces classes sont un milieu d'élaboration, parce qu'elles sont un milieu de rencontre entre les instincts d'en bas et les idées d'en haut : placées entre les masses moins cultivées et les esprits qui occupent les sommités de la société intellectuelle, elles ont pour mission naturelles de recueillir ce qui vient des unes et des autres. Mais elles n'élaborent l'opinion publique qu'à la condition de ne pas se restreindre dans l'égoïsme, et de rester ouvertes aux souffrances du peuple comme aux idées qui émanent de l'élite intellectuelle. Il ne faut pas que les préjugés et les préventions, les calculs restreints les enclavent, et relèvent dans leurs mœurs et dans leurs idées la barrière des castes abolie dans la loi. [...] L'opinion est le guide et le contrôle des gouvernants ; les bons gouvernements sont ceux qui écoutent l'opinion pour la suivre, et les gouvernements qui écoutent l'opinion sont ceux qui la laissent se manifester. »

Block, *Dictionnaire générale de la politique*, p. 424

Dans ce cas, l'opinion publique est le fruit de l'effort de rassemblement, établi par les classes moyennes, entre les idées des moins cultivés et celles des plus intellectuels : elle est l'opposé du néant qui se trouve entre l'ignorance et l'absolutisme dans les gouvernements arbitraires, ainsi que l'alternative au despotisme de la majorité numéraire dans les démocraties primitives.

monarchiques ; c'est là que l'esprit de société, l'amour des égards, et le besoin des suffrages élève un tribunal où tous les hommes sont obligés de comparaître. Dans un gouvernement républicain, où les individus ne connaissent que la faveur populaire et l'ascendant de l'éloquence, où la liberté inspire aux hommes plus de confiance dans leurs propres jugements et plus de défiance de toute espèce d'empire, le pouvoir de l'opinion publique se réduit à fort peu de choses.¹ »

Alors que Voltaire attribue toute l'importance à l'opinion publique, en la plaçant au-dessus de la raison même (faisant ainsi ce dont avertissait Pascal) : « On la nomme la reine du monde, elle l'est si bien, que quand la raison vient la combattre, la raison est condamnée à la mort² », Gallais montre les faiblesses de l'opinion – et en même temps contredire Voltaire – et affirme qu'elle ne peut pas en revanche, même si elle peut dépasser la raison, se mettre au-dessus de la religion. Gallais considère que l'opinion publique est sélective et subjective, parce qu'elle n'attribue d'attention qu'aux actions célèbres, tandis que la religion est globale et objective, parce qu'elle cherche à diffuser les principes de la vertu partout où elle est suivie. L'opinion publique a la prédilection des personnes brillantes, auxquelles elle donne tous les avantages, mais la religion s'intéresse plutôt à la foule qu'elle apprend d'être bonne, elle prodigue ses grâces à ceux qui agissent suivant l'amour de la vertu. Le talent est une condition indispensable pour que l'opinion publique donne ses faveurs à une certaine personne, il est le complément obligatoire de la vertu ; tandis que l'humilité de la religion ne distingue pas entre les plus et les moins instruits, car ses vocations sont « universelles. » Les grâces accordées par la religion sont pures et honnêtes, développe Gallais, jamais infiltrées par l'aversion ni par l'animosité et chacun y aura absolument son droit et sa portion, celles de l'opinion publique sont moins naturelles et plus intéressées, peu justement distribuées à cause de la rivalité, qui y est pour grande partie.

« L'opinion publique ne récompense que les actions rares ; et chez un peuple de héros, elle n'aurait rien à donner : le but de la religion est de rendre la vertu commune et le succès universel de ses instructions n'ôte rien au prix de ses bienfaits. [...] L'opinion publique ne devient le germe et le mobile des grandes choses qu'autant que les vertus sont accompagnées de grands talents ; la religion propose ses récompenses aux ignorants comme aux savants, et concourt, en excitant un mouvement universel³, au maintien de l'ordre civil. Il est des moments enfin, où l'opinion publique s'affaiblit et se relâche, où dominé par un esprit craintif et servile, elle cherche des torts aux opprimés et attribue de grandes pensées aux oppresseurs, afin de pouvoir sans honte abandonner les uns et célébrer les autres. [...]⁴ »

¹ La Quotidienne ou Le Tableau de Paris. N° 129, 27 juin 1795. p. 1

² Voltaire. *Œuvres de Voltaire*. T. 31. Dictionnaire philosophique –T. 6. Paris, Lefèvre, Libraire. 1829. p. 299 <http://bit.ly/2aG2H30>

³ Gallais semble tenter d'opposer un universalisme religieux, ou de la religion, au cosmopolitisme philosophique du XVIII^e siècle. L'universalisme catholique serait, selon Gallais, plus humain et plus fédérateur que l'esprit cosmopolite des Lumières.

⁴ La Quotidienne ou Le Tableau de Paris. N° 129, 27 juin 1795. p. 2

Les lois universelles et naturelles de la religion se substitueront à celles de l'opinion, dit Gallais, car celles-ci sont plus vulnérables, étant sujettes aux humeurs des hommes et à leurs conditions sociales. Défendre la religion, une mission que Gallais assume et requiert, serait ici l'excuse pour rétorquer contre l'une des idées phares de la philosophie de Voltaire, qui s'en prend à la religion et y préfère l'opinion publique. Mais est-ce que Gallais va continuer dans sa guerre déclenchée contre Voltaire ?

4.4 *La Quotidienne* et Voltaire : malgré tout, un rapprochement possible ?

Aucun sujet traité dans *La Quotidienne* n'a pu prévaloir sur l'importance de celui de la religion qui jouit selon ce journal d'une importance sociale primordiale et indiscutable. La religion dans cette feuille n'est plus juste une foi à laquelle les citoyens sont invités ou une croyance qu'ils doivent nécessairement avoir pour qu'ils soient d'accord avec leurs traditions, que Gallais et les autres journalistes et écrivains de sa feuille prêchent continuellement. La religion, dans les articles de *La Quotidienne*, va au-delà de son sens commun et devient une valeur, elle devient un axe autour duquel tourne une constellation de principes indispensables pour qu'un authentique système social soit mis en place. La religion devient un pilier humain avant d'être un pilier social ; avoir une religion est aux yeux de Gallais une norme qui précise le degré d'humanité et de civilité dont jouissent les hommes. Bien que Gallais soit un religieux avant qu'il ne soit un journaliste, sa conception de la religion, d'après ce que ses articles de *La Quotidienne* manifestent, provient plutôt d'une vision philosophique, qu'il expose dans une dimension politique et sociale plus large, afin que son discours soit de portée réformatrice. Une réformation dont la nation a, à l'époque, impérieusement besoin, à la suite de la guerre civile, et de l'infiltration des idées étrangères dans une société traditionnellement conservatrice. La tâche s'annonce lourde, coûteuse, mais inéluctable.

Dans le même sens, le journal a montré une grande rivalité et accentué les divergences de visions politiques et sociales à l'égard de Voltaire, le railleur de la religion, et l'émule de Rousseau. En dépit de cela, nous lisons dans la livraison 161 du 29 juillet 1795, une longue rubrique de Paris, qui remet l'accent sur l'importance primordiale de la religion en tant que valeur inséparable des autres dans une société, a pour épigraphe cette phrase de Voltaire : « Adore un dieu, soit juste et chéris ta patrie.¹ »

La présence de Voltaire, en guise de référence, dans un article de *La Quotidienne* est intéressante. Voltaire le philosophe, qu'on a vu dans des articles précédents comme un ennemi juré de Gallais² et que ce dernier mettait constamment aux prises avec Rousseau, lequel paraît le philosophe privilégié par *La Quotidienne*, Voltaire, ici, est une référence par sa parole, sur laquelle on va établir toute une argumentation dans un journal conservateur dont le rédacteur est l'ancien bénédictin Jean-Pierre Gallais ! Un pareil article ne peut pas se faire ignorer et les raisons en sont nombreuses. Toute approche risque d'être partielle si l'on présente des hypothèses que nous n'avons pas les moyens de défendre à l'heure actuelle. Pourtant, l'idée d'un compromis avec l'adversaire – paru comme un procédé auquel les protagonistes, comme dans tout différend, seront contraints de se résigner – et qui renaît avec les premières fissures de la volonté belliqueuse chez les parties en conflit, aussi bien dans le domaine de la guerre effective que par rapport à la guerre verbale, semblerait l'explication la plus simple pour ce changement dans la méthode de Gallais. À la suite de la guerre civile, des

¹ Voltaire. *Œuvres complètes de Voltaire* : Théâtre. La Henriade. La Pucelle. Poésies. Poème sur la loi naturelle. T. 2. Paris, Furne, 1835. p. 501 <http://bit.ly/2aAvQ09>

² Gallais qu'on suppose être l'auteur de l'article, bien que sa signature n'y figure pas.

guerres extérieures et de la tyrannie à l'intérieur, la paix est une espérance et le temps de faire des concessions, raisonnables tout de même, doit sans trop de retard advenir, persistait Gallais à répéter dans le journal.

Toutefois, en regardant le titre du poème duquel ce vers-épigraphe a été tiré, on y décèle une similitude avec la logique de Gallais à propos de la religion, qui est un droit naturel à tous les individus dans une société. La religion, dans l'article de Gallais, tend bien à devenir une loi en soi, puisant sa légitimité de la nature et de l'ordre des choses. Ce que Gallais reproche particulièrement à Voltaire, c'est de rabaisser la valeur de la religion chrétienne et non celle de l'être suprême, autrement dit Dieu. Voltaire ne se dit pas mécréant, mais déiste qui n'attache pas de croyance à une religion en soi, tout en croyant à l'existence d'un Être *inconnu, d'un Être éternel*¹ qui a fourni à la nature tous les besoins essentiels de l'homme, que ce dernier n'a que de choisir ce qui convient à la morale naturelle et à exclure ce qui s'y oppose. En effet, Gallais est d'accord avec la vertu de la foi naturelle, résultat de la croyance en l'existence de l'Être éternel chez Voltaire ; une idée à partir de laquelle Gallais développe son article dans La Quotidienne pour essayer de convaincre son audience lectrice que cette valeur s'applique sur la religion en générale, et sur la religion catholique en particulier.

Les instructions du vers de Voltaire, « Adore un dieu, soit juste et chéris ta patrie », ne sont en rien différentes de celles de Gallais, à savoir la justice, l'amour de la patrie et celui d'un dieu ; mais Gallais étend les connotations du mot "dieu" pour qu'il englobe la foi religieuse grosso modo, alors que Voltaire n'aurait signifié que l'Être créateur qu'il chérissait et qu'il mettait surtout à l'opposé des religions qu'il dédaignait. Le reste de l'article de Gallais propose que la religion chrétienne soit en mesure de concilier la morale et la politique au sein de l'État, de faire régner la justice qui punit les crimes en les prenant pour des crimes contre la divinité même, et qui fait enfin naître chez l'homme le sentiment d'amour et de compassion pour son frère l'homme. La religion chrétienne se fixe le bonheur social comme priorité et garde à chaque citoyen sa place naturelle dans son État, en l'occurrence la République.

« Si l'on proposait aux hommes une religion telle qu'il y eût une liaison nécessaire entre les lois politiques et les principes de la morale, où les crimes de la société fussent des crimes contre la divinité, où toute injustice fut une impiété, où l'on établit en principe que le premier besoin de l'homme est de s'aimer lui-même et son premier devoir d'aimer les autres ; tous les hommes ne s'empresseraient-ils pas de l'accueillir, comme un bien fait du ciel, tous les législateurs ne devraient-ils pas prendre son auteur pour modèle, et son ouvrage pour base ? Or, telle est la religion chrétienne, puisée dans l'évangile, et telle que Jésus Christ est venu la donner aux hommes de bonne volonté. [...] L'étymologie de la religion est *lien, union, société*. Son objet est d'assurer le bonheur des hommes sur les sentiments si doux de la tendresse, de l'attachement, et de l'estime, dont tout homme raisonnable sent la nécessité. [...] C'est elle seule qui assigne à chacun de nous son rang, et lui marque avec empire le poste qu'il doit occuper dans la république.² »

Gallais évoque des crimes contre « la divinité » et non contre la religion chrétienne, alors que l'axe de son article est la religion chrétienne en particulier et non la divinité ; cela dit, la

¹ Voltaire. *Œuvres complètes de Voltaire*. Poème sur la loi naturelle, T. 2, 1835, p. 500

² La Quotidienne ou le Tableau de Paris. N° 161, 29 juillet 1795. p. 1

religion chrétienne assume ses tâches au cœur de « la république » et non de l'empire comme La Quotidienne avait, à plusieurs reprises, utilisé le terme. Gallais en aura voulu une réconciliation avec Voltaire et son attachement à l'idée de l'être suprême d'une part, mais aussi avec le Nouveau Régime d'autre part, sans pour autant renoncer à sa propre conviction, que la religion chrétienne soit la plus congrue à la nation de France. L'essai d'établir le compromis est bien incrusté dans son argumentation. Difficile pareillement de trancher sur les intentions de Gallais par les articles qu'il écrivait ou publiait. Envisageable de dire qu'il essayait de ne pas rompre avec ses adversaires tout en prenant soin d'affirmer ses principes par l'intelligence de la manipulation, celle des mots et des idées.

En guise de conclusion, la nouvelle querelle, révolutionnaire, entre Rousseau et Voltaire ne se libère pas des idées principales sur lesquelles Gallais attire l'attention tout au long des articles de l'an III. L'humilité de Rousseau opposée à la vantardise de Voltaire ; cette humilité est celle que nous sentons chez les pieux, ceux qui saisissent mieux le sens des choses et des hommes car ils ont foi en leur créateur. Tandis que la vantardise de Voltaire est issue d'un sentiment de supériorité caractéristique des plus riches, nobles et bourgeois. Cela dit, Gallais semble prendre parti pour un aspect de l'Ancien Régime au détriment d'un autre : la supériorité étant caractéristique de la noblesse de la cour et des hauts rangs familiaux de l'Ancien Régime. L'humilité doit être toujours aperçue dans la religion mais non pas forcément chez ceux qui en occupent les offices ; Gallais n'en est pas dupe et son journal, s'il défend la cause des prêtres réfractaires, n'aborde pas particulièrement leur personne, nom, histoire cléricale, etc. Gallais milite pour l'essence de la religion dans son journal, et garde le silence sur les représentants de celle-ci.

Si Gallais garde le silence aussi sur le rapport Rousseau/religion, il s'en prend avec ferveur contre Voltaire dont les écrits cherchent à établir la philosophie comme une religion d'État, tendance qui peut par la suite effacer la religion révélée qui est seule, et qui doit rester, la seule religion d'État selon Gallais. La modestie s'éclipse néanmoins légèrement chez Gallais – il a pourtant ses raisons selon ses propres convictions – lorsqu'il prend à la légère l'influence de l'opinion publique, autrement dit le raisonnement humain, face à la toute puissance de la parole sacrée de la religion. Dans la logique de Gallais, il n'y a pas lieu de comparaison entre les deux ; or, à suivre la même logique que Gallais, l'homme, objet de son créateur, ne mérite-t-il pas d'être respecté dans sa capacité de raisonner et de conclure ?

B. La théophilanthropie

Après avoir considéré la position de La Quotidienne vis-à-vis de Rousseau et de Voltaire, claire et favorable au premier, et plutôt ambiguë et défavorable au deuxième, nous allons parler de la présence d'un lecteur-journaliste qui a collaboré à La Quotidienne par quelques articles portant sur des sujets variables, dont celui traitant de la propriété, à laquelle « la mère de trois orphelins » répond dans le journal. Il s'agit de Benoist-Lamothe, qui a d'abord attiré notre attention parce qu'il s'agit d'une des rares personnes qui signent de leur vrai nom leurs articles ; ceux-ci, qui s'arrêtent de paraître après le 25 avril, dévoilent certains traits de sa philosophie de la vie et de la nature. Il a aussi, et surtout, attiré notre attention parce que sa biographie dévoile un homme de lettres, un journaliste et le chef d'un culte républicain qui se dénomme la théophilanthropie, idée développée et instrumentalisée par le Directoire afin de repousser les royalistes catholiques, qui regagnent progressivement le terrain politique pendant la première année du Directoire. La question est donc de savoir l'intérêt d'un journal, dont le rédacteur principal en 1795 est un ancien bénédictin, à publier les contributions d'un républicain laïc et chef d'un culte révolutionnaire.

Nous allons étudier dans la troisième partie trois poèmes de Benoist-Lamothe ; nous citons ici uniquement les allusions de Benoist-Lamothe à certaines idées de la théophilanthropie qui sont, curieusement, communes avec La Quotidienne. Le quatrième article de Benoist-Lamothe dans le journal concerne l'instruction publique, que nous avons inséré dans la première partie lorsque nous avons abordé cet aspect primordial des réformes de la Convention thermidorienne. Nous allons, à propos de ce dernier article, souligner pareillement les points communs entre le raisonnement de Benoist-Lamothe et celui de La Quotidienne (à savoir l'idée de la nature et d'un Homme pur et infallible à la base). Le dernier article à ajouter au corpus (qui est le premier dans un ordre chronologique, car il paraît le 13 février 1795), propose des idées relatives à la liberté d'expression et à la bonne et efficace méthode de la pratique politique, que La Quotidienne partage complètement avec Benoist-Lamothe.

En conséquence, et afin de comprendre la place centrale de l'idée de la nature dans le culte théophilanthropique, nous allons devoir expliquer l'historique de ce culte ainsi que sa philosophie, tout comme donner un aperçu de la vie de Benoist-Lamothe et de ses activités journalistiques et politiques, avant de terminer avec une brève synthèse de ses articles parus dans La Quotidienne.

1. Biographie de Benoist-Lamothe

François-Nicolas Benoist de Lamothe, fils d'Edme Pierre Benoist de Lamothe (fermier général de Bretagne), est né à Sens en 1760¹ (le 19 juin 1755 selon Albert Mathiez²) dans une famille de nobles appauvris³ dont il est le fils cadet ; élève du collège du Plessis à Paris, il exerce tout jeune la poésie et publie ses poèmes galants d'abord dans les Affiches de Sens. Mais bientôt la poésie ne semble plus satisfaire le goût de François-Nicolas qui se tourne vers

¹ FONTAINE Jean-Pierre, MARX Nathalie. *Les Mystères de l'Yonne, Histoires insolites, étranges, criminelles et extraordinaires*. Paris, De Borée, 2007. Chap. IV, p. 367

² MATHIEZ Albert. *La Théophilanthropie et le culte décadaire 1796-1801. Essai sur l'histoire religieuse de la Révolution*. Paris, Félix Alcan, 1903 (pour la première édition). Genève, Slatkine, 1975 (pour la présente édition). p. 59

³ Fontaine, *Les Mystères de l'Yonne*, p. 367

l'éducation et devient professeur à Tours vers 1788¹. Alors que son frère aîné, fervent royaliste, s'appelle Benoist de la Mothe, François Nicolas opte, lui, pour les idées révolutionnaires, et signe Benoist Lamothe. Parfois, on lit : Benoist-Lamothe, le mage de Soucy (ou de Souci) : Salgues, dans son ouvrage intitulé *Des erreurs et des préjugés répandus*, nous explique que Benoist-Lamothe avait une manière bizarre de s'habiller, tellement hétérogène qu'il attirait l'attention des passants. Voici le commentaire de Salgues :

« Sa personne avait quelque chose de grotesque. Il portait habituellement un grand chapeau, un petit gilet, un long pantalon, une pannetière² et une espèce de bourdon³. Ce costume ayant attiré les regards des passants ; on le surnomma le mage de Souci.⁴ »

Il écrit, en 1791⁵, un *Discours ou Mémoires sur les distinctions, titres et privilèges de la noblesse personnelle à rétablir en France*⁶, ouvrage influencé par les idées révolutionnaires qui circulent à l'époque, et qui met aux prises la dignité de l'homme, qui doit construire sa propre gloire, et la noblesse héréditaire où l'action personnelle n'a que peu d'impact (l'occasion en est bien la suppression de la noblesse héréditaire, dont Benoist-Lamothe fait partie, après la Révolution).

Mathiez, bien qu'il ne voie pas de talent intéressant ou particulier dans sa poésie⁷, remarque chez Benoist-Lamothe une nature ardente et éveillée aux courants religieux comme politiques de son siècle. Alors que certains témoignages le rapprochent du milieu religieux, Benoist-Lamothe le nie dans une lettre à un de ses proches car, comme il l'affirme lui-même, toujours selon Mathiez, sa religion se trouve plutôt dans la philosophie de Rousseau, Voltaire, Dumarsais et de l'abbé de Mably.⁸ Gilles Feyel va dans le même sens en considérant Benoist-Lamothe comme un homme « anticlérical », qui s'intéresse principalement à « l'éducation laïque⁹ » de l'esprit public.

Benoist-Lamothe regagne son petit village de Soucy près de Sens en 1791 pour y rejoindre le parti patriotique sénonais et devenir un de ses orateurs (un de ses plus importants « parleurs » selon Mathiez). C'est à Soucy qu'il épouse, le 15 thermidor an II (2 août 1794), Marie-Anne Storre, fille d'un apothicaire de Sens. Membre du lycée de l'Yonne¹⁰, il participe

¹ D'où ses articles sur l'instruction publique, dont il publie deux dans *La Quotidienne*.

² Ou panetière, « autrefois, petit sac de voyage porté à la ceinture et contenant du pain et des provisions de route ». <http://bit.ly/2edUhnV>

³ Un bourdon est un bâton de pèlerin surmonté généralement par une gourde ou un ornement en forme de pomme. <http://bit.ly/2dB7Gn8>

⁴ SALGUES Jacques Barthélem. *Des Erreurs et des préjugés répandus dans les dix-huitième et dix-neuvième siècles*. T. 2. Paris, J. G. DENTU, 1828. p. 353

⁵ Mathiez, *La Théophilanthropie et le culte décadaire 1796-1801*, p. 60

⁶ Fontaine, *Les Mystères de l'Yonne*, p. 367

⁷ Il paraît que Benoist-Lamothe était connu particulièrement pour ses couplets, ceux-ci se font parler d'eux dans *L'Esprit des journaux*, où on cite le nom de Lamothe parmi une constellation des hommes de lettres de l'époque : « [...] Nous ne pouvons qu'indiquer beaucoup d'autres poésies qui, chacune, mériterait un éloge particulier : deux jolies idylles de M. Ducis ; des hymnes de M. Chénier [...] ; des romances touchantes de MM. Doigny et Corancez ; des couplets de MM. Desforges, Ducroisy, Benoît Lamothe, Salles, Sade et Valcourt. »

L'Esprit des journaux français et étrangers, par une société de gens de Lettres. 23^e année. T. 6. Juin, 1794. Paris, la veuve Valade, p. 377 <http://bit.ly/2ctAvBD>

⁸ Mathiez, *La Théophilanthropie et le culte décadaire 1796-1801*, p. 60

⁹ FEYEL Gilles (dir.). *Histoire de la presse française pendant la Révolution 1789-1799*. T. 3. Ferney-Voltaire, Centre International d'Étude du XVIII^e siècle, 2013. p. 325

¹⁰ QUÉARARD Joseph-Marie. *La France littéraire ou Dictionnaire bibliographique*. T. 4. Paris, Firmin Didot, 1830. p. 505

au rétablissement du collège de Sens¹, dont il devient le directeur à partir de l'an VII² (1798) : « *il y enseigna la philosophie, le latin, l'acte constitutionnel, et le code rural, et donne fréquemment à L'Observateur des notes ou des pièces versifiées, généralement signées "B. L."* »³ »

Ses activités poétiques continuent pendant la Révolution ; il compose notamment des couplets prêchant le mariage des prêtres, et est connu pour être le poète des fêtes républicaines célébrées à Sens ainsi que le « pontife local du culte de la raison et du culte de l'Être suprême.⁴ » Le déisme est le caractère général de ses discours et cantiques, qu'il compose avant et après le décret du 18 floréal an II⁵ (7 mai 1794) ; ses hymnes sont chantés sur l'air de la Marseillaise, dont chacun célèbre une des fêtes républicaines (fête de la Vieillesse, fête du Malheur, fête de la Conservation des biens de la terre). C'est donc à partir de cette époque que l'idée d'une religion révolutionnaire homogène émerge chez lui, une religion (ou une doctrine) dont les offices sont réglementés et les enseignements sont logiques, connue sous le nom du culte de la Raison⁶, ou culte de l'Être suprême.

Au milieu de l'an II (1794) Benoist-Lamothe réunit dans un recueil des discours, hymnes et prières correspondant aux différentes circonstances du quotidien des Français, aussi bien au niveau public que privé. Ce manuel peut être considéré comme celui du culte de l'Être Suprême à Sens à l'époque ; il est basé sur l'idée que toutes les religions sont bonnes à l'origine, qu'elles ont toutes en commun le principe de l'amour de Dieu, raison pour laquelle Benoist-Lamothe a bien l'intention de les aimer toutes sans distinction. Ainsi, le culte qu'il défend, vise à purifier de nouveau la religion, accablée par la superstition et les fausses idées. Derrière l'idée de purifier les religions, se trouve celle de les réunir, par réunir les religions Benoist-Lamothe entend les rendre toutes à une doctrine unique, qu'est l'existence de Dieu. Albert Mathiez en déduit que, grâce à l'exemple de Benoist-Lamothe, les cultes laïcs du Directoire sont issus presque directement des cultes révolutionnaires de l'an II, à savoir le culte de la Raison, et celui de l'Être Suprême.

En se retirant du travail journalistique, Benoist-Lamothe se consacre complètement à la diffusion de la théophilanthropie dans sa région (Sens). Il soutient la Constitution de l'an III et pressent un danger contre l'existence de la République ; voilà pourquoi il fonde à Sens son journal, intitulé *L'Observateur du département de l'Yonne*, dont la première existence ne couvre que trois mois et ne laisse que 10 livraisons.⁷ Le journal se donne la mission de « propager la morale républicaine, [et] *d'habituer les citoyens aux nouveaux rendez-vous du calendrier. La vie était jusqu'à alors rythmée par le clocher. Pour changer cette habitude ancestrale, il faut enseigner de nouvelles valeurs.* »⁸ À ce journal, les royalistes de Sens répondent par la même arme, par un journal royaliste satirique notamment à l'encontre des théophilanthropes, intitulé le *Journal politique et littéraire du département de l'Yonne*, rédigé par M. Tarbé et M. Gau ; le premier est l'ancien ministre de finances sous le règne de Louis

¹ Feyel, Histoire de la presse française pendant la Révolution 1789-1799. T. 3, p. 326

² *Société des sciences historiques et naturelles de l'Yonne*. Vol. 101. Auxerre, 1967. p. 277

³ Feyel, Histoire de la presse française pendant la Révolution 1789-1799. T. 3, p. 326

⁴ Mathiez, La Théophilanthropie et le culte décadaire 1796-1801, p. 60

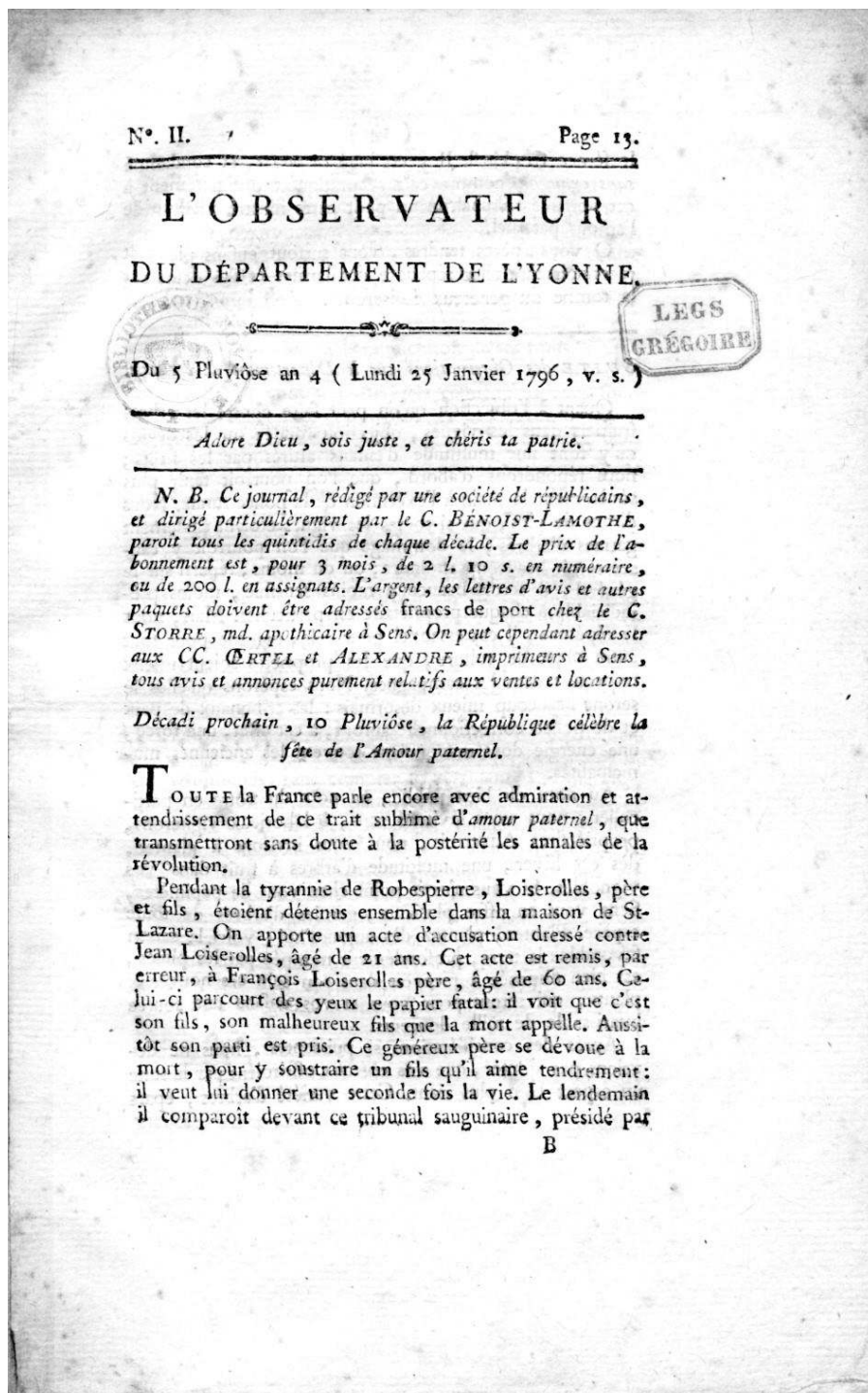
⁵ La Convention montagnarde adopte un décret sur un rapport de Robespierre au Comité de salut public, qui établit un calendrier de fêtes républicaines qui vont se substituer aux fêtes catholiques (le culte de l'Être Suprême).

⁶ « *Il s'agit d'un culte sociale* » : *L'Observateur de l'Yonne*, N° 10, p. 86

⁷ *L'Observateur du département de l'Yonne, ou Journal des corps administratifs et judiciaires, parut du 25 nivôse an IV (15 janvier 1796) au 25 germinal an IV (14 avril 1796)*. Albert Mathiez. La Théophilanthropie et le culte décadaire, op.cit., p. 64

⁸ Feyel, Histoire de la presse française pendant la Révolution 1789-1799. T. 3, p. 331

XVI, et le second conseiller d'État sous Napoléon et la Restauration.¹ Benoist-Lamothe semble être à l'époque un partisan du Directoire et de sa politique, qui se fonde sur la méfiance par rapport aux nostalgiques de la Terreur d'une part et aux royalistes d'autre part. Cela expliquerait une sorte d'alliance entre lui et le Directoire qui prête main forte à l'élaboration de sa nouvelle religion – qui a pour objectif de « restaurer la morale civique² » – et voit en son initiative un soutien contre les intentions de rétablir la religion catholique comme se substituant la République.



Source gallica.bnf.fr / Bibliothèque nationale de France

¹ Salgues, Des Erreurs et des préjugés, p. 356

² Fontaine, Les Mystères de l'Yonne, p. 369

Les informations biographiques sont lacunaires au sujet de ce poète, journaliste et chef de culte ; La Quotidienne nous apprend que Benoist-Lamothe est un disciple de l'École normale, elle ajoute cette information après son nom apposé à la fin de deux articles de lui publiés dans les livraisons du 13 et du 14 février 1795. Ses participations à la vie politique et parlementaire ne manquent pas ; son nom figure également dans les séances de la Convention nationale, auxquelles il participe et présente des demandes variées.¹ La date précise de sa mort n'est pas connue, mais il se peut qu'il soit mort en 1818. De lui, l'histoire se rappelle principalement ses collaborations à la montée et à l'expansion de la théophilanthropie, réponse à la récession de la Révolution et incarnation de l'idée qu'une religion monothéiste n'a pas le monopole des valeurs de l'éthique, car celles-ci peuvent également s'exprimer par le biais d'une religion civile, sociale et peut-être laïque, laquelle religion a toutefois pour principe premier l'existence et l'amour de Dieu.

2. La théophilanthropie : laïciser la religion ou sacraliser la laïcité ?

2.1 Historique

Cette secte révolutionnaire s'établit officiellement en France le 26 nivôse an V, du calendrier républicain (16 décembre 1796), et s'éteint sous le coup de l'arrêté des consuls, le 12 vendémiaire an X après une existence d'environ cinq ans.² Selon Mathiez, la théophilanthropie, ou le culte de la religion naturelle, prend naissance à la campagne où Chemin (Jean-Baptiste Chemin-Dupontès) vit dans une retraite philosophique³ ; c'est là que Chemin rédige au courant de l'an IV (22 septembre 1795-22 septembre 1796) son Manuel des théanthropophiles⁴, qui paraît en septembre 1796 (vendémiaire an V). Mathiez ajoute que, pour Chemin, l'objectif n'est pas de fonder une église nouvelle, mais de faire profiter ses amis des idées de ce manuel, laissant à des orateurs plus éloquents et plus expérimentés que lui la mission de faire passer ce manuel du simple usage familial au large usage public. Le manuel obtient un grand succès parmi le cercle étroit de Chemin ; ses amis, dont Valentin Haüy

¹ On lit dans la *Réimpression de l'ancien moniteur*, t. XIV, Convention nationale, p. 555 :

« La Convention nationale, après avoir entendu son comité de la guerre sur la demande faite par le citoyen Benoit Lamothe de lever un régiment de hussards, décrète ce qui suit : Article I. Il sera levé un nouveau régiment de hussards de la république ... »

RAY A. *Réimpression de l'ancien moniteur. Seule histoire authentique et inaltérée de la Révolution française*, depuis la réunion des États-généraux jusqu'au Consulat (mai 1789 – novembre 1799). Convention nationale, T. 14. Paris, PLON frères, 1847. <http://bit.ly/2b0zjEV>

² COURTIN Eustache Marie Pierre Marc Antoine. *Encyclopédie moderne, ou Dictionnaire abrégé des sciences, des lettres et des arts*. T. 22. Paris, au bureau de l'encyclopédie, 1831. p. 335

Selon l'Encyclopédie donc, le 12 vendémiaire an X correspond au 2 octobre 1802, et les ouvrages modernes semblent suivre ce que certaines des références du XIX^e siècle nous disent sur les dates du calendrier révolutionnaire. Or, à prendre l'exemple de Jean-Pierre Sironneau, auteur de *Sécularisation et religions politiques*, 1982, la théophilanthropie a également pris fin le 12 vendémiaire de l'an X du calendrier républicain, mais qui correspond au mois de septembre 1802 : la conversion risque de ne pas être correcte dans les deux cas. Suivant le tableau de concordance des deux calendriers, nous trouvons que le 12 vendémiaire an X correspond au 4 octobre, et non septembre, de l'an 1801 et non 1802. Cela prouve que la conversion des dates du calendrier révolutionnaire n'est pas toujours correctement appliquée, et qu'il est capital d'y prêter davantage d'attention pour ne pas altérer la narration historique relative à la période de la Convention et du Directoire.

³ Mathiez, *La Théophilanthropie et le culte décadaire 1796-1801*, p. 84

⁴ À la suite de leur première réunion, en nivôse an V (nivôse an V, 21 décembre 1796-21 janvier 1797), cette dénomination a été révisée comme peu harmonieuse et les adeptes du culte nouveau prennent désormais la nomination de théophilanthropes.

Mathiez, *La Théophilanthropie et le culte décadaire 1796-1801*, p. 91

(l'instituteur des aveugles et le frère du célèbre minéralogiste portant ce nom) tellement admiratif du nouveau culte qu'il propose à Chemin de construire une société de fidèles. Le projet réalisé, le premier comité de direction du culte de la religion naturelle s'établit.¹ C'est Haüy qui donne une foi ardente à ce culte, qui l'anime et le développe ; il est à vrai dire le second (selon certains le premier) fondateur de la religion naturelle, à savoir la théophilanthropie.

Valentin Haüy, d'appartenance populaire, est né en 1745 (Mathiez, op.cit., p. 86), il étudie par charité dans une abbaye de Prémontrés, où il apprend les langues vivantes et la calligraphie. Il exerce la traduction des langues du Nord et du Midi ; interprète du roi sous l'Ancien Régime, il garde sa fonction d'interprète sous la Révolution et l'Empire. Il s'intéresse à l'instruction des aveugles pour les aider à surmonter leur handicap, en leur apprenant un métier grâce auquel ils gagnent leur vie. Haüy invente l'impression en relief qui donne aux aveugles une seconde vue (Mathiez, op.cit., p. 87) ; ses idées à propos des aveugles sont concrétisées par l'établissement d'un institut des aveugles en 1784. Haüy voulait donner des distractions aux infortunés aveugles ; il s'efforce donc de leur enseigner la musique vocale et instrumentale, et organise des chœurs des aveugles-nés à l'église Saint-Eustache à Paris. Il embrasse les idées de la Révolution et met les talents de ses élèves aveugles au service des fêtes civiques de la Révolution (Mathiez, op.cit., p. 88).

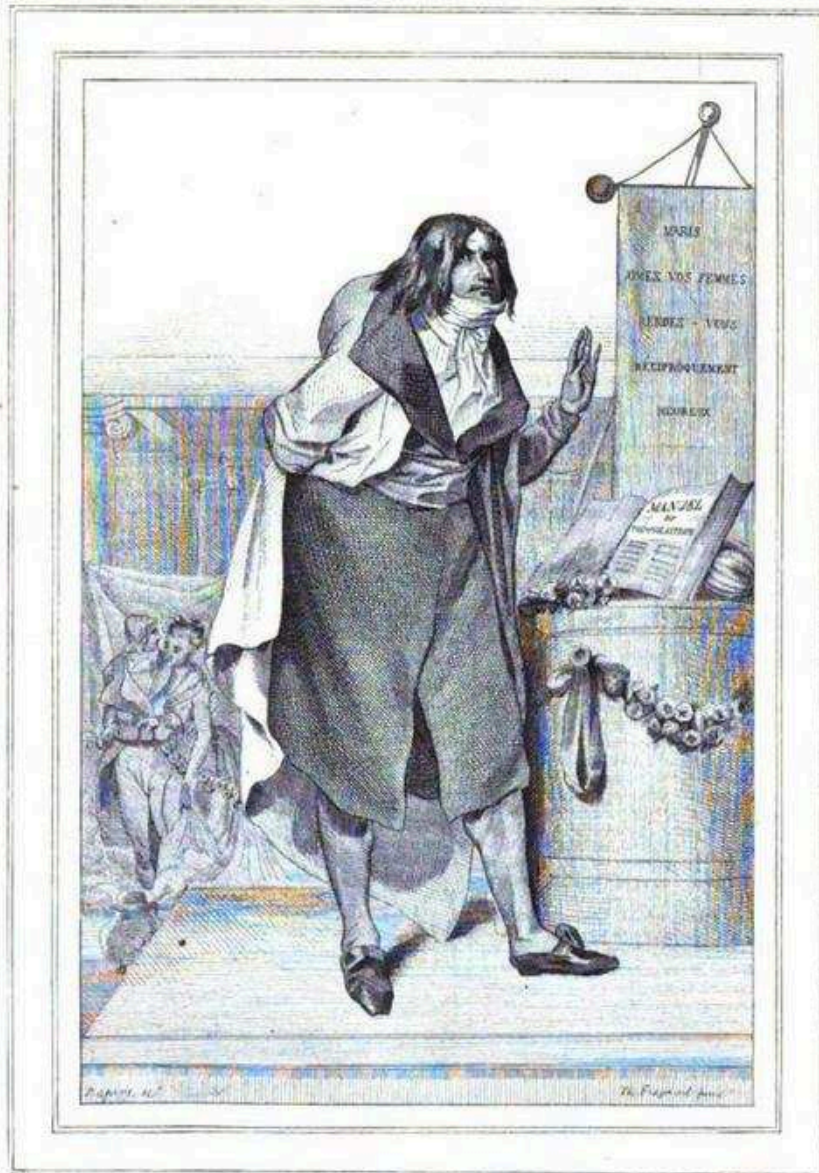
L'association de Haüy avec le projet de Chemin (la religion nouvelle) représente pour lui une continuité de son projet personnel pour l'éducation des plus défavorisés socialement, mais aussi de ceux qui ne sont pas capables de voir clairement les choses à cause de leur cécité intellectuelle. Son projet d'éducation ne vise donc pas que les aveugles qui sont privés de la vue sensible, mais également les voyants privés de la vue spirituelle et morale.

Dans leur première réunion, avec trois autres pères de famille, tous se rattachant, « par leur passé et par leurs tendances à l'ancien parti girondin² », les deux hommes précisent le but de leur religion nouvelle : inciter les citoyens à l'amour du bien public, en restaurant les mœurs dans la famille et dans la société. Bien qu'adversaires idéologiques du catholicisme, les théophilanthropes ne sont pas contre la religion, ils croient au contraire que le danger vient de ce que les jeunes oublient les instructions morales de la religion et qu'ils deviennent, de la sorte, irréligieux. Alors, l'objectif ne consiste pas à créer une église nouvelle, mais de concilier toutes les religions dans une religion universelle, commune à tous les hommes, frères dans l'humanité (Mathiez, *La Théophilanthropie et le culte décadaire*, p. 92). La solidarité est également essentielle pour les théophilanthropes, car du bien-être de la société dépend le bien-être de l'individu ; à partir de cette constatation les soldats, par exemple, en temps de guerre, ne doivent pas désertir, bien au contraire, ils doivent « voler à la défense de la patrie », et les autres citoyens doivent « acquitter de bon cœur leur part de contributions. » À l'époque, ces préceptes sont d'une singulière actualité (Mathiez, op.cit., p. 94).

¹ Mathiez, *La Théophilanthropie et le culte décadaire 1796-1801*, p. 85

² Masson, « Le Déisme pendant la révolution. La théophilanthropie », p. 223

D'APRÈS FRAGONARD.



Typ. Henri Fina.

Réimpression de l'Ancien Moniteur. — T. XXXIII, page 722.

Un théophilanthrope.

« D'après Fragonard¹ »

La théophilantropie est une secte² déiste¹ qui consiste à combattre à la fois la tyrannie et la superstition. Voltaire, dans son Dictionnaire philosophique, considère que « toute secte [...] »

¹ Cette figure de Léopold Massard (1812-1889) « D'après Fragonard », est insérée dans la Réimpression de l'Ancien Moniteur (1838-1882), mais ne figurait pas dans l'édition originale du journal.

Fragonard dont il est question ici est Théophile Fragonard (1806-1876), petit-fils du célèbre Jean-Honoré Fragonard (1732-1806).

Dans la version colorée, le manteau est bleu, la ceinture rouge, la chemise et les bas blancs.

² Les théophilanthropes contestent cette appellation, car leur culte accueille les principes de morale et de vertu de tous les siècles passés et de toutes les religions, ils préfèrent donc au mot secte la dénomination d'Institut de morale, laquelle dénomination on trouvera dans toutes leurs brochures.

PICART Bernard et al. Cérémonies et coutumes religieuses de tous les peuples du monde, représentées par des figures dessinées de la main de Bernard Picard avec une explication historique et quelques dissertations curieuses. Nouvelle édition, entièrement conforme à celle de Hollande. T. 10. Paris, L. Prudhomme, 1809. p. 261

*est le ralliement du doute et de l'erreur.*² » Et par secte, on peut entendre « *l'Ensemble d'adeptes d'une même doctrine, [ou] l'Ensemble de ceux qui suivent une opinion accusée d'hérésie ou d'erreur.*³ » C'est bien le deuxième sens que les théophilanthropes contestent et refusent catégoriquement. Quant au déisme, les théophilanthropes adoptent bien ce courant de pensée, ou cette « attitude philosophique [qui admet] *l'existence d'une divinité, sans accepter de religion révélée ni de dogme.*⁴ » Ils suivent dans cette pensée la religion de Voltaire ainsi que celle de Robespierre qui, le 8 juin 1794 (20 prairial an II), célèbre la fête de l'Être Suprême, qui reconnaît l'existence de Dieu mais nie le rôle d'une religion révélée dans le rapport entre l'individu et son créateur.⁵

La théophilanthropie est un culte révolutionnaire qui se propose comme le substitut du catholicisme ; elle se dit culte de la religion naturelle, qui honore Dieu comme l'Être Suprême avec lequel l'être humain n'a pas besoin d'intermédiaire. Claude-Nicolas Leclerc, dans une motion d'ordre au Conseil des Cinq-Cents, le 26 août 1797⁶, utilise l'expression de « religion civile » pour qualifier la théophilanthropie au cours de son discours sur la religion en France.⁷ C'est donc l'incarnation de l'idée d'une religion civile ayant pour dogme l'existence de Dieu, et adoptant une morale universelle commune à toutes les religions. Dans *L'Observateur du département de l'Yonne*, dirigé par Benoist-Lamothe, l'on trouve l'expression de « Culte social » pour désigner la religion. Donc, aux idées de religion naturelle et de religion civile, s'ajoute ici celle de religion ou culte social, toutes ces appellations convergent pour désigner le même principe : rendre l'amour de Dieu à ses sources premières, à son état primitif où les religions n'existent pas encore pour influencer la réflexion de l'Homme par des idées particulières à telle religion ou à tel prophète. Voilà pourquoi les théophilanthropes se donnent le titre d'Amis de Dieu et des Hommes, essayant de comprendre dans leur culte toutes les religions qui manifestent cet amour à la fois ascendant et humain.

La théophilanthropie a existé pour exprimer un besoin, une nécessité ou une compréhension qu'il faut une religion à la République ; face à la montée de l'opposition au Directoire, les républicains ont senti – comme Robespierre l'avait déjà compris en 1794 – qu'une religion est indispensable pour l'équilibre social. Or, il fallait une religion différente du catholicisme, une religion sociale avec des manifestations civiles festives, qui arrachent les citoyens à la fois aux griffes de la décadence morale (en d'autres termes à l'athéisme total) ainsi qu'au fanatisme du catholicisme. La Révellière-Lépeaux décrit la nouvelle religion comme suit : « [...] *une religion avec le moins de prêtres possible et des prêtres qui fussent, si l'on peut dire, intermittents, qui, en dehors du temple, dépouillassent le caractère sacerdotal, une religion avec des cérémonies plutôt civiles que religieuses qui servissent le gouvernement et consolidassent la République.*⁸ »

¹ Prôner une religion naturelle qui se définit par l'expérience vécue de l'homme, qui reconnaît l'existence de Dieu sans se référer aux textes sacrés des religions monothéistes.

² Voltaire. *Œuvres complètes de Voltaire*. T. 14, Dictionnaire philosophique. Paris, Ch. Lahure et C^{ie}, 1860. p. 455

³ LITTRÉ Émile. Le Littré, dictionnaire de la langue française en un volume. Paris, Hachette, 2000. p. 1532

⁴ ROBERT Paul. Le Grand Robert de la langue française. Alain Rey (dir). Paris, Le Robert, 2001. p. 1152

⁵ Pour Jean-Barthélemy Salgues, la religion naturelle comme telle avait commencé plus tôt : son véritable ministre est le ministre anglais David Williams qui, depuis 1776, avait publié une Liturgie dont le fondement est la religion naturelle.

Salgues, *Des Erreurs et des préjugés*, p. 335

⁶ Sa motion d'ordre tourne autour de l'utilité de la religion civile en France.

⁷ Picart, *Cérémonies et coutumes religieuses*, p. 267

⁸ MASSON Frédéric, « Le déisme pendant la révolution. La théophilanthropie », *Les Lettres et les arts*, revue illustrée, 1886, t. 1 ; p. 220-221

Un des motifs pour lesquels Benoist-Lamothe décide de fonder la religion de la théophilanthropie dans sa ville de Sens, est un pressentiment du danger qui guette la République, héritière et fruit de la Révolution. Le besoin qu'a le peuple d'une religion est inévitable ; que cette religion soit donc, pense Benoist-Lamothe, compatible avec l'esprit séculier de la Révolution, mais aussi avec la philosophie de Rousseau en ce qui concerne son caractère naturel.

Religion, secte ou dogme, la théophilanthropie est également un mouvement qui cherche à attirer l'opinion publique et à gagner sa confiance, c'est pour cela qu'elle recourt à diffuser ses idées par la voix des journaux. On cite des feuilles des Théophilanthropes : l'Écho des cercles patriotiques et des réunions des théophilanthropes, ou feuille villageoise, par Siauve¹, journal plein de diatribes contre les Annales de la Religion et contre les évêques réunis à Paris. Une autre feuille des Théophilanthropes, l'Ami des Théophilanthropes, ou Recueil de morale universelle à l'usage des hommes de toutes les religions, de tous les pays et de tous les états et métiers, une gazette pleine d'ineptie et d'obscénité, à l'instar du Père Duchesne.² Les deux journaux se réunissent ultérieurement.

La théophilanthropie semble susciter l'admiration de la duchesse d'Abrantès, dont l'enfance fut contemporaine de la période où ce culte connaît son apogée à Paris ; elle n'hésite pas – même si elle le fait bien plus tard – à afficher sa sympathie à l'égard des théophilanthropes dans la religion desquels elle voit une morale universelle qui dépasse les frontières du temps et de l'espace, étant commune à toutes les bonnes âmes qui visent le sublime. Dans ses *Mémoires de la Duchesse d'Abrantès*, elle voit la période de la Convention thermidorienne comme une période d'anarchie, après laquelle un régime politique fragile voit le jour, à savoir le Directoire ; c'est sous ce régime que la théophilanthropie prend naissance. La duchesse pense, elle aussi comme Benoist-Lamothe, que cette secte peut rétablir l'équilibre de son temps ; la théophilanthropie est plus morale et philosophique que religieuse, pense-t-elle, et se distingue par une grande tolérance car elle admet toutes les religions. Le témoignage de la duchesse à l'égard de la théophilanthropie est bien intéressant :

« Après sa chute [Robespierre], le trouble et l'anarchie reparurent avec plus de force encore, et repoussèrent au loin toute pensée d'ordre et de calme. Vint ensuite le Directoire ; ce gouvernement si pitoyable, si faible, vit pourtant éclore, pendant sa courte durée, une secte tendant à rétablir une sorte d'équilibre. Elle était plutôt morale que religieuse, affectait une grande tolérance, et reconnaissait toutes les religions existantes. Je veux parler des théophilanthropes. Ce fut l'an V que les premiers missionnaires de cette nouvelle religion firent entendre leur parole. Le 26 nivôse (13 janvier 1797), leur première séance eut lieu dans une maison située rue Saint-Denis, au coin de celle des Lombards. Cette maison avait servi à l'instruction des aveugles, et ma mère, qui avait juré guerre à toutes les nouvelles institutions, prétendait que la destination de la maison ne changeait pas, et que ceux qui allaient chercher une lueur de vérité dans les radotages des théophilanthropes étaient eux-mêmes de vrais quinze-vingts. Ils ne radotaient pourtant pas, ces novateurs ; leur morale était même admirable. Elle était applicable à tous les tempes, à tous les peuples, à

¹ Siauve (Étienne Marie), il est à Lyon en 1793 et 1794 (date à laquelle il se marie) ; auparavant prêtre, il devient plus tard un des membres les plus zélés de la théophilanthropie.

Babbe, Saint-Preuve, Biographie universelle et portative des contemporains, p. 1330

² Picart, Cérémonies et coutumes religieuses, p. 259

tous les âges. Ils avaient une sorte de catéchisme verbal [...]. Voici l'un des hymnes le plus chantés à l'époque de leur existence :

Blâmons l'erreur, mais plaignons le coupable ;
Le ciel a seul le droit de le punir.
De la douceur que l'éloquence aimable,
En instruisant, pardonnons sans haïr.

Voici une strophe de leur prière à Dieu :

O toi qui du néant, ainsi qu'une étincelle,
Fis jaillir dans les airs l'astre éclatant du jour !
Fais plus ... verse en nos cœurs ta sagesse immortelle,
Embrase-nous de ton amour. [...] ¹ »

2.2 Partisans

Nombreux sont les hommes de lettres qui ont embrassé la nouvelle religion. Mercier, dans son *Nouveau Paris*², évoque la théophilanthropie en espérant que l'univers ne va plus être dominé que par la religion naturelle. La théophilanthropie a accueilli aussi des hommes politiques, comme Dupont de Nemours, Creuzé-Latouche³ et La Réveillère-Lépeaux⁴ ; des écrivains, comme Bernardin de Saint-Pierre⁵, Delille de Salle, jadis persécuté pour sa Philosophie de la nature ; d'anciens députés, Rallier, d'Auberménil, Goupil-Préfeln.

Émile Gachon, pasteur de l'Église réformée de Montpellier, dans son Histoire de la théophilanthropie, pense que, quelque honnêtes, sages, philosophes et éclairés que soient les hommes qui ont rejoint le nouveau culte, il n'y a parmi eux aucun qui se soit complètement voué à cette religion, qui en a fait l'œuvre de sa vie : « *En religion, l'idée abstraite ne suffit pas ! [...] il faut qu'elle se fasse chair, il faut qu'elle s'incarne dans une personne et dans une vie qui la réalisent et qui lui donnent, en la réalisant, plus de relief et plus de prise sur les âmes.*⁶ » À la théophilanthropie, il manque donc l'apôtre ou le prophète qui soit l'incarnation de son idée de base pour qu'elle résiste à l'oubli ; c'est ainsi que le christianisme, que Gachon

¹ SAINT-MARTIN-PERMON Laure de (Duchesse d'Abrantès). *Mémoires de Madame la duchesse d'Abrantès, ou Souvenirs historiques sur Napoléon, la Révolution, le Directoire, le Consulat, l'Empire et la Restauration*. T. 1, 4^e édition. Bruxelles, Société belge de librairie, Hauman, Cattoir et Comp, 1837. p. 535 Ses mémoires ont été corrigés par Balzac.

² L. S. Mercier. *Le Nouveau Paris*. T. 4, Ch. 141 (p. 84-90 : Théophilanthropes). Brunswick, chez les principaux libraires. 1800. <http://bit.ly/2fbxJm2> p. 84 : « La raison triomphe. La superstition, la crédulité et toutes les jongleries sacerdotales font place à la religion naturelle. »

³ Salgues, *Des Erreurs et des préjugés*, p. 342

⁴ On dit parfois qu'il fut le protecteur, voire le pontife de la théophilanthropie. Mathiez pense que les adeptes du culte nouveau ne se réjouirent de la protection de ce Directeur que pendant un court moment de l'histoire du Directoire, précisément la période qui suit le 18 fructidor an V (4 septembre 1797) (coup d'État du Directoire contre les jacobins d'un côté et les royalistes de l'autre côté).

MATHIEZ Albert. *La Révolution et l'Église, études critiques et documentaires*. Paris, Armand Colin, 1910. p. 198

Frédéric Masson rappelle que la Réveillère-Lépeaux, proscrit par Robespierre, a toutefois fait de la théophilanthropie presque un culte officiel, c'est ainsi qu'il « passe pour le pape des théophilanthropes. C'est ainsi que le nomme Prud'hon (peintre de la Révolution) en bas d'un très curieux et peut-être peu ressemblant portrait que Copia a gravé ; Mahomet-Théophilanthrope, comme l'appelle l'auteur anonyme des *Etrennes aux Amis du Dix-Huit*, imprimées à Paris, par les théophilanthropes, à l'image de Polichinelle. », p. 226

⁵ Au sujet duquel Benoist-Lamothe écrit un article qui porte sur l'éducation (que nous avons lu dans la 1^{re} partie, 3^e chapitre, Instruction publique.

⁶ GACHON Émile. *Histoire de la théophilanthropie, étude historique et critique*. Paris, Joël Cherbuliez, 1870. p. 62

oppose à la théophilanthropie, ne s'efface pas de la conscience collective, parce qu'elle s'est éternisée plus par la personne de son fondateur que par son essence.

2.3 Cérémonies théophilanthropiques

Il semble selon les sources que les pratiques des temples parisiens ne sont pas parfaitement similaires à celles des autres lieux de culte théophilanthropique, comme dans l'Yonne par exemple. Nous allons donc nous contenter de parler des cérémonies théophilanthropiques d'une façon générale, pour nous consacrer ensuite à Benoist-Lamothe, qui présidait d'abord les offices du culte de la Raison en 1794 à Sens, avant de passer à ceux du culte des chrétiens français, ou de la théophilanthropie.

Les théophilanthropes s'éparpillent dans de nombreuses églises à Paris comme en province, qu'ils partagent avec les catholiques malgré l'amertume de ces derniers, dont Saint-Jacques-du Haut-Pas, Saint-Thomas-d'Aquin, Saint-Étienne-du-Mont, Saint-Médard, Saint-Roch, etc. Pour ce qui est de la nature et de la pratique du culte de la Raison – qui va être celui de la théophilanthropie plus tard – proprement dit, la semaine théophilanthrope se compose de neuf jours, dont huit consécutifs consacrés au travail, et le neuvième au repos. Il s'agit d'un culte journalier où les ablutions sont nécessaires ; avant d'entrer dans le lieu de culte (le temple ou l'asile), les citoyens théophilanthropes doivent entretenir le feu perpétuel, du maintien duquel des gardiens sont chargés ; si le feu s'éteint, c'est un mauvais présage.

Albert Mathiez nous décrit les offices du matin dans le culte social (ou de la Raison) tels qu'ils ont été pratiqués en 1794.¹ À vrai dire, l'exercice religieux de celui-ci et, plus tard, de la théophilanthropie ne présentent pas de grosses différences. Il s'agit d'un mélange social et républicain : les emprunts au catholicisme sont clairement présents dans le culte social (cierge allumé, pain de la fraternité, oraison dominicale), mais aussi ceux à la Révolution (lecture des lois du jour, assemblée avec un ministre et des assistants, orateurs), avec la présence de symboles de la nature (soleil qui surmonte l'autel devant lequel se place la réunion des citoyens).

La théophilanthropie, étant un culte nouveau, les costumes doivent être également neufs et représentatifs. Ces costumes correspondent aux âges et aux sexes, mais il y a aussi des costumes particuliers aux prêtres (appelés ministres pour le culte de la Raison selon Mathiez). D'Auberménil nous parlent des prêtres lors de l'exercice du culte théophilanthrope, qui offrent à l'Éternel (l'Être Suprême, c'est-à-dire Dieu) « des épis de riz et de froment, des grenades, des pommes, des figues, des dattes, du sel, de l'huile ; en se tournant vers les quatre points cardinaux, ils font des apostrophes et des libations aux quatre éléments, du feu, de l'air, de la terre et de l'eau. [...] Les douze signes célestes sont peints dans l'intérieur de l'asile (le temple), et au-dessous de chaque signe, il y a trente papillons, symbole des moments fugitifs que Dieu nous donne.² » Quatre mois après leur institution, ces ministres endossent l'habit français bleu, une ceinture rose et une robe blanche. C'est le costume d'égalité dont un « lecteur » est vêtu, qui n'est ni trop ni trop peu soigné, et qui ne donne pas en conséquence de motif à l'orgueil ni d'humiliation à la médiocrité.

¹ Mathiez, *La Théophilanthropie et le culte décadaire*, p. 59

² Ouvrage de d'Auberménil, p. 41 Cité dans : Picart, *Cérémonies et coutumes religieuses*, p. 255



La pratique religieuse des théophilanthropes consiste à célébrer les principaux moments de la vie de l'Homme : naissance, mariage et mort. Voyons comment ces pratiques ont été suivies à Sens, parce qu'il ne s'agit pas à l'époque exactement des mêmes pratiques à Paris, selon Cérémonies et Coutumes religieuses de tous les peuples du monde.

2.3.1. Naissance

Pour célébrer le début de la vie, le père théophilanthrope présente à l'autel son nouveau-né. Le ministre trempe son doigt dans une coupe d'eau et trace sur le front de l'enfant C. T., qui signifie Citoyen Théophilanthrope. Puis il lui met du miel sur les lèvres, en disant (les phrases dépendent du sexe du nouveau-né, car les devoirs des hommes et des femmes théophilanthropes ne sont pas les mêmes) : *qu'il soit doux comme le miel de l'abeille* ; ensuite, en donnant une fleur odorante : que le parfum de ses vertus soit plus suave que cette fleur ; *qu'elle fasse un jour (si c'est une fille) le bonheur d'un époux, la joie et la consolation de ses parents*. Si c'est un garçon, l'on joint à la fleur un petit rameau de chêne ou de laurier ; et à ces mots, *le bonheur d'un époux*, on substitue la gloire de sa patrie, puis, pour terminer le baptême, on chante une strophe dans laquelle le dogme du pêché originel est crié :

« Abaisse un regard paternel,
 Sublime auteur de la nature,
 Sur l'innocente créature
 Que l'on présente à ton autel. (4)
 Dieu bon ! D'un crime imaginaire

Pourrais-tu punir un enfant ?
 Aux vœux d'un peuple suppliant
 Protège l'enfant et la mère¹. (8) »

2.3.2 Mariage

¹ Mathiez, La Théophilanthropie et le culte décadaire, p. 364-365

Dans la liturgie du mariage théophilanthrope, les époux sont tressés de rubans et de guirlandes de fleurs, que des anciens de la famille tiennent par les extrémités. Le mariage est célébré par un anneau et une médaille *d'union* qui sont remis à l'épouse par l'époux et par le chef de la famille.¹

2.3.3 Mort

C'est le début de l'immortalité chez les théophilanthropes (l'immortalité de l'âme) ; au moment de la cérémonie consacrée au décès d'un citoyen théophilanthrope, on suspend des tableaux dans le temple, sur lesquels figurent les six inscriptions principales qui concernent le passage de l'Homme à l'immortalité :

« Nous croyons à l'existence de Dieu et à l'immortalité de l'âme.
Adorez Dieu, chérissez vos semblables, rendez-vous utiles à la patrie.²
Le bien est tout ce qui tend à conserver l'homme ou à le perfectionner.
Le mal est tout ce qui tend à le détruire ou à le détériorer.
Enfants, honorez vos pères et mères, obéissez-leur avec affection, soulagez leur vieillesse ; pères et mères, instruisez vos enfants.³
Femmes, voyez dans vos maris les chefs de vos maisons. Maris, aimez vos femmes, et rendez-vous réciproquement heureux.⁴ »

Près du tableau, on dispose un rameau de cyprès orné d'un crêpe noir, si le défunt est marié, blanc dans le cas contraire. Puis le ministre de la cérémonie ou un membre de la famille fait un bref discours sur les qualités et les vertus du défunt. Si le défunt a mené une vie où les vices l'emportent sur les vertus, on ne prononce aucun discours, car les morts ont, malgré tout, droit au respect. La cérémonie se termine par un hymne funèbre, qui semble promettre le paradis aux hommes patriotiques et droits :

« Mourir est une loi commune
Imposée à tous les états,
Jeunesse, grandeur et fortune,
Rien ne peut soustraire au trépas (bis)
Mais que peut craindre en l'autre vie
L'homme juste et bon citoyen,
Celui qui chérit son prochain
Et qui sert bien sa patrie ?
Oui, l'âme est immortelle, ô consolant espoir !⁵ »

¹ Picart, Cérémonies et coutumes religieuses, p. 277

² Nous nous souvenons encore du vers de Voltaire : « Adore un dieu, soit juste et chéris ta patrie » dans son Poème sur la loi naturelle. L'attachement à la philosophie de la nature est commun aux Lumières et, par conséquent, à la théophilanthropie qui y puise l'idée de sa religion civile et laïque.

³ Le souci de l'instruction publique est commun aux théophilanthropes (donc à Benoist-Lamothe) et à La Quotidienne.

⁴ Picart, Cérémonies et coutumes religieuses, p. 263

⁵ Mathiez, La Théophilanthropie et le culte décadaire, p. 367

3. Benoist-Lamothe et la théophilanthropie

Bien que le culte de la théophilanthropie ait eu une importante propagation dans plusieurs régions en France, elle a connu la plus importante existence, au niveau de la durée ainsi qu'à celui des activités, dans le département de l'Yonne, dans les villes d'Auxerre et de Sens. Les discours de leurs orateurs regorgent de diatribes contre les prêtres et contre la religion catholique ; on voit qu'à Sens les théophilanthropes ont tout tenté pour se débarrasser des catholiques et avoir l'usage exclusif de l'église Saint-Germain. La politique des autorités constituées à l'époque les a aidés dans leur dessein, car elles harcelaient les catholiques, soit en fermant leurs églises, soit en mettant la pression pour translater le dimanche au décadi. Joseph Gaume, docteur en théologie et membre de l'Académie de la religion catholique de Rome, parle de la propagation de la théophilanthropie à Auxerre et à Sens : « nulle part elle [la théophilanthropie] n'eut autant de succès que dans les villes d'Auxerre et de Sens. Le chef de la secte, dans cette dernière ville, fut un nommé Benoît Lamothe, qui le 10 floréal an XI (30 avril 1803), avait péroré dans le temple de la raison, sur la Religion naturelle et le culte de la Déesse en chair et en os.¹ »

Le représentant des théophilanthropes à Sens, leur coryphée là-bas était en effet Benoist-Lamothe ; il essaye d'établir un nouveau culte sur les bases inséparables de la morale et de la philosophie. On connaît son attachement à la philosophie en matière de religion depuis son discours du 29 avril 1794 à propos du culte de la raison, discours dans lequel il manifeste une hostilité à l'égard de la Trinité et du principe de la Révélation. Lisons de lui ces vers qui démontrent la place qu'occupe la philosophie dans sa pensée :

« ... philosophie,
C'est par toi qu'à l'avenir
Plus on n'entendra gémir
Aucun enfant de la Patrie.² »

De cet attachement de Benoist-Lamothe au culte révolutionnaire, de cette organisation de ses idées et efforts pour tout mettre au service du culte révolutionnaire qu'il compte améliorer et développer, Mathiez dit : « *Homme d'ordre, il fut de bonne heure préoccupé de réunir en système les éléments épars du culte révolutionnaire. Il voudrait préciser la doctrine, régler les cérémonies, réduire la part de l'imprévu et de l'arbitraire.*³ »

4- Benoist-Lamothe et *La Quotidienne*

Si nous nous sommes intéressés à la théophilanthropie et à Benoist-Lamothe, c'est parce que ce dernier publie quatre poésies dans *La Quotidienne*, la première (14 février 1795) porte sur Zulmis, personnage féminin à qui Benoist-Lamothe poète promet une délivrance prochaine. La deuxième poésie de Benoist-Lamothe (16 février 1795) reproduit en vers une lettre de Phillipeaux à sa femme quelques jours avant sa mort ; cette héroïde manifeste une spiritualité et une confiance extrême en l'Être suprême, en sa clémence et en son aide aux infortunés. L'Être suprême, tel que Benoist-Lamothe le comprend, ne se définit pas par un texte ou par un messenger, car son amour pour les Hommes est cosmopolite. La troisième

¹ GAUME Joseph. *La Révolution, recherches historiques sur l'origine et la propagation du mal en Europe, depuis la naissance jusqu'à nos jours [...] 2^e partie.* Paris, Gaume Frères, Bruxelles, Il. Goemaere, 1856. p. 204

² Picart, *Cérémonies et coutumes religieuses*, p. 278

³ Mathiez, *La Théophilanthropie et le culte décadaire*, p. 61

poésie (25 février 1795) s'adresse à Julie Candaille pour la consoler ; les images d'une nature belle et sauvage s'y répètent : lauriers, myrtes, campagne font écho à l'image de la fleur du couplet du 14 février. Il déclare sa volonté de se fondre dans la nature, « campagne solitaire », pour se consacrer à un sentiment platonique pour sa voisine, la belle bayadère. Ces trois poèmes laissent paraître des allusions aux éléments de base du culte de la théophilanthropie : l'amour de la nature, à la perfection de laquelle l'homme doit rendre hommage, la majesté de l'Être suprême et la nécessité d'une sincère croyance sans fanatisme. La quatrième poésie de Benoist-Lamothe (1^e mars 1795) oppose le portrait de Charlotte Corday à celui de Marat¹ ; Benoist-Lamothe prend parti pour la jeune Charlotte qui s'est fait elle-même justice, contre un révolutionnaire cruel et injuste selon La Quotidienne mais aussi selon Benoist-Lamothe.

La justice est également un mot-clé des principes théophilanthropes, commun pour La Quotidienne. Notre journal ne refuse pas les bonnes intentions de ces principes, sans déclarer ouvertement les accepter. La présence de Benoist-Lamothe aux premiers mois de l'an III puis la disparition de ses articles de La Quotidienne restent mystérieuses ; cette collaboration de courte durée doit être significative d'une certaine rencontre au niveau des idées entre le pontife théophilanthrope et La Quotidienne réactionnaire.

Les articles en prose de Benoist-Lamothe sont au nombre de deux, car nous n'avons pas le texte de sa lettre à laquelle répond la mère par une lettre adressée au journal. Son article sur l'instruction publique, publié dans la livraison du 25 avril, met l'accent sur la primauté du collectif sur l'individuel lorsqu'il rapporte la critique de Bernardin de Saint-Pierre, dont les Études de la Nature, à l'égard d'un Fénelon dont l'enseignement semble être consacré à un seul homme, alors que l'éducation publique doit englober l'ensemble des citoyens républicains sans distinction². L'amour de Benoist-Lamothe pour une solitude platoniquement amoureuse au sein de la nature, est en contradiction avec la position de Bernardin St-Pierre à l'égard de *l'Émile* de Rousseau, également élaboré « pour l'éducation d'un seul homme, d'un homme destiné à vivre isolé : le nôtre [le républicain français] doit former les enfants de la patrie, des citoyens. » Donc l'idée que « c'est dans la nature seule qu'il faut chercher la vérité, c'est sur elle qu'il faut régler ses sentiments » – ne correspond pas à une solitude négative chez Benoist-Lamothe ou chez les théophilanthropes, mais à un retour aux sources afin de méditer et de réfléchir. La solitude qu'impose parfois le retour à la nature est voulue et bénéfique, car elle libère son objet des préjugés et lui permet de se projeter vers une meilleure cohésion avec une société républicaine bien soudée. Cette solitude ne doit pas être confondue avec une focalisation injustifiée sur un seul homme, pour lequel les efforts des autres hommes sont injustement consacrés.

L'article de Benoist-Lamothe de la livraison du 13 février se focalise sur la politique ; il présente un ouvrage de Pline le jeune pour faire la comparaison entre la liberté d'expression sous Domitien avec celle des Français sous la Terreur. L'idée-clé de l'article, en plus de celle de la liberté, est l'égalité qui annule l'anarchie déguisée de la hiérarchie fondée sur le rang, la fortune, la famille ou autres considérations indignes de l'humanité. Le règne de Trajan, continue Pline le Jeune, a instauré les bases de l'égalité sociale et permis à chacun de jouir de sa liberté.³ La théophilanthropie n'a-t-elle pas les mêmes vocations ?

¹ On trouve un article à ce sujet dans l'*Observateur de l'Yonne*.

² Voir 1^e partie (Instruction publique).

³ Nous avons donné, dans la 2^e partie, dans la subdivision consacrée à la liberté d'expression, une partie du texte de Benoist-Lamothe, texte que nous allons lire dans son intégralité.

« PARIS

Je visitais, ces jours derniers, la bibliothèque nationale. Après avoir examiné le cabinet des médailles et autres antiques, je me disposais à sortir, mais la pluie qui tombait à verse, m'obligea d'attendre. Pour ne pas perdre mon temps, je demandai un livre, on m'a apporté suivant mon désir, le Panégyrique de Trajan¹, chef-d'œuvre oratoire de Pline le jeune.² Entre plusieurs morceaux fort intéressants, et par l'éloquence de l'orateur, et, plus encore peut-être, par les rapports singuliers qu'ils ont avec quelques circonstances actuelles, je remarquai et je citerai celui-ci : (extrait de la traduction de Sacy, page 221). L'auteur compare la liberté d'opinions qui régnait dans les assemblées du sénat, sous Trajan, avec la contrainte et la *terreur* qui enchaînait les esprits dans ces mêmes assemblées, sous la tyrannie de Domitien.³

"Aujourd'hui, chacun propose ce qui lui plaît ; les avis sont libres, il est permis de n'être pas du vôtre (il s'adresse à Trajan lui-même) et on peut dire en sûreté ce qu'on croit plus utile à la république. Il n'y a aucun sénateur dont le suffrage ne soit demandé et compté. Ce n'est pas l'avis du *Rapporteur* mais celui qui est le meilleur que l'on suit. Autrefois osait-on parler ? Osait-on ouvrir la bouche, après ces *misérables*, (l'expression est fidèle, voyez l'auteur), après ces *misérables*, à qui les premiers on demandait leur sentiment. Avec quel tremblement de leur corps, avec quelle douleur dans l'âme, tous les autres immobiles, saisis d'étonnement et de terreur, souffraient que, sans quitter leur place, sans ouvrir la bouche, il fallait se ranger à l'avis du premier opinant ! Tant il est vrai que rien ne plaît mieux à tout le monde, que ce qui passe, comme si tout le monde l'avait approuvé !"

En vérité, ne dirait-on pas que Pline a voulu parler ici de la fameuse séance, de l'horrible séance du 31 mai⁴, ou de celle du 22 prairial⁵ ?

Benoist-Lamothe, disciple de l'École Normale.⁶ »

Grâce à Benoist-Lamothe, nous avons pu ajouter à notre recherche une dimension sociopolitique, représentée par la philosophie du culte républicain de la théophilanthropie. Les participations de cet écrivain-journaliste à La Quotidienne restent cependant objet de discussion : pourquoi Benoist-Lamothe publie-t-il dans ce journal ? Et quelles raisons ont-elles convaincu Gallais, à part le souci d'avancer l'égalité entre les différentes opinions, toutes

¹ Discours de Pline le Jeune, en 95 chapitres, composé à l'occasion de sa nomination au sénat romain par l'empereur Trajan, en 100. <http://bit.ly/2cCeHab>

² Sénateur et avocat romain, (61-113).

³ Empereur romain de la dynastie flavienne, (51-96).

⁴ Journée d'insurrection populaire réclamant la destitution des chefs girondins de la Convention et des modifications administratives et politiques au sein de celle-ci. Cette journée est suivie de celle du 2 juin qui décrète d'accusation les chefs jacobins et marque la fin de la Convention girondine et le début de la Convention montagnarde.

⁵ La loi du 22 prairial an II (10 juin 1794), promulguée deux jours après la célébration de la fête de l'Être suprême qui concrétise la domination de Robespierre sur la Convention, renforce les mesures du tribunal révolutionnaire et mène à la grande Terreur.

⁶ *Le Tableau de Paris, par une société d'amis de la justice*. N° 118, 13 février 1795. p. 2-3

accueillies sans distinction dans sa feuille, de publier Benoist-Lamothe ? Toutefois, après avoir lu les textes de Benoist-Lamothe dans ce journal en 1795 (à l'exception de celui qui se focalise sur la propriété, auquel nous n'avons pas accès), y avons-nous trouvé la moindre allusion à un culte laïc ou à une pratique religieuse qui vise à remplacer la religion chrétienne par une autre ? Non. Les textes de Benoist-Lamothe proposent des idées pour améliorer l'éducation publique, pour orienter la politique du gouvernement vers une éducation ayant l'ensemble des citoyens comme objectif, et non un seul individu. Les poèmes de Benoist-Lamothe reflètent une sensibilité quasi platonique, des sentiments humains sublimes où l'amour oscille entre l'admiration et la passion tout en ignorant tout sentiment charnel. Benoist-Lamothe chérit la liberté dans ses participations à La Quotidienne en 1795, principe ostensiblement soutenu par les différentes factions à l'époque. Combien de fois nous sommes-nous interrogés si Gallais a été, pour une courte durée, théophilanthrope ou non ! Combien de fois avons-nous essayé de déduire les raisons pour lesquelles Benoist-Lamothe a cessé de publier dans La Quotidienne après le 25 avril 1795 ! Nous n'allons pas, au terme de cette approche théophilanthropique, nous interdire de nous interroger si La Quotidienne, et Gallais, n'ont pas été soudés dans une opposition inter-droite bourgeoise, et qu'ils ont renoncé, tactiquement ou provisoirement, à leurs divergences de vues vis-à-vis de la Révolution bourgeoise ! La Quotidienne n'a-t-elle pas, par intervalles, soutenu la Convention, incarnation du pouvoir de cette même révolution bourgeoise ?

Il se peut qu'il y ait une part de vérité dans chacune des suppositions précédentes ; les rares éléments biographiques sur Benoist-Lamothe, entre le mois d'août 1794 et 1796 font de sa présence dans La Quotidienne en 1795 un important témoignage sur l'ampleur et l'orientation de ses idées à l'époque : républicain amoureux de la liberté et de la nature, ayant la foi en l'égalité et en le rôle de l'éducation afin de forger une génération libre, une génération républicaine.

Université Lumière-Lyon 2

École doctorale 3LA

UMR IHRIM 5317

**Thèse de littérature française pour le grade de
docteur de l'Université Lyon 2**

Ghazi ELJORF

**UN JOURNAL RÉACTIONNAIRE
SOUS LA CONVENTION THERMIDORIENNE :
LA QUOTIDIENNE**

Tome 2 : 3^e partie

Sous la direction de M. Denis REYNAUD

JURY

M. PASCAL Jean-Noël - Université Toulouse Jean-Jaurès

M. SALAÛN Franck - Université Paul-Valéry, Montpellier3

M. REYNAUD Denis - Université Lyon2

Mme. MÉRICAM-BOURDET Myrtille - Université Lyon2

31/05/2017

3^e partie : La littérature dans
La Quotidienne

Notre recherche sur La Quotidienne atteint donc sa troisième phase, qui va mettre l'accent sur le recours du journal aux écrits littéraires, instrument de défense idéologique des causes que La Quotidienne soutient en priorité dans ses livraisons de l'an III de la République. Après avoir fait le résumé historique de la période dans laquelle notre journal paraît, à savoir la Convention thermidorienne – période de transition politique, de réaction à la Terreur et de renaissance de la liberté d'expression, réclamée par toutes les factions politiques –, nous avons abordé de plus près la composition du journal proprement dite, la description physique de la feuille, ses articles et leur agencement à l'intérieur des colonnes. Une coexistence parfois insolite d'articles et de rubriques, qui exprime une volonté d'échapper à une forme rigide de la presse révolutionnaire à l'époque, un désir d'émanciper, de réagir.

Nous avons vu dans notre partie historique que la chute de Robespierre marque pour certains historiens la fin de la Révolution et le début d'une période de plusieurs gouvernements, à vocations politiques différentes, dont chacun était logiquement la conséquence de sa circonstance historique : Convention thermidorienne, Directoire, et la suite qui porte inévitablement la touche de Bonaparte. En étudiant la composition physique de notre journal, nous avons remarqué que sa forme in-4° avait l'impératif de gérer la rubrique gazette et celle de la Convention nationale avec les faits divers qui sont souvent relégués dans la quatrième page. Non pas un déclassement de l'actualité non politique, mais une question de priorité : à l'instar de la plupart des journaux de l'époque, aussi bien les républicains que les contre-révolutionnaires, les deux rubriques de gazette et de Convention occupent le centre d'intérêt. Le reste, il n'est pas possible de dire qu'il est secondaire mais, plutôt, complémentaire. Les titres d'articles ont connu un développement considérable dans l'ensemble de la presse française au courant et après l'année 1795 ; dans La Quotidienne de cette année-là, nombreux sont les articles non titrés qui s'occupaient de faits divers de l'actualité qui ne concernent pas vraiment la politique, alors qu'une évolution significative se fait remarquer sous le Directoire. Une rubrique comme Variétés, que nous lisons en décembre 1796, montre une organisation plus savante dans le journal et une aptitude à recueillir les événements qui ne se plient pas au contexte purement politique ou parlementaire. Cependant, les écrits littéraires sont restés, du moins dans La Quotidienne, même après la Convention, indépendants de toute possibilité de catégorisation définitive : ils peuvent être à la première comme à la dernière page, leurs titres varient et la présence des signatures n'est pas moins arbitraire que la disposition des articles.

C'est donc cette matière littéraire qui échappe à une forme fixe qui forme le cœur de notre troisième et dernière partie de cette recherche ; par sa diversité, la littérature dans La Quotidienne constitue une riche matière d'étude : la poésie s'y impose, une poésie plutôt musicale, composée de couplets sur des airs connus (vaudevilles). C'est cette poésie, majoritairement chantée, qui va constituer le premier chapitre de cette partie ; nous allons pouvoir ensuite passer au deuxième qui présente les autres formes littéraires, moins présentes mais non moins importantes que la poésie : la prose est au cœur du deuxième chapitre de cette partie. Nous y étudions notamment les dialogues et les récits qui contiennent des dialogues, puis nous passons à l'examen d'autres formes comme l'apologue, les énigmes et charades, les fables, les anecdotes et les caricatures.

La Quotidienne se servira de tout le pouvoir du mot pour avilir le mot rival, voilà pourquoi le troisième chapitre porte sur cette querelle linguistique que La Quotidienne déclenche contre le langage révolutionnaire ; on y examine le procédé satirique de La Quotidienne par lequel elle a tourné en ridicule les mots ajoutés par les révolutionnaires à la langue française. Commençons par le commencement et regardons la poésie publiée dans La Quotidienne, dont les morceaux sont très nombreux. Le talent vaudra-t-il le nombre ? Découvrons-le en lisant ce long, mais riche, chapitre poétique de La Quotidienne.

Premier chapitre : La poésie dans *La Quotidienne*

La poésie est la forme prédominante de la littérature publiée dans *La Quotidienne*, les écrits poétiques risquent même d'éclipser la présence des autres formes littéraires ; quant à leur place, il n'est pas inhabituel qu'une livraison de notre journal débute par un poème (un vaudeville ou autre) ou s'achève par une poésie tellement longue qu'elle occupe une ou deux colonnes voire une ou deux pages d'un journal qui n'en contient que quatre. Nulle nécessité en effet de poser la question sur la thématique de cette poésie parce que, comme les autres publications dans *La Quotidienne*, nous ne devons pas nous attendre à quelques vers dramatiques inspirés des légendes ou de l'antiquité, ni à des couplets romantiques où les sentiments de l'amour seront mis en dilemme. Les thèmes de la poésie de ce journal seront, hormis certaines exceptions, d'actualité politique, imprégnés d'un ton sarcastique où l'aversion pour le Nouveau Régime se mêle à la nostalgie pour l'Ancien ; Marie-Joseph Chénier, Marat, Robespierre, la fille de Louis XVI, Boissy-d'Anglas et autres personnages et sujets formeront le pivot des poèmes parus dans *La Quotidienne*. Le but en est toujours le même : saper la tyrannie en s'appropriant la défense de la liberté, tout en associant la tyrannie à la Révolution, et la liberté à tout effort sincère de consolider la République, d'en faire un exemple de la liberté réelle, et non un endroit où se réunissent des théories utopiques et futiles.

Que ne nous attendions pas non plus à lire une poésie ordonnée dans *La Quotidienne* ; il n'y a pas d'ordre chronologique pour la parution de poèmes, chaque poème est, toutefois, à relier avec un certain événement politique, récent ou ancien, sans qu'on puisse prévoir la publication d'un poème dans une livraison quelconque. Intervalles temporels désordonnés donc, car il est possible de rencontrer dans la même livraison plus d'une seule poésie, alors qu'il faudrait parfois attendre plus de deux semaines pour lire la poésie suivante, ce qui n'empêche pas néanmoins de déceler certains traits récurrents dans cette poésie peu quotidienne. L'on a dit que la poésie est la plus importante des formes littéraires de cette feuille, et les couplets écrits sur des airs connus la forme la plus présente de cette poésie, ceci est principalement dû à l'essor du théâtre à l'époque, où les spectacles chantés étaient les plus populaires parmi le public. *La Quotidienne* marque la continuité avec la tendance du théâtre de son époque, tout en offrant à son public la possibilité de lire ce qu'on chante sur scène, après y avoir introduit des modifications permettant à la poésie en question de devenir appropriée à ses intentions (celles de *La Quotidienne*.)

Afin de respecter le classement que nous avons établi pour les formes littéraires parues dans ce journal, nous allons classer les poèmes ayant le titre de fable, conte, ou apologue avec les autres écrits portant ce titre, c'est-à-dire avec les écrits de prose. Cela nous permet de consacrer le chapitre sur la poésie à des formes poétiques traditionnelles, reconnues pour n'être utilisées qu'en domaine de poésie. Pas de fil conducteur donc pour ces écrits en vers à part leur succession chronologique : comment pourrions-nous ainsi procéder pour établir une typologie d'étude de ces poèmes ? Il semble que la typologie par forme soit une typologie très classique mais en même temps la plus propice pour la matière dont nous disposons¹ : poésie musicale, formes longues et formes brèves de poésie vont former les subdivisions de notre premier chapitre de cette troisième partie, que nous allons commencer avec les couplets sur des airs connus et les formes voisines.

¹ Ce qui ne veut pas dire que d'autres façons de classement ne sont pas possibles, nous adaptons toutefois celle des formes, musicales, longues, courtes ...

1. Poésie musicale dans *La Quotidienne* : Couplets, hymnes, stances et vaudevilles

Nous allons procéder, pour présenter aux lecteurs l'importante quantité de poésie musicale (chantée) publiée dans notre feuille, par un ordre chronologique¹, les couplets en question n'ayant guère – comme nous l'avions dit – un vrai fil conducteur capable de les subdiviser en catégories thématiques homogènes. Ces couplets, vaudevilles et autres formes similaires, constituent en conséquence la partie capitale de la poésie du journal et donnent une parodie² de l'actualité politique par le biais du chant.

1- « *De Nicodème dans la Lune* »

Les premiers couplets, on les voit tôt dans l'an III, parus dans la livraison du 9 février sur l'air de *De Nicodème dans la Lune*.³ Les couplets annonceront un thème qui sera récurrent dans *La Quotidienne* tout au long de l'an III : la pauvreté, conséquence de la cupidité et de l'agiotage des marchands, mais aussi résultat de la mauvaise gestion économique du gouvernement révolutionnaire. Les couplets peignent une pauvreté extrême, poussant par une sorte de désespoir les ouvriers à travailler à la lumière de la lune : tellement les denrées sont chères, ils ne sont pas capables d'acheter du cierge. Ce n'est pas bien entendu la faute de la nature, mais celle des hommes !

« COUPLETS,
Sur l'air : *De Nicodème dans la Lune*.

La chandelle est à six francs ;
Je n'en brûle pas une.
Grâce à messieurs les marchands,
Je dormirais toujours sans
La lune, la lune, la lune.⁴

Avec résignation.
Je travaille à la brune ;
Mais qu'au moins la nation
Mette en réquisition
La lune, etc.⁵ »

¹ Les couplets seront étudiés, dans un ordre croissant, selon leur date de parution dans notre corpus (février-octobre 1795, décembre 1796).

² Nous allons étudier plus tard des poèmes de parodie, mais non musicaux, dans une subdivision indépendante.

³ REIGNY Louis-Abel Beffroy de. *Nicodème dans la Lune, ou la révolution pacifique, folie en prose et en trois actes, mêlée d'Ariettes et de Vaudevilles*, par Le Cousin-Jacques. Paris, Le Cousin-Jacques, 1791. (Cette pièce est un grand succès de l'année 1791.)

⁴ Les vers du 1^{er} couplet suivent le rythme suivant : 7, 6, 7, 6, 6 ; et du deuxième le suivant : 7, 6, 7, 6, 3 (parce qu'on coupe le dernier vers et s'arrête sur les deux premières syllabes, mais il doit suivre le premier refrain et faire donc 6 syllabes). Résignation et réquisition du deuxième couplet contiennent normalement 4 syllabes, mais avec une diérèse, qui permet de dissocier la séquence *ier* en deux syllabes, les deux mots vont donc compter cinq syllabes et présenter un schéma analogue au premier couplet. Cette ressemblance schématique entre résignation et réquisition n'est pas insignifiante, car la liberté de la nation (du gouvernement révolutionnaire) de mettre en réquisition le sort des citoyens est dû à la résignation de ces derniers. L'objectif de la pièce n'est donc pas seulement de faire rire, mais de sensibiliser les infortunés à la raison de leur malheur et à les provoquer à réagir.

⁵ Le Tableau de Paris. N° 114, 9 février. p. 4

Les mêmes couplets (mêmes vers à l'exception du dernier du deuxième couplet, qui donne le refrain complet : la lune, la lune, la lune) seront repris, en mars 1795, sur l'air : « jardinier, ne vois-tu pas. », dans l'ouvrage intitulé *Correspondance entre quelques hommes honnêtes*¹, précédés par ce passage : « Le Français a ressuscité le gai vaudeville. Le Français fait rire de ses propres infortunes, et rien ne le prouve mieux que les vers suivants : ... » Selon l'ouvrage de Louis Damade, *Histoire chantée de la 1^e république. 1789 à 1799*. Paris, 1899, ces couplets populaires sont écrits par le citoyen Bellemare, le 21 pluviôse an III de la République française, sur l'air de *Les Fraises* ou : *Nicodème dans la lune*.² Le 21 pluviôse an III (9 février 1795) est la date de parution de la livraison de *La Quotidienne* qui ne publie que deux de ces couplets populaires. Le citoyen Bellemare, que nous allons revoir à plusieurs reprises publiant d'autres couplets dans *La Quotidienne*, est donc le premier à publier, dans cette feuille, des couplets qui seront repris plus tard par d'autres écrivains dans leurs ouvrages. Exemple d'envergure que ce journal ne se contentait pas d'imiter ou de copier les autres journaux de son temps, mais créait lui aussi, par les plumes de lecteurs et/ou collaborateurs, comme le citoyen Bellemare, une riche matière littéraire que les autres copiaient sans qu'ils n'en citent parfois pas la référence.

2- « *Zulmis* »

L'auteur du couplet suivant signe franchement ses vers, à l'encontre d'autres. Il s'agit de Benoist-Lamothe, le *disciple de l'École Normale*, qui rédige un couplet portant sur le thème de la liberté très chèrement acquise. Le couplet est écrit sur l'air de *Joconde*, un opéra-comique en deux actes³ ; il s'adresse à *Zulmis*, la belle *Zulmis*, pour l'exhorter à surmonter ses malheurs.

« *Couplet à Zulmis.*

Air de Joconde

Rassure-toi, belle *Zulmis*,
 Le calme va renaître ;
 Tous ces fléaux, dont tu gémiss
 Bientôt vont disparaître.
 Les roses de la liberté
 Que le ciel nous destine,
 Comme celles de volupté,
 Ont aussi leur épine.⁴

Benoist-Lamothe, disciple de l'École Normale.⁵ »

La philosophie de Benoist-Lamothe est celle de la patience car le bien ne s'obtient qu'en passant par la phase du mal, et que la liberté ressemble à une fleur, dont le charme de l'apparence n'est pas capable d'extraire la douleur des épines qui l'enrobent. Remarquons non sans intérêt la métamorphose du personnage de *Zulmis* dans le couplet de Benoist-Lamothe :

¹ SERVAN Joseph-Michel-Antoine, GUILBERT Philippe Jacques Étienne Vincent. *Correspondance entre quelques hommes honnêtes ; ou, Lettres philosophiques, politiques et critiques sur les événements et les ouvrages du tems*. Lausanne, F. Lacombe, 1795. p. 93

² <http://bit.ly/2cWp0sq>

³ Gueffier. *Joconde*, Opéra-comique, en deux actes, en vaudevilles et en prose. Le personnage de *Joconde* est le Seigneur de sa cour. 1777. <http://bit.ly/2aNApcl>

⁴ Le schéma des syllabes est le suivant : 7, 7, 8, 7, 7, 7, 7

⁵ *Le Tableau de Paris*. Par une société d'amis de la justice. 14 février 1795. N° 119, p. 4

Zulmis paraît dans plusieurs œuvres comme un homme, un prince et un amant¹, Zulmis devient le personnage d'une femme dans les vers en questions. Est-il possible de croire que Zulmis, dans la poésie de Benoist-Lamothe, soit une allusion à Marie-Thérèse de France, fille de Louis XVI, emprisonnée dans son Temple ? Est-il possible que la défense de l'héritière de la famille royale vienne d'un républicain et révolutionnaire comme Benoist-Lamothe ? Si Madame Royale est la personne concernée par le personnage de Zulmis, cela présenterait une justification à l'acceptation de La Quotidienne de publier ce couplet de Benoist-Lamothe, qui s'oppose pourtant par ses opinions aux tendances politiques du journal.

3- « Julie Candaille »

Benoist-Lamothe marquera le mois de février 1795 de ses contributions à La Quotidienne. Après le Couplet à Zulmis, la livraison du 25 février nous présentera les Couplets à Julie Candaille, qui incarneront – ce qui est tellement rare dans notre journal – un engagement plutôt littéraire que politique ; les couplets en questions vont exprimer la solidarité de Benoist-Lamothe avec la comédienne et compositrice Julie Candaille.

Amélie-Julie Simons Candaille est l'auteur du vaudeville intitulé Catherine, ou la Belle fermière², représenté sur le théâtre de la République en 1792, pièce qui a eu un énorme succès, contrairement à son autre spectacle (également de Candaille) intitulé la Bayadère, ou le Français à Surate, comédie en cinq actes et en vers, qui n'avait pas le même sort. Cette représentation « fut impitoyablement sifflée le 24 janvier 1795, au théâtre de la République, sans avoir été entendue, sans égard pour l'auteur qui représentait le principal personnage, et pourtant cet ouvrage annonçait de l'imagination, du sentiment, le talent d'écrire, mais les mots indiens trop prodigués sans être expliqués y jetaient de l'obscurité.³ » Le public voyait dans la deuxième comédie, à savoir la Bayadère, un orgueil arrogant d'un personnage peu vraisemblable ; il n'apprécie pas que Julie Candaille joue le rôle principal et s'attribue de la sorte « tous ces genres de gloire [d'une] Bayadère belle, spirituelle, brillante, de grâces et de talents, bonne, sensible, et qui plus est, malgré son état de danseuse, fière, chaste et vertueuse [...]»⁴

Si nous avons évoqué l'échec de la Bayadère et la réaction coléreuse contre le spectacle et son auteur, c'est parce que ces raisons ont poussé Benoist-Lamothe à écrire les vers qui compatissent avec Julie Candaille et que La Quotidienne publie.

« Couplets adressés à Julie Candaille.

Air du vaudeville de la belle Fermière.

Dans le parterre, aux foyers,
Tous les cœurs sont à toi, plus d'alarmes ;
Tes myrthes et tes lauriers
Semblent reverdis par tes larmes.
Sans égard pour la beauté,

¹ Zulmis est amant de Zelmaïde dans le conte de Zulmis et Zelmaïde de VOISENON CI. H. Fusée de ; il était « fils d'un Roi de la Cochinchine », p. 21 <http://bit.ly/2cSSUR1>

Il est aussi l'amant aveugle de Nadine dans *L'Aveugle de Palmyre* : comédie pastorale, en deux actes et en vers, de DESFONTAINES François-Georges Fouques. <http://bit.ly/2aVU8V1>

² Comédie en trois actes et en prose, mêlée de chant. Parole et musique de Julie Candaille. Représentée sur le Théâtre de la République le 27 novembre 1792, sous le titre de la Belle Fermière. <http://bit.ly/2ctArl6>

³ MICHAUD Joseph-François et Louis-Gabriel. Biographie universelle ancienne et moderne, supplément. T. 60. Paris, L. G. Michaud, 1836. p. 66

⁴ Ibid.

Avec tant de dureté,
Sans doute, on n'aurait pas traité
La pauvre *Bayadère*,
Si n'était la belle Fermière.¹

J'ai choisi, pour mon séjour
Une campagne solitaire ;
Sans désir et sans amour,
J'y veux passer ma vie entière ;
Mais j'y serais plus heureux,
Si pour voisine en ces lieux,
Bien loin de tous tes envieux,
Tout près de ma chaumière,
Je t'avais, charmante Fermière.²
Benoist-Lamothe.³ »

Benoist-Lamothe s'indigne donc contre la réaction du public, et considère que l'exaspération à l'égard de Julie Candaille est due à la jalousie de la réussite de son autre pièce, la Belle Fermière. Benoist-Lamothe se dit incapable d'expliquer une réaction aussi violente à l'égard d'un être aussi beau et charmant que Julie Candaille, une femme objet de l'amour de plusieurs de ses contemporains, dont le poète Fabre d'Églantine.⁴ Benoist-Lamothe, quand il prend la défense d'une belle femme comme Julie Candaille, aurait-il à son tour des sentiments pour elle ? Julie Candaille était une femme connue pour sa beauté : « [...] délicatesse [de] traits, [...] cheveux blonds, [...] yeux bleus, [...] blancheur [de] teint [...] »⁵ Benoist-Lamothe va démentir toute hypothèse de ce genre dans le deuxième couplet, quand il déclare sa volonté de se rendre à la nature⁶ et de se vouer à la contemplation, à l'écart du bruit humain : il espère vivre dans une « chaumière, sans désir et sans amour. » Donc, son admiration pour la belle Julie Candaille serait considérée comme un amour platonique, chaste et libéré des sentiments charnels. S'il souhaite avoir Julie Candaille à ses côtés, c'est comme voisine et compagne de son séjour solitaire, et non pas comme amante ou épouse ...

4- « *La guerre est un charivari* »

Le premier vaudeville, désigné comme tel, de notre corpus paraît dans la livraison du 16 mars 1795 ; il ne sera pas sans intérêt de signaler la publication de ce vaudeville, non pas à la dernière page de notre feuille – là où les écrits littéraires paraissent souvent dans *La Quotidienne* – mais dans la partie gazette de sa première page, dans l'article *Allemagne*, dans lequel on rapporte les nouvelles de Francfort du 25 février 1795. Par vaudeville on entend une espèce de chanson satirique amusante, ou l'ensemble de couplets chantés à la fin d'une comédie, en un poème spirituel, et dont le refrain reste le même à la fin de chaque couplet.⁷

¹ Le schème métrique du premier couplet est : 7, 10, 7, 7, 7, 7, 8, 7, 10

² Le schème métrique du deuxième couplet est : 7, 7, 7, 10, 7, 7, 7, 7, 10.

³ *La Quotidienne* ou *Le Tableau de Paris*. N° 7, 25 février 1795, p. 4

⁴ Fabre d'Églantine aurait écrit la romance *Je t'aime tant* pour elle, dit-on !

⁵ Michaud J.-F., L.-G., *Biographie universelle*, p. 64

⁶ Benoist-Lamothe deviendra plus tard (fin 1796 et début 1797) un pontife d'une nouvelle secte révolutionnaire, la théophilanthropie (dont nous venons de parler à la fin de la 2^e partie), qui prône un retour vers la pureté de la nature qui permet à l'homme de contempler avec clairvoyance sur son existence.

⁷ Charpentreau, *Dictionnaire de la poésie française*, p.1076

Et c'est bien ce refrain qui est curieux dans le prochain vaudeville, représentant l'antonyme du vœu que La Quotidienne répète inlassablement.

Le vaudeville en question n'est pas chanté en France mais en Allemagne, l'auteur des mots et le compositeur de la musique est la même personne, il s'agit d'une femme, Mlle Aurore, qu'on soupçonne d'avoir une relation amoureuse avec le prince Henri.¹ Ce vaudeville chanté en Allemagne manifeste l'exécrable image de la guerre ; il se compose de trois couplets ou trois strophes, dont chacun se termine par le refrain ironique de « la belle chose que la guerre » ; cette antiphrase a pour objectif de renforcer le refus de la guerre chez les lecteurs, car elle vient terminer une strophe qui avait présenté l'antonyme d'une belle chose qu'une guerre peut présenter. « La belle chose que la guerre » sera utilisée dans le théâtre d'Eugène Scribe, dans sa pièce « *Malvina ou un mariage d'inclination* », une comédie vaudeville en deux actes.² Quant à Mlle Aurore, l'auteur et compositrice du vaudeville chanté en Allemagne, elle doit être Mme Aurore Bursay, « *qui s'est fait connaître de bonne heure à Paris, par des vers faciles et gracieux, imprimés sous le nom de Mlle Aurore.*³ » Cette dame quitte la France en 1805 pour Brunswick, pour devenir la directrice d'un théâtre français établi là-bas sous la protection du duc. On lui trouve plusieurs morceaux en vers, dont une épître publiée dans *L'Esprit des journaux français et étrangers* en 1782, signée par Mlle Aurore, *de l'académie royale de musique, âgée de 17 ans*⁴ ; à supposer qu'il s'agisse de la même personne, Mlle Aurore doit avoir trente ans lorsqu'elle a composé son vaudeville contre la guerre, la publication dans La Quotidienne affirme ce que nous avons dit avant à propos d'un intérêt non négligeable de notre journal à l'égard des femmes de lettres et d'arts. Mlle Aurore se joint à la citoyenne Beaufort (nous parlerons d'elle plus tard) et à d'autres contributrices, qui ont enrichi le contenu de ce journal de leurs participations.

« Allemagne

De Francfort, le 25 février.

On chante à Berlin, et dans presque toute l'Allemagne, un vaudeville contre la guerre, dont les paroles et la musique sont de Mlle. Aurore, qui passe pour être très bien avec le prince Henri.

La guerre est un charivari,
Du bruit, du feu, de la fumée,
L'un court par-là, l'autre par ci.
Tambour battant, mèche allumée,
On boit sans vin, on dort sans lit,
Et malgré ça, pourtant l'on dit :
La belle chose que la guerre !

Quand tout le jour on s'est battu,
Faut voir alors la triste mine ;

¹ S'agit-il du prince Henri de Prusse, fils de Frédéric-Guillaume 1^e ?

Voir BOUILÉ Louis-Joseph Amour. *Vie privée, politique et militaire du prince Henri de Prusse, Frère de Frédéric II.* Paris, Delaunay, 1809.

² Eugène Scribe. *Malvina ou un mariage d'inclination.* Comédie-vaudeville en deux actes, représentée pour la 1^e fois à Paris, sur le théâtre du Gymnase dramatique, le 8 décembre 1828.

Dans la dite pièce, Acte I scène 6, Dubreuil discute avec son neveu Arved de la guerre et de ses affaires : « Dubreuil : *Je conçois... je conçois alors que, de chef d'escadron, on devienne général en quelque mois. (souponnant) C'est une belle chose que la guerre, mon neveu Arved ; je crois, malgré cela, que j'aime mieux le commerce, [...]* ».

³ MICHAUD Louis-Gabriel. *Biographie des hommes vivants [...]*. T. 1. Paris, L. G. Michaud, 1816. p. 554

⁴ *L'Esprit des journaux français et étrangers, par une société de gens de lettres.* Tome X, onzième année. p. 262 <http://bit.ly/2bxCS5as>

Lorsque le soir au camp rendu,
On retrouve encore la famine ;
Sans pain, sans vin, sans feu, sans lit,
On peste contre toute la terre
Et malgré ça, pourtant l'on dit :
La belle chose que la guerre !

Quand on a frotté l'ennemi,
Ah, dam, c'est ben une autre affaire ;
C'est ben un autre charivari,
Adieu chagrin, adieu misère,
On boit son vin, on prend son lit,
On le fait coucher sur la terre ;
C'est à coup sûr alors qu'on dit :
La belle chose que la guerre¹ !² »

5- « *La chasse aux loups* »

Le prochain couplet propose une forme différente de poésie, il s'agit d'un impromptu de quatre vers, qui met en comparaison le paradoxe dans la politique du gouvernement, qui publie des décrets dont le but est de réduire le danger des animaux carnivores, comme les loups, alors qu'il accueille dans sa tribune des personnes non moins dangereuses que les loups eux-mêmes !

La comparaison entre la cruauté des humains et la sauvagerie des animaux n'est pas un procédé nouveau pour mettre l'accent sur le caractère atroce des Hommes ; ce procédé est alors utilisé dans *La Quotidienne* par le biais d'un impromptu publié dans la livraison du 19 mars, non signé et qui figure sur la dernière page de la livraison. Par définition, l'adverbe *impromptu* signifie en latin quelque chose de fait sur le champ, ce qui a donné ensuite le nom d'impromptu qui désigne « un poème (ou un morceau de musique) composé sans préparation³. » L'occasion de l'impromptu est « un décret relatif à la chasse aux loups », que l'auteur anonyme du quatrain estime paradoxal avec la présence de certains hommes politiques dont le danger ne serait pas moindre. Le décret en question n'est précisé ni par l'auteur des vers ni par notre journal, mais il est probablement celui du 11 ventôse an III (1^e mars 1795) :

« N° 676, [qui] avait ordonné, 1° que tout citoyen qui tuerait une louve pleine, recevrait une prime de 300 livres ; une louve non pleine, 250 livres ; un loup, 200 livres, un louveteau au-dessous de la taille du renard, 100 livres. 2° que ces sommes seraient payées par les receveurs de district, sur le mandat du directoire, qui ne pourrait ordonnancer que d'après la présentation de la tête du loup, auquel les oreilles seraient coupées pour éviter toute fraude, et sur le vu du certificat de la commune où le loup aurait été tué ; [...]»⁴

¹ Le mètre est octosyllabe.

² *La Quotidienne* ou *Le Tableau de Paris*. N° 26, 16 mars 1795. p. 1

³ Charpentreau, *Dictionnaire de la poésie française*, p. 466

⁴ DUMONT Charles. *Dictionnaire forestier, contenant le texte ou l'analyse des lois et instructions relatives à l'administration des Forêts, [...]*. 2^e partie. Paris, Garnery, an onze (1803). Article Loup. p. 52

Le sens de l’impromptu est, on l’a bien deviné, figuratif et son message est aisément déchiffrable. Les loups ne sont pas que les animaux, mais aussi la métaphore des êtres humains qui possèdent les mêmes caractères que ces animaux féroces, qui fonctionnent en apparence en groupe mais que chacun, le moment venu, cherche à guetter sa proie, sa victime. Cette assemblée (nationale) contient ceux qui sont plus cruels que les loups, elle y contient des « tigres » et des « panthères » ; le danger des Hommes qui ont la méchanceté et la brutalité des loups est égale à celui des loups mêmes. La priorité doit être celle de libérer la République de leurs griffes, afin de retrouver la quiétude souhaitée par tous les citoyens.

« Impromptu [*sic*]

A l’occasion du décret relatif à la chasse aux loups.

Quand pour nous délivrer des loups
Vous accordez des primes un peu chères,
Pourquoi, représentants, souffrez-vous parmi vous
Et des tigres et des panthères¹ ?² »

6- Les jacobins et les assignats

Les couplets³ suivants portent la signature du C. Bellemare de Paris et évoquent la proposition du député jacobin, Johannot, à la Convention nationale à propos des finances, particulièrement au sujet de la restitution des biens aux familles des condamnés pour une raison différente de l’émigration. Nous avons vu dans la deuxième partie l’importance des finances dans la vie quotidienne des Parisiens, et le reflet de ce souci sur la presse qui consacrait une place importante dans ses livraisons au sujet économique ; La Quotidienne ne faisait pas exception et les signes allusifs à ce sujet y sont abondants.

Avant de parler de Johannot, de son rapport devant la Convention ce jour-là (26 germinal an III, 15 avril 1795), soulignons que d’autres poèmes du citoyen Bellemare seront discutés dans ce premier chapitre destiné à la poésie dans La Quotidienne, mais nous avons préféré préserver l’homogénéité de la typologie du chapitre en regroupant ensemble les couplets écrits sur des airs, ou ce que nous avons appelé une poésie chantée. Ses autres poèmes appartiennent à d’autres formes poétiques et y figureront en fonction de la typologie choisie pour ce chapitre.

*« Couplets pour faire suite à une proposition de Johannot,
du 26 Germinal.*

AIR CONNU

Les jacobins me disent tous
Qu’un corset ne vaut pas dix sous ;
Croirai-je à les entendre,
Hélas !
Qu’ils nous feraient bien pendre
Pour des assignats ?

¹ Le schème des vers est : 8, 10, 10, 8

² La Quotidienne ou le Tableau de Paris. 19 mars 1795. N°29, p. 4

³ Le couplet, à titre de rappel, est l’ensemble de vers unis par le refrain d’une chanson, mais il est également la strophe d’une chanson dont les mots changent d’une strophe à l’autre – mais non la musique ni le refrain qui reste le même – et dont le nombre de vers est également variable.

De leur très auguste Patron¹,
Tout bas ils prononcent le nom :
Sainte ombre qu'on outrage,
Hélas !
Ta vie était le gage
De nos assignats !

Barbares, vous avez raison ;
En égorgeant la nation,
Vous trouviez dans les ventres,
Hélas !
Des dépouilles sanglantes
Pour des assignats.

Mille Dumas², mille échafauds,
Tenaient vos esprits en repos ...
Que de victimes prêtes,
Hélas !
Répondaient sur leurs têtes
De vos assignats !

Mais chacun de nous, s'il le faut,
Messieurs, consentira plutôt
Que ta fortune croule
Hélas !
Qu'à voir le sang qui coule
Sur nos assignats.³

Par le C. Bellemare de Paris.⁴ »

Les couplets portent le titre de « Couplets pour faire suite à une proposition de Johannot, du 26 Germinal. » Mais qui est Johannot et de quelle proposition est-il question ? Le journal ne précise pas son identité, mais il s'agit probablement de Jean-Baptiste Johannot, le « maire⁵ » jacobin « exalté⁶ » de Saint-Étienne en septembre 1793, c'est-à-dire pendant la Terreur ; « élu député à la Convention, il avait appartenu à la Montagne et avait été assassiné

¹ Il doit s'agir de Robespierre.

² « Dumas (R. F), né à Lucy en Franche-Comté en 1757, d'une famille originaire de Lorraine, était avocat au commencement de la Révolution. Il en embrassa la cause et les principes avec une exaltation extraordinaire, et fut nommé membre de l'administration départementale du Jura. Appelé à Paris après le 10 août, il mérita, par ses discours à la tribune des jacobins, la place de vice-président, et bientôt celle de président d'une section du tribunal révolutionnaire, lorsque, pour multiplier le nombre des victimes qu'on voulait égorger, on crut devoir augmenter le nombre des juges, ou plutôt des bourreaux, qui devaient les envoyer à la mort. [...] dans cet épouvantable tribunal, Dumas passe pour avoir été un des plus cruels. Il joignait la dérision à la barbarie, et s'amusait à insulter les augustes et malheureuses victimes qu'il faisait immoler. [...] Dumas fut un des sicaires les plus fidèles de Robespierre, qu'il défendit avec courage la veille et le jour de sa proscription. Il fut mis hors de la loi avec lui, et exécuté le 28 juillet 1794, à l'âge de 37 ans. »

FELLER François-Xavier de. Dictionnaire historique ou histoire abrégée des hommes qui se sont fait un nom par le génie [...] T. 4. Lyon, Roland, Rusand, 1822. p. 247

³ Tous les couplets présentent le même schéma métrique suivant : 8, 8, 6, 2, 6, 5

⁴ La Quotidienne ou Le Tableau de Paris. N° 65, 24 avril 1795. p. 4

⁵ THERMEAUX Gérard-Michel. *À l'Aube de la révolution industrielle. Saint-Étienne et son agglomération*. Saint-Étienne, PUSE, 2002. p. 30

⁶ Ibid.

par les compagnies royalistes de Jésus et du Soleil en 1796.¹ » Quant à la proposition en question, elle concerne les idées de Johannot d'introduire des modifications capables d'améliorer l'état des finances publiques. On lit les détails de cette proposition dans le *Moniteur*, rubrique de la Convention nationale, suite de la séance du 26 :

« Bases d'un rapport de Johannot sur l'état actuel du crédit public et les moyens de restaurer les finances : les principales sont l'ouverture de la bourse de Paris, et des autres places de commerce ; une dernière fabrication de trois milliards deux cents millions d'assignats, ayant pour garantie spéciale une valeur égale de cédules d'hypothèques ; aliénation successive, par voie de loterie, des meubles et maisons appartenant à la nation ; vente des biens nationaux, sur l'évaluation du marc d'argent fin, et leur paiement en assignats, etc. [...] Le même membre [Johannot] présente un projet portant restitution des biens non-vendus, aux familles des condamnés pour toute autre cause que l'émigration. Sur la motion de Thibault, il est adopté.² »

Le mot-clé des couplets de *La Quotidienne* concernant la proposition de Johannot est celui d'assignats, mot qui revient toujours dans le refrain de chaque couplet ; c'est contre ces assignats que l'auteur des couplets, le C. Bellemare de Paris – qui réapparaît après ses couplets sur l'air de Nicodème, publiés le 9 février – s'acharne, car c'est pour fonder une fortune qu'on appauvrit le peuple par des mesures économiques peu efficaces et souvent ruineuses pour les richesses des particuliers. Johannot, qui avait émigré à Saint-Étienne en 1789, a entamé depuis le début de la Révolution une procédure très onéreuse dans le but de se rendre maître d'un moulin à papier et d'une propriété foncière, qui seuls pourraient lui assurer un revenu convenable. Johannot est manifestement affecté avant tout par la misère populaire causée par l'aggravation de la crise économique ; cela le conduit à formuler des exigences économiques exagérées au début de 1793, et à rejeter la politique de libéralisme économique et de primauté à la loi si chers aux girondins et aux futurs fédéralistes³. Sa proposition du 15 avril 1795 s'insère dans la même politique financière qui consiste à imprimer une grande quantité d'assignats pour sauver les finances publiques, alors que ce sont les citoyens qui payeront cher le prix des aventures économiques de leurs hommes politiques.

Bellemare met l'Homme en balance avec la notion de l'argent représenté ici par les assignats ; malheureusement, il semble que certains préfèrent la valeur concrète à la valeur humaine et choisissent la fortune au détriment du respect de l'Homme qui est pourtant la pierre angulaire de toute renaissance matérielle, autrement dit industrielle et financière. Les couplets de *La Quotidienne* peignent un tableau de montagnards cruels qui ne considèrent les choses que par leur valeur matérielle ; leur caractère inhumain, selon Bellemare, résulte aussi bien de leur histoire noire de massacres que de leur cupidité. C'est au dernier couplet que le ton de Bellemare prend une forme différente, de défi et de détermination à choisir la valeur humaine qui, toujours, devra avoir la priorité devant les valeurs matérielles.

¹ MAYEUR Jean-Marie (dir.), CORBIN Alain (dir.), SCHWEITZ Arlette. *Les Immortels du Sénats, 1875-1918 : les cent seize inamovibles de la Troisième République*. Article : LIITRÉ Maximilien Paul Émile 1801-1881. Paris, Publications de la Sorbonne, 1995. p. 399

² *Révolution française, ou analyse complète et impartiale du Moniteur : suivie d'une table alphabétique des personnes et des choses*. T. 2. Paris, an IX de la République française (1801). p. 672

³ LUCAS Colin. *La Structure de la Terreur, l'exemple de Javogues et du département de la Loire*. Published in English under the title: *The structure of the Terror*, Oxford University Press, 1973. Traduction française par Gérard Palluau. Université Jean Monnet-Saint-Etienne, 1990.

La Quotidienne a donc pu profiter de l'occasion d'une séance de la Convention, où une proposition d'un député montagnard a été faite sur les finances, pour permettre à un de ses lecteurs/abonnés de se prononcer sur le sujet et de construire ses couplets sur un air connu¹ et l'objectif en est constamment le même : discréditer les montagnards, leur politique et leurs plans économiques.

7- « *Le Réveil* »

Nous continuons avec les couplets du citoyen Bellemare que, nous l'avons dit pour les couplets précédents, nous ajoutons à ce chapitre de poésie chantée tout en gardant d'autres formes de poésie du même écrivain pour une autre catégorie poétique dans La Quotidienne. Les couplets en question paraissent au mois d'août 1795 et se focalisent sur une guerre fratricide impitoyable ; une guerre dans laquelle les valeurs disparaissent et où le frère abhorre son frère au lieu de l'aimer et de cohabiter en paix avec lui. Les couplets, de par leur titre *La réunion, ou le Réveil de l'Humanité*, incarnent le rejet de la dispersion et la volonté de ressusciter une humanité depuis un certain temps égarée. L'air sur lequel les couplets sont faits nous en dit davantage sur les intentions de leur auteur, il s'agit de l'air du Réveil du Peuple², le chant composé en réaction à la Marseillaise des républicains ; cela veut dire que les couplets en question s'inscrivent dans la même ligne de réaction, dont La Quotidienne fait partie, à un mouvement, à savoir la Révolution, qui a divisé les frères et anéanti l'amour humain parmi eux.

« *La Réunion, ou le Réveil de l'Humanité.*³

Air : *du Réveil du peuple.*

Sur nos discordes intestines,
Jusqu'à quand faudra-t-il gémir ?
Peuple, sous tes propres ruines,
Peux-tu t'abîmer, sans frémir ?
C'est le sein même de ta mère,
Que tes poignards osent percer !
Et le frère opprime son frère,
Au lieu de courir l'embrasser.

Sur nos têtes l'orage gronde,
L'airain tonne encore dans nos champs,
Et Bellone⁴ ne s'offre au monde
Que sous des étendards sanglants.
Que de nos maux l'affreuse image,
A nos yeux vient se retracer,
Français, faut-il qu'on vous engage
A courir tous vous embrasser ?

¹ Que nous n'avons pas encore trouvé.

² Parole de Souriguière. Voir première partie, Chants et musique.

³ Repris par le Journal de Rouen, le 19 août 1795.

⁴ Fille de Phorcys et de Céto, était sœur de Mars, ou sa femme selon certaines sources. On la dépeint comme une divinité guerrière, qui préparait le chariot et les chevaux de Mars lorsqu'il partait pour la guerre. Bellone avait un temple à Rome, près de la porte Carmentale, dans lequel le Sénat donnait audience aux ambassadeurs : à la porte était une petite colonne qu'on nommait la guerrière, BELLICA, et contre laquelle on jetait une lance toutes les fois qu'on déclarait la guerre.

L'Escaut témoin de notre gloire
En parle encore à l'univers ;
Mais le sang qui rougit la Loire,
Lui parle aussi de nos revers.
Oui, la voix de ses eaux plaintives
Aux deux mondes semblent annoncer
Que les Français près de ses rives,
Ont refusé de s'embrasser.

Ouvrons les fastes de la terre :
Partout des malheureux humains,
La discorde plus que la guerre,
Et change et trouble les destins.
Carthage, pourquoi ta rivale
Se voit-elle enfin abaisser ?
C'est que deux Romains¹ à Pharsale
Ont refusé de s'embrasser.

Protectrice de nos chaumières ;
Aimable paix, fille des cieux,
Viens de nos amis, de nos frères,
Conserver le sang précieux.
Ils iront jurer dans ton temple
De ne plus jamais en verser ;
Et l'Univers, à leur exemple,
Te promettra de s'embrasser.²

Par le cit. BELLEMARE.³ »

Alors que le premier couplet se focalise sur l'accumulation du vocabulaire opposé au titre : discorde, gémir, frémir, ruines qui s'opposent à ceux de réunion et humanité afin de montrer le décalage entre la volonté et la réalité actuelle des choses, les couplets deux, trois et quatre se concentrent, quant à eux, sur le phénomène de la guerre, dont la présentation est puisée dans l'antiquité romaine. Ce procédé de recourir à l'antiquité caractérise souvent la stratégie de *La Quotidienne*, toujours habile de renouer deux mondes chronologiquement lointains par des épisodes événementiels similaires. La guerre est évoquée par l'image de Bellone, la divinité guerrière de Rome antique⁴, qui annonce sa venue par des scènes effrayantes et sanglantes ; la guerre est également manifestée par le contraste dégagé par la comparaison entre deux fleuves : l'Escaut⁵ et la Loire. Alors que le premier témoin de la gloire des Français dans leurs guerres extérieures, le deuxième souffre de l'absurdité de la guerre intérieure qui lui a donné une exécration couleur rouge, celle du sang des frères qui ont opté pour la division et non pour la réunion. La guerre de Pharsale⁶ est également présente pour évoquer l'amertume d'une guerre civile qui est susceptible de détruire toute une nation,

¹ Caius Julius Caesar et Cnaeus Pompeius Magnus.

² Le mètre des couplets est octosyllabe, comme *Le Réveil du Peuple*.

³ *Le Tableau de Paris*. N° 177, 14 août 1795. p. 3-4

⁴ MIGNE Jacques-Paul. *Dictionnaire universel de mythologie ancienne et moderne [...]*. Paris, J. P. Migne, 1855. p. 178

⁵ Rivière traversant trois pays : la France, la Belgique et les Pays-Bas.

⁶ La guerre de Pharsale entre César et Pompée, en l'an 48 av. J. -C.

et tout commence par l'aversion entre deux frères... Le dernier couplet, en guise de conclusion, offre la paix comme le remède au fléau de la guerre ; la paix rapprochera les frères et mettra terme à l'effusion de leur sang. La paix est la destination et l'objectif des Français. La paix, une notion chère à La Quotidienne, sans répit citée dans ses articles tout au long de l'an III ; la paix est concrétisée par la réunion, car la division est synonyme de guerre. La paix respecte l'humanité car la guerre est inhumaine. La paix, finalement, extériorise la conscience de l'homme de sa condition humaine et l'exhorte à refuser de s'engager dans les combats absurdes contre ses autres frères humains : la paix reflète donc le réveil de l'Homme, qui se dirigera désormais à la rencontre de l'autre Homme, et non pas à l'exclure.

La forme de ces couplets est la même que la précédente, c'est-à-dire cinq couplets dont le premier introduit le thème traité, les trois suivants en développent le sens et la portée et le dernier le clôt avec une moralité qui est celle de l'auteur et de La Quotidienne. Une continuité et une stabilité donc du citoyen Bellemare dans ses couplets, aussi bien au niveau du fond que de la forme ; une régularité qui n'était guère présente dans La Quotidienne de l'an III, mais qu'on rencontre parfois grâce à la poésie qui y est publiée.

8- « La jeune infortunée »

La livraison du lendemain, le 15 août, voit paraître de nouveaux couplets tirés d'une romance¹ que le journal dit l'ouvrage de M. Dumoustier, et dont le sujet aborde la captivité de la fille de Louis XVI, Marie-Thérèse-Charlotte de France. L'emprisonnement de la jeune fille est un sujet d'actualité à Paris à ce moment-là, son état de santé fragile gagne la compassion aussi bien des républicains que des opposants à la Révolution et des fidèles à la monarchie ; voilà pourquoi la poésie écrite à son sujet et qui réclame sa libération de son horrible Temple connaît un essor en 1795. La Quotidienne participe à son tour à cette mobilisation, et les articles qui décrivent l'état cruel dans lequel vit la jeune fille deviennent plus nombreux à mesure que l'on approche de la fin de la Convention (octobre 1795).

Quant aux couplets que nous allons lire, ils sont donc extraits d'une romance retrouvée au Temple selon la notice du journal, intitulée La jeune infortunée du Temple, de M. Dumoustier.² Nous nous interrogeons si l'auteur de la romance est l'homme de lettres Charles-Albert Demoustier, (1760-1801), auteur de plusieurs comédies dont les Femmes et le Conciliateur, et de poèmes dont Le Siège de Cythère et la Liberté du Cloître³ ; ou de M. du Moustier, « qui avait accompagné la famille royale pendant le voyage de Varennes.⁴ » Bien que nous ne connaissions pas de production littéraire de M. du Moustier, sa relation étroite avec la famille royale ne nous fait pas exclure l'hypothèse qu'il soit l'auteur de la romance. À propos du titre, on trouvera ultérieurement, au début du XIX^e siècle, un titre similaire pour une romance intitulée La jeune infortunée, Louis XVI au Temple⁵, sans que nous sachions par quel auteur exactement elle est écrite ni s'il s'agissait de la même romance et/ou du même auteur M. de Moustier (ou Demoustier). L'idée tourne, dans les deux cas, autour du même

¹ Dans l'histoire littéraire, c'est un poème espagnol en vers généralement octosyllabiques, et qui traite de sujets historiques, épiques, amoureux. Dans la littérature musicale, une romance est une pièce de vers, d'inspiration populaire, naïve, qui traite de sujets élégiaques, amoureux, et qui peut être mise en musique. <http://bit.ly/2dqwJuV>

² La Jeune infortunée du Temple, par le citoyen Dumoustier. Air : Daigne écouter. <http://bit.ly/2bjm9Eo>

³ Biographie universelle ou Dictionnaire historique. Par une société de gens de lettres. T. 2. Paris, Furne, 1833. p. 828

⁴ SUVIGNY Jacques-Henry-Jules. *La Restauration convaincue d'hypocrisie, de mensonge et d'usurpation. De complicité avec les Souverains de la Sainte-Alliance. Ou Preuves de l'existence du fils de Louis XVI, réunies et discutées.* Paris, au bureau de l'Inflexible, 1851. p. 120

⁵ *Bibliographie de la France, ou Journal général de l'imprimerie et de la librairie.* Paris, Pillet aîné, 1820. p. 497.

sujet : l'injustice infligée à la famille royale, l'emprisonnement de celle-ci au Temple et le devoir moral des Français envers Marie-Thérèse, dernier membre à avoir survécu à l'injustice et à la persécution de la Terreur.

Les couplets sont écrits sur l'air de Daigne écouter, un air sur lequel plusieurs poèmes ont été composés ; le Mercure de France, dans sa livraison du 15 mars 1783, affirme que l'air de Daigne écouter est également possible pour les couplets intitulés Le Souverain Bien¹ ; l'on parle du même air dans le premier numéro du Journal de la Cour et de la Ville, en 1792, à l'occasion de couplets anonymes adressés à la Reine.² Tandis que figure le titre complet de l'air, *Daigne écouter l'Amant fidèle et tendre*, avec plusieurs couplets et quatrains de l'Almanach des Grâces de Cailleau en 1795.³ Il s'agit donc d'un air porteur de connotations de fidélité à la mémoire de la Reine ainsi qu'à celui du royalisme en France.

C'est donc un air assez connu de l'époque, que choisit M. du Moustier (ou Demoustier) pour accompagner les couplets de sa romance dont il veut faire l'hommage à la souffrance de Madame Royale par la voix de laquelle les couplets sont écrits. C'est bien Marie-Thérèse qui prend la parole dans la romance ; elle y peint son malheureux état et y demande à l'âme charitable et clémentine de ses concitoyens de l'aider à se libérer de son injuste captivité. Les couplets sont au nombre de cinq, chacun se compose de 4 vers et s'enchaînent tous sur le même ton morose d'une pauvre fille qui souffre en permanence d'une captivité atroce ; elle implore de l'aide sans laquelle elle aura prochainement à affronter une mort tragique dans un emprisonnement inhumain. Ce qu'elle espère, c'est une liberté qui lui permettra de quitter son pays natal pour trouver ailleurs la sérénité, l'amitié et l'amour humain.

« On avait annoncé que Mme de Balby avait une cour brillante à Londres, elle est morte depuis quatre mois. On avait dit aussi que Marie-thérèse était à Choisy ; elle est encore au Temple. Des personnes qui l'ont vue assurent qu'elle passe les jours les plus tristes dans cette prison dont l'aspect ne doit laisser dans son cœur que des souvenirs affreux : elle n'a presque point de vêtements, elle ne jette autour d'elle que des regards d'inquiétude, elle est plus étrangère au monde que *l'Elève de la Nature*.⁴

Depuis trois jours, tout Paris retentit d'une romance qu'on suppose avoir été trouvée au Temple et qui est de M. Dumoustier. Cette romance a pour titre : *La jeune infortunée du Temple* ; elle est sur l'air : *Daigne écouter*, etc. Voici quelques couplets qui méritent d'être cités.

Si la raison ramène la justice,
Mettez un terme à ma captivité ;
Quel criminel souffrit pareil supplice ?
Quel innocent l'avait moins mérité⁵ ?

¹ Mercure de France. samedi 15 mars 1783. Pièces fugitives et vers et en prose. <http://bit.ly/2bsogpX> p. 100

² <http://bit.ly/2ctBZfb> p. 4

³ Almanach des Grâces, dédié à la plus belle. Étrennes érotiques et patriotiques chantées. IIIe année républicaine (1795). <http://bit.ly/2bjl5QN> p. 141, 144, etc.

⁴ Par Gaspard Guillard de Beurieu, 1771, en deux parties : la première, la solitude, <http://bit.ly/2dj1gu9> ; la seconde, la société, <http://bit.ly/2d8rSPI>

C'est l'histoire d'un enfant enfermé d'abord dans une cave, puis libéré dans une île déserte, afin d'étudier ses réactions à un milieu qu'il découvre pour la première fois.

⁵ Les vers sont octosyllabiques, ils suivent ainsi la tradition littéraire de la romance espagnole.

Mon existence est mon crime peut-être ;
Ah ! Si c'est moi que l'on en doit punir,
Pour expier l'instant qui me vit naître,
Laissez-vous donc de me faire mourir.

Ah ! Pénétrez dans ma sombre demeure :
Le jour, la nuit, dans ce morne désert ;
Mon cœur flétri souffre seul en une heure,
Ce qu'en cinq ans tous les miens ont souffert.

Je savais bien qu'aux princes de la terre
Le sort jaloux refusait l'amitié ;
Mais j'ignorais qu'au sein de la misère,
Il les privât même de la pitié.

Ah, délivrez une tendre victime
Que la douleur va bientôt consumer.
J'irai chercher un asile où, sans crime,
On puisse encore et me plaindre et m'aimer.¹ »

9- Louvet chantant Voltaire

À l'instar de la romance précédente, partout chantée à Paris, *La Quotidienne* se charge de publier ce que ses ennemis chantent également dans la capitale ; Louvet, comme sa femme, est régulièrement présent dans les articles de notre journal pour fournir une riche matière de sarcasme. *La Quotidienne* rapporte que l'on a entendu Louvet chanter certains vers sur *l'air* de la Marseillaise. Cet article de *La Quotidienne* réunit deux éléments pour lesquels elle est défavorable : l'hymne de la Marseillaise, à qui elle a auparavant opposé l'hymne contre-révolutionnaire du Réveil du peuple ; Louvet – un ennemi idéologique du journal – et Voltaire. Pourquoi Voltaire ? Nous allons voir la réponse après lire les vers suivants.

« On dit que M. Louvet chante depuis quelques jours les vers suivants sur l'air de *La Marseillaise* :

Nous tromper dans nos entreprises,
C'est à quoi nous sommes sujets ;
Le matin, je fais des projets,
Et le long du jour des sottises², etc.³ »

Voltaire est l'auteur des vers chantés par Louvet, à la philosophie de qui *La Quotidienne* oppose systématiquement celle de Rousseau.⁴ Les vers en question sont introduits par Voltaire dans l'introduction de son roman intitulé *Memnon ou la sagesse humaine*, 1747, par lesquels Voltaire se moquait des raisonneurs, dont les projets tournent constamment en faillite.⁵ Louvet est donc un de ces raisonneurs, de ces théoriciens qui se prennent pour des

¹ Le Tableau de Paris. N° 178, 15 août 1795. p. 3-4

² Le mètre est octosyllabe.

³ Le Tableau de Paris. N° 180, 17 août 1795. p. 3

⁴ Voir 2^e partie, 1^{ère} étude de cas, Rousseau vs Voltaire.

⁵ Dans l'introduction de son roman, Voltaire précède les quatre vers en question de la note suivante :

« Ces petits vers conviennent assez à un grand nombre de raisonneurs ; et c'est une chose assez plaisante de voir un grave directeur d'âmes finir par un procès criminel, conjointement avec un banqueroutier [Billard, et l'abbé

intelligents, mais chez qui la réalité dévoile une légèreté et un échec permanent. Nous découvrons ici une nouvelle stratégie de La Quotidienne vis-à-vis de ses ennemis, en se moquant d'un ennemi, à savoir Louvet, en citant de la littérature d'un autre ennemi, en l'occurrence Voltaire. La Quotidienne fait un usage ironique de la littérature de Voltaire pour se moquer de Louvet. La littérature de Voltaire, la timide présente dans La Quotidienne, continue à être instrumentalisée par cette feuille pour fustiger ses ennemis.

10- « Jeune beauté »

Les couplets du citoyen Bellemare sont de retour dans la livraison du 19 août 1795, ils sont cette fois à l'adresse d'un personnage féminin, que l'auteur des couplets ne nomme pas mais dont il décrit l'état et la situation. Cette femme est une jeune fille, si belle que l'on peut la comparer à Vénus, voire lui donner le nom de cette dernière, mais qui est actuellement en colère parce que son nom a été remplacé par celui de Charrue¹, dixième jour (décadi) du mois de brumaire (novembre²) du calendrier révolutionnaire³ : « A une jeune personne, fâchée de voir son prénom remplacée par la Charrue du Calendrier moderne. » Bellemare joue ici le rôle du consolateur auprès de la jeune fille : les changements apportés par la Révolution sont futiles, tant que le nom de Vénus est indéracinable dans son lieu d'origine, « le calendrier d'Homère », les autres changements ne seront guère, dit Bellemare, méritoires de notre attention.

« A une jeune personne, fâchée de voir son prénom remplacée par la Charrue du Calendrier moderne.

Air : J'aimais une jeune Beauté.

De ton chagrin, je suis surpris,
Et j'en blâme l'injuste cause :
Tu sais que Vénus et Cypris
Sont en français la même chose.
Et puis ce nom tant regretté
Est une perte bien légère,
Quand le véritable est resté
Dans le calendrier d'Homère.

Qu'une fille cherche à seize ans,
A perdre le nom de son père ...
Tu ris ... est-ce moi que tu prends
Pour ce confident de ce mystère !
Eh ! Quoi je deviendrais un jour,
Si j'en jugeais par ton silence,

Grizel, fameux directeur de consciences.] A ce propos, nous réimprimons ici ce petit conte qui est ailleurs ; car il est bon qu'il soit partout. »

Romans de Voltaire. T. 1. Paris, Pierre Didot l'aîné. 1821, p. 171

¹ La Charrue est « l'instrument des richesses terriennes », donc symbole de la fécondité de la terre et de la tradition agraire de la nation. NORA Pierre. Les Lieux de mémoires. Bronislaw Baczko, le calendrier républicain, *Décréter l'éternité*. Paris, Gallimard, 1997. p. 80

² Le 10 brumaire correspond au 1^{er} novembre dans le calendrier républicain, jour de la Toussaint. Il ne semble pas possible que la jeune fille s'appelait Toussaint ! La question reste donc suspendue : quel était le prénom de la jeune fille, qui a été remplacé par celui de Charrue ?

³ *Tableau des dates, jours, mois et années du calendrier républicain français, depuis son origine jusqu'à sa suppression*, correspondants avec ceux du Calendrier Grégorien. Marseille, an XIV (1805). p. 13

Avec ma *Charrue* et l'Amour¹,
Le premier laboureur de France.²

Par le cit. BELLEMARE.³ »

Ces couplets s'ajoutent donc à une longue série d'articles dans *La Quotidienne* sur le calendrier révolutionnaire⁴. Nous avons souligné la position hostile de ce journal à l'égard de cette invention, ou hérésie, responsable d'un déséquilibre ingérable, notamment au niveau de l'économie et des relations commerciales. Bellemare revient sur ce sujet, mais sous un angle mythologique, afin de montrer le décalage entre la beauté de la mythologie, de ses histoires et de ses noms (Vénus, Cypris⁵) et la dérision qui s'attache aux noms du calendrier républicain (*Charrue*). Entre *Charrue* et Vénus, si le critère de choix est la mélodie des deux, *Charrue* ne devrait pas avoir beaucoup de chance dans sa rivalité avec Vénus ; cette opposition satirique relève surtout, en second plan, d'une opposition entre le registre populaire des noms du calendrier révolutionnaire, et celui de l'histoire royale et cléricale de l'Ancien Régime. La mythologie grecque se trouve ici, de par ses fastes et sa supériorité esthétique, annexée au deuxième registre ; elle l'emporte nécessairement – selon Bellemare et *La Quotidienne* – sur le langage donné par l'imagination paysanne des révolutionnaires, ce qui explique la colère de la jeune personne en question, déclassée aussi bien esthétiquement que linguistiquement.

Il faut avouer que ces couplets, comme tous les écrits de littérature dans ce journal, abondent en signes allusifs assez équivoques, à propos de personnes ou de situations différentes. Dans le deuxième couplet, Bellemare adresse la parole à une jeune fille de seize ans qui cherche à « perdre le nom de son père. » S'agit-il de la même jeune personne (de seize ans⁶), s'appelant éventuellement Vénus du premier couplet ? Une ambiguïté à lever, une ambiguïté qui n'est pas pour autant nouvelle dans *La Quotidienne*, où la censure de cette époque-là aggrave la lacune du lecteur moderne et l'empêche de saisir toutes les données auxquelles le rédacteur et les collaborateurs font allusion.

Quant à la forme, elle connaît un changement dans cette livraison ; aux cinq couplets et quatre vers chacun (quatrain) qu'on a vus chez Bellemare, ce dernier recourt ici à la stratégie de deux couplets huit vers chacun ; l'air des couplets est *J'aimais une jeune Beauté*, que l'on retrouve dans les ouvrages de chansonniers au début du XIX^e siècle, comme dans *Le chansonnier des Grâces*⁷, en 1812, et *Les soirées chantantes, ou le chansonnier bourgeois*.¹

¹ « Selon Hésiode, l'Amour, le plus beau des immortels, était au commencement avec le Chaos, auquel il s'unit pour former les hommes et les animaux. C'est l'Amour encore qui, dit-il, donne naissance aux dieux, avant la création du monde. Selon d'autres, il était fils de la Nuit et d'Éther ; Orphée le croit issu de Saturne ou du Temple. Platon le fait naître du dieu des richesses, qu'il nomme Porus, et de la Pauvreté. Sapho le range parmi les enfants de la Terre. Selon d'autres encore, la Nuit pondit un œuf, le couva sous ses ailes noires, et fit éclore l'Amour, qui déploya soudain ses ailes dorées, et prit son essor à travers le monde naissant. Les Romains en distinguaient deux ; l'un qui présidaient aux amours mutuels ; l'autre qui vengeait les amours méprisés. » LEFRANC Émile. Cours complet de mythologie : pour servir à l'intelligence des auteurs classiques grecs, latins et français. 3^e édition. Lyon, Paris, Librairie classique de Perisse Frères, 1842. p. 160

² Les vers sont octosyllabiques.

³ Le Tableau de Paris. N° 182, 19 août 1795. p. 4

⁴ Voir 2^e partie, deuxième chapitre.

⁵ Vénus ou Cypris, déesse de la beauté et de l'amour, suivant les Grecs, fille de la Mer, reine de Chypre : c'était la Vénus terrestre ; Vénus-Uranie ou la Céleste était fille du Ciel et de la Lumière.

LONGCHAMPS Buret de. *Les fastes universels ou Tableaux historiques, chronologiques et géographiques...* T. 1 Bruxelles, J. P. Dupont, 1823. p 111

⁶ C'est presque toujours la même tranche d'âge pour les femmes dont *La Quotidienne* fait mention (jeunes filles). Dans la livraison du 13 septembre, *La Quotidienne* publiera des couplets, sous le titre de *La montagne en déroute*, écrits par une « jeune demoiselle de 15 ans et deux tiers. »

⁷ <http://bit.ly/2djjnEt>

Nous atteignons le mois de septembre 1795, dernier mois de la Convention nationale qui se défend, en reculant, contre les attaques des royalistes et des montagnards, sentant que l'ère d'un nouveau système politique approche, qui mettra fin au premier système de la première République après la Révolution. La presse, vu leur deuxième essor après la chute de Robespierre, joue le plus grand rôle dans cet engouement pour la cause de la pauvre jeune fille de Louis XVI ; les rumeurs autour d'un échange de Marie-Thérèse de Bourbon avec cinq républicains français incarcérés chez les Autrichiens a fortement encouragé les Parisiens à réclamer sa liberté. En effet, la Convention vote, le 30 juillet 1795 (12 messidor an III), une loi portant que « la fille du dernier roi sera remise à l'Autriche, à l'instant où les représentants du peuple et autres détenus par ordre de ce gouvernement seront rendus à la liberté.² » Et le Directoire décrète la loi du 2 frimaire an IV (27 novembre 1795), qui ordonne aux comités qui sont de droit de « [...] prendre les mesures nécessaires pour échanger la fille du dernier roi contre les citoyens Camus et Quinette et autres députés et agents de la République.³ » Marie-Thérèse quitte finalement le Temple le 17 décembre 1795.⁴

C'est donc à partir de juin 1795 que les conditions de la prison s'adoucissent pour la jeune prisonnière ; on lui permet des visites et lui apporte des vêtements pour lui préparer à une liberté à laquelle elle n'est depuis longtemps plus habituée. Ses souffrances au Temple ne sont pas néanmoins passagères pour être facilement oubliées, elle écrivait depuis son Temple dès que l'occasion lui est donnée, et c'est dans ce fil de mémoires nostalgiques que les couplets, parus dans la livraison du 5 septembre de La Quotidienne sont rédigés.

Marie-Thérèse de France serait-elle la rédactrice des couplets, ou ceux-ci sont-ils écrits par quelqu'un d'autre mais portant sa voix, comme l'étaient plusieurs couplets à l'époque⁵ ? Hélène Becquet, auteur de Marie-Thérèse de France : l'orpheline du temple, nous parle de Joseph-François Michaud, le « directeur » de La Quotidienne qui « en [les couplets] a fait un recueil, sous la forme d'un almanach intitulé *Les adieux de Marie-Thérèse Charlotte de Bourbon*, publié pour la première fois à Bâle, en 1796 et republié en 1797, sous le nom de M. d'Albins.⁶ » Rappelons brièvement que Michaud, s'il participait à la rédaction des articles de La Quotidienne en 1795, ne les signait pas, contrairement à Gallais, mais il n'est absolument pas à exclure que les *adieux d'une jeune Prisonnière* fasse partie de l'almanach de Michaud qui sera publié un an plus tard. Dans tous les cas de figure, les couplets de ces adieux portent la voix de Marie-Thérèse, c'est elle qui prend la parole pour exprimer, même quelque temps avant sa liberté imminente, les maux de la captivité, les terribles souvenirs des souffrances de sa mère et son frère ainsi que la désolation et l'amertume qu'elle sent pour la France. Le dernier couplet est une preuve de grandeur d'âme de cette fille qui exprime, malgré tout,

¹ REIGNY Louis-Abel Beffroy de. Les Soirées chantantes, ou Le Chansonnier bourgeois : formé du choix de tous les Vaudevilles, Couplets, Romances, Rondes, Scènes chantées. Du Cousin-Jacques. Vol. 2. Paris, Moutardier, an XIII (1805). p. 90 <http://bit.ly/2aVVGHZ>

² NETTEMENT Alfred. Vie de Marie-Thérèse de France, fille de Louis XVI. Paris, Jacques Lecoffre et C^{ie}, 1859. p. 191

³ Ibidem

⁴ Nettement, op.cit., p. 200

⁵ Lacretelle jeune écrit à l'époque Madame Royale sortant du Temple, une pièce en vers ; Michaud célèbre également l'événement par des vers publiés sous le pseudonyme d'Albins.

Nettement, Vie de Marie-Thérèse de France, p. 199

⁶ Hélène Becquet, « La fille de Louis XVI et l'opinion en 1795 : sensibilité et politique », Annales historiques de la Révolution française [En ligne], 341 | juillet-septembre 2005, mis en ligne le 15 septembre 2008, consulté le 28 janvier 2015. URL : <http://ahrf.revues.org/1620>

un sentiment d'humilité et d'amour pour son pays, qu'elle ne « haït » pas et auquel elle souhaite « la paix ».

Les couplets sont écrits sur l'air de Charmante Gabrielle, air qui est, semble-t-il, assez ancien car il figure dans un ouvrage qui remonte au début du XVIII^e siècle, *Lettres galantes et poésies diverses de Me la marquise de Penné*, en 1724.¹ Air qu'on retrouvera évidemment dans plusieurs ouvrages de la fin du XVIII^e et du début du XIX^e siècle. Les couplets sont au nombre de trois dont chacun se compose de huit vers ; ils relatent, chronologiquement, l'histoire de l'emprisonnement de la jeune fille : ses souffrances dans le premier couplet, l'avenir inconnu dans le deuxième et son amour pour son pays au troisième.²

« LES ADIEUX D'UNE JEUNE PRISONNIÈRE³.

Air : *Charmante Gabrielle*

Victime infortunée
Sans fortune sans parents !
Aux regrets condamnée
Dès mes plus jeunes ans ! ...
Français, donnez des larmes
A mes malheurs,
Elles ont tant de charmes
Pour les bons cœurs.

Dans quel lieu de la terre
Me conduit-on, hélas !
Le souvenir d'un père
Suivra partout mes pas.
D'une sensible mère
J'entends les cris,
J'entends ceux de mon frère⁴ ...
Et moi je vis !

Je quitte ma patrie
Sans pouvoir la haïr :
Sur ses maux attendrie,
On me verra gémir !
Ciel pardonne à la France,
Rends-lui la paix ...
C'est le vœu qu'en silence
Encore je fais.¹ »²

¹ GARDE Victoire Thomassin de la. *Lettres galantes et poésies diverses de Me la Marquise de Penné*. Vol. 2. Paris, Denis Mouchet, 1724. p. 402

² Les mêmes couplets réapparaissent dans *L'Almanach des honnêtes gens de 97*, de Pierre Salles. 1797. p. 207 <http://bit.ly/2bxxQvK>

³ La vie au Temple s'adoucit pour la jeune captive : on lui plaçait une femme auprès d'elle, « madame Bocquet de Chatereine, femme d'un employé à l'administration de la police, [...] bien instruite et bien douée pour les arts, sachant le latin, parlant l'italien, [...] ».

Nettement, *Vie de Marie-Thérèse de France*, fille de Louis XVI, p. 180-181

⁴ Marie-Thérèse était au troisième étage au Temple, avec sa mère Marie-Antoinette et sa tante Élisabeth, au dessus de son frère.

La réponse aux derniers couplets ne tardera pas à paraître dans La Quotidienne ; cinq jours plus tard, dans la livraison du 10 septembre 1795, on publie une *Réponse aux adieux d'une jeune Prisonnière*, dont l'auteur est Alexandre Raimond. L'air des couplets est le même que celui des *Adieux d'une jeune prisonnière* (Charmante Gabrielle) ; la construction des couplets de cette réponse ne change pas non plus : trois couplets, huit vers chacun, qui mettent tous l'accent sur une prise de conscience par tous les Français de la souffrance de Marie-Thérèse Charlotte de France, et qui affirment une fidélité éternelle à son souvenir même après qu'elle aura quitté son pays natal. Les souvenirs des Français pour Marie-Thérèse de France seront résumés par leur « tendresse » pour elle ; la fidélité des Français pour le souvenir de la jeune fille est en même temps un signe de fidélité comme d'engagement, aussi bien moral que politique, au souvenir de la royauté. Alexandre Raimond veut dire que la monarchie est, et restera, bien enracinée dans la mémoire collective qui ne manquera ni d'amour ni d'obéissance au sang royal, dont Marie-Thérèse de Bourbon est un des derniers descendants.

Une réponse positive donc, une expression de présence et de loyalisme à cette pauvre jeune fille qui quittera bientôt son pays. La Quotidienne précise dans le titre des couplets qu'il s'agit d'une *Réponse aux adieux d'une jeune prisonnière, insérés dans le N° 189 de la Quotidienne*. Alexandre Raimond aurait-il écrit ces couplets dans l'objectif uniquement de répondre aux couplets insérés dans ce numéro-là de La Quotidienne ? Ces couplets ont-ils été seulement publiés dans La Quotidienne en guise de réponse à un numéro précédent ? Alexandre Raimond avait envoyé une lettre à destination de Mme de Chanterel, au Temple, le 5 fructidor an III (22 août 1795)³, dans laquelle il répond à la romance intitulée la jeune infortunée, que nous avons étudiée et qui est de M. de Mousiter (ou Dumoustier selon La Quotidienne) dans la livraison du 15 août du même journal (N° 178). S'agit-il de deux réponses différentes du même Alexandre Raimond, l'une à la jeune infortunée et l'autre aux Adieux de la jeune Prisonnière publiée dans La Quotidienne le 10 septembre ? Dans le même sens, posons également la question sur l'identité d'Alexandre Raimond. Est-ce Alexandre Raimond Dévie (ou de Vie), (1767-1852), prélat et écrivain⁴, ou est-ce un autre Alexandre Raymond, « un inconnu » peut-être comme nous le dit G. Lenôtre dans La fille de Louis XVI : Marie – Thérèse Charlotte de France, Duchesse d'Angoulême, en 2014, et à propos de l'identité duquel Hélène Becquet exprime le même embarras, quand elle dépeint les derniers mois de la vie de la jeune fille au Temple ? Michaud mentionne dans son Almanach, ajoute Hélène Becquet, l'existence à l'époque de « bulletins » qui s'appelaient les « bulletins du Temple », « publiés dans les journaux de droite au rythme d'environ un mois. [...] On ne sait pas non plus qui écrit ces articles. Celui relatant la visite de Mme de Tourzel est signé Alexandre Raimond mais rien ne prouve que cet écrivain, dont nous ne savons rien par ailleurs, ait été l'auteur des autres.⁵ » Dans l'attente d'une réponse plus précise à ces interrogations, La Quotidienne s'approprie ces couplets en les publiant, dans sa livraison 194 du mois de septembre (10 septembre), comme une réponse aux *Adieux d'une jeune prisonnières*.

¹ Le schéma des syllabes : le mètre est hexasyllabe pour les 5 premiers vers et le 7^e vers, quadrisyllabe pour les vers 6 et 8 : (6, 6, 6, 6, 6, 4, 6, 4)

² La Quotidienne. N° 199, 5 septembre 1795. p. 2

³ Lettre à Mme Chanterel, à la tour du Temple, en réponse à la romance de « la jeune infortunée ». (Par Alexandre Raimond [5 fructidor].)

⁴ Dictionnaire biographique de la Drôme. p. 247

⁵ Hélène Becquet, « La fille de Louis XVI et l'opinion en 1795 : sensibilité et politique », Annales historiques de la Révolution française [En ligne], 341 | juillet-septembre 2005, mis en ligne le 15 septembre 2008, consulté le 28 janvier 2015. URL : <http://ahrf.revues.org/1620>

Lisons-les donc et découvrons, pour la première fois dans notre corpus de La Quotidienne, le style poétique d'Alexandre Raimond.

« Réponse aux adieux d'une jeune Prisonnière, insérés dans le N° 189 de la Quotidienne.

Air : *charmante Gabrielle ! Etc.*

Aimable infortunée !
Dont les affreux malheurs
A notre destinée
Attachent les douleurs ;
C'est trop peu que des larmes
 Pour un tel sort !
Pour nous, s'il est des charmes,
 C'est dans la mort.

Mais tant que sur la terre,
Condamnés à gémir,
Nous pourrons ne pas taire
Un vœu seul ... un soupir,
Vers CHARLOTTE¹ sans cesse
 Il volera ;
Tout de notre tendresse
 Lui parlera.

En quittant la patrie
Où tu reçus le jour ;
Oui, ton âme attendrie
Emporte notre amour :
C'est le gage sincère
 De nos regrets ...
Tu seras toujours chère
 Aux cœurs Français.²
 ALEXANDRE RAIMOND.³ »

Ainsi, la fille de Louis XVI devient l'héroïne de la poésie chantée grâce à laquelle La Quotidienne se faisait l'objectif de promouvoir la liberté ; elle devient une héroïne de poésie, une héroïne de littérature, une héroïne romantique⁴ qui inspire les hommes de lettres, notamment ceux qui militent pour la cause de la monarchie en France à l'époque. La Quotidienne s'inscrit donc dans la vogue de la presse à ce temps-là qui s'engage pour la libération de Marie-Thérèse Charlotte de France. Cette dernière n'est plus la fille Capet comme les républicains l'appellent, ni uniquement une des dernières personnes héritières de la royauté, telle que les royalistes considéraient, Marie-Thérèse, de juin jusqu'à sa libération en décembre 1795, devient un personnage littéraire précieux et une inspiratrice aussi bien aux

¹ Il semble que le prénom de Charlotte sonne différemment, en particulier pour les réactionnaires. Souvenons-nous de la jeune fille Charlotte Corday qui a assassiné Marat, un ennemi juré des royalistes !

² Le mètre des vers est hexasyllabe, alors que le sixième et huitième vers de chaque couplet se composent de 4 syllabes : 6, 6, 6, 6, 6, 4, 6, 4

³ La Quotidienne. N° 194, 10 septembre 1795. p. 3

⁴ H. Becquet, « La fille de Louis XVI et l'opinion en 1795 : sensibilité et politique ».

plumes littéraires que politiques de son temps. Cette valeur littéraire de Marie-Charlotte est donc mise en valeur par la contribution de la presse à l'époque, qui s'est chargée de l'ascension de la jeune fille, devenue icône politique et littéraire à l'époque.¹

13- *La « déroute » de la montagne*

Les couplets ne tarissent donc pas dans le mois de septembre 1795, leur présence est croissante et leurs thèmes, bien qu'ils convergent souvent dans l'actualité politique, varient par rapport à l'axe à partir duquel ils sont soulignés. Après une série de plusieurs couplets qui ont pour sujet principal l'emprisonnement de Marie-Thérèse, fille de Louis XVI, les prochains aborderont de nouveau la tyrannie agonisante, autrement dit de la Montagne qui perd ses dernières forces et s'approche de la sombre destinée qu'elle mérite, selon *La Quotidienne*. Ils sont écrits par une jeune fille de 15 ans, mais transmis au journal par une tierce personne qui ne divulgue pas son identité. Homme ou femme, la personne qui fait l'intermédiaire entre la jeune fille auteur des couplets – dont on ne connaît pas l'identité non plus – et *La Quotidienne* participe à nous présenter une forme inhabituelle dans le courrier des lecteurs avec un triangle composé de trois protagonistes : destinataire, destinataire et intermédiaire.²

« La Montagne en déroute.

Air : *Eh ! Mais, oui-da !*

Lorsque dans sa province
Chacun retournera,
A chaque petit prince,
Compte on demandera.
Eh mais ! Oui-dà !
Comment peut-on trouver du mal à ça ?
Oh ! Mais oui-dà :
On ne peut pas trouver du mal à ça

L'intention écrite,
On leur présentera,
Leurs motions ensuite
On lui comparera ;
Eh mais, etc.

Au député fidèle
Justice l'on rendra ;
Au commis infidèle
Le procès on fera :
Eh mais, etc.

Lors, Tallien, le tendre,
La peine subira ;
On lui fera rendre
Le sang qu'il dévora ;
Eh mais, etc.

¹ Nous avons parlé, dans la première partie, du poème d'André Chénier, *la Jeune captive*, qui renvoie à la Jeune prisonnière publiée dans *La Quotidienne*. C'est donc la poésie de la captivité à l'époque, illustrée, entre autres, par ces deux exemples.

² Voir 2^e partie, *Courrier des lecteurs*.

De Louvet l'agréable
Le journal [cessera¹],
Lodoïska l'aimable
Seule lui restera ;
Eh mais, etc.

Fréron, le grand coupable,
Grâce demandera ;
Mais le peuple intraitable,
Grâce ne lui fera ;
Eh mais, etc.

De tel qui fait bombance
La bourse décroîtera [*sic*] ;
Mais, pour sa récompense,
Son nez s'allongera ;
Eh mais, etc.

De cette troupe honnête
Personne ne rira ;
Plusieurs perdront la tête,
Et la France dira :
Eh mais ! Oui-dà !
Comment peut-on trouver du mal à ça !
Oh ! Mais oui-dà :
On ne peut pas trouver du mal à ça ?

Par une demoiselle de 15 ans et *deux tiers*.² »

La lettre de la jeune fille parle du « départ des restes de la montagne » que les poètes à l'époque s'empressent d'immortaliser par le biais de la poésie. L'auteur des couplets (la jeune demoiselle), exprime une certaine certitude que les vers composés à cette occasion seront envoyés au « charmant » journal de La Quotidienne. Mais que veut-on dire par le « départ des restes de la montagne » ? Il est probablement question de la fin imminente des derniers partisans de la Terreur, affaiblis par la reconquête de la liberté de la presse et la fin prochaine d'un système politique qui n'est plus adéquat aux attentes des citoyens (la Convention). Un changement aussi important mérite absolument d'être célébré par la voie de la littérature et de la poésie.

Les principaux personnages dont la lettre annonce le châtimeut sont Tallien, Louvet et sa femme Lodoïska, ainsi que Fréron et tous les accapareurs qui se sont fait une fortune aux frais de l'argent public. Le ton est sévère et les vers n'annoncent aucune tolérance pour les terroristes : ce sont les représailles³ et chacun aura à endurer le même malheur qu'il a fait subir aux autres, c'est le moment de la justice tant attendue. Il est intéressant de voir ce talent poétique provenir d'une jeune demoiselle de 15 ans et deux tiers⁴, cela montre un intérêt particulier de la génération de cette époque à la politique et manifeste son souhait de ne pas passer à côté de l'actualité, dont il convertit les événements en littérature. Cette lettre donne

¹ Le mot est illisible dans le journal.

² La Quotidienne. N° 197, 13 septembre 1795. p. 2-3

³ La réaction thermidorienne (notamment la terreur blanche, menée par les royalistes).

⁴ Allusion également au Décret des deux tiers, dont nous parlons plus loin.

donc un indice sur un engagement des jeunes – notamment les jeunes filles – dans la politique de leur temps, elle démontre également que les femmes, et dès leur jeune âge, participent, elles aussi, activement au mouvement politique et culturel de leur époque.

Les couplets sont au nombre de huit, dont chacun se compose de cinq vers, mètre hexasyllabe, avec le même refrain « Eh mais, etc. », sauf le premier et le dernier couplet, qui se terminent par un refrain de trois vers, mètre octosyllabe, ce qui y hausse le nombre de vers à sept : « Comment peut-on trouver du mal à ça ? Oh ! mais oui-dà : On ne peut pas trouver du mal à ça ! » Les points d'interrogation et d'exclamation seront inversés pour le refrain de la dernière strophe : point d'interrogation pour le cinquième vers, *comment* ... et point d'exclamation pour le dernier vers, *on ne peut pas* ... Quant à l'air des couplets, Eh ! mais, oui-dà !, il est un air célèbre qu'on rencontre dans plusieurs journaux de la Révolution, comme dans les Actes des Apôtres de Peltier en 1790, et déjà dans *l'Esprit des journaux français et étrangers*, en 1783 ; on le trouve également, plus tôt, dans la parodie en trois actes intitulée *Nanine, sœur de lait de la reine de Golconde*¹ en 1768. Air bien connu qui sert à une jeune fille de quinze ans et deux tiers, non pour faire une parodie gaie, mais pour décrier une des factions actrices de la Révolution, pour laquelle elle partage avec La Quotidienne l'animosité la plus prononcée.

14- Louvet, Chénier, Legendre, Fréron, Tallien ... et Démocrite

Dans le même contexte de liesse à l'occasion de l'approche de la fin des derniers tyrans, Démocrite publie de nouveaux couplets sur *l'air des Dettes*² dans la livraison du 18 septembre du journal. Leur sujet est le décret du 5 fructidor an III (22 août 1795), par lequel la Convention adopte la Constitution dite de l'an III³, qui ordonnait la réélection des deux tiers des membres de la Convention au nouveau corps législatif.⁴ Démocrite – nom de philosophe grec matérialiste que l'auteur anonyme se choisit comme pseudonyme – fait précéder ses couplets, insérés dans l'article de Paris, d'une introduction décrivant la situation politique du moment, à laquelle Démocrite réagit en rédigeant chaque fois des couplets sur des airs variés.

Donc pour Démocrite, homme de lettres ou homme politique s'exerçant à la littérature, la poésie a une fonction politique car elle sert d'expression d'un certain événement politique, ou pour rabaisser/louer une figure politique quelconque. Dans son introduction, Démocrite révèle que son scrutin pour la Constitution de l'an III a pris la forme d'un couplet sur l'air : Allez-vous en, gens de la noce⁵ ; donc la réponse, ou la réaction, à l'actualité politique peut se manifester sous une forme littéraire et/ou musicale, c'est-à-dire moins crispée et plus

¹ GONDOT Pierre-Thomas. *Nanine, sœur de lait de la reine de Golconde* ; parodiée, par imitation, sur les plus jolis Airs connus, en trois actes et quelques vaudevilles. À Genève (s. n.), et à Paris, chez la veuve Duchesne, 1768. p. 33 (On précise que l'air appartient à la parodie et non à la pièce de Voltaire).

Il faut souligner ici que La Quotidienne adopte une forme différente de parodie car, alors que le lecteur s'attend souvent, en lisant « parodie », à une ambiance gaie et amusante, les parodies de La Quotidienne sont plutôt noires. Cette feuille propose une nouvelle forme de parodie, dramatique et noire. Le rire noir est souvent l'arme de l'opposition ; il ne ressemble pas au rire sarcastique qui vise à se moquer, le rire de l'opposition est sérieux, engagé et obscur.

² Un des airs connus à l'époque, qu'on trouve par exemple dans le *Mercur de France. Dédié au Roi*, en 1791, sur lequel est écrit une de ses charades. <http://bit.ly/2bso0Hf> p. 51

³ LE BAS Ph. France. Dictionnaire encyclopédique. T. 8. Paris, Didot, 1842. p. 372

⁴ Michaud J.-F. et L.-G. Biographie universelle ancienne et moderne ou histoire par ordre alphabétique, de la vie privée et publique de tous les hommes qui se sont distingués par leurs écrits, leurs actions leurs talents. T. 39. Paris, L. G. Michaud, 1825. p. 188

⁵ On trouve déjà cet air en 1786, dans le livre d'Antoine-Joseph Gorsas, intitulé *L'Âne promeneur ou Critès promené par son âne : chef-d'œuvre pour servir d'Apologie au Goût, aux Mœurs, à l'Esprit, et aux Découvertes du Siècles*. Quant à l'édition, l'ouvrage se trouve chez Démocrite, Imprimeur-libraire de son Allégresse Sereinissime Falot Momus. Pampelune (une ville de la communauté forale de Navarre en Espagne). 1786. <http://bit.ly/2b8LtOV> p. 118

loufoque. La poésie, et la littérature en général, tout comme la musique, seront-elles aussi des moyens d'action et de réaction politiques ? Voter par un couplet, réagir à un décret par un chant ... c'est pratiquer la politique d'une manière moins formelle mais plus intelligente, sinon saugrenue, pour le moins astucieuse. Aux menaces des armes, Démocrite dit avoir réagi en composant un couplet sur l'air de *Va t'en voir s'ils viennent*¹, et pour imiter la joie des opprimés de Rouen, il chante des couplets sur le même air que les couplets précédents (ceux de la jeune fille de quinze ans), Eh mais oui-dà ! Comment peut-on trouver du mal à ça ? Par conséquent, le chant, la poésie et la musique deviennent un culte pour Démocrite, un culte qui contredit le sérieux et met en priorité un exercice plus désinvolte de la politique et plus amusant comme plus efficace. En conséquence, l'on peut déduire que l'humour, noir, est plutôt l'arme de l'opposition, car il est l'expression de la réaction de ceux qui sont dans une position moins forte que les hommes du pouvoir ; l'arme de ces derniers se manifeste davantage dans l'ironie, qui reflète une supériorité par rapport aux rivaux politiques dans l'opposition.

Les couplets tournent autour de ce qui disparaît et de ce qui restera ; leurs cibles sont Louvet, Tallien, Chénier (Marie-Joseph), Legendre, Fréron, et Lanjuinais. Seulement ce dernier est dépeint positivement, alors que les autres sont, comme dans les couplets et articles précédemment parus dans notre feuille, objet d'ironie sans pitié. Si Chénier est renvoyé, ajoute Démocrite, Paris perdra ce talent de calomnie et, ajoute-t-il, c'est une chose regrettable ; cependant, son théâtre continue à être l'objet des sifflets d'un public furieux contre lui, et c'est cela qui console les citoyens. Legendre² est mentionné par son ancienne profession, boucher ; Démocrite se réjouit du retour prochain de Legendre à ce métier, car il est préférable qu'il verse le sang des animaux que celui des hommes, allusion à des accusations de participer aux massacres des journées révolutionnaires, comme celui du 2 septembre 1792. Fréron et Tallien connaîtront le même sort ; ils ne pourront plus se faire entendre par le public mais, pour le premier, sa feuille ne restera pas sans intérêt et, pour le deuxième, les retrouvailles sont assurées avec ses semblables, les autres scélérats. Néanmoins, malgré ces images exécrables, il reste une lumière au bout du tunnel, voyons-la dans le personnage de Lanjuinais³, le défenseur modéré de la liberté, des émigrés et des prêtres déportés, s'ajoute à Boissy-d'Anglas dans la catégorie des personnages amis de

¹ Air qu'on trouve en 1788 dans l'ouvrage de l'Abbé *** de Grenoble, intitulé *La Cantatrice grammairienne : ou l'art d'apprendre l'orthographe française seul, sans le secours d'un maître, par le moyen de chansons érotiques, pastorales, villageoises, anacréontiques*. <http://bit.ly/2bxDn5j> p. 138 Ainsi que dans *Les Sabats jacobites*, de François Marchant, en 1792. <http://bit.ly/2btLYVu> p. 358

² LEGENDRE Louis (1756-1797). Ancien boucher, il participe aux principaux événements de la Révolution ; nommé député à la Convention, il se déclare hautement républicain mais entame une politique incertaine, car il est assez difficile de prouver son implication dans les événements sanglants du 2 septembre. Il est un de ceux qui ont participé à renverser Robespierre, il réclame la mort aux terroristes après le 9 Thermidor et déclare la guerre contre certains de ses anciens amis montagnards. Il lègue, « par testament, son corps à la faculté de médecine, afin d'être utile aux hommes même après sa mort. »

CHAUDON Louis-Mayeul, BROTIER Gabriel, BARTHÉLEMY Mercier (abbé de Saint-léger) et al. *Dictionnaire universel, historique, critique et bibliographique*. Dictionnaire universel, historique, critique et bibliographique. 9^e édition. T. 10. Paris, Le Prudhomme, chez Garnery, 1810. p. 18

³ Lanjuinais Jean-Denis (1755-1827), commence sa carrière comme avocat et participe à la création du Club breton : malgré son attitude fermement hostile aux privilèges, il manifeste toujours une certaine tolérance à l'égard du clergé, et collabore à la rédaction de leur Constitution civile. Il prend également parti favorable pour l'égalité des droits politiques des hommes de couleur des colonies. Plus proche des députés de la Plaine, comme Boissy-d'Anglas, son modérantisme le rend suspect comme royaliste ; il rejoint la révolte fédéraliste sous la Terreur et ne regagne la Convention qu'après le décret du 18 ventôse an III (8 mars 1795). Son retour à la Convention est marqué par une réaction prononcée contre la Terreur et une franche défense de la liberté dans toutes ses connotations. Voilà pourquoi les soupçons renaissent qu'il soit de conviction royaliste, mais rien ne le prouve, surtout qu'il participe à la rédaction de la Constitution de l'an III, et s'oppose sans ambiguïté au soulèvement royaliste du 13 vendémiaire an IV (5 octobre 1795). Ses idées libérales reflètent une conception juridique qui a pour principes l'égalité juridique, la propriété et la suppression des ordres.

Soboul, *Dictionnaire de la Révolution française*, p. 641-642

La Quotidienne en 1795. Lanjuinais incarnerait-il une nouvelle vision de La Quotidienne envers l'actualité de 1795, plus réconciliatrice avec la bourgeoisie ? La royauté modérée de La Quotidienne semble converger, dans l'axe du rejet du despotisme et du soutien à une liberté absolue d'expression et de culte, avec une bourgeoisie moderne dont Lanjuinais fait partie. L'acceptation de Lanjuinais et Boissy-d'Anglas par La Quotidienne illustrent sa tendance au modérantisme ; elle réussit à surmonter les différences idéologiques de base pour viser un cadre politique plus large et plus unificateur. Cet objectif, comme tant d'autres, peut bien passer par l'intermédiaire de la poésie, du chant et de la musique.

« Paris.

Je suis très gai, très gai, Citoyen, surtout lorsque je vois luire l'aurore du bonheur, et je chante du matin au soir, il n'y a rien, (pas même le plat journal de la *Sentinelle*), qui me fournisse le sujet de quelques couplets ... Croirez-vous que mon scrutin pour le décret du 5 fructidor était un couplet ? Si j'ai accepté ou refusé, c'est mon secret, mais je peux dire, sans relever le mystère de ma [illisible], que ce couplet est sur l'air : *allez-vous en, gens de la noce*. Quand j'ai entendu quelques honorables gouvernants vous menacer des armées et des désarmés, pour forcer notre volonté, j'ai fait un impromptu sur l'air : *va t'en voir s'ils viennent* ; et l'autre jour, me trouvant aux tribunes, je fus témoin des transports de joie des patriotes opprimés et des patriotes protecteurs, en apprenant l'adhésion du décret des 500 par une commune des environs de Rouen ... En attendant tout le monde chante ; moi dont le caractère est d'une égalité sans exemple, je continue de chanter sur l'air : *Eh mais oui-dà ! Comment peut-on trouver du mal à ça ?* Je termine par quelques couplets sur l'air des dettes.

Quand Louvet sera renvoyé,
Son journal sera-t-il payé ? ...
Ce doute le désole :
Mais il gardera prudemment
Les presses du gouvernement,
C'est ce qui le console.

On n'entendra donc plus Chénier
Vingt fois par jour calomnier !
C'est ce qui nous désole ;
Au théâtre il prendra l'essor,
Nous pourrions le siffler encore,
C'est ce qui nous console.

Legendre n'a plus au sénat
Droit de prêcher l'assassinat,
C'est ce qui le désole ;
Il va, reprenant ses travaux,
Verser le sang des animaux,
Du moins cela console.

Fréron, l'orateur des faubourgs,
Va donc se taire pour toujours,
C'est ce qui nous désole ;
Pour l'usage qui conviendra,
Sa feuille au moins nous restera,
C'est ce qui nous console.

Tallien du corps septembriseur,
Ne sera plus le défenseur,
C'est ce qui le désole ;
Les scélérats sont élargis,
Il va revoir ses bons amis,
C'est ce qui le console.

Le peuple, pour comble de maux,
Lui-même a choisi ses bourreaux,
C'est ce qui le désole ;
Parmi tant de mauvais sujets
On trouve aussi des Lanjuinais,
C'est ce qui nous console.
Au revoir, citoyen.
Démocrite.¹ »

15- « *Rendez-moi mon écuelle...* »

Les prochains couplets sont publiés le 20 septembre 1795 ; ils font, selon la notice de leur écrivain, partie d'un opéra à paraître. L'identité de l'écrivain des couplets, qui est d'ailleurs l'auteur de l'article en question publié dans *La Quotidienne*, n'est pas précisée par le journal, les couplets sont anonymes et nous allons être contraints de limiter notre description à l'opéra par lequel l'auteur anonyme fait précéder les couplets. Il s'agit d'un « opéra à grand spectacle » sur lequel l'auteur travaille et dans lequel il ne compte pas garder de traces du théâtre anglais, qu'il n'apprécie pas. Les thèmes de cet opéra sont, à l'instar de la plupart des couplets et vaudevilles insérés dans *La Quotidienne*, « la terreur et la mort », deux conséquences, ou deux faits, du quotidien bouleversé d'une nation en guerre. Cet opéra se terminera par un vaudeville dont l'auteur nous donne deux couplets intitulés de suite : « les terroristes » et « le peuple de Paris ». L'auteur anonyme suivra donc la tradition du théâtre anglais, réputé par sa tendance à accentuer *l'horreur* ; il compte même surenchérir sur les Anglais, en proposant un opéra puisé de l'actualité française de l'époque, plus sombre, plus cruelle que tout ce que le théâtre anglais peut présenter.

« Je travaille à un opéra à grand spectacle, dans lequel je laisse de bien loin après moi les horreurs du théâtre anglais : la terreur et la mort y jouent leur rôle, voici quelques couplets du vaudeville qui termine la pièce.

¹ *La Quotidienne*. N° 202, 18 septembre 1795, p. 2

S'agit-il de Démocrite l'imprimeur ou d'un autre qui porte ce pseudonyme ?

Air : *rendez-moi mon écuelle de bois.*

LES TERRORISTES.

Rendez-nous Robespierre l'ainé,
Rendez-nous Robespierre ;
Rendez-nous ce tyran forcené,
Et son ami Barère,
Dressez partout des échafauds,
Effrayez l'innocence ;
Il nous faut encore des bourreaux
Pour gouverner la France.¹

LE PEUPLE DE PARIS.

Rendez-nous nos bons députés
Et chassez la montagne,
Partez, messieurs, partez, partez,
Que Dieu vous accompagne ;
Mais, restez, vous, monsieur Dubois,
Ecoutez nos sentences,
Nous faisons des potences du bois ...
Nous faisons des potences.² »³

L'air des couplets est : rendez-moi mon écuelle de bois. Air sur lequel plusieurs couplets, faisant eux-mêmes partie d'opéra-comique, ont été écrits. Nous en citons *l'Hermitage*, opéra-comique en deux actes et en vaudevilles, des citoyens Charles-Augustin Lefranc P. *** et Sewrin, représenté pour la première fois à Paris sur le théâtre de Louvois, le 15 avril 1793.⁴ Le même air fait également l'objet d'un des couplets de l'opéra-comique intitulé *Les Mille et un théâtres*, opéra-comique en un acte et en vaudevilles de François-Georges Desfontaines, représenté sur le théâtre du Vaudeville, le 14 février 1792.⁵ Cet air sera aussi repris au courant du XIX^e siècle, comme dans l'opéra d'Alphonse Martainville, *La Banqueroute du savetier*, à propos de Botte, en 1806, en un acte et en vaudevilles, imité d'un canevas italien de Federici ; représenté pour la première fois sur le théâtre de Montansier-Variétés, le 5 thermidor an IX (24 juillet 1801).⁶

Le premier couplet joue sur l'antiphrase, car l'auteur s'adresse à ses lecteurs en utilisant le pluriel rendez-nous, et en demandant de rendre Robespierre et Barère⁷ au pouvoir, de rendre

¹ Le schéma métrique : 8, 6, 8, 6, 8, 8, 8, 6

² Le schéma métrique : 8, 7, 8, 7, 8, 6, 8, 6

³ *La Quotidienne*. N° 204, 20 septembre 1795. p. 2

⁴ <http://bit.ly/2cCgAU8> p. 41

⁵ <http://bit.ly/2dj216e> p. 31

⁶ <http://bit.ly/2d8qgFx> p. 21

⁷ Bertrand Barère (de Vieuzac), (1755-1841), un géant de la Révolution selon Soboul ; fondateur du journal *Le Point du jour*, journal qui paraît d'avril 1790 jusqu'en octobre 1791. Influencé par la pensée de Rousseau en ce qui concerne l'idée des gouvernements qui ne conviennent pas à la France, il considère que la République ne convient réellement pas à la France et n'accepte ainsi que formellement ce nouveau système politique. Ses positions politiques oscillent entre son refus des Bourbons et, ainsi, son vote pour la mort de Louis XVI, et plus tard son opposition à la création du Tribunal révolutionnaire : il prétendait toujours être un « homme au-dessus des partis. » Les témoignages ne sont pas les mêmes à son égard, tantôt on le soupçonne d'être le responsable de l'exécution de beaucoup d'innocents, tantôt on dit qu'il aurait tenté de sauver beaucoup d'entre eux, dont Lavoisier. Objet d'attaques et de poursuite sous la réaction thermidorienne, on associe son nom à ceux de Billaud, de Collot et de Vadier qui n'étaient pourtant pas ses amis.

la Terreur et sa guillotine aux Français et d'assassiner l'« innocence. » Pour quelle raison ? Parce que, ajoute l'auteur dans les deux derniers vers du premier couplet, la terreur est une nécessité pour être apte à gouverner une nation comme la France. Deux hypothèses ici : soit il s'agit d'une antiphrase totale, par laquelle l'auteur veut mettre en relief la cruauté des souvenirs de la Terreur et que, contrairement à ce qu'il déclare, la politique d'une nation ne s'exerce jamais par la force. Donc une fausse nostalgie pour la Terreur et pour Robespierre. Soit il est question d'une déception vis-à-vis de la manière dont la politique est appliquée à ce moment-là (1795, la Convention thermidorienne) ; une déception que l'amertume de l'opinion publique reflète, le désespoir rend possible la croyance qu'en temps de crise, de guerre et de révolution, la force, la dictature révolutionnaire, voire la terreur sont une nécessité, une obligation.

Le deuxième couplet, intitulé « le peuple de Paris », fait le tri entre les mauvais députés de la République, qui doivent partir, et les bons qui sont invités à rester. De ces derniers, le couplet nomme Dubois-Crancé ; cet homme originaire de la petite noblesse provinciale, dont la famille était traditionnellement au service des armées du roi, affirme dès le début de la Révolution le besoin d'établir une armée nationale, qui soit le point d'attraction de tous les citoyens. Dubois-Crancé refuse l'exemption en ce qui concerne l'adhérence à l'armée nationale : les riches doivent y être présents comme les pauvres. Il croit que le despotisme renaît à partir du moment où les riches sont autorisés à se soustraire à leur devoir national¹. Dubois-Crancé figure-t-il donc dans la liste des amis ou des ennemis de l'auteur de ces couplets ? Dans une dimension plus large, est-il ami ou ennemi de *La Quotidienne* ? Nous aurons droit de ne pas exclure la possibilité d'un ennemi des deux, car l'idée de Dubois-Crancé d'une « refonte institutionnelle », comme dit A. Soboul, des armées royalistes et des troupes de volontaires dans une seule armée républicaine, exprime une volonté d'effacer les frontières et d'établir une égalité parfaite entre les différentes composantes de la société. Cette égalité est contestée par *La Quotidienne* ; nous nous rappelons les débats dans ses articles sur la propriété, et nous nous souvenons comment la pensée de Rousseau a été à plusieurs reprises instrumentalisée pour dénier l'idée d'une égalité parfaite entre les riches et les pauvres. Dubois-Crancé, en désirant former une seule armée républicaine, composée des volontaires (probablement des jeunes de la classe populaire) et des royalistes, opte pour une uniformisation et une refonte des riches et des pauvres dans une des plus importantes institutions de la République naissante : l'armée. Une tentative qui ne peut pas avoir de bon écho dans un journal de réaction et d'aspirations monarchiques comme *La Quotidienne*. Le fait qu'il a été accusé par Robespierre et Barère (acteurs du premier couplet) avant le 9 Thermidor d'être un acolyte de la Contre-révolution² ne saurait pas trop changer notre hypothèse qu'il soit un ennemi de *La Quotidienne*. L'antiphrase, procédé stylistique récurrent dans *La Quotidienne*, sera de la sorte également utilisée dans le deuxième couplet du vaudeville en question, et la poésie musicale sera encore une fois l'instrument gai et intelligent pour aborder l'actualité et en traiter les événements.

16- Les « Étrennes »

Les couplets se succèdent dans le mois de septembre 1795, dernier mois de la Convention thermidorienne qui se prépare graduellement à permettre à un nouveau Régime politique de la première République de s'installer : le Directoire. Nous avons parlé à plusieurs occasions de

Soboul, Dictionnaire de la Révolution française, p. 74

¹ Edmond Louis Alexis DUBOIS-CRANCÉ (1747-1814). DC vote la mort de Louis XVI lors du procès de ce dernier. Soboul, Dictionnaire de la Révolution française, p. 371

² Soboul, Dictionnaire de la Révolution française, p. 372

la situation de la Convention thermidorienne, et évoqué la Constitution de l'an III, décrétée le 5 fructidor an IV pour remplacer la Constitution de l'an I. La nouvelle Constitution (de l'an III) est d'inspiration bourgeoise, dans la déclaration de laquelle les devoirs des citoyens figurent à côté de leurs droits et où les questions de la liberté et de la propriété sont désormais prioritaires. C'est dans ce contexte politique que les prochains couplets paraissent dans la livraison du 23 septembre du journal, c'est-à-dire le 1^e vendémiaire an IV ou le premier jour de l'an IV du calendrier républicain ; voilà la raison pour laquelle ils portent le titre d'*Étrennes de l'An IV* et qu'ils sont chantés sur l'air de le premier mois de janvier.¹ Le premier jour du mois de janvier est le début de l'année grégorienne, il correspond au 23 septembre qui est le premier jour de l'année révolutionnaire, c'est pour cette raison cet air a été choisi pour les couplets en question. Avant de parler du contenu et du thème principal autour duquel tournent ces couplets, soulignons que cet air est souvent utilisé dans les opéras-comiques ; il est l'air de deux couplets lyriques, écrits pour une femme anonyme la veille de sa fête et publiés dans les *Étrennes du Parnasse*, en 1777² ; le même air est présent dans les œuvres complètes de Joseph Vadé, dans un de ses couplets, intitulé *Autre compliment du jour de l'an*.³

« ÉTRENNES DE L'AN IV.

Air : *le premier mois de janvier*.

Voilà déjà trois ans passés,
En sommes-nous plus avancés ?
Dites, messieurs les bons apôtres.
Vous n'êtes point encore lassés,
L'an quatre vous plairait assez
Accompagné de plusieurs autres.

Par de salutaires décrets⁴
Vous songez à nos intérêts,
Mais vous n'oubliez pas les vôtres.
Voilà trois constitutions
Qui coûtent bien trois cents millions
Accompagnés de plusieurs autres.

Nous sommes peuple souverain,
Le fait est clair, il est certain ;
Quels avantages sont les nôtres !
Le peuple en tout temps est mineur,
Vous voulez qu'il ait un tueur,
Accompagné de plusieurs autres.

Quand on se plaint de vos deux tiers.
Vous devenez maussades, fiers,
Et vos vœux ne sont plus les nôtres ;
Soit dit entre nous, c'est fort mal,

¹ Le premier DU mois de janvier, une coquille dans le journal car l'article contracté manque du titre.

² <http://bit.ly/2cCh4d9> p. 29

³ VADE Joseph. *Œuvres complètes de Vadé, ou Recueil des Opéras Comiques, Parodies et Pièces fugitives de cet Auteur. Avec les Aires, Rondes et Vaudevilles*. T. 6. Londres, 1785. <http://bit.ly/2dqwNuw> p. 187

⁴ Décret du « Deux tiers ».

Connaissez le vœu général
Et cédez votre place aux autres.¹ »²

Les quatre couplets annoncent l'avènement de l'an IV, en posant la question si l'année à venir ne se ressemblera pas aux trois dernières, celles de la Convention nationale qui n'est plus jamais défendue ni soutenue dans *La Quotidienne*, encore moins dans ces couplets qui adressent une critique tacite contre la Convention, dont ils nomment ironiquement les représentants « les bons apôtres. » Pourquoi les apôtres ? Il ne s'agit pas ici des douze prosélytes que Jésus-Christ chargea de prêcher la religion, et qui sont clairement de vrais bons apôtres pour *La Quotidienne*, mais des douze membres de la Commission des Douze, chargée par la Convention nationale, le 21 mai 1793, de poursuivre les conjurateurs. Donc, *La Quotidienne* ne se lasse pas d'apporter des comparaisons qui accentuent l'extrême écart entre la richesse de l'histoire chrétienne et la petitesse de celle de la Révolution ; l'histoire de celle-ci, s'exprime l'auteur anonyme des couplets, n'a pas d'événements importants dont il y ait lieu d'être fiers, surtout en comparaison avec l'histoire de la chrétienté.

Le deuxième thème porte sur les deux tiers que les couplets citent et auxquels ils font allusion. De quels deux tiers est-il question ? Il est question du décret des deux tiers, ou moyens de terminer la Révolution. Le député Baudin des Ardennes présente, le 1^e fructidor an III (18 août 1795) son rapport sur les moyens de terminer la Révolution, dans lequel il recommande que la Convention ait les deux tiers des sièges aux deux prochaines assemblées législatives du Directoire, à savoir le Conseil des Anciens et le Conseil des Cinq-Cents, soit 500 des 750 élus.³ La Convention, consciente de la nécessité du changement, ne voulait pas mettre en danger les institutions républicaines, surtout par rapport aux menaces des royalistes, de plus en plus puissants depuis le 9 Thermidor. Baudin des Ardennes explique ce décret par la fragilité d'une législation entièrement nouvelle et son incapacité à gérer une constitution également totalement nouvelle. Le risque, dans ce cas, de mettre en échec les deux est considérable, d'où le besoin de l'expérience et de l'expertise des ex-conventionnels dans le régime à venir. Le décret est voté avec la Constitution de l'an III, le 5 fructidor an III (22 août 1795), celle-ci sera proclamée le 1^e vendémiaire an IV (23 septembre 1795).

Nous comprenons ainsi pourquoi ces couplets paraissent ce jour-là ; vendémiaire est comme le janvier de l'année républicaine, le premier vendémiaire de l'an IV n'est pas que le lendemain du jour de l'an républicain, il est aussi le jour où une nouvelle constitution est proclamée. Cette Constitution est le premier don de la République (étrennes) dans sa quatrième année ; et étrennes rime avec Ardennes⁴, origine du député qui en a proposé le sujet. Mais la nouvelle Constitution ne saura pas gagner l'admiration de *La Quotidienne*, car elle ressemble malgré tout aux autres à ses yeux : c'est une constitution républicaine et bourgeoise dont la France n'a pas besoin. Les constitutions, il y en a désormais trois⁵ ; elles ont coûté cher, tant symboliquement que matériellement, aux citoyens comme l'ont fait les trois années de la Convention nationale. Le décret des deux tiers, garant de la majorité républicaine dans le prochain Directoire, enclenche la colère des royalistes et incite leur insurrection du 13 vendémiaire an IV (5 octobre 1795) ; *La Quotidienne* représente

¹ Le mètre est octosyllabe.

² *La Quotidienne*. N° 207, 23 septembre 1795. p. 2

³ RIBET Fabrice. *Mélanges en l'honneur des Deux Républiques françaises*. Paris, Books on Demand, 2009. p. 146

⁴ Fausse appartenance aristocratique, car c'est par le nom de sa région qu'on nommait ce député, le des n'est pas ici l'article de l'aristocratie.

⁵ Constitution de 1791 (3 et 4 septembre) ; Constitution de l'an I (Première République, Convention montagnarde, 24 juin 1793) ; et la Constitution de l'an III (Première République, Convention thermidorienne, 22 août 1795).

parfaitement par ces couplets la position des royalistes à l'égard des deux tiers, qui veulent que la majorité soit la leur dans les deux prochains Conseils, ou, a minima, qu'un équilibre égalitaire entre républicains modérés et monarchiens constitutionnels soit obtenu. Le dernier vers du dernier couplet : « Et cédez votre place aux autres » s'explique donc dans la perspective d'une nouvelle phase politique composée principalement des royalistes, lorsque l'auteur demande aux apôtres républicains de partir et de céder leur place aux autres.

17- « *Les deux tiers* »

La question des deux tiers occupe *La Quotidienne* ; trois jours après la publication des couplets sur l'air du premier jour du mois de janvier, les deux tiers reviennent faire l'objet de nouveaux couplets parus dans la livraison du 26 septembre, intitulés *Moyen de conserver les députés, en n'en conservant que les deux tiers*, et sur l'air de *On compterait les diamants*. Les couplets sont au nombre de deux, dont chacun se compose de huit vers ; le ton des couplets n'est pas le même que les précédents, car l'accent ironique revient s'y imposer aux dépens de la critique directe, imprégnée d'amertume et de colère qui a dominé les couplets précédents. Les diamants, cités dans l'air des couplets, font ironiquement allusion aux députés auxquels on s'adresse ; on compte les députés comme si l'on comptait des diamants précieux, alors que ces députés, ces *créateurs d'un gouvernement* comme dit le premier couplet, ne sont pas des pierres précieuses, mais néfastes.¹

« *Moyen de conserver tous les députés, en n'en conservant que les deux tiers.*

Air : *On compterait les diamants.*

Créateurs d'un gouvernement
Qui fait le bonheur de la France,
Vous avez tous également
Mérité notre confiance,
Mais, hélas ! Pour nous désoler,
Quelles mesures sont les vôtres ?
Quoi ! Le tiers qui doit s'en aller,
Est-il moins pur que les deux autres ?

Oh ! Nous aurions trop de regrets
De voir un tiers quitter la place ;
Pour sauver le peuple français,
J'offre un moyen plus efficace :
Afin que de nos maux divers
La cause à jamais soit détruite,
Rognez chacun de vous d'un tiers,
Nous vous garderons tous ensuite². »³

L'auteur anonyme des couplets s'adresse aux députés avec un ton faussement sympathique, soulevant la question du tiers qui doit partir et des deux autres qui doivent rester. Il feint un regret pour le tiers qui partira : car tous les députés sont source de

¹ Le titre de l'air des couplets n'est pas sans intérêt, car il est lui aussi porteur d'idées et exprime le contenu des couplets et le message de l'auteur.

² Le mètre est octosyllabe.

³ *La Quotidienne*. N° 210, 26 septembre 1795. p. 2

« bonheur » pour la France, ils sont sans exception bons et dignes de confiance, voilà pourquoi il ne faut en exclure aucun, étant tous d'une valeur précieuse pour la nation. Comment donc résoudre ce problème ? La solution paraît dans le deuxième couplet, dans lequel l'auteur propose, avec non moins de sarcasme, à chacun des députés de se mutiler en se tranchant un morceau (un tiers) de son corps ; c'est de cette manière que le décret sera exécuté et que les citoyens ne subiront pas le dilemme par lequel un tiers des bons députés sera contraint de partir.

Le décret des deux tiers est donc ridiculisé dans ces couplets ; la solution proposée n'est qu'une manière détournée de dire aux députés en question qu'ils ne sont absolument pas de bons « créateurs » ; ces hommes-là sont « créateurs » de quelque chose, à savoir un gouvernement, mais leur création est futile en comparaison avec la vraie et seule création, à savoir celle du monde et des Hommes par Dieu. Donc, une fausse métaphore, car les députés républicains en question ne sont aux yeux de *La Quotidienne* ni des diamants ni des créateurs, et une fausse solution car se sacrifier un tiers de son propre corps est une manière indirecte d'exprimer un refus irréversible à l'égard de ces députés, ainsi qu'une envie qu'ils disparaissent tous, et non pas qu'un seul tiers, en se tuant de leurs propres mains.

L'air des couplets n'est pas nouveau, il se rencontre dans plusieurs ouvrages relatifs à la poésie musicale durant le XVIII^e siècle et sous la Révolution. Il est dans la scène 5 de la comédie en un acte et en vaudevilles, intitulé *Les jardiniers de Montreuil, ou Le trébuchet*, représenté, pour la première fois par les Comédiens Italiens Ordinaires du Roi, en 1782.¹ On compterait les diamants figure aussi dans *Les Sabats jacobites* de François Marchant, en 1791, dans un couplet qui a Danton pour objet.² C'est donc sur cet air que nous terminons ce poème portant sur le sujet des deux tiers, décret par lequel la Convention voulait consolider les institutions républicaines face aux réactionnaires et aux royalistes, et contre lequel ces derniers ne sont pas restés immobiles, ils ont réagi par la presse comme ils l'ont fait quelques jours plus tard par la force.

18- « *Patriotes de 89* »

Les poésies sur le décret des deux tiers continuent au mois de septembre, l'avant dernier mois de la Convention thermidorienne. La troisième poésie musicale traitant du sujet des deux tiers paraît le 28 septembre 1795 (6 vendémiaire an IV), sur l'air *Des Marseillais*³, et intitulée *Hymne des Patriotes de 89*. Le chant est une parodie du chant révolutionnaire, de l'hymne de la Révolution, la Marseillaise ; les couplets en question évoquent les événements de 89 et avertissent le public – principalement le public de réaction, dont le public royaliste – du danger d'une répétition des mêmes événements à cause de l'injuste décret des deux décrets, et le retour – facilité par la Convention – des « terroristes » qui se dénomment dorénavant les « Patriotes de 89 ».

¹ <http://bit.ly/2cvE4Mp> p. 11

² <http://bit.ly/2cvF3Mn> p. 279

³ Qu'on rencontre aussi dans *L'Almanach des Muses pour l'an troisième de la République française*, 1795, de Claude Sixte Sautereau de Marsy et Charles Joseph Mathon de la Cour. <http://bit.ly/2b5RYD3> p. 47 On le trouve également dans *Les Décades républicaines, ou Histoire de la république française*, vol. 1, en 1795. <http://bit.ly/2b5ROLY> p. 213

« HYMNE DES PATRIOTES DE 89.¹

Air : *Des Marseillais*.

Allons, vainqueurs du deux septembre,
Echappés au courroux des lois,
Des freluquets parfumés d'ambre
Triomphons encore une fois !
Armons-nous, voilà nos victimes !
Il faut un généreux effort,
Si nous voulons donner la mort
A tous les témoins de nos crimes.
Des Poignards, mes amis ! Dressons des échafauds ;
Couvrons, couvrons le sol français de morts et de bourreaux.

Plus de remords, plus de faiblesse,
L'humanité nous a perdus ;
Désormais que la crainte cesse,
Puisque nos droits nous sont rendus !
Que d'éclat de notre vengeance²
Effraie à jamais l'univers !
Couvrons par de joyeux concerts
Les cris plaintifs de l'innocence.
Des poignards, mes amis ! Dressons, etc.

Surveillons ce sénat perfide
Qui brise nos fers aujourd'hui ;
C'est lui dont l'astuce homicide
A nos tyrans sert d'appui ;
Qu'il songe qu'il est notre ouvrage ;
Et s'il s'arme encore contre nous,
Que Fernand tombé sous nos coups,

¹ Patriotes de 89, est une dénomination de l'époque pour désigner les anciens révolutionnaires, tentant de rejoindre la vie politique par le portait de la Convention qui envisageait profiter d'eux pour freiner les projets de ses adversaires. Nommés des « terroristes » notamment par les royalistes, la dénomination de « Patriotes de 89 » permet à la Convention thermidorienne de les regrouper à ses côtés sans qu'elle soit gênée par leur passé. Titre dérisoire et provocant pour les sections royalistes, dans lesquels (les Patriotes de 89) elles voyaient des « buveurs de sang ». « Buveurs de sang » est une description souvent utilisée dans La Quotidienne pour désigner les tyrans de la Révolution.

² Afin de comprendre la politique de la Convention à l'époque, et le langage de revanche des terroristes, lisons cette explication dans l'ouvrage de Bronislaw Baczko, *Politiques de la Révolution française* :

« ... la décision de la Convention, du 1^e septembre (15 fructidor), confirmant que les citoyens inscrits sur les listes électorales de 1793 ont le droit de participer aux débats, [...] d'être désignés aux assemblées électorales. [...] En effet, le véritable enjeu de cette décision, [...] réside dans l'admission d'anciens terroristes aux prochaines assemblées primaires [...] Pour celui-ci [le pouvoir thermidorien], l'admission des terroristes offrirait plusieurs avantages : d'une part, dans les sections des faubourgs, elle ferait pencher la balance en faveur des décrets des deux tiers, tandis que dans les sections hostiles à la Convention ou hésitante, les "terroristes" pourraient porter la contradiction et bloquer les votes. [...] comme s'il [le pouvoir thermidorien] s'inventait une armée de réserve [des « terroristes »]. Faire participer les "citoyens désarmés" aux assemblées primaires à pied d'égalité avec ceux qui les ont persécutés, humiliés, emprisonnés, c'était offrir aux victimes de la répression l'occasion inespérée de prendre une formidable revanche symbolique sur les revanchards. A Paris, on ne se trompe point sur la véritable portée de cette décision : dans les groupes hostiles à la Convention elle est perçue comme une provocation. [...] »

Bronislaw Baczko. *Politiques de la Révolution française*. Coll. folio Histoire. Paris, Gallimard, 2008. p. 272-273

Lui rappelle notre courage !
Des poignards, mes amis ! Dressons, etc.
Vivent les deux tiers¹ !

Le républicain opprimé², SEPTEMBRITON.³ »

Les couplets seront donc un chant de réaction qui a pour fin de mobiliser les Parisiens – mais aussi tous ceux qui s’opposent au décret des deux tiers et au retour des « terroristes » – contre la Convention thermidorienne et son décret. Le premier couplet s’arme de l’antiphrase pour dessiner un portrait de la terreur vécue par les citoyens lors des événements de 89. La fausse invitation aux criminels, échappés au châtimeut de 89, de répéter l’histoire et de rediffuser l’horreur est un avertissement de l’imminent danger ainsi qu’un reproche de l’inertie des institutions républicaines qui, depuis 89 et jusqu’à 95, ne se sont pas montrées désireuses d’établir la justice et de punir les criminels.

Comme la Marseillaise, le premier couplet commence par « Allons », mais contrairement à elle, le couplet de La Quotidienne ne s’adresse pas chaleureusement aux enfants de la Patrie⁴, mais aux « vainqueurs du deux septembre », en allusion aux massacres du 2 septembre 1792 par les révolutionnaires contre les prisonniers royalistes. De surplus, le « deux septembre » rime de sens avec les « deux tiers », ces derniers sont des députés conventionnels et d’éventuels prochains membres du Directoire. À la place des féroces soldats qui mugissent dans la Marseillaise, le premier couplet parle de « *freluquets parfumés d’ambre* » ; La Quotidienne vise à ridiculiser les révolutionnaires armés (« vainqueurs du deux septembre »), en ridiculisant les muscadins (« les freluquets ») qui sont ennemis aux différentes factions armées en conflit durant la Révolution. Le sarcasme de La Quotidienne – nous l’avons vu avec Louvet et Voltaire – prend la forme d’un triangle dont les angles sont : le journal, premier ennemi ridiculisé par le biais d’un deuxième ennemi du journal duquel celui-ci se moque ou s’était déjà moqué. En faisant des muscadins la risée de son « Hymne », La Quotidienne vise donc ici de discréditer les républicains, leur armée et leur institution militaire.

Le deuxième couplet met en lumière une humanité perdue dans un pays couvert de sang et jonché de morts ; au slogan de la Révolution, Liberté, Égalité, Fraternité, La Quotidienne oppose systématiquement « *l’humanité* » comme le premier élément fondateur de la conscience collective d’une nation, un élément indispensable qui manque au comportement de la Révolution et à son héritière, la République. Au Formez vos bataillons du refrain de la Marseillaise, le refrain des couplets de La Quotidienne ajoute une intention d’horreur plus accentuée des « Patriotes de 89 », en disant « Dressons des échafauds » : ce sont les bataillons révolutionnaires de 89 qui ont donné naissance aux horreurs des « Patriotes de 89 » qui s’apprêtent aujourd’hui à reproduire l’air de la Terreur et sa guillotine. Toujours dans les refrains, aux citoyens de la Marseillaise, les couplets signés par Septembrition dans La Quotidienne substituent le mot « amis » : le sentiment de solidarité entre les buveurs de sang devient une amitié effroyable qui menace les honnêtes gens. Ce n’est même plus le sentiment de fraternité citoyenne entre eux, mais de l’amitié de sang, plus dangereuse que la citoyenneté dont La Quotidienne a souvent contesté le sens.

¹ Réponse aux manifestations des jeunes à Paris contre l’acceptation du décret des deux tiers, aux cris A bas les deux tiers ! Bronislaw, op.cit., p. 285

² La Convention sera toujours « *l’asile des patriotes opprimés* ».

Bronislaw, Politiques de la Révolution française, p. 281

³ La Quotidienne. N° 212, 28 septembre, 1795. p. 2

⁴ C’est nous qui soulignons.

Le dernier couplet prend une tournure de menace plus accentuée. Deux interprétations sont possibles : la voix est celle de La Quotidienne dans le dernier couplet, qui s'en prend à la Convention actuelle et à au Directoire à venir ; ou elle est celle des terroristes, c'est-à-dire les « Patriotes de 89 », menaçant la Convention qui leur a permis de retourner à la scène politique, car ils n'effacent pas de leur mémoire que c'est la même Convention qui était la raison de leur emprisonnement et leur exclusion.

À commencer avec la première interprétation ; c'est donc à la prochaine institution républicaine qu'on s'en prend dans ce couplet, à savoir le Conseil des Anciens, que La Quotidienne soupçonne et accuse déjà de conspiration contre les intérêts du peuple. Le premier vers du troisième couplet qualifie le « sénat » de « perfide » ; l'on vise deux points ici : primo, le sénat est une incarnation de toute l'institution représentative française depuis la fin de la Convention thermidorienne, donc La Quotidienne prend d'avance l'initiative d'attaquer le Directoire et ses deux Chambres qui remplaceront bientôt la Convention. Secundo, ce vers parodie le premier vers du quatrième couplet de la Marseillaise : « Tremblez, tyrans et vous perfides », quand on y demande aux Français de « [Surveiller] ce sénat perfide. » Par définition, sénat veut dire littéralement en latin conseil des Anciens et désigne en même temps « [...] *ce conseil, une de ses réunions et les places réservées aux sénateurs au théâtre.*¹ » C'est ce sénat qui est mis en accusation dans le dernier couplet, il est présenté par La Quotidienne comme prêtant main forte aux tyrans par son « astuce homicide » (décret des deux tiers) ; homicide répond également à « parricides » du troisième vers du quatrième couplet de la Marseillaise : « Tremblez ! Vos projets parricides [...] » L'on avertit ainsi le sénat de s'opposer par la force aux citoyens qui en étaient à l'origine car, à ce moment-là, les Français ne montreront aucune clémence pour lui.

Les vers 6, 7, et 8 « *Et s'il [le sénat] s'arme contre nous, Que Fernand tombé sous nous coups, Lui rappelle notre courage !* », du troisième couplet du poème de Septembrition, répondent à une clémence des révolutionnaires rejetée par La Quotidienne, qu'on trouve dans les vers troisième et quatrième du cinquième couplet de la Marseillaise : Épargnez ces tristes victimes, A regret s'armant contre nous. La deuxième interprétation s'inscrit dans la volonté de La Quotidienne d'extérioriser le schisme au sein des républicains, et d'investir dans une guerre intérieure entre la Convention et ceux qu'elle a enrôlés pour faire face aux intentions politiques des royalistes. Le dernier couplet remet l'accent sur l'évolution que le terme de citoyen a subi, remplacé par les Patriotes de 89 par « amis » : c'est l'amitié dans sa manifestation la plus abjecte, c'est l'amitié de sang et de massacres au danger de laquelle La Quotidienne veut sensibiliser ses lecteurs, en publiant les couplets de « Septembrition ».

Septembrition signe à la fin de ses vers par « Le républicain opprimé. » Septembrition serait opprimé, dans son sens à lui, mais certainement pas républicain ; ce pseudonyme fait aussi allusion aux massacres du 2 septembre 1792 que Septembrition, tout comme La Quotidienne, attribue directement aux républicains. Mais ce pseudonyme-valise porte également d'autres allusion : le bri fait allusion aux briseurs de septembre, connu par les septembriseurs, le briton fait probablement allusion aux britanniques. Dans ce dernier cas, La Quotidienne essaye d'associer le mouvement des Patriotes de 89 aux convoitises anglaises en France et à ce danger historique, plus important à ce moment-là à cause du contexte politique en France. Nous voyons que le langage posé et conciliateur du milieu de l'an 1795, qu'on aperçoit dans La Quotidienne, disparaît graduellement dans les dernières livraisons du journal qui précèdent sa suppression, (tout donne l'impression que la journée du 13 vendémiaire an IV aura inévitablement lieu). Les royalistes sont plus forts en ce moment important de leur réaction mais, sentant que la République – représentée par la Convention – n'a aucune intention de

¹ Rey Alain, Dictionnaire historique de la langue française, p. 2077

céder le pas à une représentation équitable entre républicains et royalistes dans le prochain sénat, s'insurgent, d'abord par la presse (La Quotidienne est un des organes actifs de la réaction en général et du royalisme en particulier) avant qu'ils ne le fassent ensuite avec les armes.

Nous aimerions signaler, avant de clore le commentaire sur ces couplets, que les recherches attribuent souvent ceux-ci au *Messenger du soir ou Gazette générale de l'Europe*¹, qui les publie dans sa deuxième page, de sa livraison numéro 7, du 7 vendémiaire an IV (mardi 29 septembre 1795²). Bronislaw Baczko, dans ses *Politiques de la Révolution* (p. 288) pour citer les deux premiers couplets, prend comme référence l'ouvrage d'Aulard, Paris pendant la réaction thermidorienne, qui les avait à son tour puisés dans *Le Messenger du soir*. Or, La Quotidienne est le premier journal à avoir publié les couplets de Septembrinon, dans son numéro 212, deuxième page, de la livraison du 6 vendémiaire an IV (28 septembre 1795). *Le Messenger du soir* republie donc, le lendemain, les couplets de La Quotidienne sans dire où ils étaient pour la première fois publiés. Nous concluons ainsi que nous ne pouvons peut-être pas dire que Hatin avait complètement tort de dire que, parfois, La Quotidienne republiaient des articles d'autres journaux sans en citer la source, mais nous pouvons affirmer, à l'aide d'exemples dont les couplets de Septembrinon font partie, que cette feuille a été elle aussi quelquefois la source de laquelle d'autres journaux, notamment royalistes, s'inspiraient à l'époque.

On atteint donc la fin des couplets de l'an III de la République (février - 5 octobre 1795). La Quotidienne connaît une interruption à la suite des événements de la journée du 13 vendémiaire et ne reprend que le 10 novembre 1795 ; voilà pourquoi nous avons choisi d'arrêter notre corpus pour l'an III à la journée du 13 vendémiaire (5 octobre), celle du soulèvement royaliste qui tentait de paralyser, par la force, l'avènement du Directoire, héritière de la Convention et de son fameux décret des Deux tiers. Toutefois, étant donné la continuité politique et, logiquement, culturelle que le Directoire marque par rapport à l'évolution des événements de la Révolution globalement, l'ajout d'un mois de livraisons du journal, parues sous le Directoire, nous a semblé un enrichissement du corpus et une illustration d'une période non moins importante que celle de la Convention nationale. Seulement un mois donc du Directoire – car il ne s'agit que d'un échantillon représentatif du journal à cette époque-là – à ajouter au corpus qui concerne principalement La Quotidienne sous la Convention thermidorienne. Afin que ce choix ne soit pas arbitraire, nous avons opté de le faire porter sur une période délicate de l'histoire du Directoire, de transition et d'affrontement entre républicains et royalistes. Le mois de décembre 1796 (11 frimaire - 11 nivôse an V) est un moment où les factions sont aux prises les unes contre les autres, aussi bien sur le terrain qu'au niveau des idées ; c'est un mois crucial dans la quête du Directoire pour enraciner plus vigoureusement non seulement son idéologie à elle, mais aussi celle des Lumières, de l'Assemblée constituante et de la Convention nationale. Cette idéologie, ou l'Idéologie du Directoire, se résume dans un héritage double : « celui du rationalisme des Lumières, [...] et celui du libéralisme politique tel que Volney, Garat, Destutt de Tracy l'avaient défendu à l'Assemblée constituante.³ »

C'est à partir de ce mois que le Directoire met en exécution sa contre-attaque à la réaction des contre-révolutionnaires, notamment les catholiques. Une contre-attaque accentuée sur le plan culturel par l'émergence d'un culte républicain, une religion révolutionnaire, qui sera

¹ <http://bit.ly/2cS5XMG>

² <http://bit.ly/2cWqTFJ>

³ Woronoff, *La République bourgeoise, de Thermidor à Brumaire 1794-1799*, p. 147

soutenue par le Directoire notamment dans la personne d'un des directeurs, La Révellière-Lépeaux. Ce culte nouveau, républicain, civil et social, nommé la théophilanthropie, exprime une volonté de politisation de la religion par le Directoire, dans l'intention de contrer les projets de réaction des catholiques et des royalistes. Après avoir éliminé le danger des Égaux et leur projet socialiste d'égalité parfaite et d'abolition des propriétés, Le Directoire a, au début de l'an V de la République, à s'occuper d'écarter un autre danger, venant cette fois de la droite aristocrate et religieuse, dont le journal de La Quotidienne défend les valeurs en 1796 comme elle l'avait fait sous la réaction thermidorienne. Le Directoire, représentation donc d'une droite bourgeoise et libérale, croit que la christianisation civique de l'État est l'instrument le plus efficace pour porter un coup fatal à la politisation de la religion, suivie par ses ennemis.

Dans ces circonstances, il ne sera pas sans intérêt de feuilleter les livraisons de notre feuille parues en décembre 1796, d'y sentir l'accent du journal et d'essayer d'expliquer la nature de sa réaction aux événements non moins décisifs dans l'histoire de la période postrévolutionnaire que ceux de la Convention. La détermination du Directoire à freiner la frénésie de ses ennemis ne semble pas trop affecter le discours du journal ; La Quotidienne garde en décembre 1796 le même discours raisonnablement satirique de 1795. Ses rubriques reflètent néanmoins une organisation et une régularité qui indiquent une certaine stabilité, exprimée par la franche signature de son rédacteur, Michaud, de toutes ses livraisons, tandis que Gallais ne signait que certains articles et d'une manière aléatoire en 1795. La Quotidienne est donc en décembre 1796 un des exemples de la réaction religieuse et royaliste à la fois, sa régularité exprime la confiance des royalistes à l'époque et la ténacité de la résistance qu'ils opposaient au Directoire. Puisque nous sommes en train d'étudier la poésie musicale dans La Quotidienne, celle-ci fournira à ses lecteurs de plusieurs couplets sur des airs connus en décembre 1796. Les couplets à venir constitueront donc la suite de ceux que nous avons abordés plus tôt ; nous en étudierons l'occasion et le moment historique, mais aussi l'air et les mètres. À l'instar de toutes les chansonnettes, dont celles qu'on a vues de l'an III, l'octosyllabe y présidera. C'est donc un ensemble intellectuel, politique et poétiquement musical que nous allons découvrir avec les prochains couplets du 3^e mois de l'an IV.

19- Les employés de la République ...

Les premiers de ces couplets paraissent dans la livraison du 9 décembre 1796, ils portent sur la pauvreté et la cruauté de la situation financière des employés du gouvernement ; les couplets couvrent bien entendu l'ensemble de la classe des travailleurs en France sous le régime politique du moment, c'est-à-dire sous le Directoire. Salaires payés en retard et dettes accumulées accroissent le désespoir des citoyens, dont celui, ou celle, anonyme, qui est à l'origine de ces couplets. Les couplets sont une apostrophe de la part des employés à ceux qui sont responsables de leur payer leurs droits financiers, d'où le titre Les employés de la République, à ceux qui devront les payer. Ceux-là expriment par le biais de cette poésie l'affreux et flagrant décalage entre leurs besoins matériels effectifs et la petitesse du salaire qu'ils touchent, dans un ton de protestation pourtant calme et doucement ironique.

« LES EMPLOYÉS DE LA RÉPUBLIQUE, A CEUX QUI DEVRAIENT LES
PAYER.

Air : Ainsi jadis un grand prophète.

Je suis pauvre comme un poète,
Ou plutôt comme un employé ;
Et dans ma cruelle disette,

Mon salaire n'est pas payé.
Tous les jours je me donne au diable,
D'avoir placé pour vingt écus,
Chez le juif le plus intraitable,
Tous mes effets à fonds perdus.

J'attends de quinzaine en quinzaine,
Et l'on me doit déjà trois mois ;
Cependant la bise inhumaine
Me dit que je manque de bois.
Ah ! Si pour chauffer mon derrière,
Je ne reçois quelques écus,
Il faut que j'aille à la rivière,
Placer mon corps à fonds perdus.

O vous qui gouvernez la France,
Et disposez de tous ses biens !
Pour assurer notre existence,
Indiquez-nous quelques moyens.
Jusqu'à quand devons-nous attendre
Le prix de nos soins [assidus¹] ?
Par pitié, daignez nous apprendre
S'ils sont placés à fonds perdus.² »³

Le premier couplet apparente subtilement la nécessité au métier de poète, à la situation de qui l'auteur du couplet compare l'état de son propre indigence. Notre auteur s'aperçoit qu'il n'est pas obligatoire d'aller aussi loin pour se comparer à un poète car, récemment, pauvreté et être employé gouvernemental sont devenus synonymes. Le refrain du couplet procure à l'imagination du lecteur une sensation de perte et un sentiment d'instabilité : « à fonds perdus » ; ce ne sont pas que les fonds, les sommes d'argent et les biens d'un employé ou d'un citoyen qui risquent d'être perdus, mais aussi le sentiment de sécurité, de stabilité et de confiance de celui-ci. Ces trois derniers éléments, critères de succès de tout gouvernement, semblent s'envoler avec les salaires qui ne sont guère régulièrement versés, et menacent la tranquillité et l'espoir du citoyen, enfin de l'employé du gouvernement.

La crainte de revivre la même terreur des années précédentes, celle du manque de subsistances et de moyens de réchauffement pendant un hiver impitoyable (1794), se renouvelle à travers les lignes de ces couplets. On est au mois de décembre, l'hiver bat déjà son plein et les employés ne sont pas assez payés pour affronter le vent glacial de l'hiver. C'est le froid impitoyable de l'hiver donc qui fait l'objet du deuxième couplet ; froid auquel le manque de remèdes menace d'un désespoir qui pousserait les pauvres à tout abandonner, y compris leur vie. Alors que le dernier couplet, là où le message, la moralité ou l'intention de la poésie est révélée, demande explicitement aux hommes du gouvernement d'assumer leur responsabilité afin de sauver les employés d'une crise financière critique, ainsi que d'une inquiétude due à leur ignorance de la réalité de la situation de l'argent public, de leur propre argent.

¹ Le mot est illisible dans le journal.

² Le mètre des trois couplets est l'octosyllabe.

³ La Quotidienne ou La Feuille du jour. N°227, 9 décembre 1796. p. 3

Les couplets sont écrits sur l'air de Ainsi jadis un grand prophète, air qu'on trouve dans les comédies et les vaudevilles d'Alphonse Louis Dieudonné Martainville. On en cite Un-deux-trois-quatre, ou la cassette précieuse : vaudeville en deux actes, en 1800¹ ; Noé, ou le monde repeuplé, en 1797², et La Banqueroute du savetier, à propos de botte : en un acte et en vaudeville, imité d'un canevas italien de Fédérici, en 1810³. Donc cet air continue à fournir des couplets sur le même thème de faillite financière des couplets en question dans cette livraison de La Quotidienne. Le mètre des vers est le même octosyllabe de la plupart des couplets parus dans notre feuille ; mètre qui convient le plus aux chansons et se conforme à l'expression rapide des idées et des sentiments. L'esprit de protestation qu'expriment les couplets ne dépasse pas ce cadre de refus et de colère contre une situation fâcheuse qui nécessite un changement ; la protestation et le refus n'atteignent pas le seuil de la révolte et s'expriment par des énoncés relativement calmes et sûrement bien calculés. Un calme qui peut dire plus sur une situation assurée et forte des royalistes à ce moment de l'histoire du Directoire. L'appel à obvier à une situation financière troublée n'est en aucun cas – du mois pour le moment – une incitation à la révolte contre les gouvernants. Il est, a contrario, une manière d'attirer l'attention de ces derniers sur leurs responsabilités, sans manquer de démontrer l'âme rebelle chez l'auteur, capable néanmoins à tout moment de s'exprimer par des mots et tournures plus acerbes, plus satiriques.

20- *L'hôtel Richelieu ...*

Le prochain couplet n'est pas, contrairement à la plupart des précédents, anonyme, car le journal ajoute en notice à la fin des vers que ces derniers sont attribués à *M. de Ségur l'aîné*. Le couplet s'intitule *Couplet sur l'Hôtel Richelieu* ; l'air est celui Du Vaudeville de la Revanche forcée. Commençons par lire ce couplet, puis chercher l'identité de son auteur, M. de Ségur, pour finir avec l'air et le sujet du couplet et pourquoi le personnage du duc de Richelieu est évoqué.

« COUPLET SUR L'HÔTEL RICHELIEU

Air : *Du vaudeville de la Revanche forcée.*

Richelieu, grâce à ton absence,
On vient chez toi de toutes parts :
A minuit, la magnificence
Occupe, enchante les regards.
Seulement mon âme est troublée
D'un grand défaut dans ta maison ;
J'y cherche le lieu d'assemblée ...
L'anti-chambre est dans le salon.⁴ »

Quant à l'identité de l'auteur, à en croire la lettre M qui précède le nom, il y a deux possibilités ; la première est qu'il s'agit du Marquis Philippe-Henri Ségur, maréchal de France, que la Révolution ruine et qui ne reçoit une indemnisation qu'à la fin de sa vie par le premier Consul ; il est mort à Paris en 1801.⁵ Selon cette hypothèse, il se peut que le Marquis P. H. Ségur ait écrit un poème pour faire la comparaison entre sa propre ruine par la

¹ <http://bit.ly/2d0ksPv> p. 26

² <http://bit.ly/2d0rJxa> p. 16

³ <http://bit.ly/2cvF5nA> p. 16

⁴ La Quotidienne ou la Feuille du jour. N° 229, 11 décembre 1796. p. 3

⁵ Boursin, Challamel, Dictionnaire de la Révolution française. Institutions, Hommes et Faits, p. 769

Révolution et celle de la maison de Richelieu par le même événement. La deuxième possibilité est que l'auteur du couplet soit le frère de P. H. Ségur, Maurice de Ségur, colonel des chasseurs du Hainaut ; littérateur, soupçonné de sympathie pour la royauté et d'aider les tantes du roi à s'évader.¹ Il est donc également envisageable que Maurice de Ségur ait répondu à son accusation par un poème qui met en relief un événement qui a changé, par sa violence, l'image et l'histoire de France. Mais grâce à la même note du journal, nous allons aussi proposer l'hypothèse que le fils du maréchal Philippe-Henri Ségur, son fils aîné (« aîné » est d'ailleurs le qualificatif donné par la note du journal) puisse être l'auteur de ce couplet. Le fils aîné du marquis Henri-Philippe Ségur s'appelle Louis-Philippe, comte de Ségur, ambassadeur de France dans plusieurs capitales européennes, avant de participer à la guerre d'Amérique en 1781 ; il vit de sa plume dans les années de la Révolution qui suivent sa mission en Prusse en 1792 et ne garde qu'un seul ami : Boissy-d'Anglas.² Louis-Philippe Ségur publiera plus tard, dans les années 1824-1830 ses écrits littéraires en recueil intitulé *Œuvres complètes*, 33 vol. in-8°, qui contiennent de la poésie et du théâtre.³ Est-il par conséquent possible que ce dernier soit l'auteur du couplet en question, s'étant détaché du monde de la politique pendant la Révolution et entièrement donné au monde de la littérature ?

Nous n'allons pas nous attarder plus longtemps sur l'identité de l'auteur ; il est en effet une nouveauté que La Quotidienne donne des noms – même sans complètement préciser la personne – des auteurs qui y publient leurs participations littéraires, chose qu'elle ne faisait guère pour les articles de l'an III. Le couplet met en lumière l'épisode historique concernant le Château de Richelieu, objet de destruction à la suite de la Révolution. Le château a été confié après la mort du grand Cardinal Richelieu à son petit-neveu, Armand-Jean de Vignerot du Plessis, duc de Fronsac et du bourg de Richelieu, et l'héritier du domaine de Richelieu, devenu le nouveau duc de Richelieu. Son fils, Louis-François-Armand du Plessis Richelieu (1696 - 1788), nommé duc de Richelieu et maréchal de France, émigre après la Révolution, laissant ainsi le champ libre aux révolutionnaires de confisquer les œuvres d'art et les biens précieux du château.⁴

Nous ne parlons pas ici d'un simple endroit de l'histoire de l'Ancien Régime, mais du château de Richelieu, lieu historiquement symbolique mais également matériellement riche, car il contient les très précieux chefs-d'œuvre artistiques ; cet endroit est un pèlerinage des visiteurs, ceux qui admirent l'art, respectent l'histoire et y goûtent l'ancienneté et la beauté. L'absence du Duc émigré laisse le Château sans protection, les citoyens se précipitent pour admirer l'endroit, M. de Ségur était un des leurs mais, à la grande surprise de tous, quelque chose était irrégulier dans la construction intérieure du Château. Quelque chose a été déplacé, n'était plus à sa place.

L'aspect symbolique du couplet fait allusion à un déplacement dans la construction intérieure de tout un pays, et non pas seulement d'un de ses châteaux. Ségur voit que, désormais, « *l'anti-chambre* est dans le salon » ; l'antichambre – pièce du palais royal à l'époque où les visiteurs (les gens normaux) patientaient avant de rencontrer le Cardinal – n'est plus à sa place, mais ailleurs. Pour l'œil averti de Ségur, ainsi que pour celui de notre feuille, ce n'est pas qu'un simple changement, c'est un grand défaut dans la maison de Richelieu, d'autant plus que ce lieu d'attente s'est déplacé pour se positionner dans le salon, consacré habituellement à la famille du maître. Ce déplacement, cette réunion ou, pour La

¹ Ibidem

² Personnage auquel La Quotidienne consacre des articles positifs dans les livraisons de 1795.

³ Boursin, Challamel, Dictionnaire de la Révolution française. Institutions, Hommes et Faits, p. 769

⁴ TERRIEN Marie-Pierre, DIEN Philippe. Le Château de Richelieu XVII^e-XVIII^e siècles. Coll. « Art et Société ». Presses Universitaires de Rennes – 2009. p. 12 à 17

Quotidienne, ce mélange anarchique de deux lieux naturellement distincts est symbole du changement capital que la Révolution a apporté au sein du pays, dans la mesure où la hiérarchie sociale a été renversée, et que la séparation entre le Tiers-État et la noblesse a été abolie. Cette volonté de la Révolution de faire table rase de l'histoire de l'Ancien Régime afin d'établir la sienne est constamment explorée par le biais de la littérature dans La Quotidienne. Cette dernière met en lumière des personnages que la mémoire collective aurait parfois commis l'erreur de négliger ou d'oublier, comme Richelieu, et ce pour revenir sur tout ce que la Révolution a commis de mal, selon La Quotidienne, afin d'enraciner son propre régime.

L'air des couplets est celui de la comédie intitulé La Revanche forcée, écrite par Deschamps et représentée pour la première en 1792.¹ On trouve également le même air dans le Chansonnier de la Montagne, un couplet chanté après la pièce de la Revanche forcée sur l'air du Vaudeville de la Revanche forcée.² Le mètre ne change pas, c'est toujours l'octosyllabe dont la souplesse et l'absence de césure convient parfaitement lorsque l'on désire écrire de la poésie chantée. Couplet bref donc, mais significatif et intéressant dans l'intention de La Quotidienne de dénoncer la Révolution représentée par ses différents régimes ; une dénonciation toujours, en décembre 1796, calme, équilibré et raisonnée.

*21- « Mon Dieu » ; « J'n'avions pas » ; « Je t'aime tant » ;
« Enivré du nouveau poste »*

Avant-dernière étape de cette série de poésie chantée, il s'agit de plusieurs morceaux envoyés au rédacteur par un anonyme, qui se dit l'auteur d'un ouvrage destiné à « ajouter à [la] gloire » de Marie-Joseph Chénier ; cet auteur anonyme n'a pas arbitrairement choisi La Quotidienne, il l'a choisi parce qu'il connaît « la juste admiration » du rédacteur pour ce poète, dramaturge et homme politique. Afin de ne pas se laisser égarer dans les méandres du doute sur le ton du discours, autrement dit s'il agit d'un discours ironique ou sincère par rapport à la volonté du destinataire d'exprimer de l'admiration pour Marie-Joseph Chénier, nous devons nous souvenir de la position de La Quotidienne à l'égard du dramaturge. Dans les livraisons de l'an III du journal, Marie-Joseph Chénier passe évidemment dans la catégorie des ennemis de notre feuille ; la répugnance de Michaud (et avant lui Gallais) pour ce dramaturge et poète émane principalement des positions politiques des deux journalistes, même si Gallais avançait toujours la lâcheté supposée de Marie-Joseph, qui n'a pas tenté de sauver la vie de son frère aîné, André Chénier, comme raison du rejet du dramaturge. Marie-Joseph est dépeint dans La Quotidienne comme Caïn qui a tué son frère Abel. La défense de Marie-Joseph contre ces accusations de lâcheté et d'inertie se lit dans son Épître sur la calomnie³, en 1796.

Étant donné cette animosité que La Quotidienne éprouve pour Marie-Joseph – qui voulait faire voter à la Convention un décret qui criminalise toute tentative de rétablir la royauté et d'avilir la représentation nationale, comportement que critique sans relâche La Quotidienne – les couplets de la lettre en question ne peuvent être sérieusement admiratifs du poète Chénier le cadet. Michaud, principal rédacteur de La Quotidienne en 1796, ne semble pas avoir plus d'« admiration » pour Marie-Joseph Chénier que Gallais ; Michaud suit la même stratégie que ce dernier : ridiculiser, avec un ton ironique, les ennemis du journal par le biais d'une tierce partie, cette dernière est souvent un anonyme qui envoie sa collaboration dans une lettre au

¹ La Revanche forcée, comédie en un acte, en prose, mêlée de vaudevilles. Par Mr. Deschamps. Représentée pour la première fois sur le Théâtre du Vaudeville, le 10 février 1792. <http://bit.ly/2bsj3iM>

² Le Chansonnier de la Montagne, ou Recueil de chansons, vaudevilles, pots-pourris et hymnes patriotiques. Par différents auteurs. An II de la République (1793). <http://bit.ly/2aU4NfS> p. 111

³ <http://bit.ly/2btQzXV>

journal. Voilà donc un autre intérêt du courrier des lecteurs dans La Quotidienne, instrumentalisé dans l'action politique de celle-ci sans qu'elle soit directement impliquée dans le contenu des lettres de ses lecteurs.

« AU RÉDACTEUR.

Votre juste admiration pour Joseph-Marie, me fait présumer que vous accueillerez avec plaisir quelques morceaux détachés d'un ouvrage destiné à ajouter à sa gloire, si c'est possible.

Vous connaissez son épître sur la calomnie ; c'est tout ce qu'on peut lire de plus beau dans ce genre, sans contredit ; cependant, comme bien des gens aiment mieux chanter les vers que les lire, je me suis donné le plaisir de mettre cette épître en pot-pourri.¹ Voici plusieurs couplets qui pourront faire juger des autres ; le jugement que le public en portera, sera mon guide ; ou je supprimerai le reste, ou je le livrerai à l'impression.² »

Les couplets que nous allons lire sont donc une parodie de l'Épître sur la calomnie de Marie-Joseph Chénier, écrits sur des airs pour être chantés car – nous en avons déjà parlé en montrant la priorité, surtout pour La Quotidienne, dont jouit la poésie chantée par rapport à la poésie simplement lue – « bien des gens aiment mieux chanter les vers que les lire ». Voilà pourquoi l'auteur de l'ouvrage s'est « donné le plaisir de mettre cette épître en pot-pourri ». Donc quatre couplets sur quatre airs différents. Le premier couplet met en relief ce que son auteur suppose être la lâcheté de M. J. Chénier, à qui l'égoïsme a interdit la défense de son frère, en ne se souciant que de son propre sort face au tourbillon de la Terreur.

« Air : *Mon Dieu, comm'hier à c'te fête.*

Dans ce temps où la France entière
N'était qu'un vaste cimetière,
Je vis périr André mon frère ;
Et Dieu sait si j'en fus navré ! ...
Dans cette commune misère,
Il est vrai, je ne songeais guère
A secourir ce cher André,
Ce bon André ! Ce pauvre André !
Mon âme est pourtant libre et fière !
Mais tout entier à mon effroi,
Je ne m'occupais que de moi. (Bis)³ »

Les vers rapportent un aveu imaginé de Marie-Joseph Chénier qui n'avait pas l'intention, à cause de son égoïsme, de venir en secours à son frère André, dont il reconnaît toutefois la bonté et la bravoure. La mise en face à face des deux aveux de Marie-Joseph Chénier aggrave

¹ Le terme veut dire, en 1605, une « pièce de musique légère faite de thèmes empruntés à diverses sources : Un pot-pourri des plus belles chansons d'amour. »

REY-DEBOVE Josette et REY Alain. Le Nouveau petit Robert. Nouvelle édition, 2010. 1967 pour la 1^e édition. p. 1955

Le « pot-pourri » désigne le choix de plusieurs airs différents, c'est ce mélange d'airs qui doit être à l'origine de l'usage de ce terme par l'auteur des couplets.

² La Quotidienne ou la Feuille du jour. N° 245, 27 décembre 1796. p. 2

³ Ibidem

sa culpabilité : reconnaître hautement les bons caractères de son frère défunt après avoir avoué sa lâcheté à l'égard de ce dernier double son pêché. L'égoïsme et la négligence des devoirs familiaux (mais aussi humains) qui nous prescrivent de secourir nos proches, ne sont pas uniquement caractéristiques de la personne de Marie-Joseph Chénier, semble dire La Quotidienne, mais aussi de l'ensemble du courant révolutionnaire depuis 1789. Quant à l'air de ce premier couplet, « *Mon Dieu, comm'hier à c'te fête* », on le trouve déjà dans un couplet de Mlle Adeline, « *Bon Dieu ...* », 1784, dans lequel elle s'adresse à un certain André (« Mon pauvre André, mon cher André¹ »). L'on comprend mieux, avec le prénom d'André, pourquoi cet air a été choisi par l'auteur des couplets : André est le bien aimé d'Adeline, et le frère aimé dans le couplet anonyme de La Quotidienne. Le mètre du couplet est par ailleurs toujours le même octosyllabe, le mètre le plus approprié aux chansonnettes et aux bouts rimés de poésie.

Le deuxième couplet développe le portrait terrible d'un cruel et lâche Marie-Joseph Chénier chez qui la peur du supplice l'emporte sur l'amour fraternel pour un frère qui était en même temps un ami.

« Air : *J'n'avions pas encore quatorze ans.*

Honteux, contrit, humilié,
 La peur d'un horrible supplice
 Ferma mon cœur à l'amitié.
 J'étais si digne de pitié !
 Mais le public, à l'injustice
 Et contre moi toujours porté,
 A mes yeux, pour me faire outrage,
 Sans cesse présente l'image
 De cette étonnante [Catté²]
 Qui noblement, à la mort même,
 Court avec le frère qu'elle aime ...
 C'est trop beau pour être imité.³ »

Un deuxième élément, non moins terrible que le remords, aggrave le tourment de conscience de M. J. Chénier : l'opinion publique. L'opinion publique est hostile au dramaturge, elle ne cesse pas de le supplicier par des images tirées de l'antiquité, où des personnages ayant du vrai amour fraternel pour leurs frères, refusent de se séparer d'eux par la mort, et choisissent de subir le même sort qu'eux. Frères et sœurs préfèrent la mort qu'à vivre sans leurs frères : exemple difficile à suivre par une âme aussi pusillanime que celle du dramaturge Chénier. L'air du couplet est assez fréquent, que l'on peut trouver dans un bon nombre de chansonnettes et d'opéras-comiques du théâtre italien, comme le premier couplet d'ailleurs. Nous en donnons l'exemple de *L'Épreuve villageoise* de Desforges, musique de Grétry, en 1784 : « *J'n'avions pas encore quatorze ans, Quand il arriva dans not'ferme [...]*⁴ ». Donc des airs parfois chantés dans des opéras représentés pour divertir sa majesté le

¹ ORIGNY Antoine d'. *Annales du Théâtre italien, depuis son origine jusqu'à ce jour*. T. I, II, III. Genève, Slatkine, 1970. p. 154 <http://bit.ly/2bhtQhl>

² Ou Gatté, le mot est illisible.

³ La Quotidienne ou la Feuille du Jour. N° 245, 27 décembre 1796. p. 2

⁴ DESFORGES Pierre Jean-Baptiste Choudard, musique de GRÉTRY André Ernest Modeste. *L'Épreuve villageoise* : opéra-bouffon, en deux actes et en vers. Représenté, pour la première fois, par les Comédiens Italiens ordinaires du Roi, le jeudi 24 juin 1784, après avoir été joué devant Leurs Majestés, à Versailles, sous le

Roi et sa famille, ce qui affirme ce que nous avons déjà avancé sur l'importance d'un air porteur de connotations politiques, qui exprime la fidélité à la mémoire de la royauté. Quoi de plus efficace que de parodier un républicain en faisant des couplets le ridiculisant sur des airs chantés en l'honneur de sa Majesté le Roi ! La poésie chantée s'annonce donc efficacement puissante dans la stratégie du journal de tourner en dérision ses ennemis idéologiques, autrement dit les républicains, les révolutionnaires.

Après le repentir de M. J. Chénier, mis en relief dans les deux premiers couplets, le troisième couplet clarifie ses efforts pour se rattraper, pour se libérer d'un remords qui le tourmente sans cesse.

« Air : *Je t'aime tant.*

Je t'aime tant, je t'aime tant,
André que je n'ai su défendre,
Que je te voue un monument ;
Puisse-t-il apaiser ta cendre !
En thermidor j'y chanterai
Un *requiem* philosophique ;
Exprès pour ce jour je ferai
Un hymne, et même la musique¹. »²

L'écart flagrant entre le péché de Marie-Joseph Chénier, qui « *n'a su défendre* » son frère, et ce qu'il propose pour le repos de l'âme de ce dernier, accentue le péché du frère cadet et met davantage en sarcasme ses désespérantes tentatives de repentir. M. J. Chénier propose de chanter un « *requiem philosophique* » en thermidor, pour l'âme de son frère. Et le *requiem* est la messe pour un défunt ou la prière à l'église catholique pour les morts ; *requiem* veut également dire la musique composée sur ce texte. En musique, c'est une composition musicale, généralement écrite sur le texte latin de la messe des morts. L'assemblage de deux termes contradictoires, à savoir *requiem* et *philosophique*, le premier exprimant le domaine religieux alors que le second comprend une dimension séculaire, reflète l'ironie de l'auteur du couplet envers Marie-Joseph Chénier. Nous nous rappelons que *La Quotidienne* a souvent chargé le philosophisme, terme fréquent dans ses articles, de la responsabilité des maux de la France à l'époque. *Requiem philosophique* est aussi une allusion à l'idéologie révolutionnaire d'imposer la philosophie dans les différents domaines de la vie quotidienne, voire de l'y substituer. Idéologie que *La Quotidienne* abhorre et défie sans cesse. Mais de quel hymne parle-t-on lorsque Marie-Joseph Chénier exprime sa volonté d'en chanter un et de composer de la musique en thermidor ? Marie-Joseph avait composé l'Hymne du 9 thermidor, et *Le Chant du Départ*, chants révolutionnaires, les deux en 1795 ; donc les deux sont composés avant son *Épître sur la calomnie* en 1796. Est-il donc possible que l'un des deux soit l'objet de l'ironie de l'auteur des couplets en question ? Quel est, sinon, cet hymne qui sera chanté en thermidor et duquel il est question dans ces couplets ? Faute de pouvoir répondre à cette interrogation, nous nous contentons de la poser et tournons du côté de l'air du couplet.

titre de Théodore et Paulin, le vendredi 3 mars ; et sur le théâtre italien, le jeudi 18 du même mois. Paris, 1784.
<http://bit.ly/2aNAaO9>

¹ Le mètre est octosyllabe.

² *La Quotidienne* ou *la Feuille du Jour*. N° 245, 27 décembre 1796. p. 2

À l'instar des couplets précédents, il est un air connu et utilisé pour plusieurs chansons et vaudevilles populaires en France. Il est cité dans la comédie de Jacquelin A. Jacques, intitulée *L'Antique-manie* ou le mariage sous la cheminée.¹ En 1799 Fabre d'Églantine compose également plusieurs couplets sur cet air connu² ; air qui fait suite à une collection aussi riche et variée dont *La Quotidienne* se plaît à faire la parodie sur des thèmes politiques. L'air de « *je t'aime tant* » ne concerne pas un amour romantique, mais un amour fraternel que celui qui l'avoue est condamné au mépris parce qu'il est accusé de renoncer à secourir son frère. Tout est instrumentalisé dans *La Quotidienne* : poésie, musique, sentiments, tout est mis au service de son militantisme antirévolutionnaire, de son dévouement à la mémoire de l'Ancien Régime.

Le quatrième couplet consécutif vient terminer ce corpus proposé par l'auteur anonyme de l'ouvrage mettant en satire *L'Épître sur la calomnie* de Marie-Joseph Chénier. Ce dernier est toujours peint avec les plus affreuses images et les plus cruelles expressions.

« Air : *Enivré du nouveau poste*, (de Boufflers).

Après ces marques de zèle,
En l'honneur du pauvre mort,
Langlois, Richer, Lacretelle,
Si vous m'attaquez encore ;
N'écoutez que ma vengeance,
Et vous liant à mes vers,
Du supplice de Mézence
J'épouvante l'univers.³ »

Égoïste, lâche mais ayant un penchant vers la violence, Marie-Joseph Chénier est caractérisé comme une des pires personnes qui puissent incarner le sentiment de la fraternité. En réponse tacite au troisième principe du slogan de la Révolution, la Fraternité, ces couplets mettent en scène un exemple, une personne, révolutionnaire, républicaine, qui a échoué à (ou qui n'a même pas tenté de) défendre son propre frère ; comment voulez-vous que le peuple, semble dire l'auteur anonyme ainsi que *La Quotidienne*, puisse croire qu'une telle personne soit capable d'avoir de l'amour fraternel pour ses concitoyens ! Le quatrième couplet vise à dessiner la réelle image de Marie-Joseph Chénier, que ce dernier essaye perpétuellement de dissimuler. Après qu'il a fait semblant, dit l'auteur des couplets, d'être en deuil pour le respect de l'âme de son frère, Marie-Joseph Chénier dévoile son réel caractère et se met à menacer ses détracteurs. Parmi eux, il cite Lacretelle, Langlois et Richer, tous les trois royalistes. Langlois (des Gravilliers⁴) est l'auteur du journal *Le Censeur des Journaux avec Gallais* (1795-1797), journal royaliste du Directoire. Lacretelle le Jeune, journaliste royaliste hostile à la Révolution, dont on a parlé (à la 1^e partie) de l'ouvrage intitulé *Dix années d'épreuves pendant la Révolution*, 1842. Richer est Richer Sérizy (ou de Serizy), fondateur de l'Accusateur public, un des plus rigoureux journaux royalistes sous la Révolution, qui reprend ses activités sous le Directoire après qu'il a été proscrit sous la Terreur. Ces trois journalistes

¹ JACQUELIN A. Jacques, *L'Antique-manie* ou le mariage sous la cheminée : comédie en un acte et en prose, mêlée de vaudeville. 1799. p. 17 <http://bit.ly/2bhod3J>

² Chants et chansons populaires de la France. 1854. <http://bit.ly/2bspHog>

³ *La Quotidienne* ou la Feuille du jour. N° 245, 27 décembre 1796. p. 2-3

⁴ À ne pas confondre avec Isidore Langlois, rédacteur du journal *Le Messager du soir*.

Biographie moderne, ou Dictionnaire biographique de tous les hommes morts et vivants. T. 3. Leipzig. 1806. p. 61

n'ont pas dû épargner M. J. Chénier, voilà pourquoi ce dernier les menace d'un des plus cruels des supplices, celui de Mézence, pour l'exécution duquel il liera les trois hommes à ses vers de poésie. Pour comprendre cette image, ou cette torture, il faut connaître l'histoire du supplice de Mézence. Il est « *Mézence, Mézentius, célèbre roi d'Agylle ou de Cère en Étrurie, [qui] joignit l'impiété à la barbarie. Son spectacle favori était de faire lier un corps vivant à un cadavre et d'assister à cette horrible agonie d'un homme qui meurt à la fois asphyxié par l'atmosphère fétide de la mort, et dévoré par les tourments toujours croissant de la faim.*¹ » Ainsi Marie-Joseph Chénier est comparé à un tyran, à un terroriste (d'où le dernier vers « *J'épouvante l'univers* »), et ces vers qui sont le supplice des royalistes sont comparés à un cadavre mort, à un corps pestilentiel et dégoûtant. L'image inclut également Marie-Joseph et son frère André, car la mémoire d'André ressemble au cadavre que Marie-Joseph porte toujours sur ses épaules, sur sa conscience, lourde mémoire qui dévore le frère cadet en silence, en permanence.

Toutes les imaginations sont mises à disposition de l'art poétique de l'auteur des couplets pour rabaisser Marie-Joseph Chénier : après l'image de l'égoïste et du lâche, il y a celle du terroriste qui se sert des pires tortures pour achever ses victimes. La torture de Marie-Joseph Chénier est cette fois sa poésie ! Quoi de plus humiliante critique à l'égard d'un homme de lettres ! Et pour terminer ce quatrième et dernier couplet, notons que son air est « Enivré du nouveau poste », (de Boufflers) ; en effet, La Quotidienne, ou plutôt l'auteur des ouvrages, se permet une modification dans les paroles de l'air car, dans les *Œuvres du chevalier de Boufflers*, le premier vers du couplet fait par M. de Boufflers après son retour est : « Enivré du brillant poste.² » Le même air, on le trouve dans la pièce d'Alexandre de Ségur³, Les deux veuves⁴, représentée pour la première fois le 22 frimaire an V (12 décembre 1796) ; un air connu qu'on trouve aussi dans le Journal encyclopédique ou Universel, en 1785.⁵

La coïncidence des deux dates (du couplet de La Quotidienne et de la pièce d'Alexandre de Ségur est intéressante : le couplet est publié dans La Quotidienne le 27 décembre 1795, deux semaines après que le même air a été chanté au théâtre le 12 décembre, dans la pièce d'Alexandre de Ségur. Nous en déduisons que le vaudeville à l'époque fonctionne sur l'air du temps, qu'il n'est pas isolé de son contexte du moment mais en interaction avec la mouvance littéraire, musicale et théâtrale de son temps. La Quotidienne, en consacrant un important espace aux vaudevilles, prouve son souci pour l'actualité culturelle, en conséquence non moins importante à ses yeux que celle de la politique à laquelle le lecteur croit, au premier abord, que le journal consacre son entière préoccupation.

Mais à quel poste l'auteur des couplets fait allusion en choisissant cet air pour son dernier couplet ? Soulignons que Marie-Joseph Chénier était le président du Conseil des Cinq-Cents de novembre à décembre 1796, période après laquelle il est resté membre du même Conseil pour l'exercice de ses fonctions législatives. Si les trois premiers airs font allusion à des moments particuliers de la vie des deux frères, ou aux éventuels sentiments chaleureux de Marie-Joseph pour son frère André, le dernier air pose un point d'interrogation quant à sa connotation. C'est, dans tous les cas, toujours l'idée d'un retour après une absence qui est ici

¹ MICHAUD J. F. et L. G. Biographie universelle, ancienne et moderne, ou Histoire, par ordre alphabétique, de la vie publique et privée de tous les hommes qui se sont fait remarquer par leurs actions, leurs talents, leurs vertus ou leurs crimes. Partie mythologique. T. 55. Paris, L. G. Michaud, 1833. p. 84

² BOUFFLERS (chevalier de). *Œuvres du chevalier de Boufflers : membre de l'Institut*. Vol. 1. Paris, Narba, 1828. <http://bit.ly/2baXyRN> p. 52

³ Encore un Ségur. Est-ce possible qu'il soit l'auteur du couplet de l'hôtel Richelieu ?

⁴ SÉGUR Alexandre-Joseph-Pierre de. Les Deux veuves. Comédie en deux actes, en vaudeville, représentée pour la première fois sur le théâtre du Vaudeville, le 22 frimaire V^{ème} année, par J. A. Ségur le jeune. Paris, Huet, 1797. p. 25

⁵ Journal encyclopédique ou Universel. Vol. 4, partie 2. <http://bit.ly/2aTWFfU> p. 268

évoquée, comme celui du chevalier de Boufflers qui revient après avoir accompli sa mission de complimenter la beauté de madame. Le poste qu'occupe Marie-Joseph Chénier en décembre 1796 ne serait que celui d'orateur de l'Assemblée, en l'occurrence du Conseil des Cinq-Cents, au sein duquel il fait constamment des rapports, contre la calomnie, contre toute tentative de rétablir la royauté et contre l'avilissement de la représentation nationale ...

22- L'ode de Lyon

Nous allons terminer cette catégorie consacrée à la poésie musicale, ou la poésie chantée de La Quotidienne, par une ode écrite en hommage aux victimes du siège de Lyon (1793). L'ode – qui est à l'origine un chant ou un poème chanté qui s'accompagne d'instruments – incarne la volonté de l'auteur de l'article (un certain « Parisien ») de rendre hommage à l'auteur de l'ode ainsi qu'aux « mânes » des Lyonnais qui sont tombés en martyrs pour la défense de la liberté de leur ville. Notre ode a donc pour thème principal l'épisode du siège de Lyon (10 août - 9 octobre 1793), sombre épisode pour les réactionnaires à la République, qui s'est terminé par l'entrée des forces républicaines dans Lyon, une victoire qui s'est traduite, selon les mémoires des royalistes à ce propos¹, par des bains de sang et d'affreuses scènes de vengeance contre les assiégés lyonnais.

L'article est rédigé donc par un des contributeurs de La Quotidienne qui signe méthodiquement ses participations « Un Parisien » ; il se charge de faire l'introduction de cette ode dans la rubrique de Paris de la livraison du 27 juillet du journal² ; le Parisien fait une biographie succincte de l'auteur de l'ode, ce dernier ayant préféré ne pas divulguer son identité. Il s'agit, nous dit le Parisien, d'un « bon citoyen, avocat, législateur et poète. » Puisque le format du journal n'est pas capable d'accueillir toutes les strophes de l'ode (22 strophes, six vers chacune, soit 132 vers au total), il se contente d'insérer dans La Quotidienne les deux premières strophes seulement, tout en signalant que la beauté de cette poésie fera regretter aux lecteurs ne pas avoir l'ensemble de l'ode. En effet, l'auteur dont le Parisien se refuse à donner le nom, est Pierre-Édouard Lemontey³, littérateur lyonnais (1762-1827) et un des soldats qui ont défendu la ville contre les forces de la République commandées par Dubois-Crancé. Il réussit à échapper à la mort avant de tomber dans les mains des républicains, et s'exile en Suisse, ne rentrant en France qu'en 1795 pour chanter les terribles souvenirs du siège dans son ode, Les Ruines de Lyon.⁴ Voici le préambule du Parisien à propos de l'ode et de son auteur :

« *Les Ruines de Lyon, Ode, ayant pour épigraphe :*

Exoriare aliquis nostris ex ossibus ultor.⁵

Cette ode est pleine d'énergie et de sensibilité, l'auteur par modestie n'a pas voulu se nommer, mais tout en respectant son secret, nous nous permettrons de dire que cette ode a été composée par un excellent citoyen, pénétré des malheurs de sa patrie, célèbre au barreau dans une des grandes communes de la France, appelé ensuite à l'assemblée législative, où il a déployé de nouveaux talents ;

¹ Voir LACRETELLE Charles de. *Dix Années d'épreuves pendant la Révolution*. Paris, Dufart, 1842.

² Lorsque la rubrique de Paris figure sur la 1^e page de La Quotidienne, cela veut le plus souvent dire qu'elle comprend de la littérature et que Gallais accorde au contenu un intérêt particulier.

³ Les Ruines de Lyon, ode, par Lemontey. 1795 <http://bit.ly/2cMnBQ4>

⁴ ARNAULT Antoine Vincent. *Éphémérides universelles, ou Tableau religieux, politique, littéraire, scientifique et anecdotique [...]* 2^e édition. T. 6. Paris, Corby, 1834. p. 492

⁵ Virgile, *Énéide*, Liv. 4, v. 629 : « *Qu'un vengeur, un jour, puisse naître de nos cendres* ».

et qu'il mérite à plusieurs titres les éloges et l'estime de ses concitoyens, soit comme avocat, soit comme législateur, soit comme poète. Les bornes de ce journal nous empêchent d'y insérer l'Ode toute entière, mais par les strophes que nous allons citer, les lecteurs regretteront sans doute celles que nous n'aurons pu leur faire connaître.

Par un parisien¹ ».

L'ode reflète l'ampleur de la souffrance de Lemontey, qui ne se débarrasse pas du souvenir du siège, et ne se délecte pas bonheur des retrouvailles avec sa patrie. Les esprits des soldats, dont il faisait lui-même partie, assassinés pour avoir défié la parole du plus fort, hantent encore son imagination. Il revient donc sur les lieux de sa mémoire, pour écrire sa poésie auprès des décombres de la bataille d'octobre 1793, ceux d'une ville endeuillée et affligée par ses malheurs.

Divinité qui veille, au sein des Thermopiles,
Sur ces tombeaux sacrés où dorment immobiles
Les trois cents défenseurs que Sparte avait choisis ;
Laisse leurs noms fameux aux crayons de l'histoire,
Et d'un rayon de gloire
Toi-même dans ces lieux viens parer nos débris.²

D'une grande cité c'est là tout ce qui reste ;
Contemple en frémissant ce rivage funeste
Habité désormais par la misère en deuil ;
Et dans les longs amas de ces hideux décombres,
Entends gémir les ombres
D'un peuple assassiné qui se cherche un cercueil.³ »

Revenons à la définition de l'ode, ce terme signifie en grec un chant ; il y a plusieurs sortes d'odes, dont *l'ode pindarique* (ou homérique) qui se compose de trois parties constituant un ensemble dont la structure est reprise plusieurs fois avec des vers nouveaux ; et *l'ode anacréontique*, composée de strophes, toutes bâties sur la même structure.⁴ « De son caractère primitif de poème chanté, l'ode conserve la régularité des strophes, elle se rapproche parfois de la chanson. Mais au XVIII^e siècle, le terme s'applique de préférence à des œuvres traitant de grands sujets.⁵ » Cette forme est passée thématiquement par des aspects multiples : la passion, la contemplation religieuse ou artistique, l'amour de la nature, etc. ; La Quotidienne, en publiant celle de Lemontey, nous en propose un nouvel aspect (une sous-catégorie de *l'ode anacréontique*) conforme à sa politique et à ses valeurs : *l'ode politico-historique*, si l'on peut dire.

¹ La Quotidienne ou Le Tableau de Paris. N° 159, 27 juillet 1795. p. 1

² Le mètre est hexasyllabe pour le 5^e vers, (mètre sautillant) alexandrin pour le reste des vers : 12, 12, 12, 12, 6, 12

³ La Quotidienne ou Le Tableau de Paris. N° 159, 27 juillet 1795. p. 1

⁴ L'on a souvent utilisé le terme sans distinction, ce qui a conduit à « la banalisation ». « On appelait ode n'importe quel poème constitué de strophes sans caractère particulier, soit héroïque, soit bucolique. » Charpentreau, Dictionnaire de la poésie française, p. 648

⁵ Ibidem. La régularité des strophes ainsi que « le grand sujet » sont deux conditions remplies dans l'ode de Lemontey.

Dans son ode, Lemontey compare l'histoire du siège de Lyon à la célèbre bataille des Thermopyles (ou Thermopyles), en 480 av. J. -C, qui a pour belligérants l'empire achéménide¹ d'une part et une coalition des cités grecques d'autre part. Les Grecs, en infériorité numérique (environ sept mille Péloponnésiens), s'opposent à l'ennemi et lui infligent la perte de plus de vingt mille soldats. La ville de Sparte décide de se joindre à la coalition, en envoyant trois cents de ses soldats pour soutenir les cités grecques ; les trois cents soldats spartiates sont à la fin massacrés avec leur chef de guerre, Léonidas, sur les ordres du roi Perse Xerxès, après avoir manifesté une leçon mémorable d'exceptionnelle bravoure.² Donc l'auteur compare la résistance des Lyonnais face au siège imposé par l'armée républicaine à celle des trois cents guerriers spartiates face au terrible roi des Perses. Mais la comparaison porte surtout sur l'armée républicaine qu'on compare à celle des Perses, dont le chef, Dubois-Crancé est par conséquent comparé à l'odieux roi, Xerxès. Lemontey ôte, par son choix de cet épisode de l'Antiquité, la légitimité républicaine à la Révolution, en comparant les forces armées de celle-ci à celles d'un royaume tyrannique.

Outre la volonté de rendre hommage à la bravoure des Lyonnais face au siège de l'armée de Dubois-Crancé, Lemontey veut mettre en relief la barbarie des soldats de la République contre une poignée de soldats qui défendaient courageusement leur ville et dont la vaillance succombe malgré tout au nombre. Lemontey implore la divinité de venir secourir une ville sinistrée, de laquelle ne subsistent que les souvenirs du passé et sur laquelle ne règne que la peine du deuil et de la tristesse. Nous soulignons la deuxième apparition du terme d'« ombres » dans la poésie de La Quotidienne ; après les « ombres » à Boissy-d'Anglas de la citoyenne Beaufort, poésie publiée le 13 avril (que nous lisons un peu plus tard), dans laquelle l'auteur compare les victimes de la tyrannie à des « ombres », des morts sans repos, errant à la recherche de leur sérénité : « Le cendre se ranime et nos ombres plaintives, Du Rhône et de la Seine ont adopté les rives [...] », Lemontey se sert du même terme pour décrire l'état des Lyonnais à la suite du siège, errant et souffrant même après la mort : « Entends gémir les ombres, D'un peuple assassiné qui se cherche ». Un peuple décimé par une suite de circonstances désastreuses, auquel La Quotidienne donne la possibilité d'exprimer ses douleurs ainsi que de manifester la terreur de ceux dont il était la victime.

C'est avec cette ode que nous finissons cette catégorie de la poésie chantée publiée dans La Quotidienne. De nombreux couplets, des airs connus et une ode ont concouru à ce que notre feuille remplisse sa mission journalistique, et de rester fidèle à la tradition de la presse pendant tout le XVIII^e siècle, de ne pas omettre la poésie dans ses numéros. Cette poésie chantée, bien qu'elle soit préférée par le public de l'époque – comme le dit un des couplets que nous avons commentés – La Quotidienne ne se contente pas de cette forme et publie d'autres formes poétiques, parfois plus longues et surtout plus diversifiées. Ce sont ces formes longues et brèves de la poésie publiée dans notre journal qui feront la prochaine subdivision du chapitre consacré à la poésie, et que nous entamons avec les formes longues.

¹ Les Achéménides sont une dynastie perse, issue du personnage légendaire d'Achéménès, et fondé historiquement par Cyrus II le Grand au VI^e siècle av. J.-C. Les conquêtes de Cyrus ont fait de l'empire perse des Achéménides une grande puissance mondiale, jusqu'à ce qu'il soit anéanti par Alexandre le Grand en 330 avant J. -C. <http://bit.ly/2dakq7X>

² DASCALAKIS Apostolos. Problèmes historiques autour de la bataille des Thermopyles. Paris, E. De Boccard, 1962.

2. Les formes longues de poésie dans *La Quotidienne*

La poésie publiée dans *La Quotidienne* n'a pas un caractère régulier par rapport à la forme dont elle se présente à ses lecteurs. Si le fond, c'est-à-dire le thème des poèmes, tourne généralement dans la même orbite, la forme s'avère variée : poèmes longs et poèmes brefs, souvent des quatrains anonymes sans titre. Il y a également la poésie traduite mais dont les exemples sont peu nombreux ; nous allons ainsi entamer cette deuxième catégorie de poésie avec les formes longues, et par formes longues nous entendons normalement inclure tout poème dont le nombre de vers dépasse les dix, que nous commençons avec les épîtres.

2.1 Épîtres

Les exemples de poésie que nous allons aborder ne portent pas le titre franc d'épître, mais dans tous leurs cas, il s'agit d'une parole adressée à une personne, sans que l'on sache si cette dernière les reçoit ou non. Ce n'est pas un échange de discours entre deux locuteurs, mais une poésie dite à l'intention d'un père, d'une femme ou d'un personnage politique que l'on respecte. Voilà pourquoi nous avons choisi le titre d'épître pour ce type de poèmes longs ; ces paroles ressemblent à une lettre que l'on désire envoyer à la personne concernée, ce sont les sentiments exprimés en vers que le journal se charge de rendre publics et de transmettre à leur destinataire, même en retard. Sinon, nous ne croyons vraiment pas qu'il soit possible d'insérer les trois poèmes à venir dans une autre catégorie homogène ; à défaut *d'épîtres*, ces poèmes seront désignés comme, simplement et uniquement, des poèmes longs.

L'épître, en tant que concept, apparaît depuis le XII^e siècle, le mot vient du grec épistolê par l'intermédiaire du latin *epistola* ; ses modèles d'Antiquité viennent d'Horace (*Art poétique*) ou d'Ovide (*Héroïde*, *Pontiques*), mais il ne prend son statut comme mot et genre de littérature qu'à partir du XVI^e siècle. Quant à son utilisation en poésie, il s'agit d'une lettre en vers adressée à une personne nommément désignée ; ce poème n'a pas de forme fixe, au niveau des strophes, du nombre ou des rimes des vers, il est simplement un genre poétique, un genre qui continue au XVIII^e siècle, mais de façon, pour le moins, ambiguë.¹ En effet, l'épître, étant à la base une lettre en vers, représente également un courrier, celui des lecteurs-contributeurs du journal ; l'on peut dire par conséquent que les épîtres dans *La Quotidienne* sont une forme de courrier poétique, par le biais duquel l'on s'adresse à une personne positive ou négative, morte ou encore vivante, pour que l'on exprime ses sentiments et positions à son égard.

1-Target

Une de ces personnes négatives est Target, pour qui *La Quotidienne* publie, dans la livraison du 11 février, une épître intitulé « Un petit mot sur Target », écrite par l'un de ses fils, dans laquelle ce dernier exprime ses sentiments pour son père et son bonheur de le voir encore vivant. L'épître sur Target est insérée dans un article qui aborde la question de la justice révolutionnaire représentée par les institutions. L'article est anonyme ; la poésie manifeste au premier abord un parti pris en faveur de l'image de Target, en démontrant la joie de sa famille d'apprendre qu'il est encore en vie. Mais c'est une fausse impression, car la biographie de Target et sa position sous la Révolution, notamment dans le procès de Louis XVI, nous prouvera que *La Quotidienne* ne peut pas prodiguer de louanges à l'égard d'un pareil homme : la prose qui suit les vers confirmera notre hypothèse. Il est probablement

¹ Charpentreau, *Dictionnaire de la poésie française*, p. 356

question de Target (Guy, Jean-Baptiste), né le 17 décembre 1733 à Paris et mort le 7 septembre 1806, à Molières (Seine-et-Oise.¹) Jurisconsulte et constituant célèbre, il participe à la rédaction de l'acte constitutionnel ; défendant les idées de Sieyès et la Déclaration des *Droits de l'Homme*, il refuse de prendre la défense de Louis XVI, qui l'avait désigné, en avançant le prétexte de sa santé dans une lettre signée Le républicain Target.² Nous comprenons donc pourquoi une telle position ne peut faire de Target qu'un ennemi de La Quotidienne.

Target avait un fils, Louis-Ange-Guy Target, et un petit-fils, Paul-Louis Target.³ Se pourrait-il donc que le fils, Louis-Ange-Guy Target, soit l'auteur de ce poème ? Est-il possible (pour poser toutes les hypothèses) que le petit-fils soit l'auteur de l'épître en question, qui l'a rédigée à l'intention de son père, ou peut-être de son grand-père, en l'appelant « cher papa » ? L'anonymat de l'article peut aussi nous proposer une hypothèse différente, que c'est le rédacteur de La Quotidienne lui-même, ou un de ses contributeurs/lecteurs, qui est l'auteur de cette épître. L'auteur anonyme se sert de la voix du fils de Target pour montrer le décalage entre la joie d'un simple fils de voir que son père n'est pas mort, alors que ce dernier, par une position lâche, n'a pas osé défendre la vie du roi des Français, à la suite de la mort duquel beaucoup d'innocents ont perdu la vie sous la Terreur. Target est un avocat au parlement de Paris depuis 1752, sa récusation après que Louis XVI l'a désigné pour sa défense expose l'avocat aux critiques les plus virulentes. Target se défend contre ces accusations dans Observations de Target sur le procès de Louis XVI, 1792.⁴

Commençons par la lecture de l'épître, avant d'en aborder le fond et la portée.

« *Un petit mot sur Target.*

Comment ! Tu vis encore ! Cher papa, quelle joie⁵ !
Depuis un an, hélas ! À ma douleur en proie,
Je pleurais sur ton sort, et demandais aux cieux
De nous rendre Target, ou de fermer mes yeux ;
Ton silence prudent alarmait ma tendresse, (5)
Ma femme à mon insu, te fit dire une messe,
Le Greffier du village eut la commission
De s'informer de toi sur le port de Toulon ;
L'amitié frémissait que Fouquier le Tragique
Ne t'eût fait voiturier à la place publique, (10)
Et qu'un maudit Juré, pour prix de ses talents,
Nous eût ravi Target à la fleur de ses ans !
Enfin je te retrouve, et ma joie est complète :
Mais dis-moi, cher papa, j'ai lu dans la gazette
Que rayonnant de gloire, au premier tribunal, (15)
Paré d'un beau panache, en manteau magistral,
Target préside enfin ...

¹ Soboul, Dictionnaire historique de la Révolution française, p. 1016

² Larousse, Grand dictionnaire universel du XIX^e siècle, T. 22, 1991, (Réimpression de l'édition de 1866-1867), p. 1475

³ <http://bit.ly/2ctC2Y8>. Faute d'autres références, nous nous contentons de cet article sur wikipédia.

⁴ TARGET Guy Jean-Baptiste. Observations de Target sur le procès de Louis XVI. 1792. <http://bit.ly/2b8Lp1u>

⁵ Le mètre est l'alexandrin, le plus long et le plus approprié aux genres poétiques longs, comme la tragédie, l'épopée et l'épître.

A l'instant je dois changer de style, cette crainte salutaire que Salomon nomme le principe de la sagesse, et mon respect connu pour la magistrature, ne me permettent plus la familiarité du début : est-il bien vrai, Target ? Ah ! Prenez garde que votre tête, si faible et si versatile, ne puisse porter la double décoration que l'hymen et Thémis¹ s'empressent à l'envie d'y placer ?

La croyez-vous bien assurée votre tête, mon cher Target ? ... Vous pâlissez ! ... Je ne dis pas cela pour vous effrayer, cher ami ! Mais que sait-on ? Tout n'est pas fini encore, et si les dangers renaissaient ! Vous ne trouveriez plus ni boue ni fumier pour aller vous cacher. Avez-vous vu au Museum le tableau de ce juge qu'on écorche² ? Il paraît que cela fait grand mal, M^e. Target ! – Savez-vous qu'il faut maintenant de l'honneur et du courage pour être président d'un tribunal ? Il ne faut pas pour cela s'être couché constitutionnel et relevé républicain : déjà l'on se dit dans Paris que l'innocence qui se trouverait entre Target qui la juge et Lafleutrie³ qui la défend, courrait grand risque d'être pendue ; les vrais patriotes craignent toujours votre attachement paternel pour votre jolie petite fille *Constitution*. L'aimable enfant ! Comme elle était drôle ! Comme elle était plaisante ! Comme elle boitait avec grâce ! ... Mourir si jeune ! Ah c'est bien dommage !

Et rose elle a vécu ce que vivent les roses,
L'espace d'un matin.⁴

Croyez-moi, honnête Target, retournez au logis, auprès d'un bon feu, près de votre chère épouse ; faites-lui bien des petites Target, tant que vous pourrez et si vous le pouvez ; c'est le seul moyen de trouver, surtout avec les femmes, la paix et la concorde⁵, suivies du calme et de la tranquillité.⁶ »

Avant de commenter ces vers, il faut souligner que les mêmes vers, ainsi que la partie en prose qui les suit, sont réinsérés dans le N° III de *L'Accusateur public* de Richer Sérisy, en 1797.⁷ Cet article de l'Accusateur public nous fait poser à nouveau la même question sur

¹ Dans la mythologie grecque, déesse de l'Équité et de la Justice divine.

² Il s'agit de Sisamnès, un des juges royaux de l'empire perse, qui avait abusé de son pouvoir et a été condamné, pour concussion, à être écorché vif. Ce jugement a pour nom le jugement de Cambyse. <http://bit.ly/2ctDXfl>

³ L'on apprend un peu plus sur lui dans le n° 1, vol. 1 de l'Accusateur public de Richer Sérisy, 1797. On y parle de Lafleutrie, également avocat (défenseur officieux de la femme Chaudot) ; cette femme, dans la pauvreté la plus dure, est contrainte d'emprunter de l'argent pour payer son avocat, argent que ce dernier ne déclare pas et garde pour lui-même. Ensuite Sérisy signale aux lecteurs que la lettre de Lafleutrie est insérée au Journal de Paris, lettre dans laquelle Lafleutrie se défend contre les accusations et les rumeurs ; Sérisy s'indigne contre un pareil exemple de « despotisme et de servitude », à savoir celui de Lafleutrie.

⁴ Les vers sont de François Malherbe, Consolation à Monsieur du Périer, 1607 :

« Mais elle était du monde où les plus belles choses, Ont le pire destin ; Et rose elle a vécu ce que vivent les roses, L'espace d'un matin. »

⁵ La Quotidienne contribue elle aussi aux railleries et persiflages sur l'une des phrases de Target, empruntée à une loquacité révolutionnaire pour laquelle il était réputé, mais dont il ne devait pas se servir devant l'assemblée des avocats : « l'assemblée ne veut que la paix et la concorde, suivies du calme et de la tranquillité. »

Michaud, L. G. Biographie universelle, ancienne et moderne. Vol. 44. 1826. p. 536

⁶ Le *Tableau de Paris, par une société d'amis de la justice*. N° 116, 11 février 1795, p. 4

⁷ Richer Sérisy. *L'Accusateur public*. N° III. p. 18-21 du 3^e numéro, (p. 58-61 du document numérisé).

<http://bit.ly/2dqpwTa>

l'identité de l'auteur mais aussi sur l'objectif de la lettre. Est-ce J. P. Gallais, le principal rédacteur de La Quotidienne en 1795, qui est l'auteur des vers ? Ou, lui aussi (Gallais), reprend ce qui a été auparavant trouvé dans/envoyé à un autre journal ou à un des comités de la Révolution de son temps ? Si les vers et le commentaire qui suit paraissent pour la 1^e fois dans La Quotidienne en février 1795, Richer Sérisy aura affirmé une continuité dans la presse contre-révolutionnaire en reprenant ce qu'un rédacteur d'un journal à tendances favorables à l'Ancien Régime avait publié avant lui. Si les vers en question ont été extraits/pris d'un autre journal avant 1795, le fait de les publier par La Quotidienne en 1795 et par *l'Accusateur* public en 1797, tous les deux journaux contre-révolutionnaires, prouve le mécanisme actif de la presse contre-révolutionnaire sous thermidor, principale période de réaction après la fin de la Terreur.

Revenons à présent à la biographie de Guy Target père, pour essayer de mieux comprendre l'usage de la satire que l'auteur de l'article de La Quotidienne lui réserve ; Target père s'écarte de la vie politique sous la Terreur et refuse de prendre part aux événements sanglants du moment. Son absence alarme son fils qui s'en inquiète dans le cinquième vers : « Ton silence prudent alarmait ma tendresse ». Cette disparition de Target père préoccupe sa famille et ses connaissances : la femme de son fils, le « Greffier du village » et d'autres ont voulu s'assurer que l'avocat n'était pas une autre victime du terrible Fouquier Tinville. Une interrogation, faite par le fils à son père, clôt l'épître. Si le fils apprend les dernières nouvelles de son père, c'est grâce à une gazette dans laquelle il lit que Target est de nouveau le président du tribunal. Plusieurs interrogations se posent par ce dernier quatrain : de quelle gazette s'agit-il ? De quel Tribunal est-il question, surtout que les comités révolutionnaires, dont le tribunal révolutionnaire, ont été supprimés après la chute de Robespierre ? En effet, Target sera président du tribunal de cassation sous le Directoire en 1798, sa disparition pendant la Terreur est interprétée par La Quotidienne comme un signe de lâcheté impardonnable, car cet homme ne s'est pas seulement refusé à la défense du roi, mais a repris sa carrière professionnel et politique après l'élimination du danger en thermidor an II.

Que Target soit critiqué dans deux journaux réactionnaires et royalistes, qu'il soit décrit comme un juge discrédité qui s'affuble des titres brillants de républicain et de constitutionnel, pour assumer cette délicate fonction dont il n'est pas à la hauteur, ne nous permet pas de nous méprendre sur la place de cet avocat, juge et révolutionnaire du point de vue des royalistes. Target est dépeint comme le juge injuste, son image est associée à l'avocat. Lafleutrie, l'avocat inique, car entre les deux la vérité se perd et « *l'innocence* » périt : « *déjà l'on se dit dans Paris que l'innocence qui se trouverait entre Target qui la juge et Lafleutrie qui la défend, courrait grand risque d'être pendue* ». Bien que nous, lecteurs contemporains, manquions d'éléments de biographie à propos de Target qui nous permettent de saisir les éléments capables d'expliquer l'ensemble des vers que nous venons de lire, l'article de *l'Accusateur*, qui demande à Target de renoncer à cette fonction de « président de tribunal »

Dans *l'Accusateur* public, un assez long article est consacré à ce qui s'est passé entre Target, « ex-Constituant » et Lafleutrie, un « Avoué », p. 16 du 3^e numéro. En voici un extrait qui précède la poésie :

« Digne héritier des Cochin et des Patru, puisque vous étiez en train de faire de si nobles aveux, que ne déclariez-vous encore les mille écus que vous exigeâtes en avance de la malheureuse femme Chaudot, contrainte elle-même de les emprunter pour vous les donner ! J'éprouve en ce moment cette effroyable haine d'Alceste, pour l'espèce humaine ; puissé-je comprimer les transports qui m'agitent ! Lafleutrie, sachez-moi gré de mon silence.

Cette lettre jointe à l'arrêté du comité de Sûreté générale que j'ai donnée dans mon précédent Numéro, offre sous un point de vue très piquant, l'ensemble parfait du despotisme et de la servitude. Ces deux pièces recueillies pour l'histoire, peindront d'un seul trait ces temps déplorables : Et quidam regrediebantur (dit Tacite), ostentabantque se rursùm, idipsum paventes quod timuissent.

Et vous, Target, osez vous bien ! ... mais j'ai ri, me voilà désarmé :

Comment ! Tu vis encore, cher papa [...] »

et de retourner à son « logis » auprès de sa femme, concourent à classer définitivement Target comme un ennemi des royalistes. Target, qui s'est retiré de la vie publique sous la Terreur, a dû exercer une fonction de président de tribunal à la fin de la Convention thermidorienne ou au début du Directoire.

La prose qui suit les vers porte un ton de menace qui ne se dissimule pas ; l'auteur de l'article essaie de dissuader Target de reprendre la même fonction qu'autrefois, à savoir celle de président de tribunal. Le portrait d'un juge écorché et le danger que courent désormais les présidents de tribunaux – après les très mauvais souvenirs de la Terreur – ne laissent pas Target à l'abri de la mort. Target, insiste l'auteur, ne sera pas assuré de continuer paisiblement sa vie ; rien n'empêche qu'il succombe à la mort dont de nombreux innocents ont été les victimes. Target, donc, n'est pas sûr de vivre une éternité, affirme l'auteur, mais ses jours prendront fin comme (comme la Révolution et sa constitution) : « Et rose elle a vécu ce que vivent les roses, L'espace d'un matin » ; cette affirmation touche aussi, et surtout, par extension à toute la Révolution, réalité toute susceptible d'être objet de métamorphose, voire d'anéantissement.

2- « Adieux de Philippeaux ».

Le poème long suivant (l'épître suivante) paraît dans la livraison du 15 février 1795 ; il est plus important par rapport au nombre de ses vers et occupe les deux colonnes de la dernière page de la livraison. Il s'agit d'une héroïde portant le titre d'« Adieux de Philippeaux à son épouse » et signée par Benoist-Lamothe qui compte plusieurs participations à La Quotidienne. Il s'agit, selon la notice du journal, d'une héroïde « imitée de la lettre de Philippeaux à son épouse, insérée, d'après l'original, dans l'Almanach des prisons.¹ » Le titre de l'héroïde nous en dit sur son contenu, les Adieux sont les derniers mots de Philippeaux pour sa famille, son épouse et son enfant, avant qu'il subisse le supplice de la guillotine. Alors qui est Philippeaux et pourquoi La Quotidienne serait-elle intéressée à publier une héroïde portant sa voix et écrite par un républicain et pontife d'un culte révolutionnaire (celui de l'Être suprême), à savoir Benoist-Lamothe ?

Il s'agit de Pierre Nicolas Phillippeaux², né le 5 mars 1756 à Ferrières et mort le 6 avril 1794 à Paris ; époux de Marguerite Françoise Carlier, qu'il épousa en 1783 ; avocat, officier et juge au tribunal de district, il fonda en 1792 un périodique intitulé le Défenseur de la Vérité ou l'Ami du genre humain.³ Passant au camp des montagnards en 1793, il vote la mort du roi dans son procès et soutient l'exclusion des girondins de la Convention. Son dantonisme le met en état de guerre permanent contre le gouvernement qu'il attaque par ses libelles ininterrompus. En réalité, à part ses compagnons dantonistes, il a gagné l'animosité de presque tous les autres partis : hébertistes, cordeliers, robespierristes et les généraux Sans-culottes. Ses jours s'achèvent sur l'échafaud le 17 germinal an II (6 avril 1794).⁴

Il s'agit donc d'un républicain qui vote la mort du roi : pourquoi La Quotidienne publie-t-elle une épître de Benoist-Lamothe qui loue Philippeaux et fait de lui un martyr et un héros ? Pourquoi le journal ne le tourne-t-il pas en dérision comme il l'a fait avec Target par exemple ? Est-ce parce qu'il avait été victime de la Terreur ? Ou est-ce à cause d'une forte

¹ Philippe-Edme Coittant. Almanach des prisons, ou Anecdotes sur le régime intérieur de la Conciergerie, du Luxembourg, ect. [sic], et sur différents prisonniers qui ont habité ces maisons, sous la tyrannie de Robespierre, avec les chansons, lettres et couplets qui y ont été faits. Quatrième édition, revue et corrigée. Paris, Chez Michel, l'an III de la République (1794). <http://bit.ly/2bhtg4r>

² Son nom s'écrit souvent avec deux P et un seul L dans les documents de la période.

³ <http://bit.ly/2cMwyJe>

⁴ Soboul, Dictionnaire historique de la Révolution Française, p. 841

spiritualité qui se fait remarquer dans cette héroïde, dans les derniers moments qui précèdent son exécution ? Beaucoup de détails sont nécessaires pour mieux commenter cette héroïde et y définir le rôle de Benoist-Lamothe : le lien entre Philippeaux et Benoist-Lamothe par exemple, ou le lien éventuel entre Philippeaux et le culte républicain de l'Être suprême, développé par la fête du même nom, lancée par l'initiative de Robespierre et dont il va devenir (Benoist-Lamothe) le pontife de tout un culte républicain (la théophilanthropie) un an plus tard. Nous ne faisons néanmoins pas de cette interrogation l'axe de notre approche de l'héroïde, car nous nous focalisons principalement sur la définition du genre, son mètre et son lien avec les sentiments que comprend une héroïde. L'incrustation de Benoist-Lamothe est aussi capitale dans un discours par lequel Philippeaux adresse ses derniers mots à sa femme : quel type de spiritualité y est-il inclus ? Lisons d'abord cette héroïde, cette longue héroïde de quatre-vingt-et-un vers, avant d'en faire l'analyse.

« *Adieu de Philippeaux à son épouse.*

HEROÏDE (a)

Arme-toi de courage, épouse infortunée ;
 C'en est fait, j'ai rempli ma triste destinée,
 Ils m'ont jugé coupable ! Un tribunal de sang,
 Également funeste au crime, à l'innocent,
 Me condamne à mourir...divine providence, (5)
 Toi qui lis dans les cœurs, tu vois mon innocence ;
 Ils la connaissent bien eux-mêmes, les cruels !
 Ceux qui m'ont imputé des projets criminels ;
 Mais ils voulaient ma mort, elle était résolue ;
 Au tyran qui me craint ma tête était vendue ; (10)
 Depuis qu'en plein sénat, j'osai de ses agents
 Dévoiler les forfaits ignorés trop longtemps,
 Et qu'enfin, malgré lui, leur infâme complice,
 Je provoquai l'arrêt de leur juste supplice ;
 Il jure de venger ses coupables amis. (15)
 A leurs mânes sanglants tout mon sang fut promis,
 Il s'acquitte envers eux. = le fer, vengeur du crime,
 Va prendre également l'innocent pour victime :
 L'ami de la Patrie et ses tyrans vaincus
 Dans le même tombeau vont être confondus (20)
 Ah, du moins que mon nom survivant dans l'histoire
 Chez la postérité recouvre un jour sa gloire !
 O mes concitoyens ! Mes frères, mes amis,
 Avec qui j'ai vécu sur des bords plus chéris,
 O vous, qui dans mon cœur toujours avez su lire, (25)
 De la justice, un jour, quand renaîtra l'empire,
 En ma faveur, alors, vous lèverez la voix,
 Vous direz si je fus sincère ami des lois,
 Fidèle à mon serment, à la chose publique.
 Mes amis, que par vous la vérité s'explique. (30)
 Vous surtout, indigents, dont jadis, tant de fois,
 Contre l'avidité orgueilleuse j'ai défendu les droits,
 A votre estime encore, ah ! Si je puis prétendre,

Pour apaiser mon ombre et consoler ma cendre,
 Consolez mon épouse, et par vos soins flatteurs, (40)
 Faites-lui, s'il se peut, oublier ses malheurs, ...
 Attends-toi, pauvre ami, à perdre l'héritage
 Des biens dont j'ai fait le modique avantage,
 Du peu de biens, hélas ! Par mon travail acquis,
 Au fisc, après ma mort, ils seront réunis ; (45)
 Mais du moins, en faveur de la veuve indigente,
 Il existe une loi juste et bienfaisante.
 Quelque peu que l'Etat veuille bien t'accorder,
 Va, l'on te rendra plus qu'on ne pourra t'ôter.
 Mais hélas ! Chère épouse, en ce temps où nous sommes, (50)
 Compte peu sur l'appui, sur les secours des hommes.
 Dieu seul te reste encore dans ce triste univers ;
 Les hommes ! Ils sont tous ou faibles ou pervers,
 Ou trompeurs ou trompés...c'est au sein de Dieu même
 Que tu dois rechercher un protecteur qui t'aime. (55)
 De la veuve, sa main daigne essuyer les pleurs,
 Et du faible orphelin confond les oppresseurs.
 Auguste ! Tendre fruit de nos chastes caresses,
 Daigne le Ciel sur toi répandre ses largesses !
 Et toi, veille avec soin sur cet aimable fils, (60)
 Rends-le digne de nous, digne de son pays ;
 Parle-lui quelques fois des malheurs de son père,
 Dis-lui combien j'aimais et l'enfant et la mère ! ...
 Alimente en son cœur le germe des vertus,
 Et qu'il retrouve en toi la mère des Gracchus, (65)
 Mais surtout, parle-lui de cet être suprême,
 Qui veut moins être craint qu'aimé de ce qu'il aime,
 Inculque en son esprit par ta voix, exaltée,
 Le dogme consolant de l'immortalité,
 D'une nouvelle vie, espoir qui me ranime, (70)
 Où l'innocence enfin est là, à l'abri du crime.
 Oui, c'est là, qu'à l'abri de nos juges cruels,
 Nous serons réunis par des nœuds éternels.
 C'est où je les attends bientôt pour les confondre ;
 Bientôt...Hommes de sang, qu'aurez-vous à répondre (75)
 Devant ce tribunal d'un Dieu juste et vengeur ?
 Tremblez, vous n'y verrez pour votre accusateur.
 Cet espoir consolant dernier appui du Sage,
 Au pied de l'échafaud ranime mon courage...
 Qu'entends-je ? L'heure sonne...un bruit sourd et fatal ... (80)
 De mes derniers moments c'est l'horrible signal...
 On ouvre...l'on m'appelle...O Dieu ! Reprends ma vie,
 Mais protège ma femme et sauve ma Patrie !

Benoist-Lamothe.¹ »

¹ Le Tableau de Paris. *Par une société d'amis de la justice*. N° 120, 15 février 1795, p. 4

Avant de commenter l'héroïde, nous donnons la lettre de Philippeaux à sa femme, écrite le 13 germinal de l'an II (2 avril 1794) au Luxembourg, quatre jours avant qu'il ne monte sur l'échafaud.

« Lettre de Philippeaux à sa femme.

Au Luxembourg, 13 germinal, 6 heures du matin.

Enfin, ma vertueuse et respectable amie, je n'ai plus le tourment du doute sur le genre de crime dont les ennemis de toute vertu ont jugé convenable à leur politique de m'accuser. Hier, à 11 heures du soir un huissier du tribunal révolutionnaire est venu me signifier l'acte d'accusation avec la liste des jurés et témoins en présence desquels je devais paraître à 9 heures. Je me nourrissais en ces moments des réflexions d'Helvétius¹ sur la probité, la gloire et la vertu ; sans admettre les sophismes ingénieux de ce philosophe sur le principe matériel et périssable de nos facultés intellectuelles, j'ai toujours été son disciple sur la morale et le tendre amour de l'humanité ; j'avais malheureusement oublié les dialogues du bon Jean-Jacques Rousseau qui avaient fortifié mon âme et versé un baume consolateur sur les blessures que lui ont fait depuis trois mois la noire méchanceté de mes implacables ennemis ... Je me suis couché à minuit, non sans agitation ; un sommeil paisible de 5 heures me rend frais et dispos pour la grande épreuve que je vais subir ; mon cœur et ma conscience m'assurent qu'elle n'aura rien de fatal ... cependant, mon amie, comme la justice des hommes est soumise à tant de passions et d'erreurs, je suis résigné à tout, s'il faut à la patrie une victime bien pure et bien dévouée ; j'éprouve un certain orgueil à lui servir d'holocauste ; le sacrifice injuste d'un homme de bien avance quelquefois plus une révolution que celui de mille scélérats. J'aime à croire que tu te pénétreras de ces grandes idées, et te roidiras contre toute faiblesse indigne de la cause sublime pour laquelle je suis proscrit. Porcia et Cornélie doivent être tes modèles, comme j'ai toujours évoqué l'âme de Brutus et celle de Caton. Je laisse auprès de toi une tige précieuse, digne de la République, tu te dois toute entière à l'éducation² de cet être intéressant. Communique-lui ton âme et la mienne, les exemples de son père le porteront à la vertu. Lorsqu'il sera d'un âge à pouvoir s'élever aux idées sublimes, pénétre-le du sentiment de l'Être suprême et de l'immortalité de l'âme. Ce dogme consolateur est le seul refuge de la vertu flétrie et opprimée. J'espère qu'alors la République sera bien affermie, car je la crois impérissable, malgré les horreurs dont on la souille ; qu'il se contente de dire : mon père a concouru de tout son être à cimenter le bonheur de ses semblables. Mais point de ressentiment, ni de vengeance contre mes oppresseurs. Ne seront-ils pas assez punis par leurs remords ? Que jamais aucune passion odieuse ne déshonore la gloire de mon sacrifice. Quand on a tout fait pour la patrie, c'est elle-même qui doit nous venger, sans y être provoquée.....

Une loi bien dure et qui seule a le pouvoir de me troubler, confisque tout mon juste avoir à la République ; elle n'y gagnera pas beaucoup,

¹ Philippeaux, matérialiste, garde uniquement la morale et la philosophie d'Helvétius et non sa religion.

² C'est nous qui soulignons.

car Dieu merci, je n'ai jamais possédé avec un travail opiniâtre que le pur nécessaire, et je suis du petit nombre de ceux qui sortent de la Convention avec la même indigence qu'ils y sont entrés. Si on exécute cette loi à la rigueur pour t'enlever le peu qui me reste, supportes avec fermeté ce nouveau désastre..... La même loi charge la patrie de pourvoir à l'existence des familles des condamnés qui n'ont pas de quoi vivre, elle te procurera nécessairement plus qu'on ne peut t'ôter. Attends que les préventions cruelles soient amorties et alors tu diras au sénat des Français que je t'épousai, il y a dix ans, sans autre dot que celle de tes vertus, et qu'il y va de sa gloire à ne pas te réduire aux horreurs de la misère..... Je n'ai pas besoin de te recommander ma mémoire, si quelque main barbare essayait encore de la flétrir, tu as dans la connaissance intime de mes sentiments et de mes actions depuis que nous sommes ensemble, de quoi confondre la calomnie ; et puis j'espère qu'on ne poussera pas la tyrannie jusqu'à t'enlever mes ouvrages sur la Vendée. Un manuscrit précieux est sur mon bureau, je l'avais retiré deux fois de l'impression, persuadé que l'intérêt de la chose publique n'en avait plus désormais besoin, tous mes persécuteurs y sont complètement confondus ; mais comme la publication de cet ouvrage eût pu occasionner de nouvelles dissensions, je sacrifiai l'intérêt de ma gloire personnelle et ma réputation même à l'intérêt beaucoup plus éminent de la chose publique. Cependant comme c'est une propriété sacrée où je démontre que je n'ai jamais eu une seule pensée, un seul mouvement qui ne tendît au bonheur du peuple, ce serait un attentat sacrilège que de t'en dépouiller, le ravisseur en serait garant aux Dieux et aux hommes.

Adieu, ma charmante et infortunée amie, si cette lettre est mon dernier testament et mon dernier baiser conjugal sur la terre, il est un autre séjour où les âmes vertueuses et aimantes doivent se rencontrer. Fasse le ciel que ce terme n'arrive que quand mon Auguste n'aura plus besoin de toi. Je vous envoie à l'un et à l'autre la bénédiction du juste.

PHILIPPEAUX.¹ »

Nous avons cité cette lettre car la poésie de Benoist-Lamothe en est inspirée : son talent d'homme de lettres (Benoist-Lamothe) a su transformer une lettre en une épître versifiée. La lettre est pleine d'allusions à la philosophie de Philippeaux, qu'il demande à sa femme d'inculquer à son fils ; nous citons surtout les allusions au culte de l'« Être suprême » et à l'« immortalité de l'âme », ce qui conforte notre hypothèse sur un éventuel croisement entre Benoist-Lamothe et Philippeaux au niveau des croyances spirituelles philosophiques. D'autres idées sur lesquelles Philippeaux met l'accent sont aussi des idées capitales pour La Quotidienne : « la chose publique », la propriété, l'existence éternelle de la patrie (« impérissable »). Nous comprenons mieux en conséquence pourquoi Philippeaux était un personnage intéressant pour le journal et pour Benoist-Lamothe à la fois.

Nous revenons à l'héroïde de Benoist-Lamothe proprement dite. D'abord, qu'est-ce qu'une Héroïde ? C'est une épître en vers, composée sous le nom de quelque héros ou personnages fameux. Elle peut être « une épître héroïque, comme le terme lui-même le désigne [...] susceptible de tous les sentiments qui animent la tragédie. *L'amour et la haine, la générosité,*

¹ *L'Almanach des prisons*, 1794, p. 150-154

*la fureur, la fermeté, le désespoir, peuvent s'y peindre tour à tour.*¹ » L'inventeur en est Ovide, dont l'œuvre s'intitule *Les héroïdes d'Ovide* ; pourtant l'histoire en donne d'autres exemples anciens et d'autres relativement plus récents. Nous en citons la lettre en vers de Charles I à son fils, celle du comte de Comminge à sa mère, celle de Caton à César avant de mettre terme à ses jours, et l'héroïde de Blin de Sainmore, intitulée Jean Calas à sa femme et à ses enfants, Héroïde.² L'héroïde est donc un genre de poésie qui présente au lecteur sous un angle ingénieux les sentiments humains les plus émouvants et douloureux mais aussi sublimes, exprimés par un personnage d'importance et de réputation, à un autre lié à lui par d'étroits rapports familiaux ou d'ardentes relations humaines, d'amitié ou d'autres. Ces critères, qui font de l'héroïde un genre de valeur à étudier, nous sont tangibles dans celle de Philippeaux à sa femme, où les mots les plus zélés et les émotions les plus véhémentes marquent les vers. Sa tragédie n'y est pas que celle de sa mort imminente, mais aussi celle de sa femme qui deviendra veuve et de son fils qui sera orphelin. La tragédie est également celle de la tyrannie qui ravit la vie aux innocents et prive d'eux leurs familles. Sous cet angle, la tragédie personnelle n'est point séparable de celle de la chose publique, et la plainte de Philippeaux concerne aussi bien son propre sort que celui de sa patrie, engloutie dans l'abîme de la Terreur.

L'identité de la femme chérie apostrophée par Philippeaux ne nous est pas inconnue ; elle est son épouse pour qui il reconnaît que le compte à rebours commence pour lui ; tout en se résignant à une volonté divine qui a décidé qu'il atteigne le terme de ses jours, il n'omet pas de mettre l'accent sur l'implication des Hommes dans cette terrible destinée. Un grand amour se révèle réunissant les deux époux, car Philippeaux est sûr que nul besoin est de parler de ses actes ou de ses sensations, elle connaît tout de lui et sur lui, de cœur et par cœur. Son explication des raisons de sa souffrance ne tarde pas : une bravoure à laquelle le tyran s'oppose par le mensonge, en attribuant à Philippeaux des actes que ce dernier n'a pas commis, en essayant de faire taire ses réclamations d'égalité et de justice.

L'épître s'adresse successivement à la femme, aux amis et au fils de Philippeaux. Entamant son discours par des mots doux à l'égard de sa femme, il s'adresse ensuite à ses amis pour leur demander de prendre soin de son épouse, de sa veuve après sa mort. Philippeaux les prie de dire la vérité, de lui rendre le plus sublime service après qu'il aura quitté la vie en révélant aux yeux de tout le monde ce qui fut réellement le citoyen Philippeaux : le sincère ami de la patrie, des lois et de l'humanité toute entière (à l'instar du titre de son périodique qu'il fit paraître, *l'Ami du genre humain*). La postérité ne devra pas rester dupe de ce qui s'était passé, Philippeaux ne doute pas que la vérité et la justice recouvriront la scène un jour, mais cela ne se produira que « *quand renaîtra l'empire* », celui, bien entendu, de la justice et de la vraie liberté. Un tel soulagement viendrait de la réhabilitation de son nom, que les ennemis tyrans veulent déshonorer en enterrant sa réputation de courage et de sincérité.³

¹ M. FR. NOEL, M. CHARENTIER. Nouveau dictionnaire des origines, Inventions et découvertes. T. 1. Paris, Janet et Cotele, 1827. p. 597

² SAINMORE Adrien Michel Hyacinthe Blin de. Jean Calas à sa femme et à ses enfants, Héroïde. Paris, 1765. <http://bit.ly/2b8H0vQ>

L'héroïde commence ainsi :

« O chérie et tendre épouse, ô moitié de moi-même, » ; et se termine comme ceci :

« Adieu. J'entends déjà sonner l'heure fatale,

Hélas ! Fut-il jamais un plus funeste sort !

On ouvre ... c'en est fait ... Ah, votre Père est mort. »

³ Philippeaux aura effectivement une réhabilitation posthume, le 24 janvier 1795 (5 pluviôse an III) ; un rapport de Merlin de Thionville à la Convention la lui assure, et accorde également des aides à sa veuve, Marguerite Françoise Carlier.

Philippeaux voit en tous les citoyens des amis, il précise en particulier les citoyens défavorisés dont il a, à un moment donné, défendu les causes et s'est efforcé de procurer les besoins. C'est à ceux-ci qu'il espère devoir ultérieurement la défense de sa cause, c'est d'eux également qu'il espère avoir de l'aide et du soutien à sa femme « infortunée », à la veuve de bientôt, car les biens de Philippeaux, acquis par ses propres efforts pendant sa vie, seront remis à l'administration générale des finances. Donc la propriété non protégée est également évoquée dans le discours de Philippeaux, qui est à la fois celui de La Quotidienne et de Benoist-Lamothe¹ : même pour garantir le sort d'une veuve infortunée, les lois de la République ne tolèrent pas la propriété d'un père et d'un époux cruellement exécuté.

Le côté religieux, ou spirituel, ne se cache pas lorsque Philippeaux s'adresse à sa femme. La spiritualité est présente en force dans cette héroïde. Les allusions répétitives au pouvoir de la divinité à secourir les défavorisés prouvent l'orientation idéologique du journal de La Quotidienne, rédigé par un ancien bénédictin (Jean-Pierre Gallais), mais qui reflète aussi l'idéologie spirituelle de Benoist-Lamothe qui célébrera la fête de l'Être suprême en 1794 et sera le pontife de ce culte révolutionnaire sous le Directoire, à partir de 1796, à Sens dans le département de l'Yonne. Cela nous pousse à nous interroger sur un lien possible entre La Quotidienne et l'idée d'une religion civile qui se fonde sur le bien dans tout et sur l'exclusion du mal de tout. La Quotidienne, journal réactionnaire à inspiration catholique prononcée, ne semble pas, en accordant à Benoist-Lamothe de publier ce type de littérature, réellement hostile à l'idée d'une religion qui est la synthèse éclectique d'autres religions et dont l'objectif est d'en extraire les meilleures valeurs. Notre ancien bénédictin (Gallais) serait-il, peut-être pour un bref moment en 1795, lui aussi un adepte de l'idée d'une religion républicaine² ? Philippeaux, tiraillé entre une humanité à laquelle il croit mais dont une partie (celle des tyrans) l'a trahie et par laquelle il va être exécuté, apparaît déçu par la capacité de cette même espèce humaine de se montrer à la hauteur des plus durs défis – lui pourtant qui s'en est dit l'ami, il conseillera alors à sa femme de chercher secours et refuge auprès de la toute puissance de l'Être suprême. Car seul (l'Être suprême) est tendresse, abri et justice ; lui seul ne trompera pas les attentes des hommes, ni ne sera trompé par eux. Dieu est amour, c'est à lui seul qu'il faut se confier, et jamais aux hommes.

Après ses amis, et sa femme qui est omniprésente dans sa lettre, Philippeaux ne peut en aucun cas omettre son fils de ses Adieux, mais c'est à sa mère surtout qu'il prodigue les espérances et les recommandations, et à qui il demande d'assurer à son fils une belle éducation, comme celle que « la mère des Gracchus » a donné à ses fils.³ Auguste devra être élevé comme un bon citoyen, sur les principes de la justice, de la vérité et de l'amour de la patrie ; cet enfant chéri aura le droit de connaître les malheurs de son père, il méritera également d'être initié aux respects des vertus et surtout à l'amour de Dieu, de l'Être suprême.

Quant à la justice, Philippeaux n'est pas sûr d'en bénéficier, voilà pourquoi il croit en l'immortalité de l'esprit, l'un des principes qu'il exhorte sa femme à apprendre à leur fils. La justice ne sera pas l'œuvre des hommes, c'est pour cette raison qu'on ne la connaîtra pas sur terre mais dans l'au-delà ; c'est à cet endroit que Philippeaux pourra mettre ses bourreaux face à leur injustice et à leurs crimes. Après la mort, et devant la chaire divine de Dieu, nul ne sera

¹ Bien que républicain et révolutionnaire engagé, Benoist-Lamothe n'a pas la vision des babouvistes vis-à-vis de la propriété : il n'est pas pour une suppression totale de la propriété, mais pour une propriété coopérative.

² L'idée semble peu probable mais il fallait poser cette question. Gallais s'est montré pragmatique à plusieurs reprises dans son journal, et le fait de donner l'occasion à Benoist-Lamothe de s'exprimer librement et d'évoquer la religion naturelle en parlant de *l'Être suprême* ne viserait qu'à prouver son engagement par rapport à la liberté de la presse. Il ne faut pas toutefois exclure l'hypothèse qu'il soit un admiratif de l'idée de la religion philosophique, lui le philosophe de la Contre-révolution et l'ennemi juré de la philosophie des Lumières !

³ Cornelia, la mère des Gracques et l'exemple de la mère romaine, veille à l'éducation de ses fils pour qu'ils atteignent les meilleures des conditions.

épargné et tout criminel sera justement châtié. Croyance de l'avant mort, ou croyance de conviction qui se confirme dans ces instants émouvants qui séparent Philippeaux de l'échafaud ? Dans tous les cas, l'idée d'une justice et d'une vengeance divine redonne du courage à Philippeaux, avant que le terme ne s'approche et que le carillon de la mort ne sonne. Les quatre derniers vers de l'Héroïde dessinent le triste portrait des derniers moments de sa vie. Lui-même le narrateur, il a dû écrire son adieu à partir de son cachot, où les pas des soldats interrompent soudainement ses idées ; ses phrases deviennent plus courtes et haletantes, il n'oublie cependant pas de clore ses Adieux par la sentence qui résume son républicanisme et sa vertu : que ses jours s'éteignent, mais que sa femme, la mère de son fils, et son pays, la France mère de tous les Français, restent en paix...

Le mètre utilisé par Benoist-Lamothe est l'alexandrin, adéquat aux formes poétiques longues comme l'épopée et l'épître ; le rythme est plutôt calme et monotone au début, qui s'accélère pour devenir plus rapide et interrompu vers la fin. Les objets principaux de son adieu sont certainement sa femme en premier lieu, mais également son fils et sa patrie, à celle-ci il porte les plus tendres et fervents sentiments. Sa croyance en l'Être suprême est nettement marquée ; cet Être suprême est seul en mesure de rétablir la justice et d'assurer la revanche aux opprimés. Tel est donc le drame de notre Philippeaux, tels sont ses derniers moments avant d'affronter une destinée impitoyable. Il choisit de partager ses moments avec tout le monde en traduisant ses sentiments en mots, mais aussi parce qu'il espérait une réhabilitation de la part des générations futures, parce qu'il la méritait. Benoist-Lamothe – dont l'héroïde est à considérer comme la quatrième lettre¹ de Philippeaux à sa femme – comme *La Quotidienne* d'ailleurs, a également joué un rôle essentiel dans la mise en lumière du personnage de Philippeaux, victime de la Terreur mais dont la croyance en l'Être suprême et en le patriotisme adoucissent sa souffrance et ses malheurs.

3- « *Les Ombres à Boissy* »

« *Les Ombres à Boissy d'Anglas* » paraît dans la livraison du 13 avril 1795 et porte la signature d'une femme, d'une femme de lettres. Alors que le sujet de ce poème (de l'épître) ne porte pas sur les femmes ou sur un thème féminin (ou féministe) particulier, la femme auteur avait écrit d'autres épîtres dont une se focalise sur les désagréments dont souffrent les femmes écrivains dans un milieu (celui des Lettres) principalement masculin. Le rôle des femmes dans *La Quotidienne* ou dans la Révolution à l'époque n'est pas l'objet de notre approche dans ce chapitre, car nous allons lire une épître qui porte sur la condition sociale au sens large et non sur la condition féminine proprement dite, le poème de la femme écrivain dépeint une société issue de cinq années de troubles et de guerres, une société affaiblie par le fardeau de la pauvreté, du désordre et de la mort.

La femme auteur de l'épître s'arme de son imagination littéraire pour raconter à son lecteur l'état de sa nation ainsi que de la souffrance de ses jeunes. Un portrait qui n'est toutefois pas entièrement sombre : le titre de l'épître nous en dit plus sur la lueur qui pourrait sauver ce qui reste d'une société disloquée et d'une jeunesse désespérée ; l'espoir réside dans le personnage de Boissy-d'Anglas, le membre du Comité de salut public, le responsable du ravitaillement à Paris pendant le dur hiver de 1794 - 1795 et rédacteur de la Constitution de l'an III.

¹ PHILIPPEAUX Pierre. Réponse de Philippeaux à tous les défenseurs officieux des bourreaux de nos frères dans la Vendée, avec l'acte solennel [sic] d'accusation, fait à la séance du 18 nivôse, suivie de trois lettres écrites à sa femme, de sa prison. 1793. <http://bit.ly/2aXvdAs> p. 93-94

« *Les Ombres à Boissy d'Anglas.*

Au sein des noirs tombeaux, sous le marbre insensible,
Le calme de la mort éternel et terrible
Est un sombre bonheur ignoré des Français,
Portant vers leur pays, des vœux et des regrets.
Le cendre se ranime et nos ombres plaintives, (5)
Du Rhône et de la Seine ont adopté les rives.¹
Là sont nos jeunes fils, errants, abandonnés,
Dès leur naissance, au deuil, aux larmes condamnés.
Des crêpes, des cyprès font leur seule parure,
Leur pain de nos bourreaux est l'injuste pâture : (10)
Sur la terre ignorés, orphelins malheureux,
Jamais bras maternels ne s'ouvriront pour eux ;
La haine, de son poids fatiguant leur enfance,
Va remplacer l'amour et la reconnaissance.
Enfants nés pour les pleurs, supportez vos revers, (15)
Héritez des vertus que plaindra l'univers ;
Comme nous opprimés dans ce séjour de crimes,
Hélas ! Vous ne verrez qu'assassins ou victimes.
Nous sachant innocents, ils nous laissaient périr,
On prend part aux forfaits, quand on peut les souffrir. (20)
Mais le crime en impose à la vertu timide,
La crainte est toujours basse et la terreur stupide.
Courageuse Pitié, force d'un noble cœur,
Quittez, quittez enfin cette lâche stupeur.
Parlez, il en est temps, et qu'un juste partage (25)
A nos fils dépouillés rende un saint héritage :
Leurs parents ne sont plus, quand vous plaignez leur mort,
En stériles soupirs s'épuisent vos efforts ;
Par un assassinat, un meurtre juridique,
D'un bien ensanglanté doter la république, (30)
C'est la déshonorer et non pas l'enrichir,
D'un si vil intérêt, sachez donc l'affranchir.
Qui voudra de ces biens défendus par nos ombres ?
Sanglants, nous sortirons de nos retraites sombres,
Et soufflant le remords sur l'acquéreur honteux, (35)
Il enviera la faim de nos fils vertueux ;
Mais du sage Boissy la touchante éloquence, (37)
De ces faibles enfants vient prendre la défense ;
La tendre Humanité² lui dicte ses discours ;
Et l'austère vertu sut le guider toujours. (40)
Sous le joug d'un tyran, sa belle âme oppressée
Perdit longtemps le droit d'exprimer sa pensée,

¹ Allusion aux massacres du siège de Lyon ainsi qu'aux journées sanglantes qu'a connues Paris depuis l'éclatement de la Révolution

² C'est nous qui soulignons.

Mais le ciel rend en lui, par un heureux destin,
 Un juge au criminel, un père à l'orphelin.
 Poursuis, Boissy, poursuis ta carrière orageuse, (45)
 La fin sera pour toi brillante et glorieuse.
 Nos mères apaisées, nos veuves, nos enfants,
 Élèveront vers toi leurs vœux reconnaissants.
 Tu le sais, tu l'as dit, l'adroite politique
 Doit s'établir toujours sur l'estime publique, (50)
 Et ne peut à la fois, nous nommer innocents,
 Bannir nos meurtriers et punir nos enfants
 Par la citoyenne *Beaufort*.¹ »

Bien qu'il s'agisse de Boissy-d'Anglas comme personnage principal du poème, celui-ci débute en parlant d'autres personnages, sans identité et presque sans existence : ce sont les Ombres ou, à vrai dire, les hommes, femmes et jeunes de la République qui, à force de subir le joug de la nécessité, se sont transformés en « ombres » et en fantômes d'hommes. Voilà pourquoi nous commençons avec les idées du poème avant de parler de la personne de l'auteur, la citoyenne Beaufort, ainsi que de celle dont le nom figure dans le titre de la poésie : *Boissy d'Anglas*. La femme écrivain voit que la France d'aujourd'hui n'émane que tristesse et solitude, ses fils sont perdus et leurs espérances ajournées ; ils envient même la mort de ceux qui résident en paix dans leurs tombeaux, car la mort dans leur cas se dégage de sa négative connotation pour leur permettre une sérénité qui est indiscutablement préférable à la mort quotidienne et répétitive que vivent les citoyens, les hommes, enfin ... les Ombres. Les traces de ce que ces derniers ont enduré sont encore présentes dans les endroits où les événements sanglants se sont déroulés : « [...] nos ombres plaintives, Du Rhône et de la Seine ont adopté les rives », une feuille comme *La Quotidienne* ne peut pas rayer les souvenirs du siège de Lyon (juillet - octobre 1793) de ses articles, ni ceux des journées révolutionnaires à Paris dont la conséquence est une terrible effusion du sang des innocents.

La description de la citoyenne Beaufort se porte principalement sur les détails, ceux de la pauvreté des jeunes gens ; elle en fait un portrait malheureux en ce qui concerne la mise en relief de leur dénuement. Sans procès, ces « condamnés » au désespoir n'ont que la souffrance comme jugement ; sans faute de leur part, à part celle d'être nés dans leur temps, ils ne trouvent pas de quoi manger – leur pain étant volé par les tyrans –, ni de quoi se mettre sur le dos, ayant pour seuls vêtements les feuilles des arbres. Les beaux sentiments humains cèdent la place, dans leurs cœurs, à ceux qu'impose la peur pérenne : le désespoir et la volonté de vengeance. Nous remarquons que ce n'est pas la première fois que l'humanité est mise en question dans la poésie publiée dans *La Quotidienne* : tellement chère au cœur de Gallais, il la décrit comme un corps sinon mort du moins agonisant sous la Révolution. Gallais procède par un avilissement² de la valeur qui lui est chère, un avilissement momentané qu'il précise se produire sous et à cause de l'événement de 1789, pour convaincre son lecteur que cet événement est l'opposé de toutes les bonnes valeurs, dont jouissent les Français sous l'Ancien Régime. L'Humanité, mère de toutes les valeurs, la citoyenne Beaufort le dit, est altérée chez les pauvres gens en 1795.

Le ton, triste, des vers de la citoyenne Beaufort prend une nouvelle dimension avant d'aborder une autre catégorie des ombres. À la suite des jeunes, l'écrivain parle des orphelins, principales victimes de la tyrannie. La notion des orphelins et des veuves est récurrente dans

¹ *La Quotidienne* ou le *Tableau de Paris*. 13 avril 1795. N° 54, p. 4

² Nous empruntons le mot à Gallais lui-même, qui l'a souvent utilisé dans ses articles en 1795.

La Quotidienne, Gallais ne se lasse pas de répéter que la Révolution a ravagé ce qui est le plus précieux dans la vie humaine : la famille. Combien d'enfants ont été privés de leurs pères, d'épouses de leurs époux (rappelons nous l'épouse et le fils de Philippeaux !) Si la touche féminine apparaît dans cette épître, elle se révèle avant tout par le sentiment d'amertume qu'éprouve toute femme qui a perdu son époux, non pas par la fatalité de l'existence à laquelle l'homme normal ne peut rien opposer, mais par une fatalité humaine causée par l'égoïsme et la vanité. C'est donc à ces « orphelins » que l'action doit être portée, c'est pour leur rendre leur héritage et les biens de leurs parents – injustement réquisitionnés par la République – qu'il faut briser le silence et l'inertie.

Les ombres ne sont pas seulement orphelines et privées de leurs pères, mais également de leur héritage, de ce qui leur est de droit dû. La citoyenne Beaufort conteste que la République soit enrichie aux dépens de l'héritage des pauvres orphelins ; elle est, comme Gallais et tous ceux qui ont participé à ce journal, pour le maintien de la propriété et contre la mainmise de l'État quelles qu'elles en soient les excuses. Privés de tout type de soutien, après avoir perdu leurs pères et après que des lois injustes les ont privés de leur héritage, les ombres, bien que fragiles et démunies, réagiront en sortant des fosses où ont été emmenées. Leur vengeance ne sera moindre que leurs souffrances, surtout contre ceux qui leur ont injustement pris leur héritage : « Sanglants, nous sortirons de nos retraites sombres ; Et soufflant le remords sur l'acquéreur honteux ; Il enviera la faim de nos fils vertueux. »

En dépit d'une première partie de l'épître imprégnée d'un ton pessimiste et amer, l'épître annonce, à partir du vers trente-sept : « Mais du sage Boissy la touchante éloquence », un détournement de style qui offre aux lecteurs un ton différent, un ton qui se veut, à l'encontre de ce qu'on vient de lire, plutôt optimiste et plus lumineux que la première partie. Les ombres, martyrs de l'injustice, ne sont néanmoins entièrement livrés à leur destin, car des hommes vertueux de parole existaient encore afin de faire face à l'injustice. De ces hommes, la citoyenne Beaufort et La Quotidienne font l'éloge à Boissy-d'Anglas, défini et présenté aux lecteurs comme le « sage », le vertueux, *l'humain*, le sauveur et le protecteur des droits des défavorisés, père des orphelins et ami des pauvres. Mais qui est Boissy-d'Anglas ?

François Antoine Boissy-d'Anglas est né à Paris en 1756 et y mourut en 1826, d'une famille protestante, et avocat au parlement de Paris au commencement de sa carrière professionnelle. Antiroyaliste au début, puis jacobin modéré, il quitta ensuite ce parti pour rejoindre celui des feuillants, antijacobin ; il s'associe plus tard, par certaines de ses convictions politiques et sociales, à l'esprit girondin et à quelques-unes de ses figures, comme Lanjuinais et Vergniaud. Ne divulguant pas au public ses opinions politiques, il garde une certaine distance avec les girondins et ne se mêle pas de leur conflit avec les montagnards ; il garde le silence même pendant les plus délicats événements politiques passés en 1793. L'un de ceux qui ont réagi aux mesures antijacobines après le 9 Thermidor, il fut le responsable du ravitaillement de Paris et conserva son attitude libérale vis-à-vis des prix du marché, une politique qui a de néfastes conséquences, tellement dures que les Parisiens le surnomment « Boissy-Famine ». Président de la Convention lors de l'insurrection du 1^e prairial, il fut nommé par sa fermeté à l'égard des rebelles ; son discours politique consiste à défendre l'ordre social, autrement dit que ni la pauvreté ni la richesse n'auront le droit de franchir les limites et de menacer l'équilibre social, c'est-à-dire que la richesse est responsable de respecter la pauvreté, et que celle-ci doit ne pas s'accaparer les propriétés de la richesse.

Cette succincte biographie de Boissy nous fournit des explications sur la raison pour laquelle ce personnage serait considéré comme personnage positif par La Quotidienne. Bien que révolutionnaire au début, sa position idéologique connaît graduellement des changements vers la tolérance et contre l'extrémisme, ce qui lui octroie une image positive

aux yeux de Gallais. Autre détail, non moins important, est celui de la nécessité de garder l'équilibre social entre riches et pauvres. Si nous avons à nous souvenir d'une idéologie qui ressemble à cette idée, nous allons penser immédiatement à la réponse de la mère de trois orphelins à Benoist-Lamothe, dans laquelle elle traitait de l'idée absolue d'une égalité parfaite entre riches et pauvres et contestait l'interprétation républicaine des idées de Rousseau.¹ L'égalité parfaite est une incitation au désordre qui contredit les lois naturelles de la société que suivent toutes les nations, disait la mère dans sa lettre. Donc Boissy-d'Anglas, à suivre ce raisonnement, est d'accord avec le point de vue de la mère et ainsi avec celle de La Quotidienne, celle-ci ayant publié les idées de la mère et un poème qui loue la clairvoyance de la pensée de Boissy. Ce respect de l'équilibre social, en d'autres termes de la propriété et, par extension, des classes, toujours dans la conception de La Quotidienne, fait de Boissy-d'Anglas un personnage à ne pas exclure de la liste des amis potentiels de notre feuille. La citoyenne Beaufort nous fait le portrait de Boissy-d'Anglas qui apparaît dans ce poème comme le « sage », par allusion à son comportement en face du public qui a envahi la Convention le 1^{er} prairial an III (20 mai 1795), en présentant à la vue de Boissy la tête de Jean Bertrand Féraud, représentant de la Convention, assassiné par les insurgés. La sagesse de Boissy s'est manifestée dans une rare impassibilité et un calme précieux, car il n'a pas fléchi face au débordement du public et est resté imperturbable jusqu'à ce que l'orage soit passé. La notion de l'orphelinat est également mise en relief, car les ombres sont avant tout des orphelins auxquels l'injustice a ravi la famille. Boissy-d'Anglas est, selon la citoyenne Beaufort, une des rares personnes à l'époque qui soient, par leur « humanité » et leur vertu, capables de défendre la cause des opprimés et de récupérer leurs droits.

Ce poème, dans laquelle la citoyenne Beaufort, « femme de lettres² », par un beau talent littéraire, tente d'exprimer à la fois son admiration pour Boissy et son mépris pour la tyrannie, atteint son terme. Le rythme est le même que dans les deux poèmes précédents, il s'agit toujours de l'alexandrin qui permet à l'auteur de se prévaloir de l'usage le plus important des sentiments, des messages et des moralités. Tout en multipliant les compliments à Boissy, dont les expressions de gloire, de courage et de reconnaissance embellissent de plus en plus l'image aux yeux des lecteurs de la citoyenne Beaufort, cette dernière l'exhorte à continuer avec fermeté ses nobles actions, à ne pas reculer devant les défis car la gloire et la reconnaissance récompenseront ses efforts et ses bonnes actions. La citoyenne Beaufort termine sa poésie par une leçon, une sagesse en matière de politique, une leçon extraite d'ailleurs de Boissy-d'Anglas lui-même. La politique est un équilibre qui prend en considération l'opinion publique et travaille pour la satisfaire : « [...] *l'adroite politique, Doit s'établir toujours sur l'estime publique* ». L'adroite politique n'est en même temps pas contradictoire, car elle ne peut pas faire preuve de justice en châtiant les meurtriers, et à la fois preuve d'absence d'équité en privant les enfants de leurs droits et, par conséquent, faire d'eux doublement victimes : la première fois en perdant leurs parents, la deuxième en étant privé de leur héritage.

¹ Voir la 2^e partie, étude de cas Rousseau vs Voltaire dans La Quotidienne.

² « ... et qui possède aussi le talent de la peinture ».

Mémoires sur les prisons. T. second. Contenant ceux qui concernent les prisons de Port-Libre, du Luxembourg, de la Rue de Sèvres, etc. Paris, Baudouin frères, 1823. p. 116

Elle est également auteur d'un roman pastoral intitulé Zilia :

« En rendant compte du roman de Zilia, par la citoyenne Beaufort, vous dites : [...] Quoi qu'il en soit, citoyens, je ne doute nullement, d'après ce que vous dites du roman de la citoyenne Beaufort, (que je n'ai pas lu et que je lirai) que si Jean-Jacques pouvait revivre et lire cet ouvrage, il rangerai la citoyenne qui l'a composé, parmi celles qui, comme Sapho, méritent une exception. Mais il vous dirait toujours que l'exception ne fait pas la règle, et cela n'en ferait pas moins d'honneur à l'auteur de Zilia. »

L'Esprit des journaux français et étrangers, par une société de gens de lettres. vingt-cinquième année. T. III. Mai, juin 1796, l'an 4^e de la République française. À Paris, chez la veuve Valade. p. 224, 226

Le choix du vocabulaire laisse apercevoir une ingéniosité et un style littéraire élégant dont la citoyenne écrivaine Beaufort¹ fait preuve. Jouer sur les antiphrases est un de ses procédés ; quand elle dit que le bonheur est sombre, elle laisse son lecteur imaginer la noirceur et l'obscurité, qui n'est jamais le cas du bonheur qui fait penser à tout ce qui brille, à la blancheur et à la beauté des couleurs. Le bonheur d'une ombre qui ne trouve la paix que dans la mort est un faux bonheur, même si cette mort est « calme » et qui donne l'impression de la sérénité et du repos : la mort n'aboutira jamais à procurer du bonheur. Les images sombres se concentrent dans la première partie de l'épître qui décrivent les ombres ; la narration poétique sent la mort et le désespoir, les images sont sombres (les noirs tombeaux, le cendre, deuil) et le champ lexical d'amour, d'amitié ou de sympathie humaine disparaît quasiment (haine, victimes, crimes, lâche, larmes). La critique du dysfonctionnement du gouvernement et de son injustice s'avère virulent au moment où l'on parle des biens des orphelins. Le gouvernement a commis une faute en décidant de s'emparer des biens des enfants des émigrés ; aux yeux de Beaufort, ce n'est pas qu'une simple erreur, il s'agit d'« un meurtre juridique » après lequel ce corps infiniment essentiel dans la composition d'un gouvernement, s'avère lui aussi victime de la tyrannie : dépouiller les enfants de ce qui leur est justement dû équivaut à un crime de meurtre. Ce meurtre, que la citoyenne Beaufort voit dans la privation des orphelins de leurs biens pour les donner à la caisse du gouvernement, laisser couler le sang des innocents (« bien ensanglanté »), qui trempe leur héritage pour y laisser une trace ineffaçable de l'avidité de l'injustice. Alors que la deuxième partie – dans laquelle l'on parle de Boissy-d'Anglas – du vers 37 jusqu'à la fin du poème (vers 52), moins importante par rapport au nombre de vers que la première, présente un champ lexical moins noir, où des adjectifs comme « heureux », « apaisés » réapparaissent. Le ton s'y adoucit ; car il est temps de parler de Boissy-d'Anglas, l'austère sage qui sera l'abri des orphelins et l'aide des femmes veuves et des hommes opprimés. Ce passage du noir au blanc, du pessimisme à l'optimisme s'exprime par une soif de retrouver de grands hommes de valeurs, qui offrent aux infortunés une lueur d'espoir dans leur monde submergé de noirceur. Des adjectifs féminins, comme « touchante », « tendre » et « belle » surgissent dans une poésie enveloppée par l'amertume : cette tendresse féminine ne pouvait pas rester longtemps dissimulée, surtout lorsque l'écrivain est une femme et surtout que, en 1795, une croyance germe de retrouver enfin la paix et la sérénité.

4- « *Épître d'un Jacobin à Rob ...* »

Voici l'épître suivante de notre corpus, parue dans la livraison du 30 avril ; le contexte historique à l'époque (journée du 12 germinal an III, 1^{er} avril 1795) explique l'intérêt des opposants à s'impliquer dans les mouvements de colère populaire pour augmenter la pression sur le gouvernement thermidorien de la Convention. Le thème de l'épître porte sur les conséquences de cette journée-là, principalement la décision de la Convention de bannir d'anciens buveurs de sang, dont Collot d'Herbois, Vadier et Barère. Dans la poésie du 30 avril que nous allons aborder, les vers mettent en texte une lettre adressée d'un soi-disant jacobin à « Rob », que nous n'avons pas de peine à reconnaître comme Robespierre. La lettre, ou l'« épître » comme le titre nous le dit, est fictive, elle vise à faire à Robespierre le portrait du misérable état dans lequel sombrent les montagnards de Paris après lui. C'est dorénavant le tableau à l'envers pour les jacobins ; ils ne reconnaissent plus Paris, ville dans laquelle ils ne repèrent plus les symboles de leur « royaume » : leur fin paraît imminente. Voilà pourquoi le

¹ La Citoyenne Beaufort était en effet la Comtesse Anne-Marie de Beaufort d'Hautpoul, (1763-1837), femme de lettres. Il paraît que cette femme de lettres fut, sous la censure sous la Révolution, contrainte de signer par citoyenne et de bannir, momentanément, le titre de comtesse de ses écrits, dont cette épître politique qui paraît dans *La Quotidienne* en 1795. Donc une femme aristocrate à l'origine qui signe par un titre bourgeois sous les contraintes de la censure.

C. Bellemare de Paris, auteur de l'épître, immortalise les derniers jours des montagnards en poésie¹, toujours par et dans les articles de La Quotidienne.

« *Épître d'un Jacobin à Rob...*
Depuis ton départ, cher voisin,
Ton royaume bat la campagne,
Et l'esprit de vertige y gagne,
Chaque jour, vingt pieds de terrain.
Le croiras-tu ? Cette *Montagne*, (5)
Jadis l'effroi du genre humain
Elle tournerait dans ma main !
Et nous replongés dans la crasse
Presque réduits à la besace,
Nous tristes jouets du destin, (10)
Qui ne parlons plus qu'à voix basse,
On nous conspue, on nous pourchasse ;
Et depuis le marchand de vin,
Depuis le cocher de la place,
Jusqu'au banquier, jusqu'au *Robin*, (15)
De ce Paris qui nous domine,
Que deux fois nous avons tenté, (35)
De le prendre par la famine.
Le projet le mieux enfanté,
Toujours contre nous se termine,
Par un trait de l'adversité.
Désormais un seul coup porté, (40)
Soit par moi, soit par mes confrères,
Nous mènerait droit aux....*hieres* [*sic*]² ;
Il n'est pas un visage humain
Qui ne nous offre une grimace.
Ce gros marchand, ce muscadin
Ce matador à parchemin,
Enfin cette classe cossue, (20)
Dont nous convoitions le butin,
Vous crachent sur un jacobin,
Tout comme on crache dans la rue.
Paris n'est plus qu'une cohue,
Un fantôme républicain, (25)
Où depuis neuf mois³, on ne tue
Prêtre, ni noble, ni faquin.
Que dirais-je de nos bonnets⁴
Dont s'honorait chaque famille ?
On n'en trouve plus dans la ville (30)

¹ Voir le poème publié dans la livraison du 13 septembre, écrit par « une jeune fille de 15 ans et deux tiers. »

² Les îles d'Hyères.

³ C'est-à-dire après le 9 Thermidor (juillet 1794).

⁴ Le bonnet phrygien, ou le bonnet rouge.

Qu'aux enseignes des cabarets,
Ou sur la tête d'Armonville.
C'était pour punir les forfaits
Et l'*égout montmartre*, dit-on,
Devenu port pour nos galères,
Est mis en réquisition. (45)
L'on sait, par la tradition,
Que cette éponge de gouttières
Forme un lac appelé *mépris*,
Avec qui l'oubli communique,
C'est par-là que la république (50)
Doit faire passer tes amis.

Par le C. BELLEMARE de Paris.¹ »

Tout d'abord, qui est ce C. Bellemare de Paris ? Nous allons proposer l'hypothèse qu'il s'agisse de Jean-François Bellemare, (1768-1842), policier, journaliste et romancier. Sous-lieutenant et membre d'un régiment de hussard en 1793, il est prisonnier sous la Terreur, en 1794, à la Force, puis à la Conciergerie, dans la tour de Montgomery ; la chute de Robespierre lui sauve la vie, il réussit à s'évader à l'aide du général Salignac en octobre 1795 (l'insurrection parisienne contre la Convention). Il fonde en frimaire an V (novembre 1796) le journal *Le Grondeur*², qui paraissait le soir, journal de réaction d'un style acerbe, qui obtient un grand succès et n'épargne pas d'importantes figures républicaines à l'époque, comme M. J. Chénier et Louvet³. Bellemare est proscrit le 3 septembre 1797 et condamné à la déportation ; il se cache avant de partir à Hambourg puis aux États-Unis, avant de revenir à Paris en 1802. Le 12 août 1802 (24 thermidor an X), il achète la propriété de la Gazette de France. Auteur du roman *Le Chevalier Tardif de Courtac* en 1816 qui fait le portrait des mœurs de l'Amérique pendant la période où Bellemare y séjournait. Il participe à la rédaction du journal *l'Ami de la Religion* en 1828, dont il devient un copropriétaire ; il est décrit par ce journal – dont nous avons extrait ces éléments de biographie – comme « chrétien [qui] consacra sa plume à la défense de la royauté et des principes religieux.⁴ » Si notre hypothèse est correcte, Bellemare a dû envoyer ses vers à *La Quotidienne*, journal dont il partage l'opinion politique, à partir de sa prison, ce qui explique aussi pourquoi sa signature ne portait qu'une partie de son nom (Bellemare). Cette hypothèse risque d'être fortement contestée lorsque nous lirons un poème portant le nom de Bellemare mais avec d'autres initiales (P. H.) qui ne correspondent pas aux J. F. de Jean-François. Cette hypothèse reste toutefois presque la seule pour le moment, appuyée par l'argument de la censure, qui force l'auteur, prisonnier à l'époque, de modifier les initiales de sa signature.

Dans les vers de Bellemare, l'on s'adresse ici à la mémoire de Robespierre pour feindre de se plaindre de l'état dans lequel se trouvent les montagnards d'aujourd'hui. Que l'on nomme déjà Robespierre par les trois premières lettres de son nom, est un essai de minimiser son importance, de lui enlever l'aura d'un grand homme de l'histoire ; ce n'est plus donc

¹ *La Quotidienne* ou *Le Tableau de Paris*. 30 avril 1795. N°71, p. 4

² L'on a de Bellemare (selon la précision de la BNF) cet ouvrage : *Le Jugement dernier*, par le Grondeur (J. F. Bellemare). À Paris, chez la citoyenne veuve Gorsas. 1794. Il s'agit d'un dialogue en vers entre Perpenna et Nasica à propos de la politique, de la tyrannie, de la religion et du peuple. <http://bit.ly/2d0mkrx>

³ Voir 1^e partie, *Le Grondeur*. Selon F. Mitton, le journal a été entrepris par la suite par la veuve de Gorsas, (an V - an VII).

⁴ *L'Ami de la Religion, journal ecclésiastique, politique et littéraire*. Vol. 119^e. Paris, 1843. <http://bit.ly/2b8IfLk> p. 369 à 374

désormais qu'un Rob, un homme ordinaire qui ne se distingue en rien de la « cohue » populaire. Le vocabulaire des deux premiers vers s'avère intéressant : Bellemare utilise d'abord le mot « voisin » au lieu de celui de citoyen pour s'adresser à Robespierre, Bellemare aurait ainsi voulu désigner une proximité entre Robespierre et ses fidèles, une proximité indiquant leur destinée, car ils se retrouveront tous au même endroit, exclus de la pitié des Hommes et de la patrie. Le deuxième vers laisse apparaître le mot royaume, « ton royaume bat la campagne », afin de ridiculiser le pouvoir de Robespierre qui prétendait que la dictature révolutionnaire est inévitable pour maintenir la République, alors que Bellemare, en considérant que le règne de Robespierre est un royaume, voulait rabaisser ce pouvoir, doter Robespierre de l'image d'un tyran et attribuer à la période de son pouvoir les caractères d'une dictature injustifiée même si Robespierre disait le contraire.

Pour la suite, les vers décrivent la métamorphose drastique qui a atteint les jacobins après la chute de « Rob ». Entre richesse et disette, force et crainte, accueil et sourire forcés des riches de Paris et « grimace » et refus de ces jours, les jacobins sont égarés dans le rejet et la frustration. Ce glissement soudain entre l'apogée du pouvoir d'autrefois et l'avitissement de leur condition d'aujourd'hui est dramatique. Les hommes de la haute société les regardent avec morgue, car ceux-là ne sont plus les mêmes personnes apeurées de la tyrannie des montagnards ; tout est devenu objet de changement, depuis les gens de Paris jusqu'à la ville elle-même. Cette dernière a une grande valeur symbolique pour les jacobins, mais pour leurs détracteurs aussi. L'ordre et la discipline auraient un sens différent pour un jacobin, car ce que les opposants considèrent, selon leur point de vue, comme le retour à l'ordre naturel des choses après le 9 Thermidor (finir la tyrannie, rétablir la liberté de la presse et celle des cultes, exclure les figures de la Terreur, évincer les symboles ostentatoires d'une République guère égalitaire, comme les bonnets rouges par exemple) tout cela paraît comme un désordre pour le jacobin qui établit le portrait actuel de Paris dans sa lettre à Rob. L'ironie de l'épître de Bellemare – ou pourrait-on dire de *l'anti-épître* – provient du fait que ce dernier parle au nom d'un jacobin qui souffre de l'état des choses à Paris, alors que lui (Bellemare) se réjouit du même état dont se plaint le jacobin. Donc Paris a changé d'apparence, elle n'est plus la ville à bonnets rouges¹, ni la ville où se commettent impunément tant de crimes. Elle n'est pas non plus la ville qui a failli périr de faim et de pénurie à cause des intrigues des jacobins, elle est aujourd'hui plus puissante que jamais grâce à la volonté de ses fils fidèles selon Bellemare. Donc ce dernier connote puis argumente dans l'aveu du jacobin – d'essayer de suffoquer Paris par la faim : « Que deux fois nous avons tenté, De le prendre par la famine » – l'accusation des réactionnaires contre les jacobins, que ces derniers ne sont pas de vrais patriotes, que leurs actions trahissent leurs propos. Bellemare, ainsi que *La Quotidienne* et l'ensemble du courant réactionnaire et le courant fidèle à l'Ancien Régime, culpabilisent les jacobins (qui se disent les républicains les plus zélés) et les accusent de crime contre le cœur de la République, Paris.

Les derniers vers de l'épître recourent ceux des précédents poèmes, en ce qui concerne la fin inévitable des tyrans et de leurs fidèles. Une fin qui ne sera pas différente de celle de « Barère et de ses confrères² », car tous les terroristes sont destinés à se retrouver aux îles d'Hyères, où ils expireront leur châtement éternel. Les derniers vers semblent plus être dits par Bellemare lui-même que par la voix du jacobin ; car la fin de la lettre évoque la sentence finale, prononcée par le peuple de Paris. Les jacobins seront condamnés au « mépris » de leurs concitoyens ainsi qu'à leur « oubli » ; ce sont ces deux sentiments, en l'occurrence le

¹ Quant à Armonville, presque le seul à porter encore le bonnet rouge, c'est Jean-Baptiste Armonville, (1756-1808), conventionnel ouvrier. Révolutionnaire, républicain et jacobin engagé, il fait partie du mouvement babouviste sous le Directoire. Grossier et cynique de discours selon la Biographie universelle des Michaud (1834, p. 437), il vote la mort sans sursis et sans appel dans le procès de Louis XVI. On l'appelait le chien courant de la montagne. Surnommé Armonville bonnet rouge parce qu'il ne sortait que coiffé d'un bonnet rouge.

² Titre d'un poème (formes longues) que nous lirons.

« mépris » et « l'oubli », qui constituent le crible par lequel la République se débarrassera des néfastes personnes, à savoir les tyrans montagnards amis de Robespierre.

Cette épître ne change pas de structure métrique, c'est l'octosyllabe, le plus simple d'emploi et le plus adéquat lorsqu'il s'agit de transmettre ses sentiments par le biais d'une lettre en vers. L'octosyllabe est en même temps le mètre le plus fréquemment utilisé par Bellemare dans ses poèmes publiés dans La Quotidienne en 1795. Son épître clôt une série de formes poétiques traitant de la décision de la Convention de déporter certains députés en réponse aux émeutes populaires (une série dont nous allons lire les autres poèmes dans la prochaine subdivision). Bien qu'il s'incarne dans le personnage d'un jacobin désolé de la forme que prennent les événements depuis le 9 Thermidor, Bellemare se dévoile à la fin de sa lettre¹, laissant se manifester son rejet des montagnards sans que cela affecte son acceptation de l'existence de « la république » (« *C'est par là que la république, Doit faire passer tes amis* »), d'ores et déjà une réalité incontournable pour toutes les factions politiques en France².

5- « *Vieille culotte ...* »

La parodie d'écrits connus, qui ont déjà de la notoriété sur la scène littéraire, est une des stratégies des articles de La Quotidienne. Nous avons en revanche choisi d'insérer la prochaine poésie avec les épîtres car, suivant la note du journal qui suit les vers, il s'agit bien d'une « *épître qui rappelle la satire de [...]* » Entre parodie et épître, les prochains vers sont sémantiquement assimilables à l'« *Épître d'un jacobin à Rob...* » que nous venons de lire. Le choix a été ainsi fait, sachant que nous lirons, à la fin de cette subdivision des poèmes longs à titres génériques variables, deux parodies, dont les héros sont des personnages souvent mentionnés dans La Quotidienne.

Manifestant richesse et variation des genres poétiques, La Quotidienne ressuscite (parodie ou adapte) de fameux écrits littéraires en les réinsérant selon une perspective politique propre à son idéologie. La forme longue suivante de poésie est un de ces exemples, dans lequel le journal propose une épître qui rappelle, selon la note du journal, une œuvre satirique de Voltaire, Le Pauvre diable. Cet aspect de parodie littéraire, ou d'intertextualité, prouve l'intérêt de La Quotidienne de ne pas omettre une littérature s'inspirant aussi bien de l'antiquité que de l'héritage littéraire récent du XVIII^e siècle (Voltaire). Ce dernier a une présence importante dans La Quotidienne ; Voltaire y est souvent cité comme un contre-argument d'autorité, car sa présence sert à critiquer un protagoniste externe. Procédé répété lorsqu'il est question des ennemis idéologiques de La Quotidienne.

L'épître porte le titre de « Sur ma vieille culotte », elle met en lumière les malheurs d'un inconnu traduits en vers, par lesquels l'auteur anonyme explique le dénuement de son état et l'embarras que lui cause la pauvreté (nous nous rappelons le jacobin qui s'adressait pareillement à Robespierre dans le poème précédent). L'épître développe la métamorphose dont l'auteur du poème a été victime, étant jadis fortuné et en bonne santé, tombant par la suite en un affreux état de nécessité. L'épître insiste sur l'image de la nudité, conséquence de la pauvreté de l'auteur, et l'associe à celle d'une culotte déchirée – tout ce qui reste à notre poète après avoir été obligé de vendre ses habits pour survivre – qui ne cache pas la chair de celui qui la porte. Bien entendu, la culotte de l'auteur de l'épître est symbolique, elle fait allusion aux sans-culottes qui sont les ouvriers qui portaient des pantalons à rayures bleues à

¹ L'idée du masque qui tombe à la fin, qu'on retrouve dans d'autres exemples dans La Quotidienne, est présente également ici.

² Ce qui manifeste aussi une opposition toutefois modérée de La Quotidienne (probablement par pragmatisme), qui ne conteste pas le statut de la République mais espère voir une république libre et équitable.

la place des culottes (le symbole vestimentaire de l’Ancien Régime aristocrate). Les sans-culottes constituent l’origine idéologique des jacobins, ce qui explique l’hésitation du poète entre deux sentiments contradictoires : le bonheur de voir finir l’ère des jacobins (dont l’idéologie embrasse les valeurs de la classe des ouvriers qui étaient les premiers à se manifester en 1789), et le regret de ne plus pouvoir profiter d’une mode par laquelle il aurait paru (le poète) moins isolé par son pauvre costume « décousu ».

Lisons d’abord cette longue épître (73 vers) avant de revenir sur le sens idéologique des sans-culottes, ces ouvriers à vêtements de protestation à l’Ancien Régime, qui fournissent à notre poète l’idée de son épître, mais aussi et surtout une riche matière de réflexion sur les origines culturelles du mouvement de 1789.

« Sur ma vieille culotte

Jours de détresse et de rapine,
Quand donc n’existerez-vous plus ?
Persécuté par la famine,
Mes meilleurs habits sont vendus
Pour quelques livres de farine.
Contre un pain bis et sans saveur
Troquant ainsi mon vestiaire,
Je n’avais gardé par pudeur
Que de quoi cacher mon derrière. (9)
Mais, ô ciel ! Ce faible tissu,
Ici troué, là décousu,
Fait voir à qui me considère
Ce qui devrait n’être point vu.
Culotte, hélas ! Ton règne passe,
Et quand tu vas me délaisser,
Je suis privé, dans ma disgrâce,
Des moyens de te remplacer. (17)
Que faire ? Irai-je, fier cynique,
Me targuer de ma pauvreté
Et de ma maigre nudité
Égayer un rieur caustique ? (21)
Jadis lorsqu’avec mes contrats
Du trésor abondant les caisses,
Ma main recevait en espèces
Ce qu’on me donne en assignats,
Mes jours coulaient dans l’abondance,
Mon corps avait quelqu’embonpoint,
Et mes coudes ne passaient point
A travers les trous de mes manches
Restant la semaine à Paris,
J’allais visiter les dimanches
Les campagnes de mes amis. (32)
Tous les jours d’un jeûne rigide,
Je subis forcément la loi :
Quel jeûne ! En vérité, je crois

Que les saints de la Thébaïde¹
 Ne vivaient pas plus mal que moi,
 N'est-ce pas assez, sort perfide !
 De pouvoir à peine, ayant faim,
 Jeter dans mon estomac vide
 Quelques morceaux de mauvais pain ?
 Faut-il, aggravant mes détresses,
 Faut-il me réduire aujourd'hui
 A laisser dans son vieil étui
 Voir le squelette de mes fesses ? (45)
 O vous, courageux sénateurs,
 Je suis charmé que la patrie
 Ait vu devant votre énergie
 Disparaître ses oppresseurs ;
 Je maudirai toute ma vie
 Leur règne dépeuplateur.
 Mais je regrette au fond du cœur
 L'heureuse sans-culotterie. (53)
 Je serai bien aise vraiment
 De voir revivre cette mode
 Qui pour moi serait fort commode
 Dans mon état de dénuement. (57)
 Fondateurs de la république,
 Réglez-vous pour former vos lois
 Sur ce législateur antique,
 Qui voulut qu'à Sparte autrefois,
 On vit avec des yeux pudiques
 Les jeunes filles, les garçons,
 Danser dans les fêtes publiques,
 En montrant ce que nous cachons. (65)
 Que cet usage en ma patrie
 Soit établi par vos décrets,
 Et ma culotte à l'agonie
 N'excitera plus mes regrets.
 Par la faim et par la misère
 Si je suis encore tourmenté,
 J'aurai du moins la liberté
 D'aller au bal pour m'en distraire. (73)

Cette épître² rappelle la satire du pauvre diable rimant une ode et n'ayant point dîné. Le pauvre diable mourait de faim aux gages de Trublet ; mais aujourd'hui un champ plus vaste est ouvert ; si notre

¹ Par rapport au supplice des chrétiens d'Égypte, dans la région de la Thébaïde, à la suite du quatrième édit de Diocletien. Les chrétiens de la Thébaïde ont subi des cruautés qui ont duré pendant des années.
 BAILLET Adrien. *Les Vies des Saints et histoires des fêtes et des mystères de l'Église*. Paris, Louis Roulland, 1710. p. 18

² Mais pour s'adresser à qui ? Probablement aux sans-culottes.

poète ne sait que faire, il n'a qu'à composer des affiches et voir des journaux pour le gouvernement.

Note des Rédacteurs.¹ »

Le terme de sans-culottes prête à une interminable discussion idéologique sur l'origine et le rôle joué par ces ouvriers au début de la Révolution. Le terme s'utilise d'une manière qui alterne la connotation péjorative et la désignation héroïque des sans-culottes. Ils sont les déguenillés selon les réactionnaires à la Révolution, mais les braves défenseurs de celle-ci et le symbole de la révolte de la classe populaire contre les privilèges de l'Ancien Régime selon les favorables à la Révolution. Albert Soboul emploie l'expression de « lutte des classes » dans son article sur les sans-culottes dans son Dictionnaire de la Révolution ; effectivement les sans-culottes représentent bien ce schisme entre un mode vestimentaire codé, celui des culottes que portent les aristocrates de l'Ancien Régime, et les pantalons portés par les ouvriers et qui expriment la volonté de rupture avec les aristocrates. Les sans-culottes défendent une république égalitaire pour tous ses citoyens, laquelle les réactionnaires pensent invraisemblable : La Quotidienne soutient à son tour la difficulté de réaliser ce rêve égalitaire, tout en se fondant dans son argumentation sur les lois de la nature et des peuples.² Porter le pantalon est symbolique pour les sans-culottes, il désigne l'appartenance au milieu où s'exerce le travail, et ce à l'opposé des privilégiés qui portent la culotte parce qu'ils ne travaillent pas manuellement. Le sans-culottisme est un phénomène sociopolitique, car les sans-culottes ont joué un rôle essentiel de défenseurs de la Révolution, tout en ayant leurs objectifs qui sont « spécifiques à leur *milieu d'extraction*³ », c'est-à-dire à leur milieu populaire, à celui du travail et du labeur. Leur code vestimentaire se veut simple : pantalon à rayures bleues et blanches et bonnet phrygien, en signe de réaction à l'extravagance des aristocrates. Le sans-culottisme va donc devenir un mouvement culturel ainsi que politique et social : costume, vocabulaire, décoration, cuisine, humour et d'autres aspects d'une civilité révolutionnaire à en observer l'application.⁴

Quant à l'auteur de l'épître en question, il ne retient de ce mouvement que le signe matériel, la culotte, pour construire autour le drame personnel d'un des riches d'autrefois. Tout en rejetant leur idéologie, en exprimant sa joie de voir disparaître leur époque : « Je suis charmé que la patrie, Ait vu devant votre énergie, Disparaître ses oppresseurs [...] », le poète regrette la disparition d'une mode qui assure, au moins, une égalité vestimentaire entre les pauvres qui n'ont que les habits usés à porter, et les autres qui, par choix, portent le même type de vêtements. Une égalité dérisoire, inspirée de tout un panorama, social et économique, affreux de la nation du moment. Au rêve d'une égalité parfaite des sans-culottes, l'épître de notre poète anonyme oppose une égalité sarcastique, cousue par l'imagination fragilisée par la nécessité d'un des riches du passé récent, qui souhaite ne plus être fixé du regard des autres à cause de ses vêtements déchirés. L'aspiration à l'égalité du poète révèle un amer sentiment de discrimination, non moins caustique que sa prétention à une égalité de pauvreté avec les autres : « Je serai bien aise vraiment, De voir revivre cette mode (la sans-

¹ La Quotidienne. N° 209, 25 septembre. p. 2-3

² « Il en est des gouvernements, comme des hommes, il n'y en a point de parfaits ; les meilleurs sont les moins mauvais. [...] Quoiqu'on fasse pour rétablir l'équilibre, il y aura toujours dans la société un contraste de puissance et de faiblesse, d'esclavage et d'autorité, de richesse et de misère. Ce n'est pas peut-être pas le vœu de la nature, mais c'est un effet et un résultat de la société. »

La Quotidienne ou Le Tableau de Paris. N° 124, 22 juin 1795. p. 1

³ GOURDEN Jean-Michel. Gens de métier et sans-culottes. Les Artisans dans la Révolution. Préface de Philippe Vigier. Paris, Créaphis, 1988. p. 119

⁴ Cf BIARD Michel. Parlez-vous sans-culotte ? Dictionnaire du Père Duchesne, 1790-1794. Paris, Tallandier, 2011

culotterie), Qui pour moi serait fort commode, Dans mon état de dénuement. » L'égalité, troisième pilier du slogan de la Révolution, se voit privée de son sens glorieux et parfaitement humain, par un ton moqueur d'un poète qui se propose cependant parfaitement sincère dans ses souffrances qu'il partage avec les autres, les lecteurs de La Quotidienne.

Deux points à souligner quant à cette épître, d'abord le choix de l'octosyllabe, mètre musical en premier lieu et qui correspond principalement aux chansonnettes ; mètre récurrent dans les poèmes de La Quotidienne, il semble également correspondre au ton ironique de notre journal qui instrumentalise des formes comme le pastiche et le sarcasme pour des fins critiques, où le littéraire et le politique se chevauchent et se mettent, comme toujours le cas est, au service de l'idéologie du journal. L'octosyllabe devient donc satirique dans La Quotidienne, remarque à partir de laquelle nous pouvons passer au deuxième point à signaler : la note des rédacteurs à propos de l'épître. Cette note signale aux lecteurs que l'épître qu'ils viennent de lire ressemble à une satire intitulée *Le Pauvre diable* mais dont elle ne précise pas l'auteur. *Le Pauvre diable* est une satire de Voltaire, écrite en 1760, dans laquelle Fréron est l'objet de moquerie de Voltaire.¹ Les deux poèmes proposent un portrait d'une personne nécessiteuse, qui rapporte aux lecteurs ses souffrances et exprime son aptitude à tout type de travail afin de survivre à l'indigence.

La Quotidienne nous propose ainsi un modèle actif d'intertextualité par ses articles ; ce journal trame des liens entre des textes contemporains de la Convention (1795) et d'autres plus anciens, soit du XVIII^e siècle soit de l'antiquité. La Quotidienne marque donc une volonté de s'affirmer comme un journal qui a également une mission littéraire, celle de ne pas rompre avec les précurseurs et de ressusciter leurs œuvres, même si elle a une orientation différente, parfois opposée, aux écrits proposés dans ses articles. L'intertextualité dans La Quotidienne est également, de biais, une expression d'une démocratisation littéraire : aucun courant n'est exclu, aucun courant n'échappe en revanche à une volonté de tout reconverter au profit de son idéologie, de sa réaction. *Le pauvre diable* de Voltaire, nous dit La Quotidienne, succombe à sa faim et périt « aux gages de Trublet ». Trublet est Nicolas-Charles-Joseph Trublet, né à Saint-Malo en décembre 1697 et mort en mars 1770 ; abbé, académicien et moraliste français, un des rédacteurs du *Journal des Savants* entre 1736 et 1739.² Il est l'une des cibles de Voltaire, car l'abbé Trublet ne fait pas figurer son nom dans ses *Essais* parmi les grands noms de la république des lettres du XVII^e et XVIII^e siècle. Voltaire immortalise³ Trublet vingt ans plus tard, en faisant de lui un objet de satire dans ces vers du *Pauvre diable* :

« [...] L'abbé Trublet alors avait la rage
D'être à Paris un petit personnage :
Au peu d'esprit que le bonhomme avait
L'esprit d'autrui par supplément servait ;
Il entassait adage sur adage ;
Il compilait, compilait, compilait⁴ ; (12)
On le voyait sans cesse écrire, écrire
Ce qu'il avait jadis entendu dire,
Et nous lasser sans jamais se lasser :

¹ Voltaire. *Écrits satiriques*. « Ouvrage en vers aisé, de feu M. Vadé, mis en lumière par Catherine Vadé sa cousine, dédié à maître Abraham***. ». Présenté par GOLDZINK Jean. Paris, Flammarion, 2014

² <http://bit.ly/2dal0md>

³ VOLTAIRE. *Œuvres complètes de Voltaire [...]*. Éd. par Auguis, Daunou, Louis du Roi et al. Correspondance T. 3. Paris, Delangle Frères et Marius Amyot, 1830. p. 441

⁴ L'abbé Trublet accusé d'être un homme de lettres de bas étage, qui collectionnait les écrits des autres.

Il me choisit pour l'aider à penser. (16)
Trois mois entiers ensemble nous pensâmes,
Lûmes beaucoup, et rien n'imaginâmes.
L'abbé Trublet m'avait pétrifié [...].¹»

Voici un extrait du *Pauvre diable*, à l'aide duquel nous comprenons mieux les images et le ton de perdition des vers publiés dans *La Quotidienne* :

« Quel parti prendre ? Où suis-je, et qui dois-je être ?	Il faut s'instruire et se sonder soi-même, S'interroger, ne rien croire que soi,
Né dépourvu, dans la foule jeté, Germe naissant par le vent emporté,	Que son instinct, bien savoir ce qu'on aime ; (9)
Sur quel terrain puis-je espérer de croître ? Comment trouver un état, un emploi ? (5)	Et, sans chercher des conseils superflus, Prendre l'état qui vous plaira le plus.
Sur mon destin, de grâce, instruisez-moi.	J'aurais aimé le métier de la guerre. ² »

Or, le poète de l'épître insérée dans *La Quotidienne* n'est pas fatalement destiné au même sort cruel (mourir de faim) que le pauvre diable de Voltaire, car de ses jours les occasions de trouver de quoi travailler et vivre sont plus importantes : « [...] *aujourd'hui un champ plus vaste est ouvert ; si notre poète ne sait que faire, il n'a qu'à composer des affiches et voir des journaux pour le gouvernement.* » L'allusion moqueuse à la censure du gouvernement (la Convention thermidorienne) est ici évidente ; contrairement à l'esprit de la période autour de laquelle le poète construit son épître, les rédacteurs de *La Quotidienne* affirment que la situation a évolué et que, grâce à la censure du gouvernement, les occasions de travail sont plus nombreuses de leurs jours. Pour ceux qui n'ont pas d'activité, participer à la censure des journaux, ou soutenir le gouvernement dans sa politique restrictive de la liberté de la presse, sont deux moyens autorisés et garantis pour gagner de l'argent. L'ironie du rédacteur de *La Quotidienne* fait écho à celle de l'auteur de l'épître, qui a rédigé une longue poésie dont l'élément central est une culotte ; *La Quotidienne* assume la fonction de rassurer l'homme sinistré que les alternatives du gouvernement ne font pas défaut et que, toujours grâce aux efforts de la Convention, nul ne mourra de faim, plus maintenant !

La Quotidienne vient donc de nous présenter une épître riche de sujets variés, dont l'auteur est anonyme et l'orientation idéologique ambiguë : bien qu'il déclare son contentement de voir finir l'ère des sans-culottes (et par extension celle des montagnards), il est assez difficile pour le lecteur de déterminer dans quel camp politique se positionne l'auteur. Réactionnaire à la Terreur sans être royaliste, ou réactionnaire et royaliste, cet auteur anonyme, dans tous les cas, nous donne un bel exemple de littérature où il est possible d'associer plusieurs thèmes disparates. Afin de ridiculiser un des acteurs de la Révolution, à savoir les sans-culottes, l'auteur développe l'image de l'indigence d'un citoyen jadis à l'aise qui n'a plus qu'une culotte déchirée pour cacher sa nudité. Même si l'on considère que l'objectif de cette association des deux termes est de dire que les sans-culottes, pionniers d'une pensée révolutionnaire extrémiste qui revendique une égalité parfaite et une suppression des priorités, sont responsables de l'impécuniosité de la nation, la satire dans l'épître prend d'autres dimensions plus caustiques, concernant des sujets récurrents dans *La Quotidienne*. *L'égalité* parfaite, au sein d'une nation une et indivisible, rêve utopique selon *La Quotidienne*, devient une espérance pour notre pauvre poète. Ce dernier espère le retour du règne des sans-culottes, pour qu'il ne reste pas différent de ses semblables par sa pauvreté, les habits déchirés

¹ Voltaire. *Écrits satiriques*. Présenté par Jean Goldzink. Paris, Flammarion, 2014. p. 10

² Voltaire. *Œuvres complètes de Voltaire*, avec notes, préfaces, avertissements, remarques historiques et littéraires. Paris, Armand-Aubrée, 1829. p. 410. <http://bit.ly/2aVuG5a>

garantissant le minimum d'égalité entre les riches et les pauvres. Puisque la présence de l'antiquité est incontournable dans *La Quotidienne*, le poète exhorte les représentants à suivre l'héritage des Spartiates, en instaurant des lois obligeant les citoyens à regarder avec décence la nudité des autres, que ce soit dans le quotidien de ces derniers ou dans leurs fêtes publiques. Cette égalité, légitimée par la loi, permet à l'indigent d'en profiter, en concrétisant sa liberté de participer aux activités sociales, sans craindre d'être cible des regards indécents et désapprobateurs de la foule. Donc à l'égalité se joint la liberté, toutes les deux fondatrices de la République et réclamées par le poète pour défendre la cause d'un pauvre qui n'a qu'une culotte à porter en public ! La satire de l'épître que *La Quotidienne* publie atteint peut-être l'intensité de celle de Voltaire dans son *Le Pauvre diable*. Le slogan de la Révolution se heurte à une volonté destructrice de la tourner en dérision. La note des rédacteurs vient conclure le spectacle, voulant prouver que le genre satirique ne connaît pas ses meilleurs exemples avec Voltaire, mais peut aussi connaître de bons et astucieux exemples chez les détracteurs de la philosophie des Lumières, dont *La Quotidienne* fait partie. Le procédé utilisé dans cette épître est la parodie de la satire de Voltaire ; quand les rédacteurs disent dans leur note que « cette épître rappelle la satire du pauvre diable », ils entendent dire que l'épître parodie la satire de Voltaire. Donc *La Quotidienne* publie une épître qui, ayant débuté avec une satire des sans-culottes, se termine par une critique satirique d'un des écrits de Voltaire, ce qui confirme l'hostilité du journal à l'égard du philosophe déiste – sans pour autant dénier sa fascination pour lui, car Voltaire réussit à imposer à ses détracteurs, dont *La Quotidienne*, de son vivant comme après sa mort, une admiration qui les motive constamment à vouloir rétorquer contre lui – querelleur de Trublet, mais aussi de Rousseau.

À la fin des cinq poèmes que nous avons classés sous le titre d'Épîtres, nous pouvons constater un certain côté épistolaire, sous des formes différentes, dans chacun d'eux. Prenons les trois premiers. Dans le premier, le fils de Target s'adresse à son père, *La Quotidienne* s'adresse également ensuite à Target mais dans un ton nettement moins tendre. Philippeaux s'adresse à sa femme et à ses amis à partir de son cachot, il leur écrit ses idées dans les dernières heures avant son exécution. La citoyenne Beaufort s'adresse à une génération désespérée, mais également à Boissy-d'Anglas en qui elle voit un espoir de secours et de paix. Dans les trois cas il peut s'agir d'une lettre en vers, adressée à un personnage fictif et impliquant le cas ainsi un double public destinataire : le premier destinataire de la lettre (Target, l'épouse de Philippeaux, Boissy-d'Anglas) et le deuxième destinataire qui est le public lecteur du journal. Par lesquelles lettres l'on veut critiquer, se moquer, s'indigner ou louer. Lettres longues, pleines de sentiments on ne peut plus réels, voilà pourquoi nous avons opté pour les intituler épîtres ou, peut-être, les anti-épîtres de *La Quotidienne*.

2.2 Formes longues à titres génériques variables

1- Barère et ses confrères.

Le premier poème, long, de cette subdivision du chapitre Poésie paraît dans la livraison du 22 avril 1795 ; il ne s'agit pas cette fois d'une épître, ni de forme poétique classable sous un titre de catégorie connue. L'auteur s'adresse dans ses vers à une classe particulière d'hommes politiques de son temps, pour expliquer en poésie un certain événement qui les concerne : donc une forme longue de poésie, tout simplement, sans qu'on puisse lui attribuer un titre générique précis. Ce poème porte le titre « Sur Barère et ses chers confrères », signé par P. H. C. Bellemare de Paris, qui explique le point de vue de l'auteur à propos de la décision de la Convention thermidorienne de déporter en Guyane les hommes accusés d'avoir commis des

crimes sous la Terreur. L'accusation atteint Barère, Billaud-Varenne¹, Collot d'Herbois² et Vadier³ ; elle intervient à la suite de la journée du 12 germinal, marquée par l'invasion de la Convention par la foule qui réclamait du pain et de la Constitution de l'an I. Alors Bellemare de Paris s'exprime là-dessus en présentant deux opinions à propos de Barère et ses confrères (Billaud-Varenne et Collot d'Herbois) : d'une part celle des amis du passé de ces trois, qui considèrent comme injuste la décision en question, d'autre part celle de ceux qui voient que la déportation est une délivrance pour les trois qui, ajoute l'écrivain, étant auteurs de crimes, ne méritent pas ce soulagement. Le poème se compose donc de ces deux points de vue que Bellemare confronte l'un à l'autre, et de la réponse de Bellemare à chacun des deux camps.

« *Sur Barère et ses chers confrères*

Paris raisonne encore en ce moment ;
Raisonne-t-on de diverses manières ?
Oh ! Oui, dans Paris autrement,
On ne sait point parler d'affaires :
L'on est partout surpris également, (5)
De les voir aux îles d'Hyères.
Selon les uns, pareil bannissement
Est un bien léger châtement ;
Car tant de crimes volontaires
Commis par eux impunément ; (10)
Et dont un seul, sous des lois plus sévères
Eût, au bas mot, senti le monument,
À ces infâmes seulement
N'ont pas valu les étrivières.
Ces opinants trouvent des adversaires (15)
Qui leur soutiennent chaudement
Que ces brigands prétendus, ces sicaires,
Comme les jacobins leurs frères,
Sont des victimes du moment,
Qu'ils sont encore ce qu'ils étaient naguère, (20)

¹ Jacques-Nicolas Billaud-Varenne, (1756-1819), avocat et révolutionnaire français, jacobin connu pour sa sévérité et membre de la commune révolutionnaire de Paris lors de la journée du 10 août 1792. Auteur de la brochure intitulée *Les Éléments du républicanisme*, qui explique le programme politique des montagnards. Le 7 nivôse an III (27 décembre 1794), une commission d'enquête examine la conduite de Barère, Billaud, Collot et Vadier, Billaud et Collot en sont par la suite déportés.

² Jean-Marie Collot, dit Collot-d'Herbois, (1750-1796), révolutionnaire fervent et membre du Comité de salut public ; un des organes de la Terreur, il participe avec Fouché au siège et à la répression de l'insurrection à Lyon en 1793. Bien qu'il s'oppose à Robespierre et participe à sa chute, il est condamné pendant la réaction thermidorienne, avril 1795, à la déportation. Il meurt en Guyane en 1796. Auteur de l'*Almanach du Père Gérard, pour l'an 1792*, 1792, composé de plusieurs entretiens entre le Père Gérard et un paysan afin d'« éclairer le peuple sur les principes de la Constitution française » : (la Constitution, la Nation, la Loi, le Roi, la Propriété, la Religion, les Contributions publiques, les Tribunaux, la Force armée, les Droits et Devoirs de chaque citoyen, la Prospérité publique, le Bonheur domestique). Les Entretiens sont suivis de chansons patriotiques. <http://bit.ly/2d8ssN2>

Les dialogues constituent donc une technique littéraire suivie par les différentes factions politiques sous la Révolution ; Collot, le républicain, les nomme Entretiens, tandis que Gallais, le réactionnaire les nomme dialogues, ou caricatures. Nous allons en lire une large collection lors de l'étude du chapitre Prose.

³ Marc Guillaume Alexis Vadier, (1736-1828), député du Tiers-État aux États-Généraux ; conventionnel, il vote la mort sans sursis dans l'affaire du roi, membre du Comité de sûreté générale et agent de la Terreur, il se prononce contre Robespierre le 8 et le 9 Thermidor mais il est dénoncé quelque temps après pour avoir couvert les malversations commises sous la Terreur et est condamné à la déportation en germinal an III (avril 1794) mais, comme Barère, il réussit à s'y soustraire.

Humains, vertueux, populaires ;
 Eh ! Qui dit jacobins vraiment,
 Suppose bien ces qualités premières.
 Je réponds aux derniers d'abord :
 Vos cris ne m'étonnent pas fort ; (25)
 Vous défendez des hommes sanguinaires,
 Et de vieux amis dont le sort
 De près se lie à vos affaires ;
 Car on dit généralement
 Qu'au bout du nez il vous en pend autant ; (30)
 Et que vos vertus singulières
 Sentent fort les îles d'Hières [*sic*].
 Quant aux premiers, j'approuve leur fureur ;
 Je sais qu'avec plus de chaleur
 La nation pouvait poursuivre (35)
 Des meurtriers dont le nom fait horreur :
 Mais ce système est une erreur ;
 Et quand la France s'en délivre,
 Ah ! Pour eux le plus grand malheur
 Est d'être condamnés à vivre. (40)

P. H. C. Bellemare, de Paris.¹ »

Paris, fidèle à ses vieilles habitudes de « raisonner », c'est-à-dire en se divisant sur un sujet et en l'examinant de deux points de vue différents, est aujourd'hui divisée à propos de la déportation de Barère, Billaud-Varenne, Collot-d'Herbois et Vadier. Nous allons nous attarder brièvement sur Barère, le seul nom qui paraît dans le titre, pour que nous puissions porter la lumière sur une figure de la Révolution que La Quotidienne, par le biais d'un de ses contributeurs, Bellemare, discrédite par la voie de la poésie.

Bertrand Barère de Vieuzac², comme nous avons avancé, entre dans une coalition politique avec Carnot, Billaud-Varenne et Collot d'Herbois contre le triumvirat (le terme est utilisé dans La Quotidienne) de Robespierre, Saint-Just et Couthon. Barère, voulut adopter une position de réconciliateur tout en se débarrassant de son statut d'ami et d'allié politique de Robespierre avant le 9 Thermidor. Mais accusé et présenté au tribunal, le 2 mars 1795, avec Billaud-Varenne, Collot d'Herbois et Vadier, arrêté puis transféré avec ses prétendus collaborateurs dans l'île d'Oléron³ ; emprisonné à Saintes en vue d'être transporté à Madagascar, il put s'évader grâce à la complicité de l'accusateur public Héard. Barère, habile orateur et diplomate, est connu pour être un homme politique prétendument au-dessus des partis, qui sait s'adapter à la situation et ne pas se déclarer favorable à l'un ou à l'autre parti. Son choix de décréter Robespierre ne décide pas La Quotidienne à accepter sa nouvelle politique à la suite de la chute de ce dernier. Pour Gallais, c'est plus une hypocrisie qu'un sincère repentir, et le fait que Barère et ses amis ont rompu politiquement avec Robespierre n'excuse pas leur histoire jacobine et, comme Bellemare le développe dans son poème, leur implication dans plusieurs actes criminels sous la Terreur. Voilà pourquoi la première catégorie, ou la première opinion, exposée par Bellemare (vers 7 à 14), montre le

¹ La Quotidienne ou Le Tableau de Paris. N° 63, 22 avril 1795. p. 4

² Dont nous avons donné un portrait biographique lors de l'explication du poème du 20 septembre 1795 (« Les Terroristes »).

³ Elle se situe dans l'océan Atlantique, et fait partie de l'archipel charentais.

mécontentement à l'égard de la décision de la déportation, si inférieure à ce que Barère et ses confrères méritent réellement : « [...] *pareil bannissement* ; Est un bien léger châtiment ; Car tant de crimes volontaires ; Commis par eux impunément [...] ».

Tout équitable et objectif qu'il voudrait se montrer, Bellemare, comme La Quotidienne et son rédacteur Gallais, ne se contente pas de rapporter dans son poème qu'un seul point de vue. Le jeu démocratique nécessite deux protagonistes et deux opinions ; alors à ceux qui minimisent le châtiment infligé aux anciens jacobins, Bellemare oppose ceux qui considèrent inique cette punition (vers 15 à 23). Pour ceux-ci, ce triumvirat (Barère, Billaud et d'Herbois) ne mérite pas ce qu'on leur attribue de cruel. « Victimes » des circonstances, ils portent en eux les bonnes valeurs de tout jacobin : l'« humanité », la « vertu » et la « popularité. » Or, ce n'est pas de la vraie démocratie ou de la sincère équité ce que nous propose Bellemare ici, il est plutôt question d'une fausse liberté d'expression des deux opinions ; le vocabulaire utilisé par Bellemare pour désigner les jacobins, dans la strophe censée les défendre, nous apprend sur son intention : ce sont des « sicaires » et des « brigands ». Sa réponse à toutes les deux opinions vient plus tard confirmer l'hypothèse d'une fausse égalité entre les deux catégories : celle des tyrans qui défendent d'autres tyrans, et celle des opprimés qui réclament justice et revanche.

Bellemare divise donc sa réponse en deux temps. La première partie de la réponse (vers 24 à 32) s'adresse à ceux qui défendent les condamnés à la déportation, dans laquelle Bellemare ne dissimule pas son animosité pour eux car, dit-il, le fait qu'ils ont tourné leur veste au dernier moment avant le 9 Thermidor et qu'ils se sont déclarés contre le terrorisme ne suffit pas pour qu'ils soient innocentés de leur passé sanglant. Si ceux qui défendent les jacobins parlent des bonnes valeurs de ces derniers, c'est parce qu'ils s'inscrivent eux aussi dans la lignée des criminels dont le juste châtiment est le bannissement. Bellemare se focalise dans sa première partie de réponse sur l'amitié qui lie les condamnés d'aujourd'hui avec ceux qui se proposent comme des amis de la liberté et des ennemis de la Terreur. Il compte expliquer pour son lecteur qu'il s'agit de deux faces de la même pièce et qu'il n'est par conséquent pas possible de faire confiance à ceux qui portent aujourd'hui le flambeau de la liberté et de l'action anti-terroriste. La deuxième phase de la réponse de Bellemare (vers 33 à 40) démontre les points les plus intéressants de sa réflexion. Tout compréhensif qu'il soit de l'amertume de ceux – pour la plupart d'entre eux victimes de la Terreur – qui réclament la peine capitale et l'exécution des criminels, ils se démarque d'eux par une prise de position différente à l'égard de la peine de mort.

Primo, les déportés. Bellemare croit que, condamner ces derniers à vivre est la punition la plus sévère pour eux ; dans cette conviction se dégage un mépris démesuré de la personnalité des déportés : condamnés à l'indignation publique pendant la suite de leurs jours, tout effort de les libérer de cette peine leur est un acte de charité qu'ils ne méritent pas. Secundo, Bellemare veut que les images de la mort, de l'effusion du sang, celles de la guillotine et de la fureur restent associées aux révolutionnaires dans l'imagination collective des citoyens. De surplus, ce rejet de la peine de mort n'est pas seulement un moyen d'exprimer du mépris pour les déportés, il peut aussi exprimer toute une tendance, une conviction qui rejette ce châtiment lorsqu'il est question de conflits politiques, notamment intérieurs.

Éloigner les coupables et condamner les terroristes à vivre pour qu'ils souffrent éternellement dans l'étang des souvenirs de leurs actes barbares, ne sont-ils pas de meilleurs moyens pour les punir, pense Bellemare ? Un dernier point est à souligner par rapport à cette prise de position de Bellemare contre la peine capitale. Une certaine éthique religieuse émane de sa position vis-à-vis de ceux qu'il considère pourtant comme terroristes. Sans suivre à la

lettre la très célèbre phrase : « [...] tends-lui aussi l'autre [...] »¹, ni par ailleurs se laisser entrainer par sa colère et sa volonté de vengeance pour ne se rappeler que : « *Œil pour œil, dent pour dent*² », Bellemare propose une assimilation moderne et anti-extrémiste de certains passages de la bible. Une pareille conception se base principalement sur l'importance du châtement dans la mesure où il n'atteint pas le degré de la vengeance ; un respect de la nature humaine s'y repère car, même pour ceux qui ont renoncé à leur humanité, les autres humains, en l'occurrence les victimes, eux, ne doivent pas y renoncer mais ont l'obligation morale – ce qui veut dire en même temps, pour Bellemare et pour La Quotidienne, l'obligation religieuse – de la respecter même quand il s'agit de leurs bourreaux et de leurs ennemis. Le rejet de la peine capitale, synonyme de force et non de faiblesse dans une situation pareille, peut également avoir constitué un début vers une suppression généralisée de la peine de mort. Cette abolition qui ne voit le jour, en France, que deux siècles plus tard.³

Donc ce poème ne possède pas de forme poétique connue pour que l'on puisse lui attribuer un titre en particulier ; ses vers varient de mètre entre l'octosyllabe, le mètre rapide qui convient aux chansonnettes, et le décasyllabe, le rythme qui permet une liberté en distribuant les idées sur deux hémistiches pairs ou impairs.⁴ Sa forme ne semble pas trop intéresser le poète dont la préférence portait plus sur la versification politique que sur la versification poétique. L'objet en était cette fois Barère et ses confrères, un des triumvirats de la Révolution que La Quotidienne se fixe la mission de décrier par la voie de la presse ainsi que par celle de ses lecteurs et contributeurs.

2- « *La déportation des décemvirs* »

Le thème de la déportation des décemvirs est repris deux livraisons plus tard, le 24 avril ; La Quotidienne revient sur le même sujet et présente le point de vue d'un anonyme qui donne libre cours à sa fureur de voir les criminels échapper à la mort : le poète anonyme ne trouve de moyen de décharger sa colère que de souhaiter les périples les plus épineux, cruels et mortels aux décemvirs. Il souhaite que leur voyage soit tellement horrible qu'ils souffrent sans cesse, mais qu'ils ne périssent pas : à l'instar de Bellemare, qui a la conviction que le châtement des criminels réside avant tout dans le fait de leur donner l'opportunité de survivre malgré ce qu'ils ont commis d'horreur, l'auteur anonyme de la poésie en question espère, de surcroît, que le voyage qui leur permettra d'échapper à la mort, soit l'alternative de la mort, par une souffrance pérenne, lente et ininterrompue.

Le poème publié dans la livraison du 24 avril se compose de quatre stances, ou quatre quatrains ; il met en scène un voyage imaginé, mais notamment souhaité, pendant lequel les « décemvirs » se trouvent en pleine mer et à la merci des orages et des tempêtes. Ce voyage diabolique est la juste punition des décemvirs, ce qui rejoint la même réflexion de Bellemare dans la dernière poésie, qui a tranché le dilemme de la mort et de la vie des criminels, et cela, en faveur de l'humanité, de la priorité de la vie même pour les terroristes. Or, la poésie d'ici est dotée d'un ton différent, la colère y est plus explicite, l'amertume de voir de pareilles personnes prendre la mer, indemnes, même pour leur exil, n'apaise pas la volonté de

¹ Mathieu 5. 39 :

« Mais moi je vous dis de ne pas résister au méchant. Si quelqu'un te frappe sur la joue droite, tends-lui aussi l'autre. »

² Mathieu 5. 38 :

« Vous avez entendu ce qu'il a été dit : Œil pour œil, dent pour dent. »

³ L'abolition de la peine de mort a eu lieu en 1981 en France. La peine de mort se pratique encore dans plusieurs pays du monde, de diverses manières.

⁴ Les six premiers vers par exemple, qui constituent une unité de sens, alternent le décasyllabe et l'octosyllabe : 10, 8, 10, 8, 10, 8

représailles de notre poète. Il se révolte ; sa révolte s'extériorise en vers de poésie qui reflète l'étendue de colère qui se cache dans son for intérieur. Est-il (notre poète anonyme) une des victimes des décemvirs qui sont en voie de déportation ? Ou s'agit-il du même auteur de la dernière poésie, à savoir Bellemare de Paris, qui a choisi de s'exprimer sur la question de la déportation des décemvirs sous deux tons différents (ou deux approches différentes), en optant de se prononcer par deux poèmes séparés, tous les deux publiés dans *La Quotidienne* ? Puisque les deux hypothèses nous semblent vraisemblables, nous ne nous y attardons plus longtemps et passons aux stances dont nous allons essayer d'extraire le message et les idées.

« *Stances sur la déportation des décemvirs*

Les oppresseurs sanglants dont le ciel nous délivre,
Trompés dans leurs desseins, vaincus dans leur fureur,
De leur triste patrie, et la honte et l'horreur,
Vont donc subir l'arrêt qui les condamne à vivre ! (4)

Ils partent de remords et de crainte agités.
Ils partent, les cruels ! Vents, soufflez les tempêtes ;
Mer, entrouvre tes flots ; cieux, tonnez sur leurs têtes ;
Coulez, abîmez-vous, vaisseaux qui les portez. (8)

Qu'ils descendent vivants dans le gouffre des ondes ;
Qu'ils tremblent suspendus sur le sommet des flots ;
Que l'océan pour eux ait des écueils nouveaux ;
Qu'ils errent sans patrie, en horreur aux deux mondes. (12)

Alors quand leurs vaisseaux, sans voiles et sans mâts,
Flotteront entr'ouverts, dispersés sur l'abîme,
S'ils demandent la mort, ô Dieux vengeurs du crime,
Qu'ils la trouvent partout et ne l'obtiennent pas.¹ (16)»

Par définition, le mot « stance » vient de l'italien stanza (« demeure », « séjour »), et tire son origine du latin stare (« se tenir », « s'arrêter »). Le mot italien et le mot français signifient, au XVI^e siècle, un groupe de vers présentant un sens complet, se terminant par un repos, et suivi d'un groupe semblable typographiquement séparé. C'est ce que nous appelons aujourd'hui une strophe ; dans la chanson un couplet. Le mot n'est plus guère utilisé de nos jours, sauf si l'on peut donner à un ou plusieurs poèmes une coloration un peu ancienne, une atmosphère mélancolique à la Moréas², ou par provocation.³ La stance est également un nombre déterminé de vers assujettis pour le genre et pour la rime, à un certain ordre qui se répète dans toute la pièce.⁴

L'amertume des sentiments exprimés dans les vers reflète la mélancolie ambiante ; le poète, comme Bellemare avant lui (si ce n'est pas Bellemare lui-même), subit le fardeau du dilemme de la vie et de la mort, non pas par rapport à sa vie à lui mais par rapport à celle des déportés. Chez lui se manifeste une résignation consciente à ce dont Bellemare avait parlé dans son dernier poème concernant l'exécution des criminels. Bellemare avait parlé d'une erreur de système dont la France doit se délivrer : la peine de mort. À partir de cette

¹ *La Quotidienne* ou *Le Tableau de Paris*. N° 65, 24 avril 1795. p. 3-4

² *Stances* de Jean Moréas, 1899.

³ Charpentreau, *Dictionnaire de la poésie française*, p. 987

⁴ Littré, *Le Littré*, dictionnaire de la langue française en un volume, p. 1596

conviction que le système de gouvernement ne doit plus être basé sur la vengeance, mais sur la justice, les stances prennent une tournure différente et se concentrent à raconter la haine du poète contre ceux qu'il souhaite voir toujours vivre, non pour profiter de la vie mais pour y souffrir. Mais pourquoi notre poète appelle-t-il les déportés des décemvirs ? Le décemvir est « un magistrat romain *créé avec autorité souveraine pour faire des Lois dans l'État*.¹ » Dans la Rome antique, tout est gouverné par le libre arbitre des magistrats, faute de lois arrêtées et justes ; pour remédier à ce défaut, des commissaires sont envoyés à Athènes afin de recueillir des renseignements sur le mode de fonctionnement du gouvernement en Grèce. À leur retour, dix en sont élus pour rédiger des lois et gouverner la République ; plus tard, les hommes justes du premier décemvirat sont écartées et remplacés par des législateurs qui s'accaparent la force des lois, votent des sentences sans appel au peuple et tyrannisent toute la République. Si La Quotidienne utilise constamment ce genre de comparaisons avec l'Antiquité, c'est parce qu'elle considère que la Révolution a fait surgir des actes de despotisme assimilables à ceux de l'histoire des peuples de l'Antiquité. Les institutions qui ont émergé de la Révolution, comme le Comité de salut public ou le Tribunal révolutionnaire, sont à considérer par l'auteur (anonyme²) des stances comme le corps du second décemvirat des romains.³ Un décemvir est donc, au sens figuré, tout politique ayant profité de son pouvoir en vue de s'emparer de l'autorité et d'exercer une tyrannie sur les niveaux judiciaires, sociaux et politiques.

Contre ces décemvirs, le poète acharne sa plume et son imagination. Condamnés à la déportation, ils ont à passer par les dangers de l'océan avant d'atteindre leur terre d'exil. C'est cet océan que l'auteur des stances surcharge de souhaits infernaux ; c'est à la nature que le poète voue ses espérances et de laquelle il attend une justice qui n'est pas à la portée des Hommes. Naufrages, tempêtes, éclairs et rochers exauceront le souhait de notre poète d'un voyage qui fait les décemvirs souhaiter la mort ; une mort qui leur est la seule délivrance mais – et c'est aux « Dieux vengeurs du crime » qu'il le demande cette fois – qui ne l'obtiendront pas. Si les « Dieux vengeur du crime » répondent au vœu du poète, cela confirme l'exactitude de la réflexion de Bellemare dans le poème précédent, lorsqu'il a affirmé que la punition des décemvirs ne sera pas leur mort mais leur vie. La punition divine (Dieux vengeurs) s'exprime par l'intermédiaire de la nature ; c'est à celle-ci de faire la justice finale, alors que les Hommes seront demandés d'établir les bases de la justice et de les exécuter en respectant leurs limites d'Hommes. Voilà qu'une deuxième justification du refus de Bellemare (à supposer toujours que ce soit lui l'auteur anonyme) de la peine de mort, ainsi que celui de l'auteur des stances que nous commentons ici, se manifeste. Prendre la décision de mettre terme aux jours d'un Homme dépasse le droit des autres Hommes : seul le créateur, qui a donné la vie à ses créatures, pourra la leur prendre.

Stances émotionnelles, pleines de sentiments ravageurs tout comme le voyage que le poète souhaite pour les décemvirs. Le mètre alexandrin est parfaitement propice pour que ces sentiments s'expriment de la plus significative des manières. Que l'auteur soit Bellemare ou non, la continuité de sens avec le poème précédent est évidente, avec une focalisation sur le rôle de la nature, c'est-à-dire celui du pouvoir divin, d'établir la justice sur terre. Tout essentiel que soit le rôle des humains dans ce processus, la justice finale sera toujours celle de la nature, celle des « Dieux vengeurs du crime. »

¹ ROBINET Jean-Baptiste. Dictionnaire universel des sciences morale, économique, politique et diplomatique ; ou *Bibliothèque de l'État et du citoyen*. T. 15. Londres, les libraires associés. 1780. p. 200

² Nous supposons que ce soit toujours Bellemare : même thème, même logique d'analyse et mêmes souhaits que les deux poèmes signés par lui.

³ GARNIER-PAGÈS Étienne-Joseph-Louis. Dictionnaire politique : encyclopédie du langage et de la science politiques. Paris, Pagnerre, 1842. p. 303

Pour revenir brièvement sur l'usage de l'Antiquité dans les textes de La Quotidienne, dont les stances que nous venons de lire, elle se manifeste à la fois comme modèle et comme repoussoir. Comme modèle, afin d'en tirer les exemples qui confortent la position politique de La Quotidienne, pour également répondre aux plumes de la Révolution qui se servent pareillement de l'Antiquité pour consolider leur argumentation et leur action politique. Comme repoussoir, pour avertir les lecteurs de suivre des modèles de tyrannie que l'Antiquité a produits et qui, selon La Quotidienne, ont donné les mauvais exemples à adopter par les révolutionnaires. Le décemvirat, par exemple, n'est pas funeste au départ mais comporte au contraire la bonne intention de profiter de l'expérience d'autrui en vue d'apporter des améliorations au système de gouvernement des romains ; nous voyons en cela une tentative tacite de ne pas condamner totalement la Révolution qui peut, toujours d'après notre journal, tout de même porter de bons principes, du moins au début comme le premier décemvirat. Nous avons vu Bellemare (qui est probablement l'auteur des stances aussi) osciller entre l'envie de voir les décemvirs (second décemvirat) mourir et non pas mourir pour souffrir éternellement, Bellemare rejoint la dualité qui caractérise les réflexions de La Quotidienne : Rousseau et Voltaire, le particulier et le public, et donc mourir ou vivre. Cette dualité comporte un dilemme mais exprime surtout la mentalité parisienne (et française) d'aborder de deux façons différentes les choses : « Paris raisonne encore en ce moment ; Raisonne-t-on de diverses manières ? Oh ! *Oui, dans Paris autrement, On ne sait point parler d'affaires ...* » (Sur Barère et ses chers confères, P. H. C. Bellemare, de Paris, La Quotidienne, 22 avril, 1795). Ce qui amène le lecteur à s'apercevoir de l'engagement de La Quotidienne dans une expression démocratique qui ne se réduit pas à un seul point de vue, mais englobe constamment, par nécessité, deux protagonistes. La Quotidienne, tout comme ceux qui y contribuent par leurs écrits, appuie la liberté d'expression et manifeste son respect et soutien pour que l'autre exprime librement son opinion. Tel était le message du journal, telle était son action journalistique pour la confirmer.

3- *Germaine de Staël*

La satire dans La Quotidienne ne semble pas faiblir dans les derniers jours de la Convention thermidorienne ; cette satire prenait bien au contraire plus d'élan et de détermination à se venger par les mots des ennemis idéologiques du journal. Le poème suivant propose par ricochet une satire mordante contre l'un des personnages à plusieurs reprises vilipendés dans des articles antérieurs. Il s'agit de Mme de Staël, une des trois femmes qui constituent l'image diabolique de femme selon la conception de La Quotidienne (avec Mme Tallien et Lodoïska, la femme de Louvet, comme nous l'avons vu dans la deuxième partie). Ce n'est pas le nom entier de Mme de Staël que nous trouvons mentionné dans les vers, mais uniquement les deux lettres ST au début du premier vers, ce qui n'est pas une première, car nous nous souvenons aussi de l'*Épître d'un jacobin à Rob...*, où Robespierre n'est désigné que par les trois lettres initiales de son nom. La Quotidienne, à la fois, contourne par cette technique la censure et discrédite la personne en question, en ne citant que le début de son nom. Mme de Staël a été auparavant comparée à une furie, à une déesse d'amour destructeur mais aussi à une déesse infernale.¹ Nous avons dans la première partie cité les raisons qui expliquent éventuellement cette prise de position contre Germaine de Staël, due à ses opinions ambiguës selon La Quotidienne. La fille du ministre des finances de l'Ancien Régime (Necker) avait embrassé les idées de la Révolution au début, avant d'adopter une position plutôt favorable à une monarchie constitutionnelle, position à la suite de laquelle elle a été soupçonnée par les révolutionnaires de royalisme. Cette image indécise de Mme de Staël a déclenché la colère de La Quotidienne contre elle ; le journal ne se

¹ Voir la 1^e partie, Quatre auteurs face à La Quotidienne, Mme de Staël.

contente pas de comparaisons caustiques pour railler Mme de Staël dans la poésie à venir, mais pousse la satire plus loin en mettant en doute aussi ses mœurs. C'est ce que nous allons lire dans ce poème anonyme, publié dans la livraison du 2 octobre 1795, intitulé La réunion de tous les partis.

« La réunion de tous les partis

St... à tous les partis commande en souveraine,
Toutes les factions assistent à sa cour ;
Chez elle on voit s'assembler nuit et jour
Le ventre, le marais¹, la montagne et la plaine ; (4)
Le matin clandestinement
Elle reçoit royaliste et feuillant ;
Puis à diner sans craindre qu'on la fronde,
Elle reçoit messieurs les gouvernants ; (8)
Lorsqu'on vient à sabler le champagne à la ronde,
Arrivent les indépendants² :
Elle admet au dessert messieurs de la Gironde ;
Lorsque l'on sert le thé, des louvetains³ (12)
Elle reçoit la troupe immonde :
Au souper sont reçus messieurs les jacobins,
Le soir les montagnards, et la nuit ... tout le monde.⁴ »⁵

Pourquoi les deux premières lettres ST ne seraient-elles pas une abréviation d'un autre nom, ou du mot saint/sainte par exemple ? Loin de cela ; nous ne pouvons penser à personne d'autre à l'époque dont le nom commence par ST que Mme de Staël, nous ne pouvons non plus imaginer qu'une sainte soit décrite de la sorte dans le journal de Gallais : ce dernier, bien au contraire, aurait voulu accentuer le décalage entre un/une saint/e et « la furie » de Staël, tout en se gardant de s'en prendre à elle en citant ouvertement son nom.

Le poème se focalise sur la capacité de Mme de Staël à recevoir et rassembler chez elle les différents acteurs politiques de l'époque : centre, gauche et droite passent tous dans sa cour à des périodes différentes du jour. Ses rencontres avec les royalistes sont en revanche secrètes pour ne pas soulever les soupçons des républicains. Girondins, feuillants montagnards, voire fidèles de Louvet, ne s'absentent pas non plus de son salon dont elle est « la souveraine » : l'image de la déesse infernale est donc rappelée dans ce poème ; la femme puissante au pouvoir de qui l'on ne peut pas échapper. Le portrait d'une reine est établi pour désigner Mme de Staël ; il ne s'agit toutefois pas d'une bonne reine devant laquelle La Quotidienne peut se prosterner, mais d'une reine vilaine et sournoise qui entretient des relations suspectes avec « tout le monde » sans qu'elle opte pour une position claire et nette. Une reine comme celle-ci n'a pas le droit d'être obéie, mais d'être rejetée, exclue.

¹ « [...] les indépendants occupaient le centre de la Législative, ceux qui se regroupent au centre de la Convention ou se tiennent à l'écart des engagements partisans sont désignés sous le nom de "Plaine" (ou "Marais") ».

BIARD Michel, DUPUY Pascal. La Révolution française : Dynamique et ruptures 1787-1804. Paris, Armand Colin. 2008. p. 53

² Voir BIARD Michel, « Entre Gironde et Montagne. Les positions de la Plaine au sein de la Convention nationale au printemps 1793 », Revue historique 3/2004 (n° 631), p. 555-576 URL : <http://bit.ly/2dFfdHH>. DOI : [10.3917/rhis.043.0555](https://doi.org/10.3917/rhis.043.0555).

³ Barbarisme volontaire de La Quotidienne, pour tourner en dérision les partisans de Louvet.

⁴ La métrique des vers est variable : 12, 12, 10, 12, 8, 10, 12, 10, 12, 6, 12, 10, 8, 12, 12

⁵ La Quotidienne. N° 216, 2 octobre 1795. p. 2

La conclusion des vers est improbable car, ayant accepté l'ambiguïté dans la critique contre Mme de Staël, il est inattendu qu'on la traite de femme sans mœurs, en faisant allusion à des relations qu'elle aurait entretenues avec les hommes qu'elle reçoit chez elle (plutôt dans son salon) : « Au souper sont reçus messieurs les jacobins, Le soir les montagnards, et la nuit ... *tout le monde*. » Une affreuse critique des mœurs de Germaine de Staël, car l'auteur du poème la compare ainsi à une mégère sans mœurs. L'auteur anonyme déduit en conséquence les plus extrêmes des conclusions : toute personne n'étant pas honnête et claire dans son opinion politique, acceptant de nouer des liens avec « tout le monde », est capable de l'être pareillement en termes de mœurs, acceptant d'avoir des relations illégitimes avec « tout le monde ». Mordante accusation, notamment lorsqu'une femme en est la cible !

La satire du poème puise sa puissance d'influence sur le lecteur dans la rhétorique du mépris à apercevoir entre les lignes ; le sarcasme en fait partie, ainsi la volonté de faire rire se mêle au mépris de l'auteur à l'égard de Mme de Staël et à sa haine dissimulée pour elle. C'est une satire qui veut délibérément montrer de la supériorité à l'égard de l'objet de la satire, en exagérant ce que l'auteur de la satire considère comme des vices. Cette tendance de publier des poèmes sarcastiques s'accroît distinctement dans les derniers moments de la Convention thermidorienne.

4- Chénier et Daunou

Les formes longues de poésie de l'an III et de l'an IV terminées, nous allons aborder le mois de décembre 1796 (an V), dans lequel deux formes longues paraissent, qui ne marquent pas, malgré l'intervalle de quelques mois (octobre 1795 - décembre 1796) de nouveauté importante dans l'idéologie du journal. La satire, trait presque prédominant dans la poésie de La Quotidienne, persiste dans ses livraisons sous le Directoire : ce n'est pas seulement que les procédés stylistiques de notre journal n'y changent pas, mais que les cibles de critique y sont les mêmes.

Le personnage autour duquel tourne la critique du poème suivant est le dramaturge et homme politique, ou le Caïn de la Révolution, comme La Quotidienne se plaît à le nommer, Marie-Joseph Chénier. Combien de fois M. J. Chénier a été décrié dans La Quotidienne (nous en avons parlé dans la subdivision : poésie musicale dans La Quotidienne, N° du 27 décembre 1796) ! Combien de fois il a été cité pour mettre en avant la cruauté humaine d'un frère qui ne se précipite pas au secours de son frère ! La Quotidienne répond à *l'Épître sur la calomnie*¹ de M. J. Chénier par deux poésies, la première est celle que nous allons étudier ici, publiée le 4 décembre 1796, la deuxième est une parodie de son *Épître*, publiée le 10 décembre 1796, que nous abordons un peu plus loin. Dans l'écrit du 10 décembre, l'auteur explique sa manière de parodier l'épître de M. J. Chénier, en n'en modifiant que deux vers tout en gardant le reste presque intact, alors que dans ce poème (4 décembre) l'auteur s'étonne de se voir épargné, ou « oublié », par la calomnie de Chénier dans son épître : simple oubli ou acte délibéré de M. J. Chénier ? Qui est par ailleurs cet auteur anonyme, sans doute lui aussi journaliste ? Ayant cité dans son *Épître* un rédacteur de La Quotidienne, Gallais, et le rédacteur de l'Accusateur public, Richer, n'est-il pas logique de croire que l'auteur de la poésie du 4 décembre soit Michaud, principal rédacteur de ce journal en 1796 et dont, lui seul parmi d'autres rédacteurs, la signature figure à la fin de chaque livraison en décembre 1796 ? Nous allons constater l'exactitude de cette hypothèse lorsque nous étudions la parodie sur *l'Épître* de M. J. Chénier de la livraison du 10 décembre. Commençons par la poésie du 4 décembre :

¹ <http://bit.ly/2btOzXV>

« Sur l'épître à la calomnie, par Chénier, et sur le projet contre la calomnie, par Daunou.¹

Connaissez-vous monsieur Caïn-Chénier,
Dont les discours, les chansons et les drames,
Ont ruiné dix marchands de papier ;
Comme un Crésus, riche en myriagrammes,
Mais en esprit, pauvre comme un rentier ? (5)
Il vient de faire une sainte homélie,
Sur les journaux et sur la calomnie.
Comme une Iris² déjà sur le retour,
Monsieur Chénier n'aime pas le grand jour ;
Il n'aime pas le siècle des Lumières, (10)
Et pour raison, il craint les réverbères.
Tout journaliste est un second Abel
Qu'il doit frapper de son glaive mortel.
Langlois³, Gallais⁴, Roederer⁵, Souriguière⁶,
Richer⁷, Dussault⁸, Jardin⁹ et Barallère¹⁰, (15)
En vingt endroits, répétés dans ses vers,
Vos noms partout d'injures sont couverts ;
Mais par un coup de mon fatal génie,
Dans cette épître, œuvre de calomnie,

¹ Pierre Claude François DAUNOU (1761-1840), auteur principal des lois constitutionnelles de son époque, un homme pour qui l'instruction publique est une priorité, ainsi que la modération politique une méthode et un principe. Professeur de belles-lettres, de philosophie et de théologie avant la Révolution dont il embrasse les idées nouvelles ; nommé député à la Convention puis, ultérieurement, au Conseil des Cinq-Cents.

BOUILLET Marie-Nicolas. *Dictionnaire universel d'histoire et de géographie*. T. 2. Paris, Hachette et C^{ie}, 1842. p. 466

² Dans la mythologie grecque, déesse de l'Arc-en-ciel et messagère des dieux, qui descend parfois sur la terre pour annoncer aux mortels la volonté des Olympiens. <http://bit.ly/2dt02j2>

³ Est-ce Langlois le rédacteur du Censeur des Journaux, ou Isidore Langlois, le rédacteur du Messenger du soir ?

⁴ Principal rédacteur de La Quotidienne mais aussi corédacteur avec Langlois (des Gravilliers) du Censeur des Journaux.

⁵ Pierre-Louis ROEDERER (1754-1835), embrasse les idées de la Révolution, mais manifeste toutefois de la sympathie pour la famille royale en invitant Louis XVI à trouver refuge avec sa famille dans l'Assemblée nationale, une prise de position politique, donc, souvent sinieuse, car il en sera de même sous le Directoire, dont Roederer sera qualifié à la fois du défenseur et de l'adversaire. Il devient copropriétaire du Journal de Paris en 1795, fondateur du *Journal d'économie publique, de morale et de politique* (août 1796 - octobre 1797).

Jean-Luc Chappey. « Pierre-Louis Roederer et la presse sous le Directoire et le Consulat : L'opinion publique et les enjeux d'une politique éditoriale ». *Annales historiques de la Révolution française* [En ligne]. 334 | octobre-décembre 2003, mis en ligne le 20 avril 2004, consulté le 26 mai 2015. URL : <http://ahrf.revues.org/867>

⁶ Compositeur du chant Le Réveil du peuple, chant réactionnaire à la Terreur, mis en musique par Gaveaux.

⁷ Rédacteur de l'Accusateur public.

⁸ Jean-Joseph DUSSAULT, littérateur français (1769-1824). Il écrit dans le journal de Fréron, l'Orateur du peuple, ses écrits montrent de la modération, ce qui est en contraste avec le ton violent du journal de Fréron. Collaborateur au journal le Vériste, hostile au Directoire, il participe ultérieurement au Journal des Débats, où il signait ses articles par la lettre Y. Sa relation avec Chénier est marquée par une vive querelle ; Dussault en devient l'ennemi parce qu'il avait critiqué les cours de Chénier à l'Athénée.

Larousse, Grand dictionnaire universel du XIX^e siècle, T. 22, p. 1445

⁹ Serait-ce Nicolas-Henri JARDIN, architecte français (1720-1799) ?

¹⁰ Ne pas confondre JOLLIVET Barallère, le rédacteur du journal le Gardien de la constitution, pour lequel il était condamné à la déportation par la loi du 19 fructidor an V (Michaud L. G., *Biographie universelle*, p. 198) avec JOLIVET Jean Baptiste Moïse, député à l'Assemblée législative, plus tard conseiller d'État, ensuite préfet et liquidateur général de la dette des départements de la rive gauche du Rhin. Il embrasse avec modération les idées de la Révolution (Ibidem).

Parmi vos noms le mien est oublié ; (20)
 Ah ! Plus que vous je suis calomnié !
 Mes chers amis, quand Chénier le tragique¹,
 Dans un écrit lourdement satirique,
 Prête le flanc aux discours de bons mots,
 Ne peut-on pas, égayant ses propos, (25)
 Siffler ses vers, rire à ses tragédies,
 Et s'endormir sur ses œuvres choisies ?
 Au nom du ciel ! Me sera-t-il permis
 De relever ses rimes mensongères,
 Et de m'armer de ses lauriers flétris (30)
 Pour lui donner un peu les étrivières ?
 Non. Par la loi que nous aurons bientôt²,
 Chénier lui seul aura le droit d'écrire ;
 On pourra bien croire qu'il est un sot ;
 Mais il sera défendu de le dire.³ (35) »

Le poème, à vers décasyllabiques qui produisent un effet d'alerte chez le lecteur, n'est pas une satire frontale de l'Épître de Chénier, qui reprendrait ses vers pour la tourner en dérision, il se focalise plutôt sur l'auteur de l'épître, éternel objet de critique dans *La Quotidienne*, que sur le texte lui-même. M. J. Chénier est donc le Caïn de la presse, et tout journaliste qui s'oppose à lui est susceptible d'en être l'Abel car, contrairement aux principes de la liberté d'expression qu'il prétend garantir, Chénier n'œuvre que pour soutenir une conviction idéologique, à savoir la République.

Quant à sa personne et à ses qualités, ajoute l'auteur anonyme du poème, le dramaturge et homme politique ne serait pas aussi doué qu'il le paraît, sa richesse est plutôt matérielle et la lumière d'esprit qu'il prétend avoir n'est qu'une flamme agonisante. Dans l'univers de la presse, Chénier se prend pour un prédicateur, dont le discours est sacré et les idées irréfutables : « Il vient de faire une sainte homélie ». Dans le dictionnaire de M. J. Chénier, nous dit l'auteur du poème, les valeurs sont à l'envers : la liberté de la presse s'appelle calomnie, et les journalistes, calomniateurs et avilisseurs de la représentation nationale. Les comparaisons dont se sert l'auteur pour qualifier Chénier sont intéressantes ; bien que M. J. Chénier se prétende un républicain et un révolutionnaire engagé, l'auteur le compare tantôt à un roi (Crésus), tantôt à un homme d'Église (sainte homélie). Il s'agit ici d'un procédé favori de *La Quotidienne* par lequel le journal humilie l'objet de la critique en lui associant les mêmes qualités qu'il s'évertue à dénoncer.

C'est le retournement donc que *La Quotidienne* utilise pour bafouer ses ennemis idéologiques ; l'Épître sur la calomnie de Chénier se transforme par le poème en question en « *œuvre de calomnie* », et les preuves en sont nombreuses. L'œuvre par laquelle M. J. Chénier devait se défendre contre les accusations, devient selon le point de vue de *La Quotidienne* une

¹ Le même qualificatif a été utilisé par l'auteur anonyme du poème intitulé *Un petit mot sur Target*, publié le 11 février 1795 : « L'amitié frémissait que Fouquier le Tragique [...] » Si l'auteur du poème de février n'était pas Michaud, mais Gallais, cela prouve que le premier montre de la fidélité et de la continuité littéraire et journalistique au deuxième : *La Quotidienne*, en 1796, a désormais ses propres et riches archives dont elle peut s'inspirer.

² Sur une demande du Directoire, le 30 octobre 1796, une commission a été composée de Daunou, Siméon, Treilhard, Sieyès et Vaublanc pour rechercher les moyens nécessaires pour limiter la liberté des journaux, qui menace le Directoire.

³ *La Quotidienne* ou la Feuille du jour. N° 221, 4 décembre 1796. p. 3

œuvre pour accuser d'autres journalistes¹, dont le rédacteur de La Quotidienne elle-même (Gallais). Dans ce cas, le poète se demande pourquoi ne pas rendre à Chénier la monnaie de sa pièce et tourner ses œuvres en dérision : « Siffler ses vers, rire à ses tragédies » ! En d'autres termes, pourquoi ne pas se permettre de parodier les œuvres de M. J. Chénier, de la même manière dont il s'autorise à y calomnier les journalistes ! Le poète (probablement Michaud) incite donc à adopter la parodie ainsi que la satire littéraire comme deux instruments de lutte contre les ennemis idéologiques de La Quotidienne. Une invitation qui va trouver un écho dans la livraison du 10 décembre, lorsqu'un anonyme envoie à La Quotidienne une parodie de l'Épître sur la calomnie que le journal se charge volontiers de publier.

Mais a-t-on la possibilité de mettre à exécution cette décision ? Quoique l'ère de la liberté semble reconquise, les lois du Directoire freinent encore la liberté de la presse. On atteint ici la deuxième partie du titre, « ... *sur le projet contre la calomnie*, par Daunou ». Sur une demande du Directoire, le 30 octobre 1796, donc, une commission composée de Daunou, Siméon, Treilhard, Sieyès et Vaublanc se réunit pour adopter des mesures afin de réprimer la liberté quasi absolue des journaux. Avec ce projet, la liberté sous le Directoire est susceptible de se réduire à une simple liberté de réflexion, car l'expression est bannie et les idées restent interdites à l'opinion publique.

Nous ne nous étonnons donc pas de voir ce sujet, à savoir la liberté d'expression, occuper ce large espace dans un journal de réaction sous et après la Révolution française. La liberté d'expression est bien la clé pour les autres formes de liberté dont La Quotidienne se déclare porter la voix. M. J. Chénier préside remarquablement la liste des condamnés par les rédacteurs de La Quotidienne ; il l'était en 1795, il l'est toujours dans les articles de notre feuille en 1796. Ses activités législatives provoquent une réaction journalistique analogue de la part de la presse pour le parodier ; La Quotidienne, parmi d'autres, ne manque pas à ce dessein ...

2.3 Parodies

1- Scarron

Les rubriques et articles de La Quotidienne montent en puissance de ton et d'audace d'expression dans les derniers mois de la Convention. Il est certain que la portée politique et idéologique des articles n'a pas vraiment connu de grosses modifications par rapport au début de l'an III, car l'orientation idéologique est restée la même, et la question était simplement de s'adapter au contexte politique du moment, adaptation dans laquelle Gallais n'est pas sans talent. L'adaptation passe, pour Gallais, entre autres, par l'imitation, historique et littéraire. C'est avec des exemples de celle-ci que nous allons entamer cette subdivision. Commençons avec la Parodie du sonnet de Scarron, qui paraît dans la livraison du 30 août 1795.

L'œuvre littéraire de Paul Scarron² se caractérise par le burlesque qui consiste à faire tenir à des paroles, ou à des personnages, nobles ou héroïques (ou censés l'être) des actions ou des mots vulgaires qui ne sont pas censés correspondre à leur statut³ ; burlesque qu'il est intéressant de lire dans le contexte historique du siècle de Louis XIV, car la reprise de La

¹ Chénier cite également dans son *Épître* Suard, Fantin, Cretot : <http://bit.ly/2d0tev6>, p. 12

² Paul Scarron, (1610-1660), est l'époux de Françoise d'Aubigné, fille d'Agrippa d'Aubigné et future Madame de Maintenon. Il est l'auteur de *Le Typhon* en 1648 et du *Virgile travesti* ainsi qu'une *Énéide travestie* (1652). Il est également l'auteur du *Roman comique*, roman de sarcasme et d'ironie, souple de style à l'encontre des romans classiques du XVII^e siècle.

Charpentreau, *Dictionnaire de la poésie française*, p. 677

³ GENETTE Gérard. *Palimpsestes. La littérature au second degré*. Paris, Seuil, 1982.

Quotidienne d'un sonnet de Scarron a pour message d'exprimer le même mécontentement contre la situation sous la Révolution que celui de Scarron sous Louis XIV. Donc Scarron inspire le/les rédacteurs de La Quotidienne et ses lecteurs ; vu l'anonymat, nous ne sommes pas en mesure de trancher si cette parodie est l'œuvre d'un rédacteur de notre feuille ou d'un/e de ses lecteurs/lectrices. Voyons le contenu, style, ton et portée morale et/ou politique du sonnet-parodie en question.

Le sonnet de Scarron nous est donc la forme poétique que le journal parodie afin de mettre en évidence la dégradation de la situation sociale et politique de son temps. Genette développe en détails la parodie et ses applications sur le texte de départ (hypotexte), il la définit comme « le fait de chanter à côté, donc de chanter faux, ou dans une autre voix, en contrechant – en contrepoint –, ou encore de chanter dans un autre ton : déformer, donc, ou transposer une mélodie », (Genette, op.cit., p. 20). La parodie s'opère par intervention sur le texte d'origine (hypotexte) par laquelle l'on peut y introduire des « modifications minimales, [et le] détourner vers un autre objet et lui donner une autre signification », (Genette, op.cit., p. 20.) La parodie, continue Genette, consiste en une transposition du registre de l'hypotexte, qui peut être transporté, ou détourné, dans un registre différent, plus ou moins soutenu. La parodie donc, à la différence du pastiche (qui consiste en une « imitation stylistique à fonction critique ou ridiculisante » (Genette, op.cit., p. 32), reprend l'hypotexte en y introduisant des modifications, minimales il est vrai, mais significatives et porteuses de l'intention de l'auteur de la parodie, ce que Genette qualifie de « parodie minimale, [qui] consiste donc à reprendre littéralement un texte connu pour lui donner une signification nouvelle, en jouant au besoin et si possible sur les mots » (Genette, op.cit., p. 30). Ce sont ces légères et subtiles modifications qui vont attirer notre attention dans la parodie de La Quotidienne, que nous allons confronter au texte de Scarron, afin d'éclaircir la stratégie stylistique de la parodie, mais aussi de souligner le message de son auteur dans La Quotidienne.

« Parodie du sonnet de SCARRON » (le texte de La Quotidienne).

La misère dans les **maisons**¹,
Des pauvres dans toutes **les rues**,
Des **palais** changés en **prisons**,
Boutiques de chiquants² pourvues ; (4)
Force rentiers aux poils **grisons**,
Pleurant leurs fortunes **perdues**.
Des politiques avortons
Tout pleins de visions cornues, (8)
Espions, catins³, marchands d'argent,
Maint colonel, jadis **sergent** ;
Maint écrivain qui toujours **tremble** ; (11)
Voleurs de jour, **voleurs de nuit** ;
Un sénat où l'on fait du **bruit**,
Voilà **Paris** : **que vous en semble** ?⁴ » (14)

Le sonnet de Scarron

« Un amas confus de maisons,
Des crottes dans toutes les rues,
Ponts, églises, palais, prisons,
Boutiques bien ou mal pourvues : (4)
Force gens noirs, blancs, roux, grisons,
Des prudes, des filles perdues,
Des meurtres et des trahisons,
Des gens de plumes aux mains crochues : (8)
Maint poudré qui n'a point d'argent,
Maint homme qui craint le sergent,
Maint fanfaron qui toujours tremble : (11)
Pages, laquais, voleurs de nuit,
Carrosses, chevaux et grand bruit ;
C'est là Paris, que vous en semble ?⁵ » (14)

Il s'agit donc d'une parodie d'un sonnet et non d'un sonnet proprement dit, l'auteur anonyme restitue à ses lecteurs, sur le modèle de Scarron, le portrait de la ville de Paris, procédant par une répugnante description telle qu'il la voit. Le Paris de cette parodie est une

¹ C'est nous qui soulignons les mots communs entre la parodie du journal et le sonnet de Scarron.

² Est-ce le participe présent du verbe chiquer, dont un des sens est bluffer ?

³ Ce sont « les filles perdues » dont parle Scarron.

⁴ La Quotidienne. N° 193, 30 août 1795. p. 2

⁵ Scarron. *Œuvres de Scarron, Nouvelles édition, plus correcte que toutes les précédentes*. T. 7. Paris, Jean-François Bastien, 1786. p. 329

ville misérable qui regorge d'obscénité, son histoire est démolie et les témoins de son passé ne témoignent plus que sur la tyrannie du présent « Des palais changés en prisons ». Le portrait reflète une image dégradée de Paris : pauvreté populaire, tricherie dans le commerce, basse et futile politique, des rues arpentées par des filles de joie et tribune nationale misérablement inefficace.

Entre le sonnet et la parodie, Paris reste la scène de la comparaison ; alors que Scarron met l'accent sur la saleté et la décadence sociale de la capitale sous Louis XIV (contrairement à une image presque idyllique dans les journaux réactionnaires, d'un royaume toujours et partout épanoui à l'époque), La Quotidienne penche plutôt sur la décadence politique de Paris, dont les maisons, les rues et les palais se sont transformés en grandes prisons pour leurs habitants. La métamorphose dans Paris ne concerne pas que l'architecture de la pierre, mais aussi des hommes et de leur hiérarchie ; la perte et le chaos dans la ville choquent le journal, qui s'étonne de voir les sergents d'autrefois devenir des colonels de son temps. L'insécurité et le manque de confiance (« voleurs de nuit »), et la peur qui fait trembler ses hommes (notamment ses écrivains) constituent les éléments d'un portrait désolant de Paris, tel qu'il est vu par La Quotidienne.

L'auteur de la lettre, en essayant de parodier le sonnet de Scarron, n'omet pas d'en parodier le style et la forme. L'octosyllabe, mètre court et léger, convient à une description concise et précise des détails de la vie parisienne telle qu'elle est vue par l'auteur anonyme de la parodie, qui nous présente une nouvelle forme de poésie dans La Quotidienne, à savoir le burlesque, que les autres poèmes – même si l'ironie et le sarcasme s'y présentent – ne proposent guère dans les livraisons de cette feuille. Même si la parodie s'approche du burlesque par le fait de proposer des personnages et des situations déjà connus, la parodie en question ne se propose pas comme une littérature bouffonne ni amusante, qui « fait rire de héros illustres en les plaçant dans des situations plus ou moins ridicules.¹ » La parodie dans La Quotidienne a évidemment quelque chose de saillant mais pas de bouffon. Que le style en soit amusant, cela est correct dans le sens d'une description excentrique et sarcastique d'une réalité malheureuse, mais il ne s'agit pas de la littérature qui fait rire, mais qui fait réfléchir : « Voilà Paris : que vous en semble ? ». S'il y a de l'humour dans la parodie (pastiche ou burlesque) des écrits parus dans cette feuille, il est plutôt de l'humour sérieux et critique, du moins dans l'exemple de la parodie en question. À l'instar du vaudeville, avec des exemples duquel nous avons entamé le chapitre poésie de la troisième partie, la parodie repose sur un hypotexte, supposé connu par les lecteurs de l'époque. Elle doit se comprendre dans sa conformité à un hypotexte mais aussi dans ses écarts : les écarts de La Quotidienne sont toujours percutants.

C'était donc un portrait littéraire et social de la ville de Paris, dans lequel La Quotidienne est restée fidèle à une politique de critique des aspects de vie à Paris à ce moment-là de la Convention thermidorienne. Comme l'on a déjà signalé, dans les deux derniers mois de l'existence de la Convention, le ton critique du journal devient plus direct et moins conciliateur. La parodie penche à la fois sur l'aspect économique et l'aspect social d'une décadence d'une grande ville, dégénérescence que seul un changement politique ainsi que financier d'envergure est capable de ralentir, et de rectifier. En attendant, la presse réactionnaire, dont La Quotidienne est un des organes actifs de l'époque, assume son rôle de dénonciateur des défauts et de prêcheur à réagir en vue de redresser la société et de la remettre sur le bon chemin. Volonté, violemment traduite, dans l'insurrection royaliste du 13 vendémiaire an IV (5 octobre 1795).

¹ Charpentreau, Dictionnaire de la poésie française, p. 130

2- Chénier

La seconde parodie de notre corpus a, comme tant d'autres écrits de La Quotidienne, M. J. Chénier comme objet. À le comparer avec les autres noms qui y figurent, que ce soient des hommes de lettres ou des hommes politiques, M. J. Chénier apparaît comme le premier ennemi idéologique et littéraire de cette feuille. Il est le Caïn, nous l'avons dit, qui a renoncé à la défense de son frère – à savoir André Chénier dont La Quotidienne ne défend pas non plus explicitement la cause –, il est aussi le partisan de la Révolution qui se dit la victime des calomnies alors qu'il en a été lui-même, toujours selon La Quotidienne, un auteur actif. Donc notre journal opte pour répondre à M. J. Chénier par les mêmes moyens et retourner contre lui ses propres armes ; c'est la passe d'armes entre la presse et M. J. Chénier¹ ; La Quotidienne l'accuse de voler l'œuvre poétique des anciens et ne se contente pas ainsi de parodier certains de ses ouvrages, mais lui enlève aussi le mérite de créateur de poésie en l'accusant de voler celle des grands poètes d'antan.

La rubrique de Paris de la livraison du 10 décembre se penche sur ce sujet et renouvelle ses accusations à l'égard du poète et dramaturge ; on y affirme que son talent de calomnie poétique est inépuisable, voilà pourquoi les poètes sont priés de ne pas lui répondre, afin qu'il ne gagne pas en férocité et ne publie davantage de poésie calomnieuse. Nous allons lire ce texte, qui montre l'étendue de l'animosité à l'égard de M. J. Chénier, avant d'examiner une lettre anonyme, publiée dans la même rubrique, qui rapporte un dialogue entre trois personnes : le libraire Maret, l'auteur de la lettre envoyée à La Quotidienne et l'auteur d'une parodie de la pièce de M. J. Chénier, Charles IX.

« PARIS, 9 Décembre

Chénier a fait cinq cents vers contre ses détracteurs, on a murmuré ; il va en faire mille ; si on se fâche, il en fera quinze cents, et si on le trouve mauvais, nous sommes menacés de voir l'Encyclopédie en vers, de la façon de Chénier. Il faut avouer que si on était obligé de les lire, il n'aurait pas de manière plus cruelle de se venger. Plusieurs écrivains ont prit la peine de répondre ; il eût mieux valu garder le silence ; mais les journalistes ainsi que les jolies femmes, ne peuvent conserver ni secret, ni rancune ; on devrait ne pas oublier que ce sont les hommes les plus irréprochables qui sont en butte à ses calomnies, de même que ce sont les meilleurs fruits qui sont becquetés par les oiseaux et rongés par les vers. André Dumont² veut bien adresser une épître en prose au poète turc³, dont il arrache le masque pour le livrer à l'ignominie dont ses vers ne le garantiront pas ; il cite des faits qui prouvent que Joseph Chénier était un des acolytes les plus déhontés de Robespierre et de Fouquier-Tinville. Il voulait guillotiner en masse les habitants de Breteuil : *mon frère n'est pas patriote*, disait-il, *qu'il meure !* Nous dirons demain comment il a

¹ À ses interventions énergétiques aux Conseils du Directoire, dans lesquelles il a traqué la presse de l'opposition, ainsi qu'à ses écrits littéraires (nous avons vu que, dans son Épître, Chénier n'a épargné ni Gallais ni Richer) La Quotidienne, parmi d'autres journaux, répond par la voie de la littérature de la presse, non sans force et avec beaucoup de sarcasme, ce qui démontre l'ampleur de la querelle, bien engagée, entre les deux.

² André Dumont, (1764-1838), conventionnel puis membre du Conseil des Cinq-Cents, défend ardemment son frère Charles Dumont qui a été arrêté par le tribunal révolutionnaire le 28 juillet 1794 et obtient sa mise en liberté (d'où la comparaison implicite avec M. J. Chénier qui a, selon les détracteurs, négligé son devoir pour son frère et l'a laissé sans défense).

³ Marie-Joseph Chénier est né le 28 août 1764 à Constantinople.

été pendu au collège de Navarre, où il portait le nom de *Chénier Maroc*, pour avoir volé des pommes chez une pauvre femme, avec autant d'effronterie qu'il a volé depuis les *vers de nos grands poètes*.¹ »

Cette rubrique de Paris est suivie d'une lettre anonyme envoyée au rédacteur (Michaud), qui porte sur une parodie de l'une des scènes² de la pièce de M. J. Chénier Charles IX ; ce manuscrit est composé en guise de vengeance contre – et c'est ici l'originalité de la satire – le silence de M. J. Chénier à l'égard de l'auteur du manuscrit, ce dernier se sentant méprisé par la négligence du dramaturge qui ne l'a pas calomnié comme les autres. Nous nous souvenons ici du poème publié dans La Quotidienne une semaine plus tôt, dont l'auteur anonyme exprime le même étonnement de ne pas se voir mentionné dans la satire de M. J. Chénier. Nous avons posé l'hypothèse qu'il s'agisse de Michaud, la confirmation de notre hypothèse paraît dans l'article de cette livraison, car l'auteur du présent courrier explique que c'est la ressemblance de circonstances entre l'auteur du manuscrit présenté à Maret et Michaud (les deux étant oubliés par Chénier) qui l'a décidé à envoyer la parodie au rédacteur de La Quotidienne. Il est donc grand temps de lire la parodie de la scène de Charles IX, afin de pouvoir la comparer avec le texte original de la pièce et voir en quels points consiste la parodie qu'on présente à Maret, et expédie à La Quotidienne.

« *Au rédacteur.*

Le libraire Maret est fort étonné de se trouver nommé dans la satire de Chénier, où il est dit qu'*il dîne du mensonge et soupe du scandale*. Pour le consoler, on lui a dit que Chénier n'avait pas pris la peine de faire un vers pour lui ; qu'il n'avait fait qu'en gêter un connu qui est celui sur l'abbé Pellegrin :

Il dîne de l'autel et soupe du théâtre.³

Quoi ! dit Maret, ce bourreau ne me donne pas seulement l'honneur d'une potence neuve ?

Pendant que Maret se fâchait tout à son aise, on vint lui présenter un manuscrit ; c'était des vers : "Citoyen, dit Maret, sont-ce des vers nouveaux, car si vous ne faites comme Chénier, que rapetasser d'anciens vers, je ne suis point d'humeur à vous imprimer."

En disant cela, Maret prenait le manuscrit. "Voyons, dit-il ... Ah ! Ah ! C'est contre Chénier, à la bonne heure ; le titre est : *Réponse au silence de Chénier, ou plaintes de ce qu'il ne m'a pas injurié comme il a fait à une foule d'honnêtes gens.*"

Pard... dit Maret, il a donc mécontenté tout le monde ? "Vous vous plaignez de l'oubli de Chénier, quand je me plains de son trop de mémoire."

¹ La Quotidienne ou Feuille du jour. N° 228, 10 décembre 1796. p. 2

² Acte IV, scène 4.

³ L'abbé Pellegrin (Simon-Joseph, 1663-1745) voulait embrasser une carrière ecclésiastique et littéraire à la fois ; Boileau compose contre lui les deux vers suivants :

« Le matin catholique et le soir idolâtre ; Il dîne de l'autel et soupe du théâtre. »

BABAULT. Annales dramatiques ou dictionnaire général des théâtres : *par une société de gens de lettres (...)* T. 7 NOP. Paris, Babault, 1811. p. 272

En même temps il me présenta le manuscrit. "Tenez, monsieur, vous vous connaissez peut-être à ça ; moi je n'y entends rien qu'à tâcher d'y gagner ma vie. Sont-ce de bons vers, et surtout sont-ils neufs ?..."

Ni l'un ni l'autre, lui dis-je, dès que j'en ai lu quelques uns.

O Ciel ! Vous osez m'épargner !

Un tel excès d'injure a de quoi m'indigner.

Quant à moi, je ne puis vous pardonner vos crimes ;

La France vous connaît, et nomme vos victimes.

C'est vous qui réclamiez, pour soumettre les cœurs,

Les secours des bourreaux et des vils délateurs.

C'est vous qui menaciez du plus honteux supplice,

Tout honnête écrivain qui vantait la justice.

Vous, enrichis des pleurs et du sang des français,

Vous à la fois comblé de biens et de forfaits,

Profanant de Didot la noble imprimerie,

Et même les beautés de la B...erie.

Ces deux derniers vers, dis-je à Maret, ne sont nulle part, mais les précédents sont presque mot pour mot dans un ouvrage de Chénier, dans son *Charles IX*¹, acte IV, scène IV.

Le possesseur du manuscrit en convint. Je ne sais s'il fit affaire avec Maret ; mais je me suis promis d'envoyer ces vers à M. Michaud, qui a été aussi omis par Chénier. Voulez-vous bien, messieurs de la Quotidienne, les lui faire passer ?² »

L'explication donnée par La Quotidienne de la haine de Chénier pour les gens de lettres et ceux du théâtre est aussi railleuse, car elle attribue la rancune de M. J. Chénier à des échecs antérieurs en matière de théâtre (l'échec de sa pièce *Azémire*), ce qui le discrédite davantage. Après *l'Épître sur la calomnie*, c'est le tour à sa pièce *Charles IX*, qui se déroule entre l'Amiral, la Reine-Mère et le Cardinal ; les vers que La Quotidienne parodie sont ceux par lesquels l'Amiral clôt la scène. Le sujet de la pièce porte sur le massacre de la Saint-Barthélemy, qui implique une double responsabilité historique, de la religion dont les adeptes, fanatiques, se permettent le meurtre en son nom, ainsi que d'une monarchie dont le roi a approuvé les violences du catholicisme contre des Français qui n'ont pas la même religion que la majorité. Liberté et tolérance sont des thèmes clés de cette pièce, qui est une des premières pièces à l'époque où l'on sente la représentation des idées de la Révolution sur scène ; les comparaisons tacites entre les complots de la cour de Charles IX contre les protestants, et ceux prétendus tramés par la cour de Louis XVI contre l'Assemblée nationale, fascinent un public en extase au début de la Révolution.

¹ CHÉNIER Marie-Joseph. *Charles IX, ou l'École des rois, Tragédie*. Paris, Didot Jeune, Bossange et C^{ie}, 1790. <http://bit.ly/2bsjDNs>

² La Quotidienne ou Feuille du jour. N° 228, samedi 10 décembre 1796. p. 2

Nous allons à présent lire les deux textes, afin de voir la qualité d'adaptation littéraire du poète, qui lui permet de reforcer le texte d'un potentiel ennemi idéologique afin de s'en servir à sa propre intention.

La Quotidienne

« **O Ciel !** vous osez m'épargner !
Un tel excès d'injure a de quoi m'indigner.
Quant à moi, je ne puis vous pardonner vos crimes ;
La France vous connaît, et nomme vos **victimes**.
C'est vous qui réclamiez, pour soumettre les cœurs,
Les secours des bourreaux et des vils délateurs.
C'est vous qui menaciez du plus honteux supplice,
Tout honnête écrivain qui vantait la **justice**.
Vous, enrichis des pleurs et du sang des français,
Vous à la fois comblé de biens et de forfaits,
Profanant de Didot la noble imprimerie,
Et même les beautés de la B...erie. »

L'Amiral

« Qui ? vous me plaindre ! O ciel ! vous, m'oser pardonner !
Un tel excès d'injure a de quoi m'étonner.
Quant à moi, je ne puis vous pardonner vos crimes.
Toujours les protestants ont été vos victimes :
C'est vous qui réclamiez, pour soumettre les cœurs,
Le secours des bourreaux et des inquisiteurs ;
C'est vous qui menaciez du plus honteux supplice
De malheureux sujets qui demandaient justice ;
Vous, enrichi des pleurs et du sang des Français,
Comblé tout à la fois de biens et de forfaits.
Sire, j'ai désiré de sauver votre empire ;
Mais à le renverser je vois que tout conspire.¹ [...] »

L'Amiral exprime sa colère au Cardinal en lui rappelant ses crimes contre les protestants ; l'auteur anonyme des vers, quant à lui, se sert des mêmes formules pour reprocher à M. J. Chénier ses crimes contre les journalistes et la liberté de la presse. L'inquisition protestante évoquée dans Charles IX est remplacée par la délation de Chénier ou, si l'on peut dire, par une inquisition révolutionnaire dont les plumes des réactionnaires – les royalistes les premiers – sont victimes. La révolte des sujets protestants, réclamant justice, est analogue au refus de soumission exprimé par les « honnêtes écrivains », à savoir, selon *La Quotidienne*, les réactionnaires à la Terreur et à la restriction de la liberté de la presse. Donc mis à part les légères, mais importantes, modifications apportées sur le texte de Chénier, la réelle nouveauté réside effectivement, nous l'avait dit *La Quotidienne*, dans les deux derniers vers qui n'existent pas dans la pièce de Chénier. Le premier vers prend la défense du célèbre imprimeur Didot contre la calomnie de Chénier, alors que le deuxième nous impose une difficulté de commentaire – ce qui n'est pas nouveau dans *La Quotidienne* – car nous ne pouvons pas, vu le choix du journal (ou de l'auteur anonyme des vers) de ne pas écrire entier le dernier mot, préciser de quelles beautés il s'agit : « *Et même les beautés de la B...erie.*² » Nous allons toutefois proposer la synthèse de Charles Claude Flahaut de La **Billarderie**, comte d'Angiviller, (né à Saint-Remy-en-l'Eau en Beauvaisis le 24 janvier 1730 et mort à Altona près de Hambourg le 11 décembre 1809), administrateur des arts, et dernier directeur général des Bâtiments du roi. Serait-ce que M. J. Chénier soit capable, selon *La Quotidienne*, de profaner et les œuvres en papier et celles, en pierre, des grands de son temps ?

La manière dont *La Quotidienne* s'en prend à cette pièce de Chénier n'est pas inattendue, elle exprime la haine du journal pour un ouvrage littéraire qui critique un des événements de l'histoire de France, car cette feuille refuse que le roi soit porteur de l'entière responsabilité historique des massacres. Néanmoins, Charles IX est une pièce qui a dû lutter contre la censure pour obtenir l'autorisation de sa représentation, donc une œuvre littéraire qui était elle aussi objet de censure et qui s'est battue pour la cause de la liberté d'expression, cause dont se réclame tous les partis politiques depuis 1789. Le parcours de M. J. Chénier pour obtenir le

¹ <http://bit.ly/2cMyxgn>

² Contrairement à des exemples précédents, où *La Quotidienne* se contente de garder la ou les deux ou trois lettres initiales d'un mot, elle supprime cette fois, par syncope, deux lettres ou plus du milieu du mot, ce qui peut constituer également une pratique de la parodie qui consiste à modifier un texte sans toucher à son style. *La Quotidienne* se montre un journal capable de donner à ses lecteurs une diversité de genres et de pratiques littéraires et linguistiques, qui lui épargnent la censure d'un côté, et se conforment à son objectif d'avilir ses rivaux politiques de l'autre côté.

droit de représenter sa pièce n'est pas un effort négligeable pour quiconque croit réellement à la liberté d'expression. Nombreux étaient les obstacles que la censure de l'Ancien Régime a érigés devant Chénier pour l'empêcher de représenter sa pièce : un concours de circonstances, mais aussi une détermination de la part du dramaturge ont participé à ce que sa pièce voie le jour. La Quotidienne, si elle accuse Chénier de vouloir museler les voix de la liberté, n'a pas l'air d'opter pour une stratégie trop différente, car elle opte pour le ridicule et la parodie sarcastique pour museler, ironiquement, les républicains, que ce soient ceux de la Convention ou du Directoire.

Tout au long de ce chapitre sur les formes longues de poésie, nous avons été confrontés à des satires et à des parodies qui avaient pour seul objectif de diaboliser l'image de la Révolution, les institutions qui en ont été issues ainsi que les hommes qui s'y sont joints. Le prétexte est invariable : trahison des révolutionnaires du principe de la liberté, que des journaux de l'autre rive, comme La Quotidienne, défendent avec bravoure. Or La Quotidienne, en se militant pour ce qu'elle considère une liberté de pensée, pour ce qu'elle voit comme un droit, n'est-elle pas fatalement en butte à une contradiction absurde en matière de liberté d'expression ? Par quel moyen juger, lorsqu'on a deux façons distinctes de concevoir la liberté de presse, laquelle des deux libertés est légitime ? Être libre pour l'un, ne veut-il inévitablement pas dire être esclave d'une idée erronée pour l'autre ? Est-ce qu'il y a plusieurs libertés, sont-elles incompatibles ? La Quotidienne n'avait pas l'air de chercher un compromis à ce sujet ; SA liberté lui est la seule vraie liberté, alors que celle des républicains contredit le bon sens à ses yeux. Ce sentiment de supériorité, qui atteint parfois le seuil de l'arrogance, responsable d'ailleurs des nombreuses insurrections royalistes, toutes vouées à l'échec, est l'une des raisons pour lesquelles les royalistes n'ont pas réussi à nouer une perspective nationale solide avec les autres. Il ne devrait jamais y avoir de critères pour la liberté d'expression, l'impossibilité de la chose vient du contraste entre liberté et sa restriction par un ensemble de critères. Une liberté sera mesurée d'après le progrès du peuple habitant l'espace dans lequel le type de la liberté en question est appliqué. Entre la gloire militaire de l'Ancien Régime, sous Louis XIV, et la gloire des valeurs humaines proposée par la Révolution, quel citoyen y était finalement le plus libre ?

3. Formes courtes de poésie publiées dans *La Quotidienne*

Le deuxième volet du chapitre relatif à la poésie est consacré aux formes courtes dans *La Quotidienne*. Elles sont souvent des quatrains, qui n'imposent pas ainsi au lecteur de longs poèmes qui peuvent parfois se révéler ennuyeux. Les formes brèves offrent également au rédacteur la liberté de revenir sur un sujet quelconque (souvent critique) sans se contraindre à abrégé les autres rubriques de son journal, principalement celles de la Convention nationale et de Paris en 1795. Le souci de diversité n'est donc pas négligé par *La Quotidienne*, une part esthétique y est également assurée par l'insertion de formes courtes à côté des, ou en alternance avec, les épîtres et autres formes poétiques longues. Du reste, ces formes courtes ne nous proposent pas de nouveauté par rapport aux thèmes : toujours les figures phares de la Révolution, de la Terreur et de la République sont en ligne de mire. Le ton est la plupart du temps ironiquement nonchalant et neutre, le procédé est, comme pour les formes longues – ainsi que tout écrit littéraire dans ce journal – satirique. Ces formes brèves seront chronologiquement passées en revue (février - 5 octobre 1795, puis décembre 1796).

1- « *Ombre de Teutatès* »

Le premier poème court, ou le premier quatrain, paraît dans la livraison du 12 février et dessine une scène imaginaire au Panthéon, dans ses profondeurs noircies où se retrouvent les mânes des morts. L'auteur anonyme nous informe que le quatrain en question a été « quelques jours » plus tôt écrit dans « les souterrains du Panthéon » pour raconter l'histoire d'une offrande par un inconnu à l'« ombre de Teutatès ».

« QUATRAIN

Fait, il y a quelques jours, dans les souterrains du Panthéon.

Toi qui dors en ce souterrain,
Ombre de Teutatès, souris à mon offrande ;
Elle est digne de toi, vois que la coupe est grande ! ...
Je t'apporte du sang humain.¹ »

De qui s'agit-il quand on parle de l'ombre de Teutatès ? Nous allons peut-être penser immédiatement à Robespierre, premier objet de toutes les comparaisons cruelles dont le journal se sert pour le décrire. Mais Robespierre n'a pas été panthéonisé. L'ombre de Teutatès ferait donc allusion à Marat, panthéonisé en 1793.² Ardent révolutionnaire, Marat serait donc comparé dans *La Quotidienne* à Teutatès, dieu de la guerre dans la mythologie celtique, dont la soif ne s'apaise qu'en buvant du sang humain.³ On ignore qui présente l'offrande, ce peut être toute victime de l'extrémisme ou, pour parler comme *La Quotidienne*, du philosophisme qui est à l'origine de la Révolution. L'offrande, terme par lequel est désigné un « don que les fidèles offrent à un dieu ou à Dieu pour l'honorer⁴ », s'imprègne de peur et n'exprime pas le

¹ *Le Tableau de Paris, par une société d'amis de la justice*. N° 117, 12 février 1795, p. 4

² Marat est panthéonisé en 1793, il entre au Panthéon le 21 septembre 1794, mais ses cendres en sont expulsées le 8 février 1795 (décret du 20 pluviôse an III, portant que « les honneurs du Panthéon ne pourront être décernés à un citoyen que dix ans après sa mort ». Duvergier, *Collection complète des lois*, T. 8, p. 14), donc quatre jours avant la publication de ces vers, qui s'adressent pourtant à Marat comme si son corps résidait toujours dans le temple de l'immortalité.

³ Duval Paul Marie. « Teutates, Esus, Taranis ». In: *Travaux sur la Gaule* (1946-1986). Rome : École Française de Rome, 1989. pp. 275-287 (Publications de l'École française de Rome, 116). <http://bit.ly/2cS9FGd>

⁴ <http://bit.ly/2d9Ofom>

respect mais la terreur. Teutatès a toujours soif, son ombre se trouvant dans « les souterrains du Panthéon » l'est également, on lui présente ainsi la coupe qu'il mérite (« voie que la coupe est grande ! ... », pleine de sang humain qu'il n'a pas hésité à verser de son vivant.

L'organisation métrique du quatrain est 8, 12, 12, 8 ; un ordre métrique croissant puis décroissant qui attire l'attention du lecteur tantôt sur Teutatès et tantôt sur l'objet de la comparaison. La portée du quatrain est celle d'avilir l'âme et le souvenir de celui qui ne mérite pas, selon La Quotidienne, d'avoir sa place dans le Panthéon.

2- Marat, Corday

Les quatrains suivants paraissent dans la livraison du 1^e mars, signés par Benoist-Lamothe et portant sur l'épisode de l'assassinat de Marat par Charlotte Corday. Il s'agit de deux épitaphes, l'une consacrée à Marat et l'autre à Charlotte Corday qui a tué Marat. Expérimentant les conséquences de ne pas partager les valeurs de la Révolution de 89, participant parfois aux salons des girondins, (victimes de l'excès révolutionnaire des montagnards après le printemps de 1793), Charlotte Corday décide de se venger d'un des hommes les plus cruels, selon elle comme selon La Quotidienne, à savoir Marat.¹ Si l'indulgence de La Quotidienne pour une jeune fille² qui a tué un révolutionnaire comme Marat est compréhensible, un point d'interrogation se pose sur la position de Benoist-Lamothe, le républicain et révolutionnaire engagé, qui s'en prend à Marat et défend la cause de Charlotte Corday. Benoist-Lamothe s'occupe (comme nous l'avons déjà expliqué) plus tard (1797) des cérémonies religieuses d'un nouveau culte révolutionnaire, dont les instigateurs sont d'anciens girondins. Il se peut donc qu'il ait été lui-même tellement engagé dans la position politique des girondins, notamment après leur exclusion de la Convention par les montagnards, qu'il a défendu un acte d'assassinat contre un jacobin célèbre par sa férocité. Benoist-Lamothe n'aurait vu dans l'acte de Charlotte Corday qu'une réaction d'une citoyenne du peuple contre l'injustice, voilà pourquoi il s'est permis d'exprimer son soutien à cet acte par ces deux épitaphes, que La Quotidienne insère dans ses colonnes.

« Épitaphe de Marat faite peu de jours après sa mort

Pleurez, coquins et brûleurs de maison,
Marat n'est plus, une main adorable
Vient d'étouffer cet infernal tison.
Un ange, ô mes amis, vient de tuer le Diable.³

Épitaphe de Charlotte Corday

Pleurez, Grâce, Amours, pleurez sur votre reine ;
À Charlotte Corday consacrez un tombeau.
Paris, pour cette belle, élève un échafaud...
Hélas ! Elle aurait eu des autels dans Athènes.⁴

Benoist-Lamothe¹ »

¹ Une biographie psychologique de Charlotte Corday attribue son acte contre Marat à une enfance difficile, avec un père noble et appauvri et une mère précocement perdue. Sa lecture des œuvres de Pierre Corneille serait également derrière ce besoin de faire un acte glorieux qui donne sens à sa vie. Les hypothèses qui concernent l'explication de son acte sont d'ailleurs nombreuses ...

² Charlotte Corday a 25 ans en 1793 (1768-1793).

³ La métrique du quatrain est : 10, 10, 10, 12.

⁴ La métrique du deuxième quatrain est : 12, 12, 12, 12

Les deux épitaphes mettent en scène deux images contradictoires : l'homme sanguinaire, « le diable », et la reine, *l'ange*, qui est l'assassine du diable. L'épitaphe est un mot d'origine grecque, qui désigne une inscription sur un tombeau, une des coutumes suivies dans l'antiquité. L'épitaphe peut être écrite en vers et former à elle seule un poème, ce qui en fait plus tard un genre littéraire au XVI^e siècle.² Une épitaphe se caractérise, notamment à partir du XVII^e siècle, par une longueur succincte ; elle rend hommage à un personnage célèbre et la forte présence de la mort lui donne, dans ce cas, un caractère sérieux et émotionnel. À l'encontre de *l'épitaphe de l'hommage*, *l'épitaphe de la satire* s'impose également au fil des siècles, s'appliquant aussi bien à des personnages vivants qu'à des morts. C'est avec ces deux types d'épitaphe, de louange et de satire, que nous lisons les portraits les plus abominables comme les plus adorables en littérature.

Benoist-Lamothe nous propose en même temps, en opposition, l'épitaphe satirique et l'épitaphe de louange, composées avec des mètres longs, qui lui permettent d'exprimer amplement ses sentiments. Il débute avec l'épitaphe satirique pour annoncer aux fidèles de Marat la mort de leur idole – cet homme duquel l'enfer voulait se débarrasser et où il est destiné à revenir après sa mort – bravement réalisée par un acte féminin héroïque. Les deux épitaphes vont procurer la même lourde ambiance mélancolique ; quoiqu'il s'agisse de la même invitation à « pleurer », le motif n'est pas le même dans les deux épitaphes : Benoist-Lamothe semble jubiler des pleurs des amis de Marat, alors qu'il partage le même chagrin que les « Grâces » et les « Amours » sur le sort désolant de la jeune fille. Benoist-Lamothe, le passionné des histoires de l'Antiquité³, considère que cette fille, si elle avait fait le même acte aux temps des Grecs, aurait été sacrée comme un symbole d'héroïsme de la nation. Malheureusement, l'on n'est plus au temps des Grecs, l'on n'est plus au temps où l'acte de gloire est hautement estimé. Nul n'est prophète en son pays. Charlotte Corday ne l'était pas non plus dans le sien.

3- « Goltz »

La littérature dans *La Quotidienne* se manifeste parfois d'une manière morose, par le biais d'épitaphes dont la mort des personnes concernées reflète l'amertume de l'auteur de voir partir d'aussi importants personnages. À l'instar du premier paragraphe, qui peut être considéré aussi comme une épitaphe rédigée mais dans les « souterrains du Panthéon », et les deux épitaphes de Benoist-Lamothe sur Marat et Charlotte Corday, la livraison du 8 avril du journal propose aux lecteurs un nouveau quatrain, une nouvelle épitaphe, qu'« on attribue au ministre français », qui exprime le deuil de perdre un des hommes courageux et amoureux d'une paix que tous les peuples d'Europe souhaitent en 1795 : le ministre prussien Goltz. Moyen d'échapper à son deuil, l'auteur exprime en poésie ses condoléances à tous ceux qui voient en Goltz une lueur d'espoir pour rétablir la paix. La littérature dans *La Quotidienne* ne se réduit pas donc à un rythme monotone, car à l'intérieur du même genre les formes se multiplient et ne se rassemblent pas. Les épitaphes en sont une, mélancolique mais appropriée à exprimer le regret et la douleur de leur auteur.

Mais qui est Goltz, dont la mort a causé ce profond regret chez l'auteur ? Lisons d'abord l'épitaphe, avant de parler de la biographie de ce ministre et expliquer l'ampleur du regret que ressent l'auteur pour sa mort.

¹ *La Quotidienne* ou *Le Tableau de Paris*. N°11, 1^{er} mars 1795, p. 4

² Charpentreau, *Dictionnaire de la poésie française*, p. 351

³ Dans la livraison du 18 février, Benoist-Lamothe publie un article dans *La Quotidienne* dans lequel il compte sur des extraits de l'ouvrage de Pline le Jeune, le *Panegyrique de Trajan*, pour faire la comparaison entre la liberté d'expression dans les assemblées sous Trajan et la peur qui domine sous la terreur de Domitien. Benoist-Lamothe considère que cette comparaison est valable pour l'histoire contemporaine de la France (1795).

« On nous envoie de Bâle l'épithaphe du ministre prussien Goltz ; on l'attribue au ministre français :

Ci git Goltz, qui, chez vingt peuples en guerre,
Voulait ramener cette paix qu'appellent tous nos vœux.
Mais, hélas ! Ne pouvant la trouver sur la terre,
Il est allé la chercher dans les cieux.¹ »²

Goltz (ou Golz selon la graphie du journal) est le ministre prussien Bernard-Guillaume de Goltz, (1730-1795), envoyé plénipotentiaire du roi de Prusse, le grand Frédéric, à la Cour de Versailles, en 1792, pour se charger des négociations avec les Français, en vue de conclure une paix entre les différentes nations européennes en conflit. Frédéric-Guillaume lui demande donc, en 1794, d'aller à Bâle négocier avec les envoyés de la République française. Goltz, devenu le comte Goltz avant de partir, ne se plie pas, suivant les instructions de son gouvernement, à la volonté du ministre de France Barthélemy de visiter Paris, ce qui oblige le Comité de salut public français à envoyer un négociant de rang inférieur, Harnier, à Bâle pour rencontrer Goltz. La mort l'enlève soudainement le 6 février 1795, avant qu'il ne puisse mener à bout les pourparlers de paix avec les Français.³

À feuilleter les correspondances de Goltz avec le roi de Prusse, nous comprenons qu'il partage l'opinion de ce dernier concernant la situation actuelle en France et les issues possibles de paix avec cette nation. Goltz, comme son roi, voit dans la République une menace contre les Prussiens et considère que la monarchie française est le seul allié possible du Royaume de Prusse. Cette opinion s'accorde avec l'orientation idéologique de *La Quotidienne*, ce qui fait de Goltz un personnage aimable aux yeux de ce journal, qui mérite qu'on lui adresse un hommage par la publication de cette épithaphe.

Plusieurs sentiments se mélangent dans cette épithaphe ; le premier est celui de l'amertume de perdre un homme aussi important avec des intentions aussi nobles que Goltz. Le sentiment d'amertume provient de la volonté de rétablir la paix, un thème d'une valeur précieuse dans *La Quotidienne*, qu'elle cite systématiquement. On a également le sentiment de la déception des Hommes d'ici-bas, incapables de mettre fin à la cruauté de la guerre et de profiter d'une vie humaine qui leur a été précieusement octroyée par le créateur. La déception était aussi celle de Goltz, ne réussissant pas à rétablir la paix sur terre, il est allé la chercher auprès de l'Être suprême. Goltz est allé chercher sa propre paix, sa paix intérieure, « dans les cieux », après avoir été lâchement trahie par l'indifférence et la barbarie des Hommes sur terre. C'est de cette façon donc que *La Quotidienne* entendait rendre hommage à la mémoire de Goltz, par une épithaphe dont les mètres sont embrassés et les rimes croisées, où « guerre » rime avec « terre », car c'est sur la terre, c'est à cette vie terrestre et passagère que les Hommes déclarent leur haine mutuelle et s'évertuent à s'égorger sans fin. Tandis que « vœux » rime avec « cieux », car c'est le Ciel qui répond et répondra sûrement aux supplications et aux souhaits de tous les Hommes, les plus faibles, les plus infortunés d'entre eux ... toujours d'après le sens et le point de vue de notre journal.

¹ La métrique du quatrain est 10, 12, 12, 10

² *La Quotidienne* ou le *Tableau de Paris*. N° 49, 8 avril 1795, p. 4

³ Michaud, J.-F. et L.-G. *Biographie universelle, ancienne et moderne [...]*. Supplément. T. 65. Paris, L. G. Michaud, 1838. p. 513

4- « Adieux d'un patriote »

Au portrait positif de Charlotte Corday et de Goltz, La Quotidienne oppose des portraits négatifs, dont les héros sont les acteurs diaboliques de la Révolution d'après le journal ; l'image de ces derniers est odieuse, leur demeure finale est certainement destinée à être un endroit horriblement profond et sombre, une sorte de gouffre infernale qui s'annonce la plus convenable des destinations, voire la seule, des assassins. Il s'agit, après Marat, de Robespierre. Les souterrains, demeure de celui à qui l'on a offert une coupe de sang au premier quatrain (à savoir Marat), vont rimer avec l'image des « enfers », point de départ comme de fin pour celui qui va être le héros, épouvantable, du poème suivant. L'image de l'abîme revient toujours lorsqu'il s'agit de décrire un des ennemis de La Quotidienne, toutes les connotations visuelles (profondeur, obscurité, peur, perte) accompagnent l'abîme dans laquelle les criminels sont destinés à demeurer à jamais. Notons que les choses sont inversées lorsqu'il est question d'apporter à la scène un personnage favorable pour La Quotidienne ; Goltz échappe verticalement à l'abîme, parce qu'il a son endroit illustre, non pas ici-bas, mais là-haut, « dans les cieux. »

L'adieu est un trait commun entre les formes brèves publiées dans La Quotidienne ; ce n'est toutefois pas le même adieu, car il est moqueur pour quelques-uns et émotionnel pour les autres. Les poèmes courts de notre journal ont plutôt la forme d'un faire-part poétique, par lequel l'on loue les bons et décrie les méchants. Le poème que nous allons voir relève du même champ lexical de noirceur, comme de l'idée d'un adieu religieux mais non amical. Car le personnage pour lequel l'on rédige le faire-part n'est pas qu'un simple ennemi de notre journal, il est le plus monstrueux de tous les tyrans dont on parle dans la plupart de ses livraisons : Robespierre. L'auteur anonyme du poème suivant écrit ses vers au moment de l'exécution de Robespierre d'après le titre ; ses vers sont les derniers mots qu'il voudrait faire entendre à Robespierre avant que ce dernier ne périsse sur l'échafaud. Il les nomme les « adieux ».

« Adieux d'un patriote à R... sur l'échafaud

Répresentant français, source de nos malheurs,
Odieux, cruel, monstre issu d'une furie ;
Bas et vil intrigant, dont la trop longue vie
Est un tissu hideux de crimes et d'horreurs !
Scélérat abreuvé du sang de l'innocence,
Par qui le despotisme avait repris naissance ;
Impudique tyran, dont le nom fait frémir,
Expie les tourments que tu nous fis souffrir ;
Reçois le juste prix de ta honteuse tache,
Rends le dernier soupir sous la fatale hache ;
Et retourne aux enfers d'où tu n'eus dû sortir.¹ »

Si nous tranchons qu'il s'agit de Robespierre dans ce poème, ce n'est pas seulement grâce à la lettre initiale, R., du titre, mais surtout grâce aux lettres initiales de chacun des vers du poème, disposées horizontalement dans le texte original, et dont la succession verticale constitue bien le mot Robespierre : c'est ce qu'on nomme en littérature un acrostiche. L'acrostiche, par définition, est « une petite pièce de vers disposés de manière que les premières lettres de chacun, réunies dans le même ordre que les vers mêmes, forment la

¹ La Quotidienne ou le Tableau de Paris. N° 50, 9 avril 1795, p. 4

devise, la sentence ou le nom que le poète a choisi pour sujet de son poème et pour règle de son mécanisme.¹ »

Parmi les images récurrentes dans les formes brèves de poésie de La Quotidienne, celle du monstre qui a une soif inextinguible pour le sang revient souvent, nous la trouvons dans le poème en question après que nous l'avions rencontrée dans le quatrain du 12 février. Le sang qui étanche la soif du tyran est du sang humain, celui des innocents qui ont péri sous le glaive de son despotisme. L'auteur anonyme de l'acrostiche fait allusion à ce que le despotisme existe déjà avant Robespierre, et c'est à cause de la tyrannie de ce dernier que l'injustice et la peur du despotisme sont de retour : « Par qui le despotisme avait repris naissance » ; mais à quel despotisme le poète fait-il allusion ? Si l'on suppose que l'auteur du poème est Gallais, ou un autre rédacteur ou collaborateur du journal, nous imaginons difficilement que l'Ancien Régime soit le visé par ce vers, mais s'il s'agit d'un ancien girondin, ou d'inspiration girondine, (nous pensons dans ce cas à Benoist-Lamothe). La critique tacite de l'Ancien Régime ne semble néanmoins pas une interprétation à exclure, surtout que La Quotidienne nous a habitué, nous autres lecteurs, à ce genre de dérives quand elle prétend critiquer ce qu'elle défend par conviction idéologique.

L'image de la furie doit également attirer notre attention : « [...] *monstre issu d'une furie* », car la même image extraite de l'Antiquité va être reprise dans la livraison de La Quotidienne du 1^e septembre 1795, pour désigner trois femmes ennemies du journal (le trio infernal) : Mme de Staël, Mme Tallien et Lodoïska (la femme de Louvet.²) La furie semble être une image préférée de La Quotidienne pour humilier les femmes qui ne sont pas à sa guise. Mais qu'en est-il de la mère de Robespierre, Jacqueline Marguerite Carrault³, et pourquoi est-elle comparée à une furie ? Serait-ce uniquement pour rabaisser son fils, Robespierre ?

Le poème en question reprend généralement des idées déjà rebattues dans La Quotidienne, celle-ci ne le fait pas dans le but de lasser son lecteur, mais de rappeler sans interruption les sources, selon elle, de ses malheurs. À plusieurs reprises dans La Quotidienne, les représentants du peuple, autrement dit les députés à l'Assemblée nationale et, plus tard, à la Convention nationale, sont désignés comme des « buveurs de sang » dans La Quotidienne.⁴ Dans ce sens, le poème en question désigne Robespierre comme le premier de ces représentants du peuple ou comme leur chef : Robespierre est le Représentant du peuple, il est « le Représentant français, source [des] malheurs » de ses concitoyens. Comme si le processus d'une représentativité du peuple par des députés dans une Assemblée avait pris naissance avec Robespierre.

Les autres vers du poème portent une description cruelle mais attendue de Robespierre dans un journal comme La Quotidienne : « odieux », « monstre », « vil », « scélérat », « impudique » ... Robespierre devient le diable, qui affronte la justice pour résider éternellement dans le gouffre noir et profond de l'enfer ; la noirceur qui enveloppe

¹ Duckett, Dictionnaire de la conversation et de la lecture, p. 112

Il s'agit du 2^e acrostiche dans les livraisons de notre corpus, après celui de Voltaire, dont nous avons parlé dans la 2^e partie.

² Le terme va être utilisé, plus précisément, par un des lecteurs de La Quotidienne (un certain Bonneau), dans un courrier qu'il adresse à ce journal à propos du trio féminin infernal.

³ Née en 1735 à Arras, issue d'une famille d'honorables brasseurs, elle s'éteint victime de la tuberculose en 1764 à la suite d'un accouchement.

⁴ Comme dans la livraison du 19 mars 1795, p. 10 (nous reprenons le même citation de la page 248, 2^e partie) : « Et si l'on en croit quelques lettres de Tours, cette belle ville n'est pas tranquille. Agitée tour-à-tour par le fanatisme et l'intolérance, elle craint encore de devenir la proie des terroristes et des buveurs de sang. [...] »

Robespierre est opposé par La Quotidienne à la blancheur¹, symbole de l'innocence des victimes de la tyrannie, mais aussi couleur de ceux qui en étaient le plus touchés par la dictature révolutionnaire.

Le mètre des vers est l'alexandrin, qui permet au poète l'expression la plus libre de ses sentiments de rancune contre Robespierre ; l'acrostiche, en tant que forme poétique, répétons-nous, ne figure pas uniquement dans cette livraison de La Quotidienne, car ce journal publie un second acrostiche, portant sur Voltaire, le 7 juin 1795. Sans prétendre que Voltaire soit abordé de la même manière que Robespierre dans La Quotidienne, l'acrostiche est dans les deux cas une des formes littéraires de critique préférée par le journal contre ses adversaires. L'acrostiche correspond à une oscillation volontaire des articles du journal entre l'audace et la prudence ; La Quotidienne tient à ce que son message soit clairement reçu par ses lecteurs, sans pour autant qu'elle soit manifestement impliquée dans une critique qui peut parfois être très corrosive. L'acrostiche s'assimile à la technique de la lettre ou des lettres initiale (comme dans les vers sur Mme de Staël, *St...*). Procédé littéraire qui bascule donc dans la catégorie des procédés journalistiques, mais aussi politiques, permettant de déconsidérer, de biais, l'objet critiqué, en l'occurrence l'homme/femme de lettres et/ou politique.

Pour conclure, revenons-nous sur l'image de l'abîme, du gouffre, qui engloutit ceux que La Quotidienne considère comme tyrans. Cette image semble principalement contenue dans des poèmes courts ; les formes brèves de poésie, plus concentrées sur l'objet du poème, ressemblent à un tombeau fermé sur les tyrans ...

5- « *Monarques des chrétiens* »

Les vers suivants ne sont pas ceux d'un rédacteur du journal, ni d'un de ses contributeurs, mais un extrait d'une pièce de théâtre de Chamfort, *Mustapha et Zéangir*, une tragédie représentée le 1^e novembre 1776 devant le Roi et la Reine². Les vers sont insérés dans la rubrique de Paris de la livraison du 5 mai, signée par Gallais et qui aborde les accusations d'aviilissement de la Convention nationale, portées par des députés – dont Marie-Joseph Chénier – contre les journalistes. Le choix des vers, aussi bien que le personnage de leur auteur, doivent nous intéresser ; la fin tragique de *Mustapha et de Zéangir* – une continuité des tragédies du siècle de Louis XIV – clarifie l'intérêt de La Quotidienne pour la littérature classique, mais manifeste surtout son effort pour la quête aux citations qui renforcent son idéologie dans la délicate période politique de la Convention en 1795.

Trois points sont à souligner par le choix des vers que nous allons lire. Le premier concerne donc une grande appréciation de la littérature classique, que le journal tente de ne pas laisser disparaître, en publiant des morceaux qui y font écho. Cela dit, le choix de la littérature de Chamfort, auteur et journaliste du XVIII^e siècle, prouve que ce siècle n'était pas uniquement focalisé sur les Lumières et sa philosophie, et que les valeurs classiques y sont encore vivantes. Le deuxième point concerne la biographie de Chamfort. Sébastien-Roch Nicolas de Chamfort (1740 - 1794), auteur de théâtre et journaliste français, qui commence sa carrière littéraire par des participations au Journal encyclopédique (1756 - 1794), ses collaborations journalistiques atteignent La Feuille villageoise de Mirabeau au début de la Révolution, ainsi que les Tableaux de la Révolution de Claude Fauchet en 1791³ et explorent les numéros du Mercure de France en 1790 - 1791. Il devient le rédacteur de la Gazette de France en 1792.⁴ Malgré l'enthousiasme avec lequel il reçoit la Révolution, il s'en distancie

¹ Couleur de la royauté aussi.

² Chamfort : <http://bit.ly/2dkwUu2> Mustafa et Zéangir : <http://bit.ly/2dfeMOD>

³ <http://bit.ly/2dkwUu2>

⁴ <http://bit.ly/2d9PBQv>

ultérieurement en dénonçant la Terreur, notamment après s'être joint aux girondins parmi lesquels il a quelques amis. Dénoncé et arrêté sous la Terreur, il perd la vie après plusieurs tentatives de suicide, le 13 avril 1794.¹ Donc, un journaliste dont l'activité ne laisse pas indifférent un autre journaliste, à savoir Gallais ; et ses œuvres doivent pareillement attirer un journaliste comme Gallais, nostalgique de l'Ancien Régime et de sa littérature. Bien que révolutionnaire au début, sa position contre la Terreur et son adhésion aux girondins lui valent d'être cité dans *La Quotidienne*. Voici à présent les vers de Chamfort, que nous lisons avant de souligner le troisième point, relatif au choix de Gallais de la pièce et de l'extrait pour apporter un argument de valeur à son point de vue sur *l'avilissement de la Convention*.

« Monarques des chrétiens, que je vous porte envie,
Moins craints et plus chéris, vous êtes plus heureux ;
Vous voyez de vos lois vos peuples amoureux,
Joindre un plus doux hommage à leur obéissance.
Ou si quelque coupable a besoin d'indulgence,
Vos cœurs à la pitié peuvent s'abandonner,
Et sans effroi du moins vous pouvez pardonner.² »

Le contexte dans lequel ces vers ont été ajoutés donne à cet article un sens qui nous aide à mieux cerner la philosophie de Gallais. Dans sa rubrique de Paris, Gallais explique le rapport entre le gouvernement et les citoyens, partant du constat que la justice est la garantie de la confiance du gouvernement, qu'un roi n'a rien à craindre quand il est juste envers ses citoyens, car il « *n'appartient qu'aux tyrans de trembler sans cesse pour leurs jours et pour leur autorité* ; et le premier qui fit un code pénal fut à coup sûr un despote.³ » L'argumentation de Gallais porte sur l'équation que la justice et la clémence sont source de quiétude citoyenne, que la justice du gouvernant lui assure l'obéissance du gouverné : « Joindre un plus doux hommage à leur obéissance ». L'obéissance aux lois est en même temps l'obéissance à la justice du gouvernement ; l'obéissance n'est, dans ce cas, ni forcée ni humiliante, elle est acquiesçante parce qu'elle exprime une fusion entre les citoyens et la tolérance du gouvernant. Les citoyens profitaient de cette obéissance volontaire sous l'Ancien Régime ; Chamfort le fait dire à un sultan turc qui, malgré une tension politique supposée avec les occidentaux, n'a pas pu s'empêcher de rendre hommage aux « monarques des chrétiens » dont la justice et « la pitié » rayonnent sur leurs heureux peuples. Le troisième point concerne donc l'idée du choix de l'« obéissance » lorsqu'on est sous les auspices d'un gouvernement équitable, cette idée est reprise par notre journal dans un article publié le 22 juin, dans lequel la pensée de Rousseau (voir 2^e partie), dans son *Discours sur l'économie politique*, est évoquée dans l'analyse du journal. Rousseau est pris à témoin car, selon *La Quotidienne*, il sera lui aussi pour une obéissance volontaire (ce qu'il nomme le Contrat social) à un ensemble de lois étudiées et équitables qui régissent une société donnée.

Deux arguments de valeur donc en faveur du mérite de l'Ancien Régime : le théâtre de Chamfort et la philosophie de Rousseau. Ces qualités s'opposent aux subterfuges de la Convention de chercher à l'avilir et à rétablir la royauté. Ce beau témoignage de Chamfort pour un système politique de gouvernement monarchique et chrétien fait face aux considérations futiles d'« un homme né sur les rives du Bosphore [qui] vient nous ressaisir

¹ Tulard et al, *Histoire et Dictionnaire de la Révolution française*, p. 634 .

² CHAMFORT Sébastien. *Mustapha et Zéangir*, Tragédie. Paris, 1776. Acte IV, scène 3. Publié dans *La Quotidienne ou Le Tableau de Paris*. N° 76, 5 mai 1795. p. 3

³ *La Quotidienne ou Le Tableau de Paris*. N° 76, 5 mai 1795. p. 3

ces vieilles idées, et ose nous frapper de cet épouvantail usé !¹ », à savoir Marie-Joseph Chénier. Nous terminons ainsi ces quelques vers choisis par Gallais pour rendre hommage au journaliste et dramaturge Chamfort, mais aussi pour rendre hommage à l'empire des lois justes, et au gouvernement d'une religion du bien, de la pitié et de l'indulgence.

6- « *L'éloquence des loups est très persuasive* »

Le poème suivant est publié dans la livraison du 30 mai 1795, inséré à la fin d'un article non titré, signé par Gallais et dont le sujet porte sur l'armée des piques², « cette armée hideuse, imaginée par Carra, proposée par Carnot³ », qui n'existe plus et qui « déshonorait les bataillons de la nation et offensait les regards des amis de la liberté.⁴ » À l'occasion de la disparition de cette armée, Gallais revient sur l'écart entre deux catégories d'un même peuple, qui rend difficile toute possibilité de communication entre elles. Il n'établit pas ici une catégorisation de type religieux ou social, mais distingue plutôt entre la voix de la raison et celle de la folie, dont la France a été témoin (ou victime) depuis 1789. À l'élite cultivée, consciente et raisonnable, Gallais oppose « les grands moutons », qui ont aveuglément suivi l'histoire de Carnot sur l'utilité des piques comme première arme pour défendre la nation.

Pour insister sur le chaos qui perdure depuis 1792, Gallais rappelle à ses lecteurs ce qu'il avait écrit dans un des journaux auxquels il a éventuellement collaboré, à savoir le Journal de politique et de littérature : « Voici ce que nous écrivions il y a trois ans dans le journal de politique et de littérature⁵ » ; il entend par cet exemple dire que la voix des Hommes cultivés, Hommes de lettres et journalistes, n'est toujours pas capable de s'imposer en face du « torrent qui [les] entraîne tous dans l'abîme des crimes et des folies.⁶ » Donc Gallais procède par une étude des caractères, puisée dans une comparaison des caractères humains avec ceux des animaux, en comparant ainsi la société de son temps à une forêt où le plus fort est le plus « éloquent », le plus trompeur. Gallais pense qu'honnêteté, sincérité et fidélité – qui sont d'ailleurs, selon lui, les caractères des intellectuels minoritaires de son temps – ne tiennent pas devant le discours mielleux des « sanguinaires » de la Terreur, à savoir les jacobins : la minorité intellectuelle n'est pas capable de se servir de la même arme de l'éloquence séductrice et mensongère que les jacobins, elle se voit repoussée par ces derniers comme par les moutons qui se laissent attirer à eux. Mais Gallais n'exagère-t-il pas la caricature qu'il fait de son impuissance et de celle des intellectuels de son temps ? L'incapacité de la culture à contrecarrer la science, feinte par Gallais, a pour objectif de diaboliser la masse populaire et à en faire un épouvantail devant lequel la raison recule, voire disparaît. La confiance de Gallais dans les actions populaires semble très minime, car il doute fortement qu'un peuple, qu'un ensemble de citoyens normaux soient toujours aptes à réagir d'une façon raisonnable aux événements de l'actualité. Une tacite distinction de classes, entre les intellectuels et les moins cultivés, se laisse comprendre ici, autrement dit entre une nouvelle classe regroupant anciens nobles, religieux et bourgeois échappant à la Terreur, et un ensemble de citoyens qui suivent, comme des moutons, « *l'éloquence bruyante et sanguinaire des jacobins du temps.*⁷ »

¹ La Quotidienne ou Le Tableau de Paris. N° 76, 5 mai 1795. p. 3

² La pique, instrument important pendant la Révolution, car elle est « l'arme de l'homme libre ». Bronislaw Baczko, in NORA Pierre. Les Lieux de mémoire, *Le calendrier républicain, Décréter l'éternité*, p. 80

³ La Quotidienne ou Le Tableau de Paris. N° 101, 30 mai 1795. p. 3

⁴ Ibidem

⁵ Ibidem

⁶ Ibidem

⁷ La Quotidienne ou Le Tableau de Paris. N° 101, 30 mai 1795. p. 3

« L'éloquence des loups est très persuasive,
Tout l'auditoire était séduit.
En vain je vous présente une utile leçon,
Je sais trop que le chien qui suit son caractère,
A tous les loups du monde est bien sûr de déplaire,
Et que rien n'est plus sot que le peuple mouton.¹ »

Ces vers ont pour objectif de soutenir l'argumentation de Gallais ; ils sont extraits d'une fable publiée pour la première fois dans le *Mercure de France*, en 1781, qui fait partie (la fable) d'un Recueil qui a pour but de « faire connaître et mettre en action les plus jolies historiottes du jour ». Le recueil en question se compose de plusieurs volumes, et « chaque volume est composé de quatre cahiers ; et il en paraît un cahier tous les quinze jours. On peut dire que c'est une des plus jolies Éditions qui aient été faites en France. L'Auteur est anonyme² ; mais son Ouvrage annonce une plume exercée, un Homme de Lettres qui, aux agréments de l'esprit, joint tous les charmes d'un style aimable et enjoué. Il a mêlé à ces petits Drames quelques poésies fugitives. Nous allons en extraire une Fable.³ »

Gallais extrait donc six vers pour son journal, non sans qu'il y apporte de légères modifications. Force est de rappeler que le recours de *La Quotidienne* aux écrits d'autres écrivains et journalistes est coutumier ; elle se propose comme un journal ouvert à toutes les productions littéraires, politiques et autres qui conviennent à l'esprit des bons gens. Nous allons lire les vers originaux publiés dans la Fable du *Mercure* et, ce qui ne serait pas inintéressant, lire la totalité de la Fable dans laquelle nous trouvons plusieurs points qui recourent les idées souvent soulevées dans *La Quotidienne*. Voici la fable en question, dont nous soulignons les vers publiés dans *La Quotidienne* :

« Les Loups, les Renards et le Chien, Fable.

Dans les États du Roi Lion,
Les Renards et les Loups, amis de la décence,
Se glissent dans la Robe, entrent dans la Finance,
Et sont même à la Cour sur un assez bon ton.
Vous ne leur voyez plus l'air farouche et sauvage
Qui les distinguait autrefois
Du peuple Chien ; ils ont même air, même langage,
Et vivent sous les mêmes lois.

Ce n'est pas que la Poule échappe
Aux Renards polis et friands ;
Qu'un Loup civilisé ne croque à belles dents
L'innocent Agneau qu'il attrape :
Mais l'un et l'autre au moins fait donner aux noirceurs
Un but philosophique et des dehors aimables ;
Tant l'éducation, par des traits respectables,
Embellit la Nature, et fait polir les mœurs.
Un jour un Orateur à la dent meurtrière,

¹ Ibidem

² La fable est republiée dans l'*Almanach des Muses*, vol. 19, 1782, et signée Par M. de Sauvigny.
<http://bit.ly/2dDfB86> p. 151-152

³ *Mercure de France* dédié au Roi, par une société de gens de lettres. Samedi 13 octobre 1781.
<http://bit.ly/2bxyKsl> p. 81

(C'était un Loup, je m'en souviens.)
Louait fort le bon sens de la gent moutonnaire,
Qui se félicitait sous la garde d'un Chien,
Habile, mais vivant comme un homme de bien.

Je le connais, dit-il ; il est franc et sensible ;
C'est mon ami, j'en fais grand cas ;
Cependant ne trouvez-vous pas
Qu'il est d'un naturel un peu fier, susceptible ?
Au moindre bruit, à tous propos,
Vous le voyez dressant une oreille attentive ;
Le jour, la nuit, il rode autour de votre enclos :
Dès que nous l'abordons, il est sur le qui vive.
Que je le plains, le pauvre malheureux !
Et que craint-il de nous, amis comme nous sommes ?
Quand la paix est jurée, être encore soupçonneux,
Comme si cette paix eût été faite entre hommes !
Savez-vous qu'autrefois il a montré les dents
A des Renards en place, à des Loups importants ?
Savez-vous qu'en croyant bien faire
Il peut vous susciter quelque fâcheuse affaire ?
Amis, pensez-y bien, Moutons sont bonnes gens :
Pour toute espèce un peu craintive,
L'éloquence des Loups est persuasive.¹

Tout l'Auditoire était séduit ;
Et puis Loups et Renards concluant que sans bruit
Leur cher ami Mouphtar devait être éconduit,
Il le fut en effet, tant d'alarme était vive.

MOUPTHLAR en soupirant, dit aux Chiens du Canton :
Ah ! Messieurs, je n'étais ni flatteur ni fripon,
Et vous voyez ce qui m'arrive !
Mon exemple vous offre une triste leçon.
Soyez sûrs que le Chien qui suit son caractère,
A tous les Loups du monde est bien sûr de déplaire,
Et que rien n'est plus sot que le peuple Mouton.² »

Nous avons donc évoqué plusieurs points relatifs à la manière dont Gallais voit la masse populaire, plus précisément ceux qui n'appartiennent pas à la classe des illuminés par la lumière de la science et de la religion. L'intertextualité dans son journal est un caractère non négligeable, il manifeste son désir de marquer une continuité avec la littérature de son temps, mais aussi avec celle de l'époque classique ainsi qu'avec la littérature antique. Cette continuité est également fortement présente par rapport aux journaux de son temps, pendant et avant la Révolution, dont il n'hésite pas à extraire et à publier des morceaux dans sa feuille. La poésie est toujours à l'honneur dans sa feuille, par des formes multiples avec lesquels nous continuons à lire des vers dont la valeur d'argumentation politique vaut, voire prévaut, celle de leur nature littéraire purement poétique. Les vers dans La Quotidienne existent sans doute

¹ Les vers soulignés sont ceux qui ont été repris par Gallais.

² Mercure de France dédié au Roi, par une société de gens de lettres. Samedi 13 octobre 1781.
<http://bit.ly/2bxyKsl> p. 81 à 83

pour plaire au goût du lecteur, mais surtout pour convaincre son esprit, et orienter ses convictions. Double fonction, littéraire et politique, caractérise les vers de notre journal comme les autres genres littéraires que nous aborderons.

7- *Voltaire en acrostiche*

Nous n'allons pas nous attarder longtemps sur la forme brève suivante, car elle est étudiée dans l'étude de cas de Rousseau et Voltaire dans *La Quotidienne* ; il s'agit d'un acrostiche sur Voltaire, inséré dans une lettre anonyme adressée au rédacteur de *La Quotidienne*, publiée dans la livraison du 7 juin 1795. Nous nous contentons ici de souligner qu'il s'agit du deuxième acrostiche de notre corpus, après celui sur Robespierre, publié dans la livraison du 9 avril 1795. À la différence de celui-ci, entièrement réprobateur à l'encontre de Robespierre, l'acrostiche sur Voltaire se divise en deux parties : l'une est plutôt positive et qui met l'accent sur un passé brillant de Voltaire, et la seconde est plutôt sombre et peint un présent moins glorieux. À l'instar des plus importants journaux du XVIII^e siècle, comme le *Mercur*, *La Quotidienne* ne néglige pas cette forme poétique, qui ajoute de la richesse et de la diversité à la collection des formes littéraires qui y sont publiées.

« Vers l'immortalité, précipitant ses pas,
Oracle du bon goût, bel esprit et grand homme,
La France vit en lui briller de mille éclats,
Tous les talents heureux de la Grèce et de Rome.
A présent du génie envisageons l'abus,
Il colora le vice, il flétrit les vertus,
Répandit avec art ces funestes maximes,
Et l'univers séduit n'offrit plus que des crimes.¹ »

8- *Les « horribles têtes »*

Il va falloir attendre le 19 août pour lire la forme brève suivante de notre corpus, le cadre en est le même que l'acrostiche de Voltaire, c'est-à-dire que les vers font partie d'une lettre adressée au rédacteur, qui n'hésite pas à publier dans sa feuille la prose de la lettre et la poésie qui y figure. Le courrier des lecteurs dans *La Quotidienne* nous présente donc une dimension de valeur, à savoir une dimension littéraire, car il est un endroit incontournable pour recueillir de la littérature : malgré l'anonymat, les lettres comportant de la littérature, notamment de la poésie, marquent un important retour des genres littéraires classiques aux dépens de la philosophie du XVIII^e siècle. Une littérature toutefois imprégnée du contexte de la Révolution.

La lettre du 19 août comprend trois points. Le premier est l'inquiétude du lecteur auteur de la lettre par rapport à un retard de parution de *La Quotidienne* dans sa région : « Depuis quelques jours, votre journal ne paraissait plus dans nos pays, cela m'inquiétait.² » L'auteur profite de sa lettre pour exprimer son admiration – ce qui constitue le deuxième point de la lettre – pour le courage du rédacteur de *La Quotidienne*, dont les écrits font face à « la horde montagnarde » qui semble regagner en force dans la Convention. À partir de ce sentiment d'inquiétude du retour des montagnards, l'auteur anonyme insère au milieu de sa lettre ces quelques vers – troisième point – qui expriment, en vers, l'angoisse que ressent une partie du peuple d'un possible retour des buveurs de sang :

¹ *La Quotidienne* ou *Le Tableau de Paris*. N° 109, 7 juin 1795. p. 2

² *Le Tableau de Paris*. N° 182, 19 août 1795. p. 3

« Sitôt que ces monstres affreux
Élèvent leurs horribles têtes,
C'est pour présager des tempêtes
À notre pays malheureux.
Ils ressemblent au noir nuage,
La terreur de tous les cantons,
Qui dans ses flancs porte l'orage
Dévastateur de nos moissons.¹ »²

Le vocabulaire fait écho à ce que nous avons déjà vu et étudié dans *La Quotidienne* : aussitôt qu'il est question des montagnards, le portrait s'assombrit et les images les plus obscures s'appellent et s'accumulent pour alourdir l'imagination du lecteur. Les montagnards sont synonymes des malheurs, l'auteur les compare à des tempêtes qui ravagent les fruits d'un pauvre citoyen déjà dans la misère. Ils sont le « noir nuage » qui voile la lumière du soleil et interdit aux autres de profiter de sa chaleur, de sa beauté. La suite de la lettre va nous intéresser par le choix d'une image répétée dans la poésie du journal ; remarquons cette insistance significative de *La Quotidienne*, ainsi que ses lecteurs, à se servir en permanence des images de l'abîme pour décrire l'endroit que méritent ses ennemis idéologiques ! Nous l'avons vu à plusieurs reprises dans les quatrains précédents, où l'on mettait l'accent sur le fait que les montagnards doivent revenir dans les profondeurs obscures de la terre, d'où ils n'ont pas dû sortir. Les mêmes termes et la même image sont utilisés dans cette lettre, ce qui indique soit l'influence du journal sur ses lecteurs, qui utilisent les mêmes tournures de phrases et les mêmes images que le rédacteur, soit un soupçon sur l'auteur réel d'une bonne partie des lettres publiées dans ce journal ...

« [...] Mais j'espère que nous n'aurons plus rien à craindre de ces brigands, dès que la convention sera épurée ; car tous les coquins des départements se trouveront alors sans soutien. Tous ces scélérats n'ont été forts que par notre faiblesse : ayons du courage, et ils rentreront dans la fange d'où ils n'auraient jamais dû sortir. Continuez à montrer le même courage contre les assassins, les jacobins et les intrigants, et vous mériterez l'estime de tous les honnêtes gens.³ »

9- « *Vomi par les enfers* »

Toujours dans le mois d'août 1795, un quatrain va faire l'objet d'un article non signé ni titré, et portant sur une scène qu'on voit à Lyon, lors d'un moment de célébration très particulière. Il s'agit d'une inscription (une inscription tombale à l'instar des épitaphes que nous avons vues auparavant, ou autres types d'affiche dans la ville) qui assure aux Français que la fin de l'ère de la Terreur est irréversible. Le jour d'hommage aux victimes des violences du 10 août (connues sous le titre des massacres du 10 août 1792) est l'occasion d'écrire les vers suivants :

¹ Les vers sont octosyllabes.

² *Le Tableau de Paris*. N° 182, 19 août 1795. p. 3

³ *Ibidem*. C'est nous qui soulignons.

« À la fête du 10 août, célébrée à Lyon, on a remarqué cette inscription, dont la France entière veut enfin voir réaliser l'heureux augure :

Vomi par les enfers, sur la terre interdite,
Le jacobin féroce en devient le bourreau ;
Français, ne craignez pas, qu'un jour il ressuscite,
Le temps, d'un bras de fer, a scellé son tombeau.¹ »²

Étant l'une des principales villes visées par les attaques de la foule contre les prisonniers le 10 août 1792, Lyon se souvient avec amertume de cette journée et peut, après que la journée du 9 Thermidor l'a réhabilitée, pointer du doigt les responsables. On s'en souvient en vers, le 10 août 1795, à Lyon, et l'imagination poétique de l'auteur anonyme de ce quatrain, lyonnais ou non, converge vers celle de *La Quotidienne* ; comme nous l'avons signalé et développé dès le début de notre approche des formes brèves de la poésie dans le journal, l'image dominante est celle de l'abîme dès qu'il s'agit de décrire les jacobins, celle des profondeurs obscures. Le noir s'accompagne d'une autre couleur dans cette comparaison désormais habituelle dans *La Quotidienne* : le rouge, celui de l'enfer qui s'associe au noir de l'abîme pour dessiner le tableau de la terre d'origine des jacobins. Dans ce quatrain, l'image augmente en force et en cruauté ; l'enfer même, terre première des jacobins, les « vomit » tellement ils sont infâmes. La venue des jacobins sur la terre des Hommes est comparée à une erreur, car cette terre leur est « interdite » comme le paradis est interdit au diable. Une sorte de genèse, racontant l'histoire des jacobins, s'extériorise dans ce quatrain ; après avoir été, par erreur, envoyés sur la terre des Hommes, les jacobins traduisent leur cruauté en actes et torturent ses habitants. L'alexandrin (l'alexandrin tragique) participe à accentuer la description de la cruauté des jacobins, à l'horreur desquels va répondre la justice de la providence ; les jacobins ne sont plus, le « bras de fer » de la justice divine les a rendus aux « enfers ». Donc toute occasion de rappeler le caractère inhumain des jacobins est guettée dans *La Quotidienne* ; l'hommage aux victimes du 10 août à Lyon en est une, notamment parce que la ville de Lyon a été défendue avec détermination dans *La Quotidienne* tout au long de ses articles de l'an III de la République.

10- Madame Royale

Deux jours plus tard, le 23 août 1795, un quatrain positif, toutefois mélancolique et plein d'amertume, paraît dans notre feuille. Il s'agit d'une lettre écrite par une femme et dont l'objet est les malheurs d'une autre femme ; *La Quotidienne* annonce la lettre à ses lecteurs et les informe que celle-ci est précédée de vers qui décrivent l'état de la deuxième femme dont il est question, à savoir la fille de Louis XVI : « On publie ici une lettre à Mde. Chanterel, qui est avec Marie-Thérèse à la tour du Temple : cette lettre touchante est précédée de ces quatre vers qui peignent assez bien la situation de la malheureuse captive.³ »

L'introduction de cet article explicite la portée du quatrain et détermine les personnages concernés par cette lettre. Celle-ci est attribuée à Mme Chanterel⁴ selon *La Quotidienne*¹, la

¹ Les vers sont alexandrins.

² *La Quotidienne* ou le *Tableau de Paris*. N° 184, 21 août 1795. p. 3

³ *La Quotidienne*. N° 186, 23 août 1795. p. 2

⁴ Il est possible que cette femme ne s'appelle pas Chanterel mais Chanterenne :

« [...] Le nom de la personne qu'on a placée auprès d'elle [à Marie-Thérèse de Bourbon], n'est point Chanterel, c'est la femme de M. Bocquet de Chanterenne, employé à l'administration de police, et fils d'un ancien avocat. Elle fut demandée par la section du gouvernement appelée comité de Salut Public. Une lettre qu'elle écrivit à ce sujet, décida entièrement le choix qu'on avait fait de sa personne. Cette dame possède plusieurs talents agréables

dame a été choisie par la Convention pour tenir compagnie à la fille de Louis XVI, Marie-Thérèse-Charlotte de France, ou Madame Royale, au Temple². Nous avons déjà commenté cette lettre dans le chapitre consacré au courrier des lecteurs, en particulier les lettres écrites par des femmes ou portant sur des femmes ; nous avons également souligné le rôle joué par La Quotidienne pour sensibiliser le public à l'état malheureux de la jeune fille, le journal faisant ainsi partie de toute une tendance, populaire et journalistique, en faveur de la libération de la « malheureuse captive. » Le terme de jeune prisonnière qui décrit Madame Royale a pareillement attiré notre attention dans le dernier chapitre de la première partie, lorsque nous avons essayé de lever l'ambiguïté sur la disparition, dans La Quotidienne, d'un journaliste et homme de lettres aussi important qu'André Chénier, nous avons signalé à ce moment-là la présence de la jeune prisonnière et l'absence ou la disparition de la jeune captive. Le retour de l'adjectif captive dans cet article confirmerait l'hypothèse que le poème d'André Chénier, la jeune captive, a influencé la littérature faite en l'honneur de la liberté de Madame Royale, une influence que ni La Quotidienne ni les autres organes de la presse royaliste ou favorables à l'Ancien Régime à l'époque ne semblent vouloir avouer. Les circonstances de la lettre étant désormais connues, il est temps de lire le quatrain afin de sentir l'ampleur des nobles sentiments de Mme de Chanterenne, l'étendue des douleurs de Marie-Thérèse-Charlotte de France, et la sensibilité de La Quotidienne qui peut subitement basculer d'un registre noir, à un langage doux qui regorge de sentiments ...

« Au fond de sa prison, qu'une illustre victime,
Jouet faible et sacré des destins et du crime,
Apprenne au moins par vous, pour charmer ses douleurs,
Quels droits à notre amour ont ses affreux malheurs.³ »

L'alexandrin des quatre vers permet à l'auteur de peindre largement le portrait de la malheureuse fille de Louis XVI dans sa captivité. Madame Royale est « victime », mais une victime qui ne ressemble pas aux autres ; « illustre » qu'elle est, le destin a fait d'elle son pauvre jouet. Cependant, l'amour et le malheur se rencontrent pour s'associer à la fin du quatrain : les malheurs de la fille de Louis XVI doivent réveiller l'amour du peuple pour elle, pour ce qu'elle porte de signes symboliques en tant que dernier enfant en vie de Louis XVI et héritière de la monarchie. Le « vous » du troisième vers désigne Mme Chanterenne, médiateur entre la captive qui souffre et les Français qui, pensent l'auteur de la lettre ainsi que La Quotidienne, doivent encore garder de l'amour et du respect pour la famille royale ; si la Révolution a mis terme à la monarchie, les changements qui ont eu lieu depuis le 9 Thermidor ont permis aux Français de retrouver leurs convictions en une tradition commune que le trône représente. La solidarité populaire avec Marie-Thérèse de Bourbon n'exprime pas que de la compassion selon La Quotidienne, mais aussi une solide conviction des Français que la liberté de cette jeune va être une nouvelle lueur d'espoir pour la monarchie. Ses « malheurs » ont

et utiles, entre autres, le dessin et la musique. La plupart de ces derniers détails et renseignements ont été donnés verbalement par le mari et la sœur de madame de Chanterel, à la personne de qui nous les tenons. »

CORDIER Alphonse (de Tours), l'abbé. *Martyrs et Bourreaux de 1793*. T. 3. Paris, Louis Vivès, 1856. p. 348-349

¹ La Quotidienne qui, dans un numéro antérieur (5 juillet), avait écrit différemment le nom de cette femme :

« La fille de Louis XVI n'a auprès d'elle que la citoyenne Chantereine, femme remplie de vertus et de talents. »
N° 137, 5 juillet 1795.

² Ou « madame Bocquet de Chatereine, femme d'un employé à l'administration de la police, [...] bien instruite et bien douée pour les arts, sachant le latin, parlant l'italien, [...] ».

Nettement, *Vie de Marie-Thérèse de France, fille de Louis XVI*, p. 180-181

³ La Quotidienne. N° 186, 23 août 1795. p. 2

« droit » à l'« amour » du peuple, de son peuple, celui de la secourir, de la vénérer comme jadis et de voir en elle l'avenir de la restauration de la monarchie en France.

11- Chénier en épitaphe

Aux épitaphes de Marat, de Charlotte Corday et de Goltz, la livraison du 25 août 1795 ajoute celle de Marie-Joseph Chénier, nom qui se répète souvent dans les livraisons de l'an III. L'épitaphe est le texte inscrit sur la pierre tombale, pour rendre hommage à la mémoire d'un mort ou, inscrit sur un autre support, vise parfois au contraire à le vilipender.

La Quotidienne nous a présenté l'épitaphe positive avec Charlotte Corday et Goltz, et l'épitaphe négative (ou satirique) avec Marat ; l'épitaphe de Marie-Joseph Chénier est donc la deuxième épitaphe satirique (négative) de notre corpus, mais aussi la plus intéressante car la personne pour laquelle elle a été écrite est toujours vivante.¹ L'éloge funèbre de l'épitaphe en question est particulier ici, car il n'est pas question d'un discours posthume inscrit sur le tombeau d'un mort, mais d'un discours funèbre fait par le soi-disant mort lui-même. La voix de l'épitaphe en question est celle de M. J. Chénier, de qui La Quotidienne, par mépris et ironie, inverse le prénom composé :

« *Épitaphe de J. M. Chénier.*

Je fis des Pièces, des Rapports,
Assez souvent je fis mes pièces
Avec des pièces de rapports,
Quelquefois des rapports sans pièces,
Souvent des pièces sans rapports.² »

Il n'est pas possible d'expliquer cette inversion dans le prénom de Chénier autrement que par la satire de La Quotidienne, arme rhétorique puissante dont notre journal se sert en permanence, et ce ne sera pas la dernière fois que cette inversion satirique est utilisée par La Quotidienne par rapport à Marie-Joseph Chénier. Le « ci-gît » qu'on trouve dans l'épitaphe de Goltz n'a évidemment pas sa place dans celle de M. J. Chénier, car ce dernier n'est pas mort et parce que, de surcroît, c'est lui-même qui prend la parole pour s'exprimer sur son métier ; La Quotidienne fait donc, ironiquement, parler M. J. Chénier dans cette épitaphe, c'est la fausse voix de ce dernier qui est l'outil rhétorique du journal pour le ridiculiser. M. J. Chénier a fait couler beaucoup d'encre à propos de son métier, notamment dans les journaux qui le soutiennent ou dans ceux qui se manifestent comme hostiles à lui. Homme de lettres (dramaturge), M. J. Chénier est également homme politique et député à la Convention nationale, avant de devenir membre du Conseil des Cinq-Cents sous le Directoire. Ce sont ses rapports à la Convention et aux Conseils du Directoire qui suscitent le plus de polémiques aussi bien au sein de l'Assemblée que parmi les journaux de l'époque. Nous pensons principalement à ses rapports sur la liberté de la presse³, l'aviilissement de la représentation nationale et le rétablissement de la royauté.

L'épitaphe sur M. J. Chénier dans La Quotidienne tourne autour de ces deux métiers, à savoir Chénier le politique et le dramaturge, elle ne contient en vérité que deux mots clés :

¹ Marie-Joseph Blaise de Chénier (1764 - 1811).

² La Quotidienne. N° 188, 25 août 1795. p. 3

³ Comme celui du 12 floréal an III (1^{er} mai 1795), sur lequel le journal revient plusieurs fois pour le critiquer. Soulignons aussi que La Harpe avait répondu aux opinions de M. J. Chénier à propos de la liberté de la presse, comme dans son ouvrage publié en 1794, intitulé : La liberté de la Presse défendue par La Harpe contre Chénier.

« pièces » et « rapports ». C'est une épitaphe humoristique qui ne vise pas à donner du sérieux ou du nouveau sur Chénier, elle se focalise sur l'enchevêtrement entre les deux professions de Chénier, car sa littérature ne se sépare pas de son exercice politique et vice-versa. L'épitaphe anonyme (vraisemblablement écrite par Gallais) joue un double sens (voire triple pour le mot pièce) possible des deux mots clés de l'épitaphe. D'abord elle joue sur le mot « pièce » : « pièces de rapport » font allusion, dans un premier sens, au plagiat de Chénier qui extrait des morceaux d'autres pièces et les publie comme étant les siens. L'on a ensuite la « pièce » qui veut dire une pièce de théâtre ou, troisième sens, une pièce justificative des rapports que Chénier présente à l'Assemblée, des rapports qui sont parfois fragiles et non fondés selon le journal : « Quelquefois des rapports sans pièces ». De la même manière, l'épitaphe joue sur le mot « rapports », qui veut dire des rapports politiques ou des liens logiques entre les choses. Si l'on accepte le deuxième sens pour le dernier vers de l'épitaphe : « Souvent des pièces sans rapports », la critique de l'épitaphe porte donc sur le caractère chaotique du théâtre de Chénier, dont les pièces manquent de logique et corps pour leurs lecteurs, dont le rédacteur de La Quotidienne. Cette syllepse, qui consiste à associer à la fois le sens propre et le sens figuré d'un mot, caractérise la stratégie d'un journal qui pique ses ennemis en douceur mais en efficacité ; l'épitaphe en question rejoint en conséquence le domaine du sarcasme dont le journal traite souvent M. J. Chénier, les articles sur cet auteur et homme politique constituent désormais un assez important dossier, satirique, qui propose le point de vue hostile au révolutionnaire et dramaturge Chénier, que La Quotidienne compare à Caïn, Caïn de la Révolution.

12- Louvet sans presse

Un autre rival idéologique de La Quotidienne va occuper les deux quatrains suivants ; il s'agit de Louvet, sur lequel La Quotidienne fait un quatrain et, suivant la même méthode que pour M. J. Chénier, insère une prétendue réponse qui l'implique davantage dans une autodérision involontaire. Voici les deux quatrains du journal, parus dans la livraison du 30 août :

« Sur l'arrêté qui accorde des presses à Louvet¹

Que les temps sont changés ! Dans le nouveau système
Avec décenes [*sic*]² tout se fait.
On donne maintenant des presses à Louvet,
Marat était forcé de les voler lui-même³.

Réponse de Louvet.

À grossir les objets la malice s'empresse :
Je conviens hautement qu'on me donne un local ;
Mais je jure, depuis que je fais mon journal,
Que je n'ai jamais eu de presse.⁴ »⁵

¹ Le décret en question n'est pas encore trouvable ; aucun décret sur des presses accordées à Louvet, ne figure par exemple dans la Collection complète des lois de Duvergier entre le 20 et le 30 août 1795.

² Avec décences, ton ironique de l'auteur par rapport à la manière dont les lois sont promulguées.

³ La métrique du premier quatrain : 12, 8, 12, 12

⁴ La métrique du second quatrain ; 12, 12, 12, 8

⁵ La Quotidienne. N° 183, 30 août 1795. p. 1

L'occasion des vers est donc la décision de la Convention de donner un local à Louvet où il peut imprimer son journal, La Sentinelle. Décision qui sembler provoquer le mécontentement de La Quotidienne qui, conformément à sa manière de tourner en dérision les personnes et les situations qu'il considère peu digne de respect, met d'abord en scène son point de vue, suivi par une réponse imaginaire de Louvet dans laquelle il est censé se défendre, sa réplique ne fait en réalité qu'alourdir l'image ridicule que La Quotidienne veut lui coller.

« Les temps sont changés », oui, mais non pas les habitudes de certains hommes ni leurs mœurs ; de ces hommes, La Quotidienne spécifie Louvet et Marat dans son premier quatrain, pour avilir le premier tout en rappelant à son lecteur, chemin faisant, le caractère abject, du second. Ce procédé d'écriture en poésie, à deux protagonistes ou à trois parties est souvent utilisé dans le journal ; en d'autres termes, le journal ne s'en prend pas directement à l'objet de sa critique, mais convoque un autre ennemi, qui n'est pas censé être présent, pour doublement ridiculiser le premier par le biais du second. Cette stratégie peut parfois être transitive à deux protagonistes instrumentalisés afin de critiquer un troisième protagoniste qui est en réalité le premier objet de critique. Dans le premier quatrain, Louvet est le premier objet de critique, mais le journal convoque l'image de Marat, également un ennemi juré du journal, afin d'insister sur la laideur des caractères du premier tout en rappelant celle du second. Louvet ne mérite donc jamais que des locaux d'impression lui soient accordés, mais que faire, se demande le journal, si « les temps sont changés », ou plutôt dégradés ! Il y a quelques années, ajoute le journal, même Marat ne jouissait pas de ce droit, car il était contraint de voler son local afin d'imprimer son journal, *l'Ami du peuple* ; aujourd'hui, Louvet, sans avoir besoin d'être voleur (donc comme Marat) bénéficiaire en douceur (« avec décences ») d'un droit qui ne doit pas être le sien. Les temps sont réellement changés !

La réponse de Louvet représente une stratégie identique à l'épigramme de Chénier, c'est-à-dire que La Quotidienne fait parler Louvet dans une réponse naïve et maladroite, une sorte de confession détournée qui donne l'effet contraire à ce que Louvet a été supposé livrer par son aveu. Louvet avoue qu'un local lui a été donné mais, ajoute-t-il, il en a le droit car, depuis qu'il exerce le métier de journaliste et imprime sa feuille, « *[il n'a jamais eu] de presse* ». À l'instar de l'épigramme de Chénier donc, où l'on a joué sur le double sens, d'un seul mot, La Quotidienne reprend la même technique de syllepse pour jouer sur le sens du mot « presse », le local dans le sens voulu par la pseudo-réponse de Louvet, mais le succès de l'écrivain et journaliste Louvet dans le vrai sens voulu par La Quotidienne.¹ Louvet n'a jamais eu de presse, c'est-à-dire qu'il n'a jamais eu d'audience pour ses ouvrages ni pour son journal. La Quotidienne met l'accent sur la nature fragile, quasi factice, d'une activité journalistique et littéraire de Louvet, qui ne doit pas être prise au sérieux car elle n'a pas le mérite de faire partie du monde de la presse ni de celui de la littérature.

Les pseudo-réponses, de Chénier et de Louvet, s'ajoutent en conséquence aux procédés littéraires et stylistiques utilisés dans La Quotidienne dans sa lutte inlassable contre ses rivaux idéologiques. Donner la parole à celui que l'on ne veut pas entendre, mais donner en même temps notre parole à celui qui voulait sûrement dire autre chose, est un autre procédé du journal qui s'ajoute à la parodie et autres techniques, fidèle aux apparences démocratiques qui permettent à l'autre de parler, lui reconnaissent ce droit, mais surtout fidèle à l'envie réelle de ne lui octroyer ce droit que pour le ridiculiser, le rabaisser.

¹ Selon le Dictionnaire de l'Académie : « on dit d'une étouffe ou d'une autre marchandise qui se débite bien que la presse y est. On dit d'un prédicateur extrêmement suivi, que la presse y est, qu'il a la presse. »

L'avant-dernière forme brève de notre corpus paraît dans la dernière livraison du mois d'août 1795 (le 31 août) et met en scène les réflexions d'un « poète sans-culotte » qui s'indigne contre une certaine loi imposant les cheminées. Un aspect d'étrangeté enveloppe le poème ; d'abord la loi en soi qui révèle une tendance excentrique et incompréhensible des lois promulguées par la Convention, laquelle La Quotidienne signale régulièrement pour critiquer la performance législative de cette assemblée. Il y a ensuite la bizarrerie du choix du poème à propos d'un tel sujet, alors que la poésie était, notamment dans le siècle de Louis XIV et la littérature classique, un genre littéraire noble réservé aux grands sujets humains. L'objectif du poète, anonyme, est de mettre en lumière le caractère bizarre de ce type de lois en faisant lui-même un poème aussi étrange, voire drôle, que la loi de l'impôt elle-même.¹ Voilà pourquoi que le poème suivant s'intitule *Boutade d'un poète sans-culotte*.

Bien que nous n'excluons évidemment pas l'hypothèse que ce court poème soit l'œuvre du rédacteur de La Quotidienne lui-même, le poème peut toutefois être effectivement écrit par un poète sans-culotte qui l'a envoyé au rédacteur. Nous avons vu, dans la section consacrée aux formes longues de poésie de La Quotidienne, une épître écrite et envoyée au journal par un poète sans-culotte (intitulée *Sur ma vieille culotte*) qui paraît le 5 septembre donc 5 jours après notre boutade en question. Est-il possible qu'il s'agisse du même poète sans-culotte, auteur des deux poèmes ? Nous nous contentons de poser la question, n'étant pas en mesure d'y apporter une réponse pour le moment, et passons à la lecture de la boutade avant d'en expliquer les vers.

« *Boutade d'un poète sans-culotte.*

Certains manipulateurs [*sic*] de lois
Prétendent que ma cheminée
Doit être soumise à des droits.
Quelle entreprise forcenée !
Chez qui n'a ni charbon, ni bois,
Mettre un impôt sur la fumée !² »³

Pourquoi une boutade, et que veut dire ce terme ? Quand on dit boutade, nous pensons à un jeu de mots ou à une plaisanterie, nouvelle ou traditionnelle qui consiste principalement à montrer le paradoxe entre deux concepts contradictoires. C'est une « *saillie d'esprit originale*, imprévue et souvent proche de la contre-vérité. [Ou un] trait de mauvaise humeur, un caprice.⁴ » Cette définition nous rapproche de celle de l'ironie ou de l'antiphrase, où l'on dit une chose pour signifier une autre, ce qui nous transporte en même temps dans le domaine de la satire, incessamment déployée par La Quotidienne en matière de poésie, procédé satirique qui va également faire l'objet de l'épître du poète sans-culotte publiée le 5 septembre, et dont le modèle imité est la satire de Voltaire. Quoique souvent amusante, une boutade peut parfois couvrir un caractère pour le moins négatif et devient un « transport *d'esprit sans raison*, et avec impétuosité.⁵ » En littérature, la boutade ne paraît pas incapable de former un genre à

¹ Rappelons-nous l'impromptu inséré dans la livraison du 19 mars, intitulé : *À l'occasion du décret relatif à la chasse aux loups*.

² Le mètre est l'octosyllabe.

³ La Quotidienne. N° 194, 31 août 1795. p. 3

⁴ <http://bit.ly/2cLeq4Q>

⁵ *Dictionnaire universel français et latin [...]*. Paris, la Compagnie des libraires associés, 1752. p. 1821

part, malgré un léger mélange qui s'interpose toujours avec la satire ; elle est « une pièce à tendance satirique de brève durée [...] »¹, donc parfaitement adéquate pour un nombre déterminé de vers auquel l'on a donné le qualificatif de forme brève de poésie qui n'est pas une forme rare dans La Quotidienne de l'an III.

Si nous voulons donc reformuler ce que nous venons de dire pour redonner une définition de la boutade, le genre poétique, nous pouvons dire qu'une boutade en littérature est un acte (de parole ou autre) qui contredit le cours normal ou habituel des choses par son originalité et l'effet de surprise ou d'étonnement qu'il cause chez le récepteur. C'est un acte spontané, donc non réfléchi et constitue de ce fait une dérive de la satire qui est délibérée et réfléchie. C'est en conséquence une insertion à vocation satirique – mais qui se distingue par son instantanéité et sa spontanéité –, qui exprime la surprise mais à la fois le mécontentement et la capacité de l'exprimer d'une manière ironique. L'originalité de la boutade en question provient justement du fait qu'elle n'est pas normalement poétique, ce qui avance encore une fois l'importance accordé par La Quotidienne à la poésie et justifie la prédominance des écrits poétiques sur les autres formes littéraires parues dans le journal.

Le sujet de la boutade poétique en question consiste à expliquer l'absurdité des lois de la Convention ; le paradoxe de la boutade provient de l'écart entre la loi qui taxe les cheminées et la dure réalité d'un citoyen, sans-culotte, dont l'extrême pauvreté ne lui permet déjà pas d'acheter de quoi allumer sa cheminée. L'octosyllabe de la boutade donne aux vers une allure agile qui correspond à une idée assemblant sérieux et ironie, amertume et moquerie. La critique du poète sans-culotte² porte sur les députés auteurs des lois fanatiquement abusives : « Quelle entreprise forcenée », le poète semble ne pas comprendre s'il s'agit d'une loi décidée qui taxe les demeures à cause de leurs cheminées, ou qu'il est question d'une plaisanterie de la part de ceux qui ont proposé la loi en question ! Donc, tout se passe comme si on avait affaire à une double boutade, celle des députés qui proposent les lois irréalistes, et celle du poète sans-culotte qui n'assimile pas l'idée d'un impôt sur quelque chose qui ne possède pas ! Une boutade, si elle nous semble parfois excentrique et anormale, elle contient « comme toutes les boutades, [...] une part de vérité³ », et la vérité dont La Quotidienne – cette fois par la voix d'un sans-culotte – ne se lasse jamais de convaincre ses lecteurs, est celle d'une Révolution « forcenée » et d'une assemblée agonisante (la Convention) dont les représentants sont excessivement paradoxaux et l'originalité peu amusante ...

14- Machiavel en poésie

La dernière forme brève de notre corpus (de l'an III et l'an IV) va paraître dans la livraison du 19 septembre 1795, elle porte un accent philosophiquement moqueur, car l'idée des vers à venir est inspirée d'un des théoriciens politiques, un des précurseurs de la définition de la politique, une définition souvent contestée en termes de vertus générales : Machiavel. Le poète anonyme semble être influencé, comme tant d'autres, par la conception de Machiavel de la politique, notamment l'enjeu que ce dernier soulève entre les circonstances imprévisibles dont l'homme est objet, et la réaction que ce même homme y oppose. C'est cet enjeu entre la fatalité de l'imprévisible et la volonté de réaction que l'homme exprime par son action qui définit la politique selon Machiavel. Ce que certains considèrent comme paradoxe entre l'action entreprise et l'action attendue se définit chez Machiavel par la capacité à saisir une

¹ TREMBLAY Rémy, LEVASSEUR Jean (éd. scientifique). *Aux Chevaliers du nœud coulant* : poèmes et chansons. Québec, Presses de l'Université Laval, 2007. p. 375

² La définition du mouvement sans-culotte, ou de la sans-culotterie, a été donnée lors de l'étude de l'épître intitulée *Sur ma vieille culotte*.

³ MAIGRON Louis. *Le Romantisme et la mode* : d'après des documents inédits. Genève, Slatkine, 1911. p. 140

occasion lorsque celle-ci se présente. Les explications par Machiavel des lignes principales de l'art politique ne sont pas suffisamment convaincantes pour le poète de La Quotidienne qui, après avoir lu Machiavel, entame ses vers sur la notion du peuple à partir des pensées du philosophe :

« *Définition du peuple, par un poète qui a lu Machiavel.*

Je suis tout et je ne suis rien ;
Je fais le mal, je fais le bien ;
J'obéis toujours quand j'ordonne ;
Je reçois moins que je ne donne ;
En mon nom l'on me fait la loi,
Et quand je frappe, c'est sur moi.¹ »²

Machiavel, connu universellement comme l'auteur de l'ouvrage *Le Prince* (1513), est également un écrivain littéraire et auteur de poèmes et de pièces de théâtre ; ses *Capitoli* (les chapitres en italien) sont fameux pour avoir traité en vers et en prose les questions de sa philosophie. Il n'est donc pas étonnant qu'un poète du XVIII^e siècle s'inspire de la littérature et de la philosophie de Machiavel pour s'exprimer sur une des notions les plus importantes de la politique de sa nation, à savoir la notion du peuple en France pendant et après la Révolution.

À la lecture des vers ci-dessus nous nous demandons si l'image du peuple présentée est négative ou positive ou, autrement dit, si le peuple est ici souverain ou victime de l'illusion de sa souveraineté. L'idée du paradoxe revient ici entre deux personnalités – la même dualité constante entre deux opposés dans la littérature de La Quotidienne – d'un peuple actif mais qui subit, et émetteur d'ordres mais qui les reçoit après. Où se situe donc ce peuple à double identité parmi les quatre *Capitoli* de Machiavel : celui de l'Occasion, de la Fortune, de l'Ingratitude et de l'Ambition ? Les quatre attitudes de l'être humain selon Machiavel ne recouvrent pas le collectif mais l'individuel ; ainsi les quatre *Capitoli* s'intéressent en priorité au noyau social, à savoir l'individu, et non pas au résultat de la réunion de ces noyaux, à savoir le peuple.

L'image du peuple, tel qu'il paraît dans la poésie publiée dans La Quotidienne, correspond davantage à l'idée d'une ignorance populaire, ou d'une naïveté populaire³, qui est à mettre en contraste avec la clairvoyance du pouvoir (Serge Audier, op.cit.). L'idée d'un peuple aveugle et impuissant, incapable de prendre en charge ses propres affaires quotidiennes comme de défier le pouvoir du Prince, recoupe une des faces de l'idéologie de La Quotidienne qui ne s'est jamais exprimée avec des termes confiants à l'égard du peuple. Nous avons vu son argumentation lorsqu'il était question de prouver que le peuple ne constitue pas une seule unité, et que la différence entre riches et pauvres est naturelle, recourant à J. J. Rousseau pour appuyer ses idées. Toujours invoquant Rousseau à la rescousse, La Quotidienne plaide pour

¹ La Quotidienne emprunte la forme de *l'énigme* (uniquement la forme car elle donne la réponse de la soi-disant énigme dans le titre), répandue dans le *Mercur* de France, qui consiste à associer dans son texte des caractères opposés d'un même objet/homme.

² La Quotidienne. N° 203, 19 septembre 1795. p. 2

Se torturer soi-même, ou être le bourreau de soi-même, se trouve dans la pièce du poète latin Térence, intitulée *l'Heautontimoroumenos*, représentée en 163, qui met en scène la vie rude et la solitude qu'un père s'impose après avoir contraint son fils à partir. Baudelaire, afin d'exprimer sa solitude lui aussi, intitule *Heautontimoroumenos* un des poèmes de son *Spleen* et idéal des *Fleurs du mal* :

« Je suis la plaie et le couteau ! Je suis le soufflet et la joue ! Je suis les membres et la roue, Et la victime et le bourreau ! ».

³ AUDIER Serge. *Machiavel, conflit et liberté*. Paris, J. Vrin, 2005. p. 218

une obéissance du peuple aux lois, celles-ci étant l'œuvre de son souverain : ce dernier est, à l'encontre de Rousseau, le Roi pour La Quotidienne et, dans le cas de Machiavel, le Prince.

Le paradoxe dont nous avons parlé un peu plus tôt, et qui semble une idée dominante dans la poésie de La Quotidienne, est celui d'un peuple fort et faible à la fois : « Je suis tout et je suis rien », d'où la nécessité d'une autorité extérieure (celle du Prince, ou du Roi) qui soit capable d'encadrer le pouvoir du peuple et de s'adapter aux changements de ses circonstances. C'est le pouvoir du Prince qui assure une obéissance volontaire du peuple tout en lui garantissant le sentiment, pour ne pas dire l'illusion, de sa liberté : « *J'obéis toujours quand j'ordonne.*¹ »

Est-ce finalement pour dire que le poème en question méprise le peuple ou rabaisse son mérite ? La Quotidienne se contente déjà de publier les vers d'un certain poète dont elle ne révèle pas l'identité, elle ne prend donc pas à son compte la responsabilité de l'énoncé poétique mais en fait simplement la publication. Ce qui ne signifie pas forcément que la poésie en question soit satirique du peuple qui en est l'objet ; c'est une poésie qui se contente à son tour d'extérioriser une réalité de ce composant national de première importance ; il s'agit d'une réalité à double tranchant, par laquelle le peuple se définit par la force et l'aptitude comme par la fragilité et l'ignorance. Ce poème paraît prendre du recul par rapport aux autres poèmes satiriques qu'on a vus jusqu'à présent ; la nécessité de mieux comprendre le peuple pour mieux lui proposer les bons modes de vie et de politique est approuvée par Machiavel et par La Quotidienne. Le peuple est le début et la finalité des lois, qui sont faites « en son nom » et auxquelles il est invité à « obéir ». La prudence doit être sa devise, car son action commence et se termine par lui, il en est le premier responsable et la première victime : « *Et quand je frappe, c'est sur moi* ».

Un extrait de la comédie intitulée la Tactique des cannibales, inséré dans livraison du 15 juillet de La Quotidienne, explique au lecteur comment ce journal considère le peuple et le rôle, indispensable, du gouvernement à le diriger.

« Le peuple se trompe, lorsqu'au lieu de se laisser conduire, il prétend diriger la portion gouvernante de l'état, les gens instruits, les bons administrateurs, les gens des lettres, etc. Puisque l'erreur est le partage du peuple, au moins ne lui laissons plus celle qui rend cruel et féroce. Désabusons-le des promesses mensongères, des illusions chéries, des chimères dont on le repaît depuis 5 à 6 ans. Débarrassons-le des chaînes de la plus rude, de la plus insupportable tyrannie, afin qu'il en charge ses enchanteurs, qui furent aussi ses bourreaux.² »

Nous arrivons donc au terme de cette section consacrée aux formes courtes de poésie dans La Quotidienne ; à la satire et l'ironie particulièrement réservées à la critique des ennemis habituels du journal, s'ajoute une manière de description par laquelle les ennemis sont représentés verticalement, de haut en bas. La Quotidienne les destine à un creux obscur et profond dans un mouvement de chute continue. Ses amis, en revanche, sont désignés par un sens inverse, de bas en haut, qui ne s'arrête qu'aux cieux paradisiaques, promis aux Hommes vertueux. Cette intrusion de l'espace dans la qualité descriptive de la poésie courte de La

¹ C'est aussi l'image du peuple naïf, ou le « peuple mouton », rappelons nous les vers publiés dans la livraison du 30 mai : « *Et que rien n'est plus sot que le peuple mouton.* »

² La Quotidienne ou Le Tableau de Paris. N° 147, 15 Juillet 1795. p. 2

Quotidienne ajoute de la richesse aux procédés littéraires du journal, et enracinent dans l'imagination du lecteur la valeur dont jouit chaque personnage décrit par la poésie qui lui est consacrée.

Avec la fin de cette section, nous nous approchons de la fin de du premier chapitre de la troisième partie qui porte sur la poésie ; la dernière section va porter sur la poésie traduite dans *La Quotidienne*, c'est-à-dire les vers à la base écrits dans une autre langue que le français et traduits, ou adaptés, avec de légères modifications par *La Quotidienne*. Donc, relativement, de la parodie traduite, ce qui peut constituer une extension de la parodie des formes courtes dont nous avons étudié plusieurs exemples.

4. Vers traduits dans *La Quotidienne*

1- Le patriote plumé

Trois poèmes traduits paraissent dans notre corpus, dont le premier est publié dans la livraison du 19 avril 1795. Le texte original en est en hollandais, le poème a été trouvé accroché sur un arbre de la liberté à Amsterdam, avec « un oiseau plumé », cloué sur le même arbre. Avant de lire la traduction du poème et l'adaptation qui en a été faite par un poète français, commençons par un aperçu historique succinct de l'histoire de la Batavie en 1795 et le rapport que les Hollandais ont entretenu avec la Révolution française à cette période-là.

Ce que nous retenons principalement des deux dernières décennies du XVIII^e siècle en Hollande, c'est bien entendu la révolution batave. La révolution batave est le nom donné à l'ensemble des émeutes qui ont eu lieu de 1780 à 1798, période pendant laquelle les bataves – influencés par les idées des Lumières – entament deux révolutions ; la première est matée par les Prussiens qui stabilisent le pouvoir du Stathouder en place. La deuxième, enclenchée en janvier 1795, profitant de la guerre déclarée par l'armée révolutionnaire de la République française contre les Provinces-Unies, réussit à mettre fin à l'ancien régime du Stathouder et à établir la République batave, alliée de la France jusqu'en 1813. L'objectif de la République française à l'époque est d'élargir les frontières de son expérience révolutionnaire ainsi que le modèle de liberté établi à la suite de la Révolution de 1789. Combattre la tyrannie des monarchies européennes et imposer par la force militaire la République dans les pays conquis, ces objectifs ne sont qu'une autre chimère selon *La Quotidienne*¹ ; celle-ci a souvent tourné les symboles de la République en dérision, comme l'arbre de la liberté sur laquelle nous revenons plus loin dans le chapitre consacré à la prose. *La Quotidienne*, idéologiquement hostile à la Révolution de 1789, ne l'est pas moins à l'exportation de cette expérience en Europe, d'autant plus que cette feuille a toujours prôné l'importance de l'Europe en tant que dimension géographique, commerciale et historique incontournable de la France.

C'est sur cet arbre de la liberté que l'oiseau plumé et le poème ont été trouvés, c'est donc à travers ce symbole révolutionnaire que nous allons lire le message des contre-révolutionnaires hollandais adressé à leurs adversaires.

« À Amsterdam, un oiseau plumé a été cloué à un des arbres de la liberté, avec ces quatre vers :

De vogel le gepluckt ;
De verren syn gevlogen ;
De prins word onderdruckt ;

¹ Comme l'égalité parfaite entre riches et pauvres, la propriété collective, etc.

De patriot bedrogen.

Cela veut dire : L'oiseau est plumé, les plumes se sont envolées ; le prince a été opprimé, et le patriote est trompé. Voici comment un rimailleur l'a rendu en français :

Il est plumé, le bel oiseau :
Le vent en emporte la plume ;
Le prince est mis sous le marteau,
Le patriote sur l'enclume.¹ »

Les nuances entre le texte hollandais et la version française du poète anonyme sont subtiles, le tout tourne dans l'orbite du symbolisme, encore un procédé important suivi dans les écrits littéraires du journal. L'image d'un oiseau plumé fait allusion à un recul – pour ne pas dire une défaite totale même si c'était le sens voulu par le poète – du projet républicain et révolutionnaire en Batavie, semblable au recul, selon les réactionnaires français, que la Révolution française a connu après le 9 Thermidor. Saisir les nuances s'avère délicat car les deux textes correspondent à une relation réciproque entre la France et la Batavie, qui ont la Révolution en commun. Dans le texte, comme dans l'adaptation (la traduction), le prince et le patriote tombent sous l'acharnement d'une mauvaise destinée ; le patriote semble tout de même davantage victime de son sort que l'est le prince. « Trompé » par les idées républicaines dans le texte batave, le patriote va devoir subir le choc du marteau et celui d'un affrontement patricide avec son prince dans le deuxième texte : « Le prince est mis sous le marteau, Le patriote sur l'enclume ».

Entre l'enclume et le marteau se résume l'histoire du peuple batave qui a eu le malheur, pense La Quotidienne, de se rebeller contre son roi (le stathouder), car l'issue de cette imitation du modèle révolutionnaire français ne satisfait ni le peuple ni le pouvoir. Cette réalité, dont certains Bataves prennent conscience, s'exprime par la poésie, une poésie toutefois violente et insolente. La presse, dont notre journal est un des organes à l'époque, se charge de la propagande de cet acte étrange de littérature qui a eu lieu à Amsterdam, sur un arbre de liberté sur lequel on accroche d'habitude depuis 1789 des cocardes tricolores et des bonnets phrygiens, non des oiseaux plumés et de la poésie ! Le symbolisme qui s'exprime par un oiseau plumé est réactionnaire à celui de l'arbre de liberté, symbole de la liberté renouvelée.

Soboul nous parle du jeu du symbolisme dans le contexte de la Révolution. Ici, ce jeu des symboles serait utilisé par le poète anonyme pour répondre à l'usage intense de la Révolution des symboles ; l'arbre de la liberté est un symbole révolutionnaire, planté et surveillé, embelli de cocardes et de rubans et béni par le clergé constitutionnel.² L'arbre de la liberté devient un signe d'attachement politique à l'esprit de la Révolution, et son abattage constitue un acte antirévolutionnaire condamné à punir ; il correspond, sémiotiquement, à l'opposition entre le modèle d'un temps linéaire, celui de la tyrannie qui conduit à la mort, et d'un temps cyclique qui est censé mener à l'incarnation de la liberté éternelle.

Puisqu'on est en train d'élargir l'interprétation symbolique des vers bataves, dont l'intention et la portée correspondent à ceux du poète français dont il publie l'adaptation en français dans La Quotidienne, nous nous demandons pour quelle raison un symbole non moins important n'est pas présent dans ce tableau. Il s'agit du coq gaulois, à la place duquel

¹ La Quotidienne ou Le Tableau de Paris. N° 60, 19 Avril 1795. p. 4

² Soboul, Dictionnaire historique de la Révolution Française, p. 30

un oiseau se dresse sur l'arbre de la liberté. Le coq gaulois¹ est un symbole lui aussi de la Révolution car il surveille avec vigilance la liberté naissante, dont l'arbre sur lequel il se dresse est l'incarnation de la rotation contraire à l'individualité dictatoriale de l'Ancien Régime. Dans son ouvrage intitulé *Les Emblèmes de la République*, Bernard Richer dit que le coq était reconnu comme symbole de la France à l'étranger, « une gravure hollandaise figure ainsi l'alliance des Républiques batave et française en 1795, avec le lion batave et le coq gaulois, aux côtés respectivement d'une femme-Liberté hollandaise à la pique surmontée du bonnet et d'un soldat français à la cocarde brandissant un drapeau tricolore.² », il n'est pourtant ici question ni d'un lion ni d'un coq, mais d'un oiseau plumé qui n'est ainsi plus capable de s'envoler. L'éventuel remplacement du coq par un oiseau n'aurait pas pour but de ridiculiser le coq comme symbole, car le coq est depuis longtemps un des symboles de la France et n'est pas apparu avec la Révolution ; cette substitution symbolique vise à sensibiliser les Français et les Hollandais à la fragilité dans laquelle se trouvent respectivement leurs nations à cause des troubles des révolutions. La vigilance française et la force batave, signifiées par le coq et le lion, sont remplacés dans la poésie batave et la poésie française par l'impuissance d'un oiseau plumé et la tragique destinée d'un citoyen, patriote, qui se trouve entre l'enclume et le marteau de la Révolution. L'octosyllabe du quatrain français le rapproche plus d'une chanson qui peut être chantée pour célébrer une victoire, tandis que c'est la défaite que La Quotidienne voulait fêter ici, celle de l'expansion révolutionnaire dans le territoire et la conscience publique des Hollandais, de la même manière dont elle a échoué dans ceux de leurs voisins français.

2- Mentor

Le deuxième poème dans la section de la poésie traduite paraît dans la livraison du 13 mai 1795, il s'intitule Traduction libre du discours de Mentor.³ Ni le recours à des exemples de l'antiquité pour établir des comparaisons avec l'actualité sous la Révolution, ni les sentiments de colère à cause d'une trahison dont La Quotidienne estime que le trône en France a été victime, ne sont nouveaux dans notre feuille. Le journal s'inspire systématiquement de l'antiquité mythologique et insiste à comparer la dernière famille royale en France à une panoplie de personnages, dont Ulysse dans la poésie en question. Le poème est donc une Traduction du discours de Mentor, l'ami d'Ulysse et le précepteur de son fils Télémaque ; la traduction est faite par « une abonnée » de La Quotidienne que celle-ci, comme pour les autres courriers de lectrices, ne nomme pas. Or, le discours de Mentor qui se trouve dans *l'Odyssée de Pope*, livre deuxième, ainsi que la « traduction libre » de ce discours ont été déjà publiés dans le Journal de la Cour, dans la livraison 19 parue le 19 mars 1791. La Traduction du Journal de la Cour et de la Ville porte la signature de Madame de L. V.⁴, à laquelle correspond parfaitement la traduction libre que La Quotidienne prétend être celle de l'une de ses abonnées. Deux hypothèses à ce stade : soit La Quotidienne ignore délibérément la vérité et recueille des contributions antérieures parues dans d'autres journaux sans le dire,

¹ Le coq est emblème de la France car il fait référence aux origines gauloises des Francs, les deux mots de Gaulois et de Coq se disant en latin de la même façon (gallus).

² RICHARD Bernard. *Les Emblèmes de la République*. Préface d'Alain Corbin. Paris, CNRS, 2012.

³ Homère. *The Odyssey of Homer: Translated from the Greek*. Alexander Pope et al. (trad.). (liv. 2). London, printed for Henry linton, 1752. p. 261-274

⁴ Selon A. Alex. Babrier, dans son Dictionnaire des ouvrages antonymes, il s'agit de Mme L. Vildé. Et selon Marie Prudhomme, dans sa Biographie universelle, il s'agit de « VILDÉ (madame de), romancière agréable », femme auteur de plusieurs ouvrages (comme Adolphe et Zénobie, ou les Crimes de la jalousie) en 1801, 1803, 1805, et 1813.

PRUDHOMME Louise Marie. *Biographie universelle et historique des femmes célèbres mortes ou vivantes*. Vol. 4. Paris, Lebigre, 1830. p. 400

hypothèse que soutiennent certaines critiques contre ce journal (comme celle de Hatin¹) qui l'accusent de manque de créativité et de pillage. Soit – deuxième hypothèse – que la même lectrice a été abonnée au Journal de la Cour et de la Ville et ensuite à La Quotidienne, et qu'elle a envoyé sa traduction deux fois à deux journaux différents avec quatre ans d'écart. Hypothèse qui peut sembler au lecteur moderne assez peu vraisemblable ...

Nous allons à présent, avant de procéder comme d'habitude à un commentaire des idées, lire le discours de Mentor, d'abord tel qu'il a été publié en anglais dans le Journal de la Cour et de la Ville, puis sa Traduction libre qui le suit immédiatement dans le numéro 19 du même journal, la même traduction, complètement identique, va réapparaître dans le numéro 84, du 13 mai 1795, de La Quotidienne.

Discours de Mentor.
(Odyssée de Pope, Liv. 2).

Traduction libre

O! never, never more let King be just
Be mild in power, or faithful to his trust!²
Let tyrans [sic, tyrants] govern with an iron
rod,
Oppress, destroy, and be scourge of God...
Since he who like a father held his reign.
So soon forgot, was just and mild in vain!
True while my friend is griev'd, his griefs I
share.
Yet now the rivals are my smallest care;
They for the mighty mischiefs they devise.
Ere long shall pay ... their forfeit lives the
price.
But again [sic, against] you, o Greeks ! ye
coward train,
Gods! ... how my soul is mov'd with just
disdain!
Dumb ye all stand! ... and not one tongue
affords
His injur'd Prince the little aid of words!³

Ce discours va être suivi d'une Traduction
libre signée par Madame de L. V.

Oh que jamais, jamais le ciel n'offre à la terre
Un roi, qui désormais esclave de sa foi,
Ami de la justice et gouvernant en père,
Soumette son pouvoir à celui de la loi !
Nouveaux fléaux de Dieu, que des tyrans sauvages
Sous leur verge de fer oppriment les états ;
Qu'ils répandent partout la crainte et les ravages,
Puisque tant de vertus n'ont fait que des ingrats !
En vain dans tes sujets, ton cœur doux, équitable,
Ulysse, chercherait un ami véritable !
Ils semblaient tes enfants...pas un ne songe à toi.
Seul partageant tes maux, je ne m'occupe guère
De ceux dont les complots inspirent tant d'effroi.
Un jour viendra sans doute...il existe un tonnerre.
Mais vous, Grecs...peuple lâche ! Ah Dieux...ce n'est
que vous,
Pour lesquels mon mépris égale mon courroux.
Vous restez tous muets ! Il n'est pas une bouche
Qui de la voix du moins prêtant dans ses discours
A son prince outragé le trop faible secours
Ose annoncer un cœur que son injure touche⁴.

Par Madame L. V.⁵

Tandis que La Quotidienne a signé le même texte ci-dessus : « Par une Abonnée¹ » !

¹ Hatin parlait précisément, concernant les articles que La Quotidienne pillait aux autres feuilles, de son feuilleton intitulé Feuilleton des spectacles : « [...] Elle a eu pendant quelques temps un feuilleton in-8°, rempli le plus souvent d'extraits pris d'autres journaux, qu'elle pillait sans même les nommer, ce qui motiva de la part de ces derniers de nombreuses réclamations. »

Hatin, Histoire politique et littéraire de la presse en France, T. 7, p. 295-296

² Le texte anglais du Journal de la Cour et de la Ville ne respecte pas complètement la ponctuation ; voilà pourquoi nous remettons la ponctuation de Pope, en le soulignant.

³ Journal de la Cour et de la Ville. N° 19, 19 mars 1791. p. 4-5 <http://bit.ly/2bsmLsx> Rédacteur en 1791 : Guillaume Brune, futur maréchal d'Empire. <http://bit.ly/2cttUH5>

⁴ Les vers sont alexandrins.

⁵ Journal de la Cour et de la Ville. N° 19, 19 mars 1791. p. 5 <http://bit.ly/2bsmLsx>

Alors les thèmes en commun entre les deux situations historiques, c'est-à-dire entre la Grèce d'Ulysse et la France de Louis XVI sont évidents. À commencer par celui de la lâcheté qui est mise en relief, car Ulysse a été trahi, ses concitoyens, de qui il n'attendait que la fidélité que tout bon roi espère. La lâcheté surprend Ulysse, comme elle surprend plus tard Louis XVI, tous les deux vont se voir délaissés par leurs fidèles (ou ceux qu'ils croyaient tels). La déception est insoutenable, expliquée amplement par l'alexandrin des vers de la traduction : « *En vain dans tes sujets, ton cœur doux, équitable, Ulysse chercherait un ami véritable !* » « *Mais vous, Grecs ... peuple lâche !* »

La femme auteur de la Traduction procède par antiphrase pour exprimer son amertume après cette ingratitude du peuple éprouvée par le roi, Louis XVI, comme l'a été autrefois dans l'antiquité éprouvée par le Prince, Ulysse. L'antiphrase consiste à manifester un soutien moral inébranlable à la dictature, car certains Hommes ne méritent pas que le sort leur accorde un bon et sage roi, fidèle à sa foi ; ces derniers, ces « ingrats », ne leur convient qu'un « tyran » qui gouverne son État d'une main de fer : les exemples de bonté et de sagesse des princes et rois n'ont servi qu'à aggraver la conséquence de l'ingratitude de leurs « sujets ».

Mentor, le bon et sage conseiller d'Ulysse et l'instructeur de son fils, ne change pas de rôle dans la traduction libre ; il reste, comme dans le texte original de Pope, l'incarnation de la voix de la raison qui manque aussi bien aux Grecs à leur époque qu'aux Français sous la Révolution. Le symbolisme de ce poème nous amène à poser la question de savoir si Mentor couvre symboliquement un personnage en soi sous la Révolution, ce dernier étant un (e) ami (e) du roi ou de la famille royale pendant la période qui a précédé la fuite du roi et de sa famille à Varennes et l'échec de leur tentative (du 20 au 22 juin 1791) ! Si ce n'est pas le cas, l'usage de la figure mytho-symbolique de Mentor vise donc principalement à mettre l'accent sur l'ingratitude des Hommes, dont le coût est parfois si cher pour leurs rois. La Traduction libre utilise l'alexandrin qui donne aux vers un aspect épique qui correspond aux chagrins et à la désillusion de Mentor face à la dure réalité de la lâcheté de son peuple (les Grecs).

À la fin de ce passage rapide sur la traduction libre du discours de Mentor, republiée par La Quotidienne après avoir paru dans le Journal de la Cour et de la Ville 4 ans plus tôt, nous constatons de nouveau l'intertextualité (dont nous avons développé la définition de la parodie avec de précédents exemples) récurrente dans La Quotidienne. La présence de plusieurs genres littéraires et procédés rhétoriques dans cette feuille montre sa volonté de perpétuer une continuité littéraire qui s'étend de la littérature mythologique ancienne jusqu'à la littérature classique du XVII^e siècle : la rupture advient avec les Lumières dont « le philosophisme » – pour parler comme Gallais – est un responsable majeur de la lâcheté des Hommes que blâme le journal, qu'il blâme par la voix d'une abonnée (toujours selon ses notes) dans la traduction en question.

3- Traduction des décemvirs

Les derniers vers traduits vont s'intituler « Traduction en vers libres » de ce que le journal dit être une lettre écrite par un des décemvirs à ses complices. Parler des décemvirs, que ce soit dans des articles idéologiques du journal ou dans des poèmes (« Sur Barère et ses chers confrères » ; « Stances sur la déportation des décemvirs »), constitue un élément comparatif utilisé par La Quotidienne pour associer dans l'imagination du lecteur, l'assemblée de la république romaine, composée de dix magistrats et réunie pour rédiger les lois, aux représentants français de l'Assemblée nationale (en l'occurrence la Convention nationale à partir de la proclamation de la République le 22 septembre 1795). Cette image a toujours été

¹ La Quotidienne ou Le Tableau de Paris. N°84, 13 mai 1795. p. 4

négativement présentée dans les articles de La Quotidienne, les décemvirs dans cette feuille sont synonyme du mal, de la méchanceté et de la dictature républicaine. Les articles où l'on parle des décemvirs ne sont donc pas rares, celui à venir va présenter une nouvelle satire des décemvirs français, car elle propose une traduction en vers libres de l'une des lettres d'un d'eux, lettre dont La Quotidienne ne précise pas, comme le plus souvent, les détails (auteur, date, lieu de trouvailles, etc.)

Force est de signaler ici, avant de passer à la lecture du poème, que ce procédé de traduction en vers libres dont La Quotidienne se sert à plusieurs reprises, peut représenter une évolution par rapport à celui de parodie pareillement utilisé par elle. La traduction en vers libres permet au traducteur une souplesse dans le poème traduit, contraire à un type monotone de poésie politique engagée dans La Quotidienne. La traduction libre, en même temps, n'engage celui qui fait la traduction qu'à un minimum de fidélité en rendant le texte de départ dans la langue du traducteur (contrairement à la parodie qui n'intervient que par des modifications minimales sur l'hypotexte), car l'auteur de la poésie de traduction libre s'intéresse davantage à l'idée qu'il veut rendre et non au texte original. Le traducteur, enfin, ou plutôt le poète traducteur se donne ainsi la liberté de se moquer de l'objet de sa traduction sans qu'il soit fidèle au texte original, qu'il vise à ridiculiser. Le traducteur en vers libres imite donc le texte dans une perspective satirique, qui est celle de La Quotidienne.¹

Voici la traduction en vers libre du fragment en question, par un certain Lucius Verax² :

*« Traduction en vers libres d'un Fragment de lettre d'un des
décemvirs à quelques-uns de ses affidés, par Lucius Verax.*

Quand la terreur nous est contraire,
Il faut détruire la Terreur ;
Quand la terreur est nécessaire,
Pour régner sans contradicteur,
Il faut rétablir la Terreur,
Et c'est ce que nous allons faire ...
Mais, Messieurs, pour y parvenir,
Il nous faudra beaucoup d'adresse ;
Car c'est un instrument qui blesse
L'imprudent qui veut s'en servir, etc.³ »⁴

La terreur est une arme à double tranchant, dit le décemvir à ses fidèles, dont il faut savoir se servir prudemment et intelligemment. Quand la terreur paraît opposée aux avantages du pouvoir, celui-ci doit la combattre, ce qui lui assure au passage le prestige d'un pouvoir ami des libertés et des droits. Tandis que, si la terreur s'avère une nécessité pour renforcer le pouvoir de l'autorité et balayer ses opposants, la terreur devient dans ce cas non seulement un devoir, mais une obligation. Le décemvir ne manque pas de clairvoyance, il s'aperçoit que l'arme de la terreur est « un instrument qui blesse », dans sa crainte le lecteur peut lire une allusion à une série d'échecs et de mauvaises et impétueuses décisions prises sous Robespierre, ce qui fait de la Terreur de ce dernier une période qui manque d'adresse, qualité que le décemvir demande à ses complices.

¹ Ce que Genette nomme « une charge » ; Palimpsestes, p. 41

² Lucius le vrai.

³ La Quotidienne ou Le Tableau de Paris. N° 150, 18 juillet 1795. p. 2

⁴ Il peut s'agir de la traduction d'un texte inexistant, afin de donner légitimité aux idées que comprend la traduction en question.

Le traducteur met en lumière bien entendu le manque de valeur chez les décemvirs qui se permettent un paradoxe flagrant en matière de gouvernance politique du pays : la Terreur est un instrument, elle est retournable dans la direction qui convient aux intérêts du pouvoir, les mœurs politiques n'y existent guère. La Quotidienne blâme en conséquence un pragmatisme hideux exprimé par les décemvirs (par extension les représentants républicains français tels qu'elle les considère), ce qui veut dire que le journal est toujours fidèle à sa ligne critique qui dépouille ses ennemis idéologiques de leurs valeurs et leur attribue une image abjecte. L'octosyllabe correspond à un rythme rapide et concis, il est approprié à une leçon brièvement exposée mais avec précision : une leçon de gestion politique des États, une leçon que les mœurs rejettent mais que le pragmatisme politique tolère, abrite et parfois adopte comme la sienne.

Nous arrivons ainsi à terme de ce premier chapitre de la troisième partie, dans lequel nous avons essayé d'expliquer les tendances littéraires et idéologiques des vers publiés dans le corpus de La Quotidienne. Parodie et adaptation d'œuvres classiques ou antiques, se manifestent comme les deux caractères les plus marquants de la poésie de l'an III et de l'an IV de ce journal, celui-ci apparaît comme un recueil poétique dans lequel réapparaissent d'anciennes productions sous de nouvelles figures, modifiées en fonction du contexte politique et de l'orientation du journal.

La poésie, aussi bien au niveau de la quantité des textes publiés qu'au niveau de leur contenu, est la forme littéraire la plus présente dans notre corpus de La Quotidienne. Les statistiques nous disent que 50 morceaux en vers sont publiés dans notre corpus, que ce soit en forme brève, longue, musicale ou traduite, ce qui constitue un important chiffre par rapport à l'ensemble des livraisons de ce corpus (264) et en considération du format (in-4°) du journal. Force est de rappeler les difficultés de classification des écrits littéraires, qui se sont imposées lors de l'élaboration du corpus : certains articles se composent de vers mais, parce qu'ils portent le titre de Fable par exemple, ont été classés dans le chapitre consacré à la prose, faisant ainsi le titre l'emporter sur le contenu. Certains écrits peuvent bien donc basculer dans l'une ou l'autre catégorie, nous avons cependant essayé de garder l'homogénéité des catégories pour faciliter au lecteur la liaison d'idées entre les différents écrits littéraires du journal.

L'étape suivante de notre troisième partie va porter sur la prose, comprenant des genres comme les fables, les récits, les dialogues, les apologues, les allégories, etc. Le chapitre prosaïque ne va être ni moins colossal ni moins intéressant que le chapitre de poésie que nous venons de lire, il ne va pas être non plus moins explicatif de l'idéologie, non seulement de La Quotidienne, mais aussi de l'ensemble du courant contre-révolutionnaire de l'époque.

Deuxième chapitre : La prose dans *La Quotidienne*

La prose est l'énoncé qui ne se soumet pas aux règles de la versification de la poésie. Cette définition est pourtant généraliste et ne permet qu'une classification superficielle de la prose par opposition aux vers, car « il y a des vers qui se rapprochent de la prose et une prose qui se rapproche des vers.¹ » Dans ce sens on a des notions comme « la poésie dialoguée, [qui est celle du] théâtre en vers. Le dialogue y apparaît soit sous *forme de répliques vers à vers*, [...] La poésie dialoguée se retrouve à toutes les époques sous des formes diverses² » ; c'est ainsi que l'existence des vers, même soumis aux lois des rimes ne nous contraindrait pas toujours à les classer obligatoirement sous le titre de poésie. Le théâtre et la prose font ici une ingérence et confondent légèrement le statut de poésie qu'on est habituellement mené à donner à tout texte écrit en vers. De l'autre côté, il y a « la prose poétique, [qui] *n'utilise pas la forme de la poésie versifiée, mais qui lui emprunte vaguement quelques échos à d'autres composants* (expression de sentiments, vive sensibilité, spectacles exaltants, etc.) et qui soigne *particulièrement l'équilibre rythmique des phrases*.³ »

Ainsi prose et poésie se chevauchent et sont parfois pris l'une pour l'autre ; si nous entamons le deuxième chapitre par cette introduction sur l'interférence entre les deux genres, c'est parce que le lecteur de la présente recherche va être confronté à lire, dans le chapitre de la prose, des vers de poésie et des dialogues poétisés (ou des poésies dialoguées). Nous revenons ainsi sur la question de la catégorisation des écrits littéraires dont nous avons parlé à plusieurs reprises, pour insister sur le caractère prosaïque que le titre de l'écrit donne à son contenu. Une conversation entre deux personnes, à titre d'exemple, même si elle est faite en vers rimés, va être ajoutée à la catégorie de la prose, d'autant plus quand le titre est dialogue.

Le dialogue peut constituer un genre littéraire, car un « ouvrage littéraire en forme de conversation⁴ » est aussi un dialogue ; puisqu'une conversation, ou un dialogue, sont des types de prose parlante, la versification les embellit pour qu'ils correspondent à un niveau littéraire convenable à un journal. En conséquence, les écrits portant le titre de dialogue, allégorie, énigme, apologue, et naturellement récit ou conte, vont être étudiés dans le cadre de ce chapitre prosaïque. Le seul genre qui nous aura posé un point d'interrogation de classification, en prose et en poésie, est celui de la Fable, vu que certaines fables du journal sont écrites en vers alors que les autres le sont en prose. Étant donné que la majorité des fables sont en prose, qui ne se rapprochent d'ailleurs de la poésie ni par les phrases rimées ni par les figures de style employées, les fables vont être également étudiées dans ce deuxième chapitre.

¹ VEGLIANTE Jean-Charles. *De la prose au cœur de la poésie*. Paris, Presse Sorbonne Nouvelle, 2009. p. 38

² Charpentreau, *Dictionnaire de la poésie française*, p. 251, 253

³ Ibid.

⁴ LITTRÉ Émile. *Le Nouveau Littré*. Édition augmentée et mise à jour. Paris, Garnier, 2007. p. 500

1. Dialogues et récits-dialogues

1- Robespierre et le bourreau

Nous allons suivre l'ordre chronologique dans notre étude des dialogues parus dans *La Quotidienne*, que nous commençons par un dialogue imaginé, en vers, paru le 9 mars 1795, entre Robespierre et un tortionnaire chargé d'exécuter les victimes sous la Terreur. Le dialogue tourne autour de l'efficacité de la guillotine dont se plaignait le bourreau. Robespierre n'est pas du même avis, et il a ses propres raisons qu'il développe à son interlocuteur :

« *Dialogue entre Robespierre et un bourreau*

LE BOURREAU

Il faut un supplément à la sainte machine,
Elle agit lentement, et c'est un grand défaut.

ROBESPIERRE

Eh ! Que ne parlais-tu ! N'ai-je pas un *Billaud*.
Non, *Billaud* à lui seul vaut une guillotine.¹ »

Le dialogue comprend donc le bourreau et Robespierre, mais un troisième personnage apparaît aussi au centre du dialogue : Billaud-Varenne. Jacques Nicolas Billaud-Varenne (1756 – 1819, nous redonnons brièvement sa biographie), l'un des acteurs de la Révolution les plus ardents ; révolutionnaire inflexible, accusé d'avoir participé aux massacres de septembre 1792. Son profil brouille le paysage révolutionnaire ; il a réclamé la condamnation de Danton et a été soupçonné d'être l'un des responsables de la mort de Robespierre. La séparation entre lui et Robespierre devenant plus tangible, il essaie toutefois de se réconcilier avec le triumvirat (Robespierre, Saint-Just et Couthon), tentative qui ne dure pas longtemps, car Billaud-Varenne va accuser Robespierre le 9 Thermidor de vouloir établir la Terreur. Il devient par la suite lui-même visé par la réaction thermidorienne, car on le soupçonne de vouloir succéder au tyran. Sa réputation d'extrémiste est due à son entrée au Comité de salut public et à ses convictions publiquement annoncées, qu'aux grands maux il ne convient pas d'adopter les demi-mesures.²

Redouté par la Convention thermidorienne, comme un danger du retour de la dictature révolutionnaire de la gauche, il est décrété d'accusation le 2 mars et condamné à la déportation avec d'autres comme Barère et Collot-d'Herbois (voir, dans le chapitre précédent, *Sur Barère et ses chers confrères et Stances sur la déportation des décemvirs*). Le dialogue paraît le 9 mars, donc une semaine après la décision de la Convention d'accuser Billaud-Varenne d'être un affidé de la Terreur ; notre feuille revient sur l'événement pour accentuer l'accusation de l'opinion publique contre un personnage de la Révolution non moins dangereux que Robespierre lui-même selon l'opinion de la feuille. Le dialogue fictif entre Robespierre et le bourreau a pour but de mettre l'accent sur la cruauté de Billaud-Varenne que Robespierre lui-même craint : la Terreur ne souffre d'aucun dysfonctionnement tant que Billaud, lui, assure son fonctionnement.

¹ *La Quotidienne* ou *Le Tableau de Paris*. N°19, 9 mars 1795, p. 4

² Soboul, *Dictionnaire historique de la Révolution française*, p. 121

La Quotidienne réussit par conséquent à trouver des moyens stylistiques peu communs pour attaquer ses ennemis idéologiques : tout en renouvelant la construction de l'image diabolique de Robespierre comme chef d'une bande de bourreaux, constater que Billaud vaut une guillotine n'est pas anodin, car si sa force est si fortement accentuée, ce n'est pas pour le louer mais pour le dénoncer. Dans notre prose en vers, le mot Billaud rime avec le mot défaut, car Billaud, comme les autres décemvirs, pour parler comme Gallais, est un défaut de la nation, un défaut non corrigible, à éradiquer. Billaud comprend également un jeu de mots avec le mot Billot, qui est « *un bloc de bois sur lequel on appuyait la tête d'une personne condamnée à la décapitation pour l'exécuter.*¹ » Billaud-Varenne représente donc la continuité du billot, instrument d'exécution classique avant que la guillotine ne vienne unifier la peine pour toutes les classes. L'instrument a changé mais non l'horreur, Billaud en est une des incarnations.

Cette prose dialoguée en vers se rajoute à une longue liste d'écrits littéraires succincts publiés dans l'in-4° de La Quotidienne ; ce morceau aurait pu être joint aux formes brèves de la poésie que nous avons traitées dans le premier chapitre, le dialogue entre deux personnages et sa théâtralité nous détermine néanmoins à le garder avec les écrits en prose de ce deuxième chapitre. Il est le premier, il ne sera pas le dernier.

2- *L'éducation entre gouvernement et famille*²

Le dialogue suivant paraît le 1^e mai 1795, il porte dans son titre les deux mots de « conversation » et d'« Histoire », voilà pourquoi il a été classé avec les autres dialogues de ce chapitre. Le dialogue, ou la conversation, réunit, ou oppose, un père de famille et/à un représentant du peuple, tous les deux non nommés par l'auteur anonyme de l'article. Le sujet de l'article porte sur l'éducation publique en France sous la Convention ; nous avons souligné dans la première partie les efforts de la Convention thermidorienne pour relancer l'enseignement après la période de la Terreur, instaurant pour cette cause l'École Normale et décrétant plusieurs lois pour pousser l'éducation. L'on a également parlé dans le même chapitre d'une précipitation critiquée de la Convention qui, en éliminant toutes les structures de l'enseignement de l'Ancien Régime, aurait eu envie d'instruire les nouvelles générations sur des bases purement républicaines. La vision de la Convention ne semble pas avoir l'unanimité populaire, et l'opinion publique en France reste partagée sur l'efficacité des mesures de la Convention thermidorienne dans ce sens. Le courant réactionnaire déploie ses efforts aussi bien en éducation qu'en politique, ayant la conviction que l'enseignement est indispensable pour former les tendances politiques des jeunes gens. La critique d'une déformation fonctionnelle de la Convention en matière d'enseignement est donc le fer de lance de cet article dont la conversation est, selon le titre, n'est pas fictionnel : « Conversation entre un Représentant du Peuple et un Père de Famille. Histoire véritable. »

La « conversation » est publiée dans la livraison 72, du 1^e mai ; le même texte avec le même titre, toujours sans signature, reparait dans le journal *Paris, pendant l'année 1795*, par Jean-Gabriel Peltier³, dans sa livraison numéro 3, du samedi 20 juin 1795.⁴ Serait-ce ici une

¹ <http://bit.ly/2dkxrMh>

² Nous trouvons le même style de dialogue, et la même manière de former les titres, dans le journal de Richer de Sérizy, *L'Accusateur public*, en 1795. Par exemple, Dialogue entre un Philadelphien et un Député. <http://bit.ly/2buApwa> p. 24 du quatrième numéro.

³ <http://bit.ly/2d4HXpH>

⁴ <http://bit.ly/2da7BJ8> p. 178

question de pillage dont La Quotidienne est victime¹ ? En revanche, n'est-il alors pas possible que La Quotidienne ait pris ce texte à un des deux personnages principaux de la conversation, le père et le représentant, ou à une feuille ayant plus tôt publiée cette conversation ? Puisqu'il s'agit d'une Histoire véritable (toujours selon la prétention du journal), il se peut que cette conversation soit en circulation et à la portée de tous à l'époque, il serait par conséquent risqué d'accuser Gallais ou Peltier de pillage, sans pour autant exclure définitivement cette hypothèse. Nous pouvons rajouter une troisième hypothèse, que Peltier ait été un des contributeurs à La Quotidienne, étant du même bord idéologique que Gallais (presse de droite). Hypothèse également difficile à prouver, quoiqu'elle soit, comme les autres, parfaitement plausible.

Le journal de Peltier introduit la Conversation par un bref aperçu de la situation de l'éducation à l'époque (1795) et revient sur les « écoles primaires », refusées par certaines familles selon les opposants à la Révolution, mais qui persistent par la volonté de la Convention. Le journal de Peltier prend donc le temps et la peine d'apporter une lumière préliminaire aux articles à venir, ce que La Quotidienne ne fait pas ou ne peut pas au vu de son format et/ou des intentions éditoriales de son rédacteur. Nous allons tout de même citer ici l'introduction de cette Conversation telle qu'elle est présentée dans le journal de Peltier, avant de lire la conversation qui est la même dans les deux journaux (La Quotidienne et Paris pendant l'année 1795).

« Éducation publique.

ON a beaucoup parlé des Écoles Normales que la Convention Nationale avait établies à Paris au commencement de cette année, et dont les séances se tenaient dans le local des assemblées des Jacobins. Les prétentions des professeurs nommés par le comité d'instruction publique, et la ridicule boursuflure [sic] de l'institution prise en général, ont fait qu'elle a été anéantie dès sa naissance, et les maîtres et les élèves, ont été obligés de s'en aller chacun chez eux, aux huées du public, après une école ou un apprentissage de deux mois, et une dépense de 7 à 8 millions. Mais le décret qui a établi les Écoles Primaires, subsiste encore, malgré les réclamations de plusieurs pères de famille, et le cri de la raison et de la nature. Le dialogue suivant donnera une idée de l'opinion publique sur la manière dont la Convention a voulu diriger l'éducation des citoyens, base de la société, et un aperçu effrayant de l'état dans lequel se trouve la génération naissante en France, grâce aux principes des écoliers ignorants et présomptueux qui gouvernent.² »

La « conversation » présente donc deux points de vue opposés, celui de la République (de la Convention thermidorienne) et celui de la Réaction. Bien qu'on ait parfois l'impression que la réaction et la Convention thermidorienne se fusionnent, la réalité n'en est jamais ainsi. La Convention thermidorienne – même si elle a été tolérante avec les réactionnaires, même si elle a plusieurs fois décrété des projets de loi contre des révolutionnaires appartenant à la Convention jacobine – reste la représentation révolutionnaire de la République dans l'une des phases de celle-ci, et ne peut jamais être considérée comme un organe de la Réaction.

¹ On a vu La Quotidienne elle-même attribuer la Traduction en vers libres du discours de Mentor à une de ses propres abonnées, alors que le même texte avait été publié 4 ans plus tôt, en 1791, dans le Journal de la Cour et de la Ville.

² Paris, pendant l'année 1795. Par Jean-Gabriel Peltier, N° 3, 20 juin 1795

C'est la voix du père de famille qui porte celle de l'opposition nostalgique de l'Ancien Régime contre la voix du représentant, représentative de la République. Les points d'opposition entre les deux sont nombreux, mais l'argumentation du père paraît calme et posée, ce qui lui donne l'apparence de sagesse et de clairvoyance que son adversaire ne possède pas. Lisons donc la conversation et découvrons ses détails avec ses deux principaux protagonistes, le père et le représentant.

« Conversation entre un Représentant du Peuple et un Père de
Famille.

Histoire véritable.

Le représentant entre chez le père de famille, qu'il trouve avec son fils, âgé de 13 ans, tenant un livre à la main.

Le R. Salut au bon père ; j'aime à vous voir instruisant votre fils. Quel livre lui faites-vous lire ?

Le P. de F. *Les Hommes illustres* de Plutarque.¹

Le R. Cela est un peu fait pour son âge.

Le P. de F. C'est le livre qu'il entend le mieux et qu'il aime davantage. L'histoire est l'étude de tous les âges.

Le R. Il a lu sans doute la *Déclaration des Droits*.

Le P. de F. Point du tout.

Le R. Pourquoi donc ?

Le P. de F. Parce qu'il est incapable de l'entendre ; plusieurs de ceux qui y ont concouru ne l'entendent guère ; or, je ne veux pas que mon fils prenne des idées vagues ni fausses sur ce qui doit être un jour la règle de sa conduite, comme homme et comme citoyen.

Le R. On lui fera cependant lire aux écoles primaires la *Déclaration des Droits*, et non les *vies* de Plutarque.

Le P. de F. Je ne l'enverrai point aux écoles primaires.

Le R. Mais la loi vous y oblige.

Le P. de F. Mon fils, va dire à ta mère que le citoyen *** nous fait l'amitié de dîner avec nous. Non, citoyen, mon fils n'ira point aux écoles primaires, la loi qui les établit n'est qu'un conseil.² Il n'y a point de véritable loi contre la loi de la nature.³ J'obéis à celle-ci, qui, en me donnant un fils, m'a imposé l'obligation de veiller à son bonheur.

Le R. Savez-vous que vous établissez là un principe dont s'accommoderaient bien tous les ennemis de l'égalité.

¹ Rousseau est ici à lire entre les lignes, car l'argumentation du père est plutôt rousseauiste ; dans le Livre I des Confessions, Rousseau dit avoir appris à lire avec son père en lisant Plutarque :

« L'Histoire de l'Église et de l'Empire par le Sueur, le Discours de Bossuet sur l'histoire universelle, les Hommes illustres de Plutarque, [...], furent transportés dans le cabinet de mon père, et je les lui lisais tous les jours durant son travail. J'y pris un goût rare, et peut-être unique à cet âge. Plutarque surtout devint ma lecture favorite. Le plaisir que je prenais à le relire sans cesse me guérit un peu des romans, [...]. » <http://bit.ly/2byYIaL>

² La convention vote, le 5 nivôse an II (25 décembre 1793), une loi qui rend l'enseignement obligatoire en France. Cette obligation d'éducation n'est supprimée qu'avec la loi Daunou, 3 brumaire an IV (25 octobre 1795), qui organise un enseignement primaire, gouvernemental mais non obligatoire. La « conversation » en question est publiée le 1^{er} mai, donc nous pouvons dire que le père est dans l'illégalité, en refusant d'envoyer son fils aux écoles primaires, car l'obligation de l'éducation n'est supprimée que quelques mois plus tard.

³ Voir la 2^e étude de cas de la 2^e partie : La théophilanthropie.

Le P. de F. Vous savez si je suis l'ennemi de l'égalité ; Ah ! C'est elle que j'invoque. Mon fils jouit d'une excellente santé, parce qu'il a une nourriture saine et qu'il fait l'exercice qui lui convient ; il est doux et docile, parce que sa mère et moi sommes bons et indulgents pour lui ; il est raisonnable, parce que nous lui parlons toujours raison et que les enfants ne savent que ce qu'on leur apprend : or ce n'est que dans la maison paternelle qu'il peut trouver les mêmes soins et jouir des mêmes avantages. Si je voyais dans les écoles publiques des enfants nés avec un caractère aussi heureux, élevés avec les mêmes soins, munis d'aussi bons exemples et d'aussi sages conseils, je m'empresserais de placer mon fils au milieu d'eux, pour y prendre surtout un esprit d'émulation, fruit précieux de la concurrence et de l'égalité, qui manque à l'éducation domestique. Mais cet avantage, qui existait dans les collèges et les pensions nombreuses, n'existe pas dans vos écoles primaires, et j'y vois tous les inconvénients de la tiédeur et de l'incapacité dans les maîtres, de l'inégalité d'intelligence et d'attention dans les disciples, tous ceux de la malpropreté et du mauvais air ; les dangers bien plus redoutables d'une association journalière avec des enfants corrompus par les habitudes vicieuses qu'ils doivent aux exemples de bassesse, d'ivrognerie, d'immoralité que leur offre chaque jour la maison paternelle.

Citoyen représentant, qui n'êtes point père et qui avez concouru à l'institution des écoles primaires, obtenez un second décret qui enjoigne aux enfants qui fréquenteront ces écoles, de n'avoir ni galle ni teigne, ni père ivrogne ni brutal, ni mère acariâtre et absurde. Après ce décret-là, je vous en demanderai un troisième, qui me tranquillise sur les suites effrayantes du libertinage de l'enfance. La nature m'a rendu dépositaire des mœurs de mon fils, et ce fils sera un bon citoyen et un citoyen utile, qu'autant qu'il unira une âme saine à un corps sain.

Le R. Où voyez-vous donc la jeunesse aussi corrompue que vous la peignez !

Le P. de F. Je la vois où elle se montre, dans les grandes et dans les petites communes, je la vois où vous ne pouvez la voir, car le genre de vos travaux vous a, pour ainsi dire, séparé du monde ; mais moi, qui ai partagé ma vie entre la ville et la campagne, j'ai observé avec attention les dispositions de la génération naissante, et je vous déclare que jamais la première jeunesse n'a été si méchante et si corrompue. Depuis que tous les liens de la morale populaire ont été brisés, je vois les jeunes gens livrés sans frein à leurs mouvements naturels, mépriser leurs parents, insulter à la vieillesse, injurier les passants, et cachés derrière une haie ou un mur, les assaillir de pierres ou de boue.

Ces petits sans-culottes ont remplacé les ci-devant mousquetaires, en cassant impunément les vitres et les lanternes ; ils ne tuent pas parce qu'ils sont faibles, ils ne volent pas avec effraction, mais ils dérobent ; et ce qui est cent fois plus triste et plus effrayant, ils se

sont accoutumés à voir ruisseler le sang, et ils l'ont vu avec plaisir ...
Ce tableau est sinistre, mais il est fidèle ; tâchons d'en détourner
quelques moments notre attention. On sonne le diner, allons, et
ajournons après le café la suite de cette discussion.¹ »

Cette conversation se propose d'une manière douce et posée à ses lecteurs, en d'autres termes c'est le calme qui se dégage du discours des deux hommes malgré la divergence flagrante de leurs points de vue. S'il y a un sens à donner à cet aspect paisible de la Conversation, c'est la prise de conscience par La Quotidienne de l'ambiance générale de la nation qui regagne progressivement l'ordre et la sérénité. Le journal aurait espéré proposer à ses lecteurs un modèle qui se distancie des conflits nationaux extérieurs (souvent exprimés par la force) et qui donne au lectorat l'espoir d'une nouvelle phase où la sagesse l'emporte sur l'impétuosité et dans laquelle les différents partis réussissent à s'entretenir pour résoudre leurs différends.

Le père, qui occupe le centre de la discussion et qui prend souvent la parole dans cette conversation plutôt paisible, a l'air plus confiant que le représentant ; il maîtrise mieux ses idées et les argumente avec perspicacité. En revanche, le personnage associé au représentant du peuple ne dévoile pas beaucoup d'intérêt, car il paraît répéter des mots et des idées qu'on lui a fait retenir par cœur, nulle intelligence ni capacité de raisonnement ne se laissent saisir par ses mots. Il est marginalisé par l'auteur de la conversation qui fait de lui un figurant du dialogue.

La querelle entre l'ancien et le nouveau est maintenue dans la conversation ; procédé de valeur dans La Quotidienne ; ce choc, entre la littérature et la bonne philosophie des anciens (antiquité grecque et romaine, littérature classique française) et le nouveau littéraire et philosophique apporté par la Révolution, se renouvelle entre le père et le représentant. Entre Les Hommes illustres de Plutarque et la Déclaration des Droits des révolutionnaires, l'écart est colossal pour La Quotidienne. L'accent est de nouveau mis sur la profondeur de la culture du père, qui n'a en face qu'une chétive connaissance d'un représentant qui ne considère valeureux que le produit intellectuel du mouvement auquel il appartient. Tout le débat du journal tourne autour de ce choc entre l'essentiel et l'inventé, le naturel selon les lois de la nature et de la religion, et le superficiel, œuvre des hommes. Les écoles primaires s'insèrent dans l'œuvre des hommes, contraire à la nature, voilà pourquoi elles sont rejetées par le père. À leur place, ce dernier réclame l'obéissance aux lois de la nature : « *Il n'y a point de véritable loi contre la loi de la nature. J'obéis à celle-ci, qui, en me donnant un fils, m'a imposé l'obligation de veiller à son bonheur.* »

Cette raison, naturelle, n'est cependant pas la seule ; la qualité de l'éducation dans les écoles primaires répugnent au père et l'oblige à éloigner son fils de ce milieu. Si le père admet l'inconvénient de la disparition de la concurrence lorsque l'on éduque son fils à la maison, il y oppose les nombreux désavantages de l'éducation dans les écoles primaires : enseignants peu performants, fragile plan éducatif, mauvaises conditions de santé et surtout le contact avec des enfants mal éduqués chez eux : « *[...] les dangers bien plus redoutables d'une association journalière avec des enfants corrompus par les habitudes vicieuses qu'ils doivent aux exemples de bassesse, d'ivrognerie, d'immoralité que leur offre chaque jour la maison paternelle.* ». Le cas ainsi, la « conversation » oppose deux maisons paternelles : la maison vicieuse et la maison chaste ; autrement dit la maison des citoyens populaires, influencée par les idées révolutionnaires et où grandissent les enfants qui vont aux écoles primaires, et l'autre maison qui a conservé les habitudes traditionnelles de l'Ancien Régime. Enfin, l'auteur considère les élèves des écoles primaires comme les fils et héritiers des sans-culottes : « ces petits sans-

¹ La Quotidienne ou Le Tableau de Paris. N° 72. 1^{er} mai 1795. p. 2

culottes », qui ont taché la dignité des braves gens « les mousquetaires¹ » par leurs actes de vandalisme. Ces écoliers primaires sont bel et bien l'œuvre des écoles primaires, auxquelles le père ne veut point envoyer son fils.

Le thème de la famille a une valeur particulière dans les sociétés traditionnelles, voire conservatrices, car une famille bien solidaire reflète l'image de toute une société sereine, une société qui n'a pas besoin de nouveaux principes pour l'améliorer. Donc, La Quotidienne chérit la famille, car l'image de celle-ci est représentative de toute la patrie ; la construction de la nation commence à partir du petit foyer pour en arriver à fonder la grande maison qu'est la nation. Laquelle des deux opinions a plus raison ? La Quotidienne adopte bien entendu celle du père qui préfère l'éducation des enfants dans leurs foyers. Or, le même père n'aurait-il pas opté pour une éducation à l'école si celle-ci n'avait pas été républicaine ? Nous nous contentons, pour clore cette conversation, de poser cette question que nous aurions aimé voir posée à Gallais par les journalistes de son temps. Nous soulignons toutefois que le père, tout au long de son raisonnement, ne cite pas le mot *église* ; en d'autres termes, s'il se refuse au système républicain d'éducation, il ne se limite pas pour autant à un système clérical auquel s'attache un bon nombre des réactionnaires royalistes à la Révolution. Le point de vue du père jouit d'une coloration plutôt rousseauiste d'opposition au pur républicanisme du député, coloration qui est celle également du rédacteur de La Quotidienne.

3- Tallien et Louvet, sur le royalisme

Le dialogue suivant est particulier dans sa forme et différent de ce qui a été proposé et de ce qui va suivre ; il ne s'agit ni d'un dialogue ni d'une conversation, mais plutôt d'un échange d'idées dont ni l'espace ni le temps ne sont précisés et dont les deux interlocuteurs sont Tallien et Louvet qui conversent à propos de la liberté de la presse et du pouvoir des lois qui l'encadrent. Cet échange apparaît dans la rubrique de Paris du 4 mai, signée par Gallais et dans laquelle les questions de la centralisation du pouvoir, synonyme du retour de la tyrannie selon Gallais, ainsi que celle de la liberté de la presse, sont soulevées.

Gallais exhorte ses lecteurs, tout comme les députés et hommes politiques, à refuser la reconstitution d'un comité qui a tous les pouvoirs, car cela fraye le chemin pour une recréation de la tyrannie comme c'était le cas sous Robespierre. La question de la tyrannie se lie immédiatement avec celle de la liberté de la presse, sujet indispensablement prioritaire dans cette feuille ; Gallais revient sur les nuances qui permettent au gouvernement la censure d'un manuscrit, et c'est à ce propos que l'échange entre Tallien et Louvet (deux figures importantes de la Révolution, dont on a parlé des femmes dans la 2^e partie, lors de l'étude du *Courrier des lecteurs/lectrices*) est lancé. Ce sont ces deux positions différentes par rapport à la censure et, par conséquent, par rapport aux dangers qui visent la République, qui nous ont déterminé à faire de cet échange, extrait de la rubrique de Gallais, un dialogue à part que nous ajoutons à notre corpus des dialogues et conversations de la partie littéraire. La littérature, malgré l'aspect politique et parlementaire dominant de la rubrique, n'est pas absente.

« [...] Personne ne doute, a dit Tallien avec grande raison, qu'on ne doive sévèrement punir les provocations du pillage et de la royauté, mais les lois doivent être claires et précises. Avec l'article qu'on propose le gouvernement peut faire arrêter dans une nuit tous les écrivains périodiques. Déjà je vois le terrorisme de retour siéger

¹ Les Mousquetaires ont été cependant supprimés sous l'Ancien Régime, en 1776, à cause de leur violence.

impunément dans cette enceinte... Point du tout répond Louvet, le terrorisme n'est pas ce qui m'effraye le plus, c'est le royalisme. Les ennemis les plus implacables de la convention ce sont les royalistes, les royalistes sont tour-à-tour des modérés, des terroristes, des philosophes, mais ce sont toujours des royalistes. La liberté de la presse proscrit toute censure d'un écrivain avant son impression, mais elle n'importe pas la non responsabilité après la publication. Ainsi le droit de poser un sabre à son côté n'autorise point à le plonger dans le sein de ses concitoyens etc.

Je n'examine point si c'est là le style d'un homme qui dîne avec les grâces¹ et soupe avec Bachaumont², mais j'assure bien que ce ne sont pas là les opinions d'un législateur nourri de la lecture de Montesquieu, de Mably et de Jean-Jacques Rousseau.³ »

La dernière phrase de l'extrait est de Gallais, qui exprime son indignation d'entendre quelqu'un, en l'occurrence Louvet, se prétendre homme de lettres et philosophe alors que son opinion (culpabiliser tout écrit une fois celui-ci imprimé) se distancie considérablement de la clairvoyance des philosophes du XVIII^e siècle dont Louvet se réclame (Montesquieu, Rousseau, etc.) Donc, l'intérêt de joindre ce petit dialogue – qui peut passer inaperçu – à la troisième partie, littéraire, de notre recherche est de montrer que le heurt dont La Quotidienne présente plusieurs modèles, n'est pas uniquement politique. Une part importante de cette querelle est aussi littéraire, elle est due à un mépris exprimé par le journal des prétentions littéraires de la classe politique révolutionnaire. Marie-Joseph Chénier, objet répété des attaques du journal, en est le premier exemple ; Louvet en est un deuxième : ce dernier, se présentant publiquement comme un homme de lettres dont les idées sont nourries des lumières des grands de son siècle, n'est en effet, dit Gallais, que l'image inverse de ses prétentions. Gallais le redit dans la même rubrique ; c'est avec son opinion que nous allons clore ce succinct dialogue, qui ne ressemble guère aux autres :

« Qu'un homme né aux pieds des 7 tours veuille y faire renfermer son frère, son ami, parce qu'il aura ri à ses tragédies, ou dormi à ses capucinades, cela se conçoit ; cela ne nous surprend point.⁴ Mais

¹ Cette expression : « qui dîne avec les grâces et soupe avec Bachaumont » est une citation de Mme Roland, portrait Louvet, dans son *Appel à l'impartiale postérité, par la citoyenne Roland, femme du ministre de l'intérieur*, 1795 :

« [...] il peut faire trembler Catilina à la tribune, dîner chez les grâces et souper avec Bachaumont. »

Gallais publie, cinq jours plus tôt, de nouveaux « Portraits » rédigés par Mme Roland, portant sur quelques personnages de la Révolution, dont Louvet dans le portrait duquel nous lisons l'expression en question (nous en parlerons un peu plus loin).

Gallais le rappelle, en 1817, dans ses *Mœurs et caractères du XIX^e siècle* :

« Louvet, ennemi des montagnards, attaqué par les royalistes, apostat des girondins, devenu la risée de tous les partis, sortit du conseil des cinq-cents, dans le mois de mai 1797, et mourut de chagrin le 25 août suivant : il était digne d'un meilleur sort. Voici le portrait embelli que madame Roland fait de lui dans ses Notices historiques [...] »

« [...] digne d'un meilleur sort » ! Mais sentons-nous réellement cette amabilité de Gallais à l'égard de Louvet, du moins dans sa Quotidienne de 1795 ?

² Louis Petit de Bachaumont, (1690 - 1771), d'opinion hostile au despotisme et méfiant à l'égard de l'Église, ses principales activités sont concentrées dans les beaux-arts. Son nom est associé au journal intitulé « Mémoires secrets pour servir à l'histoire de la République des Lettres en France depuis MDCCLXII jusqu'à nos jours [...] » par M. de Bachaumont, Londres, John Adamson, 1777-1789, 36 vol., une des sources les plus abondantes et les plus précieuses pour l'étude de la seconde moitié du XVIII^e siècle. » <http://bit.ly/2cCtpj2>

³ La Quotidienne ou Le Tableau de Paris. N° 75, 4 mai 1795. p. 4

⁴ Gallais parlant de Marie-Joseph Chénier.

qu'une des victimes les plus distinguées¹ de l'ancienne tyrannie, qu'un homme de lettres, qui doit son existence politique aux gens de lettres, et sa rentrée dans la convention à la liberté de la presse, se rendre [*sic*] gaiment l'ennemi de celle-ci et le bourreau de ceux-là, voilà ce qui nous confond, voilà une de ces étranges contradictions qui ont signalé cette époque de notre histoire.² »

4- Le « dialogue des morts »

La livraison du 9 mai 1795 présente à ses lecteurs, à la quatrième et dernière page, un dialogue opposant Brissot à Vergniaud, sur la morale politique de la nation. Le dialogue est succinct, n'occupant que le trois quart de la première colonne de la 4^e page, et se composant de questions et réponses rapides entre Brissot et Vergniaud. Il n'est pas titré, alors qu'il est signé : « *Par l'auteur des Dialogues des Morts.* »

Le principe du dialogue des morts consiste à redonner la parole à deux ou à plusieurs personnages morts, le plus souvent pour des fins critiques et par le biais d'un style humoristique et / ou satirique. Le premier à avoir écrit ce genre de dialogue – et à être un spécialiste des dialogues de son temps – est Lucien de Samosate³, spécialiste des dialogues humoristiques qui sont à cheval entre les dialogues philosophiques et la comédie ; il a écrit, outre les Dialogues des morts, les Dialogues des Dieux.⁴ L'idée de ranimer le souvenir des morts, avec tout l'héritage politique que leur image porte, n'a pas pris fin avec Lucien Samosate, car les Dialogues des Morts réapparaissent avec Fontenelle qui écrit Les Nouveaux Dialogues des Morts⁵, publiés pour la première fois en 1683 et dont le ton est imprégné d'ironie sceptique. Après Lucien de Samosate et Fontenelle, Fénelon écrit, en 1712, les Dialogues des Morts : *composés pour l'éducation de Mgr. Le Duc de Bourgogne*.⁶ Les Dialogues des Morts font une nouvelle apparition dans la Révolution, en 1795, sous la plume d'un journaliste et écrivain de lettres, rédacteur et collaborateur de plusieurs journaux réactionnaires à tendance royaliste : Jean-Pierre Gallais.

Donc, le rédacteur de La Quotidienne a écrit ses Dialogues des morts de la Révolution⁷ en même temps qu'il s'occupait de la rédaction de La Quotidienne ; il les signe « *Par l'auteur du Club infernal. Pilpay, i.e. J.-P Gallais.*⁸ » Les Dialogues de Gallais, qui opposent Lousatalot à l'abbé Royou sur la liberté des opinions, Marat à Vergniaud sur le fédéralisme, doivent être complétés par le dialogue opposant Brissot à Vergniaud, paru dans la livraison du 9 mai et dont nous allons présenter le texte. Ainsi la signature du dialogue en question n'est pas anonyme et *l'auteur des Dialogues des Morts* est Gallais, le rédacteur du journal lui-même.⁹

¹ Gallais parlant de Louvet.

² La Quotidienne ou le Tableau de Paris. N° 75, 4 mai 1795. p. 4

³ Lucien de Samosate (120 ?-180 ?), ou le Syrien, né à Samosate, capitale de la Commagène, province de Syrie dans l'Empire romain (<http://bit.ly/2dl3wAf>) ; on cite de lui un ouvrage écrit en dialecte ionien, De Dea Syria (la Déesse syrienne), raconte ce qu'il a connu du culte d'Atargatis dans la ville sacrée d'Hiérapolis de Syrie à l'époque romaine (<http://bit.ly/2dkyZGp>).

⁴ <http://bit.ly/2d76X35>

⁵ <http://bit.ly/2dl3XdO>

⁶ <http://bit.ly/2dky74D>

⁷ <http://bit.ly/2dfiidM>

⁸ <http://bit.ly/2d4IW9B>

⁹ Gallais n'est pas donc le dernier à écrire des Dialogues des Morts ; en 1800, François Xavier PAGÈS, écrit les Nouveaux dialogues des morts entre les plus fameux personnages de la Révolution française et plusieurs hommes célèbres, anciens et modernes, morts avant la Révolution, Paris, chez Laurens J^E, 1800.

- « = Bonjour, Brissot.
 - Bonjour, Vergniaud.
 = Savez-vous que nous sommes de grands hommes !
 - Qui a dit cela ?
 = Louvet.
 - Et les massacres de St-Domingue¹ !
 = Bagatelle.
 - Et la guerre de l'Europe.
 = Misère.
 - Et la constitution de 89.
 = Cela n'y fait rien.
 - Diable ! Moi je trouve que ça y fait beaucoup.
 = Si peu, qu'on va nous panthéoniser.
 = Tant pis pour notre mémoire.
 = Tant mieux pour nos amis.
 - C'est donc une affaire de parti.
 = En doutez-vous, Vergniaud ?
 - Mais que dira la nation ?
 = Ce qu'on lui fera dire.
 - Que fera la convention ?
 = Elle laissera faire.
 - Mon cher Brissot, j'ai grand peur que vous n'ayez raison.
 = Si j'ai tort, ce sera la faute de Sieyès, de Tallien, de Legendre et de Fréron.
 - Ont-ils du crédit ?
 = Ils balancent le nôtre.
 - Ont-ils du talent ?
 = Vous devriez-vous en souvenir.
 - Je ne me souviens plus des détails.

Par l'auteur des Dialogues des Morts.² »

Les deux principaux protagonistes de notre dialogue sont Brissot et Vergniaud, deux girondins exécutés le même jour par les montagnards qui succèdent par la force aux girondins et dominent la Convention en 1793. Brissot, (1754 - guillotiné le 31 octobre 1793),

¹ Les événements de Saint-Domingue, ou la révolution des esclaves d'Haïti, ou les massacres de Saint-Domingue (pour emprunter le terme de Gallais). Il s'agit de l'insurrection qui a eu lieu le 22 août 1791, des habitants de l'île qui espéraient, sous l'influence de la Révolution en France métropolitaine et la Déclaration des *Droits de l'Homme et du Citoyen*, obtenir leur liberté. L'abolition de la monarchie, à la suite de la journée du 10 août 1792, a eu une importante répercussion sur les événements ; l'armée envoyée de France pour réprimer le soulèvement à Saint-Domingue est freinée par la chute de la monarchie en France ainsi que par le recul du pouvoir des députés bourgeois de la droite française (les girondins sont au pouvoir de la Convention naissante, elles seront plus tard succédés, ou exclus, par les jacobins, ou l'extrême gauche française). La guerre à Saint-Domingue dure jusqu'en 1804, date après laquelle Dessalines, un des commandants de l'armée noire de Saint-Domingue (Toussaint Louverture et Georges Biassou étaient aussi des commandants) réussit à concrétiser sa victoire et à donner à l'île, qu'il rebaptise du nom de Haïti, son indépendance pour qu'elle soit le premier état noir de l'histoire moderne à acquérir par la force militaire sa liberté. Cette guerre a témoigné d'intérêts communs entre les habitants noirs de l'île en révolution à l'époque et les royalistes contre-révolutionnaires en France métropolitaine, hostiles eux aussi à la Convention jacobine (extrême gauche) mais aussi à la Convention thermidorienne (retour de la bourgeoisie révolutionnaire qui est également ennemie à l'aristocratie de la monarchie que soutient *La Quotidienne*), ce qui justifie en conséquence que Gallais, l'auteur des *Dialogues des Morts*, évoque ici cet événement historique.

² *La Quotidienne* ou *Le Tableau de Paris*. N° 80, 9 mai 1795. p. 2

est auteur et publiciste français, rédacteur en chef du journal *Le Patriote français*¹ et considéré comme le chef des girondins pendant la Révolution, connu pour une histoire politique et journalistique tumultueuse. Vergniaud, (1753 - guillotiné le 31 octobre 1793), est le plus célèbre orateur, non seulement du parti girondin, mais aussi de l'histoire de la Révolution, reconnu par des talents rhétoriques qui ont marqué l'histoire de la Révolution française. Un des acteurs de la Révolution, il participe efficacement à la chute du trône et devient un des promoteurs d'une république bourgeoise comme la meilleure alternative politique à la monarchie. Nul doute que les deux font donc partie des ennemis du journal, ce dernier ayant adopté depuis longtemps la moquerie bien calculée par laquelle Gallais essaye de donner un aspect sérieux et synthétique à son analyse des personnages et des idées.

Le dialogue en question présente ainsi le décalage entre d'un côté les faits nuisibles et de l'autre côté la conviction de Vergniaud qu'il ne s'agit que des faits normaux tels que présentés par Brissot.² *La Quotidienne* avait toujours amené le lecteur à faire ce raisonnement entre l'implicite et l'explicite de ce qu'elle propose. Vergniaud semble sceptique par rapport au fait que les révolutionnaires sont de grands hommes, malgré l'affirmation de Louvet à cet égard : l'opposition implicite/explicite réside dans le déni de Vergniaud de l'évidence. Les révolutionnaires – dont Brissot et Vergniaud – sont de grands hommes malgré les événements sanglants de Saint-Domingue, ils le sont en dépit des guerres avec les voisins européens et même malgré la Constitution de 89 qu'ils croient pouvoir remplacer la religion.

L'opposition entre le ce qui doit être et le ce qui est continue avec l'entrée au Panthéon des deux (Brissot et Vergniaud) bien qu'ils ne soient pas de grands hommes ; le contraste entre l'évidence et la réalité déchaîne la colère de *La Quotidienne*, elle y réagit par la raillerie qui se renouvelle et se développe avec chaque poème, dialogue ou autre forme littéraire. Le contraste est également évident dans la paralysie des institutions républicaines selon l'opinion du journal : la Convention et la nation sont des jouets aux mains des hommes influents de la Révolution. *La Quotidienne* en rajoute d'autres à la liste de ses ennemis : Sieyès, Tallien, Legendre et Fréron. Le lecteur peut tomber dans le piège d'une fausse prédilection de *La Quotidienne* pour l'un ou pour l'autre ; la lecture prouve qu'ils lui sont tous ennemis au pied d'égalité : en fin de compte, ils sont tous révolutionnaires, républicains et bourgeois.

Dès le début du dialogue, Vergniaud s'attribue le rôle du méchant et Brissot celui de l'innocent, ce n'est toutefois qu'à la fin de leur discussion que Brissot dévoile son caractère aussi méchant (selon *La Quotidienne*) que Vergniaud, affirmant ne pas prêter d'importance aux caractères de ses amis révolutionnaires, dont il dit des « détails ». Donc chacun pour soi, et non pour la nation ; Vergniaud, l'orateur révolutionnaire, mais aussi le révolutionnaire athée, était une pierre d'achoppement aussi bien pour les royalistes que pour les montagnards, son dialogue de morts avec Brissot prouve l'ampleur du rejet que *La Quotidienne* porte aux deux, bien que girondins et considérés comme plus modérés que les jacobins.

Gallais choisit donc d'ajouter un dialogue de morts succinct et qui correspond au format de son journal, un dialogue qu'il met au service de la guerre journalistique que cette feuille mène contre la Révolution et ses figures les plus marquantes.

¹ Larousse, Grand dictionnaire universel du XIX^e siècle. T. 3, p. 1288

² La disposition typographique brouille l'alternance des répliques des deux hommes, d'autant plus que les deux sont du même bord idéologique (girondins).

Les dialogues parus dans *La Quotidienne* n'apparaissent pas toujours sous la même forme, en d'autres termes ils ne se manifestent pas toujours avec un titre indépendant et avec les phrases des interlocuteurs bien précisées et encadrées visuellement. Les dialogues de ce journal peuvent ressembler plus à un petit conte composé d'échange verbal entre deux personnes parfois anonymes car l'accent est mis plus sur leur statut social ou leur fonction que sur leur identité personnelle. Le dialogue suivant en est un exemple ; son histoire occupe le premier paragraphe de la rubrique de Paris de la livraison 87, parue le 16 mai 1795, et signée par Gallais.

« Un citoyen obligé de prendre un passeport dans un comité civil de Paris, fut interrogé sur son nom, il répondit : *Delaporte, Delaporte* ! Nous effaçons tous les *De*, reprit le commissaire. = A la bonne heure. Hé bien, mettez *Laporte*, quoique *Delaporte* soit mon nom. = Votre prénom, citoyen ? – Qu'est-ce qu'un prénom ? – Un nom de baptême, cela va sans se dire. = Bon, je ne le savais pas. Je m'appelle *Nys*. – *Nys* ! Le drôle de nom. Nous ne connaissons point ce saint-là. = Je le crois bien. Mais puisque vous retranchez tous les *De*, il faut bien retrancher celui de *Denys*, qui est mon patron de l'ancien régime, pour ne me laisser que le *Nys* du nouveau.¹ »

Deux points à signaler dans ce dialogue amusant que nous venons de lire : d'abord, l'ironie du discours du citoyen, ce dernier portant la voix de Gallais ; ensuite, le contraste dans la personnalité du commissaire (fonctionnaire républicain et représentant du Nouveau Régime). Nous n'allons pas revenir en détails sur ce que nous avons déjà analysé, concernant la satire des articles du journal envers la Révolution et ses Hommes, or, nous devons ici revenir sur le calme du discours du citoyen qui marque davantage son ironie. Le citoyen affiche une fausse résignation à la réalité des choses, une nonchalance qui fait de lui un personnage docile et obéissant, non sans ce trait de protestation latente qui se dissimule derrière son indifférence. Changer le nom de quelqu'un est synonyme d'un changement apporté à son identité, ce changement exprime le fond des objectifs de la Révolution, désireuse de rayer la monarchie de la mémoire collective. Même si le « De » de « *Delaporte* » fait partie intégrante du nom et ne fait pas référence à la noblesse déchue, l'ignorance du fonctionnaire républicain – souvent désigné comme tel par Gallais – l'emporte sur la réalité et lui dicte une application à la lettre des instructions révolutionnaires. La réponse du citoyen semble adéquate à l'ignorance du fonctionnaire : s'il fallait retrancher tous les « De » de tous les noms et prénoms, soit, il s'appelle Denis, mais c'était bien sous l'Ancien Régime : il doit s'appeler désormais, d'après la logique du commissaire, *Nys* !

Le deuxième point est le contraste chez le commissaire, entre la domination de l'idéologie révolutionnaire qui exclut la tradition de l'Ancien Régime, et la réapparition spontanée de cette culture traditionnelle lorsqu'il répond à la question du citoyen sur le prénom : « Un nom de baptême, cela va sans se dire. » Le baptême est une pratique religieuse qui devrait pareillement être exclue du Nouveau Régime comme les titres et les privilèges. « Cela va sans se dire », affirme le fonctionnaire ; son inconscient prend le dessus sur l'idéologie du Nouveau Régime, toute récente pour pouvoir facilement s'imposer et balayer les noms des saints, que le commissaire républicain connaît tous : « Nous ne connaissons point ce saint-là. »

¹ *La Quotidienne* ou *Le Tableau de Paris*. N° 87, 16 mai 1795. p. 4

Notre petit dialogue s'insère donc dans la série des faits du quotidien parisien, riche de ses histoires et anecdotes, dont La Quotidienne choisit les plus drôles, les plus instructifs et les plus contre-révolutionnaires.

6- « *Condamner ou convaincre* » ?

Une autre forme possible des dialogues dans La Quotidienne est le récit-dialogue ; il s'agit d'un récit composé d'une introduction dans laquelle l'auteur de l'article présente le contexte historique du dialogue aux lecteurs, l'introduction est suivie du dialogue et l'ensemble du récit se termine parfois par la référence bibliographique, s'il s'agit d'un extrait d'un roman ou d'un auteur connu. Le récit-dialogue est récurrent dans notre feuille, il figure souvent dans la rubrique de Paris (la rubrique principale des réflexions philosophiques et économiques ainsi que des écrits littéraires de La Quotidienne) parmi d'autres articles à thèmes différents. Le dialogue suivant n'est ni l'œuvre de Gallais ni une participation d'un lecteur du journal mais un extrait tiré du Père du Halde, pag. 326, édit. De Leyde, selon la note donnée par Gallais à la fin du dialogue.

Le récit est parfaitement allégorique, Gallais a opté pour un parallèle temporel entre deux pays géographiquement lointains mais dont les circonstances se ressemblent : La France et la Chine. Les circonstances dont on parle sont celles de la révolution. En Chine, La Quotidienne nous peint un portrait politique de ce pays sous la révolution qui « suivit la mort violente de l'empereur Fo-Hi¹ », où les mandarins, pour pouvoir gouverner l'État secoué, mettent en place un comité afin de trancher les questions importantes. En France, pareillement, un comité, voire deux (de sûreté générale et de salut public), ont été créés pour défendre les intérêts républicains et garantir la Révolution. En Chine, précise Gallais dans l'introduction qui précède le dialogue, ce sont des « mandarins lettrés » qui ont établi le « sid-heïr » ou le « comité inquisitorial » chargé de résoudre les affaires publiques, Gallais fait ainsi allusion au rôle des hommes de lettres dans la Révolution française, qui se sont mêlés des affaires politiques d'une manière dont les conséquences n'ont pas été satisfaisantes. De ces hommes de lettres nous pensons à ceux qui ont particulièrement hanté la plume de Gallais : Marie-Joseph Chénier, Louvet, et d'autres. Ce parallèle fait aussi allusion au rôle de l'élite culturelle dans les grands mouvements de l'histoire ; la critique faite par Gallais est celle d'un manque d'humilité des intellectuels. Il s'agit de la même critique souvent adressée à la bourgeoisie qui s'est substituée à l'aristocratie de l'Ancien Régime. Au sentiment de supériorité et de vantardise des élites intellectuelles, Gallais oppose l'humilité du sentiment religieux et la lumière de la raison. Celle-ci est représentée dans notre dialogue par le héros, victime de la dictature intellectuelle du pouvoir ; son dialogue avec le président du Sid-Heïr va donner au lecteur l'impression de lire une des séances de la Convention, que le lecteur est habitué à lire régulièrement dans la feuille de Gallais.

« PARIS.

[...²]

Un jeune Ignicole¹ s'étant permis un jour d'examiner, dans un écrit public, si le fleuve Jaune prenait sa source dans le grand-Tibet contre

¹ L'Empereur Fohi, fondateur des Sciences de la Chine (*Mémoires de l'Académie royale des sciences*. Paris, Didot frères, fils et C^{ie}. 1720. p. 61). Fohi est l'auteur du Yi-King ou Livre des Mutations (MORRANNIER Jeanne. La Mort est un réveil. Paris, Fernand Lanore, 1994. p. 127) ; c'est un empereur d'une extrême importance historique dans les traditions chinoises, considéré parfois comme venant du ciel sur terre, dont la mère est une vierge et la naissance se situe entre 50 000 et 30 000 av. J. -C. <http://bit.ly/2drSR7t>

² Nous pouvons lire l'intégralité de ce texte dans les annexes.

l'opinion des mandarins, qui placent cette source dans la grande Tartarie, ce jeune Ignicole, disons-nous, fut mandé au sid-heïr et interrogé comme il suit :

Le *président*. Reconnaissez-vous cet écrit ?

Le jeune Ign. Oui, j'en suis l'auteur.

Le *P.* Quel était votre motif en écrivant contre l'opinion commune de vos représentants ?

Le jeune Ign. De céder à ma conviction, en combattant l'erreur partout où je la rencontre.

Le *P.* Vous manquez de respect au sid-heïr.

Le jeune Ign. Comment cela ?

Le *P.* En affectant de confondre ses lois avec des erreurs.

Le jeune Ign. C'est que j'ai le malheur de reconnaître une loi supérieure aux vôtres.

Le *P.* d'un air courroucé. Malheureux ! Quel [*sic*] est cette loi ?

Le jeune Ign. Celle de la raison.

Le *P.* On nous avait bien dit que vous étiez un aristocrate.

Le jeune Ign. Encore cette vieille injure ! Mais en supposant qu'on vous ait dit vrai, je ne le suis que d'opinion, et vous l'êtes de fait.

Le *P.* hors de lui-même. Que dites-vous insolent, nous sommes des aristocrates !

Le jeune Ign. Très froidement. Oui vous êtes des aristocrates ; et les seuls que je reconnaisse en Chine, car vous êtes les seuls dépositaires, j'ai failli dire usurpateurs de tous les pouvoirs.

Le *P.* écumant de rage : nous gouvernons au nom du peuple qui nous a remis ses pouvoirs, nous ne nous en servons que pour son bonheur, et malheur à ceux qui oseront dire le contraire !

Le jeune Ign. Dût la foudre m'écraser à l'instant, je dirai moi que le peuple ne vous a confié que le pouvoir de faire des lois ; tout ce que vous avez fait au-delà est abus, tyrannie, usurpation.

Le *P.* avec un sourire amer : ainsi donc vous avez provoqué l'avilissement du Sid-Heïr !

Le jeune Ign. du ton le plus calme : ce n'est pas moi.

Le *P.* Qui donc ?

Le jeune Ign. C'est vous-mêmes.

Le *P.* Soldats, peuple, collègues, vous l'avez entendu, il a blasphémé, il a provoqué l'avilissement du sid-heïr, il est coupable, qu'on l'arrête, et qu'on le traduise devant les tribunaux révolutionnaires.

Le jeune Ign. en se retirant : il est plus facile de condamner les gens que de les convaincre.

Ce récit est tiré du Père du Halle, pag. 326, édit. de Leyde.² »¹

¹ Celui qui adore le feu, ou « l'adorateur du feu » ; l'on désigne probablement par ce mot celui qui se charge de protéger le feu sacré dans le Temple en Chine à l'époque. Les zoroastriens, aussi appelés guèbres, respectent le feu comme symbole divin. Bakou (Azerbaïdjan), était la ville des Guèbres, la cité des Parsis, la métropole des adorateurs du feu (ignicoles).

² La Quotidienne ou Le Tableau de Paris, N°90, mardi 19 mai 1795. p. 3

L'histoire est donc celle de la Chine mais les conjonctures se rapprochent tellement que le lecteur s'imagine lire l'histoire de la Convention en France : la rage révolutionnaire qui s'efforce de faire table rase du passé, les accusations du pouvoir contre tout individu osant contredire le sens commun du plus fort, le slogan de l'égalité contesté après que les représentants du Nouveau Régime se sont accaparés les pouvoirs. Ce récit-dialogue a donc tous les traits pour faire un parfait exemple allégorique dont les événements rappellent ceux de la France après 1789. Le recours à l'histoire antique est un trait de style dans *La Quotidienne* ; car l'ancienneté et ses valeurs y dominent, non par refus idéologique du nouveau, mais plutôt par manque de confiance à son égard.

Pourquoi le jeune Ignicole du récit est-il interpellé si obstinément par ses juges ? Parce qu'il a fait preuve de courage (selon ses juges, de désinvolture) en essayant de prouver qu'il existe une loi supérieure à celle des hommes et plus juste qu'elle. Celle-ci, contrairement à ce que nous, les lecteurs de Gallais, allons penser, n'est pas la loi divine cette fois, car Gallais va introduire une évolution dans son argumentation habituelle et évoque la loi de la « raison » dont s'arme le jeune chinois, et en laquelle Gallais voit une possible substitution, peut-être provisoire, aux lois suprêmes.

La voix de Gallais et celle du jeune Chinois s'entremêlent. Le jeune Ignicole rejette l'accusation d'être un aristocrate car, à son sens, les aristocrates sont ceux qui ne partagent pas les pouvoirs avec le peuple mais les monopolisent tous ; il fait la distinction entre être aristocrate d'opinion et l'être de fait. Gallais, par rapport à ce point, fait à son tour la distinction entre le fait d'être accusé de despotisme parce que monarchiste, et en être de fait victime pour les mêmes raisons. *L'avilissement*, ce mot tant de fois paru dans *La Quotidienne*, est aussi d'usage en Chine antique ; le président du comité accuse Ignicole de provoquer « *l'avilissement du sid-heïr* », comme Marie-Joseph Chénier a tant de fois accusé les journalistes royalistes d'avilir la Convention nationale. Gallais semble vouloir tirer la conclusion que, dans toutes les révolutions dirigées par des élites arrogantes, la création d'un tribunal révolutionnaire devant lequel comparaissent les voix libres est une nécessité, ou une tradition transmise d'une culture despotique à l'autre. Comme la Chine, la France dispose de ses sid-heïrs français, devant la barre desquels les voix libres comparaissent pour qu'elles soient, de force, rééduquées à assimiler les mœurs révolutionnaires.

La moralité du dialogue est dévoilée dans sa dernière phrase, qui est la réponse à la sentence du président du sid-heïr par Ignicole ; cette rébellion du jeune Chinois fait allusion à la réaction de la jeunesse parisienne au temps de la Révolution, en signe de rejet d'une nouvelle dictature à augurer. La moralité du dialogue explique qu'une fois que les hommes ont la force du pouvoir, ils n'écoutent plus la voix de la raison mais de la force, voilà pourquoi les despotes choisissent le chemin le plus court de juger les personnes au lieu d'essayer de les convaincre. Entre obligation et conviction, ceux qui se croient plus forts optent pour l'obligation, bien que la conviction ne soit point un synonyme de faiblesse. La conviction est le synonyme de la raison que défend l'esprit libre du jeune Chinois, et qui s'oppose à la force brutale des tyrans. Dans la logique du jeune Chinois nous repérons celle des amoureux de la paix, nous saisissons le langage calme et pesé d'un sage et non pas d'un jeune homme ; Gallais ne s'oppose pas seulement aux despotes, mais manifeste son soutien à une jeune génération qui est invitée à participer activement à la reconstruction politique de sa nation. Une jeunesse consciente et raisonnée, qui s'oppose à la jeunesse dorée de la réaction

¹ Outre qu'il n'existe pas à notre connaissance d'édition de Leyde de la *Description géographique, historique, chronologique, politique et physique de l'empire de la Chine et de la Tartarie chinoise*, du père J. B. du Halde (4 tomes, Paris, Le Mercier, 1735 ; ou La Haye, H. Scheurleer, 1736), nous n'avons pas été capable de trouver cette anecdote, probablement inventée par Gallais.

thermidorienne, dont nous ne trouvons pas la moindre trace dans les livraisons du journal de l'an III.

7- « *Dialogue entre un Sans-Culotte et un Muscadin.* »

Le dialogue suivant, qui paraît dans la rubrique de Paris de la livraison du 26 mai, n'est pas un dialogue-récit à l'instar de l'exemple précédent. La rubrique de Paris, on l'avait dit, comporte souvent de la littérature lorsqu'elle est insérée à la première page, tel est le cas pour la livraison en question, à la première rubrique de laquelle Gallais entend prêter une attention particulière en la mettant en relief. La rubrique occupe deux pages et demie destinées à un : « Dialogue entre un Sans-Culotte et un Muscadin ».

Nous avons donné la définition du Sans-culottisme lors de l'épître intitulée *Sur ma vieille culotte* dans le premier chapitre, et expliqué qu'il s'agit d'un terme utilisé à partir de 1792 pour désigner les partisans des montagnards habitants de Paris, responsables du régime de la Terreur et engagés dans les atrocités du 10 août 1792, du 31 mai et du 2 juin 1793. En matière d'économie relative aux questions des subsistances, les Sans-Culottes pensent que la propriété raisonnable est une condition de bonheur. Pantalon sans culotte, veste courte nommée *carmagnole*, bonnet rouge, sabre et pique sont les éléments qui forment le costume particulier des Sans-Culottes. Principaux organes des armées révolutionnaires, ils s'apprêtent déjà, par contrainte, à céder le pas à la nouvelle force de la jeunesse dorée.¹ C'est donc celle-ci qui joue le rôle de main de fer de la Convention thermidorienne, à la suite de la chute de Robespierre, pour arracher les Sans-Culottes à la nouvelle société. La jeunesse dorée se compose des muscadins, des merveilleuses et des incroyables. Les muscadins sont donc à leur tour un phénomène ou un mouvement social qui prend naissance après le 9 Thermidor, que les thermidoriens engagent, ou instrumentalisent, afin de combattre ce que ces derniers appellent les terroristes.² Ils agissent, comme les autres organes de la jeunesse dorée, pour se créer une place dans la vie publique parisienne en subjuguant l'opinion publique par une idéologie modérée, en lui faisant de la sorte trouver le juste milieu entre la tyrannie de la Terreur et l'extravagance de possibles vengeances réactionnaires.³

Ce repositionnement a pour but d'éclaircir le contexte historique du dialogue qui va suivre ; il vise à rappeler que ce sont les muscadins qui ont succédé aux sans-culottes en 1794 et 1795. Le dialogue aborde plusieurs points qui en font un dialogue à la fois philosophique et politique. Si les précédents étaient principalement des dialogues politiques portant sur le contexte de la Révolution, celui du 26 mai ajoute une dimension philosophique, et ne manque pas de recouper les autres dialogues auparavant publiés. Lisons le texte et faisons-en ensuite le point philosophique et politique.

« PARIS.

Dialogue entre un Sans-Culotte et un Muscadin.

Le *Muscadin*. Hé bien, camarade ! Ce fameux faubourg de gloire, comme disait l'abbé Fauchet, ces vainqueurs redoutés de la Bastille, ces braves et terribles sans-culottes, se sont donc enfin rendus à la raison ?

¹ Tulard et al. *Histoire et dictionnaire de la Révolution française*, p. 1087-1088

² Soboul, *Dictionnaire historique de la Révolution française*, p. 600

³ *Ibidem*

Le *Sans-culotte*. Dites, à la force.

Le Musc¹. A la force, soit.

Le Sans-cul². Contre la force point de résistance. On nous a ménagés, flattés, employés tant qu'on a eu des bastilles ou des rois à renverser. On nous désarme aujourd'hui que tout est fait, ainsi va le monde.

Le Musc. On vous désarme, parce que des scélérats vous égaraient et voulaient à force d'argent et d'eau-de-vie, vous entraîner avec eux dans le précipice.

Le Sans-cul. Bon, égarer ! Est-ce que vous êtes encore la dupe de ce vieux mot. Nous n'étions pas plus égarés hier le 14 juillet ou le dix août. C'est toujours la même chanson, seulement nous n'avons pas été les plus forts. Voilà toute la différence.

Le Musc. Vous êtes au moins de bonne foi.

Le Sans-cul. Je le suis encore, en ajoutant que c'est aujourd'hui notre tour, et que ce sera demain le vôtre.

Le Musc. Qu'appellez-vous notre tour ?

Le Sans-cul. Oui, on vous désarmera.

Le Musc. Lorsque les jacobins seront les plus forts.

Le Sans-cul. Dès qu'on n'aura plus besoin de vous.

Le Musc. On aura toujours besoin des honnêtes gens.

Le Sans-cul. En révolution, les honnêtes gens sont ceux qui réussissent. Nous étions les honnêtes gens il y a un an.

Le Musc. Nous sommes les soldats de la Convention.

Le Sans-cul. Nous en étions les héros.

Le Musc. La Convention ne peut plus se passer de nous.

Le Sans-cul. Nous l'avons protégée pendant 30 mois.

Le Musc. Nous allons purifier la morale et l'opinion que vous aviez corrompues.

Le Sans-cul. On disait l'année dernière dans l'alphabet des sans-culottes imprimé chez Galetti³, que nous avons toutes les vertus, que notre âme était incorruptible, que nous étions les amis de la liberté et les ennemis de tous les tyrans, etc.

Le Musc. Comme les hommes ont changé depuis un an !

Le Sans-cul. Ce ne sont pas les hommes, ce sont les opinions.

Le Musc. Les opinions font les hommes.

Le Sans-cul. Les hommes comme vous, les muscadins, les merveilleux, dont la tête tourne à tous les vents, et dont le cœur corrompu se livre à toutes les séductions.

Le Musc. Votre langage n'est pas celui d'un sans-culotte du faubourg.

¹ C'est à partir de cette ligne que les mots de muscadin et de sans-culotte sont abrégés et non plus en italiques.

² Nous imaginons que ce n'est pas une abréviation innocente, l'auteur en a bien voulu ridiculiser les Sans-culottes. Le Sans-culotte du dialogue va tout de même s'avérer à la fin particulièrement intéressant.

³ *Alphabet des Sans-Culottes ou Premiers éléments de l'éducation républicaine (...)*. Paris, C.-F. Galletti, an II de la République française (1794).

Le Sans-cul. L'origine n'y fait rien, et vous devez savoir que tous les sans-culottes ne sont pas des sauvages, comme tous les muscadins ne sont pas des sages.

Le musc. Vous avez donc étudié ?

Le Sans-cul. J'ai étudié les hommes et la révolution.

Le Musc. Que dites-vous des hommes ?

Le Sans-cul. Qu'ils sont ce qu'ils ont toujours été, et ce qu'ils seront toujours, des animaux qu'on remise ou qu'on déchaîne suivant l'intérêt des chefs.

Le Musc. Et de la révolution ?

Le Sans-cul. Qu'elle nous ramène au point d'où nous sommes partis.

Le Musc. Ce n'était pas trop la peine de se mettre en mouvement.

Le Sans-cul. Je vous demande pardon. Ce mouvement était nécessaire pour en prouver l'inutilité.

Le Musc. Je vous soupçonnerais de royalisme, sans votre accoutrement.

Le Sans-cul. Je ne suis ni royaliste, ni démocrate : je suis observateur sans-culotte.

Le Musc. Cette dernière dénomination ne vous sauverait pas aujourd'hui, si vous prêchiez hautement votre doctrine.

Le Sans-cul. Ma doctrine n'est pourtant pas dangereuse, mais pour m'éviter des affaires avec MM. du comité de sûreté générale, je ne dirai rien, et je continuerai d'observer.

Le Musc. Où diable la philosophie va-t-elle se nicher !¹

Le Sans-cul. C'est une erreur bien commune et que la révolution n'a point réformée, de juger les hommes sur leurs habits... Parce que le mien n'a pas l'élégance du vôtre, parce que je porte le costume des gens qui ont désolé votre pays et le mien, vous m'avez confondu avec eux ! Français ! Peuple léger, toujours téméraire, tant que ton caractère ne changera, c'est en vain que tu t'agiteras dans tes fers ou dans ta liberté. Après cinq ans d'expérience, tu n'es ni plus sage ni plus éclairé, tu souffres de tous les maux réels et de tous ceux de l'opinion. Tantôt des philosophes t'égareront, tantôt des scélérats t'égareront : tour à tour instrument et victime des factions qui t'agitent, tu soupiras après le repos et du pain ; et tu n'auras l'un et l'autre qu'après les assemblées primaires.

Ainsi parla Mabli, car c'était lui-même ...

Et le muscadin qui s'en aperçut, en ne le voyant plus, faillit à mourir de joie d'avoir causé familièrement avec le sans-culotte Mabli.² »

Pourquoi ne pas aborder le dialogue différemment cette fois et commencer par la fin, commencer avec le protagoniste sans-culotte dont le personnage, dévoilé à la fin du dialogue, pourrait constituer une surprise au lecteur ? Le dialogue, qui laisse graduellement découvrir

¹ L'expression est de Molière : « Où diable la vertu va-t-elle se nicher ? »

² La Quotidienne ou Le Tableau de Paris, N° 97, 26 mai 1795. p. 1-2

un langage singulièrement soutenu du sans-culotte, comme le constate le muscadin lui-même, « *Votre langage n'est pas celui d'un sans-culotte du faubourg* », lève le rideau sur le personnage du sans-culotte, en le présentant comme Mably, « le sans-culotte Mably. »

Qui est Mably¹ ? Pourquoi lui ? Est-il possible qu'il soit « lui-même » qui conversait avec le muscadin ? Nous croyons bien qu'il s'agit de l'abbé Gabriel Bonnot de Mably (1709-1785), philosophe, historien et publiciste français, un des plus illustres noms des Lumières françaises ainsi qu'un précurseur de la Révolution. Donc, Mably est mort avant la Révolution, la Terreur et la jeunesse dorée, et ne peut pas dialoguer « lui-même » ! Le dialogue ne tombe cependant pas dans la fantaisie journalistique ou littéraire du rédacteur de *La Quotidienne*, le choix de Mably est sensé car il permet aux lecteurs de se souvenir des « Dialogues des Morts » dont nous avons vu un exemple entre Brissot et Vergniaud, et doter le journal d'une évolution de ce genre de dialogue en en constituant un nouveau entre un mort, en l'occurrence Mably, et un vivant, à savoir le muscadin que Gallais choisit de garder dans l'anonymat. En conséquence, après les Dialogues des Morts, dialogues philosophiques à tendance souvent satirique, développés par plusieurs auteurs, Gallais ressuscite, si nous pouvons dire, les dialogues des morts et des vivants, dont la finalité est moins d'interroger la curiosité du lecteur que d'ériger le pont entre les Lumières et la Révolution, celui de la responsabilité du séisme dont l'Ancien Régime était la victime.

Pourquoi Mably ? Comme dans d'autres écrits, l'écart entre la sagesse de l'un et le trait superficiel d'esprit de l'autre vise à montrer la sympathie du journal pour le premier aux dépens du deuxième. Cela dit, Mably doit être considéré – peut-être non pas un ami aux yeux de *La Quotidienne* – comme un philosophe dont la pensée trouve un écho positif chez Gallais, voire des points de rapprochement avec ce dernier. Les œuvres de Mably acquièrent une importance particulière pendant la Révolution, constituant une matière riche d'analyse sur les sujets délicats relatifs à la propriété, à l'égalité et à la justice. La plupart de ces œuvres connaissent une réédition posthume pendant la Révolution, mais l'ouvrage intitulé *Parallèle des Romains et des Français*, paru en 1740, n'y figure pas. Gallais ne se sert-t-il pas aussi régulièrement de parallèles entre les Français sous la Révolution et les Romains et Grecs de l'époque antique ? Certainement oui, il partage la même admiration que Mably pour les civilisations de l'antiquité, dont les deux apprécient la sobriété et la vertu. Les idées de Mably creusent dans le sens d'une propriété commune et égalitaire, ce qui le rapproche ainsi également de l'idée que se constitue Gallais de la propriété, mais surtout de Rousseau dont Gallais cite souvent le nom avec celui de Mably lorsqu'il s'agit de soulever la question de la propriété². L'apport de Mably dans le domaine sociopolitique est indéniable, sujet capital dans notre journal ; *La Quotidienne* a pareillement prêté une attention particulière aux affaires économiques, étant un pivot de stabilité de la nation après la Révolution³. Cet intérêt pour Mably peut également avoir été stimulé par la publication, récente (an III, 1795), de la *Collection complète des œuvres de l'abbé Mably*⁴, en 15 volumes, car l'on a vu que, même si *La Quotidienne* ne fait guère de comptes rendus d'ouvrages, elle suit suffisamment bien l'actualité éditoriale. Force est de signaler que certaines œuvres de Mably sont des dialogues philosophiques ; le lien est en conséquence évident avec les dialogues en masse dans *La Quotidienne* de Gallais, l'influence de Mably sur Gallais se manifeste par plusieurs façons

¹ cf MABLY. Gabriel Bonnot de Mably. Textes politiques (1751 - 1783). Hans Eric Bödeker (éd. scientifique), Peter Friedemann (éd. scientifique). Paris, L'Harmattan, 2008.

² Voir L'Étude de cas : Rousseau vs Voltaire dans *La Quotidienne*.

³ Voir la deuxième partie, *La Quotidienne et l'économie*.

⁴ MABLY Gabriel Bonnot de. *Collection complète des œuvres de l'Abbé de Mably, précédées d'un Éloge historique*. Par l'Abbé Brizard. Paris, Desbrière, an III de la République (1794 à 1795.)

dont le recours constant aux dialogues philo-politiques¹. Gallais copie-t-il ses prédécesseurs : hommes de lettres, philosophes et journalistes ? Disons que Gallais serait plutôt un excellent adaptateur qui sait profiter de leurs méthodes. Sans aucune originalité ? Non pas vraiment : il est condamnable lorsqu'il se permet du plagiat dans son journal (Traduction en vers libres du discours de Mentor, par exemple), il fait à l'opposé preuve de créativité en matière de style, le dialogue entre un mort et un vivant du 26 mai 1795 en est bien un exemple.

Mably est un sans-culotte ? Mably en sans-culotte ? Non. C'est le muscadin qui se confie aux apparences et juge Mably sur son habit. Mably, jugeant son niveau de vie en vue de ses revenus, n'était ni pauvre ni aisé, voilà pourquoi le muscadin – lui qui est toujours parfumé, habillé avec pompe et élégance – s'est laissé trompé par l'allure de Mably et l'a associé aux sans-culottes. La dernière phrase de Mably donne la moralité du dialogue et résume ses réflexions pour le peuple français. Mably aurait donné la même conclusion s'il vivait en mai 1795, ce qui traduit l'initiative de Gallais par son dialogue imaginaire ; il n'est ni moins coléreux ni moins triste que Mably par rapport aux défauts de comportement du peuple français à l'époque : « *téméraire, léger, instrument et victime des factions qui [l'] agitent* ». La solution envisagée par Mably pour y obvier – comme par hasard c'est toujours la même solution proposée par La Quotidienne – existe dans « les assemblées primaires. »

Ce n'est donc pas un sans-culotte avec qui le muscadin discutait du facteur de la force dans la politique intérieure ; Mably accepte le malentendu du muscadin et endosse le personnage du sans-culotte, qu'il n'est pas, pour prouver au muscadin l'ignorance dans laquelle ce dernier erre. Le muscadin argumente son discours ayant en tête la propagande du plus fort, disant que le désarmement des sans-culottes provient d'une volonté de les épargner. L'argumentation du faux sans-culotte est en revanche plus profonde ; Mably fait une analyse des caractères des personnes et de la nature de la Révolution et relativise ainsi les conséquences absolues du muscadin. Ce sur quoi La Quotidienne revient dans ce dialogue, ce sur quoi elle a souvent mis l'accent : l'accusation de royalisme lancée contre toute personne qui ne partage pas le langage du pouvoir. Le faux sans-culotte Mably est soupçonné de royalisme, parce qu'il doute de l'efficacité de la Révolution et se refuse à la rejoindre. Sa philosophie consiste à peindre un tableau exhaustif de ce que c'est qu'une révolution ; l'absurdité de la révolution dans le sens de Mably recoupe la logique de Gallais qui avait donné l'exemple de la révolution anglaise pour en montrer la futilité. Une révolution, aussi bien selon Mably que selon Gallais, est un cercle fermé où le point final rejoint forcément celui du départ. Le faux sans-culotte Mably adopte une position politique modérée et se distancie des factions politiques de la Révolution française : « Je ne suis ni royaliste, ni démocrate : je suis observateur sans-culotte ». L'on aperçoit dans ce détachement de Mably un désir de Gallais de se joindre à la même rive ; après avoir déduit des expériences des peuples qu'une révolution est vouée à retrouver la même situation de laquelle elle était partie, se positionner à une égale distance de la gauche et de la droite se concrétise pour Mably – peut-être pour Gallais aussi – comme la décision politique la plus perspicace. Une sagesse politique souvent condamnée de lâcheté car – courte vision que La Quotidienne condamne et dont elle se moque – pendant les révolutions, le sage est forcé de céder la place aux extrémistes, seuls capables d'exprimer les intérêts patriotiques de la nation.

¹ Gallais lui-même, comme Mably – mais aussi ayant peut-être en tête Diderot et Le Neveu de Rameau – se positionne entre les idées des deux interlocuteurs. Il se dit n'être ni Sans-culotte ni Muscadin, mais un « observateur » qui cherche la vérité, prêche la vertu et espère la paix. Gallais est présent dans ses dialogues, aussi bien pour prendre parti que pour rapporter une idée à son lecteur. Ce paradoxe – ou ce qui peut se révéler à nos yeux comme tel – n'est que l'essence du travail journalistique pour Gallais : transmettre le message tout en gardant les apparences d'objectivité : c'est ce principe d'action qui illustre le mieux le pragmatisme politique et journalistique de Gallais.

Pour terminer, revenons au début du dialogue ; riche de la philosophie politique de Mably comme de l'intérêt du dialogue entre un vivant et un mort, présenté par Gallais, ce dialogue peut constituer une réponse de la part de celui-ci aux révolutionnaires qui s'attribuent les idées de Mably et font de lui un précurseur de leur mouvement. Mably aurait été un précurseur de la modération et de la clairvoyance politique ; il n'est pas, comme Rousseau, l'apanage de la Révolution et de son idéologie, mais une référence philosophique et politique d'envergure pour tous les partis politiques. Les réponses de Mably au Muscadin, « Les hommes comme vous, les muscadins, les merveilleux, dont la tête tourne à tous les vents, et dont le cœur corrompu se livre à toutes les séductions » montre le rejet par La Quotidienne de la jeunesse dorée et de ses manifestations sociales et politiques. Nous nous étions interrogés, dans la première partie, sur la position de La Quotidienne vis-à-vis de ce phénomène, la troisième partie de notre recherche nous apporte une réponse avec ce dialogue : une jeunesse « téméraire », instrumentalisée par la Convention thermidorienne, condamnée au même sort que les Sans-culottes.

8- Boissy-d'Anglas l'humain

Nous retrouvons la forme du récit contenant un dialogue dans la livraison du 1^{er} juin ; la rubrique de Paris, parue dans la deuxième page de la livraison en question, nous présente un petit récit qui comprend un dialogue. Ce récit, qui occupe l'ensemble de la rubrique (soit une colonne et demie de la deuxième page), est raconté par la voix d'un « représentant de la République », dont la rubrique ne précise pas la fonction exacte¹ ; ce dernier reçoit dans son bureau une femme misérable qui vient raconter ses malheurs et lui demander de l'aide pour pouvoir rencontrer Boissy-d'Anglas, le seul en mesure de lui apporter du soutien.

Les causes du malheur de la femme sont bien connues, presque les mêmes d'ailleurs que celles des autres femmes dont nous avons étudié des lettres ou des collaborations. La tyrannie en est la première, la femme en question a perdu son mari ainsi que ses deux enfants à cause de la Terreur. Le despotisme de la Terreur est la première des trois idées axiales autour desquelles tourne ce récit ; la deuxième concerne l'intention de la Convention de « rendre les biens aux familles des condamnés » et la troisième concerne Boissy-d'Anglas, personnage favori pour La Quotidienne et qui constitue le premier intérêt de plusieurs de ses articles. Nous allons donc lire le récit et le dialogue qui y est contenu avant d'aborder avec plus de détails chacune de ces trois idées.

« Une femme entra hier matin dans mon cabinet. Ses longs habits de deuil et la tristesse profonde de sa physionomie annonçaient l'état de son âme ...

Vous voyez, me dit-elle, une des plus malheureuses victimes de la tyrannie de Robespierre. J'avais, il n'y a pas encore un an, deux enfants et un mari. Mon mari est mort sur l'échafaud, mes deux

¹ Contrairement aux écrits littéraires précédents, où les fonctionnaires publics sont sévèrement critiqués et/ou tournés en dérision par Gallais (l'omni-signataire de la rubrique de Paris), le fonctionnaire du présent dialogue, qui reçoit la visite de la femme dans son cabinet, est présenté d'une manière plutôt neutre et avec modération. Il s'agirait de l'un des personnages de la Convention auxquels La Quotidienne n'est pas hostile ; ce fonctionnaire serait aussi un ami de Boissy-d'Anglas, comme la femme le pensait, raison de plus pour ne pas faire de lui un personnage superficiel à l'instar des autres. Nous pouvons avancer une troisième hypothèse sur l'anonymat de ce représentant. Il est anonyme parce qu'il est une incarnation de l'intermédiaire bienveillant dont Gallais est une autre forme. Il fallait un intermédiaire entre le pouvoir et les citoyens, entre Boissy-d'Anglas et la malheureuse citoyenne ; un intermédiaire qui soit à l'extérieur des différends politiques, à une égale distance de l'autorité et des citoyens. Gallais a voulu que son journal se charge de ce rôle, son insistance sur la modération reflète pareillement cette espérance de rendre la France au juste milieu, tout en respectant les droits et les libertés de tous ses citoyens.

enfants sont morts à la frontière ... et des larmes amères interrompent son récit ... Je suis seule maintenant, seule dans l'univers avec mes chagrins et ma misère.

J'avais un espoir fondé sur la justice de la convention, on m'avait dit qu'elle allait rendre les biens aux familles des condamnés.

= Citoyenne, votre espoir est fondé, le principe est décrété.

= Hélas ce n'est pas le principe qui m'empêchera de mourir de faim. Les scellés n'en sont pas moins sur mes meubles, je n'ai que 4 chemises et six mouchoirs, je vis d'emprunt et le peu de pain que je mange, je le dois à la charité de mes voisins, je l'arrose des larmes les plus amères que j'aie répandues de ma vie.

= Vous n'avez donc fait aucune démarche pour sortir de cet état pénible et pour obtenir au moins la levée de vos scellés.

= Pardonnez-moi, citoyen, j'en ai fait beaucoup, j'ai frappé à toutes les portes, toutes les portes ont été fermées pour moi. Que peut une malheureuse femme qui n'a point de connaissances, qui n'a pour toute recommandation que ses larmes et la justice de sa cause ... Je sollicite depuis trois mois la levée de mes scellés, depuis trois mois on ne cesse de me bercer d'espérances toujours trompées. J'aime mieux mourir que d'être ainsi traînée dans l'opprobre et la misère.

= On a toujours le temps de mourir. Mais j'espère que vous n'êtes pas encore réduite à cette douloureuse extrémité. La justice et l'humanité ne sont point encore éteintes dans le cœur des hommes.

= Hélas, citoyen, je ne m'en aperçois pas pour mon compte.

= Mais que puis-je faire pour vous.

= On m'a dit que vous connaissiez Boissy-d'Anglas, c'est un des députés qui m'inspire le plus de confiance, c'est celui qui a, dit-on, parlé le plus fortement en faveur des malheureuses victimes du tribunal du sang. C'est à lui que je voudrais m'adresser directement.

= Boissy-d'Anglas mérite en effet votre confiance et celle de tous les Français. Mais je ne l'ai vu que deux fois dans ma vie, et je ne puis me charger auprès de lui d'aucune recommandation personnelle. Vous êtes malheureuse, c'est le meilleur titre pour en être accueillie.

= Croyez-vous qu'il me reçoive.

= J'en suis convaincu.

Et consolée par ces paroles, cette femme essuya ses yeux, me remercia et sortit.

Législateurs, cette femme n'est pas la millième qui réclame votre justice et qui se plaint de vos lenteurs. Vous croyez avoir assez fait pour l'humanité *en décrétant le principe*, et le mode est abandonné. C'est cependant de l'exécution que dépendent leurs vies et leurs bénédictions.

Laissez-vous longtemps encore ces femmes et ces enfants gémir sous le poids de la misère, s'abreuver d'amertume, tandis que leurs assassins gorgés de sang et de richesse, jouissent impunément de leurs crimes et de nos dépouilles ... Ah ! Combien sont rapides les

progrès du mal, et combien ses réparations sont lentes ! Nous l'avons déjà dit, et chaque jour nous offre l'occasion de le répéter.¹ »

La misère de la femme n'est pas un cas exceptionnel, elle est, comme beaucoup d'autres, victime de la tyrannie et accablée par son propre sort ainsi que par le dysfonctionnement de la Convention, censée rétablir la justice et rendre à l'Homme son humanité. Justice et humanité, les deux termes sont associés dans La Quotidienne et reviennent régulièrement pour mettre l'accent sur la lenteur – pour ne pas dire l'absence – des efforts de la Convention de remédier aux malheurs de ses citoyens. La tyrannie est donc la cause principale de la misère de cette femme mais pas seulement : la Convention thermidorienne qui a succédé à la Terreur est aussi fautive car elle ne se montre pas à la hauteur de ses responsabilités. Il y a pourtant des exceptions, les critiques de la misérable femme ne couvrent pas l'ensemble du corps de la Convention, car il y a Boissy-d'Anglas, dont nous parlons un peu plus loin.

Le deuxième point de notre dialogue porte sur les discussions au sein de la Convention nationale, pour décréter la levée des scellées sur les biens des condamnés et rendre ces biens aux familles des condamnées et des émigrés². À ce propos, l'indigence des citoyens qui en sont concernés s'accroît, à cause de l'écart entre la théorie et la pratique qui caractérise la politique de la Convention. La femme a entendu dire que la Convention allait rendre les biens aux familles des condamnés : « *J'avais un espoir ... On m'avait dit ...* » ; rien de concret donc, le tangible fait défaut dans la politique de la Convention et les citoyens fondent leur espoir sur des rumeurs. La réponse du fonctionnaire républicain l'affirme, il ne confirme pas le décret mais le principe du décret : « Citoyenne, votre espoir est fondé, le principe est décrété », alors que c'est à la concrétisation du principe que les infortunés s'attendent et non à son idée : « *C'est cependant de l'exécution que dépendent leurs vies et leurs bénédictions.* »

Le troisième et dernier point concerne Boissy-d'Anglas, mentionné à plusieurs reprises dans La Quotidienne, notamment dans le poème de la citoyenne Beaufort (paru dans la livraison du 13 avril) où il est nommé « le sage Boissy ». Boissy-d'Anglas est le président de la Convention lorsque l'insurrection du 1^{er} prairial an III (20 mai 1795) éclate ; toujours loué par La Quotidienne, il est la personne à qui l'on conseille à la pauvre femme de s'adresser afin d'obtenir justice. Boissy n'est pas un simple législateur digne de confiance, sa description dans le journal fait de lui plus le portrait d'un pieux généreux que d'un bon législateur : lorsque l'on est dans l'embarras, c'est Boissy-d'Anglas qu'il faut visiter, lorsque l'on est pauvre, c'est à Boissy-d'Anglas qu'il faudrait demander conseil et expertise. Son image est enveloppée d'une auréole spirituelle qui fait de lui le sauveur, aussi bien de cette pauvre femme que de l'ensemble des citoyens : « *Boissy-d'Anglas mérite en effet votre confiance et celle de tous les français* ».

La moralité de notre récit et de son dialogue³ est réservée à la conclusion : « Combien sont rapides les progrès du mal, et combien ses réparations sont lentes ». Ce récit tourne donc autour de l'inefficacité de la Convention à assumer ses responsabilités et à freiner la dégénérescence des conditions de ses citoyens. Boissy-d'Anglas occupe de nouveau la place centrale d'un article de La Quotidienne, étant le législateur idéal parmi d'autres, égoïstes, peu performants et peu humains.

¹ La Quotidienne ou Le Tableau de Paris. N° 103, 1^{er} juin 1795. p. 2

² Voir Décret du 18 prairial, an III (6 juin 1795), sur la restitution des biens des condamnés.

Collection générale des décrets rendus par la Convention Nationale, vol. 50, 1795. N° 975, p. 13

³ Ce qui peut également faire de ce dialogue une fable, à l'instar de celles que nous allons voir plus tard.

Les dialogues dans *La Quotidienne* couvrent la plupart des personnages les plus problématiques sous et après la Révolution. Un dialogue court, qui paraît le 22 juin, propose un dialogue réel, selon le journal, entre un de ses journalistes, auteur anonyme d'un article paru le 16 juin sur Volney, et ce dernier lui-même qui s'empare contre le contenu de l'article en question. Donc, pour comprendre le dialogue que nous allons présenter, il va falloir commencer par l'article du 16 juin qui met en question Volney et son repentir « tardif », avant de lire le dialogue publié le 22 juin qui en constitue la suite.

Afin de comprendre l'article anonyme du 16 juin sur Volney, nous commençons par un portrait biographique succinct de ce philosophe, journaliste¹ et orientaliste français. Constantin-François Chassebeuf, dit Volney (1757-1820), a étudié le grec, l'arabe et l'hébreu dans sa jeunesse, ayant des objectifs critiques des religions, se distinguant ainsi tôt par une tendance pour la recherche, la science et l'anticléricalisme. Après trois années passées en Orient (en Égypte et en Syrie, de 1782 à 1785), il retourne en France et s'engage dans les premiers événements de la Révolution, il est l'un des fondateurs du club breton à Versailles en 1789, noyau du Club des jacobins. Cependant, de 1790 à 1793, il se distancie des affaires politiques avant son retour en 1793 pour devenir inspecteur dans quelques régions de l'ouest de la France. Désigné par la Convention nationale en septembre 1795 pour rédiger un livre, à l'usage des écoles primaires, sur les Droits de l'homme et la Constitution ; il est également nommé professeur d'histoire à l'École Normale en 1795. Les trois principaux points de son idée sont l'érudition pragmatique, le républicanisme et l'anticléricalisme modéré ; sa passion pour les langues orientales se traduit dans son dessein de simplifier les méthodes de leur apprentissage, une nécessité selon lui pour faciliter la communication entre les peuples. Sa croyance dans les progrès de l'esprit humain va de pair avec son rejet des religions, responsables du fanatisme et facteur d'obscurantisme.²

Donc esprit antireligieux, faisant confiance aux sciences et au pouvoir de l'être humain à créer son propre avenir sans passer par les considérations de la religion et ses obstacles ; cette méthode de pensée exclut Volney des amis de *La Quotidienne* et le place comme une éventuelle cible de critique. La raison que notre feuille avance dans la livraison du 16 juin est celle de la disparition du personnage de Volney l'homme politique bien qu'il garde toujours ses talents littéraires. L'occasion en est la publication de son ouvrage intitulé *Leçons d'histoire à l'École Normale*³ ; *La Quotidienne* ne voit dans le dit ouvrage Volney le politique ni Volney le patriote, mais simplement Volney l'homme de culture qui a des talents en matière d'écriture : « On y reconnaît [ses *Leçons*] *bien l'homme instruit et l'écrivain correct* ; mais le politique ou le patriote de 89 : on le cherche, on ne le retrouve plus.⁴ » Les critiques de l'auteur anonyme de l'article se succèdent ensuite contre Volney. Il est le « dévoué au parti d'Orléans [et l'] *endoctriné par M. Necker* [qui] prêchait ouvertement la religion populaire et le renversement des institutions monarchiques.⁵ » L'auteur de l'article pense que la clarté et la faculté de distinction font défaut dans l'ouvrage de Volney, et que la position de ce dernier envers la royauté par exemple, confond les mauvaises pratiques de la royauté en tant que système et les bonnes « intentions du roi » ; l'auteur de l'article visait à innocenter la royauté

¹ Son activité journalistique précède la Révolution, il fait paraître seul cinq livraisons de la *Sentinelles du peuple* en 1788.

² <http://bit.ly/2d9TwNq>

³ Réimprimées par Volney lui-même en l'an VIII (1799), avec le titre de *Leçons d'histoire prononcées à l'École Normale, en l'an III de la République Française* : <http://bit.ly/2dl3ubp> ; ainsi qu'après sa mort, en 1826, avec le titre : *Leçons d'histoire prononcées à l'École Normale* : <http://bit.ly/2dtFhVd>

⁴ *La Quotidienne* ou *Le Tableau de Paris*. N° 118, 16 juin 1795. p. 1

⁵ *La Quotidienne* ou *Le Tableau de Paris*. N° 118, 16 juin 1795. p. 1-2

tout en dénonçant la méthode fautive de raisonnement de Volney. Pourtant, toujours selon l'article anonyme du 16 avril, l'incarcération de Volney¹ l'a fait changer d'opinion dans le même ouvrage à propos de plusieurs sujets, dont les systèmes politiques et l'utilité de la démocratie pour la France. Ce repentir tardif n'est pas acceptable par La Quotidienne ; cette « résipiscence » n'est efficace que lorsqu'elle est « un aveu franc et solennel de ses torts.² » La Quotidienne veut infliger à Volney une humiliation, déguisée par les termes de « repentir » et de « résipiscence ». Volney ne va pas rester les bras croisés face à cet article, il se rend en personne au bureau de La Quotidienne pour protester et réclamer un désaveu. L'auteur de l'article publié le 16 juin s'y refuse et La Quotidienne nous rapporte, le 22 juin, la scène contenant le dialogue entre Volney et son détracteur anonyme.

« Le citoyen Volney est devenu si célèbre par ses *Vues nouvelles*³ sur l'histoire et ses leçons démocratiques à l'assemblée constituante, que nous croyons intéresser nos lecteurs en leur faisant confiance de la visite que nous en avons reçue hier, deux messidor.⁴

Le citoyen Volney est donc entré dans notre chambre⁵ avec un air digne qui en impose aux écoliers, et nous ayant représenté celui de nos journaux, où il est question de lui, il nous a demandé si nous reconnaissons l'article et la signature.⁶

Sur notre réponse affirmative, nous avons été requis de dire les raisons de notre opinion.

Malgré la hauteur de cette question, nous avons répondu sommairement quelles étaient nos raisons.

Elles ont été trouvées détestables, nous nous y attendions, et voici le court dialogue qui s'en est suivi.

Volney : Il me faut une rétractation solennelle et proportionnée à l'offense.

L'auteur : Quand j'aurai la preuve la plus claire de mes torts, je les avouerai sans honte et sans délai.

Volney : Ainsi vous m'avez cru et vous me croyez endoctriné par Necker et dévoué au parti d'Orléans ?

L'auteur : Oui.

Volney : Et vous ne voulez pas vous rétracter ?

L'auteur : Je vous l'ai dit, il me faut des preuves aussi claires que le jour, pour détruire celles qui ont fondé mes opinions.

Volney : Hé bien, je vous annonce que cela n'en restera pas là ...

Et le citoyen Volney s'est retiré en nous menaçant de son superbe courroux et de ses prochaines vengeances.⁷ »

¹ Incarcéré le 16 novembre 1793 pour dettes.

² La Quotidienne ou Le Tableau de Paris. N° 118, 16 juin 1795. p. 2

³ Il ne s'agit pas de ses *Vues nouvelles sur l'enseignement* des langues orientales, qui ne fut édité que de façon posthume en 1821, mais probablement de ses cours à l'École normale.

⁴ 20 juin.

⁵ C'est une des rares occasions que La Quotidienne fait allusion aux conditions matérielles, difficiles, de la rédaction du journal.

⁶ Celle de l'auteur de l'article à propos de Volney, que le journal n'identifie pas.

⁷ La Quotidienne ou Le Tableau de Paris. N° 124, 22 juin 1795. p. 3

Cet article fait partie de la rubrique de Paris de la livraison du 22 juin 1795, il est le 4^e article de la rubrique signée par Gallais. L'image de Volney est clairement dégradée dans le dialogue ; il est présenté comme une personne hargneuse dont les réactions manquent de bienséance avec ses interlocuteurs. Il utilise le langage des menaces et promet à l'auteur anonyme de l'article une vengeance prochaine. Le portrait de Volney a nettement évolué entre l'article du 16 juin, qui gardait toutefois une certaine distance par rapport à ce personnage et le qualifiait du bon écrivain instruit, et celui du 22 juin qui met en scène un Volney plutôt puéril dont la faculté de l'argumentation fait défaut. Volney s'est-il effectivement rendu à « la chambre » du journal pour demander à l'auteur d'un article à son sujet de le renier ? « La confiance » de La Quotidienne nous paraît suspecte, son objectif est d'avilir un intellectuel anticléric et un prêcheur d'une religion révolutionnaire et populaire dont l'idée commence à germer à l'époque. Volney est sûrement un ennemi de La Quotidienne que celle-ci ne se prive pas à ridiculiser.

10- Louvet et le républicanisme

Journaliste et homme de lettres, Louvet, avec Marie-Joseph Chénier, est un des personnages les plus ridiculisés dans La Quotidienne. Louvet va faire l'objet du dialogue suivant sans en être un protagoniste, le dialogue en question semble se dérouler au Palais-Royal entre une femme intelligente et un bon républicain au sujet de la littérature, précisément le roman intitulé Faublas. Le récit qui comprend le dialogue entre les deux constitue le deuxième article sur les trois dont se compose la rubrique de Paris de la livraison du 10 juillet. La rubrique de Paris est signée par Gallais, qui ne donne l'identité ni de la femme ni du républicain, ni ne précise le temps du dialogue. Donc, comme souvent, nous ne sommes pas en mesure de juger de l'exactitude de ce récit-dialogue, voilà pourquoi nous allons, comme pour les autres morceaux littéraires de La Quotidienne, en examiner la portée et en extraire la satire du journal à l'égard d'un de ses rivaux révolutionnaires. Nous allons d'abord présenter le texte, avant de revenir brièvement sur la biographie de Louvet et essayer de déduire les causes pour lesquelles ce journaliste et écrivain girondin n'est pas le bienvenu dans les pages de La Quotidienne de Gallais ...

« Une de ces femmes à l'œil éveillé et à la démarche légère, qu'on rencontre quelquefois dans les galeries du Palais-Royal, disait dernièrement à un excellent républicain, qui lui donnait le bras :

Convenons, monsieur, que c'est un bien joli roman que Faublas. Je l'aime à la folie.

Ce Faublas est-il patriote ?

Bah ! C'est un gentil chevalier, connu de toutes les femmes, amoureux de toutes les filles, se battant comme un héros, courant nuit et jour ... C'est charmant.

Son père est-il républicain ?

Son père est un baron bien grave en apparence et amoureux en secret d'une coquine et d'une vieille folle.

Sa maîtresse était au moins une bonne citoyenne.

Sa maîtresse ! Il en a eu cent : mais les deux les plus célèbres sont une marquise à grands sentiments et une comtesse à nez retroussé, dont le frère est un grand diable de vicomte, qui m'a fait peur un instant.

Le républicain impatienté : que parlez-vous de comtes, de vicomtes, de marquise, de chevaliers, de baron, etc. ... ! L'auteur est donc un fidèle royaliste.

Mais non, c'est un républicain comme vous et moi. C'est Louvet.

Le républicain, atterré par ce mot, fut quelque temps sans répondre, et puis d'un ton que la douleur rendait plaisant : comment un républicain a-t-il pu faire un pareil roman ?

Ah ! C'est qu'il ne l'a pas toujours été.¹ »

Louvet n'est pas républicain ! Si, il l'est, mais La Quotidienne tente de le persifler en lui ôtant son appartenance idéologique, en faisant de lui un homme à paradoxes, un homme, enfin, sans identité précise et, ainsi, léger et ridicule. Mais d'abord qui est Louvet ? Jean-Baptiste Louvet de Couvray (1760 - 1797), embrasse les idées de la Révolution et s'attaque aux nobles en 1791, à la barre de l'assemblée législative, en les qualifiant de vagabonds. Chargé par le gouvernement révolutionnaire de rédiger la Sentinelle, journal défendant la Révolution et attaquant ses rivaux et qui s'affichait sur les murs de Paris ; élu député à la Convention nationale, où il se joint aux rangs des girondins qu'il défend avec enthousiasme, position qui fait ultérieurement de lui un détracteur de la dictature révolutionnaire de Robespierre. Il vote la mort du roi avec le sursis et refuse l'appel au peuple ; la journée du 2 juin le fait décréter d'accusation avec les chefs girondins, il s'exile en Bretagne et en Gironde et n'est rappelé à la Convention nationale (thermidorienne) qu'en mars 1795. Il fait partie de la commission des onze en avril 1795, chargée de réviser la Constitution et qui décide d'en rédiger une nouvelle. Bien qu'il participe moralement, par ses écrits et ses motions à la Convention, à la réaction thermidorienne, il ne se sépare pas de ses idéaux républicains révolutionnaires, ce qui ne plaît guère aux royalistes ; ces derniers étaient toujours ses rivaux au même titre que les jacobins. Afin de défendre la Convention à laquelle il s'attache, il affiche sur les murs de Paris une sorte de placard périodique sous le titre de Front. Les derniers jours de sa vie témoignent d'une guerre d'articles entre lui et les autres journalistes, ces derniers le tournent en ridicule – lui ainsi que sa femme Mme Cholet, que Louvet nomme Lodoïska, du nom d'une héroïne de son Faublas – et se servent des mêmes armes que lui, qu'autorise la liberté de la presse. De ses querelles journalistiques et culturelles nous citons celle qui l'oppose au journaliste Isidore Langlois, qui poursuit Louvet en justice, et une autre avec Suard, une discussion intellectuelle qui tourne au cauchemar à la fin pour Louvet, montrant l'écart de culture entre lui et son interlocuteur. Épuisé par ces différends dans le monde du journalisme et de la politique, Louvet meurt le 25 août 1797, laissant comme héritage littéraire son roman principal : *Les Amours du chevalier de Faublas*² (1787 - 1790), *Quelques notices pour l'histoire et le récit de mes périls depuis le 31 mai 1793, 1795* ; *Plaidoyer contre Isidore Langlois, avec une espèce de dédicace à Boissyd'Anglas, 1797, et d'autres*³.

Si nous avons choisi de lire la biographie de Louvet dans une source écrite par des royalistes (les frères Michaud, dont Joseph-François est un rédacteur de La Quotidienne), c'est pour mieux comprendre les critiques de La Quotidienne envers Louvet et pourquoi elle fait de lui et de sa femme un objet constant de moquerie. Selon les Michaud, Louvet est donc un républicain impétueux, un journaliste sans trop de mérite et un homme dont la culture ne vaut pas celle des grands journalistes et hommes de lettres de son époque. Hostile à la

¹ La Quotidienne ou Le Tableau de Paris. N° 142, 10 Juillet 1795. p. 2

² Une Année de la vie du chevalier de Faublas, 1787 ; Six semaines de la vie du chevalier de Faublas, en 1788 et La Fin des amours du chevalier de Faublas en 1790.

³ Michaud, J.-F. et L.-G., Biographie universelle, ancienne et moderne, 1843, p. 353

noblesse ainsi qu'à l'Ancien Régime, son opposition aux montagnards n'excuse pas son engagement révolutionnaire et son acharnement républicain. Raillé en permanence par La Quotidienne, il est surtout proposé aux lecteurs comme un homme à graves paradoxes ; c'est autour de ces paradoxes que tourne le dialogue entre le républicain et la femme perspicace dans les couloirs du Palais-Royal. Les Frères Michaud lui reprochent s'être jeté sans arrière-pensée dans cette entreprise, à savoir fonder une république en France, ils reprochent également l'indécence à son roman Faublas, dont parle la femme à son interlocuteur républicain dans le dialogue. Plusieurs raisons donc qui suffisent pour que l'ancien bénédictin et rédacteur de La Quotidienne Gallais, abhorre Louvet et rejoigne les autres journalistes qui se moquent de lui à l'époque.

La scène proposée par le dialogue évoque la cour royale de l'Ancien Régime ; un républicain qui « donne le bras » à une femme que le public est habitué à voir au Palais-Royal, entre les deux s'engage une discussion à propos de la littérature. Le lecteur a tendance à s'imaginer plutôt un prince qu'un « excellent républicain », et une princesse ou dame de la cour qu'une « femme à l'œil éveillé et à la démarche légère ». Qui seraient-ils ? Peut-être une Merveilleuse, dont la mode est à son apogée à l'époque, avec un conventionnel républicain qui fréquente, comme beaucoup d'autres, son salon. Le portrait de ce républicain anonyme est typique dans les articles de La Quotidienne : les républicains considèrent tout à partir de l'angle de la République, la littérature doit, comme tout autre chose, être républicaine ! Gallais choisit de persister dans l'anonymat dont il entoure ses personnages, une poignée de ses lecteurs serait seule capable de déchiffrer le contenu de ses articles. Le roman de Louvet est le pivot de leur entretien ; roman peu convenable aux normes républicaines, envahi par des titres de la noblesse que la Révolution a pris soin d'effacer : « vicomte, marquise, baron ... » Il est pourtant l'œuvre d'un républicain, ce roman.

Ce républicain s'appelle Louvet, la femme l'apprend au républicain en toute gaieté. Gallais semble prendre un immense plaisir en décrivant la réaction du républicain à cette réponse, il se réjouit de la douleur intérieure du républicain, incapable de croire qu'un roman aussi démodé (qui s'inspire de la France de l'Ancien Régime) puisse être produit par un républicain. La femme clôt le dialogue en fournissant la plus simple, comme la plus acerbe, des explications, en déduisant que Louvet n'est pas républicain. Cette femme perspicace, que Gallais ne nomme pas, rejoint la remarque des Michaud concernant Louvet républicain par mégarde, voire par naïveté. Louvet, à interpréter la parole de cette femme, n'était ni républicain ni royaliste, il n'a pas d'orientation idéologique précise, il est paradoxal et son attachement à la République, fruit de la Révolution, n'est pas issu d'un raisonnement, mais d'une inadvertance, ou peut-être d'une rêverie idéale d'une entreprise utopique capable de sublimer la nation. Louvet ne serait pas en fin de compte une méchante personne, il est toutefois tellement paradoxal que ses adversaires ne trouvent de meilleure arme pour lui répondre que le ridicule. Ainsi fait La Quotidienne.

11- Louvet et Dussault

Les dialogues qui persiflent Louvet augmentent en nombre et en force avec un nouveau dialogue, inséré dans la livraison du 19 juillet, qui raille Louvet sans que le nom de ce dernier y figure. Ce n'est pas une énigme. Le dialogue dont il est question fait partie comme le précédent de la rubrique de Paris, signée par Gallais ; il occupe à lui seul le premier article de la rubrique et ne contient ni introduction ni conclusion, ce n'est pas donc un récit-dialogue comme nous en avons vu avant, mais un pur dialogue qui réunit Lodoïska et son amant Faublas, deux personnages du roman de Louvet, Les Amours du chevalier de Faublas.

Qu'en est-il de Louvet dans un dialogue entre les personnages de son roman ? Faublas, en conversant avec son amante Lodoïska, se plaint d'avoir été l'objet d'une cinglante critique dans une « lettre » que Dussault lui envoie ; le reste du dialogue se focalise sur la description de la lettre par Faublas, avant que la réponse de Lodoïska au courroux de son amant ne close le dialogue de la manière la plus drôle. Là nous comprenons mieux pourquoi Louvet est effectivement concerné par la moquerie du dialogue de Gallais ; la lettre de Dussault n'était évidemment pas adressée à l'intention d'un personnage romanesque, mais à Louvet, dans laquelle Jean-Joseph Dussault précise les motifs dans sa première page :

« [...] je m'étais proposé, Citoyen, de combattre quelques-uns des travers qui dominent le plus encore aujourd'hui notre révolution, et je voulais arriver à ce but en adressant directement mes observations à trois ou quatre personnages, en qui ces travers sont le plus apparents, soit qu'ils les aient en effet dans un degré plus éminent, soit que leur réputation les éclaire davantage ! [...] »¹

Nous sommes en train de découvrir une nouvelle forme de dialogue proposée par Gallais ; après la réadaptation des Dialogues des Morts, après la publication d'un dialogue entre un mort et un vivant, Gallais nous présente ici un dialogue fictif entre deux personnages de roman dont le héros se substitue à l'auteur et engage une conversation inspirée de l'actualité qui touche directement à ce dernier. Il s'agit donc d'un dialogue romanesque et politique à la fois, par lequel le héros se permet de négocier les affaires de l'auteur en incarnant sa personne mais non son nom, que le lecteur n'a aucun mal à deviner par la suite ! Louvet aurait-il donné son accord pour ce chamboulement romanesque ? Absolument pas. L'intention de Gallais aurait été de ridiculiser Louvet en le réduisant au personnage de Faublas qui discute à sa place ; Louvet a été effacé par Gallais ; c'est désormais l'impétueux et indécent amoureux de Faublas qui discute de la politique à la place de Louvet. Louvet n'existe plus.

Nous allons à présent lire un chapitre des discussions intimes entre Faublas et Lodoïska, en d'autres termes entre Louvet et sa femme, Mme Cholet, qui porte le nom du personnage du roman de Louvet, Lodoïska ; le sujet n'en est pas les sentiments mais la politique, le procédé en est avilissant pour Louvet de la plus mordante des façons.

« Faublas. Savez-vous, mon amie, que je suis horriblement maltraité dans une lettre que ce coquin de Dussault vient de m'adresser ?

Lodoïska. Pas plus que moi, mon cher Faublas ; mais il faut nous venger par le mépris.

Faublas. Je ne me vengerai que dans le sang du traître.

Lodoïska. Fi donc, chevalier ! Vous allez vous battre contre un homme qui vous a persiflé.

Faublas. Qu'appellez-vous, madame, persiflé ? Cet homme me traîne dans la boue ; il me déchire par lambeaux, il m'écorche tout vif, il m'avelit [*sic* : avilit], il me perd dans l'esprit de mon père, de St. Lambert, de la marquise, d'Eléonore, de Sophie, de l'univers entier qui a les yeux sur moi, et sur qui je n'oserai plus lever les miens.

Lodoïska. Comment les injures d'un polisson ont-elles pu vous atteindre ?

¹ Lettre de J. J. Dussault, à J. B. Louvet, député à la Convention Nationale, au sujet de son journal. Chez Maret. 21 messidor an III^e (9 juillet 1795). <http://bit.ly/2dl4gFp>

Faublas. Elles ont porté la rage dans mon cœur. Vous n'avez pas lu, je le vois bien, madame, non vous n'avez pas lu cet horrible pamphlet, vous n'en parleriez pas avec cette inconcevable légèreté ?

Lodoïska tendrement. Vous savez bien que je ne lis que les lettres de mon chevalier.

Faublas radouci par ce mot. Hé bien ! Sachez mon amie, qu'il n'y a pas d'horreurs que ce libelle infernal n'ait rassemblées sur ma tête. Sachez que j'y suis traité de terroriste et de septembriseur¹, page. 6 et 20 ; d'ambitieux, d'avare et d'hypocrite, page. 20 et 21² ; de royaliste, d'émigré, d'intrigant, page 21 et 22.³

L'auteur me poursuit tantôt avec le fouet de Juvénal, tantôt avec celui des Furies.

Ici il me représente comme un grand imbécile, portant mon espingole sur l'épaule, là il me travestit en singe de Barère, faisant des cabrioles et des grimaces pour amuser les passants.

Mes *notices*, mes *romans*, et mon *journal* ne sont pas mieux traités que ma personne. Mon *journal* dégoûte de calomnies, mes *romans* sont des traités de libertinage⁴, mes *notices* insultent le peuple, etc. ; vous voulez que je me taise ; vous voulez que je ne coupe pas les oreilles à cet impertinent auteur.

Lodoïska. Oui, mon ami, je le veux, je l'exige de votre amitié. En vous traitant de royaliste, Dussault n'a fait que marcher patement sur vos traces ; d'émigré, il n'a dit que ce que tout le monde sait ; de septembriseur, il a dans les mains votre première Sentinelle⁵ ; d'immoral, vous n'avez pas le droit de vous en fâcher. Bref, il a tout dit et vous, excepté que vous fussiez un sot, et en faveur de l'esprit qu'il vous laisse, il faut lui pardonner ses injures.

Mais moi, mon ami, je suis bien plus maltraitée que vous et je ne m'en fâche pas. Il m'a dit deux fois que j'étais laide, et vous savez, chevalier, que c'est l'outrage, qu'une femme sait le moins pardonner.

Voyez page 6, en parlant de son ami, l'auteur dit : n'en soyez pas jaloux, il ira dans votre boutique, il y verra Lodoïska et il se contentera de la voir.⁶

¹ « [...] Est-il redevenu terroriste ? Est-ce pour préparer encore un 2 septembre qu'il écrit ? [...] »

Lettre de J. J. Dussault, à J. B. Louvet, député à la Convention Nationale ... p. 6

² « [...] Si Louvet crie contre les Royalistes, c'est pour mieux voiler ses desseins. [...] Louvet est un ambitieux ; voyez dans le même ouvrage, comme il soupirait après le ministère de la justice. [...] Il est avide d'argent ; il a toujours été aux gages du gouvernement ; [...] Il est hypocrite ; la sensibilité n'est qu'un adroit mensonge. [...] »
Lettre de J. J. Dussault, p. 21

³ Le mot « intrigant » ne figure ni à la page 21 ni à la page 22.

⁴ « [...] Ses Ouvrages littéraires respirent en effet la licence la plus scandaleuse. Ce sont des traités de libertinage. [...] Sa conduite privée dément-elle la morale de ses livres ? [...] »

Lettre de J. J. Dussault, p. 22

⁵ Le journal de Louvet, qu'on affichait sur les murs de Paris pour que les passants puissent le lire.

⁶ « [...] Ne soyez pas jaloux, je vous prie, de mon ami, que mes conseils n'ont jamais pu guérir de la fureur des romans, et qui, peut-être, va trouver l'occasion de perdre cette manie. Il ira dans votre boutique, il y verra Lodoïska ; et je suis bien sûr qu'il se contentera de la voir. Mais je doute que votre journal lui laisse de vous cette heureuse idée qu'il en a conçue. [...] »

Lettre de J. J. Dussault, p. 6

Il se contentera de la voir ! L'insolent ! Ne semble-t-il pas que ma figure soit un masque ? Suis-je devenue tellement hideuse qu'on ne puisse plus me regarder sans m'aimer ; ... et ailleurs, page 9, à moins qu'ils n'aient supposé que quelqu'enchanteur a ensorcelé l'héroïne de vos notices ; ils n'ont pu vous excuser qu'en songeant que vous avez la vue extrêmement basse ...¹

Avouez, mon ami, qu'on n'est pas plus brutal que ce Dussault. Il faut la vue extrêmement basse, être presque aveugle pour me trouver jolie. Ainsi, tous ceux qui voient clair, doivent me trouver hide [sic]. N'est-ce pas le comble de l'outrage ? Toute autre injure m'eût été moins sensible.

Mais, mon cher Faublas, tel est mon attachement pour vous, que satisfaite de mon lot et de votre amour, je méprise les Dussault et les calomnies, j'oublie dans vos bras les injures des misérables pamphlétaires et votre tendresse me consolera de la haine du genre humain.

Faublas. Belle Lodoïska, votre générosité m'en inspire, et je sens que ma colère cède à vos raisons. Mais, où vend-on la lettre de Dussault ?

Lodoïska. Chez Maret, apparemment, pourquoi ?

Faublas. Ah, c'est que j'en ferai prendre quelques douzaines pour les vendre ici.

Lodoïska. Je reconnais là mon chevalier.² »

C'est donc Dussault, par sa lettre à Faublas (Louvet) qui déclenche cette conversation entre les deux amoureux, portant par intérim la voix des deux personnages réels de Louvet et de sa femme (Mme Cholet, ou Lodoïska). Pourquoi La Quotidienne choisit-elle Dussault comme source d'inspiration pour tourner en ridicule le roman de Louvet ? Ce journaliste et écrivain critique littéraire contemporain de la Révolution, en l'occurrence Dussault, dont le nom apparaît plusieurs fois dans les articles du journal, est-il plutôt un personnage favorable ou défavorable à ses yeux ? Regardons brièvement les points principaux de sa carrière professionnelle et de sa pensée pour le découvrir.

Jean-Joseph Dussault (1769 - 1824), avait la vocation de l'instruction publique dans sa jeunesse, ses projets dans ce domaine ont été freinés par l'éclatement de la Révolution, dont il eut à endurer les tourments sous la Terreur, période pendant laquelle il se cache et s'abstient de traduire publiquement ses pensées. Le 9 Thermidor est la date après laquelle Dussault peut embrasser de nouveau le monde des lettres et du journalisme ; il rejoint *l'Orateur du Peuple* de Fréron et obtient la réputation d'homme instruit et modéré. C'est à cette période qu'il publie plusieurs lettres (pamphlets, dont la lettre à Louvet) contre des personnages qui se sont fait remarquer comme révolutionnaires voués. Il collabore au journal intitulé *Le Véridique* sous le Directoire et ne réussit que difficilement à se soustraire à la déportation décrétée le 19 fructidor an V (5 septembre 1797).³ Son talent littéraire prend particulièrement un essor dans

¹ La phrase est extraite telle quelle de la lettre de Dussault, sans subir aucune modification.

² La Quotidienne ou Le Tableau de Paris. N° 151, 19 juillet 1795. p. 1-2

³ La loi du 19 fructidor an V (5 septembre 1797) qui condamne à la déportation prêtres et journalistes royalistes, dont presque tous les rédacteurs et collaborateurs du *Véridique* après le coup d'État du 18 fructidor an V (coup d'État mené par le Directoire contre les royalistes qui étaient devenus majoritaires dans les deux Assemblées, à savoir le Conseil des Anciens et le Conseil des Cinq-Cents.) Journée dont les conséquences donnent plus de pouvoir à l'exécutif aux dépens du législatif.

le Journal des Débats qui naît après le coup d'État du 18 brumaire an VIII¹, auquel il collabore par des articles consacrés à analyser les œuvres littéraires.²

Alors à la question si Dussault peut être un personnage sinon favorisé du moins acceptable par La Quotidienne, nous allons répondre par l'affirmative. Talent littéraire et journalistique modéré, qui se refuse à prendre parti contre la Révolution mais n'hésite pas à rejeter ses excès. Ses lettres contre Louvet, Roederer, Fréron et d'autres figures de la Révolution déterminent La Quotidienne à s'inspirer d'une de ses lettres pour discréditer un ennemi idéologique à elle, à savoir Louvet. Dussault n'occupe toutefois pas le devant de la scène dans l'article en question, il est le motif et sa lettre l'occasion, mais Faublas et Lodoïska en restent bien les héros.

Le dialogue n'est pas sans pousser le lecteur à sourire d'ironie, ironie contre l'emportement de Faublas qui veut « se venger dans le sang » de Dussault, alors que le chevalier Faublas (le personnage romanesque) qui passe son temps à avoir des relations amoureuses, ne semble pas disposer à engager son art chevaleresque dans un autre domaine que celui du cœur, encore moins l'auteur du roman dont Faublas est le héros : « Sa conduite privée dément-elle la morale de ses livres ? [...] »³. L'ironie est aussi, comme toujours dans les articles de Gallais, conséquence de l'exagération de la réaction du personnage, en l'occurrence Faublas qui veut répondre au persiflage de Dussault par la violence. L'ironie cède la place à la satire, incarnée dans les répliques de Lodoïska. L'amoureuse de Faublas (la femme de Louvet), contrairement à ce qu'on attendait d'elle, à savoir démentir les accusations de Dussault contre Louvet, les affirme toutes et, de surcroît, demande à son amant (son mari) de les accepter parce qu'elles sont des faits et non pas de simples accusations. La franchise de Lodoïska est à la fois choquante et persifleuse ; choquante parce qu'elle contredit la réaction normale d'une femme passionnée de son homme, persifleuse parce qu'elle révèle une relation amoureuse fondée moins sur les sentiments que sur les apparences et les intérêts. Lodoïska surprend le lecteur en disant à son amant : Dussault a raison, tu es « royaliste, émigré » et « immoral » ; Dussault a bien dit la vérité et tu n'as qu'à l'en excuser. La réaction de Lodoïska à l'égard de la critique de Dussault à son propre égard n'est pas moins surprenante ; elle l'admet. Elle admet ne pas être belle, elle admet l'exactitude de la parole de Dussault, elle admet par conséquent, une deuxième fois, ce que Dussault ait dit de son amant (mari) auparavant.

Faublas n'est pas donc persiflé une seule fois, mais doublement. La première fois par la lettre de Dussault, la deuxième par l'article de Gallais dans La Quotidienne qui rédige son propre pamphlet journalistique contre Faublas. La résignation de Lodoïska au pamphlet de Dussault est cocasse ; Lodoïska accepte sans la moindre gêne que son mari soit royaliste, émigré, avare, intrigant, etc. Elle accepte aussi qu'on la qualifie de vilaine, contrairement aux égarements amoureux de Faublas pour elle dans le roman de Louvet. Quatre personnages, mais seulement deux en vérité, sont dans le collimateur de Gallais comme ils l'étaient dans celui de Dussault. Louvet s'unit à son personnage romanesque, Faublas ; Lodoïska, la femme de Louvet, ne fait désormais qu'une avec Lodoïska la maîtresse de Faublas. Le dernier paragraphe de l'article-dialogué révèle le comble du persiflage des deux ; Louvet, arriviste, profiteur, sans dignité et lâche selon le pamphlet de Dussault, confirme les affirmations de ce dernier en proposant à sa femme de profiter de la lettre de Dussault en achetant des exemplaires afin de les vendre ! Non seulement il avoue que la lettre de Dussault a eu une très bonne audience – ce que Gallais veut également manifester –, Louvet renonce ainsi

¹ Coup d'État de Napoléon Bonaparte (9 novembre 1799), qui met fin au Directoire ainsi qu'à la Révolution et annonce le début du Consulat.

² DE PREAU Charles Theodore Beauvais, BARBIER Antoine-Alexandre. Biographie universelle classique, ou Dictionnaire historique portatif. Vol. (A-G). Paris, Charles Gosselin, 1829. p. 939

³ Lettre de J. J. Dussault, à J. B. Louvet, député à la Convention Nationale ... p. 22

définitivement à toute dignité et cherche à profiter matériellement d'une lettre dans laquelle il est lui-même objet de persiflage. Pour compléter la scène et achever ce bas portrait du couple Faublas-Lodoïska peint par Gallais, Lodoïska dément tout espoir de bonne réaction de sa part et approuve l'idée de son amant : « Je reconnais là mon chevalier. »

Abject, minable et bas personnage, tels sont les qualificatifs des personnes qui n'ont pas l'approbation de *La Quotidienne* ; notre feuille critique de biais, en adoptant des types de parodies ou des reprises pour le moins inhabituelles d'œuvres des autres. La modération de Dussault est un bon motif pour *La Quotidienne* pour imiter une de ses lettres et avilir Louvet, ennemi idéologique commun de Gallais et de Dussault.

Bien que l'on puisse le soupçonner d'une méthode très scolastique, la littérature de Gallais dans son journal se sert tour-à-tour des procédés traditionnels et des procédés qui lui sont propres : la parodie n'est pas statique dans ses écrits, ses dialogues regroupent en un même instant les deux mondes des vivants et des morts, ses personnages se fondent dans un corps à la fois réel et fictif. La littérature de Gallais dans la rubrique de Paris s'affirme comme la première destination du lecteur qui veut saisir l'orientation politique de *La Quotidienne*. C'est la littérature du journal qui le distingue des autres feuilles, c'est grâce à elle et à travers elle que la pensée des rédacteurs, ainsi que des collaborateurs et lecteurs, est repérée, appréciée ou rejetée, et ce à l'encontre des autres rubriques, comme la Convention nationale ou la partie gazette, qui ne sont pas toujours destinées à apporter du nouveau au lecteur par rapport aux autres journaux, quotidiens et hebdomadaires, de l'époque.

12- Contre-révolutionnaire et représentant, vendémiaire et député

Les dialogues suivants appartiennent au corpus du mois de décembre 1796. On est donc désormais sous le Directoire qui succède à la Convention thermidorienne, le 26 octobre 1795, à la suite de la journée du 13 vendémiaire an IV (5 octobre 1795), journée dans laquelle la Convention réussit à déjouer l'insurrection des royalistes et à affirmer le pouvoir de la République. Nous avons décrit, notamment dans la première partie, le contexte historique de la fin de la Convention et du début du Directoire, ainsi que la situation de la République sous le Directoire dans les premiers mois de l'an V de la République (de septembre à décembre 1796). Nous avons également montré, (premier chapitre de la deuxième partie), la modification apportée au corps du journal, noms d'articles et rubriques et leur disposition. Le dialogue suivant paraît le 5 décembre, il ne figure pas sous le titre de la rubrique de Paris, comme souvent, mais sous le titre d'une nouvelle rubrique intitulée Variétés, non signée. Au dessous du titre de la rubrique Variétés, le mot dialogue figure comme faisant partie du titre, ce qui n'était pas non plus le cas. Donc le genre des écrits parus dans *La Quotidienne* est désormais plus précis, ce qui est en conformité avec les autres articles du journal en décembre 1796, plus agencés. Rappelons que la tâche de la rédaction appartient désormais à Michaud et non plus à Gallais, donc comme si l'on assistait à une nouvelle ère de *La Quotidienne*, où le style du propos change mais non jamais le contenu.

Ce dialogue oppose un vendémiaire¹ à un député, sans préciser l'identité de l'un ni de l'autre ; comme les autres dialogues de *La Quotidienne*, la touche politique s'incruste dans la

¹ Pendant les événements du 13 vendémiaire an IV (5 octobre 1795), les sections royalistes, dont celle de Lepeletier, appellent à la révolte contre le despotisme de la Convention et convoque leurs électeurs. La Convention nomme Napoléon Bonaparte pour diriger les opérations et défendre l'enceinte de la Convention. La victoire de la Convention fut écrasante contre l'attaque hétérogène des bourgeois et des royalistes ; l'avènement du Directoire à la suite de ces événements (le 26 octobre) exprime le besoin de la France d'un gouvernement modéré, qui s'oppose à la fois aux espérances politiques hasardeuses de la classe populaire et au monopole du pouvoir par une susceptible réaction bourgeoise ou royaliste.

majorité des articles. Ce dialogue risque toutefois d'extérioriser un ton sèchement politique, relatif aux souvenirs du 13 vendémiaire. En d'autres termes, le dialogue traite de la responsabilité de l'une et de l'autre partie, à savoir les royalistes et les républicains, dans les événements de cette journée sanglante ; les interlocuteurs se réfèrent à des éléments qui exigent une maîtrise historique parfaite des événements qui se sont déroulés à l'époque. Notre travail, bien que l'aspect politique en soit inséparable, ne consiste pas toutefois à revenir sur les méandres historiques de chaque événement de la Révolution ; malgré l'importante présence du côté historico-politique dans cette recherche, nous essayons de ne pas le laisser s'imposer aux dépens de l'aspect littéraire et journalistique qui en était le point de départ. Ainsi, nous traitons le dialogue en question en tant qu'écrit appartenant à une littérature particulière à La Quotidienne, où nous allons nous intéresser plus au vocabulaire et au style, qu'au moment historique lui-même, sans pour autant en négliger la valeur.

Avant de lire ce dialogue, nous tenons à signaler qu'il va avoir une suite dans la livraison du 25 décembre. Ainsi nous commençons ici par le texte de la première partie du dialogue (du 5 décembre) suivi de son explication, avant de passer à la deuxième partie (du 25 décembre 1795). Nous nous permettons ainsi la règle chronologique, adoptée dès le début de la recherche, pour la présentation des écrits littéraires, et nous nous justifions par la nécessité de ne pas troubler le lecteur par une rupture entre les deux textes, après laquelle la reprise des idées du premier dialogue risque d'être difficile. Le premier et le deuxième dialogue tournent autour de la représentativité des députés dans les deux Assemblées du Directoire et du rôle du peuple dans cette représentativité. Chaque dialogue se termine avec un pseudo refrain, une promesse du vendémiaire pour son interlocuteur de se revoir, allusion à une longue lutte politique dont la conclusion ne s'annonce pas imminente.

« VARIÉTÉS

Le Vendémiaire et le Député

Dialogue

Le député. Ah ! Vous prétendez que les vrais conspirateurs n'étaient pas dans les sections de Paris ?

Le vendémiaire. Oui.

Le d. Où étaient-ils donc ?

Le v. Dans le sein de la convention.

Le d. Blasphème, horreur, infamie, contre-révolution !

Le v. Ne vous emportez point, et tâchez de m'écouter de sang froid.

Le d. Je vous écoute.

Le v. N'est-il pas vrai que plusieurs de vos collègues ont mérité d'être pendus ?

Le d. J'espère qu'ils seront acquittés sur la question intentionnelle.

Le v. Il n'y en a plus. N'est-il pas vrai qu'ils ont dû repousser la corde de toutes leurs forces

Le d. A leur place, qu'auriez-vous fait ?

Le v. Tout comme eux. N'est-il pas vrai, pour en finir, que le meilleur et le seul moyen peut-être d'échapper au triste sort qu'ils redoutaient, c'était de rétablir le gouvernement révolutionnaire ?

Le d. Mais ce projet n'est venu dans la tête de personne.

Le v. De *personne* ? Et les auteurs de la loi du 3 brumaire¹, pour qui les prenez-vous ?

Le d. Mais pour d'excellents patriotes, à qui les dangers de la république et les manœuvres des royalistes étaient également connus et redoutables.

Le v. Oui, les manœuvres des royalistes ! Quelques niais....

Le d. Il n'y avait pas de royalistes peut-être dans les sections ?

Le v. Qui vous dit le contraire ? Mais ces royalistes, savez-vous qui les soufflait et qui les payait ?

Le d. Non.

Le v. Vous.

Le d. (très étonné.) Moi ?

Le v. Non pas vous individu, mais vos collègues.

Le d. Pas possible.

Le v. Oh, très possible. Et l'histoire le dira un jour plus clairement que je ne peux ou ne veux le dire aujourd'hui. Quant au reste, ou à la masse des sections, je vous garantis qu'elle n'était pas plus royaliste que la constitution qu'elle venait d'accepter.

Le d. En ce cas-là, c'est la convention qui a tort.

Le v. Oui, vous l'avez dit.

Le d. En ce cas-là, vous lui ferez son procès.

Le v. Non, c'est un malheur comme tant d'autres que nous tâcherons d'oublier, et dont nous ne pouvons nous ressouvenir qu'autant que vous nous y forceriez, en voulant le renouveler.

Le d. Quelle idée !

Le v. Pas si étrange qu'elle le paraît au premier coup d'œil. Les élections approchent, et vos collègues n'ont pas changé.

Le v. Mais si vous êtes sur vos gardes...

Le v. Il est difficile de songer à tout. Ce Rapport de Daunou...

Le d. Vous inquiète ?

Le v. Non pas sur vos intentions, mais sur ses effets.

Le d. Quels sont ses effets ?

Le v. L'obscurité profonde dans laquelle l'établissement de votre journal² va nous laisser sur vos délibérations ; et d'un.

Le d. Vous vous défiez donc furieusement de notre sincérité³ ?

Le v. Oui, furieusement ; et de deux.

Le d. Mais vous avez des amis parmi nous.

Le v. Vous saurez leur fermer la bouche ; et de trois.

Le d. Noailles⁴ nous prévint hier que si la résolution passait, il se ferait l'historien des sciences.

¹ Loi du 3 brumaire an IV (25 octobre 1795), ou Loi Daunou, relative à l'instruction publique. La loi insiste sur la scolarité obligatoire et met l'accent sur l'importance des fêtes révolutionnaires dans l'enseignement public. Voir la livraison précédente, où l'on parle également de Daunou qui participe à une commission, le 30 octobre 1796, pour limiter la liberté absolue des journaux. Dans l'article Épître sur la calomnie, par Chénier, et sur le projet contre la calomnie, par Daunou.

² Nous ne sommes pas en mesure de préciser de quel journal il s'agit, La Quotidienne ne nous en laisse pas le moindre indice !

³ La sincérité du journal, ou celle du député ?

⁴ S'agit-il de :

Le v. J'estime le courage et les talents de Noailles ; mais j'aime mieux compter sur un droit que sur une grâce.

Le d. Qu'appellez-vous un droit ?

Le v. Celui de vous écouter, de vous surveiller, de vous censurer ; ce droit est fondé en raison et en politique.

Le d. Vous êtes un insolent.

Le v. En raison, parce que de tout tems les commis ont été soumis à leurs commettants.

Le d. Vous êtes un royaliste, un chouan, un fripier d'imposture.

Le v. En politique, parce que, 1°, sous un gouvernement représentatif, plus que sous aucun autre, il faut donner aux actes du pouvoir la plus grande publicité possible ; 2° « que là où la liberté politique ne consiste que dans le droit d'élire ou d'être élu, tout citoyen est vivement intéressé à connaître ce que l'on fait en son nom, et jusqu'à quel point les fonctionnaires se montrent dignes de la confiance nationale.¹ »

Le d. Vous êtes un avilisseur, un faquin, un contre-révolutionnaire.

Le v. Je n'ai fait que répéter une phrase de Daunou.

Le d. vous l'avez falsifiée, altérée, contrefaite ... Je vais aller vous dénoncer.

Le v. Attendez que le décret soit passé.

Le d. il passera.

Le v. Et vous aussi... Nous reverrons-nous ?

Le d. Au diable.² »

Le registre du vocabulaire dont *La Quotidienne* se sert ne cesse d'évoluer ; l'étude du vocabulaire révolutionnaire n'est pas notre propos dans ce chapitre consacré à la prose, mais il n'est pas à négliger que l'introduction d'un nouveau vocabulaire soit neutre ou positive lorsque le personnage est ami de *La Quotidienne*, et négative si le personnage est ennemi de notre journal. Nous nous rappelons des termes comme « buveur de sang », « antirévolutionnaire », « septembriseur », auxquels le mot « vendémiaire » va s'ajouter, pour désigner ceux qui ont participé, ou soutenu, ce mouvement réactionnaire à la Constitution de l'an III, par laquelle la Convention thermidorienne voulait céder la place à un gouvernement à majorité bourgeoise et libérale et non royaliste ou jacobine. Notre vendémiaire revient sur les détails de ce jour-là dans son dialogue avec le député rédacteur, ou journaliste, d'un journal à l'époque, que *La Quotidienne* ne nomme pas.

Louis Marc Antoine de Noailles (Vicomte de Noailles), (1756 - 1804), homme militaire et politique de la Révolution et du Consulat. Bien qu'il s'enthousiasme pour les idées de la Révolution en 1789, le cours des événements, après que son frère devient émigré, fait de lui un suspect et le contraint à quitter la France qu'il ne regagne qu'avec le Consulat de Bonaparte. Il succombe à ses blessures, à la Havane, après un combat marin contre les Britanniques,

Ou plutôt de :

M. De Noailles, cousin germain du vicomte de Noailles, président de l'assemblée nationale et attaché aux idées révolutionnaires, qui était ambassadeur à la cour de Vienne depuis octobre 1786 ?

¹ Phrase extrait du Rapport fait par Daunou au Conseil des Cinq Cents le 5 frimaire an 5 de la République (25 novembre 1796).

Choix de rapports, opinions et discours prononcés à la Tribune Nationale depuis 1789 jusqu'à ce jour : Année 1795-1799 (Le Directoire et les Conseils). Vol. 16. Paris, Alexis EYMERY, Libraire, Éditeur de l'Histoire Universelle de M. le comte de Ségur, 1821. p. 78

² *La Quotidienne ou La Feuille du Jour. N° 222, 5 décembre 1796. p. 2*

Par le présent dialogue, La Quotidienne répète la même confrontation entre un républicain et un contre-révolutionnaire, dont elle a proposé plusieurs exemples en 1795. La scène propose un débat entre un républicain, coléreux, désordonné dans ses idées et qui réussit difficilement à défendre ses arguments devant son adversaire. Face à lui, un vendémiaire, supposé représenter un maillon faible vu les suites de l'événement dont il porte le qualificatif, il se manifeste en revanche solide dans ses propos, confiant et prêt à relancer à tout moment la contre-attaque. Cette balance qui penche toujours en faveur de l'opposant à la Révolution contre celui qui lui est fidèle est typique d'une Quotidienne en quête permanente d'adversaires qu'elle n'identifie pas à ses lecteurs. À supposer que cela ne constitue pas un obstacle aux lecteurs de l'époque, qui doivent imaginer facilement de qui il est question, nous, autres lecteurs modernes, nous nous affrontons réellement à ce voile d'anonymat qui couvre les protagonistes de certains dialogues de La Quotidienne.

Le dialogue entre le vendémiaire et le député se compose de deux chapitres, le premier dont nous abordons le contenu concerne les suites immédiates de la journée du 13 vendémiaire, alors que le second va plutôt porter sur la structure politique du Directoire (membres élus, les deux tiers à renouveler, etc.) Dans le premier dialogue, les deux protagonistes se rejettent la responsabilité de la journée du 13 vendémiaire : le vendémiaire esquive les accusations du député en considérant que les royalistes que les sections de Paris comprenaient ce jour-là étaient sous l'influence des républicains. Il s'ensuit une confirmation supplémentaire de ce que nous avons avancé sur la position de La Quotidienne vis-à-vis des royalistes. Cette feuille défend leur cause en défendant la liberté d'expression pour tout le monde ; elle refuse la propagande révolutionnaire contre eux, qui fait des royalistes les ennemis venimeux de la République, mais ne se réclame pas d'eux. Voilà pourquoi le vendémiaire diverge du point de vue du député sur l'identité des « conspirateurs » et non pas sur le fait que cette journée-là était une conspiration. Les royalistes, ce sont « quelques niais », dit le vendémiaire, incapables de semer le trouble dont le député parle. Les royalistes ne sont pas les vrais conspirateurs mais ce sont les conventionnels. Alors à la version historique qui regroupe les sections de Paris, le 13 vendémiaire an IV, sous le titre généraliste de sections royalistes, le vendémiaire – derrière lui La Quotidienne aussi – propose celle de sections de conspirateurs, dont un nombre de royalistes manipulés par les conventionnels (« Mais ces royalistes, savez-vous qui les soufflait et qui les payait ? [...] Vous »), en l'occurrence les députés républicains de l'Assemblée. On n'est plus ainsi au même niveau d'analyse historique ; le vendémiaire refuse qu'une seule faction de la Révolution porte seule la responsabilité : toutes étaient responsables des malheurs de leurs citoyens.

Comme La Quotidienne nous y a toujours habitués, elle ne se réduit pas à la défense mais de lancer une contre-attaque à ses adversaires. L'accusation de royalisme est retournée vers l'œuvre de la Convention thermidorienne : la Constitution de l'an III (« [...] la masse des sections, je vous garantis qu'elle n'était pas plus royaliste que la constitution qu'elle venait d'accepter. ») La contre-attaque est pourtant accompagnée d'une preuve de tolérance, qui exprime en même temps une envie de se projeter vers l'avenir et de tourner la page des malheurs du passé : « [...] En ce cas-là, vous lui [à la Convention] ferez son procès. Le v. Non, c'est un malheur comme tant d'autres que nous tâcherons d'oublier, et dont nous ne pouvons nous ressouvenir qu'autant que vous nous y forceriez, en voulant le renouveler. » L'écart de caractères, de valeurs et d'humanité entre les deux est profond en faveur du vendémiaire, dont La Quotidienne ne défend pas forcément l'orientation politique en soi, mais sublime les propos pour mieux avilir l'image de son interlocuteur, le député républicain.

Le débat entre les deux atteint désormais le rapport attendu de Daunou sur la liberté de la presse ; le vendémiaire attend par ce rapport un rôle plus large du peuple dans le contrôle de

sa représentation dans les assemblées. Le peuple, selon le vendémiaire, doit être un censeur, non pas modeste mais majeur, un censeur absolu du gouvernement dont il a lui-même choisi les membres. Il est donc question de représentation populaire au sein de l'Assemblée, plus précisément de représentativité, deux concepts qui sont en lien direct avec le rapport de Daunou qui va être publié, qui intéressent le vendémiaire et inquiètent le député.¹

Le vendémiaire voudrait prouver que la restauration de l'esprit politique de la nation nécessite la sincérité politique, l'acceptation de l'autre et la reconnaissance de ses droits. Être au sommet du pouvoir n'exclut pas que le gouvernement puisse être interrogé sur sa politique, puisse être « surveillé » voire « censuré » ; c'est cette tendance de surveillance politique qui dicte au gouvernement le devoir d'assumer, publiquement, l'ensemble de ses actions, que le vendémiaire considère comme un « droit » que tout citoyen devra réclamer : « [...] Celui de vous écouter, de vous surveiller, de vous censurer ; ce droit est fondé en raison et en politique. » Le vendémiaire construit son argumentation sur le principe d'un pouvoir fort du peuple qui a le droit d'être informé de tout, tant que l'on annonce partout que le gouvernement est représentatif de ce peuple même. Le député insiste sur ce que son gouvernement soit le miroir du peuple, il refuse en revanche qu'il en soit surveillé ; le vendémiaire, quant à lui, veut démontrer que l'espérance d'un pouvoir absolu, venant de la part d'un gouvernement démocratiquement élu, est caduque. Un gouvernement représentatif doit respecter l'obligation de tenir ses promesses et de se faire censurer par le peuple, c'est le sommaire de l'idée du vendémiaire que le député refuse d'accepter. Le débat entre les deux montre le va-et-vient entre la théorie et la concrétisation, entre la sincérité logique et la sincérité médiocre en matière de politique. Le dialogue s'arrête momentanément à ce point, mais reprend vingt jours plus tard, avec d'autres idées et observations.

13- Le vendémiaire et le député, suite

La livraison du 25 décembre 1796 publie la suite du dialogue entre le vendémiaire et le député, toujours dans l'article Variétés, toujours non signée. Ce qui est nouveau cette fois, c'est l'introduction qui précède la suite du dialogue ; l'auteur y revient sur le premier morceau pour en rappeler aux lecteurs les faits, ceux d'un vendémiaire vainqueur de son duel verbal avec son interlocuteur, d'un vendémiaire élégant et charitable, même dans son comportement avec ses rivaux, parce qu'il a de la foi, de « la charité chrétienne ». L'accent étant mis sur le fond religieux, en l'occurrence chrétien, les idées du vendémiaire projettent de nouveau l'image d'une Quotidienne préoccupée par la défense de la religion, image plus présente en 1795 et qui se dissimule graduellement en 1796. Le vendémiaire, ce bon, respectueux et charitable chrétien, décide de revenir discuter avec le représentant du peuple pour lever toute ambiguïté et lui prouver que ce qui compte pour lui n'est autre chose que l'intérêt populaire, celui de « la souveraineté du peuple. »

La deuxième partie du dialogue porte sur les limites du rôle du peuple dans la politique du gouvernement, et jusqu'à quel point les représentants de ce gouvernement sont capables de respecter la constitution, voulue par la volonté populaire, lorsque celle-ci contredit leurs propres intérêts. Le vendémiaire met le député devant la dure réalité de la démocratie populaire et examine les bornes de sa souplesse et de sa sincérité en matière de politique. Le député, considérant toujours que le raisonnement du vendémiaire est une provocation, s'insurge et rejette ses arguments. La conversation entre les deux ne semble pas encore terminée, le vendémiaire donne rendez-vous à son interlocuteur, rendez-vous que nous

¹ Voir ROLLAND Patrice. Daunou et la représentation. Aix-en-Provence, Puam, 2003. <http://bit.ly/2cLhDkO>
Voir aussi CLÉMENT Jean-Paul. « L'équivoque de la liberté à la fin du XVIII^e siècle : Daunou et Boissy d'Anglas ». La Revue administrative, No. 314 (Mars Avril 2002), pp. 194-202. <http://bit.ly/2dkzXCB>

n'aurons malheureusement pas l'occasion de lire dans le corpus de notre recherche, mais dont nous pourrions deviner une continuité des mêmes idées que les deux premiers chapitres. Voici la suite du dialogue, publiée le 25 décembre et précédée par l'introduction de l'article insérée par l'auteur anonyme de celui-ci.

« VARIÉTÉS

On peut se rappeler qu'à la suite d'un premier dialogue inséré dans un de nos précédents numéros, entre un *vendémiaire* et un *représentant du peuple*, celui-ci se fâcha tout rouge, et se retira en renvoyant le premier au diable ; ce qui n'était pas très honnête, mais ce que raisonnablement on ne pouvait guères blâmer, vu la gêne où l'autre se plaisait à le mettre.

Or, la charité chrétienne ordonne d'aimer son prochain comme soi-même, et, par conséquent, défend de mettre qui que ce soit à la gêne.

Je ne sais si le vendémiaire conçut quelques remords de sa victoire, mais, en vainqueur généreux, il ne voulut point en abuser ; et quelques jours après, ayant rencontré son interlocuteur, il le salue gracieusement, lui tendit la main avec aisance, et eut avec lui la conversation suivante.

Le v. N'est-il pas vrai, citoyen représentant, que vous n'êtes plus fâché contre moi ?

Le d. (sans humeur). Ce n'est pas faute de motifs ; vous avez cherché à me piquer.

Le v. Non, d'honneur ! Je ne songeais qu'à me défendre.

Le d. Singulier moyen de défense, sur ma parole ! De nous faire pendre par les rois, ou déporter par les assemblées primaires¹ !

Le v. Ni l'un ni l'autre, citoyen représentant, et je vous répète très posément et très positivement, qu'il n'y aura parmi vous de pendus ou de déportés, que ceux qui, en s'opposant à la tenue des assemblées primaires, ou en cherchant, soit par la crainte, soit par la séduction, à s'emparer de leur vœu, se déclareraient par cela même en état de révolte ouverte contre la souveraineté du peuple.

Le d. (avec un mouvement d'impatience qu'il cherche vainement à réprimer). En révolte ouverte !

Le v. (gaiment). Oui, citoyen représentant, en révolte ouverte.

Le d. (avec chaleur). Vous n'espérez pas me le faire croire ?

Le v. Je vais au moins vous le prouver. Êtes-vous les représentants éternels du peuple français ?

Le d. Nous sommes représentants temporaires.

Le v. Vous êtes-vous choisis vous-même ?

Le d. Nous avons été envoyés par le peuple.

Le v. le peuple avait-il le droit de vous commettre ?

¹ Les Assemblées primaires constituent le Titre III de la Constitution de l'an III (1795), « Art. 17. Les assemblées primaires se composent des citoyens domiciliés dans le même canton. Le domicile requis pour voter dans ces assemblées, s'acquiert par la seule résidence pendant une année, et il ne se perd que par un an d'absence. » Le Titre III comprend les articles de l'article 17 jusqu'à l'article 32.

Constitution de l'an III (1795). Œuvre collective. Presses Électroniques de France. 2013.

Le d. Sans doute.

Le v. Il a donc celui de vous révoquer, dans le temps prescrit par la loi.

Le d. C'est la constitution qui nous révoque, et non le peuple.

Le v. Mais la constitution voulue par le peuple, n'est établie que pour la garantie de la liberté du peuple.

Le d. Que s'ensuit-il ?

Le v. Que le jour où vos pouvoirs sont finis par la volonté du peuple, ou, ce qui est la même chose, par le vœu de la constitution, nul de vous et tous ensemble vous n'avez pas le droit de les prolonger.

Le d. Et si la patrie est en danger ?

Le v. Sottise ! On n'en sera plus dupe.

Le d. Mais la fonction ne peut rester sans fonctionnaires, ni le pouvoir sans représentant ?

Le v. Le cas est prévu ; et pour représenter le pouvoir dans l'interrègne la nature n'a pas dit plus que la loi, que 500 hommes étaient plus nécessaires que 250.

Le d. Je vous vois arriver. On voudrait renouveler les deux tiers conventionnels.

Le v. Ce n'est pas mon avis ; mais si les assemblées primaires le demandent, que ferez-vous ?

Le d. Je réponds à votre question par une autre. Quel sera leur organe dans cette demande inusitée ?

Le v. Pas d'autre, qu'elles-mêmes.

Le d. J'y trouve une difficulté. Les assemblées primaires ne peuvent prendre de semblable arrêté sans délibération ; et toute délibération étrangère à l'objet de leur convocation, est illégale, et nulle par la constitution. Art. 29 du titre III¹.

Le v. Mais le renouvellement du corps législatif n'est point étranger à la convocation des assemblées primaires.

Le d. Le corps législatif ne peut être renouvelé que par tiers. Art. 55, titre V.²

Le v. Mais art. 54 du même titre³, les mêmes membres ne peuvent rester plus de 3 ans sans être réélus, et parmi le tiers de la convention qui restera, j'en vois qui sont députés sans interruption, depuis le 21 septembre 1791. C'est bien long !

¹ Titre III, Article 29 :

« Ce qui se fait dans une assemblée primaire ou communale au-delà de l'objet de sa convocation, et contre les formes déterminées par la Constitution, est nul. »

² Titre V, Pouvoir législatif. Article 55 :

« Nul, en aucun cas, ne peut être membre du corps législatif durant plus de six années consécutives. »

³ Titre III, Article 54 :

« Les membres sortant après trois années peuvent être immédiatement réélus pour les trois années suivantes, après quoi il faudra un intervalle de deux ans pour qu'ils puissent être élus de nouveau. »

Le d. C'est un cas particulier, dont les décrets des 5 et 13 fructidor¹ ont suffisamment prouvé la nécessité.

Le v. Mais si les assemblées primaires, à qui cette exception qui vous conserve, peut donner l'idée d'une autre exception qui vous exclue, mettant dans une balance vos intérêts, et ceux du peuple dans l'autre, laquelle des deux, selon vous, doit l'emporter ?

Le d. Vous me faites mourir de rire avec vos assemblées primaires et leurs balances, et leurs intérêts ... Ne sait-on pas que les assemblées primaires sont de vraies cohues, et appartiennent de droit à qui veut s'en emparer ?

Le v. C'est aussi probablement votre projet ?

Le d. Nous jouerons d'abord au plus fin ...

Le v. Pour jouer au plus fort ensuite, n'est-ce pas ? Détrompez-vous, monsieur ; il n'y aura ni plus fin, ni plus fort. C'est le plus juste qui l'emportera. Il y a trop longtemps qu'on joue la France à croix ou pile. Sept années d'expériences nous ont trop appris à nous défier de vos jeux ... Nous nous reverrons.² »

Le débat entre les deux se révèle juridique, il concerne la compréhension des articles de la Constitution de l'an III dans la mesure où chacun s'arme du même texte mais en choisissant des articles différents pour prouver la caducité de l'argument de l'autre. Nous avons déjà expliqué la question des deux tiers, qui consiste en l'intention de la Convention de garder deux tiers de ses membres dans le nouveau gouvernement (le Directoire) pour enterrer l'espoir des royalistes de devenir majoritaires dans la nouvelle assemblée (Baudin des Ardennes propose, dans son rapport sur les moyens pour terminer la Révolution, que les deux tiers des deux Conseils soient réservés aux ex-conventionnels, soit 500 des 750 élus.) Les deux Conseils se renouvellent chaque année par tiers et d'un Directeur. Nous comprenons maintenant pourquoi le vendémiaire refuse ce qu'il considère une sorte de conspiration dans le Directoire : « [...] pour *représenter le pouvoir dans l'interrègne la nature n'a pas dit plus que la loi, que 500 hommes étaient plus nécessaires que 250.* » Les 500 députés qui ne se renouvellent pas sont les ex-conventionnels, alors que les 250 députés à renouveler, ou le tiers renouvelable, comprennent les représentants des autres factions politiques dont les royalistes, dont le député craint le retour en force si ce système de réélection est modifié. Une fois que ce système est appréhendé, nous comprenons le différend sur la souveraineté du peuple : ce dernier est d'une autorité absolue selon le vendémiaire, alors qu'il n'est qu'un organe à protéger pour le député. Le point de clivage est la tenue des assemblées primaires.

Le problème de la représentation du peuple par les députés inclut un troisième élément médiateur : la Constitution, son pouvoir exercé sur les représentants choisis par le peuple en vue de représenter et de respecter les vœux de ce même peuple. Le tout tourne autour de la capacité des assemblées primaires, autrement dit les citoyens résidents dans leurs communes, de se prononcer sur la Constitution, la changer et éventuellement proposer une modification concernant le système d'élection suivi par le Directoire. Les assemblées primaires, ou le peuple, pense le vendémiaire, sont de plein droit en mesure de révoquer la constitution et

¹ Décret du 5 fructidor an III (22 août 1795), ou Décret des deux tiers, voté à la suite du rapport du député Baudin des Ardennes, recommande que les deux tiers des sièges dans les deux prochaines assemblées du Directoire soient réservés aux anciens conventionnels. Le décret du 13 fructidor an III (30 août 1795), voté par la Convention, précise la manière par laquelle s'effectue la réélection des deux tiers de la Convention. Voir <http://bit.ly/2drzArt>

² La Quotidienne ou La Feuille du Jour. N° 243, 25 décembre 1796. p. 2-3

d'amender les codes de réélection des membres des deux Conseils du Directoire. Le peuple, bel et bien à l'origine de la Constitution qui a été votée par et pour lui, réplique le député, ne peut pas se passer de ses représentants, car « la fonction ne peut rester sans fonctionnaires, ni le pouvoir sans représentant. » Voilà la raison pour laquelle, répond le vendémiaire, le système des deux tiers semble démodé et que la représentation populaire a besoin d'une nouvelle méthode réorganisatrice de son intervention dans la politique. Le rejet du député des propos du vendémiaire manifeste un contraste flagrant dans son raisonnement : d'un côté la Constitution est le fruit de la volonté publique selon ses propos, de l'autre côté les assemblées primaires sont des « cohues » susceptibles d'être instrumentalisées par le plus puissant.

Donc, face à « l'aviissement de la représentation nationale » et à la « provocation à la royauté », prétextes inépuisables des montagnards contre leurs rivaux, les royalistes disposent eux aussi actuellement d'arguments qu'ils peuvent brandir à chaque fois qu'ils voient leurs projets contrés par leurs adversaires au Conseil des Cinq-Cents. L'accusation du vendémiaire contre les républicains est renforcée par son inspiration libérale et démocrate : les révolutionnaires, en refusant la volonté du peuple, sont en « révolte ouverte » contre la « souveraineté du peuple. » L'un et l'autre, le vendémiaire et le député, se réclament de la Constitution et du peuple ; le facteur qui fait pencher la balance du côté du vendémiaire est l'hésitation, voire l'incapacité du député à reconnaître le pouvoir absolu du peuple qu'il prétend défendre. Le vendémiaire, quant à lui, semble à merveille gérer son jeu, en se réclamant d'un peuple souverain dont les assemblées peuvent redistribuer les cartes de la politique. Rousseau n'est pas moins présent dans la réflexion de Michaud qu'il ne l'a été dans celle de Gallais : la querelle entre Rousseau père de la Révolution et Rousseau accaparé par les révolutionnaires ne disparaît pas de La Quotidienne, même si l'on en parle moins en décembre 1796. Le peuple est souverain, le vendémiaire le confirme comme Rousseau l'avait fait ; les assemblées primaires sont le cadre légal de l'action du peuple, elles sont en conséquence constitutionnellement accréditées pour changer cette même constitution. Le raisonnement est on ne peut plus logique, d'autant plus logique que le député ne dispose pas de la faculté et des arguments nécessaires pour défier ceux de son interlocuteur. La victoire est par excellence attribuée pour la deuxième fois au vendémiaire, par les soins de La Quotidienne.

Bien entendu, l'image secouée du député est l'œuvre de l'idéologie de La Quotidienne qui tourne les révolutionnaires soit en « buveurs de sang », soit en hommes coléreux et fragiles, incapables de se montrer à l' hauteur de l'intelligence de leurs adversaires dans les débats. Le dialogue en deux temps que nous venons de voir nous mène à réfléchir aux débats télévisés de nos jours, qui opposent plusieurs personnes de positions différentes et à propos de thèmes différents. Les médias à la fin du XVIII^e siècle, ne disposant que des journaux comme organe de diffusion de l'information, constituent les prémices des médias d'aujourd'hui dont les débats politiques constituent un élément attractif de l'opinion publique et du sens commun. Si les limites du format d'un journal comme La Quotidienne le permettaient, nous aurions lu des dialogues de journaux dont les interlocuteurs seraient plus nombreux. De nos jours, les médias préfèrent l'image et les débats se déroulent donc plutôt à la télévision, alors que les journaux se consacrent à l'analyse et à la narration. Le développement des médias a donné ce privilège à l'écran, mais il ne faut pas oublier qu'à l'époque où les journaux sont le seul moyen d'information, les débats – même ceux qui sont le produit d'imagination politique des rédacteurs – ne sont pas écoutés et vus, mais écrits et lus.

14- Le député dramaturge et les chouans

Que les articles du journal évoluent en 1796, cela ne veut pas dire que les cibles de sa critique ont également changé ; de ces constats, objets pérennes de persiflage, le dramaturge et représentant du peuple Marie-Joseph Chénier est parmi les républicains les plus critiqués dans les articles de notre corpus. Marie-Joseph Chénier, dans son ouvrage intitulé *Épître sur la calomnie*, en 1796, constitue le thème du dialogue suivant inséré dans *La Quotidienne* le 8 décembre 1796. Le dialogue oppose un jacobin qui exprime son admiration pour l'ouvrage en question sans le nommer, à un chouan qui se moque de l'écrit de Chénier tout en essayant de montrer son échec auprès du public lecteur. Ce dialogue, non titré et anonyme, constitue une continuité idéologique de *La Quotidienne* en 1796, une ligne politique inflexible, constamment active pour la défense de ses causes, constamment active pour l'attaque contre ses ennemis, dont le frère cadet Chénier.

- « - Avez-vous lu Chénier ? Ah ! C'est du génie.
- On baille¹ en le lisant.
- Vous êtes un jaloux.
- On baille donc par jalousie ?
- Vous êtes un chouan, redoutez son courroux.²
- Il a loué Louvet ; et, dans sa frénésie, il a calomnié jusqu'à la calomnie ; la raison, la vertu s'honorent de ses coups. Je crains peu sa satire.
- En dépit de l'envie, l'ouvrage restera, reprit le jacobin.³
- Il restera, la chose est claire, répondit le chouan malin ; il restera... mais c'est chez le libraire.⁴ »⁵

La simplicité du dialogue est aussi le secret de sa clarté et la clé de sa compréhension ; aussi clair que l'hostilité de *La Quotidienne* à M. J. Chénier, ce dialogue nécessite cependant que nous revenions sur l'histoire des chouans, dont l'on confond souvent le nom avec les vendéens.⁶ Les chouans sont, comme les vendéens, des rebelles royalistes contre la République ; les insurgés chouans se battent contre la République dans la partie nord du fleuve de la Loire, alors que les vendéens le sont dans la partie sud : les deux groupes forment ce que l'on appelle les rebelles de l'Ouest.⁷ La chouannerie se compose, d'abord des vendéens qui ont fui les tragédies dont l'armée catholique et royale a été victime au Mans, puis de recrues qui ne rejoignent pas la réquisition républicaine à l'époque, et enfin des loyalistes à l'Ancien Régime (royalistes locaux et prêtres réfractaires), qui s'engageant même comme des chefs de bandes dans les combats contre la République (Mathiez, op.cit., p. 142).

Mathiez fait des chouans le portrait suivant :

¹ Chénier dit dans son *Épître* :

« [...] Puniront Morellet du malheur d'être un sot. S'il sait l'art d'ennuyer, on sait bâiller en France, Et sottise sans fiel mérite tolérance. »

² Thomas Corneille dit, dans *La Mort de l'empereur Commode, Tragédie*, 1695, Acte II, scène 1 :

« Mais l'Empereur paraît ; redoutez son courroux. »

³ Remarquons que le jacobin s'exprime en utilisant l'alexandrin et des phrases rimées : jaloux et courroux, génie et jalousie, ce qui fait partie du comique du dialogue en faisant du jacobin un admirateur insensé de Chénier.

⁴ Nous soulignons que Michaud est un des personnages cités dans l'épître de Marie-Joseph Chénier.

⁵ *La Quotidienne* ou la Feuille du jour. N°226, 8 décembre 1796. p. 2

⁶ À ne pas confondre non plus avec les vendémiairistes (par référence à la journée du 13 vendémiaire), néologisme de *La Quotidienne*.

⁷ Mathiez, *La Réaction thermidorienne*, p. 139

« A l'inverse des Vendéens, qui étaient maîtres du pays où ils opéraient, les Chouans, au contraire, étaient une minorité d'adversaires du régime, réduits à se cacher le jour et n'opérant que la nuit par de brusques coups de mains sur les propriétés et les personnes des patriotes, des curés constitutionnels, des fonctionnaires de la République, des acquéreurs de biens nationaux, sur les diligences, sur les caisses des receveurs, etc. aussi les républicains les appelaient-ils brigands, et beaucoup méritaient ce nom. » (Mathiez, op.cit., p. 141)

Ce n'est pas donc une bonne image à l'époque que d'être un chouan, voilà pourquoi La Quotidienne essaye de se distancier de l'auteur du dialogue en supprimant son nom. Leurs actions contraignent le journal à revenir souvent, dans ses articles de 95 et 96, sur les événements de l'Ouest, où les actes des chouans ne sont pas épargnés :

« Les courriers de Brest, de Rennes et de Nantes, que nous attendions depuis dix jours, sont enfin arrivés hier soir. Il paraît que pour parvenir jusqu'à nous, ils ont été obligés de prendre des routes détournées, car les nouvelles les plus fraîches de Brest sont du 9. [...] Ce que nous a appris le courrier de Nantes sur la situation des départements voisins de la Loire est et de la Mayenne, est très affligeant. Partout les routes sont couvertes de chouans qui rasant, mutilent, pillent ou assassinent tous ceux qu'ils rencontrent. [...] Au départ du courrier, la ville de Nantes, livrée à sa propre défense, éprouvait les plus douloureux effets de la pénurie [...].¹ »

Or, le cas d'un chouan qui se manifeste, dans le dialogue en question, dans une position plutôt favorable par rapport à son interlocuteur jacobin, peut donner l'impression que notre feuille ait de la sympathie pour eux. Mais, finalement, entre un chouan et un jacobin, y a-t-il vraiment lieu de s'étonner du choix de La Quotidienne ? En plus de la raillerie du chouan : « *l'ouvrage restera chez le libraire* » – allusion permanente dans les articles du journal à l'échec des écrits républicains à gagner de l'audience – nous devrions aussi nous intéresser à la position de cette feuille vis-à-vis des chouans. Ses articles en 1795 ne manifestent pas une position claire à ce sujet ; bien qu'elle cite les prêtres réfractaires et l'aide des Anglais aux émigrés à Quiberon, La Quotidienne ne prend réellement parti par rapport ni aux chouans ni aux Vendéens. Elle tente de proposer un caractère patriotique général, qui refuse l'ingérence étrangère ainsi que le pillage et le vandalisme. Ceux qui sont montrés du doigt pour de pareilles calamités, ne sont pas que les prêtres réfractaires, car La Quotidienne attribue une responsabilité collective du malheur des citoyens, à toutes les factions ; elle nivelle le chouan et le républicain dans sa critique des uns comme des autres. Cette généralisation de la responsabilité permet à La Quotidienne d'esquiver la défense des chouans et des vendéens, tout en lui permettant de perpétuer dans sa guerre journalistique contre les Républicains.

Nous égarons-nous ici, en nous focalisant sur les Chouans et en oubliant que Marie-Joseph Chénier et son ouvrage sont les éléments déclencheurs de ce dialogue ? Non, car la question est de savoir si Marie-Joseph Chénier s'en était précisément pris aux Chouans dans l'une de ses interventions à la barre de la Convention. Il ne fallait pas, dans tous les cas de figure, de meilleure raison que d'être républicain pour faire de M. J. Chénier un ennemi des Chouans. Leurs actions dans l'Ouest ont sûrement fait l'objet de l'un de ses rapports à la tribune, son

¹ La Quotidienne ou Le Tableau de Paris. N° 143, 11 Juillet 1795. p. 3

ouvrage sur la calomnie est l'occasion pour que les chouans, et *La Quotidienne*, y ripostent avec un persiflage toujours si calme, si mordant.

15- *Entre directeur et honnête homme*

Le lendemain, le 9 décembre 1796, *La Quotidienne* insère un autre dialogue anonyme non titré entre un directeur et un honnête homme. Ce dialogue ressemble au précédent par son emplacement dans le journal : sur la 2^e page et à la suite de la rubrique de Variétés. La technique n'est pas nouvelle pour ce genre de dialogues dont nous avons désormais l'habitude : il oppose un représentant du pouvoir, en l'occurrence le Directoire, et un représentant d'une tranche sociale qui n'est pas, pour le moins, favorable à ce gouvernement. Cette classe comprend principalement des personnes de la noblesse, des religieux ou des membres de la famille royale. C'est par l'adjectif « honnête » que le journal désigne ces personnes pour les opposer aux autres, « député », « représentant du peuple », « directeur », etc. Entre l'honnête homme et le directeur, l'écart est important selon le journal ; à l'instar des dialogues précédents, *La Quotidienne* va mettre en relief un personnage ébranlé et superficiel, à savoir le directeur ou le représentant du camp de la République, face à un personnage équilibré et intelligent, à savoir le représentant de la classe des honnêtes hommes. Le thème est cette fois l'Angleterre, plus précisément deux de ses représentants, réprochés par le directeur mais bien appréciés par son interlocuteur, l'honnête.

« Un honnête homme se trouvait dernièrement chez un membre du directoire, et parlait avec aisance et franchise de lord Malmesbury, de ses talents diplomatiques et de sa [illisible] actuelle ...

- C'est un homme excessivement dangereux, dit alors le directeur ; et sa présence à Paris est une calamité publique.

- L'expression n'est pas neuve, dit l'honnête homme, mais elle est encore forte. Qu'a-t-il fait pour la mériter ?

- Il a écrit à Londres que le peuple de Paris avait détaché les chevaux de sa voiture, et l'avait ramené chez lui.

- Cela n'est pas vrai, dit l'autre froidement, et sans nulle considération.

- Lorsque je dis quelque chose, je dois être cru, reprit gravement le directeur.

- Encore faut-il un motif à cette extravagance, facile à démentir, et trop difficile à croire.

- Le motif est simple. Pitt et Malmesbury jouent dans les fonds publics ; ils ont voulu faire une main.

- Et vous avez cru cette fable ridicule ! (le rouge monta à la figure).

Et vous ... *Discite justitiam*.¹ »²

La discussion tourne autour du lord Malmesbury, chargé de négocier la paix avec le gouvernement (le Directoire) de Paris à l'époque. Et le lord Malmesbury est James Harris, comte de Malmesbury, (1746 - 1820), diplomate, littérateur, membre du parlement et pair d'Angleterre. En 1796, il est nommé ministre plénipotentiaire du cabinet Saint-James auprès du Directoire de la République française pour traiter de la paix. Négociations qui ne

¹ L'expression est de Virgile : « *Discite justitiam moniti, et non temnere divos* » :

« Apprenez à connaître la justice après cet avertissement, et à ne pas mépriser les dieux ».

² *La Quotidienne*, ou Feuille du jour. N° 227. 9 décembre 1796. p. 2

connaissent que très peu de succès¹. Nous tenons à rappeler ce que nous avons plusieurs fois signalé, à propos de notre journal qui ne se gêne pas pour manifester une certaine admiration du système anglais de gouvernement. Gouvernement monarchien et constitutionnel, le système anglais représente, d'après les allusions de Gallais, le meilleur modèle politique à suivre.

La Quotidienne a rappelé la vanité des révolutionnaires contre le trône, avançant l'exemple de la Révolution anglaise qui a coûté sang et temps à ses citoyens avant que ces derniers ne reviennent au point de départ, à savoir la monarchie. Le modèle anglais fascine donc La Quotidienne, notamment en matière d'économie et de politique (Pitt, Adam Smith et Malmesbury y sont favorablement mentionnés). Donc le deuxième homme anglais dont la présence ne plaît pas au directeur est le premier ministre anglais William Pitt, ou William le Jeune², qui va « *jouer un rôle essentiel dans la marche de l'Angleterre vers le libéralisme politique et le libéralisme économique (en imposant les premières interventions "réglementaires" de l'État et en signant un traité de commerce avec la France.)*³ »

La présence de deux personnages britanniques aussi importants à Paris ne plaît pas au directeur ; le caractère superficiel du raisonnement des représentants de la République est de nouveau accentué, car le motif de la colère du député est grotesque : le lord Malmesbury aurait altéré l'image du peuple parisien en rapportant à son gouvernement les actes de son incivisme, dont un acte de vol de la carriole du diplomate britannique. Le sarcasme de La Quotidienne est assuré par la futilité de la raison pour laquelle le directeur n'apprécie pas le missionnaire anglais ; la valeur du directeur, ainsi que celle de la classe qu'il représente, est avilie aux yeux des lecteurs. La vanité du directeur ne lui rend pas familière l'idée qu'on puisse contrecarrer sa parole : « Lorsque je dis quelque chose, je dois être cru, reprit gravement le directeur ». En le lisant, le lecteur décèle un souffle tyrannique qui ne diffère pas de celui des rois et tyrans des royaumes antiques, tyrannie que la Révolution a destituée. L'écrivain anonyme semble dire que la nature humaine reste fragile face à la tentation du pouvoir, que les représentants actuels du pouvoir s'enveloppent, consciemment ou non, du même habit monarchiste que leurs prédécesseurs. Une « fable ridicule », la phrase résume tout. Les accusations, provenant de citoyens normaux, contre le lord et le premier ministre anglais sont une fable ; la gestion politique du gouvernement serait également une fable, les guerres intérieures et extérieures et la chute de la monarchie le seraient également. Tout ce qui s'est passé et se passe depuis sept ans serait une fable difficile à croire, car la logique, ainsi que « la justice » y font défaut. C'est la raison pour laquelle l'honnête homme exhorte le directeur en l'avertissant, non pas à la religion, mais à la justice, clé de tout pouvoir : *Discite justitiam.*

16- La peur

Comme les dialogues précédents, celui du 18 décembre prend place dans le journal à la deuxième page, après la rubrique Variétés, son emplacement nous confirme une habitude dans la disposition des articles du journal, sans pour autant pouvoir y donner une explication, car

¹ Larousse, Grand dictionnaire universel du XIX^e siècle, op.cit., p. 1024

² William Pitt « le Jeune », (1795-1806), il est « le fils de Pitt le Grand, qui est presque né pour devenir Premier ministre. Immergé dans la vie politique depuis son jeune âge, Pitt aurait exprimé des ambitions parlementaires depuis l'âge de sept ans. »

"William Pitt 'The Younger', the son of Pitt the Elder, was almost born to be Prim Minister. Immersed in political life from a young age, Pitt is said to have expressed parliamentary ambitions even at the age of 7". <http://bit.ly/1YvvnOM>

³ PICQ Jean. *Une Histoire de l'État en Europe. Pouvoir, justice et droit du Moyen Âge à nos jours.* Paris, Presses de Sciences Po, 2009.

ce serait simplement le choix du rédacteur de faire suivre la rubrique Variétés par un dialogue, pur choix esthétique concernant la composition de sa feuille.

Le dialogue du 18 décembre est également anonyme, ses deux protagonistes ne sont pas identifiés de nom mais de fonction ; car, ce ne sont pas les noms qui comptent pour La Quotidienne, mais l'image symbolique des interlocuteurs. Ces derniers représentent, dans tous les dialogues, d'un côté, le symbole du gouvernement et par extension de la République et de la Révolution. Il est représentant du peuple, fonctionnaire, député, etc., contre, de l'autre côté, un représentant d'un camp opposé à la République ou affecté par elle : honnête homme, citoyenne malheureuse, etc. Le dialogue suivant va mettre en scène deux amis, un représentant du peuple et son ami (que nous ne savons pas favorable ou opposé au gouvernement) ; le dialogue succinct entre les deux est toutefois très révélateur de l'incompétence du gouvernement en place, ainsi que de la fragilité de ses membres. Voici le dialogue qui démontre comment la peur peut empêcher deux amis de se rencontrer, bien qu'ils soient à proximité l'un de l'autre ...

- « - Qui frappe ?
 - C'est moi.
 - Qui, vous ?
 - Votre jeune ami.
 - Tant pis, je ne peux pas vous ouvrir.
 - Pourquoi ?
 - Parce que je suis enfermé à double tour.
 - Et qui vous a joué ce si vilain tour-là ?
 - Ce n'est pas un tour, c'est une convention¹ faite entre mon domestique et moi. Lorsqu'il sort après dîner, il me laisse dormir, ferme la porte à double tour, emporte la clef, et je suis tranquille.
 - Vous avez peur même dans la journée ?
 - Oui, certes, j'ai peur dans la journée ; j'ai peur le jour, j'ai peur la nuit, j'ai peur dans les rues, j'ai peur dans ma chambre. Je passe tristement ma vie à me garer des pièges qu'on tend partout aux représentants du peuple français. Maudit soit l'instant où cette fantaisie me prit à la gorge ; j'étais bien plus heureux avant d'être si célèbre.
- En disant cela, le représentant pleurait, et son jeune ami, qui s'aperçut de ses larmes à l'émotion de sa voix, se retira en disant :
Combien ces gens-là paient cher l'honneur de nous représenter !² »

« *Ce n'est pas un tour, c'est une convention faite entre mon domestique et moi.* » Le jeu de mots dont se sert l'auteur du dialogue, en parlant d'une convention entre le député et son domestique, fait clairement allusion à la Convention, l'institution et système politiques qui précède le Directoire. La convention entre les deux est l'incarnation d'une incarcération volontaire, voulue par le représentant à cause de la peur dont il souffre en permanence. Il donne la clé de sa liberté à son domestique en vertu de cette convention : une double interprétation est ici valable. Primo, les citoyens qui ont fait confiance à la Convention en lui confiant les clés de leur liberté et de leur avenir, n'ont fait en réalité que de s'enfermer dans une prison volontaire dont le premier motif est la peur, celle de la faim, de l'étranger

¹ C'est nous qui soulignons.

² La Quotidienne ou Feuille du jour. N° 236, 18 décembre 1796. p. 2

envahisseur et du monstrueux concitoyen qu'ils ne comprennent guère. Leur peur, si elle est en partie justifiable, ne signifie en revanche pas qu'ils ont eu le droit de renoncer à la totalité de leur liberté. Le coût de cette concession volontaire leur est trop élevé. Secundo, la peur des représentants du peuple du Directoire (les deux tiers), auparavant représentants dans la Convention, est une obsession de leur imagination. Les députés sont dominés par leur peur et croient que leur devoir politique leur coûte la haine et les mauvais tours de leurs adversaires. Dans tous les cas, la peur des représentants républicains est le mot d'ordre, peur que l'ami du député, de gré prisonnier, exprime avec ironie. Ce n'est pas cependant de l'ironie volontaire, car l'ironie de la dernière phrase du dialogue est celle de l'auteur de l'article qui se moque aussi de l'ami que du député. « Combien ces gens-là paient cher l'honneur de nous représenter ! », le caractère futile attribué aux deux hommes par le journal est facilement repérable : les deux vivent dans une tour imaginaire et sont déconnectés de la réalité ; si un représentant républicain est célèbre, nous dit La Quotidienne, c'est par sa frivolité ainsi que par les maux qu'il prescrit à ses citoyens. Leur célébrité, à ces représentants, est fautive, comme leur représentation nationale et leur activité politique ; c'est la conclusion que La Quotidienne voudrait toujours donner à ses lecteurs.

Pour conclure, nous ne pouvons pas trancher, vu l'anonymat du dialogue, si celui-ci est publié pour la première fois le 18 décembre 1796 ou non, c'est-à-dire que si La Quotidienne l'avait pris d'autres feuilles ou non. Le même dialogue va être publié dans le journal de Jean-Gabriel Peltier, *Paris pendant l'année 1796*, dans son volume 10, N° XCI (91), paru le samedi 31 décembre 1796.¹ Repris mot à mot dans le journal de Peltier, il va y porter le titre de « Vie privée de la plupart des députés² » tout en restant anonyme. Ce dialogue est donc republié treize jours après sa parution dans La Quotidienne ou Feuille de jour de Michaud. Nous avons auparavant avancé l'hypothèse d'une possible collaboration entre Peltier et les rédacteurs de La Quotidienne, appartenant au même bord idéologique, celui de la presse de droite. Ajoutons que, si les accusations de pillage de Hatin contre La Quotidienne sont parfois justifiées, ce journal se manifeste parfois, en revanche, la source dont l'on recueille des morceaux littéraires et politiques pour les insérer dans d'autres feuilles contemporaines.

17- Impertinence

Le schéma des dialogues ne va pas témoigner de changement avec le récit-dialogue publié dans la livraison du 23 décembre : un bref dialogue inséré dans la deuxième page et qui suit immédiatement la rubrique Variétés, opposant un représentant du peuple, arrogant, à un fonctionnaire ministériel. C'est un récit-dialogue car l'échange entre les deux interlocuteurs est précédé par une petite introduction sur le personnage du représentant du peuple, et suivi par une conclusion succincte sur la moralité à retenir du texte. L'anonymat est toujours présent ; la manière de l'auteur de raconter son récit donne l'impression (ou plutôt confirme) qu'il s'agit d'une histoire réelle dont l'auteur ne souhaite pas nommer le protagoniste ennemi, à savoir le représentant du peuple. Comme la plupart des articles anonymes de La Quotidienne de 1795, que l'on peut non sans raison attribuer au rédacteur principal à l'époque, Gallais, ceux du journal en décembre 1796, sont a fortiori écrits de la plume de Michaud, son rédacteur principal du moment, qui ne signe pas les articles séparément en 1796, mais l'ensemble de la livraison au pied de son dernier article. Nous allons à présent lire un nouveau chapitre de l'effronterie des représentants du peuple français en 1796 (telle que

¹ <http://bit.ly/2d4HXpH> ;
<http://bit.ly/2cBKlkW> p. 571

² <http://bit.ly/2cBKlkW> p. 618

La Quotidienne prend soin de la présenter à ses lecteurs), qui se rajoute à une longue série d'exemples dialogués que le journal se plaît à proposer sans interruption à ses lecteurs.

« Un représentant du peuple, que je n'ai pas besoin de nommer, mais qu'on reconnaîtra très facilement au signalement qui suit, cinq pieds un pouce, cheveux châains, front étroit, yeux myopes, bouche grande, dents rares et noirs, cou tord, épaules rondes, et de plus célèbre dans les fastes du comité de sûreté générale, entre un matin dans les bureaux du ministre de la guerre, de l'air dont on entrait jadis dans les assemblées générales de section ...

- On ne travaille donc point ici ? s'écria-t-il sans autre préambule ; et faudra-t-il que je vienne moi-même chercher la réponse d'un mémoire qu'on aurait dû m'apporter ?

- Un peu plus bas, citoyen, répondit le sous-chef du bureau ; et sans m'informer ni qui vous êtes, ni de quel mémoire vous voulez parler, je commence par vous prier de ne point interrompre, par vos cris, les travaux de ces mêmes commis dont vous accusez la fainéantise.

- Je veux parler haut, moi, s'écria l'homme au cou tord ; je veux interrompre le travail de vos commis : vous ne savez donc pas qui je suis ?

- Non, je ne le sais pas, ni même n'ai beaucoup d'envie de le savoir ; mais fustiez-vous le diable, vous aurez la bonté de baisser le ton, ou d'aller crier dans la cour.

- Insolent ! Je suis un représentant du peuple !

- J'en respecte le titre ; mais c'est dans la salle du conseil. Hors de là, je ne vois dans un représentant qu'un citoyen honnête s'il est honnête, et impertinent s'il est impertinent.

- Je vous ferai chasser d'ici.

- En attendant, citoyen, je vous prie d'en sortir vous-même, parce qu'indépendamment de la scène très ridicule que vous y donnez, et qui vous dégrade, je vous préviens que les garçons de bureau se disposent à vous faire le même compliment avec un peu moins de façon que j'en mets.

- Vous me le paierez, je vous en donne ma parole d'honneur.

- Je n'en sais rien ; mais finissons ... et le représentant se retira l'écume à la bouche, et la rage dans le cœur.

On demande s'il est possible de pousser plus loin l'impertinence et l'oubli de tous les devoirs ?¹ »

Bien que l'auteur affirme que le député en question est connu par les lecteurs, il donne de ce dernier un signalement afin d'aider les moins informés à ne pas s'égarer dans leur quête de l'identité du député. Un signalement ! Le mot ne se répète pas souvent dans La Quotidienne ; mais rappelons-nous un article du 11 février 1795, intitulé Signalement, ainsi que quatre articles parus le 13 février, le 22 février, le 1^{er} avril et le 15 juin, dont l'objet est aussi un signalement d'un personnage qui appartient évidemment au même camp : révolutionnaires, républicains,

¹ La Quotidienne ou Feuille du jour. N° 241. 23 décembre 1796. p. 2

jacobins, etc. Lisons à titre de rappel cet extrait du signalement publié dans la livraison du 15 juin 1795 :

« Une espèce d'homme tigre¹, né à S. Giles, département du Gard, poil châtain, né bien fait, yeux noirs et petits, bouche grande et sanguinolente, menton rond, visage rond et gravé, taille de 5 pieds 7 pouces et demi, dos rond et voix bègue, vient d'être chassé du corps de grenadiers de l' Arsenal, où il s'était glissé, comme il se glisse partout. Le public est prévenu que ce monstre a la dent volumineuse, le cœur pourri et un diplôme de Jacobin dans sa poche. Il fut président de la section des Sans-Culottes [...].² »

Le signalement est une description faite afin de reconnaître une personne de ses signes extérieurs, le terme est principalement utilisé dans un registre policier afin de reconnaître les criminels demandés en justice. Ce terme revient donc en décembre 1796 pour signifier exactement cette dimension abjecte de ceux dont le signalement est élaboré. Ces derniers sont les républicains et représentants parlementaires, décrits comme téméraires, nouveaux despotes et, dans le dialogue en question, comme hommes saturés d'effronterie, qui ne respectent pas la loi. Ce sont ainsi des hors-la-loi, qui croient que leur titre de « représentant de peuple » leur permet de tout faire. La scène qui se déroule entre le député et le fonctionnaire public en est une preuve.

L'image des représentants du peuple se complète avec un nouvel élément dans chaque nouveau dialogue. Celui du 23 décembre met en avant leur manque de civilité et d'éducation, il met surtout en relief leur arrogance. Les députés du Directoire ne se révèlent donc meilleurs que ceux de la Convention d'après le point de vue de La Quotidienne : ils sont toujours aussi impertinents et aussi superficiels, tout comme le régime politique auquel ils adhèrent. C'est donc la stratégie de La Quotidienne d'avilir les représentants de la représentation nationale, très peu dignes de leur poste selon notre feuille. C'est à cet objectif politique que les dialogues dans La Quotidienne ont servi principalement ; dialogues dont nous arrivons à la fin, closant ce premier sous-titre de la prose dans La Quotidienne.

L'étape suivante va concerner la manière dont les mêmes thèmes se sont développés dans le journal, mais par le biais de nouvelles formes littéraires, toujours aussi amusantes, aussi créatives. Lisons donc les charades dans La Quotidienne.

¹ C'est de cette expression que Marat a été souvent qualifiée.

² La Quotidienne ou Le Tableau de Paris. N° 117, 15 juin 1795. p. 3

2. Charades et énigmes dans *La Quotidienne*

Dans la continuité des journaux et gazettes du XVIII^e siècle et de la Révolution, *La Quotidienne* ne s'interdit pas l'insertion des énigmes et des charades, symboles d'une dimension ludique intellectuelle, aimable pour les lecteurs. Le *Journal de Paris*, le *Mercur de France* ainsi que de nombreux journaux insèrent régulièrement des énigmes dans leurs numéros, proposant la solution dans les numéros suivants. Les énigmes ayant des écrivains célèbres et des figures de la haute classe comme objets – ce qui fait une des particularités de *La Quotidienne*, d'attribuer le personnage politique au lieu de l'objet comme thème des charades – ils espèrent louer ou ridiculiser ces derniers par une devinette amusante sans pour autant qu'elle soit indéchiffrable. *La Quotidienne* ne contourne pas cette tradition journalistique ; le corpus de notre recherche ne nous révèle cependant pas un journal fasciné par les charades. Ce corpus, présentant plus de deux cents livraisons de cette feuille, ne comprend que deux énigmes ; s'il y a une raison à donner, ce sera le format du journal mais surtout un certain caractère rigoureux de *La Quotidienne* pour laquelle le comique est banni si ce n'est le comique satirique ou ironique. Le ludique dans *La Quotidienne* s'enveloppe d'invectives contre ses ennemis idéologiques ; dans ce sens, les énigmes ne diffèrent que de forme des dialogues et de la poésie : le contenu, à savoir attaquer la tyrannie révolutionnaire, reste intact.

La charade apparaît soudainement en 1770 dans sa forme, inchangée depuis, et avec ce nom. Elle est, par définition, un « divertissement verbal qui consiste à faire deviner un mot *sommairement défini (appelé mon tout ou mon entier) d'après la définition d'un homonyme (appelé mon premier, mon second, etc.) de chacune de ses syllabes.*¹ » Nous n'allons pas donner tout de suite un exemple, car nous préférons que le premier exemple soit celui que *La Quotidienne* nous propose. L'énigme, quant à elle, est un « *jeu d'esprit mettant à l'épreuve la sagacité de l'interlocuteur qui doit trouver la réponse à une interrogation dont le sens est caché sous une parabole ou une métaphore.*² » L'on a parfois tendance à classer les deux dans la catégorie des devinettes qui requièrent une réponse à un jeu d'esprit ; l'on donne également parfois le logogriphe comme synonyme de la charade, les deux se fondant sur les mots dont ils se composent pour deviner le mot dont il est question.³

1- *Chou*

Après avoir jeté un coup d'œil théorique sur ce jeu d'esprit dont *La Quotidienne* nous propose des exemples, nous allons lire le premier exemple, publié dans la livraison du 24 février 1795, sous le titre de Charade.

¹ <http://bit.ly/2dGLTQW>

² <http://bit.ly/2d886Bp>

³ Le logogriphe est un « jeu d'esprit où un lecteur doit reconnaître un mot pour lequel on donne une définition énigmatique à partir d'un autre mot dont on utilise les lettres en partie ou en totalité. » <http://bit.ly/2d3r5l8>
C'est-à-dire que le logogriphe veut que l'on devine le mot à partir d'autres se composant des mêmes lettres que celui-ci. Prenons le mot « *Quotidienne* » : les logogriphe qu'on peut créer à partir de ses lettres sont : tu, indien, côte, etc. Toutefois, charade et logogriphe ne doivent pas être pris l'une pour l'autre selon certains, car la charade est une « énigme de sens », tandis que le logogriphe est une « énigme de mots ». La charade « consiste donc dans la simple division d'un mot en deux ou plusieurs parties, suivant l'ordre des syllabes, de manière que chaque partie soit un mot exprimant un sens complet. On propose de deviner le mot entier et ses parties, en définissant successivement les parties et le tout. »

LANDAIS Napoléon. Dictionnaire général et grammatical des dictionnaires français. 8^e édition. T. 1. Paris, Didier, 1844. p. 366

« CHARADE.

Mon premier naît dans les jardins,
Et se mange dans le potage ;
Mais mon second tient dans ses mains
Le sort du fou, le sort du sage ;
Mon tout est parmi les Mandrins
Qui tous les jours font grand tapage,
Et qui furent les assassins
De Phélippeaux, de Desmoulins,
Dont on honore le courage.

Le mot de cette charade était inséré dans notre numéro d'hier, à l'article du théâtre de la Montagne.¹ »

La réponse n'est pas publiée dans une livraison postérieure comme souvent est le cas, mais dans la livraison de la veille. Ce n'est pas anodin. Cela peut simplement être une manière du journal pour se distinguer des autres journaux, ou signifier le refus du journal de nommer un ennemi ou bien de connaître le littérateur d'un mouvement rétrospectif. Rappelons-nous qu'on est en février 1795, les citoyens retrouvent à peine la stabilité de vie, qu'ils mènent en parallèle avec une réaction thermidorienne au paroxysme contre le jacobinisme déchu. La Quotidienne semble dire à ses lecteurs que s'ils voulaient obtenir la réponse, ils doivent revenir vers le passé la chercher, il va falloir se retourner et regarder « hier » afin de comprendre de quoi il s'agit aujourd'hui. Sans accuser La Quotidienne d'être arriérée et sans pousser trop loin l'analyse, disons que notre journal, par chacun de ses articles, affirme son attachement aux origines, à tout ce qui est ancien, et affiche son scepticisme à l'égard du nouveau.

La réponse, que nous trouvons dans la livraison de la veille, est Choudieu (1761-1831), accusateur public près le tribunal criminel de Maine-et-Loire en 1791. Choudieu vote la mort de Louis XVI sans appel. Il accuse Philippeaux, dans la séance du 18 nivôse an II (7 janvier 1794) de diviser les patriotes, alors que le seul crime de Philippeaux était de révéler les crimes commis par les agents du système de l'extermination. Choudieu, déterminé à répondre à Philippeaux, publie un mémoire justificatif alors que le Comité de salut public, concerné par les accusations de Philippeaux contre Choudieu, décide de faire taire la voix de l'accusateur. Philippeaux paye ainsi son courage et son amour de la vérité sur l'échafaud, le 6 avril 1794², alors que Choudieu occupe, le 5 février 1794, le poste de commissaire près les armées du Nord et des Ardennes. Il vote après le 9 Thermidor l'impression des papiers trouvés chez Robespierre, mesure qui lui permet de prouver qu'il n'était qu'un instrument de la tyrannie révolutionnaire, sans qu'il y ait d'intérêt qui l'attachait particulièrement à la personne du tyran.³

Cette carrière politique explique la position de La Quotidienne à son égard, et l'article que La Quotidienne nous demande de lire pour trouver la réponse met en relief l'animosité du public parisien envers Choudieu, dans la personne de qui les parisiens voient un homme de sang. Voici l'article du 23 février 1795, qui rapporte au lecteur un fait réel qui a eu lieu le 21 février au théâtre de la Montagne :

¹ La Quotidienne ou Le Tableau de Paris. N° 6, 24 février 1795. p. 4

² Voir l'héroïde intitulé Adieux de Philippeaux à son épouse (deuxième forme longue du chapitre poésie).

³ JULLIAN Pierre-Louis-Pascal. Galerie historique des contemporains ou nouvelle biographie. T. 3. Bruxelles, Auguste Wahlen, 1818. p. 383 à 386

« [...] Tout le monde connaît l'énergique Choudieu ; tout le monde sait que la veuve et le fils de Phélippeaux lui doivent l'assassinat de ce vertueux représentant. Cela ne l'empêche pas d'aller à la comédie. Quelqu'un l'ayant aperçu avant-hier au théâtre ci-devant de la Montagne, cria à bas les hommes de sang. Ce cri se répète. Chacun s'éloigne de Choudieu, qui reste seul. On demande le réveil du peuple, que l'on chante en sa présence. Ensuite on fait baisser la toile, on ne veut plus de pièce ; on rougirait de prendre aucun plaisir dans une pareille société ; et l'on s'en va. La même scène a eu à peu près lieu au même théâtre, pour le curé Bassal.¹ »

Voilà pourquoi nous nous sommes attardés sur l'histoire entre Philippeaux et Choudieu, la fin tragique de Philippeaux justifie l'ironie de La Quotidienne contre Choudieu « vertueux ; énergique ». Il va falloir signaler ici la coquille du journal, en écrivant Phélippeaux et non Philippeaux, ce qui prête à confusion.²

Choudieu, ainsi que les autres républicains et révolutionnaires, est assimilé, par sa cruauté et sa malhonnêteté, à un personnage qui ne suit pas la même ligne comparative de la plupart des articles de La Quotidienne. Autrement dit, nous avons pris l'habitude, en lisant ce journal, de voir des parallèles entre la Révolution et des événements analogues de l'antiquité (grecque, romaine, asiatique, etc.) ; Choudieu, et les révolutionnaires, sont ici comparés par le journal à un personnage relativement récent, du même XVIII^e siècle, pour leur attribuer l'image de révolutionnaires bandits, de bandits révolutionnaires. Cette figure problématique du XVIII^e siècle, qui oscille entre l'acte révolutionnaire et héroïque, et l'acte rebelle illégal et hors-la-loi, est Mandrin. Les Mandrins sont les rebelles qui agissent sous les ordres de Louis Mandrin (1725 - 1755), « chef de contrebandiers de France » selon la majorité des sources historiques qui ont abordé son histoire mais, selon d'autres, moins nombreuses, Louis Mandrin est « le robin des bois français ». En 1742, « ruiné par les fermiers généraux à la suite d'un commerce d'approvisionnement des armées de Provence, sombre dans l'illégalité. Il se réfugie en Savoie et s' enrôle dans une bande dont il devient rapidement le chef. Il pratique la contrebande entre la Savoie piémontaise et la France. Vouant une haine farouche aux fermiers généraux, il rallie à lui une partie de la population qui voit dans ce personnage un justicier du peuple de France. Mais ses méthodes sanguinaires effraient la population et inquiètent le pouvoir central.³ »

Choudieu contrebandier ! Selon La Quotidienne, l'histoire de Mandrin serait la meilleure histoire sur laquelle l'on peut calquer celle des révolutionnaires de la fin du XVIII^e siècle. Choudieu et les révolutionnaires se prennent pour des héros, leur objectif est de faire une vie plus juste et plus égalitaire. Les moyens dont ils se servent, les révolutionnaires comme les Mandrins avant eux, ne sont pas en contrepartie justes ; établir la société de justice ne justifie pas toujours les moyens, prendre ce qui appartient aux riches pour le donner aux pauvres n'est pas la solution pour mettre en place la société idyllique d'égalité, pensait La Quotidienne ainsi que la presse de droite de l'époque. Les révolutionnaires sont donc les nouveaux Mandrins de

¹ La Quotidienne ou Le Tableau de Paris. N° 5, 23 février 1795. p. 3-4

² Car Phélippeaux est Louis-Edmond Antoine Le Picard de Phélippeaux, (1767 - 1799), officier d'artillerie royaliste français et émigré dès 1791. Il est invraisemblable qu'il soit lui dont il est question, vu la date de sa mort (1799), alors que l'article de la charade est publié en 1795, puis en raison des circonstances soulignées par notre journal, qui correspond à Pierre Nicolas Phillipeaux, mort guillotiné en 1794, dont nous avons lu les « Adieux à son épouse » dans une héroïde de Benoist-Lamothe, publiée dans La Quotidienne 8 jours plus tôt, le 15 février 1795.

³ Moi, Louis Mandrin, capitaine des contrebandiers de France. Paris, Publibok, 2006. p. 13

la France, leurs moyens ne sont ni moins violents ni moins illégaux que ceux des adeptes de Louis Mandrin au milieu du XVIII^e siècle. La haine de l'auteur de la charade pour les nouveaux Mandrins n'est pas sans afficher son dédain contre l'ignorance de l'opinion publique des Français, qui se fient aux apparences de Choudieu et ses semblables « dont on honore le courage ». Entre courage et violence, entre bravoure et barbarie, La Quotidienne est déterminée à afficher hautement l'écart ; les actes des révolutionnaires et membres de comités révolutionnaires, comme Choudieu, ne constituent pas un « courage à honorer », mais des actes de barbarie à condamner. L'opinion publique ne doit plus rester dupe de la réalité des « buveurs de sang » : les dénoncer est certainement l'une des fonctions de la presse, que La Quotidienne assume avec engagement et fidélité.

2- Cinq pieds

Le jeu d'esprit suivant paraît dans la livraison du 19 mai 1795 ; il s'agit d'un article anonyme portant le titre d'Énigme et publié à la quatrième page qui est, en 1795, la page consacrée normalement à des faits divers ayant souvent lieu à Paris, ou à des annonces de nouvelles parutions littéraires. Contrairement à la charade abordée ci-dessus, cette énigme ne propose de trouver sa réponse nulle part, ni dans une livraison antérieure ni postérieure au 19 mai. La raison en est l'évidence de la réponse, mot sur lequel l'ensemble des articles de La Quotidienne est focalisé. La réponse est un substantif et un adjectif à la fois ; bien qu'il soit souvent masculin, ce substantif peut aussi représenter des femelles. Voici donc cette énigme dont la réponse va se dessiner devant nos yeux au fur et à mesure de la lecture.

« ÉNIGME.

J'ai cinq pieds, je suis mâle et quelquefois femelle,
Très ennemi du peuple et plein d'autorité.
Je vis sans lois, sans mœurs et sans humanité ;
On me flatte, on me fuit, ma présence est cruelle ;
J'attaque, je me venge et prends tous les moyens
Pour perdre, quand je veux, tous les bons citoyens.
Mon règne n'est pas long, grâce à la providence ;
La justice sur moi réclame la vengeance.¹ »

Les cinq pieds sont les cinq lettres du mot-réponse. Les qualités de ce/celui dont l'on parle sont négativement fortes : hostile à l'empire des lois, autoritaire, opposé à l'intérêt du peuple et capable de tout afin de réaliser le sien. Malgré ce caractère féroce, la justice divine intervient toujours pour secourir les infortunés et leur prêter main forte afin de prendre leur vengeance. Ce portrait ne convient à personne mieux qu'à un TYRAN. Comme les articles de La Quotidienne tournent principalement autour de la dénonciation des tyrans (Robespierre, Marat ainsi que la plupart des républicains ennemis des royalistes), l'énigme en question ne fait pas exception ; le tyran est l'ennemi du peuple, il n'est pourtant pas toujours un homme, car certaines femmes jouissent aussi de cette épithète infâme. Nous avons auparavant soulevé la question de l'image de la femme dans La Quotidienne, pour laquelle une femme peut être un ange tout comme une « furie² ». Cette énigme peut donc nous rajouter un qualificatif pour désigner les femmes ennemies du journal : des femmes tyrans. Bien que le substantif soit grammaticalement uniquement masculin, La Quotidienne se permet cet usage afin de

¹ La Quotidienne ou Le Tableau de Paris. N° 91, 19 mai 1795. p. 4

² Mot employé pour désigner Mme de Staël.

dénoncer toutes les tyrannies de la Révolution, que ce soient celles des hommes ou des femmes.

3. Caricatures

Une des premières difficultés que nous avons affrontées lors de l'établissement du plan de ce travail, est celle des catégories. Nous avons été contraints d'ajouter des vers de poésie à la catégorie dialogues parce qu'il s'agissait d'échange entre deux protagonistes. Notre stratégie de classification vise à garder, tant que possible, l'équilibre entre les catégories de la partie littéraire ; voilà pourquoi nous avons procédé à traiter certains écrits littéraires dans des catégories indépendantes des grands titres où ils auraient pu s'insérer, afin qu'ils ne s'égarer pas au milieu de la quantité et ne perdent pas ainsi leur caractère particulier, qui les distingue des autres formes qui leur sont analogues.

Les trois dialogues que nous allons aborder dans ce sous-titre en sont un exemple ; il s'agit de purs dialogues qui accompagnent une caricature peinte, sauf que le lecteur du journal n'a pas la chance de voir la peinture et se contente de l'imaginer par la description que le journal en fait. Ces dialogues ressemblent donc parfaitement à ceux que nous avons étudiés sous le titre de Dialogues au début de ce chapitre sur la prose. La différence qui se manifeste ici est le titre qui est commun à une série de trois dialogues publiés au mois de juin (9, 10 et 12 juin 1795) ; nous disons bien une série car les trois caricatures sont précédées par leur titre puis par, respectivement, « Caricature », « seconde caricature », « troisième caricature ». Donc, afin de distinguer cette série de dialogues caricaturés (ou de caricatures dialoguées), des autres dialogues parus dans *La Quotidienne*, nous les présentons ici au lecteur, indépendamment des dialogues avec lesquels nous avons débuté ce chapitre.

La première et la troisième caricature paraissent dans la rubrique de Paris, alors que la deuxième paraît dans une rubrique indépendante non titrée, les trois sont néanmoins signées par Gallais. Ce dernier propose alors à son lectorat trois dialectiques en guise de débats, qui portent sur l'économie via l'idée de l'agiotage (premier dialogue), sur les valeurs via le patriotisme (deuxième dialogue) et sur le rapport éternellement problématique entre la guerre et la paix (troisième dialogue). Le dialogue dans ce journal, que l'on a vu en étroite relation avec les notions de récit et d'histoire, s'offre une nouvelle dimension au mois de juin par son association au titre de caricature, élaboré en trois étapes par Gallais. L'association entre le texte et l'image n'est pas insolente, mais plutôt enrichissante. Il faut d'abord souligner la différence entre la caricature en tant qu'image peinte, ou dessinée, qui peut bien être insérée dans un journal et de la sorte diffusé à un plus large public, et la caricature écrite, ou la caricature littéraire, dont les trois écrits à venir font partie.¹

Pendant la Révolution française², la caricature, peinte ou écrite, est l'arme de toutes les factions ; puisque nous nous focalisons dans notre recherche sur un journal réactionnaire, nous allons rappeler ici que les royalistes, organe d'opposition, se servent énormément des caricatures pour « tourner en ridicule les hommes et les institutions nouvelles. Leurs caricatures représentèrent les événements politiques, les décrets de l'Assemblée et parfois avec beaucoup de verve et d'esprit.³ »

¹ Puisque nous n'avons pas les images des trois caricatures, nous allons traiter les textes qui les accompagnent comme des caricatures purement littéraires, comme si elles existaient indépendamment des tableaux peints que le lecteur ne peut pas voir.

² Voir BURLINGHAM Cynthia (rédacteur), CUNO James Bash (rédacteur). *La Caricature française et la Révolution, 1789-1799*. Los Angeles, Grunwald center for the graphic arts, 1988.

³ Boursin, *Dictionnaire de la Révolution française*. Institutions, p. 111

Les caricatures sont à associer avec deux mots clés, ou avec deux notions qui sont d'ailleurs capitales dans La Quotidienne : humour (ce qui peut donner par extension satire et raillerie), et liberté d'expression (à la fois mot d'ordre du nouveau Régime en France après 1789, et arme de contre-attaque des réactionnaires ultérieurement). Si nous n'insistons pas trop ici sur la distinction entre caricature peinte et caricature écrite, c'est parce que nous incluons les deux dans une conception descriptive dont les moyens varient, mais qui convergent pour présenter autrement, finalement, une personne ou une idée.

Le développement historique de la caricature nous montre l'évolution des caricatures depuis la Révolution anglaise (Glorious revolution) en 1688. La liberté naissante à la suite de cette révolution a en parallèle participé à l'essor de l'art de la caricature ; la caricature anglaise a eu « *depuis le siècle d'Hogarth¹ [...] les mêmes développements que la liberté de la presse ; le nombre des caricatures s'est progressivement augmenté comme le nombre des journaux : les partis ont accepté comme auxiliaires ou ont pris à leur solde les caricaturistes comme les écrivains.*² » Le même diagramme est valable pour les caricatures écrites ou les caricatures littéraires ; notons ici que cet intérêt de l'Angleterre pour la caricature n'est pas sans influencer l'insertion de quelques-unes dans La Quotidienne : nous avons plusieurs fois rappelé l'admiration de notre feuille du modèle anglais, de son expérience en matière de révolutions et de son réalisme. Les caricatures, ayant un poids traditionnel chez les Anglais, ne doivent pas être absentes d'un journal, en l'occurrence La Quotidienne, intéressé à l'expérience politique de ces derniers. Les raisons techniques et économiques ne permettent toutefois pas à notre journal de proposer l'ensemble de la caricature, autrement dit les caricatures dessinées et les dialogues qui les accompagnent – les dessins sont d'ailleurs complètement absents des livraisons de notre corpus³ – ; les caricatures littéraires (le dialogue qui fait office de miroir aux lecteurs, à travers lequel ils entrevoient le dessin) remplacent les dessins et enrichissent la diversité des formes littéraires proposées dans La Quotidienne. Leur rôle et leur nature vont être mieux définis lorsque nous aurons abordé, séparément, chacune des trois caricatures dialoguées du mois de juin 1795.

- *Première caricature. Le Rentier et le Financier.*

Elle se compose, comme les deux autres, d'un dessin que le journal essaie de transmettre en mots à ses lecteurs, suivi d'un dialogue inséré en entier, et du lieu de vente de la caricature. La première caricature ne précise pas le lieu de la scène mais son moment et ses deux acteurs : le Rentier Picard et le Financier Monsieur la Fleur.

L'accent est entièrement mis sur la flagrante différence entre l'état physique des deux personnages, qui se reconnaissent comme amis d'autrefois mais que les circonstances de la vie ont séparés. Le dialogue va porter sur les raisons de la pauvreté de l'un et de l'embonpoint de l'autre, ainsi que sur la solution proposée par le Financier à son ami le Rentier pour le sortir de son abîme financier. Le sujet du dialogue recoupe donc ce que nous avons développé

¹ Peintre anglais, considéré comme le créateur de la caricature anglaise. Son art consiste à mélanger le burlesque aux sujets sérieux dans ses tableaux (caricatures) ; ses caricatures sont de types différents : morales, biographiques, politiques et de mœurs.

² WRIGHT Thomas. Histoire de la caricature et du grotesque dans la littérature et dans l'art. Traduite par Octave Sachot. Paris, Amédée Pichot, 1867. p. 18

³ Les nombreuses caricatures révolutionnaires n'ont presque jamais été publiées dans les journaux. D'ailleurs ceux-ci, pour des raisons économiques et techniques, ne contenaient que très rarement des gravures. Les exceptions sont les Révolutions de Paris qui, de 1789 à 1793, offrirent à leurs acteurs une estampe hebdomadaire (des scènes d'actualités et non des caricatures), le Journal de la mode et du goût (1790 - 1792) et le Journal des dames (1798 - 1799) qui contenaient des estampes de mode, et la Décade philosophique (rares gravures entre 1795 et 1799). Les seuls périodiques proposant des gravures satiriques que nous ayons rencontrés sont la Lanterne magique nationale (n° 3 de 1790), les Sabats jacobites (n° 10, 26 et 51 de 1791 - 1792), le Sans-culotte fouetté (Prospectus de 1794) et l'Accusateur public (n° 28 de 1796 : caricature de Necker).

dans la deuxième partie de notre recherche, relativement à l'importance accordée par La Quotidienne aux sujets économiques. Voilà pourquoi le dialogue suivant va nous emmener de nouveau à cet aspect vital de la vie des Français en 1795.

« PARIS.

Le Rentier et le Financier.

CARICATURE.

Midi sonnait, un gros homme sort de chez lui, la santé brillait sur son visage et la joie dans ses yeux. Il compte, je ne sais quoi, sur ses doigts, marche sans regarder devant lui, et il heurte une frêle machine, une espèce de sylphe, un vrai squelette ambulante, qui ne pouvait soutenir le poids augmenté de la vitesse du gros homme, est renversé sur le dos, mais sans blessure et presque sans avoir touché la terre.

Après les premières excuses que cet accident entraîne, les deux personnages se reconnaissent, s'embrassent, et ici commence la scène.

Le Financier. Te voilà, mon cher Picard ! Je suis enchanté de te voir, mais tu n'es pas reconnaissable.

Le Rentier. Mon ami, je meurs de faim.

Le Financier. Mais tu avais des rentes autrefois.

Le Rentier. Monsieur la Fleur, je les ai bien encore ; mais ce n'est plus la même chose. Autrefois avec douze cents livres de rente, je vivais doucement, mais enfin je vivais. Aujourd'hui, ces douze cents livres réduites à neuf n'en valent pas cent effectives ; et je te le répète, je meurs de faim.

Le Financier. Que ne fais-tu le commerce ?

Le Rentier. Quel commerce, je ne sais ni lire ni écrire.

Le Financier. Cela n'y fait rien. Tout commerce est bon aujourd'hui, depuis le charbon jusqu'aux dentelles de Malines, on gagne ce qu'on veut. Il y a des gens qui gagnent jusqu'à 15 mille francs par jour.

Le Rentier. Mais encore une fois, je n'entends rien aux affaires.

Le Financier. Je n'y entendais pas davantage, puisque nous étions tous deux laquais chez M. le Maréchal de Mouchi.

Le Rentier, en essuyant les yeux. Devant Dieu soit son âme, tu avais plus d'esprit que moi.

Le Financier. Tu avais plus d'économie, puisque tu avais trouvé moyen de placer 12 mille francs dans l'emprunt de 800 millions.

Le Rentier, en le toisant des pieds à la tête. Il me semble que tu gagnes ta vie.

Le Financier, prenant une prise de tabac dans une boîte d'or. J'ai acheté une petite maison à Auteuil, et je me dispose à en acheter une autre à la chaussée d'Antin. Je gagnai hier mille écus.

Le Rentier. Des fortunes aussi rapides sont-elles bien légitimes ?

Le Financier. Qu'appelles-tu ? Crois-tu que je vole ?

Le Rentier. Non, mais tu fais-là un vilain métier.

Le Financier. Tout le monde le fait, et tu verras qu'il vaut mieux que de mourir de faim !

Le Rentier. Je ne sais, mais j'aime mieux languir, que d'être déshonoré.

Le Financier. C'est une bêtise, on n'est pas déshonoré pour vendre des louis ou des assignats.

Le Rentier. Tu vends donc tantôt l'un, tantôt l'autre.

Le Financier. Oui, selon les chances ; aujourd'hui par exemple j'achète des louis.

Le Rentier. Ils sont pourtant bien chers, à ce qu'on dit.

Le Financier. Ils valent 540 livres, mais nous voulons les faire aller à cent pistoles.

Le Rentier. Et quand ils seront à cent pistoles, que ferez-vous ?

Le Financier. Alors il faudra bien ou qu'on démonétise le papier, et alors nous serons les maîtres du tarif des denrées, ou qu'on laisse aller les choses au hasard des événements, et alors nous serons les maîtres du tarif du papier.

Le Rentier. Alors combien vaudront une douze cent livres.

Le Financier. Je vous les achèterai si vous voulez ?

Le Rentier. Vous achèterez le fonds de ma rente ?

Le Financier. Oui, et dès aujourd'hui.

Le Rentier. Combien m'en donnerez-vous ?

Le Financier. Le change est à 12 et demi, c'est-à-dire 12 liv. 10 sous par cent livres ; et par conséquent tes 1200 liv. valent 10 écus de rente, qui font au principal cent écus, que je te payerai en beaux louis d'or.

Le Rentier. Ainsi tu aurais le cœur de prendre pour cent écus, ce qui m'a coûté 12 mille francs en beaux louis d'or !

Le Financier. Que veux-tu ? C'est le cours.

Le Rentier. Ce cours est ton ouvrage ; et tu es un scélérat, adieu...

Cette caricature et le dialogue qui l'accompagne se vend chez tous les marchands de nouveauté.¹ »

On aurait bien apprécié d'avoir toute la caricature pour voir comment le dialogue a été aménagé sur le dessin, car l'on ne sait pas vraiment si le dialogue est un texte indépendant qui suit ou précède le dessin (à supposer, bien-entendu, que celui-ci existe), ou si le dialogue accompagne le dessin dans le même cadre, c'est-à-dire comme c'est le cas pour les caricatures de nos jours, qui se composent de plusieurs morceaux verticalement et horizontalement juxtaposés, dont chacun comporte le/les personnage(s) et sa/leur parole(s). Ce serait – même si ce n'est pas ici notre propos – si intéressant de voir l'évolution des caricatures entre la Révolution française et aujourd'hui, à l'aide d'exemples comme ceux dont les journaux de l'époque faisaient l'annonce. Cela dit, nous revenons vers le dialogue proprement dit de cette caricature, ayant en priorité l'étude de l'aspect littéraire de la caricature et non son côté esthétique. La caricature que l'on vient de voir (de lire) a une autre portée qui s'ajoute à celles de mœurs, valeurs, littérature, politique : la caricature politico-économique des mœurs.

¹ La Quotidienne ou Le Tableau de Paris. N° 111, 9 juin 1795. p. 1-2

Nous n'allons pas ici revenir sur la question de l'agiotage, développée dans la deuxième partie, nous comptons plutôt nous attarder sur les mœurs des commerçants et agioteurs de l'époque. Les commerçants corrompus, représentés dans ce dialogue par le personnage du financier, ne sont pas seulement des agioteurs qui s'engraissent aux dépens des personnes malheureuses, mais des personnes sans aucune valeur humaine, car leur amour des billets les aveugle ; leurs amis passent pour des étrangers avec qui seul le son des pièces métalliques est entendu. Le financier n'oublie pas seulement la condition dont il est sorti avant qu'il entame le commerce, mais oublie aussi son ami, le laquais avec qui il partageait la même condition. Tous les deux issus d'une condition précaire, l'un opte pour le commerce statique, c'est-à-dire vivre des revenus de son capital sans exercer de travail en parallèle (le capital du rentier est de 1200 livres), tandis que l'autre opte pour le commerce dans ses formes qui rebutent les honnêtes esprits : le commerce de l'agiotage.

S'il y a quiconque à blâmer de cette dégradation des mœurs en matière de finances, laisse deviner La Quotidienne, ce seront évidemment les mesures de la Convention nationale à cet égard ; les douze cents livres du rentier ne valent plus que cent livres en réalité, sa pauvreté est en conséquence à prévoir, pour lui et tous les autres rentiers qui sont dans sa situation. La dégénérescence de l'économie participe au déclin de la classe des rentiers, en quelque sorte incarnation d'une classe moyenne d'une société sujette à la condition politique comme celle de la France à l'époque (« Le Rentier : je vivais doucement¹, *mais enfin je vivais [...]* ».) Le danger qui menace la classe des rentiers a des conséquences néfastes sur les mœurs de l'économie, dont la montée de la classe des spéculateurs, sans éducation ni savoir en matière de finances, capables de tout en vue d'augmenter une fortune, sans jamais en avoir assez. Ce sont ces spéculateurs qui sont principalement à blâmer pour l'écroulement des assignats. Ce sont bien ces agioteurs que La Quotidienne haït aussi fort que les tyrans et les buveurs de sang.

Cette caricature vient donc confirmer le caractère malhonnête des spéculateurs, caractère que nous avons expliqué à l'aide d'autres exemples extraits de notre journal dans la deuxième partie ; à chaque fois que l'on soulève les thèmes de la disette, de l'agiotage, de la propriété, du colportage, des prix des assignats, etc., l'opposition entre vertu et corruption est signalée. Le Rentier, gardant l'honnêteté et la vertu d'un bon citoyen français, refuse les plans malhonnêtes du Financier, le comportement de ce dernier est le résultat d'un vilain processus socio-économique imposé aux citoyens depuis 1789 selon le journal.

La vertu l'emporte à la fin sur la fortune pour ce bon Rentier, message que La Quotidienne transmet à ses lecteurs, renouvelant sa confiance en les valeurs supposées d'une importante tranche populaire, non contaminée par l'envie du gain rapide ni par les fausses valeurs du nouveau citoyen du Nouveau Régime.

- Seconde caricature. Un français patriote et un anglais aristocrate.

Gallais publie le lendemain la deuxième caricature, qui ne figure pas cette fois dans la rubrique de Paris comme c'est souvent le cas pour les articles signés par lui. La caricature est intitulée « Un français patriote et un anglais aristocrate », et se passe en Inde, dans la ville côtière de Surate, occupée par les Anglais depuis 1720. Commençons par décrire le tableau :

¹ Ce thème de la douceur, va devenir un des lieux-communs du discours contre-révolutionnaire : à la fin de sa vie Talleyrand dira à Guizot :

« Qui n'a pas vécu dans les années voisines de 1789 [c'est-à-dire la France d'avant la Révolution] ne sait pas ce que c'est la douceur de vivre. »

la ville et ses traits asiatico-musulmans (« une mosquée et des derviches¹ ») ; il y a aussi des « Anglais », des « vaisseaux » et un « phare », symboles de la présence de la flotte britannique. À ces éléments se rajoute « un français » au milieu du tableau, il est en train d'arpenter l'allée et de parler seul. Son air est étrange, car il n'est pas en bonne équilibre et semble souffrir d'un déchirement intérieur. La description du tableau prend fin avec celle du Français ; le dialogue débute lorsqu'un Anglais s'approche du Français et entame avec lui le dialogue suivant.

« Un français patriote et un anglais aristocrate.

Seconde Caricature.

La scène se passe à Surate ... On voit au fond des vaisseaux et un phare. Sur le côté droit est une mosquée et des derviches ; sur le devant, mais un peu à gauche, sont trois anglais qui ont l'air de causer.

En face des spectateurs, et au milieu du tableau, on voit un français en carmagnole sale et en cheveux plats, qui s'agite avec violence, qui se promène à grands pas, et qui parle tout seul.

Non, dit-il, ça n'est pas possible, la liberté est impérissable et la raison ne peut rétrograder. Quelques aristocrates imbéciles se seront flattés de m'intimider, mais je suis au pas ; et de si faibles traits ne peuvent arriver jusqu'à moi ...ces nouvelles sont fausses.

Un anglais s'avance d'un pas grave, et faisant le patriote d'un air riant, lui dit gaîment : vous êtes donc bien sûr, monsieur, que toutes ces nouvelles sont fausses !

Le patriote. Très sûr, citoyen : on ne peut pas plus sûr.

L'anglais. Citoyen ! À ce mot, je vois d'abord que vous êtes français et patriote. Fort bien et je vous en félicite ; mais savez-vous d'abord ce que ce mot signifie, et connaissez-vous l'étendue des devoirs qu'il impose ?

Le patriote. Il ne faudrait pas connaître les droits de l'homme.

L'anglais. Ce n'est pas tout à fait la même chose ; mais vous êtes sûrement dédommagé de cette méprise par les profondes connaissances dont la révolution a dû vous enrichir.

Le patriote, d'un air dégagé. En fait, la révolution nous a mis au fait de tout. Un patriote ne doit rien ignorer : il foule d'un pied superbe et la fleur des sciences et la tête des rois.

L'anglais, d'un air modeste. Ce n'est pas le sentiment de Tacite.

Le patriote. Tacite est un sot.

L'anglais. Je connais que la révolution a dû vous mettre au fait des matières politiques depuis 5 ans que vous étudiez : vous pouvez bien connaître la théorie des gouvernements.

Le patriote. Nous n'aimons point les théories, nous ne connaissons que l'expérience et la raison.

¹ Un derviche est « un religieux musulman, faisant partie d'une confrérie et vivant généralement dans un monastère. Derviche mendiant, indien, persan ; chef, mosquée des derviches. » <http://bit.ly/2aFM1JJ>. La manière (Tarîqa) des derviches requiert une dureté dans la vie poussée à l'extrême, qui ressemble à la manière de vivre des moines des ordres mendiants chrétiens.

L'anglais. Mais si les hautes sciences, si les beaux arts doivent devenir un jour, ils ne sont point encore votre partage.

Le patriote. C'est une erreur, citoyen, les hautes sciences et les beaux arts sont le partage de tous les vrais républicains.

L'anglais. Ainsi vous savez que la géométrie ...

Le patriote. Est la science de la guerre.

L'anglais. Vous connaissez Blacktone¹ [sic] ?

Le patriote. C'est un poète comique.

L'anglais. Vous avez ouï parler du télégraphe ?

Le patriote. C'est une lunette un peu meilleure que les autres.

L'anglais. La gymnastique ?

Le patriote. Nous apprend à dessiner.

L'anglais. L'optique ?

Le patriote. A faire la guerre.

L'anglais. L'économie politique ?

Le patriote. A régler les comptes de l'administration.

L'anglais. Fort bien ; mais tous vos compatriotes ne sont pas aussi instruits que vous ?

Le patriote. Non pas tous, parce que vous sentez qu'ils n'ont pas tous le bonheur de savoir par cœur les *révolutions de Paris*², *l'ami du peuple*³, *le Journal universel*⁴, *les crimes des rois*⁵, *les préjugés détruits*⁶ et *Charles IX*.⁷ C'est là, dans ces ouvrages profonds, que je puise mes connaissances, c'est avec eux que je brave tous vos philosophes et que je méprise toutes vos bibliothèques.

L'anglais. Malheureusement, ces profondes connaissances ne vous empêchent point de mourir de faim.

Le patriote. Le patriotisme nous apprend à vivre de privations. S'il nous élève, par le sentiment, au dessus de tous vos grands hommes ; il nous donne, par son activité, le moyen de résister à tous vos boxeurs.

L'anglais. Vous plaisantez, à peine pourriez-vous soulever ce poids de 50 liv.

Le patriote. Vous allez voir ... il se baisse, fait de vains efforts, tombe sur le poids et se casse le nez.

¹ Sir William Blackstone, (born July 10, 1723, London, England, died February 14, 1780, Wallingford, Oxfordshire), English jurist, whose *Commentaries on the Laws of England*, 4 vol. (1765-1769), is the best-known description of the doctrines of English law. The work became the basis of university legal education in England and North America. He was knighted in 1770. <http://bit.ly/2e19uGS>

« Sir William Blackstone, (né à Londres en juillet 1723, mort à Wallingford, Oxfordshire le 14 février 1780), est un juriste anglais, dont les *Commentaires sur les lois d'Angleterre*, 4 vol. (1765-69), constituent la description la plus fameuse des doctrines de droit anglais. Cet ouvrage devient par la suite la base de l'éducation juridique universitaire en Angleterre et en Amérique du nord. Il a été nommé chevalier en 1770. » Notre traduction.

² Journal de Prudhomme.

³ Journal de Marat.

⁴ Journal de Pierre-Jean Audouin.

⁵ Ouvrage de Louis de La Vicomterie de Saint-Samson. *Les Crimes des rois de France : depuis Clovis jusqu'à Louis XVI*. Paris, au bureau des Révolutions de Paris, 1792.

⁶ Ouvrage de Joseph-Marie Lequinio de Kerblay. Paris, Cercle sociale, Desenne, Debray, 1793

⁷ Pièce de Marie-Joseph Chénier. *Charles IX, ou l'école des Rois*. Tragédie. 1790.

L'anglais sourit.

Le patriote ramasse son chapeau d'une main, de l'autre il tient son nez¹ ; et puis, sans saluer l'anglais, il s'en va, disant : Si nous sommes moins forts, au moins, nous sommes plus libres que vous.

Cette caricature se vend en Hay-Marck et près de l'Opéra, chez John Peters-Lyton, à Londres.

Gallais.² »

Nous connaissons désormais assez bien Gallais pour imaginer d'avance la nature du dialogue, pour deviner lequel des deux acteurs de son dialogue est avili par lui, et lequel est présenté comme le plus intelligent. Le dialogue se déroule en Inde, le Français est assommé à cause de certaines nouvelles que le dialogue ne précise pas ; il est seul, notre Français, alors qu'il y a en face trois Anglais, la supériorité numérique du dessin reflète aussi une supériorité militaire des Anglais sur les Français dans cette partie du monde à l'époque. Historiquement parlant, au niveau des forces navales ainsi que des combats qui ont opposé les deux camps, notamment au XVII^e siècle et au XVIII^e siècle, les Anglais ont souvent fait preuve de cette domination maritime. En Inde, et précisément à Surate, la Compagnie française des Indes orientales s'est établie en 1668. En 1720, les Anglais prennent Surate, « une des plus belles villes de l'Inde, et la plus marchande, appartenant à l'empereur. [...] ils la pillèrent, ils y détruisent les comptoirs de France, et en remportèrent des richesses immenses.³ » L'on comprend ainsi la coexistence des Français et des Anglais dans le même tableau, en 1795, qui fait référence à leur coexistence dans les Indes. Or, la présence française est nettement diminuée en Inde après la dissolution de la Compagnie française des Indes orientales, notamment dans sa partie ouest. Cela dit, l'infériorité numérique des Français est symbolisée par la caricature en question ; la fatigue, tout comme la lassitude, de l'armée française du fait de ses guerres révolutionnaires, extérieures et intérieures, est ressentie aussi bien en Europe qu'en Inde. Seuls les révolutionnaires rêveurs, nous dit Gallais, refusent d'affronter la réalité et d'admettre la vanité des idéaux de cette Révolution. Sur cette base de profond décalage entre la réalité et la théorie – refusée par le Français dans le dialogue alors qu'il en est lui-même victime – le dialogue entre les deux rivaux se déroule dans les termes les plus calmes.

Paix et quiétude entre un Français et un Anglais ! La première raison en est l'agonie d'un Français exténué par les pertes, dont celles que le dialogue ne nous présente pas clairement : « *la liberté est impérissable, [...] ces nouvelles sont fausses.* » S'agit-il de mauvaises nouvelles pour la République en Inde ou en Europe ? Nous ne saurions pas le dire, focalisons-nous donc plutôt sur la réaction du Français et non sur sa cause, réaction qui semble amuser l'Anglais qui ne s'interdit pas le plaisir de tester l'étendue des connaissances du patriote français. Gallais, par le personnage de l'Anglais, démontre une ignorance totale, bien entendu poussée au-delà du raisonnable, du républicain français. Si les connaissances proposées par la Révolution sont à résumer en deux mots, le républicain va dire que la connaissance humaine consiste à être patriotique et à détrôner des rois. La pensée politique de Tacite est ridicule aux yeux du Français ; Tacite, quant à sa relation avec le pouvoir, en d'autres termes les empereurs romains, a une position que certains qualifient d'équivoque : s'il critique la tyrannie, coopère en même temps avec le pouvoir dans le but de servir l'État, de servir Rome.

¹ Nous pouvons peut-être nous souvenir de la scène de l'exécution de Robespierre qui, au pied de l'échafaud, tient à la main sa mâchoire cassée, bandée dans des linges ensanglantés, avant que le bourreau ne les lui arrache.

² La Quotidienne ou Le Tableau de Paris. N° 112, 10 juin 1795. p. 2-3

³ Voltaire. *Œuvres complètes de Voltaire*. T. 4 : Siècle de Louis XVI. – Précis du siècle de Louis XV. – Histoire de Charles XII. – Histoire de Russie. – *Histoire du Parlement. Fragment historiques sur l'Inde*. Paris, Furne et C^{ie}, 1846. p. 404

Donc, si les Anglais – mais aussi les monarchistes français – en extraient et développent des conséquences, ils pensent qu'entre dictature et gloire de l'État, la gloire et la sécurité de celui-ci doivent l'emporter sur les traits négatifs du gouverneur. Sotte réflexion, dit le Français, comme l'avaient dit les républicains qui voulaient exporter la Révolution pour faire chuter les trônes d'Europe. Le pragmatisme anglais est donc présent dans son admiration pour Tacite, pragmatisme qui a caractérisé beaucoup d'articles publiés dans *La Quotidienne* de Gallais.

Ainsi, cette caricature qui se vend, nous dit Gallais, en Angleterre mais dont nous ne savons pas l'origine de l'auteur et/ou du dessinateur : « Cette caricature se vend en *Hay-Market et près de l'Opéra, chez John Peters-Lyton*¹, à Londres. » trouve de toute façon publicité dans un journal français en 1795. Les Anglais étalent dans cette caricature leurs connaissances des sciences de leur époque (géométrie, optique, économie politique) et des penseurs antiques et modernes (Tacite, Blackstone), face à des Français arriérés et enfermés dans leur Révolution. C'est celle-ci qui est à blâmer. L'infériorité militaire des Français face aux Anglais, symbolisée par la caricature, est en parallèle avec une autre infériorité en matière de sciences, et ce à cause de la Révolution d'après *La Quotidienne*.²

Mais quelle est l'arme dont dispose cette Révolution pour faire face aux sciences du jour selon le républicain ?

Les révolutionnaires puisent leurs connaissances dans les feuilles de leurs journalistes républicains, dans les ouvrages de leurs auteurs qui exhortent à la haine de la tradition et de l'histoire des Français, continue le journal par le biais de sa caricature. Journaux, pièces et poésie d'une extrême violence, ces sources de connaissances n'ont pas seulement participé à la décadence de l'État de France, mais aussi ont appauvri sa population. La caricature rappelle la disette dont les Français ont souffert en 1794, dont un grand nombre souffre encore à cause de la Révolution et de son idéologie. L'épreuve finale dévoile la moralité de la caricature ; la faiblesse physique du Français n'est pas occultée par les bons principes de liberté et de patriotisme, faussement appliqués par la Révolution selon la caricature. « Si nous sommes moins forts, au moins, nous sommes plus libres que vous » ; la liberté ne vaut pourtant rien si elle n'est pas accompagnée de force pour la fortifier. La force, ce sont les Anglais qui l'ont aujourd'hui. Les Français, surtout les républicains, sombrent au contraire dans la théorie dont ils ne se réclament pourtant jamais, et s'éloignent de la raison dont ils se réclament inlassablement. Le paradoxe français, ou celui de la Révolution ? Rousseau est passé forcément par là ; Gallais, quant à lui, par un pragmatisme qui serait appris ou influencé par les Anglais, ne retient de Rousseau que ce que bon lui semble, et rejette, avec le même pragmatisme, ses paradoxes.

- *Troisième caricature. Le Général et le Juge de paix.*

La troisième et dernière caricature de cette série paraît dans la livraison du 12 juin et s'intitule « le Général et le Juge de paix ». Elle constitue le premier article sur trois de la

¹ « John Peters Lyton », nous n'avons pas trouvé trace d'un tel libraire à Haymarket ; il est possible que cette caricature, comme la précédente, soit une invention de Gallais.

² La supériorité physique des Anglais sur les Français est un vieux topos que l'on retrouve encore au XIX^e siècle, par exemple dans la bouche du ministre et philosophe Jules Simon (Assemblée nationale, séance du 20 janvier 1870). En voici une citation :

« Je l'avoue, je suis très préoccupé de la supériorité de l'ouvrier français sur l'ouvrier étranger. J'ai pendant longtemps étudié avec soin la question de l'ouvrier dans les différents pays. Il est facile de se convaincre, rien que par les yeux, de la supériorité de la force physique de l'ouvrier anglais sur l'ouvrier français. L'ouvrier anglais a deux supériorités : la supériorité de la force physique, construite en quelque sorte de propos délibérés, à l'aide du bifteck, et une autre supériorité, c'est sa persistance remarquable à rester à sa place, à faire une besogne pénible, à ne s'en pas distraire, et à faire toujours la même chose de la même façon sans jamais s'en fatiguer. Si vous le considérez comme un marteau, c'est un marteau plus lourd et plus résistant que le marteau français. »

rubrique de Paris de cette livraison. Après le thème de l'économie, celui de la politique française de la Révolution vue par le prisme des Anglais, la troisième caricature aura pour thème la paix, sujet d'envergure pour La Quotidienne. Le général est le symbole du langage de la force, du langage militaire de la Révolution qui cherche à imposer son idéologie par la voix des baïonnettes. Le juge de paix, lui, symbolise la voix de la raison qui tend à s'imposer par le dialogue et les négociations. Le dialogue tourne donc autour de ces deux points de vue divergents : la guerre et la paix. Le général considère que la guerre est « nécessaire » en tout temps ; le juge de paix, quant à lui, prend ses distances et nuance sa réponse, car la guerre n'est nécessaire que pour pousser l'ennemi, et non pour défendre les intérêts personnels. Nous allons donc lire cette caricature et son dialogue, non moins intéressant que les deux précédents, avec de nombreuses idées importantes qui reflètent la ligne éthique de La Quotidienne en matière de politique.

« PARIS.

Le Général et le Juge-de-paix.

Troisième Caricature.

Allons, mille bombes ! Vous ne buvez pas, vous autres, et vous ne dites mot. Buvons, nom d'un Dieu, Buvons à la santé de la république ...

Le verre à la main, et le sabre à mon côté, je défie Pitt, Cobourg¹ et tous leurs satellites², de venir m'arracher un poil de la tête, vive la république... il boit.

Ainsi parlait *Solon-Spartacus-Gracchus-Brutus-Oorondate*, général divisionnaire, couché sous un arbre, auquel son palefroi était attaché.

A ses côtés, deux aides-de-camp étaient assis modestement et mangeaient en silence un excellent dindon.

Je parie, reprit Oorondate, qu'avant trois ans d'ici nous irons planter l'arbre de la liberté à Pétersbourg.

Trois ans ! C'est bien long ! Et d'ici à Pétersbourg il y a bien loin, reprit un passant qui avait entendu les dernières paroles du général, et ce moment est celui que le peintre a choisi pour sa caricature.

Le général. Qui êtes-vous, citoyen, pour venir interrompre le cours de nos réflexions ?

Le Juge de paix.³ Pardon, citoyen, je n'ai pas cru les interrompre, en leur fournissant un aliment.

Le Général. Avez-vous fait la guerre ?

¹ Saxe-Cobourg (Frédéric-Josias, prince de), (1737 - 1815), maréchal au service de l'Autriche et commandant de l'armée autrichienne dans plusieurs batailles contre l'armée républicaine française depuis 1792.

² « Pitt et Cobourg ont été longtemps en possession de fournir aux anciens jacobins de France leur meilleurs moyens d'argumentation. Avec ces deux noms-là, on n'était jamais embarrassé de rien. On les jetait à la tête de ses adversaires en appelant ces derniers stipendiés de Pitt et de Cobourg, agents de Pitt et de Cobourg, journalistes, correspondants, secrétaires de Pitt et de Cobourg ; et tout était fini. En un mot, Pitt et Cobourg étaient la dernière raison des gens qui ne savaient plus que dire. »

L'Ami de la religion. Journal ecclésiastique, politique et littéraire. T. 78. Paris, 1834. p. 347-348 <http://bit.ly/2aDeMBs>

³ Chargé de juger sommairement et sans frais les contestations de peu d'importance, et de concilier les différends dont le jugement est réservé aux tribunaux civils ordinaires. Gallais joue ici sur le mot Paix (paix civile et paix politique), un des thèmes principaux du raisonnement du journal.

Le Juge de paix. Non, mes tranquilles fonctions se bornent à prévenir les querelles, et à concilier les différends qui s'élèvent de temps à autre dans mon village.

Le Général. J'entends, vous êtes commissaire de police.

Le Juge de Paix. Non, je suis Juge de Paix.

Le Général. Ainsi, par état, vous devez aimer la guerre.

Le Juge de paix. Par goût et par état je l'abhorre, je la regarde comme le plus cruel fléau de la nature et de la société.

Le Général. La guerre est nécessaire. Voulez-vous boire ?

Le Juge de paix. Je vous remercie. La guerre est nécessaire, lorsque je suis obligé de défendre ma chaumière ou ma charrue contre un avide agresseur, sans doute, elle est nécessaire ; elle est nécessaire, lorsque l'on attaque mes foyers et mes autels, car je ne connais rien de plus cher au monde ; mais pour soutenir les ambitieuses prétentions d'un prince que nous ne verrons jamais, pour défendre des droits métaphysiques que ni vous, ni moi n'entendons pas ... C'est une horreur, et je dis qu'il faudrait noyer ces princes et ces droits dans les flots de sang qu'il fait répandre avec tant de profusion et si peu de scrupule.

Le Général. La guerre est nécessaire pour défendre la liberté.

Le Juge de paix. La liberté se défend toute seule, elle n'a besoin pour l'établir ni de vos petites carmagnoles, ni de vos grands sabres. C'est au sein de la paix qu'il faut cultiver ses fruits et goûter ses douceurs. Point de liberté sans la paix.

Le Général. La paix ! La paix ! Que le tonnerre [t¹] écrase mille fois ! De par tous les diables, nous ne signerons la paix que sur les cendres du dernier trône de l'Europe.

Le Juge de paix. Je sens bien que vous pouvez avoir quelque intérêt à répandre cette doctrine homicide ; mais que m'importe à moi, qu'importe à 20 millions de Français qu'il y ait ou qu'il n'y ait pas de trônes en Europe, pourvu que nous ayons du pain et du repos en France.

Le Général. Mais vous n'aurez ni l'un ni l'autre, tant que vous aurez des despotes et des esclaves à côté de vous. Les rois sont nos ennemis jurés. Il faut jurer une guerre éternelle aux rois.

Le Juge de paix. Cependant la Grèce a subsisté à côté de la Macédoine.

La Suisse subsiste à côté de la Savoie.

Les rois ne sont peut-être pas tant les ennemis des républiques, que celles-ci des rois.

On parlait librement des anciennes républiques sous le règne de Louis XIV, on représentait des pièces républicaines, on écrivait sans risque en faveur des républiques.

¹ Le pronom complément n'est pas clair dans le journal.

Pourquoi celles-ci sont-elles plus farouches ? Vos orateurs vous ont dit mille fois que les peuples étaient maîtres de se choisir un gouvernement ...

Le Général. Pourvu que ce gouvernement ne fût point monarchique. A la santé de la République ; il boit ...

Le Juge de paix. Si ce gouvernement leur convient, qui vous a donné le droit de l'empêcher ?

Le Général. La nature, qui ne reconnaît point de rois.

Le Juge de paix. Mais la société qui en reconnaît depuis quelques mille ans ne vous a pas choisi pour organe de ses volontés dernières.

Le Général. Par l'enfer, vous êtes royaliste.

Le Juge de Paix.¹ Ce que je suis ne fait rien à ce que je dis.

Le Général *enfonce son chapeau et met la main sur la poignée de son sabre*. Si vous étiez royaliste, je vous passerais mon sabre au travers du corps ... entendez-vous ?

Le Juge de Paix avec calme ; cela vous serait d'autant plus aisé que rien ne vous en empêcherait, et cela serait d'autant plus beau, que je ne pourrais plus vous répondre.

Le Général. Je crois que vous avez raison, camarade, buvons un coup, ça vaudra mieux que de disputer ; la dispute m'échauffe, et je ne vaudrais rien quand je suis en colère.

Le Juge de Paix. Un guerrier en colère est mort. Je ne sais qui l'a dit au premier ; et moi j'ajoute, il ne faudrait ni guerre, ni dispute. C'est faute de s'entendre qu'on se bat ; et pourquoi se bat-on, pour le choix d'un tyran ? Autant valait rester comme nous étions : n'est-il pas vrai ?

Le Général. Diable, ce n'était pas mon compte !

Le Juge de Paix. Ni celui de bien d'autres.

Le Général. Je ne vous entends plus.

Le Juge de Paix. A bon entendeur salut.

Cette caricature se vend à Lille, à Valenciennes et à Luxembourg, chez tous les marchands de gravures ; prix : un carlin en argent ou [325²] liv. en papier.³ »

Commençons tout d'abord par le nom du général divisionnaire, qui ne peut pas passer inaperçu : Solon-Spartacus-Gracchus-Brutus-Oorondate. Le nom est évidemment imaginaire, une combinaison de plusieurs noms de personnages historiques, afin d'indiquer le caractère fanfaron de ce républicain qui se croit en possession de toute la force et la science de l'univers. Solon est un homme politique de l'antiquité grecque, considéré comme l'un des

¹ Le choix des majuscules et des minuscules peut paraître aléatoire, mais nous croyons qu'il ne l'est pas. Le P de juge-de-paix ne devient majuscule qu'à partir du moment que le juge défend sa liberté de conviction et d'être ce qu'il veut (royaliste ou autre). Les exemples par rapport à ce choix idéologique du journal sont très nombreux, surtout avec le mot république dont l'initial est le plus souvent minuscule, et Dieu dont l'initial est toujours majuscule.

² Le chiffre est difficilement lisible.

³ La Quotidienne ou Le Tableau de Paris. N° 114, 12 juin 1795. p. 1 à 3

Le journal donne la note suivante, en bas de page :

« Il faut bien que le décret, qui rapporte celui de la liberté du commerce des pièces d'argent, ne soit pas encore parvenu aux villes frontières et au Palais-Royal ; car on continue de faire ce commerce avec acharnement. »

premiers qui ont prêché un rôle plus avancé du peuple dans la politique de l'État ; Spartacus est l'esclave qui est devenu gladiateur et chef révolutionnaire contre Rome. Quant à Gracchus, c'est le nom du tribun et chef militaire Tiberius Sempronius Gracchus, historiquement illustré par ses victoires militaires et sa conception distinguée de la relation entre gouverneur et peuple ; enfin Oorondate, c'est le nom de personnage romanesque dans *Cassandre de La Calprenède*, et de pièces comme la *Tragi-Comédie d'Oorondate* au milieu du XVII^e siècle. Nous ne donnons ici qu'un très bref aperçu de ces noms pour mesurer la raillerie de l'auteur du dialogue (ainsi que le peintre de la caricature) vis-à-vis de ce grand chef militaire qui se couronne de tous les lauriers de gloire. Notre grand chef, cependant, est peint un verre à la main, jurant, entre deux gorgées, la mort des rois de l'Europe. Une image donc désagréable d'un homme presque alcoolique et téméraire, dont la seule logique est l'importance de faire la guerre pour libérer les esclaves et enraciner la liberté chez les peuples. L'opposé de personnalité est ajouté au portrait ; il s'agit d'un homme sage, calme et modéré, en l'occurrence le juge de paix, qui précise lui-même la nature de ses fonctions qui « *se bornent à prévenir les querelles, et à concilier les différends qui s'élèvent de temps à autre dans [son] village.* »

La manière de concevoir cette dernière définition de la fonction du juge par le général révèle le fond du problème entre les deux hommes. « Prévenir les querelles et concilier les différends » veut dire être un policier pour le général ; l'on peut dire ici que la logique du général est une logique policière, et que la mentalité du courant politique dont il est un des représentants à l'époque, est une mentalité policière, ou que *La Quotidienne* essaye de montrer en tant que telle. Sans se permettre de vider la fonction de policier de ses qualités de garantie rigoureuse de l'ordre, le journal essaye d'expliquer que la dérive commence dès que l'on considère que tout « différend » ne peut être résolu que d'une manière policière. Le juge de paix propose une alternative qui se base sur la « prévention » des conflits et la « conciliation » entre les personnes. L'initiative du juge de paix est donc plutôt civile, car il propose un rôle restreint de l'organe de l'État dans les différends, à savoir la police et, en contrepartie, d'une marge d'action plus importante de juges de paix, qui agissent sous le contrôle de l'État. Cette fonction du juge de paix fraie le chemin pour une logique de la « paix » au détriment de celle de la guerre et de la « force ». Cette logique de paix se heurte cependant à un autre obstacle : l'obsession de la liberté.

La liberté est-elle une obsession ? Absolument pas, s'il s'agissait de la considérer dans le sens négatif du mot obsession. Or, quand on se sert de cette noble idée comme subterfuge pour faire passer ses propres intérêts, la liberté n'est plus qu'un titre sans sens, plutôt répugnant que noble. « La liberté se défend toute seule » selon le juge de paix ; c'est au cœur d'une nation en paix que la liberté est développée et garantie, car « pas de liberté sans la paix ». Quoique l'histoire se montre toujours capable de prouver à notre juge de paix que le contraire est aussi possible, nous nous concentrons plutôt sur les limites géographiques que la liberté implique selon la vision de l'un et de l'autre. Le général ne compte pas poser les armes avant de libérer l'ensemble de l'Europe des fers des rois tyrans selon lui ; le juge de paix, lui, ne partage pas cette espérance d'expansion révolutionnaire au-delà des frontières. Charité bien ordonnée commence et s'arrête à soi-même : tant que les Français ont de bonnes conditions de vie, argumente le juge de paix, la nature des systèmes politiques des autres pays européens ne doit pas être pour eux d'une grande importance : « [...] *que m'importe à moi, qu'importe à 20 millions de français qu'il y ait ou qu'il n'y ait pas de trônes en Europe, pourvu que nous ayons du pain et du repos en France.* » La dimension européenne dans *La Quotidienne* peut paraître, au premier abord, différente dans cet article ; cette feuille insistait sur les liens inséparables entre la France et son entourage européen, par rapport au changement du calendrier par exemple, car le nouveau calendrier nuit à la communication et

au commerce, dans l'exemple aussi des crises, comme la famine, résultat de la guerre, qui réunit les Européens, par conséquent par rapport à une volonté européenne commune de conclure la paix. Donc, c'est une fausse insouciance de notre journal vis-à-vis de l'Europe ; c'est une expression du respect du choix des voisins en ce qui concerne leur système politique, pourvu que chaque pays soit en mesure d'assurer à ses citoyens les éléments d'une bonne existence.

La liberté, le choix politique et la nature du gouvernement mettent en valeur la logique suggérée par le juge de paix. Le juge prend à témoins la pensée des orateurs de la Révolution en ce qui concerne le droit du peuple de choisir son gouvernement ; ainsi, si le peuple décide qu'un gouvernement révolutionnaire lui convient, personne n'a le droit de contredire sa volonté. Autrement dit, ajoute le juge, si le peuple français opte pour un roi, nul ne peut refuser son choix. L'argumentation du juge est valide, à condition de savoir par quelle manière la voix du peuple est recueillie. Par ses représentants ? Ils sont majoritairement républicains, répond le général¹ ! En outre, ajoute-il, les lois de la nature² ne reconnaissent pas l'existence de rois. Donc, en respect et conformité avec l'ordre naturel des choses, la présence d'un roi n'est en aucun cas acceptable dans un État, conclut le général. À l'ordre naturel, le juge de paix oppose l'ordre social³ ; ses arguments sont puisés dans la tradition ancienne de ce pays (la France) selon laquelle un roi a toujours régné. Le juge ne se lasse pas de démontrer à son interlocuteur que la monarchie n'est point tant l'ennemie de la république, que celle-ci veut être l'ennemie de la monarchie, que la cohabitation entre les deux est possible. Le général, à moitié enivré, s'emporte et refuse d'entendre son interlocuteur.

Nous arrivons au terme de la caricature, et atteignons donc la moralité de la discussion entre le juge et le général. « [...] *C'est faute de s'entendre qu'on se bat* ; et pourquoi se bat-on, pour le choix d'un tyran ? Autant valait rester comme nous étions : *n'est-il pas vrai ?* » Ne valait-il pas mieux de ne pas faire la Révolution, de ne pas perdre tant d'âmes et de richesses pour revenir six ans plus tard au point du départ ? Si cette phrase comporte un aveu implicite que le roi – non pas forcément la personne mais surtout le titre – était un tyran, est-il possible que les Français se battent encore aujourd'hui pour couronner un nouveau tyran⁴ ? S'il ne s'agit que de remplacer un tyran par un autre, « autant valaient rester comme [ils étaient] » ! Ces conclusions ingénieuses que le juge de paix insinue dépassent le général, comme les événements ont lourdement dépassé les orateurs républicains avant lui.

Voilà donc la fin des trois caricatures que propose La Quotidienne, dont nous avons uniquement le dialogue ; quant au dessin – s'il existait –, le journal nous permet de l'imaginer par une description minutieuse précédant le dialogue. Les messages qui y sont compris soutiennent fortement la ligne idéologique du journal, présentés au lecteur dans un cadre agréable à lire, qui se distancie de l'ordre rigoureux d'un journal d'information purement politique. La théorie politique trouve donc refuge et développement dans l'agréable littérature, dont La Quotidienne nous fait régulièrement part.

¹ Le jeu démocratique de la majorité / minorité explique le danger ressentie par la Convention dans ses derniers jours face à la montée excessive des députés favorables à la monarchie, menaçant d'avoir la majorité dans le nouveau gouvernement (le Directoire). D'où la loi des deux tiers et la journée du 13 vendémiaire en réaction à la dite loi.

² L'influence de Rousseau. Rappelons également le rôle incontournable des enseignements prescrits par la nature dans les fêtes révolutionnaires et leur rituel.

³ Ce qui représente un ordre inversé dans l'argumentation : c'était La Quotidienne qui opposait toujours les lois de la nature aux lois des hommes ; ici, lorsqu'il s'agit de la royauté, elle se sert de l'argument de l'habitude – caractère humain – d'être gouverné par des rois, contre les lois de la nature qui ne reconnaissent pas de hiérarchie entre les hommes. Ce qui nous semble une faille argumentative que le journal n'a pas su surmonter.

⁴ S'agit-il du comte d'Artois du côté des royalistes ?

Les formes littéraires du journal ne s'arrêtent pas avec ces caricatures, d'autres titres sont encore à venir ...

4. Anecdotes

Les anecdotes sont-elles une forme littéraire, ou une forme rhétorique ? À commencer simplement par une recherche rapide dans les manuels de rhétorique et des figures de style, nous n'allons pas souvent y trouver l'anecdote. L'anecdote est avant tout une histoire, importante ou passagère, concernant un être ou plusieurs, survenant à un moment précis de leur histoire et racontant un événement saillant, pittoresque et parfois drôle. Elle peut selon cette définition être une forme littéraire ayant sa propre rhétorique. À côté de sa dimension littéraire, l'anecdote est une réflexion culturelle et sociale d'un milieu donné ; elle reflète la mentalité d'un groupe parmi les individus duquel les anecdotes sont transmises d'une génération à l'autre. Dans d'autres langues, comme la langue arabe, l'on donne à l'anecdote le synonyme d'histoire rare, c'est-à-dire histoire qui ne se conforme pas au monotone quotidien et qui surprend par son originalité, et dont la rareté ne signifie pas toujours un aspect comique. L'anecdote ne doit pas, par définition, se réduire à un caractère drôle de l'histoire racontée ; l'originalité de l'histoire compte avant tout pour considérer celle-ci comme une anecdote ou non. L'originalité crée, par la suite, l'effet de surprise qui a de fortes chances de susciter le rire et/ou l'étonnement ou le rejet. Parfois un mélange des deux.

Au XVIII^e siècle, plusieurs ouvrages se sont portés sur les anecdotes ou en ont traité ; citons à titre d'exemple *Anecdotes ou lettres secrètes sur divers sujets de littérature et de politique*, d'Antoine de La Martinière, en 1734.¹ Le Dictionnaire de la littérature, dans lequel on traite de tout ce qui a rapport à l'éloquence, à la poésie et aux belles lettres. [...] » d'Antoine-Sabatier de Castres, en 1770², propose des anecdotes de tous les coins du monde, à commencer par celles de la France et de l'Europe (anecdotes françaises, italiennes, anecdotes du nord), en passant par l'Afrique jusqu'à celles des peuples de l'Orient et de l'Asie (*Anecdotes Arabes et Musulmanes, Turques, Persanes, Mogoles, Chinoises et Japonaises*). La Révolution de 1789 a également ses anecdotes : *Histoire et anecdotes de la révolution française, depuis l'avènement de Louis XVI jusqu'à l'époque de sa mort*, à Amsterdam, en 1794³ ; et les *Anecdotes curieuses et plaisantes, relatives à la Révolution de France*, à Paris, en 1791.⁴ Au XIX^e siècle, on lit dans le *Journal des anecdotes anciennes, modernes et contemporaines*, en 1834⁵, des anecdotes à thèmes différents : « anecdotes républicaines, religieuses, légitimistes, morales, philosophiques, judiciaires, militaires, maritimes, des voyages, de théâtre, de la mode, anecdotes plaisantes, sanglantes, gastronomiques, bachiques, fantastiques ; mais aussi *Anecdotes littéraires et poésie anecdotique*. »

Les anecdotes sont indispensables dans l'histoire des peuples, dans leur conscience collective ainsi que dans leur culture ; elles foisonnent pour accompagner des moments capitaux de leur histoire, pour s'en souvenir différemment, originalement. Il n'est pas donc étonnant de voir régulièrement paraître des anecdotes dans les journaux de l'époque, ce sont ces anecdotes journalistiques qui nous intéressent dans la présente recherche, en l'occurrence celles qui ont été publiées en l'an III de la République.

¹ <http://bit.ly/2dGO6IA>

² <http://bit.ly/2dg0QXh>

³ <http://bit.ly/2ekSPBZ>

⁴ <http://bit.ly/2d8eWXh>

⁵ <http://bit.ly/2dXcrZt>

Notre corpus comporte quatre anecdotes, ce qui constitue un nombre nettement inférieur à celui des dialogues et certainement à celui des poèmes. Le souci de diversité des genres littéraires est à la base de la présence de ces quatre anecdotes dans notre journal, sans oublier évidemment celui de la fidélité du journal à un héritage journalistique du XVIII^e siècle, assez généreux en anecdotes.

1- Voulland

La première anecdote paraît dans la livraison du 10 février 1795, et raconte aux lecteurs l'histoire de Voulland. Voici le texte anonyme, publié dans *Le Tableau de Paris*¹ :

« ANECDOTE.

Voulland, membre de l'ancien comité de sûreté générale, éprouve le châtement de Dieu ; son bras droit est entièrement paralysé et tombe en pourriture ; ainsi cette main qui avait signé tant de lettres de cachet et tant d'arrêts de mort, ressemble à la branche du sycomore dont parle la genèse, qui s'était séchée en une nuit sur sa racine, Voulland invite les curieux et les naturalistes à venir chez lui, depuis dix heures jusqu'à midi, voir cet étrange phénomène.² »

L'anecdote se compose de deux parties, la première partie qui met en lumière la punition divine contre Voulland, et la deuxième qui explique la réaction de ce dernier à sa maladie (le bras qui tombe en paralysie). Voulland (1750 - 1802), avocat à Nîmes puis député aux États-généraux pour le tiers-état de sa province. Membre du tribunal de cassation en 1791, il vote contre l'appel au peuple, pour la mort et contre le sursis dans le procès du roi en 1793. Décrété d'arrestation après le 9 Thermidor, comme dévoué au système de Robespierre, amnistié ensuite mais menant dans l'obscurité et dans la misère le reste de ses jours.³

Si l'on a à discuter une anecdote sous l'angle de l'original et du comique (comique noir), la première partie de l'anecdote est plutôt neutre, car la narration ne propose plus qu'un récit rapporté en fonction de la position du rapporteur, c'est-à-dire que la paralysie du bras droit de Voulland est la conséquence de ses actes du passé (signature des arrêts qui menaient à la mort ensuite). En revanche, la deuxième partie de l'anecdote ne suit pas la même neutralité ; Voulland profite de sa propre maladie, par vanité ou par bizarrerie de caractère, pour montrer aux intéressés « cet étrange phénomène ». L'idée d'inviter des naturalistes (les scientifiques du domaine des sciences naturelles), de leur préciser un horaire comme si Voulland était en permanence de travail, ajoute un aspect gai, pour le moins inhabituel, à une anecdote qui a toutefois commencé en toute noirceur.

2- Sevestre

La deuxième anecdote paraît dans la livraison du 19 mai, constituant le deuxième article sur quatre de la rubrique de Paris. L'anecdote en question n'est pas original, car notre feuille

¹ Titre de *La Quotidienne* à l'époque.

² *Le Tableau de Paris*. N° 115, 10 février 1795. p. 4. Nous trouvons la même anecdote dans *l'Accusateur public* (pour lequel nous n'avons pas la date exacte, pour juger si le texte a été publié avant à *La Quotidienne*, ou si celle-ci l'avait pris sans citer la source). <http://bit.ly/2buApwa> p. 39. C'est toutefois un des traits définitoires de l'anecdote, en l'occurrence l'origine incertaine et la circulation.

³ WEISS M. *Biographie universelle ou dictionnaire historique*. T. 6. Paris, Furne et C^{ie}, 1841. p. 378

l'extrait du *Courrier Universel ou l'Écho de Paris*¹ et le dit clairement : « Nous lisons dans le *Courrier Universel ou l'Écho de Paris, une anecdote* [...] », elle n'en précise toutefois ni l'auteur dans ce journal-là ni la livraison (mais qui doit être un numéro des mois d'avril ou de mai 1795). L'anecdote porte sur le citoyen Sevestre, qui résout d'une façon pour le moins peu honnête, un futile litige avec un jeune homme au théâtre. Le citoyen Sevestre est le héros de l'histoire, mais c'est l'égalité – restée un principe théorique sans concrétisation selon La Quotidienne – qui est en ligne de mire dans la moralité de cette anecdote.

« Nous lisons dans le *Courrier Universel ou l'Écho de Paris, une anecdote* précieuse à recueillir pour servir à l'histoire de nos représentants.

Le citoyen Sevestre étant au théâtre de la rue Feydeau s'approche d'une lucarne de loge occupée par un jeune homme qui avait son chapeau sur la tête. Il dit au jeune homme d'ôter son chapeau ; celui-ci refuse ; celui-là répond par des injures qui sont vivement relevées et sont enfin suivies d'une invitation à venir s'expliquer dehors. Cette invitation était une perfidie. Le citoyen Sevestre appelle la garde, montre sa carte de député, fait arrêter et conduire au comité de sûreté générale dont il est membre l'avilisseur d'un sept cent quarantième de la représentation. L'affaire est jugée grave, et le jeune homme est envoyé en prison où il est arrêté six jours.

J'en conclus, ajoute l'auteur que nous copions, que c'est une belle chose que notre sainte égalité.² Car à coup sûr si ce jeune homme eût pris querelle avec moi, il n'en aurait pas moins été coucher dans son lit. Mais aussi ne pas deviner que M. Sevestre est un député et un membre du gouvernement, c'est une gaucherie, c'est une sottise que six jours de prison ne saurait trop expier.³ »

Mais qu'est-ce qui caractérise la vie du citoyen Sevestre pendant la Révolution pour que La Quotidienne le considère comme un ennemi idéologique et tourne ses histoires en ridicule ? Joseph-Marie-François Sevestre, (1753 - 1846), est né à Rennes, il est employé dans les bureaux des États de la Bretagne avant la Révolution, dont il embrasse la cause avec enthousiasme, n'hésitant pas à afficher son affinité pour les montagnards, siégeant souvent à l'assemblée à côté de Marat et Robespierre. Il devient membre de la Convention nationale en 1792 ; dans le procès de Louis XVI, il vote pour la mort, contre l'appel au peuple et contre le sursis. Chargé par la Convention, avec Billaud-Varenne, d'une mission dans le département de l'Ouest, il met la Convention en alarme de la gravité de la situation notamment avec les soulèvements royalistes qui ont lieu à ce moment-là. Il dénonce son compatriote Guilbert, comme responsable du soulèvement éclaté en Bretagne en réaction à la révolution du 31 mai à Paris. Ayant donc plusieurs fois accusé certains de ses anciens collègues, il rejoint le système de réaction du 9 Thermidor, dit avoir été contre Robespierre et ses satellites et persécute ses anciens amis jacobins. Il participe à la répression des émeutes de prairial an III contre la Convention, et se confirme ainsi comme un fidèle ami de la Convention thermidorienne. Membre du Comité de sûreté générale, il est chargé de surveiller les prisonniers du Temple où se trouvent encore les enfants de la famille royale ; c'est lui qui se charge d'annoncer à la

¹ *Courrier universel, ou l'Écho de Paris, des départements et de l'étranger*, (1792-1800), de Joseph-Benoît Duplain et de Husson. <http://bit.ly/2bx5gFm>, <http://bit.ly/2dSzwj0>

² Rappelons-nous le refrain : « La belle chose que la guerre. »

³ La Quotidienne ou Le Tableau de Paris. N° 90, 19 mai 1795. p. 3-4

Convention la mort du fils de Louis XVI au Temple, rédigeant un rapport qui, par son vocabulaire et son âme, peut justifier le rejet absolu des royalistes d'un homme comme lui.¹

« Notre sainte égalité » ! L'égalité, étant un des piliers de la Révolution, est toujours l'axe autour duquel tournent les arguments des révolutionnaires et des réactionnaires. Elle est sainte parce qu'elle figure en deuxième place, après « la liberté », dans le slogan de la Révolution ; elle n'est toutefois pas aussi sainte dans les pratiques des représentants de la Révolution qu'elle l'est dans leur théorie. L'ironie de *La Quotidienne* rejoint celle de l'auteur du *Courrier universel ou l'Écho de Paris*, car ignorer M. Sevestre serait une maladresse impardonnable : personne ne doit ignorer un tel homme, aussi cruel, aussi peu honnête et fidèle aux amis du passé que lui. *La Quotidienne*, en choisissant de citer un article pris d'un autre journal, en disant clairement avoir copié l'article en question, tente de faire preuve de coopération journalistique avec les feuilles de son temps, en les citant et en profitant de ce qu'elles publient, notamment ceux qui sont de la même conviction politique. Elle aurait tenté aussi, ce faisant, d'afficher une authenticité professionnelle qui lui a parfois fait défaut selon des critiques contemporaines et modernes. Nous nous souvenons encore une fois de Hatin, qui nous parle d'articles « pillés » publiés dans le feuilleton de *La Quotidienne* : « Elle a eu pendant quelque temps un feuilleton in-8°, rempli le plus souvent d'extraits pris des autres journaux, qu'elle pillait sans même les nommer, ce qui motiva de la part de ces derniers de nombreuses réclamations.² » Il semble que cette critique puisse également atteindre les articles des livraisons, et non seulement du feuilleton, publié plus tard (1797). Donc, *La Quotidienne* a essayé, via de pareils articles, de déjouer les accusations de pillage contre elle, et de s'insérer plutôt dans un système de rivalité, il est vrai, en matière de presse, mais aussi d'un système honnête où les droits de publication sont réservés à chacun.

3- *Sans-culottes romains*

La troisième anecdote paraît dans la livraison du 10 juin, sur la quatrième page et dans son dernier article portant le titre d'Anecdote.

« Anecdote.

On lit dans les lettres de *Cicéron* à *Atticus*³ les réflexions suivantes sur les sans-culottes de son temps.

Croit-on que le peuple romain sait cette populace qui se loue à prix d'argent pour violencer les magistrats, pour faire assiéger le sénat, pour se tenir [prêts⁴] aux rapines, aux massacres, à l'incendie ? Croit-on que le peuple romain soit cette troupe conduite dans les rues, par des *Lentulus*⁵, des *Lollius*⁶ ou des *Servius*⁷ ! Certes ce serait une belle représentation de la majesté du peuple romain que cette canaille !⁸ »

¹ Michaud J.-F. et L.-G., *Biographie universelle, ancienne et moderne*, T. 82, p. 178-179

² Hatin, *Histoire politique et littéraire de la presse en France*, T. 7, p. 295-296

³ *Epistulae ad Atticum*, ou *Lettres à Atticus*, est un recueil de lettres écrites par Cicéron entre 68 et 44 av. J. -C. à son ami Atticus.

⁴ Le mot n'est pas lisible dans le journal.

⁵ Il s'agirait de Lucius Cornelius Lentulus Crus, consul à Rome en 49 av. J. -C., opposé à César, mais il ne se montre pas à la hauteur de la force de ce dernier, il s'enfuit alors de Rome et cherche refuge en Égypte, avant qu'il n'y soit arrêté et exécuté par le pharaon Ptolémée XIII.

⁶ Marcus Lollius Paulinus (54-2 av. J. -C.), est un homme politique plébéien, jugé parfois comme un hypocrite dont la fortune est collectée aux dépens des autres.

⁷ Probablement Tullius Servius, sixième roi légendaire de Rome, qu'il gouverne de 575 à 535 av. J. -C.

⁸ *La Quotidienne* ou *Le Tableau de Paris*. N° 111, 10 juin 1795. p. 4

Nous n'allons pas ici répéter notre remarque à propos de la présence active de l'antiquité dans les articles de La Quotidienne, nous n'allons pas non plus répéter que Cicéron y est cité à plusieurs reprises dans notre même corpus, nous tenons à rappeler brièvement comment notre journal calque les histoires de l'antiquité sur l'actualité parisienne de thermidor et du Directoire.

Certes, il n'y a pas de sans-culottes à l'époque de Cicéron. Certes, le peuple de Rome est trop majestueux pour être représenté par un groupe de bandits. Certes, le peuple français, que Gallais compare la plupart du temps aux Grecs et aux Romains, est lui aussi plus perspicace pour qu'il se laisse guider constamment par des sans-culottes, dont les noms peuvent varier mais non les comportements. Le terme de sans-culottes dépasse son strict sens historique et ses références politiques, il devient un terme général par lequel l'on désigne et comprend tous les hors-la-loi et tous les tyrans.

L'antiphrase, dont se sert à plusieurs reprises le journal, est présente dans cette anecdote : « Certes ce serait une belle représentation de la majesté du peuple romain que cette canaille ! », mais être présenté par une « canaille » n'est pas une beauté, c'est une laideur morale et politique, que ni le peuple romain ni, par comparaison indirecte, le peuple français ne peuvent se permettre. Nous nous souvenons, ici aussi, du refrain du vaudeville, publié le 16 mars, qui se sert de la même antiphrase pour souligner l'horreur de la guerre : « La belle chose que la guerre ». La guerre, lorsqu'elle n'a pas lieu afin de servir les nobles causes de se défendre, est sûrement l'œuvre d'une « canaille » ; tout comme la représentation nationale qui, lorsqu'elle est prise par les honnêtes gens, n'est jamais avilie, toujours majestueuse. C'est avec cette moralité que le journal clôt son anecdote romaine.¹

4- *D'Italie*

La prochaine anecdote, plutôt les deux prochaines anecdotes apparaissent dans la rubrique de Variété de la livraison du 24 décembre 1796, qui ne se compose que d'un article anonyme portant le titre de « Petit récit [...] ». Nous allons d'abord revenir brièvement sur la question du titre des articles et celle des catégories dans le journal ; le titre de l'article est récit, lequel comprend néanmoins deux anecdotes, nous aurions donc pu insérer cet article avec les récits qui vont suivre cette subdivision, notre choix de l'ajouter à la subdivision des anecdotes n'est pas en revanche moins valable, car l'anecdote constitue un des aspects du récit, le souci d'apporter le plus possible d'équilibre à nos catégories nous décide à ajouter l'article en question aux anecdotes proprement dites.

« VARIÉTÉS

Petit récit d'un français arrivant d'Italie.

Buonaparte et son armée ont rencontré en Italie de ces français proscrits qu'on appelle *émigrés, prêtres*, tous objets de détestation pour certains bavards de la montagne, et d'humanité pour de braves militaires qui savent, en prodiguant leur sang, épargner celui des autres. Tandis que deux ou trois prêtres de l'assemblée proposaient des lois atroces, voici la conduite que tenaient des guerriers. On peut être certain des anecdotes suivantes : Lorsque nos troupes entrèrent à Bologne, une dame, qui avait retiré chez elle un prêtre français, lui ordonne, dans son épouvante, de quitter sa maison. Celui-ci,

¹ S'agit-il réellement d'une anecdote ? Nous nous référons au titre (anecdote) donné par le journal pour ajouter ce texte à la section des anecdotes : le contenu n'en justifie pas toutefois parfaitement le titre.

pardonnant à la peur, qui est quelquefois cruelle, sort aussitôt de chez la dame, et va trouver ... Qui ? Buonaparte lui-même. Général, je viens vous demander une grâce. – Laquelle, monsieur ? – De me faire fusiller à la tête de votre camp. – pourquoi, monsieur, cette étrange demande ? – Je suis Français, émigré, prêtre ; je ne subsistais ici que par les bontés de madame une telle, qui me donnait un asile dans sa maison : elle croit ne pouvoir m’y garder ; je n’ai plus qu’à mourir, et je viens me soumettre. – Retournez, monsieur, chez cette dame, et dites-lui, de ma part, que c’est vous qui devenez sa sauve-garde : ni vous ni elle n’avez rien à appréhender.

Le prêtre avait eu raison de s’adresser à Buonaparte : on peut se confier à un brave homme qui est tout puissant et n’appréhender rien ; mais il faut éviter de [illisible] un tyran lâche et qui craint sans cesse, tel que ... (Finira la phrase qui voudra).

Voici une autre anecdote moins intéressante, mais qui a son mérite. Il s’agit encore d’un prêtre ; il était sur la route de Vicence ; un général français l’aperçoit de sa voiture et l’engage à y monter. On cause ; on est content l’un de l’autre. Aux approches de la ville, le général l’engage à descendre. *Vous seriez compromis*, dit-il, *si vous arrivez avec un général français ; on nous déteste.*

Et en effet, nous étions en horreur : on ne projetait rien moins qu’un massacre général, qui enveloppait tous les français. Mais, disait-on, aux bergamasques, est-ce que vous ne ferez pas de distinction en faveur des bons ? *I buoni*, répondaient-ils, *li mendessmo in paradiso*. Nous enverrons les bons en paradis.

Voilà comme on raisonne dans le pays d’arlequin.¹ »

L’authenticité de ce récit n’est pas contestable, nous confirme l’auteur anonyme de la rubrique : « On peut être certain des anecdotes suivantes ». Bien que nous ne sachions pas qui est le Français revenu d’Italie et qui raconte ces anecdotes, le journal affirme d’un ton fort qu’elles ont bien eu lieu, car ce serait le rédacteur même, ou un des contributeurs, qui a fait ce voyage en Italie et vu se dérouler ces événements. Mais ce n’est pas le français qui raconte qui doit intéresser le lecteur, mais le français, guerrier et militaire qui se trouve en Italie à ce moment-là, à savoir Napoléon, ses généraux et son armée.

Les anecdotes se focalisent sur l’armée française en Italie à l’époque, elles manifestent un point de vue favorable à l’armée de Bonaparte, plutôt à l’armée de la République et oppose cette même armée, en tant qu’institution, à l’assemblée, à savoir le Directoire, en tant que système politique dont le rôle ne vaut pas celui de l’armée, du moins à ce moment-là de l’histoire de la République.

Armée de Napoléon ou armée de la République donc ? Théoriquement c’est l’armée de la République dont le journal fait l’éloge, mais c’est pratiquement l’armée du fort général Bonaparte que soutient le/les rédacteur (s) de La Quotidienne en ces premiers mois de l’an V de la République. Nous avons dit, dans la deuxième partie, que Gallais obtient la chaire d’éloquence en 1800 grâce à son alliance à Bonaparte, alliance qui semble donc avoir débuté plus de trois années plus tôt. Tout comme Gallais, Michaud, rédacteur principal du journal en 1796, n’affiche pas clairement ses positions politiques : tous les deux semblent opter pour

¹ La Quotidienne ou Feuille du jour. N° 242, 24 décembre 1796. p. 1-2

une position de connivence avec l'institution militaire dirigée par Napoléon à l'époque, sans le crier haut et fort dans leur journal. Leur soutien à l'armée permet de conforter en même temps la position du général Bonaparte, soutien grâce auquel ils visent à discréditer leurs rivaux au Directoire, qui continuent leur traque contre les émigrés français.

La Quotidienne s'étonne de voir que certaines prêtres de la dite assemblée sont plus républicains que la République en promulguant des lois sévères contre les émigrés : « Tandis que deux ou trois prêtres de l'assemblée proposaient des lois atroces, voici la conduite que tenaient des guerriers ». L'institution religieuse, muselée par le Directoire et réduite à la personne de quelques prêtres, manque d'honnêteté et pratique les enchères politiques contre les pauvres émigrés français. Alors que, bien au contraire, l'institution militaire garde doublement sa sincérité : à l'égard de son devoir dans ses expéditions extérieures ainsi que de son devoir à l'égard de ses citoyens.

Ce rôle distingué de l'armée se manifeste donc dans deux exemples, ou deux anecdotes. L'on commence pour la première anecdote avec Bonaparte, qui y jouit d'une description chevaleresque : « *on peut se confier à un brave homme qui est tout puissant et n'appréhender rien* ». Napoléon est paré d'un portrait humain et héroïque, il ne pardonne pas seulement l'émigré, mais aussi celle qui lui est venue en aide et se porte garant de la sécurité des deux. Personne ne pouvait attendre autre chose d'un brave homme comme lui !

Le deuxième exemple, en respectant la hiérarchie militaire, concerne un des généraux de l'armée républicaine sous les commandes de Bonaparte, non moins humain et chevaleresque que Bonaparte. La Quotidienne prend soin de mettre en lumière le pouvoir des généraux de l'armée française à associer rigueur militaire et grandeur humaine, la dureté de la guerre n'empêche qu'ils aient un grand cœur et du vrai patriotisme qui les pousse vers leurs confrères : « *On cause ; on est content l'un de l'autre* ». C'est surtout pour dire que l'unité nationale est garantie à partir du moment où l'on purifie l'assemblée des vilaines âmes qui sèment le trouble entre les Français : ni les prêtres ni les généraux ne semblent, une fois revenus à leurs purs sentiments, en état de guerre les uns contre les autres. En Italie, les deux camps sont étrangers et menacés aussi bien les uns que les autres : « *Nous enverrons les bons en paradis* », après les avoir massacrés évidemment ! Le sarcasme des Italiens dévoilent leurs intentions, face à lesquelles les Français, émigrés et guerriers, doivent s'unifier. Leurs ennemis, sont d'abord les intrus de l'assemblée, puis les étrangers. Telle est la moralité des anecdotes, tel est le message d'un journal qui loue tranquillement Bonaparte le général, tout en plaidant pour la justesse de la cause des émigrés français et leurs droits de regagner leur pays.¹

Ce chapitre porte encore d'autres morceaux littéraires de prose, aussi riches en histoire qu'en littérature. Nous allons maintenant aux récits dans La Quotidienne (dont les titres sont variés : apologue, conte, parabole et allégorie), avant d'entreprendre les fables et les portraits, pour finir avec le vocabulaire dans La Quotidienne.)

¹ Il est également évident que le journal prépare l'opinion publique au coup d'état de Brumaire.

5- Récits allégoriques

Comme pour les subdivisions précédentes nous tenons, au début de la présente, à rappeler la difficulté de faire une classification des titres et catégories des textes littéraires publiés dans La Quotidienne. Touchant les récits publiés dans La Quotidienne, la subdivision de ce chapitre prosaïque ne va pas faire exception ; car, comme les dialogues sont parfois en vers dans le journal – ce qui peut créer l’amalgame entre forme prosaïque et forme poétique –, certains récits portent bien un titre de forme prosaïque (un apologue par exemple) mais sont écrits en vers. Tout en nous rappelant qu’il est possible d’ajouter cet apologue poétisé (en vers) à la catégorie poésie, la présence d’un autre apologue, en prose, peut perturber cette intention ! Considérant donc qu’il n’est pas cohérent d’insérer deux textes portant le même titre dans deux catégories différentes (à savoir la poésie et la prose), nous optons de garder les deux textes (les deux apologues) dans le chapitre de la prose. Prenons un autre exemple significatif de cette question de classification des genres dans La Quotidienne : un poème inséré dans la livraison du 4 octobre 1795 et qui s’intitule Conte ! Notre hésitation sur la catégorie la plus adéquate pour ce conte en vers n’est pas moins présente lorsqu’il est question de trancher à propos de la catégorie de nombreux textes littéraires parus dans La Quotidienne.

L’idée générale est la même pour toutes les formes prosaïques de La Quotidienne (même si les titres des textes varient), en d’autres termes un récit imaginaire ou réel, d’origine populaire, souvent extrait de la tradition antique, ayant une moralité qui fait écho à l’actualité française depuis 1789. La sagesse, les mœurs et l’enseignement sont des objectifs de ces récits que le lecteur est invité à saisir, par une assimilation à la situation du moment. Les acteurs des fables parues dans La Quotidienne ne sortent pas du monde de la forêt, mais ils peuvent aussi être des Hommes dont les expériences délivrent une moralité. Le ton d’une fable, d’une manière générale, n’est pas forcément un ton satirique ou ironique, il peut aussi être « moralisateur, doctoral, [qui vise] à illustrer et corroborer une sagesse profonde ou une *vérité générale connue bien de tous, en suivant le fil d’une image ou d’un exemple marquant*.¹ » Telle est, aussi, la nature des fables de La Quotidienne.

De ces récits, nous allons étudier parabole, apologues, fables et d’autres récits allégoriques qui n’ont pas de titre précis, mais qui se conforment tous au principe du récit allégorique qui transmet à la fin une moralité. Quant à l’emplacement des récits, ils sont souvent insérés dans la rubrique de Paris, mais certains sont contenus dans d’autres articles : il y en a un qui est raconté par un lecteur dans son courrier au rédacteur du journal, et un autre est extrait d’un ouvrage dont La Quotidienne fait mention. La Quotidienne, par le biais de ces récits, transporte son lecteur dans des mondes lointains et lui peint des tableaux venant d’ailleurs. Le lecteur parisien va savourer la similitude des expériences que les histoires des peuples peuvent offrir ; La Quotidienne lui fait faire connaissance, en lisant, d’autres dictatures et sentir le malheur de l’injustice, qu’il ne manque pas d’adopter comme sien.

¹ VAN GORP Hendrik et al. Dictionnaires des termes littéraires. Traduction française adaptée. 1998, Wolters Kluwer België. Paris, Champion, 2001. p. 196

5.1 Apologues

- *Premier apologue* : « *Un riche cultivateur possédait ...* »

Nous avons choisi de commencer les récits dans *La Quotidienne* avec ses deux apologues, étant – avec les fables¹ – les seuls textes narratifs ayant explicitement le titre qui indique le genre. Apologue, par définition, est « un court récit imaginaire ou parfois réel dont se dégage une vérité morale² » ; il sert à « illustrer des leçons de prudence ou de morale pour les hommes.³ » Il est tellement ancien qu'il est difficile de déterminer le moment précis de sa naissance ; pourtant le genre, grâce aux fables de La Fontaine, connaît une illustration qui met en relation les deux formes traditionnelles de l'Occident et de l'Orient. La première, « représentée par les fables grecques attribuées à Ésope, rassemblées par Phèdre à Rome et par de nombreux traducteurs [...] », et la deuxième a pour origine le pañchatantra sanskrit, et pour maillons principaux le Bidpai en Inde et le livre de Kalila et Dimna en Perse et chez les arabes.⁴

Le premier apologue est publié dans la livraison du 28 mai, il constitue le deuxième article sur quatre de la rubrique de Paris signée par Gallais. Le récit a lieu en Orient méditerranéen, dans une propriété auprès de Damas ; il met en relief la vanité des intérêts personnels en balance avec l'intérêt plus large, sous-entendu celui de la patrie. Le récit démontre les suites catastrophiques de l'intrusion étrangère dans une affaire intérieure ainsi que l'absence de clairvoyance politique dans un gouvernement despotique. En voici le texte :

« Apologue

Un riche cultivateur possédait, auprès de Damas, un immense héritage composé de champs, de prés et de vignobles ; mille manœuvres cultivaient pour lui et entretenaient l'abondance de sa maison. Il dînait en public et soupait avec sa famille⁵ ; les vins de Shiraz, l'eau rosée et les pluviers dorés chargeaient ordinairement sa table.

Il digérait fort bien et dormait encore mieux, tandis que les domestiques cent fois plus insolents que leur maître, se moquaient de lui, le volaient et soupaient après lui.

Les manœuvres faisaient maigre chère, juraient tout bas et continuaient de travailler.

Un jour poussés par un arabe du désert, ils s'avisèrent de manger le dîner des domestiques et de les battre. Le maître cria au vol et à l'assassinat ; ceux-ci crièrent au despotisme et à la tyrannie. Le procès pouvait être long, on convient de s'en rapporter à l'enchanteur du lac Aral⁶ qui, pour se tirer d'embarras et ne rien prendre sur son compte,

¹ Puisque les trois fables sont écrites en vers, nous les étudions après les textes purement prosaïques.

² <http://bit.ly/2cmYEEe>

³ ALBIN Michel. Dictionnaire des Genres et notions littéraires. Paris, Encyclopaedia Universalis, 2001. p. 33

⁴ Ibidem

⁵ Dans la livraison du 4 mai, Tallien considère, contrairement à Mme Roland, que Louvet ne peut pas être : « un homme qui dine avec les grâces et soupe avec Bachaumont. » Une citation similaire, au niveau de la construction, revient ici à propos du riche cultivateur.

⁶ Situé en Asie centrale (traversant le Kazakhstan et l'Ouzbékistan actuels) ; nommé aujourd'hui mer d'Aral, celle-ci est en très grande partie asséchée depuis 2008.

évoqua l'ombre de 1200 sorciers plus noirs que le diable et aussi fins que lui.

Ces conseillers de nouvelle création nantis de l'affaire, la plaidèrent contradictoirement, parlèrent pendant deux ans, dirent et firent le plus de sottises qu'ils purent, s'emparèrent de la métairie, laissèrent mourir de faim les manœuvres et les domestiques, et ensuite s'en allèrent trouver l'enchanteur du lac Aral, quand il n'y eut plus rien à dire ou à faire.

On assure aujourd'hui que tous les cultivateurs de Perse et de l'Yrac-Arabi¹, éclairé par cet exemple, devenus plus humains ou plus politiques, se sont mis à la tête de leurs affaires, traitent fort bien leurs manœuvres et sont bien décidés à ne plus se livrer ni aux conseils des enchanteurs, ni au pouvoir des sorciers.² »

Le récit met en scène l'histoire d'un riche agriculteur oriental, dont l'héritage lui procure une vie d'aisance et d'opulence, domestiques et ouvriers tous travaillant pour assurer la marche d'une enceinte prestigieuse et le faste le plus complet qu'exige l'image d'un riche propriétaire. Nous allons donc essayer de dénicher les éléments de comparaison allégorique entre le récit en question et la France d'après 1789.

Ces éléments sont d'abord le « cultivateur », riche propriétaire qui vit dans l'abondance grâce aux richesses de sa terre mais surtout grâce au labeur de ses « manœuvres ». Le cultivateur fait allusion au personnage du roi, Louis XVI, qui ne sent pas le danger qui guette son royaume. Les manœuvres, travailleurs en ressentiment contre l'inégalité du propriétaire, attendent le moment propice pour agir ; ce sont les citoyens, le peuple, dont le mouvement imminent s'imprègne d'anarchie et de violence. Les « domestiques », les soi-disant fidèles du cultivateur, ne s'attachent à lui que par intérêt, c'est à cause de leur cupidité que la colère des manœuvres s'éclate ; ils sont les proches du roi, conseillers, amis et autres qui, présents aux temps de paix, ne servent qu'à alimenter le conflit aux temps de crise. Si nous venons de citer les principaux éléments du récit, les autres, secondaires, ne sont pas moins influents sur le cours des événements. « *L'arabe du désert* », allégorie de l'étincelle, étrangère, qui allume la guerre et démolit la confiance entre les membres du même foyer. « *L'enchanteur du lac Aral* », est également symbole de l'étranger, auquel une faction en guerre fratricide octroie une confiance déplacée.³

Pourquoi la propriété, jadis prospère, a-t-elle été ainsi ruinée ? Pourquoi le cultivateur n'a-t-il pas diligemment modifié sa politique pour sauver et sa vie et son bien ? Pourquoi les domestiques ne se sont-ils pas montrés plus dévoués à leur terre ? Pourquoi les manœuvres n'ont-ils pas fait preuve de patience et de lucidité politiques, afin de ne pas réduire au néant l'endroit où ils vivent ? Ce récit allégorique reflète la vision de La Quotidienne, à travers ces interrogations, par rapport à la France d'après la Révolution. Une responsabilité réciproque donc, et collective, qui n'exclut pas les fautes de l'une ou de l'autre partie dans un conflit qui

¹ « Le nom d'Yrac est donné à une assez grande étendue de Pays à l'O. et à l'E. du Tigre, dont une moitié aux Ottomans, l'autre en Perse. Le premier est désigné par le surnom d'Arabi ; le second par celui d'Adjémi. L'Yrac-Arabi enferme les gouvernements de Bagdad au N. et de Bassora au S. »

MENTELLE Edmond. *Cours de cosmographie, de géographie, de chronologie et d'histoire ancienne et moderne*. Divisé en cent vingt-cinq Leçons. T. 3, contenant la Géographie et l'Histoire de l'Asie, de l'Afrique et de l'Amérique, jusqu'à ce jour. Paris, an IX, 1801. p. 114

² La Quotidienne ou Le Tableau de Paris. N° 99, 28 mai 1795. p. 2

³ Les 1200 sorciers, en tant qu'élément allégorique, sont en revanche plus difficiles à interpréter. Référait-on à une certaine bataille, dans laquelle un nombre de 1200 soldats étrangers se sont intervenus ou battus contre les Français au moment de la Révolution par exemple ?

n'a que des conséquences pernicieuses sur l'intérêt plus large de la nation. Une pareille conclusion n'aurait été réfléchiée comme telle que par quelqu'un qui voit les choses, soit de l'extérieur, soit en étant à égale distance des camps en conflit, autrement dit par quelqu'un qui refuse l'extrémisme. Cette hypothèse confirme notre impression générale à propos de la pensée politique de La Quotidienne, celle de la modération.

L'exemple d'une propriété perdue, d'une décision négligée et d'un pouvoir égaré sert de leçon aux prochains cultivateurs de l'Yrac-Arabi et de la Perse voisine ; la leçon commence par le respect de la dignité et des droits de ceux qui travaillent, elle apprend également à tous de ne pas autoriser les étrangers à intervenir dans leurs conflits et de garder leur unité. Les cultivateurs et propriétaires de ces contrées-là ont-ils bien appris leur leçon, les Français, vont-ils l'apprendre également ?

– *Second apologue*. « Le vaisseau et le naufrage. »

Le deuxième apologue paraît dans la livraison du 14 septembre 1795, dans un article indépendant et anonyme. Il s'agit d'un apologue en vers, intitulé *Le vaisseau et le naufrage* ; l'image symbolique est commune à toutes les traditions populaires, elle fait allusion au naufrage, individuel ou collectif, d'une personne ou d'un groupe, et par extension d'un pays. L'apologue nous peint le portrait d'un bateau victime d'un violent orage, la survie des passagers dépend de leur lucidité et action, car c'est en temps de crise qu'il faut plus agir et moins théoriser. Les passagers ignorent les voix de raison parmi eux, optent pour l'inaction mortelle et abandonnent leur seule chance de survivre à la tempête. La conséquence est inévitable, logique et significative.

« LE VAISSEAU ET LE NAUFRAGE.

Apologue.

Un vaisseau ballotté des vents,
Allait tant bien que mal, victime du gros temps ;
Les passagers et l'équipage
Pouvaient, en s'unissant, résister à l'orage.
Point du tout, on délibéra,
Au lieu d'agir on pérora.
A la manœuvre, on est en risque,
Criaient par-ci, par-là quelques marins prudents,
Et nous prenons mal notre bisque :
Pour Dieu ! Soyons moins éloquents,
Mais agissons. A ce cri salulaire,
Et dont l'avis pressant venait fort à propos,
Un orateur soutint, mais non en quatre mots,
Qu'il était d'abord nécessaire
De discuter l'origine des vents ;
Ajoutez, dit un autre, et celle des courants.
Fi ! dit quelqu'un, croyant résoudre
Le cas encore plus savamment,
Il faut d'abord, contre la foudre
Qui gronde épouvantablement,
Établir un paratonnerre,
Enfin tous les avis raisonnés longuement,

Et convenables seulement
Pendant le calme ou bien à terre,
Retardent la manœuvre ; et les vents et les flots
Sur une côte affreuse éteignent l'espérance :
Vaisseau, passagers, matelots,
Tout périt par trop d'éloquence.
Pour nous cet exemple suffit :
Que la nécessité nous serve de pilote,
Et ! Citoyens, nous avons trop d'esprit,
Et nous allons nous briser à la tête.¹ »

« *Tout périt par trop d'éloquence* », n'est-il pas vrai que trop discuter est fatal ? N'est-il pas vrai que La Quotidienne est une feuille qui contient quatre pages qui se focalisent sur les événements les plus marquants de son actualité ? N'est-il pas correct également que La Quotidienne ne manifeste pas d'affabilité à l'égard des orateurs fameux de la Révolution, comme Mirabeau, Fréron, Marie-Joseph Chénier ? Nous avons remarqué que, bien que le journal conserve une place presque intouchable à la rubrique de la Convention nationale, celle-ci peut parfois céder la place à d'autres articles que le journal juge plus importants. Il va de soi que la rubrique de Paris, porte-parole incontournable du rédacteur, peut à son tour être parfois réduite à un simple article qui ne dépasse pas quelques lignes lorsque le rédacteur considère que d'autres articles valent davantage.

Il est donc question d'*équilibre*. La Quotidienne cherche l'équilibre comme elle réclame la modération dans la vie politique. Elle opte pour que l'équilibre général qu'elle montre dans ses articles soit une mode d'action politique et social. L'auteur anonyme de l'apologue ne prétend pas que la théorie est inférieure à l'action : « Enfin tous les avis raisonnés longuement, Et convenables seulement, Pendant le calme ou bien à terre, [...] », mais insiste sur l'importance du choix, car à chaque chose son temps ; une fois cette règle perturbée, les conséquences seront dramatiques.

L'unité et la désunion sont aussi deux idées capitales de notre apologue : « Les passagers de l'équipage, Pouvaient, en s'unissant, résister à l'orage. » La Quotidienne met ainsi l'accent sur l'urgence de rétablir l'unité politique et nationale, pour mettre fin à l'histoire récente de la guerre civile. Notre feuille rejette ainsi également tout soupçon de soutenir des projets visant à morceler la nation. Prenant parti pour les innocents et opprimés de Lyon, Marseille, Toulon, la Vendée, La Quotidienne ne défend pas néanmoins un mouvement qui ne suit pas le projet national. L'unité, comme la justice, est un mot d'ordre auquel La Quotidienne ne renonce jamais.

Le terme qui résume le mieux la moralité de l'apologue en question se présente dans sa conclusion : « la nécessité. » « Que la nécessité nous serve de pilote » ; la nécessité doit être le guide, elle est pour le journal la mère des vertus et la boussole des comportements. La nécessité est, dans le cas de la France en 1795, pratique et morale ; elle consiste à prendre l'initiative d'ignorer l'inertie et les théories afin de se projeter dans l'avenir. La nécessité pratique dont parle l'apologue n'est pas, cette fois, pragmatique – ce dont nous avons qualifié la plupart des positions politiques et des idées de Gallais – mais réaliste.²

¹ La Quotidienne. N° 198, 14 septembre 1795. p. 2

² Ce dialogue a été publié, en 1790, dans l'ouvrage de Jean-Pierre-Louis de La Roche Du Maine de Luchet, dans l'article *Éloquence*. Gallais, reprend mot à mot l'apologue à l'exception de ses deux derniers vers : « Citoyens » remplace dans son journal « amis » du texte de Du Maine de Luchet, alors que le dernier vers change

5.2 Textes allégoriques

1- Périclès

Si nous insistons sur la difficulté d'établir des catégories distinctes pour les textes prosaïques du journal, c'est parce que la succession de plusieurs textes allégoriques révèle forcément une continuité sémantique entre eux. Nous avons cependant choisi de distribuer ces textes en fonction de leur titre. Notre objectif était donc de chercher un équilibre entre les formes littéraires du journal, équilibre déjà fragilisé par la domination de la poésie. Nous signalons ainsi que nous verrons, dans le dernier chapitre de cette partie, consacré aux mots révolutionnaires et antirévolutionnaires, trois textes intitulés les Quand, les Si, les Pourquoi ; chacun est suivi d'un texte allégorique : cette succession n'est pas aléatoire et l'allégorie vient confirmer le contenu de l'article qui précède. Notre plan nous oriente plutôt à ne pas tout rassembler dans le même moule ; voilà pourquoi nous lisons les textes allégoriques dans cette subdivision, et lisons plus loin les textes qui leur servent de préambule.

Gallais fait suivre ses « Quand » du 31 mai d'un texte allégorique, extrait de l'antiquité (la Grèce). Le texte en question n'est ni titré ni précisé au niveau générique, il tourne autour de Périclès (stratège et homme d'État athénien) descendant de la noblesse, mais qui a su, avec sagesse, construire la démocratie.¹

« [...] En attendant, nous citerons ce fait peu connu.

Périclès jouissait en paix des changements qu'il avait fait³ dans le gouvernement d'Athènes. Le bonheur du peuple, les chefs d'œuvres des beaux-arts, la richesse et l'abondance étaient les fruits heureux de ces changements. La grande majorité des citoyens le bénissait et lui avait gré de les avoir délivré⁴ des tourments de la démocratie.

Un jour ses amis officieux, tels qu'on en trouve toujours à la cour des grands, vinrent l'avertir que [Farimedon⁵] se plaignait de son usurpation, murmurant contre son pouvoir, et regrettait amèrement les douceurs de l'ancien gouvernement

complètement pour donner le résultat de l'action qu'exprime le vers du texte original. Dans son apologue, La Roche du Maine dit :

« Eh, mes amis, nous avons trop d'esprit ;

Nous perdons notre temps, nous irons à la côte. »

DE LA ROCHE DU MAINE DE LUCHET Jean-Pierre-Louis. Les Contemporains de 1789 et de 1790 ou les opinions débattues pendant la première législature avec les principaux événements de la Révolution. Rédigé par l'Auteur de la Galerie des États-Généraux. T. 1. Paris, Lejay fils, 1790. p. 323

¹ Plusieurs ouvrages mettent l'accent sur cet attribut de Périclès comme le père, l'instituteur voire l'inventeur de la démocratie, comme sur l'épanouissement démocratique d'Athènes sous son règne. Nous en citons l'ouvrage de MOSSÉ Claude. Périclès : l'inventeur de la démocratie. Paris, Le Grand Livre du Mois, 2005. Celui d'HOMO Léon. Périclès : une expérience de démocratie dirigée. Paris, R. Lafont, 1954. MAFFRE Jean-Jacques. Le Siècle de Périclès. Coll. Que sais-je. PUF, 1994. BRULÉ Pierre. Périclès : l'apogée d'Athènes. Paris, Gallimard, 1994.

² « [...] Quand on voudra trouver des traces de royalisme et d'aristocratie dans ces pensées détachées sans ordre sur ce papier, nous prions les censeurs de vouloir bien s'adresser directement à nous-mêmes ; car nous sommes prêts à répondre par nos écrits, comme par nos actions. En attendant, nous citerons ce fait peu connu. »

³ Le S de l'accord n'y est pas dans le texte original.

⁴ Nous ne faisons toujours pas l'accord dans ce texte. Nous signalons toutefois que, généralement dans les textes de La Quotidienne, les mêmes règles grammaticales que celles de nos jours sont observées.

⁵ Le nom est illisible dans le journal.

Sans leur répondre, Périclès prit ses deux amis par le bras, les conduisit dans son jardin : voyez-vous, leur dit-il, ce soleil, dont la chaleur anime toute la nature, il est trop haut, trop élevé au dessus nos têtes pour entendre les actions de grâces des mortels reconnaissants, ou les malédictions des ingrats, et quoiqu'on fasse il n'en est pas moins des flots de lumière et de chaleur sur le *Parsis*¹ qui l'adore, et sur le *Nubien*² qui le déteste.

Gallais.³ »

Périclès, le personnage principal du texte que nous venons de lire, est né en 495 av. J. –C. à Athènes et mort dans la même ville en 429 ; fils de Xanthippos et d'Agaristé, il est l'élève des philosophes Anaxagore de Clazomènes et de Zénon d'Élée. Ayant une grande influence sur sa société, tant sur le plan culturel que sur le plan politique, son nom a été donné parfois à tout son siècle. Il est connu pour avoir promu les arts à Athènes par lesquels la ville est célèbre pour être le centre culturel de la Grèce antique. En politique, il devient le chef du parti démocratique en 461 av. J. –C., magistrature par laquelle il dirige les affaires de l'État en tant que son stratège. Son projet de démocratisation de la vie athénienne se manifeste de plusieurs façons : des fonctions politiques ont été autorisées à quiconque voudrait s'y présenter, toutes les tranches sociales (magistrats, citoyens normaux, étrangers résidant à Athènes) ont eu le droit à une rétribution ; afin de diffuser les arts et cultiver le goût de la culture, les plus infortunés pouvaient accéder gratuitement aux spectacles. La démocratisation d'Athènes par Périclès se complète après s'être débarrassée de l'opposition de l'aristocrate Thucydide, ostracisé en 443 av. J. –C. À partir de cette date, Athènes devient le modèle démocrate de son temps, modèle puissamment capable de fournir aux citoyens leurs besoins capitaux, dont en premier lieu la nourriture et le travail.⁴

Vu l'espérance des Français en 1795 – dont *La Quotidienne* essaie d'être un mandataire – d'avoir un bon dirigeant qui leur assure régulièrement ce dont ils ont besoin, nous comprenons que le texte en question assure aux lecteurs qu'un dirigeant pareil n'est pas une utopie et qu'il a de fait existé chez les Athéniens dans la personne de Périclès, ce qui explique la portée allégorique du texte dans son sens large. En revanche, nous comprenons difficilement le sens de cette phrase du 1^{er} paragraphe : « La grande majorité des citoyens le bénissait et lui avait gré de les avoir délivré des tourments de la démocratie. » Périclès est fameux pour avoir institué les bases d'une vie démocratique moderne à Athènes, le courant politique qui lui était rival était bien l'aristocratie et non la démocratie ; nous nous étonnons ainsi de cette erreur historique de Gallais, sans pour autant exclure que ce soit délibéré de sa part. Nous connaissons les convictions politiques et sociales de Gallais, nous savons donc que ni la bourgeoisie (de droite) ni le républicanisme dans son interprétation montagnarde (de gauche) ne lui conviennent guère. Or, nous ne comprenons pas qu'il se soit permis une modification de faits historiques de cette envergure, à moins qu'il prenne ses lecteurs pour des gens peu cultivés qui ne peuvent pas s'apercevoir d'une telle contre-vérité historique, ce qui n'est pas dans les habitudes de Gallais. Plutôt donc un lapsus, ou une coquille, mais dans les

¹ Les habitants de Perse et qui suivent la confession du parsisme, une des confessions du zoroastrisme. Les Parsis ont quitté la Perse pour s'installer en Inde après la conquête musulmane des territoires de l'est méditerranéen puis de la Perse.

² Les nubien sont les habitants de la Nubie, aujourd'hui région du nord du Soudan et du sud de l'Égypte. La Nubie était un royaume indépendant dont les habitants parlaient de multiples dialectes.

³ *La Quotidienne* ou *Le Tableau de Paris*. N° 102, 31 mai 1795. p. 2

⁴ <http://bit.ly/1wS9GyL>

deux cas erreur révélatrice de la personne de Gallais, bien attaché aux valeurs sociales et politiques de l'Ancien Régime.

La moralité du texte est révélée dans le dernier paragraphe, c'est-à-dire dans la réponse de Périclès à l'avertissement, par ses deux amis, du mécontentement de certains citoyens et de leur nostalgie pour « *l'ancien gouvernement* ». Périclès, sage et intelligent, se met au-dessus des sentiments banals, comme la jalousie et la crainte ; il se met même au-dessus de l'animosité de ses rivaux en acceptant de donner des biens de son État à tout le monde, même à ceux qui n'en sont pas satisfaits. Il se compare au soleil ; majestueux, généreux et sublime, celui-ci ne distingue pas dans sa générosité et sa chaleur entre ses adulateurs et les autres, qui fuient sa brillance. La justice et l'égalité sont sublimées jusqu'au plus haut degré dans les propos de Périclès ; ces deux valeurs sont plutôt dans ce cas idéales, voire divines, jamais touchées par les passions humaines volages mais à jamais existantes pour le bonheur des hommes. Périclès, dont l'image est poussée à l'extrême de l'idéal, incarne aussi le portrait du chef politique, unique, qui est le maître d'État digne de la confiance de son peuple. La France a aussi connu un roi soleil sous lequel elle était puissante et florissante ; la nostalgie de Gallais à ces temps glorieux est toute évidente : c'est sous le règne des grands chefs, des rois, que le soleil brillait, véritablement, pour tout le monde.

2- *Le pinceau d'Horace*

Le récit suivant est véritable, transmis deux fois, d'abord par la personne qui en a été la victime, puis par l'auteur de l'article publié dans *La Quotidienne*. L'article fait partie du courrier des lecteurs de notre journal, anonyme et intitulé uniquement par la formule habituelle : « Lettre au rédacteur ». Avant de relater le récit en question, l'auteur de la lettre conseille au rédacteur de *La Quotidienne* d'introduire un changement dans sa stratégie éditoriale, autrement dit de ne pas se contenter d'articles lourdement sérieux et moroses, mais de s'ouvrir sur le monde de la satire pour ridiculiser les arrogants de son temps. Sans faire de *La Quotidienne* un pamphlet ouvert à la manière du Père Duchesne d'Hébert, le destinataire de la lettre propose au rédacteur de suivre un modèle plus adroit et mieux équilibré, celui de Juvénal, qui s'armait du fouet de la satire pour dessiner la peinture la plus sarcastique des travers des hommes politiques. Voici la première partie de la lettre, dans laquelle l'auteur manifeste sa volonté que *La Quotidienne* se serve de l'arme la plus fatale contre les orgueilleux : le rire.¹

« Lettre au rédacteur.

Vous avez raison, citoyen ! Un journal n'est point un greffe criminel, et le vôtre, moins qu'un autre ne doit point recueillir le monstrueux dépôt des grandes dénonciations à la manière d'Hébert², ou des petites vengeances au profit de l'aristocratie. Mais ne pourrait-il pas, sous vos auspices, devenir *l'index* des sottises et des ridicules, dont la mine bien exploitée depuis 4 ou 5 ans, est loin d'être épuisée ? Ne pourriez-vous pas égayer parfois la morosité de vos réflexions politiques, morales ou économiques, par le tableau

¹ Nous insérons ici la citation auparavant donnée à la page 196.

² Jacques Hébert, journaliste et homme politique français, fondateur du Père Duchesne (journal pamphlétaire) en 1790, membre influent du club des Cordeliers (1791), substitut du procureur de la Commune de Paris (1792), il est le chef de la faction hébertiste et l'un des meilleurs porte-paroles de la sans-culotterie. Il engage la Convention dans la voie de la Terreur (1793) et préconise la déchristianisation. Arrêté avec les chefs hébertistes, il a été condamné à mort et guillotiné en mars 1794.

sardonique des travers de quelques *Verrès*¹ modernes, dont l'histoire n'a jamais parlé ? Contre les crimes et les scélérats, armez-vous du fouet de Juvénal², j'y consens, je veux dire, tout le monde applaudira ; mais contre la morgue d'un bourgeois devenu *représentant*, et puis juge des rois, puis satrape³ des provinces, prenez le pinceau d'Horace⁴, il mord sans danger, il égaye la satire.

Laissez quelquefois échapper le sourire de la pitié devant ces idoles d'argile couvertes d'un manteau populaire, et nous rirons avec vous.

En attendant, voici un trait dont vous ferez tel usage que bon vous semblera. [...]»⁵

Nous allons maintenant explorer le récit de l'auteur de la lettre, qu'il prend de la bouche d'une tierce personne l'ayant entendu d'un de ses protagonistes réels. Le récit pointe du doigt la magnificence dont jouissent sans droit certains représentants du peuple, dénonce leur futile arrogance et s'indigne contre l'injustice qu'ils infligent aux plus défavorisés des citoyens normaux. Ce n'est pas seulement le député qui est visé par le récit, mais sa femme aussi, qui partage les mêmes goûts de faste et de gaspillage que lui. Nous voudrions rappeler, ici, l'image de la femme dans les lettres envoyées à *La Quotidienne*, développée dans la deuxième partie. La femme, diabolique lorsqu'elle est du camp de la Révolution et ses représentants, angélique lorsqu'elle est victime de la Révolution dont elle refuse la tyrannie, appartient à la première catégorie dans le présent récit. Nous allons la voir, femme d'un spoliateur et despote, mais également mère d'un futur tyran. Découvrons ces portraits dans le récit véritable dont *La Quotidienne* nous fait part dans sa livraison du 23 mai.

« [...] Un député, qui se reconnaîtra, mais qu'il n'est pas besoin de renommer, un député donc, envoyé en mission à Bayonne, s'était logé à l'intendance. Beaux appartements, meubles frais, excellent vin, bonne compagnie, tout concourrait à flatter l'orgueil et la mollesse du vice-roi. C'était beaucoup, ce n'était pas assez. Il voulut agrandir ses jardins de toute l'étendue d'un jardin public, et pour obtenir cet avantage, il fit abattre le mur de clôture du côté du rempart, fit creuser des ruisseaux, élever des rochers, tâcha à force de dépense de suppléer au goût et parvint enfin à charpenter à grands frais et aux dépens de la promenade publique, une espèce de jardin anglais, où il allait méditer en silence l'histoire d'Appius⁶ et les discours de Robespierre.

¹ Caius Licinius Verrès, homme politique romain, et gouverneur corrompu de la Sicile entre 71 et 73 av. J. -C., jugé en 70 av. J. -C. Verrès est un gouverneur connu par les « Verrines » rédigées par Cicéron contre lui, ce dernier voulant prouver la responsabilité de Verrès lorsqu'il a été le propréteur de la Sicile, de laquelle Verrès construit une fortune de pillage et d'impôts.

² Poète satirique latin, auteur des *Satires* au début du II^e siècle, ouvrage critique des mœurs de la société, qui met en relief la nostalgie de Juvénal pour les valeurs du passé et refuse la tendance nouvelle de Rome vers le cosmopolitisme qui l'emporte sur l'ancienneté romaine. <http://bit.ly/2c0tVof>

³ Dans l'empire perse de Cyrus jusqu'à l'ère chrétienne, le satrape est le gouverneur de province qui dispose d'un pouvoir administratif et judiciaire très étendu et qui levait les impôts. <http://bit.ly/2c3luHr>

⁴ Fameux poète latin, auteur des *Odes* et des *Épîtres*. À ne pas confondre le pinceau (la plume) d'Horace, le poète latin, avec le pinceau de peinture d'Horace Vernet, peintre français né en 1789 et mort en 1863.

⁵ *La Quotidienne* ou *Le Tableau de Paris*. N° 94, 23 mai 1795. p. 2

⁶ « Appius Claudius Caecus, patricien romain (IV^e – III^e s. av. J. -C.). Grand seigneur cultivé, à la fois écrivain, orateur et juriste. Deux fois consul, puis dictateur et censeur de 312 à 308, il a pris des mesures favorables à la

Dans l'intervalle de ses méditations, et peut-être aussi pour en tirer profit, il mit en réquisition les basins, linons, mousselines, etc. On ne sait trop quel usage il en voulait faire pour la république, mais sa femme qui savait le parti qu'on en pouvait tirer pour soi, sa femme qui osait afficher le scandale du luxe et de la parure, voulut y joindre celui d'un monopole facile.

En conséquence, homme ou femme de Bayonne, qui voulait avoir une aune de linon, de mousseline ou de basin, était obligé de s'adresser à madame *la représentante* qui consentait à vendre, mais non au nom de la réquisition.

Elle avait un fils âgé de 5 ans, entouré comme l'était jadis l'héritier du trône.¹ Au nombre des joujoux de ce bambin, était une guillotine, dont il se servait très adroitement, et chaque jour cet aimable enfant guillotinaient plusieurs oiseaux.

Dans ce temps-là, il y avait à Bayonne alors une jeune artiste célèbre en peinture à portraits, le *Verrès* l'envoya chercher et lui proposa de faire celui de son enfant. L'artiste y consentit mais sous la condition expresse que ce serait chez elle et non ailleurs.

La morgue du proconsul s'en indigna, cependant il fallut céder. L'enfant fut tiré chez l'artiste, mais trois jours après celle-ci fut arrêtée par ordre du père, conduite en prison, où elle est restée neuf mois.

Et celui qui raconte ces faits, sait qu'ils sont vrais, car il le tient de la bouche même de l'artiste incarcérée.

Et vous croyez qu'un pareil récit avilirait la convention nationale ! Non sur ma parole. La convention nationale n'a point partagé ces dégoûtantes parades, et elle ne peut être avilie par leur publicité ...² »

L'ensemble des caractères des personnages auxquels l'on compare le député en question nous dessine parfaitement son identité. Il est un *Verrès*³, donc un homme politique corrompu qui s'enrichit aux frais des fortunes des individus ; il est également un satrape, c'est-à-dire un politique de vastes pouvoirs et qui construit lui aussi sa richesse des impôts du peuple. Il est enfin *Appius*, il s'intéresse à la littérature tout en exerçant la politique et l'économie. Notre député, pareillement, s'est offert le luxe d'une vie de magnificence à Bayonne ; aveuglé par une cupidité insatiable, il s'est permis de mettre la main sur ce qui appartient au droit public : allées publiques et tissus dépendent désormais de sa volonté, mais aussi de celle de sa femme, qui en fait usage économique d'agiotage insolent. La dimension économique domine dans ce récit ; car, à la « morgue » de ce modèle de famille républicaine, s'ajoute l'exploitation illégitime des richesses publiques, sans qu'il y ait de loi qui soit capable de châtier les corrompus. Mainmise et agiotage, deux idées, voire deux fléaux auxquels *La Quotidienne* voulait attirer l'attention ; nous nous souvenons des nombreux articles de *La Quotidienne*, que nous avons présentés dans la deuxième partie de cette recherche, qui traitent d'exemples

plèbe en tenant compte, pour déterminer le cens, de la fortune mobilière et non plus seulement foncière. Il a fait admettre les fils d'affranchis sur la liste des sénateurs. Il a entrepris la construction du premier aqueduc de Rome et de la route qui porta son nom, la *via Appia*, de Rome à Capoue. » <http://bit.ly/2dozYnk>

¹ Le fils de Louis XVI, mort au Temple.

² *La Quotidienne* ou *Le Tableau de Paris*. N° 94, 23 mai 1795. p. 2

³ *Verrès* a été dénoncé par Cicéron dans un discours célèbre.

différents d'agiotage. Ces articles-là sont tous, selon La Quotidienne, des récits véritables dont il faut tirer la leçon. Le récit en question s'y joint pour apporter davantage de poids à ce sujet capital.

L'idée de l'éducation se joint à celle de l'économie dans le récit, le petit fils de l'heureuse famille a des jouets de nature différente de ce que les enfants de son âge possèdent d'habitude. Il joue avec « une guillotine, dont il se servait très adroitement, et chaque jour cet aimable enfant guillotinaient plusieurs oiseaux. » L'éducation des enfants préoccupe clairement La Quotidienne, l'on avait vu dans le dialogue opposant un père de famille, qui instruit à la maison son fils, à un républicain. S'il fallait tourner la page de la dictature, la rééducation d'une nouvelle génération en est le premier pas ; les moyens de la nouvelle éducation doivent éloigner les enfants de ce qui tend à rappeler la dictature des années précédentes, et les orienter vers les valeurs nobles et humaines, qu'ils peuvent trouver principalement dans les enseignements des grands philosophes anciens, ainsi que dans ceux de la religion.

La dictature est symbolisée par l'événement qui se passe avec la jeune artiste, qui paye plus tard de sa liberté d'avoir osé imposer sa volonté à deux représentants du peuple, à savoir le proconsul et sa femme. Des histoires semblables, conclut l'auteur de la lettre, dont La Quotidienne partage l'avis, ne doivent pas rester cachées ; les citoyens ont le droit d'en prendre connaissance, car ils ont le droit de connaître la vérité de leurs représentants. Divulguer ce genre de récits ne porte pas atteinte à la Convention, celle-ci est au-dessus des actions honteuses qui ne représentent que des cas individuels. L'on est au mois de mai 1795, époque où La Quotidienne soutient encore clairement la Convention, et distingue le corps politique de ses membres. « Avilir la Convention » est l'accusation utilisée principalement par Marie-Joseph Chénier pour dénoncer les royalistes et les réactionnaires à la Révolution, La Quotidienne y répond, en affirmant que la dénonciation des actes nocifs n'est pas un avilissement de la Convention ; au contraire, cela peut bien être un soutien à son image et à sa légitimité morale et politique.

C'est ainsi que ce récit prend fin, par lequel l'auteur a essayé de mettre en lumière une autre image de l'injustice des représentants de peuple dont souffrent les citoyens. Le récit allégorique suivant ne se fait attendre, il est publié le lendemain (24 mai) et se focalise sur les événements du premier prairial (journée du 1^{er} prairial an III, 20 mai 1795).

3- « Évangile du premier prairial. »

Le titre ci-dessus trouve origine dans celui du récit allégorique suivant : « Évangile du premier prairial », dont la référence symbolique est puisée dans l'histoire du peuple juif. Ce récit peut tout de même s'intituler « parabole », selon Gallais lui-même qui signe l'article en question, composé des « Pourquoi » puis du texte allégorique : « Nous terminons cette *fatigante série de questions par une parabole orientale sur l'événement du jour.* »

La parabole est un court récit allégorique qui contient un enseignement moral ou religieux, que l'on peut trouver dans les livres saints. L'« Évangile du premier prairial » fait allusion aux prémices du mouvement d'insurrection de cette journée-là, dont les acteurs ont été trompés par des promesses mensongères.

L'irréalité est devenue leur guide et la parole sacrée qu'ils suivent, l'illusion est devenue leur Évangile ; ainsi, et parce que les prémices ne sont pas correctes, l'aboutissement ne peut pas l'être non plus. L'Évangile des émeutiers de Prairial est une fausse orientation sacrée pour ses adeptes, qui finissent par se perdre comme par perdre leur patrie. Le récit décrit l'aboutissement d'un mouvement mené par l'anarchie populaire ; il manifeste la manière de laquelle la plèbe est exploitée par les riches, ces derniers ayant toujours la capacité de

désorienter le soulèvement de celle-là. Il vise à rappeler aux lecteurs la triste destinée qui attend inévitablement une patrie dont le pouvoir est aux mains des anarchistes.

Ce sont ces observations qui forment *l'Évangile* de La Quotidienne, que nous allons mieux comprendre en lisant l'allégorie suivante.

« *Évangile du premier prairial.*

En ce tems-là, le peuple d'Israël fut convoqué en tribus pour nommer au Sanhedrin¹, il y avait un grand nombre de galériens, de débiteurs et de voleurs publics dans les fers. Or, cette classe s'offrit et demanda qu'on l'employât.

Et les Pharisiens² et les gentils³ leur firent cette réponse :

« Frères et amis, le tems est venu où vous allez goûter les fruits d'un grand changement. Nous vous procurerons l'abondance et l'impunité. C'est ici qu'il faut chercher la première, et ils leur montraient les temples et les palais ; c'est là que vous trouverez l'autre et ils désignent les cimetières.

Allez donc dans toutes les synagogues et que votre voix intimide le juste. Ne nommez dans vos tribus, ni scribes ni riches, ni pontifes, ni magistrats qui vous éclipseraient. Élevez vos amis aux premiers emplois, afin de mettre à couvert leurs brigandages et leurs scandales.

Ils dirent.

Et les galériens et les débiteurs et les voleurs publics s'inclinèrent profondément en s'écriant : *Amen ! Amen ! Amen !*

Et le Sanhedrin fut nommé.

Et le peuple d'Israël se réjouit.

Et sa joie fut courte.

Et bientôt le deuil en prit la place.

Et tous les voyageurs se demandaient : *Haccine est urbs, etc ...*⁴

N'est-ce pas là ce que disait Isnard⁵ ?

Gallais.⁶ »

¹ Il se divise en petit sanhédrin, tribunal de vingt-trois membres chargés des affaires criminelles et des violations de la Loi juive, et le grand sanhédrin, conseil suprême doté de pouvoirs politiques, religieux et judiciaires, placé sous l'autorité du grand prêtre. <http://bit.ly/2dB9M6P>

² Leur nom signifie littéralement les Séparés ou les Séparatistes, ils sont les membres d'un group juif apparu au II^e siècle av. J. -C. ; ils constituent un parti religieux connu par son observation rigoureuse de la Loi juive, et jouent un rôle primordial dans la conservation du judaïsme.

³ Les personnes qui n'appartiennent pas à la religion juive, ou qui lui sont étrangères. Ceux qui appartiennent aux nations gentiles. <http://bit.ly/2cWYnRf>

⁴ « Haccine est urbs perfecti decoris, gaudium universae terrae ? » : « Est-ce donc là cette ville d'une si grande beauté, dont la magnificence a fait l'admiration de toute la terre ? » La ville en question est Jérusalem.

⁵ Maximin Isnard (1755 - 1825), député du Var à l'Assemblée législative en 1791, violent orateur révolutionnaire, il siège à gauche de l'Assemblée et se distingue par ses réclamations de mesures sévères contre les émigrés et les prêtres réfractaires. Il vote la mort dans le procès de Louis XVI ; il se joint à la réaction thermidorienne et se fait charger par la Convention d'une mission au sud. Il est le premier à informer la Convention des horreurs de la Contre-révolution à Toulon après la reprise de la ville, mais cela n'empêche pas les montagnards de l'accuser d'avoir encouragé les représailles sanglantes dans les Bouches-du-Rhône, comme le massacre des prisonniers du fort Saint-Jean à Marseille en 1795.

Michaud L.-G., *Biographie universelle, ancienne et moderne [...]*. Supplément, t. 67, p. 578

⁶ La Quotidienne ou Le Tableau de Paris. N° 95, 24 mai 1795. p. 2-3

L'Évangile en question est le deuxième article de la rubrique de Paris de la livraison du 24 mai, il paraît donc 4 jours après l'insurrection du premier prairial. Au niveau allégorique, il est important de déterminer les éléments de ce récit-fable. Nous commençons avec les « galériens », les « débiteurs » et les « voleurs publics » qui se sont proposés pour les élections au Sanhédrin. Ce sont les anarchistes de la plèbe qui ont fait l'émeute du 1^{er} prairial. Le symbole exprime, bien entendu, la vision de Gallais de cet événement-là, lui qui se distancie de tout acte d'anarchie, quelle qu'en soit la source, et prêche l'ordre et la discipline. Puis il y a le « Sanhédrin » qui désigne allégoriquement l'Assemblée républicaine, à savoir la Convention, responsable du maintien de l'ordre et de la loi. Nous avons enfin, ce qui est le plus épineux à désigner allégoriquement, les « pharisiens » et les « gentils » car, les premiers désignant les concitoyens alors que les deuxièmes les étrangers, les deux concourent à tendre le piège aux anarchistes et à provoquer la ruine de la ville. Est-ce bien une allusion aux bourgeois, auteurs de la Révolution et ennemis de la religion (les pharisiens), et aux ennemis extérieurs qui profitent des troubles intérieurs pour affaiblir davantage leur pays ?

Pharisiens et gentils, manœuvrent pour profiter de l'impétuosité des gens normaux, que Gallais qualifie de « galériens » et de « voleurs publics ». « Frères et amis », c'est par cette introduction que les bourgeois et les étrangers apostrophent par moquerie et ruse les galériens pour les exhorter à l'action. L'action est un grand changement, elle est la révolution que les galériens sont poussés à déclarer pour obtenir la vie d'aisance à laquelle ils rêvent. Les insurgés du 20 mai 1795, qui réclament du pain et de la Constitution de l'an I, n'ont-ils pas été leurrés par les promesses des thermidoriens, pour qu'ils regagnent leurs demeures et renoncent à leur soulèvement ? N'ont-ils pas été pris au piège et massacrés par ces mêmes bourgeois, gouverneurs de la Convention thermidorienne ? Comment est-il possible de confier son sort à des « séparatistes¹ » (pharisiens) et à des étrangers (gentils) pour le choix de son gouvernement, de sa représentation nationale ?

La dernière partie du récit allégorique illustre le drame politique ; les galériens, débiteurs et voleurs publics, sont les dupes de la propagande des pharisiens et des gentils, suivant à la lettre, sans réflexion, les conseils de ces derniers, leur règne n'est que de très courte durée. Ils ont placé l'anarchie au lieu de la sagesse : « Élevez vos amis aux premiers emplois, afin de mettre à couvert leurs brigandages et leurs scandales ». Le résultat en est ruine et chagrin.

Isnard, orateur de gauche, puis de droite, puis réactionnaire thermidorien dévoué, déplore le triste sort d'un passé glorieux qui ne reviendrait jamais. Ses mots, « Haccine est urbs *perfecti decoris*, ... », il les aurait dits submergé par l'horreur des scènes de violence dans le Sud en 1795. La Quotidienne reprend la même phrase et cite Isnard, d'abord pour le critiquer, ensuite pour rappeler que, ayant renoncé à l'ordre et s'étant voué à l'anarchie de la populace, la France n'est plus la belle contrée qui faisait l'admiration de tout le monde.

Voilà donc la moralité de notre allégorie (ou parabole) du 24 mai. Le récit allégorique suivant, extrait de l'histoire antique du peuple chinois, est publié dans la livraison du 14 juin ; il met en relief la morgue du despotisme en dépit de l'ancienneté glorieuse des nations et des peuples.

4- Arrogance et émigration ... chinoises

Nous avons vu, dans la livraison du 19 mai, le premier extrait du Père du Halde, qui comprend un dialogue entre un jeune chinois (Ignicole) et le président du Sid-Heïr, et dont les événements ont lieu dans la période qui suit la mort de l'empereur Fo-Hi. Le deuxième extrait

¹ Isnard était pour le fédéralisme en France après la Révolution.

supposé du P. Duhalde¹ paraît le 14 juin ; sa portée allégorique tourne autour de la question des émigrés chinois, qui le sont devenus à la suite de plusieurs décisions impériales, qu'ils jugent injustes. Voici l'extrait apographe dont les points communs sont avec la République française après 1789.

« Chacun sait que sous le règne de Chang-He, il parut un édit impérial, qui occasionna de grands troubles en Chine.

Par l'article premier de cet édit, on assujettissait tous les ministres de Tien au serment de maintenir de tout leur pouvoir le bonnet pointu² et les souliers ronds.

Par l'article XIV, on obligeait tous les propriétaires de faire une déclaration exacte de leurs instruments aratoires et de se couper la barbe.

Ces deux dispositions de l'édit impérial parurent à bien des gens monstrueuses et despotiques.

Despotiques en ce que le gouvernement n'a pas le droit de forcer les consciences.

Monstrueuses, en ce qu'elles attaquaient à la fois ce que les chinois ont de plus cher au monde, les manières et les usages.

Qu'arrive-t-il ?

C'est qu'après maint réclamations inutiles, une partie des ministres et des propriétaires mécontents se retirent dans l'île Formose.³

Le tribunal des lois, furieux de cette émigration soudaine, commence par en rendre responsables les parents des émigrés.

Les uns payèrent de leur tête, les autres de leur liberté, mais tous de leurs biens, le crime de ceux qui étaient allés chercher sur un sol étranger le repos et le bonheur qu'ils n'espéraient plus goûter dans leur patrie.

La persécution se ralentit : le tribunal des lois fut cassé, un autre lui succéda.⁴

Bientôt sortit une loi du trône, qui statuait que tout émigré, quelque fut son âge, serait forcé de vivre 50 ans, et que dans l'intervalle, on ne croirait point à sa mort, quelque évidentes qu'en fussent les preuves : qu'en conséquence de cette loi, tout usufruit sur la tête d'un émigré, et toutes successions ouvertes en sa faveur, appartiendraient au trésor impérial pendant ledit cours de 50 ans.

Ce qu'il y avait de plus remarquable, c'est que par deux autres lois nouvelles, les émigrés chinois étaient déclarés morts civilement, et les souliers ronds et les bonnets pointus avaient changé de forme.

O puissance des législateurs qui tue et ressuscite les hommes à volonté !

¹ Le nom s'écrit de deux façons différentes dans les deux livraisons du journal.

² De la même manière que le port du bonnet phrygien (le bonnet rouge) était obligatoire et est devenu signe de patriotisme et de fidélité à la Révolution.

³ L'actuelle île de Taiwan ; baptisée Formose (formosa, « belle ») par des marins portugais, elle garde ce nom en Occident jusqu'à la création de la république de Taiwan en 1895.

⁴ Allusion à la succession du Comité de sûreté générale au Comité révolutionnaire.

On a bien raison de dire que, malgré la sagesse de la législation et l'antiquité de l'empire, les empereurs *chinois* sont d'étonnants despotes.

(Ile. Extrait du P. Duhalde¹).
Gallais.² »

Les parallèles entre l'extrait du Père du Halde et le contexte historique de la Révolution française porte sur la question de l'émigration, ou l'exil volontaire des Chinois dans l'île Formose. S'engouffrant dans l'insoluble crise politique – dont un simple édit impérial est à l'origine – qui les met face à face avec une décision injustifiable de leur empereur, les ministres et les propriétaires de Tien choisissent l'exil que d'endurer l'injustice. L'histoire trouve parfaitement son écho dans les nombreuses étapes qui ont suivi la Révolution ; la partie visée par la critique allégorique est évidemment celle de la Révolution, particulièrement de la République qui, depuis son premier jour le 22 septembre 1792, étouffent les citoyens – selon ses opposants, dont *La Quotidienne* – avec des décisions injustement attentatoires à leur liberté et à leur dignité. La décision force les ministres de Tien à porter le bonnet pointu ; le bonnet pointu chinois trouve son équivalent dans le bonnet phrygien (ou bonnet rouge) français, qu'un décret de la Convention³, repris le 22 septembre 1792 sur un rapport de l'abbé Grégoire, fait figurer sur le nouveau sceau de l'État qui devait remplacer celui du roi. Le bonnet rouge, symbole puisé dans le passé pour désigner la France libre d'aujourd'hui selon les républicains, représente en revanche un symbole préjudiciable aux « consciences », « manières » et « usages » des opposants à la Révolution.

Les ministres de Tien dans le récit prétendu du Père du Halde sont les homologues des Français, propriétaires et politiciens, qui n'ont pas souffert la dure manière de laquelle la Révolution de 1789 a imposé ses mœurs et traditions. L'extrait du Père du Halde ressuscite en effet l'opposition incurable entre l'ancien et le nouveau, qui se répète dans *La Quotidienne* ; ce heurt est en même temps celui du conservateur, dont *La Quotidienne* est l'un des porte-paroles, contre le libéral bourgeois incarné par la Révolution. Le conservateur, aussi bien le français que le chinois, dans l'impasse face à l'usage de force du libéral, opte pour la retraite, pour une opposition silencieuse exprimée par l'abstention et l'exil volontaire : « une partie des ministres et des propriétaires mécontents se retirent dans l'île Formose. »

Donc, on aperçoit le parallèle entre la dictature des décrets impériaux en Chine, et celle du gouvernement révolutionnaire en France. L'extrait du Père du Halde ne se contente pas de narrer d'une façon neutre les événements, mais s'en moque adroitement. Son apographe manifeste la contradiction des édits impériaux, preuve d'un chaos politique et d'une confiance qui fait défaut dans l'administration d'un ou d'un groupe de despotes. Ainsi, comment se pourrait-il que tout émigré n'ait pas le droit de mourir avant cinquante ans – afin que ses biens reviennent à l'État –, alors qu'il est, par un autre décret contradictoire, déclaré « mort

¹ HALDE (Jean-Baptiste du), jésuite français (1674 - 1743), connu pour son ouvrage *Description historique, géographique et physique de l'empire de la Chine, et de la Tartarie chinoise*, en 4 vol. in fol. 1735.

FELLER François-Xavier, PÉRENNÈS François Marie, PÉRENNÈS Jean-Baptiste. *Biographie universelle, ou Dictionnaire historique des hommes qui se sont fait un nom par leur génie, leurs talents, leurs vertus, leurs erreurs ou leurs crimes*. Vol. 6. Paris, Gauthier Frères et C^{ie}, 1834. p. 156

Comme à l'évangile précédent, ce texte est probablement un pastiche de Du Halde et un témoin imaginaire inventé par Gallais.

² *La Quotidienne* ou *Le Tableau de Paris*. N° 116, 14 juin 1795. p. 2-3

³ « Le sceau de l'État serait changé et porterait pour type la France sous les traits d'une femme vêtue à l'antique, debout, tenant de la main droite une pique surmontée du bonnet phrygien ou bonnet de la Liberté, la gauche appuyée sur un faisceau d'armes ; à ses pieds un gouvernail. »

Richard, *Les Emblèmes de la République*, p. 46

civilement » ? La Quotidienne, pareillement, met toujours l'accent sur le caractère insaisissable de nombreux décrets du gouvernement républicain ; indécision et chaos sont les deux principaux reproches des réactionnaires à la Révolution en France. Il s'agit bien des deux mêmes caractères du gouvernement tyrannique chinois sous le règne de Chang-He.

La moralité de l'extrait supposé du P. du Halde, à l'instar des récits précédents, se dévoile à la fin, rappelant jusqu'à quel point la morgue des dictateurs peut bouleverser la vie des Hommes et des nations : « O puissance des législateurs qui tue et ressuscite les hommes à volonté ! » L'arrogance des despotes fait d'eux des demi-dieux, voire des dieux omnipotents capables de contrôler le processus des choses. Si La Quotidienne s'en prend à eux, c'est aussi en partie pour des motifs religieux ; sa colère ne résulte pas que de l'injustice des despotes, mais notamment de ce que ceux-ci se permettent de se mettre à la place de Dieu pour décider de la destinée des Hommes, leur vie et leur mort. Les despotes se donnent un pouvoir et un droit divins. C'est ce mélange d'orgueil démesuré et d'atteinte à la divinité qui insurge encore davantage La Quotidienne contre la dictature des nouveaux despotes en France, qui ressemblent parfaitement à leurs précédents chinois, grecs, romains, orientaux et autres.

5- *Allégorie ... française*

À la suite de plusieurs récits allégoriques dont le thème est extrait de différentes cultures mais qui présente constamment des traits en commun avec la France après 1789, nous allons maintenant découvrir un récit symbolique tirée de l'actualité de l'époque et qui illustre de nouveau les idées sur lesquelles insiste La Quotidienne. Le récit en question est raconté par un certain Xantipe¹, dont nous ne pouvons pas trancher s'il s'agit d'une personne réelle ou fictive² inventée par Gallais ; les événements se déroulent à la Beauce, au sud-ouest de Paris³, où Xantipe prend en note les différents incidents dont il a été sujet sur son chemin. L'intérêt de Xantipe pour cet acte de documentation et de comparaison symbolique est dû à son admiration de l'œuvre de Plutarque, qu'il avait lu « avec délices ». Plutarque⁴, (46-120 ap. J. -C.), célèbre philosophe, politicien, moraliste et biographe grec de la Rome antique, est connu pour son œuvre *Vies parallèles des hommes illustres*, qui donne au philosophe la renommée de maître de la biographie comparée. Gallais voudrait appliquer la comparaison, plus précisément l'allégorie symbolique de Xantipe, plus sur les circonstances, les mœurs et les valeurs que sur les individus. Voilà pourquoi il joue le rôle d'un observateur de l'état des citoyens et de leur vivant ; le dernier chapitre de ses observations incarne l'allégorie entre la simple propriété, en l'occurrence une ferme, et la grande propriété – si l'on ose dire –, à savoir l'État, développant des parallèles entre les systèmes de gouvernance dans les deux modèles. Xantipe, notre reporter ambulant, joue à la fois le rôle de journaliste et de cameraman, mais suivant les conditions de son temps : sa plume est l'appareil-photo d'aujourd'hui, et ce sont les journaux qui constituent le moyen de diffuser ses observations, en l'occurrence La Quotidienne à l'époque. Nous ouvrons ici une parenthèse pour souligner, sans pour autant nous éloigner de l'aspect allégorique du texte, qui est l'objet du chapitre en cours, que l'évolution dont nous sommes témoins des médias d'aujourd'hui doit en partie ses débuts, du moins en France, à l'expansion de la presse qui a accompagné la Révolution de

¹ Le nom, celui d'un homme dans le texte, rappelle néanmoins la fameuse Xanthippe, femme de Socrate, dont le caractère acariâtre l'a fait passer en proverbe dans la culture et la littérature européennes.

² Nous pouvons penser à Xanthippos aussi (V^e siècle av. J. -C.), homme d'État athénien et père de Périclès (héros de l'allégorie du 31 mai des livraisons de La Quotidienne). <http://bit.ly/2cbt3iF>

³ La Beauce se situe au sud-ouest de Paris et s'étend sur plusieurs départements, dont l'Eure-et-Loir, le Loir-et-Cher et le Loiret.

⁴ Rappelons-nous le dialogue entre le Père de famille et le député, le 1^{er} mai, à propos de l'éducation ; le père préfère initier son fils à lire *Les hommes illustres* de Plutarque qu'à l'envoyer aux écoles publiques.

1789. Ceci dit, revenons à notre texte, et lisons, comme les lecteurs de La Quotidienne en 1795 l'avaient fait avant nous, les épisodes que Xantipe écrit dans son agenda, et nous rapporte par l'intermédiaire de La Quotidienne.

« PARIS.

Xantipe qui avait lu Plutarque avec délices, et Rousseau avec précaution, voyageait à pied comme celui-ci, et observait comme celui-là.

Il traversait dans les derniers jours du mois de mai, les riches plaines de la Beauce, connues depuis longtemps sous le nom de grenier de Paris, il admire cette vaste étendue de terrain couverte de la plus riante verdure ... Il prit ensuite ses tablettes et il écrivit.

La Sicile, connue jadis sous le nom de grenier de Rome, n'était pas mieux cultivée que ces plaines, ou le peuple romain mangeait moins de pain que le peuple parisien, ou le grenier qui le fournissait était mieux administré car les Romains n'ont jamais éprouvé cinq mois de famine...

Un mendiant, jeune et robuste, s'approche de Xantipe et lui demande l'aumône de manière à laisser croire qu'il ne comptait pas sur un refus. Xantipe le regarde avec mépris ; et le refuse d'un ton à lui ôter l'envie d'insister, puis il écrivit : la mendicité est un fléau que la révolution n'a rendu que plus général et plus désastreux : il est affreux de penser que la paix le rendra plus désastreux encore.

Les malheureux mendiants, toujours voisins du crime et presque excusables de s'y livrer, dévorés de maladies honteuses, foyers pestilentiels, ambulants, promenant sans cesse d'une peuplade à l'autre la débauche et ses fléaux, ces malheureux sont dans tous les pays les premiers leviers de révolution. Celui-ci m'eut assassiné sans la vue des gendarmes qui arrivent sur nous ...

Un de ces gendarmes était déjà descendu de cheval, et prenant Xantipe au collet, il lui demanda rudement son passeport. Xantipe le montra.

Le Gendarme. Où vas-tu ?

Xantipe. Vous avez pu le voir sur ce papier.

Le Gendarme. D'où viens-tu ?

Xantipe. Vous pouviez encore vous épargner cette question, puisque mon passeport est en règle.

Le Gendarme. Que fais-tu ?

Xantipe. Je me promène.

Le Gendarme. Tu l'as air d'un mauvais sujet.

Xantipe. Vous n'avez pas l'air d'un homme poli.

Le Gendarme. Puisque tu raisonnes, tu viendras avec nous.

Xantipe. Où allez-vous me ramenez ?

Le Gendarme. En prison.

Xantipe. Attendez un moment, citoyens, voyez, lisez. Alors Xantipe développa un certificat de civisme, une quittance d'imposition de 92 et une commission de l'agence des lois.

Les cavaliers lâchèrent leur proie, remontèrent à cheval, continuèrent leur route, et Xantipe écrivit :

Je croyais les gendarmes chargés de faire la police sur les grands chemins, et de protéger les tranquilles voyageurs ; sans mes chiffons de papier, j'allais, grâce à leur brutale surveillance, coucher ce soir en prison. Ces précautions sont peut-être nécessaires en temps de révolution ; mais il faut convenir qu'elles ne sont agréables dans aucun temps.

A qui appartient cette ferme, demanda-t-il à un paysan qui se reposait sur sa houe ?

Le Paysan. A Monsieur de Monographe, ci-devant conseiller du roi et aujourd'hui cultivateur.

Xantipe. C'est sûrement un royaliste.

Le Paysan. Je n'en sais rien, mais c'est un honnête homme, bon père, bon époux, bon maître, un peu sévère, mais juste. Tout le monde l'aime.

Xantipe. Que fait-il pour cela ?

Le Paysan. Ce qu'il doit, et rien de plus.

Xantipe. Ce bien est à lui.

Le Paysan. Sans doute. C'est son patrimoine, c'est son ouvrage, c'est l'univers pour lui. Voyez comme ses bestiaux sont nourris, ses terres ensemencées, ses chevaux peignés, ses valets contents ; sa maison est un bijou de propreté ; sa femme l'adore, ses enfants le respectent, tout le monde est heureux, parce qu'il est l'auteur et le centre du bonheur de tout le monde, qui l'entoure ; il n'y a pas jusqu'aux chiens qui ne se ressentent et des soins du maître et du bonheur de tous.

Xantipe. J'entends cela, et cette autre métairie si triste et si délabrée, dont les chiens nous étourdissent par leurs cris, à qui appartient-elle ?

Le Paysan. Elle appartient aux citoyens Polycrates, quatre frères pleins d'esprit et d'ingratitude pour leur ancienne maîtresse, la reine d'autrefois.

Xantipe. Ce sont des patriotes.

Le Paysan. Ah, oui, des patriotes ; mais des patriotes qui prétendent que pour qu'un état soit bien gouverné, il faut que tout le monde gouverne.

Ils disent qu'il en est des états comme d'une famille, dont tous les membres sont égaux en droits, et libres de leurs personnes.

Selon ce qu'ils disent, les hommes ne sont heureux qu'autant qu'ils peuvent exercer leurs droits de citoyen ; choisir leurs représentants, et délibérer sur les affaires publiques.

Xantipe. Qui a soin de leurs affaires particulières ?

Le Paysan. Vous le voyez ! ... Tout le monde commande ici, personne ne veut obéir. Lorsqu'il faut traire les vaches, on court aux champs. On ensemence les terres dans le temps de la récolte, et on tond les moutons au commencement de l'hiver.

Xantipe. Ce sont des traits de folie.

Le Paysan. Ce sont les suites de leur plan. Ils veulent établir une communauté, ou comme ils disent dans leur langage une république.

Xantipe. J'ai peur que ce plan ne les mène à l'hôpital.

Le Paysan. Ce qui appartient à tout le monde n'appartient à personne, et je soutiens que dans une ferme, comme dans un ménage, quand il n'y a pas de chef il ne peut y avoir ni sagesse ni bonheur ... C'est mon avis.

Xantipe écrivit tout cela, et ajoute : je me retirerai bien vite, car je sentais que le bon sens du [maladroit¹] allait bientôt me séduire.² »

Le tableau se situe dans le nord de la France, où la générosité de la nature évoque les jours glorieux d'un passé abondant. Cependant, la France d'aujourd'hui n'est guère ce qu'elle était jadis. La promenade de Xantipe lui a permis de constater la pauvreté à la place de l'opulence, la cruauté au lieu de la justice et la perte de la perspicacité politique, auparavant connue chez les Français. Trois incidents lui ont fait déduire ces observations.

La première soulève la question de la mendicité, un « fléau » social aggravé par la Révolution selon Xantipe ; ce dernier n'attribue donc pas à la Révolution l'existence du phénomène, mais sa croissance. Les propos de Xantipe, et de La Quotidienne, ne reprochent pas aux mendiants leur misère. Ce sont des propos objectifs car, bien que « les toutes dernières années de l'Ancien régime sont marquées par une très grave crise du travail, souvent mise au compte du traité de commerce avec l'Angleterre (1786)³ », la Révolution, elle aussi, aggrave encore le chômage, par l'émigration d'une partie de la main-d'œuvre à l'étranger, ainsi que par la disparition de plusieurs professions, considérées principalement royales ou dépendantes de la cour. La Quotidienne tente donc de jouer un rôle catalyseur de l'opinion publique pour lutter contre la mendicité, pour la réprimer. Xantipe, dans son récit, ne développe pas le côté relatif aux vraies personnes nécessiteuses, mais celui relatif aux jeunes dépendants qui sont toutefois capables de gagner leur vie par leur labeur. Lutter contre la mendicité, aggravée par la Révolution comme par « cinq mois de famine⁴ », consistera à refuser la dépendance et à se rebeller contre les personnes valides non travailleuses. La mendicité est malgré elle voisine du « crime » selon Xantipe, ne pas y obvier menace la paix civile car les mendiants, « ces malheureux sont dans tous les pays les premiers leviers de révolution. »

Xantipe affronte ensuite la gendarmerie révolutionnaire, autour de laquelle tournent ses prochaines observations. La gendarmerie révolutionnaire a pris le nom de gendarmerie nationale en 1790 pour remplacer la maréchaussée royale de l'Ancien Régime. La gendarmerie est chargée de maintenir l'ordre sur tout le territoire français ; Xantipe ne s'oppose pas au principe, mais manifeste sa gêne à l'égard d'un état permanent d'alerte exagérée, dont il a failli lui-même devenir la victime. Xantipe n'échappe à la prison que par la grâce de ses justificatifs, qu'il appelle des « chiffons de papier » ; les mêmes chiffons que La Quotidienne expose à la risée de ses lecteurs, dont le certificat de civisme, attestation ou document de bonne conduite politique sous la Révolution ; celui qui ne l'a pas, est soupçonné d'être emprisonné selon la loi des suspects, voté le 17 septembre 1793. Donc, Xantipe critique

¹ Le mot est illisible dans le journal.

² La Quotidienne ou Le Tableau de Paris. N° 134, 2 juillet 1795. p. 2-3

³ Dominique Godineau, "Les Secours aux indigents : un droit ou une faveur", Etudes, Révolution Française.net, mis en ligne le 1^{er} juin 2008, URL: <http://bit.ly/2bdfuv6>

⁴ « [...] les romains n'ont jamais connu cinq mois de famine [...] ». Alors que les Français en ont connu, dans une allusion à la famine de 1794 ; ils sont pourtant toujours organisés et résistants.

que les commis de la gendarmerie se fondent sur certains papiers futiles pour juger les citoyens ; il est nécessaire que les gendarmes, continue Xantipe, rectifient leur « brutale surveillance », c'est-à-dire les mesures restrictives de la liberté de personnes en déplacement comme c'est le cas pour Xantipe. La Quotidienne, par la voix de Xantipe, renouvelle ses principaux reproches contre la Révolution, ses mesures et ses représentants politiques ou militaires : l'arbitraire, à cause duquel l'on se focalise sur les apparences et néglige l'essentiel. Ce passage a donc pour objectif de remettre l'accent sur un certain abus du rôle de la police ; rôle que Xantipe aborde très prudemment, se rappelant toujours son rôle d'observateur, de journaliste, et non pas de juge. Le juge, ce seront les lecteurs à qui La Quotidienne transmet ce type d'histoires. Le juge, pour la prochaine et dernière étape du voyage de Xantipe, va être une personne théoriquement extérieure au journal et à son reporter, mais à qui l'on donne pratiquement la parole, pour dire ce que La Quotidienne pense, et ce à quoi elle croit.

Troisième et dernière étape donc du petit voyage de Xantipe dans la Beauce ; il arrive à un endroit où deux fermes voisines attirent son attention, aussi bien par les particularités de chacune que par le contraste entre les deux. La première, gouvernée par un seul homme, sévère, mais juste, est symbolique du système de gouvernement à suivre selon l'opinion de La Quotidienne. Le nom choisi pour le propriétaire – le seul propriétaire de la ferme d'ailleurs – l'indique : Monsieur Monographe. Mono, ou seul, ce propriétaire s'occupe, lui seul, des affaires de son bien, voilà pour cette raison celui-ci est prospère. Graphe, ou écrit, parce que M. Monographe est la seule personne responsable d'écrire la loi de son domaine, sa propriété ; cette ferme, gérée par une seule personne et ayant un si brillant succès, est allégorique d'un État discipliné, organisé et florissant car le mot d'ordre n'y est pas éparpillé entre plusieurs chefs. M. Monographe est « *l'auteur et le centre du bonheur de tout le monde, qui l'entoure* », comme le roi l'était dans l'Ancien Régime auquel la Révolution a mis terme. « Le Paysan » esquive de répondre à la question de Xantipe si M. Monographe est un royaliste, et tente de faire preuve d'ouverture, car ce n'est pas le titre politique qui importe ici, mais de savoir si la personne réussit ou non dans son œuvre. Celle de M. Monographe ne peut pas échapper à l'admiration.

Le deuxième élément de l'allégorie politique est la deuxième ferme, qui s'oppose déjà visuellement à sa voisine. La deuxième métairie doit son état lamentable au système de gouvernance que SES propriétaires lui ont choisi. Elle appartient aux frères « polycrates » qui en assurent l'administration ; le nom de famille de ces frères « patriotes » reflète également leur philosophie politique : poly-, plusieurs, c'est-à-dire plusieurs chefs, et –crates, ceux qui ont un rapport, ou qui possèdent le pouvoir. Donc, plusieurs gouverneurs d'un seul domaine ou d'une seule propriété ; c'est de la sorte qu'ils conçoivent le gouvernement, celui-ci consiste en une conception de l'égalité qui permet à tout le monde de gouverner, et à personne d'« obéir ». L'idée de *l'obéissance*, qui signifie dans le discours du « Paysan » un respect sacré des lois, et du chef qui est responsable de la bonne mise en application de ces lois, ne nous est pas inconnue. La Quotidienne déniche l'idée de l'obéissance chez Rousseau – que Xantipe lit « avec précaution » – pour la réexposer dans ses articles, dont notre récit. L'obéissance aux lois ainsi qu'au chef, le respect de la propriété et l'application de l'égalité à partir d'une vision réaliste et non utopique, sont des mots-clefs de la stratégie journalistique de notre feuille, qui réapparaissent dans les observations de Xantipe, collectées dans son voyage. Si la république se fonde à partir de « traits de folie » – à savoir chaos, contradiction, faible compétence –, pour parler comme Xantipe, autant suivre, et garder, le modèle à succès, même si celui-ci est trop ancien selon quelques-uns.

La moralité de l'histoire est résumée dans le dernier propos du « Paysan » : « [...] *ce qui appartient à tout le monde n'appartient à personne, et je soutiens que dans une ferme, comme dans un ménage, quand il n'y a pas de chef il ne peut y avoir ni sagesse ni bonheur ...* »

La Quotidienne soutient aussi que, comme dans une ferme et dans un ménage, la présence d'un chef, d'une figure emblématique dans un État, est indispensable pour l'épanouissement de celui-ci. Pendant les premières années de la Révolution, ce chef était le Roi. Il deviendra l'Empereur.¹

6- *Le conte allégorique en vers* : « Les deux tiers d'éternelle. »

L'avant-dernière livraison de notre corpus, parue le 4 octobre 1795, consacre une colonne de sa première page à un écrit en vers, intitulé « *Les deux tiers d'éternelle. Conte* », et qui porte sur l'événement du moment, à savoir les répercussions du Décret des deux tiers, par lequel la Convention tente de conserver aux républicains la majorité des sièges dans le Directoire. Ce décret, fruit de la réflexion sur les moyens de terminer la Révolution, entamée par le député Baudin des Ardennes, a principalement pour objectif de freiner les intentions, d'abord des montagnards de rétablir un gouvernement révolutionnaire, ensuite des royalistes de rétablir la monarchie. Baudin des Ardennes propose donc que la Convention se garantisse les deux tiers dans le futur Directoire, à savoir 500 députés sur 750 élus de la nouvelle Assemblée.

Nombreux sont les articles de notre journal qui traitent directement la question, ou qui en abordent les faits d'une manière biaisée via la littérature, c'est-à-dire via des textes symboliques et métaphoriques. Notre Conte revient donc sur ce décret et manifeste sa position à l'égard des deux tiers par le symbole des étoffes. Désuètes, celles-ci seraient-elles encore valables pour construire au nouvel « habit complet » auquel aspirent les bourgeois de la Convention ? Nous trouvons la réponse dans le conte. Mais avant de lire ce conte de commerce politique, nous tenons à rappeler pour quelle raison nous avons choisi d'ajouter ce texte au chapitre prosaïque, alors qu'il est écrit en vers.² C'est le titre, « Conte », qui nous a évidemment déterminé à le classer dans la catégorie de la prose, mais aussi l'usage des symboles à des fins de comparaison avec l'actualité du moment. Même si l'écrivain, anonyme, versifie les lignes de son conte, l'usage, aussi, d'un court dialogue entre le client et le marchand, entraîne l'écrit loin de la poésie et l'enracine davantage dans une dimension narrative.

« LES DEUX TIERS D'ÉTERNELLE.
CONTE.

Certain bourgeois, bonne pratique,
Demandait dans une boutique
De quoi faire un habit complet.
Déjà le marchand étalait
Des sedans, des louviers. Soudain il se rappelle
Que cinq cents aunes d'*éternelle*
Depuis trois ans sont dans son magasin,
Et sans qu'il ait pu s'en défaire.
Monsieur, dit-il, j'ai votre affaire.
– Qu'est-ce donc. – C'est du *superfin*,
De l'*éternelle*, en deux tiers. – Le coquin !
Eh ! Personne n'en veut ; vous vous moquez, je pense.

¹ Gallais s'associe à Napoléon en 1800, et devient le correspondant littéraire des empereurs d'Autriche et de Russie.

² Nous rappelons aussi qu'il s'agit d'une tradition du conte en vers illustré par La Fontaine.

Le prix ? – Monsieur, en conscience,
Trente-six francs l’aune. – C’est lésion
Pour de la drogue. – Eh ! Monsieur, je vous prie,
Entre nous deux, c’est la convention ...
Qui fera le marché ; point de criallerie ;
Mais elle les vaut bien. – oh ! Non ;
Remontez-la ; bon jour ; à cela je n’accorde ;
Votre étoffe, Monsieur, montre déjà la *corde*.¹ »

L’histoire du « décret des deux tiers » est redessinée dans notre conte par celle du client bourgeois et le méchant marchand. Le client est bourgeois, comme l’Assemblée, en l’occurrence la Convention thermidorienne, qui s’apprête à changer de nom mais non de personnes. Le client représente aussi la Révolution de 1789, qui a oscillé entre plusieurs pôles politiques, entre l’extrême et le modéré, pour réussir enfin à garder une ligne politique libérale et bourgeoise. Entre les deux héros du conte, ce n’est pas le client bourgeois qui joue le rôle plutôt négatif, mais c’est son marchand, le propriétaire de la boutique ; ce dernier, espérant se débarrasser d’une vieille marchandise, planifie pour tromper son client et le convaincre d’acheter ce qui est démodé. La marchandise en question est, donc, « cinq cents aunes d’éternelle », que le marchand n’arrive pas à vendre depuis « trois ans ». Nous déduisons aisément que les « cinq cents aunes » sont le symbole des cinq cents députés républicains que la Convention espère maintenir dans le Directoire à venir. Ces députés sont les mêmes depuis « trois ans », c’est-à-dire depuis la déclaration de la République en 1792. Ces représentants du peuple, pour parler comme *La Quotidienne*, veulent devenir éternels, ou il semble que l’on veuille faire d’eux des députés immortels, comme la plante dont le tissu est fabriqué. L’éternelle, ou l’immortelle, comme substantif et non comme adjectif, désigne une plante de la famille des composés, dont la fleur ne se fane jamais ; comme l’immortelle blanche, jaune, etc.² Ces représentants-là ne fanent-ils donc jamais ? Mais si, la réponse va être donnée par le client bourgeois à la fin du conte.

Mais à qui/quoi compare-t-on le personnage de ce marchand ? Représente-il une classe économique corrompue, dont les agioteurs et les commerçants accroissent leurs fortunes en trompant les citoyens ? Ou ce marchand représente-t-il plutôt le gouvernement républicain, incarné par la Convention thermidorienne, qui a l’intention d’imposer à ses clients, en l’occurrence son peuple, une marchandise (des députés) dont les qualités ne correspondent pas aux attentes des citoyens, ni d’ailleurs à la propagande de la Convention par rapport à ces mêmes représentants ? Le client, bourgeois, espérant trouver « de quoi faire un habit complet », serait une allégorie à un peuple d’une « bonne pratique » qui vise la perfection et l’élégance dans son mode de vie. Nous devons nous arrêter ici car, si cette interprétation est recevable, cela veut dire que le client bourgeois ne représente pas la Convention, comme nous avons dit plus haut, mais un citoyen tellement imprégné désormais par les manières des bourgeois, qu’il en est devenu un. Sans tomber dans le piège de deux interprétations contradictoires de la même allégorie, disons que les composantes de celle-ci peuvent être comprise dans deux sens : le client bourgeois est la Convention bourgeoise, dans ce cas, le marchand représente des éléments nocifs, intérieurs et extérieurs à la Convention ; ou, deuxième interprétation : le client représente le citoyen normal, dans ce cas, le marchand, lui, représente la Convention qui tente d’imposer des procédures tyranniques à ses citoyens.

¹ *La Quotidienne*. N° 218, 4 octobre 1795. p. 1

² Éternelle ou immortelle. LITTRÉ Émile. Dictionnaire de la langue française. T. 13, p. 23

La portée morale du conte se révèle par le discours du client bourgeois, qui refuse l'escroquerie du marchand. Ce dernier se défend, et pour le prix et pour la qualité de la marchandise ; finalement, ce n'est pas lui qui décide du prix, « *c'est la convention qui fera le marché* ». La Convention, semble dire La Quotidienne, fera aussi bien le marché politique que le marché économique pour ses citoyens qui n'ont qu'à suivre sa volonté. Or, le client se rebelle : « *les deux tiers d'éternelle* » sont en état lamentable, et ne valent pas le prix fixé par la Convention et adopté par le marchand. Ces deux tiers d'étoffe, sont déjà abîmés, et « la corde¹ » en est montrée ; comme les deux tiers des représentants que la Convention compte garder dans le Directoire, dont le public connaît aujourd'hui la vérité, déplorable et démodée.

Avant de terminer, nous soulignons que le même conte est publié en 1800, dans l'ouvrage de Pierre Villiers intitulé *Le Chiffonnier*.² Or, dans le titre de P. Villiers, la date de 1794 s'interpose entre « *Les deux tiers d'éternelle* » et « Conte ». Force est de s'interroger donc si ce conte a été bien écrit en 1794 et recopié plus tard par La Quotidienne, sachant toutefois que les discussions sur les deux tiers ne commencent pas avant l'an III, particulièrement après l'insurrection du 1^{er} prairial (20 mai 1795) !

Le texte de Villiers présente aussi certaines différences par rapport à celui de La Quotidienne : à « Des Sedans, des louviers » du journal, nous lisons « Des pagnons, des gerdrets » chez Villiers ; et à « Depuis trois ans sont dans son magasins » du journal, nous avons « Depuis quatre ans, sont dans son magasin » chez Villiers. Nous ne sommes pas dans la capacité de déterminer qui a véritablement publié le conte en question pour la première fois : est-ce La Quotidienne en 1795 ou Villiers en 1794. D'après les textes auparavant étudiés dans le journal, celui-ci s'est montré capable de présenter des textes nouveaux qui sont repris par d'autres journaux, comme de prendre des textes à d'autres journaux, sans toujours – ou souvent –, en préciser la source...

5.3 L'allégorie par les fables dans *La Quotidienne*

Nous arrivons ainsi au terme de la subdivision consacrée aux récits allégoriques ainsi qu'à celui des récits tout court publiés dans le journal. La présente section se focalise sur les fables, elles aussi des formes allégoriques ; or, rédigées pour la plupart en vers, il ne nous a pas paru logique de les associer aux subdivisions (prosaïques) précédentes. Nous tenons en conséquence ici à expliquer – comme nous avons fait pour les formes qui précèdent – notre choix de classer un certain titre dans une catégorie et non dans une autre. Bien que les fables soient, elles aussi, des formes allégoriques, ce qui signifie qu'il était théoriquement possible des les ajouter aux deux textes intitulés « Allégories », ces fables-là, que nous allons étudier et qui sont au nombre de quatre, sont, à l'exception d'une seule, écrites en vers. La première par exemple, en vers, porte le titre de « Fable allégorique ». Donc, afin de ne pas associer des fables en vers avec des récits prosaïques, et pour ne pas négliger non plus le caractère allégorique de ces textes, il nous a semblé plus adéquat de faire des quatre fables en question un titre indépendant des autres titres de la prose et de la poésie, mais qui ne se sépare pas des deux dimensions en même temps.

– « Le peuple français. »

La première paraît dans la livraison du 14 février, intitulée « Fable allégorique. Le peuple français. » Contrairement à ce que nous avons déjà vu pour de nombreux textes dans les

¹ Il y a un jeu de mot : corde veut dire que l'étoffe est usée jusqu'à la corde, mais aussi que ceux qui trompent les citoyens méritent la corde, c'est-à-dire méritent d'être pendus.

² VILLIERS Pierre. *Le Chiffonnier*. Paris, le Chiffonnier, 1800. p. 76 à 78

livraisons ultérieures de La Quotidienne, souvent anonymes, les textes du début de l'année 1795 sont signés. La fable en question est signée : « Par J. J. Dussault », homme de lettres et journaliste, collaborateur au journal de Fréron, *l'Orateur du Peuple*, après le 9 Thermidor. Instruit et modéré, il est connu pour s'être opposé à l'excès révolutionnaire.¹ Texte ingénieux, dans lequel la fausse sacralité du thème s'assimile à la raillerie de l'auteur, pour livrer aux lecteurs une explication sarcastique des raisons du chaos dans lequel les citoyens sombrent depuis cinq ans.

« FABLE ALLÉGORIQUE.

Le peuple français.

Quand l'Eternel créa le monde,
Il sema de sa main féconde
Sur les peuples de l'univers,
Ses dons et ses trésors divers :
Tel eut la sagesse en partage,
Tel le goût de ces arts charmants,
De l'esprit heureux ornements ;
A tel autre échut le courage.
Or, Dieu voulant qu'en son ouvrage
Tout fut balancé, par les lois,
De l'équilibre le plus sage,
Connut que le peuple français,
Par un dangereux assemblage
De trop de ses présents divins,
Allait avoir un avantage
Qui contrariait ses desseins ;
Donc, pour rétablir la balance,
Il frappa le peuple de France
D'un léger coup de son marteau
Au cerveau.
Par J. J. Dussault.² »

Cette fable remonte donc très loin dans l'histoire de l'humanité, vers la première création du monde, où Dieu distribue les qualités sur les peuples qui vont construire l'univers.³ Le peuple français, quant à lui, n'est pas défavorisé, c'est pour cette raison que Dieu, afin que « *l'équilibre* » ne soit pas déstabilisé, décide d'enlever au peuple français une légère partie de ses qualités, et de lui ôter de sa sagesse. Dans cette fable, bien entendu, le comique est indissociable de la portée symbolique de l'histoire ; ce récit remplit toutes les conditions qu'une fable exige, à savoir « *un récit souvent symbolique, dans lequel l'imagination intervient pour une grande part.* [Ce récit peut être une] légende relative aux origines des

¹ Voir le dialogue entre Louvet et Lodoïska, dans la subdivision Dialogue.

² Le Tableau de Paris. Par une société d'amis de la justice. N° 119, 14 février 1795. p. 4

³ Cf. La fontaine, « La Besace », Livre 1 :

« Jupiter dit un jour : "Que tout ce qui respire
S'en vienne comparaître aux pieds de ma grandeur :
Si dans son composé quelqu'un trouve à redire,
Il peut le déclarer sans peur" »

*religions, à l'histoire des peuples, etc. [Ou un] récit ayant trait à l'Antiquité, relatant notamment les hauts faits des dieux et des héros de la mythologie.*¹ » La part d'imagination est présente dans le récit de Dussault, ainsi que la raillerie acerbe relative à la création du peuple français. Cette fable de Dussault – qui nous rappelle la tradition des fables de La Fontaine, et montre ainsi la fidélité de La Quotidienne à l'héritage littéraire classique – va être fécondée par une imagination décoratrice et singulière de l'écrivain, qui se sert des métaphores afin de livrer la moralité de sa fable. L'imagination qui semble en quelque sorte toucher même à la divinité – ce qui serait surprenant dans La Quotidienne de l'ancien bénédictin Gallais –, s'ajoute à un goût flagrant du sarcasme, procurant ainsi au lecteur la curiosité de sonder parmi les lignes les intentions d'un écrivain, dont les mots ne sont pas aussi simples qu'ils apparaissent au premier abord.

Le récit imaginaire de Dussault nous porte certains mots-clés qui résument une partie importante de l'idéologie de La Quotidienne. Dussault nous explique pourquoi le peuple français a perdu de sa perspicacité, perte dont il fait la preuve depuis maintenant plus de cinq ans. La cause en est Dieu, auteur de l'univers, qui a décidé de priver les Français d'une part de leur « cerveau ». D'abord, Dussault ne se moque pas de la divinité, bien au contraire, il met en évidence l'existence du pouvoir divin créateur du monde, et contredit de la sorte les opinions athéistes, plus tangibles après la Révolution. Dussault prouve par ailleurs un esprit gai et ouvert, qui ne s'enferme pas dans la religiosité extrême. Cette modération, cette *ouverture d'esprit*, caractérisent l'opposition de La Quotidienne à la Révolution, précisément aux excès de celle-ci. À cela s'ajoute *l'égalité* ; non celle, utopique, que la Révolution tente d'imposer par la force selon la vision de La Quotidienne, mais l'égalité divine, celle de Dieu qui voulut que ses peuples soient égaux dès la création de l'univers. Donc, *l'égalité* existe déjà, par le sublime soin divin ; ce n'est pas aux hommes – en l'occurrence et surtout les révolutionnaires – de la réinventer, mais de la chercher, comprendre et respecter. L'égalité signifie également, dans l'un de ses termes, « la balance » et « *l'équilibre* ». Les deux mots sont utilisés par Dussault dans sa fable, les deux sont un fil conducteur des articles de La Quotidienne. Dans l'ouvrage de Dieu, à savoir le monde, tout doit être « balancé par les lois, de *l'équilibre le plus sage* », ainsi doivent être la politique, l'économie et les autres domaines d'un État. La Quotidienne, rejetant ce qu'elle considère comme extrémisme révolutionnaire, attentionnée à ne pas tomber non plus dans le piège d'un isolement dans la coquille de la religion, a opté pour « *l'équilibre* », principe de base pour sa position politique. Comique et satirique, la fable de Dussault correspond à la politique éditoriale de La Quotidienne en général, d'où le choix de l'insérer ; elle nous permet de savoir que Dussault, pour sa deuxième renaissance en matière de littérature, ne publie pas uniquement dans le journal de Fréron à l'époque, ses participations ont été aussi les bienvenues dans le journal de Gallais, La Quotidienne.

– « Frères et Amis. »

Le texte suivant ne porte pas dans son titre le mot fable et n'est pas versifié, mais c'est un texte imaginaire dont les acteurs sont un groupe d'animaux. Sarcasme ou humour noir ! La part d'imagination, la rareté du contexte et la surprise produite par la réaction des animaux à leur situation, toutes ces raisons rapprochent inévitablement ce texte du monde des fables, et rappelle au lecteur l'originalité des situations exposées par La Fontaine dans ses fables. Il s'agit d'une pétition, dit Gallais dans la présentation du texte, adressée à la Convention pour lui demander de prendre soin de ses citoyens, ces derniers doivent avoir le même droit, étant français, à la tendresse de la Convention que ceux qui ne sont pas français. Le style

¹ <http://bit.ly/2bJTkIz>

« ingénieux » de cette pétition, ou de ce « pamphlet », ainsi que « le sarcasme léger » et les « allusions piquantes » – c’est ainsi que Gallais décrit ce texte à la fin de son article – proviennent de la nature des signataires de la pétition. Les signataires sont « les chiens de Paris », qui vont s’adresser aux députés de la Convention en les appelant « Frères et Amis » ! Lisons donc le texte avant de revenir sur cette pétition peu habituelle.

« Je ne sais pas, si l’on peut parler sans danger, comme on paraît le craindre ; mais est sûr qu’on lit avec plaisir la pétition de tous les chiens de Paris à la convention.

Frères et Amis,

Vos prédécesseurs et vous, avez reçu avec tant de complaisance la pétition des citoyens des quatre parties du monde, que nous croyons aussi avoir quelque droit à la même faveur. Nous avons pensé que si la couleur du visage suffisait pour vous attendrir sur le sort des africains, la bonté de notre cœur vous inspirerait quelque intérêt pour nous qui sommes français, etc.

Tel est le style de ce pamphlet ingénieux, qui, joint au mérite de l’esprit, celui du sarcasme léger et des allusions piquantes.

Gallais¹ »

Nous imaginons facilement les thèmes que cette « pétition » à « allusions piquantes » comporte. Nous pensons à la famine, fléau qui a frappé les citoyens plusieurs fois, dont la plus forte disette a eu lieu pendant l’hiver de 1794. La famine n’est pas que la conséquence des guerres – dont la responsabilité incombe au gouvernement révolutionnaire selon La Quotidienne – mais aussi à la corruption économique, dont le journal fait également mention dans ses articles. Nous déduisons aussi l’échec de l’humanité sur lequel La Quotidienne veut attirer les attentions. Famine, guerre et injustice ; les citoyens sont si graduellement dépouillés de leur humanité, qu’ils se sentent comme les chiens qu’ils croisent dans leurs chemins, dans une recherche commune de quoi manger et survivre.

Le texte traite aussi le grave problème de l’inégalité ; pilier de la Révolution, l’égalité reste un principe théorique tracé par les plumes des révolutionnaires sans qu’il trouve une concrétisation en réalité. Les chiens de Paris, sous-entendu les malheureux citoyens de Paris, réclament que la prodigalité de la Convention commence par les plus proches. Charité bien ordonnée commence par soi-même : cette idée se répète dans notre journal, nous l’avons vue dans « la troisième caricature », dans laquelle le dialogue oppose un « Général » à un « Juge de paix ». La position est similaire : dans la caricature, l’on s’interroge pour quelles raisons les Français feraient la guerre pour détrôner les rois d’Europe s’ils avaient de quoi vivre dignement. Dans ce texte, les chiens de Paris s’étonnent, et s’indignent, d’une Convention qui s’attriste pour la cause des Africains² alors qu’ils endurent des circonstances analogues, voire pires !

Gallais ne nous propose donc qu’un extrait de ce pamphlet, dont il ne précise ni l’auteur ni la date. Ce pamphlet, en quinze pages, est l’œuvre de la plume de Nicolas-Louis Gouin, « ancien chef de divisions des postes³ », écrit en 1792 et dont le titre complet est « Pétition de

¹ La Quotidienne ou Le Tableau de Paris. N° 123, 21 juin 1795. p. 3

² Ce texte fait allusion au décret d’abolition de l’esclavage dans les colonies françaises, promulgué le 4 février 1794 (16 pluviôse an II).

³ <http://bit.ly/2dDk100>

chiens de Paris à la Convention nationale, relativement aux subsistances. » Le texte fût republié en 1794, dans l'imprimerie du Journal des Chiens, avec une légère modification du titre : « Pétition de tous les chiens de Paris à la Convention nationale, relativement aux subsistances.¹ » Gallais ne suit pas², dans la reprise du texte, à la lettre le texte original mais se permet de l'abrégé. Voici les différences entre les deux :

La Quotidienne :

« Vos prédécesseurs et vous, avez reçu avec tant de complaisance la pétition des citoyens des quatre parties du monde, que nous croyons aussi avoir quelque droit à la même faveur. Nous avons pensé que si la couleur du visage suffisait pour vous attendrir sur le sort des africains, la bonté de notre cœur³ vous inspirerait quelque intérêt pour nous qui sommes français. »

Gouin :

« Vos prédécesseurs et vous, avez reçu avec tant de complaisance la pétition des citoyens des quatre parties du monde, que nous croyons avoir aussi quelque droit d'attendre de vous la même faveur. Nous avons pensé que si la couleur du visage suffisait pour vous attendrir sur le sort des africains, la bonté du cœur qui est notre qualité dominante, devait vous inspirer aussi quelque intérêt pour nous qui sommes français.⁴ »

Ces modifications n'ont pas changé le sens du pamphlet original. Ce que l'on peut reprocher à Gallais – ce que l'on lui avait d'ailleurs reproché – c'est d'insérer dans sa feuille des extraits sans indiquer la source d'origine à laquelle ils appartiennent. C'est ce que Hatin avait reproché à La Quotidienne dans son Histoire politique et littéraire de la presse française. Le texte de Gouin correspond, par ailleurs, au style de Gallais pour traiter les maux de sa société ; style qui oscille entre le sérieux et le comique acerbe et satirique.

– « Fable du portefeuille. »

La troisième fable paraît dans la livraison du 27 juin, dans un article indépendant et anonyme ; sa dialectique porte sur la liberté absolue en politique : est-ce que le chef doit autoriser son peuple à jouir d'une entière liberté ? Ou est-ce qu'il est contraint, en tant que premier responsable de ce peuple, de contrôler sa liberté par des lois d'autorité ? Les allusions au cas des Français avant et après la Révolution sont adroites ; l'effroi que ressent l'auteur de la fable vis-à-vis d'un pouvoir populaire absolu, s'exprime par une nette manifestation du chaos qui peut résulter d'un peuple désengagé de toute obéissance à son gouverneur. L'idée d'un chef puissant – seul responsable des affaires de son État – et capable de maîtriser la frénésie du peuple, se réimpose dans la fable en question ; le rôle des théoriciens, ou des « raisonneurs⁵ », destructeur selon La Quotidienne, est également mis en relief.

¹ <http://bit.ly/2dDkzTs>

² Ou qu'il suit peut-être les dernières éditions du pamphlet !

³ C'est nous qui soulignons.

⁴ C'est nous qui soulignons.

⁵ Voir le premier chapitre de cette troisième partie, Louvet chantant Voltaire.

« *Fable du porte-feuille.*

Un homme conduisait, avec assez de peine,
Un certain nombre d'animaux ;
Mais à l'aide d'un frein, sans songer à la gêne,
Ils allaient tous de pas égaux.
Cela faisait leur force. On sait que la phalange¹
Fit jadis triompher ce macédonien,
Qui, pour être loué du peuple Athénien,
Fut porter la terreur sur l'Euphrate² et le Gange³.
Mais ce n'est pas de lui dont je veux vous parler,
C'est de mon conducteur. Il faisait donc aller,
Tantôt bien, tantôt mal, ce grand nombre de bêtes,
Et le frein retenait la fougue de leurs têtes.
Sur sa route il fut arrêté
Par un savant qui faisait un gros livre,
Pour prouver à l'humanité
Que tout doit être égal, commun et libre.
Rougissez, lui dit le savant ;
De quel droit mettez-vous des brides
A ces animaux trop timides ?
Vous me semblez bien ignorant.
Le conducteur était bon homme ;
Il était philosophe ; et, par humanité,
Il retranche aussitôt bride et somme.
Las ! Il connut bientôt qu'il s'était trop hâté.
Deçà, de-là, son troupeau se disperse,
Court sans objet, pille, mord et renverse
Tout ce qui pouvait l'arrêter,
Et prend ce qui peut le flatter.
Enfin tous, et même les ânes,
Se frayent un nouveau chemin,
Traitent de tyrans, de profanes,
Les gens qui lui parlaient de frein.⁴ »

La fable met en comparaison, ainsi qu'en opposition, deux modèles de gouvernement : le chef fort, individualiste de pouvoir mais efficace d'administration, avec, en face, le chef un peu trop humaniste, susceptible plus facilement de concessions et par conséquent moins efficace. Les images allégoriques sont celles d'un troupeau d'animaux, dont le comportement dépend de la conduite de son berger, autrement dit de son chef.

Le premier élément historique de comparaison, est le grand chef macédonien qui, grâce à sa fermeté politique et militaire, réussit à vaincre ses ennemis et à étendre les limites de son état jusqu'en Inde. Ce grand chef est, on l'a deviné, Alexandre le Grand, conquérant du

¹ Dans l'Antiquité grecque, la phalange désigne le corps d'infanterie rangé dans un ordre compact, dans l'armée macédonienne, corps d'infanterie des hoplites, armés de la sarisse.

² Fleuve à l'est de la méditerranée, traversant la Turquie, la Syrie, et l'Irak.

³ Fleuve du nord de l'Inde.

⁴ La Quotidienne ou Le Tableau de Paris. N° 129, 27 juin 1795. p. 3

territoire de l'empire perse et fondant sa propre histoire, comme il fonda de très nombreuses cités portant son nom. La clé de son succès (qui nous intéresse principalement ici) est une sévérité inébranlable, nécessaire en temps de guerre. L'on aurait pu le qualifier de tyran, de despote, car il prend toujours seul l'initiative et la décision, mais, son despotisme se révèle nécessaire, voire fructueux, car il a tôt compris la nécessité du « frein » lorsqu'il s'agit de gouverner. Les « animaux » dont la fable parle, font allusion à l'ensemble de la population dans un certain état ; pour mieux gouverner la dite population (les « animaux »), un « frein » est indispensable. Ce frein peut être la force, la fermeté, la résolution, la persévérance, la rigueur, la ténacité, etc. Il peut aussi être l'ensemble de toutes ces qualités, qui doivent coexister chez un chef. La vigueur du chef est susceptible de « gêner » parfois ses sujets (ou ses citoyens), mais le résultat en est toujours satisfaisant : « *Mais à l'aide d'un frein, sans songer à la gêne. Ils allaient tous de pas égaux.* » L'idée de la nécessité de la solidarité est aussi présente ; « la phalange » est une allusion à l'importance du groupe, car la force d'un pays réside dans le rassemblement de ses membres. Par conséquent, l'auteur de la fable soutient qu'avoir le monopole de la décision, l'exclusivité détenue par un chef (militaire, politique, roi, etc.) de prendre une décision n'est pas un mal en soi, ce monopole est au contraire bénéfique pour l'intérêt de l'État. Tel est donc l'exemple d'Alexandre le Grand, qui est l'exemple positif que la fable recommande de suivre. L'exemple opposé, l'exemple négatif, se présente dans la deuxième partie de la fable, lorsque l'auteur s'éloigne de l'histoire antique et se rapproche temporellement pour arriver à sa propre époque. C'est de « [son] conducteur » qu'il veut parler maintenant, en d'autres termes, de l'expérience du chef que l'auteur a lui-même vécue, expérience que la mauvaise conduite du chef a transformée en désastre.

Or, il s'agit d'un faux exemple négatif, car ce sont les répercussions, le comportement et la manière de s'y prendre par le conducteur trop humain qui constituent le côté négatif de l'exemple, et non pas la personne qui fait l'action. Cette personne-là, ce conducteur – qui est l'allégorie du dernier des rois que la Révolution a renversé – ne serait pas en lui-même négatif, il s'est tout simplement heurté aux conséquences de sa nature docile et très humaine, dont il a payé chèrement le prix. Mais par qui « le conducteur » en question a été d'abord perturbé, pour qu'il change de résolution et renonce à son « frein », c'est-à-dire à sa sévérité et fermeté ? Le responsable en est « un savant », qui s'occupe d'écrire « un gros livre », afin de prouver que « tout doit être égal, commun et libre ». L'on trouve aisément ici les principes de base de la Révolution, à l'application desquels La Quotidienne s'est systématiquement opposée. Égalité ; ce n'est que théoriquement possible selon le journal ; fraternité ; fraternisons-nous en nous spoliant les uns aux autres nos biens et nos propriétés, pour que tout devienne « commun » entre nous, s'interroge le journal ? Liberté ; elle n'est non plus que théoriquement réclamée : les révolutionnaires, selon La Quotidienne, ne respectent guère la liberté dont ils se réclament. Les principes du « gros livre » sont trop utopiques pour être réalisables. Ce « savant », origine donc du malheur du bon « conducteur », est une allusion aux théoriciens, aux « raisonneurs » qui ne mesurent pas la portée de leurs idées. La Quotidienne s'en prend plusieurs fois au « philosophisme », dont elle dénonce les funestes conséquences ; dans le présent article elle s'en prend, de nouveau, aux philosophistes¹, dont les exemples ne font pas défaut dans ses articles (Marie-Joseph Chénier, Louvet et d'autres).

Le portrait du deuxième conducteur, nous révèle un conducteur (un chef) « bon », humain et même « philosophe ». Donc, La Quotidienne ne se dit pas hostile à la philosophie ni aux philosophes, elle s'oppose plutôt au « philosophisme » et aux « raisonneurs » qui se prononcent au nom de la philosophie. Le bon, philosophe et humain conducteur tombe dans le

¹ Notre néologisme.

piège ; il faiblit devant les critiques du « savant », et libère ses « animaux » du frein qui les tenaient encore en ordre et sous son contrôle. Notre « bon conducteur » perd ainsi son commandement ; son troupeau se dissémine, ses animaux ne sont plus assujettis à aucune loi ; même les plus bêtes parmi eux (les ânes) décident de se séparer des autres et de se rebeller contre les lois (« le frein »), qu'ils nomment désormais « tyrannie ». Le bon conducteur, qui est le conducteur de l'auteur de la fable – « mon conducteur » –, est l'allégorie de Louis XVI, bon, cultivé et humain, dont les concessions présentées après l'éclatement de la Révolution en 89 lui coûtent le trône à la fin. La pression populaire sur Louis XVI le contraint d'agréer le principe de la monarchie constitutionnelle, lequel principe a été le premier pas vers l'effondrement total de la royauté et l'exécution du roi lui-même le 21 janvier 1793. L'auteur de la fable reproche donc à Louis XVI son indulgence démesurée face à une horde¹ populaire impitoyable. Ce n'est pas d'ailleurs la première fois que l'on blâme Louis XVI ; pour plusieurs voix royalistes, sa mansuétude est à pointer du doigt en ce qui concerne le triomphe de la République sur la monarchie. Cela dit, l'auteur critique en même temps la démagogie populaire, c'est-à-dire la prise du pouvoir par des factions populaires ou par des meneurs qui ne sont ni aptes ni préparés à l'assumer. Face aux théories des « savants », face à la démagogie d'une population qui menace constamment de se rebeller, l'exemple du « bon conducteur » n'est en vérité pas le bon ; il fallait à la France, nous dit l'auteur de la fable en termes implicites, l'exemple du premier « conducteur », qui sait servir de la peur si besoin est, et qui ne sacrifie jamais son « frein », car il en a toujours besoin.

– « Le Fermier et les Oisons. »

La quatrième et dernière fable paraît en décembre 1796, donc sous le Directoire, quand le contenu des articles devient plus varié, plus franc et, surtout, plus orienté vers les textes littéraires par rapport à ce que l'on voit en 1795. C'est dans la même livraison que nous avons étudié l'histoire du « représentant du peuple » qui s'attaque verbalement à un groupe de fonctionnaires, dans un bureau du « ministre de la guerre », en les accusant de « fainéantise » (voire le dialogue *Impertinence*). Donc, en 1796, on est davantage enclin à s'exprimer plus ouvertement ; quoique le contexte politique reste tendu, les journaux favorables à la royauté sont plus directs qu'auparavant dans leurs critiques du gouvernement républicains (le Directoire). Les thèmes politiques et économiques ont le dessus dans les articles des journaux d'opposition : mauvaise gestion économique, sagesse politique défailante, etc. La fable que nous allons lire s'insère donc dans le contexte économique et tourne autour des « négociants » ; l'auteur de la fable est un « député » que *La Quotidienne* ne nomme pas, se contentant de dire que les vers lui ont été envoyés par un « député malin », et malin ici (pour le journal) veut dire clairvoyant.

« On ne parle plus de l'assemblée des négociants ; voici les vers
qu'un député malin nous a fait parvenir.

Le Fermier et les Oisons.

Certain fermier jouait le grand seigneur ;
Il faisait surtout bonne chère ;
A jouir du présent il mettait son bonheur ;
De l'avenir il ne s'occupait guère.
La nuit au bal, le jour dans les festins,

¹ Voir la lettre du 19 août 1795 adressée au rédacteur de *La Quotidienne*, dans laquelle l'auteur utilise l'expression « la horde montagnarde », suivie d'une poésie étudiée dans le premier chapitre de cette 3^e partie.

Il passait tout son tems ; et toujours plein d'adresse,
 Il faisait très souvent payer à ses voisins
 Ses plaisirs, ses concerts, son luxe et sa mollesse.
 Ne payant jamais ses valets,
 Mais généreux pour les filles de joie,
 Notre fermier goûtait en paix
 Tous les biens qu'aux fripons la providence envoie.
 Fallait-il d'une fête ordonner les apprêts ?
 Une meute nombreuse, avide de carnage,
 Renversait les moissons, dévastait les forêts,
 Et portait partout le ravage.¹
 Oh ! Que de pleurs coûtait à l'orphelin,
 Chaque perdreau servi dans un festin !
 Le fermier dépeupla les champs les plus fertiles ;
 Ses valets mal payés ne voulaient plus servir :
 Il veut les retenir ; prières inutiles !
 Il fallait les payer. Que va-t-il devenir ?
 Ses coffres sont à sec, sa cuisine est déserte,
 Il ne peut tenir table ouverte.
 Pour prendre des conseils, que fait-il ? Un beau jour
 Il convoque sa basse-cour.
 En longs troupeaux les dindons arrivèrent,
 Et les oisons en corps se présentèrent,
 Tous nos citoyens emplumés,
 De donner leur avis étaient, dit-on, charmés.
A quelle sauce ici faut-il que l'on vous mange ?
 Dit le fermier, tenant un couteau dans la main.
 Les dindons étonnés de ce discours étrange,
 N'en attendirent pas la fin ;
 Par la fenêtre ils s'enfuirent soudain ;
 Mais on dit que plusieurs y laissèrent leurs ailes.
 Oisons trop confiants ! Ô trop charmants dindons !
 Combien d'honnêtes gens vous prennent pour modèles,
 Sans profiter de mes leçons !² »

« *On ne parle plus de l'assemblée des négociants* », la fable fait allusion aux péripéties de la politique du Directoire envers les négociants de l'époque (fin 1796). Cependant, nous ne connaissons pas de quels négociants il s'agit, et quel est l'événement politique ou historique exact sur lequel l'auteur des vers (le soi-disant « député malin ») se fonde afin de construire la narration de sa fable. Pour ce faire, il faudra remonter et voir l'histoire du Directoire en 1796,

¹ Chez La Fontaine, dans sa fable *Le Jardinier et son seigneur*, Livre IV, c'est le seigneur qui est responsable du désastre. Le seigneur est remplacé ici par le fermier.

« Le bon homme disait : "Ce sont là jeux de Prince."

Mais on le laissait dire ; et les chiens et les gens

Firent plus de dégât en une heure de temps

Que n'en auraient fait en cent ans

Tous les lièvres de la Province. »

² La Quotidienne, ou Feuille du Jour. N° 241, 23 décembre 1796. p. 3

plus précisément son histoire économique, pour essayer de circonscrire l'événement exact, auquel La Quotidienne consacre son allégorie.

Puisque ce n'est pas notre propos ici, nous n'allons pas aborder dans cette fable l'aspect politique ou économique proprement dit de l'événement en question, et nous focalisons en premier lieu sur l'allégorie littéraire et la moralité que le texte transmet à ses lecteurs. Cela n'empêche, néanmoins, d'évoquer brièvement ici la notion de « négociants », car cela recoupe plusieurs notions dont La Quotidienne fait mention dans ses articles concernant l'économie. Nous nous souvenons des articles de 1795 (voir la deuxième partie) qui dénoncent les excès des agioteurs, dont les lois de la Convention encouragent la cupidité. Cela dit, le thème de « négociants » vient renforcer la dimension économique des articles de La Quotidienne, dimension d'envergure à laquelle notre feuille réussit à accorder une place importante.

Un négociant, par définition, est celui « qui fait du négoce, qui se livre à une activité commerciale le plus souvent d'une certaine importance.¹ » Avant la Révolution, un négociant pouvait difficilement jouir de son statut de noble et de riche à la fois ; son influence n'est pas anodine sous l'Ancien Régime, étant en mesure de conclure des marchés d'une certaine importance afin d'affirmer sa position.² Ces négociants de l'Ancien Régime ne constituent pourtant pas un corps unique au niveau de leur classe, car certains appartiennent, comme nous avons dit, à la noblesse, mais d'autres se joignent plus à la bourgeoisie, d'où la difficulté de définir la nature du rapport des négociants avec le système en place, sous l'Ancien Régime, et avec le Nouveau, à savoir la Révolution. Celle-ci, attentive dans ses premières années au rôle économique des négociants, accepte de les inclure dans des fonctions publiques qui leur permettent de s'intégrer dans le nouvel ordre des choses ; les négociants, quant à eux, ne se refusent pas à l'initiative de la Révolution et acceptent de faire partie du nouveau régime pour ne pas perdre leurs intérêts.³

Le « fermier » de notre fable est une allégorie du négociant gaspilleur, cupide et peu soucieux de l'intérêt collectif de la nation. La fable se divise en quatre moments distincts. Le premier fait le portrait du fermier, nonchalant et paresseux, qui vit le jour au jour, avare envers ses valets et généreux lorsqu'il s'agit de ses propres plaisirs ; son existence se passe en paix, une paix toutefois passagère. Le deuxième moment raconte l'effet extérieur qui vient troubler, voire anéantir, la paix et la vie douce du fermier : « Une meute nombreuse, avide de carnage, [...] portait partout le ravage. » Le troisième moment de la fable est crucial ; le fermier en faillite ne trouve plus de quoi payer ses valets, ces derniers se rebellent contre le pouvoir du maître et agissent pour renverser son pouvoir. L'astuce du maître constitue le quatrième point de la fable ; n'ayant plus de ressources et devant faire face à la rébellion de ses valets, sa ruse est tramée aux dépens de ses volailles (sa « basse-cour »), qu'il prétend inviter sous le prétexte d'avoir leur opinion sur les affaires de l'État.⁴ Le dénouement de ces vaniteux « oisons » et « dindons » est cruel, et ils ne doivent s'en prendre qu'à eux-mêmes : leur naïveté et leur orgueil démesurés leur ont coûté la vie. Ni la belle allure, ni la brillante

¹ <http://bit.ly/2baaCHD>

² Voir COYER Gabriel François. *La Noblesse commerçante*. Londres, Fletcher Gyles, 1756.

³ L'article de Laure Defois, bien qu'il traite précisément l'histoire des négociants en Bretagne, pourrait aider à éclaircir certains points sur l'histoire générale des négociants en France, avant et après la Révolution. Laure Pineau-Defois, « Une élite d'ancien régime : les grands négociants nantais dans la tourmente révolutionnaire (1780-1793) », *Annales historiques de la Révolution française* [En ligne], 359 | janvier-mars 2010, mis en ligne le 01 mars 2013, consulté le 16 septembre 2015. URL : <http://ahrf.revues.org/11481>

³ <http://bit.ly/2baaCHD>

⁴ Ce qui nous permet une deuxième lecture allégorique : le fermier représente le roi, à savoir Louis XVI, et la basse-cour fait allusion aux États-généraux, convoqués par lui en 1789.

apparence ne leur ont été d'une utilité quelconque, la ruse du maître (« le fermier », c'est-à-dire le « négociant ») était plus puissante que leur candeur.

Les négociants constituent donc une des images dont se manifeste l'économie de la France après la Révolution ; comme les autres figures de la République, l'économie ne réussit guère à obtenir la satisfaction de *La Quotidienne*. Le député auteur des vers ci-dessus – dont on ignore le nom – doit être un des députés royalistes qui augmentent en puissance ainsi qu'en nombre dans les Conseils du Directoire à l'époque.¹ Le « fermier » représente le portrait du négociant méchant et égoïste, donc de l'exemple contraire de l'intérêt de la nation. Ses valets sont l'image de tous les citoyens affectés par la cupidité et l'insouciance des mauvais négociants, qui semblent nombreux pendant la période en question (décembre 1796). Les valets se sont soulevés contre l'injustice de leur maître, les citoyens vont se soulever eux aussi, tôt ou tard, contre celle des leurs selon le journal.² Quant aux « dindons charmants » et aux « oisons confiants », ils renvoient aux futiles et naïfs citoyens, aisément trompés par les discours des négociants, comme ils le sont par celui des députés et des hommes politiques.

Le sarcasme de l'écrivain des vers (en l'occurrence le « député » anonyme) porte en même temps une rage envers la contradiction de l'existence : « Notre fermier goûtait en paix, *Tous les biens qu'aux fripons la providence envoie.* » Cela constitue un saut dans le style de *La Quotidienne* par rapport à 1795 ; un an plus tôt, on ne lit pas un article qui met en cause l'absolue justice de la « providence » dans le sens divin du terme. Ici, le député joint l'amertume à l'interrogation pour qualifier l'état d'un fermier qui s'engraisse aux dépens des pauvres. Or, la providence peut également signifier ici la protection du gouvernement républicain aux négociants, étant donné que le mot « providence » est écrit avec un p minuscule. Gallais, en 1795, ne prête pas d'importante attention aux majuscules, sauf lorsqu'il est question du mot Dieu, toujours avec un D majuscule. De toute façon, la première et la deuxième hypothèse n'enlèvent pas le caractère rebelle, plus hasardeux et plus solide des propos du journal en 1796. Notre feuille joue le rôle du prêcheur moral, dont les conseils sont puisés dans la réalité quotidienne du peuple. Heureux est celui qui saura en profiter, malheureux sont ceux qui passent à côté, « sans profiter de [ses] leçons. »

5.4 Portraits

Aux textes prosaïques précédents, nous allons ajouter les articles que *La Quotidienne* consacre aux Mémoires de la citoyenne Roland, que son ami, Louvet, diffuse à l'époque (20 germinal, an III³). *La Quotidienne* trouve, dans cette femme écrivain et politique une figure importante de la Révolution et un personnage intéressant avec qui elle partage certains points au niveau politique vis-à-vis de la Révolution. Partager certains points, cela ne veut pas dire que Manon Roland et *La Quotidienne* partagent la même orientation politique ; Mme Roland est une admiratrice de la Révolution dont elle embrasse tôt la cause, *La Quotidienne*, de son côté, manifeste souvent une indulgence, pour ne pas dire une sympathie, à l'égard de certains girondins (comme Brissot), dont Madame Roland fait partie, ce qui ne veut pas dire pour autant que ce journal a une sympathie pour les girondins, mais disons qu'elle les préfère, dans un dilemme difficile, aux montagnards.

¹ La remontée des royalistes (et des jacobins aussi) est freinée par la journée du 18 fructidor an V (4 septembre 1797), exécutée par le Directoire (la bourgeoisie).

² Ce qui va effectivement se passer le 4 septembre 1797, dans la journée du 18 fructidor, qu'on vient de souligner.

³ Louvet publie également de Madame Roland :

Appel à l'impartiale postérité, par LA CITOYENNE ROLAND, femme du Ministre de l'Intérieur [...], Paris, Louvet, 1795.

La Quotidienne choisit donc de faire figurer ce personnage féminin dans ses livraisons de l'an III, l'occasion en est la publication de ses Mémoires chez son ami (celui de Mme Roland¹) ; les articles de La Quotidienne, publiés dans les deux livraisons du 27 et 29 avril, ne vont pas constituer un commentaire sur la totalité des Mémoires, mais se focaliser sur la partie qui concerne « les portraits » de certains personnages de la Révolution. Le choix du journal de traiter uniquement « les portraits », parmi d'autres aspects intéressants que ces Mémoires proposent, est justifié par Gallais, dans l'introduction de la rubrique de Paris de la livraison du 27 avril :

« Paris.

Nous avons trouvé dans les Mémoires de la citoyenne Roland qui se vendent chez son ami Louvet, des anecdotes précieuses, des idées politiques, une excessive vanité, un style nourri et des portraits bien dessinés. Nous nous attacherons de préférence aux portraits, moins pour caresser le penchant secret de nos lecteurs, que pour remplir le but historique de notre journal, et nous commencerons par un trait général à l'occasion des massacres du 2 septembre. [...] ² »

« Le but historique de notre journal » : nous nous souvenons du prospectus, paru le 20 septembre 1792 (voir deuxième partie), dans lequel le journal présente ses objectifs, qui se résument à la recherche de la perfection en transmettant l'information, et à démasquer les tyrans et les ennemis de la liberté. Ces derniers sont dénoncés dans la première partie publiée par La Quotidienne des « portraits » des Mémoires de Madame Roland le 27 avril. « La perfection », quant à elle, n'est atteinte que par l'œuvre des grands hommes, intelligents et vertueux ; ces derniers vont faire l'objet de la deuxième partie des Mémoires, publiée le 29 avril.

« Les portraits » sont en même temps des textes de prose politique, écrits par un extérieur au journal, mais qui trouvent une publication (et une publicité) au sein du journal qui, contrairement à d'autres écrits qu'il insère sans en préciser l'auteur ni l'occasion de la publication, affiche en tête de sa rubrique principale le nom de Madame Roland, l'auteur. Travailler sur les « portraits », qui sont un chapitre de l'œuvre de Madame Roland, c'est donner au lecteur moderne l'occasion de lire un passage d'un ouvrage politico-littéraire écrit sous la Terreur, repris par un journal d'opposition, et contenant une image de plusieurs acteurs de la Révolution. Avant d'entamer les « portraits » négatifs, si l'on peut dire, de la livraison du 27 avril, brosons un court portrait biographique de Manon Roland, femme auteur de ces Mémoires.

Manon-Joseph Phlipon, ou Manon Roland, ou Madame Roland ou la citoyenne Roland, (1754 - 1793), femme de Jean-Marie Roland de la Platière, elle est devenue fameuse par ses ouvrages et par ses opinions politiques. Encline à la philosophie et à l'indépendance, elle s'intéresse à l'éducation des femmes et à leur rôle dans la société ; la lecture des Vies de Plutarque³ lui inspire des idées républicaines, sans que les idées religieuses soient pour autant absentes chez elle. L'avènement de la Révolution lui présente l'opportunité d'essayer

¹ Louvet n'est pas en revanche l'ami de La Quotidienne, bien au contraire...

² La Quotidienne ou Le Tableau de Paris. N° 68, 27 avril 1795. p. 2

³ Plutarque, écrivain de grande valeur pour La Quotidienne ; nous avons vu le Père de famille initier son fils à lire les Vies des Hommes illustres de Plutarque dans son « Conversation » avec le « Représentant du peuple », (voir Dialogue de cette 3^e partie).

d'introduire en France les systèmes de gouvernement qui se basent sur la liberté, dont elle a observé la nature et le fonctionnement pendant ses voyages en Angleterre et en Suisse.

Elle partage ses idées avec son mari, sur lequel elle a la plus grande influence ; les deux époux se déplacent à Lyon au début de la Révolution, Madame Roland y participe, avec son mari, à la rédaction du *Courrier de Lyon*, journal dont la vente augmente lorsque le nom de Madame Roland y figure. Après Lyon, Madame Roland s'installe à Paris avec son mari, où elle reçoit chez elle les chefs du parti populaire, ainsi que les chefs de la Gironde, comme Brissot, Louvet, Clavière, Barbaroux, Vergniaud, etc. Son empire sur ces hommes du devant de la scène politique lui permet de faire nommer son mari au ministère de l'intérieur, où il ne connaît pas un grand succès. Danton se moque de la dépendance de Roland de la Platière : « *Nous avons besoin d'hommes qui voient autrement que par les yeux de leurs femmes.* » Emprisonnée et condamnée à mort, en novembre 1793, pour conspiration contre l'unité de la République, Madame Roland affronte la mort avec ironie, dédain et sarcasme. Elle a aspiré à devenir à la fois philosophe, écrivaine et publiciste. Elle parle d'elle-même dans ses *Mémoires* et fait l'éloge de ses opinions et de son courage ; l'ouvrage est cependant imprégné d'un ton douloureux, qui reflète la lourdeur de l'incarcération sur elle. Elle a été objet de reproches vis-à-vis de sa position à l'égard du supplice de Louis XVI, car elle ne s'insurge contre le supplice que lorsque les girondins en deviennent victimes¹. Partisane de la cause féministe, son apport en politique et en littérature fait d'elle une figure incontournable dans l'histoire de la Révolution. C'est pour cette raison Madame Roland n'est pas absente de *La Quotidienne*, qui consacre à ses *Mémoires* sa rubrique principale dans deux livraisons.

Voici les portraits, négatifs, de ces *Mémoires*.

- « *Les portraits* » de la livraison du 27 avril

« [...] *Portrait des Parisiens.*

Tout Paris fut témoin de ces horribles scènes, exécutées par un petit nombre de bourreaux ; ils n'étaient que 15 à l'Abbaye. Tout Paris laissa faire ... Tout Paris fut maudit à mes yeux, et je n'espérai plus que la liberté s'établît parmi les lâches insensibles aux derniers outrages qu'on puisse faire à la nature, à l'humanité, froids spectateurs d'attentats que le concours de cinquante hommes bien armés aurait facilement empêché. Le sang me bout dans les veines, lorsque j'entends vanter la honte des Parisiens qui ne veulent plus, dit-on, de deux septembre. Eh, justes Dieux ! On n'a pas besoin d'eux pour en faire un second ; ils n'ont qu'à le laisser faire comme le premier ...

Danton

Je regardais cette figure atroce et repoussante, et quoique je me dise bien qu'il ne fallait juger personne sur parole et que l'homme le plus honnête devait avoir deux réputations dans un tems de révolution², qu'enfin il fallait se défier des apparences, je ne pouvais

¹ FELLER François-Xavier, M. Pérennès (éd.) *Biographie universelle, ou dictionnaire historique*. Vol. 11. Paris, Méquignon junior et J. Leroux, Gaume frères, 1844. p. 78

² « [...] dans un temps de partis », partis et non révolution dans les *Mémoires* de Mme Roland.

Mémoires de Madame Roland, seule édition entièrement conforme au manuscrit autographe transmis en 1858 par un legs à la bibliothèque impériale publiée avec des notes par C. A. Dauban. Henri Plon, 1864. p. 254

appliquer l'idée d'un homme de bien sur ce visage. Je n'ai jamais rien vu qui caractérisât si parfaitement l'emportement des passions brutales, et l'audace la plus étonnante demi voilée par l'air d'une grande jovialité, l'affectation de la franchise et d'une sorte de bonhomie. Mon imagination assez vive se représente toutes les personnes qui me frappent dans l'action que je crois convenir à leur caractère.

Je ne vois pas durant demi-heure, une physionomie un peu hors du vulgaire, sans la revêtir du costume d'une profession, ou lui donner un rôle dont elle m'inspire ou me rappelle l'idée. Cette imagination m'a souvent figuré Danton, un poignard à la main, excitant de la voix et du geste une troupe d'assassins plus timide ou moins féroces que lui, ou bien content de ses forfaits, indiquant par le geste qui caractérise Sardanapale¹, ses habitudes et ses penchants.

Misérable avocat avant 89, plus chargé de dettes que de causes, se faisant d'abord connaître à son district par la force de ses poumons², grand sectateur d'Orléans, acquérant une sorte d'aisance et une petite célébrité par des excès que la Fayette voulait punir ; déclamant avec succès aux sociétés populaires, et préparant son influence aux jacobins sur les débris de celle des Lameth, paraissant au dix août avec ceux qui revenaient du château, et arrivant au ministère comme un tribun agréable au peuple.

De cette époque sa marche fut aussi rapide que hardie. Il s'attacha par des libéralités, ou protégea de son crédit ces hommes avides et misérables que simulent le besoin et les vices. Il désigna les gens redoutables dont il fallait³ opérer la perte ; il gagna⁴ les écrivains ou inspira les énergumènes qu'il destinait à les poursuivre ; il enchérit sur les inventions révolutionnaires des patriotes aveugles ou des adroits fripons. Il combine, arrête et fait exécuter des plans capables de frapper de terreur, d'anéantir beaucoup d'obstacles, de recueillir beaucoup d'argent, et d'égarer l'opinion sur toutes ces choses. Il forma le corps électoral par ses intrigues, le domina ouvertement par ses agents, et nomma la députation de Paris⁵ à laquelle il passa. Il alla dans la Belgique augmenter ses richesses ; il osa avouer une fortune de 14 cent mille livres, afficher le luxe en prêchant le sans-culottisme, et dormir sur des monceaux de cadavres.⁶ [...] ¹»

¹ Dernier roi des Assyriens selon la légende grecque ; vaincu par les rois de Mèdes et de Babylone, il se donna la mort sur son bûcher.

² Dans les Mémoires, on a le texte comme suit :

« Si j'avais pu m'astreindre à une marche suivie, au lieu d'abandonner ma plume à l'allure vagabonde d'un esprit qui se promène sur les événements, j'aurais pris Danton au commencement de 1789, misérable avocat, chargé de dettes plus que de causes, et dont la femme disait "sans le secours d'un louis par semaine qu'elle recevait de son père,..." elle ne pourrait soutenir son ménage, je l'aurais montré naissant à la section, qu'on appelait alors un district, et s'y faisant remarquer par la force de ses poumons. »

Mémoires de Madame Roland, (note de Dauban), p. 255

³ « [...] faudra » Ibidem

⁴ « [...] gage les écrivains » Ibidem

⁵ « [...] et nomme la députation de Paris à la Convention, dans laquelle il passe. » Ibidem

⁶ « [...] ses monceaux de cadavres, ses victimes. » Ibidem

Voici donc le premier extrait des « Portraits » de Mme Roland ; il s'agit d'une constellation de portraits à tendance négative selon le point de vue de Madame Roland envers ces personnes. Le degré de critique n'est pas le même pour eux tous : pour la plupart girondins, donc ayant la même vocation politique qu'elle, sa critique porte surtout sur les caractères, le tempérament, l'esprit et la moralité de chacun. Le commentaire de La Quotidienne, précisément de Gallais, sur ces portraits conclut le deuxième extrait, publié deux jours plus tard (le 29 avril) ; Gallais y donne son opinion sur les portraits en particulier et sur la littérature des femmes en général. Un premier commentaire, toutefois, nous est laissé par Gallais à la fin de ce premier extrait, et qui ne simule pas une admiration pour le contenu d'une « galerie curieuse et superlativement rare ».

La Quotidienne choisit² de commencer les portraits avec celui des Parisiens, « lâches et froids spectateurs d'attentats » selon Madame de Roland. Gallais, s'il commence son article par ce portrait, approuve indirectement l'opinion de Madame Roland à l'égard des Parisiens ; non pas l'ensemble des Parisiens, mais la majorité populaire, anarchique et vorace, responsable aux yeux de Gallais des massacres commis au nom de la Révolution et de la liberté, comme celui du 2 septembre. Si Madame Roland s'indigne donc contre l'inertie d'un public « spectateur » de l'injustice, mais qui aurait pu agir autrement et empêcher le massacre, Gallais s'indigne en même temps contre une « horde³ » dont l'anarchie et la violence sont des qualités intrinsèques. Le peuple, ou la plèbe, est violent et chaotique par nature, c'est à une élite supérieure, plus illuminée et mieux organisée de le guider. À défaut de cette élite, le peuple se guide seul et plonge sa nation dans la violence et l'égarément. Même si Gallais croit dans son for intérieur à cette hypothèse, intelligent et pragmatique qu'il est, il ne l'exprime absolument pas de cette façon directe ; les opinions littéraires et politiques de son temps, dont celles de Madame Roland, sont pour lui l'habile moyen d'en convaincre son lectorat, en toute douceur.

La description la plus hostile est celle de Danton ; Madame Roland en fait un portrait affreux, qui rappelle plus celui de Robespierre comme les royalistes se plaisent à le décrire. Nous en avons bien deviné la raison, Danton ridiculise Roland, l'époux de Manon, le traitant de faible homme dont les décisions proviennent de la volonté de sa femme. Danton est, selon

¹ Les autres portraits sont à lire dans les annexes.

² L'ordre des portraits dans La Quotidienne n'est pas le même que dans les Mémoires de Mme Roland : Gallais réécrit Mme Roland dans son journal, comme il fait avec d'autres noms littéraires de son époque.

Voici l'ordre des portraits dans l'œuvre de Mme Roland :

p. 3 : « le timide Garat ... ».

p. 19 : Dumouriez, « actif, vigilant, spirituel et brave, fait pour la guerre et pour l'intrigue. »

p. 36 : Brissot, « Les manières simples de Brissot ... »

p. 58 : Monge

p. 60 : Fabre d'Églantine.

p. 73-74 : « Tout Paris fut témoin... » (Donc c'est le choix de La Quotidienne de débiter avec le portrait des Parisiens et non pas celui de Mme Roland.)

p. 83 : « Portraits et anecdotes ».

p. 84 : « Buzot ».

p. 86 : « Pétion ».

p. 95 : « Guadet et Gensonné ».

p. 96 : « Vergniaud ».

p. 96 : « Grangeneuve est bien le meilleur humain ».

p. 98 : « Barbaroux dont les peintres ... »

p. 99 : Louvet, « Petit, fluet, la vue basse et l'habit négligé... »

p. 111 : « Garat m'a paru un fort bonhomme à très mauvaise tête. »

³ La Quotidienne fait souvent usage de ce terme.

Madame Roland, « atroce, misérable et repoussant » ; être un des plus grands hommes de la Révolution, ne disculpe pas Danton de sa position contre le couple Roland. Ce sont les sentiments de la femme qui l'ont emporté sur son enthousiasme politique à propos de Danton, ce que confirme le commentaire de Gallais, à la fin du deuxième extrait des portraits : « [...] léger pinceau d'une femme [...] ».

Quant aux autres, Mme Roland fait d'eux le portrait d'une façon moins développée mais non moins intense. Chacun des personnages suivants est dépeint par rapport à son activité première, avant qu'il ne s'exerce à la politique. Ces hommes politiques sont donc raillés à cause de leur métier lorsqu'ils étaient jeunes, c'est ce que l'on voit avec Danton (« misérable avocat »). Fabre d'Églantine est comparé à un « scélérat Tartuffe », parce qu'il a été auteur et acteur dramatique avant qu'il ne pratique la politique. Monge, le « tailleur de pierres » d'autrefois, ne se détache complètement du milieu sauvage dans lequel il a grandi, car il en garde encore tellement d'attributs que Madame Roland le compare aux animaux : « *C'est une espèce d'original qui ferait bien des singeries, à la manière des ours que j'ai vu jouer dans les fossés de Berne.* » Dans sa description, Madame Roland met l'accent sur la paresse des hommes qu'elle critique, sur l'originalité et la perspicacité qui font défaut chez eux ; De Grave, selon elle, est un homme chétif, paresseux, de personnalité vulnérable et chez qui les idées et la présence efficace font défaut : « *parlant peu, comme par réserve, parce qu'il manquait d'idées, définitivement...* » Il n'en est pas autrement pour Duranthon, un homme fragile, paresseux et incapable de s'imposer parmi les vrais hommes de son temps : « paresseux [et] peureux ». Or, le caractère opposé à la paresse et à la léthargie et qui est poussé à l'extrême, ne semble pas non plus gagner la satisfaction de Madame Roland ; Clavière, l'« irascible, opiniâtre, pointilleux [et] difficile », figure lui aussi parmi les portraits négatifs. Clavière est le portrait d'un homme chez qui la sensibilité est rare, attribut indispensable pour une femme ; c'est la raison de la femme, et non pas de la femme politique, qui semble avoir le dessus chez Madame Roland, alors que la sévérité et la ponctualité sont effectivement des qualités pour un homme politique ou pour un chef militaire. Si la sensibilité est absente chez Clavière, la moralité l'est chez Dumouriez ; ce dernier représente le portrait idéal d'une « cour corrompue » selon Mme Roland, c'est-à-dire que, un personnage comme lui, avec un tempérament impétueux, une moralité faible et un esprit sans caractère, est l'homme idéal pour réussir dans les complots politiques, et toujours échouer dans les relations amoureuses sincères.

Afin de terminer la première partie des portraits, Madame Roland nous parle de Garat, girondin en 1792 (comme c'est le cas pour la plupart des personnages des « portraits »), il est un exemple supplémentaire de l'homme politique fragile de personnalité, qui n'est guère apte à diriger en bon chef. Garat est « timide, médiocre » en matière de lettres, « détestable » en matière de gouvernement et « paresseux » en matière de travail. La position de Madame Roland envers Garat est conforme à celle de La Quotidienne ; Garat a été sévèrement critiqué dans le journal (N° 8, 26 février 1795) pour son gaspillage de l'argent publique, ainsi que pour sa paresse dans son emploi.¹ Madame Roland avait donc déjà (en 1793) confirmé ce sur quoi La Quotidienne remet l'accent en 1795, concernant ce républicain de peu de mérite, de peu de confiance, selon elle.

¹ Nous avons inséré l'article en question dans la 1^e partie, subdivision : Instruction publique : la Révolution et l'éducation.

La Quotidienne ou Le Tableau de Paris. N° 8, 26 février 1795, p. 1-2

Voici donc les portraits par Madame Roland de quelques personnages de la Révolution, choisis par La Quotidienne, et qui correspondent, par leur critique, à l'opinion de notre journal à l'égard de ces hommes politiques. Nous allons à présent lire le deuxième volet, positif, de ces portraits, paru le 29 avril 1795.

- « *Les portraits* » de la livraison du 29 avril

Gallais fait précéder les portraits par une explication du choix de Mme Roland ; sarcastique et ironique à l'égard de ses ennemis, elle est élogieuse et indulgente pour ses amis. Ces derniers, dans l'opinion de La Quotidienne, ne remplissent pas les conditions nécessaires pour mériter le titre d'un chef, politique, militaire, ou autre, qui soit capable d'administrer les affaires d'un groupe d'hommes et, a fortiori, d'un État. Donc, dans son introduction des « portraits », dans sa rubrique de Paris, Gallais considère que le choix de Mme Roland de ces hommes politiques, girondins, est dicté par les sentiments, ceux d'une femme. Sans discréditer complètement les préférences de Manon Roland, en reconnaissant que ces hommes ont toutefois de « *l'esprit* » et du « talent », Gallais invite ses lecteurs à juger eux-mêmes les critères de Mme Roland qui ont orienté son choix, et à lire sa propre conclusion générale sur les « portraits » et leur auteur.

« PARIS.

Si la citoyenne Roland n'épargne pas le sarcasme à ses ennemis, en récompense, elle prodigue tous les éloges à ses amis. Ses amis presque tous choisis dans le parti qu'on appelait alors Girondins, n'étaient pas sans mérite. On y trouvait beaucoup d'esprit, quelque talent, mais pas un caractère, pas un chef en état de conduire un système de conjuration, pas un génie qui put diriger les hommes, commander au peuple et en imposer à une assemblée. Quoiqu'il en soit, voyons ce qu'elle en dit.

[...]

*Louvet*¹

Petit, fluet, la vue basse, l'habit négligé, ne paraît rien au vulgaire qui ne remarque pas la noblesse de son front et le feu dont s'animent ses yeux et son visage à l'expression d'une grande vérité, d'un beau sentiment, d'une saillie ingénieuse ou d'une fine plaisanterie. Il est impossible de réunir plus d'esprit à moins de prétentions. Courageux comme un lion, simple comme un enfant, homme sensible, bon citoyen, écrivain vigoureux ; il peut faire trembler Catilina à la tribune, dîner avec² les grâces et souper avec Bachaumont.

Certes³, Louvet doit être flatté d'un pareil éloge, et nous ne sommes plus étonné du naïf aveu qu'il fait dans ses mémoires, que toutes les femmes raffolaient de lui.

¹ Jean-Baptiste Louvet de Couvray, écrivain, journaliste et homme politique français, (1760 - 1797) ; auteur du roman *Les Amours du chevalier de Faublas*, rédacteur du journal *la Sentinelle*, et un des porte-paroles girondins à la Convention.

² « ... *dîner chez les grâces* ». MM. BERVILLE et BARRIÈRE. *Mémoires de Madame Roland*. 3^e édition, t. 2. Paris, Baudouin, 1827. p. 193

³ Gallais, concernant Louvet (le seul d'ailleurs parmi les autres portraits), n'attend pas la fin des portraits pour faire son commentaire sur lui ; Gallais lui consacre immédiatement un commentaire critique, ce qui prouve jusqu'à quel point Louvet est abhorré par le rédacteur de *La Quotidienne*.

[...]

La plupart de nos lecteurs¹ penseront, ainsi que nous, que le léger pinceau d'une femme qui se joue sur la toile, n'est pas celui de l'histoire ; mais l'histoire ne sera pas fâchée de recueillir les opinions d'une virtuose célèbre sur une partie des hommes qui ont joué un grand rôle dans la révolution. Or nous prions d'observer que jouer un grand rôle dans la révolution, n'est pas toujours un grand titre à la grandeur.

Les grands hommes, a dit un de nos amis ces jours derniers, sont très rares dans tous les temps, et surtout dans le nôtre qui en a tant proclamé. La chute de chaque parti a entraîné successivement celle de tous ses chefs, et a brisé toutes leurs idoles. La postérité qui fera justice et de tous les partis et de toutes leurs idoles s'embarrassera peu si madame Roland tenait la plume dans les bureaux de son mari, comme le disait Danton, ou si son mari était l'homme le plus vertueux de la république, comme le dit elle-même ; mais elle trouvera dans ses mémoires des aveux naïfs et précieux en faveur d'une illustre victime, dont il n'est pas temps de venger la mémoire, et une preuve de plus de l'extrême facilité qu'ont les femmes d'esprit d'écrire avec grâce et de juger sans examen.² »

Les portraits de Mme Roland se suffisent, la description qu'elle fait de chacun de ces hommes de la Révolution est capable de donner au lecteur l'image, souvent poétique, que l'auteur veut en donner. Tous orateurs et talentueux, ils sont décrits par Mme Roland comme des personnes sensibles, nobles et victimes de leur bonté et honnêteté. Donc, quand il nous semble que Mme Roland est fâchée contre ses amis, ce n'est pas plus de la colère que de l'admonition : « bonté », « sensibilité », « bon sens », « naïveté », et « indulgence », ces bonnes qualités de ses amis n'ont pas leur place dans la France de l'époque, saturée de « méchants » et non de « sages. »

Si Mme Roland a ressenti à un moment donné une irritation contre un défaut chez ses amis, dont elle fait les portraits, c'est principalement, comme ses ennemis d'ailleurs, contre leur « paresse », leur nonchalance, défaut sur lequel elle met sans cesse l'accent. Tellement nobles et sensibles, la paresse des amis girondins de Mme Roland les empêche de s'imposer dans l'univers des « grands hommes » ; ils sont souvent « la dupe des méchants », comme Brissot, bien que certains d'entre eux ne se ménagent pas quand il s'agit des « grandes occasions » comme Buzot, qui se donne entièrement au « combat journalier » qu'exige la fonction d'un orateur et d'un député. Madame Roland aurait souhaité que ses amis s'affirment davantage dans leur milieu, qu'ils ne soient pas si honnêtes ; Pétion, par exemple, évoque l'image d'un saint politique, dont la fonction serait de prêcher les bonnes mœurs et non de gouverner « un peuple corrompu ». Chez Guadet, le talent collabore avec « l'honnêteté » et la sensibilité ; or, la sensibilité de ce dernier est telle qu'il ne constitue pas de danger aux yeux de ses ennemis : il est trop honnête et bon pour constituer réellement une menace pour eux.

Gensonné et Vergniaud échappent à la liste des girondins excessivement sensibles ; Gensonné est un orateur qui s'est fait remarquer par son enthousiasme ; Vergniaud, quant à lui – Mme Roland va surprendre ici son lecteur – n'est pas le meilleur des politiciens à ses

¹ C'est Gallais qui intervient ici, pour clore ces portraits avec son propre commentaire.

² La Quotidienne ou Le Tableau de Paris. N° 70, 29 avril 1795. p. 2 à 4. Les autres portraits sont à lire dans les annexes.

yeux, car il a une supériorité arrogante envers le genre humain : il prétend les comprendre, c'est pourquoi « il ne se gêne pas pour eux ». Ce sentiment de supériorité chez Vergniaud est causé par « *l'égoïsme de la philosophie* ». Mme Roland, dans ce sens, partage la position de Gallais qui rejette définitivement l'ingérence excessive de la philosophie dans la politique et la société, tendance que Gallais se plaît à nommer « le philosophisme », responsable à ses yeux de la pénible situation dans laquelle sombre la France. C'est en faisant le portrait de Vergniaud que Mme Roland exprime explicitement sa colère contre la paresse, qu'elle met au même niveau qu'un crime : « la paresse est un crime et Vergniaux [sic] est grandement coupable à cet égard. »

À la paresse s'ajoute un autre vice (pour ne pas dire un autre crime), que nous allons trouver chez Carra. Il s'agit du rêve ; rêveur, comme dans le cas de Carra, est l'antonyme de réaliste, c'est le fait de ne traiter les affaires que par rapport à leurs apparences et de manquer de la force d'agir au bon moment. Carra est l'exemple du girondin qui a beaucoup de bonnes intentions mais qui, pour leur réalisation, ne déploie que peu d'efforts tangibles. Il est condamné à rêver, et non à faire, pour le reste de ses jours.

Grangeneuve est le portrait opposé à celui de Vergniaud, car il est très humain sans être un homme exceptionnel, ce qui ne veut pas dire pour autant qu'il soit sans mérite ou sans talent ; il est au contraire capable de faire de « belles choses avec simplicité, sans soupçonner tout ce qu'elles coûteraient à d'autres qu'à lui ». À la paresse et aux rêves absurdes, le portrait de Barbaroux échappe ; c'est un jeune « actif, laborieux, franc et brave, avec toute la vivacité d'un jeune marseillais ». Sa bonne relation avec Roland a sans doute fait de lui un personnage préféré aux yeux de Mme Roland ; il est le modèle à suivre d'un jeune révolutionnaire girondin, énergique, cultivé et honnête.

La simplicité de Grangeneuve caractérise également l'homme « bon, franc et humain » qu'est Brissot ; bien qu'il s'exerce à la philosophie, Mme Roland trouve que sa « légèreté d'esprit et de caractère » ne se conforme ni aux exigences de la philosophie ni à celles de la politique. « Vertueux » dans ses relations avec ses proches et amis, sa « naïveté » et sa clémence sont problématiques pour quelqu'un comme lui, qui aurait dû vivre dans l'âge des « sages » de l'antiquité et non celui des « méchants » d'aujourd'hui.

La conclusion de Gallais, qui suit les portraits, comprend trois points principaux, qui concernent les personnages des portraits en général, son opinion de l'auteur (Mme Roland) et, finalement, ce qu'il pense d'un personnage, dont le portrait de Mme Roland a été l'occasion de « venger la mémoire. » Ces portraits ont-ils réellement la valeur d'une honnête documentation historique ? Pas vraiment selon Gallais, car ils sont l'œuvre d'un « léger pinceau d'une femme qui se joue sur la toile [qui] n'est pas celui de l'histoire » ; cependant, Gallais s'aperçoit que « l'histoire ne sera pas fâchée de recueillir les opinions d'une virtuose célèbre sur une partie des hommes qui ont joué un grand rôle dans la révolution. »

Gallais s'aperçoit encore que, si Mme Roland choisit de faire le portrait d'hommes à « grand rôle » dans la Révolution, cela ne signifie pour autant que ceux-là sont vraiment grands, car les grands rôles se traduisent souvent dans les deux sens, positif et négatif. Pour les portraits que nous venons de voir, le « grand rôle » est plutôt à prendre dans un sens négatif, du moins dans la perspective de La Quotidienne « [...] nous prions d'observer que jouer un grand rôle dans la révolution, n'est pas toujours un grand titre à la grandeur. »

Les « portraits » de Mme Roland serviront aussi à acquitter « une illustre victime », que Gallais ne nomme pas. Il s'agit de son mari, Roland lui-même. Mme Roland réhabilite en conséquence une figure de la Révolution qu'un journal de réaction comme La Quotidienne considère aussi comme victime de celle-là. Quoique certaines positions politiques rapprochent

les deux, Madame Roland et Gallais de La Quotidienne se positionnent toujours sur deux rives politiques opposées.

Afin de conclure ces « portraits », reprenons la conclusion de Gallais qui résume son opinion sur les femmes cultivées, c'est-à-dire les femmes de lettres qu'il appelle « femmes *d'esprit* ». Son opinion à cet égard oscille entre l'indulgence pour elles et la critique de leur manière superficielle d'arbitrer ce qu'elles observent. Ces femmes instruites, dont Mme Roland fait partie, ont « *l'extrême facilité [...] d'écrire avec grâce et de juger sans examen.* » Mme Roland ne peut pas réellement figurer dans la même catégorie que Mme de Staël (la furie), Mme Tallien ou Lodoïska sévèrement critiquées par Gallais ; elle ne peut en revanche pas figurer dans celles des jeunes filles (elles aussi auteures d'écrits littéraires), angéliques et amies de La Quotidienne. Mme Roland a « la grâce » d'écrire et de prononcer sur l'histoire et sur la politique en tant que « virtuose célèbre », elle reste toutefois une femme dont le jugement « sans examen » va pour toujours gâter les opinions.¹

5.5 Autres textes en prose

Avec les « portraits » de Mme Roland nous atteignons presque la fin des écrits de prose insérés dans La Quotidienne. Tous les articles de réflexion, politique, philosophique, économique et sociale, sont à vrai dire des articles en prose, or, les quelques articles que nous avons choisi d'ajouter à cette dernière section se distinguent, soit par leur forme (comme le premier écrit, rédigé sous forme de questions/réponses succinctes et qui concernent la notion de gouvernement, dialectique chère à La Quotidienne), soit par leur ton (sarcastique, ton de prédilection pour notre journal), soit, finalement parce qu'ils citent d'autres journaux (ce qui enrichit le contenu de cette feuille et renforce sa crédibilité). Donc, outre qu'ils sont rédigés en prose et non versifiés, les trois textes à venir n'ont pas en commun de genre précis qui nous permette de les regrouper sous un seul titre, voilà pourquoi cette section porte le titre d'Autres textes en prose, qui vont nous intéresser plus par leur contenu que par leur genre littéraire.

– « Pourquoi les gouvernements ont-ils été formés ? »

Le premier texte, non titré ni signé², paraît dans la livraison du 6 avril 1795, et se compose de questions/réponses sur l'idée du gouvernement en général (sa naissance, son existence et ses objectifs), puis s'interroge sur le changement que la France a expérimenté avec la Révolution, et si ce changement lui a été vraiment bénéfique, nécessaire ou non.

« Pourquoi les gouvernements ont-ils été formés ? = Pour tâcher de rendre heureux les hommes réunis en société. = Par qui ont-ils été formés ? = Par des gens reconnus sages et instruits. = Ont-ils réussi tout de suite ? = Non, il a fallu des siècles pour bâtir un édifice qu'on ne peut jeter en fonte d'un seul jet, comme il ne faut qu'un

¹ Voir 2^e partie, subdivision Courrier des lecteurs, le courrier féminin dans La Quotidienne.

Quoique l'opinion de Gallais se montre favorable à une catégorie précise de femmes, et qu'il ne s'indigne contre l'autre catégorie qu'à cause d'un engagement politique inconvenable à ses yeux, l'on ne peut pas dire que la position générale de Gallais à l'égard des femmes est une position féministe. Il se méfie en permanence de la capacité de la femme à exercer soit de la politique soit de la littérature ; sa position reste ambiguë et son journal ne consacre que peu d'articles à ce propos. Serons-nous surpris d'une telle position de méfiance de la part d'un ancien religieux, en 1795 ?

² Il se peut qu'il y ait une signature, les ratures et les points noirs sur l'espace blanc qui suit l'article ne nous permettent pas de trancher.

tremblement de terre d'une demi-seconde pour l'anéantir. = Depuis combien de temps existait le gouvernement français ? = Depuis mille trois cents soixante neuf ans. = Combien a-t-il fallu de temps pour le détruire ? = Une nuit dans un boudoir. = A-t-on trouvé le bonheur depuis ce temps ? = Non, il nous échappe chaque jour davantage. = D'où vient donc tout notre mal ? = De l'amour du changement.

Pourquoi a-t-on voulu changer ? Dans le principe pour réparer l'édifice et non pour le détruire. = Qui s'y est donc opposé ? = Une très petite faction qui s'est emparée des architectes honnêtes. = Qui lui a succédé ? = Toujours des factions. = Quel est actuellement le remède ? La paix ; mais des factions s'y opposent encore, et pour elles nous sommes vexés, tourmentés ; il faut que nous pâtissions des crimes des unes, de l'ambition, de la vanité, de la peur des autres, parce qu'on ne veut pas avouer que le peuple est malheureux, quoiqu'il soit plus glorieux de revenir sur ses pas que de causer une ruine générale, et elle est certaine. Nous ne faisons pas la paix ! Ce doit être le vœu et le cri de tout bon français, et tout homme qui s'y refuse, sous quelque prétexte que ce soit, est un factieux. = Là je cesse mes questions parce qu'elles m'eussent entraîné trop loin.¹ »

Sans doute la forme du texte est rare dans *La Quotidienne* ; il s'agit d'une forme détournée et popularisée par Voltaire, qui se nomme le catéchisme², ou un faux dialogue, religieuse à la base, qui veut dire « un enseignement élémentaire, par demandes et par réponses, de la doctrine et de la morale chrétiennes.³ » Le lecteur va avoir l'impression de lire une interview entre un journaliste et un invité à propos du « gouvernement ». En vérité, nous ne savons pas si ce dialogue, sous forme de questionnaire, se déroule entre deux personnes, ou s'il s'agit d'un monologue où la même personne pose les questions et y répond. L'auteur des questions feint à la fin un certain regret d'avoir poussé trop loin sa réflexion : « Là je cesse mes questions parce qu'elles m'eussent entraîné trop loin » ; son objectif est de focaliser l'attention du lecteur sur les trois axes primordiaux de ses questions, à savoir la finalité du gouvernement, l'erreur historique d'avoir bouleversé l'ancien gouvernement en France et l'espérance des vrais citoyens français du moment. Les questions passent donc par deux étapes, la première explique le processus de la formation d'un gouvernement, et la deuxième met en relief la manière dont le changement du gouvernement s'est passé en France.

Quant à la première partie, l'auteur explique que le but du gouvernement est d'aider les citoyens à vivre en société ; ceux qui sont capables de transformer cet objectif en réalité sont les « sages » et les « instruits ». Former un gouvernement n'est pas donc la tâche des anarchistes ou des hommes qui n'ont pas l'éducation suffisante pour s'en charger. *La Quotidienne* renouvelle de la sorte son opposition à ce que la politique soit aux mains du peuple, elle insiste que l'élite assume sa responsabilité de former et de gouverner l'État, les conséquences seront sans quoi désastreuses. L'auteur insiste sur l'importance capitale du

¹ *La Quotidienne* ou *Le Tableau de Paris*. N° 47, 6 avril 1795. p. 4

² Voltaire a écrit le *Catéchisme de l'honnête homme, ou Dialogue entre un caloyer et un homme de bien* ; et *Catéchisme chinois, ou Entretiens entre de Cu-su, disciple de Confucée, avec le prince Kou, fils du roi de Lou, tributaire de l'empereur chinois Gnenvan, 417 ans avant notre ère vulgaire*.

Autre exemple de catéchisme : Volney. *La Loi naturelle ou catéchisme du citoyen français*, 1795 (voir *Esprit des journaux*, 1795, t. 4, p. 24 à 35)

³ <http://bit.ly/2bYZMnu>

temps dans la formation d'un gouvernement ; il s'agit d'un processus colossal que de « bâtir » un gouvernement qui soit capable de résister aux défis. En conséquence, s'il y a véritablement besoin de changer le gouvernement, il faut que ce changement soit bien calculé. Un changement précipité, ne démolit pas seulement l'ancien gouvernement, mais empêche aussi d'en former un autre qui soit aussi solide que le précédent.

C'est donc à la fin de la première partie des questions que l'exemple de la France intervient dans la réflexion de l'auteur, annonçant la deuxième partie de ses interrogations. La sagesse sur laquelle l'auteur insistait a fait défaut lorsque l'on a eu la mauvaise idée d'introduire un changement dans l'ancien gouvernement de ce pays (Ancien Régime) ; ce gouvernement, bien ancien, a été la victime d'un complot de factions, pour le renversement duquel il ne fallait qu'« une nuit dans un boudoir. » La Quotidienne voit dans la Révolution, en plus d'une hérésie politique, un complot dont la conséquence est de démolir un « édifice » politique aussi ancien que l'histoire, en l'occurrence la royauté. C'est au cœur de ces sentiments de frustration et de colère, que l'auteur des questions (et La Quotidienne) annonce clairement sa position vis-à-vis du changement : il est origine et cause des maux de la France, « tout notre mal [vient] de l'amour du changement. »

Cependant, l'auteur tempère sa position à l'égard du changement ; changer, dans le but de « réparer l'édifice et non pour le détruire », n'est pas un mal absolu. Le danger vient de la dérive du changement de son intention première ; la dérive, en France depuis 1789, est la responsabilité d'« une petite faction qui s'est emparée des architectes honnêtes. » Donc, le mal d'aujourd'hui se concentre dans la domination des factions sur la politique. Quel en est le remède (troisième axe des questions) ? C'est « la paix. » La paix est un mot d'ordre dans le journal, remède aux malheurs des désespérés et chance de tourner la page des guerres pour se projeter dans l'avenir. La paix est possible lorsque les factions acceptent d'« avouer » leur responsabilité et de renoncer à leurs actions. Ici, donc, La Quotidienne exhorte les factions à se repentir, à « revenir sur [leur] pas » pour sauver la nation d'une « ruine générale. » La contrition est par conséquent encore possible, et la repentance rendra possible la paix, et tous ceux qui s'y opposent doivent être traités de « factieux ». L'auteur des questions culpabilise donc les opposants à la paix – ceux que La Quotidienne a souvent qualifié d'« hommes de sang » –, et les criminalise.

La paix est une priorité, « l'amour du changement » est un mal, d'autant plus qu'il se produit d'une manière impétueuse, voilà le message à extraire des questions anonymes de La Quotidienne. Forme intéressante, brève et bien focalisée, pour laquelle notre corpus ne propose pas d'autres volets.

- « ... du courage, du fer et des lois ... »

Le deuxième écrit sans genre précis est un long article publié dans la livraison du 3 mai, par lequel Gallais entend enrichir la politique éditoriale de son journal, en publiant un long extrait du journal de Serisy, *l'Accusateur public*, de l'an III de l'ère républicain (1795). Nous n'avons pas la date exacte de la sortie des trois numéros du journal de Serisy, mais nous savons que Gallais cite bien cette fois l'auteur et le journal qu'il insère dans sa feuille, répondant ainsi, même partiellement, aux accusations (qui ne sont pas complètement fausses d'ailleurs) que son journal serait un assemblage d'articles pillés. Si Gallais republie effectivement des articles pris d'autres journaux dans le sien sans en citer la source, il n'omet pas de le faire pour d'autres.

Nous allons pour le moment nous concentrer sur le texte en soi, ses idées et le ton avec lequel Richer Serisy a exprimé sa colère à l'égard de la situation de la France à l'époque.¹ Soulignons que Jean-Gabriel Peltier, dans son journal *Paris pendant l'année 1795*, N° III, publié le samedi 20 juin, reprend lui aussi le texte entier de cet article, et précise qu'il s'agit d'un extrait de *l'Accusateur public* de Richer de Sérizy : « Tableau de la Révolution française. Extrait de *l'Accusateur public* de Richer de Sérizy.² » Gallais a donc bien publié le texte de *l'Accusateur public*, le 3 mai, avant que Peltier ne le fasse, le 20 juin, ce qui signifie que l'activité éditoriale de *La Quotidienne* ne se limite pas à suivre systématiquement la publication des autres journaux de son temps ; elle a eu, avec cet exemple, le bon et prompt réflexe de republier rapidement un texte qui semble attiser les sentiments de tous les royalistes en 1795.

« PARIS.

Trois N°s de *l'Accusateur public* viennent de paraître d'un trait.³ C'est la même énergie, le même courage, un style poétique, des tableaux déchirants, des idées fortes, des vues hasardeuses et peut-être téméraires. L'auteur a fait ses preuves et n'a besoin ni de nos éloges, ni de notre censure, nous nous contentons d'en extraire le numéro suivant.⁴

[...] Celui qui ose porter ce nom, s'élançant hors la sphère de l'humanité, à toute élévation, du génie, sait y joindre la plus sublime vertu ; cet état perpétuel de délire ou d'enthousiasme le rend étranger aux affections de la nature : tous les sentiments les plus chers à un cœur d'homme, à force de s'être épurés au feu de la patrie, sont comme métamorphosés et méconnus ; il poignarde le tyran, met sa main sur un brasier, et toujours le même, il sourit dans la douleur ; il boit la cigüe, déchire ses entrailles, périt à Carthage au sein des plus affreux tourments ; Fabrice meurt dans la pauvreté ; Scipion dans l'exil ; Trasias, les veines ouvertes, repousse sa famille, et ne pleure que sur son pays ! Non, je n'envie pas cette vertu gigantesque, je puis l'admirer, mais jamais la suivre :

Et je rends grâce aux dieux de n'être pas romain,
Pour conserver encore quelque chose d'humain.⁵ »⁶

La Quotidienne ne s'enferme donc pas dans sa tour d'ivoire ; elle soigne son image d'un journal d'opposition en coopération avec les autres journaux de réaction, d'un journal qui ne se distancie pas de l'univers des autres feuilles de son temps, mais s'y introduit, voire parfois

¹ Sur la première page des trois numéros en question, Serisy écrit :

« Laissons pour un moment la plume haletante du Journaliste, pour tracer d'une main ferme et dirigée par l'austère vérité, le tableau rapide de la France expirante au milieu de ses victoires, et de l'Europe triomphante au milieu de ses revers. O vous ! Peuple Français à qui je consacre cet écrit, où l'amour de la Patrie doit suppléer au talent, soyez à la fois mon juge et mon dieu tutélaire ; vouez à l'infamie et au supplice l'Écrivain imposteur ou vendu, qui, dans des discours préparés avec art, voudrait séduire votre crédule inexpérience, vous éloigner du sentier du bonheur et du devoir ... » <http://bit.ly/2buApwa>

² <http://bit.ly/2da7BJ8> p. 129

³ Les numéros 6, 7 et 8. <http://bit.ly/2buApwa>

⁴ <http://bit.ly/2buApwa> p. 11-15 des trois numéros en question.

⁵ Pierre Corneille. *Horace*, 1634, Acte II, scène 3.

⁶ *La Quotidienne* ou *Le Tableau de Paris*. N° 74, 3 mai 1795. p. 3-4

Le texte est à lire intégralement dans les annexes.

l'imite. *L'Accusateur public* de Serizy s'est fait connaître par son opposition à la Révolution et sa fidélité à la monarchie, cette feuille constitue de ce fait une des références journalistiques pour *La Quotidienne*. Gallais exprime fortement son admiration pour le rédacteur : « *L'auteur a fait ses preuves et n'a besoin ni de nos éloges, ni de notre censure* », voilà pourquoi il insère dans sa feuille un des numéros du journal de Serizy, intéressant par la force des idées, la sincérité des sentiments et la sublimité de l'objectif selon l'auteur.

L'accent est d'abord mis sur le peuple français, son courage et sa « vertu », qualités auxquelles Serizy fait une entière confiance : « *l'intrépide audace de la vertu* », « *Tout est perdu, fors l'honneur.*¹ » En revanche, les « Rois » du peuple français sont « insensés » ; les « Rois » désignent ici les gouverneurs qui n'estiment pas suffisamment leur peuple, en l'occurrence le peuple français. Or, les « rois » ne sont pas les seuls responsables du malheur du pays, la faute est aussi celle du peuple, autrement dit les Français qui sont devenus fratricides et patricides. Ce sont les Français qui sont donc coupables envers eux-mêmes avant tout : « *C'est ainsi que dans nos fureurs, tournant nos armes contre nous-mêmes, rougissant les échafauds, nageant dans le sang des Français* ». Les images significatives sont aussi présentes dans le discours de Serizy : il compare l'état du peuple, en proie à la dure transition entre l'Ancien et le Nouveau Régime, ainsi que la très difficile période, de guerre et de famine (1794-1795) à un lion blessé qui se meurt. L'agonie du lion est horrible, car elle est longue et douloureuse ; il ne tombera qu'après avoir fait tomber beaucoup de victimes, innocentes ou non, qu'il entraîne avec lui dans sa chute. Tel va être le cas des Français s'ils ne remédient pas à la désunion et à l'anarchie.

La rage de Richer de Serizy atteint son paroxysme. Il a commencé par exprimer sa colère en parlant des Français qui s'entretuent, de leurs gouvernants qui sous-estiment leur peuple ; il n'omet pas cependant d'évoquer le rôle de l'Europe (contre plusieurs nations de laquelle la France est en guerre depuis 1792²) dans la misère des Français. Est-il encore possible, se demande l'écrivain, que « *l'orgueilleuse* » Europe ait encore des intérêts dans une France en « débris », après qu'elle a déjà « dépouillé » une France riche, industrielle et « fertile » ? La colère de l'écrivain exprime sa crainte, car il pressent une identité en danger, la sienne : « *mères tendres, frémissiez, cet enfant de douleur que vous portez dans votre sein ne naîtra plus français.* » Cette prise de position à l'égard d'une Europe conspiratrice marque un écart par rapport à un Gallais plus attaché à une France européenne, dont le sort dépend de sa fusion dans son milieu européen. Le ton général de Serizy est affligé, il tente de sensibiliser ses lecteurs au danger qui menace leur existence et leur histoire. Son style de traiter l'actualité est plus direct et aigu que celui de Gallais. Il ne se soucie pas de se montrer modéré ni conciliateur, car il est franc dans son agressivité ; il surévalue le danger pour avertir le public, pour que la réaction de ce dernier ne soit ni sous-estimée ni trop tardive.

En quête d'un sauveur ! *L'Accusateur public*, *La Quotidienne* et les royalistes s'attachent généralement à l'idée d'un grand homme exceptionnel qui s'imposera, par le charisme de la force et de l'influence, ou par la noblesse de la famille, et qui tirera son pays de son « abîme ». Cette façon de concevoir le salut venant d'un seul homme s'explique par l'attachement des royalistes à la personne du roi, chef unique de son royaume et garant de sa sécurité. La conception des républicains de l'idée de la souveraineté et de la sécurité est complètement différente : elle est fondée sur une idée et sur un principe, et non sur un individu. Garantir la souveraineté du pays dépend, selon les révolutionnaires, des idées de liberté, d'égalité et de fraternité ; les royalistes, quant à eux, associent la gloire du pays au respect, voire à la sacralisation, de la personne d'un seul homme. Cela explique le choc

¹ « Tout est perdu fors l'honneur » : François premier au soir de la bataille de Pavie (1525).

² Entrée en guerre de la France contre l'Autriche : 20 avril 1792.

intellectuel et moral entre les deux ; le roi obtient sa crédibilité de l'ancienneté de la monarchie ; les révolutionnaires, eux, pensent que, les hommes étant libres et égaux, personne n'a le droit d'avoir le règne absolu sur eux. C'est la République, institution réunissant tous les Français, qui est uniquement accréditée pour les gouverner. Voilà pourquoi Richer de Serizy répond au slogan de la Révolution en n'en retenant que le troisième élément : « fraternité » ; il invite les Français à redevenir des « frères », que « *l'amour* » unit comme les « misères » les ont réunis pendant cinq ans : « ... *former dans un lien d'amour qu'un faisceau de 20 millions de frères, que bientôt l'Europe et l'Angleterre pâleraient devant nous !* ». Richer de Serizy, comme Gallais d'ailleurs, exprime avec les sentiments les plus ardents sa confiance dans le peuple français, voué à se relever comme le phénix de ses malheurs. Pour ce faire, Serizy met l'accent sur les mêmes idées-clés de La Quotidienne, à savoir la détermination, « le courage » et les « lois ».

Richer de Serizy contre-attaque les républicains dans leur propre idéal révolutionnaire. Pour lui, ceux qui se prennent pour des républicains ne le sont que de nom, car un vrai républicain cherche sa référence historique dans l'antiquité pour y apprendre comment devenir un républicain, et comment un républicain se voue à sa république : « Est-ce toi, âme rampante et sordide, qui peux comprendre tout ce que le mot républicain dans la république a de noble et d'élevé ? » Ce sont peut-être d'ailleurs ces termes (« rampant », « sordide ») que Gallais qualifie d'« hasardeuses » et de « téméraires » ; Richer de Serizy n'est pas un modéré, ni un calculateur pragmatique qui mesure ses mots avant de les publier dans son journal, il est au contraire agressif, manifestant une volonté intense de défier ses ennemis, de sauver sa patrie.

Richer de Serizy, donne ainsi sa propre définition du vrai républicain, dont il fait un portrait héroïque et surhumain : « *s'élançant hors la sphère de l'humanité* », chez qui « tous les sentiments les plus chers à un cœur d'homme, à force de s'être épurés au feu de la patrie, sont comme métamorphosés et méconnus ». Le vrai républicain renonce par conséquent à son humanité pour servir sa patrie ; « Fabrice, Scipion, Trasias » sont des exemples à imiter du dévouement du vrai patriote. Cette description littéraire et sentimentale a pour objectif de dire que les révolutionnaires en France, issus de la tyrannie des principes absolus de la Révolution, sont l'opposé des vrais exemples des grands républicains de l'histoire. Ici, Richer de Serizy fait allusion – comme Gallais – à l'humilité (qualité prisée et indispensable chez les vrais humains) absente chez les républicains français qui s'emparent des titres du patriotisme et de républicanisme. Cette humilité, Serizy en donne l'exemple et bafoue ainsi la fierté des révolutionnaires, en affirmant ne pas être aussi fort que les vrais républicains de l'histoire, qu'être républicain est une « vertu » gigantesque qu'il ne prétend pas avoir, lui simple citoyen.

Cet extrait du journal de Serizy est une forme d'opposition royaliste à laquelle nous autres, lecteurs de La Quotidienne, ne sommes pas habitués. De nombreux points ont été soulevés, avec lesquels Gallais s'était souvent montré d'accord dans son journal ; la seule différence réside dans la manière, entre l'intrépide et hardi Richer de Serizy, et le réfléchi et sarcastique Jean- Pierre Gallais.

– « David. »

Un troisième texte sans genre précis, publié dans la livraison du 13 mai, est intitulé « *Bulletin d'un bien bon homme.* » Le mot « Bulletin » ne renvoie pas à un genre ou à un article précis dans La Quotidienne. C'est d'ailleurs le seul exemple où ce terme apparaît dans notre corpus. Il s'agit donc d'un article qui fait partie de l'ensemble des articles divers (si l'on peut appeler ainsi les articles parus sur la dernière page, sans fil conducteur ni titre précis) que

La Quotidienne insère souvent à la suite de ses rubriques principales. Le « Bulletin » est consacré à David, (« le représentant ») selon l'indice de La Quotidienne – le bulletin de sa santé –, en proie à la férocité de la maladie. Ses amis, pourtant trop serviles pour dire la vérité, lui affirment une fausse réalité. Le pire advient lorsqu'il s'avère que le médecin de David, lui aussi, est un « flatteur » !

« David¹, (le représentant²) est malade. Ses amis prétendent que c'est de honte et de remords. Mais tous ses amis sont des flatteurs. Quoiqu'il en soit, hier matin, au moment où son médecin entra, David vomissait du sang. *Oh !* dit le docteur, *Ce n'est qu'une indigestion, vous n'en mourrez pas.*

David en est capable !!!³ »

Le « bulletin » porte une forte dimension allégorique, qui dépasse l'histoire de David le représentant ; ne pas traiter les questions capitales d'une manière sérieuse, ainsi que le rôle des conseillers (représentés par les amis et le médecin de David dans le texte) sont deux points à extraire de la moralité du texte en question. La sous/mal estimation de la gravité de certaines situations est un défaut de gestion politique, car David incarne en même temps que sa propre personne, un exemple politique d'un État fragile et agonisant. Un État en difficulté a besoin de conseillers fidèles à l'intérieur, mais aussi de amis sincères à l'extérieur, si les deux éléments font défaut, cet État va devenir la victime de sa propre faiblesse et continue sa chute fatale dans l'abîme.

Les amis de David sont conscients des raisons de sa maladie, mais ne le lui disent pas, soit par méchanceté, espérant que David y succombe, soit par excès de flatterie. C'est ainsi que plusieurs États s'éteignent, en raison des fausses ou défectueuses informations fournies. David, de la sorte, n'est pas uniquement l'image générale de tout État mais surtout, dans cet extrait, celle de la Révolution, exténuée et mourante sans pouvoir en prendre conscience à cause d'une vérité délibérément éclipsée. Cet écrit s'insère donc dans le contexte d'une sorte de guerre psychologique, à petite échelle ; il ne montre pas seulement aux révolutionnaires leur faiblesse, mais les met face à face avec leurs crapuleux fidèles. « David en est capable !!! », la République est-elle capable d'échapper au gouffre dans laquelle ses faux amis la font précipiter ? La Quotidienne n'y répond pas, cependant ses lecteurs, eux, à la lumière de ses allusions, sont bien capables de le faire.

Nous atteignons ainsi le terme des textes de prose dans La Quotidienne ; un chapitre assez varié, dans lequel nous avons lu les dialogues, les récits et d'autres textes sans genre précis. Nous allons aborder à présent les deux articles dans lesquels on fait mention de pièces de

¹ Il doit être question du peintre et homme politique, Jacques-Louis David (1748-1825). Il embrasse dès le début les idées de la Révolution et rejoint le parti jacobin ; membre de la Convention, il vote la mort du roi et la mise hors la loi des girondins. Le 9 Thermidor met fin à son aventure montagnarde avec la chute de Robespierre, il semble qu'il était à ce jour-là (le 9 thermidor) « malade depuis huit jours et avait pris de l'émétique le 9. » Michaud, J.-F., L.-G., Biographie universelle, ancienne et moderne, Vol. 62, 1837, p. 124

² S'agit-il de deux personnes différentes, portant le nom de David ? Nous sommes davantage enclin à dire qu'il s'agit du même J. L. David, le peintre et homme politique, représentant à la Convention nationale et proche des montagnards. Nous nous sommes contenté de citer, ci-dessus, un extrait succinct de sa biographie qui concerne principalement la période de la Convention, là où s'est concentrée sa vie politique, que David a associée, peut-être par ignorance du sens du vrai travail politique selon les frères Michaud, à sa profession d'artiste. La Quotidienne aurait voulu, en précisant qu'il s'agit de David le représentant en mettant le mot entre parenthèse, se focaliser sur le côté politique du personnage de David, et ainsi exclure le côté artistique de l'homme. Car ce n'est pas contre les arts que notre journal manifeste sa lutte politique, mais contre la politique erronée et despotique des révolutionnaires selon lui. David n'occupe pas toutefois seul le centre de ce bulletin, d'autres éléments vont contribuer à compléter la leçon que Gallais voulait transmettre.

³ La Quotidienne ou Le Tableau de Paris. N° 84, 13 mai 1795. p. 4

théâtre dans le journal, avant de passer à l'examen des textes qui traitent du vocabulaire dans La Quotidienne.

6. Théâtre

- « *Scène entre Henri IV et le prince Henri son fils.* »

Les extraits théâtraux sont très peu nombreux dans notre corpus et se limitent à deux exemples, que nous ne voulons tout de même négliger, car ils vont ajouter une variété littéraire aux autres genres proposés dans cette étude. La Quotidienne ne se sent pas tenue de suivre l'actualité éditoriale et culturelle, dont la presse parisienne rend par ailleurs compte de façon méthodique. Ce désintérêt est particulièrement sensible pour ce qui est du théâtre : aucune des productions parisiennes de 1795 n'est citée.

À la lecture d'autres journaux, nous avons compté, pour la période de 1795 qui correspond à notre corpus, outre les reprises comme *l'Ami des lois*, *l'Optimiste* ou le Club des bonnes gens, une cinquantaine de pièces nouvelles jouées sur les dix principales scènes parisiennes du moment : le Théâtre la République, rue de la loi ; le Théâtre de la rue Feydeau ; Théâtre lyrique des amis de la patrie ; le Théâtre de la Cité-Variétés ; le Théâtre du Vaudeville, rue de Chartres ; le Théâtre de l'Opéra comique nationale de la rue Favart ; le Théâtre du Palais-Variétés ; le Théâtre du Lycée des arts ; le Théâtre des jeunes artistes, rue de Bondy et le Théâtre de l'égalité, faubourg St-Germain.

Parmi ces pièces on compte 10 opéras, 5 tragédies (dont *Cincinnatus* ou la Conjuración de *Spurius Melius* d'Arnault et *Quintus Fabius* ou la Discipline romaine, de Legouvé), 3 drames (dont *La chute du dernier tyran*, de Saulnier), des drames en musique, des tragédies mêlées de musique, 14 comédies (dont *Le Double Divorce*, de Forgeot ; *Le Tolérant*, de Dumoutier ; *Le Tartuffe révolutionnaire*, de Balardelle ; *Les Dragons et les bénédictines*, de Lebrun ; *Les Comités révolutionnaires*, de Ducancel), 9 comédies mêlées de vaudevilles ou d'ariettes (dont *Le Mariage patriotique*), 2 pantomimes (dont *Le Mariage aux frais de la nation*, de Desaudray), 1 mélodrame, 1 « fait patriotique » (*Encore un curé*, de Radet et Desfontaines) 1 intermède (*Le Mariage* de J. J. Rousseau).

Cette enquête sommaire montre que la scène parisienne est extrêmement vivante et variée sous la Convention thermidorienne, et – comme l'indiquent les titres – que les sujets politiques ou d'actualité ne manquent pas. Or, La Quotidienne ne manifeste aucun intérêt pour ces spectacles. Les deux seules pièces auxquelles elle fait allusion n'ont pas été jouées à Paris. *La Tactique des Cannibales* ou *des Jacobins* est une pièce-pamphlet de 1795 qui n'était pas destinée à être représentée.

Commençons ainsi avec le premier extrait théâtral inséré dans ce journal, paru dans la livraison du 12 juin, constituant le second article de la rubrique de Paris, signé par Gallais et intitulé *Fragment d'une scène de Shakespeare*. Il s'agit d'un extrait d'une des pièces de Shakespeare, qui fait allusion à l'actualité française à l'époque. Les Anglais réapparaissent donc dans La Quotidienne ; ce journal a souvent évoqué l'Angleterre comme modèle économique et politique à suivre en France, c'est l'Angleterre littéraire qu'on évoque dans ce numéro, avec une référence de valeur, Shakespeare.

« *Fragment d'une scène de Shakespear.*

Scène entre Henri IV et le prince Henri son fils.

Henri. Maintenant, puissances voisines, purgez-vous de votre écume : avez-vous un scélérat qui jure, qui boive, qui passe les nuits en débauches, qui vole, qui tue, qui commette les crimes les plus atroces d'une manière nouvelle, soyez tranquilles, il ne vous inquiétera pas longtemps, l'Angleterre lui tend les bras, l'Angleterre lui offre des emplois, des honneurs et des richesses.

Ce fragment est traduit littéralement, comme chacun peut y voir.

Ce Fragment est un miroir d'une frappante vérité comme chacun peut s'y reconnaître.

Gallais.¹ »

Le texte, « traduit littéralement² » comme nous dit Gallais, est extrait de la pièce de Shakespeare Henri IV, 1596, Partie II, Acte IV. En voici le texte en anglais :

“[...] Now, neighbor confines, purge you of your scum.
Have you a ruffian that will swear, drink, dance,
Revel the night, rob, murder, and commit
The oldest sins the newest kids of ways?
Be happy, he will trouble you no more.
England shall double gild his treble guilt.
England shall give him office, honor, might... [...]”³

Il suffit de remplacer *l'Angleterre* par la France dans le texte de Shakespeare pour que l'on soit transféré dans le temps et replacé dans la Révolution de 1789. Les circonstances se ressemblent : le pays affronte une guerre contre plusieurs puissances étrangères, la paix est espérée mais les Anglais (allusion aux Français) ne semblent pas près d'en jouir. Mais qui est-il ce criminel, ce scélérat, rejeté par son propre pays pour ses vices, mais accueilli par l'Angleterre (la France) les bras ouverts (« avez-vous un scélérat qui jure ? [...] *l'Angleterre lui tend les bras, l'Angleterre lui offre des emplois, des honneurs et des richesses.* ») ? Nous ne nous intéressons plus à l'identifier dans la pièce de Shakespeare que dans l'actualité française de la Révolution. S'agit-il d'une personne précise, malhonnête dans son pays mais reçu comme un héros en France⁴ ? Ou n'était-ce qu'une critique générale de la mauvaise politique de la Révolution ? La question risque de rester en suspens pour le moment, il s'agit pourtant d'une preuve supplémentaire que La Quotidienne n'hésite pas à guetter toutes les chances de dramatiser la France de la Révolution, dans la perspective de rétablir la France de l'ancienneté et de la tradition.

- « *Les illusions n'existeront bientôt plus.* »

Celui-ci paraît dans la livraison du 15 juillet, dans un article indépendant, non signé ni titré, mais indiquant à la fin que le texte en question est un : « Extrait de Tactiques des cannibales,

¹ La Quotidienne ou Le Tableau de Paris. N° 114, 12 juin 1795. p. 3

² Mais le vers “England shall double gild his treble guilt” : « L'Angleterre va dorer deux fois sa triple culpabilité » est oublié !

³ SHAKESPEARE William. The plays and poems of Shakespeare, according to the improved text of Edmund Malone. Edited by A. J. Valpy, A.M. Vol. 3. London, Henry G. Bohn, 1857. p. 250

⁴ Gallais fait probablement allusion aux étrangers qui ont été attirés par la Révolution : Cloots, Marat, Paine, etc.

comédie en un acte.¹ » L'on continue à viser, par le biais de cet extrait théâtral, les révolutionnaires qui jouissent, sans en avoir le droit, du titre de « patriotes ». « Patriotes » et « Patriotisme » constituent les éléments d'un clivage idéologique entre les républicains et les royalistes (voir le chapitre suivant, les mots enfantés par la Révolution); l'action journalistique royaliste de l'époque affiche donc une activité studieuse à démontrer au public lecteur que les républicains du moment, à savoir les jacobins et les prétendus instruits, et le patriotisme ne sont pas deux choses identiques. La Quotidienne y participe et en soutient la propagande, en publiant des extraits qui confortent ce sens, à l'instar de cet extrait que nous allons lire :

« Les illusions n'existeront bientôt plus, la *patrie* et le *patriotisme* sont des mots² dont on connaît aujourd'hui la valeur dans la bouche de ces hommes au dessous de toutes les épithètes.

Cependant quelques-uns de ces hommes, ci-devant jacobins³, aujourd'hui républicains et toujours idolâtres du dieu du jour, osent se dire la *nation* et dicter des lois, comme si une nation civilisée consistait dans quelques garnements réunis au cabaret, au club, au gibet ou ailleurs⁴.

Les ignorants, et certes ils sont nombreux, ne conçoivent pas qu'une armée de ces prétendus républicains d'un jour⁵, ne serait point en état de composer une page de la *Conjuration de Venise*⁶, ou de *l'Esprit des lois*⁷.

Le vulgaire admire rarement la quantité [*sic*], il n'observe que la quantité ; c'est plus à sa portée et à sa convenance.

Il croit donc, et c'est tout naturel, qu'une nuée de patriotes⁸ poudreux, qui se rend aux tribunes de la convention⁹, réunit plus de lumières et de moyens¹⁰ qu'un homme de choix qui aurait passé sa vie¹¹ à méditer dans l'abstraction des sciences et dans la retraite du cabinet.

¹ Tactique des cannibales, ou Des jacobins, comédie en un acte et en prose : précédée et suivie de quelques morceaux ayant trait à la révolution. Seconde édition, imprimé sur le manuscrit non tronqué, daté du 2 pluviôse, an III de la république, ou le 21 janvier 1795. Paris, chez les marchands de nouveautés, 1795.

² L'on trouve dans le texte original : « [...] dont ces hommes, au-dessous de toutes les épithètes, ont abusé, parce qu'ils n'en connaissent ni l'expression, ni le sentiment ; et que l'abjection de leurs éducations, de leurs idées et de leurs intérêts s'y oppose formellement. » <http://bit.ly/2dkrdOz> p. 5

³ « Cependant quelques Jacobins ivres, dans un club ou un cabaret, usant de la licence de se mêler des affaires du gouvernement, sans avoir même su gouverner leurs propres ménages, osent se dire la Nation [...] » Ibidem

⁴ « [...] comme si une nation civilisée consistait dans quelques garnements réunis, et qu'elle dût être dépourvue de têtes lumineuses et bien formées à la pensée. » Ibidem

⁵ « [...] ne conçoivent pas qu'une armée, même de gens de lettres, ne serait point en état de composer une page de la conjuration de Venise ... » Ibid. p. 5-6

⁶ Saint-Réal, M. l'abbé de. *Conjuration des Espagnols contre la République de Venise en l'Année M. DC. XVIII.* Paris, Claude Barbin, 1674, (176 p.) Roman historique souvent nommé *La Conjuration de Venise*.

⁷ MONTESQUIEU Charles de Secondat (baron de). *De l'Esprit des lois : ou Du rapport que les loix doivent avoir avec la constitution de chaque Gouvernement, les Mœurs le Climat, la Religion, le Commerce [...]* Genève, Barrillot et fils, 1748.

⁸ « d'artisans » <http://bit.ly/2dkrdOz> p. 6

⁹ « [...] qui se rend au club des Jacobins, ou aux tribunes de la Convention [...] » ibidem

¹⁰ « [...] réunit davantage de moyens [...] » ibidem

¹¹ « [...] qui aurait passé une partie de sa vie [...] » ibidem

Néanmoins cet homme aurait plus d'idées, les autres plus de passions, et ce n'est pas avec de passions qu'on établit un gouvernement¹.

Le peuple se trompe², lorsqu'au lieu des [*sic*] se laisser conduire, il prétend diriger la portion gouvernante de l'état, les gens instruits, les bons administrateurs, les gens de lettres, etc. ...³

Puisque l'erreur est le partage du peuple, au moins ne lui laissons plus celle qui rend cruel et féroce.

Désabusons-le des promesses mensongères, des illusions chéries, des chimères dont on le repaît depuis 5 à 6 ans⁴.

Débarrassons-le des chaînes de la plus rude, de la plus insupportable tyrannie, afin qu'il en charge ses enchanteurs, qui furent aussi ses bourreaux.

Extrait de la *Tactique des cannibales*, comédie en un acte.⁵ »

Le temps des illusions est révolu, les grands mots de patriote et patriotisme perdent leur sens lorsqu'ils sont prononcés par des hommes qui ne sont pas à la hauteur de ces nobles principes. Cela recoupe les idées de Richer de Serizy (livraison du 3 mai), dont La Quotidienne publie un extrait de *l'Accusateur public* : « Est-ce toi, âme rampante et sordide, qui peux comprendre tout ce que le mot républicain dans la république a de noble et d'élevé ? » Donc, les réactionnaires royalistes à l'époque s'entendent pour dépouiller les républicains du titre qui leur est le plus cher : « patriotique. »

L'attaque des royalistes consiste donc à accuser les jacobins de servilité ; les jacobins, dit l'auteur de la pièce, ne sont pas en mesure de gérer leurs propres affaires, encore moins celles de l'État. Ils ne sont pas aptes au travail politique, préférant suivre le plus fort et se faire le jouet du « dieu du jour » ; « idolâtres du dieu du jour », cette phrase nous rappelle également le texte de Richer de Serizy : « *demain, oui demain, à genoux devant l'altesse ou l'hermine, tu vas ramper, le chapeau à la main, sous le knout du russe ou le bâton de l'autrichien.* », cela prouve que les fidèles réactionnaires à la monarchie se lisent les journaux les uns les autres, et travaillent, comme si d'un commun accord, à développer les mêmes idées par leurs écrits, que ce soit dans les journaux ou par la littérature (en l'occurrence le théâtre).

Les républicains sont infirmes, incapables d'assurer leurs fonctions politiques ; les soi-disant cultivés parmi eux, ne sont pas non plus capables d'assumer le titre d'hommes de lettres qu'ils portent. Le peuple, ignorant, continue à croire en eux, à être, par son propre choix, la dupe d'une poignée de faux cultivés, de faux politiciens. Le peuple n'est pas assez instruit pour pouvoir juger la réalité des choses, son jugement porte plutôt sur l'apparence sans sonder le fond des affaires. Voilà pourquoi l'auteur le qualifie de « vulgaire. »

L'idée de l'individu, exceptionnel par sa science et ses talents, qui l'emporte sur celle de la masse, ignorante et inapte à se gouverner, réapparaît dans cet extrait. « Une nuée de patriotes poudreux », perdant son temps à participer à de vaines séances politiques, ne vaut pas « un homme de choix qui aurait passé sa vie à méditer dans l'abstraction des sciences et dans le

¹ « [...] un bon gouvernement. » ibidem

² « Le vulgaire se trompe nécessairement lorsqu'au lieu [...] » <http://bit.ly/2dkrdOz> p. 6

³ « [...] lorsqu'au lieu de se laisser conduire, il prétend lui-même diriger la portion instruite de l'État, car il ne peut mettre d'ensemble que dans la volonté de gouverner, et l'erreur lui est si fort consacrée qu'il ferait malheureux, s'il était possible qu'il ne fût pas trompé. » <http://bit.ly/2dkrdOz> p. 6

⁴ « [...] désabusons-le des Jacobins, débarrassons-le des chaînes [...] ». Ibidem

⁵ La Quotidienne ou Le Tableau de Paris. N° 147, 15 juillet 1795. p. 2

retrait du cabinet. » Donc, le choix, les sciences, et le retrait sont les éléments de base pour ériger un bon gouvernement et construire un peuple cultivé. Le choix doit porter sur un seul homme (qui a « *plus d'idées* »), un seul chef distingué par ses qualités et ses « sciences » ; celles-ci doivent avoir le bon climat pour qu'elles soient bonifiées et développées au point de la perfection. Le climat pour ce faire est celui du calme paisible, assuré par un « retrait » distancié d'une foule anarchique et conduite par ses « passions ». C'est ce choix d'un homme d'exception, qui évite à l'État le chaos, et l'épargne un retrait négatif, synonyme d'isolement par rapport aux autres nations.

Le peuple est fautif par nature, c'est à l'élite cultivée de le guider, de le conduire et d'essayer de lui éviter les erreurs les plus graves qui coûtent, pour lui ainsi que pour l'État, la décadence. La mission de l'élite est de libérer le peuple de ses chimères, qui lui sont la tyrannie la plus perfide.

Nous arrivons avec ce texte au bout des textes en prose publiés dans La Quotidienne ; dialogues, contes et allégories et autres genres ont formé le corps de ce chapitre. Nous n'allons toutefois pas changer énormément cette tendance littéraire, car le prochain chapitre va porter sur la linguistique révolutionnaire, incarnée par le choix du vocabulaire par lequel la Révolution compte remplacer l'Ancien Régime par son propre régime à elle. C'est autour de l'obsession du mot, point de clivage entre les royalistes et les révolutionnaires, que va tourner le chapitre.

Troisième chapitre : Les *mots* dans *La Quotidienne*

L'intitulé de ce chapitre est inspiré de sa matière de recherche ; cette matière se compose principalement d'un article publié sur plusieurs livraisons de mai et de juin 1795, intitulé « Mots enfantés par la Révolution », et « Suite des Mots enfantés par la Révolution ». La Quotidienne y publie des mots qui ont distingué le plus les années 1789-1795, c'est-à-dire le vocabulaire révolutionnaire qui a imprégné ces six années de son empreinte particulière. Le choix des mots reflète une certaine mentalité qui s'affirme à force de se servir des mots qui l'expriment. La Révolution, en tentant de marquer la rupture avec le vocabulaire qui reproduit les images relatives à l'Ancien Régime, tient inmanquablement à faire persister ses mots à elle, introduits par ses affidés ou « enfantés » par eux, pour parler comme notre journal. C'est ce dont Aude Déruelle, dans *Les Romans de la Révolution*, parle comme d'un « traumatisme linguistique » (p. 316), un « séisme révolutionnaire » (p. 317) ou un « réaménagement linguistique global » (p. 299) qui ont atteint la langue française à partir de 1789, car celle-ci est « *inséparable d'une politique et d'une philosophie de la langue* » (p. 299).¹

Comme les couleurs sont nécessaires pour distinguer deux camps en confrontation directe, les mots jouent un rôle semblable pour distinguer les partis politiques, pour leur attribuer des directions qui s'éloignent l'une de l'autre afin qu'une identité indépendante se crée pour l'un et pour l'autre parti. Les mots et les expressions participent à donner un caractère particulier aux factions ; loin d'être un luxe ou de simple apparences, ils sont l'atout d'un journal par exemple pour que son idéologie s'impose aux yeux de son lectorat. La nature des mots, leur expressivité ou leur originalité ne font probablement pas l'objet de l'attention du public dans un temps où l'essentiel est d'obtenir l'information. Il en va autrement lorsqu'il est question de reconstruire les conceptions et d'introduire de nouvelles pensées au sein d'une certaine société. À ce moment-là, les mots ne sont plus de simples lettres, mais des instruments de lutte idéologique.

Bien que l'on qualifie souvent La Quotidienne de journal réactionnaire, le mot réaction – ou un de ses dérivés – n'y apparaît guère, c'est notamment dans les ouvrages qui portent sur l'histoire de la langue française, particulièrement sous la Révolution, que nous rencontrons les mots réaction, réactionnaire ou réacteur pour désigner tout mouvement, d'idées ou d'armes, s'opposant à la Révolution. L'adjectif réactionnaire, est un néologisme qui désigne celui « *qui coopère à la réaction contre l'action de la Révolution. Parti réactionnaire.*² » Nous allons insister sur l'adjectif réacteur dans le sens de la Révolution, vu l'amalgame que peut susciter la conception moderne du terme. Selon le dictionnaire historique de la langue française, le réacteur est le « *partisan d'une politique réactionnaire* », ce sens se perd pour être remplacé par réactionnaire, car le réacteur désigne, aujourd'hui, « un réacteur nucléaire » ou « un propulseur aérien.³ » Le mot réacteur apparaît dans l'ouvrage de Louis-Marie-Stanislas Fréron, *Mémoire historique sur la réaction royale et sur les massacres du Midi, 1795* : « Nier maintenant les effets du royalisme réacteur, serait le comble de la mauvaise foi [...].⁴ »

Nous allons lire dans ce chapitre « les synonymes », par lesquels les ennemis de la Révolution sont dépeints par leurs caractères moraux et physiques, où les rôles sont inversés car le mot n'est plus le synonyme de la personne mais cette dernière est le synonyme du caractère. Nous lisons aussi, comme annoncé, les « Mots enfantés par la Révolution », publiés dans les livraisons 12, 13, 14 et 15 avril, et dans celles des 11 et 13 mai. Les Mots seront

¹ Déruelle Aude et al, *Les Romans de la Révolution* : 1792-1912.

² Littré, *Le Nouveau Littré*, 2005. p 1436

³ <http://bit.ly/2cMWu6z>

⁴ À Paris, chez Louvet et chez Marchant ; à Lyon, chez Prudhomme, à Marseille chez Mossy ; et chez les Libraires de tous les départements. p. 29

suivis par les « Pourquoi », également publiés en deux temps, le 24 mai et le 20 juin 1795. Suivant le même modèle, les « Si » paraissent dans la livraison du 28 mai, et les « Quand » le 31 mai. Le chapitre se clôt avec les « Tout », publiés sous une forme différente des précédentes, parus dans la livraison du 10 décembre 1796.

Le langage révolutionnaire, ou le néologisme révolutionnaire en vogue à l'époque, a forcément suscité la montée du phénomène des dictionnaires du néologisme révolutionnaire ; citons le Dictionnaire néologique des hommes et des choses, par Cousin Jacques [Beffroy de Reigny], 1795¹, (dans le dit ouvrage l'on trouve d'ailleurs le mot réactionnaire : « Il arrivait une secousse réactionnaire qui déplaçait les hommes », p. 127). Antoine De Baecque, dans son Dictionnaire de curiosités, 2011, nous dit que, « dès 1796, un dictionnaire se propose d'énumérer et de définir l'ensemble de cette intense création langagière, "Le Néologiste français, ou vocabulaire portatif des mots les plus nouveaux", écrit par le philologue Reinhard.² » C'est en premier lieu, continue De Baecque, le vocabulaire politique qui est l'objet de cette révolution linguistique républicaine ; de nombreux mots font apparition, « parfois dans l'urgence et selon la vogue du moment, pour désigner telles catégories de citoyens (amis ou ennemis : "patriote", "aristocrate", "monarchien", "gauche/droite", "sans-culotte", "faction", "suspect", "dantoniste", "hébertiste", "robespierriste"), ou telle action politique ("régénérer", "épurer", "électriser", "élargir", "guillotiner") ». (p. 15). De Baecque nous rappelle aussi que, dès 1789, l'on a eu le droit à un ouvrage anonyme, intitulé « "L'Abus des mots", [...] d'inspiration satirique et pamphlétaire, issu sans doute de quelque plume contre-révolutionnaire » (p. 16) Nous allons aussi citer au cours de ce chapitre, le Nouveau dictionnaire français, contenant les expressions de nouvelle Création du Peuple Français, 1795, de Léonard Snetlage, auquel Casanova répond en 1797.³

Nous n'oublions pas de citer le dictionnaire de Gallais lui-même, 1790, intitulé Extrait d'un dictionnaire inutile. Nous allons voir s'il y a des mots dans La Quotidienne (1795) qui ont été auparavant (1790) mentionnés dans le dictionnaire inutile de Gallais.⁴

Voici donc ce que La Quotidienne nous conserve à ce propos ; nous allons essayer de faire des parallèles avec la définition de certains mots dans d'autres dictionnaires, pour voir si les mots qui sont insérés dans notre journal ont le même impact que ces dictionnaires-là.⁵

1 - Nouveaux synonymes

Le mois de février, le premier de notre corpus d'étude, révèle le premier essai de réponse aux innovations lexicales révolutionnaires par une innovation opposée, aussi bien de mots que d'idées, qui met en valeur les erreurs et transgressions de la Révolution – ce que La Quotidienne considère comme des horreurs, et les révolutionnaires comme des mesures

¹ REIGNY Louis-Abel Beffroy de [Le Cousin Jacques]. Dictionnaire néologique des hommes et des choses, ou notice alphabétique. T. 1. Paris, Moutardier. 1795

² DE BAECQUE Antoine. La France de la Révolution, Dictionnaire de curiosités. Paris, Tallandier, 2011. p. 15 L'ouvrage en question est édité à Nürnberg, en 1796, par Graf Karl Friedrich Reinhard ; son titre complet est : Le Néologiste Français, ou vocabulaire portatif des mots les plus nouveaux de la langue Française : avec l'explication en Allemand et l'étymologie historique d'un grand nombre ; ouvrage, utile surtout à ceux, qui lisent les papiers publics Français et autres ouvrages modernes, dans cette langue.

³ Voir aussi, dans le même contexte : Louis-Sébastien Mercier. Néologie, ou Vocabulaire de mots nouveaux, à renouveler, ou pris dans des acceptations nouvelles. Paris, Moussard et Maradan, 1801.

⁴ GALLAIS Jean-Pierre. Extrait d'un dictionnaire inutile, Composée par une Société en commandite, et rédigé par un homme seul. A cinquante lieues de l'Assemblée nationale. 1790.

⁵ Cf. BIARD Michel. Parlez-vous sans-culotte ? Dictionnaire du Père Duchesne 1790-1794. Paris, Tallandier, 2009. Où Hébert présente dans son journal, Le Père Duchesne, les mots exprimant la culture populaire et les mots de l'argot à cette époque-là.

nécessaires pour renforcer le sens de la liberté dans la République naissante. La tentative est ironique, parce que l'auteur de l'article prétend avoir un projet sérieux, à savoir l'objectif d'enrichir la langue française par un bouquet de synonymes qui vont être utiles pour les lecteurs, tellement prisés que l'on peut les ajouter aux synonymes de Girard et à ceux de Roubaud. De quels synonymes s'agit-il donc, et pourquoi l'auteur, anonyme de l'article, prétend-t-il les ajouter à ce dictionnaire si connu à l'époque ? À nous de lire ces synonymes, et d'en faire ensuite le commentaire.

« *Nouveaux synonymes Français, pour ajouter à ceux de Gérard [sic] et de Roubaud.*¹

*Facit indignatio versum*²

Voulez-vous d'un seul mot nous peindre un scélérat,
 Un tigre, un égorgueur ... dites alors *Marat*.
 Faut-il peindre à présent un jacobin féroce,
 Dont l'esprit est bien faux, dont l'âme est bien atroce ?
 Cinq lettres suffiront : Un *Duhem*, c'est le mot,
 Et synonyme encore d'un menteur et de sot.
 Est-ce un Rhéteur obscur, à la lourde parole,
 Orateur à tout vent ? Ecrivez *Bentabole*.³
 Deux vautours carnaciers ! Un *David*, un *Lebon*.⁴
 Un voleur impudent ! C'est convenu, *Cambon*.⁵
 Un colosse hideux, qui n'a ni cœur ni tête,
 Mais une queue horrible ! On peut dire *la Crête*.
 Un calomniateur assassin, un fripon !
 Un pédant immoral ! C'est *Leonard Bourdon*.⁶
 Un bouc lascif, sanglant, d'espèce impure et vile,
 Un tueur d'innocents ! Mettez *Fouquier-Tinville*.
 Un Etre souple ! Adroit, jamais franc ! *Thuriot*.⁷
 L'horreur du genre humain ! *Billaud*⁸-*Vadier*⁹-*Collot*.¹⁰
 Ce qu'on voit de plus bas, de plus rampant sur terre !

¹ Le Dictionnaire des Synonymes de l'abbé Girard (1718) et les Nouveaux synonymes français de l'abbé Roubaud (1786), avaient connu de nombreuses rééditions.

² *L'indignation fait jaillir le vers.*

³ Pierre-Louis Bentabole, (1756 - 1798), conventionnel puis membre des Cinq-Cents ; montagnard et ami de Marat au début de la Révolution, ses opinions tournent davantage, avant Thermidor, vers le modérantisme sous l'influence de sa femme.

⁴ Joseph Le Bon, (1765 - 1795), montagnard et conventionnel, réputé pour sa sévérité révolutionnaire et ses mesures strictes contre les royalistes.

⁵ Pierre-Joseph Cambon, (1756 - 1820), financier, conventionnel et membre du Comité de salut public.

⁶ Louis Jean-Joseph Léonard Bourdon de la Crosnière, (1754 - 1807), député de l'Oise à la Convention le 6 septembre 1792. À ne pas confondre avec François-Louis Bourdon (de l'Oise).

⁷ Jacques Alexis Thuriot, (1753 - 1829), avocat, conventionnel, jacobin hostile aux girondins et aux royalistes, il s'allie avec d'autres dantonistes et avec les thermidoriens pour faire chuter *l'Incorruptible*.

⁸ Jacques-Nicolas Billaud-Varenne, (1756 - 1819), avocat, orateur jacobin, conventionnel et membre du Comité de salut public.

⁹ Marc-Guillaume Alexis Vadier, (1736 - 1828), conventionnel et membre du Comité de sûreté générale ; accusé d'avoir eu un rôle actif sous la Terreur, il est condamné à la déportation avec Billaud-Varenne, Collot d'Herbois et Barère, mais réussit à s'y soustraire.

¹⁰ Jean-Marie Collot, dit Collot d'Herbois, (1749 - 1796), auteur dramatique, conventionnel et jacobin radical ; il participe aux représailles contre Lyon après le siège de la ville en 1793, meurt après sa déportation à Cayenne.

Un reptile, un serpent, un aspic ! C'est *Barère*.
Des monstres dont la main dégoûte encore de sang !
Un *Amar*¹, un *Maignet*², un *Dupin*³, un *Vouland*.⁴
Et pour bien exprimer notre espoir ...leur supplice,
Il ne faut que deux mots : *Convention, justice*.⁵ »

Les mots sont négatifs, car la finalité de l'article est de qualifier des personnes négatives du point de vue de notre journal. Aucun ami à La Quotidienne ne se manifeste ici, le champ est complètement consacré à procurer des synonymes dévalorisants pour désigner soit des orateurs, soit des députés ou des chefs militaires, à savoir les professionnels de la plume, ceux de la politique libérale et finalement ceux des armes, trois catégories constituant un cauchemar pour le camp royaliste. Naturellement, il est plus aisé de s'attaquer à ses ennemis que de montrer sa sympathie pour ses amis ou personnages de prédilection, parce que ces derniers vont être considérés comme un point faible par lequel l'écrivain de l'article risque d'être attaqué de retour. Consacrons donc les mots à critiquer, et non à louer.

L'ordre successif des personnages cités dans cette critique est significatif, notamment parce que Marat se positionne en premier dans cette page à ajouter au dictionnaire de Girard d'après l'avis du journal. Marat est indéniablement le personnage le plus abominable pour tous les royalistes ; l'auteur lui attribue les synonymes de « scélérat », « tigre » et « égorgueur » pour mettre en lumière sa sauvagerie et ses mœurs basses. Les jacobins ont aussi forcément leur place dans ces synonymes, et c'est Duhem (Pierre-Joseph, 1758 - 1807) qui a l'honneur de les y représenter, car l'auteur ne lui épargne pas les qualités de la brutalité et de la cruauté. Tel était le cas aussi pour la classe des orateurs, que La Quotidienne avait longtemps attaqué dans la personne de Marie-Joseph Chénier ; c'est cette fois le tour de Bentabole, à qui le succès et la sincérité font défaut.

Les juges sont pareillement cités, avec en tête Fouquier-Tinville, celui qui a fait studieusement travailler la guillotine en signant sans lassitude les arrêts de mort contre des hommes et des femmes qui, du point de vue du journal, étaient innocents : Fouquier se pare d'un portrait affreux et répulsif, il est obscène comme un animal, dit l'écrivain, criminel, et ignominieux. Les chefs de guerre ne sont pas mieux traités ; ce sont des hommes tachés éternellement par la malédiction du sang des victimes, dont les volontés ont été réprimées par ces « monstres ». L'auteur cite Amar, Dupin, Vouland, et Maignet.

Les synonymes expriment l'aversion de notre écrivain anonyme. Dix-huit personnages constituent le mémoire d'un rédacteur ou d'un/une simple abonné (e) du journal. La série ne

¹ Jean André Amar, (1755-1816), conventionnel, montagnard et membre du Comité de sûreté générale.

² Étienne Christophe Maignet, (1758-1834), ardent révolutionnaire qui participe à plusieurs missions militaires, dont le siège de Lyon (5 septembre 1793).

³ Dupin (A.) jeune, député du département de l'Aisne à la Convention, ami de plusieurs révolutionnaires zélés dont Barère, il vote la peine maximale contre Louis XVI. Arrêté le 9 août 1795 pour vol et dilapidation, avant qu'il ne recouvre sa liberté.

MOULIÈRES Antoine-Joseph Raup de Baptestin de. Petite biographie conventionnelle, ou Tableau moral et raisonné des 749 députés qui composaient l'assemblée dite de la Convention. Paris, A. Eymery. 1815. p. 101-102

Dans le précédent ouvrage, l'auteur cite Mercier qui, dans son Nouveau Paris, parle de Dupin. Mercier dit :

« Un Dupin, valet d'Amar, coupe-tête de la maltôte, avait tout prêt un nouveau rapport sur les adjoints des Fermiers-généraux, et il brûlait d'exercer à leur égard le bénéfice d'inventaire au nom de la république [...] ».

MERCIER Louis-Sébastien. Le Nouveau Paris. Vol. 1. Paris, Fuchs. 1798. p. 140

⁴ S'agit-il du même Vouland à propos duquel le journal insère une anecdote dans la livraison du 10 février, et dont le nom s'écrivait avec deux L ?

⁵ La Quotidienne ou Le Tableau de Paris. N° 8, 26 février 1795, p. 4

s'arrête pas là, les mois suivants vont nous révéler de nouveaux noms et de nouvelles histoires de rivalités entre les royalistes et les révolutionnaires. L'auteur anonyme choisit toutefois de clore sa diabolique série de vocabulaire avec un ton d'optimisme, avec la solution qui est, d'ailleurs, la même que le journal répète dès que l'occasion advient. C'est « la justice » qui va redonner l'espoir aux opprimés ; sa restitution se fait par le renforcement du rôle de la Convention pour qu'elle résiste aux difficultés, pour qu'elle perdure.¹

Les deux derniers mots n'avaient pas besoin de synonymes, car ils suffisaient à eux-mêmes. C'est exclusivement aux choses et aux personnes qu'on haït que les synonymes sont destinés ; on n'a plus besoin de désigner la personne par son nom, car son qualificatif suffit pour l'identifier. Ces synonymes éclipsent le personnage, pour qu'il ne reste dans la mémoire collective que son image associée au mot, détestable de toute manière. Les synonymes punissent Marat, Fouquier, Barère et les autres, ils les tuent en supprimant leurs noms, les noms dont l'histoire se souvient pour éterniser un être humain. Ce procédé d'antonomase – tradition dans laquelle s'inscrivent Casanova² et d'autres – qui est le passage d'un nom propre à un nom commun par l'ajout de l'article (UN Duhem devient donc dans le texte un nom commun pour désigner tout « jacobin féroce »), est l'arme de La Quotidienne pour déshumaniser ses ennemis (l'humanité sur laquelle le journal insiste, et qu'il oppose aux mœurs des révolutionnaires). La transition des noms propres (« Amar ») en noms communs (un Amar) bascule le personnage en question dans la catégorie des noms communs, où l'on peut l'utiliser comme un mot de néologie. Ces personnages vont être barrés par La Quotidienne d'une manière plus souple, par le biais d'autres armes ... par des adjectifs, par des mots.³

2- « Mots enfantés par la Révolution »

Les intentions de la Révolution de faire table rase du passé sont claires et fermes, personne ne peut ne pas saisir la signification de toutes les démarches révolutionnaires qui se veulent définitives pour consolider la République. Outre le calendrier révolutionnaire, les initiatives d'introduire de nouvelles pratiques sur la société ne sont pas modestes ; tout ce que l'on croit être bénéfique pour les causes de la liberté, de la démocratie et de l'égalité est immédiatement appliqué. Ces nouveautés sont parfois bizarres parce qu'originales ; une originalité qui ne plaît pas à toutes les composantes de la société française de l'après Thermidor, et qui donne à ces dernières l'occasion de railler les nouvelles pratiques ainsi que leurs dénominations données par les politiques, théoriciens ou orateurs de la Révolution. Ce sujet constitue une thématique renouvelée pour les détracteurs de la Révolution, dont les journaux : y aurait-il critique plus efficace que de montrer à ses lecteurs l'infériorité, du moins verbale, des nouvelles nominations – en d'autres termes des nouveaux mots – en comparaison avec les titres majestueux dont le peuple se sert depuis des siècles ?

¹ La position de La Quotidienne vis-à-vis de la Convention change graduellement au fil de l'an III : du soutien à celle-ci à l'animosité pour elle avant la journée du 13 vendémiaire an IV.

² Léonard Snetlage écrit en 1795 :

SNETLAGE Leonard (Docteur en Droits en l'Université de Gottingue). Nouveau dictionnaire français, contenant les expressions de nouvelle Création du Peuple Français. Ouvrage additionnel au Dictionnaire de l'Académie Française et à tout autre Vocabulaire. Gottingue, Jean Chrétien Dieterich, 1795.

Ouvrage auquel répond Casanova par :

CASANOVA Giacomo. À Léonard Snetlage, docteur en droit de l'université de Goettingue, Jacques Casanova, docteur en droit de l'Université de Padoue. 1797. Dernier ouvrage de Casanova avant sa mort en 1798.

³ Voir : Desfontaines (M. l'abbé, Pierre-François Guyot), M. Fuzelier (Louis). Dictionnaire néologique : à l'usage des beaux esprits du siècle. Nouvelle édition. Amsterdam, Michel-Charles Le Cene, 1748.

La Quotidienne, en tant que journal contre-révolutionnaire, se penche également sur ce sujet et consacre certains articles à faire connaître à son public des échantillons de ces mots et expressions qui sont, pense notre journal, le reflet d'une tendance destructrice pour les traditions de la France. La Quotidienne se charge de donner ses propres définitions aux mots « nouveaux » de la Révolution, définitions sarcastiques qui expriment le mécontentement d'une partie de la société à ce moment-là à l'égard du nouveau pouvoir.

Les mots sont donc ceux de la Révolution, alors que leurs définitions sont celles de La Quotidienne ; les synonymes de l'article précédent sont remplacés par des définitions, non moins mordantes, qui ridiculisent ce que la Révolution considère comme des valeurs sacrées et intouchables, pour dire que ces principes ne sont qu'un subterfuge pour rétrécir la liberté individuelle et porter atteinte aux valeurs traditionnelles. Une longue série de vocabulaire, comportant les plus connus des termes de la Révolution, ainsi que les mots désignant des choses ou des notions qui ne sont pas, affirme le journal, d'une quelconque utilité pour le peuple et la nation. C'est une série dont les mots se répartissent sur six articles parus dans les deux mois d'avril et de mai. Bien que notre corpus nous limite à ce groupe de mots, nous pouvons a fortiori dire que les livraisons antérieures et postérieures à l'an III de La Quotidienne, portent elles aussi d'autres groupes de définitions, aussi passionnantes, aussi intelligentes ...

2.1 Mots enfantés par la Révolution (1^e groupe)

Le premier groupe de mots paraît dans la livraison du 12 avril, dans un article indépendant et non signé :

« Mots enfantés par la Révolution

Arbre de la liberté. On n'a jamais trop connu le rapport qu'il y avait entre un arbre desséché, garni de rubans et surmonté d'un bonnet rouge, et la liberté dont nous avons fait notre unique divinité : c'est égal. Cet arbre devenu son emblème, n'en a pas moins obtenu nos hommages et notre culte le plus religieux. Plus redoutable que ne le fut jamais l'image de Néron, la botte de Charles XII, et le bonnet de Guesler ; il fut un tems où le regarder de travers, le toucher irrévérencieusement, l'abattre, étaient des crimes capitaux et des arrêts de mort. Au reste, c'est le troisième arbre célèbre dans l'histoire des folies humaines.

Bonnet rouge fut la coiffure révolutionnaire des patriotes, des jacobins, des présidents de sections, des juges, des guichetiers, de tous les polissons qui se trouvaient fort commode de rencontrer sous ce bonnet mystagogique, les talents de toutes les places, et l'impunité de tous les crimes.

Brissotiers. Partisans de Brissot. C'était un des trente sobriquets inventés sous la tyrannie de Robespierre, pour signaler les modérés, et les amis de lois. Et en vérité Brissot, le plus faible des hommes, le plus indiscret des amis, était non plus destiné à faire un chef de parti, que Marat à faire un dieu.

Carmagnole. Ce mot a eu dans son cours plusieurs significations. Ce fut d'abord un pont neuf joli que chantaient gaîment les ouvriers

dans leur atelier, et nos guerriers au champ de la victoire. Ce fut ensuite un habit court, indécent, qui laisse voir les fesses de nos patriotes élégants ; Enfin la carmagnole devint l'expression chère de Barère, pour annoncer dans ses discours banaux et mensongers, nos victoires et les conspirations. La postérité ne saura que penser de cette fécondité, mais les glossateurs y suppléeront.

*Certificat de civisme*¹. Utile pancarte, qui se délivrait par les comités révolutionnaires à quiconque voulait partager la curée nationale.

Cocarde nationale. Les femmes et les enfants n'en furent pas exempts.

Décade. Jour de repos établi dans l'ère républicaine ; il y a, dit-on, neuf députés qui s'occupent des fêtes décadaires. Mais ces fêtes n'auront de charme que pour nos enfants. Que de gens tiennent encore à la messe, au salut, à pâques et à la fête-dieu.

Déporter. Synonyme de noyer ; moyen simple de se défaire des gens qu'on n'avait pas le courage de faire guillotiner.

Egalité. Un des plus anciens talismans qu'aient employé les charlatans politiques pour ensorceler les peuples ; on sait l'usage qu'en firent les Gracques à Rome, les Levellers en Angleterre, et les jacobins en France, et toujours avec succès.

Emigrés. Je ne sais si on distinguera, un jour, ceux qui abandonnèrent leur patrie par haine pour la révolution, d'avec ceux qui se sont sauvés par crainte des révolutionnaires ; mais il est sûr au moins que la situation de ces derniers est déplorable.

Ecoles primaires. Le projet de Robespierre, en forçant tous les parents d'y envoyer leurs enfants, était non seulement de façonner ces jeunes plantes au joug qu'il préparait à son pays, mais de connaître, par leur canal, le secret de toutes les familles ; et ce projet était digne d'un grand scélérat (1²).³»

C'est en effet l'audace des définitions qui fait leur intérêt et leur originalité, voilà pourquoi une fois le seuil de l'inhabituel franchi, la bizarrerie du vocabulaire prend un aspect plaisant,

¹ Gallais avait commencé, en 1790, par donner une définition du Civisme dans son *Extrait d'un dictionnaire inutile*, p. 51 Le mot, dit-il, est lui-même nouveau dans la langue française, mais très utile car « il rend mieux l'idée de l'héroïsme qui provient de l'amour de la patrie ! On dira désormais, avec autant de vérité que de précision, le civisme de M. le Chapelier méritait d'être récompensé par la main de madame Elisabeth [...] ».

² La Quotidienne ajoute la note suivante en bas de page :

« La nation doit offrir à tous le grand bienfait de l'instruction ; mais elle ne peut, elle ne doit l'imposer à personne. Elle sait que chaque famille est une école primaire, dont le père est le chef ; que ses instructions, si elles sont moins énergiques, sont aussi plus persuasives, qu'une tendresse active peut suppléer à des moyens savants. Elle respectera donc ces éternelles convenances de la nature, qui mettent sous la sauve-garde de la tendresse paternelle le bonheur des enfants ; elle se défendra des erreurs de cette république austère, qui pour établir une éducation strictement nationale, osa d'abord ravir le titre de citoyen à la majorité de ses habitants, qu'elle réduisit à la plus monstrueuse servitude, et se vit ensuite obligée de briser tous les liens de familles, tous les droits de la paternité, par des lois contre lesquelles s'est soulevée, dans les tems, la voix de la nature. »

³ La Quotidienne ou Le Tableau de Paris. N° 53, 12 avril 1795. p. 3-4

que le lecteur aspire toujours à lire de nouveaux mots. Choisissons quelques exemples de la liste précédente. Les définitions de la série en question prennent plus la forme d'idées explicatives que celle d'une définition académique ; les définitions sont donc plutôt des notions que de mots isolés, et même quand ceux-ci s'insèrent dans notre liste, ils se distancient de la définition classique d'un dictionnaire et se libèrent de toute contrainte formelle : ils ont existé pour dénoncer, critiquer et se singulariser, et non jamais pour se conformer aux normes.

La définition de l'« **arbre de la liberté** » rabaisse sa valeur et minimise son symbolisme révolutionnaire. C'est un arbre sans âme, « desséché », il est mort parce qu'il n'a plus ses couleurs naturelles : il n'est pas vert, mais multicolore par les morceaux de tissus qui alourdissent ses branches. L'arbre de la liberté n'est plus un symbole de liberté mais un symbole tyrannique, auquel le moindre soupçon de manque de respect coûte souvent la mort. Ce n'est pas tout, un autre élément augmente l'étrangeté de cet arbre informe, c'est un « bonnet rouge » au-dessus. Il s'agit d'un autre symbole révolutionnaire mais dont la combinaison avec l'arbre déjà fantaisiste crée un tableau bizarrement composé. Le comble, c'est que l'extraordinaire devient le symbole de la liberté et son « emblème ».

Le « **bonnet rouge** » est donc le deuxième mot de la liste ; utilisé comme décoration par les révolutionnaires, il est d'abord leur « coiffure » rouge. Le rouge, symbole du sang sacrifié pour défendre la liberté et les valeurs de la nation, est ici une allusion à la tyrannie révolutionnaire et aux massacres commis au nom de la même liberté sous la Terreur. La Quotidienne enfante donc à son tour des mots nouveaux en donnant sa propre définition aux « mots enfantés par la Révolution ». Le bonnet rouge est un « bonnet mystagogique » qui initie aux mystères, non pas de la foi et de la religion, mais à ceux de « *l'impunité* » et des « crimes » selon La Quotidienne. « Mystagogique » rappelle démagogique, adjectif par lequel l'on désigne le pouvoir possédé par plusieurs, qui compte pour perdurer à exploiter les consciences du peuple. « Le bonnet mystagogique » est en conséquence un symbole anarchique d'un pouvoir démagogique, à savoir celui de la République selon l'opinion de La Quotidienne, sous l'autorité duquel le crime accroît et la justice recule.

La critique triangulaire réapparaît avec le troisième mot, « **Brissotins** ». Par critique triangulaire, nous entendons la stratégie du journal de critiquer un ennemi à l'aide de la critique d'un deuxième ennemi : nous l'avons vu avec Louvet et Voltaire, avec les « patriotes de 89 » et les muscadins (ou « les freluquets »), et nous le voyons ici pour la troisième fois avec les « mots enfantés par la Révolution » et « Brissot ». À vrai dire, nous avons une critique pentagonale : les mots, la Révolution, Brissot, Robespierre et Marat ; critiquer le sommet passe par la critique du sommet précédent et ainsi de suite dans un polygone interminable. Le « Brissotin » est un « sobriquet » inventé par Robespierre pour désigner les « modérés » qui se sont opposés à la Terreur. Attester que les « brissotins », ou « les partisans » de Brissot sont des « modérés » ne veut pas dire qu'ils sont des amis de La Quotidienne, car leur chef, Brissot, n'était pas plus « destiné à faire un chef de parti, que Marat à faire un dieu ». L'intention du journal de persister dans son style sardonique est indéniable ; il choisit le terme de « sobriquet » pour qualifier les « mots enfantés par la Révolution ». Sobriquet est historiquement lié à la moquerie, il désigne au XV^e siècle « un surnom moqueur, et par extension un surnom familial.¹ » Ceci dit, La Quotidienne affirme donc son intention de tourner en dérision toutes les manifestations verbales de la Révolution ; bien qu'elle soit un journal conservateur, de nature sérieuse, ses talents en matière de sarcasme s'épanouissent dès lors qu'il s'agit de critiquer la Révolution et ses mots.

¹ Rey et Alain et al. Dictionnaire historique de la langue française. p. 2122

« **La carmagnole** », « **la cocarde nationale** », sont comme « **le bonnet rouge** », une fantaisie vestimentaire révolutionnaire ; « **le certificat de civisme** » vise à légaliser les actions des scélérats et la « **décade** » aspire à rompre avec l'histoire spirituelle de la nation. Nous allons nous attarder un peu à propos du « **certificat de civisme** », pure invention révolutionnaire, et cause d'étonnement des locaux comme des étrangers. La Convention, par « la loi du 21 mars 1793¹ », autorise les municipalités à délivrer des certificats de civisme aux bons citoyens. C'est un papier donné aux personnes dont le patriotisme, selon la vision révolutionnaire, n'est pas un sujet de doute. De ce certificat, de ce fanatisme révolutionnaire, le journal donne une définition non moins hétéroclite : c'est une enseigne, dont l'intérêt se manifeste lors des grands moments nationaux. Les représentants républicains sont en charge d'en distribuer aux bons citoyens, et ce quand le moment de disputer le festin advient. Mais de quel festin parle-t-on ? Et quels genres de citoyens voudraient-ils le partager ? La réponse se trouve dans le mot « curée » insérée dans la définition.

Une curée est « *la portion de la bête que l'on abandonne aux chiens (généralement étendu sur le cuir de la bête dépouillée), et par extension, le fait ou le moment de donner cette curée².* » Donc, la « curée nationale » n'est en effet qu'un petit morceau que les plus puissants délaissent à leurs animaux ou, en vérité, à ceux qu'ils considèrent comme tels. Est-ce qu'ils le font par charité, ou par mépris ? Autant répondre à l'interrogation si ceux qui acceptent les miettes des autres sont réellement de bons citoyens ou non ! Les questions ne cessent pas de s'enchaîner : de quelles miettes parle-t-on ici ? La définition au figuré du mot « curée » l'explique. Curée, « par transposition au figuré, se rapporte à une ruée sur quelque chose, à une dispute âpre et violente autour d'un butin, d'une place laissée disponible, [...] »³ La place en question est toute ambition politique qui se réalise aux dépens des autres. Le journal livre un portrait affreux de rivaux politiques qui s'entretuent pour accéder à une place futile, alors que les grands chefs jouissent de tout le pouvoir ; le monde de la politique dans la République est comparé à celui de la jungle, où le fort impose sa volonté et le plus faible fait recours à de vils tours pour obtenir sa survie. Ce « certificat de civisme », preuve d'appartenance au sentiment patriotique, délivré par les comités révolutionnaires, ne serait-il pas ce « butin » que tout le monde se dispute, de force ou de gré ? La Quotidienne, en rejetant sarcastiquement cette folie qui met aux prises les hommes pour obtenir un drôle de papier pouvant donner preuve de leur sincérité nationale, se distancie en même temps de ce milieu abject qui ne considère pas la dignité humaine. Le journal n'a pas besoin de ce certificat, parce qu'il y est supérieur. La gloire du passé se joint à l'amertume du présent dans La Quotidienne, ce qui le fait s'exprimer d'une manière qui mélange l'ironie et le sérieux, et le fait enfanter, à son tour, des définitions intéressantes par leur contenu, particulières par leur manière.

« **L'Égalité** », telle qu'elle a été instrumentalisée par la Révolution, selon l'opinion de La Quotidienne, ne sort pas du cadre de la propagande démagogique qui a pour objectif d'endoctriner le peuple. L'égalité devient en France un « talisman », une simple apparence privée de toute réalité concrète. Quant à « **Émigrés** », le mot ne couvre pas un seul sens, car il implique aussi bien ceux qui se sont exilés de leur gré avec ceux qui y étaient contraints, ceux-ci ne sont absolument pas, selon La Quotidienne, à blâmer. « **Les écoles primaires**⁴ » transportent la notion de l'école, d'une institution éducative à une institution d'espions dans

¹ CLADE Jean-Louis. Mutations, permanences, ruptures dans le canton de Rougemont, Doubs : 1789-1815. Vol. 343. Presses Universitaires Franche-Comté, 1 janvier 1986. p. 56

² Rey Alain et al. Dictionnaire historique de la langue française, p. 583

³ Ibidem. Le roman de Zola, La Curée (1871) a contribué à diffuser ce mot au XIX^e siècle.

⁴ Voir le dialogue entre un député et un père de famille, au sujet de l'éducation des enfants, et quel est le meilleur endroit (la maison ou l'école) pour un enfant de recevoir son enseignement.

laquelle les jeunes enfants jouent ce rôle néfaste. Projet infâme, qui ne peut provenir que d'une personne abjecte, en l'occurrence Robespierre, conclut La Quotidienne.

2.2 Suite des Mots enfantés par la Révolution (2^e groupe)

Le jour suivant, le 13 avril 1795, un nouveau groupe de mots paraît dans un article indépendant et anonyme, constituant la suite des mots du jour précédent.

« Suite des Mots enfantés par la Révolution

Fusillade. Invention du géant de la révolution, qui, par tendance et sensibilité, faisait fusiller cent personnes à la fois au lieu de les guillotiner lentement une à une.

Fédéralisme. Chimère atroce, imaginé par Robespierre, et qui a fait égorger trente représentants¹ et soixante mille français. Il faut bien que le génie de Robespierre ne soit pas mort, même parmi ses ennemis, puisque certaines gens se battent encore périodiquement les flancs, pour nous persuader la réalité de cette prétendue faction.

Guillotine. Nous avons eu plusieurs fois le projet d'adresser des remerciements à l'inventeur de cet instrument de mort, dans un temps où la vie des Français fut un jeu pour leurs tyrans (1²).

Indivisibilité. Ce mot est avec celui de liberté et de mort et de fraternité, écrit sur toutes les maisons. Que prétendait-on par ces inscriptions odieuses et forcées ? Nous persuader que nous étions libres au milieu des fers, unis au milieu des délations, heureux au milieu des massacres, de la famine, de la guerre, de tous les fléaux qui peuvent affliger un pays ; et bien des gens l'ont cru !

Loi Agraire. J'ai vu le moment où les modernes Gracchus l'emportaient de vive force. A quelle infamie nous avons été réduits ! On ne le croira jamais.³

Liberté de la Presse. Ressort qui a presque toujours cassé la mâchoire à ceux qui l'ont défendu.

Maison d'Arrêt : Bastilles nouvelles, sorties de cendres de l'ancienne, et mille fois plus horribles, plus tyrannique, plus etct [sic].⁴ »

¹ L'on parle notamment des députés girondins, les amis de Brissot, exécutés en juin et octobre 1793 après la victoire de la montagne.

² Note en bas de page ajoutée par La Quotidienne :

« Je lis dans le plaidoyer de Villenave, un trait que j'ignorais et qu'il faut que tout le monde sache. Les femmes de Tours ont porté des guillotines d'or à leurs oreilles ; c'était vouloir rivaliser généreusement avec ceux qui portaient à Nantes des oreilles d'homme à leur chapeau. »

³ Le Décret du 18 mars 1793, punit quiconque proposerait une loi agraire : « la Convention Nationale décrète la peine de mort contre quiconque proposera une loi agraire, ou toute autre subversive des propriétés territoriales, commerciales et industrielles. » <http://bit.ly/2cMXhVf>

⁴ La Quotidienne ou Le Tableau de Paris. N° 54, 13 avril 1795. p. 4

Le portrait affreux de la révolution ne cesse de prendre de l'ampleur avec les mots du deuxième groupe. Les révolutionnaires ont l'obsession de tuer, si la guillotine s'avère donc un peu démodée et moins efficace, la « **fusillade** » en est la nouvelle technique, plus pratique, sous la Terreur. Une pratique « sensible » qui vise donc à nuancer les moyens de tuer, ce qui est plus approprié à l'ère nouvelle. Cela ne signifie pas pour autant que « la guillotine » ne soit plus si appréciée, certains ont eu même l'intention de remercier celui qui a créé ce « jeu » de la mort¹, qui amuse ceux dont ils se servent : « dans un temps où la vie des Français fut un jeu pour leurs tyrans ». Toute la douleur du sarcasme, procédé d'envergure de La Quotidienne, se manifeste dans ces types d'expression, car le rédacteur du journal ne croit jamais que la vie soit un simple jeu ; Gallais pense qu'elle est trop chère pour être achevée par une guillotine ou un fusil : la vie est, veut enfin dire Gallais, plus importante que les fantaisies idéologiques et leurs inventions.

La politique révolutionnaire n'est pas réaliste, c'est la moindre des choses que le lecteur de ces définitions puisse en déduire ; il est compréhensible qu'un journal royaliste ne soit pas satisfait de la politique de ses rivaux républicains, mais le mécontentement apparaît plus particulièrement avec quelques notions qu'avec d'autres. L'unité de la nation en fait partie. Que veut-on dire par unité ? Est-il possible qu'un peuple doive payer sa liberté comme le prix de l'unité des territoires ? Mais quel « chimère », s'indigne l'auteur ! Les massacres commis au nom du maintien de l'« **indivisibilité** » du territoire sont contre les principes de ceux qui en sont les auteurs. Avec ces réflexions, classées sous les deux définitions de « **fédéralisme** » et « **indivisibilité**² », le ton sarcastique cède ici la place à un ton plutôt sérieux, bien qu'il soit parfois infiltré d'une certaine touche ironique : « il faut que le génie de Robespierre ne soit pas mort », moins imposante que dans les définitions précédentes.

La « **liberté** » ne peut pas être une création de la Révolution, le mot liberté est aussi ancien que l'histoire de l'humanité, mais les dérives que ce mot a subies pendant la Révolution, fait d'elle aux yeux de La Quotidienne une notion presque étrange, qui demande à être expliquée et exploitée dans un dictionnaire. Tel est le cas pour la liberté agricole, « **loi agraire** », (voir 2^e partie, La propriété dans La Quotidienne), comme pour « **la liberté de la presse** » qui, à l'époque, coûte cher, aussi bien physiquement que moralement, à celui qui ose en prendre la défense comme un droit naturel à tout citoyen. Le châtimement des ennemis de la République, ceux qui osent, entre autres, défendre la liberté de la presse, est cruel. Ils vont connaître une nouvelle sorte d'incarcération, plus fatidique que les « bastilles » de l'Ancien Régime. Bien que la Bastille ait été prise, les nouvelles « **maisons d'arrêt** » de la Révolution ne sont ni moins sombres ni moins douloureuses. C'est le prix, conclut le journal cette deuxième série de mots, qu'il faut donner pour accéder au premier pas de la gigantesque échelle de libertés, dont celle d'être propriétaire, ainsi que celle d'être libre d'expression.

2.3 Suite des Mots enfantés (3^e groupe)

La série se poursuit. Le lendemain, 14 avril, un nouveau groupe de mots est publié dans un article, comme les deux précédents, anonyme et indépendant, portant également le même titre que le jour précédent :

¹ Le docteur Guillotin propose à l'Assemblée nationale, le 10 octobre 1789, un nouveau mode d'exécution capitale. La guillotine est adoptée, le 20 mars 1792, par l'Assemblée législative.

² « *Décret du 16 décembre 1792, protégeant l'unité du territoire de la République* : la Convention nationale décrète que quiconque proposera ou tentera de rompre l'unité de la République, ou d'en détacher des parties intégrantes pour les unir à un territoire étranger, sera puni de mort. » <http://bit.ly/2cMXhVf>

« Suite des Mots enfantés par la Révolution.

Modérés. Gens abominables, qui avaient la barbarie de souhaiter le retour de la paix ; infâmes scélérats qui osaient détourner la tête lorsque le char de la mort conduisait soixante-dix victimes à l'échafaud ; vils satellites des tyrans, qui imploraient une liberté plus douce, une justice moins sévère que la justice du tribunal révolutionnaire, et la liberté de Couthon.

*Maximum.*¹ Il était digne d'un capucin² et d'un banqueroutier de proposer la mesure de maximiser toutes les denrées. Bourdon (de l'Oise) a dit tard que c'était la guillotine du commerce. Le mot n'est pas anacréontique³, mais il exprime assez bien l'opinion du jour dans le style de Samson.

Muscadins : Ainsi étaient appelés les hommes qui avaient des culottes et un pourpoint, par ceux qui portaient des pantalons et des carmagnoles. L'expression ayant pris ensuite de la marge quiconque parlait français, ou ne sentait ni la pipe, ni le rogomme, était un muscadin bafoué et outragé par les bacchantes⁴ répandues et payées, pour cet effet, dans tous les quartiers de la ville.

Montagne. Que de platitudes on a dit et fait pour cette sainte montagne qui n'était dans le principe qu'un mot dérisoire, et qu'il est devenu le signal d'un parti monstrueux, lequel avait ses illuminés, ses Séïdes⁵, ses Vergès, ses Catilina, ses vieux de la montagne, ses dévotes et ses coupe-jarrets ! La montagne est tombée dans l'eau, et a eu le sort de presque toutes les réputations révolutionnaires.

Marais : C'était le parti opposé à la montagne, c'était le côté droit de l'assemblée, c'était la rose blanche de la convention : rose blanche, côté droit, marais, points de raliment [*sic*] ; jeux de passion ; c'est en vain que la raison réclame contre vos effets ! Tant qu'il y aura des hommes, il y aura des révolutions ; tant qu'il y aura des révolutions, il y aura des partis et des signes pour en rallier les membres.

¹ Les lois de maximum sont des lois par lesquelles il est défendu de vendre des denrées au-delà d'un certain prix et de passer des transactions au-delà de certaines conditions. Elles se proposent un but qu'elles n'atteignent jamais. D'abord il est impossible de fixer, pour un temps même très court, le prix des articles, qui est de sa nature variable comme toutes les conditions du marché, comme toutes les circonstances qui influent sur l'offre et la demande. Toutes les fois qu'on a fait de pareilles tentatives, le véritable prix s'est rétabli par des agios ou des escomptes au-dessus ou au-dessous du prix légal, par des déductions, bonifications ou autres moyens à l'aide desquels vendeurs et acheteurs cherchent à se soustraire à la gêne du tarif imposé.

Coquelin, Guillaumin, *Dictionnaire de l'économie politique*. T. 2., p. 146

² Le capucin est le religieux d'une branche réformée de l'ordre de Saint-François d'Assise, spécialisée dans la prédication populaire. <http://bit.ly/2aUJeNn>

³ En référence à la poésie anacréontique, qui se distingue par une philosophie de la simplicité, qui consiste à apprécier les choses les plus simples, faciles et voluptueuses aux dépens des sujets compliqués et répugnants.

⁴ Terme utilisé pour désigner « les prêtresses de Bacchus [...] Le mot vient du verbe Bacchari (avoir le délire inspiré par Bacchus). [...] Le mot est passé dans l'usage littéraire au sens de (femme débauchée) 1682. »

Rey Alain et al. *Dictionnaire historique de la langue française*, p. 167

⁵ Séïde est un personnage de la tragédie de Voltaire : *Le Fanatisme, ou Mahomet le prophète*, 1736 ; le mot désigne ultérieurement ceux qui sont aveuglément voués à un chef ou à une idée.

Martyrs de la liberté : La nouvelle religion en avait déjà canonisé six, qu'on chantait dans toutes les rues, qu'on sculptait dans tous les ateliers, qu'on jouait sur tous les théâtres, qu'on plaçait dans tous les salons ... O vicissitudes humaines ! O sort des révolutions ! De ces six martyrs de nouvelle date, il n'en existe plus, parce qu'on n'a pas eu l'esprit de les faire passer au scrutin épuratoire.

Normal. C'est une belle institution que celle qui a pour objet de rectifier l'enseignement public et de l'assujettir à une méthode uniforme ; mais on demandera toujours comment des individus qui n'auront d'autre titre à l'universalité que leur ardent patriotisme, pourront en quatre mois apprendre, tout à la fois, à démontrer la géométrie, à initier dans les opérations de la chimie, à expliquer les phénomènes de la physique, à développer les règles de la grammaire, etc. ... C'est encore là un des miracles de la révolution, auquel il est impossible de soumettre ma foi.¹

Panthéon. Qui voudrait en avoir les honneurs après Marat !

Popularité : Degré qui dans les révolutions conduit également sur le trône et à l'échafaud.

Père Duchesne : Quel rôle cet Hébert a joué ! Quels misérables leviers on a employés pour soulever une masse qui de loin paraît importante ! »

Piques : Celui qui le premier en propose l'usage, avait bien ses raisons ; car il en eut l'entreprise, sur laquelle il gagne 100, 000 écus. »

Raison. Un jour toutes les églises de France se trouvèrent transformées tout à coup en temples de raison.² Mais par bonheur on ne trouva point de ministres pour les desservir ; il en est peut-être de la raison pour les prêtres, comme de la liberté pour les peuples, comme du courage pour les hommes, comme de la sagesse pour les femmes. Plus on en parle, moins on en a.

Sans-culotte. On croit que nous devons encore ce mot aux aristocrates, par lequel ils ont été dépouillés sans pudeur, massacrés sans pitié, proscrits sans exemption.

Sections de Paris. Se sont cru de bonne foi toute la république française ; et par qui se laissaient-elles conduire ? Par une poignée de scélérats qui se croient déjà des Brutus, des Gracques, des Aristides, des Colons, parce qu'ils avaient caché sous ces noms respectés l'infamie de leurs premiers noms. Ainsi, la République française aurait été, dans cette supposition, réduite à une poignée de scélérats !

¹ Rappelons-nous que Benoist-Lamothe, contributeur par ses articles à La Quotidienne, est un disciple de l'École normale.

² À l'instar de l'église Sainte-Geneviève qui a été transformée en un Panthéon.

Septembriser. Assommer les gens à coups de bûche ou à coups de guillotine, mais toujours sans les entendre ; nous devons le mot à l'orateur du genre humain, et la chose à la commune du 10 août, guillotinée le 11 thermidor.

Terrorisme. Système supérieur à ceux de Charondas de Lycurgue, de Zoroastre et d'Hermès pour faire marcher un gouvernement sous les ordres de deux médecins, de 6 avocats et d'un paralytique.

Tricolore. Ce ruban doit plaire à tous les amis de la liberté, puisqu'il en est devenu le plus immédiat emblème ; mais il est impossible qu'il plaise aux amants, puisqu'il ne peut pas embellir leurs maîtresses, dont il durcit tous les traits.

Vendée. On ne sait peut-être plus que c'est une rivière qui coulait et coule encore dans la province de Poitou. C'est aujourd'hui une place, large et sanieuse, qu'un siècle de repos et d'industrie ne pourra cicatriser.

Unité. De la république, ainsi que l'unité de Dieu a fait commettre bien des forfaits, faute de s'entendre.¹ »

Puisque La Quotidienne se pose comme un journal qui prêche la modération, il reproche à ses rivaux de combattre les « **Modérés** » dont la nation a réellement besoin. « Les modérés » sont ceux qui militent pour la paix – principe capital pour La Quotidienne –, et qui refusent la tyrannie des comités révolutionnaires. Voilà pourquoi les modérés sont les ennemis des tyrans et les rejetés des fanatiques. Snetlage nous raconte l'histoire de l'usage du terme pendant la Révolution. Les Modérés désignent d'abord « les Feuillants, parce que persécutés et expulsés des jacobins » ; puis, sous la Convention, ils sont ceux qui occupent « le côté droit de la Salle, les violents le côté gauche. Quand ceux-ci s'étaient levés jusqu'à la Cime de la Montagne, ceux-là résidaient dans la Plaine, et ceux, qui étaient suspects d'Aristocratie ou de la Faction Brissotine, croupissaient dans le Marais.² » Les Robespierriéristes considèrent que « le modérantisme et l'apitoyement³ sont des qualités désastreuses dans la crise révolutionnaire » (Snetlag, op.cit., p. 148) caractérisation à laquelle répond La Quotidienne par sa préférence d'une « liberté plus douce » que celle de « Couthon » (le paralytique, qui constitue avec Robespierre et Saint-Just, le triumvirat de la Terreur).

Nous soulignons l'usage à contre-sens, dans l'article du journal, des adjectifs qualifiant les « modérés » : « infâmes », « scélérats », « vils », La Quotidienne se sert du même langage que les extrémistes pour les dénoncer. Or, tous les modérés ne sont pas les amis du journal, les modérés ne sont pas que des réactionnaires et des royalistes, mais aussi des révolutionnaires appartenant à d'autres factions que la montagne. Donc La Quotidienne n'est pas tout à fait objective, car les modérés à son sens peuvent ne pas toujours correspondre à ses normes de la modération : les modérés girondins par exemple n'ont guère leur place dans ses articles, aussi bien les politiques que les littéraires. La Quotidienne a en commun la volonté de la paix avec tous les modérés, comme le refus des comités et le rejet des sentences de mort contre les opposants ; en revanche elle se distance d'eux à propos de la manière de concrétiser cette

¹ La Quotidienne ou Le Tableau de Paris. N° 55, 14 avril 1795. p. 4

² Snetlag, Nouveau dictionnaire français, p. 147-148

³ Dont nous lisons la définition donnée par La Quotidienne un peu plus loin.

volonté. Le principe reste toutefois noble pour quiconque le réclame publiquement, courageusement.

La Quotidienne accorde une importance particulière au terme de « **Maximum** ». Nous avons vu (Deuxième partie) que l'aspect économique est une des priorités du journal, dont la lutte idéologique est aussi bien menée au niveau politique qu'économique. Donc La Quotidienne ne peut pas perdre de vue un mot caractéristique des égarements économiques de la Révolution comme le Maximum. La loi du maximum a été donc adoptée par la Convention nationale (montagnarde) le 29 septembre 1793, et fixe un prix maximum pour toutes les denrées principales, une fixation qui peut varier selon les régions ; la loi du maximum vient d'être annulée sous la réaction thermidorienne, le 24 décembre 1794, son annulation a causé une brusque hausse des prix qui, en parallèle avec la valeur décroissante des assignats, a mené à la faillite. Snetlage, définit le maximum comme « *le prix le plus haut des denrées et d'autres objets de commerce fixé par la loi du Maximum en France* » (Snetlag, Nouveau dictionnaire français, p. 140).

La Quotidienne ne se limite pas aux définitions théoriques et ajoute son propre emprunt au concept, en rajoutant un nouveau mot à sa propre définition du néologisme révolutionnaire. Le journal dénomme l'opération d'imposer le maximum : « **maximer** » les denrées, c'est-à-dire leur fixer un plafond de prix¹. Gallais exprime sa position vis-à-vis de ce mot par trois éléments : un argument d'autorité politique, un exemple d'autorité littéraire et un troisième exemple d'autorité mythique. Le premier élément est représenté par Bourdon de l'Oise², révolutionnaire puis réactionnaire thermidorien zélé, qui confirme, quoiqu'en retard, que la loi en question est très nocive pour le commerce français : « la guillotine du commerce ». Le deuxième élément s'inspire de la littérature grecque, précisément de la poésie d'Anacréon, qui chantait avec « grâce et légèreté toutes sortes de volupté³ » ; le journal affirme que le mot Maximum n'est pas anacréontique, c'est-à-dire n'est pas fantaisiste ou irréaliste, il est bien au contraire le reflet d'une « opinion du jour » assez sévère et bien loin d'être modérée dans ses décisions et ses comportements. Le mode d'action de « *l'opinion du jour* » – le troisième élément s'explique donc ici – ressemble au « style de Samson⁴ » ; les actions de ce dernier, fort et viril, portent constamment l'empreinte d'une décision radicale qui, par l'argument de la force physique, passe à l'extrême du comportement qui en résulte. Or, le mot « Samson » rime et ressemble très clairement à Sanson, le bourreau qui exécute les condamnés sur l'échafaud. L'ambiguïté ne nous empêche pas de croire qu'il s'agit plutôt du bourreau français que du personnage biblique, l'expression « guillotine du commerce » le confirmera. Le « maximum » est en conséquence un mot enfanté par la Révolution et porteur du ton d'un fanatisme politico-économique de la Terreur. Ce terme contredit donc son précédent, « Modérés », ainsi que l'esprit général de La Quotidienne, enclin au modérantisme et à la

¹ Nous avons le verbe Maximer, qui entre en usage en 1859, comme dérivé de Maxime, et qui veut dire « donner la valeur d'une règle générale à quelque chose. » Nous avons aussi Maximiser, 1802, et Maximaliser, 1963, les deux expriment le sens d'aller vers l'extrême dans ses mesures ou revendications. Snetlage ne cite pas ce mot dans son explication du maximum et de sa loi ; le terme est probablement un néologisme contre-révolutionnaire, sauf qu'il ne nous est pas possible pour le moment de savoir s'il paraît la première fois dans La Quotidienne ou dans une autre feuille contre-révolutionnaire de l'époque. « Maximer » reste dans tous les cas de figure un des néologismes qui ont été rarement utilisés à l'époque avant de devenir désuet.

² François-Louis Bourdon (de l'Oise), (1758-1798), homme politique, procureur au Parlement de Paris, député du département de l'Oise à la Convention et membre du Conseil des Cinq-Cents. <http://bit.ly/2dTrw1D>

³ <http://bit.ly/2dDm3gv>

⁴ Samson, personnage hébraïque de la Bible ; connu comme une légende, ou une saga, par sa force. Son récit de vie est cité dans le livre des Juges.

Voir Christophe Lemardelé, « Samson le nazir : un mythe du jeune guerrier », Revue de l'histoire des religions [En ligne], 3 | 2005, mis en ligne le 18 janvier 2010, consulté le 22 octobre 2015. URL : <http://rhr.revues.org/4186>

réconciliation. Cela explique le double refus du journal à la forme et au contenu du mot : maximum est la « guillotine du commerce », mais aussi la guillotine du juste milieu, principe cher au journal de Gallais.

Quant aux « **Muscadins** », La Quotidienne ne marque effectivement pas d'opinion autre que celle des républicains à l'égard de ces prétendus parfumés et bizarrement costumés. Nous avons parlé, dans la première partie, des excentriques de thermidor (les Incroyables, les Merveilleuses et les muscadins), nous avons dit que ces derniers ont été souvent instrumentalisés par la Convention thermidorienne pour freiner la vogue réactionnaire de ses adversaires politiques. Bref, bien que le mot « muscadin » soit une invention linguistique révolutionnaire, il ne paraît pas que La Quotidienne soit gênée de se servir du même terme pour ridiculiser ces jeunes bizarres et bouffons.

Les deux prochains mots sont puisés dans la nature pour désigner des partis politiques de la Révolution. La « **Montagne** » désigne « par métaphore les députés de gauche qui siégeaient *sur les bancs les plus élevés de l'Assemblée conventionnelle (1792)*.¹ » Le mot a donc passé d'un registre naturel à un usage politique symbolique. La Quotidienne ne pleure pas le défunt (la montagne) mais chante son départ : « *La montagne est tombée dans l'eau, et a eu le sort de presque toutes les réputations révolutionnaires.* » Constatation émanée d'une position de force, car le journal joue à présent le rôle d'un historien qui fait le bilan d'un événement passé, celle de la montagne et de sa Terreur.

Face à la « Montagne » à l'Assemblée, il y a le **Marais**, « *le côté droit de l'assemblée et la rose blanche de la convention* ». Le marais, « par dérision, a servi à nommer, sous la Révolution française, le Tiers-Parti, parce que ce parti modéré siégeait au centre de *l'Assemblée (1792) et par opposition, montagne, correspondant à la gauche*.² » Marais et Montagne sont, ajoute le journal, comme d'autres mots, des « signes » pour distinguer les différentes factions ; à ces signes, La Quotidienne oppose la voix de la raison, qu'elle constate toutefois incapable d'apaiser le zèle des hommes à tempéraments contradictoires : « *c'est en vain que la raison réclame contre vos effets !* ». La Révolution, ou les « révolutions » sont donc une fatalité dans le sens de La Quotidienne, contre laquelle les Hommes – ceux qui s'arment de la raison et de la modération – sont malheureusement impuissants.

Les mots suivants ne concernent pas qu'un simple nouveau terme ou un néologisme, mais tout un projet révolutionnaire de mettre en place un nouveau culte, de nouvelles fêtes de nature civique, imprégnées d'une spiritualité qui n'est pas celle du catholicisme, mais de la religion nouvelle, ou des religions nouvelles de la Révolution. « **Les martyrs de la liberté** » est un terme expliqué donc par le journal comme une des formes de « la nouvelle religion » ; Raymonde Monnier, dans son ouvrage intitulé *Républicanisme, patriotisme et Révolution française*, revient sur le culte des martyrs de la liberté, étant une des manifestations des fêtes révolutionnaires, au même titre que le culte de la Raison qui est le préambule de la religion révolutionnaire de la théophilanthropie. Monnier, en citant ce culte, l'insère dans le rapport entre l'essor des fêtes républicaines en l'an I et l'an II de la Révolution, et la volonté révolutionnaire de déchristianiser la nation afin de la régénérer. Aulard, Mathiez, Mona Ozouf, Soboul et Jean-Claude Bonnet ont développé, continue Monnier, des interprétations politiques, sociologiques, populaires et historiques des cultes révolutionnaires, dont celui des martyrs de la liberté qui s'est développé à Paris « *après l'assassinat de Marat autour de sa figure et de celle de Lepeletier, auxquelles est bientôt associé Chalier, victime de l'insurrection lyonnaise, dans une véritable trinité patriotique*.³ » L'explosion du culte des

¹ Rey Alain et al. Dictionnaire historique de la langue française, p. 1358

² Rey Alain et al. op.cit., p. 1269

³ MONNIER Raymonde. *Républicanisme, patriotisme et Révolution française*. Paris, L'Harmattan, 2005. p. 260

martyrs de la liberté, explique Monnier, « dont les cortèges sillonnent les quartiers parisiens *de fin juillet à fin décembre 1793, est partie de l'impulsion donnée* par les Cordeliers et les clubs les plus actifs de la capitale, à partir des sections du centre-sections de la Montagne, de Bonne-Nouvelle et du Contrat-Social – où siègent la Société fraternelle, celle des Hommes du DIX-Août (aux Filles-Dieu) et celle des Républicaines révolutionnaires (à Saint-Eustache) », (Monnier, op.cit., p. 265). Si les fêtes révolutionnaires empruntent leurs éléments à la religion catholique, elles s'en distancient à partir de 1794 pour désigner des modèles culturels, populaires voire artistiques différents. C'est cette sacralisation, cette divinisation de personnages de la Révolution, qui est contestée par les réactionnaires et les opposants, dont La Quotidienne comme expression d'un courant d'opposition via la presse. La Quotidienne reproche à la Révolution de détourner des mots appartenant au registre chrétien à un usage civique, laïc. L'association entre l'adjectif saint/e et les substantifs liberté, égalité, et fraternité basculent ceux-ci dans le domaine de la divinité (R. Monnier, op.cit., 263) pour qu'ils deviennent les divinités de la République jacobine en l'an I et II de la République. Association blâmée, coupable et même iconoclaste pour La Quotidienne.

La Quotidienne évoque en particulier six martyrs de la liberté dans sa définition, « *La nouvelle religion en avait déjà canonisé six, qu'on chantait dans toutes les rues* ». De quels martyrs de la liberté s'agit-il ici ? Difficile de déterminer, car le néologisme révolutionnaire de martyrs de la liberté désigne tout citoyen mort en défendant la République, poussé par la vertu du patriotisme. Nous pouvons cependant en citer quelques-uns : Bourbotte, Soubrany, Duroi, Duquesnoy, Goujon et Romme : « Les noms de ces six martyrs de la liberté étaient presque ignorés avant les événements de prairial ; *jusqu'à alors Bourbotte, Soubrany, Duroi, Duquesnoy, Goujon et Romme s'étaient tenus modestement à l'écart, parce que d'autres étaient sur la brèche. Mais lorsque les chances de la guerre eurent fait disparaître les patriotes qui combattaient en première ligne, ils se jetèrent courageusement en avant pour les remplacer, et périrent, comme eux, victimes de leur dévouement à la cause populaire.*¹ » Monnier en ajoute d'autres à la liste : « [...] *Marat est associé à d'autres héros qui personnifient la vertu et le sacrifice de soi. La trinité patriotique qu'il forme tout de suite avec Lepeltier et Chalier dans le Panthéon républicain des martyrs de la Liberté s'ouvre ensuite à des figures secondaires ou plus anonymes qui toutes symbolisent la vertu républicaine la plus haute : l'amour de la patrie : Beaufort, Beauvais, Fabre de l'Hérault, les jeunes Bara et Viala, tous victimes de la contre-révolution.*² »

La Quotidienne, afin de finir la définition de ce mot enfanté par la Révolution, dit que les martyrs de la liberté n'existent plus, parce qu'ils n'étaient pas passés au « scrutin épuratoire ». Le scrutin épuratoire, également un néologisme révolutionnaire, est un terme utilisé pendant la Révolution pour désigner l'opération qui consiste à épurer la société : Billaud-Varenne propose le projet d'un « scrutin épuratoire pour délivrer la société de tous les ennemis secrets qui veulent la compromettre.³ » Le scrutin signifie donc une épuration des ennemis supposés par la Révolution, afin de pouvoir distribuer, aux bons jacobins, « le certificat de civisme le plus éclatant.⁴ » Jérôme Pétion, membre de l'Assemblée constituante, nous explique, dans les *Œuvres de Jérôme Pétion*, 1792, la nature et les avantages du scrutin épuratoire :

¹ LAPONNERAYE Albert. *Histoire de la Révolution française, depuis 1789 jusqu'en 1814*. Vol. 2. Paris, Chez l'éditeur, 1838. p. 232

² Monnier, *Républicanisme, patriotisme et Révolution française*, p. 269

³ THIERS Albert. *Histoire de la Révolution française*. Vol. 4. Liège, Lebeau-Ouwerx, 1828. p. 65

⁴ SIMONIN Anne. *Le Déshonneur dans la République : une histoire de l'indignité, 1791-1958*. Paris, B. Grasset, 2008. p. 179

« Ce scrutin est composé de trois scrutins. Dans le premier, chaque électeur indique autant de noms qu'il y a de membres à élire, son choix est libre et universel. Au deuxième scrutin il est obligé de choisir dans la liste de tous ceux qui ont eu des suffrages ; lorsque le dépouillement est fait, on prend parmi ces sujets, un nombre double ou triple du nombre à élire. Et c'est dans ce nombre qu'au troisième scrutin on est obligé, de choisir ceux qu'on nomme. Le premier scrutin s'appelle indicatif, le deuxième réductif, le troisième définitif. Le premier n'est en effet qu'une indication générale ; cette indication n'est point restreinte, circonscrite pour le second scrutin, parce qu'il est possible que les hommes les plus capables n'aient eu en premier lieu que peu de voix. La réduction qui se fait au deuxième scrutin est l'opération la plus importante. [...] Le vice principal du scrutin individuel est [...] de resserrer le choix entre deux membres, [...] En étendant la liste à un nombre double ou triple, [il y a] plus de chances pour les bons choix, [sans] gêner la confiance des électeurs, [pour obtenir] presque toujours la vraie et l'absolue majorité. [...] On peut donc dire avec confiance, que le scrutin épuratoire offre des chances multipliées, en faveur des gens instruits et des hommes de bien.¹ »

Nous comprenons ainsi ce que La Quotidienne veut dire en fournissant la cause de la disparition des martyrs de la liberté qui n'existent plus : la montagne n'a pas procédé au choix pour élire les meilleurs, elle a réduit son choix presque au personnage de Robespierre, comme les jacobins l'avaient fait pour le personnage de Marat. Les martyrs de la liberté ne sont plus car les montagnards ont procédé à la tyrannie au lieu de suivre le scrutin, et ont opté pour la sacralisation d'une seule personne, un seul tyran, à savoir Robespierre selon le point de vue de La Quotidienne, au lieu de plusieurs bons citoyens et patriotes. À vouloir adopter cette interprétation, qui reproche à la montagne d'avoir opté pour le Un aux dépens des Plusieurs, en l'occurrence *l'élite*, La Quotidienne ne se contredit-elle pas, après avoir souvent affirmé que le meilleur mode de gouvernement est celui qui compte sur un SEUL chef, et non pas PLUSIEURS² ? Quoi qu'il en soit, La Quotidienne ne semble pas exclure le changement, voire s'y plier comme une fatalité : « O vicissitudes humaines » ! Pourquoi Gallais ne serait-il donc pas autorisé à se conduire en fonction de son contexte, si les autres le font systématiquement ?

L'enseignement est un sujet d'envergure répété dans La Quotidienne, l'adjectif « **Normal** » est considéré comme invention révolutionnaire lorsqu'il désigne la mise en place par la Révolution de l'École normale supérieure (voir 1^e partie, Instruction publique), afin d'élaborer des règles uniformes d'enseignement républicain et former des enseignants capables de transmettre les préceptes républicains à la nouvelle génération. Comme toute autre invention (pour parler comme La Quotidienne) révolutionnaire, l'École normale a été condamnée par le journal ; celui-ci n'assimile pas une possible association entre l'apprentissage des sciences et l'aspiration à cet honneur par « *des individus qui n'auront d'autre titre à l'universalité que leur ardent patriotisme* », en d'autres termes des hommes de la masse anarchique, capables uniquement de se servir des armes et non d'absorber les sciences. L'École normale n'est pas uniquement une invention révolutionnaire donc, mais un « **miracle** » qui, à l'encontre des miracles divins, n'attire pas l'auteur des mots mais, au contraire, suscite sa répugnance.

¹ PÉTION Jérôme. *Œuvres de Jérôme Pétion, membre de l'Assemblée constituante, de la Convention nationale, et Maire de Paris*. T. 2. Paris, Garnéry, an premier de la République (1792). p. 404-407

² Elle le réaffirmera : voir le dialogue intitulé Xantipe, publié le 2 juillet.

Le « **Panthéon** » est devenu un monument révolutionnaire par la transformation de l'église Sainte-Geneviève. L'idée du Panthéon, en tant que lieu réunissant les grands hommes de la nation, remonte au début du siècle des Lumières, où des « penseurs anti-absolutistes » tentaient de dresser un portrait du « grand homme » indépendamment de celui du monarque.¹ Mirabeau et Marat sont parmi les premiers à entrer dans le Panthéon révolutionnaire avant d'être « dépanthéonisés. » La Quotidienne envisage faire croire à ses lecteurs qu'il s'agit d'un endroit abominable, d'autant plus que Marat y est déjà passé : « Qui voudrait en avoir les honneurs après Marat ! » En effet, pour La Quotidienne, même sans Marat, tout endroit qui accueille les corps, et le souvenir, des zélés de la Révolution ne peut qu'être un endroit hideux et atroce.²

Voilà pour cette raison « **la popularité** » n'est pas toujours une grâce, notamment pendant les révolutions, car elle peut être le chemin vers « le trône » ainsi que vers « l'échafaud ». Être populaire peut conduire au Panthéon aussi, ce qui veut dire, dans le sens de notre journal, être conduit au mépris des bons gens.

Le journal d'Hébert, « **Le père Duchesne** », (1790 - 1794), a gagné plus de popularité que la valeur du journal, ainsi que celle de ses lecteurs, ne le lui permet pas. Considéré parfois comme inapproprié à la bienséance, surtout par « *sa prose très classique [...] parsemée d'injures et de grossièretés*³ », ce journal joue sans doute un rôle dans l'anarchie populaire, toujours selon le point de vue de La Quotidienne.

L'image d'un révolutionnaire mondain et anarchique, telle que La Quotidienne se plaît à présenter à ses lecteurs, ne se complète qu'avec une « **Pique** », l'arme des rebelles, celle qui constitue avec le bonnet rouge, la cocarde tricolore et l'arbre de la liberté l'ensemble criant des inventions révolutionnaires. « Un signe mémoratif de la triomphe [du peuple], ce signe fut singulièrement honoré pendant les premières années de [la] révolution. Une des plus belles places de Paris prit le nom de place des Piques ; il y eut aussi une section des Piques dans cette grande commune ; *et, après la division du territoire français, l'indissoluble faisceau de quatre-vingt-quatre piques représenta l'union des quatre-vingt-quatre départements.*⁴ » Mais La Quotidienne rejette la pique comme symbole de la colère populaire ; elle considère, au contraire, que cette arme a connu une expansion pendant la Révolution à cause des intérêts financiers de « celui qui le premier *en propose l'usage* » ; ce dernier⁵ « *en eut l'entreprise*, sur laquelle il gagne 100, 000 écus. » L'interprétation de La Quotidienne des inventions révolutionnaires privent celles-ci de leur sens glorieux et les attribuent souvent à des folies ou à des intérêts particuliers et égoïstes. La pique n'est pas donc une arme symbolique, mais une arme économique, si rentable pour celui qui l'a mis en usage.

Pour les réactionnaires, les inventions révolutionnaires sont donc des actes de folie, dans lesquelles la « **Raison** » fait défaut. Perle rare pendant les révolutions, la raison se manifeste moins par les paroles que par les actes ; plus l'on sature les Hommes avec des mots, moins ils

¹ Jean-Claude Bonnet. "Le culte des grands hommes en France au XVIII^e siècle ou la défaite de la monarchie." MLN 116.4 (2001): 689-704. Project MUSE. Web. 26 Oct. 2015. <<https://muse.jhu.edu/>>.

² Voir aussi du même auteur : Naissance du Panthéon : essai sur le culte des grands hommes. Paris, Fayard, 1998.

³ ALBERT Pierre. Histoire de la presse. Que sais-je ? Paris, PUF, 1970 pour la 1^e édition, 2010 pour la 11^{ème} édition. p. 27

⁴ PAGANEL Pierre. Essai historique et critique sur la révolution française : ses causes, ses résultats, avec les portraits des hommes les plus célèbres. Seconde édition. Vol. 1. Paris, Panckoucke, 1815. p. 118

⁵ Serait-il question de Lazare-Nicolas-Marguerite Carnot qui, le 1^e août 1792, a présenté un rapport sur la nécessité d'armer le peuple de piques ?

Biographie des ministres français, depuis juillet 1789 jusqu'à ce jour. Par plusieurs hommes de lettres, belges et étrangers. Chez Tarlier et Grignon. Bruxelles, 1826. p. 43

sont aptes à en avoir : qui bavarde trop agit peu, telle est la leçon de raison que le journal transmet à ses lecteurs.

Les désignations sont mélangées sous la Révolution, les culottes des aristocrates sont confondues avec celles des rebelles révolutionnaires, dit La Quotidienne, alors que, en vérité, ceux-là sont les premières victimes des « **Sans-culottes** » et de leur fanatisme révolutionnaire.

À l'instar des autres inventions révolutionnaires, les « **Sections de Paris**¹ » sont, aux yeux de La Quotidienne, une hérésie mise en place par des « scélérats » afin de servir des projets abjects. La division de Paris en 48 sections avait été décrétée le 22 juin 1790 sous l'Assemblée Nationale, « [...] *les Mémoires et les Délibérations présentées au Comité de Constitution au nombre de soixante-dix Pièces déposés aux Archives de l'Assemblée Nationale, ont arrêté et tracé cette division avec les dénominations des nouvelles Sections, ainsi qu'il suit.*² » Nous en citons la Sections des Tuileries, la Section des Champs-Élysées, la Section du Roule, la Section du Palais-Royal, la Section de la Place Vendôme (plus tard Section des Piques), etc. Démarche révolutionnaire importante, mais futile pour La Quotidienne, vu la « poignée de scélérats qui se croient déjà des Brutus, des Gracques, des Aristides, des Colons, [qui] avaient caché sous ces noms respectés *l'infamie de leurs premiers noms.* » La Quotidienne se bat clairement pour saper tous les fondements de la Révolution, à chacun elle consacre une bizarre définition, qui correspond à la bizarrerie de l'invention elle-même d'après l'avis du journal.

La Terreur était une des phases de la Révolution, mais le premier important épisode de violence a eu lieu le 2 septembre 1792, avec l'invasion des prisons par les révolutionnaires. Voilà la raison pour laquelle La Quotidienne insère dans sa liste le mot « **Septembriser** », un mot-valise³ comprenant septembre et briser, allusion au carnage causé par les révolutionnaires ce jour-là. Le journal ne manque pas de préciser à qui il attribue le mot et l'acte ; il rend le mot à « *l'orateur du genre humain* », c'est-à-dire à Anacharsis Cloots (né dans une famille noble prussienne, il s'installe en France et milite pour la cause de la Révolution, il monte sur l'échafaud en mars 1794.⁴) Quant à l'acte, le journal attribue la responsabilité à « la commune du 10 août » avec laquelle, pense notre feuille, la Terreur débute et développe dans la nouvelle République.

La Terreur, en tant que période historique et un substantif, est omniprésente dans La Quotidienne ; cette notion a connu un essor particulier pendant la Révolution, notamment sous Robespierre, dont le gouvernement est connu sous le nom de La Terreur. « **Le terrorisme**⁵ » désignait, « pendant la Révolution, un système, une doctrine des extrémistes de gauche, qui étaient partisans de la Terreur.⁶ » Le mot a donné également lieu au verbe terroriser, utilisé de nos jours, qui signifie le fait d'« établir le système de la terreur ; soumettre au régime de la terreur.⁷ » La Quotidienne a recours au procédé de

¹ Voir MELLIÉ Ernest. Les Sections de Paris pendant la Révolution française (21 mai 1790-19 vendémiaire an IV). Paris, Société de l'histoire de la révolution française, 1898.

² Procès-verbal de l'Assemblée nationale, imprimé par son ordre (1789-1791). 7^e livraison. T. 22. Paris, Baudouin. 1789.

³ Ce qui nous rappelle l'« Hymnes des patriotes de 89 », par « le républicain opprimé Septembriton ».

⁴ Voir CLOOTS Anacharsis (auteur). La République du genre humain. Louis Lourme (éditeur). Paris, Mille et une nuits, 2013.

⁵ La « première terreur » a lieu en 1792, avec la création du « Tribunal révolutionnaire », l'autorisation des visites domiciliaires et l'arrêt des suspects et des prêtres réfractaires ; la première terreur atteint son paroxysme dans la journée du 10 août et du 2 septembre. Le mot « Terrorisme » est attesté depuis 1794 au sens de « régime de terreur politique, parallèlement à Terroriste qui désigne le partisan, l'agent d'un régime de terreur. »

Rey Alain et al. Dictionnaire historique de la langue française, p. 2288

⁶ Grand Larousse de la langue française, en sept volumes. T. 7. Paris, Librairie Larousse, 1978. p. 6030

⁷ LITTRÉ Émile. Dictionnaire de la langue française. T. 4 Q-Z. Paris, Librairie Hachette et C^{ie}, 1876. p. 2200

l'amplification, car elle considère que la Terreur est un régime qui a dépassé par ses excès de violence les fameux exemples historiques de l'Antiquité, comme le penseur Zoroastre, le législateur et l'orateur Lycurgue, voire le personnage divin de l'Antiquité grecque Hermès. Ces derniers n'ont pas eu la brillante idée de « faire marcher un gouvernement sous les ordres de deux médecins, de 6 avocats et d'un paralytique », à savoir, pour les médecins, Duhem et Marat, pour les avocats, entre autres, Robespierre, Danton, Saint-Just, Bentabole, Léonard Bourdon de la Cosnière, pour le paralytique, Couthon.

Avec « **Tricolore** », l'on fait allusion au drapeau de la république, mais surtout, à l'époque, à la cocarde tricolore qui est apparue pour la première fois en 1789. Symbole de fidélité à la Révolution, la cocarde tricolore constitue une partie indispensable de la caricature révolutionnaire, avec le bonnet phrygien, l'arbre de la liberté et la pique. Louis XVI a été contraint de la porter, ainsi que tout citoyen désirant arracher son certificat de civisme pour ne pas être confondu avec les « suspects ». Pour La Quotidienne, la liberté est réduite à des signes futiles sous la Révolution, dont ce « ruban » ; ornement des plus rudes, il ne peut pas enjoliver les femmes, pour le grand regret de leurs amants, notamment les républicains d'entre eux.¹

Autre exemple significatif de la dérive des mots qui ne désignent plus le sens premier, mais s'associent dans l'imagination à des souvenirs d'horreurs, comme la guerre et la mort : la « **Vendée** ». Ce fleuve qui traverse la province de Poitou, précise géographiquement le journal, n'est plus un lieu où l'on peut se détendre et contempler la beauté de la nature, il est dorénavant plutôt un corps agonisant, dont les traces de la souffrance² ont été transformées en une couleur rouge douloureuse, que seul le temps est capable de guérir.

Le dernier mot de cette liste est « **l'unité** », (qui fait écho à *l'indivisibilité* du groupe précédent), celle de la république ou « *l'unité nationale* », expression que nous trouvons dans d'autres articles du journal. Ce n'est pas qu'un slogan, c'est plutôt un rêve, une garantie pour l'histoire de la République naissante qui cherche à se frayer un chemin vers la paix et la stabilité. L'accusation de fédéralisme a souvent causé des troubles et coûté la vie à de nombreuses personnes ; même si elle fait presque l'objet d'une unanimité, l'idée a été l'objet de débats, mais aussi d'actes de violence. L'auteur la compare à l'idée de « *l'unité de Dieu* », c'est-à-dire l'existence unique de Dieu et, par extension, d'une religion unique et unie pour exaucer ses instructions de salut et de paix sur terre. Faute de clémence, le principe d'« unité » a servi de subterfuge à la tyrannie : il en est de même pour *l'unité de Dieu* comme pour celle de la République.

Avant de passer au groupe suivant, nous remarquons que ce petit lexique, ou dictionnaire de La Quotidienne, participe du chaos des mots et fait écho au chaos politique à l'époque. Les mots du dictionnaire du journal comprennent la critique directe (Montagne) et l'ironie (modérés). Donc il y a un décalage de ton entre les définitions, ce qui est d'ailleurs l'essence d'un dictionnaire où, contrairement à un texte long qui garde souvent le même ton de discours, chaque définition est un nouveau début, nouvelle réflexion et nouvel état d'esprit.

2.4 Mots publiés le 15 avril (4^e groupe)

La deuxième partie du groupe de mots « enfantés par la Révolution » paraît le lendemain, dans la livraison du 15 avril ; les trois nouveaux mots sont publiés, à l'instar du groupe

¹ Allusion également à la légende des royalistes sur les femmes révolutionnaires ; les femmes de la révolution portaient la cocarde tricolore, elles sont donc, semble dire La Quotidienne, plus similaires à des hommes qu'à des femmes. Déféminiser la femme révolutionnaire (pour ne pas dire la masculiniser afin de faire d'elle une créature abominable) est aussi une des armes de lutte de la Contre-révolution.

² La guerre civile (1791 - 1796).

précédent, dans un article indépendant¹ à la quatrième et dernière page mais, contrairement à la veille, ils portent une signature, celle de HENRY. Il s'agit probablement d'un pseudonyme, ou du prénom de l'auteur qui ne nous permet pas d'en dire plus ni sur sa vie ni, notamment, sur un rapport éventuel qui le réunit à La Quotidienne. Ce Henry serait-il l'auteur des mots de la veille ? Étant donné le retour au début de l'alphabet pour ce quatrième groupe de vocabulaire, nous croyons qu'il s'agit d'un nouvel auteur, probablement un lecteur qui participe par une collaboration linguistique à enrichir le dictionnaire de La Quotidienne. Et puisque la question des signatures est souvent arbitraire à La Quotidienne, nous nous contentons ici de poser cette hypothèse et allons lire les trois nouvelles définitions que La Quotidienne dévoile à ses lecteurs.

« *Mots enfantés par la Révolution.*

Citoyen. Ce mot signifie toujours habitants d'une cité ; on l'avait même étendu à l'homme, qui, par son existence politique formait la partie utile de l'état. Aujourd'hui, on le donne à tout le monde indistinctement et l'on a banni les mots de Monsieur, Madame qui ne sont que des mots généraux et d'usage, pour y substituer une expression qui ne convient pas à tout le monde.

En outre, le mot de citoyenne ne dit pas si l'on veut parler d'une femme ou d'une fille. Les mots ne doivent donc plus exprimer nos pensées ? Il faut donc tout deviner ? A quoi nous conduit la sottise manie du changement, et quelle inconséquence ! Nous nous déchaînons avec raison contre Robespierre et ses partisans, et cependant nous en conservons tous les termes. Quel hommage !²

Transfèrement : Mot nouveau³ et dur, au lieu de translation. Doit-il y avoir des synonymes dans une langue ? Et en vérité, je ne vois pas de nuance entre ces deux expressions qui dérivent toutes deux du même mot latin. Nous avons à l'infini de semblables changements dans la langue, j'ai pris celui-ci au hasard.

Tu pour Vous. Ce mot pour les gens honnêtes a vieilli dès le berceau ; mais c'est encore le fruit de l'amour de la nouveauté, car on ne me persuadera pas qu'une oreille délicate s'accoutume à prendre l'un pour l'autre. Les Latins s'en servaient, mais l'euphonie du latin n'est pas celle du français.

¹ Nous insistons sur la place de l'article car, souvent dans La Quotidienne, les articles les plus importants font partie de la rubrique de Paris, il ne va pas de soi pour les mots qui ont leur propre article dans le journal.

² Dans son *Extrait d'un dictionnaire inutile*, Gallais consacre 5 pages (46-51) à expliquer le mot Citoyen. Il serait très intéressant de comparer, peut-être dans des recherches ultérieures, entre la philosophie de Gallais en 1790 et sa manière de considérer les choses en 1795, qui n'est pas identique, comme par exemple par rapport à Jean-Jacques Rousseau, dont Gallais dit dans cet article « [...] ce vieux fou [...] » (p. 50), donc complètement à l'opposé de « notre maître à tous » que Gallais répète dans La Quotidienne en 1795. Voici un petit extrait :

« Le vrai sens de ce mot s'est presque entièrement effacé chez les modernes. La plupart prennent une ville pour une cité, et un bourgeois pour un citoyen. Ils ne savent pas que les maisons font la ville, mais que les citoyens font la cité... Je n'ai pas lu que le titre de citoyen ait jamais été donné aux sujets d'aucun prince, pas même aux Anglais. Les seuls Français prennent tout familièrement ce nom, parce qu'ils n'en ont aucune idée, sans quoi ils tomberaient, en l'usurpant, dans le crime de lèse-majesté. Contrat social. Quelles vieilles idées, quel rabâchage du 15^e siècle ! Malgré Jean-Jacques, malgré son Contrat, nous voilà pourtant citoyens, autant que les romains. [...] » p. 46

³ Le mot n'est pas vraiment nouveau, il existe déjà dans le dictionnaire de Furetière, 1690.

La première langue était mâle, adaptée au génie national. La seconde doit tenir du caractère français. La politesse, l'urbanité, toutes nos vertus sociales ont une liaison intime avec notre langue. Vouloir en changer les expressions, serait désirer d'établir une disparate ridicule. Les Grecs étaient les peuples les plus polis de leur temps, et les grecs rejetaient tous les mots qui blessaient leurs oreilles, et par conséquent qui contrastaient avec le caractère de leur nation.

Quelle sera d'ailleurs l'expression de l'amitié, la tendresse, etc. ? Si l'on veut tout niveler, il faut au moins créer les mots qui manqueraient dans ce sens-ci. Mais ! Quoi ! Le peuple poli par excellence, trouverait-il des charmes dans la grossièreté, dans le manque d'urbanité ? Et parce que Condillac, imbu de ses auteurs latins, a eu son système, faut-il aller contre l'usage affable qui ne nuit point, qui au contraire caresse notre oreille ? Laissons à Robespierre et à ceux qui l'ont inventé sous lui, un pareil langage, on les reconnaîtra plus facilement. Redevenons ce que nous étions, légers, inconstants ; Eh bien ! Soit, mais ne cessons pas d'être aimables et préférons

*Laideur affable à beauté rude et fière.*¹

HENRY.² »

Certains mots acquièrent une définition tellement détaillée qu'il s'agit plus d'une explication que d'une définition d'un manuel ; le mot « **Citoyen** » en est un, et citoyen veut dire « [...] *Habitant d'une ville. Cette ville a un grand nombre de citoyens, ces citoyens sont riches, braves, etc. Ce mot vient du latin **civis**, qu'on dérive du verbe **coëo**, parce qu'ils vivent tous ensemble. Il vaudrait mieux tirer ce mot de **cio**, **voco**, parce que les citoyens sont tous appelés au même lieu.*³ » La Quotidienne conteste donc la transition du terme, d'un mot désignant à la base l'habitant d'une cité et, ultérieurement, le membre politiquement actif dans un État, à un mot à usage vulgaire, désignant sans distinction tout le monde. Snetlage insiste sur la portée civile de ce terme, qui exprime une identité d'appartenance : « Ce mot signifia déjà sous le Régime Royal constitutionnel tout membre de la Cité, non pas prise pour ville, *mais pour l'État même (Civitas) ou la Société civile* », (Nouveau dictionnaire français, p. 39). D'où le terme nouveau de civisme, qui désigne, toujours selon le dictionnaire de Snetlage, « *le zèle et l'ardeur du Citoyen de remplir tous les devoirs attachés à cette qualité en sacrifiant son égoïsme* », (p. 40) La désignation révolutionnaire du terme est donc noble, mais pas aux yeux de La Quotidienne, qui en voit autrement l'usage de la Révolution.

La Quotidienne reproche à la Révolution la banalisation de l'usage de ce terme, au détriment des titres plus élégants et convenables déjà utilisés, comme Monsieur et Madame. Henry, l'auteur des définitions, exprime sa rage contre une invention inutile car, à prendre l'exemple de « Citoyenne », on est incapable de distinguer s'il s'agit d'une jeune fille ou

¹ Le vers est de Voltaire, dans *Nanine*, 1749, Acte I, scène 1. Le comte d'Olban s'adressant à la Baronne de l'Orme :

« Je veux, madame, une femme indulgente, Dont la beauté douce et compatissante, À mes défauts facile à se plier, Daigne avec moi me réconcilier, Me corriger sans prendre un ton caustique, Me gouverner sans être tyrannique, [...] J'ai des défauts, mais le ciel fit les femmes, Pour corriger le levain de nos âmes, [...] C'est là leur lot ; et pour moi, je préfère, Laideur affable à beauté rude et fière. »

² La Quotidienne ou Le Tableau de Paris. N° 56, 15 avril 1795. p. 4

³ *Le dictionnaire universel d'Antoine Furetière*, 1690.

d'une femme mariée, pourtant sujet délicat pour les femmes. Le mot « citoyen » au sens révolutionnaire ne banalise pas seulement le terme mais en embrouille l'usage ; les mots de la Révolution privent l'expression de son utilité, à savoir « exprimer nos pensées ». « Citoyen » et « Citoyenne », à titre d'exemple, conduit l'interlocuteur, ou le lecteur, à une possible fausse interprétation de l'intention de l'autre, ce qui accumule les malentendus et aggrave le fossé entre les citoyens. Si les mots ne sont plus dotés de leur capacité à exprimer les idées, déduit Henry, la part de l'absurde dans la communication entre les personnes devient plus importante ; il va ainsi y avoir place pour l'incertain, « il faut donc tout deviner ? », qui va l'emporter face au certain des mots clairs de « Madame » et « Monsieur » d'auparavant. Donc, l'incertain et le chaotique sont les conséquences de la « sottise manie du changement » dont la Révolution fait un principe d'action. La Quotidienne est ainsi fidèle à un rejet constant du changement ; elle est aussi fidèle à sa politique d'opérer un seul changement : celui de ne plus suivre Robespierre, contre les habitudes duquel tout changement est le bienvenu : « Nous nous déchaînons avec raison contre Robespierre et ses partisans, et cependant nous en conservons tous les termes. Quel hommage ! » En conséquence, Henry pense que l'anarchie de la langue correspond à l'anarchie politique et en est une conséquence ; donc purger la langue est une nécessité, car si l'anarchie linguistique persiste, l'anarchie politique demeurera incorrigible. De Baecque, dans son Dictionnaire de curiosités, raconte l'histoire de l'expression « Queue de Robespierre », (p. 199-202), et explique que, du point de vue des thermidoriens, tant que l'on n'élimine pas les « continuateurs » de Robespierre, l'épisode de la Terreur ne sera pas effacé de la mémoire. Henry dit la même chose par rapport aux mots nouveaux de la Révolution, eux-aussi à considérer comme une terreur linguistique par les contre-révolutionnaires. Rectifier la politique passera, entre autres, par rectifier la langue qui l'exprime.

L'auteur soulève la question, quant au deuxième mot de sa liste, de l'utilité d'ajouter des mots dérivés de la même racine que d'autres déjà existants et qui sont bien en usage.

Il prend l'exemple de « **Transfèrement** » et de « translation ». Le premier veut dire « *déplacer, transporter d'un lieu dans un autre selon des modalités précises*¹ » ; le deuxième désigne « *l'action par laquelle on transporte quelque chose ou quelqu'un d'un lieu à un autre.*² » La question porte donc sur l'utilité des « synonymes » dans une langue donnée, en avons-nous effectivement besoin ? Selon Henry, la réponse est non. La Question : « Doit-il y avoir des synonymes dans une langue ? » fait écho à celle de la définition précédente : « A quoi nous conduit la sottise manie du changement » ; l'ajout d'un synonyme dans une langue peut devenir l'initiative pour aboutir à des changements plus importants. La position de l'auteur pourrait s'expliquer, il est certain, par son opposition au changement, aussi bien en politique que dans la langue, mais aussi par une conviction politique qui refuse que le gouvernant, ou le chef, ait un partenaire de pouvoir. En d'autres termes, Henry partage clairement l'idéal politique de La Quotidienne, il est en conséquence contre un pouvoir partagé entre plusieurs dirigeants, ou partis politiques, et pour une autorité absolue sous le règne d'un seul roi. Henry ne conçoit donc pas que le roi ait un synonyme, autrement dit, un égal, un associé ou un co-dirigeant de pouvoir. Il n'y a pas besoin de synonymes en matière d'expression, encore moins dans le monde de la politique.

Henry termine ses mots avec « **Tu** » et « **Vous** » ; le premier ne doit pas, ni ne peut, prendre la place du deuxième, car c'est celui-ci qui distingue les « honnêtes gens ». Une langue, continue Henry, a une fonction d'exprimer l'identité d'une nation ; ainsi, la langue française doit refléter l'identité et les valeurs françaises : « *la politesse, l'urbanité* ». À l'instar

¹ <http://bit.ly/2dnp7ks>

² <http://bit.ly/2dku8qu>

des Grecs – toujours modèle d’admiration dans La Quotidienne – les Français vont devoir épurer leur langue, en éliminant les mots qui ne se conforment pas à son « euphonie. » La Quotidienne renouvelle ici sa position vis-à-vis du nivelage des niveaux entre les gens ; si le « Tu » est partout utilisé, comment s’adresserait-on à une connaissance, à un ami, à un fils ou à un père ? Arrêtons de confondre les registres et de mettre tout au même panier, clôt La Quotidienne, que les robespierristes se distinguent, et se distancient, des bons et « honnêtes » citoyens par leur usage grossier et leur incivisme de la langue française, et que cette langue reste belle, élégante et simple comme elle l’a toujours été.

2.5 Mots du 11 mai 1795 (5^e groupe)

La suite des Mots ne paraît que le mois suivant, le 11 mai 1795, occupant la même place que les deux dernières listes, c’est-à-dire à la dernière page dans un article indépendant, l’anonymat réapparaît avec ce nouveau groupe de mots qui porte le titre de : « Suites des mots nouveaux dont la révolution a enrichi la langue française. » Le titre a changé donc de construction, l’adjectif « enfanté » – par laquelle le journal voulait aussi faire allusion à une immaturité des néologismes – est remplacé par le verbe « enrichir » (à concevoir toutefois dans son sens ironique), ce qui ne veut pas dire pour autant que le ton a changé : il s’agit constamment donc d’un ton ironique à l’égard des nouveaux mots, qui sont, pour La Quotidienne, un ajout linguistique inutile.

« Suite¹ des mots nouveaux dont la révolution a enrichi la langue française.

Arrivage : Mot sonore et technique, qui remplit la bouche et satisfait l’imagination. Ce n’est pas tout à fait du pain qu’il nous donne, c’est l’espérance très prochaine d’en avoir ; voilà bientôt trois mois que les rapports de Boissi-d’Anglas², de Johannot, de Roux³ font retentir à nos oreilles ce mot harmonique ; voilà trois mois que nous le répétons avec eux sans jamais nous lasser ni de l’entendre, ni de le répéter ! Et c’est à la fois le chef-d’œuvre de l’art et du génie d’enrichir une langue d’un mot nouveau et d’acheminer avec ce mot la crédulité de 25 millions d’hommes. Nous oserions mettre ce miracle au-dessus de celui de la fameuse multiplication des pains, si l’on pouvait compter un fait réel, un fait qui se passe sous nos yeux avec un vieux tour de gibecière que les [dévêtis⁴] du marais commencent à révoquer en doute.⁵

¹ Le journal nous informe qu’il s’agit de la suite des mots, nous voyons pourtant que, avec la nouvelle série, l’on repart au début de l’alphabet avec Arrivage : s’agit-il donc d’un troisième auteur ou d’un troisième dictionnaire ?

² Bien que souvent cité d’une façon positive dans La Quotidienne, Boissy-d’Anglas ne jouit pas du même avantage dans cet article, dans lequel il est, indirectement, critiqué.

³ Louis-Félix Roux, (1753 - 1817), conventionnel et montagnard, qui applique avec zèle la politique révolutionnaire dans les départements de l’Oise, de la Marne et des Ardennes. Il rejoint la réaction thermidorienne et se prononce contre Robespierre, chargé dans les premiers mois de 1795 du commerce et des subsistances. Connue par sa faculté oratoire afin d’apaiser la colère de citoyens ragés de faim.

⁴ Ou dévots, le mot est illisible dans le journal.

⁵ Dans le dictionnaire de Snetlage, le mot est défini comme suit :

« Se dit des objets de commerce et de subsistances dans un port de mer ou de rivière ainsi que du transport des marchandises par terre ; Arrivée (Ankunft), se dit principalement des personnes. (Les lieux d’arrivage des Marchandises et des denrées importées de l’étranger doivent servir de règle pour fixer le prix du Maximum sur ces objets-là).

Appitoyer : Exprimer un sentiment de pitié, d'humanité en faveur d'un malheureux.

Telle fut pendant longtemps la vertu des français que sacrifiant tous les sentiments de la nature à celui de l'amour de la patrie, ils avaient réduit en pratique le système évangélique, qui nous avait paru jusqu'ici trop élevé et trop chimérique pour notre faiblesse ; il était donc défendu par suite de ce système de s'apitoyer sur le sort d'un célèbre infortuné, que trop de bonté perdit, et que la rage de ses bourreaux conduisit à l'échafaud sur une route semée d'épingles et de charbons ardents. Il fut défendu de s'*appitoyer* sur le sort d'un père à qui ses vertus, ses talents ou son bien coûtaient la vie ; on pouvait se désespérer, mais non s'apitoyer. Nous avons entendu Chaumette¹ et Béal², Barère et Merlin³ gourmander patriotiquement les cœurs lâches et pourris qui oseraient invoquer la pitié pour une foule d'innocents qu'on égorgeait ou qu'on incarcérait.

Nous avons entendu Target assurer que la pitié était la vertu des aristocrates, et que dans une révolution il fallait se roidir contre tous les mouvements qui pouvaient énerver les mœurs et retarder les mesures de salut public.

Nous avons vu des membres de comité révolutionnaire insulter aux larmes d'une jeune fille ... Mais on sait tout cela.

Clubs : Mot que nous avons pris aux anglais avec bien d'autres sans nous en douter, et sans leur en avoir plus de gré. Depuis que celui des jacobins est fermé, on peut impunément s'évertuer contre les clubs ; on peut dire qu'ils ont fait plus de mal en France que la guerre, la peste, la fièvre, la grêle et la vérole. Mais il fut un tems où pareille licence eut été suivie de la peine de mort. Dire que des fainéants se rassemblaient pour défendre des ambitieux ou tromper des imbéciles, c'était toucher à l'arche sainte⁴ ; c'était insulter la majesté du peuple, représentée par les sociétés populaires, c'était avilir la convention qui les avait permis ; c'était enfin courir à l'échafaud.

*Multa cecidere*⁵, etc.

Combien de grands hommes, de grands mots et de grandes institutions avons-nous vu rouler dans la boue et tomber devant le miroir de la vérité ! Le tems des révolutions est celui des métamorphoses. Tout change, tout passe avec la rapidité de l'éclair ; et les non succès de tant de nous n'ont point encore dégoûté leurs

¹ Pierre Gaspard Chaumette, (1763 - 1794), membre du club des Cordeliers, il devient procureur syndic de la Commune de Paris après la journée du 10 août 1792 ; proche d'Hébert, il s'engage dans le mouvement des Sans-culottes en faveur de la Terreur et de la déchristianisation, accusé d'implication dans le complot des Hébertistes, guillotiné avec eux en avril 1794.

² S'agit-il du fabricant de papier Barge Beal (1751 - 1793), ou du négociant Jean-François Barge-Béal ?

³ Philippe-Antoine Merlin, dit Merlin de Douai (pour qu'on ne le confonde pas avec Merlin de Thionville), (1754-1838), conventionnel et membre du Comité de Salut public, il siège avec la Plaine mais reste proche des montagnards et vote la mort de Louis XVI ; il collabore à la loi des suspects (17 septembre 1793) et rejoint plus tard la réaction thermidorienne pour devenir un de ses hommes les plus forts.

⁴ Arche sainte dans le Torah et Arche d'alliance dans la Bible, est le coffre à l'intérieur duquel se trouvent les Dix Commandements donnés à Moïse.

⁵ Beaucoup sont tombés.

impudeurs. Chacun se flatte d'être plus heureux ou plus sage. Pauvres moutons de Panurge¹ !

Désarmement : Ce mot n'est pas nouveau, mais il n'était guère usité avant le règne de la commune de Paris. Ce fut elle qui la première en donna l'ordre le 28 août 1792 ; on procéda à son exécution la nuit suivante. On désarma donc une partie de ceux que l'on craignait ; et parmi ceux-ci on désigne nominativement les feuillants, les Stes-Chapelles, les signataires, les grenadiers des Filles-St-Thomas. Les uns donnèrent leurs fusils, les autres le laissèrent prendre avec eux. On sait que les massacres du deux septembre ont suivi cette mesure.

Depuis lors parut la loi sur les *suspects*. Nouvelles conspirations, nouveaux désarmements. Dix hommes à piques, précédés d'un commissaire en cheveux gras, entraient la nuit chez les victimes désignées par l'ange exterminateur. Sous prétexte de les désarmer et [inventorier²] leurs effets on les dépouillait de leurs effets précieux et puis on les incarcérait, et puis on les guillotinaient ; si on avait cassé la tête au premier commissaire en cheveux gras qui se présenta pour cette opération, le second ne s'y fut présenté qu'en tremblant, et si on eût encore cassé la tête au second, le troisième eut refusé une aussi dangereuse commission. Mais, hélas ! Nous ne craignons pas la mort et nous craignons les coups. Ils portaient avec courage leurs têtes à l'échafaud, ils avaient peur de se faire casser les bras.³ »

Commençons avec le mot « Arrivage » ! Terme associé dans l'imagination des Parisiens à la longue attente pour obtenir du pain et des denrées, notamment dans la période de la disette économique qui a surgi pendant l'hiver de 1794. Néologisme douloureux, qui suscite les souvenirs de la faim et de la souffrance ; cependant, l'auteur anonyme des mots, avec un ton ironique habituel à *La Quotidienne*, y voit un mot « sonore, technique et harmonique ». Il s'aperçoit toutefois, dans un retour imperceptible à son vrai ton, qu'« arrivage » n'est pas un mot réaliste, car il donne « l'espérance » d'obtenir la chose et ne donne pas la chose voulue elle-même. S'il n'est pas réaliste, c'est parce qu'il est l'expression d'hommes politiques républicains qui ne sont pas, eux non plus, réalistes. L'article nous cite Boissy-d'Anglas (« Boissy famine » comme les Parisiens l'appellent à l'époque), Johannot et Roux, hommes politiques habiles, pense-t-il, dans l'art d'endormir le peuple en colère avec des discours mielleux inutiles, tous incarnent le mode d'action de la Révolution depuis 1789, qui livre des promesses et peint un portrait idéaliste d'un réel complètement différent. « Arrivage » symbolise donc cet écart entre la réalité du peuple et les promesses impossibles de la Révolution selon le point de vue de *La Quotidienne*, tout comme donc l'écart entre la réalité et le langage qui l'exprime ; il est aussi, ajoute l'auteur avec sarcasme, un « chef-d'œuvre de l'art et du génie », celui d'ajouter un mot nouveau au dictionnaire de la langue française et d'être capable de tromper toute une population par sa vraisemblance. Il est temps d'en finir

¹ Pour désigner les personnes influençables qui se laissent mener avec le courant sans réfléchir. <http://bit.ly/2b76g8n> Allusion à un épisode du Quart Livre de Rabelais, chapitres VI, VII, VIII. Panurge, un des compagnons de voyage de Pantagruel, jette à l'eau le mouton qu'il a acheté au commerçant Dindenault ; les autres moutons suivent le premier et se jettent dans l'eau, Dindenault, qui tentait de sauver le troupeau, est entraîné par un des moutons dans la mer et fait naufrage.

² Le mot est illisible dans le journal.

³ *La Quotidienne* ou *Le Tableau de Paris*. N° 82, 11 mai 1795. p. 3-4

avec les mensonges, semble dire l'auteur, et de remettre en doute les politiques du gouvernement, et leurs mots aussi.

Le deuxième mot de la liste concerne les sentiments humains, qui n'ont guère leur place durant une révolution ; ainsi, le sentiment de pitié, c'est-à-dire avoir de la compassion pour les malheurs des autres, est devenu reprochable sous la Révolution. « **Apitoyer** » est donc un néologisme¹ par lequel l'on veut culpabiliser ceux qui en éprouvent, car, affirme Target², « la pitié était la vertu des aristocrates, et que dans une révolution il fallait se roidir contre tous *les mouvements qui pouvaient énerver les mœurs*. » De surcroît, la pitié relève surtout du registre religieux ; c'est un sentiment sur lequel l'Évangile met l'accent dans ses commandements, or les Français se sont débarrassés de cette référence « trop chimérique » après 1789, tout en « sacrifiant » leurs sentiments humains pour le profit du patriotisme, la pitié n'a de la sorte plus de place au cœur des Français, d'autant plus celle que l'on puise dans la religion. L'auteur s'acharne aussi contre une sorte de myopie politique des révolutionnaires, dont Chaumette, Barère et Merlin de Douai, qui refusent sans distinction les mots qui ont un rapport avec la tradition religieuse, comme « pitié », alors qu'ils permettent d'autres comme désespoir : « *on pouvait se désespérer, mais non s'apitoyer* ». Bien que, ayant à affronter un désastre, ce soit principalement le sentiment de désespoir à bannir, car il affaiblit les âmes et accélère la chute finale. C'est le monde à l'envers sous la Révolution, celui des valeurs inversées que La Quotidienne ne se lasse pas de mettre en lumière, afin que ses lecteurs tentent à leur tour de rectifier.

Regardons à présent un mot qui, selon l'auteur de la liste, était même plus nocif que les plus graves maux qui ont touché la France à l'époque. Il s'agit de « **Clubs**³ », mot que personne n'ose critiquer ni lui attribuer la définition qu'il mérite : « des fainéants [qui] se rassemblaient pour défendre des ambitieux ou tromper des imbéciles », car la conséquence des réunions des clubs en France en est l'échec, voire la mort. La Révolution a sacralisé ses inventions, ses néologismes et ses Hommes ; la liberté d'expression qu'elle réclame a été suffoquée par une divinisation déplacée de mots, d'objets et d'Hommes qu'elle a imposés, pense La Quotidienne, à un peuple qui ne partage pas dans sa totalité ses apparences révolutionnaires. L'auteur minimise même le fait de pouvoir critiquer les clubs aujourd'hui, car c'est une liberté imprégnée de sang des victimes de la Terreur : « *Multa cecidere* ». Une liberté tellement chère que la joie d'y atteindre, après tant de malheurs, semble n'avoir plus aucun sens. Évoquer ce passage drastique du despotisme à la liberté amène le discours à évoquer de nouveau l'idée du changement, dont La Quotidienne parle longuement dans ses discours. « Le temps des révolutions est celui des métamorphoses », cette phrase résume le paysage politique de la France depuis 1789 ; « tout change, tout passe avec la rapidité de *l'éclair* », La Quotidienne manifeste encore une fois son impuissance devant cette fatalité terrifiante. Le changement, obsession infranchissable pour La Quotidienne, s'impose à tous les acteurs pendant une révolution ; le plus dramatique, ajoute le journal, serait le refus de certains de se résigner à une fatalité, à savoir la métamorphose des choses, avouée même par leurs ennemis, en l'occurrence La Quotidienne et les opposants au changement du régime politique (la monarchie) en France. Un sens de résignation pragmatique, non sans amertume,

¹ Le verbe *s'apitoyer* semble n'avoir subsisté au XVII^e siècle et au XVIII^e siècle que dans la langue populaire et provinciale avant d'être réintroduit à titre de néologisme pendant la Révolution. L'Académie l'a tout d'abord enregistré (1798) comme un mot familier.

Rey Alain et al. Dictionnaire historique de la langue française, p. 1655

² Voir le poème intitulé « Petit poème sur Target ».

³ Le mot est emprunté à l'anglais, il désigne en 1698 une société anglaise qui se réunit périodiquement pour boire et discuter. Il se répand en France avant la période révolutionnaire (1774) avec le sens spécifique de « société politique » passé dans l'histoire (exemple : club des jacobins).

Rey Alain et al. Dictionnaire historique de la langue française, p. 472

que nous, autres lecteurs modernes du journal, connaissons désormais de La Quotidienne et que nous pouvons dénommer adaptation et reconnaissance de la réalité des choses. Se fléchir devant une fatalité s'avère parfois une nécessité inéluctable, la fatalité du changement doit toutefois impliquer le sens de cette métamorphose : La Quotidienne voulait dire que changer vers le bien est une nécessité, et persister dans ce bien pour ne pas dériver vers le mal est une deuxième nécessité. Comprendre la fatalité de la métamorphose ne signifie pas pour autant accepter le vice de l'imitation, celle des mauvais exemples bien entendu. « Métamorphose » et imitation peuvent être aussi bien des vertus que des vices : si le changement est une fatalité, le modèle à imiter pour effectuer ce changement ne l'est pas. Leçon que les arrogants révolutionnaires ne s'approprient toujours pas, par leur refus opiniâtre du bon changement et leur obstination à suivre les mauvais modèles comme les « moutons de Panurge ».

L'auteur interrompt momentanément sa liste avec le mot « Désarmement » ; il nous explique, grâce à un bref historique, les événements de l'invention du mot par la Commune de Paris, invention qui est plutôt un acte facultatif et injuste, invention qui cause, en partie, les massacres du 2 septembre 1792. Puisque les conséquences des événements s'enchaînent, l'auteur considère que « la loi des suspects » résulte des massacres du 2 septembre, ceux-ci provenant donc d'une décision arbitraire de « désarmement ». Ce mot, cet acte, permet à l'auteur de soulever une question si importante pour les opposants à l'époque : la dissuasion.

Le désarmement, et la Terreur par la suite, ne se seraient pas produits si les citoyens avaient refusé de se plier devant les forces républicaines : « si on avait cassé la tête au *premier commissaire*, [...] *le second ne s'y fut présenté qu'en tremblant*, [...] » Mais à cause d'une peur blâmable, les citoyens se sont laissés dominer par l'empire des comités révolutionnaires, et en ont été exécutés. La dissuasion est une arme de lutte comme une autre, savoir s'en servir implique le courage de franchir le premier pas, la suite n'est qu'une formalité. Les victimes de la Terreur n'ont pas eu la force de dissuader, leur hésitation à agir est condamnée. Ce n'est par conséquent pas la force qui fait défaut chez eux, mais la volonté d'agir : « nous ne craignons pas la mort et nous craignons les coups ». Paradoxe mortel, baisse l'auteur le rideau sur ses mots de cette livraison, à cause duquel l'histoire d'une nation aurait pris une couleur différente ou, au grand regret de La Quotidienne, n'aurait pas perdu son ancienne couleur, purement blanche.

2.6 Mots du 12 mai (6^e groupe)

Dernière série de Mots nouveaux de La Quotidienne paraît le lendemain, le 12 mai, et portent le même titre que la livraison précédente : « Suites des mots nouveaux dont la révolution a enrichi la langue française ». Sans changer d'emplacement, se positionnent sur les deux dernières pages de la livraison, ce groupe porte cette fois la signature de Gallais, après celle de Henry le 15 avril. Si l'on a la signature de Henry le 15 avril, et celle de Gallais le 12 mai, pourquoi n'avons-nous pas celle des autres groupes ? Nous remettons à plus tard cette interrogation, comme tant d'autres à notre regret, et lisons les mots afin d'en établir ensuite le commentaire.

« *Suites des mots nouveaux dont la révolution a enrichi la langue française.*

Patricide : Qui tue sa patrie, *liberticide*, qui tue la liberté, *nationicide*, qui tue la nation, *moralicide*, qui tue la morale, etc. On n'entend pas trop comment on peut tuer sa patrie, la liberté, la nation et la morale ; car, enfin, ce qui est tué est mort, et ce qui est mort ne vit plus. Ainsi, après un patricide il n'y aurait pas plus de

patrie ou de moins il ne devrait pas plus y en avoir qu'il n'y a d'homme individu après l'acte homicide qui le renverse par terre.

Heureusement il ne faut pas prendre toutes ces expressions à la lettre : car si on peut conspirer contre la patrie et la liberté, on ne peut pas les égorger : on n'égorge pas plus un être moral qu'un corps moral. La liberté et la patrie survivront à tous les conspirateurs passés, présents et à venir ; et on aura beau guillotiner dix et vingt *patricides*, nous n'en aurons ni plus ni moins une patrie qui nous est chère, que nous défendrons au péril de nos vies ; pour des français la patrie n'est autre chose que la république : or la république est déclarée *une, indivisible*, et par conséquent *impérissable*, donc la patrie ne peut pas périr : je ne connais rien de plus fort argument.

Présuccédé : Ce mot tout neuf, ignoré jusqu'à nous, parce que, jusqu'en l'année 1795 de l'ère chrétienne et troisième de la république française, on a ignoré profondément la chose qu'il exprime.

*Présuccédé*¹ : Veut dire celui auquel on a donné des successeurs de son vivant et malgré lui. Pratique jusqu'à nous inconnue à toutes les législations du monde. Le mot n'est pas bien fait grammaticalement. On nomme *succédé, présuccédé*, pour signifier celui à qui on succède avant le tems, c'est un barbarisme, et ce qui est pis, c'est une barbarie, dit l'abbé Mortelet [*sic*]².

Ultra révolutionnaire, qui outre, qui excède, qui surpasse tout ce que la révolution a permis, soit en forfaits soit en vertus, et la marge était grande. Nous devons ce mot à Danton, qui voulant opposer une expression pittoresque à celle de *contre-révolutionnaire* que Robespierre avait tant prodiguée, ne trouve rien de plus fort et de plus gigantesque que celle d'*ultra-révolutionnaire*.

Nous aurions bien voulu nommer également les auteurs de tous les maux nouveaux de notre dictionnaire inutile ; mais soit fatalité, soit modestie, ces noms ont échappés à nos recherches ainsi qu'à notre reconnaissance.

Il faut rappeler ici que le mot d'*ultra-révolutionnaire* déplut [*sic*] fort à Robespierre qui se sentit piqué, et qui répandit dans un volumineux rapport, sur la situation intérieure de la république, que ce mot prouvait plus d'esprit que de bon sens dans ceux qui l'avaient inventé.

En effet, le bon sens dictait des mesures de forces à Danton, et non pas des épigrammes : son ennemi plus adroit et plus opiniâtre lui permit le néologisme et le sarcasme dans les petits comités, tandis que dans le sien il avait juré son arrêt de mort.

Gallais.³ »

¹ Deux fois de suite : répétition volontaire ou coquille typographique du journal ?

² L'abbé Morellet, (1727-1818), homme d'église, philosophe et traducteur français, il refuse le régime de la Terreur sous la Révolution et se soustrait aux proscriptions.

³ La Quotidienne ou Le Tableau de Paris. N° 83, 12 mai 1795. p. 3-4

Gallais redémarre avec quatre néologismes, tous construits sur le suffixe (-icide) et avancent ainsi l'idée du meurtre. Quatre néologismes, plutôt quatre accusations dont les révolutionnaires se servent systématiquement contre leurs opposants : assassins de leur **patrie**, de la **liberté** de celle-ci, de leur **nation** et de la **morale** de celle-ci. L'ordre des néologismes est à prendre en considération, Gallais considère que le patriotisme est le facteur capital dans l'appartenance à un État, une fois ce facteur démoli, les autres valeurs qui suivent, à savoir la liberté et les mœurs, ne pourront plus exister. Ainsi, afin de dénier les accusations des républicains, Gallais procède en affirmant l'impossibilité d'assassiner ce qui est déjà tué, en l'occurrence la patrie : « *On n'entend pas trop comment on peut tuer sa patrie, [...] car [...] ce qui est mort ne vit plus* » ; la patrie, après la Révolution, est façonnée par les mains des révolutionnaires, elle est déjà une patrie sans âme, que nous ne pouvons donc pas tuer une nouvelle fois.

Gallais ne voit dans ces néologismes qu'un essai de culpabiliser davantage les opposants par des mots. La patrie, la liberté, la nation et la morale, étant des valeurs et non des choses concrètes, peuvent être altérées mais jamais assassinées, les accusations des républicains contre leurs rivaux sont de ce fait caduques et injustes. Quoiqu'il ne partage pas l'opinion des républicains sur la notion de la nation, ces derniers assimilant la patrie à la République et vice-versa, Gallais s'arme des arguments des républicains pour leur riposter. La patrie ne peut pas être tuée car elle est, déclarent les républicains, « une » et « indivisible », c'est-à-dire invincible. Si les républicains croient indubitablement en la force de la valeur de leur propre slogan, la République doit être trop puissante pour qu'elle soit menacée par des soupçons...

Un autre barbarisme de langue, voire « barbarie » pour emprunter le terme à l'abbé Morellet¹, dit Gallais, est « **présuccédé** ». Le terme se compose de pré, avant, et succédé, c'est-à-dire celui qui succède, qui vient après quelqu'un, mot notamment utilisé en matière de pouvoir. Ce néologisme porte en lui-même un paradoxe, caractéristique de la politique révolutionnaire selon la Quotidienne ; car il n'est ni humain ni logique de désigner un successeur à une personne vivante si cette dernière ne l'a pas fait elle-même et de son gré. La Révolution française, dit La Quotidienne, affirme indéniablement sa supériorité comme pionnier aussi bien en politique que dans les langues. Supériorité toutefois paralytique, laide et pernicieuse.

Gallais termine sa liste, ainsi que celle de tous les nouveaux mots de la Révolution dont La Quotidienne fait son propre dictionnaire, avec l'adjectif « **Ultra-révolutionnaire** », auquel il consacre l'explication la plus détaillée. L'Ultra, par définition, est tout ce qui se manifeste « au-delà » de quelque chose, qui est « outre² » une norme déjà connue et précise ; ainsi l'ultra-révolutionnaire est celui/celle qui surpasse les limites et atteint l'imprévu par ses actes ou paroles. Gallais nous apprend que Danton³ en est à l'origine, parce qu'il veut rivaliser – sur un autre plan que celui de la politique mais toujours en rapport direct avec elle – avec

¹ La définition de Présuccédé, donnée par André Morellet dans son ouvrage intitulé : *La Cause des pères, ou Discussion d'un projet de décret relatif aux pères et mères, aïeuls et aïeules des émigrés. Par l'Auteur du Cri des Familles* [Morellet]. Paris, Du Pont, 1794. p. 81, est reprise quasiment mot à mot par La Quotidienne, qu'elle échelonne sur deux paragraphes, pour des raisons typographiques, ou autres, que nous ignorons.

² Rey Alain et al. Dictionnaire historique de la langue française, p. 2390

³ Le mot n'est pas seulement « crié » par La Quotidienne, pour des raisons contre-révolutionnaires, mais aussi par des ardents révolutionnaires qui trouvent dans ce néologisme « un prétexte » à leurs opposants dans leur rébellion. Voici Marat, en rage contre ce mot et contre Danton, son auteur :

« Alors fut crié le mot ultra-révolutionnaire : mot qui a fait rétrograder l'opinion publique de plus de deux années ; mot qui a servi de prétexte aux nouveaux factieux, pour opprimer les patriotes les plus ardents ; mot enfin qui aurait eu une influence bien moins funeste s'il n'était pas sorti de la bouche de ce montagnard [Danton] qu'on a tant de fois entendu tonner contre les vils suppôts de la tyrannie. »

L'Ami du peuple par le club des cordeliers, N° 244 (N° 2 de cette continuation posthume du Journal de Marat), samedi 15 mars 1794

Robespierre et son fameux « contre-révolutionnaire ». Ce sont donc les enchères entre les hommes de la Révolution, que Gallais souligne en vue de les tourner en ridicule. La Quotidienne emploie en revanche les qualificatifs « pittoresque, fort et gigantesque » pour désigner le terme « ultra-révolutionnaire », qualificatifs ironiques bien entendu, car La Quotidienne (d'après les nombreux exemples montrés tout au long de cette recherche) est un journal qui cherche le modérantisme politique, elle est donc par idéologie politique contre le fanatisme dans toutes ses formes, dont absolument celui des révolutions.

« Nous aurions bien voulu nommer également les auteurs de tous les maux nouveaux de notre dictionnaire inutile¹ ; mais soit fatalité, soit modestie, ces noms ont échappés à nos recherches ainsi qu'à notre reconnaissance. »

Sommes-nous ici confrontés à une nouvelle coquille avec « maux nouveaux » ? Non. La Quotidienne joue sur les mots et fait usage d'homonymes, c'est-à-dire d'un mot « qui a une prononciation et/ou une graphie identique à celle d'un autre mais un signifié différent.² » En l'occurrence mots et maux, les mots nouveaux de la Révolution sont à prendre pour des maux selon La Quotidienne qui, s'explique Gallais, a omis, par mégarde ou par insouciance, de « nommer » les auteurs des néologismes que nous venons de lire. En effet, ce n'était ni une « fatalité » ni une « modestie » du journal de ne pas les citer, mais c'est son propre style d'exprimer son indifférence à des personnes dont l'œuvre est de minime valeur à ses yeux ; se refusant à les nommer, La Quotidienne discrédite « les auteurs des maux (mots) nouveaux » en douceur, sans qu'elle ait à s'attaquer frontalement à eux. Le « dictionnaire inutile » du journal est en vérité le leur, c'est-à-dire celui de ceux que La Quotidienne n'a pas nommés ; leur œuvre linguistique, à savoir « le dictionnaire », est parfaitement « inutile », à l'image de leur œuvre politique plus grande.

La Quotidienne investit ce mot pour rappeler le schisme politique entre Danton et Robespierre ; si, par son commentaire, La Quotidienne reproche à Robespierre son esprit malin et sa trahison vis-à-vis de Danton, nous devons être conscients que cela ne signifie en aucun cas qu'elle soit du côté de Danton. Une lecture superficielle du dernier passage aurait donné l'impression que La Quotidienne prenne le parti d'un pauvre Danton, victime de la méchanceté de Robespierre, la réalité du journal nous dit qu'il répugne bien à l'un et l'autre, et qu'il n'éclipse momentanément ses sentiments envers Danton que pour accentuer le portrait terrible de Robespierre. La comparaison entre la nature des deux hommes est néanmoins intéressante ; elle permet de voir en Danton un homme fort, franc et plutôt enclin à un léger sens d'humour par lequel nous voulons désigner une personnalité agile et décontractée. Robespierre, bien au contraire, est dépeint comme un « adroit » méchant, « opiniâtre » et rancunier, qui ne s'est pas opposé « [au] néologisme et [au] sarcasme [de Danton] dans les petits comités, tandis que dans le sien il avait juré son arrêt de mort ». Ce qui prouve que, bien que La Quotidienne ne partage pas l'opinion politique de Danton, elle partage en revanche l'usage d'« ultra-révolutionnaire », lorsqu'il faut désigner les robespierristes.

Voilà donc la fin de cet échantillon du lexique néologique de La Quotidienne, qui a recueilli les mots nouveaux et en a présenté une définition et un commentaire qui sont propres à sa stratégie. « Les mots enfantés par la Révolution » ont été donc réinventés par La Quotidienne, sous une parure nouvelle, le plus souvent ironique, avec un ton critique

¹ Ces mots nouveaux constituent donc une suite de l'*Extrait d'un dictionnaire inutile* de Gallais, entamé en 1790.

² <http://bit.ly/2aFRd5T>

insaisissable, comme si ce journal se contentait de commenter à la manière d'un observateur extérieur, alors qu'il était, toujours, bien à l'intérieur.

Nous avons, au début de ce passage, énuméré certains dictionnaires qui ont traité du néologisme révolutionnaire à l'époque ; nous avons aussi choisi de voir sous quels angle et ton le dictionnaire de Snetlage (de l'époque traitée), ou celui de De Baecque (moderne), à titre d'exemple, présentent certains mots définis par le journal. Se limitant à des exemples très peu nombreux, notre objectif n'étant pas de faire une étude comparative entre les dictionnaires en question, mais de démontrer le travail sérieusement académique de ceux-là, de faire un inventaire linguistique qui reflète l'âme du recommencement que la Révolution traduit dans ses nouveaux mots, et celui de La Quotidienne, qui entend moins faire un dictionnaire que publier un pamphlet en forme de définitions contre la Révolution, ses Hommes et ses actes.

Voilà donc la conclusion de cette subdivision, néologique, de notre chapitre consacré au mots dans La Quotidienne. Nous restons dans l'univers des mots pour l'étape suivante, mais nous allons nous focaliser sur un style différent du journal, par lequel il raconte l'actualité par le biais de particules linguistiques, ce qui n'est toutefois pas un procédé nouveau ou une invention du journal, il s'agit d'un procédé bien en usage au XVIII^e siècle : nous allons en donner des exemples et, si besoin, établir des comparaisons avec les textes de La Quotidienne.

Avant de passer donc à l'étape suivante, voici un petit montage des mots enfantés par la Révolution dans La Quotidienne, qui va en donner un dernier résumé et une vue d'ensemble :

<p><i>Mots enfantés par la Révolution.</i></p> <p>Arbre de la Liberté. On n'a jamais trop connu le rapport qu'il y avait entre un arbre desséché, garni de rubans et surmonté d'un bonnet rouge, et la liberté. Cet arbre devenu son emblème, s'en a pas moins obtenu nos hommages et notre culte le plus religieux. Plus redoutable que ne le fut jamais l'image de Néron, la botte de Charles XII, et le bonnet de Guesler; il fut un tems où le regarder de travers, le toucher irrévérencieusement, l'abattre, étoient des crimes capitaux et des aînés de mort du reste c'est le troisième arbre célèbre dans l'histoire des folies humaines.</p> <p>Bonnet Rouge fut la coiffure révolutionnaire des patriotes, des jacobins, des prêtres de section, des juges, des guillotiers, de tous les polissons qui se trouvoient fort commode de respirer sous ce bonnet mistagogique, les talens de toutes les pièces, et l'impunité de tous les crimes.</p> <p>Brisotisme. Partisans de Brissot. C'étoit un des trente sobriquets inventés sous la tyrannie de Robespierre, pour signaler les modérés, et les amis des lois. Et en vérité Brissot, le plus faible des hommes, le plus indiscret des amis, et le non plus désigné à faire un chef de parti, que Marat à faire un dieu.</p> <p>Carmagnole. Ce mot a eu dans son cours plusieurs significations. Ce fut d'abord un pont neuf sans joli que charbonniers gailletés les ouvriers dans leurs ateliers et nos guerriers au champ de la victoire. Ce fut ensuite un habit court, indécent, qui la sois voir les frons de nos pères dignes; enfin la Carmagnole devint l'expression d'une de Barre, pour annoncer dans ses discours banaux et rouspègers, nos victoires et les corrup-</p>	<p><i>Suite des Mots enfantés par la Révolution.</i></p> <p>Fusillade. Invention du géant de la révolution, qui, par tendresse et sensibilité, faisoit fusiller cent personnes à la fois au lieu de les guillotiner lentement une à une.</p> <p>Fédéralisme. Chimère atroce, imaginée par Robespierre, et qui a fait égorgé trente représentans et soixante mille français. Il faut bien que le génie de Robespierre ne soit pas mort; même parmi ses ennemis, puisqu'il certaines gens se battent encore périodiquement les flancs, pour nous persuader la réalité de cette prétendue faction.</p> <p>Guillotine. Nous avons eu plusieurs fois le projet d'adresser des remerciemens à l'inventeur de cet instrument de mort, dans un tems où la vie des Français fut un jeu pour leurs tyrans. (1)</p> <p>Indivisibilité. Ce mot est avec celui de liberté et de mort et de fraternité, écrit sur toutes les maisons. Que prétendoit-on par ces inscriptions odieuses et forcées? nous persuader que nous étions libres au milieu des fers, unis au milieu des délations, heureux au milieu des massacres, de la famine, de la guerre, de tous les fléaux qui peuvent affliger un pays; et bien des gens l'ont cru!</p> <p>Loi Agraire. J'ai vu le moment où les modernes Gracchus l'emportoient de vive force. A quelle infamie nous avons été réduits! on ne le croira jamais.</p> <p>Liberté de la Presse. Ressort qui a presque toujours cassé la machoire à ceux qui l'ont défendu.</p> <p>Maison d'Arrêt. Bastilles nouvelles, sorties des cendres de l'ancienne, et mille fois plus horribles, plus tyranniques, plus ôcet.</p>
<p>pirations. La postérité ne saura que penser de cette fécondité, mais les glossateurs y suppléeront.</p> <p>Certificat de Civisme. Unie passe-ports, qui se défileroit par les comités révolutionnaires à quiconque vouloit partager la curée nationale.</p> <p>Coarde nationale. Les femmes et les enfans n'en furent pas exemptés.</p> <p>Décade. Jour de repos établi dans l'ère républicaine; il y a, dit-on, neuf décadés qui s'occupent des fêtes décadistes. Mais ces fêtes n'auront de charme que pour nos enfans. Que de gens tiennent encore à la messe, au salut, à phéon et à la fête-dieu.</p> <p>D'porter. Synonyme de noyer; moyen simple de se débarrasser des gens qu'on n'avoit pas le courage de faire guillotiner.</p> <p>Egalité. Un des plus anciens talismans qu'aient employés les charlatans politiques pour ensorceler les peuples; on sait l'usage qu'en firent les Gracques à Rome, les Levellers en Angleterre, et les jacobins en France, et toujours avec succès.</p> <p>Enrager. Je ne sais si on désigne, un jour, ceux qui abandonnèrent leur patrie par haine pour la révolution, d'avec ceux qui se sont sauvés par crainte des révolutionnaires; mais il est sûr au moins que la situation de ces derniers est déplorable.</p> <p>Écoles primaires. Le projet de Robespierre, en forçant tous les parents d'y envoyer leurs enfans, étoit non seulement de façonner ces jeunes plantes au joug qu'il préparoit à son pays, mais de connoître, par leur langage, le secret de toutes les familles et ce projet étoit digne d'un grand scélérat (1).</p>	<p><i>Suite des Mots enfantés par la Révolution.</i></p> <p>Modérés. Gens a'ominables, qui avoient la barbarie de souhaiter le retour de la paix; infâmes scélérats qui ont eu détournée la tête lorsque le char de la mort conduisoit soixante-dix victimes à l'échafaud; vils satellites des tyrans, qui imploient une liberté plus douce, une justice moins sévère que la justice du tribunal révolutionnaire, et la liberté de Couillon.</p> <p>Maximum. Il étoit digne d'un capucin et d'un banqueroutier de proposer la mesure de maximiser toutes les denrées. Bourdon, (de l'Oise) a dit tard que c'étoit la guillotine du commerce. Le mot n'est pas anacronistique, mais il exprime assez bien l'opinion du jour dans le style de Samson.</p> <p>Muscadins. Ainsi étoient appelés les hommes qui avoient des culottes et un pourpoint; par ceux qui portoient des pantalons et des carmagnoles. L'expression ayant pris ensuite de la marge qu'onque parloit français, ou ne sentoit ni la pipe, ni le rogomme, étoit un muscadin baffoué et outragé par les bachantes répandues et payées, pour cet effet, dans tous les quartiers de la ville.</p> <p>Montagne. Quo de placidités on a dit et fait pour cette sainte montagne qui n'étoit dans le principe qu'un mot dérisoire, et qui est devenu le signal d'un parti monstrueux, lequel avoit ses illuminés, ses Sûides, ses Vercors, ses Carlians, ses vieux de la montagne, ses devotes et ses coupe-jarrets! La montagne est tombée dans l'eau, et a eu le sort de presque toutes les réputations révolutionnaires.</p>
<p>(1) La nation doit offrir à tous le grand bienfait de l'instruction; mais elle ne peut, elle ne doit l'imposer à personne. Elle sait que chaque famille est une école primaire, dont le père est le chef; que ses instructions, si elles sont moins énergiques, sont aussi plus persuasives, et qu'une tendresse active peut suppléer à des moyens savans. Elle respectera donc ces éternelles convenances de la nature, qui mettent sous la sauve-garde de la tendresse paternelle le bonheur des enfans; elle se défendra des erreurs de cette république austère, qui pour établir une éducation strictement nationale, osa d'abord ravir le titre de citoyen à la majorité de ses habitans, qu'elle réduisit à la plus monstrueuse servitude, et se vit ensuite obligée de briser tous les liens de familles, tous les droits de la paternité, par des lois contre lesquelles s'est soulevée, dans tous les tems, la voix de la nature.</p>	<p>(1) Je lis dans le plaidoyer de Villenave, un trait que j'ignore et qu'il faut que tout le monde sache. Les femmes de Tours ont porté des guillottes d'or à leurs oreilles; c'étoit vouloir rivaliser généreusement avec ceux qui portoient à Nantes des oreilles d'homme à leur chapeau.</p>

Marais. C'étoit le parti opposé à la montagne, c'étoit le côté droit de l'assemblée, c'est à la rose blanche de la convention; rose blanche, côté droit, marais, points de ralliement; jeux de passion; c'est en vain que la raison réclame contre vos efforts! tant qu'il y aura des hommes, il y aura des révolutions; tant qu'il y aura des révolutions, il y aura des partis et des signes pour en rallier les membres.

Martyrs de la liberté. La nouvelle religion en avoit déjà canonisé six, qu'on chantoit dans toutes les rues, qu'on sculptoit dans tous les ateliers, qu'on jouoit sur tous les théâtres, qu'on plaçoit dans tous les salons... O y dissitudes humaines! O sort des révolutions! De ces six martyrs de nouvelle date, il n'en existe plus, parce qu'on n'a pas eu l'esprit de les faire passer au scrutin épuratoire.

Normal. C'est une belle institution que celle qui a pour objet de rectifier l'enseignement public & de l'assujettir à une méthode uniforme; mais on demandera toujours comment des individus qui n'auront d'autre titre à l'universalité que leur ardent patriotisme, pourront en quatre mois apprendre, tout à la fois, à démontrer la géométrie, à initier dans les opérations de la chimie, à expliquer les phénomènes de la physique, à développer les règles de la grammaire, &c... C'est encore là un des miracles de la révolution, auquel il est impossible de soumettre ma foi.

Pantheon Qui voudrait en avoir les honneurs après Marat!

Popularité. Degré qui dans les révolutions conduit également sur le trône & à l'échafaud.

Père Duchesne Quel rôle cet Hébert a joué! quels misérables liviers on a employés pour soulever une masse qui de loin paroit imposante!

Riques. Celui qui le premier en proposa l'usage, avoit bien ses raisons; car il en eut l'entreprise, sur laquelle il gagna 100,000 écus.

Raison. Un jour toutes les églises de France se trouveront transformées tout-à-coup en temples de raison. Mais par bonheur on ne trouva point de ministres pour les desservir; il en est peut-être de la raison pour les prêtres, comme de la liberté pour les peuples, comme du courage pour les hommes, comme de la sagesse pour les femmes. Plus on en parle, moins on en a.

Sans-culotte. On croit que nous devons encore ce mot aux armées, par lequel ils ont été dépouillés sans pitié, massacrés sans pitié, proscrits sans exemption.

Sections de Paris. Se sont cru de bonne foi toute la république française; & par qui se laissent-elles conduire? par une poignée de scélérats qui se croyoient de la Brutus, des Gracques, des Aristides, des Solons, parce qu'ils avoient caché sous ces noms respectés l'infâmie de leurs premiers noms. Ains la République française auroit été, dans cette supposition, réduite à une poignée de scélérats!

Septembriseur. Assommer les gens à coups de bûche ou à coups de guillotine, mais toujours sans les entendre; nous devons le mot à l'orateur du genre humain, & la chose à la commune du 10 août, guillotiné le 11 thermidor.

Terrorisme. Système supérieur à ceux de Charondas, de Lycurgue, de Zoroastre & d'Hermès pour faire braver un gouvernement sous les ordres de deux médecins, de 6 avocats & d'un paralytique.

Tricolor. Ce ruban doit plaire à tous les amis de la liberté, puisqu'il en est devenu le plus immédiat emblème; mais il est impossible qu'il plaise aux amans, puisqu'il ne peut embellir leurs maîtresses, dont il surcit tous les traits.

Vende. On ne sait peut-être plus que c'est une rivière qui couloit & coule encore dans la province de Poitou. C'est aujourd'hui une place politique, large & saieuse, qu'un siècle de repos & d'industrie ne pourroit cicatriser.

Unité. De la république, ainsi que l'unité de Dieu a fait commettre bien des forfaits, faut-il de s'entendre.

Mots enfanés par la Révolution.

Citoyen. Ce mot signifie toujours habitans d'une cite; on l'avoit même étendu à l'homme, qui, par son existence politique formoit la partie utile de l'état. Aujourd'hui, on le donne à tout le monde indistinctement & l'on a banni les mots de Monsieur, Madame qui ne sont que des mots généraux & d'usage, pour y substituer une expression qui ne convient pas à tout le monde.

En outre, le mot de citoyenne ne dit pas si l'on veut parler d'une femme ou d'une fille. Les mots ne doivent donc plus épiner nos pensées? Il faut donc leur devenir à quel nous conduit la sorte même de l'établissement, & quelle inconséquence! Nous nous déchirons avec raison contre Robespierre & ses partisans, & cependant nous en conservons tous les traits. Quel hommage!

Transfèrement. Mot nouveau & dur, au lieu de translation. Doit-il y avoir des synonymes dans une langue? Et en vérité, je ne vois pas de nuance entre ces deux expressions qui dérivent toutes deux du même mot latin. Nous avons à l'infini de semblables changements dans la langue, j'ai pris celui-ci au hasard.

Tu pour Vous. Ce mot pour les gens honnêtes a vieilli dans le bureau; mais c'est encore le fruit de l'amour de la nouveauté, car on ne me persuadera pas qu'une oreille délicate s'accoutume à rendre l'un pour l'autre. Les Latins s'en servoient, mais l'euphonie du latin n'est pas celle du français.

La première langue étoit mâle, adaptée au génie national. La seconde doit tenir du caractère français. La politesse, l'urbanité, toutes nos vertus sociales ont une liaison intime avec notre langue. Vouloir en changer les expressions, seroit d'ailleurs d'établir une disparité ridicule. Les Grecs étoient les peuples les plus polis de leur temps, & les Grecs rejetoient tous les mots qui blessaient leurs oreilles, & par conséquent qui contrastaient avec le caractère de leur nation.

Quelle sera d'ailleurs l'expression de l'amitié, de la tendresse, &c.? Si l'on veut tout niveler, il faut au moins créer les mots qui manquent dans ce sens-ci. Mais, à quoi! le peuple pol par excellence, trouveroit-il ces charmes dans la grossièreté, dans le manque d'urbanité? Et paré que Condillac, imbu de ses auteurs latins, a eu son système, faut-il aller contre l'usage affable qui ne nuit point, qui au contraire caresse notre oreille? Laissons à Robespierre & à ceux qui l'ont inventé sous lui, un pauvre langage, où les reconnoitra plus facilement. Re devenons ce que nous étions, légers, inconstans: Eh bien! soit, mais ne cessons pas d'être aimables, & p'effrons

Laideur affable à beauté rude et fière.

HE NRY.

3- Les pourquoi, les si, les quand, les tout

Après les « mots nouveaux de la Révolution » ou « enfantés par la Révolution », La Quotidienne propose une nouvelle série d'interrogations présentées par les trois adverbes classiques de la politique et de la littérature : les « pourquoi », « si » et « quand ». Nous citons ici, à titre d'exemple, Voltaire qui s'est servi des « Quand » dans sa querelle avec M. Le Franc de Pompignan, 1760, et l'abbé Morellet qui, par les « Si » et les « Pourquoi », rétorque aux critiques du même M. de Pompignan contre les belles-lettres et de l'Académie.¹ Nous avons aussi un ouvrage anonyme, paru à Bruxelles en 1760, intitulé Réponses Aux Quand, Aux Si, Et Aux pourquoi.² Le jésuite Charles Tolomas, en 1762, enrichit la question avec son ouvrage intitulé *Les Pourquoi, ou Questions sur une grande affaire, pour ceux qui n'ont que trois minutes à y donner.*³ Le débat dans les ouvrages précédents porte sur la philosophie et sur la littérature, les deux axes principaux de réflexion au milieu du siècle des Lumières ; ce débat s'étend pour englober la politique sous la Révolution, tout en faisant usage des mêmes procédés, à savoir la querelle des particules, dont La Quotidienne choisit les trois les plus utilisés : Pourquoi, Si et Quand.

Il y eut deux volets des « Pourquoi », le 24 mai et le 20 juin 1795 ; un volet des « Si », le 28 mai, et un volet des « Quand », le 21 mai 1795. La livraison du 10 décembre 1796 publie un article dont toutes les phrases se terminent par un « tout », dans une construction qui ressemble à celle d'une poésie. Nous allons donc ajouter une quatrième particule à cette liste : le « Tout ». Comme les particules précédentes, les « Tout » jouissent elles aussi d'une présence dans les débats intellectuels du XVIII^e siècle. Voilà donc notre approche pour la suite du chapitre sur les mots dans La Quotidienne, ce journal qui réaffirme sa volonté de marquer une continuité avec les différentes formes de discours, littéraires et philosophiques, du siècle classique et du XVIII^e siècle, en en faisant constamment une adaptation propre à sa ligne éditoriale et ses objectifs politiques.

3.1 Les « Pourquoi ». Le journal fait le procès de la Convention !

- *Les Pourquoi du 24 mai*

Débutons cette série avec le premier groupe des « pourquoi », inséré dans la livraison du 24 mai, dans la rubrique de Paris – composée de deux articles dont les « pourquoi » est le premier – sur la 1^e page et signé par Gallais.

« Les pourquoi ?

Pourquoi la convention, instruite par ses dangers, éclairée par nos documents, investie de la confiance et de la force publique, n'a-t-elle encore pris, dans cette dernière extrémité que des demi-mesures, n'a-t-elle pas pu, ou voulu prendre les scélérats dans le piège qu'ils avaient eux-mêmes tendu ? Pourquoi soumettre aux lenteurs de la

¹ VOLTAIRE. *Œuvres complètes de Voltaire*. Vol. 41, Facéties. Paris, Antoine-Augustin Renouard. 1821. p. 106 : « Les Quand, les Si, les Pourquoi, les Pour, les Que, les Qui, les Quoi, les Car, les Ah ! Ah ! »

² <http://bit.ly/2d85r1C>

³ TOLOMAS Charles-Pierre-Xavier. *Les Pourquoi, ou Questions sur une grande affaire, pour ceux qui n'ont que trois minutes à y donner.* 1762. <http://bit.ly/2aTYSrI>

justice des crimes de rébellion ouverte et des brigands reconnus, dont la mort seule¹ peut assurer la tranquillité publique ?

Pourquoi excepter Rühl² du nombre des factieux qu'il encourageait et des accusés dont il était complice ? Pourquoi ces magasins de biscuit, de farine, de volailles et de cochons dans le faubourg St. Antoine, dont la distribution ne s'est faite que le premier prairial, et dont la pourriture annonçait clairement la perversité de leurs auteurs ?

Pourquoi ces grains gâtés et répandus sur la route de Pontoise à Paris depuis deux jours, c'est-à-dire depuis l'explosion de la mine qui devait nous faire sauter ?

Pourquoi cette joie, manifestée dans les prisons la veille des 12 et 19 germinal³ et premier prairial⁴, époques prétendues de la mise en liberté de nos seigneurs les comités révolutionnaires ?

Pourquoi le 2 prairial avons-nous rencontré dans le faubourg du Peuple, les sieurs Laurent et un autre, membres de l'ancien comité révolutionnaire du Temple, coquins déterminés, intrigants subalternes et qui n'étaient là que pour renouer la partie ?

Pourquoi rapporter les décrets qui ont déclaré [illisible] et la farine marchandise, lorsqu'aucune loi raisonnable ne peut l'empêcher ?

Pourquoi Cambon et Thuriot⁵ ne sont-ils pas encore arrêtés, quand, malgré leur prétendue noyade, personne n'ignore que le premier paie les insurgés avec les immenses trésors qu'il a volés à la république, et que le second fabrique des extraits mortuaires, dont il commença le coupable essai sur le compte de l'assassin de St-Fargeau ?

Pourquoi cédant toujours aux circonstances qu'elle devait maîtriser, la convention a-t-elle fait proclamer la prochaine discussion des lois organiques de la constitution de 1793, dont les factieux avaient arboré le signal à leurs chapeaux pour l'égorger plus méthodiquement ?

Pourquoi n'avoir pas relevé avec force ces mots d'un décret de l'assemblée subjuguée, les visites domiciliaires dans tout Paris, et la clôture des barrières ? N'est-il pas clair que la première disposition annonçait le pillage promis à des messieurs des faubourgs, et que le second ne faisait plus de cette ville qu'une vaste conciergerie où les bourreaux étaient assurés de rencontrer leurs victimes ?

¹ Certains cas, pense Gallais, ne doivent même pas passer à la justice, seule la mort y est la réponse et le remède. Réponse capitale aux mesures capitales de la Terreur.

² Philippe Jacques Rühl, (1737-1795), député à l'Assemblée législative puis à la Convention nationale ; montagnard, il est connu pour avoir brisé la Sainte Ampoule, octobre 1793, dans lequel se trouvait l'huile servant au sacre des rois. Il participe à la journée du 9 Thermidor et se prononce contre Robespierre, ainsi qu'à l'insurrection du 1^{er} prairial de l'an III (20 mai 1795), ce qui lui vaut l'arrestation mais, vu son grand âge, il est resté chez lui dans l'attente du rapport de Sevestre et de la sentence finale. Il se donne la mort avant, le 29 mai 1795. Voir Robert et Cougny. Dictionnaire des parlementaires français. Paris, Bourloton, 1889.

³ Le 1^{er} et le 8 avril 1795.

⁴ 20 mai 1795.

⁵ Voir Nouveaux synonymes français.

Nous ne nous chargerons pas de répondre à toutes ces questions, quoique nous sachions fort bien comment on pourrait y répondre. Nous engagerons seulement nos lecteurs à réfléchir sur notre position et à nous dire s'ils croient qu'on puisse en sortir autrement que par les assemblées primaires.

Mais ils croient, ainsi que nous qu'il n'appartient qu'à la convention et non aux restes impurs des jacobins d'en fixer l'époque et la destination.

Quoi qu'il en soit, nous terminerons cette fatigante série de questions par une parabole orientale sur l'événement du jour.¹ »

Sans désespérer, La Quotidienne reproche à la Convention de nombreux points de sa politique, quant au fonctionnement de celle-ci en ce qui concerne la justice. Toujours dans la même politique conciliatrice et plutôt amicale de la Convention à l'époque, La Quotidienne manifeste son étonnement de l'inertie de ses mesures contre les anciens tyrans et les actuels scélérats ; l'idée-clé des « pourquoi » de La Quotidienne est la justice, même si le mot n'est pas cité dans aucune des interrogations du journal. La paralysie de la Convention est en ligne de mire, le laxisme de sa justice l'est aussi, car les mesures adoptées par elle ne sont pas à la hauteur du danger dont elle est sujette : la Convention, semble dire le journal, manque de fermeté contre les criminels, ce qui menace sa propre existence, mais également la sécurité de ses citoyens.

Gallais ne propose pas les « pourquoi » à son lectorat pour obtenir d'eux des réponses ; il affirme à la fin de son article que les réponses ne lui sont pas inconnues, ses interrogations ne sont qu'une invitation à « réfléchir » à la solution dont, dit-il, « les assemblées primaires² » font partie. Si la Convention ne prend pas des mesures capitales, sa chute ne connaîtra pas de bornes : la corruption économique y est répandue (denrées périmées « magasins de biscuit, de farine, de volailles ... » pourris), la négligence et l'absence du rôle du gouvernement (« grains gâtés et répandus sur la route de Pontoise à Paris depuis deux jours »). De nouveau la justice : faible, indéterminée et lente dans de nombreux épisodes, dont ceux des prisonniers, des anciens terroristes, juste endormie à propos de Cambon et Thuriot. Les exemples en sont encore innombrables. En finir avec les mesures terroristes, notamment « les visites domiciliaires dans tout Paris³ », et « la clôture des barrières », par lesquelles la liberté des citoyens est menacée, et la patrie n'est plus qu'un immense cachot.

- Les Pourquoi du 20 juin

La suite des questions (des « Pourquoi ») paraît dans un article indépendant dans la livraison du 20 juin 1795, sur la 3^e et 4^e page, toujours signée par Gallais. Nous tenons ici à souligner pour le moins cet écart d'à peu près un mois entre les deux séries des « Pourquoi », dont l'explication dépend principalement du propre choix du rédacteur (Gallais) d'en publier une deuxième partie, pour poser des interrogations qui sont souvent, pour lui, plus des constatations que des questions. Cet effet d'espacer dans le temps des publications ayant la même forme, ne risque pas d'ennuyer le lecteur, il garde au contraire sa curiosité éveillée. Voilà donc la seconde série des « Pourquoi » :

¹ La Quotidienne ou Le Tableau de Paris. N° 95, 24 mai 1795. p. 1 Voir le chapitre prosaïque pour lire la parabole.

² Titre III de la Constitution de l'an III (1795), « Art. 17. Les assemblées primaires se composent des citoyens domiciliés dans le même canton. Le domicile requis pour voter dans ces assemblées, s'acquiert par la seule résidence pendant une année, et il ne se perd que par un an d'absence. »

³ Voir le mot « Désarmement » du 11 mai, et l'idée de dissuasion que nous y avons soulignée.

« Suite des Pourquoi.

Pourquoi tant d'oscillations sur les finances, qui ne profitent qu'aux tripotiers d'argent ?

Pourquoi tant d'incertitudes sur la résiliation des baux, qui ruinent les propriétaires ? Voudrait-on porter jusqu'à la démonstration la preuve que les hommes n'ont d'attachement pour la patrie, qu'en raison des actions qu'ils possèdent, et que des législateurs qui n'en possèdent que peu ou point, ne peuvent prendre à la chose publique qu'un intérêt faible ou nul ?

Pourquoi nous apprendre que les nouvelles du Calvados sont rassurantes, quand nous n'avons pas su qu'elles avaient été désolantes ? C'est nous traiter en enfants gâtés que d'attendre toujours la fin de nos malheurs, pour nous en donner la première nouvelle.

Pourquoi, malgré la publicité des séances de la convention, et malgré la maxime tant répétée, que la publicité est la sauvegarde du peuple¹, ne savons-nous jamais que l'écorce des choses, ne voyons-nous que la carcasse des bâtiments, n'entrons-nous pas dans le secret de ces messieurs.

Pourquoi tandis que l'Angleterre et l'Irlande s'occupent efficacement des moyens de faire partager aux catholiques romains tous les droits civils et politiques du royaume, la république française, au nom de l'égalité, proscrit-elle sans ménagement les ministres du culte catholique ?

Pourquoi, malgré la liberté des opinions proclamée avec tant d'éclat, les prêtres insermentés sont-ils encore incarcérés, déportés et dépouillés de leurs patrimoines, pour des opinions ?

Pourquoi, malgré la liberté des cultes, les prêtres insermentés ne jouissent-ils pas des droits de culte qu'obtiennent les protestants, les rabbins, les bonzes, les bardes, les [illisible-uages], les sintos et les sermentés ?

Pourquoi, malgré la convention, qui a déclaré solennellement le principe d'éternelle justice, que les fautes étaient personnelles, rend-on tous les anciens ministres du culte catholique responsables des fautes commises sous Charles IX ?

Pourquoi, malgré l'évidence, met-on sur le compte des prêtres malheureux et proscrits, l'ouverture des églises, la suppression du calendrier républicain, le rétablissement du culte catholique et la convocation des assemblées primaires.

Pourquoi n'attacherait-on pas à la nouvelle constitution française, comme partie vivifiante et conservatrice, une religion nationale, une religion pleine de douceurs et de consolations, une religion qui, dégagée de quelques abus ou de quelques pratiques superstitieuses est encore aux yeux des sages, le plus puissant frein des passions, la

¹ Bailly, maire de Paris, 1789 : « La publicité est la sauvegarde du peuple ; et la force est le seul moyen qui puisse replonger les nations dans l'esclavage. » Nous donnons une Estampe où figure cette phrase à la fin de l'explication.

plus sûre garantie des mœurs et la plus ancienne habitude des français ?

Pourquoi des législateurs français dédaigneraient-ils de faire entrer dans leurs médiations les rapports de culte avec la politique, tandis que Confutzée¹, Zoroastre et [Runin] en firent la base de leur législation ?

Pourquoi l'expérience serait-elle une leçon perdue pour nous, tandis que tous les peuples, qui n'étaient pas endoctrinés, et tous les sages, qui ont mérité ce nom, l'on consultée comme le plus sûr de tous les guides ?

Pourquoi, malgré tant de chutes, aurions-nous la vanité de nous croire le peuple le plus éclairé, et malgré tant de crimes, le plus libre de l'Europe ?

Pourquoi malgré tant de conseillers qui environnent la convention, la convention ne prend-elle conseil de personne ? Malgré tant de journaux qui dirigent l'opinion, l'opinion prend-elle une direction fautive ? Malgré tant de brochures, dévorées par la curiosité et dictées par l'esprit public, n'avons-nous pas d'esprit public ? Et malgré tant de voix qui demandent la paix, n'avons-nous pas encore la paix ?

Pourquoi continue-t-on d'envoyer des députés commissaires dans les départements, où l'on sait qu'ils ont fait beaucoup de mal et où ils ne peuvent guère faire de bien ?

Pourquoi répare-t-on le château de Versailles, où des députés et un architecte célèbre sont allés visiter les lieux, et dresser un état des réparations ?

Pourquoi a-t-on rapporté le décret qui établissait une école centrale dans ce superbe local ? Que trame le gouvernement en voulant réparer le château de Versailles ?

Pourquoi ces orangers si verts et si fleuris dans le régime du despotisme, sont-ils si jaunes et si flétris dans celui de la liberté ?

Pourquoi n'a-t-on pas encore fait disparaître les inscriptions funéraires placées sur nos maisons, et l'insolente phrase placée sur le frontispice de nos églises ?

Voilà bien assez des questions, pour la seule réponse que nous ayons à faire ; "ils ont des oreilles qui n'entendent point, et des bouches qui ne répondent plus."² *Os habens, etc.*³ »

Nous pouvons voir des questions plus pertinentes avec cette deuxième série des « pourquoi ». Alors que la série du 4 mai propose des interrogations dont la réponse est évidente pour le lecteur comme elle l'est pour le journal, cette série montre une évolution au niveau d'un vrai désir de trouver la réponse à ses questions. Réparer le château de Versailles, maintenir les graphies et « inscriptions funéraires » sur les maisons et les églises, insister à exclure la religion, « une religion nationale » de la nouvelle constitution et d'autres interrogations émeuvent l'auteur qui, à l'encontre de la série du 4 mai, remplace sa

¹ Confutzée ou Confucius.

² Dans la Bible, Jérémie 5, 12 : « Écoutez ceci, peuple insensé, et qui n'as point de cœur ! Ils ont des yeux et ne voient point, ils ont des oreilles et n'entendent point. »

³ La Quotidienne ou Le Tableau de Paris. N° 122, 20 juin 1795. p. 2-3

connivence avec le lecteur par un vrai appel à l'aide afin de résoudre l'incompréhensible en matière de politique, celle de la Convention.

Dans la deuxième liste des « Pourquoi », La Quotidienne continue de remettre en question la politique de la Convention : le journal fait l'inventaire de ses erreurs. Les thèmes abordés sont clairement plus variés dans cette livraison, par lesquels La Quotidienne essaie de couvrir l'économie, la politique, la liberté d'expression et de culte ainsi que les autres sujets que nous avons abordés à plusieurs reprises dans cette feuille.

Quant à l'économie, le journal dénonce la fragilité des finances dont profitent surtout les spéculateurs et voleurs de l'argent public ; l'économie est aussi examinée par la remise en relief de la question des propriétaires (voir Deuxième partie, Propriété dans La Quotidienne) dont le journal prend la défense et pour l'intérêt de qui elle réclame que les baux soient résiliés, afin que les propriétaires se libèrent de l'emprise des lois injustes de la Révolution, qui favorisent les paysans au détriment des propriétaires. Dans ce sens, le journal affirme qu'il n'est ni juste ni raisonnable d'associer les demandes des propriétaires à des interprétations politiques abusives : ne pas avoir des intérêts matériels n'implique pas un défaut dans le sentiment patriotique de la personne concernée et, vice versa, être riche ne signifie pas forcément être patriotique. C'est pour dire que les propriétaires du moment, souffrant de ce qu'ils considèrent des mesures injustes de la Convention soient-ils, peuvent bien être – et ils le sont, affirme le journal – des patriotes.

Les « pourquoi » suivants s'interrogent sur l'authenticité publicitaire de la Convention ; par publicité La Quotidienne désigne les choix de la Convention de diffuser une partie des nouvelles et non pas toutes les informations à son public : « malgré la maxime tant répétée, que la publicité est la sauvegarde du peuple, ne savons-nous jamais que l'écorce des choses ». Cacher de l'information, ou en transmettre de fausses à son public, c'est manquer de respect à son égard, c'est l'endormir au lieu de le sensibiliser aux dangers qui le guettent : le peuple veut, et doit, tout savoir, semble dire La Quotidienne à l'intention de la Convention.

La liberté est toujours au cœur des préoccupations de La Quotidienne, celle-ci reproche à la Convention le maintien de mesures honteuses contre les prêtres ainsi que contre la religion catholique en général. Le journal invoque de nouveau l'exemple britannique, celui de l'Angleterre et de l'Irlande, deux pays gouvernés par une élite protestante et où, cependant, les « romains catholiques » jouissent de leurs « droits civils et politiques ». Est-il acceptable que la République continue, au nom d'une égalité soupçonneuse, de proscrire les prêtres catholiques ? Le journal dénonce particulièrement la généralisation de la faute à laquelle croient certains républicains et de laquelle ils se servent pour opprimer les catholiques. La responsabilité n'est pas historique, mais elle doit être considérée comme individuelle ; ainsi, si quelques prêtres ont montré de mauvais exemples, personne n'a le droit d'inculper tous les prêtres français. Donc, il faut cibler le fautif, dont la faute ne doit concerner que lui-même et non pas tous ceux qui appartiennent à sa communauté : « [...] rend-on tous les anciens ministres du culte catholique responsables des fautes commises sous Charles IX¹ ? » La liberté religieuse, continue Gallais, et la liberté d'expression sont indissociables ; il est de ce fait honteux d'incarcérer des prêtres pour avoir exprimé leurs opinions² ! Il est aussi honteux que les autres groupes religieux en France jouissent de leurs droits de culte alors que les catholiques, majoritaires, en soient privés ! Gallais termine cette idée relative à la liberté de

¹ Charles IX ou L'école des rois, est aussi une tragédie de Marie-Joseph Chénier, 1790. Voir la note biographique sur le personnage historique de Charles IX un peu plus loin.

² « Pour des opinions », « mourir pour des mots », La Quotidienne défend toujours, par ces phrases succinctes, la liberté d'expression. Gallais s'appuie en même temps dans sa défense sur la Déclaration des droits : « Nul ne doit être inquiété pour ses opinions, même religieuses, pourvu que leur manifestation ne trouble pas l'ordre public. »

culte en redéveloppant l'idée d'une religion nationale, à savoir la religion catholique, qui garantit les droits des minorités comme de la majorité religieuse en France ; cette religion nationale ne remplace pas la constitution de l'État – ce qui est une évolution dans le discours de Gallais – mais l'accompagne et la fortifie. La religion nationale, dans une nouvelle réflexion de Gallais donc, est une religion purifiée de ses erreurs et développée par le besoin de protéger les « *mœurs* » et de « freiner les passions » ; la religion nationale est une expression de fidélité à l'histoire du peuple français, toujours selon Gallais, car elle était, et elle va rester, « la plus ancienne habitude des français ». Refuser l'existence d'une telle religion est un refus arbitraire et injustifiable ; les républicains français de la Révolution seraient-ils plus sages que Confucius et Zoroastre qui, conscients de l'importance du culte, ne le séparent pas du quotidien des Hommes ? Quelle vanité que celle d'un peuple dont l'expérience des dernières années a fait preuve d'atrocités ! Les Français, dit Gallais, ne sont ni les plus « éclairés » ni les plus « libres » d'Europe. C'est donc *l'humilité* qui fait défaut dans le discours républicain, humilité constamment présente dans le discours religieux, simple et sincère. Quel dommage de ne pas profiter de l'expérience du passé, de la « leçon » donnée par cinq années de malheurs ! Y manquer, ne serait-il manquer à la mémoire de ceux qui ont péri pour cette « leçon » ?

À qui la faute ? Qui est le responsable de la déroute de la Convention ? L'opinion publique est fautive malgré le rôle des journaux et leur grande diffusion, l'esprit public est perdu et la paix en vain convoitée. Ce n'est pas l'interrogation du désespoir que nous devons ici sentir chez Gallais, mais plutôt celle de l'envie d'apporter un changement à une réalité fragile et boiteuse, celle de la volonté d'agir et de pousser le public lecteur à agir à son tour, à réagir ? Gallais reproche à la Convention *l'obstination* dans les mauvais choix, et l'opiniâtreté à placer la mauvaise personne dans le mauvais endroit. Il en est ainsi pour les députés envoyés dans les départements, capables uniquement de mal et jamais de bien.

Les « Pourquoi » semblent interminables, les réponses n'y sont pourtant pas si complexes, or c'est la vanité et le paradoxe qui sont responsables d'un silence infiniment interminable. Le plus grand mal de la France à l'époque, peut-être le plus gros vice aussi, dit Gallais, est le paradoxe des révolutionnaires ; paradoxe dont les conséquences touchent à tous les aspects de la vie des citoyens, jusqu'aux arbres. Ne nous étonnons-donc pas que, toujours d'après Gallais, dans la France libre de l'après 89, les arbres sont assoiffés, alors qu'ils ont été verdoyants sous l'ancienne ère du « despotisme » : la réalité se manifeste par des constats, et non par des mots.

Nous terminons les Pourquoi avec une estampe : « Découverte par le cousin Jacques : deux pendus dans la lune », où nous pouvons lire la phrase de Bailly (« La publicité est la sauvegarde du peuple ») en haut à droite dans l'estampe, en face de Lafayette : « *L'insurrection est le plus saint des devoirs.* »

DECOUVERTE FAITE PAR LE COUSIN JAQUES

N° 2.



DEUX PENDUS DANS LA LUNE

Se trouve à Paris au Département, et à Metz au Quartier Général.

G-162374

11028

Source gallica.bnf.fr / Bibliothèque nationale de France

3.2 Les « Si » du 28 mai

Les « Si » paraissent quatre jours après la publication du 1^e groupe des « Pourquoi », ils portent sur les mêmes thèmes mais occupent un espace plus important de la livraison : une page et demie, soit deux colonnes et demie de la livraison en question. Leur emplacement est le même que les premiers « Pourquoi » (ceux du 24 mai), c'est-à-dire qu'ils appartiennent à la rubrique de « Paris » qui paraît sur la première page et porte la signature de Gallais.

Nous signalons que les « Si » se terminent par un « Apologue », qui est l'illustration de la synthèse de ces « Si conditionnels ». Gallais suit donc le même procédé que les « Pourquoi » : exposer au lecteur une série d'interrogations et d'hypothèses, et les terminer par une histoire allégorique explicative, en l'occurrence une « Parabole » pour les « Pourquoi » et un « Apologue » pour les « Si » (Voir le chapitre prosaïque). Nous nous focalisons ici donc sur les particules et leur propre histoire et personnages. Il s'agit d'une suite logique d'hypothèses qui seraient devenues une réalité si la Convention avait eu l'humilité et la clairvoyance politique ; les « Si » sont le revers des « Pourquoi », ils manifestent un souhait, non pas sans une certaine amertume, mais essayent de profiter de la leçon et d'en faire profiter les lecteurs, ainsi que les générations à venir.

« Les si.

*Si coelum caderet, etc.*¹ ... a dit un ancien adage ... Si la convention se fut toujours déployée, comme à la journée du 4 prairial, elle aurait depuis longtemps assuré la liberté de la France et la paix de l'Europe.

Si elle eut ajouté à son énergie, les conseils de la prudence, elle aurait dans son pouvoir les deux auteurs de la révolte, MM. Thuriot et Cambon.

Si MM. Thuriot et Cambon eussent été à la place de la convention nationale, aucun des chefs n'eût échappé.

Si la convention, victorieuse de tous ses ennemis, entend ses intérêts et les nôtres, elle fera trancher sans pitié la tête de tous les chefs des rebelles et déportera les autres.

Si la convention nationale est bien conseillée, elle fera désarmer toutes les sections de Paris, sauf à rendre les armes à tous ceux qui n'en ont point abusé.

Si on eut besoin d'armer trois cent mille hommes, pour commencer la révolution ; quand il s'agit de la finir, 300 mille hommes armés deviennent des témoins importuns.

Si on n'a point cherché à nous tromper, par des promesses mensongères, il faut croire que les arrivages des subsistances, croisés sans cesse par les manœuvres des scélérats, seconderont désormais les efforts de la convention nationale et les besoins du peuple.

Si le gouvernement est sage, il fera distribuer une livre de pain à chacun des habitants de Paris.

S'il est juste, il le fera payer 20 s. la livre.

Si les habitants de Paris sont raisonnables, ils consentiront à cette hausse de prix, qui les délivrera 1^o des queues, 2^o de l'inquiétude, et 3^o des manœuvres de l'agiotage.

¹ « Si coelum caderet, multo caperentur alaudoe. » : Si le ciel tombait, il y aurait des alouettes de prises.

Si le pain diminue, toutes autres denrées diminueront dans la même proportion.

Si on ne prend pas les moyens de le faire diminuer, la main-d'œuvre passera bientôt toute mesure ; les ouvriers se trouveront bientôt sans ouvrage, et ils iront manger le pain des marchands.

Si les marchands n'étaient pas, après les valets, la classe la plus cupide et la moins éclairée de Paris, on leur dirait, faites des sacrifices, réunissez-vous pour arrêter l'affreux monopole qui nous ronge et vous déshonore.

Si vous ne l'arrêtez promptement, écoutez votre arrêt prononcé par un sage. "Celui qui spéculé sur les malheurs du peuple, périra par la justice du peuple."¹

Si l'hiver nous surprend en guerre avec l'Europe, et en disette de toutes choses, il faudra bien qu'on emploie la moitié de la nation pour endormir ou pour enrichir l'autre.

Si de toutes les morts la plus douloureuse est la plus longue, il vaut mieux qu'on nous assomme que de nous laisser languir.

Si, comme l'assure Dubois-Crancé, nous dépensons 40 millions par jour, cela fait 14 milliards 400 millions par an, c'est-à-dire un gouffre qui doit nous engloutir, si l'on ne se sauve par la banqueroute ou la paix.

Si l'assemblée constituante n'eût pas eu si grand peur des capitalistes, elle nous eût épargné sinon la honte, au moins la peine de cette banqueroute.

Si la banqueroute eût été faite alors, il n'y aurait jamais eu d'assignats².

S'il n'y avait point eu d'assignats, on n'eût jamais vu le pain à douze francs la livre, la viande à sept, le savon à quinze francs, et les souliers à soixante.

Si les tripotiers d'argent ou la force des circonstances ont pu provoquer une démonétisation, qui fixera le terme ou qui osera justifier le motif d'une pareille mesure ?

Si par défaut de confiance, ou par excès d'émissions, les assignats continuent de fléchir devant l'or et les denrées, que fera la convention, que ferons-nous dans trois mois ?

Si la liberté de la presse n'est plus une chimère, grâce aux efforts réunis des journalistes, on peut dire sans danger que la convention lasse, extenuée, déchirée doit s'arranger pour nous donner incessamment la paix et des assemblées primaires.

Si les assemblées primaires consultent l'expérience et la raison, elles commenceront par supprimer toute espèce de traitement et de salaire pour les fonctionnaires publics.

¹ Nous n'avons pas pu identifier ce sage.

² Gallais, sur les assignats (p. 22), dans son *Extrait d'un dictionnaire inutile*, 1790 :

« [...] les seuls biens réels sont les fruits de la terre ; tout le reste, or, argent, pierres et papier ne sont que des signes représentatifs, dont l'opinion détermine le prix. Si l'opinion allait mettre les assignats, au dessus de l'or, pourquoi ne porteriez-vous pas vos louis au trésor pour avoir des assignats. »

Si l'on nous reprochait enfin de terminer presque tous nos articles par un vœu pour les assemblées primaires, nous répondrions comme Caton¹, *iterùm dico*², etc.

Tous ces *Si conditionnels* pourraient devenir absolus, avec beaucoup de bonne foi et de bonne volonté ; mais il ne faudra qu'un peu de l'une ou de l'autre, pour entendre l'apologue suivant.³ »⁴

Nous remarquons d'abord que l'auteur choisit d'échelonner ses « si » entre ceux qui expriment le conditionnel réel, autrement dit un espoir réalisable, et ceux qui expriment un conditionnel irréel, c'est-à-dire une l'impossibilité de la chose en question. C'est pour dire que, si les années écoulées ont éternellement affecté des hommes, des endroits et des idées, il n'est jamais trop tard pour réagir, pour profiter des leçons du passé et se projeter vers un avenir meilleur.

On est toujours dans le procès de la Convention, fait par La Quotidienne à l'aide de ses « Pourquoi » et « Si ». La Convention est toujours invitée, avec la même insistance de la part du journal, à montrer de la fermeté envers les factionnaires rebelles, une fermeté qui ne doit pas être inférieure à celle que La Convention a montrée pendant la journée du 4 prairial⁵.

La fermeté est le mot d'ordre de tout succès d'administration politique ; la détermination de la Convention et sa solidité frayent le chemin pour assurer « la liberté de la France » et « *la paix de l'Europe* ». Comme dans les « Pourquoi », le rôle des conseillers est vivement sollicité dans les « Si » de Gallais ; en effet, la Convention est critiquée pour ne pas avoir prêté attention aux conseils des nombreux sages qui l'entourent. Ignorer les conseils de ces derniers, agir seule et sous-estimer leurs remarques a coûté à la Convention, mais aussi aux citoyens français, une révolte qu'elle aurait pu aisément éluder (journée du 1^e prairial, 20 mai). Cette fermeté tant réclamée par Gallais, n'est ni marginale ni pusillanime, elle est capitale : seul un châtement capital contre les rebelles peut être efficace : « Si la convention [...] entend ses intérêts et les nôtres, elle fera trancher sans pitié la tête de tous les chefs des rebelles et déportera les autres. »

Comme le mois de mai 1795 est marqué par des journées violentes, pendant lesquelles les affrontements entre jacobins et thermidoriens ont coûté tant de vies aux deux camps, la question du port des armes ne s'absente pas des « Si ». Le désarmement des sections est un sujet primordial pour La Quotidienne, car elle est pour l'idée d'une possession unique des armes par la Convention, c'est-à-dire par l'État : tout armement qui se détache de ce cadre peut être le début d'une nouvelle insurrection mettant en danger la Convention. Les seules exceptions sont celles des sections « *qui n'ont point abusé* » de leurs armes ; ces sections non agressives, ne sont pas, dans ce cas, opposées au gouvernement mais lui sont, en quelque sorte, alliées.

Les subsistances ne peuvent pas non plus être absentes des « Si » ; le journal aborde les brigandages dont les convois de subsistances sont constamment l'objet, les subsistances ne peuvent pas, de la sorte, effectuer leur « arrivage » pour nourrir Paris. Gallais cite donc de

¹ S'agit-il de Caton l'Ancien, (ou Caton le Censeur), politicien, écrivain et militaire romain (234 av. J. -C. - 149 av. J. -C.) ? Ou de Caton d'Utique, ou Caton le Jeune, homme politique romain et arrière-petit-fils de Caton l'Ancien (95 av. J. -C. - 46 av. J. -C.) ? Ou, enfin, de Valérius Caton, poète latin qui naquit dans la Gaule Narbonnaise ?

² « Je le répète ».

³ L'apologue est étudié dans le chapitre prosaïque, Apologues, premier apologue.

⁴ La Quotidienne ou Le Tableau de Paris. N° 99, 28 mai 1795. p. 1-2

⁵ 23 mai 1795. Ce jour-là, les troupes du général vainquent les émeutiers du faubourg Saint-Antoine, qui réclament du pain et de la Constitution de 1793.

nouveau un des « mots enfantés par la Révolution », dont il fait l'explication le 11 mai. Sans la perplexité et l'indétermination de la Convention – la première à être montrée du doigt comme responsable de la pauvreté des citoyens – face aux scélérats, les subsistances seraient bien arrivées et le peuple aurait bien eu ce dont il a besoin. La question des subsistances débouche sur celle du pain, la denrée la plus importante du marché. Pour assurer que le pain ne manque pas aux boulangeries de Paris, Gallais propose ce qui suit : distribuer à chaque citoyen une livre de pain, tout en haussant son prix ; les citoyens, de leur côté, ont intérêt à ne pas décliner cette hausse de prix, car ce processus leur permet de ne pas manquer de leur denrée première et, aussi, de ne pas se livrer à la cupidité des spéculateurs ni aux fils d'attentes interminables. Donc une économie du temps et un profit aussi bien au gouvernement qu'aux citoyens. En soulevant la question des subsistances, La Quotidienne soulève en même temps celle des marchands, en qui elle voit la deuxième classe « la plus cupide et la moins éclairée de Paris ». Les marchands, pour venir en aide à la Convention et au peuple, doivent montrer un visage différent, qui refuse le « monopole » et s'intéresse plus à l'intérêt public que particulier. Sinon, avertit Gallais, le peuple se fait justice lui-même, sa punition va être justement forte : "Celui qui spéculé sur les malheurs du peuple, périra par la justice du peuple."

Face à tous ces obstacles, Gallais s'aperçoit que la France n'est guère préparée au pire. Elle n'est prête ni pour la guerre ni pour affronter le froid de l'hiver ni la disette des denrées. Que ferait-elle si ces maux se produisaient ? Des discours, beaucoup de talents oratoires vont surgir pour « endormir » le peuple mais aussi pour engraisser les responsables de sa misère. Gallais se révolte contre ces lâches scénarios ; il refuse les solutions demi-efficaces et veut que la Convention soit tranchante dans ses mesures et qu'elle ordonne la paix et la justice. La paix, avec la fermeté, sont le remède à une société qui succombe sous ses maux et déficits ; la paix assure l'économie et rend la confiance aux citoyens. Sans la paix, la dégénérescence économique est plus que certaine.

Puisqu'on parle de l'économie, nous devons citer les « assignats », un des phénomènes économiques marquants de la Révolution. Les assignats sont donc également remis en question par les « Si », comme une des fausses mesures économiques de la Convention ; les assignats ont participé à la dépréciation de la valeur monétaire et par conséquent à la hausse des prix. Dans ce sens, Le journal se sert une nouvelle fois (après les « Pourquoi ») de l'expression « tripotiers¹ d'argents », terme péjoratif par lequel La Quotidienne désigne les spéculateurs, agioteurs, marchands et toute classe de manipulateurs d'argent qui s'enrichissent aux dépens du peuple, le journal semble donc avoir ravivé ce terme pour l'instrumentaliser à dénoncer les mesures économiques de la Convention qui ont abouti à la banqueroute.

Donc, pour récapituler, La Quotidienne insiste sur un rôle axial de la Convention pour assurer la paix et la liberté dans toutes ses formes à ses citoyens ; objectifs qui vont être atteints principalement par la voie des assemblées primaires. Si Gallais insiste sur cette demande de les établir, c'est parce qu'il est certain de leur efficacité, c'est parce qu'il y voit exaucées les espérances des citoyens.

¹ Tripoter signifie, avec Beaumarchais, en 1774, le maniement des fonds d'argent à son profit : « Sous peine de ne plus tripoter vos fonds ». Beaumarchais. Addition au Supplément du Mémoire à consulter pour Pierre-Augustin Caron de Beaumarchais (...) servant de réponse à madame Goëzman, Paris, 1774.

Le mot Tripot, n. m. désigne en ancien français à la fois l'acte amoureux et une intrigue, une manigance (1180) ; il a aussi désigné l'enclos aménagé pour le jeu de paume (1460). L'usage moderne du terme remonte au XVIII^e siècle ; il concerne une maison de jeu (1726, Lesage) et, par extension, un lieu où s'assemblent des gens peu recommandables (avant 1784), où l'on se querelle (1757).

Rey Alain et al. Dictionnaire historique de la langue française, p. 2365

3.3 Les « Quand » du 31 mai

Donc après les « Pourquoi » interrogatifs et les « Si » conditionnels, La Quotidienne propose à son lectorat les « Quand », qui représentent une valeur temporelle, de cause. Troisième nœud d'une chaîne d'interrogations indirectes, les « Quand » supposent un écho à un certain événement ou à une mesure politique ou juridique prise par les autorités. Comme le premier groupe des « Pourquoi », ainsi que pour les « Si », les « Quand » sont insérés dans la rubrique de Paris, à la 1^e page (mais non en tant que premier article de la rubrique comme les « Pourquoi » et les « Si », mais comme deuxième article), signés par Gallais. Un autre élément de similitude avec les « Pourquoi » et les « Si » est la manie de Gallais de terminer ses articles par un récit allégorique (qu'il nomme « ... *Parabole orientale* » intitulé « Évangile » pour les « Pourquoi », et « Apologue » pour les « Si »). La différence pour les « Quand » c'est que Gallais ne donne pas de titre au récit qui suit, mais se contente de dire qu'il s'agit d'un « fait peu connu » ; ce texte, sans titre ni genre précis, est toutefois – afin de garder l'homogénéité des textes examinés – étudié avec les textes allégoriques (écrits prosaïques) dans cette troisième partie littéraire. Les voici :

« Les Quand.

Quand¹ on commence une révolution, il faut oublier tout ce qu'on sait, renverser tous les principes, exagérer tous les abus, soulever tous les mécontents, c'est ce que fit l'assemblée constituante.

Quand on veut la finir, il faut chasser tous les mécontents, glisser sur tous les abus, se rattacher aux principes de justice et de morale, et se rappeler tout ce qu'on a voulu oublier. C'est ce que fait aujourd'hui la convention.

Quand l'assemblée constituante fit faire l'insurrection du 5 octobre, elle crut qu'en changeant simplement de dynastie, elle se ferait pardonner les torts du 14 juillet : elle ne s'aperçut de son erreur que pour en commettre une autre non moins grossière dans son impolitique révision.

Quand l'assemblée législative voulut établir une république sur les débris de la convention monarchique, elle sentit la nécessité de se défaire d'un roi, qui, dans cette même constitution, n'était en effet qu'un rouage inutile et un polype² rongeur.

Quand Cromwell voulut renverser Charles premier³ sous les débris de son trône, il le fit traduire d'abord au tribunal de l'opinion, puis à celui de son parlement, comme un tyran, un despote, un monstre pétri de vices, couvert de crimes, cent fois plus cruel que Néron, plus hypocrite que Louis XI⁴ et plus forcené que Charles IX¹. Je ne crois pas

¹ La répétition des trois particules (Pourquoi, Si et Quand) au début de chaque phrase est une anaphore, figure de style qui consiste à insister sur un mot en le répétant au début de chaque énoncé.

² Un polype est une concrétion fibreuse qui se forme dans le cœur ou les gros vaisseaux (d'après Littré). <http://bit.ly/2aG1yOY>

³ Charles 1^{er}, (1600-1649), roi d'Angleterre, d'Écosse et d'Irlande ; critiqué pour avoir pris plusieurs mesures, économiques et politiques, absolues, il a à affronter les forces parlementaires pendant la 1^e révolution anglaise (1641). Vaincu deux fois par les parlementaires, il est exécuté en 1649, la monarchie cède donc la place après lui à la *Commonwealth d'Angleterre*, une république dirigée par Oliver Cromwell (1599-1658).

⁴ Louis XI, (1423-1483), fils de Charles VII ; grand diplomate et roi cauteleux, il a fait preuve de beaucoup de finesse et de ruse, ce qui lui a valu le surnom de l'universelle aragne.

que dans le dictionnaire des invectives, il y en ait une seule que l'adroit usurpateur n'ait trouvé moyen d'appliquer à son ennemi.

Quand le général Monck² fut sur le point de rétablir Charles II, il se fit précéder par une amnistie générale et une déclaration solennelle que les peuples n'étaient point complices du régicide.

Quand on lira dans l'histoire qu'un marchand banquieroutier de Montpellier proposa sérieusement de faire décréter que Louis XVI n'était pas un homme, on se rappellera sur le champ qu'un évêque châtré d'un concile de Mâcon³ fit mettre en problème que les français n'avaient pas le sens commun⁴.

Quand 18 mois d'horreurs et d'infamies n'auraient servi qu'à faire établir une juste comparaison entre la tyrannie de Louis XVI et celle de Robespierre, le règne de Robespierre ne serait pas plus perdu pour le perfectionnement de la morale que pour celui de la grammaire.

Quand on étudie la révolution avec quelque attention et sans préjugés, on y découvre la source des plus honteuses passions, le germe des plus belles conceptions, et l'explication de tous les paradoxes de l'histoire.

Quand on rencontre des hommes, d'ailleurs honnêtes, chercher à justifier les mesures les plus fausses en politique, comme les plus dangereuses en morale, parce qu'elles favorisent leurs opinions, on est tenté de s'écrier, avec Hobbes⁵ et Spinoza⁶ : tout est permis à qui peut s'assurer l'impunité. *Quidquid impune licitum.*

¹ Charles IX, (1550 - 1574), deuxième fils d'Henri II et de Catherine de Médicis, son règne est marqué par les guerres de religion qui ont disloqué le royaume de France, notamment par le massacre de Saint-Barthélemy (24 août 1572) pendant lequel, le roi, craignant un soulèvement protestant décide, sous l'influence de sa mère, l'élimination des chefs protestants. L'usage de l'adjectif « forcené » de la part de La Quotidienne serait dû à cette réputation sanglante de Charles IX, surtout que son nom a été lié à la Saint-Barthélemy en particulier et aux massacres religieux en général. Bien que, il est important de souligner, sa responsabilité historique dans ces événements semble contestable, vu l'influence de sa mère régente et de ses conseillers sur lui.

² George Monck, 1^{er} duc d'Albermarle, (1608 - 1670), combattant aux armées royales au début de la 1^{ère} révolution anglaise, il devient à partir de 1650 le général fort d'Oliver Cromwell et son chef d'armée en Écosse. Afin de ne pas devenir le jouet des décisions de l'armée de Londres après l'abdication de Richard Cromwell en 1659, il rejoint le camp des royalistes en 1660 et négocie en secret avec Charles Stuart (Charles II) la déclaration de Breda (amnistie générale, liberté religieuse, garantie des biens parlementaires). C'est lui qui escorte Charles II à Londres et en reçoit le titre de duc d'Albermarle en 1660.

MARX Roland, « MONK ou MONCK GEORGE, 1^{er} duc d'Albermarle, (1608-1670) », Encyclopædia Universalis [en ligne], consulté le 9 novembre 2015. URL : <http://bit.ly/2aWwHYy>

³ Il s'agit du second concile de Mâcon en 585, où la question, à l'origine linguistique, si les femmes doivent être comprises dans le genre humain – homo, le mot latin, signifie-t-elle l'ensemble des Hommes ou uniquement les hommes – ou non, aurait été soulevée par un des évêques qui y participaient. La question prend un détournement philosophique et est souvent reprise lors des débats sur l'égalité des sexes et la problématique du genre. Donc, L'usage de l'adjectif « châtré » a pour but de rappeler cette discréditation des femmes lors du concile de Mâcon par des hommes qui n'avaient en effet pas le droit d'avancer de pareilles hypothèses.

⁴ « Le sens commun » ainsi que « l'opinion publique », qui reviennent souvent dans La Quotidienne, sont des notions qui méritent d'être approfondies ultérieurement pour donner une définition plus globale de l'idéologie du journal.

⁵ Thomas Hobbes, (1588-1679), philosophe anglais qui traite dans son ouvrage le plus important, Le Léviathan, les théories de l'état de nature, du contractualisme et expose les lignes de son courant philosophique majeur : le réalisme. Il nous avance l'intérêt comme principe gérant les relations entre les États ainsi que le mode de gouvernement à l'intérieur de l'État lui-même. Voilà pour cette idée d'intérêt dominant et prioritaire que Hobbes est cité ici par Gallais, ce dernier critiquant sans cesse le rôle suspect du pouvoir et l'instrumentalisation par celui-ci notamment de la religion pour ses propres intérêts.

⁶ Baruch Spinoza (ou Espinosa), (1632 - 1677), philosophe hollandais, influencé par la philosophie cartésienne, exclu de la communauté juive pour des accusations d'athéisme, auteur du Traité théologico-politique dans lequel il défend l'idée de considérer la religion, y compris l'idée de Dieu, à partir d'une approche philosophique. Sa

Quand on en voit d'autres, d'ailleurs très sages, refuser à peine le sens commun¹ à ceux qui n'adoptent pas leurs délires politiques : on dit avec Sénèque², que la nature a départi à chacun de nous sa misère comme un art qu'il doit étudier. *Sua cuique calamitas tanquam ars assignatur.*³

Quand enfin nous savons qu'il y a dans ce moment plus de familles divisées pour de malheureuses opinions politiques, que la plupart n'entendent pas, ou entendent mal, qu'il n'y en eut jamais, par l'insatiable soif de l'or, on pense, avec Tacite⁴, que de toutes les intempérances, celle de la liberté est la plus funeste aux hommes. *Ut omnium rerum, sic et prescipue libertatis intemperantid labo hmur.*⁵

Quand on lit dans le même auteur, le premier peintre du cœur humain : "les corps croissent lentement et s'éteignent tout d'un coup, ainsi le despotisme ravage promptement, et les réparations sont lentes. *Corpora lente augescunt, cito extinguuntur ; sic ingenia facilius oppresseris, quam revocaveris*". On ne peut s'empêcher de faire l'application de cette maxime éternelle aux trop lents efforts de la convention libre et juste, à réparer les outrages de la tyrannie révolutionnaire.

Quand des députés dégoutants encore de sang de 200 mille citoyens, se croient sauvés du naufrage général des scélérats, parce que le gouvernement ne veut rien précipiter dans ses mesures de justice et de sévérité, on voit clairement le doigt de Dieu marqué sur leurs têtes coupables. Ce doigt les a désignés à la vengeance publique, en les paralysant sur leurs bancs.

Quand on voudra trouver des traces de royalisme et d'aristocratie dans ces pensées détachées sans ordre sur ce papier, nous prions les censeurs de vouloir bien s'adresser directement à nous-mêmes ; car nous sommes prêts à répondre par nos écrits, comme par nos actions ... En attendant, nous citerons ce fait peu connu...⁶ »

philosophie rationnelle associe entre Dieu et la Nature et élimine les passions comme aboutissant à des fins inconséquentes. Quant à liberté et nécessité, Spinoza rapproche les deux voire inclut la première dans la deuxième : on est libre de faire ce que bon lui semble (c'est le pouvoir qui est visé ici) tant que la nécessité de se préserver le permet.

Ce recours de Gallais à des arguments d'autorité comme Hobbes et Spinoza est très intéressant ; les deux rationnels et matérialistes, marquant bien leur distance vis-à-vis des passions religieuses destructrices et discutant ouvertement l'idée de Dieu, Gallais réussit cependant à dénicher chez eux les points de philosophie qui correspondent à la sienne, en ce qui concerne principalement l'idée de Nature et du Contrat social. D'une part nous sommes en présence d'un opposant à la terreur révolutionnaire, i.e. Gallais, ami raisonnable de la religion et non fanatique dans la défense de sa cause ; de l'autre part de nombreux points en commun sont à signaler entre la philosophie de Hobbes, de Spinoza et, plus tard, de Rousseau (penseur positivement accueilli par Gallais en 1795). Tout cela concourt à constituer une opposition philosophique de Gallais et de son journal, qui va en parallèle avec son action d'opposition politique, et religieuse.

¹ C'est nous qui soulignons.

² Sénèque le Jeune (ou le Philosophe, le Tragique), philosophe stoïcien, dramaturge et homme d'État romain du premier siècle.

³ *Il a eu le malheur d'être affecté à un art.*

⁴ Historien et sénateur romain, (58-120 ap. J. -C.)

⁵ La phrase en latin est quasiment illisible dans le texte.

⁶ La Quotidienne ou Le Tableau de Paris. N° 101, 31 mai 1795. p. 1-2

Avec les « Quand », Gallais continue à résumer l'histoire des dernières années, partant de l'Assemblée constituante jusqu'à la Convention. La révolution, dans son sens général, n'est pas de l'ouvrage des peuples, mais l'astuce entamée et achevée souvent par le pouvoir dans deux sens contradictoires. Le premier consiste à exciter les esprits et à négliger « les principes », le second à apaiser les esprits et à revaloriser « les principes ». Une révolution, toujours selon Gallais, est donc un cercle vicieux qui veut se finir en une spirale vertueuse : le peuple y est un instrument passif et non un instigateur. Est-ce donc l'esprit de complot dont Gallais veut parler ici ? En parlant de la journée du 5 octobre (1789), il accuse l'assemblée constituante de « [faire] faire l'insurrection », en d'autres termes il croit que la disette du pain de septembre 1789 est plutôt « factice.¹ »

« Elle (l'assemblée constituante) crut qu'en changeant simplement de dynastie, elle se ferait pardonner les torts du 14 juillet » : par « changement de dynastie », Gallais veut-il désigner le déplacement, forcé, de la famille royale, de Versailles à Paris, après les journées du 5 et 6 octobre 1789 ? Ou se réfère-t-il plutôt à l'ensemble des journées révolutionnaires de 1789 comme début de la fin de la royauté ? Dans les deux cas, Gallais critique vigoureusement la mentalité politique de l'Assemblée constituante, en la qualifiant d'« impolitique », adjectif porteur de double sens : l'Assemblée constituante n'est pas rationnelle dans sa politique qui ne suit pas les bonnes normes. L'« impolitique révision » dont parle Gallais se manifeste dans la décision de l'Assemblée législative de se débarrasser de Louis XVI alors que celui-ci – dans un aveu simple mais très rare de la part de La Quotidienne – n'a été qu'un « rouage inutile et un polype rongeur », c'est-à-dire un personnage sans importance ni influence au niveau politique.

Pour que l'on puisse renverser un roi, explique Gallais, il faut qu'il y ait de la logique dans la manière dont on s'y prend ; Gallais avance ainsi l'exemple de Cromwell qui, pour balayer d'abord le souvenir de Charles I^{er} dans « l'opinion » publique, montre le côté cruel d'un roi infâme. Ce n'est pas en effet Charles I^{er} que Cromwell prend d'abord en considération, mais la réaction du peuple ; Cromwell ne sous-estime donc pas l'intelligence et le sens commun de son peuple pour justifier l'exécution du roi déchu. Les Français ont-ils fait pareillement avec le leur ?

Le journal tire un autre exemple de l'histoire britannique, en donnant celui du général Monck², qui rejoint les royalistes après avoir été dans les rangs des républicains. Le général Monck ne néglige pas l'importance du changement positif et progressif avant d'aider Charles II à devenir roi ; le changement en politique, en périodes de transition, selon le sens de Gallais, doit marquer une évolution positive par rapport à la période écoulée, arrêter les hostilités et se réconcilier avec le peuple, même l'innocenter et le favoriser. En était-il ainsi avec les généraux de la Révolution ?

Gallais est furieux contre le sens absurde de certains révolutionnaires, dont les propositions sont irrationnelles. C'est le cas d'un certain commerçant dont l'activité est en échec, qui ose pourtant proposer un décret par lequel l'on affirme que Louis XVI « n'était pas un homme ». Gallais semble se souvenir ici du proverbe : on ne lance pas de pierre quand on vit dans une maison de verre, car les défauts des autres sont moins critiquables lorsque les nôtres sont plus

¹ Comme le dit le général Lafayette dans ses Mémoires publiés par sa famille en 1837, <http://bit.ly/2aG2sv7>

² Ce n'est pas la première fois que La Quotidienne cite, très favorablement, l'exemple du général Monck ; Popkin nous dit que La Quotidienne, dans sa livraison du 7 avril 1793, même si elle ne pouvait pas, en tant que journal royaliste, « s'opposer directement au républicanisme, [elle s'est] parfois exprimée suffisamment clairement, comme dans un article à propos de la Restauration en Angleterre, qui louait le général Monk. »

Texte original en anglais, notre traduction.

POPKIN Jermey D. The Royalist Press in the Reign of Terror. The Journal of Modern History. Vol. 51, No. 4 (Dec., 1979), pp. 685-700. p. 690

graves. C'est donc la vantardise des révolutionnaires qui est, de nouveau, remise en lumière par l'exemple en question. La comparaison avec l'exemple de l'évêque du concile de Mâcon vient renforcer cette révolte de Gallais contre l'arrogance des Hommes (en particulier les révolutionnaires) qui se permettent d'humilier leurs semblables alors qu'ils sont eux-mêmes pleins d'imperfections.

Le discours de Gallais nous porte toujours des éléments nouveaux qui attirent l'attention. Gallais est difficilement saisissable par rapport à sa position vis-à-vis de la Révolution. Ayant adopté un avis ferme contre les terreurs et pour les libertés, sa réaction à l'égard de la Révolution implique constamment une tendance d'impartialité qui ne nie pas les « plus belles conceptions » de la Révolution tout en dénonçant fermement ses « plus honteuses passions ». C'est bien cela ce que Gallais nomme les « paradoxes¹ » qui signifient, par définition, une « proposition contraire à l'opinion commune, qui choque les opinions reçues. C'est une idée contradictoire, ou fautive en apparence, quoique vraie quelquefois dans le fond.² » La Révolution, par rapport à cette définition, n'illustre-t-elle au mieux cette opposition entre « l'opinion commune » et « reçue » du peuple (l'Ancien Régime) et la nouvelle « proposition », qui est cependant « vraie quelquefois dans le fond », (la Révolution) ?

Gallais fait le lien entre la partialité des Hommes et leur intérêt ; quand intérêt est, impartialité disparaît. Même les Hommes « honnêtes » sont victimes de l'empire de leurs intérêts personnels, qui leur aveugle le bon sens et les exposent ainsi que leur société à tous les dangers. L'impartialité dont parle Gallais est avant tout celle du jugement, qui provient d'une position de force de celui qui se permet de juger, souvent à tort, les positions d'autrui. Lorsque l'on accuse les autres de sombrer dans une folie politique parce qu'ils ne partagent pas les mêmes convictions que soi, l'on se souvient de Sénèque qui considère que chacun a sa folie, qui lui est un propre art à étudier³ : « Sua cuique calamitas tanquam ars assignatur. »

Les dangers d'une révolution ne se limitent pas à la politique, ajoute Gallais, mais atteignent aussi le fondement de la société : la famille. Les révolutions sont donc une grave source de schisme et d'écroulement familiaux. Les différends familiaux en temps de révolution ne proviennent, pour tout dire, ni de la liberté ni des opinions politiques – en d'autres termes ce n'est pas parce qu'on ne partage pas les mêmes convictions politiques que l'on va devenir, entre amis et membres de la même famille, des ennemis – mais de l'intérêt personnel et de la soif de pouvoir : « [...] la plupart n'entendent pas, ou entendent mal, qu'il n'y en eut jamais, par l'insatiable soif de l'or [...] ».

La philosophie de Gallais, qu'on ressent dans ses articles dans La Quotidienne d'une façon constante, est généralement puisée dans la pensée des anciens de l'Antiquité. Dans les « Quand », Gallais s'inspire de la philosophie de Tacite, ce grand et « premier peintre du cœur humain », lorsqu'il fait la comparaison entre le cycle de vie du corps humain et celui du despotisme, considérant que le premier se développe lentement mais périt comme un éclair, alors que le despotisme ravage autour de lui comme le feu mais qui exige un temps long pour que ses traces soient effacées. Cette image correspond parfaitement à l'état de la Convention nationale, « libre et juste » mais qui peine à effacer les traces de la Terreur des années précédentes de la Révolution. Gallais fait ainsi la distinction entre la Révolution et la Convention, considérant que la Révolution est déjà terminée et qu'une nouvelle phase de l'histoire a commencé avec la Convention.

¹ Voir cette idée de paradoxe chez l'être humain dans l'étude de cas Rousseau vs Voltaire, 2^e partie.

² M. Bescherelle, Dictionnaire National ou Dictionnaire Universel de la Langue Française, p. 765. Nous redonnons ici cette définition, après l'avoir donnée pour la 1^e fois lors de l'étude de cas sur Rousseau.

³ Voir « Fable allégorique. Le peuple français », dans laquelle Gallais expose, non sans ironie, la même idée d'une distribution divine des facultés humaines.

Si la justice de la Convention fonctionne lentement, clôt Gallais, pour ne pas avoir l'air d'un gouvernement tyrannique – ce qui peut tout de même s'avérer une bonne raison – la justice divine ne se laisse pas entraver par les petites considérations humaines, et exécute toujours au bon moment sa vengeance : Couthon le paralytique, se déplaçant sur son fauteuil, en est un exemple parfait. Cette croyance en la justice divine pousse Gallais à défier ouvertement ses rivaux. Il ne craint pas la censure et se défend d'avoir connoté les pensées que nous venons de lire d'allusions « royalistes » ou « aristocrates ». Il fait preuve de courage en se déclarant prêt à répondre aux accusations, aussi bien par ses « écrits » que par ses « actes ». Il joint de la sorte l'action à la théorie dans sa réponse, et manifeste une volonté plus déterminée que jamais d'agir contre l'injustice et la tyrannie.

3.4 Les « Tout » du 10 décembre

Aux trois particules précédentes, à savoir les « Pourquoi », « Si » et « Quand », La Quotidienne en ajoute une quatrième: le « Tout ». Un article indépendant et anonyme paraît dans la livraison du 10 décembre 1796 (nous lisons donc La Quotidienne du Directoire) et porte le titre de « *Résultat d'un gros livre d'observation.* » Le « Tout » n'apparaît pas donc immédiatement dans le titre, mais il est présent pour conclure chacun des « résultats » de l'« observation » d'un certain œil bien averti. Le titre est ironique, comme le sont de nombreux articles dans cette feuille ; le procédé, en l'occurrence l'usage du « Tout », n'est donc pas nouveau. Lisons d'abord ces « résultats » qui ne sont que très logiques.

« *Résultat d'un gros livre d'observation.*

La France est bouleversée en tout¹.
L'Allemagne veut réparer tout.
L'Angleterre brouille tout.
La Suisse s'enrichit de tout.
La Hollande paie tout.
L'Espagne espère tout.
La Sardaigne se console de tout.
Gêne et Venise² craignent tout.
Le pape maudit tout.
La Prusse rit de tout.
Et comme dit un prophète sur tout,
Si Dieu n'a pitié de tout,
Le diable emportera tout.³ »

La Quotidienne nous redessine ici à sa façon la carte de l'Europe, plutôt celle du comportement de quelques pays européens, notamment, nous l'imaginons, ceux qui sont à ce moment-là impliqués directement dans une guerre avec la République. Le « Tout »,

¹ La répétition du mot à la fin de l'énoncé ou du vers est une épiphore. Nous en citons l'exemple de la lettre CXLI des Liaisons dangereuses de Laclos : « *Ce n'est pas ma faute* » qu'on lit à la fin d'une suite de phrases à la fin de la lettre.

Laclos Choderlos de, Pierre-Ambroise-François. Les Liaisons dangereuses. 1782. Vol. 2. Bruxelles, J. Rozez, 1869.

Ce Tout nous rappelle l'ouvrage de l'abbé Sieyès, *Qu'est-ce que le Tiers-État ?*, pamphlet publié en janvier 1789, dans lequel il répond par « Tout ».

² La Sardaigne et Venise n'apparaissent pas, du moins dans les exemples que nous possédons, dans les Touts précédemment parus au XVIII^e siècle.

³ La Quotidienne ou Feuille du Jour. N° 228, 20 décembre 1796. p. 2

expression d'exhaustivité, exclut le juste milieu de la politique des pays mentionnés, en d'autres termes, Le « Tout » peut résumer une tendance tyrannique des nations en question, signe de faiblesse ou de chaos politique.

Le procédé ne naît néanmoins pas avec La Quotidienne, nous pouvons même dire que celle-ci imite des exemples auparavant parus au cours du XVIII^e siècle, comme, à titre d'exemple, l'une des lettres publiées dans la Correspondance littéraire secrète de Mettra en 1788. Nous avons également les écrits du jésuite belge Pierre Potier (1701 - 1781), collectés et publiés par Robert Toupin dans son ouvrage intitulé Les Écrits de Pierre Potier en deux volumes, 1996 (« *La partie la plus originale [de l'ouvrage de ce dernier]* demeure toutefois le lexique des "façons de parler" en Nouvelle-France, un répertoire terminologique de première importance.¹ ») Capefigue, dans son Louis XV ou la société du XVIII^e siècle, vol. 2 », 1842, nous démontre comment appliquer le mot « TOUT » sur les puissances de l'Europe en 1740. Nous allons voir chacun de ses exemples afin de pouvoir ensuite procéder à une comparaison avec le modèle proposé par La Quotidienne :

Le TOUT en 1740 :

« Voici encore un résumé spirituel des intérêts de l'Europe :
Application du mot TOUT, en 1740, à toutes les puissances de l'Europe.

L'Allemagne craint tout.	La Hollande obéit à tout.
L'Autriche risque tout.	La Moscovie se mêle de tout.
L'Angleterre veut faire tout.	Naples joue tout.
La Bavière espère tout.	La Prusse entreprend tout.
Le Danemark se soumet à tout.	Le Turc se rit de tout.
L'Espagne embrouille tout.	Les jésuites se fourrent tout.
La France souffre tout.	Rome bénit tout. ² »
Gène perd tout.	

Le TOUT en 1782 :

« Lettre cinquième. De Versailles, le 3 février 1782. [...] »

Il court ici une plaisanterie dont je joins une copie, pour répondre au désir que vous témoignez de tout savoir : ce sont Les quatorze Tout. Il y en a peut-être deux ou trois assez heureusement trouvés.

Les quatorze Tout.

La France entreprend	- Tout	La Suède ne veut rien du	- Tout
L'Espagne ne fait rien du	- Tout	Le Portugal s'écarte du	- Tout
L'Angleterre se bat contre	- Tout	La Turquie admire le	- Tout
L'Empereur tire parti de	- Tout	La Hollande payera le	- Tout
La Russie voudrait balancer	- Tout	Le Pape craint le	- Tout
Le Roi de Prusse quitte	- Tout	Si Dieu n'a pitié de	- Tout
Le Danemark se garde de	- Tout	Le diable emportera	- Tout. ³ »

¹ <http://bit.ly/2aW0lk3> (16/11/2016)

² CAPEFIGUE Jean Baptiste Honoré Raymond. Louis XV ou la société du XVIII^e siècle. Vol. 2. Bruxelles, Hauman et C^{ie}, 1842. p. 164-165

³ Mettra. Correspondance littéraire secrète (1755-1793). T. 12. Londres, 1788. p. 285 « Les quatorze Tout » sont insérés dans la « Lettre cinquième. De Versailles, le 3 février 1782. »

Le TOUT chez Pierre Potier¹ :

« Le Tout de l'europe.

L'Allemagne craint tout
L'autriche risque tout
La bavière espère tout
Mayence veut tout
La savoye se mêle de tout
La hollande obtient tout
La saxe entend tout
La France souffre tout

La Prusse entreprend tout
Le Portugal voit tout
L'Angleterre veut faire tout
L'Espagne embrouille tout
Les Jésuites se trouvent partout
Rome benit tout
Si Dieu ne pourvoit à tout
Le diable emportera tout.² »

Nous allons nous focaliser sur la position de la France dans les quatre exemples que nous avons ici. La France boîte, souffre et manque de confiance et de stabilité dans *La Quotidienne*, elle est « bouleversée en tout » ; la situation est quasi similaire en 1740 même si la souffrance n'a pas ici le même sens : « la France souffre tout » signifie ici que la France avait à supporter et à surmonter ses difficultés de l'époque. La France semble plus active et forte en 1782 (c'est-à-dire sous Louis XVI), car elle est « entrepreneur », elle prend l'initiative et influence aussi bien sur la scène intérieure qu'européenne.

Nous pouvons aussi nous intéresser à la place de l'Allemagne dans tous ces « Tout ». « *L'Allemagne craint tout* » en 1740, mais elle est considérée séparément de la Prusse et de la Bavière, car l'initiative d'action et la position de force reviennent à la Prusse, c'est celle-ci qui « entreprend tout » à l'époque, tandis que la Bavière, État à part à ce moment-là, se contente d'« espérer ». La Prusse paraît en état de décadence en 1782, car son roi « quitte tout » ; mais à la crainte, la force et la dégénérescence, *La Quotidienne* joint une nouvelle position de l'Allemagne, nation qui cherche à rétablir la conciliation : « *L'Allemagne veut réparer tout* ». La deuxième position de l'Allemagne dans « *le gros livre d'observation* » dont parle *La Quotidienne*, immédiatement après la France dont le journal parle en premier, n'est pas sans importance, surtout que les articles abordant l'Allemagne et ses États dans la partie gazette de *La Quotidienne* sont nombreux. La Prusse, quant à elle, arrive bien en retard dans la liste de *La Quotidienne*, ayant un air plutôt méchant et désagréable : « La Prusse rit de tout. » Le journal considère donc, suivant en cela les précédents « Tout », l'Allemagne indépendamment de la Prusse : la première étant plutôt favorable, la deuxième n'est que très réfutable.

Nous nous sommes contentés ici de donner un exemple, car comparer la manière dont chacune des États européens a été abordée dans les différents « Tout » est un travail d'historien, qui exige une étude du contexte politique de chacun de ces États au XVIII^e siècle. Ce qui nous intéresse principalement, c'est de souligner la continuité littéraire et culturelle avec l'Ancien Régime dont *La Quotidienne* fait preuve dans ses livraisons : les « Tout », comme les « Pourquoi », les « Si », et les « Quand » sont des procédés d'expression intellectuelle qui ont été en usage pendant le XVIII^e siècle jusqu'à la Révolution.³ Ce journal essaye donc d'ignorer cet intervalle de la Révolution et de remettre en place les mêmes techniques littéraires du siècle révolu ; la nouveauté du journal, c'est l'instrumentalisation

¹ Vu la ressemblance de plusieurs Tout avec ceux de l'année 1740, nous imaginons que ceux du Père Potier ont été écrits sinon dans la même période du moins à la fin de la 1^e moitié du XVIII^e siècle, ou pendant la 1^e décennie de sa deuxième moitié.

² TOUPIN Robert, L. LAGARDE Pierrette. *Les Écrits de Pierre Portier*. Vol. 1 : La Culture savante en Nouvelle-France au XVIII^e siècle ; Vol. 2 : Registres et bibliothèque. Coll. Amérique Française. Ottawa, Presses de l'Université d'Ottawa. 1996. p. 348

³ Bertrand Barère de Vieuzac publie, en mars 1795, deux numéros d'un journal intitulé *Les Alors*, ou *Origines des mesures révolutionnaires* : <http://bit.ly/2ibleMj>. Donc l'introduction des particules dans les discours de réflexion politique était fréquente à l'époque et marquait une continuité avec l'usage qu'on en faisait au XVIII^e siècle.

nouvelle de procédés anciens, car les quatre particules que nous avons étudiées ont été abordées pour servir de soutien à la lutte idéologique de La Quotidienne.¹

4- Bouleversement lexical, bouleversement politique

Nous atteignons donc la fin des articles qui se sont concentrés sur l'aspect lexicologique de la Révolution, en d'autres termes les changements de vocabulaire apporté par la Révolution depuis 1789. Le prochain texte ne fait partie de la série dont nous venons d'aborder. Il s'agit d'un des articles de la rubrique de Paris de la livraison du 11 juillet 1795, composée de trois articles et signée par Gallais, qui porte sur le bouleversement politique qui a suivi la Révolution, dont l'un des aspects est la mise en place d'un nouveau vocabulaire, pour le moins étranger à la tradition culturelle des Français. L'article fait écho aux « mots enfantés par la Révolution », dont nous avons exploré le contenu.

Certains mots qui sont mentionnés dans l'article du 11 juillet ont été auparavant cités, car l'objectif de Gallais n'est pas de faire le lexique des mots nouveaux ici, mais de mettre en lumière la décadence des mœurs, valeurs et notamment traditions des Français à cause, entre autres, de l'invention d'un nouveau vocabulaire. Gallais associe donc délibérément le côté lexicologique et le côté culturel d'un peuple, l'expansion de l'un signifie forcément le développement de l'autre et vice versa. Gallais propose de faire, des « mots enfantés par la Révolution » qui sont assez nombreux, un « nouveau dictionnaire français ». Or, il s'aperçoit qu'un dictionnaire, pour lequel l'on est constamment amené à éditer de nouvelles versions, ne serait pas la meilleure des idées ...

« Paris

Il y a des sots par nature. Il y en de mauvaise foi. Le produit est le même. Ils donnent également dans les extrêmes et s'obstinent dans leurs ridicules, sans même que le mépris a succédé à l'étonnement.

Il fut un temps où toutes les idées étant fausses, les mots ne les rendirent plus ; il naquit de cette conclusion une anarchie morale² qui correspondait parfaitement au bouleversement politique. Alors, il plut à quelques scélérats de prêcher que des républicains doivent être non seulement courageux, ingrats et cruels, mais malpropres, cyniques et grossiers, les sots adoptent ce système.

[...]

Le terme de *Monsieur*, jadis reçu et donné sans conséquence, flattait l'amour propre des uns sans humilier personne.

Le mot de *citoyen* qu'on y a substitué, a tout confondu sans profit pour la liberté.

¹ Nous donnons, dans les Annexes de cette recherche, un texte amusant de jeu de mots, paru dans la livraison du 20 septembre 1795, qui s'insère dans l'esprit de ce chapitre linguistique qui explique le pouvoir des mots à l'époque.

² L'« anarchie morale » ne semble pas avoir été souvent en usage avant Gallais. Nous n'en trouvons probablement qu'un exemple antérieur, dans l'Adresse aux Français du daltonien Hérault de Séchelles, prononcée devant la Convention le 1^{er} juillet 1793 (Gazette nationale, 2 juillet 1793).

L'expression sera ensuite reprise en 1797 dans un discours du député André-Joseph Jourdan (des Bouches-du-Rhône), intitulé : Sur la liberté et la police des cultes, devant le Conseil des Cinq-Cents, séance du 5 messidor an V (13 juillet 1797).

Elle sera reprise par Mme de Staël dans *Corinne, ou l'Italie*, 1807, avant de devenir une expression courante sous la Restauration.

Ce mot qui ne signifie étymologiquement que l'habitant de la cité, ne convient ni aux femmes qui n'en partagent ni les honneurs ni les charges, ni aux habitants de la campagne, ni aux étrangers, ni aux enfants.

Rien n'est donc plus absurde que de faire de ce mot, une désignation banale, insignifiante et parasite.

Aux mots Ville et Village, on a substitué le mot Commune.

Le mot d'Officieux a remplacé le mot technique et plus honnête de domestique.

Le Député prend le titre de Représentant du Peuple.

Dieu s'appelait l'Être Suprême.

Les églises, temples de la raison.

Les rois, des tyrans.

Les soldats, des satellites.

Toutes les rues ont été débaptisées.

[...]

Fatigué de tant d'innovations bizarres et sans objet d'utilité, je ne commence à me dérider, qu'en jetant les yeux sur le calendrier de Fabre d'Églantine. Un sourire de pitié me soulage en lisant *Tridi Navet*¹, *Quartidi Cochon*², *Quintidi Cheval*³, et je finis par songer que ce chef-d'œuvre de bêtise n'a pu sauver son auteur du gibet. *Vanitas vanitatum*⁴.

Ce qui m'étonnerait le plus dans ce cercle d'absurdités et d'inconséquences, c'est qu'on n'ait point encore commandé aux beaux esprits du jour un nouveau dictionnaire français, si je ne réfléchissais qu'il en faudrait une nouvelle édition tous les six mois.⁵ »

Bizarres, inutiles et faux, Gallais ajoute aux mots nouveaux de la Révolution le qualificatif « stupide » ; c'est de la stupidité des Hommes qu'a résulté celle de leur expression, c'est du manque de lucidité des révolutionnaires et de leur sens absurde, que les Français se sont confrontés malgré eux à une expression quotidienne excentrique et inutile. Lorsque l'idée de départ est fautive, les moyens de langue pour l'exprimer vont l'être ; ainsi Gallais ajoute à son propre lexique journalistique de *La Quotidienne* une nouvelle expression : « anarchie morale ». L'anarchie morale est une conséquence du déséquilibre entre l'action (l'idée) et le mot qui l'exprime ; les mots qui ne portent plus concrètement le sens de l'idée qu'ils sont censés exprimer causent le décalage entre la réalité et son expression, ce qui mène à l'anarchie. Les mots de la Révolution, selon cette argumentation, sont fades et vides de toute portée sémantique ou morale. Seuls les « sots adoptent ce système », à savoir les révolutionnaires, les ennemis idéologiques de Gallais.

¹ Vingt-troisième jour du mois de vendémiaire (1^e mois du calendrier républicain, mois de vendanges).

² Nous n'avons pas Quartidi Cochon ! Nous avons Quintidi cochon mais non Quartidi.

³ Cinquième jour de vendémiaire.

BIÉMONT Émile. Rythmes du temps : Astronomies et calendriers. Préface de Jean-Claude Pecker. Paris, Bruxelles, De Boeck. 1999. p. 351

⁴ « Vanité des vanités. »

⁵ *La Quotidienne* ou *Le Tableau de Paris*. N° 143, 11 Juillet 1795. p. 1-2. Nous avons donné, dans la 2^e partie, un extrait du même article ; son texte intégral est à lire dans les annexes.

Gallais, dans sa rébellion contre le nouveau « système », à savoir celui du vocabulaire bizarre et dégénéré, oppose la civilisation au barbarisme lexical ; la civilisation – nous comprenons maintenant dans quel sens et d’après quels modèles La Quotidienne conçoit ce mot – des antiques (« Athènes, Corinthe, Venise, Gêne ») ne semble plus pouvoir influencer le goût des Français qui ont suivi le système des mots de la Révolution, qui est devenu « à la mode ». La dégradation de la langue, selon Gallais, est un synonyme de celle des habitudes et des mœurs des citoyens ; l’aspect civilisé est un ensemble homogène d’éléments, il suffit que l’un ne remplisse plus les conditions requises, que le tout se déforme et s’enlaidisse. Tel est le cas pour la France dont la langue a été modifiée, une modification sinon négative, pour le moins inexplicable et absurde. Pourquoi donc, s’interroge Gallais, refuser les plus beaux exemples de l’Antiquité, et suivre un nouveau « système » sans goût, sans histoire, et sans âme ? L’anarchie morale dont parle Gallais se manifeste dans les comportements quotidiens des Français : barbarie et débauche des hommes comme des femmes ; le respect pour les rangs et pour les âges fait désormais défaut par l’usage du tutoiement. C’est le bouleversement total, le chamboulement de la société et des traditions. Paris, jadis l’attrance des étrangers, les Français, réputés pour leur politesse et élégance, ne sont plus que les fantômes, que les ombres, d’eux-mêmes ...

Les mots nouveaux de la Révolution, n’ont pas seulement fait perdre aux idées leurs sens, mais ils ont eux-mêmes perdu toute importance. À l’exemple du mot « citoyen¹ », « banalisé » démesurément qui ne constitue plus aux yeux des Français qu’un terme « insignifiant et parasite ». Les mots du langage révolutionnaire, souligne Gallais, sonnent comme une langue étrangère, à la compréhension de laquelle il faut faire travailler l’habitude. Le calendrier de Fabre d’Églantine n’en est pas moins bizarre ; les jours ont été débaptisés et caractérisés par des noms extraits du domaine agricole, comme les outils de travail à la terre, les plantes ou les fruits et légumes. Gallais nomme cette bizarrerie un « chef-d’œuvre de bêtise », tout en soulignant que, bien que s’engageant à fond pour prouver son dévouement révolutionnaire, Fabre d’Églantine n’a pas échappé au « gibet » (l’échafaud).

Le changement du vocabulaire par la Révolution n’est autre chose qu’une volonté d’effacer toute trace du passé, pourtant récent, et de construire la République sur les vestiges du Royaume. Une volonté absurde, une vanité. Ainsi l’écrivain voit le vocabulaire révolutionnaire ; les mots nouveaux sont risibles et associent des contradictions bizarres, tellement étranges qu’il n’est pas inattendu de les voir un jour rassemblés dans un dictionnaire de la langue française qui change constamment, à l’image de la Révolution et ses métamorphoses.

C’est ainsi que nous arrivons à terme de cette subdivision concernant les mots dans La Quotidienne, avec lequel nous terminons la troisième et dernière partie de notre laborieux recherche, menée toutefois avec passion, sur le journal de La Quotidienne.

¹ La Quotidienne revient sur ce mot dans un article publié en décembre 1796, que nous lisons dans les annexes.

Conclusion

Notre thèse sonne le tocsin final. Nous sentons que la recherche en est encore à son début, que ces pages terminales peuvent être celles du point de départ : la réalité est autre.

Il n'est cependant pas contradictoire de sentir que ce travail reste inachevé : son propos le serait mais non pas son idée. La Quotidienne, dans les mesures du corpus que nous nous sommes fixés dès le début, a été, nous le croyons, assez largement abordée, ses textes expliqués et son idéologie développée. Mais qu'en est-il du cadre plus global de la presse française à l'époque dont cette feuille fait partie ? Que pourrions-nous déduire – dans un horizon plus large encore – sur la presse d'aujourd'hui qui se bat pour s'assurer une place forte au milieu du tourbillon de la nouvelle ère des médias de communication ?

Remontons au début de la recherche, où nous nous croyions en possession de quelques éléments historiques sur la période : ces éléments étaient si insuffisants qu'il fallait effectuer de sérieuses, et nombreuses, lectures afin de circonscrire le moment historique en question et de s'en servir dans l'explication des textes littéraires du journal. Donc première prise de conscience : la Révolution française ne constitue pas un seul bloc historique qu'un chercheur est en mesure d'aborder d'un seul jet. Elle se compose de plusieurs épisodes, de plusieurs phases dont chacune a son propre visage politique et culturel, mais sa propre presse aussi. Arrêtons-nous toujours à ce début de recherche et mesurons nos connaissances sur les journaux de la période de la Révolution : il s'agissait d'une connaissance encore moins importante que celle de l'histoire de la période. Deuxième prise de conscience lors du début de notre thèse : nous étions face à un vide à propos de la presse de l'époque. Un vide devant lequel nous nous sentions presque désarmés, sentiment aggravé encore par la rareté des recherches qui portent sur la même thématique et la même période.

À la fin de cette recherche, déduisons que nous avons pu remédier, partiellement, à ces vides. Partiellement est la troisième prise de conscience, après avoir mené ce travail de thèse, de l'ampleur du domaine abordé et de la nécessité d'y consacrer encore des recherches plus approfondies, mais surtout bien ciblées. Nous avons appris sur l'essor de la presse en France à la suite des événements de 1789 ; étudié les moments forts et ceux, noirs, d'une presse miroir du contexte politique et qui en est largement influencée. Nous avons vu la manière dont l'exaltation des sentiments patriotiques façonne une presse intrépide et fougueuse, et comment la même exaltation peut forger, au contraire, une presse vigilante, calculatrice et réaliste.

Cette thèse ne pouvait pas se soumettre à une discipline unique. Entre le début et la fin de la recherche, nous avons pu assembler des connaissances qui touchent à plusieurs pistes, directement ou indirectement. La nécessité de creuser pour comprendre tous les termes nouveaux, toutes les allusions, tous les indices historiques nous ont révélé un assemblage curieux de culture générale qui côtoie les propos primordiaux de la thèse. Nous revenons donc à cette problématique d'interdisciplinarité auparavant soulevée dans l'introduction, simplement pour exprimer notre satisfaction d'avoir eu cette ouverture sur des horizons variés. Cette thèse nous a poussé à aller parfois chercher dans la géographie des pays, pour visualiser l'endroit où se déroule un récit ; elle a nous a donné la joie de feuilleter l'histoire d'autres peuples afin d'expliquer les possibles parallélismes avec la France post 1789. À l'instar des journalistes, hommes de lettres et hommes politiques de leur temps, Gallais et

Michaud font preuve, dans leur *Quotidienne*, d'une immense culture interactive, dynamique et assoiffée de savoir.

Ne revenons plus sur ce qui peut paraître contradictoire dans la pensée de deux hommes qui, hostiles au Nouveau Régime sans tomber dans la vulgarité dans leur manière de l'exprimer, manifestent un plaisir de lire l'autre, de l'analyser et même, si ce dernier est assimilable à leur idéologie, de le prêcher. Nous le disons parce que, à la fin de cette thèse, nous avons compris une forme de conservatisme intelligent, sage et orienté vers l'essentiel de sa pensée. Un conservatisme pragmatique, celui de Gallais surtout, qui s'attache avec insistance à l'Ancien, mais sait négocier le Nouveau ; il est curieux de découvrir l'autre donc et peut-être d'appeler à l'imiter, sans négliger la place, première, du citoyen français dans toute éventuelle métamorphose culturelle et/ou politique.

En effet, Gallais et Michaud ne pouvaient pas non plus se soumettre à une définition unique. Personnages curieux, notamment Gallais, sur lequel nous concentrons notre attention vu le large corpus de *La Quotidienne* en 1795 dans notre recherche. Gallais, sérieux et ironique, religieux et compréhensif de l'autre, fidèle à la mémoire de l'Ancien Régime mais ami de la République si elle est juste, ce Gallais échappe à un portrait homogène de description. Si nous nommons ces caractères contradictions, ou paradoxes, Gallais les considère comme partie naturelle de l'histoire humaine car :

« [...] de ces contradictions se compose l'histoire, comme l'harmonie se compose des dissonances et la médecine des poisons.¹ »

Abusons-nous du mot pragmatisme pour qualifier Gallais ? Nous entendons par pragmatisme le comportement qui se fonde sur le réalisme et l'observation, et qui mène ensuite à l'adaptation. Être pragmatique ne signifie pas forcément renoncer à ses valeurs, mais devenir pratique lorsque la situation l'exige. Sous cet angle, nous croyons bien ne pas avoir abusé de cette notion pour décrire les réflexions de Gallais. Nous l'avons largement développé par de nombreux exemples au cours de la recherche. Nous n'entendons pas, en disant que Gallais est pragmatique, appliquer sur sa vision la théorie philosophique de pragmatisme qui a émergé au début du XX^e siècle (avec Pierce, James et Dewey) : le pragmatisme que nous désignons est bien antérieur et trouve écho dans les ouvrages de Machiavel. Ce dernier est présent à deux reprises dans notre corpus : le 21 février 1795, et le 19 septembre 1795 (dans un petit poème intitulé *Définition du peuple*, par un poète qui a lu Machiavel). *La Quotidienne* cite Machiavel donc, dans sa livraison du 21 février pour le comparer aux hommes politiques de la Terreur, l'occasion en est le rapport de Courtois sur les papiers trouvés chez Robespierre :

« Lisez le morceau sur la confusion des idées et des sentiments, pages 17 et 18, et vous apprendrez que Machiavel n'était qu'un novice auprès de ces messieurs.² »

Nous pensons que Gallais a lu Machiavel et adapté ses leçons à sa propre idéologie. Mais Gallais s'est-il réellement adapté au nouvel environnement politique de son temps. Nous en doutons. Gallais n'est pas un simple journaliste, il propose une politique qui éduque, gouverne et oriente les hommes dans une société, ce qu'il appelle un « art » ; son ambition dépasse son journal, bien qu'il se laisse, volontairement, dompter par l'humilité religieuse dont il se pare :

¹ *La Quotidienne* ou *Le Tableau de Paris*. N° 72, 1^e mai 1795. p. 2

² *La Quotidienne* ou *Le Tableau de Paris*. N° 3, 21 février 1795. p. 3

« L'éducation est l'art de mettre les hommes en toute valeur, tant pour eux que pour leurs semblables ; de leur apprendre de jouir de leurs forces sans blesser celles des autres. [...] La législation est l'art d'assujettir les hommes pour les rendre heureux, d'employer au service de l'Etat les biens, les bras et la vie même de tous les membres sans les contraindre et sans les consulter. [...] La religion est l'art de gouverner par les mœurs et de réunir les hommes par le sentiment de leurs besoins autant que par l'instinct de leur faiblesse¹. »

La problématique de la recherche a été évolutive, nous n'avons pas ainsi arrêté dès le début une problématique figée que contredirait la suite de la recherche dans ses diverses étapes. Le journal de La Quotidienne constitue la problématique dans son sens premier : quand (parution), qui (rédacteurs), comment (survivre à la Révolution) et pourquoi (orientation et idées). La Quotidienne de la Convention thermidorienne constitue la problématique plus précise de notre approche : l'actualité au cœur éditorial du journal, la littérature et sa place dans une feuille d'information. Mais, aurions-nous dû suivre la succession traditionnelle dans une thèse et parler de la problématique dans l'introduction ? Notre lecteur, et nous-mêmes, aurions-nous pu assimiler la particularité de ce que nous venons de penser sur le journal et ses moments, dès le début et sans passer par l'aperçu historique de la période, et l'explication littéraire et politique des textes du journal ? Conscient de la difficulté d'une compréhension instantanée de la problématique de la présente recherche, nous avons opté pour une problématique progressive, qui se dévoile au fur et à mesure de l'avancement de la recherche, et qui n'impose ses lignes ni à l'auteur ni au lecteur.

Notre approche de la presse après 1789 a été passionnante pour nous. Nous avons appris sur le journal en général et sa nomenclature ; sur les liens, physiques, entre le journal et le livre (ce que nous trouvons plus explicite dans les journaux du XIX^e siècle). Le nombre de journaux de la Révolution et de la Contre-révolution cités dans cette recherche, aussi limité soit-il, a laissé notre curiosité éveillée pour en explorer d'autres, avec toutes les idéologies qui y sont comprises. Ce contact avec une presse qui prend de l'élan à la fin du XVIII^e siècle ne nous a pas laissé indifférent à la nécessité d'un nouveau positionnement vis-à-vis de la presse d'aujourd'hui, en déclin mais toujours essentielle dans les médias de l'époque moderne.

Nous avons établi, au cours de la recherche, une brève comparaison entre l'état de la presse à l'époque et de nos jours, insistant sur le grand écart entre les moyens de fabrication de toutes les deux dans deux temps complètement différents, mais nous allons nous intéresser dans cette conclusion au mouvement d'idées, influencé par la presse dans une époque donnée.

Comme la presse qui a, à plusieurs reprises, changé le cours des événements politiques en France après 1789, la presse de nos jours est très sollicitée pour se prononcer sur une actualité critique, dont l'aboutissement va participer à finir une transition et débiter une nouvelle réalité politique, culturelle et sociale. De nos jours, la presse n'est clairement plus le moyen de diffusion de l'information le plus attirant pour un public jeune et dynamique ; le papier subit aujourd'hui la lourde concurrence d'une presse virtuelle qui participe à réduire considérablement le tirage des journaux partout dans le monde, même là où la presse jouit d'un long héritage, comme en France et ailleurs en Europe. Nous pensons que le danger viendrait d'une domination totale de la presse virtuelle sur la presse écrite – sachant toutefois que le progrès technologique en matière de presse est une évidence, voire une nécessité –, car la presse virtuelle dépend principalement des moyens de sa production, par conséquent de

¹ La Quotidienne ou Le Tableau de Paris. N° 146, 14 juillet, 1795. p. 1

ceux qui sont le plus capables matériellement à les assurer. Donc les médias virtuels ne sont pas indépendants mais objets de la volonté personnelle et institutionnelle et non de la vérité de l'information.

Le rapport entre littérature et presse a également eu sa place dans l'introduction ; ce dont nous venons de terminer la lecture affirme le pouvoir de la littérature de soutenir une idéologie et de rabaisser l'idéologie opposée. La littérature, dans le cas de *La Quotidienne*, est à son tour une arme de lutte, ou de dialogue, idéologique ; elle est à sa façon un média, stylistique et esthétique, qui s'adresse aux adversaires aussi bien qu'aux partisans, pour convaincre ou dissuader les premiers, et conforter les derniers. Poésie, récits, paraboles, dialogues et d'autres genres littéraires abordés et expliqués dans notre corpus ne visent pas principalement à divertir le lecteur – encore moins à une époque aussi délicate que 1795 – mais à l'informer d'une pensée, d'une idéologie : à le gagner. Dans leur journal, Gallais en 1795, et Michaud en 1796, remportaient toujours leurs duels littéraires et leurs débats philosophiques contre leurs rivaux, réels ou imaginaires. Le lecteur suivait toujours le débat et assistait à une fin toujours assurée par la victoire du rédacteur, dont l'argumentation était constamment plus puissante. Le raisonnement du lecteur devient comme formaté par les prétentions régulières et déterminées d'impartialité du rédacteur – sauf pour un lecteur bien averti –, il n'est donc pas question de mettre en doute le succès final, et constant, de la logique du rédacteur.

Ce rôle extrêmement dynamique de la presse à l'époque a en permanence alimenté notre curiosité d'explorer d'autres titres et de lire l'expression d'autres idéologies qui recourent, ou s'opposent à celle de notre feuille. L'opposition royaliste à la Révolution puis aux systèmes politiques que ce mouvement a enfantés est intéressante à creuser ; nous avons signalé que cette opposition contient en effet plusieurs oppositions et ne révèle pas la même position à l'égard des personnes et des situations. De même que nous avons proposé de considérer, dans l'introduction, l'existence de plusieurs *Quotidiennes*, nous proposons ici de ne pas négliger non plus l'existence de plusieurs oppositions royalistes, ou de plusieurs façons d'interpréter l'opposition pour les nostalgiques de l'Ancien Régime. Voilà la raison pour laquelle nous croyons intéressant de compléter la conclusion tirée avec l'étude d'une des *Quotidiennes*, par d'autres études qui portent sur les autres *Quotidiennes* ainsi que sur d'autres feuilles royalistes proposant d'autres expressions idéologiques et littéraires.

Donc, compléter la conclusion tirée de l'étude de notre *Quotidienne* de la Convention thermidorienne et du Directoire ... mais quelle a été cette conclusion ? Nous reprenons ici en synthèse succincte ce que nous avons souligné, notamment, au cours du deuxième chapitre de la deuxième partie et des chapitres de la troisième partie. À savoir, de prime abord, une feuille d'opposition à l'injustice, qui propose une littérature alternant sarcasme et sérieux pour dénoncer les nouveaux tyrans de son temps. *La Quotidienne* nous révèle par la suite un engagement paradoxal avec la neutralité qu'elle prêche. Ce paradoxe est perceptible dans les articles de réflexion, qui reflètent la grande culture du rédacteur et des collaborateurs du journal, ainsi que la ligne qu'il exhorte ses lecteurs à suivre. L'emplacement des articles de réflexion et des écrits littéraires dans le journal n'est pas arbitraire. Bien que la disposition et l'ordre des rubriques et articles ne soit pas constant (nous l'avons développé dans la deuxième partie), nous remarquons que, très souvent, un article de réflexion politique, religieuse, sociale voire économique, précède un écrit littéraire dans *La Quotidienne*. La stratégie du rédacteur propose par conséquent le principe abstrait d'abord, l'écrit littéraire qui le consolide ensuite. Gallais croit en le rôle du journaliste d'éclaircir ses concitoyens, rôle primordial que la presse de tout temps doit assumer. Le voilà, exhortant les journalistes à présenter aux lecteurs la synthèse des papiers trouvés chez Robespierre, afin qu'ils puissent démasquer le rôle du tyran et de sa queue :

« C'est aux journaux à rendre ce bon office à la morale et à l'humanité ; il faut que des extraits sages, courts et choisis, suppléent un gros volume trop long et trop cher ; il faut que le peuple entier entre, sans trop de frais, dans la confiance de ces ridicules messieurs.¹ »

Pour revenir à ce que nous avons avancé de notre désir d'explorer d'autres titres de presse de l'époque, précisons que ce n'est pas uniquement la presse d'opposition, royaliste, qui nous intéresse dans ce sens. Notre recherche nous a donné l'occasion de découvrir des noms importants, particuliers par leur orientation politique, et religieuse, susceptibles de multiples interprétations. Citons, à titre d'exemple, Benoist-Lamothe, collaborateur à La Quotidienne en 1795 et fondateur et rédacteur de son propre journal, *L'Observateur de l'Yonne*, à Sens, en 1796. Nous sommes curieux de lire plus en détail ce journal, d'en établir un portrait culturel qui expliquerait des points de rencontre et de divergence avec La Quotidienne. Notre curiosité ne s'arrêtera pas là.

Par ailleurs, une des querelles qui se recréent sans cesse dans les articles de La Quotidienne, est celle qui oppose l'ordre ancien au nouveau, querelle que nous retrouvons aussi, de nos jours, entre les médias, les institutions et les systèmes. Cette polémique, qui se traduit parfois de manière violente, se focalise aussi bien sur la politique que sur la religion dans La Quotidienne. Cette feuille ne proteste pas uniquement contre la Révolution en tant que système politique nouveau dont elle refuse les fondements, mais aussi contre les nouvelles perspectives religieuses que ce mouvement a permis de faire émerger : le culte de l'Être Suprême, la théophilanthropie et l'enracinement d'une idée laïque capable même de cohabiter avec la religion. À ce dernier égard, La Quotidienne a su toujours opposer un refus strict.

Nous allons clore, momentanément, cette recherche à partir de la même idée d'opposition entre ancien et nouveau, en revenant sur l'écart flagrant entre la presse d'information et la presse écrite de nos jours. Nous n'allons pas nous contredire en disant que seuls les nouveaux moyens de diffusion d'information (télévision, internet) subissent les lois financières des plus riches : la presse écrite est aussi dépendante du facteur économique, mais cette dépendance reste moindre que les autres médias qui exigent une puissance financière considérable, et dont l'influence sur l'opinion publique, vu leur grande diffusion, s'avère si décisive.

Ce choc donc entre la presse virtuelle et la presse écrite joue, jusqu'à un certain point, en faveur de la première qui – comme La Quotidienne et les autres presses de la fin du XVIII^e siècle – est capable de gagner des partisans par la répétition tendancieuse des idées, accompagnée par des images et par des débats (dialogues) qui attirent l'attention et l'esprit du spectateur (lecteur). Lorsque ce progrès informatique et technologique n'est pas neutre, l'information qu'il procure ne le sera pas. Nous ne contestons pas ici ce progrès et ne nions pas non plus son importance dans les recherches scientifiques (la présente thèse en est un exemple), nous plaidons simplement contre une suprématie du virtuel aux dépens de l'écrit : la presse de nos jours, comme la littérature tout court ou la littérature publiée dans la presse, ne dispose plus de la même capacité d'orientation idéologique, car elles ont cédé, par la force des choses, le terrain aux médias virtuels et audiovisuels, lourdement financés.

Nous remarquons, à propos de la presse virtuelle d'aujourd'hui par rapport à celle du XVIII^e siècle et du XIX^e siècle, une ressemblance qui nous donne l'impression d'un cercle ou

¹ La Quotidienne ou Le Tableau de Paris. N° 3, 21 février 1795. p. 2

d'une boucle qui nous ramène vers le point du début. Expliquons-nous ! Que ce soit pour La Quotidienne ou les autres journaux, républicains et réactionnaires de l'Assemblée constituante, de la Convention thermidorienne ou du Directoire, nous observons qu'un personnel très réduit s'occupe de la rédaction à l'époque (souvent une seule personne). Les sauts gigantesques dans l'impression des journaux au XIX^e siècle ont imposé qu'il y ait des équipes de rédaction qui se chargent de sortir une version élégante qui suit les normes à un public exigeant de lecteurs. De nos jours, au XXI^e siècle, avec la presse virtuelle et ses branches sociales, nous voyons qu'également une seule personne, ou peu de personnes, soit/soient capable/s de prendre en charge la mise à disposition du public du contenu de l'actualité. C'est donc la r-évolution, de la presse moderne, plus répandue et moins dépendante de l'élément humain en ce qui concerne sa rédaction.

Conscient qu'il ne s'agit pas d'une bataille à gagner contre le virtuel, nous défendons une coexistence équilibrée de la presse écrite avec les nouveaux moyens de diffusion d'information de nos jours. Conscient pareillement qu'il y a peu de chance de revoir des colporteurs dans nos rues crier les titres de leurs journaux, comme ce fut le cas le lendemain de 1789, nous croyons que la presse écrite doit toujours se frayer un chemin vers tous les lecteurs. Nous croyons aussi que le noble métier de journaliste (l'écrivain, le reporter, le photographe, le présentateur, etc.) doit être protégé et respecté à mesure qu'il remplisse proprement ses objectifs. Nous croyons enfin que la liberté d'expression doit être, par la pratique et non par les mots, garantie à tous. On eut beau tenter de museler La Quotidienne, sans grand succès. Les réactionnaires ont entrepris la même démarche dans leurs moments de force contre leurs adversaires, même échec. Respect et liberté doivent être synonymes dans le quotidien des journaux et des individus, et ils peuvent l'être.

Liste des écrits de poésie

1. Poésie musicale : couplets, hymnes, stances et vaudevilles.

- 1.1. « De Nicodème dans la Lune ».
- 1.2. « Zulmis ».
- 1.3. « Julie Candeille »
- 1.4. « La guerre est un charivari ».
- 1.5. « La chasse aux loups ».
- 1.6. Les jacobins et les assignats.
- 1.7. « Le Réveil ».
- 1.8. « La jeune infortunée ».
- 1.9. Louvet chantant Voltaire.
- 1.10. « Jeune beauté ».
- 1.11. « La jeune prisonnière ».
- 1.12. La « Réponse aux adieux d'une jeune Prisonnière ».
- 1.13. La « dérouté » de la montagne.
- 1.14. *Louvet, Chénier, Legendre, Fréron, Tallien ... et Démocrite.*
- 1.15. « Rendez-moi mon écuelle... ».
- 1.16. Les « Étrennes ».
- 1.17. « Les deux tiers ».
- 1.18. « Patriotes de 89 ».
- 1.19. Les employés de la République ...
- 1.20. *L'hôtel Richelieu ...*
- 1.21. « Mon Dieu » ; « *J'n'avions pas* » ; « *Je t'aime tant* » ; « Enivré du nouveau poste ».
- 1.22. *L'ode* de Lyon.

2. Formes longues de poésie.

- 2.1. Épîtres.
 - 2.1.1. *Target...*
 - 2.1.2. « Adieux de Philippeaux »
 - 2.1.3. « Les Ombres à Boissy »
 - 2.1.4. « *Épître d'un Jacobin à Rob ...* ».
 - 2.1.5. « *Vieille culotte ...* ».

2.2. Formes longues à titres génériques variables.

- 2.2.1. Barère et ses confrères.
- 2.2.2. « La déportation des décemvirs... »
- 2.2.3. Germaine de Staël.
- 2.2.4. Chénier et Daunou.

2.3. Parodies.

- 2.3.1 Scarron.
- 2.3.2 Chénier.

3. Formes courtes de poésie.

- 3.1. « Ombre de Teutatès »
- 3.2. Marat, Corday.
- 3.3. « Golz »
- 3.4. « *Adieux d'un patriote* »
- 3.5. « Monarques des chrétiens »
- 3.6. « *L'éloquence des loups est très persuasive.* »
- 3.7. Voltaire en acrostiche.
- 3.8. Les « horribles têtes »
- 3.9. « Vomi par les enfers »
- 3.10. Madame Royale
- 3.11. Chénier en épitaphe
- 3.12. Louvet sans presse.
- 3.13. Boutade sans-culotte.
- 3.14. Machiavel en poésie.

4. Vers traduits.

- 4.1. Le patriote plumé.
- 4.2. Mentor.
- 4.3. Traduction des décemvirs.

Liste des écrits de prose

1. Dialogues et récits-dialogues.

- 1.1 Robespierre et le bourreau.
- 1.2 *L'éducation entre gouvernement et famille.*
- 1.3 Tallien et Louvet, sur le royalisme.
- 1.4 Le « dialogue des morts ».
- 1.5 « De ».
- 1.6 « Condamner ou convaincre » ?
- 1.7 « Dialogue entre un Sans-Culotte et un Muscadin.. »
- 1.8 *Boissy-d'Anglas l'humain.*
- 1.9 « Volney ».
- 1.10 Louvet et le républicanisme.
- 1.11 Louvet et Dussault.
- 1.12 Contre-révolutionnaire et représentant, vendémiaire et député.
- 1.13 Le vendémiaire et le député, suite.
- 1.14 Le député dramaturge et les chouans.
- 1.15 Entre directeur et honnête homme.
- 1.16 La peur.
- 1.17 Impertinence.

2. Charades et énigmes.

- 2.1. Chou.
- 2.2. Cinq pieds.

3. Caricatures

- 3.1. Première caricature.
- 3.2. Seconde caricature.
- 3.3. Troisième caricature.

4. Anecdotes.

- 4.1. Voulland.
- 4.2. Sevestre.
- 4.3. Sans-culottes romains.
- 4.4. *D'Italie.*

5. Récits allégoriques.

5.1. Apologues.

5.1.1 Premier apologue.

5.1.2 Second apologue.

5.2. Textes allégoriques.

5.2.1 Périclès.

5.2.2 *Le pinceau d'Horace.*

5.2.3 *L'allégorie par le prisme du vocabulaire religieux.*

5.2.4 *Arrogance et émigration ... chinoises.*

5.2.5 *Allégorie ... française.*

5.2.6 *Le conte allégorique ... en vers.*

5.3. *L'allégorie par les fables dans La Quotidienne.*

5.3.1 Première fable.

5.3.2 Deuxième fable.

5.3.3 Troisième fable.

5.3.4 Quatrième fable.

6. Portraits.

6.1. « Les portraits » de la livraison du 27 avril

6.2. « Les portraits » de la livraison du 29 avril.

7. Autres textes en prose.

7.1. Premier texte.

7.2. Deuxième texte (« ... du courage, du fer et des lois ... »).

7.3. Troisième texte.

8. Théâtre.

8.1. Premier texte.

8.2. Deuxième texte.

Index des noms propres¹

A

Amar. 605
Appius. 556
Aurore (Mlle). 351

B

Bailleul. 209
Balby, Mme de. 359
Barallère. 432
Barbaroux. 582, 584, 588
Barère. 49, 141, 299, 373-374, 412, 415, 422-429, 468, 473, 502, 605-608, 627, 629
Bassal. 525
Baudin. 376, 513, 568
Bayle. 319
Béal. 627
Beaufort (la citoyenne). 351, 395, 409-412, 422, 495
Bellemare (de Paris, le citoyen de). 65, 155, 219-220, 384, 353-363, 413-416, 422-429
Benoist-Lamothe. 106-107, 168, 189, 201-202, 236, 273, 286, 294-299, 309, 311, 326-334, 339-342, 348-350, 400-407, 411, 443-444, 447, 665
Bentabole. 604-605, 622
Bernardin de St-Pierre. 104, 106-107, 293, 335, 340
Billaud-Varenne. 49, 423-425, 473-474, 543, 604, 618
Blackstone. 533
Boissy-d'Anglas. 247, 274, 346, 370-371, 386, 395, 407-412, 422, 493-495, 499, 626, 628
Boudin. 209
Boufflers. 391-393
Bouland. 189
Bourdon, Leonard. 604, 622
Bourdon de l'Oise. 252, 255-257, 613, 616
Brissot. 36, 75, 235, 481-483, 491, 580, 582, 587-588, 607, 615
Buonaparte. 545-546
Buteau jeune. 193
Buzot. 281, 587

¹ Cet index est constitué des noms de personnages réels (ou supposés tels) et les pseudonymes cités par la Quotidienne. Nous excluons les noms de personnages de fiction, ainsi que les auteurs modernes présents dans la bibliographie. Nous ne précisons les prénoms des personnages cités (ou ajoutons une précision au nom) que si La Quotidienne le fait, ou si le nom du personnage prête à confusion.

C

Cabarrus. 264
Calonne. 278
Cambon. 246-247, 604, 638-639, 645
Candeille, Julie. 349
Carra. 450, 588
Chang-He. 561
Chanterel (ou Chanterenne, ou Chantereine), Mde. 455
Charles premier. 649
Charles II. 650
Charles IX. (Titre de pièce : 94, 124, 279, 437, 439, 533). 640, 649
Charles XII. 607
Charlier. 254
Corday Charlotte. 443
Chaumette. 627
Chénier Marie-Joseph. 52, 110, 107, 122-126, 263, 270, 276-282, 371, 387-393, 432-433, 437-439, 457, 515
(Chénier André). 109-111, 124, 387, 437, 456
Choudieu. 524-526
Clauzel. 251
Collot-d'Herbois. 209-210, 423-424, 473
Condorcet. 268
(Coignet Horace). 313
Cormatin. 234, 270
Couthon. 25, 277, 424, 473, 613, 615, 622, 654

F

Fabre d'Églantine. 222-230 passim, 350, 391, 585, 658
Faublas. 498-505
Fénelon. 106-107, 340, 481
Féraud. 95-96, 206
Fiévée. 155-157, 168, 279-282
Fouquier-Tinville. 277, 397, 437, 604
Fréron. 50, 60, 62, 80, 83, 368-375, 420, 482-483, 571-572, 602

D

Danican. 189
Danton. 582-587, 631
Daunou. 123-124, 431-434, 507-510
David. 594-595, 604
Démocrite. 369-372
Desmoulins. 524
Didot. 439-440
Douezzy d'Ollandon. 191, 197
Dubois-Crancé. 196, 205, 252, 254, 373, 646
Duhem. 604
Dumas. 354
Dumont, André. 437
Dumouriez. 585
Dupin. 605
Duranthon. 585
Dussault, J. J. 199, 432, 500-505, 571

G

Gallais. 158-159¹ et passim.
Garat. 85, 104-105, 585
Garisson. 195
Gauthier. 209
Gavaux. 84
Génissieux. 247-248, 256
Gensonné. 584
Girard (l'abbé). 604-605
Goltz. 444-446, 457
Gorsas. 43, 65, 235
Grangeneuve. 588
Grave, De. 585
Grégoire (l'abbé). 562
Grégoire XIII. 224
Guadet. 587

¹ Gallais est le rédacteur principal du journal en 1795, son nom est ainsi cité dans tous les chapitres, nous nous contentons donc de rappeler ici aux lecteurs les deux pages consacrées à sa biographie. Une liste de ses ouvrages a été ajoutée à la bibliographie.

H
Halde (Père du). 485, 560-563
Hébert. 196, 614
Helvétius. 126, 403
Henri IV. 244, 597
Hermès. 615
Hobbes. 650
Horace. 198, 557

J
Johannot. 257, 353, 626

M
Mably. 480, 490
Machiavel. 462, 662
Maignet. 605
Maistre Joseph de. 120-122, 125, 292
Mallet du Pan. 275
Malmesbury. 517
Marat. 443, 458, 604, 607, 614
Maret. 438, 503
Marie-Thérèse-Charlotte. 359, 458
Merlin. 30, 627
Michaud. 156-159, 438 et passim.
Michaut. 100
Maigneret. 275
Montaigne. 106, 224, 226
Mirabeau. 282
Monck. 650
Monge. 585
Montesquieu. 310, 480
Mortelet [Morellet]. 631

Guesler. 607
Guinguené. 104

I
Isnard. 560

L
La Révellière-Lépeaux. 241
Lacretelle. 391
Lafleutrie. 398
Langlois. 307, 391, 432
Lanjuinais. 223, 251, 372
Lebon. 604
Legendre. 119, 371, 482
Lesne. 195
Lodoïska. 115, 363, 501-503
Louis XI. 649
Louis XIV. 94, 537
Louis XVI. 27, 650
Louvet. 107, 206, 235, 278, 360, 368, 371, 429, 458, 480, 482, 499-500, 581, 586
Lycurgue. 615

N
Necker. 191, 496-497
Néron. 94, 607, 649
Noailles. 508

O

Ogier fils. 194, 234, 267

R

Rabaud Saint-Étienne. 281
Racine. 94
Raimond, Alexandre. 366
Raynal. 282, 321
Restaut. 107
Richelieu. 85, 385
Richer. 391, 432, 592, 599
Robespierre. 117, 219, 222, 226, 228, 242, 268, 274, 277, 437, 446, 473, 493, 556, 607-608, 611, 623-624, 631, 650, 662
Roederer. 199, 432
Roland. 580-590 passim
Roubaud. 604
Rousseau. 106, 296-297, 302, 304, 308, 480, 564.
Roux. 626
Rouzet. 254
Rovers. 209
Ruhl. 638

T

Tacite. 532, 651
Tallien. 115, 119, 254, 367, 372, 479, 482
Target. 396-401, 627
Thuriot. 604, 638, 645
Trasias. 592
Trublet. 418-422

Z

Zoroastre. 615, 641

P

Panchaud. 264
Pellegrin, l'abbé. 438
Peters-Lyton John. 534
Philippeaux. 400-407, 524-525
Pitt. 263, 517, 536
Pline le jeune. 273, 341
Plutarque. 476, 564, 581
Pradon. 94
Protagoras. 320

S

Sacy. 341
Saint-Aubin. 266
Samson. 613
Scarron. 435
Scipion. 592
Séгур l'aîné, M. de. 385-387, 392
Sénèque. 243, 651
Sevestre. 543, 638
Shakespeare. 596-597
Sieyès. 482
Smith Adam. 262
Souriguière. 432
Spinoza. 650
Staël Madame de. 115, 117-119, 120, 429-431.

V

Vachot. 189
Vadier. 423, 604
Valière. 87
Vergniaud. 482, 582, 587-588
Vernier. 248, 254, 263-264
Villeneuve. 611
Volney. 497
Voltaire. 278, 282, 317, 319, 320, 323-325, 360-361, 416, 420, 448, 453
Vouland. 605. **Voulland.** 542

Bibliographie

I- corpus d'Étude

La Quotidienne ou le Tableau de Paris. Journal.

- Numérisation Gallica : <http://catalogue.bnf.fr/ark:/12148/cb328469521>
- Les livraisons de 1795 se trouvent à Tolbiac - Rez-de-jardin - magasin. 4-LC2-720 (BIS) < no.1-216 (1795, 19 févr.-2 oct.) Support : livre.
- Les livraisons de 1796 se trouvent à Tolbiac - Rez-de-jardin – magasin. MFILM 4-LC2-721-724. Support : microfilm 35 mm. 4-LC2-724. Support : livre.

II- Sources premières

A- 18^e et 19^e siècles

- 1- ARNAULT Antoine Vincent. Éphémérides universelles, ou Tableau religieux, politique, littéraire, scientifique et anecdotique (...) 2^e édition. T. 6. Paris, Corby, 1834.
- 2- ARNAULT A. V., JAY A., JOUY Étienne de, NORVINS J. Biographie nouvelle des contemporains, ou Dictionnaire historique et raisonné, de tous les hommes qui, depuis *la Révolution française, ont acquis de la célébrité [...]*. T. 3. Paris, librairie historique, 1821.
- 3- BAILLET Adrien. *Les Vies des Saints et histoires des fêtes et des mystères de l'Église*. Paris, Louis Roulland, 1710.
- 4- BARTHÉLEMY Louis (l'abbé *** de Grenoble). *La Cantatrice grammairienne : ou l'art d'apprendre l'orthographe française seul, sans le secours d'un maître, par le moyen de chansons érotiques, pastorales, villageoises, anacréontiques*. Lyon et à Genève, Joseph-Sulpice Grabit, 1788.
- 5- BEAUMARCHAIS Pierre-Augustin Caron de. *Addition au Supplément du Mémoire à consulter pour Pierre-Augustin Caron de Beaumarchais [...] servant de réponse à madame Goëzman*. Paris, s. n., 1773.
- 6- BEAUMARCHAIS Pierre-Augustin Caron de. *Théâtre complet de Beaumarchais. Réimpression des éditions princeps, avec les variantes des manuscrits originaux, publiées pour la 1^e fois par G. d'Heylli et F. de Marescot*. T. 4 (Tarare. La Mère coupable). Paris, Librairie des bibliophiles, 1871.
- 7- BECQ DE FOUQUIÈRES Louis. *Poésies d'André Chénier : édition critique*. 2^e édition. Paris, Charpentier et C^{ie}, 1872.

- 8- BOUFFLERS (chevalier de). *Œuvres du chevalier de Boufflers : membre de l'Institut*. T. 1. Paris, Narba, 1828.
- 9- BOUILLÉ Louis-Joseph Amour marquis de. *Vie privée, politique et militaire du prince Henri de Prusse, Frère de Frédéric II*. Paris, Delaunay, 1809.
- 10- CAPEFIGUE Jean-Baptiste Honoré Raymond. *Histoire de la restauration et des causes qui ont amené la chute de la branche aînée des Bourbons*. Paris, Charpentier, 1842.
- 11- CAPEFIGUE Jean-Baptiste Honoré Raymond. *Louis XV ou la société du XVIII^e siècle*. Vol. 2. Bruxelles, Hauman et C^{ie}, 1842.
- 12- CASANOVA Giacomo. *À Léonard Snetlage : docteur en droit de l'Université de Goettingue, Jacques Casanova, docteur en droit de l'Université de Padoue*. s. l., s. n., 1797.
- 13- CHÉNIER Marie-Joseph. *Épître sur la calomnie*. Paris, imprimerie de P. Didot l'aîné, 1796.
- 14- CHÉNIER Marie-Joseph. *Œuvres de M.-J. Chénier*. Revues corrigées et augmentées ; précédées d'une notice sur Chénier par M. Arnault. T. 3. Paris, Guillaume, 1824.
- 15- CHÉNIER Marie-Joseph. *Théâtre de Marie-Joseph Chénier*. T. 1. Paris, Foulon et C^{ie} ; Baudouin Frères, 1818.
- 16- CONDORCET Nicolas de Caritat, marquis de. *Esquisse d'un tableau historique des progrès de l'esprit humain*, ouvrage posthume de Condorcet. Paris, Agasse, an III.
- 17- COYER Gabriel François. *La Noblesse commerçante*. Londres, Fletcher Gyles, 1756.
- 18- DE MAISTRE Joseph. *Considérations sur la France*. Londres, s. n., 1797.
- 19- DIDEROT Denis. *Œuvres complètes de Denis Diderot*. Dictionnaire philosophique. T. 1. Paris, Brière, 1821.
- 20- FAUSSELENDRY Mme de Fars (Marquise de). *Mémoires de la madame la vicomtesse de Fars Fausselandry, ou Souvenirs d'une octogénaire. Événements, mœurs et anecdotes, depuis le règne de Louis XV (1768), jusqu'au ministère La Bourdonnaye et Polignac (1830)*. Rédigé par Étienne-Léon de Lamothe-Langon. T. 3. Paris, Ledoyen, 1830.
- 21- GARDE Victoire Thomassin de la. *Lettres galantes et poésies diverses de Me la Marquise de Penné*. Vol. 2. Paris, Denis Mouchet, 1724.
- 22- GOGUER Antoine-Yves. *De l'origine des lois, des arts et des sciences, et de leurs progrès chez les anciens peuples*. T. 3. Paris, Lemonnier et Germain-Mathiot, 1820.
- 23- GORSAS Antoine-Joseph. *L'Âne promeneur ou Critès promené par son âne : chef-d'œuvre pour servir d'Apologie au Goût, aux Mœurs, à l'Esprit, et aux Découvertes du Siècles*. Pampelune : Démocrite ; Paris : l'Auteur, Mde veuve Duchesne, 1786.
- 24- HOMÈRE. *The Odyssey of Homer: Translated from the Greek*. Alexander Pope et al. (trad.). (liv. 2). London, printed for Henry lintot, 1752.
- 25- HORACE. *Œuvres complètes d'Horace*, traduites en français. Nouvelle édition corrigée par P. Paru. T. 2. Paris, Janet et Cotellet, 1816.
- 26- LACLOS Choderlos de, Pierre-Ambroise-François. *Les Liaisons dangereuses*. 1782. Vol. 2. Bruxelles, J. Rozez, 1869.

- 27- LAZARE Félix, LAZARE Louis. Discours administratif et historique des rues et monuments de Paris. 2^e édition. au bureau de la Revue municipale. Paris, 1855.
- 28- LA VICOMTERIE de Saint-Samson Louis de. Les Crimes des Rois de France : depuis Clovis jusqu'à Louis XVI. Paris, au bureau des Révolutions de Paris, 1792.
- 29- LEQUINIO de Kerblay Joseph-Marie. Les Préjugés détruits. Paris, Cercle sociale, Desenne, Debray, 1793.
- 30- LEMAZURIER Pierre David. Galerie historique des Acteurs du Théâtre français, depuis 1600 jusqu'à nos jours. T. 1. Paris, Joseph Chaumerot, 1810.
- 31- LUCAS Hyppolite. Histoire philosophique et littéraire du Théâtre français, depuis son origine jusqu'à nos jours. Paris, Charles Gosselin, 1843.
- 32- MABLY Gabriel Bonnot de. Collection complète des œuvres de l'Abbé de Mably, précédées d'un Éloge historique. Par l'Abbé Brizard. Paris, Ch. Desbrière, an III de la République (1794 à 1795).
- 33- MÉHÉ DE LA TOUCHE Jean Claude Hippolyte. La Queue de Robespierre, ou Les Dangers de la liberté de la presse. Paris, s. n., 9 fructidor an II (26 août 1794).
- 34- MENTELLE Edmond. Cours de cosmographie, de géographie, de chronologie et d'histoire ancienne et moderne. Divisé en cent vingt-cinq Leçons. T. 3, contenant la Géographie et l'Histoire de l'Asie, de l'Afrique et de l'Amérique, jusqu'à ce jour. Paris, Bernard, an IX (1801).
- 35- MERCIER Louis-Sébastien. Le Nouveau Paris. Vol. 1. Paris, Fuchs, 1798.
- 36- MERCIER Louis-Sébastien. Néologie, ou Vocabulaire de mots nouveaux, à renouveler, ou pris dans des acceptations nouvelles. Paris, Moussard et Maradan, 1801.
- 37- MONTESQUIEU Charles de Secondat (baron de). De l'Esprit des lois : ou Du rapport que les lois doivent avoir avec la constitution de chaque Gouvernement, les Mœurs le Climat, la Religion, le Commerce (...) Genève, Barrillot et fils, 1748.
- 38- MONTESQUIEU Charles de Secondat (baron de). Esprits des lois. Liv. 24, Des lois, dans le rapport qu'elles ont avec la religion établie dans chaque pays, considérée dans ses pratiques et en elle-même. s. l., s. n., 1748.
- 39- MONTESQUIEU Charles de Secondat (baron de). Le Génie de Montesquieu. Amsterdam, Arkstée et Merkus, 1760.
- 40- MORELLET André. Pensées libres sur la liberté de la presse, à l'occasion d'un rapport du représentant Chénier à la Convention nationale, du 12 floréal. Paris, Maret, 1794.
- 41- MOULIÈRES Antoine-Joseph Raup de Baptestin de. Petite biographie conventionnelle, ou Tableau moral et raisonné des 749 députés qui composaient l'assemblée dite de la Convention. Paris, A. Eymery. 1815.
- 42- PAGÈS François Xavier. Nouveaux dialogues des morts entre les plus fameux personnages de la Révolution française et plusieurs hommes célèbres, anciens et modernes, morts avant la Révolution. Paris, chez Laurens J^E, 1800.
- 43- PETITOT M. Répertoire du théâtre français. Comédies, t. 10. Nouvelle édition, t. 17. Paris, s. n., 1818.

- 44- PHILIPPEAUX Pierre. Réponse de Philippeaux à tous les défenseurs officieux des *bourreaux de nos frères dans la Vendée, avec l'acte solennel d'accusation, fait à la séance du 18 nivôse, suivie de trois lettres écrites à sa femme, de sa prison.* s. l., s. n., 1793.
- 45- PLUTARQUE Amyot. Les Vies des hommes illustres, pour servir de supplément aux vies de Plutarque. Trajan. A. Allègre (traduction). T. 10. Paris, Janet et Cotelle, 1819.
- 46- PRESSENSÉ Edmond de. *L'Église et la Révolution française.* Histoire des relations de l'Église et de l'État de 1789 à 1802. Paris, CH. Meyrueis et Dentu, 1804.
- 47- RAYNAL Guillaume-Tomas-François (abbé Raynal). Histoire philosophique et politique des Établissements et du Commerce des Européens dans les deux Indes. T. 5, liv. 13. La Haye, s. n., 1774.
- 48- RAYNAL Guillaume-Thomas-François (abbé Raynal). Histoire philosophique et politique des Établissements et du Commerce des Européens dans les deux Indes. T. 9. Paris, Berry, III^e année de l'ère Républicaine (1795).
- 49- REINHARD Karl Friedrich Graf. Le Néologiste Français, ou vocabulaire portatif des mots les plus nouveaux de la langue Française : avec l'explication en Allemand et l'étymologie historique d'un grand nombre ; ouvrage, utile surtout à ceux, qui lisent les papiers publics Français et autres ouvrages modernes, dans cette langue. Nürnberg, s.n., 1796.
- 50- ROLAND Manon. *Appel à l'impartiale postérité, par la citoyenne Roland, femme du ministre de l'intérieur* : ou Recueil des écrits qu'elle a rédigés, pendant sa détention, aux prisons de l'Abbaye et de Sainte-Pélagie ; Imprimé au profit de sa FILLE UNIQUE, privée de la fortune de ses père et mère, dont les biens sont toujours séquestrés. En quatre parties. Paris, Louvet et J. Johnson, 1795.
- 51- ROLAND Manon. Mémoires de Madame Roland, édités par MM BERVILLE et BARRIÈRE. T. 2. Paris, Baudouin, 1827.
- 52- ROLAND Manon. Mémoires de Madame Roland. Éd. Charles-Aimé Dauban (« Seule édition entièrement conforme au manuscrit autographe transmis en 1858 par un legs à la bibliothèque impériale »). Paris, Plon, 1864.
- 53- ROLAND Manon. Mémoires de Madame Roland, écrits durant sa captivité. Éd. Armand Prosper Faugère. T. 1. Paris, Hachette, 1864.
- 54- ROLLIN M. Histoire ancienne des Égyptiens, des Carthaginois, des Assyriens, des Babyloniens, des Médés et des Perses, des Macédoniens, des Grecs. T. 3. Paris, la veuve Estienne, 1740.
- 55- ROYER Clémence-Auguste (M^{lle}). *Théorie de l'impôt ou la dîme sociale.* T. 1, chap. 15. Paris, Guillaumin et C^{ie}, 1862.
- 56- SAINT-RÉAL César Vichard (abbé de). Conjuración des Espagnols contre la République de Venise en l'Année M. DC. XVIII. Paris, Claude Barbin, 1674.
- 57- SCARRON. *Œuvres de Scarron, Nouvelles édition, plus correcte que toutes les précédentes.* T. 7. Paris, Jean-François Bastien, 1786.
- 58- SERVAN Joseph-Michel-Antoine, GUILBERT Philippe Jacques Étienne Vincent. Correspondance entre quelques hommes honnêtes ; ou, Lettres philosophiques, politiques et critiques sur les événements et les ouvrages du tems. Lausanne, François Lacombe, 1794.

- 59- SHAKESPEARE William. The plays and poems of Shakespeare, according to the improved text of Edmund Malone. Edited by A. J. Valpy, A.M. Vol. 3. London, Henry G. Bohn, 1857.
- 60- SHMIT J. ALEXANDRE et MARCHAL Paul. *Catalogue de l'histoire de France*. Département des imprimés, Bibliothèque nationale (France). T. 3. Paris, Firmin Didot, 1856.
- 61- STAËL- HOLSTEIN Germaine de. *Œuvres complètes de Mme la Baronne de Staël*, publié par son fils ; précédées d'une notice sur le caractère et les écrits de Mme de Staël, par Madame Necker de Saussure. T. 2. Paris, Treuttel et Würtz, 1820.
- 62- TARGET Guy Jean-Baptiste. Observations de Target sur le procès de Louis XVI. s. l., s. n., 1792.
- 63- TOLOMAS Charles-Pierre-Xavier. Les Pourquoi, ou Questions sur une grande affaire, pour ceux qui n'ont que trois minutes à y donner. s. l., s. n., 1762.
- 64- TOLOMAS Charles-Pierre-Xavier. Les Pourquoi, ou Questions sur une grande affaire, pour ceux qui n'ont que trois minutes à y donner. Auxquels on a joint les Parceque, pour la commodité de ceux qui ne veulent pas employer une minute à les chercher. s. l., D. L. Botherel, 1762.
- 65- VADE Joseph. *Œuvres complètes de Vadé, ou Recueil des Opéras Comiques, Parodies et Pièces fugitives de cet Auteur*. Avec les Airs, Rondes et Vaudevilles. T. 6. Londres, s. n., 1785.
- 66- VILLIERS Pierre. Le Chiffonnier. Paris, le Chiffonnier, 1800.
- 67- VOLTAIRE. *Œuvres complètes de Voltaire*. Vol. 41, Facéties. Paris, Antoine-Augustin Renouard, 1821.
- 68- VOLTAIRE. *Œuvres complètes de Voltaire*, avec notes, préfaces, avertissements, remarques historiques et littéraires. Paris, Armand-Aubrée, 1829.
- 69- VOLTAIRE. *Œuvres complètes de Voltaire avec des remarques et des notes historiques, scientifiques et littéraires*. Éd. par Auguis, Daunou, Louis du Roi et al. Correspondance T. 3. Paris, Delangle Frères et Marius Amyot, 1830.
- 70- VOLTAIRE. *Œuvres complètes de Voltaire*. T. 4 : Siècle de Louis XVI. – Précis du siècle de Louis XV. – Histoire de Charles XII. – Histoire de Russie. – Histoire du Parlement. Fragment historiques sur l'Inde. Paris, Furne et C^{ie}, 1846.
- 71- VOLTAIRE. Romans. T. 1. Paris, Pierre Didot l'aîné. 1821.
- 72- WRIGHT Thomas. Histoire de la caricature et du grotesque dans la littérature et dans l'art. Traduite par Octave Sachot. Paris, Amédée Pichot, 1867.

B- Gallais

Œuvres de Gallais à l'époque de la Révolution

- 1- La Promenade de province. – 1789. s. l., s. n., In-8°, 40 p.

- 2- Barème aux meneurs des sections de Paris. Imp. des patriotes de 1789. In-8°, 7 p. [Extrait du Censeur des Journaux. Sur les « acceptants » et les « refusants » de la Constitution de 1795.]
- 3- *Extrait d'un dictionnaire inutile, Composée par une Société en commandite, et rédigé par un homme seul. À 500 lieues de l'Assemblée nationale, 1790.* In-8°, VIII-285 p.
- 4- Appel à la postérité sur le jugement du roi. – Londres ; les marchands de nouveautés, 1793. In-8°, 16 p.
- 5- *Le Club infernal [...] – Seconde séance du Club infernal [...] – Catastrophe du Club infernal.* – s. l., s. n., 1794. In-8°, 24-16-24 p.
- 6- Dialogue des morts de la Révolution. Chez les marchands de nouveautés. 1795. In-8°, 132 p.
- 7- Permanence des assemblées primaires. – Imp. de Saint-Chaumont. s. d. [1795] In-8°, 8 p.
- 8- Dix-huit fructidor, ses causes et ses effets. Hambourg, 1799. 2 t. en 1 vol. in-8°. ICI

Œuvres postrévolutionnaires de Gallais

- 1- Histoire du dix-huit Brumaire et de Buonaparte. Michaud frères, 1814-1818. 5 volumes. In-8°.
- 2- Histoire de la révolution du 20 mars 1815, ou Cinquième et dernière partie de *l'histoire du 18 brumaire et de Buonaparte*. Chansons, 1815. In-8°, XIV-422 p.
- 3- *Mœurs et caractères du dix-neuvième siècle*. Belin-Le-Prieur, 1817. 2 volumes. In-8°.
- 4- *Considérations sur l'esprit, les mœurs et les intérêts de la Révolution*. Imp. de J. Gratiot. s. d. [1819]. In-8°, 14 p.
- 5- *Histoire de France depuis la mort de Louis XVI jusqu'au traité de paix du 20 novembre*. Janet et Cotellet, 1820. 3 volumes. In-8°.

C- Théâtre

- 1- AIGNAN Étienne, BERTHEVIN Jules Julien Gabriel. La Mort de Louis XVI. Tragédie en trois actes, suivie de son testament. Paris, chez les marchands de nouveautés, 1793.
- 2- BELLEMARE Jean-François. Le Jugement dernier, par le Grondeur. Paris, la citoyenne veuve Gorsas, 1794.
- 3- CHAMFORT Sébastien. Mustapha et Zéangir, Tragédie. Paris, la veuve Duchesne, 1778.
- 4- CHARLEMAGNE Armand. Le Souper des Jacobins. Comédie en un acte et en vers. Paris, Marchand, 1795.
- 5- CHÉNIER Marie-Joseph. *Charles IX, ou l'École des rois, Tragédie*. Paris, Didot Jeune, Bossange et C^{ie}, 1790.

- 6- DESCHAMPS Jacques-Marie. *La Revanche forcée*. Comédie en un acte, en prose, mêlée de vaudevilles. Par Mr. Deschamps. Représentée pour la première fois sur le Théâtre du Vaudeville. Paris, s. n., le 10 février 1792.
- 7- DESFONTAINES François-Georges Fouques. *L'Aveugle de Palmyre* : comédie pastorale, en deux actes et en vers, mêlée d'ariettes. Avignon, Louis Chambeau, 1767.
- 8- DESFORGES Pierre Jean-Baptiste Choudard, musique de GRÉTRY André Ernest Modeste. *L'Épreuve villageoise* : opéra-bouffon, en deux actes et en vers. Représenté, pour la première fois, par les Comédiens Italiens ordinaires du Roi, le jeudi 24 juin 1784, après avoir été joué devant Leurs Majestés, à Versailles, sous le titre de Théodore et Paulin, le vendredi 3 mars ; et sur le théâtre italien, le jeudi 18 du même mois. Paris, aux Adresses ordinaires de Musique, 1784.
- 9- DESPREZ Jean-Baptiste. *Le Retour à Bruxelles*, opéra-comique en un acte. s. l., s. n., 1794.
- 10- DUCANCEL Charles Pierre. *L'Intérieur des comités révolutionnaires*, ou Les Aristides modernes. Comédie en trois actes et en prose. Représenté pour la 1^{re} fois à Paris, sur le Théâtre de la Cité-Variétés, le 8 floréal an III (27 avril 1795). Paris, Barba. 1795.
- 11- ÉGLANTINE Fabre de. *Le Philinte de Monlière*, ou la Suite du Misanthrope. Comédie en vers, en cinq actes. Représentée pour la 1^e fois à Paris sur le Théâtre français le 22 février 1790. Paris, Fages, 1808.
- 12- GONDOT Pierre Thomas. *Nanine, sœur de lait de la reine de Golconde* ; parodiée, par imitation, sur les plus jolis Airs connus, en trois actes et quelques vaudevilles. Genève, s. n., Paris, chez la veuve Duchesne, 1768.
- 13- GUEFFIER Pierre François. *Joconde*, Opéra-comique, en deux actes, en vaudevilles et en prose. Paris, P. Fr. Gueffier, 1777.
- 14- JACQUELIN André Jacques. *L'Antique-manie* ou Le Mariage sous la cheminée : comédie en un acte et en prose, mêlée de vaudeville. Représentée pour la 1^e fois à Paris, sur le Théâtre des Jeunes Artistes, le 8 prairial an VII (27 mai 1799). Paris, Fages, 1799.
- 15- MARSOLLIER DES VIVETIÈRES Benoît Joseph. *Les Détenus*, ou Cange, commissionnaire de Lazare. Fait historique en un acte et en prose, mêlée d'ariettes. Représenté pour la première fois sur le théâtre de l'Opéra Comique National, le 28 brumaire, an III de la République (18 novembre 1794). Parole de B. J. Marsollier, musique de Dalayrac. Paris, Maradan, an III.
- 16- NEUFCHATEAU François de. *Paméla*, ou la Vertu récompensée. Comédie en cinq actes, et en vers ; représentée pour la première fois, par les Comédiens Français, le 1^e août 1793, an second de la République ; et remise au théâtre de la rue Feydeau, le 6 thermidor, l'an troisième. Paris, Barba, 1795.
- 17- REIGNY Louis-Abel Beffroy de. *Nicodème dans la Lune*, ou La Révolution pacifique, folie en prose et en trois actes, mêlée d'Ariettes et de Vaudevilles. Représentée pour la 1^e fois à Paris, au Théâtre Français le 7 novembre 1790, et pour la 5^e fois le 21 février 1791. Paris, Le Cousin-Jacques, 1791.

- 18- REIGNY Louis-Abel Beffroy de. Les Soirées chantantes, ou Le Chansonnier bourgeois : formé du choix de tous les Vaudevilles, Couplets, Romances, Rondes, Scènes chantées. Du Cousin-Jacques. Vol. 2. Paris, Moutardier, an XIII (1805).
- 19- SAINMORE Blin de (Adrien Michel Hyacinthe). Jean Calas à sa femme et à ses enfants, Héroïde. Paris, s. n., 1765.
- 20- SCRIBE Eugène. *Malvina ou un mariage d'inclination*. Comédie-vaudeville en deux actes. Représentée pour la 1^e fois à Paris, sur le théâtre du Gymnase dramatique, le 8 décembre 1828. s. l., s. n., s. d.
- 21- SÉGUR Alexandre-Joseph-Pierre de. Les Deux Veuves. Comédie en deux actes, en vaudeville, représentée pour la première fois sur le théâtre du Vaudeville, le 22 frimaire 5^e année (12 décembre 1796), par J. A. Ségur le jeune. Paris, Huet, 1797.
- 22- VOLTAIRE. Nanine, Comédie. Représentée par les Comédiens ordinaires du Roi aux mois de juin et juillet. Paris, Compagnie des Libraires Associés, 1749.
- 23- Almanach des Grâces, dédié à la plus belle. Étrennes érotiques et patriotiques chantées. Paris, Cailleau, 3^e année républicaine (1795).
- 24- Le Chansonnier de la Montagne, ou Recueil de chansons, vaudevilles, pots-pourris et hymnes patriotiques. Par différents auteurs. Seconde édition. Paris, Favre, an II de la République (1793).

D- Journaux

- 1- BAJOT M. et POIRRE M. Annales maritimes et coloniales. Recueil des lois et ordonnances royales, règlements et décisions ministérielles, mémoires, observations et notices particulières. T. 2. Paris, Imprimerie royale, 1834.
- 2- BRUNE Guillaume-Marie-Anne, CASSAT Louis-François. Journal de la Cour et de la Ville. s. l., s. n., 1791.
- 3- DUPLAIN Joseph-Benoît, HUSSON. *Courrier universel, ou l'Écho de Paris, des départements et de l'étranger*. Paris, s. n., 1792-1800.
- 4- LAVEAUX Jean-Charles Thibault de. Les Annales de la République française, depuis l'établissement de la Constitution de l'an trois ; contenant les Annales civiles, politiques, militaires, maritimes, coloniales, commerciales, littéraires, des Sciences, des Arts, etc. An IV. T. 1. Paris, Ch. Laveaux et C^{ie} et Moutardier, an VII.
- 5- MALLET DU PAN Jacques. Mercure français, historique, politique et littéraire. Par une société de patriotes. N^o 27 Quintidi 15 pluviôse, l'an troisième de la République (Mardi 3 Février 1795, vieux style). Paris, Au bureau du Mercure, 1795.
- 6- MARCHANT François. Les Sabats jacobites. N^o 30. T. 2. Paris, J. Blanchon, 1791.
- 7- METTRA Louis-François. Correspondance littéraire secrète (1755-1793). T. 12. Londres, s. n., 1788.
- 8- OUTIN (l'abbé), LIGNAC Louis-François de. *L'Esprit des journaux français et étrangers*, par une société de gens de lettres. T. 12, 11^e année. Paris, Valade, et Liège, Jean-Jacques Tutot, 1782.
- 9- PANCKOUCKE Charles-Joseph. Mercure de France dédié au Roi, par une société de gens de lettres [...]. Paris, Panckoucke, 1781.

- 10- PANCKOUCKE Charles-Joseph. *Mercure de France. Dédié au Roi [...]*. Paris, Bureau du Mercure, 1791.
- 11- PANCKOUCKE Charles-Joseph. *Mercure de France. Pièces fugitives et vers et en prose. s. l., s. n., 15 mars 1783.*
- 12- PELTIER Jean-Gabriel. *Paris pendant l'année 1795.* N° 3, Londres, T. Baylis, 20 juin 1795.
- 13- SALLES Pierre. *L'Almanach des honnêtes gens de 97. Contenant un tableau de l'anarchie [...]*. Paris, l'Imprimerie de la Société Typographique des Trois Amis, 1797.
- 14- SAUTREAU DE MARSY Claude-Sixte et al. *L'Almanach des Muses*, vol. 19, Paris, Delalain, 1782.
- 15- SAUTREAU DE MARSY Claude-Sixte et al. *Almanach des Muses. 2^e année de la République Française, une et indivisible.* Paris, Delalain l'aîné, 1794.
- 16- SAUTREAU DE MARSY Claude-Sixte et al. *L'Almanach des Muses pour l'an troisième de la République française.* Paris, Louis, 1795.
- 17- SULEAU François-Louis. *Journal de la Contre-Révolution.* Neuwied, chez l'auteur, 1791.
- 18- ROUSSEAU Pierre. *Journal encyclopédique ou Universel. T. 4, 2^e Partie.* Bouillon, l'imprimerie du journal, 1791.
- 19- *Bibliographie de la France, ou Journal général de l'imprimerie et de la librairie.* Paris, Pillet aîné, 1820.
- 20- *L'Ami de la religion et du roi : journal ecclésiastique, politique et littéraire.* T. 78. Paris, Librairie ecclésiastique d'Adrien Le Clerc et C^{ie}, 1834.
- 21- *L'Ami de la religion et du roi : journal ecclésiastique, politique et littéraire.* Vol. 119. Librairie ecclésiastique d'Adrien Le Clerc et C^{ie}. Paris, 1843.
- 22- *Journal de l'institut historique.* T. 5. 3^e année. Paris, à l'administration de l'Institut Historique, 1836-1837.
- 23- *Revue de Gascogne : bulletin bimestriel de la Société historique de Gascogne.* T. 49. Auch, imprimerie centrale, 1908.
- 24- *Revue de Paris.* T. 24. Paris, au bureau de la Revue de Paris, 1840.

E- Collectifs et anonymes

- 1- *Alphabet des Sans-Culottes ou Premiers éléments de l'éducation républicaine [...]*. Paris, C.-F. Galletti, an II de la République française (1794).
- 2- *Bibliothèque historique, ou Recueil de matériaux pour servir à l'histoire du temps.* T. 11. Paris, Éymery, Pélicier, Delaunay, 1819.
- 3- *Catalogue des livres imprimés, manuscrits, estampes, dessins et cartes à jouer, composant la bibliothèque de M. C. Leber, avec notes par le collecteur.* T. 2. Paris, Techener, 1839.

- 4- Chants et chansons populaires de la France. Notices par Dumersan. Accompagnement de piano par H. Colet. Paris, Garnier Frères, 1854.
- 5- *Constitution de l'an III (1795)*. Œuvre collective. Éd. Presses Électroniques de France. 2013.
- 6- Constitution proposée par la Convention nationale et acceptée par le peuple français, l'an III de la République française. Cologne, Thiriart et C^{ie}, [1792].
- 7- *Galerie choisie d'hommes célèbres, de tous les temps et de toutes les nations*. 2^e édition. T. 9. Bruxelles, Frechet, 1830.
- 8- Les Décades républicaines, ou Histoire abrégée de la République française. T. 1. À l'Imprimerie de la Société typographique des Trois Amis. Paris, Barrois l'aîné et Devaux, 1795.
- 9- *Mémoires de l'Académie royale des sciences*. Paris, Didot frères, fils et C^{ie}, 1720.
- 10- Mémoires sur les prisons. Contenant ceux qui concernent les prisons de Port-Libre, du Luxembourg, de la Rue de Sèvres, etc., etc. T. 2. Paris, Baudouin Frères, 1823.
- 11- Moi, Louis Mandrin, capitaine des contrebandiers de France. Paris, Publibbok, 2006.
- 12- Revue encyclopédique ou Analyse raisonnée des productions les plus remarquables dans la littérature, les sciences et les arts. *Par une réunion de membres de l'institut, et d'autres hommes de lettres*. T. 7. Paris, au Bureau central de la Revue encyclopédique, et chez Arthus Bertrand ; Londres, Treuttel et Würtz, et Dulau et C^{ie}, 1820.
- 13- Révolution française, ou analyse complète et impartiale du Moniteur : *suivie d'une table alphabétique des personnes et des choses*. T. 2. Paris, Girardin, an IX de la République française (1801).
- 14- Tableau des dates, jours, mois et années du calendrier républicain français, depuis son origine jusqu'à sa suppression, correspondants avec ceux du Calendrier Grégorien. Marseille, s. n., an XIV (1805).

III- Sources secondes ou Études critiques

A- Études générales

- 1- ABRHAM Pierre (dir.), DESNÉ Roland (dir.) Histoire littéraire de la France. Par un collectif sous la direction de Pierre Abraham et Roland Desné. Paris, Éditions sociales, 1976.
- 2- AUDIER Serge. Machiavel, conflit et liberté. Paris, J. Vrin, 2005.
- 3- BARRIÈRE Pierre. La Vie intellectuelle en France : *du XVI siècle à l'époque contemporaine*. Paris, A. Michel, 1961.

- 4- BARTHELET Philippe. Joseph de Maistre. Coll. Les dossiers H (par Dominique de Roux). Lausanne, L'Âge d'homme, 2005.
- 5- BERTAUD Madeline. *Les Grandes Peurs. 2. L'Autre*. Volume publié par l'ADIREL, avec le concours du Ministère de la Recherche, du Centre national du livre et de l'Université de Nancy. Genève, Droz, cop, 2004.
- 6- BIÉMONT Émile. Rythmes du temps : Astronomies et calendriers. Préface de Jean-Claude Pecker. Paris, Bruxelles, De Boeck. 1999.
- 7- BOULAD-AYOUB Josiane (dir). Former un nouveau peuple ? Pouvoir, éducation, révolution. Préface de Michel Vovelle. Québec, Laval ; Paris, L'Harmattan, 1996.
- 8- BORGEAUD Philippe. La Mère des dieux. De Cybèle à la vierge Marie. Coll. Librairie du XX^e siècle. Paris, Seuil, 1996.
- 9- CHÉNIER André. *Œuvres complètes d'André Chénier*. Texte établi et commenté par Gérard Walter. Paris, Gallimard, 1958.
- 10- DELACROIX Eugène. *Journal d'Eugène Delacroix : 1853-1856*. Texte publiée d'après le manuscrit original avec une introduction et des notes par JOUBIN André. Paris, Plon, cop. 1932.
- 11- GAULMIER Jean. *L'Idéologue Volney : 1757-1820 : contribution à l'histoire de l'orientalisme en France*. Genève, Slatkine, 1980.
- 12- GENETTE Gérard. Palimpsestes. La littérature au second degré. Paris, Seuil, 1982.
- 13- GODECHOT Jacques. Les Constituions de la France depuis 1789. Paris, Flammarion, 1979.
- 14- HOLLIER Denis. De La littérature française. Paris, Bordas, 1993.
- 15- HUGO Victor. Promontorium somnii. Notes de René Journet et Guy Robert. Paris, Les Belles Lettres, 1961.
- 16- JURT Joseph, « les humains nés libres, nés égaux ». Guillaume Tell dans la tradition francophone. Revue d'histoire littéraire de la France 2/ 2005 (Vol. 105), p. 285-300. <http://bit.ly/2aW005F>
- 17- LEROY Albert. *L'Aube du théâtre romantique*. Paris, Sociétés d'études littéraires et artistiques, 1904.
- 18- LUNEL Ernest. Le Théâtre et la Révolution, histoire anecdotique des spectacles, de leurs comédiens et de leur public par rapport à la Révolution française. Genève, Slatkine. 1970.
- 19- MABLY Gabriel Bonnot de. Gabriel Bonnot de Mably. Textes politiques (1751-1783). Hans Eric Bödeker (éd. scientifique), Peter Friedemann (éd. scientifique). Paris, L'Harmattan, 2008.
- 20- MAIGRON Louis. Le Romantisme et la mode : *d'après des documents inédits*. Genève, Slatkine, 1911.
- 21- MORRANNIER Jeanne. La Mort est un réveil. Paris, Fernand Lanore, 1994.
- 22- ORIGNY Antoine d'. *Annales du Théâtre italien, depuis son origine jusqu'à ce jour*. T. 1, 2, 3. Genève, Slatkine, 1970.
- 23- POIRSON Martial. Le Théâtre sous la Révolution, politique du répertoire (1789-1799). Coll. Esprit des lettres. Paris, Desjonquères. 2008.

- 24- PRANCHÈRE Jean-Yves. *L'Autorité contre les Lumières. La Philosophie de Joseph de Maistre*. Genève, DROZ, 2004.
- 25- REINHARD Marcel. *Nouvelle Histoire de Paris. La Révolution, 1789-1799*. Paris, Hachette, 1971.
- 26- RIALS Stéphane. *Le Légitimisme*. Coll. Que sais-je ? Paris, PUF, 1983.
- 27- SETH Catriona. *André Chénier : le miracle du siècle*. Paris, PUPS, 2005.
- 28- THIBAUDET Albert. *Histoire de la littérature française. Avant-propos de Michel Leymarie*. 1^e édition : 1936. Paris, CNRS, 2007.
- 29- TOURNIER Maurice. *Des Sources du sens*. Lyon, ENS de Lyon, 2002.
- 30- TOURNON André. *Essais de Michel de Montaigne. Liv. 3*. Paris, Imprimerie nationale, 1998.
- 31- TREMBLAY Rémy, LEVASSEUR Jean (éd. scientifique). *Aux Chevaliers du nœud coulant : poèmes et chansons*. Québec, Presses de l'Université Laval, 2007.
- 32- VEGLIANTE Jean-Charles. *De La Prose au cœur de la poésie*. Paris, Presse Sorbonne Nouvelle, 2009.
- 33- VENDRIX Philippe. *Grétry et l'Europe de l'opéra-comique*. Coll. musique musicologie. Liège, Mardaga, cop, 1992.
- 34- VIRLOGEUX Louis. *Si Gannat m'était conté : profils et silhouettes*. Nonette, Créer, 2005.
- 35- WELSCHINGER Henri. *Le Théâtre de la Révolution 1789 – 1799 avec documents inédits*. Genève, Slatkine, 1968.

B- Révolution

- 1- ANTOINE Antoine (De Saint-Cervais). *Histoire des émigrés français, depuis 1789, jusqu'en 1828*. T. 1. Paris, L. F. Hivert, 1828.
- 2- AULARD François-Alphonse. *Études et leçons sur la Révolution française. Vol. 2*. Paris, Félix Alcan, 1893 pour la première série. Cambridge, Cambridge University Press pour le présent ouvrage, 2012.
- 3- AULARD François-Alphonse. *Étude et leçons sur la Révolution française. 5^e série*. Paris, Félix Alcan, 1907.
- 4- AULARD François-Alphonse. *Histoire politique de la Révolution française : origines et développement de la démocratie de la République (1789-1804)*. Paris, Armand Colin, 1901.
- 5- AULARD François-Alphonse. *Paris pendant la réaction thermidorienne et sous le Directoire*. Paris, L. Cerf ; Noblet ; Maison Quantin, 1898-1902.
- 6- AULARD François-Alphonse. *Manuel pratique pour l'étude de la Révolution française*. Paris, A. et J. Picard, 1947.
- 7- DE BAECQUE Antoine. *La Caricature révolutionnaire*. Paris, CNRS, 1988.
- 8- DE BAECQUE Antoine. *La France de la Révolution, Dictionnaire de curiosités*. Paris, Tallandier, 2011.

- 9- BARANTE M. de. Histoire du Directoire de la République française. T. 3. Paris, Didier, 1855.
- 10- BIARD Michel, DUPUY Pascal. La Révolution française : Dynamique et ruptures 1787-1804. Paris, Armand Colin, 2008.
- 11- BIARD Michel, « Entre Gironde et Montagne. Les positions de la Plaine au sein de la Convention nationale au printemps 1793 », Revue historique 3/2004 (n° 631).
- 12- BIARD Michel (dir.) et al. « Extrême » ? Identités partisans et stigmatisation des gauches en Europe (XVIII^e-XX^e siècle), Rennes, PUR, 2012.
- 13- BIARD Michel. Parlez-vous sans-culotte ? Dictionnaire du Père Duchesne 1790-1794. Paris, Tallandier, 2009.
- 14- BELISSA Marc. *Repenser l'ordre européen (1795-1802). De la société des rois aux droits des nations.* Paris, Kimé, 2006.
- 15- BERTRAND Gilles, SERNA Pierre (dir.). La République en voyage (1770-1830). Rennes, PUR, 2013.
- 16- BONNET Jean-Claude. "Le culte des grands hommes en France au XVIII^e siècle ou la défaite de la monarchie." MLN 116.4 (2001): 689-704. Project MUSE. Web. 26 Oct. 2015. <https://muse.jhu.edu/>
- 17- BONNET Jean-Claude. Naissance du Panthéon : essai sur le culte des grands hommes. Paris, Fayard, 1998.
- 18- BOUCHESEICHE Jean Baptiste. Catéchisme de la Déclaration des Droits de l'Homme et du Citoyen. Paris, chez l'auteur, 1793.
- 19- BOULAD-AYOUB Josiane. *Les Comités d'instruction publique sous la Révolution ; principaux rapports et projets de décrets, Fascicule III* Lakanal et Daunou. Coll. Cahiers Recherches et Théories. Montréal, Presses de l'Université du Québec, 1992.
- 20- BOURDON Philippe, GAINOT Bernard (dir.). La République directoriale. Paris, SER, 1998.
- 21- BOURSIN E. et CHALLAMEL A. Dictionnaire de la Révolution française. Institutions, Hommes et Faits. Paris, Jovet et C^{ie}, 1893.
- 22- BRONISLAW Baczko. Politiques de la Révolution française. Coll. folio Histoire. Paris, Gallimard, 2008.
- 23- BRONISLAW Baczko. Les Lieux de mémoire. Sous la direction de NORA Pierre. T. 1, La République. Paris, Gallimard, 1997.
- 24- BRUNO Benoît et al. Les Grandes dates de la révolution française. Paris, Larousse, 1988.
- 25- BURLINGHAM Cynthia (réd.), CUNO James Bash (réd.). La Caricature française et la Révolution, 1789-1799. Los Angeles, Grunwald center for the graphic arts, 1988.
- 26- CANDELLA Gilles. *L'Armée d'Italie. Des missionnaires armés à la naissance de la guerre napoléonienne.* Rennes, PUR, 2011.
- 27- CAPEFIGUE Jean-Baptiste Honoré Raymond. *L'Europe pendant la Révolution française.* T. 1. Bruxelles, Société belge de Librairie, Hauman et C^{ie}, 1843.

- 28- CARON Pierre. Paris pendant la Terreur. T. 1, 27 août 1793-25 décembre 1793 : *rapports des agents secrets du ministre de l'Intérieur / publiés pour la Société d'histoire contemporaine*. Paris, A. Picard et fils, 1910.
- 29- CHAUVOT Henri. Le Barreau de Bordeaux de 1775 à 1815. Paris, Auguste Durand, 1856.
- 30- CHOPELIN Paul. La France en Révolution (1774-1799). Paris, Ellipses, 2011.
- 31- CLADE Jean-Louis. Mutations, permanences, ruptures dans le canton de Rougemont, Doubs : 1789-1815. Vol. 343. Presses Universitaires Franche-Comté, 1986.
- 32- CLÉMENT Jean-Paul. *L'Équivoque de la liberté à la fin du XVIII^e siècle : Daunou et Boissy d'Anglas*. La Revue administrative, No. 314 (Mars Avril 2002), pp. 194-202.
- 33- CLOOTS Anacharsis (auteur). La République du genre humain. Louis Lourme (éditeur). Paris, Mille et une nuits, 2013.
- 34- COITTANT Philippe-Edme. Almanach des prisons, ou Anecdotes sur le régime intérieur de la Conciergerie, du Luxembourg, etc., et sur différents prisonniers qui ont habité ces maisons, sous la tyrannie de Robespierre, avec les chansons, lettres et couplets qui y ont été faits. 4^e édition, revue et corrigée. Paris, Michel, an III de la République (1794).
- 35- CONSTANT Pierre. Les Hymnes et chansons de la Révolution. Aperçu général et catalogue avec notices historiques, analytiques et bibliographiques. Paris, Imprimerie Nationale, 1904.
- 36- CORDIER Alphonse (de Tours), l'abbé. Martyrs et Bourreaux de 1793. T. 3. Paris, Louis Vivès, 1856.
- 37- DAMADE Louis, Histoire chantée de la 1^e République, 1789 à 1799, Chants patriotiques, révolutionnaires et populaires. Paris, Paul Schmidt, 1892.
- 38- DE LA ROCHE DU MAINE DE LUCHET Jean-Pierre-Louis. Les Contemporains de 1789 et de 1790 ou Les Opinions débattues pendant la première législature avec les principaux événements de la Révolution. Rédigé par l'Auteur de la Galerie des États-Généraux. T. 1. Paris, Lejay fils. 1790.
- 39- DÉRUELLE Aude et al. Les Romans de la Révolution : 1792-1912. Ouvrage publié avec le concours : de l'UMR 5611 LIRE, de l'Université Jean Monnet Saint-Étienne et de l'Université Lumière Lyon 2 ; de l'équipe POLEN (EA 4710) de l'Université d'Orléans. Paris, Armand Colin/Recherches, 2014.
- 40- DEVILLE Gabriel. Histoire Socialiste (1789-1799). Thermidor et Directoire (1794-1799). Sous la direction de Jean Jaurès. T. 5. Paris, Jules Rouff et C^{ie}, 1904.
- 41- DIDIER Béatrice (dir.), DHOMBRES Jean (dir.). *L'École normale de l'an III. Vol. 4, Leçons d'analyse de l'entendement, art de la parole, littérature, morale*. Garat, Sicard, La Harpe, Bernardin de Saint-Pierre. Coll. de l'ENS. Éd. Rue d'ULM. 2008, Date de mise en ligne : 22 avril 2013 via openEdition.
- 42- DOMINE Jean-François, « Le Chant du Départ de Marie-Joseph Chénier et Etienne Méhul », Annales historiques de la Révolution française [En ligne], 329 | juillet-septembre 2002, mis en ligne le 20 avril 2004, consulté le 03 juin 2014. URL : <http://ahrf.revues.org/701>

- 43- DUMOUSTIER. La Jeune infortunée du Temple, par le citoyen Dumoustier. Air : Daigne écouter. Paris, Louis, md. De Musique, et Marchand, an III.
- 44- DUSSAULT Jean-Joseph. Lettre de J. J. Dussault, à J. B. Louvet, député à la Convention Nationale, au sujet de son journal. Paris, Maret, 21 messidor an III^e (9 juillet 1795).
- 45- FRÉRON Louis-Marie-Stanislas. Mémoire historique sur la réaction royale et sur les massacres du Midi. Paris, Louvet et Marchant ; Lyon, Prudhomme ; Marseille, Mossy et tous les Libraires de tous les départements, 1824.
- 46- GAINOT Bernard. 1799, un nouveau jacobinisme ? La démocratie représentative, une alternative à Brumaire. Paris, CTHS, 2001.
- 47- GENGEMBRE Gérard. *La Contre-Révolution ou l'histoire désespérante*. Paris, Imago, 1989.
- 48- GENDRON François. *La Jeunesse sous thermidor*. Paris, PUF, 1983.
- 49- GÉRUZEZ Eugène. *Histoire de la littérature française pendant la Révolution*. Paris, Didier et C^{ie}, 1881.
- 50- GODECHOT Jacques. *La Vie quotidienne en France sous le Directoire*. Paris, Librairie Hachette, 1977.
- 51- GODINEAU Dominique, *Citoyennes tricoteuses : les femmes du peuple à Paris pendant la Révolution française*. Paris, Perrin, 2004.
- 52- GODINEAU Dominique, "Les Secours aux indigents : un droit ou une faveur", *Etudes, Révolution Française.net*, mis en ligne le 1er juin 2008, URL: <http://bit.ly/2bdfuv6>
- 53- GONCOURT Edmond de, Jules de. *Histoire de la société française pendant le Directoire*. 3^e édition. Paris, Charpentier, 1864.
- 54- GONCOURT Edmond de, Jules de. *Histoire de la société française pendant la Révolution*. Paris, Maison Quantin, 1889.
- 55- GOURDEN Jean-Michel. *Gens de métier et sans-culottes. Les Artisans dans la Révolution*. Préface de Philippe Vigier. Paris, Créaphis, 1988.
- 56- GUILAINE Jacques. *Billaud-Varenne, l'ascète de la Révolution (1756-1819)*. Paris, Fayard, 1969.
- 57- GUILLON Édouard. *Lakanal et l'instruction publique sous la Convention*. Paris, Librairie d'éducation laïque, 1901.
- 58- HÉLÈNE Becquet, « La Fille de Louis XVI et l'opinion en 1795 : sensibilité et politique », *Annales historiques de la Révolution française* [En ligne], 341 | juillet-septembre 2005, mis en ligne le 15 septembre 2008, consulté le 28 janvier 2015. URL : <http://ahrf.revues.org/1620>
- 59- JANET Paul. *Histoire de la Révolution Française*, 3^e édition. Paris, C. Delagrave, 1889.
- 60- JOURDAN Annie. *La Révolution batave entre la France et l'Amérique (1795-1806)*. Rennes, PUR, 2008.
- 61- LABADIE Erneste. *La Presse bordelaise pendant la Révolution*. Bordeaux, Y. Cadoret, 1910.

- 62- LACRETELLE Charles. *Dix Années d'épreuves pendant la Révolution*. Paris, Dufart, 1842.
- 63- LACRETELLE Charles. *Histoire De France pendant le XVIII^e siècle*. T. 5. Paris, Delaunay, 1819-1826.
- 64- LACRETELLE Charles. *Précis historique de la Révolution française*. Convention nationale. T. 2. Paris, Treuttel et Würtz : Onfroy, an XI (1803).
- 65- LAMOTHE-LANGON Étienne-Léon de. *Histoire religieuse, monarchique, militaire et littéraire de la Révolution française et de l'Empire*. T. 2. Paris, Albanel et Martin, 1840.
- 66- LANGLOIS Claude. *La Caricature contre-révolutionnaire*. Paris, CNRS, 1988.
- 67- LAPONNERAYE Albert. *Histoire de la Révolution française, depuis 1789 jusqu'en 1814*. Vol. 2. Paris, Chez l'éditeur, 1838.
- 68- LAURE Pineau-Defois, « Une Élite d'ancien régime : les grands négociants nantais dans la tourmente révolutionnaire (1780-1793) », *Annales historiques de la Révolution française* [En ligne], 359 | janvier-mars 2010, mis en ligne le 01 mars 2013, consulté le 16 septembre 2015. URL : <http://ahrf.revues.org/11481>
- 69- LEFEBVRE Georges. *Le Directoire*. Coll. U2. Paris, Armand Colin, 1971.
- 70- LENOTRE G. *La Révolution française*. Coll. Les cahiers rouges. Paris, B. Grasset, 2010.
- 71- LEON Mechele. *Molière, the French Revolution, and the theatrical afterlife*. Iowa City, University of Iowa Press, 2009.
- 72- LESCURE M. DE. *Correspondance secrète inédite sur Louis XVI, Marie-Antoinette, la Cour et la Ville, de 1772 à 1792, publiés d'après les manuscrits de la bibliothèque impériale de Saint-Pétersbourg*. T. 1. Paris, Henri Plon, 1866.
- 73- LESCURE Adolphe Mathurin de. *Rivarol et la société française pendant la Révolution et l'émigration : 1753-1801, études et portraits historiques et littéraires d'après des documents inédits*. Paris, E. Plon, 1883.
- 74- LEUWERS Hervé. *La Révolution française et l'Empire. Une France révolutionnée (1787-1815)*. Coll. Licence. Paris, PUF, 2011.
- 75- LONGCHAMPS Buret de. *Les Fastes universels ou Tableaux historiques, chronologiques et géographiques (...)*. T. 1. Bruxelles, J. P. Dupont, 1823.
- 76- LUCAS Colin. *La Structure de la Terreur, l'exemple de Javogues et du département de la Loire*. Published in English under the title: *The structure of the Terror*, Oxford University Press, 1973. Traduction française par Gérard Palluau. Université Jean Monnet-Saint-Étienne, 1990.
- 77- MARON Eugène. *Histoire littéraire de la Révolution*. Paris, Chamerot, 1856.
- 78- MARTIN Henri. *Histoire de la Révolution française de 1789 à 1799*. Paris, Jouvet et C^{ie}, 1882.
- 79- MASPERO-CLERC Hélène. *Un journaliste contre-révolutionnaire : Jean-Gabriel Peltier 1760-1825*. Préface : Jacques Godechot. Coll. Bibliothèque d'histoire révolutionnaire. Paris, Société des études robespierristes, 1973.
- 80- MATHIEZ Albert. *La Réaction thermidorienne*. Paris, Armand Colin, 1929.

- 81- MAYEUR Jean-Marie (dir.), CORBIN Alain (dir.), SCHWEITZ Arlette. Les Immortels du Sénats, 1875-1918 : les cent seize inamovibles de la Troisième République. Article : LIITRÉ Maximilien Paul Émile 1801-1881. Paris, Publications de la Sorbonne, 1995.
- 82- MELLIÉ Ernest. Les Sections de Paris pendant la Révolution française (21 mai 1790-19 vendémiaire an IV). Paris, Société de l'histoire de la révolution française, 1898.
- 83- MERCIER Louis-Sébastien. Le Nouveau Paris. 1798 pour la 1^e édition. Jean-Claude BONNET (dir.). Paris, Mercure de France, 1994.
- 84- MICHELET Jules. Histoire de la Révolution française. Édition établie et commentée par Gérard Walter. Vol. 1. Paris, la Nouvelle Revue Française, 1939.
- 85- MICHELET Jules. Histoire de la Révolution française. 1847. T. 2. Présentation de Claude Mettra. Paris, Robert Laffont, 1979.
- 86- MICHELET Jules. *Œuvres complètes XXI : 1872-1874*. Éditées par Paul Viallaneix (éditeur scientifique). Paris, Flammarion, 1982.
- 87- MIGNET M. *Histoire de la Révolution française depuis 1789 jusqu'en 1814*. Paris, 13^e Édition, II. Didier et C^{ie}, Librairie de Firmin-Didot et C^{ie}, 1880.
- 88- MONNIER Raymonde (éditeur scientifique). Citoyen et citoyenneté sous la Révolution française. Actes du colloque international de Vizille, 24 et 25 septembre 2004. Paris, Société des études robespierristes, 2012.
- 89- MONNIER Raymonde. Républicanisme, patriotisme et Révolution française. Paris, L'Harmattan, 2005.
- 90- MORELLET André. *La Cause des pères, ou Discussion d'un projet de décret relatif aux pères et mères, aïeuls et aïeules des émigrés. Par l'Auteur du Cri des Familles* [Morellet]. Paris, Du Pont, 1794.
- 91- MOUREAU François, WAHL Élisabeth. Chants de la Révolution française. Paris, Librairie générale française, 1989.
- 92- NETTEMENT Alfred. Vie de Marie-Thérèse de France, fille de Louis XVI. Paris, Jacques Lecoffre et C^{ie}, 1859.
- 93- NORA Pierre. Les Lieux de mémoires. Bronislaw Baczko, le calendrier républicain, *Décréter l'éternité*. Paris, Gallimard, 1997.
- 94- NODIER Charles. Souvenirs et portraits de la Révolution, suivis du dernier banquet des Girondins. Paris, Charpentier, 1841.
- 95- OSEN James L. Royalist Political Thought During the French Revolution. Library of Congress Cataloging-in-Publication Data. Edition: Westport (Connecticut); London: Greenwood press, 1995.
- 96- OZOUF Mona, FURET François. Dictionnaire critique de la Révolution française. Idées. Paris, Flammarion, 1992.
- 97- PAGANEL Pierre. Essai historique et critique sur la révolution française : ses causes, ses résultats, avec les portraits des hommes les plus célèbres. Seconde édition. Vol. 1. Paris, Panckoucke, 1815.
- 98- PÉRONNET Michel. Les 50 mots-clefs de la Révolution française. Préface de Jacques GODECHOT. Toulouse, Privat, 1983.

- 99- PÉTION Jérôme. *Œuvres de Jérôme Pétion, membre de l'Assemblée constituante, de la Convention nationale, et Maire de Paris*. T. 2. Paris, Garnéry, an premier de la République (1792).
- 100- RAMBAUD Alfred-Nicolas. *Histoire de la Révolution française, 1789-1799*. Paris, Hachette, 1883.
- 101- REY Alain. *Révolution, Histoire d'un mot*. Coll. Bibliothèque des histoires. Paris, Gallimard, 1989.
- 102- RIBET Fabrice. *Mélanges en l'honneur des Deux Républiques françaises*. Paris, Books on Demand, 2009.
- 103- RICHARD Bernard. *Les Emblèmes de la République*. Préface d'Alain Corbin. Paris, CNRS, 2012.
- 104- ROLLAND Patrice et al. *Le Concept de représentation dans la pensée politique. Ch. Daunou et la représentation*. Association Française des Historiens des Idées Politiques, Coll. d'Histoire des Idées Politiques, dirigée par Michel GANZIN, XV Actes du Colloque d'Aix-en-Provence (mai 2002). Aix-en-Provence, Presses universitaires d'Aix-Marseille, 2003.
- 105- SCHECHTER Ronald. Gothic Thermidor : The Bals des victims, the Fantastic, and the production of Historical Knowledge in Post-Terror France. In *Representations*, N° 61, Special Issue: Practices of Enlightenment (Winter, 1998), 78-94. By the University of California Press.
- 106- SCHIAPPA Jean Marc. *Gracchus Babeuf, avec les Égaux*. Paris, Les Éditions ouvrières, 1991.
- 107- SIMONIN Anne. *Le Déshonneur dans la République : une histoire de l'indignité, 1791-1958*. Paris, B. Grasset, 2008.
- 108- SOBOUL Albert. *Dictionnaire historique de la Révolution française*. Paris, PUF, 1989.
- 109- SOBOUL Albert. *Précis d'histoire de la Révolution française*. Paris, Éditions sociales, 1962.
- 110- SOTTOCASA Valérie. *Les Brigands et la Révolution. Violences politiques et criminalités dans le Midi (1789-1802)*. Seyssel, Champ Vallon, 2015.
- 111- SUVIGNY Jacques-Henry-Jules. *La Restauration convaincue d'hypocrisie, de mensonge et d'usurpation. De complicité avec les Souverains de la Sainte-Alliance. Ou Preuves de l'existence du fils de Louis XVI, réunies et discutées*. Paris, Au bureau de l'Inflexible, 1851.
- 112- TAILLANDIER Alphonse-Honoré. *Documents biographiques sur P. C. F. Daunou*. Paris, Firmin Didot Frères, 1847.
- 113- TERNAUX Mortimer. *Histoire de la Terreur 1792-1794, d'après des documents authentiques et inédits*. En 8 vol. Paris, M. Lévy : Calmann Lévy, 1864-1881.
- 114- THIERS Albert. *Histoire de la Révolution française*. Vol. 4. Liège, Lebeau-Ouwerx, 1828.
- 115- TISSIER André. *Les Spectacles à Paris pendant la Révolution : répertoire analytique, chronologique et bibliographique, de la proclamation de la République à*

la fin de la Convention nationale (21 septembre 1792-26 octobre 1795). T. 2. Genève, Droz, 2002.

- 116- TROPER Michel. Terminer la Révolution. Paris, Fayard. 2006.
- 117- TULARD Jean, FAYARD Jean-François et FIERRO Alfred. Histoire et dictionnaire de la Révolution française 1789-1799. Paris, Robert Laffont, 1987.
- 118- TULARD Jean. Joseph Fiévée, conseiller secret de Napoléon. Paris, Fayard, 1985.
- 119- VOVELLE Michel. La Révolution française (1789-1799). Coll. Cursus. Paris, Armand Colin, 2015.
- 120- WELSCHINGER Henri. Le Théâtre de la Révolution 1789-1799 avec documents inédits. Genève, Slatkine, 1968.
- 121- WORONOFF Denis. La République bourgeoise, de Thermidor à Brumaire 1794-1799. Coll. Histoire. Paris, Seuil, 1972.
- 122- WINOCK Michel (dir.). *Histoire de l'extrême droite en France*. Paris, Seuil, 1993.
- 123- Choix de rapports, opinions et discours prononcés à la Tribune Nationale depuis 1789 jusqu'à ce jour : Année 1795-1799 (Le Directoire et les Conseils). Vol. 16. Paris, Alexis Eymery, 1821.
- 124- Procès-verbal de l'Assemblée nationale, imprimé par son ordre (1789-1791). 7^e livraison. T. 22. Paris, Baudouin. 1789.
- 125- Réflexions présentées à la Nation Française, sur le procès intenté à Louis XVI. par M. Necker. Paris, Volland, 1792.

C- Presse

- 1- ALBERT Pierre. Histoire de la presse. Coll. Que sais-je ? Paris, PUF, 1970 pour la 1^e édition, 2010 pour la 11^e édition.
- 2- AVENEL Henri. Histoire de la presse française depuis 1789 jusqu'à nos jours. Paris, Flammarion, 1900.
- 3- BIARD Michel. Parlez-vous sans-culotte ? Dictionnaire du Père Duchesne, 1790-1794. Paris, Tallandier, 2011.
- 4- BERTAUD Jean-Paul. Les Amis du roi, journaux et journalistes royalistes en France de 1789 à 1792. Paris, Perrin, 1984.
- 5- BERTAUD Jean-Paul. Histoire de la presse et Révolution, cité par Jacques Godechot, dans les Annales Historiques de la Révolution française. N° 285.
- 6- CHAPPEY Jean-Luc, « Pierre-Louis Roederer et la presse sous le Directoire et le Consulat : L'opinion publique et les enjeux d'une politique éditoriale », Annales historiques de la Révolution française [En ligne], 334 | octobre-décembre 2003, mis en ligne le 20 avril 2004, consulté le 26 mai 2015. URL : <http://ahrf.revues.org/867>
- 7- CLAUDE Bellanger, GODECHOT Jacques, GUIRAL Pierre et TERROU Fernand. Histoire générale de la presse française : des origines à 1814. T. 1. Paris, PUF, 1969.

- 8- COUDART Laurence. *La Gazette de Paris. Un journal royaliste pendant la Révolution française (1789-1792)*. Préface de Michel Vovelle. Paris, L'Harmattan, 1995.
- 9- DE LIVOIS René. *Histoire de la presse française, des origines à 1881*. Lausanne, SPES, 1965.
- 10- DELISLE DE SALES Jean-Baptiste-Claude. *Essai sur le journalisme depuis 1735 jusqu'à l'an 1800*. Paris, D. Colas, 1811.
- 11- DESCHIENS François-Joseph. *Collection de matériaux pour l'histoire de la Révolution de France, depuis 1787 jusqu'à ce jour. Bibliographie des journaux / par M. D ...S, ...* Paris, Barrois l'aîné, 1829.
- 12- DUVERGIER Jean-Baptiste. *Collection complète des lois, décrets, ordonnances, règlements, avis du Conseil d'État*. T. 8. 2^e édition. Paris, A. Guyot et Scribe : Bousquet, 1835.
- 13- FEYEL Gilles. *Le Journalisme au temps de la Révolution. Un pouvoir de vérité et de justice au service des citoyens*. AHRF n°333, 2003, p. 21-45 <http://bit.ly/2b9ax9b>
- 14- FEYEL Gilles. *La Presse en France des origines à 1944, Histoire politique et matérielle*. Coll. Infocon. Paris, Ellipses, 1999.
- 15- GALLOIS Léonard-Charles-André-Gustave. *Histoire des journaux et des journalistes de la Révolution française (1789-1796)*. T. 1 (et T. 2, 1846). Paris, Bureau de la Société de l'industrie fraternelle, 1845.
- 16- HABIB Danis. *Journaux et Gazettes français et étrangers de la Révolution à la Commune conservés aux Archives nationales*. AD XX A, AD XX B catalogue. Direction : Odile Krakovitch. Paris, Centre historique des Archives nationales, 1998.
- 17- HATIN Eugène. *Bibliographie historique et critique de la presse périodique française ou Catalogue systématique et raisonné de tous les écrits périodiques de quelque valeur publiés ou ayant circulé en France depuis l'origine du journal jusqu'à nos jours, précédé d'un Essai historique et statistique sur la naissance et les progrès de la presse périodique dans les deux mondes*. Paris, F. Didot Frères et C^{ie}, 1866.
- 18- HATIN Eugène. *Histoire politique et littéraire de la presse en France avec une introduction historique sur les origines du Journal et de la Bibliographie Générale des Journaux depuis leur origine*. T. 7, *La Presse Moderne (1789-1860)* (suite). Paris, Poulet-Malassis et de Broise, 1861.
- 19- HATIN Eugène. *Histoire du journal en France 1631-1853*. 2^e édition. Paris, P. Jannet, 1853.
- 20- KING Helen Maxwell. *Les Doctrines littéraires de la Quotidienne, 1814-1830 : un chapitre de l'histoire du mouvement romantique en France*. Mass. : Smith College, Northampton et E. Champion, Paris, 1920.
- 21- LAMBRICHS Nathalie. *La Liberté de la presse en l'an IV : les journaux républicains*. Préface de Jean Gaudemet. Paris, PUF, 1976.
- 22- MANEVY Raymond. *La Presse française de Renaudot à Rochefort*. Documentation recueillie par Gabrielle Manevy. Paris, J. Foret, 1958.

- 23- MARTIN André, WALTER Gérard. *Catalogue de l'histoire de la Révolution française : écrits de la période révolutionnaire*. T. 2 (et T. 5, Journaux et almanachs, 1943). Paris, la Bibliothèque Nationale, département des imprimés, 1938.
- 24- MITTON Fernand. *La Presse française : sous la Révolution, le Consulat, l'Empire*. T 2. Coll. : Jadis et naguère. Paris, Guy le Prat, 1945.
- 25- MONSEIGNAT Charles de. *Un Chapitre de la Révolution française ou Histoire des journaux en France de 1789 à 1799, précédé d'une notice historique sur les journaux*. Paris, L. Hachette et C^{ie}, 1853.
- 26- POPKIN Jeremy D. *The Right wing press in France: 1792-1800*. Chapel-Hill: University of North Carolina Press, 1980.
- 27- POPKIN Jermey D. *The Royalist Press in the Reign of Terror*. *The Journal of Modern History*. Vol. 51, No. 4 (Dec., 1979), pp. 685-700.
- 28- RÉTAT Pierre, LABROSSE Claude. *Naissance du journal révolutionnaire, 1789*. Lyon, Presse universitaire de Lyon, 1989.
- 29- RÉTAT Pierre. *Cahiers de Textologie, textologie du journal*. Paris, Minard, 1990.
- 30- RÉTAT Pierre. *La Révolution du journal, 1788-1794*. Paris, CNRS, 1989.
- 31- REYNAUD Denis, CAVE Christophe, WILLEMART Danièle. *1793 : L'Esprit des journaux*. Saint-Étienne, PUSE, 1993.
- 32- SÖDERHJELM Alma. *Le Régime de la Presse pendant la Révolution Française*. T. 1. Helsingfors, Hufvudstadsbladet, 1900.

D- Rousseau et Voltaire

- 1- ACARIE G. *Essai sur l'origine des arts mécaniques et libéraux, avec des notes historiques sur les grands hommes qui les ont cultivés et protégés*. Strasbourg, Amand Koenig, 1785.
- 2- AUGUIS Pierre-René. *Œuvres complètes de Jean-Jacques Rousseau, avec des éclaircissements et des notes historiques*. Mélanges. Paris, Dalibon, 1824.
- 3- BARNY Roger. *Rousseau dans la Révolution : le personnage de Jean-Jacques et les débuts du culte révolutionnaire (1787-1791)*. Oxford, The Voltaire Foundation, The Royal Institution, 1986.
- 4- BERNARDI Bruno. *Discours sur l'économie politique de Jean-Jacques ROUSSEAU*. Paris, J. Vrin, 2002.
- 5- BLOCK Maurice. *Dictionnaire générale de la politique*. T. 2. Paris, O. Lorenz, 1874.
- 6- BRUN Sébastien. *Les Arts mécaniques et les arts libéraux se tenant par la main, ou Idées offertes à la discussion et au jugement des pères de famille et des instituteurs*. Lyon, Ballanche et Barret, 1797.
- 7- CHAMPION Edmé. J.-J. Rousseau et la Révolution française. Paris, Armand Colin, 1909.
- 8- CHARTIER Roger. *Les Origines culturelles de la Révolution française*. Paris, Seuil, 1990 et février 2000.

- 9- COMTE-SPONVILLE André. Dictionnaire philosophique. Paris, PUF, 2001 pour la 1^e édition, 2013 pour la présente édition.
- 10- CROGIEZ Michel. Rousseau et le paradoxe. Paris, Honoré Champion, 1997.
- 11- GOUHIER Henri. Rousseau et Voltaire, portraits dans deux miroirs. Paris, J. Vrin, 1983.
- 12- GOULEMOT Jean, COTONI Marie-Hélène et al. Inventaire Voltaire. Éd. Paris, Gallimard, 1995.
- 13- HUIZINGA Jakob Herman. *L'Homme qui s'est fait Saint. Jean-Jacques Rousseau.* Traduit de l'anglais par Guy Scheyven. Paris, Perrin, 1976.
- 14- LEBROCQUY Guillaume. Voltaire peint par lui-même. Conférences données à Malines, Namur, Alost, Gand, Liège, Verviers et Louvain par Guillaume Lebrocquy. Bruxelles, Devaux, 1868.
- 15- PINNA M. Annales de Géographie. Vol. 98, N ° 547, pp. 322-325. Paris, A. Colin, 1989.
- 16- ROBISCO Nathalie-Barbara. Jean-Jacques Rousseau et la Révolution française. Une esthétique de la politique 1792-1799. Paris, Honoré Champion, 1998.
- 17- ROUSSEAU Jean-Jacques. Contrat social : ou principes du droit politique. Genève, Marc-Michel Bousquet, 1764.
- 18- ROUSSEAU Jean-Jacques. Du Contrat Social, 1772. Liv. 3, chap. 8. *Œuvres complètes de Jean-Jacques Rousseau avec des notices historiques.* Par G. Petitain. T. 4. Mélanges. T. 1. Paris, Lefèvre, 1839.
- 19- ROUSSEAU Jean-Jacques. Du contrat social, 1762. Édition établie par Pierre BURGELIN. Paris, Flammarion, 1992.
- 20- ROUSSEAU Jean-Jacques. *Discours sur l'économie politique*, 1755. Amsterdam, Em. Du Villard, 1763.
- 21- ROUSSEAU Jean-Jacques. *Discours sur l'économie politique*, 1755. Édition, introduction et commentaire sous la direction de Bruno Bernardi. Paris, J. Vrin, 2002.
- 22- ROUSSEAU Jean-Jacques. *Émile ou de l'éducation*, 1762. Liv. 2. Paris, Flammarion, 2009.
- 23- ROUSSEAU Jean-Jacques. Jean-Jacques Rousseau, citoyen de Genève, à Christophe de Beaumont, Archevêque de Paris, Duc de St. Cloud, Pair de France, *Commandeur de l'Ordre du St. Esprit, Proviseur de Sorbonne, etc.* Amsterdam, Marc Michel Rey, 1763.
- 24- ROUSSEAU Jean-Jacques. Les Confessions (1782, posthume). T. 1. Paris, Launette, 1889.
- 25- ROUSSEAU Jean-Jacques. *Œuvres complètes de Jean-Jacques Rousseau.* T. 4. Dialogues.-Correspondances. Paris, Furne, 1836.
- 26- ROUSSEAU Jean-Jacques, COIGNET Horace. Pygmalion. Scène lyrique, 1777. Édition critique par Jacqueline Waeber. Genève, Université-Conservatoire de la Musique, 1997.
- 27- TROUSSON Raymond. Jean-Jacques Rousseau. Paris, Tallandier, 2003.

- 28- TROUSSON Raymond. Voltaire. Mémoire de la critique, 1778-1878. Paris, PUPS, 2008.
- 29- VIROLI Maurizio. La Théorie de la société bien ordonnée chez Jean-Jacques Rousseau. Coll. Institut universitaire européen. Séries C, Sciences politiques et sociales ; 11. Berlin, New York, Walter de Gruyter, 1988.
- 30- VOLTAIRE. Voltaire, Écrits satiriques. Ouvrage en vers aisé, de feu M. Vadé, mis en lumière par Catherine Vadé sa cousine, dédié à maître Abraham***. Présenté par GOLDZINK Jean. Paris, Flammarion, 2014.
- 31- VOLTAIRE. *Œuvres de Voltaire*. T. 31. Dictionnaire philosophique. T. 6. Paris, Lefèvre, 1829.
- 32- VOLTAIRE. *Œuvres complètes de Voltaire* : Théâtre. La Henriade. La Pucelle. Poésies. Poème sur la loi naturelle. T. 2. Paris, Furne, 1835.
- 33- VOLTAIRE. *Œuvres de Voltaire. Avec préfaces, avertissements, notes, etc.* Par M. Beuchot. T. 72. Table alphabétique et analytique des matières. T. 2. M. Beuchot, Paris, 1840.
- 34- Internet Encyclopedia of Philosophy.

E- Théophilanthropie

- 1- BABBE MM. BOISJOLIN Vieilh, Saint-Preuve. Biographie universelle et portative des contemporains, ou Dictionnaire historique des hommes vivants et des hommes morts, depuis 1788 jusqu'à nos jours. T. 3. Paris, chez l'Éditeur, 1836.
- 2- COURTIN Eustache Marie Pierre Marc Antoine. Encyclopédie moderne, ou Dictionnaire abrégé des sciences, des lettres et des arts. T. 22. Paris, au bureau de l'Encyclopédie, 1831.
- 3- FEYEL Gilles (dir.). Histoire de la presse française pendant la Révolution 1789-1799. T. 3. Ferney-Voltaire, Centre International d'Étude du XVIII^e siècle, 2013.
- 4- FONTAINE Jean-Pierre, MARX Nathalie. *Les Mystères de l'Yonne, Histoires insolites, étranges, criminelles et extraordinaires*. Paris, De Borée, 2007.
- 5- GACHON Émile. Histoire de la théophilanthropie, étude historique et critique. Paris, Joël Cherbuliez, 1870.
- 6- GAUME Joseph. *La Révolution, recherches historiques sur l'origine et la propagation du mal en Europe, depuis la naissance jusqu'à nos jours ... 2^e partie*. Paris, Gaume Frères, Bruxelles, Il. Goemaere, 1856.
- 7- LITTRÉ Émile. Le Littré, dictionnaire de la langue française en un volume. Paris, Hachette, 2000.
- 8- MASSON Frédéric, « Le Déisme pendant la révolution. La théophilanthropie », Les Lettres et les arts, revue illustrée, 1886, t. 1^e ; p. 220-221.
- 9- MATHIEZ Albert. *La Révolution et l'Église, études critiques et documentaires*. Paris, Armand Colin, 1910.

- 10- MATHIEZ Albert. *La Théophilanthropie et le culte décadaire 1796-1801. Essai sur l'histoire religieuse de la Révolution*. Paris, Félix Alcan, 1903 (pour la 1^e édition) et Genève, Slatkine, 1975 (pour la présente édition).
- 11- PICART Bernard, et al. *Cérémonies et coutumes religieuses de tous les peuples du monde, représentées par des figures dessinées de la main de Bernard Picard avec une explication historique et quelques dissertations curieuses*. Nouvelle édition, entièrement conforme à celle de Hollande. T. 10. Paris, L. Prudhomme, 1809.
- 12- QUÉARARD Joseph-Marie. *La France littéraire ou Dictionnaire bibliographique*. T. 4. Paris, Firmin Didot, 1830.
- 13- RAY A. *Réimpression de l'ancien moniteur. Seule histoire authentique et inaltérée de la Révolution française, depuis la réunion des États-généraux jusqu'au Consulat (mai 1789 – novembre 1799)*. Convention nationale, T. 14. Paris, Plon Frères, 1847.
- 14- ROBOT Paul. *Le Grand Robert de la langue française*. Paris, Alain Rey, 2001.
- 15- SAINT-MARTIN-PERMON Laure de (Duchesse d'Abrantès). *Mémoires de Madame la duchesse d'Abrantès, ou Souvenirs historiques sur Napoléon, la Révolution, le Directoire, le Consulat, l'Empire et la Restauration*. T. 1, 4^e édition. Bruxelles, la Société belge de librairie ; Hauman, Cattoir et Comp, 1837.
- 16- SALGUES Jacques Barthélemy. *Des Erreurs et des préjugés répandus dans les dix-huitième et dix-neuvième siècles*. T. 2. Paris, J. G. Dentu, 1828.
- 17- *Bulletin de la Société des sciences historiques et naturelles de l'Yonne*. Vol. 101. Auxerre, s. n., 1967.

F- Histoire non révolutionnaire

- 1- DASCALAKIS Apostolos. *Problèmes historiques autour de la bataille des Thermopyles*. Paris, E. De Boccard, 1962.
- 2- Duval Paul Marie. « Teutates, Esus, Taranis ». In: *Travaux sur la Gaule (1946-1986)*. Rome : École Française de Rome, 1989. pp. 275-287. (Publications de l'École française de Rome, 116). <http://bit.ly/2cS9FGd>
- 3- LEMARDELÉ Christophe, « Samson le nazir : un mythe du jeune guerrier », *Revue de l'histoire des religions* [En ligne], 3 | 2005, mis en ligne le 18 janvier 2010, consulté le 22 octobre 2015. URL : <http://rhr.revues.org/4186>
- 4- PICQ Jean. *Une Histoire de l'État en Europe. Pouvoir, justice et droit du Moyen Âge à nos jours*. Paris, Presses de Sciences Po, 2009.
- 5- RAMBAUD Alfred. *Histoire de la civilisation contemporaine en France*. Paris, Armand Colin et C^{ie}, 1888.
- 6- SABY Claude-Alain. *Les Hommes de la Cour Napoléon*. Servimédia, 2009.
- 7- TERRIEN Marie-Pierre, DIEN Philippe. *Le Château de Richelieu XVII^e-XVIII^e siècles*. Coll. « Art et Société ». Presses Universitaires de Rennes, 2009.
- 8- THERMEAU Gérard-Michel. *À l'aube de la révolution industrielle. Saint-Étienne et son agglomération*. Publications de l'Université de Saint-Étienne, 2002.

- 9- TOUPIN Robert, L. LAGARDE Pierrette. Les Écrits de Pierre Potier. Vol. 1 : La culture savante en Nouvelle-France au XVIII^e siècle ; Vol. 2 : Registres et bibliothèque. Coll. Amérique Française. Les Presses de l'Université d'Ottawa, 1996.

IV- Références

- 1- ARNAULT V. A. et al. Biographie nouvelle des contemporains, ou Dictionnaire historique et raisonné (...).T. 16. Paris, la Librairie historique, 1827.
- 2- ALBIN Michel. Dictionnaire des Genres et notions littéraires. Paris, Encyclopaedia Universalis, 2001.
- 3- ARON Paul, SAINT-JACQUES Denis, VIALA Alain. Le Dictionnaire du littéraire. Paris, PUF, 2002 pour la 1^e édition.
- 4- BABAULT et al. Annales dramatiques ou Dictionnaire général des théâtres (...). Par une société de gens de lettres. T. 7. Paris, Babault, 1811.
- 5- BARBIER Antoine-Alexandre. Dictionnaire des ouvrages anonymes et pseudonymes. T. 2. Paris, Imprimeur bibliographique, 1806.
- 6- BARBIER Antoine-Alexandre. Dictionnaire des ouvrages anonymes. 3^e édition, revue et augmentée par MM. Olivier Barbier, René et Paul Billard. T. 1. Suite de la seconde édition des supercheries littéraires dévoilées par J. M. Quérard. Paris, Paul Daffis, 1872.
- 7- BESCHERELLE. Dictionnaire National ou Dictionnaire Universel de la Langue Française. T. 2. Paris, Simon ; Garnier Frères, 1850.
- 8- BLOCK Maurice. Dictionnaire générale de la Politique. Paris, O Lorenzo, 1873-1874.
- 9- BOUILLET Marie-Nicolas. *Dictionnaire universel d'Histoire et de Géographie*. 3^e tirage. T. 2. Paris, L. Hachette et C^{ie}, 1867.
- 10- BOURSIN, E., CHALLAMEL Augustin. Dictionnaire de la Révolution française. Institutions, Hommes et Faits. Paris, Furne, Jouvot et C^{ie}, 1893.
- 11- CHARPENTREAU Jacques. Dictionnaire de la poésie française. Paris, Fayard, 2006.
- 12- CHAUDON Louis-Mayeul, BROTIER Gabriel, BARTHÉLEMY Mercier (abbé de Saint-léger) et al. Dictionnaire universel, historique, critique et bibliographique. 9^e édition. T. 10. Paris, Le Prudhomme, chez Garnery, 1810.
- 13- COQUELIN Charles (dir.), GUILLAUMIN (dir.). *Dictionnaire de l'économie politique*. 3^e édition, T. 2. Paris, Librairie de Guillaumin et C^{ie}, 1864.
- 14- DESESSARTS N.-L.-M. Les Siècles littéraires de la France, ou Nouveau dictionnaire, historique, critique, et bibliographique de tous les Écrivains français, morts et vivants, jusqu'à la fin du XVIII^e siècle. T. 4. Paris, Desessarts, 1801.
- 15- DESFONTAINES Pierre-François, FUZELIER Louis. Dictionnaire néologique : à l'usage des beaux esprits du siècle. Nouvelle édition. Amsterdam, Michel-Charles Le Cene, 1748.

- 16- DUCKETT M. W. (dir.) Dictionnaire de la conversation et de la lecture (...). Par une société de savants et de gens de lettres. Paris, Belin-Mandar, 1842.
- 17- DUCKETT. M. W. Dictionnaire de la conversation et de la lecture. Inventaire raisonné des notions générales les plus indispensables à tous. T. 13. Paris, Firmin Didot Frères, Fils et C^{ie}, 1861.
- 18- DUMONT Charles. *Dictionnaire forestier, contenant le texte ou l'analyse des lois et instructions relatives à l'administration des Forêts (...)*. 2^e partie. Paris, Garnery, an onze (1803).
- 19- DURAND-BRUN Justin. Dictionnaire biographique et biblio-iconographique de la Drôme. Vol. 2. Grenoble, à la Librairie Dauphinoise, 1901.
- 20- FELLER François-Xavier, PÉRENNÈS François Marie, PÉRENNÈS Jean-Baptiste. Biographie universelle, ou Dictionnaire historique des hommes qui se sont fait un nom par le génie (...). Vol. 6. Paris, Gauthier Frères et C^{ie}, 1834.
- 21- FELLER François-Xavier, M. PÉRENNÈS (éd.) Biographie universelle, ou *Dictionnaire historique (...)*. Vol. 11. Paris, Méquignon junior et J. Leroux, Gaume frères, 1844.
- 22- FELLER François-Xavier de. Dictionnaire historique ou histoire abrégée des hommes qui se sont fait un nom par le génie (...). T. 4. Lyon, Roland, Rusand, 1822.
- 23- FELLER François-Xavier de. Dictionnaire historique ou biographie universelle des hommes qui se sont fait un nom par le génie (...). T. 10. Paris, H. Houdaille, 1836.
- 24- FELLER François-Xavier. *Supplément au Dictionnaire historique (...)*. T. 11, Paris, Méquignon fils aîné, Lyon, Frères Guyot, 1819.
- 25- FÉTIS François Joseph. Biographie universelle des musiciens et Bibliographie générale de la musique. T. 4. Bruxelles, Méline, Cans et C^{ie}, 1837.
- 26- FURETIÈRE Antoine. *Le Dictionnaire Universel d'Antoine Furetière*. Préfacé par Pierre Bayle, précédé d'une biographie de son auteur par Alain Rey. Paris, SNL – Le Robert, 1978.
- 27- GALOIS-LEONARD M. Dictionnaire de tous les Ministres. Depuis la Révolution jusqu'en 1827. Paris, Charles-Bechet, Ambroise Dupont et C^{ie}, 1828.
- 28- GARNIER-PAGÈS Étienne-Joseph-Louis. Dictionnaire politique : encyclopédie du langage et de la science politiques. Paris, Pagnerre, 1842.
- 29- GIRARD (l'abbé). Synonymes français, leurs différentes significations, et le choix qu'il en faut faire pour parler avec justesse. OLIVET D' (l'abbé). Traité de la prosodie française. Nouvelle édition. Amsterdam, J. Wetstein, 1748.
- 30- GRÉGOIRE Louis. *Dictionnaire encyclopédique d'histoire, de biographie, de mythologie et de géographie*. Paris, Garnier, 1871.
- 31- IMBS Paul (dir.). Trésor de la langue française. Paris, CNRS, 1947.
- 32- JULLIAN Pierre-Louis-Pascal. Galerie historique des contemporains ou nouvelle biographie. T. 3. Bruxelles, Auguste Wahlen, 1818.
- 33- LANDAIS Napoléon. Dictionnaire général et grammatical des dictionnaires français. 8^e édition. T. 1. Paris, Didier, 1844.

- 34- LAROUSSE Pierre. Grand Larousse de la langue française, en sept volumes. T. 7. Paris, Librairie Larousse, 1978.
- 35- LAROUSSE Pierre. Grand dictionnaire universel du XIX^e siècle. T. 15. (et T. 22.) Coll. Rediviva. Paris, Lacour, 1991 (réimpression de l'édition de 1866-1867).
- 36- LAROUSSE Pierre. Grand dictionnaire universel du XIX^e siècle. Coll. Rediviva. T. 22. Paris, Lacour, 1991 (réimpression de l'édition de 1866-1867).
- 37- LE BAS Ph. France. Dictionnaire encyclopédique. T. 8. Paris, Didot, 1842.
- 38- LE BOHEC Jacques. Dictionnaire du journalisme et des médias. Coll. Didcat Communication. Rennes, Presses Universitaires de Rennes, 2010.
- 39- LEFRANC Émile. Cours complet de mythologie : *pour servir à l'intelligence des auteurs classiques grecs, latins et français*. 3^e édition. Lyon, Paris, Librairie classique de Perisse Frères, 1842.
- 40- LITTRÉ Émile. Dictionnaire de la langue française. T. 3. Paris, Hachette, 1881.
- 41- LITTRÉ Émile. Le Littré, Dictionnaire de la langue française en un volume. Paris, Hachette, 2002.
- 42- LITTRÉ Émile. Le Nouveau Littré. Édition augmentée et mise à jour. Paris, Garnier, 2005 (et 2007).
- 43- M. FR. NOEL, M. CHARENTIER. Nouveau dictionnaire des origines, Inventions et découvertes [...]. T. 1. Paris, Janet et Cotelle, 1827.
- 44- MARTY Ginette et Georges. Dictionnaire des chansons de la Révolution, 1789-1799. Paris, Tallandier, 1988.
- 45- MARX Roland, « MONK ou MONCK GEORGE, 1^e duc d'Albermarle (1608-1670) », Encyclopædia Universalis [en ligne], consulté le 9 novembre 2015. URL : <http://bit.ly/2aWwHYy>
- 46- MICHAUD Louis-Gabriel. Biographie des hommes vivants, ou Histoire par ordre alphabétique de la vie publique de tous les hommes qui se sont fait remarquer par leurs actions ou leurs écrits. T. 1. Paris, L. G. Michaud, 1816.
- 47- MICHAUD Louis-Gabriel. Biographie universelle ancienne et moderne ou histoire par ordre alphabétique, de la vie privée et publique de tous les hommes qui se sont distingués par leurs écrits, leurs actions leurs talents. T. 39. Paris, L. G. Michaud, 1825.
- 48- MICHAUD Louis-Gabriel. *Biographie universelle, ancienne et moderne (...)*. Vol. 44. Paris, L. G. Michaud, 1826.
- 49- MICHAUD Joseph François et Louis-Gabriel. Biographie universelle, ancienne et moderne, ou Histoire, par ordre alphabétique, de la vie publique et privée de tous les hommes qui se sont fait remarquer par leurs actions, leurs talents, leurs vertus ou leurs crimes. Partie mythologique. T. 55. Paris, L. G. Michaud, 1833.
- 50- MICHAUD Joseph et Louis-Gabriel. Biographie universelle ancienne et moderne (...), supplément. T. 60. Paris, L. G. Michaud, 1836.
- 51- MICHAUD Louis-Gabriel, DESPLACES Ernest. Biographie universelle, ancienne et moderne, ouvrage rédigé par une société de gens de lettres. T. 5. Paris, Madame C. Desplace et M. Michaud, 1843.

- 52- MIGNE Jacques-Paul. Dictionnaire universel de mythologie ancienne et moderne (...). Paris, J. P. Migne, 1855.
- 53- MILLER David et al. Dictionnaire de la pensée politique : hommes et idées. Adapté de l'anglais. Coll. J. Brémond. Paris, Hatier (éd. française), 1989.
- 54- PREAU Charles Theodore Beauvais de, BARBIER Antoine-Alexandre. *Biographie universelle classique, ou Dictionnaire historique portatif (...)*. Vol. 1. Paris, Charles Gosselin, 1829.
- 55- PRUDHOMME Louise Marie. *Biographie universelle et historique des femmes célèbres mortes ou vivantes*. Vol. 4. Paris, Lebigre, 1830.
- 56- QUÉRARD J.-M. *La France littéraire, Dictionnaire bibliographique des savants, historiens et gens de lettres de la France, ainsi que des littérateurs étrangers qui ont écrit en français, plus particulièrement pendant les XVIII^e siècle et le XIX^e siècle*. T. 9. Firmin Didot, Paris, 1838.
- 57- RABBE MM de (dir.), BOISJOLIN Vieilh de (dir.), et Sainte-Preuve (dir.). *Biographie universelle et portative des contemporains ; ou dictionnaire historique des hommes vivants et des hommes morts, depuis 1788 jusqu'à nos jours (...)*. T. 3. Paris, Sainte-Preuve, 1836.
- 58- REIGNY Louis-Abel Beffroy de [dit Le Cousin Jacques]. *Dictionnaire néologique des hommes et des choses, ou notice alphabétique des personnes des deux sexes, des événements [...]*. T. 1. Paris, Moutardier. 1795
- 59- REY Alain (dir.). *Le Grand Robert de la langue française*. 2^e édition. T. 6. Paris, Le Robert, 2001 pour la présente édition (1951-1966 pour la 1^e édition).
- 60- REY Alain. *Dictionnaire culturel en langue française*. T. 3. Paris, Le Robert, 2005.
- 61- REY Alain. *Dictionnaire culturel en langue française*. T. 4. Paris, Le Robert, 2005.
- 62- REY Alain, TOMI Marianne, HORDÉ Tristan, et al. *Dictionnaire historique de la langue française*. Paris, Le Robert, 2010 pour la nouvelle édition (1993 pour la 1^e édition).
- 63- REY-DEBOVE Josette et REY Alain. *Le Nouveau petit Robert*. Nouvelle édition. Paris, Le Robert, 2010 (1967 pour la 1^e édition).
- 64- ROBERT Adolphe MM, BOURLOTON Edgar et COUGNY Gaston. *Dictionnaire des parlementaires français, contenant tous les mémoires des Assemblées françaises et tous les Ministres français, depuis le 1^e mai 1789 jusqu'au 1^e mai 1889*. Paris, Bourloton, 1889.
- 65- ROBINET Jean-Baptiste. *Dictionnaire universel des sciences morale, économique, politique et diplomatique ; ou Bibliothèque de l'État et du citoyen*. T. 15. Londres, les libraires associés, 1780.
- 66- ROUBAUD Pierre Joseph André. *Synonymes français*. Paris, Bossange, Masson et Besson et Barbou Frères, 1796.
- 67- SARRUT Germain, SAINT-EDME B. *Biographie des hommes du jour (...)*. T. 1. Paris, Henri Krabbe, 1833.
- 68- SAY Jean-Baptiste, SAY Horace, BLANQUI J. A. *Cours complet d'économie politique pratique*. 6^e édition. Bruxelles, Société typographique belge, Adolphe Wahles et C^{ie}, 1843.

- 69- SNETLAGE Leonard (Docteur en Droits en l'Université de Gottingue). Nouveau dictionnaire français, contenant les expressions de nouvelle Création du Peuple Français. *Ouvrage additionnel au Dictionnaire de l'Académie Française et à tout autre Vocabulaire*. Gottingue, Jean Chrétien Dieterich, 1795.
- 70- VAN GORP Hendrik et al. Dictionnaires des termes littéraires. Traduction française adaptée. 1998, Wolters Kluwer België. Paris, Champion, 2001.
- 71- WEISS M. Biographie universelle ou dictionnaire historique. T. 6. Paris, Furne et C^{ie}, 1841.
- 72- Biographie des *ministres français, depuis juillet 1789 jusqu'à ce jour*. Par plusieurs hommes de lettres, belges et étrangers. Bruxelles, Tarlier et Grignon, 1826.
- 73- Biographie universelle classique, ou Dictionnaire historique portatif. Par une société de gens de lettres. 2^e partie. Paris, Charles Gosselin, 1829.
- 74- Biographie universelle ou Dictionnaire historique (...). Par une société de gens de lettres, de professeurs et de bibliographes. T. 2. Paris, Furne, 1833.
- 75- Biographie universelle ou Dictionnaire historique ; par une société de gens de lettres, de professeurs et de biographes. Supplément A-Z. Paris, Furne, 1833.
- 76- Dictionnaire universel français et latin, contenant la signification et la définition tant *des mots de l'une et de l'autre langue (...)*. Paris, la Compagnie des libraires associés, 1752.
- 77- Encyclopédie des gens du monde, Répertoire universel des Sciences, des Lettres et des Arts. Par une Société de savants, de littérateurs et d'artistes, Français et étrangers. T. 11 (et T. 18, 1843). Paris, Treuttel et Würtz, 1839.

Tables des matières

INTRODUCTION	3
1^{RE} PARTIE : LA CONVENTION THERMIDORIENNE, ENTRE HISTOIRE, CIVILISATION ET PRESSE	11
PREMIER CHAPITRE : NAISSANCE D'UN JOURNAL REACTIONNAIRE : LE CONTEXTE POLITIQUE	13
1. La situation politique en 1792, date de parution de La Quotidienne.....	15
2. La journée du 10 août 1792 (peu de temps avant la parution de La Quotidienne).....	17
3. La fureur révolutionnaire de septembre 1792.....	18
4. Parution de La Quotidienne, le 22 septembre 1792.....	20
5. La Convention nationale et le 9 Thermidor.....	21
6. La réaction des contre-révolutionnaires : retour aux violences.....	25
7. Paris en 1795 (jusqu'au Directoire : octobre 1795).....	29
DEUXIEME CHAPITRE : LA QUOTIDIENNE DANS LE CONTEXTE DES JOURNAUX CONTRE-REVOLUTIONNAIRES ...	33
A- Paysage général	35
1. L'épanouissement des journaux à la veille de 1789 jusqu'au 10 août 1792 : période de la liberté illimitée. La presse royaliste : en quête de s'affirmer face aux défis	35
2. Presse réactionnaire et presse royaliste, avant août 1792.....	39
3. La censure par décrets	42
4. Liberté de la presse en difficulté après le 10 août jusqu'à Thermidor	45
5. La presse après le 9 Thermidor.....	48
6. La presse sous le Directoire.....	53
B- Presse royaliste	56
1. Quelques titres de journaux royalistes	56
1.1 Journaux royalistes avant le 10 août (1789-10 août 1792)	58
1.1.1 Journaux royalistes satiriques.....	58
1.1.2 Journaux royalistes modérés	61
1.2 Titres réactionnaires et royalistes parus, et reparus, après Robespierre.....	61
1.2.1 Journaux réactionnaires.....	62
1.2.2 Journaux royalistes.....	63
1.2.3 Journaux sans une orientation politique précise	65
2. Presse royaliste sous la Révolution : comment agir ?.....	66
TROISIEME CHAPITRE : ASPECTS CULTURELS DE LA VIE PARISIENNE APRES LE 9 THERMIDOR	69
A- Actualité culturelle	71
1. Transition ou renaissance ? Paris entre la fin de la Terreur et la création du Directoire	71
2. Éléments de réaction : jeunesse dorée ; bals, salons, mode et femmes ; théâtres ; chants et musique.	75
2.1 La jeunesse dorée sous Thermidor après la chute de Robespierre.....	75
2.2 Bals, mode, salons, et femmes.....	80
2.3 Théâtre	86
2.4 Les chants et la musique.....	94
2.5 L'instruction publique : la Révolution et l'éducation	102
B. Quatre auteurs face à La Quotidienne	108
1. André Chénier	109
2. Mme de Staël.....	111
3. Joseph de Maistre	120
4. Marie-Joseph Chénier.....	122
5. Littérature après Thermidor, littérature dans La Quotidienne.....	125
2^E PARTIE : DESCRIPTION DE LA QUOTIDIENNE	131
PREMIER CHAPITRE : LA QUOTIDIENNE, HISTOIRE D'UNE FORME	133
1- Historique du journal.....	134
2- Description matérielle du journal	138
2.1 Frontispice.....	138
2.2 Format et dimensions	140
2.3 Modifications de titres et interruptions.....	145
2.4 Les adresses de l'impression du journal	148
2.5 Fondateurs, rédacteurs et contributeurs de La Quotidienne.....	151
2.5.1 Michaud	156
2.5.1 Gallais	158
2.6 Les articles dans La Quotidienne : structure, ordre, titres et fréquence	160
2.6.1 La structure des articles du journal en 1795.....	161

2.6.2 La structure des rubriques du journal en 1796	169
2.7. Abonnement et souscription	173
2.7.1 Abonnement et souscription en 1795	173
2.7.2 Abonnement et souscription, décembre 1796	180
2.8. Collaborations des lecteurs.trices et abonné.e.s, ou le courrier des lecteurs dans La Quotidienne	187
2.8.1 Les forme et style des lettres dans La Quotidienne	188
2.8.2 La querelle des lettres dans La Quotidienne.....	188
2.8.3 Les formules et titres par lesquels on s'adresse aux rédacteurs : tutoiement, vouvoiement, citoyen, monsieur, etc.....	191
2.8.4 La justification des lettres	192
2.9 Épigraphes et discours éditorial (discours réflexif du journal)	202
2.9.1 Épigraphes	202
2.9.2 Discours réflexif du journal	204
2.10 Conclusion et détails relatifs à la description matérielle.....	211
DEUXIEME CHAPITRE : THEMES RECURRENTS DANS LA QUOTIDIENNE.....	213
1- Le calendrier républicain (calendrier agricole).....	214
1.1 Historique.....	214
1.2 La Quotidienne et le Calendrier révolutionnaire	216
- 1 ^e exemple	216
- 2 ^e exemple	217
- 3 ^e exemple	218
- 4 ^e exemple	219
- 5 ^e exemple	221
- 6 ^e exemple	223
- 7 ^e exemple	224
- 8 ^e exemple	226
- 9 ^e exemple	226
- 10 ^e exemple.....	227
- 11 ^e exemple.....	228
- 12 ^e exemple	230
2- Économie et liberté dans La Quotidienne.....	232
2.1 L'économie dans La Quotidienne.....	233
2.1.1 Propriété.....	233
2.1.2 Finances	236
2.1.3 Disette	239
2.1.4 Agioteurs et cherté des denrées	245
2.1.5 Impôts et assignats	250
2.1.6 Les baux.....	258
3. La liberté dans La Quotidienne.....	266
3.1 La liberté religieuse.....	269
3.2 La liberté d'écrire et d'expression	272
3.3 Liberté et éducation.....	282
TROISIEME CHAPITRE : ÉTUDES DE CAS	285
A- Rousseau vs Voltaire.....	287
1. Querelle	287
2. Rousseau et Voltaire pendant la Révolution	289
3. Rousseau dans La Quotidienne.....	294
3.1. Rousseau et la propriété	294
3.2 La Quotidienne, Rousseau et le paradoxe.....	299
3.3 La Quotidienne, Rousseau et l'idée d'une religion nationale	301
3.4 L'obéissance aux lois, une moralité du gouvernement selon Rousseau.....	303
3.5 Quel gouvernement pour la France ? Rousseau et la géographie	306
3.6 Rousseau et les métiers, le droit des enfants de choisir librement leur métier	310
3.7 Rousseau et l'état de nature des Français	313
4. Voltaire dans La Quotidienne.....	315
4.1 Voltaire, l'antipode de Rousseau dans le journal de Gallais.....	315
4.2 Voltaire : le terrible danger pour la religion	318
4.3 Voltaire et l'opinion publique	320
4.4 La Quotidienne et Voltaire : malgré tout, un rapprochement possible ?.....	323
B. La théophilanthropie	326
1. Biographie de Benoist-Lamothe	326
2. La théophilanthropie : laïciser la religion ou sacraliser la laïcité ?	330
2.1 Historique.....	330
2.2 Partisans	335
2.3 Cérémonies théophilanthropiques	336
2.3.1. Naissance	337
2.3.2 Mariage	337

2.3.3 Mort	338
3. Benoist-Lamothe et la théophilanthropie	339
4- Benoist-Lamothe et La Quotidienne	339
3^E PARTIE : LA LITTÉRATURE DANS LA QUOTIDIENNE	343
PREMIER CHAPITRE : LA POESIE DANS LA QUOTIDIENNE	345
1. Poésie musicale dans La Quotidienne : Couplets, hymnes, stances et vaudevilles	347
1- « De Nicodème dans la Lune »	347
2- « Zulmis »	348
3- « Julie Candelle »	349
4- « La guerre est un charivari »	350
5- « La chasse aux loups »	352
6- Les jacobins et les assignats	353
7- « Le Réveil »	356
8- « La jeune infortunée »	358
9- Louvet chantant Voltaire	360
10- « Jeune beauté »	361
11- « La jeune prisonnière »	363
12- La « Réponse aux adieux d'une jeune Prisonnière »	365
13- La « déroute » de la montagne	367
14- Louvet, Chénier, Legendre, Fréron, Tallien ... et Démocrite	369
15- « Rendez-moi mon écuelle... »	372
16- Les « Étrennes »	374
17- « Les deux tiers »	377
18- « Patriotes de 89 »	378
19- Les employés de la République	383
20- L'hôtel Richelieu	385
21- « Mon Dieu » ; « J'n'avions pas » ; « Je t'aime tant » ; « Enivré du nouveau poste »	387
22- L'ode de Lyon	393
2. Les formes longues de poésie dans La Quotidienne	396
2.1 Épîtres	396
1-Target.....	396
2- « Adieux de Philippeaux »	400
3- « Les Ombres à Boissy »	407
4- « Épître d'un Jacobin à Rob ... »	412
5- « Vieille culotte ... »	416
2.2 Formes longues à titres génériques variables	422
1- Barère et ses confrères.	422
2- « La déportation des décemvirs »	426
3- Germaine de Staël.....	429
4- Chénier et Daunou	431
2.3 Parodies.....	434
1- Scarron.....	434
2- Chénier	437
3. Formes courtes de poésie publiées dans La Quotidienne	442
1- « Ombre de Teutatès »	442
2- Marat, Corday.....	443
3- « Golz »	444
4- « Adieux d'un patriote »	446
5- « Monarques des chrétiens »	448
6- « L'éloquence des loups est très persuasive »	450
7- Voltaire en acrostiche	453
8- Les « horribles têtes »	453
9- « Vomi par les enfers »	454
10- Madame Royale	455
11- Chénier en épitaphe	457
12- Louvet sans presse	458
13- Boutade sans-culotte.....	460
14- Machiavel en poésie	461
4. Vers traduits dans La Quotidienne.....	464
1- Le patriote plumé.....	464
2- Mentor	466
3- Traduction des décemvirs	468
DEUXIEME CHAPITRE : LA PROSE DANS LA QUOTIDIENNE	471
1. Dialogues et récits-dialogues.....	473
1- Robespierre et le bourreau	473
2- L'éducation entre gouvernement et famille	474

3- Tallien et Louvet, sur le royalisme	479
4- Le « dialogue des morts »	481
5- « De »	484
6- « Condamner ou convaincre » ?	485
7- « Dialogue entre un Sans-Culotte et un Muscadin. »	488
8- Boissy-d'Anglas l'humain	493
9- « Volney »	496
10- Louvet et le républicanisme	498
11- Louvet et Dussault	500
12- Contre-révolutionnaire et représentant, vendémiaire et député	505
13- Le vendémiaire et le député	510
14- Le député dramaturge et les chouans	514
15- Entre directeur et honnête homme	517
16- La peur	518
17- Impertinence	520
2. Charades et énigmes dans La Quotidienne	523
1- Chou	523
2- Cinq pieds	526
3. Caricatures	527
- Première caricature. Le Rentier et le Financier	528
- Seconde caricature. Un français patriote et un anglais aristocrate	531
- Troisième caricature. Le Général et le Juge de paix	535
4. Anecdotes	541
1- Voulland	542
2- Sevestre	542
3- Sans-culottes romains	544
4- D'Italie	545
5- Récits allégoriques	548
5.1 Apologues	549
- Premier apologue : « Un riche cultivateur possédait ... »	549
- Second apologue. « Le vaisseau et le naufrage. »	551
5.2 Textes allégoriques	553
1- Périclès	553
2- Le pinceau d'Horace	555
3- « Évangile du premier prairial. »	558
4- Arrogance et émigration ... chinoises	560
5- Allégorie ... française	563
6- Le conte allégorique en vers : « Les deux tiers d'éternelle. »	568
5.3 L'allégorie par les fables dans La Quotidienne	570
- « Le peuple français. »	570
- « Frères et Amis. »	572
- « Fable du portefeuille. »	574
- « Le Fermier et les Oisons. »	577
5.4 Portraits	580
- « Les portraits » de la livraison du 27 avril	582
- « Les portraits » de la livraison du 29 avril	586
5.5 Autres textes en prose	589
- « Pourquoi les gouvernements ont-ils été formés ? »	589
- « ... du courage, du fer et des lois ... »	591
- « David. »	594
6. Théâtre	596
- « Scène entre Henri IV et le prince Henri son fils. »	596
- « Les illusions n'existeront bientôt plus. »	597
TROISIEME CHAPITRE : LES MOTS DANS LA QUOTIDIENNE	601
1 - Nouveaux synonymes	603
2- « Mots enfantés par la Révolution »	606
2.1 Mots enfantés par la Révolution (1 ^e groupe)	607
2.2 Suite des Mots enfantés par la Révolution (2 ^e groupe)	611
2.3 Suite des Mots enfantés (3 ^e groupe)	612
2.4 Mots publiés le 15 avril (4 ^e groupe)	622
2.5 Mots du 11 mai 1795 (5 ^e groupe)	626
2.6 Mots du 12 mai (6 ^e groupe)	630
3- Les pourquoi, les si, les quand, les tout	637
3.1 Les « Pourquoi ». Le journal fait le procès de la Convention !	637
- Les Pourquoi du 24 mai	637
- Les Pourquoi du 20 juin	639
3.2 Les « Si » du 28 mai	645

3.3 Les « Quand » du 31 mai.....	649
3.4 Les « Tout » du 10 décembre	654
4- Bouleversement lexical, bouleversement politique	657
CONCLUSION	661
LISTE DES ECRITS DE POESIE	667
LISTE DES ECRITS DE PROSE	669
INDEX DES NOMS PROPRES	671
BIBLIOGRAPHIE.....	675
I- CORPUS D'ÉTUDE.....	675
II- SOURCES PREMIERES	675
A- 18 ^e et 19 ^e siècles	675
B- Gallais	679
Œuvres de Gallais à l'époque de la Révolution	679
Œuvres postrévolutionnaires de Gallais	680
C- Théâtre.....	680
D- Journaux.....	682
E- Collectifs et anonymes	683
III- SOURCES SECONDES OU ÉTUDES CRITIQUES	684
A- Études générales.....	684
B- Révolution	686
C- Presse	693
D- Rousseau et Voltaire.....	695
E- Théophilanthropie.....	697
F- Histoire non révolutionnaire	698
IV- REFERENCES.....	699

Université Lumière-Lyon 2

École doctorale 3LA

UMR IHRIM 5317

**Thèse de littérature française pour le grade de
docteur de l'Université Lyon 2**

Ghazi ELJORF

**UN JOURNAL RÉACTIONNAIRE
SOUS LA CONVENTION THERMIDORIENNE :
LA QUOTIDIENNE**

Tome 3 : Annexes

Sous la direction de M. Denis REYNAUD

JURY

M. PASCAL Jean-Noël - Université Toulouse Jean-Jaurès

M. SALAÛN Franck - Université Paul-Valéry, Montpellier3

M. REYNAUD Denis - Université Lyon2

Mme. MÉRICAM-BOURDET Myrtille - Université Lyon2

31/05/2017

Ces pages d'annexes viennent compléter les textes proposés dans le corps de la thèse. Nous ne voulions pas surcharger la thèse (déjà lourdement chargée de citations) de textes supplémentaires qui risquaient de noyer les idées et les autres textes sur lesquels nous voulions mettre l'accent ; voilà pourquoi ce volume d'annexes a été créé : une lecture limpide de ces articles participera à assimiler les idées auparavant soulevées dans la thèse.

Ce volume se composera de quatre parties : frise chronologique, annexe des journaux, annexe de titres d'ouvrages et annexe complétive des citations du corps de la thèse.

Nous allons insérer deux frises chronologiques : la première portera sur les principaux événements de la Révolution ; la deuxième est réservée aux moments traités dans les articles de notre journal.

Quant à l'annexe des journaux, nous avons donné à la fin de la première partie une liste des journaux cités dans notre corpus de *La Quotidienne*, nous la complétons ici avec les textes complets des articles dans lesquels ils sont mentionnés, classés par ordre alphabétique.

La troisième annexe est celle des titres d'ouvrages, mais aussi des projets de décret et des motions d'ordre présentés à la Convention, récents ou réédités, cités dans *La Quotidienne*. Les rubriques sont classées par ordre chronologique des livraisons du journal ; comme pour la première, la troisième annexe comportera la plupart du temps la citation entière (l'article du journal) dans laquelle le titre paraît, afin de satisfaire la curiosité du lecteur. Et pour avoir un accès plus pertinent à ce tableau, nous le ferons suivre d'une liste des auteurs, classés par ordre alphabétique.

La quatrième annexe complétera les articles dont nous nous sommes contentés de présenter une partie lors du développement. Ces textes seront également présentés selon un ordre chronologique croissant.

Frise chronologique

Notre objectif par l'insertion de la frise en question est d'aider le lecteur à visualiser les moments historiques capitaux de la Révolution et de l'une de ses phases, à savoir la Convention thermidorienne, afin de saisir la réaction de *La Quotidienne* à ces événements par le biais de sa rhétorique journalistique.

La frise en question n'entend pas reproduire en schéma représentatif la chronologie de la Révolution française, un projet pour lequel il faut réaliser plusieurs frises qui soient explicatives d'une période particulière. Nous entendons ici par la nôtre rappeler au lecteur les moments qui ont influencé la plume du rédacteur de *La Quotidienne* et ses abonné.e.s. Nous allons constater, en lisant la frise, que le journal suit d'assez près l'actualité politique, et que ses livraisons rapportent promptement les événements les plus marquants. La politique éditoriale du journal, notamment au niveau littéraire, ne se limite pas aux mêmes restrictions, mais nous ne nous intéressons ici qu'à l'actualité politique, dont nous présentons, via cette frise, un petit échantillon.

Il y aura deux frises ; la première choisit les événements principaux de la Révolution au sens historique large et, dans sa troisième page, insère certains exemples d'articles dans lesquels *La Quotidienne* réagit à l'actualité. La deuxième frise se focalise sur cette actualité de 1795 et précise davantage la nature des articles qui y sont relatifs. Titres que nous lisons dans la 3^e partie consacrée aux écrits littéraires.

Voici les deux frises chronologiques en question :

Événements politiques

Prise de la Bastille
14/07/1789



Émigration royaliste
17/07/1789

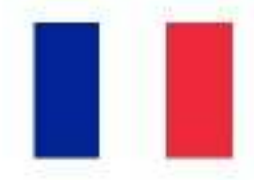
Création des assignats
19/12/1789

Décret de l'Assemblée réglementant la chasse
28/04/1790

Port obligatoire de la cocarde tricolore
28/05/1790



Le drapeau tricolore remplace le drapeau blanc
21/10/1790



1790

Événements culturels

La liberté de la presse est décrétée
24/08/1789

Le Moniteur universel, journal de Panckoucke
24/11/1789



Les Révolutions de France et de Brabant, journal de Camille Desmoulins
28/11/1789



L'Ami du peuple, journal de Marat
12/09/1789

L'Ami du roi, journal monarchiste de l'abbé Royou
01/06/1790

Déclaration contre la censure au théâtre, par A. Chénier et Robespierre
24/08/1790

Fuite à Varennes de la famille royale
20/06/1791

Installation du comte d'Artois à Coblence, constitution d'une armée contre-révolutionnaire
15/06/1791

Publication de la Constitution de 1791
03/09/1791

Transfert des cendres de Voltaire au Panthéon
11/07/1791

Suppression des mots Sire et Majesté, Louis XVI est désormais roi des Français au lieu de roi de France
05/10/1791

Une femme du peuple demande une souscription pour fabriquer des piques.
31/01/1792

Adoption de la guillotine
20/03/1792

Rouget de Lisle écrit son chant de guerre pour l'armée du Rhin (La Marseillaise)
26/04/1792

Journée du 10 août
10/08/1792

La fabrication des piques est ordonnée par l'Assemblée
01/08/1792

Abolition de la royauté
21/09/1792

Massacres de prisons
02/09/1792

Parution de la première livraison de La Quotidienne
22/09/1792

le mot Citoyen remplace celui de Monsieur
22/09/1792

Exécution de Louis XVI
21/01/1793

Danton crée le Tribunal révolutionnaire
10/03/1793

Création du Comité de salut public
06/04/1793

Assassinat de Marat par Charlotte Corday
13/07/1793

Convention montagnarde





Exécution de Marie-Antoinette
16/10/1793

Exécution des Hébertistes
24/03/1794



Exécution de Robespierre (9 Thermidor)
27/07/1794

Insurrection du 12 germinal
01/04/1795

Libération et exil de Marie-Thérèse, fille de Louis XVI
19/12/1795

Insurrection du premier prairial
20/05/1795

Suppression du Tribunal révolutionnaire
31/05/1795

Constitution de l'an III (de 1795)
22/08/1795

Décès du fils de Louis XVI au Temple
08/06/1795

Insurrection royaliste du 13 vendémiaire, arrêtée par Napoléon
05/10/1795

Dissolution de la Convention, début du Directoire
26/10/1795

Exécution de Danton et de Camille Desmoulins
05/04/1794

Loi des suspects
17/09/1793

Exécution des girondins
31/10/1793

Exécution de Madame Roland
08/11/1793

Fin du siège de Lyon et sa reprise
09/10/1793

la Convention thermidorienne (la réaction thermidorienne)
28/07/1794 à 05/10/1795



Fête de l'Être suprême
08/06/1794

Les articles du journal qui abordent les événements.

La journée du 12 germinal.
08/04/1795

Être suprême.
20/05/1795

La journée du premier prairial.
22/05/1795

L'armée des piques.
30/05/1795

La mort du fils de Louis XVI.
14/06/1795

Le calendrier révolutionnaire.
15/06/1795

L'emprisonnement de la fille de Louis XVI.
05/07/1795

Le comte d'Artois
10/07/1795

Mme Roland
22/07/1795

Les Mémoires de Mme Roland.
08/08/1795

La nouvelle Constitution (de l'an III).
01/07/1795 à 31/07/1795

Lyon et son siège, articles souvent signés : "Par un Parisien".
01/06/1795 à 31/07/1795

Les assignats.
01/06/1795 à 30/08/1795

Le calendrier grégorien entre en vigueur
24/11/1793

Entrée au Panthéon de Rousseau
11/07/1794



Prise d'Amsterdam par l'armée républicaine.
19/01/1795

Expulsion des restes de Marat du Panthéon.
08/02/1795

Déportation des anciens membres du Comité de Salut public, Barère, Collot d'Heróis, Billaud-Varenne ...
01/04/1795

Insurrection du 12 germinal.
01/04/1795

"Quatrain" sur Marat, dans lequel il est comparé à Teutatès.
12/02/1795

Article dans la Q. sur la journée du 12 germinal.
08/04/1795

Poème intitulé "Sur Barère et ses chers confrères."
22/04/1795

Les articles sur la Hollande se concentrent dans les livraisons des 5 premiers mois du journal.
01/02/1795 à 01/05/1795

Insurrection (des sans-culottes contre la Convention) du 1er prairial.
20/05/1795

Adoption de la "nouvelle constitution", de l'an III.
22/05/1795

Suppression du Tribunal révolutionnaire.
31/05/1795

Mort de Louis XVII au Temple. Son oncle, le comte d'Artois, devient Louis XVIII.
08/06/1795

Article sur la journée du 1er prairial.
22/05/1795

Article sur la mort de Louis XVI au Temple.
14/06/1795

Article sur le comte d'Artois.
10/07/1795

Article sur l'armée des piques.
30/05/1795

Article sur Mme Roland.
22/07/1795

De nombreux articles à propos de la prison de la fille de Louis XVI.
01/06/1795 à 05/10/1795

Article sur les "Mémoires de Mme Roland".
08/08/1795

De nombreux articles sur Lyon et son siège, signés "Par un Parisien".
01/06/1795 à 31/07/1795

De nombreux articles sur la Constitution de l'an III.
01/07/1795 à 30/08/1795

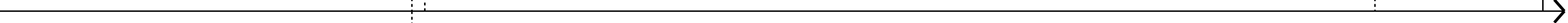
De nombreux articles sur les assignats.
01/07/1795 à 30/09/1795

Insurrection royaliste du 13 vendémiaire, arrêtée par Napoléon.
05/10/1795

Dissolution de la Convention, début du Directoire.
06/10/1795

Libération et exil de Marie-Thérèse
(Charlotte), fille de Louis XVI.
19/12/1795

Deuxième interruption du journal, à la suite de la journée du 13 vendémiaire.
05/10/1795



Annexe des journaux

1. L'Accusateur public	N° 74, 3 mai 1795
2. Les Annales de la religion	N° 105, 3 juin 1795
3. Le Batave	N° 104, 2 juin 1795
4. Le Censeur	N° 74, 3 mai 1795
5. Le Censeur des journaux	N° 231, 13 décembre 1796
6. Le Chouan ou révélations importantes	N° 120, 18 juin 1795
7. La Correspondance politique et anecdotique	N° 55, 14 avril 1795
8. Courrier de Paris ou Chronique du jour	N° 170, 7 août 1795
9. Le Courrier du Havre	N° 174, 11 août 1795
10. Le Courrier républicain	N° 232, 14 décembre 1796
11. Le Courrier universel ou l'Écho de Paris	N° 90, 19 mai 1795
12. L'Éclair	N° 239, 21 décembre 1796
13. La Gazette de Bamberg	N° 223, 5 décembre 1796
14. La Gazette de Darmstadt	N° 223, 5 décembre 1796
15. La Gazette de Hambourg	N° 236, 18 décembre 1796
16. La Gazette universelle	N° 173, 10 août 1795
17. La Gazette universelle	N° 177, 14 août 1795
18. Journal de la contre-révolution	N° 142, 10 juillet 1795
19. Le Journal de la Montagne	N° 9, 27 février 1795
20. Le Journal de la Montagne	N° 288, 10 décembre 1796
21. Le Journal de Marseille	N° 234, 16 décembre 1795
22. Le Journal de Paris	N° 241, 23 décembre 1796
23. Journal des hommes libres	N° 152, 20 juillet 1795
24. Journal des hommes libres	N° 185, 1 ^e septembre 1795
25. Le Journal des hommes libres	N° 221, 4 décembre 1796
26. Le Journal des Hommes Libres	N° 238, 20 décembre 1796
27. Le Journal des Hommes Libres	N° 241, 23 décembre 1796
28. Journal de Francfort	N° 233, 15 décembre, 1796
29. Le Journal du Matin	N° 104, 2 juin 1795
30. Le Journal du Soir sans réflexions	N° 187, 24 août 1795
31. Journal littéraire	N° 240, 22 décembre 1796.
32. Le Messenger du Soir	N° 232, 14 décembre 1796.
33. Les Nouvelles politiques	N° 104, 2 juin 1795.
34. Les Nouvelles Politiques	N° 235, 17 décembre 1796
35. Les Nouvelles Politiques	N° 239, 21 décembre 1796
36. The Observer	N° 86, 15 mai 1795
37. Le Rédacteur	N° 221, 4 décembre 1796
38. Le Républicain français	N° 104, 2 juin 1795
39. Le Républicain Français	N° 139, 7 juillet 1795
40. Le Réviseur	N° 67, 26 avril 1795
41. Le Vériste	N° 239, 21 décembre 1796
42. Le Vieux Cordelier	N° 111, 9 juin 1795

1- L'Accusateur public¹. *La Quotidienne ou Le Tableau de Paris*. N° 74, 3 mai. p. 3-4

« Trois N^{os} de l'Accusateur public viennent de paraître d'un trait. C'est la même énergie, le même courage, un style poétique, [...], des idées fortes, des vues hasardeuses et peut-être téméraires. L'auteur² a fait ses preuves et n'a besoin ni de nos éloges, ni de notre censure, nous nous contentons d'en extraire le numéro suivant. [...] »

2- Les Annales de la religion³. *La Quotidienne ou Le Tableau de Paris* N° 105, 3 juin, p. 2-3

« Il paraît un journal nouveau, sous le nom d'*Annales de la religion*, sous les auspices de la charité et sous la dictée des citoyens Saurine et Grégoire.

Un style plat et diffus, des déclamations froides et rebattues, une érudition de capucin rejettent bientôt dans l'oubli cet ouvrage informe, et nous aurions dispensé d'en parler, si nous n'avions aperçu à travers les sottises de toute espèce et la déraison la plus dogmatique, un plan secret, mais assez bien combiné, de renouer les fils d'une nouvelle Vendée et de renverser les sages projets de la convention, sous prétexte de soutenir les intérêts de la république.

On ne s'attendait guère à la fin du dix-huitième siècle et après 6 grandes mortelles années de révolution, de voir ressusciter les querelles religieuses et les feuilles ecclésiastiques. Les citoyens Saurine et Grégoire, n'ont pas craint de reproduire ce vieux scandale et ont bien voulu se charger, aux yeux de leurs contemporains, du ridicule de cette mission. Ridicule, jusqu'à un certain point, ridicule par son principe, mais qui pourrait devenir dangereuse dans ses effets, si la philosophie ne se hâtait d'arrêter dans leur course ces missionnaires perfides ou imprudents.

Nous ne relevons point l'ingénieuse comparaison qu'établissent les auteurs entre l'état actuel de l'église de France et la captivité du peuple d'Israël ; il n'y a pas un sermon de Massillon, de Saurin et de Bourdaloue, où l'on ne trouve cette comparaison plus ou moins répétée.

Nous ne parlons pas davantage de l'heureuse application qu'ils font des prophéties de Daniel, de Jérémie, d'Isaïe etc. aux tribulations du ci-devant clergé. Quelques *voyants* qu'on suppose ces fameux prophètes, il faut convenir qu'ils ne songeaient guère à la persécution qu'éprouvent les évêques et les prêtres de France, alors qu'ils

¹ <http://bit.ly/2dqnwTa> Nous lisons le texte intégral dans la 4^e annexe.

² Richer de Sérizy.

³ <http://bit.ly/2d1v53A>

prophétisent en Judée. Les dévotes n'y regardent pas de si près, elles reçoivent avec grand respect tout ce qui vient de ce pays-là.

Nous nous hâtons d'arriver au but principal des auteurs ; à la sainte dénonciation qu'ils font des prêtres réfractaires, émigrés ou déportés ; lesquels, dit-on, au nombre de 7 à 8 cents se sont répandus dans les départements frontières, déguisée en ferblantiers, en marchands, en canonniers ; ils parcourent les campagnes, ils colportent des brefs du pape, ils reconfessent, ils remariant, ils rebaptisent ; ils font plus de mal que les sauterelles n'en ont jamais fait en Egypte. Plus de mal ! C'est beaucoup.

Ce n'est pas tout. Une dénonciation aussi vague pourrait bien rester sans effet, car ce n'est qu'une fastidieuse répétition de tout ce qu'on a dit depuis trois ans.

Pour lui donner un objet plus précis, pour mieux assurer les coups et la vengeance du pieux évêque de Blois, il a fallu articuler des noms détestés, il a fallu appeler la hache des bourreaux sur la tête des principaux acteurs de cette vaste conspiration dont les rameaux, etc. ... comme chacun sait.

C'est le droit de tout bon républicain, c'était le devoir d'un prêtre constitutionnel.

Aussi, pour n'avoir rien à se reprocher devant Dieu et devant les hommes, M. l'abbé Grégoire désigne Dampierre à Paris, Camus et Lacourt à Nancy, Blain à Orléans, Jalabert à Carcassonne, et Marbeuf, je ne sais où.

Certes, M. l'abbé Grégoire est bien coupable de n'avoir pas dénoncé devant les tribunaux les mouvements criminelles de ces prêtres, s'il a la preuve du fait, et bien imprudent de les dénoncer à l'opinion, s'il ne l'a pas.

Le premier de ces deux partis était digne d'un bon citoyen, qui sachant que les tribunaux sont institués pour faire respecter la loi et l'autorité, aurait appelé leur prompt surveillance non sur les prêtres réfractaires, mais sur les perturbations du repos public. Cette distinction est importante et plus nécessaire que jamais.

Le second parti est devenu la ressource d'un prêtre fourbe et ambitieux, qui, craignant de ne pouvoir soutenir le parallèle entre son rival, et n'osant le combattre face à face avec les armes de la raison, a préféré le faire égorger.

C'est plus court et plus facile sans doute.

Mais M. l'abbé Grégoire ne craint-il pas que le peuple français, fatigué de querelles religieuses et politiques, ne repousse tous les délateurs au fond du [illisible], et faisant justice enfin de ces fanatiques persécuteurs, tantôt couverts du manteau de la religion, tantôt de celui du patrimoine, ne prononce en faveur des persécutés, comme ayant pour eux le double préjugé de la morale publique et de la persécution ?

Ne craint-il pas que de malins observateurs ne fassent un rapprochement entre le *discours sur la liberté des cultes* par Grégoire député, et les *Annales de la religion* par Grégoire journaliste ?

Dans le *discours sur la liberté des cultes*, Grégoire député invoque la tolérance universelle, soutient que nul n'a droit de forcer les consciences, et ne reconnaît ni prêtres réfractaires, ni prêtres constitutionnels. C'est que les uns et les autres étaient également proscrits : il n'y avait pas plus de privilège pour ceux-ci que pour ceux-là. *Le malheur les avait réunis.*

Aujourd'hui les prêtres constitutionnels, protégés par cinq ou six évêques de la convention, peuvent impunément dire la messe et confesser à Paris ; il s'agit de se rallier sous les drapeaux d'un serment aussi absurde qu'impolitique, il s'agit de donner la chasse à des rivaux qui ont eu la scélératesse de préférer l'honneur à l'ambition, et de sacrifier leurs places et leurs consciences ; Grégoire journaliste et persécuteur, sonne le tocsin contre ces malheureuses victimes à peine échappées des prisons de Robespierre, pour les faire tomber dans les cachots de l'inquisition : *l'intérêt les a divisés.*

Cette conduite s'explique et n'a rien qui nous étonne. Les prêtres sont ce qu'ils ont été et ce qu'ils seront toujours ; persécuteurs, tant qu'ils ne sont pas persécutés. À peine échappés du carnage, ils ont un moment de relâche. Au lieu de s'en servir pour rallier les hommes à tous les sentiments honnêtes, que des tyrans barbares avaient cherché à étouffer dans nos cœurs ; au lieu de se réunir pour nous rappeler au sein d'une religion pleine de consolations ; ils se déchirent, ils rallument des feux mal éteints sur une terre fumante du sang de leurs confrères. Ils ont sans cesse la charité dans la bouche et le fiel dans l'âme. *Tante[illisible] animis etc.*

L'abbé Grégoire, fidèle à ces principes sacerdotaux, a pris pour épigraphe, ces mots de Saint-Augustin : "Unité dans les choses nécessaires, liberté dans les douteuses, charité dans toutes." Quelle charité ! Dieu nous préserve du retour de l'anarchie et de la charité des prêtres constitutionnels.

Gallais.»

3- Le Batave. *La Quotidienne ou Le Tableau de Paris*, N° 104, 2 juin 1795, p. 3

« Avec ces correctifs qui n'abrègent rien, nous n'éclaircirions pas grand-chose. Les journaux qui ont grand soin de s'en servir ne s'accordent pas sur l'usage. Le Batave date du primidi, an troisième de la liberté. »

4- Le Censeur. *La Quotidienne ou Le Tableau de Paris*. N° 74, 3 mai 1795, p. 4

« Encore un nouveau journal, intitulé le *Censeur*, avec cette épitaphe :

Nunc demùm redit animus. Tac. Vit. Agric.

On s'abonne à Paris, rue neuve Augustin, N° 21. »

5- Le Censeur des journaux, *La Quotidienne ou Feuille du jour*. N° 231, 13 décembre 1796. p. 3

« Le Censeur des journaux fait aujourd'hui des observations très sages et très piquantes sur les violences qu'on emploie pour faire aimer la république.

"J'entends répéter tous les jours, dit-il, par des gens qui n'ont jamais qu'eux-mêmes : *Il faut aimer la république*. C'est bientôt dit. Mais je leur réponds : *Faites aimer la république*, et vous n'aurez pas besoin de commander. Henri IV et Ninon de Lenclos¹ n'ont jamais dit : J'ordonne, je veux qu'on m'aime.

"Je ne saurais rire et chanter au milieu des larmes et de la douleur universelle. On pouvait craindre, mais il était difficile d'aimer le dieu des [seytes ou sectes], représenté sous la forme d'un sabre. Celui qui disait : *Crois ou meurs*, ne faisait croire qu'à sa sottise ou à sa méchanceté. Celui qui disait : *La république ou la mort*, méritait d'aller fonder une république en enfer. Il y a donc deux sortes de républiques : l'une qu'on fait craindre, l'autre qu'on fait aimer." »

6- Le chouan ou révélations importantes², *La Quotidienne ou Le Tableau de Paris*, N° 120, 18 juin 1795. p. 2-3

« Il paraît deux numéros d'un journal intitulé *le Chouan ou révélations importantes*, qui se vend chez les marchands de nouveautés.

L'auteur *Kernodée*, l'un des signataires de la paix des chouans, s'exprime avec hardiesse et franchise sur la situation de la Vendée, les motifs de leur accommodement et sur les suites de ce même accommodement.

L'histoire de cette malheureuse guerre et de tout ce qui y a rapport, est d'un trop grand intérêt pour la nation française, pour que l'on ne soit pas avide de la lecture de ce pamphlet.

Nous allons en extraire quelques lignes qui feront connaître les intentions, la politique et les principes religieux de ce parti, qui paraissait anéanti et qui cependant renouvelle toutes les inquiétudes des bons citoyens sur les suites des [illisible] de cette portion du peuple français, et de la guerre civile qui en est l'effet.

C'est *Kernodée* qui parle : Lorsque les représentants du peuple vinrent à eux³ avec l'olivier de la paix, nous [illisible] clairement nos opinions, nos vues, nos désirs ; nous stipulâmes franchement nos conditions, c'est ainsi que Vendéens et Chouans, nous parviennent à l'œuvre de la paix.

¹ 1620-1705, c'est une courtisane, femme d'esprit, épistolière et femme de lettres française.
<http://bit.ly/2czwYS4>

² <http://bit.ly/2dAB6pN>

³ Charrette et Cormatin

... Nous avons exigé qu'on simplifiât infiniment notre administration, et qu'on ne la fit dépendante que de nous et nullement de l'ignorance et des passions de quelques individus étrangers à nos mœurs et à nos usages ; nous avons de plus exigé que l'on ne nous [illisible] jamais pour nos opinions politiques, passées, présentes et futures. À ce que nous promettions de ne point porter les armes contre la république, d'obéir à ses lois ...

Nous avons exigé le libre exercice de notre religion catholique, apostolique et romaine, dans laquelle nous voulons vivre et mourir.

[D'où] garantie de ces deux clauses secrètes et uniques, nous avons exigé que l'on conservât, aux frais de la république, une force armée, composée des nôtres seulement, et communauté, dans la Vendée, par Charrette, Sapinau et Stolle ; et dans la Bretagne, par Cormatin, Desile, Bolshardi, etc. tous subordonnés à Charrette.

Telles sont les conditions auxquelles nous avons bien voulu accorder la paix ; elles ont été acceptées avec enthousiasme par la convention, et [illisible] dans toute la France, avec les modifications que la convention a cru devoir y mettre pour sa dignité.

De notre côté, nous avons signé de bonne foi ce traité de paix que nous avons également publié dans tous nos cantonnements, non avec des modifications mais plutôt en laissant supposer que nous avions des conditions secrètes beaucoup plus avantageuses. Nous étions obligés d'avoir recours à cette [illisible] de [dissimulation], pour faire cesser des hostilités que tout le sang de la France n'aurait jamais pu arrêter.....

Plusieurs de nos officiers, qui ont signé la paix n'ont pas osé s'en retourner tout de suite après signature, dans leurs cantonnements respectifs, crainte d'y être fusillés par leurs soldats, et Charente lui-même, tout *adoré* qu'il est *des siens*, disait dernièrement à un de ses anciens camarades de mer :

Ces braves gens-ci sont tellement attachés à leur *religion* et à leur *roi*, que si j'osais leur parler de renoncer à l'espoir de les voir jamais fleurir en France, *comme auparavant*, ils ne me fusilleraient pas, parce qu'ils m'aiment trop pour cela ; mais ils me renverraient et se choisiraient un autre chef. [...]

7- La Correspondance politique et anecdotique sur les affaires de l'Europe. Et particulièrement sur celles de l'Allemagne. (-1790)¹. *La Quotidienne ou Le Tableau de Paris*. N° 55, 14 avril 1795, p. 2

« L'auteur de la correspondance politique vient d'être arrêté par ordre du comité de sûreté générale. Il est accusé d'avoir donné, dans son journal, des éloges à Louis XVI, et de regrets à la monarchie. »

¹ <http://bit.ly/2ctsNHZ>

8- Courrier de Paris ou Chronique du jour¹, *La Quotidienne*, N° 170, 7 août 1795. p. 2-3

« On lit dans une feuille intitulée : *Courrier de Paris ou Chronique du jour*, l'article suivant :

On dit que l'auteur de la Gazette universelle, de la correspondance politique et de la *Quotidienne*, viennent d'être arrêtés. Ils sont prévenus, ajoute-t-on, d'avoir cherché à réaliser les ridicules espérances des royalistes.

Nous ignorons quel est le *Laquais* rédacteur de ces ingénieux. *On dit*, nous lui observons seulement que les auteurs de la *Quotidienne* n'ont jamais cherché à réaliser aucunes espérances chimériques des Royalistes, et que pour pouvoir le faire avec quelques succès, il faudrait avoir à sa disposition des flottes, des armées et force assignats, provisions dont sont absolument dénués les rédacteurs de la *Quotidienne*, ils n'ont en toute propriété que la confiance de leurs abonnés et un grand fonds de mépris pour le *Laquais Journaliste*.

Au surplus, voici la profession de foi des Rédacteurs de la *Quotidienne* : Depuis le 10 août, ils sont rassasiés de tyrannie, ils attendent un gouvernement comme le Messie, et lorsqu'il sera établi, ils feront tous leurs efforts pour le soutenir envers et contre tous. »

9- Le Courrier du Havre, *Le Tableau de Paris*, N° 174, 11 août 1795. p. 4

« *Bulletin des Changes et du Commerce*.

Le courrier du havre nous apprend que la nouvelle de la paix avec l'Espagne et l'espérance d'une paix prochaine avec les autres puissances, ont fait déjà insensiblement baissé le prix des marchandises dans cette ville maritime. »

10- Le Courrier républicain, *La Quotidienne ou Feuille du jour*. N° 232, 14 décembre, 1796. p. 3

« Le citoyen Durant, condamné à mort comme rédacteur du Courrier républicain, vient d'être acquitté par le jury d'accusation. Cet estimable et courageux écrivain a été sur-le-champ rendu à la liberté, qu'il a toujours défendue dans ses écrits. »

11- Le Courrier Universel ou l'Écho de Paris, *La Quotidienne ou Le Tableau de Paris*, 19 mai 1795. p. 3-4

« Nous lisons dans le *Courrier Universel ou l'Écho de Paris*, une anecdote précieuse à recueillir pour servir à l'histoire de nos représentants.

Le citoyen Sevestre étant au théâtre de la rue Feydeau s'approche d'une lucarne de loge occupée par un jeune homme qui avait son

¹ Germinal an III-Pluviôse an V (germinal an III débute le 21 mars 1795, et pluviôse an V prend fin le 18 février 1797).

chapeau sur la tête. Il dit au jeune homme d'ôter son chapeau ; celui-ci refuse ; celui-là répond par des injures qui sont vivement relevées et sont enfin suivies d'une invitation à venir s'expliquer dehors. Cette invitation était une perfidie. Le citoyen Sevestre appelle la garde, montre sa carte de député, fait arrêter et conduire au comité de sûreté générale dont il est membre l'avilisseur d'un sept cent quarantième de la représentation. L'affaire est jugée grave, et le jeune homme est envoyé en prison où il est arrêté six jours.

J'en conclus, ajoute l'auteur que nous copions, que c'est une belle chose que notre sainte égalité. Car à coup sûr si ce jeune homme eut pris querelle avec moi, il n'en aurait pas moins été coucher dans son lit. Mais aussi ne pas deviner que M. Sevestre est un député et un membre du gouvernement, c'est une gaucherie, c'est une sottise que six jours de prison ne saurait trop expier. »

12- L'Éclair. *La Quotidienne ou Feuille du jour.* N° 239, 21 décembre 1796. p. 4

« Le rédacteur de la feuille intitulée l'Éclair, du 29 frimaire, donne un long et brillant extrait du discours prononcé au Lycée par le citoyen Laharpe. »

13- La gazette de Bamberg. *La Quotidienne ou Feuille du jour.* N° 223, 5 décembre 1796. p. 3

14- La gazette de Darmstadt. *La Quotidienne ou Feuille du jour.* N° 223, 5 décembre 1796. p. 3

« La gazette de Bamberg, du 8, après avoir annoncé que M. de Munchausen, ministre de Hanovre, est passé le 5 par cette ville pour se rendre à Vienne, ajoute que ce seigneur est chargé de notifier à la cour impériale que, dans le cas où la guerre serait continuée le printemps prochain, l'électeur de Hanovre était résolu d'envoyer de nouveau son contingent à l'armée de l'Empire.

Suivant la gazette de Darmstadt, le roi de Prusse a offert aux cours de Vienne et de Londres sa médiation pour l'acheminement à une paix avec la France. Cette feuille dit en outre que douze mille hommes de troupes hessoises doivent se réunir aux prussiens dans la Westphalie.

D'autres feuilles de l'Allemagne assurent que le chef suprême de l'Empire a adressé une lettre très sérieuse et très forte au duc de Wurtemberg et au margrave de Baden, au sujet de la paix qu'ils ont conclu avec la France. »

15- La gazette de Hambourg. *La Quotidienne ou Feuille du jour.* N° 236, 18 décembre 1796. p. 3

« La gazette de Hambourg et les gazettes françaises ont répété que l'empereur avait envoyé un négociateur à Paris [...]. »

16- La gazette Universelle. *Le Tableau de Paris*, N° 173, 10 août 1795,
p. 4

« Le rédacteur de la gazette Universelle qui avait été arrêté, est rendu à la liberté depuis hier. On espère que les scellés apposés sur les presses des journalistes seront bientôt levés. »

17- La Gazette universelle. *Le Tableau de Paris*, N° 177, 14 août 1795.
p. 2-3

« Voici ce que dit aujourd'hui la Gazette Universelle :

On traite de royalistes, de chouans, ceux que voulant conserver cette liberté qui leur a coûté tant de sang, tant de sacrifices de toutes espèces, osent élever la voix, contre ceux qui la [illisible] sans cesse, qui s'engloutissent sous les affreux débris que sur cette terre malheureuse a amoncelés la plus sanglante, la plus hideuse anarchie."

" Eh quoi ! Si en ma qualité de nouvelliste, j'imprime une lettre insignifiante, que je puise dans une gazette étrangère, et dont le gouvernement permet la circulation en France, je suis un royaliste ; si dans un temps où le peuple n'a d'autre garantie contre les entreprises des tyrans qui s'agitent dans l'ombre, et jusqu'au fond des cachots, je dis que la presse doit être illimitée pour sonner l'alarme au premier complot, je suis un royaliste ; si je dis que dans ces temps déplorables les citoyens doivent avoir la faculté de s'assembler dans leurs sections, pour rédiger, pressentir leurs réclamations, et même pour se défendre, je suis un royaliste ; si je dis qu'il faut punir les assassins, les brigands qui nous ont perdus, je suis un royaliste ;

Si je présente mes observations sur un calendrier que je crois embarrassant pour nos opérations commerciales avec le reste de l'Europe, je suis un royaliste ; si je dénonce quelques députés qui ont touché leur caractère auguste pour tyranniser leurs commettants, pour souiller la terre des plus hideux forfaits, j'avilis la représentation nationale, je suis royaliste ; mais dites-moi donc comment il faut que je m'y prenne pour n'être royaliste ? Faut-il par un renversement de toutes les idées reçues jusqu'à présent, recommencer la société sur des principes barbares, être en opposition avec toutes les lois de la nature et de la saine raison ?

Ah ! S'il en est ainsi, je me sens incapable d'être républicain comme vous l'entendez ; je n'ai l'esprit ni le génie assez puissants, assez forts. »

18- Journal de la contre-révolution (1791-1792) de Suleau¹.
La Quotidienne ou Le Tableau de Paris. N° 142, du 10 juillet 1795, p. 2

« [...] Calonne, premier auteur et instrument actif de ces maux, leurrait d'un autre côté ses créatures de tout ce qui pouvait flatter leur ambition.

Le roi, la reine, Monsieur et l'empereur, devenant d'éternels obstacles à ses projets, il ne cesse de les calomnier périodiquement dans un journal rédigé par Suleau, intitulé Journal de la contre-révolution, etc. ... »

19- Le Journal de la Montagne. *La Quotidienne ou Le Tableau de Paris*. N° 9, 27 février, 1795

« On jouait avant-hier au théâtre du Vaudeville, une pièce dont tout était singulier, le titre, le sujet, les personnages et l'auteur. L'auteur rédacteur du Journal de la Montagne, Aristide de Valcour, connu de toute la terre, ne pouvait plus travailler l'opinion publique, pour le compte des Jacobins, s'est amusé à lui présenter un *Coffre à l'avoine*, doux fruit de ses asiniques loisirs. »

20- Le Journal de la Montagne. *La Quotidienne ou Feuille du jour*. N° 228, 10 décembre 1796. p. 3

« On ne croit pas que le journal privilégié passe au conseil des cinquante ; mais s'il passait aux cinquante, il serait à coup sûr rejeté par le conseil des anciens, qui ne sont pas d'humeur à reprendre *le Journal de la Montagne*². »

21- Le journal de Marseille. *La Quotidienne ou Feuille du jour*. N° 234, 16 décembre, 1796. p. 4

« Le journal de Marseille annonce que la paix vient d'être conclue entre les Etats-Unis et les puissances barbaresques : événement important pour le commerce de cette ville, par la navigation des bâtiments américains, désormais libres dans la Méditerranée. »

22- Le journal de Paris. *La Quotidienne ou Feuille du jour*. N° 241, 23 décembre 1796. p. 2

« *Sur un acte d'indulgence publique, exercé envers un législateur.*

Je vois avec plaisir qu'aucun journal n'a pris la peine de réfuter la diatribe que Mercier, en qualité de législateur, débita il y a quelques jours sur la peinture ; quelques-uns même n'ont pas daigné en faire mention, et je ne vois que le journal de Paris qui a eu la patience d'en citer les phrases. [...] »

¹ <http://bit.ly/2dhUibC>

² « Le Journal de la Montagne » (2 juin 1793-18 novembre 1794). Journal jacobin sous la Terreur. De Gaëtan Chaubert.

23- Journal des Hommes Libres¹, de Charles Duval. *La Quotidienne* ou *Le Tableau de Paris*. N° 152, 20 juillet 1795. p. 2

« On pourrait consulter le journal de Charles Duval, intitulé Journal des Hommes Libres, comme un thermomètre des craintes ou des espérances des jacobins.

Les Jacobins sont-ils abattus, sans ressources et sans argent, Charles Duval se borne à la convention ou à quelques lettres indifférentes sur la pluie et le beau temps.

Les jacobins ont-ils reçu du renfort, Charles Duval se bat les flancs pour échauffer son style et monter la tête du peuple contre la nouvelle constitution, les députés qui vont au café, les jeunes gens qui se promènent tranquillement, les gouvernantes et gouverneurs d'enfants, les coteries de Paris qui s'érigent, dit-il, avec autant d'audace que de ridicule en comités gouvernants.

Gallais »

24- Journal des hommes libres, de Charles Duval. *La Quotidienne*, N° 185, 1^e septembre 1795.

« Le très-terroriste Charles Duval, rédacteur du journal des Hommes-Libres, a consigné dans sa feuille d'aujourd'hui une plaisanterie qui mérite d'être remarquée.

Ce bon Charles Duval voudrait qu'on ne laissât dans la convention, que les deux tiers qui doivent rester par les députés qui ont voté la mort de Louis XVI. D'après le calcul du facétieux Charles Duval, Lanjuinais, Bailleul, Henri Larivière, Fermond, Boissy d'Anglas, Lesage et autres, seraient expulsés et M. Duval resteraient [sic] à se goberger dans les deux chambres, avec ses amis, les brigands montagnards.

Le même Duval voudrait aussi que ce fussent les électeurs du mois de septembre, élus au milieu des massacres, qui fussent chargés de désigner les membres qui doivent rester dans la convention, et ceux qui doivent y entrer.

Nous ne nous appesantirons point sur la perfidie atroce de ce Duval, nous le recommandons seulement à l'assemblée électorale du département d'Isle et Vilaine ; nous le prions avec instance de purger le corps législatif d'un homme tel que M. Duval, terroriste des plus hauts encornés. »

25- Le Journal des Hommes Libres, d'Antonelle (sous le Directoire). *La Quotidienne* ou *Feuille du jour*. N° 221, 4 décembre 1796. p. 2

« Il parut il y a quelques mois un livre très singulier, intitulé : *De l'Égalité* ou *Principes généraux des institutions sociales*, attribué à M. d'Eschering, comte du Saint-Empire, et qu'au titre, bien des gens crurent l'ouvrage de Gracchus-Babeuf. Mais quelques chose de plus

¹ <http://bit.ly/2ctwih3>

singulier encore que l'ouvrage, c'est l'accueil flatteur qu'il reçut des exclusifs, et notamment d'Antonelle dans le journal des Hommes Libres, mois de fructidor, et de Thuau-Granville dans le Rédacteur, n° 347. »

26- Le journal des Hommes Libres. *La Quotidienne ou Feuille du jour*. N° 238, 20 décembre 1796. p. 3

« Le journal des Hommes Libres s'étonne qu'on ait envoyé le général Canclaux ambassadeur à Naples : il espère que bientôt on nommera des tambours, pour que nos ambassadeurs fassent du bruit en Europe, et qu'on y adjoindra des trompettes, pour les rendre éclatantes. »

27- Le journal des Hommes Libres. *La Quotidienne ou Feuille du jour*. N° 241, 23 décembre 1796. p. 3

« Paris, 22 Décembre.

En attendant qu'on ait fait une loi sur la calomnie, les journalistes montagnards s'évertuent, et versent leur fiel sur les députés les plus respectables : le journal des Hommes Libres a publié, ces jours passés, que *Monsieur* avait passé un contrat de rente en faveur des enfants de Boissy-d'Anglas : cette calomnie était fortement appuyée par Bailleul et Lecointre, qui avaient déjà dressé la plus belle des conspirations. »

28- Journal de Francfort. *La Quotidienne ou Feuille du jour*. N° 233, 15 décembre, 1796. p. 1

Dans la rubrique *Nouvelles étrangères. Allemagne*, qui commence comme ceci :

« Vienne, 23 novembre. Les négociations avec [...] » ; et qui se termine par cette signature : « (Extrait du journal de Francfort.) »

29- Le Journal du Matin.¹ *La Quotidienne ou Le Tableau de Paris*. N° 104, 2 juin 1795. p. 3

« Avec ces correctifs qui n'abrègent rien, nous n'éclaircirions pas grand-chose. Les journaux qui ont grand soin de s'en servir ne s'accordent pas sur l'usage. [...] Le Journal du matin [date] du 9^e mois. »

30- Le Journal du Soir sans réflexions². *La Quotidienne*, N° 187, 24 août 1795. p. 2

¹ *Journal du matin de la république française, Chronique de France, rédigé et imprimé par R. Jacquin (An IV-an V), 1795.*

² C'est nous qui ajoutons le titre du journal, l'article ne donne que le nom de son rédacteur.

« L'exact *Étienne-Feuillant*, dans son N° du 16 août 1795, article *convention nationale*, séance du primidi (fructidor), énonce ainsi qu'il suit, un fragment du rapport de la commission des onze, tendant à amener la révolution à sa fin. C'est Baudin qui se trouve en scène, en qualité de rapporteur.

"La constitution sera soumise à la sanction du peuple, non pour délibérer sur quelques articles en particulier, mais sur son ensemble. S'il arrivait que le peuple put vouloir reprendre ses chaînes, le serment de tous les représentants est de délivrer d'une vie qui les rendrait les témoins de l'esclavage de celui qu'ils avaient été chargés de rendre libre." »

31- Journal littéraire, de Jean Marie Bernard Clément¹, 1796. *La Quotidienne ou Feuille du jour*. N° 240, 22 décembre 1796. p. 2

« Ceux qui veulent voir une critique raisonnée de l'épître de Chénier sur la calomnie, n'ont qu'à lire l'excellent journal littéraire de Clément de Dijon. On s'abonne, pour ce journal, chez Forget, libraire, rue du Four S. Honoré. »

32- Le Messenger du Soir. *La Quotidienne ou Feuille du jour*. N° 232, 14 décembre 1796. p. 2

« VARIÉTÉS.

Des lettres de Chénier à Dumont, et de Dumont à Chénier.

Le Messenger du Soir et d'autres ont rapporté la lettre de Dumont. Chénier choisit, dit-il, un dépositaire hors de *cette bande*, et la confie à dom Poutier, *l'ami des lois*. On peut lire ces lettres dans les journaux où leurs auteurs les ont consignées. Celle de Dumont est pleine de mépris ; celle de Chénier, de rage. »

33- Les Nouvelles politiques. *La Quotidienne ou Le Tableau de Paris*. N° 104, 2 juin 1795. p. 3

« Avec ces correctifs qui n'abrègent rien, nous n'éclaircirions pas grand-chose. Les journaux qui ont grand soin de s'en servir ne s'accordent pas sur l'usage. [...] Les Nouvelles politiques [datent] de la troisième année républicaine, ère vulgaire. »

34- Les Nouvelles Politiques. *La Quotidienne ou Feuille du jour*. N° 235, 17 décembre 1796. p. 3

« Un article d'Augsbourg, inséré dans les Nouvelles Politiques, annonce que Mantone est débloqué. Les lettres d'Italie et les bulletins officiels des autrichiens n'en ont rien dit jusqu'à ce jour. Rien de nouveau sur la position de Kehl, qui est toujours vivement pressé.

¹ <http://bit.ly/2czyP9L>

On espérait faire une diversion pour diviser les forces de l'ennemi, mais ce projet n'a point réussi. Les bulletins du gouvernement se taisent. »

35- Les Nouvelles Politiques. *La Quotidienne ou Feuille du jour.* N° 239, 21 décembre 1796. p. 4

« Le rédacteur de la feuille intitulée *l'Éclair*, du 29 frimaire, donne un long et brillant extrait du discours prononcé au Lycée par le citoyen Laharpe, qu'il allonge [illisible] [illisible] entière, contre un homme de lettres qui, sous des noms supposés, a loué la personne et le [illisible] de M. de la Laharpe, dans les Nouvelles politiques et dans le Véristique. »

36- The observer.¹ *La Quotidienne ou Le Tableau de Paris.* N° 86, 15 mai 1795. p. 1

« Angleterre.

Londres, le 28 avril

Une feuille intitulée *The observer*, annonce que la paix conclue avec la Prusse doit s'étendre à toutes les parties septentrionales de l'Allemagne, sans en excepter l'électorat d'Hanovre. »

37- Le Rédacteur, de Thuau-Granville. *La Quotidienne ou Feuille du jour.* N° 221, 4 décembre 1796. p. 2

« Il parut il y a quelques mois un livre très singulier, intitulé : *De l'Égalité ou Principes généraux des institutions sociales*, attribué à M. d'Eschering, comte du Saint-Empire, et qu'au titre, bien des gens crurent l'ouvrage de Gracchus-Babeuf. Mais quelques chose de plus singulier encore que l'ouvrage, c'est l'accueil flatteur qu'il reçut des exclusifs, et notamment d'Antonelle dans le journal des Hommes Libres, mois de fructidor, et de Thuau-Granville dans le Rédacteur, n° 347. »

38- Le Républicain-Français. *La Quotidienne ou Le Tableau de Paris,* N° 104, 2 juin 1795. p. 3

« Avec ces correctifs qui n'abrègent rien, nous n'éclaircirions pas grand-chose. Les journaux qui ont grand soin de s'en servir ne s'accordent pas sur l'usage. [...] Le Républicain Français [date] de l'an troisième, après l'abolition de la royauté. »

39- Le Républicain Français. *La Quotidienne ou Le Tableau de Paris,* N° 139, 7 juillet 1795, p. 3

¹ Il paraît pour la 1^{ère} fois le 4 décembre 1791 : <http://www.theguardian.com/gnm-archive/2002/jun/11/2>

« Nous venons de lire dans le Républicain Français une lettre de la Cretelle, le jeune, sur le système d'élection, et nous avouons à notre honte n'y avoir compris, sinon qu'on peut faire un gros livre avec le mot *grand* et ses dérivés, comme on faisait jadis un opéra avec les mots *dieux, cieux, cœur et bonheur* ; comme on faisait des discours à la tribune avec ceux-ci : *peuple souverain, conspirations, aristocrates, hauteurs des circonstances, mesures de sûreté générale, etc.*

De *grands* principes d'économies, de *grandes* vues politiques, de *grandes* conquêtes de l'esprit, de *grandes* vertus du peuple, de *grandes* talents de la première assemblée, de *grands* scélérats de celle-ci ; tout est *grand* dans cette lettre, hors la manière de l'auteur, qui n'est plus reconnaissable, depuis que Madame de St ... a consenti de lui donner la sienne. »

40- Le Réviseur. *La Quotidienne ou Le Tableau de Paris*. N° 67, 26 avril 1795.
p. 2-3

« Paris.

Le Réviseur est un nouveau journal qui se met sur les rangs et en première ligne contre les scélérats et les ignorants qui ont gouverné et voudraient gouverner encore la France.

Dans son premier N°, l'auteur avait combattu avec les armes victorieuses de la raison, les dispositions de la loi du 17 nivôse. Peut-être avait-il mis un peu trop de cette érudition d'avocat qui devient pénible, quand elle n'est pas ou égayée par la bonne plaisanterie, ou soutenue par des développements généraux ou des applications personnelles.

Dans le second N°, il établit une sorte de comparaison entre la tyrannie de Robespierre qui étouffe la moralité du peuple en faisant couler sous ses yeux stupides, le sang le plus pur et le plus illustre, et celle de Cambon, qui a détruit le crédit national par les vols qu'il a commandés, au nom de la justice et de l'économie.

Sous ce double rapport, dit-il, Robespierre et Cambon se présentent de front à l'indignation de l'âge présent et de la postérité.

Avant Cambon, nous ne connaissions d'emprunt forcé que celui fait par les voleurs sur les passes dans la forêt de Bondi, ou bien à la sortie de nos spectacles.

Dans tous les pays, où il ne s'est pas trouvé de Cambon, le gouvernement a pu ouvrir des emprunts, cette sorte d'impôt, établi sur nos enfants, était déjà passablement immoral et très favorable au gaspillage, mais forcer tous les citoyens à faire scrupuleusement, Barême et la loi des suspects à la main, leur examen de conscience sur leurs fortunes, leur état et composition, ce tour de gibecière était réservé à la révolution, et la révolution le doit à M. Cambon.

Monsieur Cambon a pris la fuite, les uns disent pour se soustraire à la potence, les autres pour mettre ses comptes en règle.

Nous disons qu'il faut scrupuleusement rechercher les traces de sa fortune, se mettre sur celle de sa personne et le forcer de venir, la

corde au cou, nous expliquer comment il a pu ensorceler la convention, plus de neuf mois, après le bris du grand talisman ; comment et pourquoi il affectait de confondre sans cesse les agioteurs et les vampires avec les rentier de l'état, et comment enfin et pourquoi il a multiplié, sans décrets, les assignats, et dans une telle proposition que nous devons attacher immédiatement à cet effroyable déluge de papier, la première cause de la disette, de l'agiotage infâme qui l'entretient, de tous les maux que nous souffrons et de ceux que nous craignons.

Le *Reviseur* relève avec autant de force que de justesse les sottises et les friponneries de Cambon. Mais osons lui donner un conseil qu'il est digne d'entendre.

Un journal est écrit par majorité des citoyens, qui, comme on sait, lisent en courant et ne réfléchissent guère que sur les effets, sans remonter aux causes. Son ouvrage est au contraire un mémoire très bien raisonné sur l'administration fiscale, et ne peut guère être entendu que des financiers ou des rentiers éclairés et maltraités. S'il veut continuer de parcourir la carrière périodique, il faut donc qu'il descende des hauteurs de la discussion approfondie pour ne saisir que la fleur des sujets. Ou s'il veut continuer de discuter les grandes matières d'intérêt public, il faut qu'il adresse ses mémoires aux administrations et aux commissions régénérées. »

41- Le Vériidique. *La Quotidienne ou Feuille du jour*. N° 239, 21 décembre 1796. p. 4

« Le rédacteur de la feuille intitulé *l'Éclair*, du 29 frimaire, donne un long et brillant extrait du discours prononcé au Lycée par le citoyen Laharpe, qu'il allonge [illisible] [illisible] entière, contre un homme de lettres qui, sous des noms supposés, a loué la personne et le grand talent de M. de Laharpe, dans les *Nouvelles Politiques* et dans le *Vériidique*. On ne sait trop à quoi vise cette provocation, car c'en est une, et l'homme de lettres en question n'a attaqué ni M. de Laharpe, ni le rédacteur du [illisible], ni qui que ce soit. Que veut ce jeune et [illisible] écrivain ? De quel droit taxe-t-il *d'insolent* et [illisible] [illisible] de Laharpe, un homme dont ce littérateur [illisible] [illisible] la société depuis quarante ans, et [illisible] fois loué le talent, qu'il cite même et loue dans une note de ce même ouvrage que l'on prétend venger ? Non, M. de Laharpe n'a point crut que les articles signés Jérôme Pad et Joseph Planchon, continssent des éloges *calculés* et perfides, qu'on l'affublât d'une *défroque* de capucin, qu'on lui conseillât de *brûler tous ses ouvrages*, qu'on l'accusât d'avoir *trébuché* à la fin d'une carrière honorable, etc. etc. C'est le rédacteur de *l'Éclair* qui dit toutes ces jolies choses ; il les dira seul, et on ne daignera pas y répondre. s'il honore sa plume par des articles aussi bien faits que l'est le reste de son article du 29 frimaire, on le lira avec plaisir ; s'il se remet à prodiguer les vaines injures d'un écolier qui en

provoque un autre dans la cour du collège de Sainte-barbe, on lui dira : Monsieur, nous avons oublié les gentillesse du collège longtemps avant que vous fussiez au monde, et vous n'aurez d'autre réponse que celle de Commire à Santeuil : *Insanire libet quoniam ubi* ...C'est le seul et dernier mot que vous obtiendrez d'un homme qui, respectant son âge, et sa réputation intacte, ne veut pas, en jouant aux injures avec vous, ressembler à ces baladins qui reçoivent et rendent des soufflets sur les tréteaux, pour l'amusement de bonne compagnie des carrefours. »

42- Le Vieux Cordelier.¹ *La Quotidienne ou Le Tableau de Paris*. N° 111, 9 juin 1795. p. 2-3

« Quoique le *vieux cordelier* n'ait plus le sel de l'année dernière, quoiqu'on soit souvent surpris de n'y trouver que des choses que tout le monde sait et que tout le monde a dit, il faut convenir cependant que le numéro posthume qui vient de paraître, n'est pas sans intérêt.

C'est un dialogue supposé entre un cordelier et l'auteur, sur la liberté de la presse.

On voit d'abord que le sujet n'est pas neuf, et les interlocuteurs sont usés. Nous sommes las de Cordeliers, de Feuillants, de Jacobins et de tous ces moines nés de la fange de la révolution pour en faire manquer le but.

Nous sommes las aussi d'entendre parler de Camille Desmoulins.

Quelqu'infortuné qu'il ait été, quelque franc, quelqu'enfantin qu'on le suppose, on ne saurait oublier qu'il fut le *Procureur général de la lanterne*.

Ses dernières années feront-elles oublier les premières, et le *vieux Cordelier* passera-t-il l'éponge sur la *lanterne aux Parisiens* ? C'est ce que nos enfants décideront. Nous sommes encore trop près des événements pour les bien juger.

Il fut courageux sans doute, mais il était beau de rappeler les principes, et il avait Danton derrière lui. Personne ne lui conteste l'esprit léger, les rapprochements ingénieux, l'érudition révolutionnaire, etc. ...

Mais on sait aussi qu'il n'avait pas plus les talents d'un législateur que l'organe d'un orateur : on dit qu'il se repentit vers la fin de sa carrière politique des excès qui en avaient déshonoré le commencement.

Je le crois. Mais sa conversion tardive ne ressemble-t-elle pas à celle du bon larron, qui reconnut la divinité de son voisin pour avoir une meilleure part dans son royaume [?]

L'esprit seul ne suffit pas pour faire une réputation.

L'esprit et la plaisanterie sont une représentation de société, mais ne mènent point à l'immortalité.

Le temps des révolutions est aussi celui des factions.

¹ <http://bit.ly/2cTwGq0>

Chacune a ses principes et ses héros. Un jour les vit naître ; un autre les vit périr. *Transivi es ecce non erat.*

Celui-là seul survit aux héros des révolutions, qui, loin de l'arène des passions, s'occupe d'en modérer l'effet, sans trop s'embarrasser du prix que ses ingrats contemporains mettront à son ouvrage.

Au reste, ceux qui font collection de tout ce qui porte un caractère d'originalité en révolution, ne manqueront pas d'acheter le septième numéro du *Vieux Cordelier*, et feront bien.

Gallais. »

Annexes des titres nouveaux, ou récemment réimprimés.¹

¹ Nouveaux et récemment réimprimés sont deux caractéristiques qui s'appliquent sur la plupart des titres que nous allons découvrir ; certains, cependant, ne suivent pas à la lettre ce principe de classification.

Titre de l'écrit	Auteur de l'écrit	Lieu d'apparition, d'impression, ou de vente (selon la notice du journal)	N° du journal dans lequel l'ouvrage est cité	Description
10 février – 5 octobre 1795				
<i>Mémoires philosophique.</i>	« Du citoyen Henrion, Ancien membre du point central des Sciences, Arts et Métiers. »	« À Paris, chez l'Auteur, rue des Petites-Ecuries, N° 39. »	<i>Le Tableau de Paris</i> , N° 116, 11 février 1795. p. 4	Publicité. L'on trouve dans cet ouvrage : « L'origine des Sylphes, des Gnomes, des Salamandres, des Nymphes ; la création des Mousses ; le développement des Germes végétaux ; = la possibilité et l'existence des Charmes ; leur nature dévoilée ; = principes généraux de Physique et de Métaphysique. – Dieu. – Le monde ; - des erreurs ; - de la vérité ; - quelques histoires ; - des vers, des bêtises, du Sublime ; des Folies, du Sens commun ; - de la philosophie et beaucoup d'amour. Prix : 2 liv. 10 s. pour Paris, et 3 liv. pour les départements, franc de port par la Poste. »
<i>Quelques idées à l'ordre, mais non à la Couleur du jour</i> ¹ .	Antonelle (Pierre-Antoine).	Paris, 1795. « Ces idées valent 30 sols pour Paris, et 40 sols, franc de port pour toute la république. »	<i>La Quotidienne ou Le Tableau de Paris</i> , N° 9, 27 février 1795. p. 4	Mention d'ouvrage : « [...] Audouin se propose d'en enrichir son <i>Universel</i> ».
<i>Coffre à l'Avoine.</i>	Aristide Valcour.	Non précisé.	<i>La Quotidienne ou Le Tableau de Paris</i> , N° 9, 27 février 1795. p. 4	Mention d'une pièce de théâtre : « On jouait avant-hier au théâtre du Vaudeville, une pièce dont tout était singulier, le titre, le sujet, les personnages et l'auteur. L'immortel rédacteur du Journal de la Montagne, Aristide Valcour, connu de toute la terre, ne pouvant plus travailler l'opinion publique,

¹ [Quelques idées à l'ordre, mais peut-être pas à la Couleur du jour].

				pour le compte des Jacobins, s'est amusé à lui présenter un Coffre à l'avoine, doux fruit de ses asiniques loisirs. Cette pièce ne pouvait réussir que dans une écurie ou dans l'anitre des Jacobins, le parterre a rudement sifflé et mademoiselle Thermidor et monsieur Frimaire, et la citoyenne Germinal et le citoyen Nivôse. »
<i>Paméla.</i> [<i>Paméla, ou la Vertu récompensée</i>¹].	[François de Neufchateau.]	Paris, 1795.	<i>La Quotidienne ou Le Tableau de Paris</i> , N° 14, 4 mars 1795. p. 1	Nouvelle : « Les acteurs du Théâtre-Français avaient été incarcérés avec l'auteur de la pièce intitulée, Pamela ; les motifs de cette arrestation étaient que ces individus pouvaient avoir des liaisons avec les ennemis de l'état. »
<i>Le Petit Cousin de Berquin ou les Délassements du premier âge.</i>	[Le citoyen Berth ² .]	« Orléans, chez Berthevin et Ripault ; Paris, chez Aubry, Libraire, rue Baillet, n°2. »	<i>La Quotidienne ou Le Tableau de Paris</i> , N° 25, Dimanche 15 mars 1795. p. 4	Publicité. Occupant l'avant dernier article du journal : « [...] Ouvrage contenant des historiettes amusantes et morales, à l'usage des enfants. »
<i>Appel aux Principes</i>³.	« J. M. D. M. »	« À Paris, chez Maret, libraire, cour des fontaines. Cet ouvrage contient une critique de la constitution de 1793. »	<i>La Quotidienne ou Le Tableau de Paris</i> . N° 48, 7 avril 1795, p. 4	Publicité. « Les usurpateurs de l'autorité souveraine sont des rebelles et traîtres à la Patrie, qui méritent la mort. Prix 4 liv. »
<i>Un mot pour deux individus auxquels personne ne pense, et auxquels il faut penser une fois.</i>	« cet écrit est signé des lettres initiales G. P. de la section de la république. »	Sans précision.	<i>La Quotidienne ou Le Tableau de Paris</i> . N° 55, 14 avril 1795. p. 4	Publicité. « L'auteur, en gémissant sur la fatalité du sort des deux enfants de Capet qui oblige de les séquestrer de la société, demande qu'on leur procure les douceurs que leur captivité

¹ NEUFCHATEAU François de. *Paméla, ou la Vertu récompensée*. Comédie en cinq actes, et en vers ; représentée pour la première fois, par les Comédiens Français, le 1^{er} août 1793, an second de la République ; et remise au théâtre de la rue Feydeau, le 6 thermidor, l'an troisième. Paris, Barba, 1795.

² DIDIER Béatrice. *L'École normale de l'an III. Vol. 4, Leçons d'analyse de l'entendement, art de la parole, littérature, morale. Garat, Sicard, La Harpe, Bernardin de Saint-Pierre*. Coll. de l'ENS. Éd. Rue d'ULM. 2008, Date de mise en ligne : 22 avril 2013 via openEdition.

³ Est-ce le même ouvrage que *La Voix dans le désert ou l'Appel aux principes par un infortuné*, par Pierre Chaux de Champeaux ?

perpétuelle peut comporter. »

Abrégé de la vie des anciens philosophes.

« F. Salignac de la Motte Fénélon. »

« À Paris, chez Marin, libraire-commissaire, rue Christine, n°12. il faut affranchir les lettres et charger celles qui contiendraient des assignats. »

La Quotidienne ou Le Tableau de Paris. N° 70, mercredi 29 avril 1795. p. 4

Publicité.

Publiée dans le dernier article de la livraison en question, intitulé *Littérature*, dont le texte est le suivant :

« Abrégé de la vie des anciens philosophes, contenant l'analyse de leurs systèmes physiques, religieux et politiques, avec le recueil de leurs plus belles maximes ; par F. Salignac de la Motte Fénélon. Nouvelle édition, très correcte, imprimée avec beau caractères et sur papier blanc ; prix 5 liv. et 6. liv. franc de port par la poste, pour tous les départements. [...] »

Voyage à la nouvelle Galle du Sud, à Botany Bay, au port Jackson, en 1787, 1788, 1789.

« Par John WHITE, chirurgien en chef de l'établissement des Anglais dans cette partie du globe. Traduit de l'anglais avec des notes critiques et philosophiques sur l'histoire naturelle et les mœurs. »

« À Paris, chez Pougin, n°9, rue des Pères, faubourg Germain, et chez tous les libraires du Palais Égalité. »

La Quotidienne ou Le Tableau de Paris. N° 71, jeudi 30 avril 1795. p. 4

Publicité.

Publicité occupant le dernier article du journal :

« Ouvrage où l'on trouve de nouveaux détails sur le caractère et les usages des habitants du Cap de Bonne Espérance, de l'Île Ténériffe, de Rio-Janeiro et de la nouvelle Hollande, ainsi qu'une description exacte de plusieurs animaux inconnus jusqu'à présent. [...] Un vol. in-8° de 480 pages, prix 10 liv. broché, et 12 liv. franc de port pour les départements. Cet intéressant ouvrage renferme plusieurs détails précieux sur les mœurs des sauvages, ainsi qu'une exacte description d'un grand nombre d'animaux et de végétaux inconnus jusqu'à présent. Nous invitons les philosophes et les naturalistes à le lire avec soin. Charles Pougens déjà connu par son élégante traduction du voyage de Forster, son savant vocabulaire de priva [illisible] en six langues et sa religieuse de Nîmes, a enrichi son voyage de plusieurs notes ou mémoires, qui, loin de

<i>Réflexions sur la paix.</i>	« Mme de Staël. »	« Paris, chez Michel, rue des Poltevins, n°14. prix 3 liv. franc de port	<i>La Quotidienne ou Le Tableau de Paris</i> , N° 86, 15 Mai 1795. p. 3-4	démentir la réputation de leur auteur, doivent contribuer à l'augmenter. »
<i>Pensées libres sur la liberté de la presse.</i>	« Morrelet ¹ . »	Non précisé	<i>La Quotidienne ou Le Tableau de Paris</i> , N° 87, 16 mai 1795. p. 4	<p>Compte-rendu.</p> <p>Compte-rendu occupant deux colonnes et demie, à la 3^e et 4^e page : « On vient de réimprimer à Paris, et la plupart des journaux ont annoncé avec éloges des <i>réflexions sur la paix par madame de Staël</i>. L'auteur mérite à plus d'un titre que nous nous occupions de son ouvrage, et nous croyons bien mériter de nos lecteurs en leur en offrant une analyse raisonnée. [Cet ouvrage] se fait lire avec plaisir malgré le style couronné, les idées abstraites et l'éloge de M. Necker. »</p> <p>Citation.</p> <p>Troisième article de la rubrique <i>Paris</i> ; il s'agit d'une citation du pamphlet en question :</p> <p>« Dans un pamphlet assez gai, intitulé <i>Pensées libres sur la liberté de la presse</i>, le citoyen Morrelet s'écrie très plaisamment :</p> <p>Je ne peux m'en taire, quoique ce que je vais dire soit à la décharge du tyran Choiseul et du tyran Sartines. J'avais une bonne chambre à la bastille, j'étais en bon air. J'étais fort bien nourri, et pourvu d'autant de livres et de papier et d'encre que j'en voulais. J'ai vu depuis qu'aux Magdelonnetes, à S. Lazare, à la Force, à la Bourbe, au Plesis et dans ce nombre prodigieux de bastilles substituées à la mienne, ces douceurs ne se trouvaient pas au même degré ; que la paille, le cachot, la gamelle, le secret etc. y goûtaient un peu les prisons de la liberté. Mais on ne peut pas tout avoir. »</p>

¹ André Morellet.

<i>La Liberté de la Presse défendue par La Harpe, contre Chénier.</i>	« La Harpe. »	« À Paris, chez Migneret, imprimeur, rue Jacob, F.G. n°1186, et chez tous les Marchands de Nouveautés. »	<i>La Quotidienne ou Le Tableau de Paris</i> , N° 91, 20 mai 1795. p. 4	Publicité. Dernier article de la livraison, le titre est complété par cette épigraphe : « <i>Hinc omne principium, hinc refer exitum. = Hon. »</i>
<i>Une lettre de J. J. Dussault, au citoyen Roederer, sur la religion.</i>	J.J. Dussault	« Son ouvrage se vend chez Maret et chez tous les marchands de nouveautés. »	<i>La Quotidienne ou Le Tableau de Paris</i> , N° 97, 26 mai 1795. p. 2-3	Compte-rendu. Deuxième article de la rubrique de <i>Paris</i> , occupant deux colonnes à peu près, à la 2 ^e et 3 ^e page.
<i>Histoire de la conjuration de Robespierre.</i>	[Galart de Montjoie ¹]	« À Paris, chez Morin libraire et commissionnaire, rue Christine, n° 12, et chez tous les marchands de nouveautés. Il faut affranchir les lettres et charger celles qui contiendront des assignats. »	<i>La Quotidienne ou Le Tableau de Paris</i> , N° 99, 29 mai 1795. p. 4	Publicité. « Un vol. in 8°, de 220 pages, imprimé sur beau papier. Prix 7 liv. et 8 liv. franc de port pour les départements et pays conquis. »
<i>Une prétendue lettre de M. Necker à M. Mallet-Dupan.</i>	L'auteur de l'article se demande si les idées de la lettre ne sont pas plus à Lanjuinais qu'à Necker.	La lettre « se vend 5 livres, chez Michel, rue de Poitevins, n°14. »	<i>La Quotidienne ou Le Tableau de Paris</i> , N° 100, 30 mai 1795. p. 2-3	Compte-rendu avec citation et critique. Une colonne à peu près sur deux pages (2 et 3). La lettre est « suivie d'observations sur les dangers qui menacent l'Europe par M. de Montlausier. Le titre seul de cet ouvrage renferme une équivoque piquante. On ne sait si la lettre est de M. Necker ou de Mr. Montlausier. On ne sait auquel de ces deux noms il faut rapporter l'ouvrage. L'équivoque cesse dès la première page. [...] Il est donc clair que ce n'est qu'un persiflage amer. Il est plein d'esprit, mais tout l'esprit du monde n'empêche pas qu'un persiflage de soixante-douze pages, ne soit un peu fatigant pour celui du lecteur. Nous ne

¹ C'est nous qui donnons le nom de l'auteur.

citerons pour donner une idée de la manière de l'auteur, quel qu'il soit, que le morceau suivant. [...] Un pareil style et de pareilles idées n'appartiennent pas plus à M. Necker qu'à Lanjuinais. »

Histoire du bataillon des jeunes citoyens à l'attaque du faubourg Antoine, le 4 prairial an 3, par Louis Costaz, volontaire du bataillon.

Louis Costaz

Non précisé

La Quotidienne ou Le Tableau de Paris. N° 101, 31 mai 1795. p. 2-3

Compte-rendu, avec citation et critique.

« Nous avons lu et nous citons avec plaisir un écrit intitulé [...] Ce pamphlet est écrit avec grâce et légèreté. L'auteur caractérise parfaitement la jeunesse française, dont l'honneur et le courage ont été toujours les vertus favorites, malgré tous les défauts qu'on lui reproche d'ailleurs. Nous ne pouvons nous refuser à transcrire ici quelques lignes de cette feuille, où se trouvent peints avec beaucoup de vérité l'esprit du parti girondin et l'origine de nos convulsions politiques : c'est l'auteur qui parle. [...] »

l'Oraison funèbre.

« Louvet »

Non précisé

La Quotidienne ou Le Tableau de Paris, N° 106, 4 juin 1795. p. 2 à 4 « prononcé hier » (c'est-à-dire le 3 juin 1795)

Compte-rendu.

Inséré dans la rubrique de *Paris*, occupant quatre colonnes et demie, soit deux pages et demie. Qui débute comme ceci :

« Paris. Pour contenter tous les goûts, nous croyons devoir placer ici *l'Oraison funèbre*, prononcée hier par Louvet, en mémoire du représentant du peuple Féraud. » Et qui se termine comme ceci : « C'est ton sang, généreux Féraud, qui nous l'a valu ; c'est ton sang qui a allumé dans tous les cœurs le feu de la vengeance. Que tes mânes se consolent, le sanctuaire des lois est respecté, la patrie n'est plus en danger. Un jour je demanderai que la convention nationale soutienne la vieillesse de ton père. »

<i>Le rentier et le financier.</i>	Non précis, (le dialogue constitue le premier article de la rubrique de Paris, signée à la fin par Gallais).	« Cette caricature et le dialogue qui l'accompagne se vend chez les marchands de nouveautés. »	<i>La Quotidienne ou Le Tableau de Paris</i> , N°111, 9 juin 1795. p. 1, 2	Caricature.
<i>Les Mémoires de Custines.</i>	Non précisé.	« Chez Michel, rue des Poitevins, n° 14. Prix : 12 liv. franc de port. »	<i>La Quotidienne ou Le Tableau de Paris</i> , N° 111, 9 juin 1795. p. 4	Publicité. « Les Mémoires de Custines, en 2 Vol. in.12, viennent de paraître. Ils forment le supplément de ceux de Dumoriez, Custines combattait sur les rives du Rhin et Dumoriez dans les plaines de la Belgique. Cet ouvrage, écrit dans un sens peu républicain, est rempli de détails très intéressants. Nous invitons ceux de nos lecteurs, qui sont curieux de connaître l'histoire de notre incroyable révolution, à se procurer de ces Mémoires [...]. Ils sont ornés du portrait de Custines. »
<i>Un français patriote et un anglais aristocrate.</i>	Non précisé.	« Cette caricature se vend en Hay-Marck, et près de l'Opéra, chez John-Peters-Lyton, à Londres. »	<i>La Quotidienne ou Le Tableau de Paris</i> , N° 112, 10 juin 1795. p. 2-3	Caricature.
<i>Ruines ou voyage en France, pour servir de suite à celui de la Grèce.</i>	« par Adrien Lezay ».	<i>Non précisé</i>	<i>La Quotidienne ou Le Tableau de Paris</i> , N° 113, 11 juin 1795. p. 1-2	Critique et citation. « Paris. Des idées fortes, des principes sages, un pinceau vigoureux, un coloris triste, tel est le jugement que nous avons porté des <i>ruines</i> ou <i>voyage en France, pour servir de suite à celui de la Grèce, par Adrien Lezay</i> . Tout le monde n'en jugera pas ainsi, parce que l'auteur a eu le bon esprit de ne pas parler à celui de tout le monde. Nous citerons au hasard et sans suite. "Une révolution s'était opérée dans chaque famille, comme dans l'état. Même intimités, mêmes factions, même

				dépopulation, mêmes ruines. Tout jusqu'au cœur, jusqu'à l'esprit de l'homme, avait subi sa révolution, même bouleversement, mêmes écarts." [...] »
<i>Le Général et Le Juge de paix.</i>	Non précisé	« Cette caricature se vend à Lille, à Valenciennes et à Luxembourg, chez les marchands de gravures ; prix ; un cailin en argent, ou [illisible, 25 liv. en papier]. »	<i>La Quotidienne ou Le Tableau de Paris.</i> N° 114, 12 juin 1795. p. 1 à 3	Caricature.
Non précisé	signé « <i>Grand-Pré</i> »	Non précisé	<i>La Quotidienne ou Le Tableau de Paris.</i> N° 117, 15 juin 1795. p. 1-2	Mémoire de l'auteur ; critique du journal. « Nous venons de lire, dans un mémoire signé <i>Grand-Pré</i> , un défi à tous les journalistes d'attaquer sa moralité ; au nom de tous nos confrères, nous ramassons legant. »
<i>Plan de constitution présenté à la convention par le citoyen Bresson.</i>	« Le citoyen <i>Bresson</i> ».	Présenté à la Convention nationale.	<i>La Quotidienne ou Le Tableau de Paris.</i> N° 117, 15 juin 1795. p. 2	Hommage. « Tout le monde s'accorde à faire le plus grand éloge du <i>plan de constitution présenté à la convention par le citoyen Bresson</i> . Nous ne pouvons encore en dire notre avis ; mais s'il en faut juger par les réflexions qui le précèdent, nous ne craignons pas de dire, avec nos chers confrères Bertin, que c'est la première fois que la raison, revêtue avec dignité, se reproduit à la convention nationale. Nous nous proposons d'en offrir une analyse à nos lecteurs. »
<i>La France sauvée par ses finances.</i> ¹	[Jacques Mignard. ²]	Non précisé.	Cité dans <i>La Quotidienne</i> ou <i>Le Tableau de Paris.</i> N° 117, 15 juin 1795. p. 2-3	« Brochure nouvelle. »

¹ Le titre complet est : *La France sauvée par ses impositions et ses finances, projet soumis à la Convention nationale le 18 prairial, an 3^e de la République.* Paris, 1795.

² C'est nous qui ajoutons le nom de l'auteur, Jacques Mignard, du département de l'Yonne.

<i>Le vœu de la raison sur les lois pénales portées contre les prêtres</i> ¹ .	Non précisé.	« Cette brochure se vend chez Maret, libraire, cour des Fontaines. »	<i>La Quotidienne ou Le Tableau de Paris</i> . N° 117, 15 juin 1795. p. 3	Compte-rendu. « Nous lisons dans une autre brochure intitulée : <i>Vœu de la raison sur les lois pénales portées contre les prêtres</i> , un fait atroce qu'il importe à l'humanité et surtout à la justice de la convention de vérifier. [...] ».
<i>Projet de Finances.</i>	« Présenté par Rousseau [Jean], représentant du peuple, député de Paris. »	« Se trouve à Paris, chez Maret, libraire, cour des Fontaines. Prix : 40 sous pour Paris, et 50 sous pour les départements. »	<i>La Quotidienne ou Le Tableau de Paris</i> . N° 117, 15 juin 1795. p. 4	Publicité. « <i>Projet de Finances, présenté par Rousseau, représentant du peuple, député de Paris ; sur la nécessité de ne plus émettre d'assignats, et sur les moyens de pourvoir aux dépenses de gouvernement jusqu'à la paix, en retirant sur le champ les assignats de la circulation ; imprimé par ordre de la convention nationale.</i> »
<i>Essai sur les moyens d'arriver à un bon gouvernement, ou Réflexions inspirées par les événements des premiers jours de prairial.</i>	[Gaudin de Lagrange. ²]	« À Paris, chez Maret, libraire, cour des Fontaines. Prix : 20 sous pour Paris, et 25 sous pour les départements. »	<i>La Quotidienne ou Le Tableau de Paris</i> . N° 118, 16 juin 1795. p. 1-2	Publicité.
<i>Nécessité des lois organiques, ou la constitution de 1793, convaincue de jacobinisme.</i>	« Par le Cen. J. M. Hekel ».	« Se vend chez Maret. »	<i>La Quotidienne ou Le Tableau de Paris</i> . N° 123, 21 juin 1795. p. 2-3	Publicité et compte-rendu. « Paris. On vend chez Maret une brochure intéressante intitulée [...] On peut reprocher au titre de ne pas donner une idée de l'ouvrage, et à l'ouvrage d'arriver un peu tard, mais on pardonne ces deux faibles torts à l'auteur, en faveur des bonnes définitions qu'il nous laisse enfin de la liberté, de

¹ « [...] contre les prêtres : à la convention nationale de Paris et à la nation française ». De l'imprimerie de Roblot, 1794, 16 pages. <http://bit.ly/2d8lV56>

² C'est nous qui ajoutons le nom de l'auteur.

				l'égalité et de la démocratie. le démagogue qu'il introduit sur la scène est un sot, c'est assez l'ordinaire ; mais nous aurions désiré plus d'esprit dans ses objections, cela eût donné plus de nerf aux réponses. »
<i>Observations sur la conduite des puissances coalisées.</i>	« Le comte d'Antraigues. »	Non précisé	<i>La Quotidienne ou Le Tableau de Paris.</i> N° 124, 22 juin 1795. p. 2-3	Compte-rendu et critique. L'article commence comme ceci : « De toutes les opinions nouvellement émises et avidement accueillies, aucune ne nous a paru ni plus hardie, ni plus intéressante que celle du comte d'Antraigues, consignée dans ses <i>observations sur la conduite des puissances coalisées</i> . Nous sommes loin d'adapter les principales qui ont dicté cet ouvrage. nous les rapporterons sans les approuver ; on sait, et nous l'avons déjà dit, que nous ne sommes que les échos du public et la glace fidèle qui répète les objets qu'on lui présente. » Et qui se termine comme ceci : « Il faut lire cet ouvrage avec attention, ne fute ce que pour avoir une idée des chimères, dont se repaissent les chevaliers de la royauté. Le style en est pénible, les pensées fortes et les opinions contre-révolutionnaires. »
<i>Vues nouvelles.</i>	« Volenay. »	Non précisé	<i>La Quotidienne ou Le Tableau de Paris.</i> N° 124, 22 juin 1795. p. 3	Critique (ton ironique par la citation d'un dialogue, réel, entre Volney et le rédacteur de <i>La Quotidienne</i> .) « Le citoyen Volney est devenu si célèbre par ses <i>Vues nouvelles</i> sur l'histoire et ses leçons démocratiques à l'assemblée constituante, que nous croyons intéresser nos lecteurs en leur faisant confiance de la visite que nous en avons reçue hier, deux messidor. »
<i>Le Tartuffe révolutionnaire</i>	[Jean Charles Louis Balardelle.]	Non précisé	<i>La Quotidienne ou Le Tableau de Paris.</i> N°	Critique. « <i>Le Tartuffe révolutionnaire</i> ,

[ou le terroriste].

125, 23 juin
1795. p. 2

qu'on représente au théâtre de la république, est plutôt une parodie qu'une suite du Tartuffe de Molière. Il faut être bien hardi, pour oser lutter contre ce grand maître. Fabre d'Églantine en avait tenté l'essai, et il avait mieux réussi dans son Philinte que dans son calendrier. Le citoyen Mercier, sans avoir approché d'aussi près de son modèle, n'est pas à beaucoup près sans mérite. La scène violente entre le mari et la femme est malheureusement le tableau trop fidèle de ce que les divisions d'opinion ont produit de divisions réelles dans les familles. [...] »

Mémoire adressé à la Nation, pour Marie-Thérèse-Charlotte de Bourbon, fille de Louis XVI.¹

[Claude-François Beaulieu.]

Non précisé

La Quotidienne ou Le Tableau de Paris. N° 126, 24 juin 1795. p. 2

Hommage.

C'est le citoyen Renaud fils qui s'adresse à l'auteur de ce mémoire. Il dit qu'il s'agit d'une personne sensible et de valeurs, qui défend l'innocence opprimée. Le citoyen Renaud partage la position politique de l'auteur, par rapport à la nécessité de dénoncer les actes tyranniques commis au nom de la Révolution.

Premier Extrait des gouvernements qui ne conviennent pas à la France

J. Th. (Jean-Thomas) Langlois

Non précisé

Cité dans *La Quotidienne* ou *Le Tableau de Paris.* N° 135, 3 juillet 1795. p. 1-2

Extrait :

« Nous sommes sans gouvernement, sans religion, sans crédit, sans finances, sans arts, sans talents, sans commerce. Nous sommes sans pain. [...] »

Des gouvernements qui ne conviennent pas à la France.

J. Th. (Jean-Thomas) Langlois

Non précis

La Quotidienne ou Le Tableau de Paris. N° 135, 3 juillet 1795. p. 2-3

Citation.

Deux extraits de cet ouvrage sont insérés dans le journal, le deuxième paraît dans la livraison du 7 juillet.

Le Commerce et le Gouvernement, considéré relativement l'un

« M. l'abbé Condillac, de l'académie française et membre de la société royale

« À Paris, chez Morin, libraire-commissaire, rue Christine, n°12, et chez tous les libraires et

La Quotidienne ou Le Tableau de Paris. N° 136, 4 juillet 1795. p. 4

Publicité.

Article indépendant, intitulé *Littérature.*

« *Le Commerce et le Gouvernement, considéré*

¹ <http://bit.ly/2d8yuLC>

<i>à l'autre.</i>	d'agriculture d'Orléans. »	directeurs des postes. »	<p><i>relativement l'un à l'autre</i>, ouvrage élémentaire, par M. l'abbé Condillac, de l'académie française et membre de la société royale d'agriculture d'Orléans, nouvelle édition, en 2 volumes in-12, broché ; prix 14 liv. et 15 liv. frais de port, par la poste, pour les départements et pays conquis ; [...]. Il faut affranchir la lettre et faire charger celles qui contiendront des assignats. <i>Nota.</i> Cet ouvrage intéressant manquait depuis longtemps. [1^{re} édition 1776] ».</p>
<p><i>Histoire secrète de Coblentz dans la révolution française.</i> [des Français]</p>	« Il est attribué à Rivarol. Mais nous garantissons que Rivarol ne l'a pas plus écrit que Louvet. »	« L'ouvrage se vend chez Maret, 10 livr. Pour Paris, et 11 livres, franc de port, pour les départements. »	<p><i>La Quotidienne ou Le Tableau de Paris.</i> N° 142, 10 juillet 1795. p. 1-2</p> <p>Critique et compte-rendu, qui se terminent comme ceci : « Cet extrait suffit pour donner une idée du style et des intentions de l'ouvrage que nous annonçons. [...] L'auteur pouvait se dispenser de cette petite ruse [attribution de l'ouvrage à Rivarol]. Il n'avait pas besoin pour se faire lire de prendre la plume du paon. »</p>
<i>La Correspondance.</i>	« Fortier. »	Non précisé	<p><i>La Quotidienne ou Le Tableau de Paris.</i> N° 143, 11 juillet 1795. p. 2</p> <p>Hommage. « On a remarqué qu'il y avait quelquefois de la prudence dans l'imprudence même. nous avons tremblé deux jours sur le sort du courageux Fortier, menacé comme nous d'être arrêté pour avoir dit trop crument certaines vérités, à certains républicains. [...] Honneur au courage de Fortier, aussi justice à tout le monde. [...] »</p>
<i>De la religion considérée dans ses rapports avec le but de toute législation.</i>	M. J. Fiévée	Cette brochure « se vend chez Barle et chez Maret, 2 liv., et 2 liv. 5 s. franc de port. »	<p><i>La Quotidienne ou Le Tableau de Paris.</i> N° 144, 12 juillet 1795. p. 3</p> <p>Hommage et compte-rendu. Gallais voit en Fiévée un <i>nouveau défenseur</i> des valeurs de la morale et de la religion. Fiévée, dans sa brochure, s'attache à prouver la nécessité d'un culte et l'utilité d'une religion dominante. À noter que dominante ne signifie</p>

en aucun cas une religion
exclusive ni persécutante.

<i>Campagnes du général Dumouriez, écrites par lui-même.</i>	Le général Dumouriez	« Celui-ci se vend, comme les autres, Chez Michel, rue des Poitevins, n°14 et chez Maret. »	<i>La Quotidienne ou Le Tableau de Paris.</i> N° 146, 14 juillet 1795. p. 2	Publicité. « Ceux qui ont lu les mémoires et la vie privée de ce général qui avait la présomption d'écrire et de se battre comme César, achèteront et ne liront pas sans intérêt, ce nouvel ouvrage. Ils y trouveront les mêmes défauts et le même talent que nous avons annoncé dans les premiers. »
<i>Tactique des cannibales [ou des Jacobins].</i>	Non précisé	Non précisé	<i>La Quotidienne ou Le Tableau de Paris.</i> N° 147, 15 juillet 1795. p. 2	« Extrait. »
<i>Observations adressées à la commission des onze.</i>	« Par un villageois. »	« se vend chez Maret. »	<i>La Quotidienne ou Le Tableau de Paris.</i> N° 153, 21 juillet 1795. p. 1	Compte-rendu et publicité. « Les <i>Observations</i> [...] par un villageois, avec cette épigraphe : il faudrait des dieux pour donner des lois aux hommes, se lisent avec intérêt malgré la quantité de brochures qui ont paru sur cet objet depuis trois semaines ; et se vend chez Maret, en possession de vendre, depuis longtemps le peu de bonnes productions échappées au vandalisme de la révolution. »
<i>L'Expédition de don Quichotte contre les moulins à vent, ou absurdité de la guerre qu'on fait aux agioteurs et à l'agiotage. [1795]</i>	« Saint-Aubin. »	Non précisé	<i>La Quotidienne ou Le Tableau de Paris.</i> N° 156, 24 juillet 1795. p. 1-2	Publicité et critique. « Le citoyen Saint-Aubin, professeur de commerce, de mathématiques et langues étrangères vient de publier une brochure fort gaie et très bien écrite, intitulée <i>l'Expédition</i> [...] On n'éprouve point en lisant les calculs qui appuient ses raisonnements, cette sécheresse, cet ennui qui accompagnent ordinairement la lecture des raisonnements appuyés par des calculs. On rit, on entend, on secoue la tête ; mais on lit toujours : et

<p><i>Histoire du siège de Lyon, ou récits exacts des évènements qui se sont passés dans cette ville sous le commandement du général Précý, et des horreurs qui s'[y] sont commises par ordre des Proconsuls, Collot-d'Herbois, Albitte, etc. [Fouché (de Nantes) et autres scélérats].¹ 1795.</i></p>	<p>« Par un officier de l'état-major du siège. »</p> <p>[Paul Emilien Béraud.]</p>	<p>« Se trouve à Paris, chez Michel, rue des Potevins, n°14 ; prix dix livres franc de ports. »</p>	<p><i>La Quotidienne ou Le Tableau de Paris.</i> N° 158, 26 juillet 1795. p. 4</p>	<p>Annonce.</p> <p>« Cette histoire intéressante est divisée en quatre époques ; dans la première, l'auteur raconte les forfaits commis dans Lyon par la section de Chalier, et qui ont amené l'insurrection du 29 mai ; la seconde contient les faits qui se sont passés jusqu'au siège ; la troisième, donne les détails les plus curieux sur l'intrépide courage des Lyonnais pendant le siège ; et la quatrième, donne une idée des horreurs commises dans Lyon, au nom de la République, et sous les ordres des députés Collot-d'Herbois, Fouché, etc. »</p>
<p><i>Les Ruines de Lyon², 1795</i></p>	<p>« Par un excellent citoyen, avocat, législateur et poète. »</p> <p>[Pierre- Édouard Lemontey.]</p>		<p><i>La Quotidienne ou Le Tableau de Paris.</i> N° 159, 27 juillet 1795. p.1</p>	<p>Hommage et citation.</p> <p>« Cette ode est pleine d'énergie et de sensibilité, l'auteur par modestie n'a pas voulu se nommer, mais tout en respectant son secret, nous permettons de dire cette ode a été composée par un excellent citoyen, pénétré des malheurs de sa patrie, célèbre au barreau dans une des grandes communes de la France, [...] »</p>
<p><i>Campagnes du général Dumouriez dans la Belgique et la Champagne, écrites par lui-même, seconde édition.</i></p>	<p>« Le général Dumouriez. »</p>	<p>« À Paris, chez Michel, rue des Poitevins, n°14 ; prix 20 liv. franc de port. »</p>	<p><i>La Quotidienne.</i> N° 169, 5 août 1795. p. 4</p>	<p>Publicité.</p> <p>« Le succès de cet ouvrage en a nécessité une seconde édition, qui ne peut manquer d'être [illisible] cherchée. »</p>
<p><i>Observations faites dans les</i></p>	<p>[Louis-François]</p>	<p>« À Paris, Chez Belin, libraire,</p>	<p><i>La Quotidienne.</i></p>	<p>Compte-rendu.</p>

¹ <http://bit.ly/2daavj7>

² <http://bit.ly/2cMnBO4>

Pyrénées, par le citoyen Ramond, pour servir de suite à des observations sur les Alpes, insérées dans une traduction des lettres de W. Coxe, sur la Suisse. [1789]

Ramond.

rue Saint-Jacques, près Saint-Yves. »

N° 172, 9 août 1795. p. 4

« Deux volumes in 8°, enrichis de trois planches représentatives avec la plus grande exactitude la chaîne de montagnes des Pyrénées : prix 15 et 25 livres franc de port pour tous les départements. [...]

Les citoyens Darcet et Diétrich, chargés en 1789 par l'académie des sciences, de lui rendre compte de cet ouvrage, s'expriment en ces termes :

"Cet ouvrage est fait par un observateur accoutumé à peindre les grands objets de la nature, auquel aucune science n'est étrangère, qui avait étudié les Alpes, et qu'aucun péril n'a arrêté. La chaleur et la vérité de ses descriptions et la vérité de ses observations, inspirent aux lecteurs de toutes les classes, un intérêt qu'ils trouvent rarement dans des ouvrages qui traitent de pareils objets.

Il les amène par degrés et sans le leur faire pressentir, aux discussions les plus sérieuses et les plus importantes, et des observations qui d'abord ne paraissent que locales et purement géographiques le conduisent à des résultats qui lui appartiennent tout entier.

Des observations et des descriptions locales et piquantes, celles des glaciers des Pyrénées, celles de leurs crétins, la remarque sur la différence de l'escarpement de ces montagnes au midi et au nord, enfin les rapprochements des causes qui rendent pénible à l'homme, le séjour des plus grandes hauteurs, qui font subsister les neiges à la cime des montagnes et qui graduent l'échelle de la végétation, confirment l'opinion qu'à prise le public des connaissances et de la sagacité de l'auteur. »

Observations sur les Pyrénées.			<i>Le Tableau de Paris.</i> N° 173, 10 août 1795. p. 4	Correction. « Dans l'annonce que nous avons faite hier de cet ouvrage, au lieu de Prix : 15 liv. et 25 liv. fr. Lisez, prix 20 livres et 30 livres franc de port. »
Le Philinte.	« Fabre d'Églantine. »	Pièce donnée à Paris, théâtre de la rue Feydeau.	<i>Le Tableau de Paris.</i> N° 176, 13 août 1795. p. 3-4	Compte-rendu. « On a donné hier, au théâtre de la rue Feydeau, le <i>Philinte</i> de Fabre d'Églantine : le public a beaucoup applaudi à ce passage ou Alceste se plaint de ce siècle. Où rien n'enrichit tant que le crime et le vice. On eut désiré que Fleury se fut chargé du rôle de Philinte ; le défaut d'ensemble dans ses acteurs a nui à l'intérêt de la pièce, dont on a saisi les allusions, mais dont on a peu remarqué les beautés et la morale. Le <i>Philinte</i> a été suivi du <i>Mariage Secret</i> , comédie charmante de M. Desfaucheret. Comtat a joué dans la seconde pièce : l'embonpoint qu'elle a reçu de l'amour ajoute à la grâce et au naturel de ses manières, il annonce un terme prochain où la scène sera encore privée de la présence de cette aimable actrice. »
Le Mariage secret.	Desfaucheret.	<i>Ibid.</i>	<i>Ibid.</i>	
Quelques principes.	Non précisé.	« Cette brochure est imprimée chez Demonville, rue Christine. »	<i>Le Tableau de Paris.</i> N° 178, 15 août 1795. p. 2-3	Compte-rendu et citation. « Nous avons lu avec un grand intérêt une petite brochure qui a pour titre <i>Quelques Principes</i> ; et en effet nous y avons trouvé des principes dictés par la plus saine morale et par une grande connaissance du cœur humain. Nous allons citer un des morceaux qui nous a le plus frappés. L'auteur parle des rapports qui existent entre les hommes dans l'ordre social. Il fallait dont [<i>sic</i>], dit-il, augmenter dans les hommes la force de ces rapports, qui les unissent, et la sensibilité qui les y soumet. C'est le but que se proposèrent tous ceux qui

vinrent établir une religion. Il fallut étendre les idées des hommes au-delà du tombeau, pour le faire consentir au sacrifice de ses passions ; il fallut faire connaître à l'homme qui souffrait un avenir plus heureux, pour l'aider à supporter ses peines, et le faire consentir à ne pas troubler l'ordre de la société. La religion seule peut empêcher les crimes secrets, [...].

Par un parisien. »

***Réponses du
neveu de mon
oncle à Réal.***

« J. J. Dussault. »

« Cette brochure se vend chez Michel, rue des Poitevins, n°14. Prix : 50 sous franc de port. »

La Quotidienne ou Le Tableau de Paris. N° 183, 20 août 1795. p. 3

Citation.

« Nous avons déjà parlé d'une nouvelle brochure de J. J. Dussault, intitulée : *Réponse du neveu de mon oncle à réal*. Nous allons en extraire quelques endroits. Après avoir fait énumération très longue de toutes les qualités révolutionnaire de Réal, l'auteur ajoute : "Pardonnez-moi, Monsieur, la longueur de cette période, et ne vous en prenez qu'à vos innombrables qualités, si je vous fais perdre haleine. Le tyran Henri IV essouffla ainsi le duc de Mayenne pour le punir, mais ces sortes de méchancetés tyranniques ne sont plus de mode, et je ne suis pas aussi barbare que ce despote dont nous avons jeté le cendre au vent." Il dit ensuite que quand même il ferait une édition de Voltaire, comme Réal le supporte, il ne ferait aucun changement aux pièces de théâtre et il finit ainsi ce roman : " Mon oncle a d'ailleurs le malheur de prétendre que ces changements, bien que faits par des mains habiles, ne font point du tout de plaisir aux spectateurs qui n'aiment point à trouver l'amour de la liberté, là où l'auteur avait mis l'amour tout court, voyant qu'avec l'un on fait des enfants, et qu'avec

l'autre, nous n'avons fait que détruire des hommes, comme il est advenu dans tous les siècles des siècles." [...]
 Dussault loue cependant son adversaire de l'énergie qu'il montre dans son Journal : " Que réal me berne toutes les semaines, si cela lui fait du bien, mais qu'il dise au moins franchement ses vérités à cet odieux ou pitoyable gouvernement qui paye de vils flatteurs pour le flagorner lâchement." Il finit en expliquant le vrai sens de sa lettre à Roederer que l'on a trop mal interprétée. »

<i>Zénobie.</i>	[Crébillon.]	Une pièce donnée le 23 août 1795 au théâtre de la rue Feydeau. ¹	<i>La Quotidienne.</i> N° 180, 27 août 1795. p. 3	Publicité. « La foule des spectateurs était très nombreuse à la représentation de <i>Zénobie</i> qui vient d'être jouée à la rue Feydeau, lorsqu'un acteur a prononcé ces vers : Fille de tant de rois, reste d'un sang fameux, Illustre, mais hélas ! Encore plus malheureux ! La salle a retenti des plus vifs applaudissements, toutes les pensées se sont portées au Temple où gémit une autre <i>Zénobie</i> . Le nom des prisonniers détenus dans les diverses maisons d'arrêt de Paris [illisible, s'achevait] avant-hier, 6 fructidor, à 3,182, et hier le 7 ² , à 3,178. »
<i>Nous ne voulons ni du tiers ni du quart.</i>	« Laharpe. »	Paris	<i>La Quotidienne.</i> N° 192, 8 septembre 1795. p. 3	Publicité. « Laharpe vient de publier une seconde brochure qui a pour objet la garantie de la liberté. Tout Paris retentit d'un pamphlet qui a pour titre <i>Nous ne voulons ni du tiers ni du</i>

¹ Crébillon (Claude-Prosper Jolyot de Crébillon). *Rhadamiste et Zénobie*, tragédie. 23 août 1795. TISSIER, *Les Spectacles à Paris pendant la Révolution*, Vol. 2, p. 112.

² Le 7 fructidor de l'an III (le *hier*) doit correspondre au 24 août 1795, alors que la publicité du spectacle paraît dans la livraison du 27 août, donc *hier* c'est le 26 août (ou le 9 fructidor).

				<i>quart.</i> »
<i>Oui ou non.</i>	« Laharpe. »	Non précisé.	<i>La Quotidienne.</i> N° 206, 22 septembre 1795. p. 3	Publicité. « Laharpe vient de faire paraître un nouvel ouvrage intitulé, oui ou non. C'est un dialogue entre un homme de bonne foi et un étranger nommé <i>le bon sens</i> . Cet étranger parle un langage qui n'est pas commun, et qui est digne de son nom. »
<i>Tarare.</i> ¹	[Beaumarchais.]	Paris, « théâtre des Arts. »	<i>La Quotidienne.</i> N° 211, 27 septembre 1795. p. 1	Publicité. « On donne aujourd'hui au théâtre des Arts, l'opéra de <i>Tarare</i> . La porte du spectacle était assiégée, dès le matin, par la foule. Le génie de la discord se prépare à faire jouer ses machines ; mais le peuple parisien déconcertera les complots de ses ennemis. »
<i>Essai sur la révolution, par Montesquiou.</i>	« Montesquiou. »	Paris	<i>La Quotidienne.</i> N° 215, 1 ^e octobre 1795. p. 2	Compte-rendu. « Paris. On publie ici, depuis quelques jours, un ouvrage qui a pour titre : <i>Essai sur la révolution, par Montesquiou</i> . L'ex-général qui vient de rentrer en France sous les auspices de la convention, a vu avec peine qu'on lui attribuât un ouvrage dans lequel la convention était peu ménagée. Il a fait imprimer un désaveu dans le <i>Moniteur</i> : il déclare qu'il a lu cette brochure en allemand ; mais qu'il ne sait point assez l'allemand pour l'avoir composé dans cette langue, ou pour l'avoir traduit. Nous ne savons pas jusqu'à quel point ce désaveu peut persuader les lecteurs du <i>Moniteur</i> ; mais nous savons bien qu'il ne persuadera pas ceux qui ne croient que les choses prouvées. Voici, au reste, quelques lignes de cet

¹ Opéra en cinq actes, avec un prologue, 1787. « En 1795, la pièce fut jouée trois fois. La foule s'y porta en nombre. » BEAUMARCHAIS Pierre-Augustin Caron de. *Théâtre complet de Beaumarchais [...]*. T. 4 (*Tarare. La mère coupable*). Paris, Librairie des bibliophiles. Paris, 1871. p. 15

ouvrage, qui feront connaître la manière de l'auteur. On y reconnaîtra surtout le style d'un exilé qui n'a pas le courage, mais qui a du moins l'humeur de Coriolan¹. [...]»

Décembre 1796

<i>De l'Égalité ou Principes généreux des institutions sociales.</i>	« attribué à M. d'Eschering ² , comte du Saint-Empire, et qu'au titre, bien de gens crurent l'ouvrage de Gracchus-Babeuf. »	Non précisé, [à Paris.]	<i>La Quotidienne ou Feuille du jour.</i> N° 221, 4 décembre 1796. p. 2	Compte-rendu. « Variétés. Il parut il y a quelques mois un livre très singulier, intitulé : [...] Mais quelques chose de plus singulier encore que l'ouvrage, c'est l'accueil flatteur qu'il reçut des exécutifs, et notamment d'Antonelle dans le journal des Hommes Libres ³ , mois de fructidor, et de Thuau-Granville dans le Rédacteur, n° 347. [...] Selon [l'auteur], "l'égalité est une arme enchantée qui procurera toujours un triomphe facile à celui qui saura ne points'en désaisir. On ne peut trop admirer, ajoute-t-il, avec quel art perfide les jacobins ont su s'en servir." [...] »
<i>Remarques importantes sur les transactions et sur la loi qu'il convient de faire pour en régler le paiement.</i>	Non précisé, [Par un négociant propriétaire.]	« Chez Desenne. »	<i>La Quotidienne ou Feuille du jour.</i> N° 223, 5 décembre 1796. p. 3	Publicité. « On trouve chez Desenne des <i>remarques</i> [...]. Cette brochure doit servir à éclairer la discussion sur cette matière ; on ne saurait trop en conseiller la lecture à ceux qui sont appelés à décider cette grande question. »
<i>Azeline</i> ⁴ .	[François Benoît] Hoffman.	Pièce donnée au théâtre des Haliens. [Vente, l'an V, 1797 : chez le Libraire du Théâtre de	<i>La Quotidienne ou Feuille du jour.</i> N° 230, 12 décembre 1796. p. 3	Exemple donné en argument au raisonnement de l'auteur de l'article sur l'état du théâtre français à l'époque.

¹ « Tragédie de Shakespeare, créée en 1607 ; elle s'inspire de la vie de Coriolan, figure légendaire des débuts de la république romaine. » <http://bit.ly/2lc9hEM>

² François Louis d'Eschemy. <http://bit.ly/2d8yCuE>

³ <http://bit.ly/2ctwih3>

⁴ *Azeline*. Comédie en trois actes et en prose, mêlée de musique ; représentée pour la première fois sur le théâtre de l'Opéra-Comique de la rue Favart, le 15 Frimaire an 5.^e (5 Décembre 1796, v. st.) Parole d'Hoffman, Musique de Solié. <http://bit.ly/2cMnWCf>

		l'Opéra-Comique ; chez Duchesne et chez Chaignieau.]		
<i>La petite Nanette</i>¹.	[Louis-Abel Beffroy de Reigny.]	Pièce donnée au théâtre de la rue Feydeau, [le 19 Frimaire, an 5, vendredi 9 Décembre 1796.] [Vente : chez Moutardier.]	<i>La Quotidienne ou Feuille du jour.</i> N° 231, 13 décembre 1796. p. 4	Publicité. « On donnait au théâtre de la rue Feydeau une pièce nouvelle, intitulée [...] Le bureau central vient d'en prohiber la représentation. Il y a cinq semaines qu'on avait défendu les <i>oreilles du chien</i> , parce que les voleurs en portaient : apparemment que les voleurs font aussi des comédies. » La suite de cette nouvelle paraît dans la livraison du 16 décembre, N° 234, p. 4 Publicité. « <i>La petite Nanette</i> , proscrite par le bureau central, vient de reparaître sur la scène : on a découvert que la pauvre fille n'avait point conspiré. »
<i>Le directoire traité comme il le mérite, par le peuple malheureux, pour deux sols. »</i> [... <i>le peuple malheureux, ou pétition des ouvriers, rentiers, pensionnaires, marchands en gros et en détail, manufacturiers, commis et employés de la république et fonctionnaires publics, au gouvernement. Vérités terribles adressées au directoire, sur ses opérations et sur la misère qui accable le</i>	[par R.-F. Lebois.]	[chez R.-F. Lebois, 1796.]	<i>La Quotidienne ou Feuille du jour.</i> N° 236, 18 décembre 1796. p. 3	Satire. « PARIS, 17 Décembre. On cria hier dans les rues un pamphlet intitulé [...] Est-ce une satire ? C'est ce que peu de personnes se sont donné la peine d'apprendre : il n'est pas difficile de gouverner un peuple qui prend si peu d'intérêt à la manière dont on le gouverne. »

¹ Opéra-Comique, en deux actes, paroles et musique du Cousin-Jacques, *Dédié, par la reconnaissance, à mon ami Gaveaux.* <http://bit.ly/2d0m9uP>

peuple.]

*Éphémérides politiques, etc.*¹

[par le citoyen Noel, inspecteur général de l'instruction publique, et le citoyen Planche, instituteur, à Paris.]

« On s'abonne chez H. Neuville, rue des Grands-Augustins, n°31, près le quai de la Vallée. Le prix est de 9 liv. pour trois mois, de 18 liv. pour six mois, et de 32 liv. pour l'année entière ou pour l'ouvrage complet. »

La Quotidienne ou Feuille du jour. N° 245, 27 décembre 1796. p. 2

Publicité.

« On doit se rappeler que cet ouvrage présente, pour chacun des jours de l'année, un tableau des événements remarquables qui datent de ce même jour dans l'histoire de tous les siècles et de tous les pays. Dans les *Éphémérides* de décembre, qui viennent de paraître, nous avons remarqué les jours suivants :

Le 11 décembre, l'an 1792, Louis XVI paraît à la barre de la convention.

Le même jour, l'an 1795, premières noyades et fusillades en masse à Nantes.

Le 25 décembre, l'an 1618, le parlement d'Angleterre commence le procès de Charles I.

Le même jour, l'an 1792, Louis XVI fait son testament.

Le 26 décembre, l'an 1778, illuminations à Paris pour la naissance de Madame, fille de Louis XVI.

Le même jour, l'an 1792, Louis XVI paraît à la barre de la convention.

Le même jour, l'an 1795, Madame est échangée à Basle.

On s'abonne [...]

Les *Éphémérides* de septembre, octobre et novembre, ont déjà paru. »

Phèdre.

[Racine]

Pièce jouée au « Théâtre de Louvois », « avant-hier », c'est-à-dire le 28 décembre 1797.

La Quotidienne ou Feuille du jour. N° 248, 30 décembre 1796. p. 3

Publicité.

« Les acteurs tragiques des Français ont joué pour la seconde fois avant-hier au théâtre de Louvois. La tragédie aussi reléguée dans ce petit théâtre, rappelle le sort de ces princes qui, de nos jours, ont

¹ *Éphémérides politiques, littéraires et religieuses. Présentant pour chacun des jours de l'année, un tableau des événements remarquables qui datent de ce même jour de l'histoire de tous les siècles et de tous les pays, jusqu'au 1^e janvier 1803.* <http://bit.ly/2d8nyjg>

quitté leur palais pour vivre
sous le chaume. La première
fois, on a joué Iphigénie ;
avant-hier on a joué Phèdre,
au milieu des
applaudissements. On a donné
hier pour la seconde fois, au
théâtre de la République, *le
lovelace français ou le duc de
Richelieu*¹ ; le sujet est tiré des
mémoires du maréchal ; la
pièce, qui est de Monvel, a
médiocrement réussi : on
trouvera de plus grands détails
dans le feuilleton des modes et
des spectacles qui sert de
supplément à la
Quotidienne. »

¹ Alexandre Duval, Monvel. *La Jeunesse du duc de Richelieu, ou le Lovelace français*. Comédie en cinq actes et en prose, par M. Alexandre Duval et Monvel ; Représentée pour la première fois, à Paris, sur le Théâtre de la République, en janvier 1796 ; défendue en 1806 par l'Empereur, et reprise sur le Théâtre Français, en octobre 1837. » <http://bit.ly/2d0dWbo>

Index des auteurs¹ :

- Antonelle, Pierre-Antoine.* 32, 51
Antraigues Le comte d'. 41
Balardelle, Jean Charles Louis. 41
Beaulieu, Claude-François. 42
Beaumarchais. 50
Béraud, Paul Emilien. 45
Berth. 33
Bresson. 39
Condillac (L'abbé). 42, 43
Costaz, Louis. 37
Crébillon. 49
Desfaucheret. 47
Dumouriez. 44-45
Dussault. 36, 48, 49
Églantine, Fabre d'. 42, 47
Eschering [Escherny] François Louis d'. 51
Fénélon, F. Salignac de la Motte. 34
Fiévée M. J. 43
Fortier. 43
G. P. (de la section de la république). 34
Grand-Pré. 39
Hekel Cen. J. M. 40
Henrion. 32
Hoffman, François Benoît. 51
Lagrange, Gaudin de. 40
Laharpe. 49-50
Langlois, Jean-Thomas. 42
Lebois, R.-F. 52
Lemontey, Pierre- Édouard. 45
Lezay, Adrien. 38
Louvet. 37, 43
Mignard, Jacques. 39
Montesquiou. 50
Montjoie, Galart de. 36
Morrelet [Morellet], André. 35
Neufchateau, François de. 33
Noel. 53
Planche. 53
Ramond, Louis-François. 46
Reigny, Louis-Abel Beffroy de. 52
Rivarol. 43
Rousseau [Jean]. 40
Saint-Aubin. 44
Staël (madame de). 35
Valcour, Aristide. 32
Volenay. 41
White, John. 34

¹ Cet index ne concerne que les noms cités dans le tableau de la 3^e annexe.

Citations in extenso des textes cités partiellement dans le corps de la thèse

- LIVRAISON N° 25, 15 MARS :

« *Du royalisme.*

Il vient encore de retentir, ce mot qui déplaît à l'homme fier, ce mot qui fut la cause ou le prétexte de tant de meurtres et de proscriptions, il vient de retentir à la tribune de la convention nationale. Plusieurs orateurs ont développé avec énergie tous les fléaux qui suivraient le royalisme. L'un d'eux, Boissy-d'Anglas, a proposé deux mesures dont l'une est inutile, dont l'autre serait funeste.

Une adresse au peuple français, sur les dangers du royalisme, n'aurait d'autre effet que de fournir un sujet d'[illisible] [illisible] ; elle soumettrait aux chances de la discussion un sentiment qui est nul, s'il n'est point énergique. D'un autre côté, le renouvellement du code de sang qui fut employé par nos tyrans contre les hommes accusés de royalisme, serait un remède atroce et impuissant. Boissy porte en son cœur l'amour des hommes et l'horreur de la tyrannie ; Boissy n'a point oublié ces jugements qui condamnaient à la mort une foule de personnes qui, dans leur imbécillité, leur ivresse, leur démence, avaient tenu des propos tendant au rétablissement de la royauté. Admettez cette forme barbare, et le sang des français va de nouveau se répandre goutte à goutte ou sur l'échafaud ou dans les guerres civiles.

La mort pour des propos, pour des plaintes absurdes échappées au malheur, au désespoir, à la faim ! Pour des propos que l'honnête homme ne veut pas entendre, et qui ne peuvent être accueillis que par le délateur ou par l'homme vindicatif, qui épie ses victimes ! ce genre de peine qui met la vie des citoyens à la merci d'un ou de deux ennemis, qui flétrit toute moralité, qui arrête la confiance au moment où elle va s'échapper dans le sein d'un ami, qui établit une guerre civile de délations ! La mort pour des propos n'appartient qu'au règne de Robespierre, qu'à ses juges, qu'à ses bourreaux. Eh quoi ! Aujourd'hui nous cherchons tous les moyens de clémence ou de modération dans les peines, pour des hommes poursuivis par l'horreur publique, qui nous offre une vie composée d'assassinats ! On parle pour eux de déportation, on parle pour eux d'amnistie, et

l'on fera revivre le système de mort pour des propos ! Le conspirateur ne tient point de propos, il a son but, ses moyens indiqués, ses poignards tout prêts, ses sicaires tous armés. Les propos échappent à l'inconsidération, à l'ignorance, presque toujours à l'ivresse. Dans les temps malheureux, le mécontentement inquiet, la faim, cette mauvaise conseillère, font tenir des propos. Il y a loin d'un propos à une proposition, il y a plus loin encore d'une proposition à une provocation. Un avis isolé, quelque ferme qu'il soit, n'est pas la même chose qu'une harangue passionnée ; le cri, le murmure qui échappe la même chose qu'une exhortation vive. Mais nos tyrans se sont-ils donné la peine de distinguer toutes ces choses ? L'usage même du peuple a consacré [illisible] de propos, pour exprimer les pensées les plus décousues, les plus fugitives, les plus insignifiantes ; eh bien, toutes les victimes que l'échafaud a moissonnées ont péri pour des propos.¹ »

- **LIVRAISON N° 29, 19 MARS :**

« Et si l'on en croit quelques lettres de Tours, cette belle ville n'est pas tranquille. Agitée tour-à-tour par le fanatisme et l'intolérance, elle craint encore de devenir la proie des terroristes et des buveurs de sang. Heureusement, les bons citoyens ont eu assez de courage, pour se porter en forces, le 22 de ce mois, au lieu où se tient le club, dont les membres, la bouche encore dégoûtante des motions incendiaires qu'ils venaient de faire, ont été dispersés. Là, comme ailleurs, les scélérats prennent pour prétexte la cherté des denrées, pour aigrir le peuple ; et malheureusement le pain y vaut vingt sous la livre. Tels sont les germes des grands maux que nous prépare la coupable imprévoyance du gouvernement.² »

- **LIVRAISON N° 56, 15 AVRIL :**

« Ce n'a point été du tout pour plaider la cause du Soleil, de la Lune, de Mars, de Mercure, de Jupiter, ni même de la belle Vénus, que je trouve mauvais qu'on ait substitué aux jours qui portaient leur nom, une combinaison de jours décadaires, avec une nomenclature italienne³ que le peuple français, qui n'entend guère les langues étrangères, ne comprend pas mieux que les Dieux de la fable.

Peu m'importe à ce qu'il soit plus harmonieux de prononcer *Germinal, Prairial, Messidor*, etc. que *Mars, Avril, Mai*, etc. ; je m'accoutumerais à tout, si, membre de la nation française, je devrais

¹ *La Quotidienne ou Le Tableau de Paris*. N° 25, 15 mars 1795. p. 3

² *La Quotidienne ou Le Tableau de Paris*. N° 29, 19 mars 1795. p. 4

³ Gallais fait allusion au nom des jours de la Décade, à terminaison italienne : *primidi, duodi, tridi*, etc.

être transplanté avec elle dans les déserts de la Sibérie, pour n'avoir aucune communication avec le reste de l'Europe. Mais je vois arriver dans tous nos ports des étrangers de toutes les nations ; je les vois arborer leurs pavillons le jour de dimanche, et se livrer au repos ; je gémis tout bas de ce que le pavillon tricolore ne soit pas déployé avec tous les autres, pour [célébrer] comme tous les Européens et les habitants de l'Amérique, le jour du Seigneur, le jour du Dieu des Chrétiens.

Je veux savoir l'époque où les navires arrivant ont quitté leurs ports, tous me parlent de Janvier, Février, ils comptent, ils datent comme nous faisons il y a dix-huit mois ; ils ne m'entendent pas quand je prononce Ventôse et Quintidi ; toutes leurs expéditions sont faites selon l'ère vulgaire, et quand ils ont affaire dans les divers bureaux de la république, ils ont besoin d'étudier nos almanachs pour faire des rapprochements. En un mot, nous sommes devenus inintelligibles à tous les peuples ; nous avons bien de la peine à nous entendre nous-mêmes, tant est puissant l'empire de l'habitude. C'est surtout dans les relations commerciales, que se multiplient les embarras du nouveau calendrier. Comment dater nos lettres de change ? Comment acquitter et protester celles tirées de l'étranger ? Comment aplanir les difficultés qui peuvent résulter d'un imbroglio dans la correspondance.

Il existe une législation commune à tous les peuples de l'Europe, c'est ce qu'on appelle le droit public ; toutes les langues ont des rapports généraux qui sont saisis par tous. N'est-ce pas en déranger l'harmonie, que de s'isoler de tous par des mots nouveaux et des habitudes nouvelles ? Étaient-ils des sages ou des fous ceux-là qui sont les auteurs des jours *Sans-Culottides* ? et n'ont-ils compté pour rien de verser à pleines mains le ridicule sur la nation française ? Puissent nos législateurs écouter promptement le vœu des commerçants et nous rendre l'ère de l'Europe.¹ »

- **LIVRAISON N° 58, 17 AVRIL :**

« Une des causes qui s'opposent à l'arrivage des subsistances, c'est la disette vraie et factice qui se fait sentir dans les départements voisins de Paris : dans plusieurs communes, les femmes s'attroupent et vont bivouaquer sur les grandes routes, arrêtent les voitures chargées de farine, et les pillent au nom des droits de l'homme, en donnant toutefois une légère rétribution ; les camps volant qui couvrent les routes de la Picardie, de Normandie, et de Beauce, feraient croire aux voyageurs qu'ils sont au milieu des peuplades

¹ *La Quotidienne ou Le Tableau de Paris*. N° 56, 15 avril 1795. p. 3-4

arabes ; tel est le triste résultat de morale décadente et sans-culottide, qui a été trop longtemps prêchée au peuple.¹ »

- **LIVRAISON N° 63, 22 AVRIL :**

« Peuple français ! Rappelle ce courage et cette magnanimité qui t'ont mis au-dessus de tous les peuples de l'univers. Eh quoi ! Vas-tu pour un moment de souffrance briser les tables sur lesquelles l'histoire avait buriné ta gloire et ta grandeur ! Tu fermes les yeux sur ton bonheur prochain, pour ne voir que ton état présent ! Insensé, pour te trouver logé à ton aise, attends, attends que ta maison soit construite et déblayée de tous les matériaux qui salissent encore l'édifice qu'on te prépare. Tu te plains d'un moment de disette ! Vois ton allié, ton ami, le peuple américain, pendant trois mois chassé de ses villes et de ses habitations, bivouaquer dans les bois ; vois-le pendant tout ce temps délayer avec un peu d'eau dans le creux de sa main une petite portion de farine que chacun portait dans un boîtier de fer blanc, et se contenter de cette nourriture. Comme toi, l'Angleterre voulait l'asservir par la famine, mais comme lui sans doute, peuple français, tu sauras supporter un mal momentané, pour jouir ensuite d'un bonheur continu. Vois aujourd'hui ce peuple libre nageant dans toutes sortes de prospérités ; encore quelque temps, et comme l'Amérique, ton sol favorisé par la nature, deviendra le séjour de la liberté et du bonheur.² »

- **LIVRAISON N° 65, 24 AVRIL :**

« Paris ressemble depuis quelque temps à une terre agitée par des feux souterrains. L'intervalle qui sépare les éruptions volcaniques est marqué par des bruits sourds, des éclairs sombres et des craintes vagues. Le triste habitant de cette ville désolée sort de chez lui l'inquiétude dans les yeux. Il s'approche des groupes, il écoute avec avidité les traits les plus absurdes et les plus contradictoires. Ce n'est plus ce français léger, sémillant, charmant tour-à-tour ses fers et sa liberté ; c'est un promeneur solitaire dont l'estomac est vide et la tête allumée. Il rentre dans sa famille, et ses entrailles sont doublement déchirées et par le cri du besoin et par celui de ses enfants. L'espérance viendra-t-elle enfin rasséréner son front flétri par la douleur ? Oui et nous nous empressons d'y contribuer en donnant, autant qu'il est en nous, la plus grande publicité à cette observation de Révellière-Lépeaux.

¹ *La Quotidienne ou Le Tableau de Paris*. N° 58, 17 avril 1795. p. 4

² *La Quotidienne ou Le Tableau de Paris*. N° 63, 22 avril, 1795. p. 3

"Le système de pillage des grains destinés pour la commune de Paris était manifestement lié à la conjuration du 29 germinal. Sous quelques jours, nous éprouvons une augmentation dans la distribution du pain à raison de nombreuses acquisitions de grains faites par le comité de salut public. Ces grains sont arrivés dans nos ports, et leur prompt transport à Paris est assuré par des mesures fortes. Hé bien, que serait-il arrivé, si les conjurés eussent ressaisi leur sceptre ensanglanté. Ils eussent dit au peuple égaré que la disette actuelle était l'ouvrage du gouvernement qu'ils venaient de détruire, et que le soulagement qu'il éprouvait était le fruit de leurs soins. Il est clair cependant que la gêne actuelle est le produit de leurs manœuvres et que le soulagement que nous attendons sera tout entier dû aux soins infatigables et à la prévoyance de la convention rendue à la liberté, depuis le 9 thermidor.

Cette observation est juste et serait applicable à plus d'une époque de la révolution. Si les promesses dont elle est appuyée ne sont pas trompeuses, pourquoi ne soutiendrons-nous pas encore quelques jours le poids de la faim ? Pourquoi dérangerions-nous par nos cris d'impatience les mesures de sagesse qui doivent les faire cesser ?¹ »

- **LIVRAISON N° 66, 25 AVRIL :**

« A Metz, la queue de Robespierre s'agite en tout sens, les terroristes, les buveurs de sang viennent d'y exciter un mouvement, qui heureusement n'a eu aucune suite fâcheuse ; le renchérissement du pain en a été le prétexte. La difficulté de se procurer du bled, le prix excessif de 250 livres le quintal firent taxer à 40 sous la livre de pain qui se délivre chaque jour dans les sections. Les femmes se portèrent en foule à la maison commune, y insultèrent les officiers municipaux, se jetèrent sur le maire qu'elles voulurent égorger, lui tinrent les propos les plus grossiers, et demandèrent à grands cris le régime de Robespierre.² »

- **LIVRAISON N° 68, 27 AVRIL :**

« Portrait des Parisiens.

Tout Paris fut témoin de ces horribles scènes, exécutées par un petit nombre de bourreaux ; ils n'étaient que 15 à l'Abbaye. Tout Paris laissa faire ... Tout Paris fut maudit à mes yeux, et je n'espérai plus que la liberté s'établît parmi les lâches insensibles aux derniers

¹ *La Quotidienne ou le Tableau de Paris*. N° 65, 24 avril, 1795. p. 2

² *La Quotidienne ou Le Tableau de Paris*. N° 66, 25 avril 1795. p. 3

outrages qu'on puisse faire à la nature, à l'humanité, froids spectateurs d'attentats que le concours de cinquante hommes bien armés aurait facilement empêché. Le sang me bout dans les veines, lorsque j'entends vanter la honte des Parisiens qui ne veulent plus, dit-on, de deux septembre. Eh, justes Dieux ! On n'a pas besoin d'eux pour en faire un second ; ils n'ont qu'à le laisser faire comme le premier ...

Danton

Je regardais cette figure atroce et repoussante, et quoique je me dise bien qu'il ne fallait juger personne sur parole et que l'homme le plus honnête devait avoir deux réputations dans un tems de révolution, qu'enfin il fallait se défier des apparences, je ne pouvais appliquer l'idée d'un homme de bien sur ce visage. Je n'ai jamais rien vu qui caractérisât si parfaitement l'emportement des passions brutales, et l'audace la plus étonnante demi voilée par l'air d'une grande jovialité, l'affectation de la franchise et d'une sorte de bonhomie. Mon imagination assez vive se représente toutes les personnes qui me frappent dans l'action que je crois convenir à leur caractère.

Je ne vois pas durant demi-heure, une physionomie un peu hors du vulgaire, sans la revêtir du costume d'une profession, ou lui donner un rôle dont elle m'inspire ou me rappelle l'idée. Cette imagination m'a souvent figuré Danton, un poignard à la main, excitant de la voix et du geste une troupe d'assassins plus timide ou moins féroces que lui, ou bien content de ses forfaits, indiquant par le geste qui caractérise Sardanapale, ses habitudes et ses penchants.

Misérable avocat avant 89, plus chargé de dettes que de causes, se faisant d'abord connaître à son district par la force de ses poumons, grand sectateur d'Orléans, acquérant une sorte d'aisance et une petite célébrité par des excès que la Fayette voulait punir ; déclamant avec succès aux sociétés populaires, et préparant son influence aux jacobins sur les débris de celle des Lameth, paraissant au dix août avec ceux qui revenaient du château, et arrivant au ministère comme un tribun agréable au peuple.

De cette époque sa marche fut aussi rapide que hardie. Il s'attacha par des libéralités, ou protégea de son crédit ces hommes avides et misérables que simulent le besoin et les vices. Il désigna les gens redoutables dont il fallait opérer la perte ; il gagna les écrivains ou inspira les énergumènes qu'il destinait à les poursuivre ; il enchérit sur les inventions révolutionnaires des patriotes aveugles ou des adroits fripons. Il combine, arrête et fait exécuter des plans capables de frapper de terreur, d'anéantir beaucoup d'obstacles, de recueillir beaucoup d'argent, et d'égarer l'opinion sur toutes ces choses. Il forma le corps électoral par ses intrigues, le domina ouvertement par ses agents, et nomma la députation de Paris à laquelle il passa. Il alla dans la Belgique augmenter ses richesses ; il osa avouer une fortune

de 14 cent mille livres, afficher le luxe en prêchant le sans-culotisme, et dormir sur des monceaux de cadavres.

*Fabre-d'Églantine*¹

Fabre d'Églantine affublé d'un froc, armé d'un stylet, occupé d'ourdir une trame pour décrier l'innocence ou perdre le riche dont il convoite la fortune, est si parfaitement dans son rôle, que quiconque voudrait peindre le plus scélérat Tartuffe, n'aurait qu'à faire son portrait ainsi costumé.

*Monge*²

C'est une espèce d'original qui ferait bien des singeries, à la manière des ours que j'ai vu jouer dans les fossés de Berne. On n'est pas plus lourdement pasquin et moins fait pour être plaisant. Autrefois tailleur de pierre à Mézières, où l'abbé Bossut l'encouragea et lui fit commencer l'étude des mathématiques ; il s'est avancé à force de travail, et avait cessé de voir son bienfaiteur dès qu'il avait espéré de devenir son rival³. Bonhomme, au demeurant, ou sachant en acquérir la réputation dans un petit cercle dont les plus malins personnages ne se seraient pas amusés à faire voir qu'il n'était qu'épais et borné.

*De Grave*⁴

De Grave était alors à la guerre. C'était un petit homme à tous égards, la nature l'avait fait doux et timide ; ses préjugés lui commandaient la fierté, son cœur lui inspirait d'être aimable, et dans l'embarras de tout concilier, il n'était véritablement rien. Il me semble le voir marcher en courtisan sur les talons, la tête haute sur son faible corps, montrant le blanc de ses yeux bleus qu'il ne pouvait tenir ouverts après le repas, qu'à l'aide de deux ou trois tasses de café, parlant peu, comme par réserve, parce qu'il manquait d'idées, définitivement, perdant si bien la tête au milieu des affaires de son département, qu'il demanda à se retirer.

¹ Philippe-François-Nazaire Fabre, dit Fabre d'Églantine (1750-1794), acteur, auteur dramatique et homme politique français, il donne les noms des mois et des jours du calendrier républicain.

² Gaspard Monge, (1746-1818), partisan de la révolution, il prend part à la création et à l'organisation de l'École normale et de l'École polytechnique. Mathématicien, son œuvre se concentre sur l'étude des figures de l'espace pour laquelle il invente la géométrie descriptive. On lui doit les théories les plus importantes de la géométrie analytique de l'espace, la création de la géométrie différentielle des courbes de l'espace et des contributions à la théorie des surfaces.

³ « ... de devenir son égal. » *Mémoires de Madame Roland, édités par MM BERVILLE et BARRIÈRE..* 2^e édition, t. 1, Paris, Baudouin, 1821. p. 3

⁴ GRAVE (le marquis Pierre-Marie de), (1755-1823), d'une famille noble du Languedoc, il embrasse la cause de la Révolution et devient maréchal-de-camp en 1792. Il remplace Narbonne au ministère de la guerre et est accusé par Dumouriez d'être responsable des défaites de l'armée française à Flandre. Décrété d'accusation par Cambon, le 27 août 1792, De Grave se réfugie en Angleterre, et ne reprend la vie politique en France que sous le gouvernement impérial.

Michaud, J.-F. et L.-G., *Biographie universelle, ancienne et moderne*, T. 66, 1839, p. 45

Duranthon¹

Duranthon qu'on avait fait venir de Bordeaux pour la justice, était honnête, dit-on, mais très paresseux : il avait l'air vain, et ne m'a jamais paru qu'une vieille femme par son caractère peureux et son important radotage.

Clavières²

Clavières fut précédé au ministère par une réputation d'habileté dans les finances, actif et travailleur, irascible par tempérament, opiniâtre, pointilleux et difficile dans la discussion, sec et tranchant dans la dispute.

Dumouriez³

Dumouriez avait plus qu'eux tous ce qu'on appelle de l'esprit et moins qu'aucun de moralité. Diligent et brave, bon général, habile courtisan, écrivant bien, s'énonçant avec facilité, capable de grandes entreprises, il ne lui a manqué que plus de caractère pour son esprit, ou une tête plus froide pour ses plans⁴. Plaisant avec ses amis, et prêt à les tromper tous, galant auprès des femmes, mais nullement propre à réussir auprès de celles qu'un commerce tendre pourrait séduire, il était fort pour les intrigues ministérielles d'une cour corrompue.

Garat⁵

Le timide Garat, aimable homme de société, homme de lettres médiocre, détestable administrateur, Garat, dont le choix, pour le ministère de la justice, prouvait la disette de sujets capables, ce Garat n'eut pas même l'esprit de rester dans le département où il y a le moins à faire, où sa cautèle, son allure paresseuse et son ignorance devenaient moins sensibles⁶. Il osa passer à l'intérieur, etc. Nous

¹ Jacques Duranthon (s'écrit également Duranton), (1736-1793) ; ancien jésuite, avocat à Bordeaux et jeune poète, il devient ministre de la justice en 1792. Guillotiné sous la Terreur en 1793 ; une des accusations fut alors d'avoir manifesté des sentiments favorables à Louis XVI.

Ernest LABADIE. *La Presse bordelaise pendant la Révolution*. Bordeaux, Y. Cadoret, 1910, p. 33

Revue de Gascogne : bulletin bimestriel de la Société historique de Gascogne. Tome 49. 1908, p. 121

Henri CHAUVOT. *Le Barreau de Bordeaux de 1775 à 1815*. Paris, Auguste Durand, 1856. p. 275

² Étienne Clavière, Financier d'origine helvétique (Genève 1735-Paris 1793), banquier genevois établi à Paris, il se lie avec Mirabeau contre Necker. Député à l'assemblée législative (1791), il reçoit le portefeuille des Finances lors du premier ministère girondin (mars-juin 1792). Décrété d'accusation le 2 juin 1793 avec les girondins, il met fin à ses jours en prison.

³ Général français, (1739-1823), ministre des Relations extérieures en 1792, il provoque la déclaration de guerre contre les Autrichiens. Commandant en chef de l'armée du Nord, il vainc les Prussiens à Valmy le 20 septembre 1792 et les Autrichiens à Jemmapes puis occupe la Belgique. Après sa défaite à Neerwinden, en 1793, il est relevé de son commandement et décide de traiter avec l'ennemi.

⁴ « ... une tête plus froide pour suivre les plans qu'il avait conçus. »

Mémoires de Madame Roland, écrits durant sa captivité. Éd. Armand Prosper Faugère. T. 1. Paris, Hachette, 1864. p. 72

⁵ Dominique Joseph Garat, (1749-1833), journaliste, homme politique et écrivain français. Il est ministre de la justice en 1792 puis de l'intérieur en 1793, membre du Conseil des Cinq-Cents sous le Directoire en 1795. Rédacteur de : *Journal politique et philosophique, ou Considérations périodiques sur les rapports des événements du temps avec les principes de l'art social*.

⁶ « ... où il y a le moins à faire, où sa pauvre santé, sa paresse habituelle et ses difficultés pour le travail, devaient être moins sensibles. »

donnerons la suite de cette galerie curieuse et *superlativement rare*, comme disent les Anglais.¹ »

- **LIVRAISON N° 69, 28 AVRIL :**

« On est toujours obligé de revenir sur les subsistances, lorsqu'on veut donner une idée de la situation de Paris ; on lit tous les jours le bulletin de la capitale dans la détresse, comme on lit tous les jours le bulletin d'un malade : quel malade en effet souffre plus que le peuple, froissé entre toutes les factions, environné de craintes, accablé de toutes les horreurs de la misère ; dans quelque lieu qu'on se présente, on n'entend que des plaintes, on ne voit que des fronts pâles et abattus [illisible] se familiarise avec l'idée du suicide, des femmes se sont jetées dans la rivière, d'autres se sont précipité[s] des fenêtres, on porte envie à ceux qui sont morts, et qui vont goûter dans les tombeaux cette sincérité qui paraît avoir être bannie de la terre ; la paix elle-même, cette paix l'objet de tous les vœux du peuple, ne porte plus dans les esprits ces images consolantes ; la pacification de la Vendée n'a presque point influé sur le prix des marchandises et des matières d'or et d'argent ; il n'y a plus d'esprit public. On ne parle plus des armées, en un mot l'apathie du peuple en matière de révolution est si grande, qu'il donnerait sa liberté pour une livre de pain. La distribution du pain est toujours la même, les boulangers n'ont distribué que quelques onces par individu ; beaucoup de personnes ont refusé de prendre leur ration, un grand nombre de femmes de tous les points de la ville se sont portées à l'agence des subsistances. On parlait de la levée en masse des faubourgs, mais tout est resté calme. Lorsque le peuple craint d'être malheureux, et qu'il ne l'est pas encore, c'est alors qu'il se livre facilement à tous les discours de ses agitateurs, mais lorsqu'il est malheureux, et qu'il souffre par une suite de ses égarements, la honte et le repentir le retiennent loin du tumulte, l'infortune étouffe sa voix, et fait planer sur lui le silence des tombeaux. Les petits chagrins, dit Sénèque, aiment à se plaindre, mais les grandes douleurs sont silencieuses.² »

Mémoires de Madame Roland, édités par MM BERVILLE et BARRIÈRE. 3^e édition, t. 2, Paris, Baudouin, 1827. p. 69

¹ Les exemples dans lesquels Gallais sinon imite, du moins cite, les Anglais dans son journal sont en masse ; l'Angleterre, au niveau du système politique, est un modèle à imiter pour lui. Elle l'est ici également au niveau de sa culture linguistique, dans laquelle Gallais pêche les images.

² *La Quotidienne ou Le Tableau de Paris. N° 69, 28 avril 1795. p. 4*

- LIVRAISON N° 69, 28 AVRIL :

« PARIS

Quelle est donc cette manie de certains écrivains de nos jours qui prétendent devoir renverser l'évangile sur les débris des antiques préjugés ? Quel est leur dessein en arrachant un à un tous les sentiments religieux du cœur du peuple ? Ils se disent philosophes, mais quoi ! La philosophie compte-t-elle à désoler l'humanité, à empoisonner la république, à nous isoler de l'Europe entière, et à nous rendre la fable de toute la terre ?

Ils se disent républicains, mais le républicanisme consiste-t-il à exposer la liberté aux assauts des passions tyranniques, à relâcher les liens de la fraternité, à détacher la balance de l'égalité du maître-chaînon attaché au ciel où le créateur l'aurait suspendue, à enlever enfin à la morale son principal appui ; ils se disent patriotes, mais sèment-ils bien tout le mal qu'ils font à leur patrie, en arrachant à l'homme de bien ses plus puissants motifs pour faire le bien ; à l'homme faible son précieux soutien pour appuyer sa vertu chancelante dans le choc des passions ; au scélérat le frein nécessaire ; au tyran la vue d'une éternité vengeresse ; au malheureux ses plus douces consolations ; au peuple la certitude d'être gouverné par des hommes craignant Dieu, et croyant à un juge rémunérateur ; à tout enfin une doctrine qui condamne le crime pensé comme le crime puni, et qui récompense la vertu qui veut comme la vertu qui agit.

Et vous voulez détruire cette religion, la faire disparaître de dessus la surface de la république ! Et quand vous l'en aurez bannie, de grâce par où prétendez-vous la remplacer ; remplacer le culte de l'évangile si beau, si simple, si touchant dans sa pureté primitive, par des fêtes, des danses, des hymnes à la liberté, par la pompe qui, glissant sur les sens et sur l'imagination, laisseront l'esprit vide et le cœur froid ; mais donnez donc aussi au peuple accablé sous le poids de ses travaux, embarrassé dans les épines de ses besoins physiques, trop heureux d'avoir atteint aux moyens d'avoir du pain, donnez-lui aussi le temps et l'envie et la faculté de vous suivre à la hauteur de vos spéculations sublimes et dans les abîmes de vos abstractions profondes. Par une froide morale ? Mais une pareille morale, toute belle et raisonnable qu'elle sera, soutiendra-t-elle sans l'appui d'une autorité divine, le choc des passions fougueuses, résistera-t-elle à l'attrait des tentations, où l'homme sans témoin, sans autre appui que celui des convenances, se balancera entre le bien et le mal, entre le devoir et la voix pressante des sens ? Par de bonnes lois ? Mais la loi quelque bonne qu'elle soit, ne tient que la main, suppléera-t-elle à la religion qui tient le cœur (et qui possède le cœur, ne possède-t-il pas tout l'homme) ? par la raison enfin et par la religion naturelle ? Elles sont belles sans doute et divines, mais suffisent-elles dans l'état de corruption où nous nous trouvons [?]

Il y a 1700 ans que la religion a ramené la raison des écarts du paganisme ; c'est aujourd'hui le tour de la raison d'épurer la religion et de la dégager de l'alliage et de la superstition.

Elle y réussira, nul doute ; respectez seulement la liberté des cultes : la raison y a jeté son serment, laissez-le travailler, bientôt l'écume surnagera et vous l'enlèverez sans peine. Vous connaissez le cœur humain ; ch[illisible] au lieu d'injures, présentez-lui des lumières et substituez les [mots] aux menaces et l'amour fraternel à la violence. Voyez la Vendée, si l'on y avait envoyé d'abord plus de raison et moins de baïonnettes, on y aurait perdu moins de sang et gagné plus de cœurs.

Je ne veux offenser personne, je ne prétends suspecter ni votre bonne foi ni votre patriotisme, mais moi aussi j'aime ma patrie, moi aussi je fais des vœux et des efforts pour la prospérité de la république, et je ne veux pas qu'on l'établisse sur le sable, tandis qu'on pourrait la fonder sur le rocher des siècles.

Ah ! laissez-là vos sophismes, pour l'amour de la patrie, pour l'honneur de la philosophie, laissez-là ces comparaisons alambiquées du christianisme avec les systèmes d'imposture de certains législateurs et prêtres de l'antiquité, que signifient ces rapprochements forcés, et je ne sais quelles allégories astronomiques avec les faits notoires consignés dans l'évangile, et attestés par une ruée de témoins irrécusables : ces suppositions gratuites d'altération de la doctrine de Christ dans ses sources mêmes, par je ne sais quels traducteurs ?

Que penserai-je de cette affection, à mettre constamment les torts du sacerdoce et les crimes de l'intolérance de l'ambition et de la cupidité sur le compte de l'évangile ? De grâce, qu'espérez-vous de tous ces petits moyens mesquins et rebattus à la satiété ; prévaudront-ils contre cette chaîne continue de faits historiques et de preuves morales qui mettent le christianisme à couvert de tous les assauts de l'erreur et de la passion ? Non, non, le peuple français demeurera un peuple chrétien.

Voulez-vous donc le bien de la république ? Faites taire les préjugés et répondez avant tout au précepteur des législateurs et des peuples, au profond Montesquieu, *Esprit des lois*, L. XXIV, Ch. C. Vous prétendez que les véritables disciples du fondateur de la religion chrétienne ne formeront pas un état qui put subsister ? Pourquoi non ? Ce serait des citoyens infiniment éclairés sur leurs devoirs et qui auraient un très grand zèle pour les remplir ; ils sentiraient très bien les droits de la défense naturelle ; plus ils croiraient devoir à la religion, plus ils penseraient devoir à la patrie.

Les principes de cette religion bien gravés dans le cœur seraient infiniment plus forts que ce faux honneur des monarchies, ces vertus humaines des républiques et cette crainte servile des états despotiques.¹ »

¹ *La Quotidienne ou le Tableau de Paris*. N° 69, 28 avril 1795. p. 3-4

- LIVRAISON N° 70, 29 AVRIL :

« PARIS.

Si la citoyenne Roland n'épargne pas le sarcasme à ses ennemis, en récompense, elle prodigue tous les éloges à ses amis. Ses amis presque tous choisis dans le parti qu'on appelait alors Girondins, n'étaient pas sans mérite. On y trouvait beaucoup d'esprit, quelque talent, mais pas un caractère, pas un chef en état de conduire un système de conjuration, pas un génie qui put diriger les hommes, commander au peuple et en imposer à une assemblée. Quoiqu'il en soit, voyons ce qu'elle en dit.

*Buzot*¹

Était d'un caractère élevé, d'un esprit fier et d'un bouillant courage, sensible, ardent, mélancolique et paresseux. Avec une figure noble et une taille élégante, il faisait régner dans son costume ce soin, cette propreté, cette décence qui annonce l'esprit d'ordre, le goût et le sentiment des convenances, le respect de l'homme honnête pour le public et pour soi-même. Quelques lutteurs de sa force auraient pu donner à la convention l'impulsion qui lui était nécessaire, mais les autres hommes à talents, paraissant se ménager comme orateurs pour les grandes occasions, négligeaient le combat journalier et succombèrent sous la tactique plus adroite de leurs médiocres adversaires².

*Péthion*³

Véritable homme de bien et homme bon. La sérénité d'une bonne conscience, la douceur d'un caractère facile, la franchise et la gaieté distinguaient sa physionomie. Un jugement sain, des intentions pures et la justesse de l'esprit caractérisent ses opinions et ses écrits, marqués au coin du bon sens plus qu'à ceux du talent. Il était fait

¹ Buzot, (François-Nicolas-Léonard), (1760-1794), avocat et homme politique français, député aux États généraux en 1789, et à la Convention nationale en 1792 en tant que député girondin. Il se fait remarquer par un esprit élevé, un caractère audacieux et un zèle pour la liberté. Il a été considéré comme un des meilleurs orateurs girondins, par ses forts discours prononcés à l'Assemblée et à la Convention. Vice président du tribunal de Paris en septembre 1791, il se lie avec Brissot et avec Roland, chez qui se réunissent les membres du parti des girondins. Il s'oppose dans ses discours à Robespierre, qu'il accuse d'aspérer à mettre en place un régime tyrannique, et propose l'initiative de construire une garde départementale. Il vote la mort contre toute tentative de rétablir la royauté, mais propose l'appel au peuple dans l'affaire du roi, puis vote la mort avec sursis. Voyant son essai de mener une insurrection à Évreux tombant dans l'échec, il s'exile à Bordeaux où passe quelques mois en cachette avec Pétion. Proies au désespoir et aux poursuites, Buzot et Pétion se suicident en s'empoisonnant.

A. V. ARNAULT, A. JAY, Etienne de JOUY, J. NORVINS. *Biographie nouvelle des contemporains*. T. 3. Paris, librairie historique, 1821. p. 587

Buzot est l'auteur de *Mémoires sur la Révolution française*, qui ont été publiés en 1823 par M. Guadet (Joseph Guadet, (1795-1887,) historien et pédagogue français).

² « ... négligeaient trop le combat journalier et ne se méfièrent point assez de la tactique de leurs médiocres adversaires. » MM. BERVILLE et BARRIÈRE. *Mémoires de Madame Roland*. Tome second. Baudouin, 1820. p. 163

³ Pétion ou Péthion de Villeneuve (Jérôme), né à Chartres en 1753 ; avocat, il a été député aux États généraux, et envoyé à la Convention par le département d'Eure-et-Loir. Proscrit au 31 mai, il se réfugie à Caen, puis dans la Gironde, où il se donne la mort avec Buzot.

Mémoires de Madame Roland. Éd. Charles-Aimé Dauban. Paris, Plon, 1864. p. 307

pour pratiquer les vertus dans une république et non pour fonder un gouvernement chez un peuple corrompu, qui le regarda pendant quelque temps comme son idole et le proscrivit bientôt comme son ennemi¹.

*Guadet*²

La nature le fit orateur, il eut des instants brillants dans les deux assemblées législatives et conventionnelle. Ils étaient dus à l'empire de l'honnêteté secondée par le talent. Mais trop sensible pour lutter longtemps sans fatigue, il a mérité la haine des méchants, sans être pour eux fort à craindre, et jamais il n'a eu le degré d'influence que ses ennemis ne se plaisaient à supporter que pour exciter contre lui la défiance.

*Gensonné*³

S'était fait logicien. Utile dans la discussion qu'il avait le défaut de trop étendre, il travailla beaucoup dans les comités. Son discours dans l'affaire du roi est relevé par des traits de ce sarcasme qu'aiguise une apparente froideur, et que les enfants de la montagne ne lui pardonneront jamais.

*Vergniaux (Vergniaud)*⁴

Fut peut-être l'orateur le plus éloquent de l'assemblée. Ses discours préparés, forts de logique, brûlants de chaleur, pleins de chose, étincelants de beauté, soutenus par un très noble débit, se faisaient encore lire avec plaisir. Cependant je n'aime point Vergniaux. Je lui trouve l'égoïsme de la philosophie, dédaignant les hommes, assurément parce qu'il les connaît bien ; il ne se gêne pas pour eux. Mais avec cette trempe d'esprit, il fallait rester particulier. Autrement la paresse est un crime et Vergniaux est grandement coupable à cet égard.

¹ « ... et non pour fonder un tel gouvernement chez un peuple corrompu qui le regarda durant quelque temps comme son idole, et se réjouit de sa proscription comme de celle d'un ennemi. » *Ibidem*

² Guadet (Marguerite-Élie), (1758-1794), avocat à Bordeaux et député de la Gironde à l'Assemblée législative en 1791, il déploie depuis son jeune âge ses talents oratoires et son éloquence persuasive. Ardent prêcheur de la République ainsi que de l'anéantissement de la monarchie, ses propositions se font remarquer par leur violence contre le roi, les prêtres et les émigrés. Il s'oppose avec d'autres girondins à Robespierre et à Danton, considérant que les deux hommes visent à établir un nouveau régime qui régnera en tyrannie. Après la journée du 31 mai et du 2 juin 1793, il se réfugie avec d'autres girondins dans le Calvados, puis à Bordeaux, où il est arrêté puis exécuté le 17 juillet 1794.

DE FELLER. *Dictionnaire historique ou biographie universelle*. T. 10. Paris, H. Houdaille, 1836. p. 2 à 4

³ GENSONNÉ (Armand), (1758-1793), il embrasse tôt la cause de la Révolution et devient membre du tribunal de cassation ; il constitue avec Guadet et Vergniaud (députés à la seconde assemblée nationale) le triumvirat bordelais, ou la faction de la Gironde, et participe activement à la chute de la monarchie. Bon orateur, moqueur et sarcastique, il profite de son talent pour réussir ses projets devant son audience à l'Assemblée. Auteur de plusieurs décrets girondins, qui ont pour objectif d'étouffer les fidèles à la monarchie, comme celui exigeant que tout citoyen doit toujours être en possession d'une carte de *sûreté générale*. Opposé aux massacres du 2 septembre, sa position vis-à-vis du roi, comme les autres girondins, vise à le sauver sans pour autant mettre en doute son républicanisme. Compromis dans la correspondance du général Miasinski que le tribunal révolutionnaire avait condamné à mort. Arrêté le 2 juin 1793, il monte sur l'échafaud le 31 octobre 1793.

Michaud J., L., *Biographie universelle, ancienne et moderne*. T. 16, 1856, p. 189

⁴ Pierre Victurien Vergniaud, (1753-1793), avocat, député à la Législative puis à la Convention, il est un des chefs girondins. Il contribue à la déchéance de la monarchie et vote la mort de Louis XVI. Arrêté le 2 juin 1793 avec d'autres girondins, il meurt sur l'échafaud le 31 octobre 1793.

Grangeneuve¹

Était bien le meilleur humain qu'on put rencontrer sous la figure la plus commune. Il avait l'esprit ordinaire, mais l'âme vraiment grande, et il faisait de belles choses avec simplicité, sans soupçonner tout ce qu'elles coûteraient à d'autres qu'à lui².

Barbaroux³

Dont les peintres ne dédaigneraient pas de prendre les traits pour composer une tête d'Antinoüs⁴, actif, laborieux, franc et brave, avec toute la vivacité d'un jeune marseillais, était destiné à devenir un homme de mérite. Amoureux de l'indépendance, fier de la révolution, déjà nourri de connaissances, capable d'une longue attention, sensible à la gloire, c'est un de ces brillants sujets qu'un grand politique voudrait s'attacher, et qui devait fleurir avec éclat dans une réputation heureuse.

Louvet⁵

Petit, fluet, la vue basse, l'habit négligé, ne paraît rien au vulgaire qui ne remarque pas la noblesse de son front et le feu dont s'animent ses yeux et son visage à l'expression d'une grande vérité, d'un beau sentiment, d'une saillie ingénieuse ou d'une fine plaisanterie. Il est impossible de réunir plus d'esprit à moins de prétentions. Courageux comme un lion, simple comme un enfant, homme sensible, bon citoyen, écrivain vigoureux ; il peut faire trembler Catilina à la tribune, dîner avec⁶ les grâces et souper avec Bachaumont.

Certes, Louvet doit être flatté d'un pareil éloge, et nous ne sommes plus étonné du naïf aveu qu'il fait dans ses mémoires, que toutes les femmes raffolaient de lui.

¹ Jean-Antoine-Lafargue de Grangeneuve, (1751-1793), il rejoint dès têt les idées de la Révolution et devient un des girondins zélés. Député à la Législative et à la Convention, il vote la mort du roi ; il s'oppose ensuite à la politique des montagnards, dont il craint un gouvernement tyrannique. Arrêté à Bordeaux avec d'autres girondins, il est exécuté le 21 décembre 1793.

² « ... Grangeneuve est bien le meilleur humain qu'on puisse trouver sous une figure de la moindre apparence ; il a l'esprit ordinaire, mais l'âme vraiment grande, et il fait de belles choses avec simplicité, sans soupçonner tout ce qu'elles coûteraient à d'autres que lui. »

Mémoires de Madame Roland, écrits durant sa captivité. Éd. Armand Prosper Faugère. T. 1. Paris, Hachette, 1864. p. 153

³ BARBAROUX (Charles-Jean-Marie), (Marseille 1767-Bordeaux 1794), avocat et passionné des études scientifiques à son jeune âge, il embrasse vite les idées révolutionnaires et publie *l'Observateur marseillais*, il est envoyé à Paris comme député extraordinaire à la Législative. Il se lie intimement à Roland et participe activement dans la journée du 10 août 1792. À la Convention, il se fait remarquer par sa beauté et son énergie, attaque les auteurs des massacres de septembre et critique Robespierre et Marat, comme aspirant à la tyrannie. Il est pour la mort du roi et pour l'appel au peuple dans l'affaire de Louis XVI. Proscrit le 31 mai 1793, il est exécuté le 25 juin 1794 à Bordeaux, après que sa tentative de suicide a échoué. Ses *Mémoires* ont été publiés par M. Ogé Barbaroux, son fils, en 1822.

Louis GRÉGOIRE. *Dictionnaire encyclopédique d'histoire, de biographie, de mythologie et de géographie.* Paris, Garnier, 1871. p. 181

⁴ Figure de l'antiquité romaine, connue par sa beauté, il est divinisé par l'empereur romain Hadrien après sa mort.

⁵ Jean-Baptiste Louvet de Couvray, écrivain, journaliste et homme politique, (1760-1797) ; auteur du roman intitulé *Les Amours du chevalier de Faublas*, rédacteur du journal *la Sentinelle*, et un des porte-paroles girondins à la Convention.

⁶ « ... dîner chez les grâces ». *Mémoires de Madame Roland, édités par MM BERVILLE et BARRIÈRE.* 3^e édition, t. 2, Paris, Baudouin, 1827. p. 193

*Carra*¹

Devenu député me parut un fort bon homme et une mauvaise tête. On n'est pas plus enthousiaste de révolution, de république et de liberté, mais on ne juge pas plus mal des hommes et des choses. Tout entier à son imagination, calculant d'après elle plutôt que sur les faits, arrangeant dans sa tête les intérêts des puissances comme il convenait à nos succès, voyant tout en couleur de rose, il rêvait le bonheur de son pays et l'affranchissement de l'Europe avec une complaisance inexprimable.

*Brissot*²

Ses manières simples, sa franchise, sa négligence naturelle, me parurent, la première fois que je le vis, en parfaite harmonie avec l'austérité de ses principes, mais je lui trouvais en même temps une sorte de légèreté d'esprit et de caractère qui ne convenait pas également bien à la gravité de la philosophie, elle m'a toujours fait peine, et ses ennemis en ont toujours tiré parti.

Au reste, c'est le meilleur des hommes³ : bon époux, tendre père, fidèle ami, vertueux citoyen, sa société est aussi douce que son caractère est facile ; confiant jusqu'à l'imprudence, gai, naïf, ingénu comme on l'est à quinze ans, il était fait pour vivre avec des sages et pour être la dupe des méchants.

La plupart de nos lecteurs⁴ penseront, ainsi que nous, que le léger pinceau d'une femme qui se joue sur la toile, n'est pas celui de l'histoire ; mais l'histoire ne sera pas fâchée de recueillir les opinions d'une virtuose célèbre sur une partie des hommes qui ont joué un grand rôle dans la révolution. Or nous prions d'observer que jouer un grand rôle dans la révolution, n'est pas toujours un grand titre à la grandeur.

Les grands hommes, a dit un de nos amis ces jours derniers, sont très rares dans tous les temps, et surtout dans le nôtre qui en a tant proclamé. La chute de chaque parti a entraîné successivement celle de tous ses chefs, et a brisé toutes leurs idoles. La postérité qui fera justice et de tous les partis et de toutes leurs idoles s'embarrassera peu si madame Roland tenait la plume dans les bureaux de son mari, comme le disait Danton, ou si son mari était l'homme le plus vertueux

¹ Jean-Louis CARRA, (1742-1793), il joue un rôle important au début de la Révolution dont il embrasse la cause ; il est nommé par Roland, revenu alors au ministère de l'intérieur, bibliothécaire de la bibliothèque municipale le 19 août 1792, élu en septembre du même an à la Convention nationale. Bien qu'il rejoigne le camp des girondins après qu'il était un membre assidu du club des jacobins, il vote pour la mort du roi, contre le sursis et contre l'appel au peuple soutenu par les girondins. Suspecté de soutenir la cause des fédéralistes en France, il est décrété d'accusation et condamné à mort par le Tribunal révolutionnaire, il monte sur l'échafaud le 31 octobre 1793 avec d'autres députés girondins.

² Jacques-Pierre Brissot, dit aussi Brissot de Warville, (1754-1793) ; député à la Législative en 1791 puis à la Convention en 1792, il devient un des chefs du parti girondin, nommé aussi (brissotin). Soupçonné de fédéralisme, il monte sur l'échafaud avec d'autres députés girondins le 31 octobre 1793. Rédacteur du *Patriote français* (1789-1793) ; il collabore également à la rédaction d'autres journaux, comme *Le Républicain* (mars 1791) et la *Chronique du mois* (novembre 1791-juillet 1793).

³ « ... C'est le meilleur des humains, » *Mémoires de Madame Roland*. Éd. Charles-Aimé Dauban. Paris, Plon, 1864. p. 229

⁴ C'est Gallais qui intervient ici, pour clore ces portraits avec son propre commentaire.

de la république, comme le dit elle-même ; mais elle trouvera dans ses mémoires des aveux naïfs et précieux en faveur d'une illustre victime, dont il n'est pas temps de venger la mémoire, et une preuve de plus de l'extrême facilité qu'ont les femmes d'esprit d'écrire avec grâce et de juger sans examen.¹ »

- **LIVRAISON N° 71, 30 AVRIL :**

« La liberté est sans doute l'encouragement le plus utile au commerce ; mais il n'est pas moins utile aussi que la confiance publique ne soit point surprise par des intrigants sans fortune et sans aveu ; qui n'ayant rien à perdre, ne courent aucun danger à tout bouleverser et qui n'en sont que plus avides. Il importe à un état bien policé que la profession de chaque individu soit connue, et plus particulièrement encore ceux qui font un jeu du crédit public.

L'ancien gouvernement, qui par ses emprunts hebdomadaires fournissait un aliment toujours renaissant à l'agiotage, voyant les fortunes immenses que faisaient les agents de change, songea à faire une opération financière de ces charges ; il les porta à une somme exorbitante et força en quelque sorte les acquéreurs, qui empruntaient les fonds nécessaires à un gros intérêt, à devenir des juifs ou des fripons. C'était un grand malheur, mais il devient plus grand encore, quand, sans caution sur ses mœurs et ses talents, chacun peut exercer cet état moyennant une patente de [130] liv. par an. Alors il devient la ressource d'une foule de fripons et d'escrocs, qui auparavant se tenaient cachés dans l'ombre, et dérobaient au moins à nos yeux la turpitude de leur vie. Et ce fut encore pis lorsque les patentes furent supprimées. Dès lors plus de bonne foi, plus de confiance dans le commerce. Le premier soin de ces [illisibles] de publicains fut de discréditer autant qu'ils pouvaient le papier national ; ils étaient les agents de ceux qui dénaturaient les espèces pour les faire passer à l'étranger.

Ils ont souvent encore été les agents du gouvernement lui-même ; car un gouvernement se sert plus volontiers d'hommes corrompus, ensuite ce gouvernement leur déclarait la guerre, quand il n'avait plus besoin d'eux, et ceux-ci plus adroits et plus fins éludaient toutes les poursuites, les rendaient même dangereuses au gouvernement, parce qu'elles augmentaient le discrédit.

Joignez à ces causes les opérations de Cambon ; l'incertitude du gage réel des valeurs représentatives par une foule de décrets immoraux rendus pendant le règne de la tyrannie, et qui n'ont point encore été rapportés, et vous aurez une idée vraie des causes successives, qui nous ont conduit au point où nous sommes.

¹ *La Quotidienne ou Le Tableau de Paris*. N° 70, 29 avril 1795. p. 2 à 4

A mesure que les denrées sont devenues plus rares, elles ont augmenté de prix ; le bénéfice journalier est devenu si considérable, et les demandes si multipliées que les courriers, les balayeurs de boutiques, les marchands de vieux chapeaux et de vieilles savates, sont aussi devenus marchands. Chaque article de denrées ou autres marchandises a passé par vingt, trente ou cinquante mains, il a augmenté dans chacune au point que le consommateur, même aisé, ne peut l'atteindre, et le petit rentier, l'homme à traitement fixe, et différentes classes d'ouvriers, meurent tous de faim à côté de greniers abondants.

Pourquoi ce dérangement, ce bouleversement universel ?

C'est parce que nous n'avons point de gouvernement, parce que, comme l'a dit Thibaudeau à la convention, tout le monde commande et personne n'obéit, parce que nous n'avons point de plans de finance ; parce qu'il y a encore des hommes qui veulent ramener le système de carnage que nous avons renversé ; parce qu'il y a encore beaucoup de scélérats qui occupent des places au timon des affaires ; parce qu'enfin personne n'est à sa place.

Tel fait des lois, qui ferait mieux des souliers ; tel commande un vaisseau, qui manierait mieux un peigne ; tel assis sur son siège, décide de la fortune des citoyens, et ne sait pas lire.

Telles sont les suites d'un mauvais gouvernement ; d'un gouvernement sans principes et sans frein. L'ordre naturel des choses et des idées a été renversé. Telles sont enfin les causes du défaut de confiance, si nécessaire cependant à la prospérité publique.

On ne peut y remédier, qu'en organisant promptement un gouvernement définitif, qui fasse rentrer le peuple dans ses droits, et rende la convention elle-même à ses fonctions, devoir auguste de législateur.

La cumulation des pouvoirs est le type de l'anarchie, il est le poison le plus funeste à la liberté, elle est une tyrannie. il ne faut pas le dissimuler ; il n'y aura point d'équilibre dans l'état, tant que cette confusion durera, parce qu'elle laisse toujours une porte ouverte aux ambitieux et aux facteurs.

Dès que le gouvernement sera ce qu'il doit être, nous verrons ce qui arrive après de grandes inondations ; peu à peu les eaux s'écoulent, les fleuves et les ruisseaux rentrent dans leurs lits, et reprennent leur cours naturel ; les marais se sèchent, les près se couvrent de verdure, les arbres fleurissent ; partout la nature s'égaie, elle reproduit l'abondance et le bonheur.¹ »

¹ *La Quotidienne ou Le Tableau de Paris*. N° 71, 30 avril 1795. p. 2-3

- **LIVRAISON N° 71, 30 AVRIL :**

« On se plaît à répandre dans la classe la moins éclairée du peuple les bruits les plus absurdes et les plus contradictoires ; et comme cette classe est d'autant plus disposée à croire qu'elle l'est moins à réfléchir, plus un bruit est absurde, plus il est ridicule, et plus il est sûr d'obtenir faveur.

Tantôt ce sont les faubourgs qui demandent un roi, la messe et du pain ; tantôt c'est la Convention qui va couronner le fils de Louis XVI. On dit un jour que les députés se sauvent à Châlons-sur-Marne ; on répand le lendemain que la représentation nationale a besoin de toutes ses forces pour faire un coup inattendu.

Hier c'était le riz qui devait empoisonner tous les sans-culottes, aujourd'hui ce sont les pommes de terre qui doivent germer dans tous les estomacs.

A travers ces bruits d'une part et cette crédulité de l'autre, il est facile à l'observateur de saisir un malin penchant à fronder le gouvernement.

Que m'importent, disait ce matin une femme à la porte d'un boulanger, que m'importe que nous ayons un roi ou une république, moi je veux du pain, et tout gouvernement qui ne nourrit pas son monde n'est pas le mien.

- Patience, citoyenne, répondit un homme en vieille perruque, patience, nous aurons du pain dans trois jours.

- Dans trois jours je serai morte. En voilà plus de 40 qu'ils nous trompent par des mensonges officieux.

- Mais vous n'êtes pas encore morte depuis quarante jours.

- On ne meurt qu'une fois, mais on peut languir longtemps.

- Vous ne savez donc pas quels obstacles ils ont à vaincre ?

- Je sais que s'ils ne peuvent pas tenir les rênes, il faut qu'ils les abandonnent.

- Vous ne savez donc pas ce que les fermiers généraux disaient à Henri IV ; que ceux qui tenaient la queue de la poêle étaient bien embarrassés.

- Je me rappelle aussi la réponse de ce prince ; Ventre-saint-gris ! Ils le sont moins que ceux qui sont dedans.

A ces mots, je jugeai que notre femme mécontente n'était qu'une aristocrate déguisée.

Gallais.¹ »

¹ *La Quotidienne ou Le Tableau de Paris*. N° 71, 30 avril 1795. p. 3

- LIVRAISON N° 74, 3 MAI :

« PARIS.

Trois N^{os} de l'Accusateur public viennent de paraître d'un trait. C'est la même énergie, le même courage, un style poétique, des tableaux déchirants, des idées fortes, des vues hasardeuses et peut-être téméraires. L'auteur a fait ses preuves et n'a besoin ni de nos éloges, ni de notre censure, nous nous contentons d'en extraire le numéro suivant¹.

Rois insensés ! Eux et leurs ministres, qui ne savaient pas que ce peuple qu'ils osaient attaquer, pouvait devenir coupable sans jamais être vil, que dans tous les temps, penchant vers sa ruine, il répétait avec un de ses rois : *Tout est perdu, fors l'honneur*, et portait jusque dans le crime même, l'intrépide audace de la vertu. C'est ainsi que dans nos fureurs, tournant nos armes contre nous-mêmes, rougissant les échafauds, nageant dans le sang des français ; au midi, la Savoie, le comté de Nice, le Porrentruy, la Galice, la Biscaye, l'Arragon.

Au nord de la Belgique, le pays de Liège, la Hollande, une partie des électors et des principautés de l'Empire, tombaient sous nos efforts, et étaient comme autant de trophées qui allaient parer notre tombe et purifier nos forfaits.

Tels on voit dans les jeux sanglés² de Diane³, un jeune lion poursuivi par les chasseurs ; en vain la flèche a traversé son cœur, il va périr, mais dans son épouvantable agonie, il disperse, il déchire et les chiens et les chasseurs, couvre de sang la terre, répand au loin l'alarme, et tombe en expirant, sur des morceaux de victimes.

Mais pourquoi ces douloureuses comparaisons ? Est-ce la tête couverte de lauriers que nous pouvons craindre la foudre ? N'est-il donc pas de remède à nos misères ? Et l'orgueilleuse Europe est-elle encore si puissante, qu'elle puisse impunément nous imposer des lois ?

Sera-ce après s'être enrichi de nos trésors, de notre industrie, de notre sang ; sera-ce après avoir dépouillé ce sol fertile et peuplé, comme si le feu du ciel l'avait consumé, qu'elle viendrait encore s'en partager les débris, et offrir le tableau de la Pologne à nos cœurs déchirés ?

A cette horrible idée je sens tout mon être tressaillir ; hommes vertueux, il n'est plus pour vous de patrie ; vieillards, hâtez-vous de descendre dans la tombe pour ne pas survivre à l'infamie ; jeunes filles, cessez de former des vœux, il n'est plus pour vous d'hyménée ; mères tendres, frémissez, cet enfant de douleur que vous portez dans votre sein ne naîtra plus français.

¹ <http://bit.ly/2buApwa> p. 11 à 15 des trois numéros en question.

² Nous n'avons pas pu identifier le sens de ces jeux *sanglés* !

³ Déesse de la chasse dans la mythologie romaine.

Oh ! Quand la vérité me presse, pourquoi n'est-il pas permis à mon cœur de s'épancher ? Sans doute, nos maux sont affreux, et dans la situation où nous nous trouvons, l'ami de la Patrie¹ qui voit l'abîme ou la terre promise, sent son cœur froissé entre l'allégresse et le désespoir. Ne se trouvera-t-il parmi nous de ces grandes âmes, de ces génies élevés, cet homme enfin dont parle l'écriture, *devant qui la terre se taisait*².

Ah ! Si déposant nos haines et ces odieuses dénonciations qui inventèrent la fureur et la perfidie, pour ne former dans un lien d'amour qu'un faisceau de 20 millions de frères, que bientôt l'Europe et l'Angleterre³ pâliraient devant nous ! Eh ! Qu'importe notre indigence passagère ! Ce sol fertile, et ce peuple, tel que l'oiseau fabuleux, renaît plus brillant de ses cendres⁴ ; il ne faut, dans nos misères, qu'unir les larmes du repentir à celle de la bienfaisance ; il ne faut que du courage, du fer et des lois.

Eh ! Qu'importe qu'il vive ce misérable, que la bêtise, l'ignorance et la misère rendent criminel ! Une funeste expérience nous apprend en politique, par quel enchaînement fatal l'erreur enfante le crime. Quand la main de fer de la révolution précipitait ces hommes égarés dans l'abîme, pouvaient-ils hélas ! Se retenir en route ?

Qu'importe que cet autre fripon s'obstine à hurler patriotisme ! A un écu près, qui ne connaît le prix de sa conscience ? Réponds-moi, malheureux ! Que l'on t'assure l'impunité du crime, et la jouissance de tes rapines, et demain, oui demain, à genoux devant l'altesse ou l'hermine, tu vas ramper, le chapeau à la main, sous le knout du russe ou le bâton de l'autrichien. Est-ce toi, âme rampante et sordide, qui peux comprendre tout ce que le mot *républicain* dans la république a de noble et d'élevé ? Connais-tu un républicain dans la république ?

Celui qui ose porter ce nom, s'élançant hors la sphère de l'humanité, à toute élévation, du génie, sait y joindre la plus sublime vertu ; cet état perpétuel de délire ou d'enthousiasme le rend étranger aux affections de la nature : tous les sentiments les plus chers à un cœur d'homme, à force de s'être épurés au feu de la patrie, sont comme métamorphosés et méconnus ; il poignarde le tyran, met sa main sur un brasier, et toujours le même, il sourit dans la douleur ; il boit la cigüe, déchire ses entrailles, périt à Carthage au sein des plus affreux tourments ; Fabrice meurt dans la pauvreté ; Scipion dans l'exil ; Trasias, les veines ouvertes, repousse sa famille, et ne pleure que sur son pays ! Non, je n'envie pas cette vertu gigantesque, je puis l'admirer, mais jamais la suivre :

¹ L'écrivain oppose cette phrase au journal de Marat, *l'Ami du Peuple*.

² Allusion à Alexandre-le-Grand, de Macédoine.

³ Notre curiosité nous pousse à s'interroger si l'auteur n'intègre pas intentionnellement l'Angleterre dans l'Europe dans sa description.

⁴ Le phénix.

Et je rends grâce aux dieux de n'être pas romain,
Pour conserver encore quelque chose d'humain.¹ »²

- **LIVRAISON N° 75, 4 MAI :**

« PARIS.

Les murs de Paris sont tapissés d'une affiche signée *T. Marchenn* [ou *Marchenna*], intitulé : *Gare le Robespierrisme*, et dirigé, à ce qu'il nous paraît, contre le projet de *Thibaudeau*.

Nous disons, à ce qu'il nous a paru ; car nous n'avons pu que saisir quelques phrases à la dérobée, par-dessus les têtes mobiles d'une foule de lecteurs qui se pressaient en courant, et qui ne réfléchissent guère, en lisant ces sortes d'avertissement, que leurs auteurs sont peut-être dans les cachots de la Force à déplorer les suites de leur aveuglement ou de leur manie réformatrice.

Quoiqu'il en soit, nous pensons que cette affiche a pour but d'empêcher la réunion de tous les pouvoirs dans un seul comité, et par ce moyen, le tableau des maux qu'une pareille centralisation nous a fait souffrir pendant dix-huit mois. Ces sortes de tableaux ne sont pas encore usés.

Si les meilleurs avis n'étaient pas toujours les moins écoutés, nous pourrions appuyer celui-ci, et nous dirions à nos faibles et indolents concitoyens ; empêchez, empêchez cette réunion, si vous n'avez pas oublié quelle était une des idées favorites de *Robespierre* ; empêchez tous les pouvoirs d'aller se perdre et se confondre dans un seul comité ; dans un comité qui ne devrait jamais avoir que l'initiative des lois ; empêchez, suspendez cette monstrueuse aristocratie qui vous menace de toutes parts. Empêchez qu'un gouvernement provisoire ne remplace Mais, hélas ! J'oublie que vous n'avez plus de *veto* sur les lois, vous n'avez plus le pouvoir d'examiner si ces lois sont l'expression de la volonté générale ou simplement le vœu particulier d'une de vos marchandises.

Vous avez à peine celui d'observer votre impuissance et de vous plaindre de vos maux d'estomac. Les prisons rouvertes, et les soldats du farouche *Omar* sont arrivés.

Une nouvelle inquisition se forme dans le secret des comités, un nouvel inquisiteur prépare des fers à la pensée.

Qu'un homme né aux pieds des 7 tours veuille y faire renfermer son frère, son ami, parce qu'il aura ri à ses tragédies, ou dormi à ses capucinades, cela se conçoit, cela ne nous surprend point. Mais qu'une des victimes les plus distinguées de l'ancienne tyrannie, qu'un homme de lettres, qui doit son existence politique aux gens de lettres, et sa rentrée dans la convention à la liberté de la presse, se

¹ Pierre Corneille. *Horace*, 1634, Acte II, scène 3.

² *La Quotidienne ou Le Tableau de Paris*. N° 74, 3 mai 1795. p. 3-4

rende gaiment l'ennemi de celle-ci et le bourreau de ceux-là, voilà ce qui nous confond, voilà une des ces étranges contradictions qui ont signalé cette époque de notre histoire.

Personne ne doute, a dit Tallien avec grande raison, qu'on ne doive sévèrement punir les provocations du pillage et de la royauté, mais les lois doivent être claires et précises. Avec l'article qu'on propose le gouvernement peut faire arrêter dans une nuit tous les écrivains périodiques. Déjà je vois le terrorisme de retour siéger impunément dans cette enceinte. Point du tout répond Louvet, le terrorisme n'est pas ce qui m'effraye le plus, c'est le royalisme. Les ennemis les plus implacables de la convention ce sont les royalistes, les royalistes sont tour-à-tour des modérés, des terroristes, des philosophes, mais ce sont toujours des royalistes. La liberté de la presse proscrit toute censure d'un écrivain avant son impression, mais elle n'importe pas la non responsabilité après la publication. Ainsi le droit de poser un sabre à son côté n'autorise point à le plonger dans le sein de ses concitoyens etc.

Je n'examine point si c'est le style d'un homme qui dine avec les grâces et soupe avec Bachaumont, mais j'assure bien que ce ne sont pas là les opinions d'un législateur nourri de la lecture de Montesquieu, de Mably et de Jean-Jacques Rousseau.

Gallais.¹ »

- LIVRAISON N° 77, 6 MAI :

« PARIS.

Dans les jours qui suivirent le 9 thermidor, le premier besoin des Français fut de se rallier autour de la convention, qui ayant éprouvé la même tyrannie, semblait devoir partager avec nous les jouissances de la liberté ; et ce sentiment a devancé certaines discussions dont la prudence ou la politique demandaient l'ajournement.

Depuis lors, on vit quelques hommes, qui se disaient exclusivement amis ou protecteurs du peuple, combattre avec un étranger courage des vérités qui n'ont plus besoin de preuves.

Leurs efforts ne furent pas heureux. Mais, pour avoir été cent fois vaincus, ils ne sont pas morts ; et tant qu'ils vivront, ils conserveront l'espoir de ressaisir les rênes de l'Empire, en commençant par violer la liberté de la parole et des écrits.

Ces hommes viennent de reproduire leur système, et ne se sont pas même donné la peine d'en déguiser la forme hideuse consacrée par Robespierre.

La liberté d'écrire qui a commencé la révolution est, dit-on, fort inutile pour la finir. Elle est même dangereuse.

¹ *La Quotidienne ou Le Tableau de Paris*. N° 75, 4 mai 1795. p. 4

Oui, dangereuse aux tyrans. Car c'est elle seule qui les terrasse.

Mais hâtons-nous de poser un principe sur lequel au moins, Louvet et Chénier seront d'accord avec nous.

Pour les écrits comme pour les actions, la liberté n'est pas la faculté de nuire.

Ce principe convenu, la question se réduit à distinguer quelles vérités ou quelles erreurs peuvent être nuisibles, et l'être autant que le silence qu'on nous impose et la crainte qu'on veut nous inspirer.

Et cette distinction faite, nous pourrons nous entendre, nous pourrons discuter librement, nous pourrons tout imprimer, excepté cela.

Après tant de défaites essuyées par les royalistes, les aristocrates et les fédéralistes, je ne sais si l'on devrait leur faire l'honneur de les croire dangereux, au moins par leurs écrits.

Est-ce la liberté de la presse qui fait insurger les chouans ? Ils ne savent pas lire.

Est-ce la liberté de la presse qui a réuni contre nous les rois et les prêtres de l'Europe ; mais l'hypocrisie de ceux-ci et les bravades de ceux-là ont échoué devant les plaisanteries de Voltaire.

Est-ce à la liberté de la presse que nous devons le gouvernement révolutionnaire ? C'est elle qui l'a tué.

Est-ce aux pamphlets de l'aristocratie que nous avons dû la journée du trente-et-un mai. Je prie Louvet de répondre.

Il est donc permis de douter que les écrits même des royalistes, que les journaux les mieux payés pour vanter les rois, leurs armées et leurs généraux, réussissent jamais à dégoûter le peuple français d'une liberté souillée de tant de sang, et consacrée par tant de triomphes. Il est permis de douter, contre l'avis de Chénier, que les plus jolis écrits de Calonne ou de Mallet puissent nous faire aimer les patriciens que nous avons chassés, les prêtres que nous avons démasqués, et les rois que nous guillotinons.

Au point où elle en est, la révolution n'est plus un procès par écrit.

Les vieux conspirateurs s'avisent-ils d'écrire ? Ils se trahissent eux-mêmes. Les royalistes. *Les royalistes ne sont pas ceux qui écrivent. On peut donc se dispenser de leur interdire la liberté de la presse.* Il y a eu dans la marche de tous les conspirateurs, qui se sont rapidement succédés depuis 4 ou 5 ans, je ne sais quoi de louche, d'équivoque, de tortueux, mais en même temps d'uniforme, qui mérite l'attention de l'observateur. Tous ont pris, pour arriver à leur but, le chemin qui leur semblait opposé. Tous ont mis le mot à la place de la chose. Mais enfin, si à force d'être si grossièrement dupés d'une si grosse jonglerie, nous avons l'esprit d'ouvrir les yeux, nous aurons le courage de dire ; ce n'est pas le mot mais la chose que nous abhorrons.

[Illisible] donc à tous ceux qui voudraient exercer une tyrannie quelconque. Et c'est au premier pas qu'il faut les arrêter. Or, le premier essai de la tyrannie, quel est-il ? La censure. Qui veut comprimer la pensée veut régner. Qui craint la lumière, conspire.

Ceux qui défendent au peuple de lire, de voir et d'entendre, annoncent le besoin de tromper.

Ceux qui feignent de voir la provocation à la royauté dans les écrits fastidieux, l'avilissement de la convention dans des épigrammes contre *Timoléon ou Charles IX*, se mettent aussi trop en évidence, et n'ont pas plus d'adresse que de modestie. Mais ridicule éternel à ces nouveaux charlatans qui travestissent le culte de la liberté en superstition politique, qui voudraient nous courber encore devant des hommes ou devant des mots, et nous effrayer par des fantômes, qui aux principes éternels de la justice et de la raison, voudraient substituer certains dogmes obscurs dont l'examen serait un crime, et dont la peine sera la déportation.

Comment combattre cette secte mystérieuse ?

Comme toutes les autres ... par la lumière ?

Gallais.¹ »

- LIVRAISON N° 79, 8 MAI :

« Bien des gens ont l'air de s'étonner que dans la belle saison, au milieu des espérances d'une belle récolte, toutes les denrées, contre le cours ordinaire des choses, augmentent d'une manière effrayante. Le bois qui cet hiver ne valait encore que 200 livres la corde, en vaut aujourd'hui quatre à cinq cents. Le charbon qui ne valait alors que 25 francs la voie, en vaut aujourd'hui 50. Les légumes secs qui, dans le mois de mai, tombent ordinairement devant les asperges et les petits pois, ont doublé depuis un mois, et le reste à proportion ...

C'est qu'on ne veut pas voir que le papier, en perdant tous les jours de sa valeur, doit augmenter celle des denrées qu'il représente. C'est qu'on ne veut pas se rappeler que la convention, en avouant que le déficit du dernier mois, était de 650 et quelques millions, a porté au dernier excès les spéculations de l'agiotage et les craintes des capitalistes. C'est enfin que le papier brûlant les mains de celui qui le possède, circule avec une rapidité cent fois plus grande que la denrée même qu'il a payée ; et tandis que celle-ci reste immobile dans le fonds d'un magasin, sa représentation a déjà passé par deux cent mains, en laissant une portion de sa valeur dans chacune d'elles.

Voilà les causes de l'argumentation des denrées. Voilà le fonds de cette plaie profonde, de cet ulcère rongeur qui nous mine et qui nous tuera, si l'on n'y met ordre.

Gallais² »

¹ *La Quotidienne ou Le Tableau de Paris*. N° 77, 6 mai 1795. p. 3-4

² *La Quotidienne ou Le Tableau de Paris*. N° 79, 8 mai 1795. p. 4

- **LIVRAISON N° 82, 11 MAI :**

« La disette de grains est un malheur presque général en Europe. Elle se fait sentir en Angleterre autant que partout ailleurs. Le pain qui coûte ordinairement six sous la livre, se vend neuf sous et demi et ira bientôt à douze sous, mais c'est en argent. Ainsi, en évaluant le taux du change, ce n'est guères moins, que dans les endroits en France où il se vend le plus cher. Cette pénurie est l'ouvrage d'une guerre qui, en armant tant de milliers de bras dans tous les états, a obligé d'abandonner l'agriculture. Que de malheurs menacent l'Europe, si l'orgueil et la frénésie des gouvernements continuent à verser sur les peuples les calamités et les fléaux auxquels la paix peut mettre un terme ! Dans plusieurs villes, et notamment dans le comté de [illisible¹], le peuple a pris de force le pain dans les marchés, et nonobstant la taxe de neuf sous et demi, il n'a voulu le payer que suivant l'ancien prix, c'est-à-dire six sous. On compte, il est vrai, sur les bleds de Hambourg et de Dantzich ; mais la conquête de la Hollande par les Français, et les forces qu'ils ont dans la mer du nord, rendront les arrivages très difficiles. Les grains demandés dans la nouvelle Angleterre et le Canada, n'arriveront que très lentement, et peuvent encore être pris par les frégates françaises. Aussi le ministère effrayé vient-il d'exhorter tous les propriétaires à favoriser dans leurs terres la culture des patates. Tous les vœux appellent la paix, comme le seul remède à tant de maux. Le ministère seul s'y oppose. Les pétitions pour la paix sont fréquentes et revêtues quelquefois de 4 à 5 mille signatures.² »

- **LIVRAISON N° 82, 11 MAI :**

« A l'égard de ma phrase : *Si vous étiez membre de gouvernement, je ne vous ferais pas de semblables questions*, que vous ne savez si vous devez regarder comme une lâcheté ou comme un sarcasme, je vous répondrai que jamais je ne ferai de questions à un homme qui, si vous lui parlez comme à un ministre, vous répond comme un souverain ; si vous lui parlez comme à un souverain, vous répond comme un administrateur, si vous lui parlez comme à un souverain, vous répond comme un administrateur, si vous lui parlez comme à un administrateur, vous répond comme un juge ; si vous lui parlez comme à un juge, vous répond comme un législateur. Tant de *représentations* dans la même personne, sont pour moi le mystère de la trinité ; ne pouvant le comprendre, je ne l'interroge pas. Je ne répondrais pas à votre soupçon de lâcheté, car je rirais au nez du sot

¹ C'est *Pommerset* dans le journal, il est possible qu'il s'agit de Pommeret, région bretonne, à l'ouest de la France.

² *La Quotidienne ou Le Tableau de Paris*. N° 82, 11 mai 1795. p. 1

qui me proposerait une peine contre quiconque proposerait mon *avilissement*, parce que n'ayant aucun reproche à craindre, je défie qui que ce soit de m'avilir. Je vous demanderai seulement de rendre publiques ces observations, vous me le devez, puisque vous vous êtes occupés de moi, sans me rendre justice.

FIÉVÉE¹ »

- **LIVRAISON N° 83, 12 MAI :**

« Le prix des denrées augmente encore tous les jours, dans une progression remarquable. La viande s'est vendue aujourd'hui jusqu'à six francs la livre, et le pain douze francs. Hier soir, les louis valaient 360 livres. La plupart des boutiques des marchands sont dégarnies, faute de pouvoir remplacer celles des marchandises qu'ils ont vendues. Cette position effrayante, jointe à la pénurie des subsistances, sollicite bien vivement un plan de finances. Tant qu'on n'aura pas pris un parti sur la masse des assignats, qui pèsent si vivement sur le peuple, et que la nation ne connaîtra pas le genre de gouvernement qu'on veut lui donner, la confiance ira toujours décroissant, et les besoins de la plus respectable portion du peuple iront en augmentant.² »

- **LIVRAISON N° 84, 13 MAI :**

« La résiliation des baux paraît indispensable, et la convention balance ! Regarderait-elle cette mesure comme insuffisante ? N'oserait-elle l'embrasser, retenue par un ménagement timide et pusillanime ? Loin de moi le projet d'appeler sur les campagnes la haine ou la défaveur des cités ; mais, comment se peut-il, qu'après les acquéreurs de biens nationaux qui, propriétaires sans déboursés et même sans caution des domaines qu'ils dilapident, comptent sur l'avilissement des assignats, pour se libérer en ne payant qu'un quart de ce qu'ils ont acquis, comment se peut-il, qu'après eux la république n'ait d'ennemis plus cruels que les fermiers et pourtant, tous les bénéfices sont pour eux ; toutes les charges, pour le propriétaire.

Je ne craindrai pas d'avancer que jusqu'à ce que des lois salutaires aient réprimé leur cupidité, les fermiers français ne seront à la terre que ce que les corsaires sont au commerce. Ils usent tout et ne regrettent rien. J'entends dire qu'il faudrait les intéresser par de longs baux ; et moi, je dis que de longs baux n'en feraient que des corsaires mieux armés.

¹ *La Quotidienne ou Le Tableau de Paris*. N° 82, 11 mai 1795. p. 3

² *La Quotidienne ou Le Tableau de Paris*. N° 83, 12 mai 1795. p. 4

Je le répète ; il en coûte de dénoncer à la patrie, cette classe d'hommes utiles qui semblaient mériter les bienfaits que la révolution leur a prodigué ; mais ceux que Mirabeau nommait *les créanciers de la nature et de la terre*, sont devenus des créanciers intraitables. Ils établissent d'horribles spéculations sur la misère et la faim : ils en calculent froidement les degrés, ils en composent les progrès avec une joie barbare qui se montrerait sur leur visage, s'ils ne craignaient le désespoir de ceux qu'ils affament. Allez leur demander du bled les larmes aux yeux, ils n'en ont point ; faites briller l'or et leur grenier s'ouvrira.

Cette fureur d'exploiter le malheur public à son profit, s'est tellement emparée du cultivateur, a tellement fermé ses yeux sur son intérêt constant et réel que la plupart consommeront, pour le gain d'un moment, la désolation et la ruine de l'agriculture, en arrêtant la propagation des bestiaux.

Ils n'élèvent que ceux qu'ils ne sauraient se procurer du marchand qui vend par besoin. Ils ne déguisent même point à cet égard l'égoïsme de leur calcul. Demandez à tel fermier "Pourquoi ne pas faire saillir cette jument, prête à recevoir l'étalon ?" Pourquoi ? répondra-t-il avec une franchise insolente : « Quand la jument sera pleine, il faudra la ménager, ce qui me portera préjudice. Elle ne met point bas sans péril ; on risque souvent le poulain et la mère : au lieu qu'en gardant jusqu'à deux ans, le poulain que je vendais à six mois, je me prépare un bénéfice certain et qui sera quintuple. L'espèce en souffrira, mais cela m'est plus avantageux.

Il en est de même des moutons. Aujourd'hui, les fermiers n'achètent des brebis que pour la laine et ne se soucient [point] [qu'ils les] multiplient, parce que la brebis qui n'a point mis bas est couverte d'une toison plus riche et plus fine ; parce que d'ailleurs on tire meilleur parti d'une bête qu'on n'expose point au danger de la portée ; parce qu'enfin, on ne court point le risque d'une nourriture incertaine, d'un succès douteux et d'une toison détériorée. Qu'en résulte-t-il ? Que l'espèce s'anéantit, mais que le fermier amasse aux dépens de l'état et des propriétaires. Il serait facile de démontrer qu'en Artois et dans plusieurs autres parties de la république, la condition du fermier est à celle de son propriétaire, comme 60 à 4 : que le fermier qui paye aujourd'hui 4000 livres par bail de 1789, en retire à peu près 8000 livres qui, toutes dépenses déduites, lui laissent un bénéfice clair de 6000 livres, tandis que le propriétaire qui ne reçoit que 4000 livres, supporte les impositions, les réparations accrues des quatre cinquièmes et par conséquent ne touche que 1500 livres effectifs, qui comparativement au prix actuel de l'or, équivalent à 200 livres tout au plus.

Voilà les maux. En voici le remède

Il faut résilier les baux, non, quant à la durée, mais bien, quant au mode de paiement, et dire : les fermiers payeront en nature au prix où les objets de l'exploitation étaient lorsque les baux ont été passés.

Alors les marchés seront garnis ; car le propriétaire à qui le fermier livrera du bled, se gardera bien de le cacher. N'ayant ni de quoi nourrir, ni de quoi loger ses bestiaux, il faudra qu'il les vende. "Mais dit-on, ce sera son fermier qui les achètera." Non, car ils seront toujours à peu près au même prix que ceux du commerce et le fermier ne serait pas sûr lui-même d'y gagner.

Par ce moyen, celui-ci n'entassera plus une richesse immobile ; les assignats circuleront par les mains des propriétaires qui feront travailler pour l'embellissement et l'amélioration de leurs domaines. Si le système contraire à la résiliation des baux est protégé, les fermiers achèteront tous leurs fermes. Le mal ne paraît pas très grand, mais prenons garde que le propriétaire ne vendra, que lorsqu'il ne pourra plus conserver ; tant qu'il aura l'espérance de se soutenir, en économisant ses ressources, le fermier ne cessera d'altérer ; le propriétaire ne bonifiera pas. Car qui bâtira, qui plantera pour vendre ? Qui fumera, marnera ses terres qu'il n'est pas sûr de garder ? Ce sera donc après une lutte longue et ruineuse pour sa fortune et pour le sol, qu'enfin le propriétaire abandonnera ses possessions à son fermier et peut-être auront-elles perdu le tiers de leur valeur.¹ »

- LIVRAISON N° 85, 14 MAI :

« Toutes les fois que le signe représentatif d'une nation surpasse sa reproduction annuelle, il n'ya plus de proportion entre le signe et la chose : mais s'il la surpasse trois et quatre fois, vous entrez dans une confusion où Cabarrus et Panchaud lui-même ne se chargeraient pas de porter la lumière ; et c'est-là notre triste position.

Vous avez beau répéter jusqu'à satiété que le gage des assignats est de douze ou quinze milliards, cela prouve seulement qu'il y a plus de biens à vendre que d'acheteurs, mais seulement que les acheteurs doivent acheter au pair.

Lorsque le numéraire en France ne s'élevait qu'à deux milliards cinq cent millions, toutes les denrées, ainsi que la main d'œuvre, étaient dans un équilibre qui assurait la confiance au commerce et le repos au consommateur.

Aujourd'hui que le signe représentatif s'élève à plus de huit milliards, tout le monde conçoit, tout le monde sent que les denrées et la main-d'œuvre, se trouvant par cela même dans une perpétuelle [*fluctuation*], ont dû jeter et nourrir dans l'âme des consommateurs les plus grandes inquiétudes, et changer le commerce en [illisible] d'agiotage.

¹ *La Quotidienne ou le tableau de Paris*. N° 84, 13 mai 1795. p. 3-4

Vernier donne un démenti aux contre-révolutionnaires qui ont dit qu'il y avait plus d'assignats en émission que les décrets rendus n'en avaient permis.

Je ne sais pas si c'est être contre-révolutionnaire que de douter de la concordance des décrets avec les émissions, mais je sais que tant qu'on ne se contentera, pour la prouver, de donner des démentis à ceux qui en doutent, cela ne prouvera rien, que l'embarras ou l'impuissance de prouver.

Il était plus facile, ajoute Vernier, à ceux qui étaient à la tête des finances de s'entendre avec un ministre pour se faire adjuger plusieurs millions, en présentant des marchés simulés, que de corrompre une foule d'ouvriers pour fabriquer des assignats que des décrets n'ordonnaient pas.

A qui Vernier veut-il donc persuader qu'il soit nécessaire de corrompre les ouvriers employés à cette fabrication ?

Les ouvriers ne sont que des instruments aveugles, employés par les chefs. Ils ne comptaient pas plus les feuilles légères qui leur passaient par les mains, que ceux de la monnaie ne pesaient les lingots qu'ils soumettaient au balancier. Les chefs seuls étaient corruptibles, je ne dis pas corrompus ; mais eux seuls pourraient nous donner la clef de ces mystères, et la solution que nous cherchons. Eux seuls sont responsables des émissions. Les ouvriers recevaient et rendaient par compte. A cela se bornait leur intelligence et leur responsabilité. Et l'on voit à quelles misérables défaites, à quelles pauvres raisons seront réduits les gens qui veulent rendre raison de tout. "C'est ainsi, s'écrie Bourdon de l'Oise, que Bouchotte a volé deux milliards."

Deux milliards ! C'est un peu fort. On parle aujourd'hui de deux milliards avec une légèreté et une précision qui effraye le calcul et devance l'imagination.

Mais en diminuant de moitié la somme que Bouchotte est accusé d'avoir volé, c'est encore un assez bel *avoir* qu'un milliard ! Et je voudrais savoir ce qu'il en a fait.

L'a-t-il déjà consommé ? Et en ce cas, il a plus mangé à lui tout seul, en huit mois de temps que l'ancienne cour en 3 ans. Il faudrait le mettre au régime diététique.

L'a-t-il placé ? Mais en quels fonds, sur quelle banque, et sur quelle tête ?

L'a-t-il enfoui ? Dans quelles mains, dans quelle cave, a-t-il pu cacher cet immense trésor ?

Il nous semble que ces questions ne sont pas tout à fait oiseuses ; et que si le malheureux Sablençay fut pendu pour 3 ou 4 misérables millions, on pourrait au moins examiner la conduite de Bouchotte pour un milliard, ne fut-ce que pour éviter les soupçons du partage et de convaincre avec les honorables membres du comité des finances de ce temps-là.

Et à propos de Bouchotte et des finances ne conviendrait-il pas de demander dès aujourd'hui, ou de faire demander par les assemblées primaires comptes rigoureux à tous ceux qui ont mis la main au plat, et se sont partagé l'immense curée de la nation.

Ne conviendrait-il pas d'examiner le cours de quelques fortunes qui ne sont pas assez éloignées de leur source, pour qu'on ne puisse pas très facilement y remonter ? Sans doute que les plus adroits se seront bien gardés de se mettre en évidence ; mais comme ils ont compté sur notre bêtise autant que sur leur adresse, je ne serais pas fâché de leur enlever la moitié de leurs ressources, en leur prouvant que le temps de notre bêtise est passé, et que celui de la justice étant arrivé, ils seront forcés de nous donner le double bilan de leur fortune de 1789 et de 1791, afin d'en pouvoir obtenir un troisième qui sera celui de 1800, alors que nous y serons arrivés.

Gallais.¹ »

- **LIVRAISON N° 86, 15 MAI :**

« Si Chénier eût voulu porter ses idées hors de la convention, il eût pu citer en sa faveur les lieutenants de police, les docteurs de Sorbonne et les réquisitions du parlement, comme nous appuyons de Raynal, de Voltaire, de Mirabeau, et de ces bons penseurs anglais qui ont obtenu pour leur nation esclave, ce que nous demandons pour notre nation libre.

Chénier ne devait-il pas dire plutôt à la convention : Rabaud St-Etienne, Buzot que vous estimez tous, entraînés par les circonstances du moment, ont aussi parlé contre la liberté de la presse ; cela vous prouve qu'il n'est point d'hommes que la crainte ne puisse quelquefois faire dévier du chemin de la vérité. Pour mettre cette vérité éternelle à l'abri des passions des hommes, je vous demande une loi formelle qui garantisse à jamais la liberté de la presse. Une pareille conclusion eut été plus juste et généreuse, que celle qui remue le cendre des morts, pour apprendre à la France entière que les brissotins n'ont été victimes des montagnards, que pour leur avoir appris les premiers comment on peut violer les principes sur lesquels reposent la liberté

Fiévée.² »

¹ *La Quotidienne ou Le Tableau de Paris*. N° 85, 14 mai 1795. p. 3-4

² *La Quotidienne ou Le Tableau de Paris*. N° 86, 15 mai 1795. p. 4

- LIVRAISON N° 88, 17 MAI :

« PARIS.

*Virsus, forma, decus, divina iumanaque pulchris. Divitilis parent ;
quas qui construxtrit, [illisible] clarus erit, fortis, justus, spiens etiam et
rex, Et quidquid volet.*

Hor. Sat. 3, liv. II.

Smith avait dit longtemps avant le journal de Paris que la journée de travail et non l'or avait été pour toutes les marchandises, la mesure réelle de leur propre valeur.

Mais, ce que le journal de Paris n'a pas fait, c'est que Smith a soigneusement distingué la valeur absolue de la valeur relative, et l'état actuel des choses de l'origine des sociétés.

Dans l'origine des sociétés, dit l'auteur justement célèbre de la *richesse des nations*, le travail payait tout. Il fut la première monnaie. Le travail, et non l'or, [illisible] toutes les richesses.

Lorsque la société se perfectionna et que l'argent devint l'instrument universel du commerce, ce n'est plus contre des marchandises qu'on échangea les marchandises. On trouva plus simple et il l'était en effet, d'estimer la valeur d'échange par somme d'argent qu'on en retirait, que par la quantité de pain, de bœufs ou d'étoffe qu'on en pouvait obtenir. Ainsi, au lieu de dire que la livre de viande valait 3 livres de pain, le septier de bled quatre paires de [soulers], on disait la livre de viande vaut 9 sous, le septier de bled vaut vingt francs.

Les [législateurs] qui n'ont voulu ni bouleverser les nations, ni se conduire par les faux principes du [phisophisme], ont adopté cette mesure générale ; et les hommes de tous les pays cédant à des raisons victorieuses, ont donné d'un commun accord la préférence aux métaux, pour servir de lien commun et de tarif aux denrées.

Les métaux, mieux que toutes les autres marchandises peuvent être gardés sans aucune perte, parce que ce sont les corps les moins périssables de la nature ; ils peuvent sans rien perdre de leur valeur se diviseront [sic] plusieurs autres parties que la fusion peut réunir ensuite, comme elle les avait séparés ; propriété qui, supérieure aux qualités de toute autre substance, assure aux seuls métaux le double avantage de présenter un tarif commun et de circuler comme instruments généraux de commerce.

Le fer chez les Spartiates, le cuivre chez les Romains, l'or et l'argent chez toutes les nations riches et commerçantes ont donc été et la mesure commune de toutes les valeurs et les liens réciproques de tous les échanges.

Mais si l'or fut réellement la mesure de toutes les valeurs, pourquoi n'a-t-il pas précédé toutes les marchandises dans le surhaussement éventuel qu'elles viennent de subir ? Pourquoi celles-ci, au lieu de se niveler sur l'étalon commun, ont-elles parcouru avant lui et même sans lui toutes les chances des variations ? Pourquoi le

louis enfin n'est-il arrivé à 300 livres que longtemps après que les souliers, le sucre, les draps, le savon et les autres denrées avaient dépassé douze fois leur valeur absolue ?

Il y a plusieurs causes de cette espèce de désordre, de ce changement dans la marche naturelle des choses.

La première et la plus frappante, c'est que pendant longtemps l'or fut un titre de proscription et une marchandise de contrebande. On ne le possédait qu'en tremblant, on ne le vendait qu'en cachette, qui en avait était suspect, qui en vendait était coupable de mort. Ici l'intérêt du commerce avait été obligé de céder à celui de la vie ; et cette violente substitution avait tellement dérangé les [illisible] et le commerce que bien des gens ont porté spontanément leur vaisselle et leurs louis à la Monnaie pour des assignats au pair¹. Toutes les [illisible] connues ont disparu ; le cours des changes ordinaires fut anéanti, le jour où l'or ne leur servit plus de base commune.

La seconde cause est la grande émission du papier, et la défiance qui n'a cessé de l'accompagner. Quelque danger qu'il y eut à accumuler des marchandises altérables, ce danger parut moindre que celui de conserver un papier protesté.

On préférait les risques éloignés des avaries, aux risques très prochaines d'une banqueroute ; ce n'était plus les marchandises que le besoin faisait acquérir, c'était le papier que la peur faisait vendre. Ce n'était point la rareté des denrées qui en exagérait la valeur, c'était la défiance de l'assignat qui le mettait au rabais.

Et ce rabais devint bientôt l'étalon de toutes mesures commerciales et la base de tous les prix : c'est-à-dire que plus on craignait la banqueroute, c'est-à-dire la démonétisation partielle ou totale de l'assignat, plus on se dépêchait de le faire sortir, de l'échanger contre toute espèce de marchandise, de le vendre enfin à tout prix.

Si vous ajoutez à ces deux principales causes, les causes plus obscures et plus rapprochées de la cupidité qui spécula toujours sur les malheurs publics, l'agiotage des spéculateurs, les chances étonnantes que présentent à l'ambition les crises d'une révolution, et à l'avarice les variations soudaines de tous les prix, vous aurez la solution de ce problème économique, pourquoi l'or, mesure ordinaire et commune de toutes les valeurs, a-t-il suivi, au lieu de devancer la surhausse de toutes les marchandises.

Au reste pour mettre nos neveux à lieu de savoir ce que nous coûte une liberté dont eux seuls pourront goûter les douceurs, il ne sera pas étranger à cet article d'y joindre un tableau des prix de quelques marchandises, au prix courant des marchés, ce 26 floréal troisième année de la république (15 mai 1795).

¹ Le journal insère la note suivante de bas de page :

« Le citoyen [Moutalo], directeur de la monnaie, nous dira quelques jours s'il a rendu compte exact à la nation, ou si la nation tiendra [illisible] [illisible] de tout l'or qu'on a versé dans ce gouffre, dont ne voit rien sortir depuis deux ans. »

Le louis d'or	400 livres
Le sac de farine pesant 325 livres	3500 [illisible, ou 3300]
Boisseau d'orge	36
d'avoine	25
De pommes de terre	24
De son	12
Paire de souliers	70
De bottes	280
Un bœuf	6000
Une vache	3500
Une chèvre	400
Une livre de savon	20
Une livre de sucre	20
de pain	10
Une voie de bois	210
De charbon	60
d'eau	150 [illisible, ou 152]

Et le reste à proportion. Ce qu'il y a de pis, c'est que les prix du lendemain ne sont plus ceux de la veille. De sorte qu'on ne sait jamais sur quoi compter, on ne peut plus calculer sa dépense. Il n'en coûte rien au marchand d'augmenter tout à coup un objet de [20 l]. de cent sous ; il semble fâché d'être obligé de vendre. Les marchands se plaignent des cultivateurs, ceux-ci accusent les marchands. C'est le consommateur en dernière analyse qui paie les frais de jeux ruineux. Quand cessera-t-il ? Quand et comment sortirons-nous de ce cercle de crimes et de sottises dont cinq ans d'expérience ne nous ont point encore appris à connaître ni la valeur, ni l'issue ? Par les assemblées primaires.¹ »

¹ *La Quotidienne ou Le Tableau de Paris*. N° 88, 17 mai 1795. p. 3-4

- **LIVRAISON N°92, 21 MAI :**

« PARIS.

Nous remettons de jour en jour à donner notre avis sur le projet de Dubois-Crancé. L'impôt en nature nous avait toujours paru si simple que nous n'avions jamais trop conçu les difficultés que n'ont cessé de faire naître autour de lui ceux qui sans doute avaient intérêt à le rendre difficile.

Une de nos Abonnées, femme de beaucoup d'esprit, vient de nous écrire sur cet objet. Son mémoire rempli de vues, et fort bien écrit, sert parfaitement nos opinions et nous paraît devoir lever bien des doutes, s'il est lu avec quelque peu d'attention.

Nous ne saurions choisir un moment plus favorable pour le publier. La discussion sur la perception s'ouvrit avant-hier à la convention. Il nous a paru que l'impôt en nature était fortement appuyé et faiblement combattu ; cependant, on ne sait encore de quel côté penchera la balance.

Bourdon de l'Oise et Louvet de la Somme ont parlé contre ; nous les croyons de bonne foi. Peut-être ne leur manque-t-il qu'assez de lumières pour changer d'avis. Nous nous estimerions heureux si nous pouvions gagner ces deux voix à l'impôt en nature !

Il est bien douloureux, dit notre abonnée, pour nous les bons citoyens, d'avoir vu successivement rejeter par les deux premières assemblées le mode de l'imposition en nature, le plus juste et le plus facile de tous.

Dans le moment où il est présenté de nouveau à la discussion, ce mode paraît être regardé avec défaveur, il est très important d'en prouver 1°. la possibilité, 2°. les avantages, 3°. La nécessité.

La possibilité est évidente, si l'on veut se rappeler la manière dont se percevaient jadis les dîmes ecclésiastiques et seigneuriales. Il ne fallait point de forte armée. Chacun en recueillant ses gerbes, en bottelant son foin, ou en coupant son raisin, savait combien en proportion du total, il en devait au décimateur. Il mettait de côté cette portion convenue, et un seul homme chargé de ramasser cette portion, venait la prendre de gré à gré.

Peut-on supporter que le français libre payât avec moins de bonne foi sa quotité d'imposition à la république, que le français catholique ne payait à son curé ? Cela n'est pas vraisemblable.

Mais que fera-t-on de ces denrées amoncelées dans chaque commune par les soins de l'argent national ? La réponse à cette question est le tableau des avantages de la mesure proposée.

Il y a deux partis à prendre sur la disposition à faire de ces denrées. La situation des localités et les circonstances du moment devront déterminer le choix entre ces deux partis.

Si le lieu, où ces denrées seront recueillies, est suffisamment pourvu, elles seront transportées aux frais de la république dans les

chefs-lieux de district ou de département, où il ne manque ni bâtiments servants déjà en magasins, ni commissions de surveillance.

Si au contraire le canton appréhende de manquer soit de grains, soit de foins, rien n'est plus simple que de vendre sur les lieux mêmes le produit de la dîme à la criée et au profit de la nation ; l'adjudicataire sera tenu de payer une partie comptant et de donner caution pour le reste, et le succès de cette adjudication serait d'autant plus sûr que la plupart des propriétaires se hâteront dans ce cas-là de racheter leur portion de dîme.

Quelque soit celui de ces deux partis que l'on prenne, tout est avantage pour la république dans la perception de l'impôt en nature.

D'une part, la certitude d'une quantité connue d'approvisionnements dans les grandes communes, où l'administration des subsistances est déjà organisée, et d'où l'on pourrait, dans des cas pressants, tirer des secours pour les [pertes].

De l'autre, par le prix des adjudications réglé sur le taux actuel des denrées, une rentrée prompte et considérable d'assignats.

Enfin, si l'impôt n'est pas perçu en nature, comment attirer au trésor public des sommes capables de balancer la dépense ? Il est clair que cette dépense surpasse la recette ; et quoique par l'imposition assise arbitrairement, *comme elle l'est*, et par les sols additionnels ; chaque propriétaire paie la moitié de son revenu net, une masse d'assignats dans le trésor public n'y sera pas une masse de richesse suffisante pour les besoins.

C'est une vérité bien triste, mais une vérité connue que les assignats perdent dans la circulation les sept huitièmes de leur valeur. Donc l'impôt tel qu'il est, payé en assignats ne fournira aux dépenses de la nation que le huitième de ce qu'il devait produire.

Rendra-t-on l'impôt sept fois plus fort ? Alors nul citoyen ne pourrait ni l'acquitter, ni vivre.

Comment feraient surtout les propriétaires fonciers, qui ayant loué pour une redevance annuelle, laquelle se paye en assignats, ne partagent point avec leurs fermiers le profit de l'accroissement des denrées ; ils seraient obligés de vendre leurs fonds pour acquitter l'impôt.

Vu le très haut prix des denrées, la nation qui n'aura fait aucuns frais pour la culture, trouvera tout bénéfice dans cet impôt, il ne lui en coûtera que les frais de perception ; mais quoique jusqu'ici les collecteurs n'aient jamais été payés de leurs peines, je suppose que la convention accorde un salaire à ceux-ci, ne peut-elle pas charger l'argent national de chaque commune, sur sa responsabilité de trouver des percepteurs de la dîme nationale, moyennant tant de livres de pain ou de grain propre à en faire, au taux courant ...

On ne peut se dispenser d'ajouter ici que ce fut le refus de peser les avantages de l'impôt en nature qui empêcha de combler le fameux déficit sous l'ancien régime ; que ce refus fut suggéré par les compagnies financières, qu'il fut appuyé par les privilégiés, dont

l'impôt en nature aurait altéré les exemptions, et qu'il parut ensuite justifié par la redoutable avidité avec laquelle d'autres compagnies se présentèrent pour en faire une ferme, dont tout profit eut été pour elles, et nul pour le trésor public.

L'expérience ayant démontré le danger de ces compagnies, et les privilèges n'existant plus, quels obstacles peuvent s'opposer à une mesure aussi simple et aussi équitable pour les citoyens qu'elle est avantageuse pour la république ?¹ »

- **LIVRAISON N° 98, 27 MAI :**

« PARIS.

On demande de toutes parts la résiliation des baux. On veut que de cette mesure dépende l'abondance des marchés et le salut de la patrie. Ceux qui la combattent ont en leur faveur la foi des traités, la première de toutes les garanties sociales. C'est à l'abri de cette garantie que le propriétaire, ainsi que le fermier, possèdent. La loi qui les protège également, assure à celui-ci comme à celui-là, la jouissance et l'usufruit de son bien et de sa ferme, tant que l'un et l'autre remplissent les conditions imposées par le traité.

Voilà, en résultat, le plus fort argument que puissent alléguer les partisans de la continuation des baux.

Notre réponse ne sera point tirée de la raison générale du salut du peuple, mais de la force particulière des circonstances. Nous parlerons d'abord de la justice et ensuite des avantages de cette mesure.

Lorsqu'en effet les propriétaires passèrent bail en 1788 ou en 1789, ni eux, ni les fermiers, ni personne ne purent prévoir ce qui arriverait en 1795, ne purent deviner que la monnaie courante perdrait les sept huitièmes de sa valeur devant les denrées. Autrement nous présumons que les baux eussent été passés en conséquence.

Si donc à cette époque, le propriétaire *A* passa au fermier *B* le bail de sa ferme, estimée 800 livres pour la somme de 800 livres, ils crurent l'un et l'autre que le prix du bail serait toujours en proportion du produit de la ferme, les mauvaises années compensées par les bonnes.

Mais si par suite de la révolution, ces 800 livres ne représentent plus que 100 francs et cela depuis plus de deux ans ; si un septier² de bled paye aujourd'hui et au-delà ce que 20 septiers ne payaient pas autrefois, il en résulte deux inconvénients à la fois. L'un pour les marchés publics qui ne seront plus approvisionnés, comme autrefois, par le besoin de payer les fermages ; l'autre pour les propriétaires qui

¹ *La Quotidienne ou Le Tableau de Paris*. N° 92, 21 mai 1795. p. 1-2

² Ancienne graphie de *setier*, ancienne mesure de capacité variable selon les régions.

n'ont plus réellement le prix stipulé par le traité. Car on s'abuserait étrangement, ou l'on voudrait nous tromper trop grossièrement, si l'on prétendait que les 800 livres d'aujourd'hui sont les 800 livres de 1789. Le propriétaire est donc réellement et prodigieusement lésé.

Il l'est tellement, que si l'on supposait dans un sens inverse, le fermier à sa place, c'est-à-dire, si l'on supposait que la monnaie eût gagné depuis 4 ans 8 fois sa valeur, et que les denrées fussent diminuées à proportion, on demande si les fermiers seraient tenus de payer la quantité de monnaie stipulée par le bail.

Ceci deviendra sensible par un exemple : je suppose que par une cause quelconque, les 800 livres de 1789 représentent 6400 livres et les valent réellement, de telle sorte que les vingt septiers de froment qu'on recueille sur la ferme, ne puissent être toujours vendues que 800 livres. Autre supposition : laissant les 800 livres à toute leur valeur réelle ; si les denrées allaient diminuer des sept huitièmes, et que le septier de bled froment, au lieu de se vendre 30 livres, ne valut plus que 4 livres 10 sous pendant trois, quatre ans et plus. Je demande si le fermier serait condamné à payer les 800 livres ? Je demande s'il serait condamné à payer par les tribunaux ? Je demande enfin s'il resterait sur une terre qui l'aurait bientôt dévoré lui et ses enfants ?

Pourquoi le propriétaire ne jouirait-il pas du même privilège ; si la loi n'a pas prévu l'énorme disproportion qui se trouve entre les denrées et le papier, pourquoi n'en diminuerait-elle pas les inconvénients, en forçant le fermier ou de résilier ses baux ou de donner de grosses indemnités ; la philosophie a trop exalté les cultivateurs avant la révolution, le besoin le cruel besoin les accuse trop amèrement aujourd'hui.

On dit que ce sont ceux seuls qui aient gagné à la révolution, et que ce sont eux seuls qui la tueront.

Je n'en sais rien : je sais seulement qu'il arrive ici ce qui doit arriver toutes les fois qu'on lâchera la bride aux passions, et surtout à la plus [passive] de toutes pour le paysan : l'intérêt, ce fut toujours son dieu, et le seul qu'il adorât bien sincèrement... Qu'on lui reproche aujourd'hui sa dureté, son égoïsme, ses accaparements, cela ne fera rien de mal. Il n'en vendra ni plus ni moins son grain tout ce qu'il pourra le vendre, et il le gardera tant qu'il aura l'espoir de la vendre plus cher.

Je crois avoir répondu au soupçon d'injustice qu'emporterait la résiliation des baux. Je dois en développer les avantages.

Le premier, le plus important de tous sera une baisse subite dans le prix exorbitant de tous les grains. Car, ou les fermiers voudront conserver leurs fermes, ou bien suffisamment enrichis aux dépens des propriétaires, ils la laisseront aller aux nouveaux enchérisseurs.

Dans les deux cas le bled doit baisser. Dans le cas de mutation, qui sera le plus rare, il voudra réaliser leurs monceaux de grains, n'ayant plus ni greniers ni grenages pour les renfermer, il y aura donc

concurrence entre les vendeurs, par conséquent diminution de prix pour l'acheteur. Dans le cas de la conservation, ils payeront en papier, ou, ce qui plus préférable, en nature. En papier, il faudra vendre pour en acheter. En nature, il faudra vider les grenages de la ferme pour remplir ceux de la ville. Si l'abondance ne renaît pas subitement, c'est qu'en effet il n'y a pas abondance ; mais l'extrême disette cessera, la proportion se rétablira entre les denrées et le papier, et peut-être aussi la confiance entre les villes et les campagnes, que sais-je enfin ? Si la paix, si l'impôt en nature, si la résiliation des baux n'obtenaient pas ces avantages, que nous resterait-il à demander, les assemblées primaires. Iterùm dico¹, etc.² »

- **LIVRAISON N° 99, 28 MAI :**

« Convention nationale.

Suite de la séance du 7 Prairial.

Le général Fox, nommé ces jours derniers, commandant de la cavalerie, remercie la convention nationale de la confiance qu'elle a bien voulu lui accorder, et promet de verser son sang pour s'acquitter de ses devoirs. – Mention honorable.

La discussion s'engage sur le projet de l'impôt en nature. Jambon Saint-André, Charlier et d'autres membres reproduisent plusieurs observations qui déjà ont été développées sur le même objet. Lanjuinais croit que la perception de l'impôt en nature est très difficile, surtout dans les pays, habités par les mécontents, connus sous le nom de chouans. Il la regarde d'ailleurs comme impossible cette année, parce que dans beaucoup d'endroits l'on a déjà récolté une grande partie des productions de la terre. Il demande qu'il y ait aujourd'hui une décision à cet égard.

Clauzel croit que ce n'est pas de l'impôt en nature qu'il faut s'occuper, mais du retirement des assignats, parce que ce ne serait pas rendre un grand service aux français, surtout aux parisiens, de leur procurer du pain à très bon marché, si les autres denrées de première nécessité se payaient fort cher à cause de la grande quantité d'assignats en circulation. Il pense d'ailleurs que la république n'a pas besoin d'accumuler tant de denrées dans ses magasins, puisqu'elle est sur le point de conclure la paix avec les puissances.

Après quelques débats, la convention décrète qu'il n'y a pas lieu à délibérer sur le projet de l'impôt en nature ; le comité des finances est chargé de faire demain un rapport sur les moyens de retirer les assignats de la circulation.³ »

¹ Redites-le !

² *La Quotidienne ou Le Tableau de Paris*. N° 98, 27 mai 1795. p. 2-3

³ *La Quotidienne ou Le Tableau de Paris*. N° 99, 28 mai 1795. p. 4

- **LIVRAISON N° 101, 30 MAI :**

« Quoique la convention ait décrété la question préalable sur l'impôt en nature, ou le projet de Dubois-Crancé, nous ne croyons pas celui-ci tellement battu que nous ayons renoncé à lui faire passer par la voie de notre journal de nouvelles réflexions qui feront apercevoir dans cette mesure un nouvel avantage très important.

Il est évident que d'après le produit de la dîme en nature, on saura combien dans chaque portion grande ou petite de la république, la terre aura fourni aux besoins des hommes et des animaux. De là trois résultats intéressants.

1° Impossibilité d'accaparements frauduleux. 2° Tranquillité du gouvernement et bonne administration, s'il y a suffisamment de subsistances pour un an et plus. 3° Prévoyance du gouvernement, s'il n'y a pas une abondance faite pour le rassurer, prévoyance d'autant plus heureuse que dès la récolte il pourra savoir quelles précautions il conviendra à sa sagesse de prendre.

Il existe cependant de véritables inconvénients dans le transport des gerbes des dîmes, des lieux où elles auraient été recueillies jusqu'à celui de leur dépôt général. Le premier est le poids de la gerbe dont par cette raison on ne pourrait voiturier qu'un très petit nombre à la fois, surtout dans les pays où les chemins sont mauvais. Le second est le danger de perdre beaucoup de grains dans la route, si la gerbe est bien mûre et bien sèche. Le troisième est l'embaras de trouver des batteurs dans les grandes communes et mêmes des aires toutes préparées, quoique les bâtiments nationaux y offrent bien plus d'un local propre à faire des granges.

Pour parer à ces inconvénients graves, ne pourrait-on pas rassembler les gerbes de la dîme nationale, supposé qu'il en reste après les criées dans les granges des ci-devant presbytères de chaque commune ? Ces granges sont vides.

La république paierait les batteurs en nature du grain au même prix que les autres propriétaires ; elle pourrait faire battre avant les particuliers ; les pailles se vendaient avantageusement dans les communes de campagnes, où l'on est toujours très curieux de les conserver. Alors le danger de perdre du grain, ni la difficulté du transport ne mettraient plus d'obstacle à la translation de cette précieuse denrée dans les grandes communes.

Il est vrai que celles-ci seraient obligées d'envoyer des sacs. La plupart en sont pourvues, et l'équité veut que ce soit à elles à s'en pourvoir, ou à payer un juste prix pour le loyer du sac dans lequel la denrée parviendra à ses greniers.

Ces détails sont essentiels, c'est faute d'y entrer et d'apercevoir les puissantes objections qu'ils fournissent que les auteurs des projets les plus utiles sont obligés souvent d'y renoncer ; satisfaits d'un plan noble et simple, ils s'élançaient jusqu'à la vérité sur les ailes du génie, mais oubliant qu'il suffit d'un grain de grêle pour arrêter le vol le plus

hardi, une petite contrariété imprévue dans l'exécution, les déconcerte, et le découragement leur fait regagner la terre sans y rapporter les rayons célestes auxquels ils étaient près d'atteindre.¹ »

- **LIVRAISON N° 143, 11 JUILLET :**

« Paris

Il y a des sots par nature. Il y en de mauvaise foi. Le produit est le même. Ils donnent également dans les extrêmes et s'obstinent dans leurs ridicules, sans même que le mépris a succédé à l'étonnement.

Il fut un temps où toutes les idées étant fausses, les mots ne les rendirent plus ; il naquit de cette conclusion une anarchie morale qui correspondait parfaitement au bouleversement politique. Alors, il plut à quelques scélérats de prêcher que des républicains doivent être non seulement courageux, ingrats et cruels, mais malpropres, cyniques et grossiers, les sots adoptent ce système.

En vain, l'urbanité d'Athènes et de Venise, le faste de Corinthe et le luxe de Gênes réclamèrent contre lui. Il devint à la mode.

En conséquence, tandis que le sang le plus pur ruisselait sur les échafauds, tandis que les valets [lancent] une guerre à mort aux maîtres, les français adoptèrent le costume des esclaves, et les femmes devenues la honte de leur sexe, repoussaient, par leur dégoûtante nudité, les plus déterminés libertins.

Le décrotteur tutoyait sa *pratique* ; l'enfant, le vieillard ; le mendiant la femme qui lui donnait l'aumône.

On assistait aux spectacles le chapeau sur la tête, on jouait par crainte, on fumait par désœuvrement, on buvait pour s'étourdir.

L'étranger prévenu de nos anciennes réputations de goût et de politesse, croyait s'être trompé de chemin en arrivant dans nos contrées, et au lieu des [illisible], il ne trouvait plus que des karbets et des Hottentots.

Le terme de *Monsieur*, jadis reçu et donné sans conséquence, flattait l'amour propre des uns sans humilier personne.

Le mot de *citoyen* qu'on y a substitué, a tout confondu sans profit pour la liberté.

Ce mot qui ne signifie étymologiquement que l'habitant de la cité, ne convient ni aux femmes qui n'en partagent ni les honneurs ni les charges, ni aux habitants de la campagne, ni aux étrangers, ni aux enfants.

Rien n'est donc plus absurde que de faire de ce mot, une désignation banale, insignifiante et parasite.

Aux mots Ville et Village, on a substitué le mot Commune.

Le mot d'Officieux a remplacé le mot technique et plus honnête de domestique.

¹ *La Quotidienne ou Le Tableau de Paris*. N° 101, 30 mai 1795. p. 2

Le Député prend le titre de Représentant du Peuple.
Dieu s'appelait l'Être Suprême.
Les églises, temples de la raison.
Les rois, des tyrans.
Les soldats, des satellites.
Toutes les rues ont été débaptisées.

Enfin, avant d'avoir promulgué et rendu sensible le nouveau système des décimales, fort bon, quand tout le monde sera familiarisé avec sa nomenclature, on m'annonce brusquement que la feuille de papier timbré et le timbre valent tant de *centimes*. J'envoie mon *officieux* acheter en aveugle une de ces feuilles ; il donne son argent. On lui rend de ce qu'on veut. *Fiat lux*.

Fatigué de tant d'innovations bizarres *et sans objet d'utilité*, je ne commence à me dérider, qu'en jetant les yeux sur le calendrier de Fabre d'Églantine. Un sourire de pitié me soulage en lisant *Tridi Navet, Quartidi Cochon, Quintidi Cheval*, et je finis par songer que ce chef-d'œuvre de bêtise n'a pu sauver son auteur du gibet. *Vanitas vanitatum*.

Ce qui m'étonnerait le plus dans ce cercle d'absurdités et d'inconséquences, c'est qu'on n'ait point encore commandé aux beaux esprits du jour un nouveau dictionnaire français, si je ne réfléchissais qu'il en faudrait une nouvelle édition tous les six mois.¹ »

- LIVRAISON N° 204, 20 SEPTEMBRE

« L'héritier de M. de Bièvre² a bien dégénéré de son respectable père ; aussi celui-ci, très mécontent, vient-il de nous adresser des Champs Élysée un supplément aux *pères* de son fils, qui en oublie la plus grande partie.

Les per-roquets, (orateurs des groupes.)

Les per-ruques, les per-spicaces, (les politiques des cafés).

Les per-sonnels, (riches insouciantes.)

Les per-fides, (espions, dénonciateurs).

Les per-turbateurs, (meneurs des sections.)

Les per-sécuteurs, (Louvet, Chénier, Tallien et compagnie.)

¹ *La Quotidienne ou Le Tableau de Paris*. N° 143, 11 Juillet 1795. p. 1-2

² Bièvre (Maréchal, marquis de), (1747- 1789), il s'est fait une réputation par ses calembours, dont il a publié quelques brochures ou facéties avant de rejoindre le théâtre et y donner, en 1783, *le Séducteur*, comédie à succès en 5 actes et en vers, et *les Brames*, tragédie de Lahrape, donnée peu de temps après mais qui n'a pas eu le même succès, sur quoi de Bièvre, suivant sa manière de ridiculiser sur tout, dit " Quand le Séducteur réussit, les Brames (bras me) tombent". Il est mort aux eaux de Spa, où il est allé en 1789 pour y rétablir sa santé : "Mes amis, dit-il, je m'en vais de ce pas (de Spa)". Les calembours de Bièvre sont recueillis dans l'ouvrage de Deville, *Bievriana*, 1800, qui a eu plusieurs éditions.

Michaud L.-G., Desplaces Ernest. *Biographie universelle, ancienne et moderne, ouvrage rédigé par une société de gens de lettres*. 1843. p. 298

Les per-sifleurs, (cravates vertes, agioteurs enrichis.)
Les per-suasifs, (êtres de raison ! on n'en trouve plus.)
Les per-nicieux, les per-vertis, (habitants du jardin Égalité.)¹ »

- **LIVRAISON N° 226, 8 DECEMBRE 1796**

« Variétés.

Sur le pronom de CITOYEN.

Je crois être un très bon citoyen, car j'aime beaucoup ma patrie, quoiqu'elle se soit un peu enlaidie depuis quelques années ; j'ai donc le droit de me parer de ce titre, sans avoir jamais ni dénoncé, ni volé, ni assassiné personne, sans avoir la moindre prétention à devenir jacobin. Mais je ne crois pas comment on a pu faire un prénom d'une qualité, comment on a substitué le mot de *citoyen* à celui de *monsieur*, de *madame* et de *mademoiselle*. Ne serait-ce pas un reste du bon temps de Robespierre ? Alors, par excès d'humanité, on tyrannisait à la fois les corps, les esprits, les consciences, et même la langue ; d'un bout de la France à l'autre, on répétait : Citoyen brise-sellé, citoyen brigand, citoyen bourreau. Temps heureux de la fraternité et de la mort où les Cincinnatus, les Torquatus, les Brutus, qui, dans les rues Mouffetard et Troussevache, faisaient des souliers, des barbes et des carmagnoles, auraient patriotiquement tutoyé la femme du grand-mongol ! C'était alors la mode de tout réformer, dans le comité de destruction générale ; sous les auspices de l'aménité de Barère, qui, comme on sait, était l'Anacréon de la guillotine, on proposa de réformer le soleil et la lune, le jour, la nuit, le manger, le coucher ; et, par un décret solennel, il devait être enjoint aux tailleurs de donner aux français l'élégant costume des citoyens caraïbes ou des citoyens hottentots. Autre temps, autres mesures. Le 9 thermidor fit poindre un rayon de bonheur et de bons sens ; cependant, après cette époque inattendue, je fus témoin d'une chose bien extraordinaire, par l'excès du ridicule. Dans une ville de province que j'habitais, on donne le drame de Fénélon, malgré les clameurs des patriotes énergiques, qui prétendaient que c'était un crime de lèse-nation de représenter un prêtre, et surtout un prélat, sous les traits d'un honnête homme. Vous observerez qu'à Paris, sur le théâtre de la République, la pièce fut donnée avec tout l'appareil du costume convenable, avec le rochet et la croix épiscopale, sans que personne ne fût scandalisé. La toile se lève, et je vois paraître un homme en pantalon, à cheveux plats et gras, enlassé de rubans tricolores de la tête aux épaules, et qu'on appelait sans cesse citoyen. Devinez quel était ce sans-culotte ? un nouveau de la société

¹ *La Quotidienne*. N° 204, 20 septembre 1795. p. 2

populaire ? Non ; c'était le précepteur du duc de Bourgogne, l'archevêque de Cambrai ; enfin, c'était Fénélon, qu'on avait *démonseigneurisé* pour le *citoyenniser*. Si on eût osé donner la Partie de Chasse, on eût sans doute dit *citoyen Henri IV* ; il est vrai que le béarnais, tout roi qu'il était, pouvait passer pour un assez bon citoyen. Puisque cette sottise a prévalu, puisque c'est le langage d'étiquette adopté par le gouvernement, je voudrais du moins en savoir la raison. on entend par le mot de citoyen, si je ne me trompe, ou un domicilié, ou un membre d'une communauté, ou un patriote : dans ces trois acceptions, pourrait-on dire, sans blesser la langue française, domicilié Pierre, magistrat Jacques, ou Patriote Guillaume ? S'il y avait encore une académie, elle prononcerait, au nom de Vaugelas, que c'est un barbarisme. Et pourquoi monsieur, madame ou mademoiselle, blesseraient-ils les oreilles républicaines ? Comment voulez-vous que je distingue la mère de la fille, et la tante de la nièce ? C'est une dénomination féodale, me dit-on. Il ne tiendrait qu'à moi de vous ennuyer de mon érudition, et de vous prouver que nos savants étymologistes, entre autre Pasquier, font dériver le mot *monsieur* de *senior* ; c'est une relation d'âge, et un témoignage d'égards qui s'est introduit dans la politesse française. Jamais à Rome, dans le *Forum*, on n'a dit : Citoyen Cicéron, citoyen Caton ; et Alcibiade qui, quoique né dans une démocratie, avait un très bon ton, aurait fait donner les étrivières à ses esclaves, s'ils avaient eu l'insolence de l'appeler citoyen Alcibiade. J'ai parcouru les cantons les plus démocratiques de la Suisse, Uri, Appenzell, Unterwald ; j'ai vu le village où est né Guillaume Tell ; partout j'ai trouvé des vertus de citoyen, et nulle part le prénom ridicule accolé à un nom propre. Dans le cabinet de Washington, dans le congrès américain, comme dans le cabinet de Pillet et la chambre des communes, on emploie toujours sir, monsieur, et la constitution n'en éprouve aucune altération. Je garderai donc, s'il vous plaît, mon nom de baptême uni à mon véritable nom : je devrais me souvenir pourtant que dans un comité révolutionnaire, vraie succursale de l'enfer, je fus bien près d'être arrêté comme suspect, parce que j'avais appelé le monsieur un savetier ; n'importe, je tiens à mes anciennes habitudes. Si dans une maison honnête, je rencontrais par hasard ce pauvre Louvet, qui dom Quichotte politique, se bat d'estoc et de taille contre des moulins à vent qu'il prend pour des royalistes, j'ai un si grand fond de politesse que je lui dirais : Monsieur Louvet, comment se porte madame Lodoïska ? Au surplus, on assure qu'aux soupers fins, aux aimables orgies de nos hautes puissances, chez Barras et Tallien, on a presque l'air de la bonne compagnie, et qu'on a proscrit absolument un sobriquet populaire. La fille du banquier Cabarrus, qui est devenu comte, se souvenant toujours, malgré sa nouvelle alliance, d'avoir été madame Fontenay-aux-Roses, trouverait très mauvais qu'on l'appelât citoyenne ; ce n'est que dans son boudoir qu'elle permet qu'on la tutoie. Ah ! Ah ! Patriotes sublimes !

Je vous prends sur le fait : ce n'est qu'à l'imbécile vulgaire que vous montrez votre dégoûtante démagogie ; et quand vous êtes rendus à vos amis, vous reprenez tout le ton de l'ancien régime. vous ressemblez à ces hypocrites musulmans qui, prêchant en public l'abstinence, s'enivrent dans l'intérieur de leur harem, et se moquent de l'alcoran.¹ »

- **LIVRAISON N° 230, 22 DECEMBRE 1796 :**

« On remarque que les spectacles sont moins suivis aujourd'hui qu'ils ne l'ont été pendant le cours de la révolution ; on en demande la cause ; la rareté du numéraire en est une ; mais il en est encore une autre, c'est la décadence de l'art : dans les temps orageux de la révolution, on allait au spectacle pour se distraire et pour s'étourdir ; mais un léger retour sur nous-mêmes a suffi pour changer des sujets de distraction en objets de dégoût : dans la tempête, le rocher qui lui sert d'abri, est le plus beau des paysages pour le voyageur égaré ; mais quand le soleil vient d'éclairer l'horizon, il s'étonne de s'être arrêté dans un antre sauvage : telle est notre situation : pendant cinq ans, nous avons vu sur nos théâtres des pièces patriotiques, et nous avons eu la complaisance de trouver tout cela fort beau ; aujourd'hui, la réflexion nous fait trouver cela ridicule, et nous n'allons plus aux spectacles.

Les garçons de théâtre étaient devenus des auteurs comiques, et nous n'avions plus d'autre Molière que polichinelle : il n'était pas difficile d'obtenir la couronne dramatique ; il suffisait de mettre dans son chapeau, les mots de *liberté, égalité, patrie, nature, philosophie*, etc., de les tirer au sort, de les arranger en scènes, et l'on pouvait être assuré de faire une pièce aussi bonne que Charles IX, et d'égaliser ainsi tous les chef-d'œuvres de la révolution ; si on était embarrassé pour le dénouement, on pouvait en charger une municipalité qui venait en écharpe terminer la pièce ; et dans un cas pressant, on tirait le canon d'alarme, comme cela s'est fait au théâtre de la République.

Il est vrai qu'aujourd'hui on ne joue plus de semblables comédies ; mais Thalie ainsi prostituée aux porte-faix n'a pas eu encore le temps de reprendre son ton léger et sa gaité naïve ; d'ailleurs, après les secousses que nous avons éprouvées et que nous éprouvons encore, le peintre des mœurs n'est pas moins embarrassé que celui qui voudrait retracer un paysage au milieu d'un tremblement de terre ; on a perdu de vue les nuances du bien et du mal, du juste et de l'injuste. Pour réussir sur la scène, il faut bien saisir les ridicules ; mais nous avons remplacé tous nos ridicules par des crimes : la révolution nous a fait dépasser le point que doivent chercher les poètes comiques ; les échafauds, les bateaux à soupape, les assassinats, les

¹ *La Quotidienne ou Feuille du jour*. N° 226, 8 décembre 1796. p. 1-2

suicides, la profonde misère du peuple, n'ont rien de plaisant, rien qui puisse égayer la scène : tant de crimes et d'horreurs nous ont fait perdre encore le véritable but de la comédie, *ridendo castigat mores*¹ ; et lorsque les hommes n'ont plus de remords, il serait absurde de vouloir les corriger en riant.

Quelques écrivains, craignant de s'égarer à travers ce monde bouleversé, vont chercher leurs sujets dans les vastes domaines de l'imagination ; ils mettent en scènes des romans et des contes bleues, que le musicien et surtout le décorateur se chargent de faire valoir aux yeux du public ; on promène le spectateur dans des souterrains, dans des précipices ; en fait retentir à ses oreilles les éclats du tonnerre ; on livre des batailles ; on fait paraître des démons ; enfin, on serait tenté de croire que le prix doit être décerné, non pas à celui qui fera plaisir, mais à celui qui fera peur. J'allais ces jours derniers aux Haliens, où on donnait une nouvelle pièce qu'on appelle *Azéline* ; je sais bien que j'y ai vu de superbes rochers, des bois à perte de vue, des précipices dont l'aspect épouvante, des grottes, des châteaux, des batailles ; mais si on me demandait ce que j'y ai entendu, et surtout ce que j'y ai compris, je me trouverais très embarrassé de répondre : toute la nature : c'est là, et cependant on n'y trouve rien de naturel ; l'auteur semble avoir convoqué la nature à sa pièce pour l'outrager à chaque scène, et pour l'immoler au dénouement.

Cette pièce est d'un homme d'esprit, M. Hoffman ; mais le génie lui-même est obligé de sacrifier aux idoles du jour.

On ne veut accorder le laurier dramatique

Qu'à celui qui fait voir la lanterne magique.

Il est heureusement quelques écrivains qui luttent contre ce débordement de mauvais goût.

Les Ségur, les Marsoliers, les Barré, les Pris [illisible, ou *les Ptis*] ; Hoffman lui-même, dans sa comédie du Secret, n'ont pas besoin de bouleverser la nature pour obtenir les applaudissements du public ; à l'exemple des magiciens et des fées, ils n'entassent pas des rochers et des nuages sur la scène ; mais ils font entendre la voix du sentiment, qui vaut mieux et qui fait plus d'effet que le fracas des tempêtes : ils créent des situations, ils ont une gaieté franche et aimable ; et lorsqu'on assiste à la représentation de leurs pièces, on n'est jamais tenté d'en attribuer le mérite aux décorateurs.

Nous n'osons pas parler de la muse tragique, tant elle a dégénéré parmi nous. Melpomène² n'a plus l'art de nous attendrir, depuis qu'on fait des tragédies dans les rues. Après avoir vu mourir son père sur l'échafaud, croit-on que le spectateur se montre fort sensible à la mort d'un héros imaginaire ? Et le tombeau de Rome, et Juliette nous glacera-t-il d'épouvante, quand nous sommes parvenus à contempler

¹ « Elle corrige les mœurs en riant » ; devenue devise de la comédie classique, cette expression serait inventée par le poète Jean de Santeul (1630-1697).

² Dont le nom signifie en grec *la chanteuse*, elle est d'abord la Muse du chant, elle devint plus tard la Muse de la Tragédie, à cause peut-être de ses rapports avec Dionysos qui portait le nom de Melpomenos. On la disait mère des Sirènes par Achéloos. <http://bit.ly/2dqomiF>

de sang-froid les vastes cimetières que la révolution a ouverts autour de nous ? Quel sentiment inspirera la mort d'Abel, chez un peuple où Caïn est législateur ? Et quelle horreur peuvent faire naître les crimes de Néron, dans une ville où l'on rencontre des Néron jusques sur les bornes et dans les ruisseaux ?

Dans notre feuilleton des spectacles, que nous donnerons le mois prochain, nous entrerons dans de plus grands développements ; si on n'eût pas été sévère au siècle de Louis XIV, Pradon eut obtenu la couronne dramatique, et Racine n'eut pas pris la peine de la lui disputer. C'est la complaisance que nous avons eu pour *Charles IX*, qui a fait naître *Timoléon* ; et qui sait jusqu'à quel degré de barbarie peut nous porter le succès qu'ont obtenu parmi nous des œuvres si barbares ?

(Ceux de nos abonnés qui voudraient se procurer le feuilleton des spectacles, paieront 40 sols par trimestre pour Paris et 3 liv. pour les départements.)¹ »

¹ *La Quotidienne ou Feuille du jour*. N° 230, 22 décembre 1796. p. 2-3

Table des annexes

FRISE CHRONOLOGIQUE.....	- 5 -
ANNEXE DES JOURNAUX	- 13 -
1- L'Accusateur public.....	- 14 -
2- Les Annales de la religion.....	- 14 -
3- Le Batave	- 16 -
4- Le Censeur	- 16 -
5- Le Censeur des journaux.....	- 17 -
6- Le chouan ou révélations importantes.....	- 17 -
7- La Correspondance politique et anecdotique sur les affaires de l'Europe. Et particulièrement sur celles de l'Allemagne.....	- 18 -
8- Courrier de Paris ou Chronique du jour	- 19 -
9- Le Courrier du Havre	- 19 -
10- Le Courrier républicain	- 19 -
11- Le Courrier Universel ou l'Écho de Paris	- 19 -
12- L'Éclair	- 20 -
13- La gazette de Bamberg	- 20 -
14- La gazette de Darmstadt.....	- 20 -
15- La gazette de Hambourg	- 20 -
16- La gazette Universelle	- 21 -
17- La Gazette universelle	- 21 -
18- Journal de la contre-révolution	- 22 -
19- Le Journal de la Montagne.....	- 22 -
20- Le Journal de la Montagne.....	- 22 -
21- Le journal de Marseille	- 22 -
22- Le journal de Paris	- 22 -
23- Journal des Hommes Libres	- 23 -
24- Journal des hommes libres	- 23 -
25- Le Journal des Hommes Libres	- 23 -
26- Le journal des Hommes Libres	- 24 -
27- Le journal des Hommes Libres	- 24 -
28- Journal de Francfort	- 24 -
29- Le Journal du Matin.....	- 24 -
30- Le Journal du Soir sans réflexions	- 24 -
31- Journal littéraire	- 25 -
32- Le Messenger du Soir	- 25 -
33- Les Nouvelles politiques.....	- 25 -
34- Les Nouvelles Politiques.....	- 25 -
35- Les Nouvelles Politiques	- 26 -
36- The observer.....	- 26 -
37- Le Rédacteur	- 26 -
38- Le Républicain-Français	- 26 -
39- Le Républicain Français.....	- 26 -
40- Le Réviseur	- 27 -
41- Le Véridique	- 28 -
42- Le Vieux Cordelier.....	- 29 -
ANNEXES DES TITRES NOUVEAUX, OU RECEMMENT REIMPRIMES.	- 31 -
INDEX DES AUTEURS.....	- 55 -
CITATIONS IN EXTENSO DES TEXTES CITES PARTIELLEMENT DANS LE CORPS DE LA THESE.....	- 57 -
TABLE DES ANNEXES	- 103 -